ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TABLES DES DÉBATS

TABLES DE LÉGISLATURE

CINQUIÈME LÉGISLATURE

2 avril 1973 - 2 avril 1978

TABLE DES MATIÈRES

TOME I

A à G

ABRÉVIATIONS

DÉNOMINATION DES GROUPES POLITIQUES

U.D.R. . . .	Groupe d'union des démocrates pour la République (1).
puis	
R.P.R. . . .	Groupe du rassemblement pour la République.
P.S.R.G. . .	Groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche.
C.	Groupe communiste.
R.I.	Groupe des républicains indépendants (2).
puis	
R.	Groupe républicain.
R.C.D.S. . .	Groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.
R.D.S. . . .	Groupe des réformateurs, démocrates sociaux.
U.C.	Groupe union centriste.
N.I.	Députés n'appartenant à aucun groupe.

(1) Remplacement de la dénomination de ce groupe par la nouvelle dénomination de : groupe du rassemblement pour la République [10 décembre 1976] (p. 9249).

(2) Remplacement de la dénomination de ce groupe par la nouvelle dénomination de : groupe républicain [25 mai 1977] (p. 3043).

AVANT-PROPOS

Les Tables de législature de l'Assemblée nationale comportent deux parties : la **Table des Matières** et la **Table Nominative.** Par référence au compte rendu intégral des séances publiques publié par le *Journal officiel* (Débats), elles fournissent l'ensemble des informations sur la composition de l'Assemblée nationale et sur l'activité parlementaire des députés et des membres du Gouvernement au cours de la législature écoulée.

***

La **Table des Matières** est une table de rubriques, présentées selon l'ordre alphabétique.

Celles-ci se réfèrent aux textes déposés à l'Assemblée nationale, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une discussion en séance publique, avec l'indication des différentes étapes de la procédure parlementaire.

Pour chaque texte, l'exposé de la procédure précède l'analyse du débat.

Les documents parlementaires sont identifiés par le nom de leur auteur, la date et le numéro de leur dépôt.

La Table des Matières comporte, en outre, en annexe, un tableau de concordance indiquant, pour chaque numéro de document, le titre de la rubrique sous laquelle il figure et le numéro qu'il occupe à l'intérieur de cette rubrique.

Ces numéros de dépôt (projets, propositions de loi et de résolution, rapports et avis) constituent pour l'Assemblée nationale une série unique pour toute la durée de la législature. Au Sénat, en raison des règles de renouvellement de cette Assemblée, ils sont accompagnés, entre parenthèses, de l'indication de l'année de la session.

Les débats en séance publique font l'objet d'une analyse détaillée, avec l'indication de leurs références au compte rendu sténographique publié par le *Journal officiel* (Débats).

Cette analyse porte successivement sur les interventions dans la discussion générale, puis sur la discussion des articles et des amendements.

A l'issue de chaque adoption par l'une ou l'autre Assemblée, figure le numéro du document de transmission dit « petite loi », ainsi que, au cas d'adoption définitive, la date de promulgation au *Journal officiel* (Lois et Décrets).

La Table des Matières comporte également un certain nombre de rubriques de synthèse concernant les députés (groupes parlementaires, appartenance à des organismes extra-parlementaires, éloges funèbres), les organes de l'Assemblée nationale (allocutions du Président, commissions permanentes, commissions mixtes paritaires, commissions d'enquête ou de contrôle), les procédures particulières (questions orales (1), pétitions, déclarations du Gouvernement, censure, rappels au règlement, rapports d'information, décisions du Conseil constitutionnel, etc.) et la composition des ministères.

*
* *

La Table des Matières des travaux du **Congrès du Parlement,** qui a tenu séance les 21 octobre 1974 et 14 juin 1976, est insérée à la fin de la présente Table.

(1) Les questions écrites, pour leur part, font l'objet d'un fascicule spécial dénommé « Table des questions ».

EXPLICATION DES SIGLES

AC	Action concertée.
ACC	Action complémentaire coordonnée.
ACTA	Action de coordination technique agricole.
ACTIM	Agence pour la coopération technique, industrielle et économique.
ADEF	Association pour le développement des foyers du bâtiment et des métaux.
ADRAPHARM	Association pour le développement de la recherche appliquée à la pharmacie.
AFAT	Association française d'action touristique.
AFEI	Association française pour l'étiquetage informatif.
AFN	Afrique du Nord.
AFNOR	Association française de normalisation.
AFP	Agence France-Presse.
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFPJ	Association pour la formation professionnelle des jeunes.
AGEAM	Association pour la gérance des écoles d'apprentissage de la marine.
AGR	Avant-garde du Rhin.
AGREF	Association des grandes entreprises françaises faisant appel à l'épargne.
AGS	Association pour la gestion de régime d'assurance des créances des salariés.
AIPLF	Association internationale des parlementaires de langue française.
AMD-BA	Avions Marcel Dassault - Breguet Aviation.
AMEXA	Assurance maladie des exploitants agricoles.
AMG	Assistance médicale gratuite.
ANACT	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.
ANCORA	Association nationale pour la coordination et la compensation des retraites complémentaires africaines.
ANDA	Association nationale pour le développement agricole.
ANFANOMA	Association nationale des Français d'Afrique du Nord et d'outre-mer et de leurs amis.
ANFIDE	Association nationale des infirmières diplômées d'Etat.
ANIFOM	Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer.
ANIL	Agence nationale pour l'information sur le logement.
ANPE	Agence nationale pour l'emploi.
ANSEA	Association des nations du Sud-Est asiatique.
ANVAR	Agence nationale de valorisation de la recherche.
AOIP	Association ouvrière en instruments de précision.
AP	Autorisation de programme.
APL	Aide personnalisée au logement.
APPS	Association pour la protection des salmonidés.
APTR	Association parisienne des transports routiers.
ARAJUFA	Association réunionnaise d'aide judiciaire aux familles.
ASE	Agence spatiale européenne.
ASMP	Air-sol moyenne portée.
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
ASSU	Association du sport scolaire et universitaire.
ATOS	(Personnel) administratif technique ouvrier et de service.

ATP	Action thématique programmée.
AVTS	Allocation aux vieux travailleurs salariés.
BAM	Bassin d'apprentissage mobile.
BAPSA	Budget annexe des prestations sociales agricoles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
BEPTOM	Bureau d'études pour les postes et télécommunications d'outre-mer.
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux.
BID	Banque interaméricaine de développement.
BIPE	Bureau d'information et de prévisions économiques.
BIT	Bureau international du travail.
BITS	Bureau international du tourisme social.
BNIC	Bureau national interprofessionnel du cognac.
BNIST	Bureau national de l'information scientifique et technique.
BNM	Bureau national de métrologie.
BRGM	Bureau des recherches géologiques et minières.
BTP	Bâtiments et travaux publics.
BUMIDOM	Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer.
BUS	Bureau universitaire de statistiques.
BVP	Bureau de vérification de la publicité.
CAECL	Caisse d'aménagement des équipements des collectivités locales.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire.
CANAM	Caisse autonome nationale d'assurance maladie.
CAS	Centre d'animation sportive.
CAVAR	Caisse d'allocations vieillesse des arts graphiques et plastiques.
CAVMU	Caisse d'allocations vieillesse des professeurs de musique.
CCPM	Comité central des pêches maritimes.
CCRC	Comité de coordination des recherches criminologiques.
CDF	Charbonnages de France.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier.
CEDIM	Centre d'études et de documentation sur l'immigration.
CEE	Communauté économique européenne.
CEE	Centre d'études de l'emploi.
CEG	Collège d'enseignement général.
CEMEA	Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation sportive.
Centres PACT	Propagande et action contre les taudis.
CEP	Centre d'expérimentation de Polynésie.
CEPAL	Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine.
CEPREMAP	Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquée à la planification.
CERBE	Centre de recherche sur le bien-être.
CERBOM	Centre d'études et de recherches biologiques et océanographiques.
CERC	Centre d'études des revenus et des coûts.
CERN	Centre européen de recherches nucléaires.
CERTIA	Centre d'études et de recherches technologiques des industries alimentaires.
CES	Collège d'enseignement secondaire.
CESA	Centre d'études supérieures des affaires.
CET	Collège d'enseignement technique.
CETIAT	Centre technique des industries aérauliques et techniques.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFCE	Centre français du commerce extérieur.
CFE	Chemin de fer franco-éthiopien.
CFP	Compagnie française des pétroles.

CFPC	Centre de formation du personnel communal.
CFRES	Centre de formation et de recherche de l'éducation surveillée.
CFT	Confédération française du travail.
CGI	Code général des impôts.
CGM	Compagnie générale maritime.
CHR	Centre hospitalier régional.
CHS	Comité d'hygiène et de sécurité.
CHU	Centre hospitalier universitaire.
CIANE	Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement.
CIASI	Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles.
CIAT	Comité interministériel d'aménagement du territoire.
CICRED	Comité international de coordination des recherches en démographie.
CIDJ	Centre d'information et de documentation jeunesse.
CII	Compagnie internationale pour l'informatique.
CIMACOREM	Conférence traitant les transports maritimes dans l'océan Indien.
CIR	Centre informatique recherche.
CIRA	Centre interministériel de renseignements administratifs.
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer.
CIRST	Comité interministériel de la recherche scientifique et technique.
CISI	Compagnie internationale de services en informatique.
CIT	Compagnie industrielle des téléphones.
CIVB	Comité interprofessionnel des vins de Bordeaux.
CNAJEP	Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire.
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers.
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des exploitations agricoles.
CNCE	Centre national du commerce extérieur.
CNDP	Conseil national de la documentation pédagogique.
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé.
CNEEMA	Centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole.
CNEJ	Centre national d'études judiciaires.
CNES	Centre national d'études spatiales.
CNESER	Conseil national d'enseignement supérieur et de recherche.
CNET	Centre national d'études des télécommunications.
CNEXO	Centre national pour l'exploitation des océans.
CNIEL	Centre national interprofessionnel de l'économie laitière.
CNIPE	Centre national d'information sur le progrès économique.
CNJA	Centre national des jeunes agriculteurs.
CNP	Caisse nationale de prévoyance.
CNPF	Conseil national du patronat français.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNT	Caisse nationale des télécommunications.
CNTE	Centre national de télé-enseignement.
CNUCED	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement.
COAM	Comité consultatif pour l'approvisionnement en matériaux et minerais extraits en mer.
CODEFI	Comités départementaux d'examen des problèmes financiers des entreprises.
CODER	Commission de développement économique régional.
CODES	Comité d'organisation de recherche appliquée sur le développement économique et social.
COFACE	Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur.
COGEDEP	Organisme de cogestion des associations chargées de déplacements à but éducatif des jeunes en France et à l'étranger.
COGEMA	Compagnie générale des matières nucléaires.

COPELBA	Coopérative d'élevage bovin des Antilles.
CORDES	Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social.
COREM	Comité de coordination des centres de recherche en mécanique.
COS	Coefficient d'occupation des sols.
COSSEC	Complexe sportif évolutif conventionné.
COST	Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique.
COTEM	Commission technique de la prospection et de l'exploitation des hydrocarbures en mer.
CP	Crédits de paiement.
CRED	Conseil des recherches et études de défense.
CREDOC	Centre de recherches et de documentation sur la consommation.
CREPS	Centre régional d'éducation physique et sportive.
CRESAS	Centre de recherches de l'éducation spécialisée et de l'adaptation scolaire.
CRESER	Conseil régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.
CRO	Comité de la recherche océanologique.
CROSS	Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage.
CROUS	Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.
CRPC	Centre de recherche de politique criminelle.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.
CTGREF	Centre technique du génie rural et des eaux et forêts.
CTP	Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et cellulose.
CUCES	Centre universitaire de coopération économique et social.
CUMA	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole.
DAPASSE	Diplôme d'aptitude professionnelle à l'animation sociale et socio-éducative.
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
DBRD	Dépense brute de recherche et développement.
DBTPC	Direction du bâtiment et des travaux publics et de la conjoncture.
DDE	Direction départementale de l'équipement.
DDOEF	Diverses dispositions d'ordre économique et financier.
DESUR	Direction des enseignements supérieurs et de la recherche.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DFCEN	Direction de la flotte de commerce et de l'équipement naval.
DGRCST	Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.
DGRST	Délégation générale à la recherche scientifique et technique.
DMA	Délégation ministérielle à l'armement.
DMN	Direction de la météorologie nationale.
DNBRD	Dépense nationale brute de recherche et de développement.
DOM	Départements d'outre-mer.
DRME	Direction des recherches et moyens d'essais.
EDF	Electricité de France.
EERM	Etablissement d'études et de recherches météorologiques.
EHESS	Ecole des hautes études en sciences sociales.
EMC	Entreprise minière et chimique.
ENA	Ecole nationale d'administration.
ENIM	Etablissement national des invalides de la marine.
ENM	Ecole nationale de la magistrature.
EPAD	Etablissement public d'aménagement de la zone de la Défense.
EPHE	Ecole pratique des hautes études.
ERAP	Entreprise de recherche et d'activités pétrolières.
ESACO	Examen supplémentaire à classement objectif.
ESO	Organisation européenne pour les recherches astronomiques de l'hémisphère austral.
FAC	Fonds d'aide et de coopération.

FAC	Fonds d'action conjoncturelle.
FACT	Fonds d'amélioration des conditions de travail.
FADIL	Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles de la Nouvelle-Calédonie.
FAF	Fonds d'assurance formation.
FAR	Fonds d'action régionale.
FAS	Fonds d'action sociale.
FASASA	Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles.
FASO	Fonds d'action sociale obligatoire.
FASSO	Fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire.
FAU	Fonds d'aménagement urbain.
FBCF	Formation brute de capital fixe.
FDES	Fonds de développement économique et social.
FECL	Fonds d'équipement des collectivités locales.
FED	Fonds européen de développement.
FEDER	Fonds européen de développement régional.
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.
FIANE	Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement.
FIAT	Fonds d'intervention d'aménagement du territoire.
FIC	Fonds d'intervention culturelle.
FIDA	Fonds international pour le développement agricole.
FIDES	Fonds d'investissement et de développement économique et social.
FIDOM	Fonds d'investissement des départements d'outre-mer.
FIOM	Fonds d'intervention et d'organisation des marchés.
FIP	Fonds intercommunal de péréquation.
FIRS	Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre.
FLB	Front de libération de la Bretagne.
FMI	Fonds monétaire international.
FNAFU	Fonds national d'aménagement foncier d'urbanisme.
FNAH	Fonds national d'amélioration de l'habitat.
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNAT	Fonds national d'aménagement du territoire.
FNI	Fédération nationale des infirmiers et infirmières.
FNSEA	Fédération nationale syndicale d'exploitants agricoles.
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et d'éducation populaire.
FORMA	Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.
FPA	Formation professionnelle des adultes.
FROM	Fonds régionaux d'organisation des marchés.
FSIR	Fonds spécial d'investissement routier.
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun.
GARACES	Groupement d'action et de recherche appliquée des coûts de l'enseignement supérieur.
GATT	General agreement on tarifs and trade.
GDF	Gaz de France.
GERDAT	Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale.
GFA	Groupements fonciers agricoles.
GICAMA	Groupe interministériel de coordination des actions en mer des administrations.
GIEB	Groupement d'intérêt économique bananier.
GIFAS	Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales.
GME	Groupements momentanés d'entreprises.
GRESI	Groupe de recherches et d'études sur les stratégies industrielles.
HLM	Habitations à loyer modéré.
HPR	High pressurised reactor.
IATA	Association du transport aérien international.
IDHEC	Institut des hautes études cinématographqiues.

IDI	Institut de développement industriel.
IEP	Institut d'études politiques.
IFP	Institut français du pétrole.
IGAS	Inspection générale des affaires sociales.
IGN	Institut géographique national.
ILM	Immeubles à loyer moyen.
ILN	Immeubles à loyer normal.
INA	Institut national de l'audiovisuel.
INAG	Institut national d'astronomie et de géophysique
INAO	Institut national des appellations d'origine.
INC	Institut national de la consommation.
INED	Institut national d'études démographiques.
INP	Institut national polytechnique.
INPI	Institut national de la propriété industrielle.
IN2P3	Institut national de physique nucléaire et de physique des particules.
INRA	Institut national de la recherche agronomique.
INRP	Institut national de recherche pédagogique.
INRDP	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques.
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
IOTA	Institut d'optique théorique appliquée.
IPES	Institut de préparation aux enseignements de second degré.
IRA	Instituts régionaux d'administration.
IRAP	Instituts régionaux d'administration publique.
IRCAM	Institut de recherche sur le caoutchouc au Cameroun.
IRCHA	Institut national de recherche chimique appliquée.
IRCN	Institut de recherche de la construction navale.
IREM	Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques.
IREP	Institut de recherche économique et de planification.
IRIA	Institut de recherche d'informatique et d'automatique.
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques.
IRT	Institut de recherche des transports.
ISBL	Institution sans but lucratif.
ISTPM	Institut scientifique et technique des pêches maritimes.
ITA	Ingénieurs, techniciens, administratifs.
ITS	Institut de technologie des surfaces actives.
ITT	International Telegraph and Telephone.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVD	Indemnité viagère de départ.
JET	Joint European Torus.
JO	Journal officiel, lois et décrets.
LABORIA	Laboratoire de recherche en informatique et en automatique.
LCIE	Laboratoire central des industries électriques.
LCPC	Laboratoire central des ponts et chaussées.
LMT	Le matériel téléphonique.
MERU	Mission de l'environnement rural et urbain.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique.
OCORA	Office de coopération radiophonique.
OECE	Organisation européenne de coopération économique.
OFRATEME	Office français des techniques modernes d'éducation.
OGAF	Opérations groupées d'aménagement foncier.
OIT	Organisation internationale du travail.
OLP	Organisation de libération de la Palestine.
OMS	Organisation mondiale de la santé.
OMCI	Organisation maritime de concertation intergouvernementale.

ONAC	Office national des anciens combattants.
ONDA	Office national de diffusion statistique.
ONERA	Office national d'études et de recherches aérospatiales.
ONI	Office national d'immigration.
ONIBEV	Office national interprofessionnel du bétail et des viandes.
ONIC	Office national interprofessionnel des céréales.
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
ONIVIT	Office national interprofessionnel des vins de table.
ONSER	Organisation nationale pour la sécurité routière.
ONU	Organisation des Nations unies.
OPAC	Office public d'aménagement et de construction.
OREAM	Organisme d'études et d'aménagement des aires métropolitaines.
ORESTI	Organisation et exploitation statistique et informatique.
ORSTOM	Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.
ORTF	Office de radiodiffusion-télévision française.
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique-Nord.
OTASE	Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est.
OUA	Organisation unie des Etats africains.
PACT	Propagande et action contre les taudis.
PADOG	Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne.
PAP	Programmes d'action prioritaires.
PAPIR	Programmes d'action prioritaires d'initiative régionale.
PATOS	Personnel Atos (administratifs, techniques, ouvriers et de service).
PCEM	Premier cycle d'études médicales.
PEC	Plan électronique civil.
PEGC	Professeurs d'enseignement général de collèges.
PIB	Production intérieure brute.
PIC	Prêt immobilier conventionné.
PINEA	Produits industriels nécessaires aux exploitants agricoles.
PLD	Plafond légal de densité.
PLR	Programmes à loyer réduit.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PMI	Protection maternelle et infantile.
PMI	Petites et moyennes industries.
PMU	Pari mutuel urbain.
PNB	Produit national brut.
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement.
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement.
POS	Plan d'occupation des sols.
PSI	Prêt spécial immédiat.
PSR	Programmes sociaux de relogement.
P & T	Postes et télécommunications.
PWR	Pressurised water reactor.
RATP	Régie autonome des transports parisiens.
RBE	Revenu brut d'exploitation.
RCB	Rationalisation des choix budgétaires.
RDA	République démocratique allemande.
R & D	Recherche et développement.
RFA	République fédérale d'Allemagne.
RIVP	Régie immobilière de la ville de Paris.
RNUR	Régie nationale des usines Renault.
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et emplois.
RTLN	Réunion des théâtres lyriques nationaux.
SAC	Service d'action civique.
SACI	Société auxiliaire de construction immobilière.

SAFARI	Système automatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus.
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.
SAIF	Sociétés agricoles d'investissement foncier.
SAMU	Services d'aide médicale urgente.
SANOFI	Omnium financier pour l'hygiène et la santé.
SAPO	Société anonyme à participation ouvrière.
SAR	Société auxiliaire de radiodiffusion.
SCH	Service central hydrologique.
SCOP	Sociétés coopératives ouvrières de production.
SCPA	Société commerciale des potasses et de l'azote.
SCPRI	Service central de protection contre les rayonnements ionisants.
SDAU	Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme.
SDECE	Service de documentation et de contre-espionnage.
SEFCIS	Société pour l'étude et la fabrication de circuits intégrés spéciaux.
SEFI	Service formation et information.
SEITA	Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes.
SEMIBAN	Société d'économie mixte de la banlieue Nord.
SEPC	Service d'études pénales et criminologiques.
SEPOR	Service de programmes des organismes de recherche.
SESORI	Service de synthèse et d'orientation de la recherche en informatique.
SETRA	Service d'études techniques des routes et autoroutes.
SFP	Société française de production.
SGDN	Secrétariat général de la défense nationale.
SGMM	Secrétariat général de la marine marchande.
SIBEV	Société interprofessionnelle du bétail, de l'élevage et de la viande.
SICA	Société d'intérêt collectif agricole.
SICOMI	Société immobilière pour le commerce et l'industrie.
SID	Service d'information et de diffusion.
SIDO	Société interprofessionnelle des oléagineux.
SIECA	Service d'information, d'études et de cinématographie des armées.
SIGF	Syndicat interprofessionnel du gruyère français.
SIRPA	Service d'information et de relations publiques des armées.
SIVOM	Syndicats intercommunaux à vocation multiple.
SLPM	Société lorraine des produits métallurgiques.
SMA	Service militaire adapté.
SMAG	Salaire minimum agricole garanti.
SMI	Surface minimale d'installation.
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance.
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti.
SMN	Société métallurgique de Normandie.
SNACASO	Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest.
SNCF	Société nationale des chemins de fer français.
SNCM	Société nationale Corse-Méditerranée.
SNEA	Société nationale Elf-Aquitaine.
SNECMA	Société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation.
SNEP	Société nationale des entreprises de presse.
SNETAP	Syndicat national d'enseignement technique agricole public.
SNI	Syndicat national des instituteurs.
SNIAS	Société nationale industrielle aérospatiale.
SNLE	Sous-marin nucléaire lance-engins.
SNPA	Société-nationale des pétroles d'Aquitaine.
SNPC	Service national de la protection civile.
SNSM	Société nationale de sauvetage en mer.
SOCOTOUR	Société française de coopération touristique.
SOCREDOM	Sociétés de crédit pour le développement des DOM.

SOFIA	Système d'ordinateur pour le fret international aérien.
SOFINEL	Société française d'ingénierie électronucléaire et d'assistance pour l'exportation.
SOFIRAD	Société financière de radiodiffusion.
SOFRATENE	Société française de télévision.
SOGIR	Société de gestion et d'information rationnelle.
SOMERA	Société méditerranéenne de radiodiffusion.
SONACOTRA	Société nationale de construction pour les travailleurs.
SOPEXA	Société pour l'expansion des produits agricoles.
SOPROMER	Société des produits de la mer.
SPB	Service des phares et balises.
SPS	Société des produits spéciaux.
SS	Sécurité sociale.
SSAE	Service social d'aide aux émigrants.
STI	Service technique informatique.
SWAPO	South West Africa People's Organisation.
TAAF	Terres australes et antarctiques françaises.
TDF	Télédiffusion-France.
TEF	Techniciens d'études et de fabrication.
TFAI	Territoire français des Afars et des Issas.
TGV	Train à grande vitesse.
TLE	Taxe locale d'équipement.
TLU	Taxe locale d'urbanisation.
TOM	Territoires d'outre-mer.
TPG	Trésoriers-payeurs généraux.
TPS	Taxe sur les prestations de service.
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée.
UEO	Union de l'Europe occidentale.
UEREPS	Unités d'étude et de recherche de l'éducation physique et sportive.
UFAC	Union française des anciens combattants.
UFCV	Union française des centres de vacances.
UGB	Unité de gros bétail.
UGC	Union générale cinématographique.
UNAF	Union nationale des associations familiales.
UNAT	Union nationale des associations de tourisme et de plein air.
UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNEF	Union nationale des étudiants de France.
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.
UNIL	Union nationale interprofessionnelle du logement.
UP	Unité pédagogique.
URSSAF	Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.
UTAC	Union technique de l'automobile et du cycle.
VRP	Voyageurs, représentants, placiers.
VRTS	Versement représentatif de la taxe sur les salaires.
ZAC	Zones d'aménagement concerté.
ZAD	Zones d'aménagement différé.
ZIF	Zones d'intervention foncière.
ZUP	Zones à urbaniser en priorité.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS

ayant exercé leur mandat au cours de la cinquième Législature

A

MM.

ABADIE François, Hautes-Pyrénées (2e).
ABELIN Pierre (1), Vienne (2e).
ACHILLE-FOULD Aymar (2), Gironde (5e).
AILLIÈRES Michel (d') (3), Sarthe (5e).
ALDUY Paul, Pyrénées-Orientales (1re).
ALFONSI Nicolas, Corse (1re).
ALLAINMAT Yves, Morbihan (5e).
ALLONCLE Michel, Charente (3e).
ANDRIEU Maurice, Haute-Garonne (3e).
ANDRIEUX Maurice, Pas-de-Calais (10e).
ANSART Gustave, Nord (20e).
ANSQUER Vincent (4), Vendée (4e).
ANTAGNAC Jean (5), Aude (2e).
ANTHONIOZ Marcel (6), Ain (2e).
ANTOUNE Guy (7), Gironde (5e).
ARRAUT Pierre, Hérault (3e).
AUBERT Emmanuel, Alpes-Maritimes (4e).
AUDINOT André, Somme (5e).
AUMONT Robert, Aisne (1re).
AUTHIER Eugène (8), Eure (4e).

B

BAILLOT Louis, Paris (27e).
BALLANGER Robert, Seine-Saint-Denis (8e).
BALMIGÈRE Paul, Hérault (4e).

(1) Nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974. Cessation de mandat le 28 juin 1974 à minuit. Remplacé par M. Robert Gourault. Réélu le 19 octobre 1975 à la suite du décès de M. Robert Gourault. Cessation de mandat le 19 novembre 1975. Remplacé par M. Jean-Jacques Fouqueteau.
(2) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Guy Antoune. Réélu le 21 novembre 1976 à la suite de la démission de M. Antoune.
(3) Elu sénateur le 25 septembre 1977. Siège demeuré vacant, (art. L.O. 178).
(4) Nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974. Cessation de mandat le 28 juin 1974 à minuit. Remplacé par M. Léon Darnis.
(5) Devenu député le 28 juin 1974 en qualité de remplaçant de M. Francis Vals, décédé.
(6) Décédé le 31 août 1976. Remplacé par M. Michel Carrier.
(7) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Achille-Fould nommé membre du Gouvernement. Démissionnaire le 2 octobre 1976.
(8) Devenu député le 9 juillet 1974 en qualité de remplaçant de M. René Tomasini, nommé membre du Gouvernement.

MM.

BAMANA Younoussa (9), Mayotte.
BARBEROT Paul, Ain (1re).
BARBET Raymond (10), Hauts-de-Seine (7e).
BARDOL Jean, Pas-de-Calais (5e).
BAREL Virgile, Alpes-Maritimes (1re).
BARIDON Jean (11), Rhône (4e).
BARROT Jacques (12), Haute-Loire (1re).
BARTHE Jean-Jacques, Pas-de-Calais (7e).
BAS Pierre, Paris (4e).
BASTIDE Jean, Gard (2e).
BAUDIS Pierre, Haute-Garonne (2e).
BAUDOUIN Henri, Manche (3e).
BAUMEL Jacques, Hauts-de-Seine, (8e).
BAYARD Henri (13), Loire (7e).
BAYOU Raoul, Hérault (5e).
BEAUGUITTE André, Meuse (2e).
BÉCAM Marc (14), Finistère (1re).
BECK Guy, Creuse (1re).
BÉGAULT Jean, Maine-et-Loire (4e).
BELCOUR Henri (15), Corrèze (3e).
BÉNARD François (16), Oise (5e).
BÉNARD Mario, Var (2e).
BENNETOT Michel (de), Finistère (2e).
BENOIST Daniel, Nièvre (1re).
BENOUVILLE Pierre (de), Paris (12e).
BÉRARD Jacques, Vaucluse (3e).
BERAUD Marcel, Pas-de-Calais (4e).
BERGER Henry, Côte-d'Or (2e).
BERNARD Jean, Meuse (1re).
BERNARD-REYMOND Pierre (17), Hautes-Alpes (1re).
BERTHELOT Marcellin, Seine-Saint-Denis (2e).

(9) Elu le 13 mars 1977.
(10) Décédé le 8 mars 1978, remplacé par M. Jean Lacombe.
(11) Devenu député le 4 novembre 1977, en qualité de remplaçant de M. Louis Joxe.
(12) Nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. Cessation de mandat le 8 juillet 1974 à minuit. Remplacé par M. Roger Fourneyron.
(13) Devenu député le 10 avril 1976, en qualité de remplaçant de M. Michel Jacquet, décédé.
(14) Nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977. Cessation de mandat le 1er mai 1977 à minuit. Remplacé par M. Jacques Guinebretière.
(15) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Jacques Chirac. Démissionnaire le 2 octobre 1976.
(16) Décédé le 2 mars 1978. Remplacé par M. Michel Commelin.
(17) Nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977. Cessation de mandat le 1er mai 1977 à minuit. Remplacé par M. René Serres.

MM.

BERTHOUIN Fernand, Indre-et-Loire (3e).
BESSON Louis, Savoie (1re).
BETTENCOURT André (18), Seine-Maritime (5e).
BEUCLER Jean-Jacques (19), Haute-Saône (2e).
BICHAT Jean, Meurthe-et-Moselle (4e).
BIGNON Albert (20), Charente-Maritime (2e).
BIGNON Charles, Somme (3e).
BILLECOCQ Pierre (21), Nord (3e).
BILLOTTE Pierre, Val-de-Marne (5e).
BILLOUX André, Tarn (1re).
BILLOUX François (22), Bouches-du-Rhône (4e).
BISSON Robert, Calvados (2e).
BIZET Émile, Manche (2e).
BLANC Jacques (23), Lozère (2e).
BLANC Maurice (24), Savoie (3e).
BLARY Henri, Nord (9e).
BLAS René (25), Côte-d'Or (1re).
BOINVILLIERS Jean, Cher (2e).
BOISDÉ Raymond, Cher (1re).
BOLARD Georges (26), Doubs (1re).
BOLO Alexandre, Loire-Atlantique (1re).
BONHOMME Jean, Tarn-et-Garonne (1re).
BONNET Alain, Dordogne (3e).
BONNET Christian (27), Morbihan (2e).
BORD André (28), Bas-Rhin (2e).
BORDU Gérard, Seine-et-Marne (2e).
BOSCHER Michel, Essonne (2e).
BOUDET Roland, Orne (2e).
BOUDON Paul, Maine-et-Loire (3e).
BOULAY Arsène, Puy-de-Dôme (1re).
BOULIN Robert (29), Gironde (9e).
BOULLOCHE André (30), Doubs (2e).
BOURDELLÈS Pierre, Côtes-du-Nord (5e).

(18) Elu sénateur le 25 septembre 1977. Siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
(19) Nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977. Cessation de mandat le 1er mai 1977 à minuit. Remplacé par M. Pierre Leval.
(20) Décédé le 10 janvier 1977, remplacé par M. Jean Branger.
(21) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Claude Dhinnin.
(22) Décédé le 14 janvier 1978, remplacé par M. Pascal Posado.
(23) Nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977. Cessation de mandat le 1er mai 1977 à minuit. Remplacé par M. Denis Salaville.
(24) Elu le 6 octobre 1974 en remplacement de M. Pelzerat démissionnaire.
(25) Devenu député le 9 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Robert Poujade nommé membre du Gouvernement.
(26) Devenu député le 8 mai 1977 en qualité de remplaçant de M. Jacques Weinman décédé.
(27) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par Mme Yvonne Stéphan.
(28) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de son mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Ernest Rickert.
(29) Nommé membre du Gouvernement le 27 août 1976. Cessation de mandat le 27 septembre 1976 à minuit. Remplacé par M. Gérard César.
(30) Décédé le 16 mars 1978, remplacé par M. Marcel Domon.

MM.

BOURGEOIS Georges, Haut-Rhin (2e).
BOURGES Yvon (31), Ille-et-Vilaine (6e).
BOURSON Pierre, Yvelines (1re).
BOUVARD Loïc, Morbihan (4e).
BOYER Jean, Isère (6e).
BRAILLON Jean (32), Saône-et-Loire (4e).
BRANGER Jean (33), Charente-Maritime (2e).
BRAUN Gérard (34), Vosges (3e).
BRIAL Benjamin, Wallis et Futuna.
BRIANE Jean, Aveyron (1re).
BRILLOUET André (35), Charente-Maritime (5e).
BROCARD Jean, Haute-Savoie (1re).
BROCHARD Albert, Deux-Sèvres (3e).
BROGLIE Jean (de) (36), Eure (1re).
BRUGEROLLE André, Charente (3e).
BRUGNON Maurice, Aisne (3e).
BRUN Maurice, Allier (2e).
BUFFET Romain (37), Saône-et-Loire (1re).
BURCKEL Jean-Claude, Bas-Rhin (3e).
BURON Pierre, Mayenne (1re).
BUSTIN Georges, Nord (18e).

C

CABANEL Guy (38), Isère (1re).
CAILL Antoine (39), Finistère (5e).
CAILLAUD Paul, Vendée (1re).
CAILLE René, Rhône (1re).
CANACOS Henry, Val-d'Oise (5e).
CAPDEVILLE Robert, Aude (3e).
CARLIER Edouard, Pas-de-Calais (9e).
CARO Jean-Marie, Bas-Rhin (5e).
CARPENTIER Georges, Loire-Atlantique (6e).
CARRIER Michel (40), Ain (2e).
CATTIN-BAZIN Maurice, Isère (7e).
CAURIER Pierre (41), Marne (4e).

(31) Nommé membre du Gouvernement le 31 janvier 1975. Cessation de mandat le 28 février 1975 à minuit. Remplacé par M. Jean Hamelin.
(32) Devenu député le 29 juin 1974 en qualité de remplaçant de M. André Jarrot, nommé membre du Gouvernement.
(33) Devenu député le 11 janvier 1977 en remplacement de M. Albert Bignon, décédé.
(34) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Christian Poncelet, nommé membre du Gouvernement.
(35) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Jean de Lipkowski, nommé membre du Gouvernement.
(36) Décédé le 24 décembre 1976, remplacé par M. Pierre Monfrais.
(37) Devenu député le 6 mai 1973 en remplacement de M. Philippe Malaud, nommé membre du Gouvernement.
(38) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Aimé Paquet, nommé membre du Gouvernement.
(39) Décédé le 26 avril 1976. Remplacé par M. Yves Michel.
(40) Devenu député le 15 septembre 1976 en qualité de remplaçant de M. Anthonioz, décédé.
(41) Devenu député le 6 mai 1973, en qualité de remplaçant M. Bernard Stasi, nommé membre du Gouvernement.

MM.

CAZENAVE Franck (42), Gironde (7e).
CERMOLACCE Paul, Bouches-du-Rhône (7e).
CERNEAU Marcel, La Réunion (3e).
CÉSAIRE Aimé, Martinique (2e).
CÉSAR Gérard (43), Gironde (9e).
CEYRAC Charles (44), Corrèze (2e).
CHABAN-DELMAS Jacques, Gironde (2e).
CHABROL Jean (45), Allier (4e).
CHALANDON Albin (46), Hauts-de-Seine (2e).
CHAMANT Jean (47), Yonne (2e).
CHAMBAZ Jacques, Paris (10e).
CHAMBON Jean, Pas-de-Calais (2e).
CHANDERNAGOR André, Creuse (2e).
CHARBONNEL Jean (48), Corrèze (2e).
CHARLES Pierre (49), Côte-d'Or (3e).
CHASSAGNE Jean (50), Indre-et-Loire (1re).
CHASSEGUET Gérard, Sarthe (1re).
CHAUMONT Jacques (51), Sarthe (2e).
CHAUVEL Christian, Loire-Atlantique (2e).
CHAUVET Augustin, Cantal (1re).
CHAZALON André, Loire (3e).
CHEVÈNEMENT Jean-Pierre, Territoire de Belfort (1re).
CHINAUD Roger, Paris (25e).
CHIRAC Jacques (52), Corrèze (3e).
CHONAVEL Jacqueline (Mme), Seine-Saint-Denis (6e).
CLAUDIUS-PETIT Eugène, Paris (15e).
CLÉRAMBEAUX Léonce, Nord (8e).
COINTAT Michel, Ille-et-Vilaine (5e).
COMBRISSON Roger, Essonne (1re).
COMITI Joseph (53), Bouches-du-Rhône (1re).
COMMENAY Jean-Marie, Landes (3e).
COMMELIN Michel (54), Oise (5e).

(42) Décédé le 10 août 1974. Remplacé par M. Emile Durand.
(43) Devenu député le 28 septembre 1976 en qualité de remplaçant de M. Robert Boulin, nommé membre du Gouvernement.
(44) Devenu député le 6 mai 1973, en qualité de remplaçant de M. Jean Charbonnel, nommé membre du Gouvernement.
(45) Devenu député le 9 juillet 1974, en qualité de remplaçant de M. Gabriel Péronnet, nommé membre du Gouvernement. Démissionnaire le 2 octobre 1976.
(46) Cessation de son mandat de député le 11 août 1976 par suite de démission. Remplacé par M. Yves Cornic.
(47) Elu sénateur le 25 septembre 1977. Siège demeuré vacant, (art. L.O. 178).
(48) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Charles Ceyrac.
(49) Elu le 6 octobre 1974 à la suite de la démission de M. Henri Moine.
(50) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Jean Royer nommé membre du Gouvernement. Démissionnaire le 2 avril 1976.
(51) Elu sénateur le 25 septembre 1977. Siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
(52) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Henri Belcour. Réélu le 14 novembre 1976 à la suite de la démission de M. Henri Belcour.
(53) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Marcel Pujol.
(54) Devenu député le 3 mars 1978 en qualité de remplaçant de M. François Bénard, décédé.

MM.

CONSTANS Hélène (Mme), Haute-Vienne (1re).
CORNET Pierre, Ardèche (1re).
CORNETTE Arthur, Nord (4e).
CORNETTE Maurice, Nord (12e).
CORNIC Yves (55), Hauts-de-Seine.
CORNUT-GENTILLE Bernard, Alpes-Maritimes (5e).
CORRÈZE Roger, Loir-et-Cher (2e).
COT Jean-Pierre, Savoie (3e).
COUDERC Pierre, Lozère (1re).
COULAIS Claude (56), Meurthe-et-Moselle (2e).
COUSTÉ Pierre-Bernard, Rhône (5e).
COUVE DE MURVILLE Maurice, Paris (6e).
CRENN Jean (57), Finistère (6e).
CRÉPEAU Michel, Charente-Maritime (1re).
CRÉPIN Aliette (Mme) (58), Aisne (5e).
CRESPIN Roger (59), Marne (1re).
CRESSARD Jacques, Ille-et-Vilaine (1re).

D

DAHALANI Mohamed, Comores.
DAILLET Jean-Marie, Manche (1re).
DALBERA Daniel, Paris (30e).
DAMAMME Pierre (60), Seine-Maritime (1re).
DAMETTE Auguste, Nord (13e).
DARINOT Louis, Manche (5e).
DARNIS Léon (61), Vendée (4e).
DARRAS Henri, Pas-de-Calais (12e).
DASSAULT Marcel, Oise (1re).
DEBRÉ Michel, La Réunion (1re).
DEFFERRE Gaston, Bouches-du-Rhône (3e).
DEGRAEVE Jean, Marne (3e).
DEHAINE Arthur (62), Oise (4e).
DELANEAU Jean (63), Indre-et-Loire (2e).
DELATRE Georges, Seine-Maritime (10e).
DELEHEDDE André (64), Pas-de-Calais (1re).

(55) Devenu député le 12 août 1976 en qualité de remplaçant de M. Albin Chalandon, démissionnaire.
(56) Devenu membre du Gouvernement le 20 décembre 1976. Cessation de mandat le 20 janvier 1977 à minuit. Remplacé par M. Jean-Claude Demonté.
(57) Devenu député le 13 mai 1973, en qualité de remplaçant de Mme Suzanne Ploux, nommée membre du Gouvernement.
(58) Devenue député le 9 juillet 1974 en qualité de remplaçant de M. André Rossi, nommé membre du Gouvernement.
(59) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Jean Taittinger, nommé membre du Gouvernement.
(60) Devenu député le 29 juin 1974 en qualité de remplaçant de M. Jean Lecanuet, nommé membre du Gouvernement.
(61) Devenu député le 29 juin 1974 en qualité de remplaçant de M. Vincent Ansquer, nommé membre du Gouvernement.
(62) Devenu député le 19 novembre 1976 en qualité de remplaçant de M. René Quentier décédé.
(63) Devenu député le 24 septembre 1974 en qualité de remplaçant de M. Pierre Lepage, décédé.
(64) Devenu député le 4 octobre 1975 en qualité de remplaçant de M. Guy Mollet, décédé.

MM.

DELELIS André, Pas-de-Calais (13e).
DELHALLE Jacques (65), Aube (2e).
DELIAUNE Gérard, Gironde (10e).
DELONG Jacques, Haute-Marne (2e).
DELORME Claude, Alpes-de-Haute-Provence (2e).
DEMONTÉ Jean-Claude (66), Meurthe-et-Moselle (2e).
DENIAU Xavier, Loiret (4e).
DENIS Bertrand, Mayenne (3e).
DENVERS Albert, Nord (11e).
DEPIETRI César, Moselle (3e).
DEPREZ Charles, Hauts-de-Seine (5e).
DESANLIS Jean, Loir-et-Cher (3e).
DESCHAMPS Henri, Gironde (3e).
DESMULLIEZ André, Nord (7e).
DESTREMAU Bernard (67), Yvelines (5e).
DHINNIN Claude (68), Nord (3e).
DIENESCH Marie-Madeleine (Mlle) (69), Côtes-du-Nord (3e).
DIJOUD Paul (70), Hautes-Alpes (2e).
DOMINATI Jacques (71), Paris (2e).
DOMON Marcel (72), Doubs (2e).
DONNADIEU Louis (73), Tarn (2e).
DONNEZ Georges, Nord (19e).
DOUSSET Maurice, Eure-et-Loir (3e).
DRAPIER Robert, Meurthe-et-Moselle (7e).
DRONNE Raymond, Sarthe (3e).
DROUET Maurice (74), Ille-et-Vilaine (3e).
DUBEDOUT Hubert, Isère (2e).
DUCOLONÉ Guy, Hauts-de-Seine (11e).
DUCRAY Gérard (75), Rhône (10e).
DUFFAUT Henri (76), Vaucluse (1re).
DUGOUJON Frédéric, Rhône (7e).

(65) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Robert Galley, nommé membre du Gouvernement.
(66) Devenu député le 21 janvier 1977 en qualité de remplaçant de M. Claude Coulais, nommé membre du Gouvernement.
(67) Nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. Cessation de mandat le 8 juillet 1974 à minuit. Remplacé par M. Jean Riquin. Réélu le 14 novembre 1976 à la suite de la démission de M. Jean Riquin.
(68) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Pierre Billecocq, nommé membre du Gouvernement
(69) Nommée membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacée par M. André Glon.
(70) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Jean-Marcel Papet.
(71) Nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977. Cessation de mandat le 1er mai 1977 à minuit, remplaçant décédé. Siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
(72) Devenu député le 17 mars 1978 en qualité de remplaçant de M. André Boulloche, décédé.
(73) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Jacques Limouzy, nommé membre du Gouvernement. Démissionnaire le 10 avril 1975.
(74) Devenu député le 13 février 1976 en qualité de remplaçant de M. Pierre Méhaignerie, nommé membre du Gouvernement.
(75) Nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. Cessation de mandat le 8 juillet 1974 à minuit. Remplacé par M. Serge Mathieu.
(76) Elu sénateur le 25 septembre 1977. Siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).

MM.

DUHAMEL Jacques (77), Jura (2e).
DUMAS-LAIROLLE Jacques (78), Alpes-Maritimes (3e).
DUPILET Dominique (79), Pas-de-Calais (6e).
DUPUY Fernand, Val-de-Marne (2e).
DURAFFOUR Paul, Saône-et-Loire (2e).
DURAFOUR Michel (80), Loire (1re).
DURAND Emile (81), Gironde (7e).
DURIEUX Jean, Nord (17e).
DUROMÉA André, Seine-Maritime (7e).
DUROURE Roger (82), Landes (1re).
DUTARD Lucien, Dordogne (4e).
DUVILLARD Henri, Loiret (1re).

E

EHM Albert, Bas-Rhin (4e).
EHRMANN Charles (83), Alpes-Maritimes (2e).
ELOY Didier (84), Nord (23e).
EYRAUD Louis (85), Haute-Loire (2e).

F

FABRE Robert, Aveyron (2e).
FAGET Jean (86), Gers (3e).
FAJON Etienne, Seine-Saint-Denis (1re).
FALALA Jean, Marne (2e).
FANTON André, Paris (9e).
FAURE Edgar, Doubs (3e).
FAURE Gilbert, Ariège (1re).
FAURE Maurice, Lot (1re).
FAVRE Jean, Haute-Marne (1re).
FEIT René, Jura (1re).
FEIX Léon (87), Val-d'Oise (3e).
FERRETTI Henri (88), Moselle (4e).
FILLIOUD Georges, Drôme (3e).

(77) Décédé le 8 juillet 1977. Remplacé par M. Henri Jouffroy.
(78) Devenu député le 27 octobre 1977 en qualité de suppléant de M. Fernand Icart, nommé membre du Gouvernement.
(79) Devenu député le 3 mars 1977 en qualité de remplaçant de M. Louis Le Sénéchal, décédé.
(80) Nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974. Cessation de mandat le 28 juin 1974 à minuit. Remplacé par M. Pierre Gaussin.
(81) Devenu député le 11 août 1974, en qualité de remplaçant de M. Franck Cazenave, décédé.
(82) Elu le 16 septembre 1973 à la suite de l'annulation de l'élection de M. André Miritin.
(83) Devenu député le 13 février 1976, en qualité de remplaçant de M. Jacques Médecin, nommé membre du Gouvernement.
(84) Décédé le 30 juin 1977. Remplacé par M. Jean Jarosz.
(85) Elu le 14 novembre 1976 à la suite du décès de M. Jean-Claude Simon.
(86) Devenu député le 16 octobre 1976 en qualité de remplaçant de M. Pierre de Montesquiou, décédé.
(87) Décédé le 28 avril 1974. Remplacé par M. Robert Montdargent.
(88) Devenu député le 26 mars 1976 en qualité de remplaçant de M. Maurice Schnebelen, décédé.

MM.

FISZBIN Henri, Paris (28e).
FLORNOY Bertrand, Seine-et-Marne (3e).
FONTAINE Jean-Edmond, La Réunion (2e).
FONTANET Joseph (89), Savoie (2e).
FORENS André, Vendée (2e).
FORNI Raymond, Territoire de Belfort (2e).
FOSSÉ Roger, Seine-Maritime (8e).
FOUCHET Christian (90), Meurthe-et-Moselle (5e).
FOUCHIER Jacques, Deux-Sèvres (2e).
FOUQUETEAU Jean-Jacques (91), Vienne (2e).
FOURNEYRON Roger (92), Haute-Loire (1re).
FOYER Jean, Maine-et-Loire (2e).
FRANCESCHI Joseph, Val-de-Marne (4e).
FRÊCHE Georges, Hérault (1re).
FRÉDÉRIC-DUPONT Edouard, Paris (5e).
FRELAUT Dominique, Hauts-de-Seine (3e).
FREY Roger (93), Paris (11e).
FRITSCH Anne-Marie (Mme), Moselle (6e).

G

GABRIAC Jean (94), Aveyron (3e).
GABRIEL Frédéric, Saint-Pierre-et-Miquelon.
GAGNAIRE Etienne, Rhône (6e).
GAILLARD René, Deux-Sèvres (1re).
GALLEY Robert (95), Aube (2e).
GANTIER Gilbert (96), Paris (21e).
GARCIN Edmond, Bouches-du-Rhône (6e).
GASTINES Henri (de), Mayenne (2e).
GAU Jacques-Antoine, Isère (4e).
GAUDIN Pierre (97), Var (1re).
GAUSSIN Roger (98), Loire (1re).
GAYRAUD Antoine, Aude (1re).
GEORGES Maurice (99), Seine-Maritime (6e).

(89) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Georges Peizerat.
(90) Décédé le 11 août 1974. Remplacé par M. André Picquot.
(91) Devenu député le 19 novembre 1975 en qualité de remplaçant de M. Abelin, nommé membre du Gouvernement.
(92) Devenu député le 9 juillet 1974 en qualité de remplaçant de M. Jacques Barrot, nommé membre du Gouvernement.
(93) Nommé membre du Conseil constitutionnel le 22 février 1974. Cessation de mandat le 4 mars 1974. Remplacé par M. Charles Magaud.
(94) Décédé le 28 octobre 1976. Remplacé par M. Pierre Montredon.
(95) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Jacques Delhalle.
(96) Devenu député le 23 juin 1975 en qualité de remplaçant de M. Paul Stehlin, décédé.
(97) Élu sénateur le 25 septembre 1977. Siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
(98) Devenu député le 29 juin 1974 en qualité de remplaçant de M. Michel Durafour, nommé membre du Gouvernement.
(99) Cessation de son mandat de député le 30 avril 1975, par suite de démission.

MM.

GERBET Claude, Eure-et-Loire (1re).
GERMAIN Hubert (100), Paris (14e).
GINOUX Henri, Hauts-de-Seine (13e).
GIOVANNINI Philippe, Var (4e).
GIRARD Gaston, Loiret (3e).
GISCARD D'ESTAING Valéry (101), Puy-de-Dôme (2e).
GISSINGER Antoine, Haut-Rhin (5e).
GLON André (102), Côtes-du-Nord (3e).
GODEFROY Pierre, Manche (4e).
GODON Gérard, Yvelines (3e).
GORSE Georges (103), Hauts-de-Seine (10e).
GOSNAT Georges, Val-de-Marne (3e).
GOUHIER Roger, Seine-Saint-Denis (5e).
GOULET Daniel, Orne (1re).
GOURAULT Robert (104), Vienne (2e).
GRANDCOLAS Pierre (105), Ardèche (2e).
GRANET Paul (106), Aube (3e).
GRAVELLE André, Aube (1re).
GRAZIANI Paul (107), Hauts-de-Seine (10e).
GRIMAUD Jean (108), Morbihan (1re).
GRUSSENMEYER François, Bas-Rhin (7e).
GUÉNA Yves (109), Dordogne (1re).
GUERLIN André, Hautes-Pyrénées (1re).
GUERMEUR Guy, Finistère (7e).
GUICHARD Olivier (110), Loire-Atlantique (7e).
GUILLERMIN Henri, Rhône (2e).
GUILLIOD Raymond, Guadeloupe (3e).
GUINEBRETIÈRE Jacques (111), Finistère (1re).

(100) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Jean Turco.
(101) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Jean Morellon.
(102) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, nommée membre du Gouvernement.
(103) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Paul Graziani.
(104) Devenu député le 29 juin 1974 en qualité de remplaçant de M. Abelin. Décédé le 30 août 1975.
(105) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Henri Torre nommé membre du Gouvernement. Démissionnaire le 11 juillet 1974.
(106) Nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. Cessation de mandat le 8 juillet 1974 à minuit. Remplacé par M. Raoul Honnet.
(107) Devenu député le 6 mai 1973, en qualité de remplaçant de M. Georges Gorse, nommé membre du Gouvernement.
(108) Devenu député le 6 mai 1973, en qualité de remplaçant de M. Raymond Marcellin, nommé membre du Gouvernement.
(109) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Jean Lovato. Réélu le 6 octobre 1974 à la suite de la démission de M. Jean Lovato.
(110) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit, remplacé par M. Michel Rabreau. Réélu le 29 septembre 1974 à la suite de la démission de M. Rabreau. Nommé membre du Gouvernement le 27 août 1976. Cessation de mandat le 27 septembre 1976 à minuit. Remplacé par M. Michel Rabreau.
(111) Devenu député le 2 mai 1977 en qualité de remplaçant de M. Marc Bécam, nommé membre du Gouvernement.

H

MM.

HAESEBROECK Gérard, Nord (10e).
HAGE Georges, Nord (15e).
HAMEL Emmanuel, Rhône (8e).
HAMELIN Jean (112), Ille-et-Vilaine (6e).
HAMELIN Xavier, Rhône (12e).
HARCOURT Florence (Mme d') (113), Hauts-de-Seine (6e).
HARCOURT François (d'), Calvados (4e).
HARDY Francis, Charente (2e).
HAUSHERR Justin, Haut-Rhin (1re).
HAUTECLOCQUE Nicole (Mme de), Paris (18e).
HÉLÈNE Léopold (114), Guadeloupe (1re).
HERSANT Robert, Oise (3e).
HERZOG Maurice, Haute-Savoie (3e).
HOFFER Marcel, Vosges (1re).
HONNET Raoul (115), Aube (3e).
HOUEL Marcel, Rhône (11e).
HOUTEER Gérard, Haute-Garonne (5e).
HUCHON Jean-Pierre (116), Maine-et-Loire (5e).
HUGUET Roland, Pas-de-Calais (8e).
HUNAULT Xavier, Loire-Atlantique (5e).
HUYGHUES DES ÉTAGES Jacques, Nièvre (2e).

I

IBÉNÉ Hégesippe (117), Guadeloupe (1re).
ICART Fernand (118), Alpes-Maritimes (3e).
IHUEL Paul (119), Morbihan (6e).
INCHAUSPÉ Michel, Pyrénées-Atlantiques (3e).

J

JACQUET Michel (120), Loire (7e).
JALTON Frédéric, Guadeloupe (2e).
JANS Parfait, Hauts-de-Seine (4e).

(112) Devenu député le 1er mars 1975, en qualité de remplaçant de M. Yvon Bourges, nommé membre du Gouvernement.
(113) Devenue député le 4 mars 1977, en qualité de remplaçant de M. Achille Peretti, nommé membre du Conseil constitutionnel.
(114) Annulation de son élection par décision du Conseil constitutionnel du 25 octobre 1973.
(115) Devenu député le 9 juillet 1974 en qualité de remplaçant de M. Paul Granet, nommé membre du Gouvernement.
(116) Devenu député le 28 septembre 1976 en qualité de remplaçant de M. Maurice Ligot, nommé membre du Gouvernement.
(117) Elu le 10 décembre 1973.
(118) Nommé membre du Gouvernement le 26 septembre 1977. Cessation de mandat le 26 octobre 1977 à minuit. Remplacé par M. Jacques Dumas-Lairolle.
(119) Décédé le 22 octobre 1974. Remplacé par M. Yves le Cabellec.
(120) Décédé le 9 avril 1976. Remplacé par M. Henri Bayard.

MM.

JAROSZ Jean (121), Nord (23e).
JARRIGE Maurice (122), Moselle (8e).
JARROT André (123), Saône-et-Loire (4e).
JARRY Raoul (124), Dordogne (2e).
JOANNE Louis, Charente-Maritime (4e).
JOSSELIN Charles, Côtes-du-Nord (2e).
JOUFFROY Henri (125), Jura (2e).
JOURDAN Emile, Gard (1re).
JOXE Louis (126), Rhône (4e).
JOXE Pierre, Saône-et-Loire (5e).
JULIA Didier, Seine-et-Marne (5e).
JUQUIN Pierre, Essonne (3e).

K

KALINSKY Maxime, Val-de-Marne (8e).
KASPEREIT Gabriel, Paris (7e).
KÉDINGER Pierre, Moselle (2e).
KERVEGUEN Yves de (127), Val-d'Oise (1re).
KIFFER Jean, Moselle (1re).
KRIEG Pierre, Paris (1re).

L

LABARRÈRE André, Pyrénées-Atlantiques (1re).
LABBÉ Claude, Hauts-de-Seine (9e).
LABORDE Jean, Gers (1re).
LACAGNE Henri, Saône-et-Loire (3e).
LACOMBE Jean (128), Hauts-de-Seine (7e).
LA COMBE René, Maine-et-Loire (6e).
LAFAY Bernard (129), Paris (22e).
LAFONT Bernard (130), Var (3e).
LAGORCE Pierre, Gironde (8e).
LAMPS René, Somme (1re).
LARUE Tony (131), Seine-Maritime (2e).
LASSÈRE Jean (132), Haute-Garonne (6e).

(121) Devenu député le 1er juillet 1977 en qualité de remplaçant de M. Didier Eloy, décédé.
(122) Devenu député le 3 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Pierre Messmer, nommé Premier ministre. Démissionnaire le 10 juillet 1974.
(123) Nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974. Cessation de mandat le 28 juin 1974 à minuit. Remplacé par M. Jean Brallion.
(124) Devenu député le 10 novembre 1975 en qualité de remplaçant de M. Louis Pimont, décédé.
(125) Devenu député le 9 juillet 1977, en qualité de remplaçant de M. Jacques Duhamel, décédé.
(126) Nommé membre du Conseil constitutionnel le 22 octobre 1977. Cessation de mandat le 3 novembre 1977. Remplacé par M. Jean Baridon.
(127) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Michel Poniatowski, nommé membre du Gouvernement.
(128) Devenu député le 10 mars 1978 en qualité de remplaçant de M. Raymond Barbet, décédé.
(129) Décédé le 13 février 1977. Siège demeuré vacant, remplaçant élu Sénateur, (art. L.O. 178).
(130) Devenu député le 22 avril 1977 en qualité de remplaçant de M. Aymeric Simon-Lorière, décédé.
(131) Elu sénateur le 25 septembre 1977. Siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
(132) Décédé le 13 novembre 1974. Remplacé par M. Maurice Masquère.

MM.

LAUDRIN Hervé (133), Morbihan (3e).
LAURENT André, Nord (6e).
LAURENT Paul, Paris (29e).
LAURIOL Marc, Yvelines (4e).
LAURISSERGUES Christian, Lot-et-Garonne (1re).
LAVIELLE Henri, Landes (2e).
LAZZARINO Georges, Bouches-du-Rhône (5e).
LEBON André, Ardennes (2e).
LE CABELLEC Yves (134), Morbihan (6e).
LECANUET Jean (135), Seine-Maritime (1re).
LECAT Jean-Philippe (136), Côte-d'Or (3e).
LE DOUAREC François, Ille-et-Vilaine (2e).
LEENHARDT Francis, Vaucluse (2e).
LE FOLL Yves, Côtes-du-Nord (1re).
LEGENDRE Jacques (137), Nord (16e).
LEGENDRE Maurice, Eure-et-Loir (2e).
LEGRAND Joseph, Pas-de-Calais (4e).
LEJEUNE Max (138), Somme (4e).
LELONG Pierre (139), Finistère (4e).
LEMAIRE Maurice, Vosges (2e).
LE MEUR Daniel, Aisne (2e).
LEMOINE Marcel, Indre (1re).
LEPAGE Pierre (140). Indre-et-Loire (2e).
LE PENSEC Louis, Finistère (8e).
LPEERCQ Arnaud (141), Vienne (3e).
LEROY Roland, Seine-Maritime (3e).
LE SÉNÉCHAL Louis (142), Pas-de-Calais (6e).
LE TAC Joël, Paris (26e).
LE THEULE Joël, Sarthe (4e).
LEVAL Pierre (143), Haute-Saône (2e).
L'HUILLIER Waldeck (Hauts-de-Seine (2e).
LIGOT Maurice (144), Maine-et-Loire (5e).
LIMOUZY Jacques (145), Tarn (2e).
LIOGIER Albert, Ardèche (3e).

(133) Décédé le 19 mars 1977. Remplacé par M. Jean Pascal.
(134) Devenu député le 23 octobre 1974 en qualité de remplaçant de M. Paul Ihuel, décédé.
(135) Nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974. Cessation de mandat le 28 juin 1974 à minuit. Remplacé par M. Henri Damamme.
(136) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Henri Moine.
(137) Devenu membre du Gouvernement le 1er avril 1977. Cessation de mandat le 1er mai 1977 à minuit. Remplacé par M. Claude Pringalle.
(138) Elu sénateur le 25 septembre 1977. Siège demeuré vacant, (art. L.O. 178).
(139) Nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. Cessation de mandat le 8 juillet 1974. Remplacé par M. Jean-Claude Rohel.
(140) Décédé le 23 septembre 1974. Remplacé par M. Jean Delaneau.
(141) Devenu député le 8 juillet 1975 en qualité de remplaçant de M. Claude Peyret.
(142) Décédé le 2 mars 1977. Remplacé par M. Dominique Dupilet.
(143) Devenu député le 2 mai 1977 en qualité de remplaçant de M. Jean-Jacques Beucler, nommé membre du Gouvernement.
(144) Nommé membre du Gouvernement le 27 août 1976. Cessation de mandat le 27 septembre 1976 à minuit. Remplacé par M. Jean-Pierre Huchon.
(145) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Louis Donnadieu. Réélu le 25 mai 1975 à la suite de la démission de M. Donnadieu.

MM.

LIPKOWSKI Jean (de) (146), Charente-Maritime (5e).
LONGEQUEUE Louis (147), Haute-Vienne (3e).
LOO Charles, Bouches-du-Rhône (2e).
LOVATO Jean (148), Dordogne (1re).
LUCAS Henri, Pas-de-Calais (11e).

M

MACQUET Benoît, Loire-Atlantique (3e).
MADRELLE Philippe, Gironde (4e).
MAGAUD Charles (149), Paris (11e).
MAISONNAT Louis, Isère (3e).
MALAUD Philippe (150), Saône-et-Loire (1re).
MALÈNE Christian (de la) (151), Paris (16e).
MALOUIN Charles (152), Calvados (5e).
MARCELLIN Raymond (153), Morbihan (1re).
MARCHAIS Georges, Val-de-Marne (1re).
MARCUS Claude-Gérard, Paris (8e).
MARETTE Jacques, Paris (17e).
MARIE Bernard, Pyrénées-Atlantiques (4e).
MARTIN André, Seine-Maritime (4e).
MASQUÈRE Maurice (154), Haute-Garonne (6e).
MASSE Jean, Bouches-du-Rhône (8e).
MASSON Marc (155), Yonne (1re).
MASSOT Marcel, Alpes-de-Haute-Provence (1re).
MASSOUBRE Jean-Louis, Somme (2e).
MATHIEU Gilbert, Côte-d'Or (4e).
MATHIEU Serge (156), Rhône (10e).
MATON Albert, Nord (22e).
MAUGER Pierre, Vendée (3e).
MAUJOUAN DU GASSET Joseph-Henri, Loire-Atlantique (4e).
MAUROY Pierre, Nord (2e).
MAYOUD Alain, Rhône (9e).

(146) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. André Brillouet.
(147) Elu sénateur le 25 septembre 1977. Siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
(148) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Yves Guéna. Démissionnaire le 11 juillet 1974.
(149) Devenu député le 5 mars 1974 en qualité de remplaçant de M. Roger Frey, nommé membre du Conseil constitutionnel.
(150) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973. Remplacé par M. Romain Buffet.
(151) Elu sénateur le 26 septembre 1977. Siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
(152) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Olivier Stirn, nommé membre du Gouvernement.
(153) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973. Remplacé par M. Jean Grimaud.
(154) Devenu député le 14 novembre 1974 en qualité de remplaçant de M. Jean Lassère, décédé.
(155) Devenu député le 9 juillet 1974 en qualité de remplaçant de M. Jean-Pierre Soisson, nommé membre du Gouvernement.
(156) Devenu député le 9 juillet 1974 en qualité de remplaçant de M. Gérard Ducray. Démissionnaire le 12 octobre 1976.

MM.

MAZEAUD Pierre (157), Hauts-de-Seine (12e).
MÉDECIN Jacques (158), Alpes-Maritimes (2e).
MÉHAIGNERIE Pierre (159), Ille-et-Vilaine (3e).
MERMAZ Louis, Isère (5e).
MESMIN Georges, Paris (20e).
MESSMER Pierre (160), Moselle (8e).
MÉTAYER René (161), Vienne (1re).
MEUNIER Lucien, Ardennes (1re).
MEXANDEAU Louis, Calvados (1re).
MICHEL Claude, Eure (2e).
MICHEL Henri, Drôme (2e).
MICHEL Yves (162), Finistère (5e).
MILLET Gilbert, Gard (4e).
MIRTIN André (163), Landes (1re).
MISSOFFE François (164), Paris (24e).
MISSOFFE Hélène (Mme) (165), Paris (24e).
MITTERRAND François, Nièvre (3e).
MOHAMED Ahmed, Comores.
MOINE Henri (166), Côte-d'Or (3e).
MOLLET Guy (167), Pas-de-Calais (1re).
MONFRAIS Pierre (168), Eure (1re).
MONTAGNE Rémy, Eure (3e).
MONTDARGENT Robert (169), Val-d'Oise (3e).
MONTESQUIOU Pierre (de) (170), Gers (2e).
MONTREDON Pierre (171), Aveyron (3e).
MOREAU Gisèle (Mme), Paris (13e).
MORELLON Jean (172), Puy-de-Dôme (2e).

(157) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Paul Vauclair.
(158) Nommé membre du Gouvernement le 12 janvier 1976. Cessation de mandat le 12 février 1976 à minuit. Remplacé par M. Charles Ehrmann.
(159) Nommé membre du Gouvernement le 12 janvier 1976. Cessation de mandat le 12 février 1976 à minuit. Remplacé par M. Maurice Drouet.
(160) Nommé Premier ministre le 2 avril 1973. Cessation de mandat le 2 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Maurice Jarrige. Réélu le 29 septembre 1974 à la suite de la démission de M. Jarrige.
(161) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Vertadier, nommé membre du Gouvernement.
(162) Devenu député le 27 avril 1976 en remplacement de M. Antoine Caill, décédé.
(163) Election annulée. Décision du Conseil constitutionnel du 5 juillet 1973.
(164) Cessation de mandat le 26 juillet 1974 par suite de prolongation de mission temporaire. Remplacé par Mme Hélène Missoffe.
(165) Devenue député le 26 juillet 1974 en qualité de remplaçant de M. François Missoffe, nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977. Cessation de mandat le 1er mai 1977 à minuit, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
(166) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Jean-Philippe Lecat, nommé membre du Gouvernement. Démissionnaire le 28 juillet 1974.
(167) Décédé le 3 octobre 1975. Remplacé par M. André Delehedde.
(168) Devenu député le 25 décembre 1976 en qualité de remplaçant de M. Jean de Broglie, décédé.
(169) Devenu député le 29 avril 1974 en remplacement de M. Léon Feix, décédé.
(170) Décédé le 15 octobre 1976. Remplacé par M. Jean Faget.
(171) Devenu député le 29 octobre 1976 en qualité de remplaçant de M. Jean Gabriac, décédé.
(172) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Valéry Giscard d'Estaing, nommé membre du Gouvernement.

MM.

MOUROT Jean-Paul, Indre (3e).
MULLER Emile, Haut-Rhin (4e).

N

NARQUIN Jean, Maine-et-Loire (1re).
NAVEAU Charles, Nord (21e).
NESSLER Edmond, Oise (2e).
NEUWIRTH Lucien, Loire (2e).
NILÈS Maurice, Seine-Saint-Denis (4e).
NOAL Pierre, Orne (3e).
NOTEBART Arthur, Nord (5e).
NUNGESSER Roland, Val-de-Marne (6e).

O

ODRU Louis, Seine-Saint-Denis (7e).
OFFROY Raymond, Seine-Maritime (9e).
OLLIVRO Edouard, Côtes-du-Nord (4e).
OMAR FARAH ILTIREH, Afars et Issas.
ORNANO Michel (d') (173), Calvados (3e).

P

PALEWSKI Jean-Paul (174), Yvelines (2e).
PAPET Jean-Marcel (175), Hautes-Alpes (2e).
PAPON Maurice, Cher (3e).
PAQUET Aimé (176), Isère (1re).
PARTRAT Roger, Loire (4e).
PASCAL Jean (177), Morbihan (3e).
PEIZERAT Georges (178), Savoie (2e).
PERETTI Achille (179), Hauts-de-Seine (6e).
PÉRONNET Gabriel (180), Allier (4e).
PETIT Camille, Martinique.
PEYREFITTE Alain (181), Seine-et-Marne (4e).

(173) Nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974. Cessation de mandat le 28 juin 1974 à minuit. Remplacé par M. Jacques Richomme.
(174) Décédé le 10 décembre 1976. Remplacé par M. Pierre Régis.
(175) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Paul Dijoud, nommmé membre du Gouvernement.
(176) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Guy Cabanel.
(177) Devenu député le 20 mars 1977 en qualité de remplaçant de M. Hervé Laudrin, décédé.
(178) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Joseph Fontanet. Démissionnaire le 10 juillet 1974.
(179) Nommé membre du Conseil constitutionnel le 22 février 1977. Cessation de mandat le 4 mars 1977. Remplacé par Mme Florence d'Harcourt.
(180) Nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. Cessation de mandat le 8 juillet 1974 à minuit. Remplacé par M. Jean Chabrol. Réélu le 21 novembre 1976 à la suite de la démission de M. Jean Chabrol.
(181) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Etienne Pinte.

MM.

PEYRET Claude (182), Vienne (3e).
PHILIBERT Louis, Bouches-du-Rhône (9e).
PIANTA Georges, Haute-Savoie (2e).
PICQUOT André (183), Meurthe-et-Moselle (5e).
PIDJOT Roch, Nouvelle-Calédonie.
PIGNION Lucien, Pas-de-Calais (3e).
PIMONT Louis (184), Dordogne (2e).
PINTE Etienne (185), Seine-et-Marne (4e).
PIOT Jacques, Yonne (3e).
PLANEIX Joseph, Puy-de-Dôme (3e).
PLANTIER Maurice, Pyrénées-Atlantiques (2e).
PLOUX Suzanne (Mme) (186), Finistère (6e).
PONCELET Christian (187), Vosges (3e).
PONIATOWSKI Michel (188), Val-d'Oise (1re).
PONS Bernard, Lot (2e).
POPEREN Jean, Rhône (13e).
PORELLI Vincent, Bouches-du-Rhône (11e).
POSADO Pascal (189), Bouches-du-Rhône (4e).
POUJADE Robert (190), Côte-d'Or (1re).
POULPIQUET Gabriel (de), Finistère (3e).
POUTISSOU André (191), Rhône (10e).
PRANCHÈRE Pierre, Corrèze (1re).
PRÉAUMONT Jean (de), Paris (23e).
PRINGALLE Claude (192), Nord (16e).
PUJOL Marcel (193), Bouches-du-Rhône (1re).

Q

QUENTIER René (194), Oise (4e).

(182) Décédé le 7 juillet 1975. Remplacé par M. Arnaud Lepercq.
(183) Devenu député le 12 août 1974 en qualité de remplaçant de M. Christian Fouchet, décédé.
(184) Décédé le 9 novembre 1975. Remplacé par M. Raoul Jarry.
(185) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Alain Peyrefitte, nommé membre du Gouvernement.
(186) Nommée membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacée par M. Jean Crenn.
(187) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Gérard Braun.
(188) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Yves de Kerveguen.
(189) Devenu député le 14 janvier 1978 en qualité de remplaçant de M. François Billoux, décédé.
(190) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. René Blas.
(191) Elu le 21 novembre 1976 en remplacement de M. Serge Mathieu, démissionnaire.
(192) Devenu député le 2 mai 1977 en qualité de remplaçant de M. Jacques Legendre, nommé membre du Gouvernement.
(193) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Joseph Comiti, nommé membre du Gouvernement.
(194) Décédé le 18 novembre 1976. Remplacé par M. Arthur Dehaine.

R

MM.

RABREAU Michel (195), Loire-Atlantique (7e).
RADIUS René, Bas-Rhin (1re).
RALITE Jack, Seine-Saint-Denis (3e).
RAYMOND Alex, Haute-Garonne (4e).
RAYNAL Pierre, Cantal (2e).
RÉGIS Pierre (196), Yvelines (2e).
RÉJAUD Raymond (197), Seine-Maritime (6e).
RENARD Roland, Aisne (4e).
RENOUARD Isidore (198), Ille-et-Vilaine (4e).
RÉTHORÉ Raymond, Charente (1re).
RIBADEAU-DUMAS Roger, Drôme (1re).
RIBES Pierre, Yvelines (7e).
RIBIÈRE René, Val-d'Oise (4e).
RICHARD Lucien, Loire-Atlantique (8e).
RICHOMME Jacques (199), Calvados (3e).
RICKERT Ernest (200), Bas-Rhin (2e).
RIEUBON René, Bouches-du-Rhône (10e).
RIGOUT Marcel, Haute-Vienne (2e).
RIQUIN Jean (201), Yvelines (5e).
RIVIÈRE Paul, Loire (6e).
RIVIÉREZ Hector, Guyane.
ROCCA SERRA Jean-Paul (de), Corse (3e).
ROGER Emile, Nord (14e).
ROHEL Jean-Claude (202), Finistère (4e).
ROLLAND Hector, Allier (1re).
ROSSI André (203), Aisne (5e).
ROUCAUTE Roger, Gard (3e).
ROUX Claude, Paris (19e).
ROYER Jean (204), Indre-et-Loire (1re).
RUFENACHT Antoine (205), Seine-Maritime (6e).
RUFFE Hubert, Lot-et-Garonne (2e).

(195) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Olivier Guichard, nommé membre du Gouvernement. Démissionnaire le 11 juillet 1974. Devenu député le 28 septembre 1976 en qualité de remplaçant de M. Olivier Guichard, nommé membre du Gouvernement.
(196) Devenu député le 11 décembre 1976 en qualité de remplaçant de M. Jean-Paul Palewski, décédé.
(197) Devenu député le 28 septembre 1976 en qualité de remplaçant de M. Rufenacht, nommé membre du Gouvernement.
(198) Décédé le 18 avril 1975, remplacé par M. Edouard Simon.
(199) Devenu député le 29 juin 1974 en qualité de remplaçant de M. Michel d'Ornano, nommé membre du Gouvernement.
(200) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. André Bord, nommé membre du Gouvernement.
(201) Devenu député le 9 juillet 1974 en qualité de remplaçant de M. Bernard Destremau, nommé membre du Gouvernement. Démissionnaire le 2 octobre 1976.
(202) Devenu député le 9 juillet 1974 en qualité de remplaçant de M. Pierre Lelong, nommé membre du Gouvernement.
(203) Nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. Cessation de mandat le 8 juillet 1974 à minuit. Remplacé par Mme Aliette Crépin.
(204) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Jean Chassagne. Réélu le 9 mai 1976 à la suite de la démission de M. Jean Chassagne.
(205) Elu le 15 juin 1975 à la suite de la démission de M. Maurice Georges. Nommé membre du Gouvernement le 27 août 1976. Cessation de mandat le 27 septembre 1976 à minuit. Remplacé par M. Raymond Rejaud.

S

MM.

SABLÉ Victor, Martinique (3e).
SAINT-PAUL André, Ariège (2e).
SAINTE-MARIE Michel, Gironde (6e).
SALAVILLE Denis (206), Lozère (2e).
SALLÉ Louis, Loiret (2e).
SANFORD Francis (207), Polynésie française (1re).
SAUVAIGO Pierre, Alpes-Maritimes (6e).
SAUZEDDE Fernand, Puy-de-Dôme (4e).
SAVARY Alain, Haute-Garonne (1re).
SCHLOESING Edouard, Lot-et-Garonne (3e).
SCHNEBELEN Maurice (208), Moselle (4e).
SCHVARTZ Julien, Moselle (5e).
SCHWARTZ Gilbert, Meurthe-et-Moselle (6e).
SÉGARD Norbert (209), Nord (1re).
SEITLINGER Jean, Moselle (7e).
SÉNÈS Gilbert, Hérault (2e).
SERRES René (210), Hautes-Alpes (1re).
SERVAN-SCHREIBER Jean-Jacques (211), Meurthe-et-Moselle (1re).
SIMON Edouard (212), Ille-et-Vilaine (4e).
SIMON Jean-Claude (213), Haute-Loire (2e).
SIMON-LORIÈRE Aymeric (214), Var (3e).
SOISSON Jean-Pierre (215), Yonne (1re).
SOURDILLE Jacques (216), Ardennes (3e).
SOUSTELLE Jacques, Rhône (3e).
SPÉNALE Georges (217), Tarn (3e).
SPRAUER Germain, Bas-Rhin (8e).
STASI Bernard (218), Marne (4e).
STEHLIN Paul (219), Paris (21e).
STÉPHAN Yvonne (Mme) (220), Morbihan (2e).

MM.

STIRN Olivier (221), Calvados (5e).
SUDREAU Pierre, Loir-et-Cher (1re).

T

TAITTINGER Jean (222), Marne (1re).
TERRENOIRE Alain, Loire (5e).
THOME-PATENOTRE Jacqueline (Mme) Yvelines (8e).
TIBERI Jean (223), Paris (3e).
TISNE Monique (Mme) (224), Paris (3e).
TISSANDIER Maurice, Indre (2e).
TOMASINI René (225), Eure (4e).
TORRE Henri (226), Ardèche (2e).
TOURNÉ André, Pyrénées-Orientales (2e).
TURCO Jean (227), Paris (14e).

V

VACANT Edmond, Puy-de-Dôme (5e).
VALBRUN Robert (228), Nord (1re).
VALENET Raymond, Seine-Saint-Denis (9e).
VALLEIX Jean, Gironde (1re).
VALS Francis (229), Aude (2e).
VAUCLAIR Paul (230), Hauts-de-Seine (12e).
VER Antonin, Tarn-et-Garonne (2e).
VERPILLIÈRE Guy (de la), Ain (3e).
VERTADIER Pierre (231), Vienne (1re).
VILLA Lucien, Paris (31e).
VILLON Pierre, Allier (3e).
VIN Henri (232), Ardennes (3e).

---

(206) Devenu député le 2 mai 1977 en qualité de remplaçant de M. Jacques Blanc, nommé membre du Gouvernement.
(207) Démissionnaire le 29 juin 1976. Réélu le 12 septembre 1976. Démissionnaire le 30 juin 1977. Siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
(208) Décédé le 25 mars 1976. Remplacé par M. Henri Ferretti.
(209) Nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. Cessation de mandat le 8 juillet 1974 à minuit. Remplacé par M. Robert Valbrun.
(210) Devenu député le 2 mai 1977 en qualité de remplaçant de M. Bernard-Reymond, nommé membre du Gouvernement.
(211) Nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974. Fin de ses fonctions de ministre le 9 juin 1974.
(212) Devenu député le 19 avril 1975 en qualité de remplaçant de M. Isidore Renouard, décédé.
(213) Décédé le 19 août 1976. Remplacé par M. Louis Eyraud à la suite d'une élection partielle le 14 novembre 1976.
(214) Décédé le 21 avril 1977. Remplacé par M. Bernard Lafont.
(215) Nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. Cessation de mandat le 8 juillet 1974 à minuit. Remplacé par M. Marc Masson.
(216) Nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977. Cessation de mandat le 1er mai 1977 à minuit. Remplacé par M. Henri Vin.
(217) Elu sénateur le 25 septembre 1977. Siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
(218) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Pierre Caurier.
(219) Décédé le 22 juin 1975. Remplacé par M. Gilbert Gantier.
(220) Devenue député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Christian Bonnet, nommé membre du Gouvernement.
(221) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Charles Malouin.
(222) Nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. Cessation de mandat le 5 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Roger Crespin.
(223) Nommé membre du Gouvernement le 12 janvier 1976. Cessation de mandat le 12 février 1976 à minuit. Remplacé par Mme Monique Tisne. Réélu le 14 novembre 1976 à la suite de la démission de Mme Tisne.
(224) Devenue député le 13 février 1976 en qualité de remplaçante de M. Jean Tiberi, nommé membre du Gouvernement. Démissionnaire le 2 octobre 1976.
(225) Nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. Cessation de mandat le 8 juillet 1974 à minuit. Remplacé par M. Eugène Authier.
(226) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. Pierre Grandcolas. Réélu le 6 octobre 1974 à la suite de la démission de M. Grandcolas.
(227) Devenu député le 6 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Hubert Germain, nommé membre du Gouvernement.
(228) Devenu député le 9 juillet 1974 en qualité de remplaçant de M. Nobert Ségard, nommé membre du Gouvernement.
(229) Décédé le 27 juin 1974. Remplacé par M. Jean Antagnac.
(230) Devenu député le 13 mai 1973 en qualité de remplaçant de M. Pierre Mazeau, nommé membre du Gouvernement.
(231) Nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. Cessation de mandat le 12 mai 1973 à minuit. Remplacé par M. René Métayer.
(232) Devenu député le 2 mai 1977 en qualité de remplaçant de M. Jacques Sourdille, nommé membre du Gouvernement.

MM.

VITTER Pierre, Haute-Saône (1re).
VIVIEN Alain, Seine-et-Marne (1re).
VIVIEN Robert-André, Val-de-Marne (7e).
VIZET Robert, Essonne (4e).
VOILQUIN Albert (233), Vosges (4e).
VOISIN André-Georges, Indre-et-Loire (4e).

W

WAGNER Robert, Yvelines (6e).
WEBER Claude, Val-d'Oise (2e).
WEBER Pierre, Meurthe-et-Moselle (3e).

MM.

WEINMAN Jacques (234), Doubs (1re).
WEISENHORN Pierre, Haut-Rhin (3e).

Z

ZELLER Adrien, Bas-Rhin (6e).
ZUCCARELLI Jean, Corse (2e).

(233) Elu sénateur le 25 septembre 1977. Siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
(234) Décédé le 7 mai 1977. Remplacé par M. Georges Bolard.

LISTE PAR DÉPARTEMENTS DES DÉPUTÉS

ayant exercé leur mandat au cours de la cinquième Législature

I. — DÉPARTEMENTS DE LA MÉTROPOLE

Circonscription

AIN

1re .. MM. BARBEROT (Paul).
2e .. ANTHONIOZ (Marcel) décédé le 31 août 1976. CARRIER (Michel) (remplaçant).
3e .. de la VERPILLIÈRE (Guy).

AISNE

1re .. MM. AUMONT (Robert).
2e .. LE MEUR (Daniel).
3e .. BRUGNON (Maurice).
4e .. RENARD (Roland).
5e .. ROSSI (André) nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. Mme CRÉPIN Aliette (remplaçant).

ALLIER

1re .. MM ROLLAND (Hector).
2e .. BRUN (Maurice).
3e .. VILLON (Pierre).
4e .. PÉRONNET (Gabriel) nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. CHABROL (Jean) (remplaçant) démissionnaire le 2 octobre 1976. PÉRONNET (Gabriel) élu le 21 novembre 1976.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

1re .. MM. MASSOT (Marcel).
2e .. DELORME (Claude).

ALPES (HAUTES-)

1re .. MM. BERNARD-REYMOND (Pierre) nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977. SERRES (René) (remplaçant).
2e .. DIJOUD (Paul) nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. PAPET (Jean-Marcel) (remplaçant).

Circonscription

ALPES-MARITIMES

1re .. MM. BAREL (Virgile).
2e .. MÉDECIN (Jacques) nommé membre du Gouvernement le 12 janvier 1976. EHRMANN (Charles) (remplaçant).
3e .. ICART (Fernand) nommé membre du Gouvernement le 26 septembre 1977. DUMAS-LAIROLLE (Jacques) (remplaçant).
4e .. AUBERT (Emmanuel).
5e .. CORNUT-GENTILLE (Bernard).
6e .. SAUVAIGO (Pierre).

ARDÈCHE

1re .. MM. CORNET (Pierre).
2e .. TORRE (Henri) nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. GRANDCOLAS (Pierre) (remplaçant) démissionnaire le 11 juillet 1974. TORRE (Henri) élu le 6 octobre 1974.
3e .. LIOGIER (Albert).

ARDENNES

1re .. MM. MEUNIER (Lucien).
2e .. LEBON (André).
3e .. SOURDILLE (Jacques) nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977. VIN (Henri) (remplaçant).

ARIÈGE

1re .. MM. FAURE (Gilbert).
2e .. SAINT-PAUL (André).

AUBE

1re .. MM. GRAVELLE (André).
2e .. GALLEY (Robert) nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. DELHALLE (Jacques) (remplaçant).
3e .. GRANET (Paul) nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. HONNET (Raoul) (remplaçant).

Nota : Les signes * indiquent que l'élection a été acquise au premier tour des élections générales (4 mars 1973).

Circonscription

AUDE

1re .. MM. GAYRAUD (Antoine).
2e .. VALS (Francis) décédé le 27 juin 1974.
ANTAGNAC (Jean) (remplaçant).
3e .. CAPDEVILLE (Robert).

AVEYRON

1re .. MM. BRIANE (Jean).
2e .. FABRE (Robert).
3e .. GABRIAC (Jean) décédé le 28 octobre 1976.
MONTREDON (Pierre) (remplaçant).

BOUCHES-DU-RHONE

1re .. MM. COMITI (Joseph) nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
PUJOL (Marcel) (remplaçant).
2e .. LOO (Charles).
3e .. DEFFERRE (Gaston).
4e .. BILLOUX (François) * décédé le 14 janvier 1978.
POSADO (Pascal) (remplaçant).
5e .. LAZZARINO (Georges).
6e .. GARCIN (Edmond).
7e .. CERMOLACCE (Paul).
8e .. MASSE (Jean).
9e .. PHILIBERT (Louis).
10e .. RIEUBON (René).
11e .. PORELLI (Vincent).

CALVADOS

1re .. MM. MEXANDEAU (Louis).
2e .. BISSON (Robert).
3e .. d'ORNANO (Michel) nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974.
RICHOMME (Jacques) (remplaçant).
4e .. d'HARCOURT (François).
5e .. STIRN (Olivier) * nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973.
MALOUIN (Charles) (remplaçant).

CANTAL

1re .. MM. CHAUVET (Augustin).
2e .. RAYNAL (Pierre). *

CHARENTE

1re .. MM. RÉTHORÉ (Raymond).
2e .. HARDY (Francis).
3e .. ALLONCLE (Michel).

CHARENTE-MARITIME

1re .. MM. CRÉPEAU (Michel).
2e .. BIGNON (Albert) décédé le 10 janvier 1977.
BRANGER (Jean) (remplaçant).

Circonscription

3e .. BRUGEROLLE (André). *
4e .. JOANNE (Louis).
5e .. de LIPKOWSKI (Jean) nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973.
BRILLOUET (André) (remplaçant).

CHER

1re .. MM. BOISDÉ (Raymond).
2e .. BOINVILLIERS (Jean).
3e .. PAPON (Maurice).

CORRÈZE

1re .. MM. PRANCHÈRE (Pierre).
2e .. CHARBONNEL (Jean) nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
CEYRAC (Charles) (remplaçant).
3e .. CHIRAC (Jacques) * nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
BELCOUR (Henri) (remplaçant) démissionnaire le 2 octobre 1976.
CHIRAC (Jacques) élu le 14 novembre 1976.

CORSE

1re .. MM. ALFONSI (Nicolas).
2e .. ZUCCARELLI (Jean).
3e .. de ROCCA SERRA (Jean-Paul). *

COTE-D'OR

1re .. MM. POUJADE (Robert) nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
BLAS (René) (remplaçant).
2e .. BERGER (Henry).
3e .. LECAT (Jean-Philippe) nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973.
MOINE (Henri) (remplaçant) démissionnaire le 28 juillet 1974.
CHARLES (Pierre) élu le 6 octobre 1974.
4e .. MATHIEU (Gilbert).

COTES-DU-NORD

1re .. MM. LE FOLL (Yves).
2e .. JOSSELIN (Charles).
3e .. Mlle DIENESCH (Marie-Madeleine) * nommée membre du Gouvernement le 12 avril 1973.
MM. GLON (André) (remplaçant).
4e .. OLLIVRO (Edouard)
5e .. BOURDELLÈS (Pierre).

CREUSE

1re .. MM. BECK (Guy).
2e .. CHANDERNAGOR (André).

Circonscription

DORDOGNE

1re .. MM. GUÈNA (Yves) nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
LOVATO (Jean) (remplaçant) démissionnaire le 11 juillet 1974.
GUÈNA (Yves) élu le 6 octobre 1974.
2e .. PIMONT (Louis) décédé le 9 novembre 1975.
JARRY (Raoul) (remplaçant).
3e .. BONNET (Alain).
4e .. DUTARD (Lucien).

DOUBS

1re .. MM. WEINMAN (Jacques) décédé le 7 mai 1977.
BOLARD (Georges) (remplaçant).
2e .. BOULLOCHE (André) décédé le 16 mars 1978.
DOMON (Marcel) (remplaçant).
3e .. FAURE (Edgar). *

DROME

1re .. MM. RIBADEAU-DUMAS (Roger).
2e .. MICHEL (Henri).
3e .. FILLIOUD (Georges).

ESSONNE

1re .. MM. COMBRISSON (Roger).
2e .. BOSCHER (Michel).
3e .. JUQUIN (Pierre).
4e .. VIZET (Robert).

EURE

1re .. MM. de BROGLIE (Jean) décédé le 24 décembre 1976.
MONFRAIS (Pierre) (remplaçant).
2e .. MICHEL (Claude).
3e .. MONTAGNE (Rémy).
4e .. TOMASINI (René) nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974.
AUTHIER (Eugène) (remplaçant).

EURE-ET-LOIR

1re .. MM. GERBET (Claude).
2e .. LEGENDRE (Maurice)
3e .. DOUSSET (Maurice).

FINISTÈRE

1re .. MM. BECAM (Marc) nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977.
GUINEBRETIÈRE (Jacques) (remplaçant).
2e .. de BENNETOT (Michel).
3e .. de POULPIQUET (Gabriel). *
4e .. LELONG (Pierre) nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974.
ROHEL (Jean-Claude) (remplaçant).
5e .. CAILL (Antoine) décédé le 26 avril 1976.
MICHEL (Yves) (remplaçant).
6e .. Mme PLOUX (Suzanne) nommée membre du Gouvernement le 12 avril 1973.
MM. CRENN (Jean) (remplaçant).
7e .. GUERMEUR (Guy).
8e .. LE PENSEC (Louis).

GARD

1re .. MM. JOURDAN (Émile).
2e .. BASTIDE (Jean).
3e .. ROUCAUTE (Roger).
4e .. MILLET (Gilbert).

GARONNE (HAUTE-)

1re .. MM. SAVARY (Alain).
2e .. BAUDIS (Pierre).
3e .. ANDRIEU (Maurice).
4e .. RAYMOND (Alex).
5e .. HOUTEER (Gérard).
6e .. LASSÈRE (Jean) décédé le 13 novembre 1974.
MASQUÈRE (Maurice) (remplaçant).

GERS

1re .. MM. LABORDE (Jean).
2e .. de MONTESQUIOU (Pierre) décédé le 15 octobre 1976.
FAGET (Jean) (remplaçant).

GIRONDE

1re .. MM. VALLEIX (Jean).
2e .. CHABAN-DELMAS (Jacques).
3e .. DESCHAMPS (Henri).
4e .. MADRELLE (Philippe).
5e .. ACHILLE-FOULD (Aymar) nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973.
ANTOUNE (Guy) (remplaçant) démissionnaire le 2 octobre 1976.
ACHILLE-FOULD (Aymar) élu le 21 novembre 1976.
6e .. SAINTE-MARIE (Michel).
7e .. CAZENAVE (Franck) décédé le 10 août 1974.
DURAND (Émile) (remplaçant).
8e .. LAGORCE (Pierre).
9e .. BOULIN (Robert) nommé membre du Gouvernement le 27 août 1976.
CÉSAR (Gérard) (remplaçant).
10e .. DELIAUNE (Gérard).

Circonscription

HAUTS-DE-SEINE

1re .. MM. L'HUILLIER (Waldeck). *
2e .. CHALANDON (Albin) démissionnaire le 11 août 1976.
CORNIC (Yves) (remplaçant).
3e .. FRELAUT (Dominique).
4e .. JANS (Parfait).
5e .. DEPREZ (Charles).
6e .. PERETTI (Achille) nommé membre du Conseil constitutionnel le 22 février 1977.
Mme d'HARCOURT (Florence) (remplaçant).
7e .. MM. BARBET (Raymond) décédé le 8 mars 1978.
LACOMBE (Jean) (remplaçant).
8e .. BAUMEL (Jacques).
9e .. LABBÉ (Claude).
10e .. GORSE (Georges) nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
GRAZIANI (Paul) (remplaçant).
11e .. DUCOLONÉ (Guy).
12e .. MAZEAUD (Pierre) nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973.
VAUCLAIR (Paul) (remplaçant).
13e .. GINOUX (Henri).

HÉRAULT

1re .. MM. FRÈCHE (Georges).
2e .. SÈNÈS (Gilbert).
3e .. ARRAUT (Pierre).
4e .. BALMIGÈRE (Paul).
5e .. BAYOU (Raoul).

ILLE-ET-VILAINE

1re .. MM. CRESSARD (Jacques).
2e .. LE DOUAREC (François).
3e .. MÉHAIGNERIE (Pierre) * nommé membre du Gouvernement le 12 janvier 1976.
DROUET (Maurice) (remplaçant).
4e .. RENOUARD (Isidore) décédé le 18 avril 1975
SIMON (Édouard) (remplaçant).
5e .. COINTAT (Michel).
6e .. BOURGES (Yvon) * nommé membre du Gouvernement le 31 janvier 1975.
HAMELIN (Jean) (remplaçant).

INDRE

1re .. MM. LEMOINE (Marcel).
2e .. TISSANDIER (Maurice).
3e .. MOUROT (Jean-Paul).

Circonscription

INDRE-ET-LOIRE

1re .. MM. ROYER (Jean) * nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
CHASSAGNE (Jean) (remplaçant) démissionnaire le 2 avril 1976.
ROYER (Jean) élu le 9 mai 1976.
2e .. LEPAGE (Pierre) décédé le 23 septembre 1974.
DELANEAU (Jean) (remplaçant).
3e .. BERTHOUIN (Fernand).
4e .. VOISIN (André-Georges).

ISÈRE

1re .. MM. PAQUET (Aimé) nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973.
CABANEL (Guy) (remplaçant).
2e .. DUBEDOUT (Hubert).
3e .. MAISONNAT (Louis).
4e .. GAU (Jacques-Antoine).
5e .. MERMAZ (Louis).
6e .. BOYER (Jean).
7e .. CATTIN-BAZIN (Maurice).

JURA

1re .. MM. FEIT (René).
2e .. DUHAMEL (Jacques) décédé le 8 juillet 1977.
JOUFFROY (Henri) (remplaçant).

LANDES

1re .. MM. MIRTIN (André), élection annulée, décision du Conseil constitutionnel du 5 juillet 1973.
DUROURE (Roger) élu le 16 septembre 1973.
2e .. LAVIELLE (Henri).
3e .. COMMENAY (Jean-Marie).

LOIR-ET-CHER

1re .. MM. SUDREAU (Pierre). *
2e .. CORRÈZE (Roger).
3e .. DESANLIS (Jean).

LOIRE

1re .. MM. DURAFOUR (Michel) nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974.
GAUSSIN (Pierre) (remplaçant).
2e .. NEUWIRTH (Lucien).
3e .. CHAZALON (André).
4e .. PARTRAT (Roger).
5e .. TERRENOIRE (Alain).
6e .. RIVIÈRE (Paul).
7e .. JACQUET (Michel) décédé le 9 avril 1976.
BAYARD (Henri) (remplaçant).

Circonscription

LOIRE (HAUTE-)

1re .. MM. BARROT (Jacques) * nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974.
FOURNEYRON (Roger) (remplaçant).

2e .. SIMON (Jean-Claude) décédé le 19 août 1976.
EYRAUD (Louis) élu le 14 novembre 1976.

LOIRE-ATLANTIQUE

1re .. MM. BOLO (Alexandre).
2e .. CHAUVEL (Christian).
3e .. MACQUET (Benoît).
4e .. MAUJOUAN DU GASSET (Joseph-Henri).
5e .. HUNAULT (Xavier). *
6e .. CARPENTIER (Georges).

7e .. GUICHARD (Olivier) * nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
RABREAU (Michel) (remplaçant) démissionnaire le 11 juillet 1974.
GUICHARD (Olivier) élu le 24 septembre 1974, nommé membre du Gouvernement le 27 août 1976.
RABREAU (Michel) (remplaçant).

8e .. RICHARD (Lucien).*

LOIRET

1re .. MM. DUVILLARD (Henri).
2e .. SALLÉ (Louis).
3e .. GIRARD (Gaston) (1).
4e .. DENIAU (Xavier).*

LOT

1re .. MM. FAURE (Maurice).
2e .. PONS (Bernard).

LOT-ET-GARONNE

1re .. MM. LAURISSERGUES (Christian).
2e .. RUFFE (Hubert).
3e .. SCHLOESING (Édouard).

LOZÈRE

1re .. MM. COUDERC (Pierre).

2e .. BLANC (Jacques) * nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977.
SALAVILLE (Denis) (remplaçant).

MAINE-ET-LOIRE

1re .. MM. NARQUIN (Jean).
2e .. FOYER (Jean).
3e .. BOUDON (Paul).
4e .. BÉGAULT (Jean).

Circonscription

5e .. LIGOT (Maurice) nommé membre du Gouvernement le 27 août 1976.
HUCHON (Jean-Pierre) (remplaçant).

6e .. LA COMBE (René).

MANCHE

1re .. MM. DAILLET (Jean-Marie).
2e .. BIZET (Émile).
3e .. BAUDOUIN (Henri).
4e .. GODEFROY (Pierre).
5e .. DARINOT (Louis).

MARNE

1re .. MM. TAITTINGER (Jean) nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
CRESPIN (Roger) (remplaçant).

2e .. FALALA (Jean).
3e .. DEGRAEVE (Jean).

4e .. STASI (Bernard) * nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
CAURIER (Pierre) (remplaçant).

MARNE (HAUTE-)

1re .. MM. FAVRE (Jean).
2e .. DELONG (Jacques).

MAYENNE

1re .. MM. BURON (Pierre).
2e .. de GASTINES (Henri).*
3e .. DENIS (Bertrand).*

MEURTHE-ET-MOSELLE

1re .. MM. SERVAN-SCHREIBER (Jean-Jacques) nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974, fin de ses fonctions de ministre le 9 juin 1974.

2e .. COULAIS (Claude) nommé membre du Gouvernement le 20 décembre 1976.
DEMONTÉ (Jean-Claude) (remplaçant).

3e .. WEBER (Pierre).
4e .. BICHAT (Jean).

5e .. FOUCHET (Christian) décédé le 11 août 1974.
PICQUOT (André) (remplaçant).

6e .. SCHWARTZ (Gilbert).
7e .. DRAPIER (Robert).

MEUSE

1re .. MM. BERNARD (Jean).
2e .. BEAUGUITTE (André).

(1) Devenu député le 2 avril 1973, en remplacement de M. Charié Pierre, élu le 11 mars 1973 et décédé le 12 mars.

Circonscription

MORBIHAN

1re .. MM. MARCELLIN (Raymond) * nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
MM. GRIMAUD (Jean) (remplaçant).
2e .. MM. BONNET (Christian) * nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973.
Mme STÉPHAN (Yvonne) (remplaçant).
3e .. MM. LAUDRIN (Hervé) décédé le 19 mars 1977.
MM. PASCAL (Jean) (remplaçant).
4e .. BOUVARD (Loïc).
5e .. ALLAINMAT (Yves).
6e .. IHUEL (Paul) décédé le 22 octobre 1974.
LE CABELLEC (Yves) (remplaçant).

MOSELLE

1re .. MM. KIFFER (Jean).
2e .. KEDINGER (Pierre).
3e .. DEPIETRI (César).
4e .. SCHNEBELEN (Maurice) décédé le 25 mars 1976.
FERRETTI (Henri) (remplaçant).
5e .. SCHVARTZ (Julien).
6e .. Mme FRITSCH (Anne-Marie).
7e .. MM. SEITLINGER (Jean).
8e .. MESSMER (Pierre) * nommé Premier ministre le 2 avril 1973.
JARRIGE (Maurice) (remplaçant) démissionnaire le 10 juillet 1974.
MESSMER (Pierre) élu le 29 septembre 1974.

NIÈVRE

1re .. MM. BENOIST (Jean-Marie).
2e .. HUYGHUES-DES-ÉTAGES (Jacques).
3e .. MITTERRAND (François).

NORD

1re .. MM. SEGARD (Norbert) nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974.
MM. VALBRUN (Robert) (remplaçant).
2e .. MAUROY (Pierre).
3e .. BILLECOCQ (Pierre).
4e .. CORNETTE (Arthur).
5e .. NOTEBART (Arthur).
6e .. LAURENT (André).
7e .. DESMULLIEZ (André).
8e .. CLÉRAMBEAUX (Léonce).
9e .. BLARY (Henri).
10e .. HAESEBROECK (Gérard).
11e .. DENVERS (Albert).
12e .. CORNETTE (Maurice).
13e .. DAMETTE (Auguste).
14e .. ROGER (Émile).
15e .. HAGE (Georges).

Circonscription

16e .. LEGENDRE (Jacques) nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977.
PRINGALLE (Claude) (remplaçant).
17e .. DURIEUX (Jean).
18e .. BUSTIN (Georges).
19e .. DONNEZ (Georges).
20e .. ANSART (Gustave).
21e .. NAVEAU (Charles).
22e .. MATON (Albert).
23e .. ELOY (Didier) décédé le 30 juin 1977.
JAROSZ (Jean) (remplaçant).

OISE

1re .. MM. DASSAULT (Marcel).
2e .. NESSLER (Edmond).
3e .. HERSANT (Robert).
4e .. QUENTIER (René) décédé le 18 novembre 1976.
DEHAINE (Arthur) (remplaçant).
5e .. BÉNARD (François) décédé le 2 mars 1978.
COMMELIN (Michel) (remplaçant).

ORNE

1re .. MM. GOULET (Daniel).
2e .. BOUDET (Roland).
3e .. NOAL (Pierre).

PARIS

1re .. MM. KRIEG (Pierre).
2e .. DOMINATI (Jacques) nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977, remplaçant décédé, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
3e .. TIBERI (Jean) nommé membre du Gouvernement le 12 janvier 1976.
Mme TISNÉ (Monique) (remplaçant) démissionnaire le 2 octobre 1976.
MM. TIBERI (Jean) élu le 14 novembre 1976.
4e .. BAS (Pierre).
5e .. FRÉDÉRIC-DUPONT (Édouard).
6e .. COUVE DE MURVILLE (Maurice).
7e .. KASPEREIT (Gabriel).
8e .. MARCUS (Claude-Gérard).
9e .. FANTON (André).
10e .. CHAMBAZ (Jacques).
11e .. FREY (Roger) nommé membre du Conseil constitutionnel le 22 février 1974.
MAGAUD (Charles) (remplaçant).
12e .. de BÉNOUVILLE (Pierre).
13e .. Mme MOREAU (Gisèle).
14e .. MM. GERMAIN (Hubert) nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
MM. TURCO (Jean) (remplaçant).
15e .. CLAUDIUS-PETIT (Eugène).
16e .. de la MALÈNE (Christian) élu sénateur le 25 septembre 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
17e .. MARETTE (Jacques).

Circonscription

18e .. Mme de HAUTECLOCQUE (Nicole).
19e .. MM. ROUX (Claude).
20e .. MESMIN (Georges).
21e .. STEHLIN (Paul) décédé le 22 juin 1975. GANTIER (Gilbert) (remplaçant).
22e .. LAFAY (Bernard) décédé le 13 février 1977, siège demeuré vacant, remplaçant élu sénateur (Art. L.O. 178).
23e .. de PREAUMONT (Jean).
24e .. MISSOFFE (François), cessation de mandat le 26 juillet 1974. Mme MISSOFFE (Hélène) (remplaçant) nommée membre du Gouvernement le 1er avril 1977, siège demeuré vacant (Art L.O. 178).
25e .. MM. CHINAUD (Roger).
26e .. LE TAC (Joël).
27e .. BAILLOT (Louis).
28e .. FISZBIN (Henri).
29e .. LAURENT (Paul).
30e .. DALBERA (Daniel).
31e .. VILLA (Lucien).

PAS-DE-CALAIS

1re .. MM. MOLLET (Guy) décédé le 3 octobre 1975. DELEHEDDE (André) (remplaçant).
2e .. CHAMBON (Jean).
3e .. PIGNION (Lucien).
4e .. BERAUD (Marcel).
5e .. BARDOL (Jean).
6e .. LE SENECHAL (Louis) décédé le 2 mars 1977. DUPILET (Dominique) (remplaçant).
7e .. BARTHE (Jean-Jacques).
8e .. HUGUET (Roland).
9e .. CARLIER (Edouard).
10e .. ANDRIEUX (Maurice).
11e .. LUCAS (Henri).
12e .. DARRAS (Henri).
13e .. DELELIS (André).*
14e .. LEGRAND (Joseph).

PUY-DE-DOME

1re .. MM. BOULAY (Arsène).
2e .. GISCARD D'ESTAING (Valéry) * nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. MORELLON (Jean) (remplaçant).
3e .. PLANEIX (Joseph).
4e .. SAUZEDDE (Fernand).
5e .. VACANT (Edmond).

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

1re .. MM. LABARRÈRE (André).
2e .. PLANTIER (Maurice).
3e .. INCHAUSPÈ (Michel).
4e .. MARIE (Bernard).

Circonscription

PYRÉNÉES (HAUTES-)

1re .. MM. GUERLIN (André).
2e .. ABADIE (François).

PYRÉNÉES-ORIENTALES

1re .. MM. ALDUY (Paul).
2e .. TOURNÉ (André).

RHIN (BAS-)

1re .. MM. RADIUS (René).
2e .. BORD (André) nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. RICKERT (Ernest) (remplaçant).
3e .. BURCKEL (Jean-Claude).
4e .. EHM (Albert).
5e .. CARO (Jean-Marie).
6e .. ZELLER (Adrien).
7e .. GRUSSENMEYER (François).*
8e .. SPRAUER (Germain).*

RHIN (HAUT-)

1re .. MM. HAUSHERR (Justin).
2e .. BOURGEOIS (Georges).
3e .. WEISENHORN (Pierre).
4e .. MULLER (Émile).
5e .. GISSINGER (Antoine).

RHONE

1re .. MM. CAILLE (René).
2e .. GUILLERMIN (Henri).
3e .. SOUSTELLE (Jacques).
4e .. JOXE (Louis) nommé membre du Conseil constitutionnel le 22 octobre 1977. BARIDON (Jean) (remplaçant).
5e .. COUSTÉ (Pierre-Bernard).
6e .. GAGNAIRE (Etienne).
7e .. DUGOUJON (Frédéric).
8e .. HAMEL (Emmanuel).
9e .. MAYOUD (Alain).
10e .. DUCRAY (Gérard) nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. MATHIEU (Serge) (remplaçant) démissionnaire le 12 octobre 1976. POUTISSOU (André) élu le 21 novembre 1976.
11e .. HOUEL (Marcel).
12e .. HAMELIN (Xavier).
13e .. POPEREN (Jean).

SAONE (HAUTE-)

1re .. MM. VITTER (Pierre).
2e .. BEUCLER (Jean-Jacques) nommé membre du Gouvernement le 1er avril 1977. LEVAL (Pierre) (remplaçant).

Circonscription

SAONE-ET-LOIRE

1re .. MM. MALAUD (Philippe) * nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
BUFFET (Romain) (remplaçant).
2e .. DURAFFOUR (Paul).
3e .. LACAGNE (Henri).
4e .. JARROT (André) * nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974.
BRAILLON (Jean) (remplaçant).
5e .. JOXE (Pierre).

SARTHE

1re .. MM. CHASSEGUET (Gérard).
2e .. CHAUMONT (Jacques) élu sénateur le 25 septembre 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
3e .. DRONNE (Raymond).
4e .. LE THEULE (Joël). *
5e .. d'AILLIÈRES (Michel) * élu sénateur le 25 septembre 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).

SAVOIE

1re .. MM. BESSON (Louis).
2e .. FONTANET (Joseph) nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
PEIZERAT (Georges) (remplaçant) démissionnaire le 10 juillet 1974.
BLANC (Maurice) élu le 6 octobre 1974.
3e .. COT (Jean-Pierre).

SAVOIE (HAUTE-)

1re .. MM. BROCARD (Jean).
2e .. PIANTA (Georges). *
3e .. HERZOG (Maurice).

SEINE-MARITIME

1re .. MM. LECANUET (Jean) nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974.
DAMAMME (Henri) (remplaçant).
2e .. LARUE (Tony) élu sénateur le 25 septembre 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
3e .. LEROY (Roland).
4e .. MARTIN (André).
5e .. BETTENCOURT (André) élu sénateur le 25 septembre 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
6e .. GEORGES (Maurice) démissionnaire le 30 avril 1975.
RUFENACHT (Antoine) élu le 15 juin 1975, nommé membre du Gouvernement le 27 août 1976.
RÉJAUD (Raymond) (remplaçant).
7e .. DUROMÉA (André). *

Circonscription

8e .. FOSSÉ (Roger).
9e .. OFFROY (Raymond).
10e .. DELATRE (Georges).

SEINE-ET-MARNE

1re .. MM. VIVIEN (Alain).
2e .. BORDU (Gérard).
3e .. FLORNOY (Bertrand).
4e .. PEYREFITTE (Alain) nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973.
PINTE (Etienne) (remplaçant).
5e .. JULIA (Didier).

SEINE-SAINT-DENIS

1re .. MM. FAJON (Etienne).
2e .. BERTHELOT (Marcelin). *
3e .. RALITE (Jack). *
4e .. NILÈS (Maurice). *
5e .. GOUHIER (Roger).
6e .. Mme CHONAVEL (Jacqueline).
7e .. MM. ODRU (Louis).
8e .. BALLANGER (Robert).
9e .. VALENET (Raymond).

SÈVRES (DEUX-)

1re .. MM. GAILLARD (René).
2e .. FOUCHIER (Jacques). *
3e .. BROCHARD (Albert).

SOMME

1re .. MM. LAMPS (René).
2e .. MASSOUBRE (Jean-Louis).
3e .. BIGNON (Charles).
4e .. LEJEUNE (Max) élu sénateur le 25 septembre 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
5e .. AUDINOT (André).

TARN

1re .. MM. BILLOUX (André).
2e .. LIMOUZY (Jacques) * nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973.
DONNADIEU (Louis) (remplaçant) démissionnaire le 10 avril 1975.
LIMOUZY (Jacques) élu le 25 mai 1975.
3e .. SPÉNALE (Georges) élu sénateur le 25 septembre 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).

TARN-ET-GARONNE

1re .. MM. BONHOMME (Jean).
2e .. VER (Antonin).

Circonscription

VAL-DE-MARNE

1re .. MM. MARCHAIS (Georges).
2e .. DUPUY (Fernand).
3e .. GOSNAT (Georges).*
4e .. FRANCESCHI (Joseph).
5e .. BILLOTTE (Pierre).
6e .. NUNGESSER (Roland).
7e .. VIVIEN (Robert-André).
8e .. KALINSKY (Maxime).

VAL-D'OISE

1re .. MM. PONIATOWSKI (Michel) nommé membre du Gouvernement le 5 avril 1973. de KERVEGUEN (Yves) (remplaçant).
2e .. WEBER (Claude).
3e .. FEIX (Léon) * décédé le 28 avril 1974. MONTDARGENT (Robert) (remplaçant).
4e .. RIBIÈRE (René).
5e .. CANACOS (Henry).

VAR

1re .. MM. GAUDIN (Pierre) élu sénateur le 25 septembre 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
2e .. BÉNARD (Mario).
3e .. SIMON-LORIÈRE (Aymeric) décédé le 21 avril 1977. LAFONT (Bernard) (remplaçant).
4e .. GIOVANNINI (Philippe).

VAUCLUSE

1re .. MM. DUFFAUT (Henri) élu sénateur le 25 septembre 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
2e .. LEENHARDT (Francis).
3e .. BÉRARD (Jacques).

VENDÉE

1re .. MM. CAILLAUD (Paul).*
2e .. FORENS (André).
3e .. MAUGER (Pierre).
4e .. ANSQUER (Vincent) * nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974. DARNIS (Léon) (remplaçant).

VIENNE

1re .. MM. VERTADIER (Pierre) nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. MÉTAYER (René) (remplaçant).
2e .. ABELIN (Pierre) nommé membre du Gouvernement le 28 mai 1974. GOURAULT (Robert) (remplaçant) décédé le 30 août 1975. ABELIN (Pierre) élu le 19 octobre 1975. FOUQUETEAU (Jean-Jacques) (remplaçant).

Circonscription

3e .. PEYRET (Claude) décédé le 7 juillet 1975. LEPERCQ (Arnaud) (remplaçant).

VIENNE (HAUTE-)

1re .. Mme CONSTANS (Hélène).
2e .. MM. RIGOUT (Marcel).
3e .. LONGEQUEUE (Louis) élu sénateur le 25 septembre 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).

VOSGES

1re .. MM. HOFFER (Marcel).
2e .. LEMAIRE (Maurice).
3e .. PONCELET (Christian) * nommé membre du Gouvernement le 12 avril 1973. BRAUN (Gérard) (remplaçant).
4e .. VOILQUIN (Albert) * élu sénateur le 25 septembre 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).

YONNE

1re .. MM. SOISSON (Jean-Pierre) * nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. MASSON (Marc) (remplaçant).
2e .. CHAMANT (Jean) * élu sénateur le 25 septembre 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).
3e .. PIOT (Jacques).

YVELINES

1re .. MM. BOURSON (Pierre).
2e .. PALEWSKI (Jean-Paul) décédé le 10 décembre 1976. RÉGIS (Pierre) (remplaçant).
3e .. GODON (Gérard).
4e .. LAURIOL (Marc).
5e .. DESTREMAU (Bernard) nommé membre du Gouvernement le 8 juin 1974. RIQUIN (Jean) (remplaçant) démissionnaire le 2 octobre 1976. DESTREMAU (Bernard) élu le 14 novembre 1976.
6e .. WAGNER (Robert).
7e .. RIBES (Pierre).
8e .. Mme THOME-PATENOTRE (Jacqueline).

TERRITOIRE DE BELFORT

1re .. MM. CHEVÈNEMENT (Jean-Pierre).
2e .. FORNI (Raymond).

II. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Circonscription

GUADELOUPE

1re .. MM. HÉLÈNE (Léopold), annulation de son élection par décision du Conseil constitutionnel du 25 octobre 1973.
IBÈNÉ (Hégésippe) élu le 10 décembre 1973.
2e .. JALTON (Frédéric).
3e .. GUILLIOD (Raymond).

GUYANE

RIVIEREZ (Hector).*

Circonscription

MARTINIQUE

1re .. MM. PETIT (Camille).*
2e .. CÉSAIRE (Aimé).*
3e .. SABLÉ (Victor).*

LA RÉUNION

1re .. MM. DEBRÉ (Michel).*
2e .. FONTAINE (Jean).
3e .. CERNEAU (Marcel).*

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

COMORES

1re .. MM. MOHAMED (Ahmed).
2e .. DAHALANI (Mohamed).

TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

M. OMAR FARAH ILTIREH.*

ILES WALLIS ET FUTUNA

M. BRIAL (Benjamin).*

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES ET NOUVELLES-HÉBRIDES

M. PIDJOT (Roch).

POLYNÉSIE FRANÇAISE

M. SANFORD (Francis) démissionnaire le 29 juin 1976, élu le 12 septembre 1976, démissionnaire le 30 juin 1977, siège demeuré vacant (Art. L.O. 178).

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

M. GABRIEL (Frédéric).*

IV. — COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYOTTE

M. BAMANA (Younoussa) élu le 13 mars 1977.

LISTE PAR DÉPARTEMENTS DES DÉPUTÉS

élus lors d'élections partielles

I. — DÉPARTEMENTS DE LA MÉTROPOLE

Circonscription

ALLIER

4e .. M. Gabriel PÉRONNET, élu le 21 novembre 1976, à la suite de la démission de M. Jean Chabrol qui l'avait remplacé à partir du 9 juillet 1974.

ARDÈCHE

2e .. M. Henri TORRE, élu le 6 octobre 1974, à la suite de la démission de M. Pierre Grandcolas qui l'avait remplacé à partir du 13 mai 1973.

CORRÈZE

3e .. M. Jacques CHIRAC, élu le 14 novembre 1976, à la suite de la démission de M. Henri Belcour qui l'avait remplacé à partir du 6 mai 1973.

COTE-D'OR

3e .. M. Pierre CHARLES, élu le 6 octobre 1974, à la suite de la démission de M. Henri Moine qui avait remplacé M. Jean-Philippe Lecat à partir du 13 mai 1973.

DORDOGNE

1re .. M. Yves GUÈNA, élu le 6 octobre 1974, à la suite de la démission de M. Jean Lovato qui l'avait remplacé à partir du 6 mai 1973.

GIRONDE

5e .. M. Aymar ACHILLE-FOULD, élu le 21 novembre 1976, à la suite de la démission de M. Guy Antoune qui l'avait remplacé à partir du 13 mai 1973.

Circonscription

INDRE-ET-LOIRE

1re .. M. Jean ROYER, élu le 9 mai 1976, à la suite de la démission de M. Jean Chassagne qui l'avait remplacé à partir du 6 mai 1973.

LANDES

1re .. M. André DUROURE, élu le 16 septembre 1973, à la suite de l'annulation de l'élection de M. André Mirtin.

LOIRE (HAUTE-)

2e .. M. Louis EYRAUD, élu le 14 novembre 1976, à la suite du décès de M. Jean-Claude Simon dont le suppléant était décédé.

LOIRE-ATLANTIQUE

7e .. M. Olivier GUICHARD, élu le 29 septembre 1974, à la suite de la démission de M. Michel Radreau qui l'avait remplacé à partir du 6 mai 1973.

MOSELLE

8e .. M. Pierre MESSMER, élu le 29 septembre 1974, à la suite de la démission de M. Maurice Jarrige qui l'avait remplacé à partir du 3 mai 1973.

PARIS

3e .. M. Jean TIBERI, élu le 14 novembre 1976, à la suite de la démission de Mme Monique Tisné qui l'avait remplacé à partir du 13 février 1976.

Circonscription	
	RHONE
10e ..	M. André POUTISSOU, élu le 21 novembre 1976, à la suite de la démission de Serge Mathieu qui avait remplacé M. Gérard Ducray à partir du 9 juillet 1974.
	SAVOIE
2e ..	M. Maurice BLANC, élu le 6 octobre 1974, à la suite de la démission de M. Georges Peizerat qui avait remplacé M. Joseph Fontanet à partir du 6 mai 1973.
	SEINE-MARITIME
6e ..	M. Antoine RUFENACHT, élu le 15 juin 1975, à la suite de la démission de M. Maurice Georges.

Circonscription	
	TARN
2e ..	M. Jacques LIMOUZY, élu le 25 mai 1975, à la suite de la démission de M. Louis Donnadieu qui l'avait remplacé à partir du 13 mai 1973.
	VIENNE
2e ..	M. Pierre ABELIN, élu le 19 octobre 1975, à la suite du décès de M. Robert Gourault qui l'avait remplacé à partir du 29 juin 1974.
	YVELINES
5e ..	M. Bernard DESTREMAU, élu le 14 novembre 1976, à la suite de la démission de M. René Riquin qui l'avait remplacé à partir du 9 juillet 1974.

II. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

GUADELOUPE

1re .. M. Hégésippe IBÈNÉ, élu le 10 décembre 1973, à la suite de l'annulation de l'élection de M. Léopold HELÈNE.

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

POLYNÉSIE FRANÇAISE

M. Francis SANFORD, élu le 12 septembre 1976, à la suite de sa démission le 29 juin 1976.

IV. — COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYOTTE

M. Younoussa BAMANA, élu le 13 mars 1977 (à la suite de la création du siège par l'article 2 de la loi n° 76-1212 du 24 décembre 1976).

A

ABANDON DE FAMILLE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 218** RELATIVE A L'EXÉCUTION DES CONDAMNATIONS POUR ABANDON DE FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par Mme de Hauteclocque (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir AMNISTIE 8.

ABATTOIRS

Voir EQUARRISSAGE 1 ; LA VILLETTE ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 155 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 53, 54 ; VIANDE 3.

— **Comité consultatif du fonds national des** —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

ABSENCE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 3168** PORTANT RÉFORME DU TITRE IV DU LIVRE Ier DU CODE CIVIL : DES ABSENTS, présentée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1977 par M. Jean Foyer (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 14 novembre 1977 par M. Foyer, n° 3208 ; adoption le 22 novembre 1977. — Proposition de loi n° 771.

Transmise au Sénat le 23 novembre 1977, n° 95 (année 1977-1978) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 8 décembre 1977 par M. Marcel Rudloff, n° 138 (année 1977-1978) ; adoption avec modification le 18 décembre 1977. — Proposition de loi n° 63 (année 1977-1978).

Transmise à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 3378 ; rapport le 20 décembre 1977 par M. Foyer, n° 3393 ; adoption définitive le 20 décembre 1977. — Proposition de loi n° 848.

Loi n° 77-1447 du 28 décembre 1977, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1977 (p. 6215).

PREMIÈRE LECTURE [22 novembre 1977] (p. 7801).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

La notion d'absence en droit civil ; l'absence, thème de l'épopée, du roman et de la légende ; la modification des conditions de l'absence dues à la rapidité des communications (p. 7801) ; les principes du code civil sur l'absence ; le jugement déclaratif d'absence et l'envoi en possession provisoire ; les critiques adressées au régime juridique de l'absence ; les législations étrangères ; les innovations apportées par le texte ; la présomption d'absence ; la déclaration d'absence après un délai de dix ans ; les conséquences de l'absence sur le mariage de l'absent (p. 7802).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

La réforme du code civil (p. 7802) ; l'inadaptation de la législation actuelle ; les amé-

liorations apportées par le texte de M. Foyer ; l'assouplissement des règles de gestion des biens des personnes disparues ; le raccourcissement des délais ; les effets plus généraux et plus précis du jugement déclarant l'absence (p. 7803).

EXAMEN DES ARTICLES [22 novembre 1977] (7803).

ORATEURS : *MM. Forni, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Peyrefitte, garde des sceaux.*

ART. 1er : *Titre IV : Des absents. Chapitre Ier : De la présomption d'absence.*

Article 112 du code civil (constatation judiciaire de la présomption d'absence) ; retrait de l'amendement n° 5 de M. Forni (constatation judiciaire de la présomption d'absence) (p. 7803).

Article 113 du code civil (représentation de l'absent) ; adoption (p. 7804).

Article 114 du code civil (régime d'administration des biens de l'absent sous contrôle judiciaire) ; adoption (p. 7804).

Article 115 du code civil (pouvoirs du juge vis-à-vis de l'administrateur) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (pouvoirs du juge de mettre fin d'office à la fonction de l'administrateur) (p. 7804).

Article 116 du code civil (règles applicables au partage) ; adoption (p. 7804).

Article 117 du code civil (rôle du ministère public dans la défense des intérêts des présumés absents) ; adoption (p. 7804).

Article 118 du code civil (conséquences de la réapparition du présumé absent pour l'administration de ses biens) ; adoption (p. 7804).

Article 119 du code civil (remise en cause des droits acquis lors de la présomption d'absence en cas de décès de l'absent) ; adoption (p. 7804).

Article 120 du code civil (extension des dispositions précédentes aux personnes qui, par suite d'éloignement, sont hors d'état de manifester leur volonté) ; adoption (p. 7804).

Article 121 du code civil (inapplication des dispositions précédentes en cas d'existence d'une procuration faite par les absents) ; adoption (p. 7804).

Article 122 du code civil : Chapitre II : De la déclaration d'absence ; adoption (p. 7804).

Article 123 du code civil (publicité de la requête aux fins de déclaration d'absence) ; adoption (p. 7804).

Article 124 du code civil (procédure de la déclaration d'absence) ; adoption (p. 7804).

Article 125 du code civil (délais du jugement déclaratif d'absence) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (imputation du délai prévu à l'article 125 sur le délai nécessaire à la déclaration d'absence) ; en conséquence, ce texte devient l'article 125 (p. 7805).

Article 126 du code civil (la requête aux fins de déclaration d'absence devient non avenue en cas de réapparition de l'absent) ; adoption (p. 7805).

Article 127 du code civil (publication du jugement déclaratif d'absence ; conditions d'opposabilité du jugement) ; adoption (p. 7805).

Article 128 du code civil (effets du jugement déclaratif d'absence) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (compétences successives du tribunal et du juge ayant ordonné les mesures prises pour l'administration des biens pour maintenir ces mesures) (p. 7805) ; le texte de l'article 128, ainsi modifié, est adopté (p. 7805).

Article 129 du code civil (l'annulation du jugement déclaratif d'absence en cas de réapparition de l'absent) ; adoption (p. 7805).

Article 130 du code civil (droits de l'absent sur ses biens si son existence est judiciairement constatée) ; adoption (p. 7805).

Article 131 du code civil (obligations imposées aux personnes ayant provoqué par fraude une déclaration d'absence) ; adoption (p. 7805).

Article 132 du code civil (conséquences de la réapparition de l'absent sur le mariage de son conjoint) ; adoption (p. 7805).

— Adoption de l'article premier de la proposition de loi (p. 7805).

ART. 2 : *article 725 du code civil* (la vocation successorale du présumé absent) ; adoption (p. 7805).

ART. 3 : *article 840 du code civil* (règles applicables au partage fait au nom des présumés absents) ; adoption (p. 7805).

ART. 4 : *article 1441 du code civil* (causes de dissolution de la communauté) ; adoption (p. 7805).

ART. 5 (date d'entrée en vigueur de la loi) ; adoption (p. 7805).

ART. 6 (application de la loi aux situations d'absence antérieures à son entrée en vigueur) ; adoption (p. 7805).

ART. 7 (possibilité de modifier les mesures d'administration des biens ou de représentation d'un présumé absent prises en application des dispositions préexistantes) ; adoption (p. 7805).

ART. 8 (application de la procédure nouvelle de déclaration d'absence à toutes les instances introduites après l'entrée en vigueur de la loi mais non aux instances en cours) ; adoption (p. 7805).

ART. 9 (application des effets de la loi nouvelle au jugement déclaratif d'absence rendu selon la loi ancienne et publié depuis plus de dix ans) ; adoption (p. 7805).

ART. 10 (abrogation des dispositions contraires au nouveau régime) ; adoption de l'*amendement n° 4* du Gouvernement (abrogation de la législation du temps de guerre) (p. 7806) ; adoption de l'article 10, ainsi modifié (p. 7806).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 7806).

DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1977] (p. 9071).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, rapporteur, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Les modifications apportées au texte par le Sénat ; les conséquences de l'annulation du jugement de déclaration d'absence sur la situation matrimoniale du conjoint et de l'absent ; la solution adoptée par le Sénat ; le problème des partages durant la période de présomption d'absence ; l'autorisation de partage amiable (p. 9071).

Intervention de M. Peyrefitte, garde des sceaux :

Le caractère secondaire des modifications apportées au texte par le Sénat (p. 9071).

EXAMEN DES ARTICLES [20 décembre 1977] (p. 9072).

ORATEURS : *MM. Peyrefitte, garde des sceaux, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, rapporteur.*

ART. 1er : *Titre IV : Des absents. Chapitre Ier : De la présomption d'absence. Chapitre II : De la déclaration d'absence :* retrait de l'amendement n° 1 de la commission (possibilité de partage amiable) (p. 9072) ; adoption de l'article 1er (p. 9072).

ART. 1er *bis :* adoption (p. 9072).

ART. 2 : adoption (p. 9072).

ART. 5 : adoption (p. 9072).

ART. 9 : adoption (p. 9073).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 9073).

ABSTENTION DÉLICTUEUSE

Voir ASSISTANCE AUX PERSONNES EN PÉRIL 1.

ABSTENTIONNISME

Voir ÉLECTIONS (Législation) 5, 14, 15 et 51.

ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL 22, 19.

— **des salariés.** — *Voir* LOGEMENT 6.

ACCIDENTS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 258** RELATIVE A L'ÉTENDUE DE L'ACTION RÉCURSOIRE DES CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE EN CAS D'ACCIDENT OCCASIONNÉ A UN ASSURÉ SOCIAL PAR UN TIERS, présentée au Sénat le 7 mai 1968 par M. Carcassonne (renvoyée à la commission des affaires sociales), n° 140 (année 1967-1968) ; rapport le 15 novembre 1968 par M. Messaud, n° 35 (année 1968-1969) ; adoption le 30 octobre 1969. — Proposition de loi n° 15 (année 1969-1970).

Transmise à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 258 ; rapport le 20 juin 1973 par M. Barrot, n° 506 ; adoption le 18 décembre 1973. — Proposition de loi n° 87.

Transmise au Sénat le 19 décembre 1973 (renvoyée à la commission des affaires sociales), n° 106 (année 1973-1974) ; rapport le 19 décembre 1973 par M. Robert Schwint, n° 108 (année 1973-1974) ; adoption définitive le 20 décembre 1973. — Proposition de loi n° 55 (année 1973-1974).

Loi n° 73-1200 du 27 décembre 1973, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1973 (p. 14152).

PREMIÈRE LECTURE [18 décembre 1973] (p. 7157).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Barrot, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, Gerbet, Donnez, Kédinger.*

Modification du principe selon lequel l'indemnité mise à la charge du tiers doit être intégralement affectée, à due concurrence, au remboursement des dépenses exposées par les caisses afin que la victime ou ses ayants droit ne soient pas frustrés de l'indemnité de caractère personnel correspondant au *pretium doloris* (p. 7157).

Intervention de M. Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale (p. 7157) :

Proposition qui s'insère dans un ensemble de réformes que le Gouvernement va prendre en faveur des mutilés du travail et des handicapés : prévention contre les accidents de la route, du travail et les handicaps de naissance, modernisation du contentieux des accidents du travail ; projet de loi d'orientation intéressant les handicapés (p. 7157, 7158).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er (abrogation et remplacement des articles L. 397 et L. 398 du code de la sécurité sociale relatifs au recours des caisses dans le domaine des assurances sociales) ; adoption d'un amendement de la commission des affaires culturelles (art. L. 397 du code), modifié par deux sous-amendements de M. Gerbet (exclusion de l'indemnité pour préjudice esthétique et d'agrément au même titre que l'indemnité de caractère personnel et remplacement du terme *pretium doloris* par les mots « préjudice moral ») ; un sous-amendement de M. Donnez devient sans objet (p. 7158, 7159) ; adoption d'un amendement de la commission, modifié par un sous-amendement de M. Gerbet (art. L. 398 du code) (p. 7159, 7160) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 7160).

ART. 1er *bis* (art. L. 470 du code) (accident du travail occasionné par un tiers) ; adoption d'un amendement de la commission, modifié par deux *sous-amendements* de M. Gerbet introduisant des dispositions parallèles à celles adoptées à l'article 1er pour les accidents de la vie privée (p. 7160).

ART. 2 (art. L. 471 du code) ; adoption d'un *amendement* de la commission de suppression de l'article (p. 7160, 7161) ; en conséquence l'article 2 est supprimé (p. 7161).

Après l'ART. 2 : adoption d'un amendement de M. Donnez : application de la nouvelle loi lorsque le montant de l'indemnité due à la victime n'a pas été définitivement fixé (p. 7161).

EXPLICATIONS DE VOTE :

MM. Franceschi, Gerbet : vote de ce texte par le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et le groupe des républicains indépendants (p. 7161).

ADOPTION, à l'unanimité, de l'ensemble de la proposition de loi (p. 7161).

Voir aussi EXPERTS JUDICIAIRES.

— **de trajet.** — *Voir* ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

1. — PROJET DE LOI **n° 1340,** ARTICLE 12 DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974 (retiré en application de l'article 119 du règlement) [6 décembre 1974] (p. 7534), présenté à l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 6 décembre 1974 par M. Charles Bignon, n° 1377 ; adoption le 10 décembre 1974 après déclaration d'urgence sous le titre : « Projet de loi relatif à la revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur et portant diverses dispositions d'ordre civil. » — Projet de loi n° 194.

Transmis au Sénat le 11 décembre 1974, n° 132 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 17 décembre 1974 par M. Jacques Thyraud, n° 159 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 18 décembre 1974. — Projet de loi n° 61 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 1433 ; rapport le 20 décembre 1974 par M. Charles Bignon, au nom de la commission mixte paritaire, n° 1465 ; adoption des conclusions de la commission mixte paritaire le 20 décembre 1974. — Projet de loi n° 223.

Rapport le 20 décembre 1974 au Sénat, par M. Jacques Thyraud, au nom de la commis-

sion mixte paritaire, n° 172 (année 1974-1975) ; adoption des conclusions de la commission mixte paritaire le 20 décembre 1974. — Projet de loi n° 79 (année 1974-1975).

Loi n° 74-1118 du 27 décembre 1974, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1974 (p. 13124).

PREMIÈRE LECTURE. Déclaration d'urgence [10 décembre 1974] (p. 7627).

ORATEURS : *MM. Charles Bignon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Gaillard, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.*

Intervention de M. Fourcade, ministre des finances :

Le changement de jurisprudence de la Cour de cassation laisse un vide juridique (p. 7628) ; le projet de loi détermine l'index de revalorisation ; l'indexation s'applique aux rentes indemnitaires en cours ; le projet organise une solidarité entre tous les assurés ; le nouveau fonds sera alimenté de manière à réduire le plus possible l'effort financier demandé aux assurés (p. 7629).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le régime légal de revalorisation des rentes pour accidents de la route (p. 7627) ; l'indexation des rentes ; les arrêts de la Cour de cassation (p. 7627, 7628, 7629, 7630) ; le plafonnement de l'indexation (p. 7631, 7632) ; le fonds de revalorisation des rentes ; la solidarité entre usagers de la route (p. 7627, 7628, 7629, 7632) ; la suppression des arrangements amiables ou judiciaires (p. 7627, 7629) ; le versement d'un capital (p. 7627, 7628) ; l'application aux rentes en cours (p. 7627, 7630, 7632) ; la notion d'invalidité grave (p. 7630, 7631) ; la clause d'âge (p. 7630, 7631) ; la notion de personne à charge (p. 7631) ; la dévolution d'actif des sociétés à but non lucratif en état de liquidation (p. 7633) ; la discrimination dans l'application de l'article 40 à la majorité et à l'opposition (p. 7633) ; le versement représentatif de la taxe sur les salaires (p. 7633, 7634).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 12 : majoration de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur (p. 7629) ; financement de ces majorations par un fonds alimenté par une contribution additionnelle aux cotisations d'assurance ; dispositions exclusives de toute indexation amiable ou judiciaire ; *amendements n° 9* de M. Gaillard, *n° 10* de M. Lamps et *n° 1* de M. Charles Bignon ; extension du champ d'application de cette indexation : *amendement n° 1,* adopté, *n°s 9 et 10* rejetés (p. 7630) ; *amendement n° 2* de M. Bignon : bénéficiaires de moins de soixante ans en cas d'invalidité grave, devenu sans objet (p. 7631) ; amendement de M. Foyer : bénéfice de l'indexation aux invalides d'au moins 75 %, adopté (p. 7631) ; *amendement n° 3* de M. Bignon : bénéfice de l'indexation accordé aux personnes qui étaient à la charge de la victime décédée, adopté (p. 7631) ; *amendement n° 4* de M. Bignon : déplafonnement de l'indexation (p. 7631), rejeté (p. 7632) ; *amendement n° 14* du Gouvernement : relèvement du plafond de l'indexation (p. 7631), adopté (p. 7632) ; *amendement n° 5* de M. Bignon : contribution additionnelle sur les primes dues au titre de l'assurance obligatoire, adopté (p. 7632) ; *amendement n° 12* de M. Gaillard : application aux rentes allouées avant le 1er janvier 1975 (p. 7632), retiré (p. 7633) ; *amendement n° 6* de M. Bignon : application aux rentes versées sous l'empire de la loi de 1951, adopté (p. 7633).

Après l'ART. 12 : *amendement n° 8* de M. Foyer : dévolution de l'actif des sociétés à but non lucratif en état de liquidation à des personnes morales sans but lucratif (p. 7633) ; sous-amendement du Gouvernement : référence à l'art. 1378 du code général des impôts (p. 7633), adopté ; l'amendement ainsi modifié est adopté (p. 7634) ; *amendement n° 7* de M. Bignon : précision sur le titre, adopté, ainsi que l'ensemble du projet de loi (p. 7634).

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1974] (p. 8264).

EXAMEN DES ARTICLES :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur suppléant de M. Charles Bignon, rapporteur de la commission mixte paritaire, Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.*

ART. 1er : plafond des majorations fixé à huit fois le salaire moyen de l'article 313 du code de la sécurité sociale.

ADOPTION de l'ensemble du projet dans le texte de la commission mixte paritaire (p. 8264).

Voir AMNISTIE 8 ; AUTOMOBILES 2, 3, 4 et 8 ; CIRCULATION ROUTIÈRE 2 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 17.

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 29** RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE RENTE VIAGÈRE AUX VEUVES DES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 36** RELATIVE AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 63** TENDANT A MODIFIER LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 416, PARAGRAPHE 2, DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE RELATIF AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA LÉGISLATION CONCERNANT LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Cousté (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROPOSITION DE LOI TENDANT A MODIFIER LES DISPOSITIONS DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE RELATIVES AU RECOURS DE LA VICTIME D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL CONTRE L'EMPLOYEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Offroy (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 153** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE L. 499 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AFIN DE SUPPRIMER TOUT DÉLAI DE DÉCLARATION LORSQU'IL S'AGIT D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE SURVENUE AVANT L'INSCRIPTION DE CELLE-CI AUX TABLEAUX ANNEXÉS AU DÉCRET DU 31 DÉCEMBRE 1946 RELATIF A L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU LIVRE IV DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Mario Bénard (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 154** RELATIVE A LA SITUATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL EN AGRICULTURE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Beraud et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 157** INSTITUANT L'OBLIGATION D'ASSURANCE DES PERSONNES SALARIÉES CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES DANS L'AGRICULTURE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. La Combe (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 249** TENDANT A MODIFIER LA DATE D'EFFET DE LA LOI DU 6 AOUT 1963 RELATIVE AU RECOURS CONTRE LE TIERS RESPONSABLE EN MATIÈRE D'ACCIDENT DE TRAJET, présentée au Sénat le 2 juin 1966 par M. Roger Carcassonne (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 169 (année 1965-1966) ; rapport le 3 avril 1967 par M. Massa, n° 216 (année 1966-1967) ; adoption le 11 mai 1967. — Proposition de loi n° 109 (année 1966-1967).

Transmise à l'Assemblée nationale le 16 mai 1967 (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 179.

Redéposée à l'Assemblée nationale le 12 juillet 1968 (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 21 ; rapport le 12 mai 1970 par M. Lucien Richard, n° 1129.

Redéposée à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 385** RELATIVE A LA REVALORISATION DES RENTES ALLOUÉES A DES PERSONNES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE A RAISON D'ACCIDENTS DU TRAVAIL SURVENUS DANS LES PAYS AUTREFOIS PLACÉS SOUS LA SOUVERAINETÉ, LA TUTELLE OU LE PROTECTORAT FRANÇAIS, AVANT LA DATE D'ACCESSION DE CES PAYS A L'INDÉPENDANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Michel Durafour (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

10. — PROPOSITION DE LOI **n° 419** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE L. 495 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE RELATIF A LA RENTE SERVIE AU CONJOINT EN CAS DE MALADIE PROFES-

SIONNELLE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par M. Roger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 21 novembre 1973 par M. Legrand, n° 769 ; adoption le 18 juin 1974 sous le titre : « Proposition de loi tendant à compléter l'article L. 495 du code de la sécurité sociale. » — Proposition de loi n° 111.

Transmise au Sénat le 20 juin 1974, n° 222 (année 1973-1974) ; (renvoyée à la commission des affaires sociales).

PREMIÈRE LECTURE [18 juin 1974] (p. 2749).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Cabanel, Delelis, Legrand, rapporteur de la commission des affaires culturelles, Postel-Vinay, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, Roger.*

Versement de la rente de conjoint à certaines veuves dont le mari est décédé d'une maladie professionnelle, même lorsque le mariage a été contracté après la première constatation médicale de cette maladie ; exemple de la silicose (p. 2749 à 2752) ; nécessité d'une lutte préventive contre la silicose (p. 2750, 2751) ; demande de revalorisation de la condition du mineur (p. 2751, 2752) ; place du charbon dans nos ressources énergétiques (p. 2752).

Intervention de M. André Postel-Vinay, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (p. 2750) :

Caractère trop strict de la législation actuelle ; dépôt d'un projet de loi devant le Sénat relatif aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ; exigence d'une durée minimale de mariage (p. 2750, 2751).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : complète l'article L. 495 du code de la sécurité sociale : versement de la rente viagère au conjoint survivant même lorsque le mariage est intervenu après la première constatation médicale de la maladie professionnelle ; adoption d'un amendement de forme du Gouvernement ; adoption d'un amendement modifié du Gouvernement fixant à deux ans la durée minimale de vie commune avant le décès, sauf si un ou plusieurs enfants sont issus du mariage ; retrait de deux sous-amendements de MM. Cabanel et Brocard ; vote de cette proposition par le groupe des républicains indépendants ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2752).

ART. 2 : financement de ces nouvelles dispositions (p. 2752) ; adoption d'un *amendement* du Gouvernement de suppression de l'article ; en conséquence, l'article 2 est supprimé (p. 2753).

TITRE : « Proposition de loi tendant à compléter l'article L. 495 du code de la sécurité sociale » (p. 2753).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2753).

11. — PROPOSITION DE LOI n° 669 TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE L. 454 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE RELATIF A LA PENSION DU CONJOINT SURVIVANT DE CERTAINS ACCIDENTÉS DU TRAVAIL, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Delorme et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

12. — PROPOSITION DE LOI n° 734 TENDANT A PRÉCISER LES CONDITIONS DE FIXATION DE L'INDEMNITÉ PERMANENTE PARTIELLE EN MATIÈRE D'ACCIDENT DE TRAVAIL COMMUN, D'ACCIDENT DE TRAJET ET D'ACCIDENT ORDINAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 31 octobre 1973 par M. Cousté (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

13. — PROJET DE LOI n° 1107 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE RELATIVES AUX RENTES ATTRIBUÉES AUX AYANTS DROIT DE LA VICTIME D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL SUIVI DE MORT, présenté au Sénat le 17 mai 1974 (rattaché pour ordre à la séance du 4 avril 1974) par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 156 (année 1973-1974) ; rapport le 18 juin 1974 par M. Marcel Souquet, n° 230 (année 1973-1974) ; adoption le 27 juin 1974. — Projet de loi n° 76 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 28 juin 1974 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1107 ; rapport le 2 octobre 1974 par M. Cabanel, n° 1182 ; adoption le 11 octobre 1974. — Projet de loi n° 149.

Transmis au Sénat le 15 octobre 1974 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission

des affaires sociales), n° 27 (année 1974-1975) ; rapport le 24 octobre 1974 par M. Souquet, n° 63 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 7 novembre 1974. — Projet de loi n° 27 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 8 novembre 1974 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1286 ; rapport le 19 novembre 1974 par M. Cabanel, n° 1300 ; adoption définitive le 21 novembre 1974. — Projet de loi n° 171.

Loi n° 74-1027 du 4 décembre 1974, publiée au *J.O.* du 5 décembre 1974 (p. 12124).

PREMIÈRE LECTURE [11 octobre 1974] (p. 5012).

ORATEURS : *MM. Cabanel, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Durafour, ministre du travail, Fontaine, Mme Fritsch, MM. Legrand, Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale).*

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail (p. 5013) :

Le précédent vote de l'Assemblée nationale en faveur des veuves d'ouvriers mineurs décédés par suite de silicose professionnelle ; article L. 95 du code de la sécurité sociale ; l'harmonisation réalisée par le Sénat (p. 5014) ; la gravité des accidents du travail régresse ; l'indemnisation des victimes d'intoxication par l'oxyde de carbone ; accord du Gouvernement sur l'amendement de la commission relatif à la situation de la « tierce personne », la durée minimale de mariage fixée à deux ans constituerait un plafond ; aménagement par décret.

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Statistiques des accidents du travail (p. 5013) ; fléau social (p. 5012) ; santé mentale des travailleurs (p. 5012) ; extensions déjà réalisées (p. 5012) ; indemnités journalières (p. 5013) ; mettre fin à certaines restrictions dans l'octroi des rentes (p. 5013) ; article L. 454 du code de la sécurité sociale (p. 5013) ; conjoint survivant (p. 5013, 5014, 5016, 5017, 5018) ; revalorisation des rentes (p. 5013, 5015, 5018) ; agriculture (p. 5013) ; maladies professionnelles (p. 5014) ; oxyde de carbone (p. 5014) ; tierce personne (p. 5014, 5015, 5018) ; durée du mariage (p. 5014, 5015) ; indexation des allocations sur le S.M.I.C. (p. 5015) ; cotisation des employeurs pour le financement des moyens de prévention (p. 5015) ; prévention (p. 5015, 5016) ; comités d'usagers (p. 5016) ; rachat différé (p. 5018) ; transporteurs routiers (p. 5020).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : nouvelles catégories de bénéficiaires et cumul de plusieurs rentes, adoption des *amendements n°s 6 et 9* de M. Cabanel, de l'*amendement n° 1* de la commission des affaires culturelles et de l'*amendement n° 8* de M. Lucas ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 5018).

ART. 2 à 5 : adoption (p. 5018).

Après l'ART. 5 : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission et du *sous-amendement n° 7* de M. Cabanel : durée cumulée de la période d'assistance d'une tierce personne ; adoption de l'article additionnel (p. 5018).

ART. 6 : rentes viagères en agriculture : adoption de l'article (p. 5019).

ART. 7 : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission : intégration de l'article additionnel ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 5019).

EXPLICATIONS DE VOTE :

MM. Hamel, Max Lejeune, Saint-Paul : vote favorable du groupe socialiste et des réformateurs.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 5020).

DEUXIÈME LECTURE [21 novembre 1974] (p. 6907).

ORATEUR : *M. Durafour, ministre du travail* (p. 6912) : s'engage à ce que la réforme reçoive une application concrète rapide.

EXAMEN DES ARTICLES :

Articles 1er et 6 *bis* adoptés dans la rédaction du Sénat (p. 6913).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 6913).

14. — PROPOSITION DE LOI **n° 1655** TENDANT A AMÉLIORER LA SITUATION DES FRANÇAIS D'OUTRE-MER TITULAIRES DE RENTES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL, présentée à l'Assemblée nationale le 20 mai 1975 par M. Roucaute et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

15. — PROJET DE LOI **n° 2209** RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉ-

VENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL, présenté à l'Assemblée nationale le 22 avril 1976 par M. Michel Durafour, ministre du travail (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 5 mai 1976 par M. Bonhomme (titres V, VI et VII) et par M. René Caille (titres Ier, II, III et IV), n° 2266 ; adoption le 13 mai 1976. — Projet de loi n° 478.

Transmis au Sénat le 18 mai 1976, n° 306 (année 1975-1976) (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 2 juin 1976 par M. Labèguerie, n° 333 (année 1975-1976) ; avis le 4 juin 1976 par M. Edgar Tailhades, n° 338 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 9 juin 1976. — Projet de loi n° 156 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 10 juin 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2382 ; rapport le 17 juin 1976 par MM. Caille et Bonhomme, n° 2397 ; adoption le 28 juin 1976. — Projet de loi n° 526.

Transmis au Sénat le 29 juin 1976 (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 396 (année 1975-1976) ; rapport le 2 octobre 1976 par M. Labèguerie, n° 2 (année 1976-1977) ; adoption le 7 octobre 1976. — Projet de loi n° 1 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 8 octobre 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2529. Demande de commission mixte paritaire le 12 octobre 1976 ; rapport le 14 octobre 1976 au nom de la commission mixte paritaire par M. Caille, n° 2549 ; adoption le 27 octobre 1976. — Projet de loi n° 551.

Transmis au Sénat : rapport le 14 octobre 1976 au nom de la commission mixte paritaire par M. Michel Labèguerie, n° 11 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 28 octobre 1976. — Projet de loi n° 8 (année 1976-1977).

Décisions du Conseil constitutionnel en date du 8 novembre 1976 et du 2 décembre 1976 [*J.O.* du 9 novembre 1976 (p. 6512) et du 7 décembre 1976 (p. 7052)].

Loi n° 76-1106 du 6 décembre 1976, publiée au *J.O.* du 7 décembre 1976 (p. 7028).

PREMIÈRE LECTURE [12 mai 1976] (p. 2932), [13 mai 1976] (p. 2967, 2997).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. René Caille, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les titres Ier à IV ; Bonhomme, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les titres V à VII ; Michel Durafour, ministre du travail ; Limouzy, Gau, Brocard, Maurice Andrieux, Briane, Delhalle, Paul Duraffour, Dalbera, Forni, Richomme, Donnez, Berthelot, Gissinger.*

Les conditions de travail (p. 2932) ; le respect des règles de sécurité par les employeurs ; les négligences commises par les ouvriers ; l'avance de la législation française par rapport à celle des pays étrangers ; le lourd et terrible bilan des accidents du travail ; l'absence de moyens et le faible nombre d'agents de l'inspection du travail ; compléter l'effort de prévention par le souci d'information ; la prise en compte des impératifs de sécurité dès la conception des immeubles destinés à des activités industrielles et commerciales ; la mise à disposition du ministre du travail de procédures d'urgence permettant de faire face aux situations dangereuses ; les nouvelles possibilités de décision des juges ; la mise à la charge des entreprises du paiement des amendes ; l'obligation pour les entreprises d'exécuter un plan tendant à améliorer les dispositifs de prévention ; l'interdiction de l'exercice de certaines fonctions pendant une durée de cinq ans (p. 2933) ; les procédures de contrôle et d'imposition des cotisations supplémentaires ; l'amélioration au profit de la victime ou de ses ayants droit de la réparation du préjudice subi en cas de faute inexcusable ; la volonté de promouvoir la prévention des maladies professionnelles ; l'extension des obligations des entreprises industrielles et commerciales aux entreprises agricoles (p. 2934).

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail :

Un projet qui s'inscrit dans la perspective de la réforme de l'entreprise (p. 2934) ; le nombre comparativement plus faible des accidents du travail en France ; le caractère indispensable d'une action en raison du coût économique, financier et surtout du drame humain ; l'amélioration de la prévention ; le développement de la formation ; l'intégration de la sécurité dans la conception d'immeubles, machines et produits ; agir plus particulièrement sur les chantiers de bâtiments et de travaux publics ; étendre à l'agriculture les prescriptions du code du travail relatives à l'hygiène et à la sécurité ; développer les moyens et les pouvoirs de l'inspection du travail ; l'engagement par le Gouvernement d'un programme d'amélioration des conditions de travail et de revalorisation du travail manuel (p. 2935) ; les propositions du rapport Giraudet en matière de rémunération des travail-

leurs manuels et de limitation des salaires au rendement ; l'indépendance du médecin du travail ; le développement de l'enseignement ; le renforcement du service de l'inspection médicale du travail ; le renforcement de l'activité des comités d'hygiène et de sécurité ; l'association très étroite dans le droit pénal français de la responsabilité du chef d'entreprise et de son autorité sur l'entreprise ; la possibilité offerte par le projet de loi de faire condamner une personne morale, l'entreprise, par le juge pénal (p. 2936) ; l'obligation de consacrer une partie des investissements à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité ; la possibilité laissée au juge de reporter sur l'entreprise le paiement des amendes ; l'interdiction qui peut être faite à l'auteur d'une infraction d'exercer certaines fonctions dans l'entreprise ; la modification de la procédure de la faute inexcusable et du régime des cotisations par accident du travail (p. 2937).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Un projet qui s'inscrit dans la perspective de la réforme de l'entreprise (p. 2943, 2946) ; la nécessité du texte (p. 2937) ; les insuffisances du projet (p. 2943, 2948) ; la non-prise en compte du problème de la médecine du travail (p. 2939) ; le paternalisme désuet du texte proposé (p. 2948) ; le caractère réglementaire de certaines mesures préconisées (p. 2948) ; la nécessité de mettre en place des structures politiques et économiques nouvelles (p. 2941) ; la publication par l'entreprise d'un bilan social (p. 2947) ; l'extension à l'agriculture des dispositions déjà en place dans les entreprises industrielles (p. 2941, 2942) ; le nombre élevé des accidents du travail (p. 2939, 2942, 2943, 2946, 2950, 2953) ; l'augmentation et la gravité des accidents (p. 2937, 2946, 2947) ; les causes des accidents du travail (p. 2947, 2950) ; les accidents qui se produisent sur le trajet emprunté par les travailleurs (p. 2942, 2953) ; la course au profit ; l'exploitation de l'homme par l'homme (p. 2949) ; la négligence des travailleurs (p. 2947) ; les conditions de travail déplorables à l'origine des accidents (p. 2939, 2952) ; les formes de rémunération (p. 2945, 2952) ; améliorer les conditions de travail (p. 2944, 2947, 2948, 2951, 2952) ; la proposition de loi du groupe socialiste et des radicaux de gauche portant amélioration des conditions de travail (p. 2940) ; les propositions du groupe communiste (p. 2944) ; la durée du travail (p. 2939) ; la mauvaise application des règles de sécurité (p. 2939) ; le droit à la sécurité et à la santé, enjeu de la lutte des classes au sein de l'entreprise (p. 2939) ; faire de la sécurité et non de la politique (p. 2939) ; s'attaquer aux causes réelles de l'insécurité (p. 2941) ; l'intégration de la sécurité dès la conception des immeubles, des chantiers, des matériels et des produits (p. 2940) ; l'homologation plus rigoureuse des machines dangereuses (p. 2947) ; la notion de sécurité intégrée (p. 2938, 2946, 2951) ; l'inexistence d'une fatalité des accidents du travail (p. 2946) ; envisager l'aspect humain mais aussi les incidences économiques de la lutte contre les risques d'accidents (p. 2942) ; l'institution d'un conseil supérieur de la prévention des risques professionnels (p. 2941) ; veiller à améliorer le fonctionnement des organismes déjà existants plutôt que d'en créer de nouveaux (p. 2941, 2953) ; la création d'organismes professionnels d'hygiène et de sécurité par branche d'activité (p. 2947) ; le peu de pouvoir d'intervention dont disposent les travailleurs pour que soit sauvegardée leur intégralité physique (p. 2944) ; généraliser et augmenter les pouvoirs des comités d'hygiène et de sécurité (p. 2939, 2940, 2943, 2946, 2952) ; le fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité (p. 2944, 2945) ; la nécessité de l'effort de formation (p. 2947) ; la formation spécifique des membres des comités d'hygiène et de sécurité (p. 2946) ; le statut des ingénieurs de sécurité au sein de l'entreprise (p. 2942) ; établir une réglementation claire de l'hygiène et de la sécurité (p. 2952) ; développer la formation pratique des travailleurs en matière de sécurité (p. 2940, 2947) ; la formation des travailleurs immigrés (p. 2946) ; la « préformation » des salariés (p. 2951) ; distinguer l'information sur la sécurité de la formation générale à la sécurité (p. 2946) ; développer l'action préventive et l'information (p. 2950, 2953) ; le caractère fondamental de la notion de prévention (p. 2946) ; l'application du respect des lois et règlements d'hygiène et de sécurité et les moyens mis en place pour les assurer (p. 2944) ; mieux appliquer la législation actuelle (p. 2952) ; le renforcement des pouvoirs d'intervention des inspecteurs du travail (p. 2938, 2940, 2942, 2944, 2946, 2948, 2951) ; l'insuffisance du nombre des inspecteurs du travail (p. 2947) ; créer un millier de postes budgétaires dans les services externes du travail et de la main-d'œuvre (p. 2945) ; la situation de la médecine du travail (p. 2944, 2948, 2953) ; définir un cadre unique d'exercice de la médecine du travail (p. 2945) ; la prévention et la couverture du risque par la sécurité sociale (p. 2941, 2942, 2948) ; le rôle méconnu des caisses régionales d'assurance maladie (p. 2953) ; accélérer l'homologation des maladies professionnelles (p. 2945) ; aménager les règles de responsabilité dans le sens d'une plus grande efficacité (p. 2942) ; les répercussions de l'action du juge de Charette (p. 2948, 2950) ; la responsabilité pénale et civile en matière d'accidents

du travail et d'infraction à la réglementation de la sécurité (p. 2940, 2942, 2949, 2950) ; la responsabilité de l'entreprise, personne morale (p. 2951) ; la responsabilité pénale des chefs d'entreprise et de leurs préposés (p. 2947, 2951, 2952) ; faire en sorte que le chef d'entreprise soit responsable sur son patrimoine personnel (p. 2945) ; approfondir la notion de faute inexcusable (p. 2949) ; subordonner toute condamnation d'un chef d'entreprise à la constatation d'une faute professionnelle (p. 2951) ; l'aggravation de la confusion entre la responsabilité du préposé et celle du chef d'entreprise (p. 2941) ; éviter l'établissement d'une présomption légale de faute pénale à l'égard de quiconque (p. 2938) ; réparation du préjudice de la victime ou de ses ayants droit (p. 2951) ; la responsabilité pénale du maire (p. 2938) ; l'obligation faite aux employeurs de consacrer une certaine part de leurs investissements au rétablissement des conditions normales d'hygiène et de sécurité (p. 2948).

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail :

La responsabilité des magistrats municipaux ; le caractère réglementaire des mesures sur la médecine du travail (p. 2953) ; le caractère réglementaire de l'amélioration des conditions de travail et de rémunération ; les moyens de l'inspection du travail ; la création de comités d'hygiène et de sécurité sur les chantiers de bâtiments et de travaux publics ; les problèmes de la responsabilité ; la mission et la formation des ingénieurs de sécurité ; l'importance du projet de loi (p. 2954).

EXAMEN DES ARTICLES [13 mai 1976] (p. 2967, 2997).

ORATEURS : *MM. Le Pensec, Soisson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle, Briane, Vauclair, René Caille, rapporteur de la commission des affaires culturelles, pour les titres Ier, II, III et IV du projet de loi, Gau, Michel Durafour, ministre du travail, Mme Moreau, MM. Berthelot, Delhalle, Fillioud, Gilbert Schwartz, Maurice Andrieux, Glon, Limouzy, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Foyer, président de la commission des lois, Bécam, Ferretti, Gissinger, Lauriol, Porelli, Gouhier, Boudet, Fanton, Renard, Legrand, Bonhomme, rapporteur de la commission des affaires culturelles, pour les titres V à VII, Hamel, Odru.*

ART 1er : *article L. 231-3-1 du code du travail* (mise à la charge des chefs d'établissement de l'obligation légale de formation des salariés à la sécurité) (p. 2967) : agir en priorité sur les causes des accidents ; ne pas laisser la formation à la sécurité à la discrétion du patronat ; rendre obligatoire la consultation des comités d'hygiène et de sécurité ; ne pas financer la formation à la sécurité sur les fonds destinés à la formation professionnelle continue ; les conditions de travail, véritable cause des accidents du travail ; les modalités de financement de la formation à la sécurité (p. 2968) ; rejet de l'*amendement n° 1* de M. Briane (substituer l'obligation d'information des travailleurs à celle de leur formation) (p. 2969) ; réserve de l'*amendement n° 148* de M. Vauclair (p. 2969) ; *amendement n° 4* de la commission (extension de l'obligation de formation à la sécurité à de nouveaux bénéficiaires) ; rejet d'un *sous-amendement* du Gouvernement (exclusion du bénéfice de la formation, des travailleurs qui changent de technique ou de produit) (p. 2970) ; adoption de l'*amendement n° 4* (p. 2970) ; retrait de l'*amendement n° 116* de M. Gau (extension du bénéfice de la formation aux salariés qui reprennent leur activité après un accident du travail) (p. 2970) ; rejet de l'*amendement n° 148* de M. Vauclair (faire bénéficier les travailleurs d'une information sur leur sécurité) (p 2970) ; l'*amendement n° 146* de M. Gau (extension du bénéfice de l'obligation de formation à la sécurité aux travailleurs temporaires) n'a plus d'objet (p. 2970) ; *amendement n° 5* de la commission (financement des programmes de formation et consultation à leur propos des comités d'établissement, d'hygiène et de sécurité) ; adoption du *sous-amendement n° 90* de Mme Moreau (consultation du comité d'entreprise sur les programmes de formation) (p. 2971) ; adoption du *sous-amendement n° 91* de M. Porelli (consultation des délégués du personnel dans certaines entreprises) (p. 2971) ; l'*amendement n° 5* est adopté (p. 2971) ; l'*amendement n° 160* du Gouvernement ainsi que le *sous-amendement n° 165* de Mme Moreau (consultation des comités d'entreprise ou d'établissement d'hygiène et de sécurité) deviennent sans objet (p. 2971) ; réserve des *amendements nos 6* de la commission, *92* de Mme Moreau, *159* du Gouvernement (p. 2971) ; rejet de l'*amendement n° 117* de M. Gau soutenu par M. Le Pensec (poursuite de la formation initiale par des actions de rappel) (p. 2972) ; les *amendements nos 2* de M. Briane et *118* de M. Gau (financement des actions particulières de formation à la sécurité) deviennent sans objet (p. 2972) ; l'*amendement n° 119* de M. Gau (caractère nécessaire de la consultation des comités d'entreprise ou des délégués du personnel) devient sans objet (p. 2972) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (modification de pure forme) (p. 2972) ; l'*amendement n° 3* de M. Briane (modalités

d'application de l'obligation de formation à la sécurité) devient sans objet (p. 2972) ; adoption de l'*amendement n° 144* de M. Delhalle (délais pendant lesquels sera interdit tout mode de rémunération au rendement, en cas de modification du poste de travail pour raisons de sécurité) (p. 2972) ; l'article 1er est réservé (p. 2972).

Avant l'ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 120* de M. Fillioud (interdiction de la rémunération au rendement dans les établissements dangereux) (p. 2973) ; rejet de l'*amendement n° 94* de M. Berthelot (création d'un comité d'hygiène et de sécurité dans tous les établissements de cinquante salariés au plus et extension des pouvoirs des délégués de ces comités) (p. 2974) ; adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (autorisation faite au Gouvernement de limiter progressivement l'utilisation des modes et rythmes de travail affectant la sécurité des travailleurs) (p. 2974) ; l'*amendement n° 161* du Gouvernement (contrôle des modes et rythmes de travail affectant la sécurité des travailleurs) devient sans objet (p. 2974).

ART. 2. : *article L 231-7 du code du travail* (amélioration des dispositions relatives au contrôle des produits dangereux) ; rejet de l'*amendement n° 121* de M. Gau (interdiction des substances dangereuses dès lors qu'elles sont utilisées sur les lieux de travail) ; adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (fourniture, à des organismes agréés par le ministre chargé du travail, des informations nécessaires à l'appréciation des risques encourus par les travailleurs) (p. 2975) ; l'*amendement n° 122* de M. Gau (interdiction des substances dangereuses dès lors qu'elles sont utilisées sur le lieu du travail) devient sans objet (p. 2975) ; rejet de l'*amendement n° 83* de M. Schwartz (soumission au visa de l'institut national de recherche et de sécurité de l'utilisation de tout produit nouveau) (p. 2976) ; adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (obligation de la consultation des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés intéressées, lors de l'élaboration des décrets d'application) (p. 2976) ; l'*amendement n° 123* de M. Gau (modalités d'application des dispositions relatives aux substances dangereuses utilisées sur les lieux de travail) devient sans objet (p. 2976) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2976).

ART. 3 : *article L. 233-5 du code du travail* (contrôle des machines dangereuses) ; adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (suppression de la référence au caractère dangereux des machines) (p. 2976) ; adoption de l'*amendement n° 12* de la commission (maintien de la référence aux produits de protection) (p. 2976) ; adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (consultation pour l'élaboration des décrets d'application des organisations professionnelles intéressées) (p. 2977) ; adoption de l'*amendement n° 14* de la commission (intégration des protecteurs de machines dans la procédure d'homologation) (p. 2977) ; l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2977).

ART. 4 : *article L. 233-6 du code du travail* (extension aux substances et préparations dangereuses de la possibilité de demander une résolution judiciaire de la vente) : *amendement n° 15* de la commission (extension au locataire de matériel du bénéfice des garanties accordées à ceux qui en ont fait l'acquisition) ; adoption du *sous-amendement n° 84* de la commission (délai de résolution de la vente) (p. 2977) ; le texte de l'*amendement n° 15*, adopté, devient l'article 4 (p. 2977).

ART. 5 : *article L. 263-2 du code du travail* (liste des articles du code du travail servant de référence aux pénalités encourues pour le non-respect des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité) (p. 2977) : la dilution de la responsabilité du chef d'entreprise (p. 2977) ; rejet de l'*amendement n° 95* de M. Lucas (aggravation des sanctions prévues en cas d'infraction) (p. 2978) ; rejet de l'*amendement n° 149* de M. Pujol (conditions d'application des sanctions en cas d'infraction) (p. 2978) ; les dispositions relatives à la responsabilité ; la jurisprudence de la Cour de cassation (p. 2978) ; l'interprétation de la loi par la Cour de cassation ; l'interprétation des termes de la loi ; l'extrême diversité des situations concrètes ; la liberté des patrons d'exploiter les travailleurs sans courir de risques (p. 2979) ; adoption par scrutin public de l'*amendement n° 16* de M. Jacques Blanc (subordination d'une infraction à l'existence d'une faute personnelle) (p. 2980) ; liste des votants (p. 2992, 2993) ; adoption de l'*amendement n° 17* de la commission (subordination de l'infraction à l'existence d'une faute personnelle) (p. 2980) ; retrait de l'*amendement n° 150* de M. Pujol soutenu par M. Glon (non-application des sanctions aux infractions relatives aux mesures réglementaires) (p. 2980) ; l'*amendement n° 96* de M. Dalbera (extension des sanctions aux chefs d'établissement ayant reçu délégation de pouvoirs du chef d'entreprise) devient sans objet (p. 2980) ; l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2981).

Après l'ART. 5 : retrait de l'*amendement n° 72* de la commission des lois (art. L. 263-2 du code du travail : caractère facultatif du cumul des amendes) (p. 2981).

ART. 6 : *articles L. 235-1 à L. 235-8* (intégration de la sécurité dès le stade de la construction des bâtiments) : adoption de l'*amende-*

ment n° 18 de la commission (caractère obligatoire du respect des normes en matière de construction des lieux de production) (p. 2982) ; adoption de l'*amendement n° 19* de la commission (définition des normes de sécurité après consultation des organisations professionnelles intéressées) (p. 2982) ; adoption de l'*amendement n° 20* de la commission (raccordement à un réseau d'eau potable des chantiers de construction) (p. 2982) ; rejet de l'*amendement n° 97* de M. Gouhier (hébergement du personnel du chantier dans le premier bâtiment construit) (p. 2983) ; rejet de l'*amendement n° 98* de M. Gouhier (mise à disposition du plan d'hygiène et de sécurité des chantiers aux divers organes sociaux de l'entreprise) (p. 2983) ; retrait de l'*amendement n° 151* de M. Glon (inclusion des mesures prévues dans les différentes phases de l'exécution du projet dans le plan d'hygiène et de sécurité) (p. 2983) ; adoption de l'*amendement n° 21* de la commission (inclusion des entreprises de sous-traitance dans les entreprises dont le nombre est pris en considération pour la constitution d'un collège inter-entreprises) (p. 2983) ; rejet de l'*amendement n° 99* de M. Gouhier (communication aux comités d'hygiène et de sécurité des délibérations du collège inter-entreprises et exercice par ceux-ci d'un droit de vote à leur encontre) (p. 2983) ; adoption de l'*amendement n° 78* de la commission des lois (absence d'influence de l'intervention du collège inter-entreprises sur les responsabilités incombant aux entrepreneurs) (p. 2984) ; adoption de l'*amendement n° 22* de la commission (absence d'influence de l'intervention du collège inter-entreprises sur les attributions et le fonctionnement des autres institutions compétentes en matière d'hygiène et de sécurité) (p. 2984) ; adoption de l'*amendement n° 23* de la commission (élaboration de mesures réglementaires relatives aux relations entre les collèges inter-entreprises et les comités d'hygiène et de sécurité) (p. 2984) ; l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 2984).

ART. 7 : *articles L. 263-8 à L. 263-11 du code du travail* (dispositions pénales applicables en cas d'infraction aux règles d'hygiène des chantiers de construction) : adoption (p. 2984).

Après l'ART. 7 : adoption de l'*amendement n° 24* de la commission (fixation, en matière d'infraction aux conditions d'hygiène des chantiers et à l'intégration de la sécurité, d'un délai pour remédier aux infractions constatées) (p. 2984).

ART. 8 : *article L. 231-2 du code du travail* (création d'organismes professionnels d'hygiène et de sécurité constitués par branches d'activités) : rejet de l'*amendement de suppression n° 25* de la commission (p. 2985) ; adoption de l'*amendement n° 85* de M. Caille (modification de pure forme) (p. 2985) ; rejet de l'*amendement n° 100* de M. Le Meur (élargissement des prérogatives des comités techniques nationaux et régionaux) (p. 2985) ; adoption de l'*amendement n° 86* de M. Caille (constitution des organismes professionnels d'hygiène et de sécurité dans les branches d'activités à haut risque) (p. 2985) ; adoption de l'*amendement n° 87* de M. Caille (association au sein des organismes des représentants des différentes organisations professionnelles intéressées) (p. 2985) ; l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 2985).

ART. 1er (précédemment réservé) : adoption de l'*amendement n° 159* du Gouvernement (association des services de prévention des caisses régionales d'assurance-maladie de la sécurité sociale à la conduite des actions particulières de formation à la sécurité) (p. 2985) ; les *amendements n°s 6* de la commission *et 92* de Mme Moreau (association des caisses régionales d'assurance-maladie de la sécurité sociale à la conduite des actions particulières de formation à la sécurité) deviennent sans objet (p. 2986) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 2986).

ART. 9 : *article L. 231-4 du code du travail* (pouvoir de l'inspection du travail de dresser procès-verbal sans mise en demeure préalable) (p. 2986) : rejet de l'*amendement n° 101* de M. Porelli soutenu par M. Andrieux (suppression de la procédure de mise en demeure) (p. 2986) ; adoption de l'*amendement n° 26* de la commission (substitution de la notion d'atteinte grave à l'intégrité physique des travailleurs à celle de manquement grave) (p. 2987) ; le premier, puis le second paragraphe de l'article 9 sont adoptés (p. 2987) ; l'ensemble de l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 2987).

ART. 10 : *article L. 231-5-1 du code du travail* (pouvoir des services extérieurs du travail de mettre en demeure le chef d'établissement de prendre toute mesure utile pour remédier à une situation dangereuse) (p. 2987) ; adoption de l'*amendement n° 27* de la commission (remplacement d'une disposition ancienne par le nouvel article) (p. 2987) ; rejet du texte commun des *amendements n°s 28* de la commission *et 102* de M. Porelli (pouvoirs de l'inspecteur du travail en matière de mise en demeure) (p. 2988) ; adoption de l'*amendement n° 29* de la commission (formes de la mise en demeure) (p. 2988) ; l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 2988).

ART. 11 : *article L. 231-5-2 du code du travail* (possibilité de recours du chef d'établissement) ; rejet de l'*amendement n° 103* de

M. Porelli (ne laisser au chef d'établissement qu'une procédure de recours normal) (p. 2988) ; adoption de l'*amendement n° 30* de la commission (unification des procédures de réclamation) (p. 2988) ; rejet de l'*amendement n° 31* de la commission (effets de la consultation par le chef d'établissement du conseil supérieur de la prévention des risques professionnels) (p. 2989) ; *amendement n° 32* de la commission (acceptation de la réclamation en cas de non-communication au chef d'établissement de la décision du directeur régional dans le délai prévu) ; adoption du *sous-amendement n° 73* de la commission des lois (caractère obligatoire de la motivation du refus de la part du directeur régional) (p. 2989) ; l'*amendement n° 32* est adopté (p. 2989) ; l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 2989).

ART. 12 : *article L. 611-1 du code du travail* (pouvoirs des inspecteurs du travail de sanctionner les dispositions générales visées à l'article L. 431 du code de la sécurité sociale) ; adoption (p. 2989).

Après l'ART. 12 : adoption de l'*amendement n° 33* de la commission (pouvoir de l'inspecteur du travail d'imposer au chef d'établissement la vérification par des organismes agréés de la conformité des matériels avec les dispositions sur les machines dangereuses) (p. 2990) ; adoption de l'*amendement n° 34* de la commission (art. L. 231-7 du code du travail : possibilité donnée à l'inspecteur du travail de faire procéder par des organismes agréés à des analyses de produits) (p. 2990) ; retrait de l'*amendement n° 124* de M. Gau (art. L. 231-7 du code du travail : possibilité donnée à l'inspecteur du travail de faire réaliser par des organismes agréés des analyses de produits) (p. 2990).

Avant l'ART. 13 : rejet par scrutin public de l'*amendement n° 104* de M. Lucas (responsabilité du chef d'entreprise ou chef d'établissement en matière d'application et d'exécution des règles d'hygiène et de sécurité) (p. 2990) ; liste des votants (p. 2993, 2994) ; rejet de l'*amendement n° 125* de M. Gau (responsabilité pénale du chef d'entreprise) (p. 2990) ; rejet de l'*amendement n° 127* de M. Gau (conditions de validité des délégations de responsabilité du chef d'entreprise) (p. 2991) ; retrait de l'*amendement n° 35* de la commission (art. L. 263-1-1 du code du travail : conditions de la validité des délégations de responsabilité du chef d'entreprise) (p. 2991) ; rejet de l'*amendement n° 126* de M. Gau (pouvoir de l'inspecteur du travail, à la demande du comité d'hygiène et de sécurité, de décider un arrêt technique de la production en cas de danger manifeste ou imminent) (p. 2991).

ART. 13 : *article L. 263-2-1 du code du travail* (paiement des amendes du préposé condamné) ; adoption des *amendements de suppression n°s 74* de la commission des lois, *105* de M. Lucas et *128* de M. Gau (p. 2998) ; les *amendements n°s 88* de M. Caille, 36 et 37 de la commission deviennent sans objet (p. 2998) ; l'article 13 est supprimé (p. 2998).

ART. 14 : *article L. 263-3-1 du code du travail* (condamnation de l'entreprise à la mise en place d'un plan de sécurité) (p. 2999); rejet par scrutin public des *amendements de suppression n°s 106* de M. Lucas et *129* de M. Gau (p. 2999) ; liste des votants (p. 3024, 3025) ; adoption de l'*amendement n° 38* de la commission (obligation faite au juge d'ordonner un plan de sécurité lorsqu'il ne trouve aucun responsable de l'accident) (p. 3000) ; rejet de l'*amendement n° 130* de M. Gau (possibilité laissée au juge de condamner l'entreprise à un plan de sécurité tout en condamnant la personne physique responsable) (p. 3000) ; rejet de l'*amendement n° 152* de M. Glon (interdiction du cumul de la sanction pour l'entreprise avec une sanction pénale personnelle) (p. 3000) ; adoption de l'*amendement n° 39* de la commission (modification de pure forme) (p. 3000) ; retrait de l'*amendement n° 153* de M. Pujol soutenu par M. Glon (nécessité de l'avis motivé du comité d'hygiène et de sécurité lors de la conception du plan de réalisation des mesures envisagées par l'entreprise) (p. 3001) ; adoption de l'*amendement n° 40* de la commission (extension de la consultation sur le plan de la sécurité au comité d'hygiène et de sécurité et, à défaut, aux délégués du personnel) (p. 3001) ; rejet de l'*amendement n° 75* de la commission des lois (établissement du plan de sécurité par la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre) (p. 3001) ; rejet de l'*amendement n° 41* de la commission (suppression des limites financières à la mise en place du plan de sécurité) (p. 3001) ; rejet du texte commun des *amendements n°s 145* de M. Brocard et *154* de M. Vauclair (fixation d'un plafond aux dépenses à la charge de l'entreprise pour la mise en place du plan de sécurité) (p. 3002) ; adoption de l'*amendement n° 131* de M. Gau (établissement des bases de calcul à partir du montant des dépenses mises à la charge de l'entreprise en fonction de son chiffre d'affaires) (p. 3002) ; adoption de l'*amendement n° 89* de la commission (interdiction pour la juridiction d'imposer un plan de sécurité au niveau de l'établissement) (p. 3003) ; adoption de l'*amendement n° 42 de la commission* (limitation à la fermeture de l'établissement au temps strictement nécessaire pour effectuer les aménagements prescrits) (p. 3003) ; adoption de l'*amendement n° 43* de la commission (con-

damnation du seul chef d'entreprise pour inexécution du plan de sécurité) (p. 3003) ; l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 3003).

ART. 15 : *article L. 263-5 du code du travail* (protection des salariés à l'encontre des décisions du juge des référés) ; adoption (p. 3003).

ART. 16 : *article L. 263-6 du code du travail* (possibilité laissée au juge de prononcer contre l'auteur d'une infraction aux règles d'hygiène et de sécurité l'interdiction d'exercer certaines fonctions) (p. 3003) ; rejet par scrutin public de l'*amendement de suppression n° 107* de M. Lucas (p. 3004) ; liste des votants (p. 3025, 3026) ; adoption de l'*amendement n° 76* de la commission des lois (prononciation de l'interdiction de l'exercice de certaines fonctions seulement en cas de récidive) (p. 3004) ; rejet de l'*amendement n° 108* de M. Lucas (réservation de l'interdiction de *vail* (pouvoir des inspecteurs du travail de l'exercice de certaines fonctions au chef d'entreprise) (p. 3004) ; rejet de l'*amendement n° 132* de M. Gau (réservation au chef d'entreprise, auteur de l'infraction, de l'interdiction de certaines fonctions) (p. 3004) ; retrait de l'*amendement n° 155* de M. Vauclair (caractère matériel et direct de l'infraction pouvant conduire à l'interdiction d'exercice de certaines fonctions) (p. 3004); rejet de l'*amendement n° 77* de la commission des lois (non-application de l'interdiction de l'exercice de certaines fonctions aux mandats publics électifs) p. 3005) ; rejet de l'*amendement n° 44* de la commission (caractère direct ou indirect de la violation de l'interdiction pouvant provoquer des sanctions) (p. 3005) ; retrait de l'*amendement n° 133* de M. Gau (possibilité laissée au juge d'appliquer seulement une des peines prévues en cas de violation de l'interdiction de l'exercice de fonctions) (p. 3005) ; l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 3005).

ART. 17 : *article L. 132 du code de la sécurité sociale* (modalités de classement des différents risques par les caisses régionales d'assurance-maladie) ; adoption (p. 3005).

ART. 18 : *article L. 133 du code de la sécurité sociale* (ristournes ou cotisations supplémentaires octroyées par la caisse régionale d'assurance-maladie aux entreprises de son ressort) (p. 3006) ; rejet de l'*amendement n° 109* de M. Legrand (renforcement de la cotisation supplémentaire pour tout manquement aux règles d'hygiène et de sécurité et suppression de la bonification de cotisation) (p. 3006) ; retrait de l'*amendement n° 162* de M. Glon (versement des ristournes au comité d'entreprise ou, à défaut, à l'entreprise elle-même) (p. 3007) ; l'article 18 est adopté (p. 3007).

ART. 19 : *article L. 422 du code de la sécurité sociale* (communication aux directeurs départementaux du travail et de la main-d'œuvre du résultat complet de certaines enquêtes effectuées par les caisses régionales d'assurance-maladie) (p. 3007) ; adoption de l'*amendement n° 45* de la commission (communication aux caisses régionales d'assurance-maladie des documents en possession des services de l'inspection du travail) (p. 3007) ; l'article 19, ainsi modifié, est adopté (p. 3007).

ART. 20 : *article L. 424 du code de la sécurité sociale* (pouvoirs des caisses régionales d'assurance-maladie en matière d'application des mesures de prévention des accidents du travail) ; adoption de l'*amendement n° 46* de la commission (modification de pure forme) (p. 3007) ; rejet de l'*amendement n° 47* de la commission (consultation par l'employeur de l'avis du conseil supérieur de la prévention des risques professionnels en cas de litige) (p. 3008) ; retrait de l'*amendement n° 156* de M. Vauclair (suppression des dispositions relatives à l'imposition par une caisse régionale d'une cotisation supplémentaire) (p. 3008) ; adoption de l'*amendement n° 48* de la commission (non-exigibilité de l'injonction préalable lorsque l'infraction a été constatée par le procès-verbal d'un inspecteur du travail) (p. 3008) ; l'article 20, ainsi modifié, est adopté (p. 3008).

ART. 21 : *article L. 431 du code de la sécurité sociale* (personnes habilitées à constater l'inobservation des dispositions générales) (p. 3008) ; rejet de l'*amendement n° 49* de la commission (sanctions pénales applicables en cas d'inobservation des dispositions générales) (p. 3009); rejet de l'*amendement n° 134* de M. Gau (sanctions pénales applicables en cas d'inobservation des dispositions générales) (p. 3009) ; l'article 21 est adopté (p. 3009).

ART. 22 : *article L. 466 du code de la sécurité sociale* (harmonisation du code de la sécurité sociale avec les dispositions précédemment adoptées), adoption (p. 3009).

ART. 23 : *article L. 468 du code de la sécurité sociale* (amélioration de l'indemnisation complémentaire de la victime ou de ses ayants droit en cas de faute inexcusable de l'employeur ou de substitut dans la direction) (p. 3009) ; la nécessité de modifier les dispositions relatives à la notion de faute inexcusable de l'employeur en matière d'accident du travail ; l'idée du partage des responsabilités entre employeur et victime (p. 3009) ; rejet de l'*amendement n° 136* de M. Gau (fixation de la majoration de la rente en fonction de

la gravité de la faute commise en pourcentage de la majoration maximale prévue par la loi) (p. 3010) ; adoption de l'*amendement n° 52* de la commission (modification de pure forme) (p. 3010) ; adoption de l'*amendement n° 53* de la commission (inclusion dans la réparation des préjudices esthétiques et d'agrément) (p. 3010); rejet de l'*amendement n° 138* de M. Gau (allocation en sus de la majoration de rente du versement d'une indemnité forfaitaire égale au montant du salaire minimum légal en cas d'incapacité permanente de 100 %) (p. 3010) ; adoption de l'*amendement n° 54* de la commission (limitation aux ascendants et aux descendants directs de la réparation du préjudice moral) (p. 3011) ; rejet de l'*amendement n° 157* de M. Pujol (compétence de la juridiction de la sécurité sociale en matière de décision de l'existence de la faute inexcusable) (p. 3011) ; adoption de l'*amendement n° 56* de la commission (assimilation des positions des ayants droit et de la victime sur la question de l'existence de la faute inexcusable) (p. 3011) ; adoption de l'*amendement n° 57* de la commission (saisie concomitante de la juridiction de la sécurité sociale sur l'existence de la faute inexcusable et sur la fixation du montant de la majoration des indemnités) (p. 3011) ; rejet de l'*amendement n° 158* de M. Vauclair (interdiction de la possibilité de se garantir par une assurance des conséquences de sa propre faute inexcusable) (p. 3012) ; adoption de l'*amendement n° 58* de la commission (interdiction faite à l'employeur de se garantir par une assurance contre toutes les conséquences de la faute inexcusable) (p. 3012) ; l'article 23, ainsi modifié, est adopté (p. 3012).

ART. 24 : *article L. 471 du code de la sécurité sociale* (extension en cas de faute inexcusable des formules appliquées pour les autres types de fautes) (p. 3013); adoption de l'*amendement n° 59* de la commission (obligation faite aux caisses régionales de communiquer à la victime ou à ses ayants droit les renseignements leur permettant d'établir l'existence ou non d'une faute inexcusable de l'employeur) (p. 3013) ; l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 3013).

ART. 25 : *article L. 500 du code de la sécurité sociale* (obligation faite à tout docteur en médecine de déclarer, en plus des états pathologiques avérés, tout syndrome biologique d'imprégnation toxique à caractère professionnel) (p. 3013) ; adoption de l'*amendement n° 60* de la commission (inclusion des médecins du travail dans le champ d'application de l'article) (p. 3013) ; adoption de l'*amendement n° 61* de la commission (substitution du mot « pathologique » au mot « biologique ») (p. 3013) ; adoption de l'*amendement n° 62* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 3013) ; l'article 25, ainsi modifié, est adopté (p. 3013).

ART. 26 : *article L. 231-1 du code du travail* (inclusion des établissements agricoles dans la liste des établissements assujettis aux dispositions relatives à la prévention des accidents du travail) (p. 3013) ; le droit des salariés agricoles à la parité sociale (p. 3014) ; rejet de *l'amendement n° 63* de la commission (extension de l'application des dispositions de la loi aux agents de l'Etat, des établissements publics de caractère administratif et des collectivités publiques) (p. 3015) ; rejet de l'*amendement n° 112* de M. Renard (extension de l'application de la loi aux services de l'Etat, aux établissements publics à caractère administratif et aux collectivités publiques décentralisées) (p. 3015) ; rejet de l'*amendement n° 80* de M. Pierre Joxe (précisions relatives à la définition des établissements agricoles) (p. 3015) ; rejet de l'*amendement n° 81* de M. Pierre Joxe (précisions relatives à la définition des établissements agricoles) (p. 3015) ; adoption de l'*amendement n° 64* de la commission (représentation des organisations d'employeurs et des organisations de salariés dans les organismes consultatifs siégeant auprès du ministre de l'agriculture) (p. 3015) ; l'article 26, ainsi modifié, est adopté (p. 3015).

ART. 27 : *article L. 234-6 du code du travail* (application des dispositions concernant la protection des femmes et des jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans aux établissements agricoles) (p. 3015) ; rejet de l'*amendement n° 82* de M. Pierre Joxe (précisions relatives à la définition des établissements agricoles) (p. 3015) ; l'article 27 est adopté (p. 3015).

Après l'ART. 27 : retrait de l'*amendement n° 65* de la commission (application des dispositions relatives aux pénalités aux établissements agricoles) (p. 3016).

ART. 28 : *article L. 611-6 du code du travail* (rôle imparti aux inspecteurs du travail placés sous l'autorité du ministre de l'agriculture) adoption (p. 3016).

ART. 29 : *article L. 611-21-1 du code du travail* (pouvoirs des contrôleurs des lois sociales en agriculture) (p. 3016) ; rejet de l'*amendement n° 83* de M. Pierre Joxe (non-subordination du contrôleur des lois sociales aux inspecteurs du travail) (p. 3016) ; l'article 29 est adopté (p. 3016).

ART. 30 : *article 1158 du code rural* (extension du pouvoir de sanctions financières des caisses de mutualité sociale agricole aux in-

fractions à la réglementation du travail); adoption de l'*amendement n° 66* de la commission (caractère non obligatoire de l'injonction préalable en cas d'imposition d'une cotisation supplémentaire) (p. 3016) ; l'article 30, ainsi modifié, est adopté (p. 3016).

ART 31 : *article 1244-4 du code rural* (liste des personnes et modalités de la constatation de l'inobservation des mesures de prévention) ; adoption (p. 3016).

ART. 32 : *article 1244-5 du code rural* (communication aux services de l'inspection des lois sociales en agriculture des renseignements en la possession des caisses de mutualité sociale agricole) (p. 3017) ; adoption de l'*amendement n° 163* du Gouvernement (analyses pouvant faire l'objet d'une communication) (p. 3017) ; l'*amendement n° 67* de la commission (suppression de certaines analyses pouvant faire l'objet d'une communication) devient sans objet (p. 3017) ; adoption de l'*amendement n° 68* de la commission (communication des informations en la possession des services de l'inspection des lois sociales en agriculture aux caisses de mutualité sociale agricole) (p. 3017) ; l'article 32, ainsi modifié, est adopté (p. 3017).

Après l'ART. 32 : rejet de l'*amendement n° 147* de M. Gau (création obligatoire d'un comité d'hygiène et de sécurité dans toute entreprise industrielle ou commerciale employant au moins cinquante salariés) (p. 3017) ; rejet de l'*amendement n° 69* de la commission (création obligatoire d'un comité d'hygiène et de sécurité dans toute entreprise industrielle et commerciale employant au moins cinquante salariés (p. 3017) ; rejet de l'*amendement n° 142* de M. Gau (extension du bénéfice des protections légales des représentants du comité d'entreprise aux membres des comités d'hygiène et de sécurité) (p. 3018) ; rejet de l'*amendement n° 143* de M. Gau (sanctions applicables en cas d'entrave à la constitution ou à l'activité des comités d'hygiène et de sécurité) (p. 3018).

ART. 33 : *article L. 231-3 du code du travail* (subordination de la détermination de prescriptions particulières à la consultation du conseil supérieur de la prévention des risques professionnels) (p. 3018) ; rejet des *amendements* de suppression *n° 113* de M. Berthelot et *n° 140* de M. Gau (p. 3018) ; adoption de l'*amendement n° 70* de la commission (représentation égale des organisations d'employeurs et de celles des salariés au sein du nouveau conseil) (p. 3018) ; l'article 33, ainsi modifié, est adopté (p. 3018).

ART. 34 : modalités d'entrée en vigueur des dispositions de l'article 33 ; rejet de l'*amendement* de suppression *n° 114* de M. Berthelot (p. 3019) ; adoption de l'*amendement n° 71* de la commission (délais de mise en place du nouveau conseil) (p. 3019) ; l'article 34, ainsi modifié, est adopté (p. 3019).

Après l'ART. 34 : adoption de l'*amendement n° 115* de M. Caille (présentation annuelle au Parlement d'un rapport sur l'ensemble des mesures prises pour la prévention des accidents du travail) (p. 3019).

EXPLICATION DE VOTE :

— *M. Hamel* : l'amélioration du système de la responsabilité du chef d'entreprise (p. 3019) ; organiser le développement de la politique de prévention à l'échelle de l'Europe (p. 3020) ;

— *M. Odru* : réduction de la responsabilité personnelle du patron ; le vote négatif du groupe communiste (p. 3020) ;

— *M. Gau* : l'insuffisance du projet ; le vote négatif du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche.

ADOPTION par scrutin public de l'ensemble du projet de loi (p. 3020) ; liste des votants (p. 3026, 3027).

DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1976] (p. 4805)

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Caille, rapporteur (titres Ier à IV), Bonhomme, rapporteur (titres V à VII), Durafour, ministre.*

Le renforcement de l'efficacité du texte par un certain nombre d'initiatives sénatoriales (p. 4805).

Intervention de M. Michel Durafour, ministre :

Les divergences apparues entre la position du Gouvernement et celle du Parlement ; les difficultés d'application qui résulteraient de la délivrance obligatoire d'un visa de l'I.N.R.S. (institut national de recherche et de sécurité) pour l'utilisation par les entreprises de toute substance ou produit nouveau ; la possibilité pour le juge de retenir à la fois la responsabilité de la personne physique et celle de la personne morale ; le cumul des peines prévues par le code du travail et celles prévues par le code pénal ; la détermination par la loi des crimes et des délits (p. 4806).

EXAMEN DES ARTICLES [28 juin 1976] (p. 4807).

ORATEURS : *MM. Caille, rapporteur, Gau, Durafour, ministre, Briane, Vauclair, Hamel,*

Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, saisie pour avis, Limouzy, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, Bonhomme, rapporteur, Villa.

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (obligation faite aux entreprises d'organiser une formation pratique au bénéfice des travailleurs changeant de technique ou de produit) (p. 4807) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (délais de l'arrêt de travail pouvant permettre à un travailleur de bénéficier d'une formation pratique) (p. 4808) ; adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (suppression des conditions de diminution de productivité des postes relative à l'obligation de faire suivre les modifications qui y sont apportées d'une période d'adaptation) (p. 4808) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 4808).

ART. 2 B : adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (consultation des organisations intéressées au niveau des branches lors de l'élaboration des modalités de contrôle des modes de travail, des cadences et des rythmes lorsque ceux-ci sont de nature à affecter l'hygiène et la sécurité des travailleurs) (p. 4808) ; adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (fixation par règlement d'administration publique des modalités de limitation progressive des modes de travail par équipes successives) (p. 4808) ; l'article 2 B, ainsi modifié, est adopté (p. 4809).

ART. 2 C : adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (conditions dans lesquelles le chef d'entreprise est tenu de prendre en considération les mesures individuelles proposées par le médecin du travail) (p. 4809) ; le texte de l'amendement *n° 11* devient l'article 2 C (p. 4809).

ART. 2 : adoption de l'*amendement n 12* de la commission (caractère absolu de la nocivité des conditions de travail pouvant entraîner la limitation à l'interdiction de certaines opérations) (p. 4809) ; adoption du texte commun des *amendements n° 13* de la commission et *n° 27* de M. Glon (suppression des dispositions relatives à la délivrance obligatoire d'un visa de l'I.N.R.S. en cas d'utilisation de substances ou de produits nouveaux) (p. 4810) ; adoption de l'*amendement n° 23* de la commission (modification de pure forme) (p. 4810) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4810).

ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 14* de la commission (détermination par règlement d'administration publique des matériels, y compris l'ensemble des matériels agricoles, pouvant faire l'objet d'une interdiction d'utilisation) (p. 4811) ; l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 4811).

ART. 5 : *amendement n° 15* de la commission (suppression des dispositions relatives au non-cumul des peines prévues dans le code du travail et dans le code pénal) (p. 4812) ; la « tutelle » de la Cour de cassation sur les assemblées législatives (p. 4812) ; adoption de l'*amendement n° 15* (p. 4812) ; l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 4812).

ART. 6 : adoption de l'*amendement n° 16* de la commission (remise du plan d'hygiène et de sécurité pour avis aux représentants du personnel et aux médecins du travail des entreprises intéressées) (p. 4813) ; l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 4813).

ART. 9 : adoption de l'*amendement n° 30* corrigé de la commission des lois (rédaction de procès-verbal par les inspecteurs du travail en cas de constat de faits pouvant porter gravement atteinte à l'intégrité physique des travailleurs) (p. 4814) ; adoption de l'*amendement n° 28* rectifié de M. Glon (spécification par le procès-verbal de l'inobservation des prescriptions réglementaires constatées) (p. 4815) ; l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 4815).

ART. 10 : retrait de l'*amendement n° 29* de M. Vauclair (spécification dans la mise en demeure du directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de l'inobservation des prescriptions réglementaires constatées) (p. 4816) ; adoption de l'*amendement n° 17* de la commission (suppression de la limitation des infractions à des peines de simple police) (p. 4816) ; l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 4816).

ART. 11 : adoption de l'*amendement n° 18* de la commission (acceptation de la réclamation en cas de non-communication au chef d'établissement de la décision du directeur régional dans le délai prévu) (p. 4816) ; l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 4816).

ART. 13 A : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 19* de la commission (p. 4817).

ART. 13 : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 1* de M. Gau (p. 4817) ; rejet de l'*amendement n° 31* de la commission des lois (limitation de la condamnation éventuelle de l'employeur aux seuls frais de justice) (p. 4818) ; l'article 13 est adopté (p. 4818).

ART. 14 : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 2* de M. Gau (p. 4818) ; rejet de l'*amendement n° 3* de M. Gau (faculté offerte à la juridiction saisie de faire obligation à l'entreprise de prendre toutes mesures pour rétablir

les conditions normales d'hygiène et de sécurité du travail) (p. 4818) ; adoption de l'*amendement n° 32* de la commission des lois (modification rédactionnelle) (p. 4818) ; rejet de l'*amendement n° 4* de M. Gau (fixation au vingtième du chiffre d'affaires annuel moyen réalisé de la limite des dépenses pouvant être mises à la charge de l'entreprise) (p. 4819) ; adoption de l'*amendement n° 20* de la commission (fixation au double du montant annuel moyen des cotisations d'accidents du travail prélevées au cours des cinq années antérieures à celle du jugement de la limitation des dépenses pouvant être mises à la charge de l'entreprise) (p. 4819) ; adoption de l'*amendement n° 21* de la commission (sanctions applicables en cas d'absence de mesures prises ou de plans de réalisation de ces mesures relatifs au rétablissement des conditions normales d'hygiène et de sécurité du travail) (p. 4819) ; adoption de l'*amendement n° 22* de la commission (application des peines prévues par l'article L. 263-6 du code du travail en cas d'absence de mesures prises ou de plans de réalisation de ces mesures relatives au rétablissement des conditions normales d'hygiène et de sécurité du travail) (p. 4819) ; l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 4819).

ART. 23 : adoption de l'*amendement n° 24* de la commission (interdiction de se garantir par une assurance contre les conséquences de sa propre faute inexcusable) (p. 4822) ; l'*amendement n° 33* de la commission des lois devient sans objet (p. 4822) ; l'article 23, ainsi modifié, est adopté (p. 4822).

ART. 24 et 25 : adoptés (p. 4822).

ART. 29 : adoption de l'*amendement n° 25* de la commission (obligation des dispositions de l'article L. 611-12 du code du travail aux contrôleurs des lois sociales placés sous l'autorité des inspecteurs du travail (p. 4822) ; l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 4822).

ART. 32 *bis* : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 26* de la commission (p. 4823) ; l'article 32 *bis* est supprimé (p. 4823).

ART. 33 : rejet de l'*amendement n° 5* de M. Gau (suppression des dispositions relatives à l'instauration d'un conseil supérieur de la prévention des risques professionnels) (p. 4823) ; l'article 33 est adopté (p. 4823).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Gau :* le vote négatif du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche (p. 4823) ;

— *M. Villa :* le vote hostile au projet du groupe communiste (p. 4823) ;

— *M. Hamel :* un texte qui, dans le respect des principes du droit, améliore la prévention des accidents du travail (p. 4823).

L'ensemble du projet de loi est ADOPTÉ (p. 4823).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [27 octobre 1976] (p. 7094).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. René Caille, rapporteur de la commission mixte paritaire, Gau, Beullac, ministre du travail.*

L'obligation d'une formation à la sécurité ; la réglementation des opérations portant sur des substances dangereuses ; l'institut national de recherche et de sécurité ; les peines applicables pour infraction aux règles d'hygiène et de sécurité ; le non-cumul des peines ; l'inspection du travail ; les peines sanctionnant le non-respect d'une mise en demeure par le directeur départemental du travail ; le coût annuel du plan de sécurité (p. 7094) ; l'institution de comités d'hygiène et de sécurité dans le bâtiment et les travaux publics, ainsi que dans les mines ; l'extension de la protection contre le licenciement ; la médecine du travail ; l'élargissement des droits et des pouvoirs des comités d'entreprise et des comités d'hygiène et de sécurité ; le maintien de l'autorité du pouvoir du chef d'entreprise ; la réforme de l'entreprise ; la responsabilité du chef d'entreprise (p. 7095).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 32 *bis* : adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement (adaptation par décret des dispositions législatives et réglementaires sur les comités d'hygiène et de sécurité au secteur des mines) (p. 7097).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Maurice Andrieux : le vote négatif du groupe communiste (p. 7097).

L'ensemble du projet de loi est ADOPTÉ (p. 7097).

16. — PROPOSITION DE LOI n° 2490 TENDANT A LA RECONNAISSANCE DU CANCER BRONCHO-PULMONAIRE COMME CONSÉQUENCE DE LA MALADIE PROFESSIONNELLE DU MINEUR DE FER, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 par M. Gilbert Schwartz et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

17. — PROPOSITION DE LOI n° 2887 TENDANT A ÉTENDRE LA COMPÉTENCE DE LA JURIDICTION RÉPRESSIVE EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL DU A LA FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 18 mai 1977 par M. Charles Bignon (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

18. — PROPOSITION DE LOI n° 3317, TENDANT A ASSURER LA RÉPARATION INTÉGRALE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. Barthe et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

19. — PROPOSITION DE LOI n° 3418, TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE L. 471 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Gantier (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi ACCIDENTS 1 ; ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES 4 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 15 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Santé publique et Sécurité sociale [16 novembre 1973] (p. 5912, 5913, 5915) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Travail [4 novembre 1974] (p. 5768, 5781, 5785, 5804, 5807, 5811, 5813) ; Agriculture, F.O.R.M.A., B.A.P.S.A. [7, 8 novembre 1974] (p. 6041, 6049) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 7 (deuxième partie), Travail ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 654 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 37 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 301 ; SÉCURITÉ DU TRAVAIL ; TRAVAIL (Conditions du) 1.

— **à la poudrerie de Clériaux.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 748.

— **Accident mortel chez Bendix.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 882.

— **Action de la justice à la suite d'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 595.

— **Assurance des salariés agricoles contre les —.** *Voir* SÉCURITÉ SOCIALE 14.

— **Décision d'une société de secours minière.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 217.

— **des ouvriers agricoles.** — *Voir* OUVRIERS AGRICOLES 1 ; FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 2.

— **Gestion par les mineurs du risque d'—.** *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 586.

— **Prévention des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 97 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 454, 531, 536, 541.

— **Revendications des mutilés du travail.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 364.

— **Sécurité dans les armées.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 755.

— **Sécurité sur les lieux de travail.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 629, 631.

ACIÉRIES DE PARIS-OUTREAU

— **Situation des —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1254, 1258 et 1297 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 17.

A. C. M. A. (Société)

— **Grève du personnel.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 502.

AÇORES (îles des)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 179.

ACTES PARAMÉDICAUX

— **Remboursement des —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 910.

ACTION SOCIALE

1. — PROPOSITION DE LOI n° 3402 TENDANT A HABILITER LES ASSOCIATIONS CONSTITUÉES POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUART MONDE, A EXERCER L'ACTION CIVILE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Bizet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES 1.

— **au ministère des P.T.T.** — *Voir* POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS 1.

ACTIONNAIRES

Voir SOCIÉTÉS COMMERCIALES 9 et 13.

ACTIONNARIAT

Voir PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS.

— **du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurance.** — *Voir* IMPÔTS 2 ; IMPÔTS SUR LE REVENU 10.

ACTIONS

Voir PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS 1 ; VALEURS MOBILIÈRES 2.

— **de travail.** — *Voir* SOCIÉTÉS A PARTICIPATION OUVRIÈRE 1.

ACTIM (Société)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1005.

ADDUCTIONS D'EAU

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6, 7 novembre 1973] (p. 5228, 5231, 5243, 5271, 5275, 5276, 5277, 5287, 5307, 5312, 5313, 5320, 5321, 5322, 5323, 5328, 5339), Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1973] (p. 6124 à 6126) ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 293 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 251.

ADMINISTRATEURS CIVILS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Fonction publique [15 novembre 1974] (p. 6489).

— **Corps des — affaires d'outre-mer.** — *Voir* IMPÔTS 2.

ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

Voir ENTREPRISES 7.

ADMINISTRATION

1. — PROJET DE LOI **n° 3229**, PORTANT DIVERSES MESURES D'AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LE PUBLIC, présenté à l'Assemblée nationale le 18 novembre 1977 par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 8 décembre 1977 par M. Charles Bignon, n° 3286.

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 3406**, PORTANT DÉCENTRALISATION DE L'ÉTAT, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Le Pensec et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi RAPPELS AU RÈGLEMENT 670.

— **Accès des citoyens aux documents de l'—.** *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 16 ; LIBERTÉS PUBLIQUES 4 et 5.

— **Exécution des jugements par l'—.** *Voir* ASTREINTES 1.

— **Fonctionnement et réforme de l'—.** *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 1 et 10 ; FONCTION PUBLIQUE ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Fonction publique [16 novembre 1973], Services du Premier ministre, Réformes administratives [20 novembre 1973] ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 130 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 670.

— **Réorganisation des services extérieurs de la Direction générale des impôts.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 52.

ADOPTION

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 69** TENDANT A ACCORDER UN CONGÉ AUX FEMMES SALARIÉES QUI ACCUEILLENT UN ENFANT EN VUE D'ADOPTION, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Cousté (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 363 DU CODE CIVIL RELATIF A L'ADOPTION, présentée au Sénat le 1er juillet 1972 par M. André Diligent (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 384 (année 1971-1972) ; rapport le 9 novembre 1972, par M. Marcel Nuninger, n° 53 (année 1972-1973) ; adoption le 16 novembre 1972. — Proposition de loi n° 26 (année 1972-1973).

Transmise à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République),

n° 265 ; rapport le 14 mai 1976, par M. Riviérez, n° 2302.

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 434** TENDANT A ACCORDER UN CONGÉ DE HUIT SEMAINES AUX FEMMES SALARIÉES QUI ACCUEILLENT UN ENFANT EN VUE D'ADOPTION, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 978** RELATIVE A LA RÉFORME DE L'ADOPTION PLÉNIÈRE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. Peyret (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir discussion à ADOPTION 8.

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 1001** RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE CONGÉS AUX PARENTS ADOPTIFS, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par MM. Forens, Barrot et René Feït (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 1361** TENDANT A LA CRÉATION D'UN INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'ADOPTION, présentée à l'Assemblée nationale le 5 décembre 1974 par M. Maujoüan du Gasset (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir discussion à ADOPTION 8.

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 1902** TENDANT A LA MODIFICATION DE LA LÉGISLATION RELATIVE A L'ADOPTION, présentée à l'Assemblée nationale le 8 octobre par M René Feït (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir discussion à ADOPTION 8.

8. — PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES A L'ADOPTION, présenté au Sénat le 2 avril 1976 par M. Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 228 (année 1975-1976) ; rapport le 8 avril 1976 par M. Geoffroy, n° 22 (année 1975-1976) ; adoption le 14 avril 1976. — Projet de loi n° 108 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 avril 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2197 ; rapport le 14 mai 1976 par M. Riviérez, n° 2303 ; adoption le 2 décembre 1976. — Projet de loi n° 579.

Transmis au Sénat le 3 décembre 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 109 (année 1976-1977) ; rapport le 9 décembre 1976 par M. Jean Geoffroy, n° 135 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 15 décembre 1976. — Projet de loi n° 39 (année 1976-1977).

Loi n° 76-1179 du 22 décembre 1976, publiée au *J.O.* du 23 décembre 1976 (p. 7364).

PREMIÈRE LECTURE : Discussion commune ; ADOPTION 4, 6, 7, 8 [2 décembre 1976] (p. 8909).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Riviérez, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, Mmes Constans, Thome-Patenôtre, M. Bizet, Mme Veil, ministre de la santé.*

L'avis du conseil supérieur de l'adoption (p. 8909) ; les modifications apportées à la loi de 1966 portant réforme de l'adoption ; la préservation de l'intérêt de l'enfant ; la différence d'âge entre l'adoptant et l'adopté ; l'adoption plénière de l'enfant du conjoint ; les pupilles de l'Etat ; les enfants abandonnés ; la définition de l'abandon (p. 8910) ; la déclaration judiciaire d'abandon ; les droits de l'enfant ; les caractéristiques du texte (p. 8911).

Intervention de M. Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice :

La législation sur l'adoption (p. 8911) ; la revision de l'article 350 du code civil (p. 8912).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

La situation des familles ; les enfants relevant de l'aide sociale ; l'aggravation de la crise ; distinguer les placements d'enfants dus à des raisons économiques et sociales et ceux d'enfants non souhaités (p. 8912) ; la loi-cadre sur les femmes et la famille ; la procédure d'adoption ; l'article 350 du code civil ; les difficultés des couples pour adopter un enfant ; le faible nombre des enfants adoptables ; l'amélioration des procédures (p. 8913) ; le

refus aux enfants pauvres du droit d'être élevés par leurs parents ; les enfants du quart monde ; l'appréciation du désintérêt manifeste des parents (p. 8914).

Intervention de Mme Veil, ministre de la santé :

La situation des enfants recueillis dans les services d'aide sociale ; l'abandon des enfants par les familles pauvres ; la différence entre le nombre d'enfants adoptés et le nombre de candidats à l'adoption ; le placement des pupilles de l'Etat (p. 8914) ; les exigences des candidats à l'adoption ; le souci du perfectionnisme (p. 8915).

EXAMEN DES ARTICLES [2 décembre 1976] (p. 8915).

ORATEURS : *MM. Dronne, Riviérez, rapporteur, Guichard, ministre d'Etat, Mesmin, Fontaine, Villa, Mmes Chonavel, Constans, MM. Bourson, Ducoloné, Terrenoire, Forni, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Mme Veil, ministre de la santé, M. Bizet.*

Avant l'ART. 1er : rejet de l'*amendement n° 15* de M. Dronne (art. 343 du code civil : réduction de la durée du mariage exigée à deux ans et abaissement de l'âge minimum de l'un des époux à vingt-cinq ans) (p. 8916) ; *amendements n° 1* de la commission et *n° 6* de M. Villa (art. 343 du code civil : fixation à cinq ans de la durée de mariage exigée en vue de l'adoption ; retrait du *sous-amendement n° 22* de M. Mesmin à l'*amendement n° 1* (inopposibilité du délai en cas d'enfant adopté antérieurement par l'un des conjoints) ; adoption des *amendements nos 1* et *6* (p. 8916) ; retrait de l'*amendement n° 16* de M. Dronne (art. 343-1 du code civil : fixation à vingt-cinq ans de l'âge minimum des personnes désirant adopter) ; adoption des *amendements nos 2* de la commission et *7* de Mme Chonavel (art. 343-1 du code civil : fixation à trente ans de l'âge minimum des personnes désirant adopter) ; adoption de l'amendement n° 5 du Gouvernement (art. 343-2 du code civil : suppression de la condition d'âge en cas d'adoption de l'enfant du conjoint).

ART. 1er : *article 344 du code civil : possibilité pour le tribunal de prononcer l'adoption en cas de différence d'âge inférieure au minimum requis :* adoption (p. 8916).

Après l'ART. 1er : adoption des *amendements nos 3* de la commission et *8* de M. Villa (art. 345 du code civil : adoption plénière des enfants âgés de moins de treize ans) (p. 8917).

ART. 2 : *abrogation de l'article 345-1 du code civil :* adoption (p. 8917).

ART. 3 : *article 346 du code civil : prononciation de l'adoption à la demande du nouveau conjoint en cas de décès d'un des époux et d'un autre mariage du survivant* (p. 8917) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (nouvelle rédaction de l'article) ; le texte de l'amendement n° 4 devient l'article 3.

Après l'ART. 3 : retrait de l'*amendement n° 9* de M. Kalinsky (art. 348-3 du code civil : conditions d'information des intéressés en matière de délais d'adoption) (p. 8917).

ART. 4 : *article 350 du code civil : conditions dans lesquelles le tribunal de grande instance peut déclarer l'abandon d'enfants recueillis* (p. 8917) : rejet de l'*amendement n° 10* de Mme Constans (annulation de la déclaration d'abandon en cas de manifestation par les parents de leur intérêt pour l'enfant au cours de la procédure d'abandon) (p. 8918) ; rejet de l'*amendement n° 17* de M. Forni (suppression de la définition du désintérêt manifeste des parents à l'égard des enfants) (p. 8920) ; rejet de l'*amendement n° 20* de la commission (prise en compte de la situation des familles dans l'appréciation de leur désintéressement manifeste vis-à-vis des enfants) (p. 8920) ; retrait de l'*amendement n° 12* de M. Ducoloné (conditions d'information des parents des conséquences que pourra avoir leur attitude pour l'avenir de l'enfant pendant l'année qui précède l'introduction de la demande en déclaration d'abandon) (p. 8921) ; l'article 4 est adopté.

ART. 5 : *article 353 du code civil : vérification par le tribunal si l'adoption n'est pas de nature à compromettre la vie familiale dans le cas où l'adoptant a des descendants* (p. 8921) ; rejet de l'*amendement n° 13* de suppression de M. Kalinsky (p. 8922) ; rejet de l'*amendement n° 19* de M. Forni (prise en compte de l'avis des enfants légitimes de l'adoptant lorsque ceux-ci sont âgés de plus de quinze ans) ; l'article 5 est adopté.

ART. 5 *bis* : *article 356 du code civil : maintien de la filiation d'origine à l'égard du conjoint et de la famille en cas d'adoption de l'enfant du conjoint :* adoption (p. 8922).

ART. 6 : *article 361 du code civil : application de certaines dispositions du code civil à l'adoption simple :* adoption (p. 8923).

ART. 6 *bis* : *article 366 du code civil : conditions de levée de la prohibition au mariage lorsque la personne qui a créé l'alliance est décédée :* adoption (p. 8923).

ART. 7 : *abrogation de l'article 50-1 du code de la famille et de l'aide sociale :* adoption (p. 8923).

Après l'ART. 7 : adoption de l'*amendement n° 21* de la commission (art. 26 du code de la nationalité française : conditions de détermination de la nationalité de l'enfant qui a fait l'objet d'une adoption plénière) (p. 8923).

L'ensemble du projet de loi est ADOPTÉ (p. 8923).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 2330** TENDANT A MODIFIER LA LOI N° 66-500 DU 11 JUILLET 1966 PORTANT RÉFORME DE L'ADOPTION, présentée à l'Assemblée nationale le 26 mai 1976 par M. Dronne (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi AVORTEMENT 3 ; FEMME (Condition de la) 1 ; MAJORITÉ (Age de la) 10 ; NAISSANCES (Contrôle des) 1 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 38.

— **Congé d'—**. *Voir* FAMILLE 9 ; PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE 2.

— **Conseil supérieur de l'—**. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— **Fondation pour l'—**. *Voir* AVORTEMENT 8 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Santé publique et action sociale [29 octobre 1974] (p. 5562, 5571).

ADULTÈRE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 292** TENDANT A MODIFIER LES ARTICLES 336 A 339 DU CODE PÉNAL EN VUE D'ÉTABLIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES ÉPOUX ET DE PRÉSERVER LA DIGNITÉ DU FOYER FAMILIAL, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Gerbet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi DIVORCE 5.

AÉRODROMES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 176** MODIFIANT L'ARTICLE L. 251-3 DU CODE DE L'AVIATION CIVILE RELATIF A L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE L'AÉROPORT DE PARIS DE 50 A 100 KILOMÈTRES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par Mme Thome-Patenôtre (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 582** TENDANT A ASSURER LA SUPPRESSION DES NUISANCES CAUSÉES PAR LE TRAFIC AÉRIEN AUX ABORDS DES AÉROPORTS D'ORLY ET DE ROISSY-EN-FRANCE, ET A GARANTIR LES DROITS DES RIVERAINS, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Kalinsky et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 649** TENDANT A INSTITUER UN FONDS SPÉCIAL, PERMETTANT L'AMÉNAGEMENT DES ZONES LIMITROPHES DES AÉROPORTS ET L'INDEMNISATION DES RIVERAINS, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Brugnon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 996** TENDANT A L'INDEMNISATION DES RIVERAINS DE L'AÉROPORT DE ROISSY-EN-FRANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Raymond et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

AÉRONAUTIQUE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1311** SUR LA NATIONALISATION DE LA FABRICATION DES CELLULES ET PROPULSEURS AÉRONAUTIQUES ET SPATIAUX SUSCEPTIBLES D'ÊTRE UTILISÉS A DES FINS MILITAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1974 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la défense nationale).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1457** TENDANT A NATIONALISER L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par M. Montdargent et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la défense nationale).

Voir aussi AVIATION CIVILE ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 46 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Transports (section III) [30 octobre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Crédits militaires [8, 12 novembre 1974] (p. 6149, 6151, 6172, 6175,

6178, 6183, 6188, 6199, 6205) ; Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1974] (p. 6854) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 12 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 68 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 166, 169, 174, 249, 484, 529 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 343 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 257 et 606.

— **Achat de Boeing 737.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1053.

— **Air Inter.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 208.

— **Avenir de l'industrie — française.** — *Voir* COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE 59 et 61 ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Transports : III. — Aviation civile ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 711, 834 et 891 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 541.

— **Emploi aux établissements Latécoère.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 10.

— **Fabrication du Nord 262.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 482.

— **Prise de participation de l'Etat dans le capital de sociétés.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1306.

— **Situation de l'usine SNECMA de Bois-Colombes.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 358.

AÉRONEFS

1. — PROJET DE LOI MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU CODE DE L'AVIATION CIVILE RELATIVES A LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX FRANÇAIS POUR CONNAITRE DES ACTES ACCOMPLIS A BORD DES AÉRONEFS OU A L'ENCONTRE DE CEUX-CI, présenté au Sénat le 30 juin 1975 par M. Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 495 (année 1974-1975) ; rapport le 16 octobre 1975 par M. Edgar Tailhades, n° 24 (année 1975-1976) ; adoption le 19 novembre 1975. — Projet de loi n° 29 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1998 ; rapport le 30 avril 1976 par M. Charles Bignon, n° 2250 ; adoption définitive le 7 mai 1976. — Projet de loi n° 474.

Loi n° 76-450 du 24 mai 1976, publiée au *J.O.* du 25 mai 1976 (p. 3085).

PREMIÈRE LECTURE [7 mai 1976] (p. 2834).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, suppléant, Charles Bignon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports.*

La compétence des tribunaux français pour connaître des actes accomplis à bord des aéronefs ou à l'encontre de ceux-ci ; la loi du 5 juillet 1972 ; la convention de Montréal du 23 septembre 1971 ; l'établissement d'un système de compétence quasi universel (p. 2834).

Intervention de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat :

L'action entreprise par la communauté des Etats membres de l'organisation civile internationale ; les dispositions de la convention de Montréal ; l'obligation qui est faite aux Etats parties de punir les infractions de peines sévères ; l'établissement d'un système de compétence quasi universel ; le développement d'une large entraide judiciaire entre les Etats ; l'extension de la compétence des tribunaux français (p. 2834).

EXAMEN DES ARTICLES [7 mai 1976] (p. 2834).

ART. 1er : *article L. 121-8 du code de l'aviation civile : domaine de compétence des tribunaux français ;* adoption (p. 2835).

ART. 2 : *application de la loi dans les territoires d'outre-mer ;* adoption (p. 2835).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2835).

AÉROPORTS

Voir AÉRODROMES ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Transports (Aviation civile) [18 novembre 1974] (p. 6639, 6641, 6647) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Transports : III. — Aviation civile [14 novembre 1975].

— **de Genève-Cointrin.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 222.

— **Couloir aérien de Melun-Villaroche.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 396.

— **Réduction des nuisances causées aux riverains des —.** *Voir* BRUIT 3.

AÉROTRAIN

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Transports (sections I et II) [30 octobre 1973] (p. 5039) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 52.

AFARS ET ISSAS (Territoire Français des)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Territoires d'outre-mer [4 novembre 1975] ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 132 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 227, 256 et 461 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 106.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 10 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Affaires étrangères ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 137 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 235.

— **Budget des —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 14.

— **Conflits.** — *Voir* AU NOM DES PAYS CONCERNÉS.

— **Ouverture à Paris d'un bureau d'information et de liaison de l'O.L.P.** (Organisation de libération de la Palestine). — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 602.

— **Rapports franco-soviétiques.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 567.

— **Représentation de la France aux obsèques du générale Franco et à l'intronisation du roi d'Espagne.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 647, 651 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 362.

— **Traités et conventions.** — *Voir* AU NOM DES PAYS CONCERNÉS.

AFFICHAGE

1. — PROPOSITION DE LOI n° **2582** TENDANT A ÉVITER L'ENLAIDISSEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET RURAL PAR UNE STRICTE RÉGLEMENTATION DE L'AFFICHAGE, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1976 par M. Roger Chinaud (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi AMNISTIE 8 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés ; après l'article 67 ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 14 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

— **des impôts.** — *Voir* IMPÔTS.

— **Droit de timbre des affiches.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (première partie, art. 5) (p. 4785, 4786).

AFRIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Coopération.

— **Coopération monétaire France- — centrale.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 162.

— **Création d'un fonds africain de développement.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 159.

— **Création d'un fonds de solidarité africain.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 147.

— **Politique du Gouvernement en —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 417.

— **Relations franco-africaines.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 7 ; UNION MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE.

— **Situation en —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1310.

AFRIQUE DU SUD

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 16 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Affaires étrangères.

— **Contrat avec l'—.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 471.

— **Embargo sur les fournitures d'armes à l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1338.

AGENCE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Voir TRAVAIL (Conditions du) 1.

AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 7.

AGENCE POUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE, INDUSTRIELLE ET ÉCONOMIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Commerce extérieur [20 novembre 1974] (p. 6821).

AGENCE FRANCE-PRESSE

1. — PROPOSITION DE LOI n° **2737** TENDANT A ASSURER L'EXISTENCE D'UN SERVICE MINIMUM A L'AGENCE FRANCE-PRESSE EN CAS DE CESSATION CONCERTÉE DU TRAVAIL, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1976 par M. Gilbert Gantier (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie) (p. 4898) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Services du Premier ministre (Information) [25 octobre 1974] (p. 5490, 5493); LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Information.

— **Budget de l'—.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Services du Premier ministre (Information) [19 novembre 1975] (p. 8685) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 506.

— **Dépôt d'une proposition de loi visant à modifier le statut de l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 720 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 598.

— **Garantie de l'Etat aux emprunts contractés par l'—.** *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 14 (art. 7).

AGENCE NATIONALE DE L'AIR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Environnement.

AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (ANAH)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Logement [16 novembre 1974] (p. 6573, 6577, 6578) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Logement [28 octobre 1975] (p. 7401, 7422).

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

1. — PROPOSITION DE LOI n° **1018** INSTITUANT DES SECTIONS DU PREMIER EMPLOI DANS LES BUREAUX DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi CHÔMAGE 2 ; DÉTENTION 2 ; LICENCIEMENT 2 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Travail, emploi et population [15 novembre 1973] (p. 5822 à 5825, 5829, 5834, 5837, 5838, 5842, 5843 à 5845); LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Travail [4 novembre 1974] (p. 5771, 5784, 5786, 5787, 5802, 5812) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Travail [4 novembre 1975] (p. 7813, 7847, 7854) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Travail ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 40 à 44, 65 à 69 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 390 ; TRAVAIL (Réglementation du) 3.

— **Transfert à l' — de la gestion des aides à la mobilité.** — *Voir* IMPÔTS 2 (art. 29) ; VEUVES 11.

AGENCE NATIONALE POUR L'INDEMNISATION DES FRANÇAIS D'OUTRE-MER (ANIFOM)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Intérieur (débat en séance publique). — Services du Premier ministre (Fonction publique). — Economie et finances (Charges communes) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 13, Amendements n°s 12 et 21 ; après l'article 6, 14 ; RAPATRIÉS 11.

AGENCE NATIONALE POUR LA RÉCUPÉRATION ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Culture et environnement (II. — Environnement).

AGENCE NATIONALE DE VALORISATION DE LA RECHERCHE (ANVAR)

Voir ENERGIE 1.

AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre (VI. Recherche).

AGENCES DE BASSIN

Voir EAU 3, 4 et 6.

— **Loire-Bretagne.** — *Voir* COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 68.

AGENCES IMMOBILIÈRES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1862** TENDANT A COMPLÉTER LES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 70-9 DU 2 JANVIER 1970 RÉGLEMENTANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITÉS RELATIVES A CERTAINES OPÉRATIONS PORTANT SUR LES IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1975 par M. Pierre Bas (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

AGENCES DE RECHERCHES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 156** TENDANT A MODIFIER LA LOI DU 28 SEPTEMBRE 1942 RÉGLEMENTANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DIRECTEUR ET DE GÉRANT D'AGENCE PRIVÉE DE RECHERCHES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. La Combe (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

AGENCES RÉGIONALES D'INVESTISSEMENT

Voir CRÉDIT 3.

AGENCES DE VOYAGES

1. — PROJET DE LOI **n° 1587** FIXANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITÉS RELATIVES A L'ORGANISATION DE VOYAGES OU DE SÉJOURS, présenté au Sénat le 20 décembre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 197 (année 1974-1975) ; rapport le 17 avril 1975 par M. Jean Colin, n° 241 (année 1974-1975) ; adoption le 24 avril 1975. — Projet de loi n° 101 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 25 avril 1975 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1587 ; rapport le 30 mai 1975 par Mme Aliette Crépin, n° 1691 ; adoption le 13 juin 1975. — Projet de loi n° 293.

Transmis au Sénat le 16 juin 1975 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 392 (année 1974-1975) ; rapport le 18 juin 1975 par M. Jean Colin, n° 407 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 24 juin 1975. — Projet de loi n° 158 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 25 juin 1975 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1801 ; rapport le 27 juin 1975 par Mme Aliette Crépin, n° 1819 ; adoption définitive le 28 juin 1975. — Projet de loi n° 341.

Loi n° 75-627 du 11 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1975 (p. 7230).

PREMIÈRE LECTURE [13 juin 1975] (p. 4156).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *Mme Crépin, rapporteur de la commission de la production et des échanges, MM. Ducray, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé du tourisme, Claude Weber, Cot, Jacques Blanc, Anthonioz, Fouchier, président de la commission de la production et des échanges, Briane.*

Evolution des besoins touristiques (p. 4156); insuffisance de la réglementation actuelle des agences de voyages (p. 4156) ; situation ambiguë de certaines associations (p. 4156, 4158) ; publicité relative à l'organisation de voyages (p. 4157, 4158) ; initiatives des collectivités locales (p. 4157) ; tourisme social (p. 4157, 4159) ; union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) (p. 4158) ; conditions d'agrément (p. 4158, 4159).

Intervention de M. Gérard Ducray, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé du tourisme (p. 4160) :

Le projet vise à accroître les garanties et à améliorer le contrôle ; l'unification du statut des agences ; constitution d'un fonds de réserve par les associations ; organisation de voyages par les transporteurs routiers ; investissement touristique à Villefranche-sur-Mer.

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er (champ d'application du texte) ; adoption (p. 4162).

Après l'ART. 1er : rejet de l'*amendement n° 6* de M. Claude Weber : application de la loi française aux organismes étrangers (p. 4163).

ART. 2 (exclusions du champ d'application) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission de la production ; transporteurs (p. 4163) ; adoption de l'*amendement n° 9* de clarification de la commission ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission ; organismes locaux de tourisme à but non lucratif (p. 4163) ; adoption de l'article 2 modifié (p. 4163).

ART. 3 (des agences de voyages) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission relatif aux garanties exigées des prestataires de services touristiques ; adoption de l'article 3 modifié (p. 4164).

ART. 4 (direction des points de vente) ; adoption de l'*amendement n° 10* de la commission : installations matérielles ; adoption de l'article 4 modifié (p. 4164).

Art. 5 (organismes à but non lucratif) ; adoption (p. 4165).

ART. 6 (agrément de ces organismes) ; adoption (p. 4165).

ART. 7 (interdiction de la publicité détaillée) ; rejet des *amendements n° 7* de M. Claude Weber et *n° 8* de M. Jean-Pierre Cot supprimant cette interdiction ; l'amendement n° 13 de M. Briane ayant le même objet est retiré ; l'*amendement n° 12* de M. Brocard n'est pas soutenu ; adoption de l'amendement n° 4 de la commission limitant cette interdiction à la publicité commerciale ; adoption de l'article 7 modifié (p. 4167).

ART. 8 à 11 (interdiction et contrôle) ; adoption (p. 4168).

ART. 11 *bis* (obligations réciproques de l'agence et du client) ; rejet de l'amendement n° 5 de la commission ; adoption de l'article (p. 4168).

ART. 12 à 14 (sanctions, entrée en application) ; adoption (p. 4168).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4168).

DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1975] (p. 4993).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *Mme Crépin, rapporteur de la commission de la production et des échanges ; MM. Ducray, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé du tourisme, Gau, Dubedout.*

Le renforcement des obligations imposées aux responsables des points de vente (p. 4993).

Intervention de M. Gérard Ducray, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé du tourisme (p. 4993) :

Le Gouvernement exigera des références morales et une installation matérielle appropriée.

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 2 : rejet de l'amendement n° 2 de MM. Gau et Jean-Pierre Cot qui vise à éviter de pénaliser les organisations régies par la loi de 1901 (p. 4994).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4994).

2. — PROPOSITION DE LOI n° 2453 TENDANT A PERMETTRE AUX AGENCES DE VOYAGE D'EFFECTUER SOUS CERTAINES CONDITIONS DES LOCATIONS EN MEUBLÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1976 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI n° 2796 TENDANT A MODIFIER LA LOI N° 75-627 DU 11 JUILLET 1975 FIXANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITÉS RELATIVES A L'ORGANISATION DES VOYAGES OU DE SÉJOURS, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Morellon (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Environnement [30 octobre 1974] (p. 5639), Tourisme [31 octobre 1974] (p. 5709, 5712, 5715, 5720).

— Réglementation des —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Tourisme [15 novembre 1973] (p. 5809, 5817, 5821).

AGENTS D'ASSURANCES

Voir ASSURANCES.

AGENTS COMMUNAUX

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 94** PORTANT CRÉATION D'UN COMITÉ NATIONAL DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Lucien Richard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 787** RELATIVE A L'INSTITUTION D'UNE RETRAITE POUR LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE INSTITUTEURS, présentée à l'Assemblée nationale le 28 novembre 1973 par M. Caro (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1003** TENDANT A LA CRÉATION D'UN COMITÉ CENTRAL DES ŒUVRES SOCIALES POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS LOCALES, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Daillet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 1649** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 508-7 DU CODE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, présentée au Sénat le 23 novembre 1974 par M. Pierre Schiélé (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 106 (année 1974-1975) ; rapport le 6 mai 1975 par M. Pierre Schiélé, n° 284 (année 1974-1975) ; adoption le 15 mai 1975. — Proposition de loi n° 111 (année 1974-1975).

Transmise à l'Assemblée nationale le 15 mai 1975 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1649 ; rapport le 11 décembre 1975 par M. Charles Bignon, n° 2055 ; adoption définitive le 17 décembre 1975. — Proposition de loi n° 414.

Loi n° 75-1225 du 26 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1975 (p. 13373).

PREMIÈRE LECTURE [17 décembre 1975] (p. 9914)

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Charles Bignon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Jans, Dubedout.*

Financement du centre de formation des personnels communaux (CFPC) (p. 9914, 9915) ; décentralisation et autonomie du centre (p. 9915).

Intervention de M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (p. 9915) :

Les imperfections du système de financement du CFPC ; décentralisation de la formation continue à l'échelon des mairies.

ART. UNIQUE (art. 508-7 du code de l'administration communale) : ressources du centre ; adoption (p. 9916).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 2225** PORTANT CRÉATION D'UN COMITÉ NATIONAL DE GESTION DES ŒUVRES DU PERSONNEL DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 28 avril 1976 par M. Duroméa et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 2580** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 584 DU CODE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE AFIN DE FACILITER LE RECLASSEMENT PAR PRIORITÉ DES AGENTS COMMUNAUX LICENCIÉS PAR SUITE DE SUPPRESSION D'EMPLOI, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1976 par M. Dhinnin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 2937** TENDANT A MODIFIER LE MODE DE DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE, AUX COMMISSIONS PARITAIRES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES, présentée à l'Assemblée nationale le 1er juin 1977 par M. Rabreau (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

8. — PROPOSITION DE LOI n° 3167 RELATIVE AUX RÉGIMES LOCAUX DE RETRAITE DU PERSONNEL COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE, présentée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1977 par M. Seitlinger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

AGENTS PUBLICS

Voir FONCTIONNAIRES 9 et 10.

— **Responsabilité des —.** *Voir* ASTREINTES 1.

AGRÉÉ EN ARCHITECTURE

Voir ARCHITECTURE 7 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1122 et 1325 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 395.

AGRÉMENT

— **Délivré par le ministère de l'économie et des finances.** — *Voir* EPARGNE 3.

AGRET (Roland) (Affaire —)

— **Révision du procès de —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 717.

AGRICULTEURS

Voir AMNISTIE 8 ; JEUNES AGRICULTEURS.

— **Conséquences des gelées.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 351.

— **Contribution exceptionnelle des —.** *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 10 (art. 2).

— **Epouses d'—.** *Voir* EXPLOITATIONS AGRICOLES 10.

— **Indemnisation des — victimes des gelées.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1063.

— **Indemnisation des éleveurs de la Charente.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 900.

— **Indemnisation des victimes de la sécheresse.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 10 (Avant l'art. 1er et l'art. 11) ; MOTIONS DE CENSURE 5 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 264 et 304 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 912.

— **Maintien du revenu des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 352.

— **Mesures concernant les inondations dans le Sud-Ouest.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1264.

— **Prêts du Crédit agricole aux agriculteurs victimes d'intempéries.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 228.

— **Prêts de récolte aux —.** *Voir* JEUNES AGRICULTEURS ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 274.

— **Régime social des salariés agricoles.** — *Voir* SÉCURITÉ SOCIALE 14.

— **Situation des — sinistrés.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1061.

— **Taxe de coresponsabilité pour les producteurs de lait.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1199.

— **Vendéens.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 248.

— **Veuves des —.** *Voir* VEUVES 10.

AGRICULTURE

1. — PROPOSITION DE LOI n° 143 TENDANT A UNE RÉGIONALISATION DES INTERVENTIONS ET A UNE RÉPARTITION SÉLECTIVE DES AIDES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Cointat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROPOSITION DE LOI n° 188 TENDANT A LA CRÉATION D'UN INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. René Feït (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

3. — PROPOSITION DE LOI n° 402 TENDANT A MODIFIER LA DÉNOMINATION DE L'ONIBEV, A AMÉLIORER ET A ÉLARGIR SON ROLE AFIN DE GARANTIR UN REVENU MINIMUM AUX PRODUCTEURS DE LAIT, DE VIANDE BOVINE, OVINE ET PORCINE, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Rigout et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 567** INSTITUANT UN RÉGIME D'ÉPARGNE FONCIÈRE AGRICOLE, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Bertrand Denis (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 653** TENDANT A PERMETTRE AUX NÉGOCIANTS AGRÉÉS POUR L'ACHAT DES CÉRÉALES EN CULTURE DE WARRANTER LES PRODUITS DES RÉCOLTES, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Gerbet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), rapport le 20 décembre 1973 par M. Gerbet, n° 922.

6. — RAPPORT DE M. LE PREMIER MINISTRE SUR L'ACTIVITÉ DU CENTRE NATIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS QUI LUI SONT CONFIÉS (année 1972) [2 octobre 1973] (p. 3990).

7. — RAPPORT DE M. LE PREMIER MINISTRE SUR L'ACTIVITÉ DU CENTRE NATIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS QUI LUI SONT CONFIÉS (année 1973) [22 octobre 1974] (p. 5326).

8. — PROJET DE LOI **n° 1747** RELATIF A L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE, présenté au Sénat le 13 mai 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 294 (année 1974-1975) ; rapport le 5 juin 1975 par M. Michel Sordel, n° 360 (année 1974-1975) ; avis le 11 juin 1975 par M. Boscary-Monsservin au nom de la commission des finances, n° 374 (année 1974-1975) ; adoption le 11 juin 1975, après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 136 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 12 juin 1975 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1747 ; rapport le 19 juin 1975 par M. Méhaignerie, n° 1782 ; adoption le 25 juin 1975. — Projet de loi n° 322.

Rapport le 26 juin 1975 par M. Méhaignerie au nom de la commission mixte paritaire, n° 1805 ; adoption le 27 juin 1975. — Projet de loi n° 331.

Transmis au Sénat le 26 juin 1975 (renvoyé à la commission des affaires économiques et du plan), n° 454 (année 1974-1975) ; rapport le 26 juin 1975 par M. Michel Sordel, au nom de la commission mixte paritaire, n° 456 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 195 (année 1974-1975).

Loi n° 75-600 du 10 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1975 (p. 7124).

PREMIÈRE LECTURE [25 juin 1975] (p. 4725, 4736).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Méhaignerie, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Balmigère, André Billoux, Bayou, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Girard, Rigout, Chassagne, Maujoüan du Gasset, Bertrand Denis, Valleix, Dutard, Boulin, Tourné.*

Donner aux interprofessions des moyens juridiques de contrainte et des moyens financiers ; faciliter l'obtention de prix communautaires plus élevés (p. 4725) ; fuite de l'Etat devant ses responsabilités et corporatisme (p. 4725, 4729) ; les techniques de maîtrise des marchés agricoles (p. 4726 et suiv.) ; la crise du marché viticole (p. 4727, 4728, 4729) ; le rapport de la direction des relations économiques extérieures du 5 novembre 1974 (p. 4727, 4731) ; garantie du revenu des agriculteurs (p. 4728) ; les difficultés d'application des règlements communautaires (p. 4727, 4728, 4732).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture (p. 4729) :

Ce projet de loi est un maillon dans la chaîne des dispositions qui font suite à la conférence annuelle de 1974 : la mise en place du conseil supérieur d'orientation des productions et de gestion générale des marchés ; la modification des structures internes du FORMA (p. 4730) ; les exemples d'organisations interprofessionnelles réussies ; l'économie du projet doit assurer le respect des disciplines contractuelles et le financement des organisations interprofessionnelles ; le Gouvernement a, en l'espèce, préféré prévoir des sanctions civiles ; (p. 4731) : la représentativité des organisations professionnelles ; le caractère non politique du rapport établi par la direction des relations économiques extérieures ; les importations de vins du Maghreb ; la balance commerciale entre la France et l'Italie est excédentaire ; (p. 4732) : les erreurs commises en matière de gestion communautaire ; (p. 4733) : exportations de bovins à destination de l'Italie ; la distillation des vins de table permet de ne

pas porter atteinte au principe de la libre circulation.

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er (représentation par produit) ; adoption de l'*amendement n° 3* du Gouvernement (organisations professionnelles « les plus représentatives ») ; retrait de l'*amendement n° 4* de la commission de la production tendant à éviter la « balkanisation » de la représentation professionnelle agricole ; adoption de l'article 1er, modifié (p. 4736).

ART. 2 (champ et portée des accords conclus dans le cadre d'une organisation interprofessionnelle) ; adoption de l'*amendement n° 16* de M. Chassagne limitant l'extension des accords ; retrait de l'*amendement n° 1* de M. Maujoüan du Gasset (p. 4737) ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 14* de M. Billoux relatif à la garantie des prix aux producteurs (p. 4738) ; liste des votants (p. 4753, 4754 ; l'*amendement n° 11* de M. Rigout ayant le même objet est retiré ; adoption de l'*amendement n° 5* de la commission donnant un pouvoir d'arbitrage aux organisations interprofessionnelles (p. 4738) ; rejet de l'*amendement n° 6* de la commission et de l'*amendement n° 2* de M. Maujoüan du Gasset tendant à fixer un délai à l'administration pour statuer sur une demande d'extension (p. 4739) ; rejet de l'*amendement n° 19* de M. Valleix ramenant le délai de réponse de 2 à 1 mois (p. 4739) ; adoption dc l'article 2 modifié (p. 4739).

ART. 3 (perception des cotisations) ; adoption des amendements nos 17 de M. Chassagne et 7 de la commission tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa (p. 4739) ; rejet de l'*amendement n° 12* de M. Dutard tendant à faire figurer les subventions du FORMA parmi les ressources des organisations professionnelles (p. 4739) ; adoption de l'article 3 modifié (p. 4739).

ART. 4 (nullité des contrats contraires aux stipulations d'un accord interprofessionnel) ; adoption de l'*amendement n° 20* du Gouvernement permettant aux organisations professionnelles de demander la reconnaissance de nullité d'un contrat (p. 4740) ; adoption d'un *amendement n° 21* du Gouvernement reprenant le texte de l'*amendement n° 9* de la commission et de M. Valleix relatif à la suspension de délivrance des titres de mouvement lorsque le contrat de fourniture d'un produit est nul (p. 4741) ; adoption de l'article 4 modifié (p. 4741).

ART. 5 (validité des organisations interprofessionnelles déjà créées par voie réglementaire ou législative) ; situation des vins doux naturels (p. 4742) ; adoption de l'*amendement* de forme *n° 10* de la commission (p. 4742) ; ce texte devient l'article 5.

Après l'ART. 5 : rejet de l'*amendement n° 13* de M. Rigout invitant le Gouvernement à faire jouer les clauses de sauvegarde tant que des règles d'organisation des marchés analogues à celles que pose la loi ne seront pas appliquées dans toute la CEE.

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Gayraud* (p. 4742) : le groupe socialiste votera contre le projet de loi ;

— *M. Marcel Rigout* (p. 4742) : le groupe communiste votera contre le projet de loi ;

— *M. Bertrand Denis* (p. 4743) : la majorité votera le texte.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4743).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [27 juin 1975] (p. 4957).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Valleix, suppléant de M. Méhaignerie, rapporteur de la commission mixte paritaire ; Christian Bonnet, ministre de l'agriculture ; Mexandeau.*

Arbitrage obligatoire (p. 4957) ; variabilité des critères de représentativité.

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture (p. 4957) :

Le Gouvernement souhaite l'adoption du projet dans le texte de la commission mixte paritaire.

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Louis Mexandeau* justifie le vote hostile du groupe socialiste (p. 4958) ;

— le groupe communiste vote contre.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 4958).

9. — PROPOSITION DE LOI n° 2160 VISANT A SAUVEGARDER ET A DÉVELOPPER L'AGRICULTURE FRANÇAISE, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Georges Marchais et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

10. — PROJET DE LOI n° 2847 RELATIF A LA MISE EN VALEUR DES TERRES INCULTES, présenté à l'Assemblée nationale le 3 mai 1977 par M. Pierre Méhaignerie, mi-

nistre de l'Agriculture (renvoyé à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 2 juin 1977 par M. Bizet, n° 2955 ; adoption le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 746.

Transmis au Sénat le 30 juin 1977, n° 475 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 13 octobre 1977 par M. Baudouin de Hauteclocque n° 14 (année 1977-1978) ; adoption avec modifications le 20 octobre 1977. — Projet de loi n° 2 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 25 octobre 1977 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 3170 ; rapport le 13 décembre 1977 par M. Bizet, n° 3297 ; adoption le 15 décembre 1977. — Projet de loi n° 816.

Transmis au Sénat le 16 décembre 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 187 (année 1977-1978) ; avis le 16 décembre 1977 par M. Labonde au nom de la commission des affaires économiques, n° 192 (année 1977-1978) ; rapport le 18 décembre 1977 par M. Baudouin de Hauteclocque, n° 196 (année 1977-1978) ; adoption avec modification le 18 décembre 1977. — Projet de loi n° 64 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1977 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 3379 ; demande de commission mixte paritaire le 19 décembre 1977 ; rapport le 20 décembre 1977 par M. Bizet au nom de la commission mixte paritaire, n° 3394 ; adoption le 20 décembre 1977. — Projet de loi n° 855.

Au Sénat, rapport le 20 décembre 1977 par M. Baudouin de Hauteclocque au nom de la commission mixte paritaire, n° 208 (année 1977-1978) ; adoption définitive le 20 décembre 1977. — Projet de loi n° 78 (année 1977-1978).

Loi n° 78-10 du 4 janvier 1978, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1978 (p. 184).

PREMIÈRE LECTURE [29 juin 1977] (p. 4462).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Emile Bizet, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Méhaignerie, ministre de l'agriculture, Huguet, Capdeville, Caro, Tourné, Brocard, Cornet, Cerneau.*

Le problème des terres incultes (p. 4462) ; la volonté d'assouplir la définition des terres incultes ; les facteurs du développement des terres incultes : handicaps naturels, complexité des structures foncières ; les deux procédures existant dans la législation actuelle ; la procédure individuelle et la procédure collective ; l'échec de la législation relative aux terres incultes : définition trop restrictive des terres incultes ; caractère intimidant de la procédure judiciaire ; le projet : modification de la procédure individuelle ; possibilité donnée aux SAFER d'intervenir pour un tiers pour demander l'exploitation d'un fonds inculte ; la modification de la procédure aboutissant à l'octroi de l'autorisation d'exploiter ; la substitution de l'état communal des terres incultes à l'inventaire départemental (p. 4463); la facilitation des aménagements fonciers intercommunaux par le texte (p. 4464).

Intervention de M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture :

La superficie représentée par les terres incultes ; le problème des zones de montagne ; l'efficacité limitée des dispositions en vigueur; les modifications apportées par le texte aux articles 39 et 40 du code rural (p. 4464) ; la volonté de préserver les droits du propriétaire ; le lien entre cette réforme et les autres éléments de la politique foncière (p. 4465).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

La gravité du problème de l'inculture des terres, la non-application des dispositions législatives en vigueur ; les contradictions de la politique agricole suivie : l'augmentation du prix des terres (p. 4465) ; la demande de terres par les exploitants agricoles ; les axes d'une autre politique agricole : l'accroissement des moyens juridiques et matériels d'intervention, l'aménagement du statut du fermage, la réalisation des investissements nécessaires ; l'inefficacité de la loi d'orientation agricole de 1960 ; la lourdeur de la procédure administrative préalable prévue par le texte pour l'article 39 (nouveau) ; le dessaisissement de l'exploitant après la saisine de l'autorité administrative ; l'absence d'unité entre les articles 39 et 40 (p. 4466) ; critique de la juxtaposition d'une procédure administrative et d'une instruction judiciaire (p. 4466 et 4470) ; la possibilité de charger de cette procédure les commissions de réorganisation foncière et de remembrement ; la proposition par les socialistes de l'instauration d'offices fonciers ; la nécessité d'une réforme d'ensemble du régime foncier ; les causes de l'extension des terres incultes : la chute du revenu agricole ; l'aspect financier du problème des terres incultes (p. 4467) ; la nécessité de sauvegarder l'agriculture familiale ; l'importance de la promotion de l'élevage ; les problèmes posés par le zonage ; la possibilité de créer des primes d'encouragement pour les com-

munes participant à l'application des dispositions prévues par la loi (p. 4468); l'absence de moyens financiers prévus par le texte ; le problème des terres acquises par les étrangers ; la possibilité de développer l'élevage dans les zones déshéritées ; l'incapacité de la législation existante à résoudre le problème des terres incultes ; les procédures actuelles (p. 4469) ; la portée limitée du texte ; la nécessité d'abandonner la procédure judiciaire ; l'insuffisance de l'article 40 du code rural ; la nécessité de créer une redevance à l'encontre du propriétaire ou du titulaire du droit d'exploitation (p. 4470) ; la possibilité de créer un corps de « jardiniers de la nature » ; les problèmes propres au département de la Réunion ; l'absence de définition des terres incultes par la loi de 1961 applicable aux départements d'outre-mer (p. 4471) ; la solution préconisée au problème des terres incultes par le programme général des Hauts de la Réunion (p. 4471, 4472) ; les problèmes propres à la montagne (p. 4465, 4467, 4468, 4469, 4470, 4471) ; la nécessité d'une aide financière de l'Etat pour ces zones (p. 4465) ; l'importance des zones incultes dans les régions de montagne (p. 4467) ; la désertification des villages de montagne ; la situation démographique du département des Pyrénées-Orientales (p. 4468) ; les déclarations de certaines personnalités à propos de la montagne citées dans le rapport Brocard (p. 4469) ; les textes attendus par les agriculteurs de montagne : l'amélioration de l'aide à la mécanisation agricole en zone de montagne, la création de sociétés d'investissement forestier ; les problèmes propres au département de l'Ardèche ; l'entretien des espaces montagnards ; la nécessité de réglementer les implantations de résidences secondaires ; la possibilité de dégager un crédit sur les dotations budgétaires pour les améliorations foncières (p. 4471).

EXAMEN DES ARTICLES [30 juin 1977].

ORATEURS : *MM. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, Bizet, rapporteur de la commission de la production, Xavier Deniau, Jean Brocard, Dutard, Briane, Tourné, Corrèze, Morellon, Huguet, Caro.*

Intervention de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture :

Répond aux différents orateurs ; le renforcement de la sélectivité des prêts fonciers ; les contradictions du programme commun ; le refus de remettre en cause l'exploitation familiale par la création des offices fonciers ; la circulaire de M. Poniatowski sur la suppression des services publics dans les zones désertées ; la non-applicabilité de la taxe de coresponsabilité sur le lait en pays de montagne (p. 4495) ; affirme sa volonté de développer les actions d'aménagement foncier et les zonages ; les mesures particulières applicables aux départements d'outre-mer (p. 4496).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : adopté avec modifications (modification de l'article 39 du code rural ; assouplissement de la définition des terres incultes ; création d'une instruction essentiellement administrative ; maintien de la nécessité d'une décision du tribunal d'instance) (p. 4501) ; *amendements n° 2* de M. Delong et *n° 4* de M. de Poulpiquet, non soutenus (p. 4496) ; *amendement n° 5* de la commission, adopté (suppression de la référence à la qualité d'exploitant agricole ; impossibilité pour les SAFER d'introduire une demande auprès du préfet) (p. 4497) ; *amendement n° 29* de M. Dutard, devenu sans objet (renforcement des pouvoirs des SAFER) (p. 4498) ; *amendement n° 38* de M. Brocard, devenu sans objet (modification rédactionnelle relative aux pouvoirs des SAFER) (p. 4498) ; *amendement n° 6* de la commission, adopté avec modification (unification des délais de mises en demeure ; aménagement de la procédure en vue de son accélération) (p. 4500) ; *sous-amendement n° 39* de M. Brocard, adopté (précision rédactionnelle) (p. 4498) ; *sous-amendement n° 31* du Gouvernement, adopté (conditions de la reprise d'un fonds loué) (p. 4499) ; *sous-amendement n° 40* de M. Brocard, retiré (conditions de la reprise d'un fonds loué) (p. 4499) ; *sous-amendement n° 20* de M. Brocard, adopté (substitution du terme « preneur » au terme « fermier ») (p. 4499) ; *sous-amendement n° 32* du Gouvernement, devenu sans objet (substitution du mot « locataire » au mot « fermier ») (p. 4499) ; *sous-amendement n° 33* du Gouvernement, adopté (modification rédactionnelle) (p. 4499) ; *sous-amendement n° 21* de M. Brocard, adopté (modification rédactionnelle) (p. 4499) ; *sous-amendement n° 34* du Gouvernement, retiré (modification rédactionnelle) (p. 4499) ; *sous-amendement n° 35* du Gouvernement, adopté (notification de l'arrêté du préfet) (p. 4500) ; *amendement n° 23* de M. Brocard, adopté (suppression de la phase judiciaire de la procédure) (p. 4501) ; *amendement n° 7* de la commission, devenu sans objet (modification de la saisine du tribunal d'instance) (p. 4501) ; *amendement n° 8* de la commission, devenu sans objet (établissement d'un délai d'un an pour mettre un fonds en valeur) (p. 4501) ; *amendement n° 9* de la commission, adopté (modification rédactionnelle) (p. 4501).

ART. 2 : réservé (p. 4505) (possibilité pour le préfet d'imposer un preneur au propriétaire d'un fonds porté à l'état communal des fonds incultes dont la mise en valeur est jugée possible et opportune) ; M. Xavier Deniau (la complexité de la législation antérieure ; l'absence de définition de l'état d'inculture par le texte) (p. 4501) ; (la nécessité de préciser les critères de l'inculture) (p. 4502) ; *amendement n° 24* de M. Brocard, retiré (établissement par le préfet d'un état général des terres incultes) (p. 4503) ; *amendement n° 30* de la commission, adopté (recensement des zones comportant un problème d'inculture) (p. 4503) ; *sous-amendement de M. Brocard* à l'amendement *n° 30*, retiré (délai impératif pour l'établissement du recensement des zones incultes) (p. 4503) ; les *amendements n°s 10, 11* et *12* de la commission deviennent sans objet du fait de l'adoption de l'*amendement n° 30* (p. 4503) ; *amendement n° 25* de M. Brocard, adopté (obligation pour le préfet de prendre l'avis de la commission départementale des structures) (p. 4503) ; *amendement n° 13* de la commission, adopté (unification des délais) (p. 4503) ; *amendements n°s 14, 15* et *16* de la commission, adoptés (modifications formelles) (p. 4503) ; *amendement n° 17* de la commission, adopté avec modification (élaboration d'un zonage agriculture-forêt dans les cas d'application des dispositions de l'article 40 du code rural) (p. 4504) ; *sous-amendement n° 26* de M. Brocard à l'*amendement n° 17*, adopté (la commission communale ou intercommunale est chargée de définir les zones prévues à l'*amendement n° 17*) (p. 4504) ; *amendement n° 43* de M. Corrèze, réservé (institution d'une taxe sur les fonds dont l'inculture a été reconnue) (p. 4505).

Après l'ART. 2 : *amendement n° 27* de M. Brocard, réservé (possibilité pour l'administration d'imposer des obligations minimum d'entretien pour les terres comprises dans l'état des fonds incultes) (p. 4505).

ART. 3 : adopté (amélioration de la procédure des opérations intercommunales d'aménagement foncier) (p. 4505).

ART. 4 : adopté avec modifications (harmonisation des dispositions de l'article 43 relatives au contentieux de la législation sur les terres incultes avec la nouvelle rédaction des articles 39 et 40) (p. 4505) ; *amendement n° 28* de M. Brocard, adopté (conséquence de l'*amendement n° 23*) (p. 4505) ; *amendement n° 3* de M. Delong, non soutenu (p. 4505).

ART. 5 : adopté (non-application de la législation sur les terres incultes aux biens n'ayant pas de propriétaire connu et dont les diverses taxes foncières n'ont pas été payées depuis 5 ans et qui peuvent donc être agréées au domaine public) (p. 4506) ; *amendement* de suppression *n° 41* de M. Brocard, retiré (p. 4506).

ART. 6 : adopté (harmonisation du texte en vigueur) (p. 4507) ; la nécessité de doter les communes de moyens pour la mise en valeur et la protection de l'espace français ; sa proposition de relever l'imposition du foncier non bâti pour les parcelles soustraites à l'intérêt collectif (p. 4506).

Après l'ART. 6 : *amendement n° 42* de M. Morellon, rejeté (relèvement de l'imposition du foncier bâti) (p. 4508) ; *amendement n° 18* de la commission, adopté (taxation sur leur valeur potentielle des terres incultes figurant à l'état communal pour la détermination de la taxe foncière des propriétés non bâties) (p. 4508).

Après l'ART. 2 (*suite*) : *amendement n° 27* de M. Brocard précédemment réservé, rejeté par scrutin public (p. 4510) ; liste des votants (p. 4515, 4516).

ART. 2 *(suite)* : adopté après modification (p. 4510) ; *amendement n° 43* de M. Corrèze précédemment réservé, retiré (p. 4510).

ART. 7 : non adopté (abrogation des articles 40-1 du code rural et de l'article 2 de la loi du 8 août 1962) (p. 4511) ; *amendement n° 19* de la commission, adopté (maintien des dispositions visées à l'article 7) (p. 4511) ; *amendement n° 37* de M. Huguet, adopté (rend obligatoire la procédure prévue aux articles visés par l'article 7) (p. 4511).

Après l'ART. 7 : *amendement n° 45* de M. Corrèze, rejeté par scrutin public (modification du statut du fermage) (p. 4512) ; liste des votants (p. 4516, 4517).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. André Tourné :* la politique antisociale du pouvoir chasse les agriculteurs de leurs terres (p. 4512) ; justifie les votes de son groupe sur les différents amendements ; ses propositions. Le vote favorable du groupe communiste (p. 4513) ;

— *M. Xavier Deniau :* son vote favorable ; la nécessité de faire entrer un maximum de terres dans le circuit agricole ; le contentieux auquel donne lieu la rédaction du texte ; la nécessité d'améliorer ce texte grâce aux décrets d'application (p. 4513) ;

— *M. Jean-Marie Caro :* le soutien du groupe des réformateurs au Gouvernement ; la nécessité d'une politique globale de l'aménagement de la montagne (p. 4513).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4513).

DEUXIÈME LECTURE [15 décembre 1977] (p. 8767).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bizet, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, Josselin.*

La mise en valeur des terres incultes récupérables ; l'abandon de certaines terres agricoles ; la nécessité de lutter contre les comportements spéculatifs nuisant à l'agriculture ; les modifications apportées par le Sénat au projet de loi ; la procédure d'attribution des terres ; l'organisation de la pluralité des demandeurs de l'autorisation d'exploiter (p. 8767) ; l'attribution du droit d'exploiter ; les procédures de recensement et de mise en valeur des fonds incultes ; l'organisation du contentieux des articles 39 et 40 du code rural (p. 8768).

Intervention de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture :

La mise en valeur des terres cultivables ; le problème de l'imposition des terres reconnues en état d'inculture (p. 8768).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les conséquences de l'application du texte ; l'absence de définition de la notion de terres incultes (p. 8768) ; les pouvoirs du préfet ; l'absence de moyens donnés aux Safer ; les problèmes de taxation ; le gaspillage dû à l'existence des terres incultes (p. 8769).

EXAMEN DES ARTICLES [15 décembre 1977] (p. 8769).

ORATEURS : *MM. Bizet, rapporteur, Jacques Blanc, secrétaire d'Etat, Josselin, Bertrand Denis.*

ART. 1er : retrait de l'*amendement n° 1* de la commission (affichage en mairie de la décision de la commission départementale de réorganisation foncière et de remembrement sur l'état d'inculture du fonds) (p. 8770) ; adoption de l'*amendement n° 13* du Gouvernement (organisation de la publicité de la décision sur l'état d'inculture du fonds) (p. 8770) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (conséquence de l'amendement précédent ; suppression de la publicité intervenant en fin de procédure) (p. 8770) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (modification formelle) (p. 8770) ; adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (suppression de la possibilité de choisir entre plusieurs demandeurs appartenant au tribunal paritaire des baux ruraux) (p. 8770) ; retrait de l'*amendement n° 15* de M. Josselin (principe de l'absence d'indemnisation dans l'hypothèse où la résiliation du bail intervient dans les trois années suivant l'octroi de l'autorisation d'exploiter) (p. 8771) ; adoption de l'*amendement n° 17* du Gouvernement (principe de l'absence d'indemnisation dans l'hypothèse où la résiliation du bail intervient dans les trois années suivant l'octroi de l'autorisation d'exploiter) (p. 8771) ; l'*amendement n° 5* de la commission (limitation de l'absence d'indemnisation prévue en vertu de l'article 830-1 du code rural aux demandes portant sur des fonds dont la destination agricole peut être changée) devient sans objet (p. 8771) ; adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (suppression des dispositions précisant que l'autorisation d'exploiter ne saurait porter sur des fonds de faible étendue attenant aux habitations) (p. 8771) ; adoption de l'article 1er ainsi modifié (p. 8771).

ART. 2 : l'écologie ; les parcelles dites « lentilles géologiques » (p. 8772) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (modification formelle) (p. 8772) ; adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (compétence exclusive du préfet pour la désignation du titulaire du droit d'exploiter) (p. 8772) ; adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (reprend les dispositions votées en première lecture par l'Assemblée : fixation par le tribunal paritaire des baux ruraux des conditions de jouissance et du prix des baux conclus entre le titulaire du droit d'exploiter désigné par le préfet et le propriétaire) (p. 8773) ; retrait de l'*amendement n° 16* de M. Josselin (possibilité pour les collectivités locales de prévoir une location à titre précaire des terres) (p. 8773) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (p. 8773).

ART. 3 *bis* (recensement des fonds incultes) adoption de l'*amendement* de suppression *n° 14* du Gouvernement (p. 8773) ; l'article 3 *bis* est donc supprimé (p. 8773).

ART. 3 *ter* (mise en valeur des fonds incultes) adoption de l'article 3 *ter* nouveau (p. 8774).

ART. 3 *quater* (rôle de la commission communale dans la mise en valeur des fonds incultes) adoption de l'article 3 *quater* nouveau (p. 8774).

ART. 4 : adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (compétence des tribunaux judiciaires pour le contentieux de l'autorisation du droit d'exploiter en cas de procédure individuelle et compétence des tribunaux administratifs pour le contentieux relatif aux procédures collectives de l'article 40) (p. 8774) ; ce texte devient l'article 4 (p. 8774).

ART. 5 : adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (tendant à exclure du champ d'application de la loi les biens vacants et sans maîtres visés aux articles L. 27 *bis* et L. 27 *ter* du code des domaines de l'Etat) (p. 8774) ; ce texte devient l'article 5 (p. 8774).

ART. 6 *bis* : supprimé par le Sénat ; l'*amendement n° 12* de la commission (rétablissement de l'article 6 *bis*) devient sans objet (p. 8775) ; adoption de l'*amendement n° 18* du Gouvernement (régime d'imposition des terres incultes classées dans la catégorie des meilleures terres labourables) (p. 8776) ; le texte de l'*amendement n° 18* devient l'article 6 *bis* (p. 8776).

ART. 7 : adoption de l'article 7 (p. 8776).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8776).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1977] (p. 9102).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bizet, rapporteur de la commission mixte paritaire, Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.*

Les points en discussion devant la CMP ; le contentieux des décisions d'attribution ; les modalités de la taxation des fonds incultes récupérables ; les décisions de la CMP (p. 9102).

Intervention de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat :

L'accord du Gouvernement sur les conclusions de la CMP (p. 9102).

EXAMEN DES ARTICLES [20 décembre 1977] (p. 9103).

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (p. 9103).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi.

Voir aussi ACCIDENTS DU TRAVAIL 11 ; AMÉNAGEMENT RURAL 1 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2, 10, 13, 16 et 18 ; ENSEIGNEMENT AGRICOLE 5 ; EXPLOITATIONS AGRICOLES 8 ; IMPÔT SUR LE REVENU 10 ; LOIS DE FINANCES 7 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 9, 10 et 12 ; MALADIES PROFESSIONNELLES 13 ; MALADIES DU BÉTAIL 3 ; MOTIONS DE CENSURE 4 ; PLAN 2 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 106 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 26 à 31 et 55 à 59 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 275 à 277 ; SAFER 3 ; SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON 3 ; VINS 17.

— **Aide des soldats du contingent pour les travaux agricoles.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 214, 293 et 326.

— **Aliment du bétail.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 334.

— **Budget de l'—.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie).

— **Calamités agricoles dans les DOM.** — *Voir* DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER 1 ; MOTIONS DE CENSURE 3 (p. 7966, 7972, 7974, 7981, 7984, 7985).

— **Calcul des bénéfices agricoles.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 129.

— **Crédit agricole.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 302.

— **Crédit aux bâtiments d'élevage.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 875.

— **Cressiculture dans l'Essonne.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 174.

— **Cumuls et réunions d'exploitations agricoles.** — *Voir* EXPLOITATIONS AGRICOLES 9.

— **Déclaration du ministre de l' — sur les positions socialistes en matière de politique agricole européenne.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 486.

— **Dégâts causés par les sangliers.** — *Voir* CHASSE 10.

— **Droit de préemption au profit des SAFER.** — *Voir* SAFER 3.

— **Fonds international de développement agricole.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 166.

— **Gemmage.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 387.

— **Groupements de producteurs.** — *Voir* PHARMACIE VÉTÉRINAIRE.

— **Plan de relance de l'—.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Commerce extérieur [18 novembre 1975] ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 130.

— **Planification agricole.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 523.

— **Prix agricoles.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 313.

— **Retard dans l'attribution des aides à l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 947.

— **Revenu agricole.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1070.

— **Transport de paille.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1078.

— **Travailleurs agricoles pluri-actifs.** — *Voir* MONTAGNE 4.

AGRICULTURE DE MONTAGNE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA [15 novembre 1975] (p. 7918, 7934, 7935) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 55 à 59 ; TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA) 2.

AIDE ALIMENTAIRE

— **aux pays en voie de développement.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 143.

AIDE DE L'ÉTAT AUX ENTREPRISES PRIVÉES (Information du Parlement sur l')

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie) [6 novembre 1973] (p. 5197, 5219) ; LOIS DE RÈGLEMENT 1 et 3 ; PARLEMENT 1.

AIDE JUDICIAIRE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2483** INSTITUANT UNE AIDE JUDICIAIRE POUR LES PETITES COMMUNES DISPOSANT DE FAIBLES RESSOURCES, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 par M. d'Harcourt (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi JUSTICE 2 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Justice [31 octobre 1973] (p. 5120, 5121, 5123, 5132, 5133, 5139) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (première partie) (art. 17, p. 5427) et Justice [14, 15 novembre 1974] (p. 6413, 6421, 6424, 6465, 6469) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Justice [17 novembre 1975] (p. 8462, 8530) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Justice et débat préparatoire à la séance publique ; PLAN 2 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 166.

— **Relèvement du plafond de ressources en cas de bénéfice de l'—.** *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 9 (art. 5).

AIDE AU LOGEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie). — Equipement. — II : Logement ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Logement ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 371.

AIDE MÉDICALE

Voir HÔPITAUX 3 ; NAISSANCES (Contrôle des) 3.

AIDE MÉNAGÈRE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 3183** TENDANT A ASSURER UNE MEILLEURE ORGANISATION DE LA PROFESSION D'AIDE MÉNAGÈRE EN VUE DE FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1977 par M. Paul Laurent et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 361.

AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Voir COOPÉRATION ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 9 et 93.

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

Voir LOGEMENT 8.

AIDE SOCIALE

1. — PROPOSITION DE LOI n° **1016** PORTANT MAJORATION DE L'EXONÉRATION EN MATIÈRE DE RÉCUPÉRATION SUR LES BIENS DES ALLOCATAIRES INSTITUÉE PAR L'ARTICLE 146 DU CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROJET DE LOI n° **1073** ÉTENDANT L'AIDE SOCIALE A DE NOUVELLES CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE SOCIALE, DU CODE DU TRAVAIL, AINSI QUE L'ARTICLE 51 DE LA LOI n° 70-1318 DU 31 DÉCEMBRE 1970 PORTANT RÉFORME HOSPITALIÈRE, présenté au Sénat le 22 janvier 1974 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 137 (année 1973-1974) ; rapport le 13 juin 1974 par M. Jean Gravier, n° 205 (année 1973-1974) ; adoption le 18 juin 1974. — Projet de loi n° 60 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 juin 1974 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1073 ; rapport le 8 octobre 1974 par M. Peyret, n° 1193 ; adoption le 11 octobre 1974. — Projet de la loi n° 150.

Transmis au Sénat le 15 octobre 1974 (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 28 (année 1974-1975) ; rapport le 30 octobre 1974 par M. Jean Gravier, n° 72 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 7 novembre 1974. — Projet de loi n° 28 (année 1974-1975).

PREMIÈRE LECTURE [11 octobre 1974] (p. 5020).

ORATEURS : *MM. Briane, Brocard, suppléant M. Peyret, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Fontaine, Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale), Saint-Paul, Claude Weber.*

Intervention de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (action sociale) (p. 5021) :

Le projet intéresse les plus déshérités de nos concitoyens ; souligne le travail remarquable des centres d'hébergement ; la résorption des îlots insalubres sera facilitée par l'augmentation du nombre des centres ; allongement du délai d'hébergement à deux ans ; perspectives de pouvoir construire une dizaine de centres chaque année.

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les inadaptés sociaux (p. 5020) ; la politique de prévention (p. 5020) ; la réinsertion des inadaptés (p. 5020) ; rôle des centres d'hébergement (p. 5021) ; nouvelles catégories de bénéficiaires de l'aide à l'hébergement (p. 5020) ; « probationnaires » (p. 5020) ; rapatriés musulmans (p. 5020) ; établissements de travail protégé (p. 5020) ; scission du prix de journée : prix médical et prix d'hébergement (p. 5021) ; crédits d'équipement pour les centres d'hébergement (p. 5019, 5021) ; personnes âgées (p. 5021) ; hôpitaux (p. 5021) ; les « marginaux » (p. 5021, 5022) ; résorption des îlots insalubres (p. 5021) ; délai d'hébergement (p. 5021) ; répartition des dépenses entre l'Etat et les collectivités locales (p. 5021, 5022, 5023, 5024) ; emplois réservés (p. 5022) ; incidences du système d'enseignement sur l'inadaptation sociale (p. 5022) ; centres d'aides par le travail (p. 5022, 5023) ; allocation aux handicapés adultes outre-mer (p. 5023, 5024) ; action sanitaire et sociale (p. 5023) ; « familles lourdes » (p. 5021, 5023) ; barèmes aide sociale (p. 5021, 5023) ; loi d'orientation sur les handicapés (p. 5024) ; allocation logement (p. 5024) ; projet de loi sociale (p. 5025) ; harkis (p. 5026).

Intervention de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat (p. 5023) :

La spécialisation des centres d'hébergement existe et sera développée en particulier au profit des « familles lourdes » ; le budget d'équipement de l'action sanitaire et sociale a triplé depuis 1971 ; les centres d'aide par le travail de catégorie 3 doivent figurer dans les programmes régionaux de développement économique ; les problèmes posés par les barèmes de l'aide sociale ; la loi d'orientation sur les handicapés sera déposée en novembre.

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er (nouvelles catégories de bénéficiaires de l'aide sociale) ; adoption (p. 5024).

ART. 2 : *article 185-2 du code de la famille et de l'aide sociale ;* adoption de l'*amendement n° 1* de la commission des affaires culturelles.

Article 185-3 du code de la famille : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission et rejet de l'*amendement n° 3* de la com-

mission ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 5025).

ART. 3 (handicapés sociaux bénéficiaires de l'aide au travail) ; adoption de l'article (p. 5025).

ART. 4 (période transitoire) ; adoption de l'*amendement n° 5* du Gouvernement ; adoption de l'article 4, ainsi modifié (p. 5026).

EXPLICATIONS DE VOTE :

MM. Hamel, Krieg.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 5026).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1895** TENDANT A SUPPRIMER LA MISE EN JEU DE L'OBLIGATION ALIMENTAIRE A L'OCCASION DE L'ATTRIBUTION D'ALLOCATIONS D'AIDE SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 8 octobre 1975 par MM. Boulloche, Gau et Jean-Pierre Cot (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 16 juin 1977 par M. Besson, n° 3001.

Voir aussi CHÔMAGE 2 ; HANDICAPÉS 6 ; HÔPITAUX 6 ; SÉCURITÉ SOCIALE 16 ; SERVICE CIVIL 1 ; TRAVAILLEUSES FAMILIALES 4.

— Régime d'attribution de l'aide à la tierce personne. — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 497.

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 913** TENDANT A AMÉLIORER, AU REGARD DE LA LÉGISLATION SOCIALE ET FISCALE, LA SITUATION DES PERSONNES QUI ÉLÈVENT DES ENFANTS CONFIÉS PAR LE SERVICE D'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Hage et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi HÔPITAUX 1.

AIDE SPÉCIALE COMPENSATRICE

Voir COMMERÇANTS ET ARTISANS 8 ; COMMERCE ET ARTISANAT 6 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Commerce et artisanat (p. 5521, 5523, 5527) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 546 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 412.

AIDE SPÉCIALE AUX ZONES RURALES

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 985.

AIDES

Voir SUBVENTIONS.

AIDES FAMILIAUX

Voir EXPLOITANTS AGRICOLES 1.

— Ouverture aux — du livret d'épargne pour l'acquisition ou la création d'entreprises artisanales. — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 14 (amendement n° 11, après l'art. 6).

AIR FRANCE

Voir AVIATION CIVILE.

AIR INTER

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Transports [18 novembre 1974] (p. 6640, 6641, 6644, 6646, 6647, 6651, 6652, 6655) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 208.

AIRBUS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Transports (section III) [30 octobre 1973] (p. 5056, 5057, 5058, 5059, 5062, 5063, 5064, 5065, 5067, 5069, 5070) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Transports [18 novembre 1974] (p. 6642, 6645, 6648, 6650, 6651, 6653, 6656, 6657) ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Transports — III : Aviation civile ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Equipement et aménagement du territoire. — Transports (IV : Aviation civile et météorologie) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 68 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 166, 834, 878 et 1074.

ALCOOLISME

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1204** TENDANT A COMPLÉTER LA COMPO-

SITION DU HAUT COMITÉ D'ÉTUDE ET D'INFORMATION SUR L'ALCOOLISME PAR LA DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS VITIVINICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 9 octobre 1974 par M. Maujoüan du Gasset (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 3 juin 1976 par M. Mayoud, n° 2349.

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 2738** TENDANT A MODIFIER LES MESURES CONTRE L'ALCOOLISME RELATIVES AUX ZONES PROTÉGÉES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1976 par M. Cointat (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi CIRCULATION ROUTIÈRE 2 ; DÉBITS DE BOISSONS 5 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Santé publique et sécurité sociale [16 novembre 1973] (p. 5915) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), après l'article 30, CMP ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 143 ; SÉCURITÉ SOCIALE 5.

— **Causes de l'—.** *Voir* COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 70.

— **Réglementation des débits de boissons.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 456.

ALCOOLS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 3093** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 403 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPOTS, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 par M. Camille Petit et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1974 (première partie), article 6 (p. 4786, 4787) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), article 8 (p. 7276) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), après l'article 25 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 55 à 59 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 623 ; VINS ; VITICULTURE.

— **Distillation en franchise de droits.** — *Voir* BOUILLEURS DE CRU 4, 5 et 6 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), après l'article 30.

— **Importations américaines d'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1006.

— **Prestations d'— vinique.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1123 et 1181 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 355.

— **Situation des producteurs de cognac et d'armagnac.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 149.

— **Vente de boissons alcoolisées sur les autoroutes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1186.

ALGÉRIE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 77 ; RAPPORTS D'INFORMATION 20.

— **Aide à l'—.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Coopération [18 novembre 1974] (p. 6619).

— **Amnistie des infractions commises en relation avec les événements d'—.** *Voir* AMNISTIE 1 [20 juin 1974] (p. 2820, 2821, 2822, 2824, 2825, 2826, 2827, 2828, 2830, art. 23, p. 2863 à 2866) [9 juillet 1974] (p. 3418, 3419).

— **Arrestation de Français en —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 667.

— **Contrats passés avec l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 626.

— **Coopération entre la C.E.E. et l'—.** *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 167.

— **Coopération dans le domaine pétrolier entre la France et l'—.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Industrie et recherche [6 novembre 1975] ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 630.

— **Ingénieurs français arrêtés en —.** *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 14 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 701 et 780 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 506 et 511.

— **Suspension d'un contrat de livraison de camions à l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 456.

— **Transfert d'économies entre la France et l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1043.

ALIÉNÉS

Voir DIVORCE 5 ; SÉPARATION DE CORPS 1.

ALIMENTS DU BÉTAIL

— **Prix des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 334.

ALLOCATION DE CHOMAGE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 596** RELATIVE A L'APPLICATION DU RÉGIME D'ASSURANCE CHOMAGE AUX SALARIÉS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Gau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 2457** TENDANT A ÉTENDRE LE BÉNÉFICE DU RÉGIME D'ASSURANCE CHOMAGE AUX EMPLOYÉS DE MAISON, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1976 par M. Gau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi CHÔMAGE.

ALLOCATION DE LOGEMENT

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 546** TENDANT A PERMETTRE AUX TITULAIRES DES PENSIONS DE RÉVERSION DE BÉNÉFICIER DE L'ALLOCATION LOGEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1023** RELATIVE A LA RÉVISION ANNUELLE DES BASES DE CALCUL DE L'ALLOCATION LOGEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROJET DE LOI **n° 1600** PORTANT EXTENSION DE L'ALLOCATION DE LOGEMENT AUX DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, présenté à l'Assemblée nationale le 29 avril 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), rapport le 14 mai 1975 par M. Guilliod, n° 1640 ; adoption le 23 mai 1975. — Projet de loi n° 283.

Transmis au Sénat le 29 mai 1975, n° 327 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des affaires sociales), rapport le 11 juin 1975 par M. Georges Marie-Anne, n° 375 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 17 juin 1975. — Projet de loi n° 141 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 juin 1975 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1762 ; rapport le 19 juin 1975 par M. Guilliod, n° 1770 ; adoption définitive le 27 juin 1975. — Projet de loi n° 332.

Loi n° 75-623 du 11 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1975 (p. 7185).

PREMIÈRE LECTURE [23 mai 1975] (p. 3168)

ORATEURS : *MM. Guilliod, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Durafour, ministre du travail, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, Fontaine, Riviérez, Ibéné, Petit, Sablé, Jalton, Debré.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le projet est plus restrictif que les dispositions en vigueur en métropole (p. 3168, 3169) ; extension souhaitable de l'allocation de logement à caractère social de la loi du 16 juillet 1971 ; critère de la qualité de bénéficiaires des prestations sociales ; durée minimum de travail (p. 3169) ; coût prévisionnel du nouveau régime (p. 3170).

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail (p. 3170) :

Le projet constitue une étape dans l'harmonisation progressive des régimes de prestations sociales entre la métropole et les D.O.M. ; par la voie réglementaire ont été décidés : le maintien des prestations familiales aux chômeurs, l'élargissement de la notion d'enfant à charge, la reconnaissance d'un droit direct aux femmes isolées ; l'allocation logement devrait permettre la relance de la construction (p. 3171) ; quant aux conditions d'attribution, des ajustements seront nécessaires au plan des conditions de salubrité, des conditions de peuplement, du calcul de l'allocation et de la durée minimum de travail exigible.

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (p. 3171) :

Ce texte marque la volonté du Gouvernement de poursuivre la départementalisation sur le plan social.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Allocation de logement à caractère social (p. 3171, 3175) ; le régime des prestations familiales dans les D.O.M. (p. 3172) ; achever la départementalisation sociale (p. 3173) ;

extension aux D.O.M. de l'ordonnance de 1967 qui a institué l'aide aux travailleurs privés d'emploi (p. 3174) ; « parité globale » (p. 3171, 3174) ; notion d'enfant à charge (p. 3174) ; durée d'activité professionnelle de l'allocataire (p. 3175) ; art. 539 du code de la sécurité sociale (p. 3175) ; diffuser l'information sur les réalisations de la France dans les D.O.M. (p. 3176) ; reconduction de l'allocation forfaitaire de remplacement (p. 3177) ; sur la mise en vigueur automatique des lois dans les D.O.M. après un délai de six mois (p. 3177).

Intervention de M. Durafour, ministre (p. 3177) :

Les textes d'application seront rapidement soumis aux conseils généraux des DOM ; utilisation du « 1 p. 100 patronal » dans les DOM ; l'allocation de remplacement sera maintenue.

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er (extension aux DOM de l'allocation logement) ; adoption (p. 3178).

Après l'ART. 1er : retrait de l'*amendement n° 7* de M. Ibéné : adaptation des normes de surface et d'occupation (p. 3179).

ART. 2 (autres allocations à caractère familial) ; adoption (p. 3179).

Après l'ART. 2 : rejet de l'*amendement n° 5* de la commission des affaires culturelles ; entrée en application le 1er janvier 1976 (p. 3179) ; adoption de l'*amendement n° 9* du Gouvernement : date d'entrée en vigueur fixée par le décret d'application pour hâter la mise en œuvre (p. 3179).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Frédéric Gabriel : regrette que le texte ne concerne pas les T.O.M.

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat (p. 3180) :

Ces mesures sociales sont de la compétence des assemblées territoriales.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3180).

DEUXIÈME LECTURE [27 juin 1975] (p. 4958).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Guilliod, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.*

Importance du décret du 9 juin 1975 relatif à la notion d'enfant à charge (p. 4958).

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat (p. 4959) :

Souligne l'importance de l'étape franchie en matière d'harmonisation avec le régime métropolitain.

EXAMEN DES ARTICLES :

Adoption des articles 1 et 2 (p. 4959).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi à l'unanimité (p. 4959).

4. — PROPOSITION DE LOI n° 2277 RELATIVE AU VERSEMENT DE L'ALLOCATION LOGEMENT EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT DU LOYER, présentée à l'Assemblée nationale le 12 mai 1976 par M. Kalinsky et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL 29 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4, 9 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Logement [14, 15 novembre 1973] (p. 5754 à 5757, 5779, 5782, 5787, 5794, 5797, 5799) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Logement [16 novembre 1974] (p. 6583) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Logement [28 octobre 1975] (p. 7406, 7420) ; Veuves.

— aux personnes âgées. — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4 [17 et 18 mai 1973] (p. 1427).

— Taux de la contribution patronale sur l'—. *Voir* HÉBERGEMENT COLLECTIF 2 ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 11, article 4.

ALLOCATION DE PARENT ISOLÉ

Voir FAMILLE 9 ; PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE 2.

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Voir LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 [4 juillet 1974] (p. 3293, 3295, 3296, 3297, 3298, 3310, 3316, 3360 à 3362) ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 280.

— **Attribution de la majoration de l' — aux familles des ouvriers frontaliers français,** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1311.

ALLOCATION DE SALAIRE UNIQUE

Voir PRESTATIONS FAMILIALES.

ALLOCATION AUX VIEUX TRAVAILLEURS SALARIÉS

— **Récupération de l' — sur les successions.** — *Voir* LOIS DE FINANCES 7, (deuxième partie), Santé publique et sécurité sociale, article 81.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Voir FEMME (Condition de la) 6 ; PRESTATIONS FAMILIALES.

— **Commission supérieure des —.** *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

ALLOCUTIONS

1. — M. VIRGILE BAREL, PRÉSIDENT D'AGE **(n° 1)** [2 avril 1973] (p. 730, 731) : éloge funèbre de MM. Louis-Alexis Delmas et Pierre Charié ; son idéal d'une autre société ; problèmes de la jeunesse qui manifeste ce jour même pour son avenir ; démocratie dans le fonctionnement des commissions ; sa demande de vote de lois sociales et de réformes ; revendications de dix millions d'électeurs de la gauche ; rôle du Parlement ; Viet-Nam ; paix ; son vœu d'extradition de Bolivie du bourreau de Jean Moulin et de son fils ; bonheur des hommes.

2. — M. EDGAR FAURE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE **(n° 2)** [2 avril 1973] (p. 731, 732) : son élection ; ses remerciements, sa fierté, son émotion ; attachement des Français à leurs institutions ; réhabilitation du pouvoir législatif ; équilibre exécutif-législatif ; œuvre législative à accomplir.

3. — M. EDGAR FAURE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE **(n° 628)** [30 juin 1973] (p. 2756, 2757, 2758) : regard d'ensemble sur cette première session de la législature ; manque de réalisme des appréciations pessimistes sur la minceur du travail législatif et des critiques adressées aux grands débats d'information (p. 2756, 2757) ; importance de cette législature à laquelle il appartient d'apporter la preuve définitive de la vitalité et de la fiabilité des institutions de la Ve République, tout particulièrement en ce qui concerne la coexistence harmonieuse et la coopération équilibrée entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ; *modus vivendi* au sein du Parlement entre la majorité et l'opposition ; contrôle de l'application des lois et de l'utilisation des fonds publics par le Parlement ; présentation trimestrielle d'un rapport spécial de chaque commission permanente sur l'état d'application des textes votés ; mise en application de la personnalité du vote (p. 2757) ; cumul des fonctions électorales ; « parlement à visage découvert pour garder une démocratie à l'échelle humaine » (p. 2758)

M. Joseph Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement (p. 2758) : bilan de cette session ; application progressive du programme de Provins, programme de législature ; intérêt des déclarations du Gouvernement et des questions orales (p. 2758) ; travaux de la prochaine session : loi de finances, textes sur l'orientation du commerce et de l'artisanat, sur l'interruption de la grossesse, sur l'architecture, la réforme de la patente, la situation des handicapés, l'enseignement du second degré, les conditions de travail, les réformes de la justice pénale, l'abaissement de l'âge de la majorité électorale, l'attribution de la carte de combattant aux anciens d'Afrique du Nord ; dépôt du projet de budget début octobre ; réforme du règlement [30 juin 1973] (p. 2759).

4. — M. EDGAR FAURE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE **(n° 924)** [20 décembre 1973] (p. 7270, 7271) : bilan de la session ; nécessité de garder, promouvoir et adapter notre modèle de démocratie parlementaire en cette période d'événements dramatiques et de chercher à concevoir ce modèle démocratique à l'échelle de l'Europe ; « l'Europe était jusqu'ici une pensée qui ne se pensait pas : elle pourra devenir, à cause de nous et d'autres, une pensée qui se pense » ; hommage à René Cassin.

M. Pierre Messmer, Premier ministre (p. 7271) : session lourdement chargée ; le Gouvernement s'efforcera de faire face, avec l'appui de la majorité, à l'année 1974, qui s'annonce difficile (p. 7271).

M. Gaston Defferre, président du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche : efforts accomplis pour l'amélioration du fonc-

tionnement de l'Assemblée nationale ; caractère déjà dépassé du budget, étant donné la conjoncture économique ; attitude de certains ministres à l'égard de l'opposition ; réintroduction de la mauvaise habitude des « cavaliers budgétaires » ; caractère scandaleux du retrait du projet concernant les anciens combattants d'Afrique du Nord ; regret du renvoi du projet de loi sur l'interruption volontaire de la grossesse ; problème des pouvoirs des rapporteurs (p. 7271) ; s'étonne que le Gouvernement tolère le pillage des locaux des formations de gauche (p. 7272).

M. Claudius-Petit : réponse à M. Defferre sur le renvoi du projet de loi sur l'interruption volontaire de la grossesse (p. 7272).

5. — M. EDGAR FAURE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE [28 juillet 1974] (p. 3940, 3941) : vœu d'une réflexion pendant l'intersession sur les changements à introduire dans le Règlement et les habitudes du travail parlementaire ; rôle indispensable du Parlement dans la solution des grands problèmes nationaux ; vote de textes très importants à caractère financier, économique, agricole : groupements fonciers agricoles, pharmacie vétérinaire, statut de l'O.R.T.F. ; régulation des naissances ; abaissement de l'âge de la majorité civile ; initiative parlementaire dans le vote de certaines lois ; nouvelle procédure des questions d'actualité (à caractère spontané) ; stricte répartition du temps de parole ; travaux des commissions ; souhaite des réunions communes de plusieurs commissions ; adaptation des méthodes du travail parlementaire aux nécessités du monde moderne et collaboration entre le Gouvernement et le Parlement ; affirme avec vigueur le fait parlementaire ; remerciements au personnel et à la presse.

M. Jacques Chirac, Premier ministre (p. 3941) : ses observations sur l'importance fondamentale de l'adoption de la réforme de l'O.R.T.F. en collaboration avec le Gouvernement et le Parlement ; textes d'application de la réforme ; travail considérable du Parlement ; ses remerciements aux différentes commissions qui ont participé à l'élaboration du projet de réforme de l'O.R.T.F. ; différences entre le texte initial du Gouvernement et le texte voté ; améliorations souhaitables des méthodes de travail parlementaire ; amélioration des conditions de la prochaine discussion budgétaire ; sa confiance dans le texte voté sur l'O.R.T.F.

M. Hamel (p. 3941) : évoque le problème du personnel de l'administration pénitentiaire ; salue l'effort qu'il accomplit à une période particulièrement troublée ; solidarité de l'Assemblée nationale avec la double mission de ce personnel : fermeté et humanité.

6. — M. EDGAR FAURE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE **(n° 1475)** [20 décembre 1974] (p. 8248, 8249) : bilan de la session (p. 8248) ; procédure des questions « spontanées » ; commissions d'enquête et de contrôle ; réfléchir sur le fait parlementaire (p. 8249) ; remerciements (p. 8250).

M. Jacques Chirac, Premier ministre (p. 8250) : bilan économique et social de la session ; engagements du Président de la République ; remerciements (p. 8251).

7. — M. EDGAR FAURE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE **(n° 1870)** [30 juin 1975] (p. 5063 à 5066) : se tiendra entre le palmarès et l'examen de conscience ; les travaux de la délégation permanente chargée d'étudier la réforme du Règlement ; regrette que les mesures sur lesquelles un consensus avait été réuni se soient révélées trop étroites ; les problèmes posés par l'ordre du jour complémentaire ; la limitation à six du nombre des commissions est sans doute une règle abusivement constitutionnelle (p. 5065) : propose une réflexion approfondie sur le rôle de la séance publique ; l'image du parlementaire est sans doute meilleure que celle de l'institution elle-même ; l'Assemblée peut-elle utiliser des techniques de pointe ? Il est nécessaire d'innover en matière d'examen des textes budgétaires pour porter remède à une absence de rationalité préjudiciable à tous ; à titre expérimental, l'examen du budget pourrait être confié à une commission élargie ; suggère de relier le débat budgétaire aux préoccupations majeures des Français : l'exemple de l'emploi (p. 5066) ; un effort de réflexion permettra peut-être de mettre fin à la crise de la démocratie parlementaire.

M. Jacques Chirac, Premier ministre (p. 5066) : le Gouvernement prend l'engagement que tous les projets de loi qui doivent être évoqués à l'ordre du jour d'une session seront déposés avant la fin de cette session ; le devoir du parlementaire est de s'adapter aux conditions de l'époque moderne et au caractère nouveau de sa tâche.

M. Max Lejeune (p. 5067) : suggère que les projets de loi soient déposés au moins un mois avant leur examen ; souhaite que les commissions se réunissent largement à l'avance lors de la session d'automne.

8. — M. EDGAR FAURE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE **(n° 2120)** [19 décembre 1975] (p. 10109 à 10111) : regrette l'abus fait par le Gouvernement de son

droit de modifier l'ordre du jour ; son intention de faire revenir le vote personnel davantage dans la pratique ; le travail budgétaire et législatif considérable accompli par l'Assemblée ; les résultats obtenus par l'expérience d'un prédébat budgétaire en commission élargie ; étude d'une expérience analogue avec le concours de la commission de la production ; l'ampleur des charges incombant aux députés ; la limitation de la durée des séances publiques ; l'aide d'un assistant pour chaque parlementaire ; l'importance de la constitution d'une commission spéciale pour l'étude de la charte des libertés.

M. Jacques Chirac, Premier ministre (p. 10111) : ampleur de l'œuvre législative accomplie par le Parlement pendant la session ; utilité d'alléger la séance publique sans lui retirer son caractère et son rôle propres ; approuve la façon assez solennelle dont le Parlement s'est saisi du problème de la liberté.

9. — M. EDGAR FAURE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (**n° 2477**) [8 juillet 1976] (p. 5169, 5170) : les conditions météorologiques du déroulement de la dernière session ordinaire et de la session extraordinaire ; la réunion du Parlement en congrès ; le vote de textes fondamentaux et importants ; l'approbation démocratique du VIIe Plan ; une session qui aura été celle des plus-values ; la discussion qui s'est élevée au sein de la majorité parlementaire ; résoudre le problème de l'équilibre des forces et de la répartition des tâches entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ; donner au législateur les moyens de faire contrepoids à l'énorme pression de la technocratie et de la technostructure ; la liberté de conscience du parlementaire ; les institutions de la Ve République (p. 5169) ; faire en sorte que les lois traduisent les véritables aspirations des élus (p. 5170).

M. Jacques Chirac, Premier ministre (p. 5170) : l'intensité du travail législatif accompli ; la vigueur du sens critique qui s'est exercé ; le vote de textes importants ; l'aménagement des institutions ; la tenue de grands débats portant sur des sujets essentiels ; les conditions d'exercice de la représentation nationale (p. 5170) ; le dépôt de textes tendant à améliorer la sécurité des Français (p. 5171).

10. — M. EDGAR FAURE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (**n° 2734**) [20 décembre 1976] (p. 9758, 9759, 9760, 9761) : l'adoption de textes économiques et financiers de portée considérable ; le vote de textes importants ; les conditions de travail du Parlement (p. 9758) ; la procédure budgétaire ; le rôle de la commission des finances ; les commissions élargies ; étendre les débats d'orientation budgétaire au printemps ; la réalisation d'une présentation audio-visuelle des documents budgétaires ; l'aménagement de la discussion budgétaire ; l'ordonnance du 2 janvier 1959 ; modifier radicalement la législation budgétaire ; l'absentéisme parlementaire (p. 9759) ; la délégation du pouvoir législatif aux commissions ; le recours aux méthodes modernes (p. 9760).

M. Raymond Barre, Premier ministre : les textes votés par l'Assemblée nationale ; l'ordre du jour ; l'organisation du travail parlementaire ; la collaboration entre le Gouvernement et le Parlement ; la loi sur la taxe professionnelle ; le projet de loi sur la fiscalité de la presse (p. 9760).

M. Gaston Defferre : les conditions du débat budgétaire ; l'élaboration des textes ; la réforme de l'ordonnance de 1959 (p. 9761).

M. Claude Labbé : les conditions de travail de l'Assemblée ; leur réforme (p. 9761).

M. Guy Ducoloné : l'attitude du Gouvernement vis-à-vis des conditions de travail du Parlement ; le recours aux scrutins publics (p. 9761).

11. — M. EDGAR FAURE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (**n° 3095**) [30 juin 1977] : le bilan positif de la session ; les irrégularités du travail parlementaire ; les statistiques relatives au travail législatif de la session ; le succès de la procédure des questions spontanées ; les textes votés au cours de la session ; la prédominance des sujets d'ordre social ; les sujets d'ordre fiscal (p. 4526) ; le texte sur la déontologie des sondages ; le pluralisme de l'enseignement et de la formation ; le vote sur l'Assemblée parlementaire européenne ; l'échéance électorale ; le rôle du Parlement (p. 4527).

M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances : le travail législatif accompli ; la mise en œuvre du programme de lutte contre le chômage ; les réformes à caractère social ; la ratification du traité relatif à l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel ; l'effort de concertation entre le Gouvernement et l'Assemblée (p. 4527) ; l'acceptation de la proposition de loi relative à l'enseignement privé ; le déroulement du travail parlementaire (p. 4528).

12. — M. EDGAR FAURE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (**n° 3456**) [21 décembre 1977] (p. 9138, 9139, 9140, 9141) : la fin de la cinquième législature de la

Ve République ; les textes adoptés durant cette législature (p. 9139) ; le désir de protection et d'organisation sociale ; la charte des libertés ; les auditions devant la commission spéciale ; le respect des termes normaux du calendrier constitutionnel par la cinquième législature ; la normalisation constitutionnelle intervenue au cours de cette période ; la place du Parlement dans les institutions ; la nécessité de parvenir à un meilleur équilibre entre les pouvoirs ; la réforme de la saisine du conseil constitutionnel ; la procédure des questions spontanées au Gouvernement (p. 9139) ; l'acceptation par le Gouvernement de l'inscription à l'ordre du jour des propositions d'origine parlementaire ; l'usage fait par le Gouvernement des exceptions d'irrecevabilité ; le rajeunissement des méthodes du Parlement ; la création de l'assistanat parlementaire ; la création de moyens matériels modernes ; la nécessité d'augmenter le nombre des commissions permanentes ; les commissions élargies ; les modalités de la discussion budgétaire ; le partage de la vie du parlementaire entre sa circonscription et l'activité de l'Assemblée (p. 9140) ; la solidarité existant entre les députés ; le travail accompli par les fonctionnaires ; le départ du secrétaire général ; la presse parlementaire (p. 9141).

M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (p. 9141, 9142) : le travail législatif accompli par son Gouvernement dans le domaine de la solidarité et de la protection sociale (mesures en faveur de l'emploi des jeunes, généralisation de la sécurité sociale, politique familiale, loi d'indemnisation des rapatriés), dans le domaine de l'équipement, dans le domaine de la garantie et de la protection des Français, dans celui des libertés, en matière de politique européenne (p. 9141) ; la politique économique et financière du Gouvernement ; la cohésion de la majorité parlementaire (p. 9142).

M. Gaston Defferre : les résultats de l'action gouvernementale ; les prix ; le chômage ; les comptes extérieurs ; le déficit budgétaire ; les annulations de certains textes par le Conseil constitutionnel ; la « tentative de fraude électorale » organisée par la majorité (p. 9142) ; la diffusion par une formation de la majorité d'une circulaire aux Français de l'étranger (p. 9143).

ALPES-MARITIMES

— **Situation dans les** —. *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69.

ALSACE-LORRAINE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 92** TENDANT A RENDRE APPLICABLES DANS LES DÉPARTEMENTS DU HAUT-RHIN, DU BAS-RHIN ET DE LA MOSELLE LES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 12 AVRIL 1941 RELATIVE A LA PRODUCTION, AU COMMERCE, A L'UTILISATION DES CHEVAUX ET MULETS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Radius (renvoyée à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 20 juin 1973 par M. Weisenhorn, n° 504 ; adoption le 27 juin 1973. — Proposition de loi n° 30.

Transmise au Sénat le 27 juin 1973 (renvoyée à la commission des affaires économiques), n° 339 (année 1972-1973) ; rapport le 18 octobre 1973 par M. Alfred Kieffer, n° 24 (année 1973-1974) ; adoption définitive le 25 octobre 1973. — Proposition de loi n° 10 (année 1973-1974).

Loi n° 73-1009 du 6 novembre 1973, publiée au *J.O.* du 7 novembre 1973 (p. 11843).

PREMIÈRE LECTURE [27 juin 1973] (p. 2567).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Weisenhorn, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural.*

Dispositions de la loi du 12 avril 1941 faisant obligation aux personnes faisant commerce de chevaux et de mulets d'être titulaires d'une carte professionnelle ; « bagnes à chevaux » (p. 2567).

EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE :

ART. UNIQUE (extension de la loi du 12 avril 1941 aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) (p. 2568).

ADOPTION de l'article unique de la proposition de loi (p. 2568).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 666** TENDANT A ADMETTRE LES AVOCATS STAGIAIRES DES DÉPARTEMENTS DU BAS-RHIN, DU HAUT-RHIN ET DE LA MOSELLE A ACCOMPLIR A TITRE PERSONNEL TOUS LES ACTES DE LA PROFESSION D'AVOCAT, ET NOTAMMENT A POSTULER, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Burckel (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi CHASSE 8 ; FAILLITE, IMPÔTS LOCAUX 1 et 4 ; MAJORITÉ (Age de la) 10 ;

RÈGLEMENT JUDICIAIRE ET LIQUIDATION DE BIENS 4 ; URBANISME 10.

— **Alsaciens-Lorrains évadés.** — *Voir* PRISONNIERS DE GUERRE 11.

— **Apprentissage en —.** *Voir* COMMERCE ET ARTISANAT 6, après l'article 41 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6, 7 novembre 1973] (p. 5295, 5296, 5302), Aménagement du territoire, équipement et urbanisme [14 novembre 1973] (p. 5739, 5740, 5742), Santé publique et sécurité sociale [16 novembre 1973] (p. 5937, 5942, 5943, 5954).

— **Centrale thermique de Richemont.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1256.

— **Compétence des juridictions d' —.** *Voir* FAILLITE, RÈGLEMENT JUDICIAIRE ET LIQUIDATION DE BIENS 5.

— **Corps technique forestier alsacien.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 295.

— **Crise en Lorraine.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69.

— **Dommages causés aux forêts en —.** *Voir* CHASSE 10.

— **Enseignement de l'allemand en Alsace et en Moselle.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5652, 5663, 5669, 5696).

— **Indemnisation des Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 431.

— **Industrie chimique en Alsace.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 379.

— **Législation des frais de justice en —.** *Voir* JUSTICE 2.

— **Programmes de routes et autoroutes en Alsace.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1104.

— **Régimes de retraite du personnel communal d' —.** *Voir* AGENTS COMMUNAUX 8.

— **Situation de l'emploi en Alsace.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69.

ALSTHOM (Société)

— **Accord avec la Compagnie Brown Boveri.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 374.

AMBULANCES

Voir TRANSPORTS SANITAIRES.

AMÉNAGEMENT FONCIER

Voir LOIS DE FINANCES 7 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA.

AMÉNAGEMENT RURAL

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2739** SUR L'ANIMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES RURALES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1976 par MM. Bouvard et Jacques Blanc (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 3420** POUR LA DÉFENSE ET LA PROMOTION DE LA RURALITÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Edgar Faure et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 323 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 84.

— **Conseil supérieur de l' —.** *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 187** TENDANT A LA CRÉATION D'UN INSTITUT DE PROMOTION RURALE ET D'ESPACES TOURISTIQUES RURAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. René Feït (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4 ; IMPÔTS LOCAUX 4 ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Environnement [30 octobre 1974] ; Intérieur [19 novembre 1974] (p. 6717, 6718, 6720, 6721, 6726, 6727, 6728, 6733, 6749, 6750, 6753, 6755, 6756, 6758, 6759, 6760) (FIAT, DATAR) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, Discussion générale ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 67 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 226 ; RÉGIONS 11.

— **Aménagement de la côte Aquitaine.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1336.

— **Budget de l'** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Services du Premier ministre, section I ; PLAN 2.

— **Installations du téléphone dans les zones rurales.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1358.

— **Politique d'** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1112.

AMENDEMENTS

Voir RAPPELS AU RÈGLEMENT 654 et 655.

— **de M. Charles Bignon.** — *Voir* IMPÔT SUR LE REVENU 10.

— **Application de l'article 40 de la Constitution.** — *Voir* IMPÔTS LOCAUX 4 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 240 et 241.

— **Application de l'article 98 du Règlement de l'Assemblée nationale.** — *Voir* CONSEIL CONSTITUTIONNEL 1.

— **Droit d'** — **en C.M.P.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977, 6, C.M.P.

— **Irrecevabilité d'un amendement communiste.** — *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 603.

— **Procédure des** —. *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 484, 486, 487, 488 et 489.

— **Recevabilité d'un sous-amendement.** — *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 607.

— **Recevabilité des** —. *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 67, 68, 141, 142, 143, 165, 166, 208, 570 et 615 ; RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES 12.

AMENDES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 474** TENDANT A ABROGER L'ARTICLE 7 DE LA LOI N° 72-650 DU 11 JUILLET 1972 RELATIF A LA PROCÉDURE DE RECOUVREMENT DE CERTAINES AMENDES ET CONDAMNATIONS PÉCUNIAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 14 juin 1973 par M. Mesmin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 586** TENDANT A ABROGER L'ARTICLE 7 DE LA LOI N° 72-650 DU 11 JUILLET 1972 RELATIVE A LA PROCÉDURE DE RECOUVREMENT DE CERTAINES AMENDES ET CONDAMNATIONS PÉCUNIAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Dalbera et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1000** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 7 DE LA LOI N° 72-650 DU 11 JUILLET 1972 PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER RELATIF A LA PROCÉDURE DE RECOUVREMENT DE CERTAINES AMENDES ET CONDAMNATIONS PÉCUNIAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Pierre Lelong (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROJET DE LOI INSTITUANT DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER UN SYSTÈME DE PERCEPTION DIFFÉRÉE D'AMENDES FORFAITAIRES POUR CERTAINES CONTRAVENTIONS DE SIMPLE POLICE, présenté au Sénat le 26 octobre 1976 par M. Barre, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 36 (année 1976-1977) ; rapport le 16 novembre 1976 par M. Charles de Cuttoli, n° 57 (année 1976-1977) ; adoption le 16 novembre 1976. — Projet de loi n° 19 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 16 novembre 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), **n° 2612** ; rapport le 23 juin 1977 par M. Gerbet, n° 3021 ; adoption définitive le 29 juin 1977. — Projet de loi n° 741.

Loi n° 77-747 du 8 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1977 (p. 3636).

PREMIÈRE LECTURE [29 juin 1977] (p. 4425).

DISCUSSION GÉNÉRALE [29 juin 1977] (p. 4425).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.*

La nécessité d'une loi pour étendre la procédure de paiement différé par timbre aux territoires d'outre-mer ; l'alignement par le texte du système de perception des amendes forfaitaires dans les territoires d'outre-mer

avec le régime applicable en métropole (p. 4425).

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer :

La nécessité d'instaurer dans les territoires d'outre-mer un paiement différé des amendes de simple police en raison de la multiplication des infractions au code de la route dans ces territoires (p. 4425).

EXAMEN DES ARTICLES [29 juin 1977] (p. 4425).

ART. 1er (institution d'une perception différée des amendements forfaitaires) : adopté (p. 4425).

ART. 2 (modalités d'application de la loi) : adopté (p. 4425).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4425).

AMÉRIQUE LATINE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 128.

AMNISTIE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 123** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 68-697 DU 31 JUILLET 1968 PORTANT AMNISTIE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par MM. Aubert et Lauriol (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 124** TENDANT, A L'OCCASION DU CINQUANTE-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU 11 NOVEMBRE 1918, A PROMULGUER UNE AMNISTIE GÉNÉRALE POUR LES ANCIENS COMBATTANTS DE 1914-1918 ET A LES RÉTABLIR, FUT-CE A TITRE POSTHUME, DANS LES DIGNITÉS, DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS ACQUISES A TITRE EXCEPTIONNEL DURANT LA GRANDE GUERRE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Plantier (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 386** COMPLÉTANT LA LOI N° 68-697 DU 31 JUILLET 1968 PORTANT AMNISTIE, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Stehlin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 387** RELATIVE A LA REMISE DES FRAIS DE JUSTICE DUS PAR LES PERSONNES QUI ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AMNISTIE EN APPLICATION SOIT DE LA LOI N° 66-396 DU 17 JUIN 1966, SOIT DE LA LOI N° 68-697 DU 31 JUILLET 1968, POUR DES INFRACTIONS COMMISES EN RELATION AVEC LES ÉVÉNEMENTS D'ALGÉRIE, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Boudet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 429** TENDANT A L'AMNISTIE DE CERTAINES INFRACTIONS, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 430** TENDANT A L'ABROGATION DE LA LOI N° 70-480 DU 8 JUIN 1970 DITE LOI « ANTICASSEURS », présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 899** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 68-697 du 31 JUILLET 1968 PORTANT AMNISTIE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. de Bénouville (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

8. — PROJET DE LOI **n° 1058** PORTANT AMNISTIE, présenté à l'Assemblée nationale le 13 juin 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), rapport le 19 juin 1974 par M. Gerbet, n° 1070 ; adoption le 20 juin 1974 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 113.

Transmis au Sénat le 25 juin 1974, n° 234 (année 1973-1974) ; (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), rapport le 26 juin 1974 par M. Girault, n° 247 (année 1973-1974) ; adoption avec modifications le 2 juillet 1974. — Projet de loi n° 86 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 3 juillet 1974 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1117 ; rapport le 4 juillet 1974 par M. Gerbet, n° 1121 ; adoption le 9 juillet 1974. — Projet de loi n° 132.

Transmis au Sénat, le 9 juillet 1974, n° 278 (année 1973-1974) ; rapport le 10 juillet 1974 par M. Jean-Marie Girault, au nom de la commission mixte paritaire, n° 279 (année 1973-1974) ; adoption le 10 juillet 1974. — Projet de loi n° 92 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale, rapport le 10 juillet 1974 par M. Gerbet, au nom de la commission mixte paritaire, n° 1126 ; adoption définitive le 10 juillet 1974. — Projet de loi n° 134.

Loi n° 74-643 du 16 juillet 1974, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1974 (p. 7443).

PREMIÈRE LECTURE [20 juin 1974] (p. 2819, 2845).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Baudouin, Bécam, de Bénouville, Bichat, Bolo, Boulloche, Claudius-Petit, Commenay, Mme Constans, MM. Corrèze, Cressard, Darinot, Donnez, Ducoloné, Fanton, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles ; Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles ; Ginoux, Glon, Guermeur, Hamel, Houteer, Icart, président de la commission des finances ; Josselin, Krieg, Lagorce, Lauriol, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; Lepage, Bernard Marie, Mesmin, Partrat, Stehlin, Soustelle, Villa, Zuccarelli.*

Le sixième projet d'amnistie depuis la Libération ; ce texte met en œuvre les trois formes d'amnistie : amnistie législative, amnistie réglementaire et amnistie judiciaire ; amnistie de droit d'un certain nombre d'infractions : contraventions de police, de cinquième classe, délits commis à l'occasion de réunions et manifestations, à l'occasion de conflits relatifs au problème de l'enseignement, à l'occasion d'élections, de conflits du travail, à l'occasion de manifestations nées de conflits relatifs à des problèmes agricoles, ruraux, artisanaux ou commerciaux, amnistie de la femme ayant avorté, de certains délits figurant au code de la justice militaire et d'infractions prévues par le code du service national (objecteurs de conscience, déserteurs) ; nouveautés par rapport au projet de 1969 : provocation à la désertion, recel de déserteur, incitation à commettre des actes contraires au devoir et à la discipline (p. 2819) ; amnistie judiciaire ; amnistie réglementaire ; mesures d'amnistie des sanctions disciplinaires ou professionnelles ; problème de l'article 13 du projet relatif aux travailleurs non salariés des professions non agricoles débiteurs de cotisations sociales ; mesures prévoyant que l'amnistie ne peut mettre obstacle à la réhabilitation ; chapitre VII du projet concernant les effets de l'amnistie à l'égard des infractions commises en relation avec les événements d'Algérie ; versement rétroactif intégral des pensions militaires d'invalidité (p. 2820) ; les trois innovations de ce projet : la compréhension envers les jeunes, le libéralisme envers les commerçants, artisans et les membres des professions libérales, l'effacement des conséquences des événements d'Algérie (p. 2820, 2821).

Intervention de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 2821) :

Distinction entre les fautes mineures et celles qui ne méritent aucune compréhension ; amnistie des infractions traduisant les réactions de certaines catégories de citoyens à des mutations économiques, sociales ou culturelles ; amnistie des faits d'avortement ; effacement des conséquences des événements d'Algérie : remise de tous les frais de justice, renonciation de l'Etat à toute action récursoire et abandon du recouvrement des dommages et intérêts, réintégration dans toutes les décorations civiles et militaires (p. 2821) ; réintégration dans les grades civils et militaires accompagnée d'une admission à la retraite, impossibilité d'une reconstitution de carrière ; exclusion de certaines infractions relatives à la sécurité des personnes, à la justice des affaires et commises en matière de législation du travail (p. 2822).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Problème de l'amnistie des infractions commises en relation avec les événements d'Algérie (p. 2822, 2823, 2824, 2825, 2827) : extension à toutes les sanctions (p. 2822) ; réintroduction des officiers généraux jadis condamnés dans la deuxième section du cadre de l'armée (p. 2822, 2828) ; reconstitution des carrières (p. 2822, 2825, 2828) ; désapprobation par le groupe communiste de la réintégration dans les décorations civiles et militaires (p. 2826, 2827) ; nécessité de limiter la loi d'amnistie afin d'éviter les abus et surtout de protéger les victimes de délits (p. 2823, 2828, 2829) ;

amnistie des délits mineurs de caractère économique et fiscal (p. 2823) ; historique de l'amnistie depuis l'amnêstia de la démocratie athénienne (p. 2823, 2824) ; problème de l'article 13 relatif aux travailleurs non salariés non agricoles débiteurs de cotisations sociales (p. 2824, 2826) ; demande que ceux-ci puissent s'acquitter sans pénalité de leurs cotisations et bénéficient de leurs prestations (p. 2824, 2826) ; demande d'extension de cette mesure aux professions agricoles (p. 2824) ; amnistie des femmes poursuivies pour avortement (p. 2826) ; extension de l'amnistie aux personnels de la navigation aérienne sanctionnés pour fait de grève (p. 2826) ; problème des sanctions administratives prises à l'encontre des travailleurs immigrés (p. 2827) ; problème des fonctionnaires en service dans les départements d'outre-mer mutés d'office en métropole en vertu de l'ordonnance du 15 octobre 1960 (p. 2827) ; rachat des annuités de retraite pour les militaires révoqués pour des faits en liaison avec la guerre d'Indochine (p. 2827) ; nécessité d'améliorer la loi relative au vote par correspondance (p. 2827) ; rappel de l'article 6 du décret du 22 mars 1962 dispensant du paiement des amendes et frais de justice afférents à leur condamnation tous les membres du F.L.N. algérien (p. 2827) ; système pénitentiaire (p. 2829).

Intervention de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux (p. 2829) :

Ses réponses aux orateurs concernant notamment les procédures de vote par correspondance (p. 2829) ; l'amnistie des infractions en relation avec le drame algérien ; risques de la reconstitution de carrière ; problème de la multiplication des contraventions en prévision de l'amnistie (p. 2830).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : *Chapitre Ier : Amnistie de droit* (amnistie des contraventions antérieures au 27 mai 1974) réserve de l'article à la demande de la commission des lois (p. 2830) ; voir p. 2834.

ART. 2 (infractions diverses) : (p. 2830) ; problème de l'amnistie des fonctionnaires condamnés à des peines d'amende par la Cour de discipline budgétaire ; adoption des *amendements nos 18, 19, 21, 22* de la commission des lois tendant à supprimer la nécessité du caractère collectif des délits commis à l'occasion de conflits relatifs à des problèmes agricoles ou commerciaux et étendant l'amnistie prévue en matière électorale (p. 2831, 2832) ; adoption contre l'avis du Gouvernement du texte commun des *amendements nos 23 et 15* de la commission et de M. Pierre Weber tendant à exclure de l'amnistie les outrages aux bonnes mœurs par la voie de la presse et du livre (p. 2832, 2833).

RAPPEL AU RÈGLEMENT n° 234 de M. Fanton qui s'étonne que l'*amendement n° 20* de la commission étendant le bénéfice de l'amnistie aux infractions économiques résultant de l'ordonnance du 30 juin 1945 relative aux prix n'ayant donné lieu qu'à une offre de transaction d'un montant au plus égal à 1.000 francs ait été déclaré irrecevable par la commission des finances (p. 2833, 2834).

ART. 1er (*suite*) : adoption de l'article, après que M. le garde des sceaux eut précisé qu'au regard de l'amnistie les contraventions de grande voirie étaient assimilées aux contraventions de police (p. 2834).

ART. 3 (infractions au code de justice militaire) ; adoption contre l'avis de la commission et du Gouvernement de l'*amendement n° 66* de M. Gerbet excluant de l'amnistie la provocation à la désertion (p. 2834, 2835) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2835).

ART. 4 (faits d'insoumission et de désertion) ; adoption d'un *sous-amendement n° 62* de M. Burckel et rejet d'un *amendement n° 46*, modifié, de M. Lagorce (cas des jeunes gens se comportant en objecteurs de conscience sans en avoir le statut) (p. 2835) ; adoption d'un *amendement n° 61* de M. Gerbet, accepté par la commission et repoussé par le Gouvernement (cas des citoyens français possédant une double nationalité) (p. 2835, 2836) ; retrait d'un *amendement n° 8* de M. Donnez ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2836).

ART. 5 : (infractions prévues par le code de service national) ; adoption d'un *amendement n° 63* de M. Gerbet excluant de l'amnistie la provocation à l'insoumission ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2836).

ART. 6 (amnistie appliquée en fonction du quantum de la peine) ; adoption des *amendements nos 24* et *25* de la commission (condamnation avec sursis et mise à l'épreuve) (p. 2836, 2837) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2837).

APRÈS L'ART. 6 : rejet des *amendements nos 47* et *84* de MM. Lagorce et L'Huillier repoussés par la commission et le Gouvernement tendant à l'annulation des mesures d'expulsion ou d'éloignement prises à l'encontre de réfugiés politiques ou de travailleurs immigrés (p. 2837,

2838) ; rejet d'un *amendement n° 60* de M. Terrenoire (p. 2838).

ART. 7 (condamnations par des juridictions étrangères) ; adoption d'un *amendement n° 64* de M. Gerbet (condamnations prononcées par des juridictions compétentes en matière de navigation sur le Rhin ou sur la Moselle) et de l'article, ainsi modifié (p. 2838, 2839).

ART. 8 (contestations relatives à l'amnistie) ; adoption d'un *amendement n° 26* de la commission (procédure applicable en cas de contestation relative à l'amnistie des condamnations prononcées par une juridiction étrangère) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2839).

ART. 9 : *Chapitre II : Amnistie par mesure individuelle* (personnes concernées) (p. 2839) ; un *amendement n° 16* de M. Plantier n'est pas soutenu ; adoption d'un *amendement n° 78* de M. Duvillard (anciens combattants) ; adoption d'un *amendement n° 27* de la commission (bénéfice de l'article pour les infractions commises avant le 20 juin 1969, c'est-à-dire avant la précédente loi d'amnistie) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2840).

ART. 10 : *Chapitre III : Amnistie des sanctions disciplinaires ou professionnelles :* rejet d'un *amendement n° 28* de la commission et de M. Burckel, repoussé par le Gouvernement (sanctions prononcées par la cour de discipline budgétaire et financière) (p. 2840, 2841) ; adoption d'un *amendement n° 29* de la commission et de M. Fanton et d'un *amendement n° 87* de M. Fanton (possibilité d'amnistie par mesure individuelle des faits constituant des manquements à la probité, aux bonnes mœurs ou à l'honneur ainsi que des faits ayant mis en danger la sécurité des personnes) (p. 2841, 2842) ; rejet d'un *amendement n° 49* de M. Lagorce tendant à exclure des dispositions de l'article les personnels des corps de police et des corps militaires, ainsi que les fonctionnaires coupables d'infraction à la protection de la vie privée (p. 2842) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2842).

ART. 11 (étudiants ou élèves ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire) ; rejet d'un *amendement n° 85* de Mme Constans prévoyant un droit de réintégration dans l'établissement d'origine ; adoption d'un *amendement n° 30* de la commission et de Mme Constans stipulant qu'il n'y aura réintégration que dans la mesure où la poursuite des études l'exige ; un *amendement n° 50* de M. Lagorce, ayant le même objet, est donc satisfait (p. 2842, 2843) ; cas de l'Ecole polytechnique (p. 2843).

RAPPEL AU RÈGLEMENT n° 235 de M. de Bénouville sur l'irrecevabilité d'un *amendement* de M. Soustelle relatif aux reconstitutions de carrière.

APRÈS L'ART. 11 : adoption d'un *amendement n° 31* de la commission modifié par un *sous-amendement n° 65* de M. Houteer (amnistie des officiers contrôleurs et du personnel de la navigation aérienne) ; en conséquence retrait des *amendements n° 9* de M. Stehlin et *n° 6* de M. Partrat (p. 2846).

ART. 12 (contestations relatives à l'amnistie des sanctions disciplinaires ou professionnelles) ; adoption de l'article (p. 2847).

ART. 13 (suppression des poursuites à l'encontre des travailleurs non salariés des professions non agricoles débiteurs de cotisations sociales) (p. 2847) ; irrecevabilité d'un *amendement n° 53* de M. Darinot concernant les personnels civils des établissements de la défense nationale ; irrecevabilité d'un *amendement* de M. Bécam tendant à permettre le rachat des points de retraite correspondant aux cotisations non acquittées (p. 2847) ; problème des majorations de retard (p. 2848, 2849) ; demande d'extension de l'amnistie aux agriculteurs, irrecevabilité d'un *amendement* allant dans ce sens de M. Lagorce (p. 2848) ; irrecevabilité de deux *amendements* du groupe communiste, le premier tendant à assurer la réintégration de cheminots et agents des services publics révoqués pour activité syndicale, le second, la réintégration de fonctionnaires de départements d'outre-mer révoqués en vertu des dispositions de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960 (p. 2848) ; M. Lecanuet, garde des sceaux, se déclare disposé à examiner ces questions avec les ministres compétents (p. 2850) ; adoption d'un *amendement* du Gouvernement permettant la réouverture du droit aux prestations et l'attribution des prestations d'assurance vieillesse correspondant aux cotisations versées (p. 2849, 2850) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2850).

ART. 14 : *Chapitre IV : Effets de l'amnistie* (nécessité du paiement de l'amende sauf pour les cas prévus aux articles 1 à 5 pour que l'amnistie soit acquise) ; rejet à la demande de la commission et du Gouvernement d'un *amendement n° 39* de M. Voisin tendant à appliquer l'amnistie aux retraits de permis de conduire pour une durée de moins de trois mois (p. 2850 à 2852) ; adoption d'un *amendement n° 79* de M. Gerbet stipulant que l'amnistie ne dispense pas du paiement de l'amende sauf dans les cas prévus aux articles 1 à 5 ; retrait, contrairement au souhait de la commission, d'un *amendement n° 89* du Gouvernement prévoyant la dispense du paiement de l'amende du fait de l'amnistie (p. 2852

à 2854) ; intervention de M. Icart, président de la commission des finances, relative à l'application de l'article 40 de la Constitution (p. 2853). Rappels au règlement n°s 236 et 237 de MM. Donnez et Fanton ; rejet de l'article ainsi modifié (p. 2854).

ART. 15 (infractions multiples) ; adoption des *amendements* rédactionnels *n*os *34* et *35* de la commission et de l'article ainsi modifié (p. 2854).

ART. 16 (extension de l'amnistie aux faits d'évasion et aux infractions à l'interdiction de séjour) ; adoption de l'article (p. 2854).

ART. 17 (effets de l'amnistie sur la réintégration dans les fonctions ou emplois, les droits à pension et les ordres de décorations) ; refus du Gouvernement de reprendre à son compte un *amendement* de la commission déclaré irrecevable relatif au rachat des droits à pension et au versement d'une pension proportionnelle ; adoption de l'article (p. 2854, 2855).

ART. 18 (réserve des droits des tiers ; extension de l'amnistie aux frais de poursuite et d'instance non recouvrés en matière de contraventions de police) ; retrait d'un *amendement n° 90* du Gouvernement (application de l'amnistie aux frais de poursuite et d'instance avancés par l'Etat) ; adoption de l'article (p. 1855).

ART. 19 (maintien au profit de l'amnistie du droit d'agir en révision et de la possibilité de réhabilitation) ; adoption de l'article (p. 2855).

ART. 20 (interdiction de rappeler les condamnations amnistiées) ; adoption contre l'avis du Gouvernement d'un *amendement n° 1* de MM. Donnez et Soustelle, prévoyant une exception à l'interdiction de publier les jugements en matière de diffamation ; un *amendement n° 37* de la commission est ainsi satisfait ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2856).

ART. 21 (effets de l'amnistie sur les mesures éducatives applicables aux mineurs et sur la déchéance de la puissance paternelle) ; adoption de l'article (p. 2856).

ART. 22 : *Chapitre V : Exclusions de l'amnistie, liste des exclusions* (p. 2857) : rappel de deux *amendements* de M. Lagorce déclarés irrecevables tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie, le premier aux infractions de la chaptalisation des vins, le second aux infractions mineures à la circulation des vins ; affirmation par M. Lecanuet, garde des sceaux, que sont incluses dans l'amnistie les infractions à la législation fiscale commises à l'occasion d'actions de caractère individuel menées conformément à des consignes données par des organisations syndicales ; adoption d'un *amendement* de M. Lagorce tendant à inclure dans le champ de l'amnistie les infractions à la parafiscalité (p. 2857, 2858) ; adoption contre l'avis du Gouvernement d'un *amendement n° 42* de la commission et de M. Bernard Marie tendant à étendre le bénéfice de l'amnistie aux infractions commises en matière fiscale ou douanière lorsqu'elles ont fait l'objet d'une transaction définitive avec les administrations concernées (p. 2858) ; rejet d'un *amendement n° 13* de M. Donnez relatif aux infractions à la législation des prix (p. 2858, 2859) ; problème des infractions en matière d'affichage et de publicité (p. 2859) ; adoption d'un *amendement n° 91* de M. Fanton accepté par la commission et repoussé par le Gouvernement (application de l'amnistie aux infractions qui ont fait l'objet d'une transaction définitive d'un montant inférieur à 1.000 francs) (p. 2859, 2860) ; retrait d'un *amendement n° 77* de M. Zuccarelli ; adoption d'un *amendement* de forme *n° 43* de la commission ; rejet d'un *amendement n° 14* de M. Donnez repoussé par la commission et le Gouvernement permettant l'amnistie, sous réserve du paiement de l'amende, des infractions en matière de construction (p. 2860, 2861) ; adoption d'un *amendement n° 12* de M. Mesmin accepté par le Gouvernement et repoussé par la commission excluant du bénéfice de l'amnistie les atteintes à l'intégrité des monuments historiques et des sites naturels (p. 2861, 2862) ; retrait d'un *amendement n° 58* de M. Hamel relatif aux outrages aux bonnes mœurs par la voie de la presse ou du livre, devenu sans objet (p. 2862) ; adoption du texte commun des *amendements n*os *44* et *1* de la commission et de M. Donnez excluant de l'amnistie l'abandon de famille, l'abandon de foyer, assimilés à l'abandon d'enfant ; adoption d'un *amendement n° 56* de M. Lagorce tendant à exclure de l'amnistie les infractions à la législation sur la pollution ; adoption d'un *amendement n° 76* de M. Donnez accepté par la commission et le Gouvernement excluant de l'amnistie les automobilistes déclarés responsables d'un accident mortel ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2862).

ART. 23 : *Chapitre VI : Effets de l'amnistie des infractions commises en relation avec les événements d'Algérie :* adoption d'un *amendement* rédactionnel *n° 45* de la commission ; rejet d'un *amendement n° 83* de M. Villa excluant la réintégration dans l'ordre des décorations (p. 2863) ; rejet d'un *sous-*

amendement n° 92 de M. de Bénouville tendant à soumettre à la décision du Président de la République la reconstitution de carrière des personnels concernés et rejet d'un *amendement n° 73* de M. Soustelle tendant à réintégrer les officiers généraux dans la 2e section de réserve, tous deux repoussés par la commission et le Gouvernement (p. 2863 à 2865) ; problème de l'application de l'article 98 du règlement et de l'article 40 de la Constitution (p. 2863, 2864) ; adoption d'un *amendement n° 67* de MM. Krieg et Lauriol tendant à permettre aux intéressés de choisir le régime de retraite le plus favorable; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2866).

RAPPEL AU RÈGLEMENT n° 239 de M. Ducoloné qui attire l'attention du Gouvernement sur les personnes condamnées pour des faits relatifs à la guerre d'Indochine (p. 2866).

ART. 24 (application de la loi aux territoires d'outre-mer) ; adoption de l'article (p. 2866).

Seconde délibération de l'article 14 à la demande de la commission.

ART. 14 : *Chapitre IV : Effets de l'amnistie :* adoption de la nouvelle rédaction de l'article proposée par la commission (reprise du texte initial complété par l'amendement n° 79), l'amnistie ne dispense donc pas du paiement de l'amende mais n'est pas subordonnée audit paiement (p. 2866, 2867).

EXPLICATIONS DE VOTE :

MM. Lagorce, Guermeur : vote positif du groupe des socialistes et radicaux de gauche qui aurait cependant aimé perfectionner davantage ce projet notamment en faveur des agriculteurs et viticulteurs ; vote positif du groupe U.D.R. (p. 2867).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2867).

DEUXIÈME LECTURE [9 juillet 1974] (p. 3405).

ORATEURS : *MM. Bécam, Charles Bignon, Brun, Donnez, Fanton, Fontaine, Forni, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Guermeur, Hamel, Icart, président de la commission des finances, Lassère, Lauriol, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Maurice Legendre, Massot, de Poulpiquet.*

Points de divergence entre les deux assemblées : application de la loi aux peines assorties du sursis avec mise à l'épreuve ; article 13 ; paiement de l'amende en cas d'amnistie ; extension du bénéfice des dispositions de l'article 23 aux officiers exclus de l'armée pour des faits en relation avec la guerre d'Indochine (p. 3405, 3406).

ART. 2 : adoption d'un *amendement n° 2* de la commission des lois, accepté par le Gouvernement, tendant à revenir au texte voté par l'Assemblée en première lecture en supprimant l'amnistie aux infractions à une taxation lorsque celle-ci a fait l'objet d'une révision ou d'un assouplissement ultérieurs ; un *amendement n° 16* de M. Lauriol devient donc sans objet (p. 3406, 3407) ; rejet d'un *amendement n° 17* de M. Lagorce repoussé par la commission et le Gouvernement (extension de l'amnistie aux délits réprimés par l'article 314 du code pénal, c'est-à-dire la loi anti-casseurs) (p. 3407, 3408) ; adoption d'un *amendement n° 3* de la commission et de M. Fanton (suppression de l'alinéa ajouté par le Sénat relatif à l'amnistie des délits de presse) ; retrait d'un *amendement n° 18* de M. Lagorce rendu inutile du fait des dispositions de l'article 2, 4° (p. 3408, 3409) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 3409).

ART. 4 : adoption (p. 3409).

ART. 6 : rejet d'un *amendement n° 4* de la commission tendant à écarter du bénéfice immédiat de l'amnistie les condamnations avec mise à l'épreuve ; les *amendements n°s 5* et *6* de la commission deviennent donc sans objet (p. 3409, 3410) ; adoption de l'article (p. 3410).

ART. 9 : retrait d'un *amendement n° 7* de la commission tendant à supprimer l'extension de l'amnistie par mesure individuelle aux résistants dont l'un des ascendants est mort pour la France ; adoption de l'article (p. 3411).

ART. 13 (possibilité accordée par le Sénat d'ouverture du droit à la retraite complète sous condition du paiement avant le 31 décembre 1974 des cotisations dues jusqu'au 1er janvier 1973) ; un *amendement n° 20* de MM. Bécam et Burckel est, contrairement à l'avis du Gouvernement, déclaré recevable au titre de l'article 40 par M. le président de la commission des finances et M. le président de l'Assemblée nationale ; cet amendement accordant un délai de trois ans aux intéressés pour régulariser leur situation est adopté (p. 3412 à 3415). Rappels au règlement n°s 262 et 263 de MM. Fontaine et Charles Bignon ; un *amendement* rédactionnel *n° 9* de la commission devient ainsi sans objet ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 3415).

ART. 14 : adoption par le Sénat d'un texte précisant que l'amnistie dispenserait du paiement de l'amende ; adoption, contre l'avis du Gouvernement, d'un *amendement n° 10* de la commission et de M. Fanton stipulant que, sauf les cas prévus aux articles 1 à 5 ou lorsque la condamnation se limite à une peine d'amende, l'amnistie ne dispense pas du paiement de l'amende ; problème des délits économiques (p. 3415 à 3417) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 3417).

ART. 18 : caractère néfaste de la contrainte par corps dans certains cas ; adoption d'un *amendement n° 11* de la commission (non-application de l'amnistie aux frais de poursuite et d'instance avancés par l'Etat) (p. 3417, 3418) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 3418).

ART. 20 : adoption (p. 3418).

ART. 22 : *Chapitre V : Exclusions de l'amnistie :* adoption des *amendements* rédactionnels *n°s 12* et *13* de la commission et de l'article, ainsi modifié (p. 3418).

Après l'ART. 22 : *Chapitre VI : Effets de l'amnistie des infractions commises en relation avec les événements d'Algérie et d'Indochine :* adoption de l'intitulé du titre du chapitre VI modifié par un *amendement* de forme *n° 14* de la commission et de M. Lagorce (p. 3418, 3419).

ART. 23 *bis* (extension du bénéfice des dispositions de l'article 23 aux officiers et sous-officiers exclus de l'armée pour des faits relatifs à la guerre d'Indochine) ; adoption de l'article modifié par un *amendement* de forme *n° 15* de la commission (p. 3419).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3419).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [10 juillet 1974] (p. 3483).

ORATEURS : *MM. Bécam, Darinot, Fanton, Gerbet, rapporteur de la commission mixte paritaire, Lauriol, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.*

ART. 2 : paragraphe 3° concernant l'amnistie des infractions à certains arrêtés de taxation et paragraphe 7° relatif à l'amnistie des délits de presse : reprise du texte adopté par l'Assemblée nationale.

ART. 13 : possibilité d'acquitter les cotisations impayées jusqu'au 31 décembre 1975 (p. 3483).

ART. 14 : extension de l'amnistie à l'amende ; problème des sanctions prises contre des joueurs et par les différentes juridictions des ordres (p. 3484).

Intervention de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice :

Confirme ses précédentes déclarations sur les délits commis à l'occasion des conflits relatifs à des problèmes agricoles, ruraux, artisanaux et commerciaux et précise que l'amende n'est pas due (art. 14) (p. 3484) ; amnistie des joueurs professionnels (p. 3485).

Texte proposé par la commission mixte paritaire (p. 3485 et 3486).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 3486).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 1598,** TENDANT A COMPLÉTER LA LOI N° 76-643 DU 16 JUILLET 1974 PORTANT AMNISTIE, présentée à l'Assemblée nationale le 29 avril 1975 par M. de Benouville et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 16 décembre 1977 par M. Gerbet, n° 3370.

Voir aussi COMMERCE ET ARTISANAT 6 (après l'art. 51) ; CRIMES ET DÉLITS 8.

— pour certaines actions en Afrique du Nord. — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 10.

AMTEC-FRANCE (Etablissements)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 392.

ANCIENS COMBATTANTS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 168** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE PROCÉDER A UNE ÉTUDE SUR LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE COMBATTANT A CERTAINS MILITAIRES AYANT PRIS PART AUX OPÉRATIONS D'AFRIQUE DU NORD ENTRE LE 1er JANVIER 1952 ET LE 3 JUILLET 1962, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Boyer (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; retirée le 2 mai 1973) (p. 974).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 256** TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE COMBATTANT A CER-

TAINS MILITAIRES ET ANCIENS MILITAIRES AYANT PRIS PART AUX COMBATS EN ALGÉRIE, AU MAROC ET EN TUNISIE.

Transmise à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 21 juin 1973 par M. Daillet, n° 511.

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 324** TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE COMBATTANT A CERTAINS MILITAIRES ET ANCIENS MILITAIRES AYANT PRIS PART AUX COMBATS QUI EURENT LIEU EN ALGÉRIE, AU MAROC OU EN TUNISIE ENTRE LE 1er JANVIER 1952 ET LE 3 JUILLET 1962, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Nilès et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 21 juin 1973 par M. Jean Brocard, n° 512.

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 422** VISANT A ACCORDER AUX ANCIENS COMBATTANTS ET RÉSISTANTS LA FACULTÉ D'OPÉRER DES VERSEMENTS DE RACHAT AU TITRE DE L'ASSURANCE VIEILLESSE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par M. Turco (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROJET DE LOI **n° 723** DONNANT VOCATION A LA QUALITÉ DE COMBATTANT AUX PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN AFRIQUE DU NORD ENTRE LE 1er JANVIER 1952 ET LE 2 JUILLET 1962, présenté à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 4 décembre 1973 par M. Brocard, n° 814.

PREMIÈRE LECTURE [11 décembre 1973] (p. 6823, 6840).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Brocard, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre, Max Lejeune, Guermeur, Gilbert Faure, Beucler, Boyer, Renard, Albert Bignon, Plantier, Alain Vivien, Mourot, Cazenave, Ginoux, Tourné, Fanton, Maujoüan du Gasset, Boscher, Nilès, Briane.*

Principe de la reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord ; conclusions du groupe de travail qui a retenu les notions de combat et d'unité combattante ; conditions fixées pour l'octroi de la carte de combattant (p. 6823) ; cas des membres des forces supplétives et des militaires faits prisonniers ; rejet par la commission des affaires culturelles de l'article 4 relatif à la suppression des avantages liés au titre de reconnaissance de la nation pour ceux qui le demanderont postérieurement à la promulgation de la loi (p. 6824).

Intervention de M. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre (p. 6824) :

Affaire complexe et délicate en raison de la nature et du caractère particulier des opérations ; nécessité de ne pas dévaluer le titre de carte du combattant ; critères pour l'attribution de la carte, vocation des harkis à la carte ; définition de l'unité combattante (p. 6825) ; insuffisance de la proposition de loi Darou votée par le Sénat ; création du titre de reconnaissance de la nation par l'article 77 de la loi de finances pour 1968 en faveur de tout militaire ayant séjourné pendant trois mois au moins en Afrique du Nord ; maintien des avantages liés à ce titre pour les militaires ayant déposé leur demande avant la promulgation de la loi (p. 6826).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Rappel des faits par M. Max Lejeune, ancien secrétaire d'Etat aux forces armées, chargé des affaires algériennes (p. 6827) ; problème de l'application des critères en raison du caractère particulier des opérations d'Afrique du Nord (p. 6827, 6828, 6829, 6832, 6834, 6836, 6837, 6840) ; demande de suppression de l'article 4 du projet (retrait des avantages liés au titre de reconnaissance de la nation pour les militaires qui en feront la demande après la promulgation de la loi) (p. 6827, 6831, 6833, 6834, 6836, 6837, 6838, 6840) ; insuffisance de la proposition de loi Darou (p. 6828) ; demande d'extension du bénéfice de la retraite mutualiste à tous les détenteurs du titre de reconnaissance (p. 6828, 6832, 6837) ; regret de l'absence des parlementaires dans les groupes de travail (p. 6829, 6833, 6837) ; demande que les modalités d'attribution de la carte figurent dans la loi (p. 6829, 6830, 6833, 6834, 6836) ; affirmation du caractère réglementaire de ces dispositions (p. 6834, 6835) ; vote de ce projet par le groupe de l'union centriste et les républicains indépendants qui demandent l'extension du bénéfice de la retraite mutualiste à tous les détenteurs du titre de reconnaissance (p. 6832) ; problème de l'extension du titre de reconnaissance de la nation aux

anciens combattants des autres guerres (p. 6831, 6838) ; extension du titre de reconnaissance de la nation aux membres des forces supplétives (p. 6834, 6837) ; demande d'attribution de la carte à ceux qui ont été cités à l'ordre avec attribution de la croix de guerre ou de la valeur militaire (p. 6835) ; vote sous conditions du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche (p. 6836).

Intervention de M. Bord, ministre (p. 6840) :

Nécessité que les conditions d'attribution de la carte soient suffisamment libérales afin de tenir compte du caractère spécifique des opérations effectuées en Afrique du Nord mais préservent également la valeur et le prestige de la carte du combattant (p. 6840) ; caractère réglementaire de la fixation des modalités d'attribution de la carte ; définition de l'unité combattante ; critère des trois actions de combat par mois ; motifs qui justifient la suppression des avantages normalement attachés à la carte du combattant pour les nouveaux titulaires du titre de reconnaissance non possesseurs de cette carte (p. 6841) ; même droit à la carte du combattant et au titre de reconnaissance de la nation aux membres des forces supplétives de nationalité française ou domiciliés en France (p. 6841, 6842) ; son regret de ne pouvoir donner satisfaction à M. Plantier qui souhaitait l'octroi d'une bonification de service plus importante que par le passé aux bénéficiaires de citations décernées pour des actions individuelles ; modification de la composition de la commission nationale de la carte du combattant afin d'y intégrer des représentants des anciens d'Afrique du Nord (p. 6842).

EXAMEN DES ARTICLES :

Avant l'ART. 1er : adoption de deux *amendements* de forme de la commission des affaires culturelles ; insertion d'un titre Ier : *la qualité de combattant* (p. 6842, 6843).

ART. 1er : *reconnaissance de la qualité de combattant et octroi de la carte pour les militaires et membres des forces supplétives ;* intervention de M. Cot sur le caractère anticonstitutionnel de cet article en ce qu'il renvoie à un décret pour préciser les critères d'attribution de la carte (p. 6843) ; rejet au scrutin public demandé par le groupe communiste d'un *amendement* de M. Tourné et au scrutin public demandé par le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche d'un *amendement* de M. Gilbert Faure, accepté par la commission, tendant tous deux à préciser les critères d'attribution de la carte (p. 6844 à 6846) ; listes des votants (p. 6861 à 6863) ; rejet au scrutin public demandé par le groupe communiste d'un *sous-amendement* de M. Renard relatif à la notion d'action de combat (p. 6846, 6847) ; liste des votants (p. 6863, 6864) ; adoption d'un *amendement* de la commission introduisant la notion d'actions de feu au même titre que celle d'actions de combat (p. 6846, 6847) ; adoption d'un *amendement* du Gouvernement permettant l'octroi de la carte du combattant aux anciens membres de formations supplétives qui, bien que domiciliés en France, n'ont pas la nationalité française (p. 6847) ; un *amendement* de M. Gilbert Faure devient sans objet ; adoption contre l'avis du Gouvernement au scrutin public demandé par le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche d'un *amendement* de M. Gilbert Faure permettant l'octroi de la carte du combattant à tous ceux qui justifieront d'au moins neuf engagements (p. 6847) ; liste des votants (p. 6864, 6865) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6847).

ART. 2 : *reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires qui ont été détenus par l'adversaire et privés de la protection des conventions de Genève ;* un *amendement* de M. Gilbert Faure n'a plus d'objet ; adoption de l'article (p. 6847) ;

Avant l'ART. 3 : adoption d'un *amendement* de la commission : insertion d'un titre II : *le titre de reconnaissance de la nation* (p. 6848).

ART. 3 : *extension du titre de reconnaissance de la nation aux membres des forces supplétives ;* réserve de l'article à la demande du Gouvernement (p. 6848).

ART. 4 : *suppression des avantages matériels liés au titre de reconnaissance de la nation pour tous ceux qui auront présenté leur demande après la promulgation de la loi ;* trois *amendements* de suppression de l'article, de la commission, de MM. Gilbert Faure et Briane (p. 6848) ; acceptation par le Gouvernement d'*amendements* tendant à rattacher au titre de reconnaissance, le bénéfice de la retraite mutualiste bonifiée et à prévoir que les dispositions de l'article ainsi amendé ne soient applicables qu'à compter de la publication du décret en Conseil d'Etat pour l'application de la loi (p. 6849) ; adoption, au scrutin public demandé par le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, par le groupe des réformateurs démocrates sociaux et par le groupe communiste, du texte commun des *amendements* (p. 6850) ; liste des votants (p. 6865, 6866) ; en conséquence, l'article 4 est supprimé.

Le Gouvernement, considérant que l'adoption de ces amendements dénature son texte, retire le projet de loi (p. 6850).

Le 30 mai 1974, le Président donne communication à l'Assemblée du décret du 12 avril 1974 portant retrait du projet de loi (p. 2338).

6. — PROJET DE LOI **n° 943** DONNANT VOCATION A LA QUALITÉ DE COMBATTANT AUX PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN AFRIQUE DU NORD, ENTRE LE 1er JANVIER 1952 ET LE 2 JUILLET 1962, présenté à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 (déposé le 16 avril 1974) par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 26 juin 1974 par M. Brocard, n° 1092 ; adoption le 28 juin 1974. — Projet de loi n° 128.

Transmis au Sénat le 2 juillet 1974, n° 259 (année 1973-1974) ; (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 10 octobre 1974 par M. Lucien Grand, n° 17 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 17 octobre 1974. — Projet de loi n° 11 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 octobre 1974 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 1258 ; rapport le 16 novembre 1974 par M. Brocard, n° 1299 ; adoption définitive le 21 novembre 1974. — Projet de loi n° 172.

Loi n° 74-1044 du 9 décembre 1974, publiée au *J.O.* du 10 décembre 1974 (p. 12284).

PREMIÈRE LECTURE [28 juin 1974] (p. 3194).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Brocard, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, MM. Albert Bignon, Bourson, Boyer, Briane, Dronne, Fanton, Gilbert Faure, Forens, Guermeur, Hamelin, Lauriol, Maujoüan du Gasset, Nilès, Renard.*

Améliorations apportées au texte précédent : reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant servi en Afrique du Nord, amélioration de la situation des membres des forces supplétives, extension de la possibilité d'adhésion à la retraite mutualiste ; texte plus restrictif que le précédent quant à la notion d'engagement ; problème posé par les emprisonnements postérieurs à la fin des opérations militaires ; avantages matériels liés au titre de reconnaissance de la nation (p. 3194, 3195).

Intervention de M. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants (p. 3195) :

Raisons du retrait de l'ordre du jour du premier projet (p. 3195) ; caractéristiques de ce nouveau projet qui comporte trois volets : la vocation à la qualité de combattant, les droits des membres des forces supplétives, le maintien du titre de reconnaissance de la nation ; égalité de traitement entre les trois générations de combattants ; modalités d'attribution de la carte (p. 3195, 3196) ; annonce du dépôt d'un amendement à l'article 2 tenant compte de la spécificité des combats en Algérie (p. 3203).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Reconnaissance due aux supplétifs musulmans qui se sont battus pour la France (p. 3196, 3198, 3201, 3202) ; problème de l'exigence de la nationalité française (p. 3198) ; caractères spécifiques de cette guerre (p. 3196) ; cas des victimes de faits de guerre après la signature des accords d'Evian (p. 3196) ; texte ne tenant pas compte des amendements votés le 11 décembre 1973 concernant d'une part les adaptations rendues nécessaires par le caractère particulier des opérations menées en Afrique du Nord (définition du nombre d'engagements ou actions de feu à prendre en considération) et d'autre part le problème du titre de reconnaissance de la nation (art. 8) (p. 3197, 3198) ; application de la loi sur l'octroi de la retraite à soixante ans (p. 3197, 3198) ; notion de combat (p. 3198, 3200, 3202, 3203) ; modalités d'octroi de la carte (p. 3198, 3200, 3201, 3202) ; caractère réglementaire de ces modalités (p. 3201) ; article 8 du projet, générateur de nouvelles forclusions (p. 3199, 3200, 3201) ; protestation contre l'examen de ce texte un vendredi soir (p. 3197, 3199) ; définition de l'unité combattante (p. 3200) ; problème des avantages sociaux que peut accorder l'office des anciens combattants aux titulaires du titre de reconnaissance de la nation (p. 3200) ; extension aux jeunes viticulteurs ayant combattu en Afrique du Nord du droit de distiller en franchise une partie de leur récolte (p. 3202).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant servi en Afrique du Nord ; principe de l'égalité de traitement entre tous les combattants ; adoption d'un *amendement rédactionnel n° 9* de la commission des affaires culturelles et de l'article ainsi modifié (p. 3203).

ART. 2 : réservé (p. 3203, voir p. 3206).

ART. 3 : reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires détenus par l'adversaire ; adoption de l'article (p. 3203).

ART. 4 : application aux membres des forces supplétives de nationalité française des dispositions relatives aux pensions d'invalidité ; adoption d'un *amendement n° 18* de M. Lauriol précisant que la date à laquelle la nationalité française est requise est celle de la présentation de la demande et étendant le droit à pension aux anciens harkis domiciliés en France ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 3204).

ART. 5 : accès aux emplois réservés des anciens harkis ; retrait d'un *amendement n° 19* de M. Lauriol analogue au précédent ; adoption de l'article (p. 3204).

ART. 6 : possibilité pour les membres des forces supplétives de bénéficier du titre de reconnaissance de la nation ; adoption d'un *amendement n° 20* de M. Lauriol ayant le même objet que son *amendement n° 18* à l'article 4 ; un *amendement n° 13* de la commission devient sans objet ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 3205).

ART. 7 : faculté pour les titulaires du titre de reconnaissance de la nation d'adhérer à des sociétés mutualistes de retraite ; adoption (p. 3205).

ART. 8 : suppression, à compter du 1er janvier 1975, pour les titulaires du titre de reconnaissance, du bénéfice des avantages matériels de l'office des anciens combattants ; adoption du texte commun des *amendements* de suppression *n° 8* de M. Gilbert Faure et *n° 31* de M. Forens ; en conséquence l'article 8 est supprimé (p. 3205, 3206).

ART. 2 (*suite*) : détermination de la qualité de combattant ; rejet d'un *amendement n° 2* de M. Gilbert Faure, repoussé par la commission et le Gouvernement et adoption à l'unanimité d'un *amendement n° 10* de la commission accepté par le Gouvernement (définition de la notion d'engagement) (p. 3207) ; retrait d'un *amendement n° 3* de M. Gilbert Faure au profit d'un *amendement n° 11* de la commission qui est rejeté, un *amendement n° 33* du Gouvernement étant adopté (exception à la règle des trois mois de présence en unité combattante, sous réserve de la participation à six actions de combat, détermination des modalités d'application par une commission d'experts) ; engagement du Gouvernement sur la présence au sein de cette commission d'une majorité de représentants du monde combattant et sur son fonctionnement à compter du 1er janvier 1975 (p. 3207 à 3210) ; retrait d'un *amendement n° 12* de la commission consécutif à l'adoption d'un *amendement n° 16* de M. Lauriol ayant le même objet que les précédents ; adoption d'un *amendement n° 15* modifié de M. Lauriol (définition par décret des forces supplétives) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 3210).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3210).

DEUXIÈME LECTURE [21 novembre 1974] (p. 6913).

ORATEURS : *MM. Brocard, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Plantier, Boudon, Dronne, Gilbert Faure, Delaneau, Mario Bénard.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Pension d'invalidité aux supplétifs (p 6913) ; avantages sociaux de l'office national aux titulaires du diplôme de reconnaissance de la nation (p. 6914) ; supplétifs captifs (p. 6914, 6916).

Intervention de M. Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants :

La loi entrera en vigueur le 1er janvier 1975 (p. 6914) ; parité à l'indice 9 (p. 6915) ; qualité d'ancien combattant aux titulaires d'une « citation à l'ordre » (p. 6914) ; harkis (p. 6914, 6916) ; torturés et suppliciés (p. 6915) ; actions ou engagement de combat (p. 6915).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er et 2 : adoptés dans la rédaction du Sénat (p. 6917).

ART. 4 à 7 : adoptés dans la rédaction du Sénat (p. 6917).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Roland Renard (p. 6918) : le groupe communiste votera le projet.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi à l'unanimité (p. 6918).

7. — PROPOSITION DE LOI n° 956 TENDANT A RÉUNIR LA COMMISSION CONSTITUÉE EN VUE DE DÉFINIR LES CRITÈRES DONNANT VOCATION A LA QUALITÉ DE COMBATTANT POUR LES PERSONNELS AYANT PARTICIPÉ AUX OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN AFRIQUE DU NORD ENTRE LE 1er JANVIER 1952 ET LE 2 JUILLET 1962, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. Boyer (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

8. — PROPOSITION DE LOI n° 1066 TENDANT A ACCORDER LA QUALITÉ DE

COMBATTANT AUX PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN AFRIQUE DU NORD ENTRE LE 1er JANVIER 1952 ET LE 3 JUILLET 1962, présentée à l'Assemblée nationale le 19 juin 1974 par M. Gilbert Faure (renvoyée à la commission des affaires culturelles familiales et sociales).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 1217** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE PRÉSENTER UN PLAN TENDANT A LA SATISFACTION DES DEMANDES FORMULÉES PAR LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE, présentée à l'Assemblée nationale le 9 octobre 1974 par M. Maujoüan du Gasset (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

10. — PROPOSITION DE LOI **n° 2449,** TENDANT A L'ATTRIBUTION DE LA CARTE DU COMBATTANT AUX ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1976 par M. Brocard (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 25 octobre 1977 par M. Brocard, n° 3171.

Rapport commun avec ANCIENS COMBATTANTS 12 ; PRISONNIERS DE GUERRE 10, 12 et 13.

11. — PROPOSITION DE LOI **n° 2487,** TENDANT A ACCORDER LE BÉNÉFICE DE LA CARTE DU COMBATTANT ET DE LA LÉGISLATION SUR LES VICTIMES DE GUERRE A TOUS LES FRANÇAIS QUI COMBATTIRENT VOLONTAIREMENT DANS LES RANGS DE L'ARMÉE RÉPUBLICAINE D'ESPAGNE AINSI QU'A LEUR FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 par M. Tourné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 8 décembre 1977 par M. Tourné, n° 3292.

12. — PROPOSITION DE LOI **n° 2588,** TENDANT A L'ATTRIBUTION DE LA CARTE DU COMBATTANT AUX ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1976 par M. Gilbert Faure et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 25 octobre 1977 par M. Brocard, n° 3171.

Rapport commun avec ANCIENS COMBATTANTS 10 ; PRISONNIERS DE GUERRE 10, 12 et 13.

13. — PROPOSITION DE LOI **n° 2741** TENDANT A LA REVALORISATION DES PENSIONS ET RETRAITES DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1976 par M. Gilbert Faure et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

14. — PROPOSITION DE LOI **n° 2794,** TENDANT A L'ATTRIBUTION DE LA CARTE DE COMBATTANT AUX FRANÇAIS LIBRES AFFECTÉS DANS LA MARINE MARCHANDE PENDANT LA DURÉE DES HOSTILITÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Vauclair et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

15. — PROPOSITION DE LOI **n° 2799,** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 2 DE LA LOI DU 7 AOUT 1957 VALIDANT LES SERVICES ACCOMPLIS PAR LES FRANÇAIS DANS LES ARMÉES ALLIÉES AU COURS DE LA GUERRE 1939-1945, AINSI QUE CEUX QU'ILS ONT DU ACCOMPLIR, SOUS L'EMPIRE DE LA CONTRAINTE, DANS L'ARMÉE ET DANS LA GENDARMERIE ALLEMANDES, ET LES SERVICES MILITAIRES ACCOMPLIS PAR LES ÉTRANGERS ANTÉRIEUREMENT A L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Kédinger (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

16. — PROPOSITION DE LOI **n° 3161,** TENDANT A ACCORDER A CERTAINES CATÉGORIES D'ANCIENS COMBATTANTS ET DE RÉSISTANTS LA FACULTÉ D'OPÉRER DES VERSEMENTS DE RACHAT AU TITRE DE L'ASSURANCE VIEILLESSE, présentée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1977 par M. Robert-André Vivien et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi AMNISTIE 2 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 3 ; DÉCORATIONS ; EMPLOIS 4 ; FONCTIONNAIRES 2 ; PRISONNIERS DE GUERRE 1 ; RÉSISTANTS.

— **d'Afrique du Nord.** — *Voir* ALLOCUTIONS 4 ; AMNISTIE 8 ; ANCIENS COMBATTANTS 1, 2, 3, 5, 6 et 7 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 9 et 10 ; DÉCORATIONS 5 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Anciens combattants [9 novembre 1973] ; LOI

DE FINANCES POUR 1975, Discussion générale (p. 5315) ; Travail (p. 5782, 5801) ; Anciens combattants (p. 6295, 6296, 6297, 6299, 6302, 6306, 6319) ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Anciens combattants ; ORDRE DU JOUR (p. 2275, 2276) ; PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Allocution du) [30 juin 1973] (p. 2759) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 51, 115, 126, 152 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 167, 168, 198, 812 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 26, 58, 178, 179, 180, 181, 183, 184, 186, 187, 248, 254 ; RAPPORT CONSTANT ; RÉSISTANTS.

— **Attribution de la carte du combattant aux anciens prisonniers de guerre.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1353 ; PRISONNIERS DE GUERRE 12, 13.

— **Attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 839.

— **Budget des —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Anciens combattants ; PRISONNIERS DE GUERRE 10, 11 ; DÉPORTÉS ET INTERNÉS 6 ; PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE 4 ; RÉSISTANTS 6.

— **Commission tripartite des —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1370.

— **Fonctionnaires.** — *Voir* PENSIONS DE RETRAITES 39.

— **Forclusions.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Anciens combattants [13 novembre 1974] (p. 6295 à 6297, 6306 à 6314) ; PRISONNIERS DE GUERRE 8.

— **Pension de vieillesse des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 363.

— **Rapport constant.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Anciens combattants [13 novembre 1974] (p. 6295 à 6297, 6300, 6301, 6307, 6316, 6317) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 525.

— **Rente mutualiste.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Discussion générale (p. 5770, 5779, 5786, 5813).

— **Représentation des —.** *Voir* CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 9.

— **Retraite des —.** *Voir* DÉPORTÉS ET INTERNÉS 14 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Santé publique et sécurité sociale ; Crédits et articles réservés, art. 71 (*suite*) ; PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE 4.

— **Retraite anticipée.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 467, 570.

— **Retraite mutualiste des —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Santé publique et sécurité sociale (p. 5911, 5912) ; deuxième délibération [20 novembre 1973].

— **Revalorisation des pensions des —.** *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES 7 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 525.

— **Revendications des — résistants.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 383.

ANDORRE

— **Titularisation d'agents auxiliaires originaires d' —.** *Voir* EDUCATION 2.

ANGOLA

— **Relations entre la France et l' —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 583.

ANIMATEURS SOCIO-CULTURELS

— **Statuts des —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Jeunesse et sports (p. 5694, 5703) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Jeunesse et sports.

ANIMAUX

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 305** TENDANT A L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CHARTE DE L'ANIMAL, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par Mme Thome-Patenôtre (renvoyée à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 12 décembre 1974 par M. Boudet, n° 1394.

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 400** TENDANT A LA REMISE DES ANIMAUX MALTRAITÉS OU MARTYRISÉS AUX ŒUVRES DE PROTECTION ANIMALE DÈS LE CONSTAT DE LA CONTRAVENTION OU DU DÉLIT DE TOUT INDIVIDU COUPABLE D'ABANDON D'ANIMAL, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Stehlin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 964** TENDANT A ASSURER UNE MEILLEURE PROTECTION DES ANIMAUX, présentée à

l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. Rolland et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

4. — PROPOSITION DE LOI n° **3447** TENDANT A ASSURER LA PROTECTION ET LE CONTROLE SANITAIRE DE CERTAINS ANIMAUX DOMESTIQUES, présentée à l'Assemblée nationale le 21 décembre 1977 par M. Gantier (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi AVEUGLES 1 ; PHARMACIE VÉTÉRINAIRE 1.

— **Protection des** —. *Voir* NATURE (PROTECTION DE LA) 2 ; CHASSE 11.

— **Protection des espèces en voie de disparition.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 163.

— **Protection des oiseaux.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1330.

ANTARCTIQUE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 35.

ANTIBES

— **C.R.E.P.S. d'** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Services du Premier ministre, Section II. — Jeunesse, sports et loisirs [29 octobre 1973] (p. 4981, 5002).

ANTI-CASSEURS

— **Loi** —. *Voir* AMNISTIE 6 ; CRIMES ET DÉLITS 1.

— **Abrogation de la loi** —. *Voir* CRIMES ET DÉLITS 8.

ANTILLES

— **Situation économique aux** —. *Voir* DOM, GUADELOUPE, MARTINIQUE ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 211.

— **Taux de fret vers les** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 466.

— **Trafic bananier sur la ligne des** —. *Voir* COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE 69 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 409.

APARTHEID

Voir ELECTIONS (Législation) 49 et 50.

APPELLATIONS D'ORIGINE

Voir FROMAGES 1 ; VINS 5, 6 et 16.

APPLICATION DES LOIS

Voir LOIS (Application des).

APPLICATION DES PEINES

Voir DÉTENTION 5.

APPRENTISSAGE

Voir COMMERCE ET ARTISANAT 6 (p. 2572, 3961, 3969, 3975, 3983, 3984, 4035, 4036, 4041, 4043, avant l'art. 41, art. 41, après l'art. 41, art. 42) ; CONGÉS PAYÉS 2 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 (p. 1759, 1760, 1762, 1763, 1766, 1822, 1828, 1829, 1830, 1832, 1835) ; EMPLOI 5 ; ENSEIGNEMENT 4, 6 ; IMPÔTS LOCAUX 4 (art. 3) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Commerce et artisanat (29 octobre 1973), Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5642, 5659) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Commerce et artisanat, Education, Travail ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 150 ; PRESTATIONS FAMILIALES 3.

— **Commerce et artisanat.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Education [5 novembre 1974] (p. 5854, 5859, 5860, 5864, 5866), Services du Premier ministre [25 octobre 1974] (p. 5484, 5485).

— **En milieu rural.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 36, 62.

— **Enseignement préprofessionnel.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 384.

— **Exonération des charges sociales sur les salaires des apprentis.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1125 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), article 4.

— **Primes d'** — **et de préapprentissage.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975 (p. 5513, 5516, 5518, 5530).

— **Taxe d'** —. *Voir* FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 6, 9.

AQUITAINE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Tourisme [15 novembre 1973] (p. 5807, 5811 à 5813).

— **Aménagement de la côte aquitaine.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1336.

— **Gemmage dans le massif forestier d'Aquitaine.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 746.

— **Schéma d'aménagement.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie) ; Intérieur [19 novembre 1974] (p. 6717, 6719, 6760), Tourisme [31 octobre 1974] (p. 5708, 5716).

ARAFAT (Yasser)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 292.

ARBORICULTURE

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 376 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 55 à 59.

— **Abattage d'arbres et protection de l'environnement.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1300.

ARCACHON

Voir EAU 2 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 50.

ARCHITECTURE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 288** SUR L'ARCHITECTURE, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Bolo et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROJET DE LOI **n° 458** SUR L'ARCHITECTURE, présenté au Sénat le 20 décembre 1972 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 214 (année 1972-1973) ; rapport le 5 juin 1973 par M. Miroudot, n° 291 (année 1972-1973) ; adoption le 7 juin 1973. — Projet de loi n° 111 (année 1972-1973).

Transmis à l'Assemblée nationale le 12 juin 1973 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 458 ; rapport le 22 juin 1973 par M. Laudrin, n° 524.

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 792** SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE, présentée à l'Assemblée nationale le 28 novembre 1973 par M. Cousté (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROJET DE LOI **n° 1378** RELATIF A LA VALIDATION DES DIPLOMES D'ARCHITECTE DIPLOMÉ PAR LE GOUVERNEMENT ET DE CERTAINES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE, présenté à l'Assemblée nationale le 6 décembre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 13 décembre 1974 par M. Gerbet, n° 1399 ; adoption le 16 décembre 1974. — Projet de loi n° 204.

Transmis au Sénat le 17 décembre 1974, n° 156 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des affaires culturelles) ; rapport le 18 décembre 1974 par M. Michel Miroudot, n° 163 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 19 décembre 1974. — Projet de loi n° 69 (année 1974-1975).

Loi n° 74-1095 du 24 décembre 1974, publiée au *J.O.* du 26 décembre 1974 (p. 13021).

PREMIÈRE LECTURE [16 décembre 1974] (p. 7906).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, Josselin, Claudius-Petit.*

Historique des réformes de l'enseignement de l'architecture (p. 7906) ; loi du 11 juillet 1972 (p. 7907, 7908) ; commission de contrôle du fonctionnement des jurys (p. 7907, 7908) ; enseignement de l'architecture (p. 7909, 7910) ; situation de l'architecture (p. 7909) ; qualité architecturale (p. 7910).

Intervention de M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture :

Relative impuissance de la commission créée par la précédente loi de validation (p. 7908) ; situation incertaine des textes réglementaires (p. 7908) ; enseignement de l'architecture et budget pour 1976 (p. 7910).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : principe de la validation des diplômes ; adoption de l'*amendement n° 1* de M. Gerbet abrogeant l'article 24 de la loi 72-650 du 11 juillet 1972 ; rejet des *amendements n° 2* et *n° 3* de M. Gerbet, proposant de distinguer entre les dates de délivrance des diplômes (décret du 27 septembre 1971).

ART. 2 : validation des textes réglementaires ; adoption des *amendements nos 4* et *8* de M. Gerbet qualifiant les textes validés ; adoption de l'article ainsi modifié.

ADOPTION *de l'ensemble du projet de* loi (p. 7911).

5. — PROJET DE LOI SUR L'ARCHITECTURE, **n° 434** (année 1975-1976) ; présenté au Sénat le 10 juillet 1976 par M. Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles) ; rapport le 9 novembre 1976 par M. Michel Miroudot, n° 54 (année 1976-1977) ; déclaration d'urgence le 16 novembre 1976 ; adoption le 16 novembre 1976. — Projet de loi n° 24 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 17 novembre 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2618 ; rapport le 9 décembre 1976 par M. Bolo, n° 2684.

Demande de commission mixte paritaire le 18 décembre 1976 ; rapport le 20 décembre 1976 au nom de la commission mixte par M. Bolo, n° 2729 ; adoption définitive le 20 décembre 1976. — Projet de loi n° 628.

Rapport le 20 décembre 1976 au nom de la commission mixte paritaire par M. Miroudot, n° 187 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 20 décembre 1976. — Projet de loi n° 79 (année 1976-1977).

Loi n° 77-2 du 4 janvier 1976, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1976 (p. 71).

PREMIÈRE LECTURE [17 décembre 1976] (p. 9630, 9644) ; [18 décembre 1976] (p. 9668, 9693, 9716).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Bolo, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Mme Giroud, secrétaire d'Etat à la culture ; MM. Fourcade, ministre de l'équipement ; Labbé, Josselin, Gantier, Ralite, Valleix, Andrieu, Claudius-Petit, Mesmin.*

Les travaux du Sénat ; la reconnaissance d'intérêt public de la qualité architecturale des constructions ; la présomption de compétence des architectes ; le choix de l'exercice libéral de la profession d'architecte ; les conséquences de ce choix ; l'application du régime du permis de construire aux administrations ; les modalités de consultation des maires (p. 9630) ; la consultation de conseils d'architecture ; les conditions d'enseignement et d'accès au titre et à la fonction ; les conditions de dispense de l'enseignement de l'architecture ; les unités pédadogiques autonomes ; le taux d'encadrement des étudiants ; leur coût ; la réforme de l'enseignement ; les commandes publiques ; l'imperfection de l'habitat (p. 9631) ; le rapport du Conseil économique et social ; les caractéristiques du projet de loi (p. 9632).

Intervention de Mme Giroud, secrétaire d'Etat à la culture :

Les critères de la bonne architecture ; le rôle des architectes en matière de construction ; la réforme de la loi de 1940 sur le statut professionnel des architectes ; Eupalinos (p. 9632) ; l'action gouvernementale en matière d'architecture ; la présence d'un architecte dans toute opération de construction ; la maîtrise d'œuvre des constructions ; le champ d'application du recours obligatoire à l'architecte ; les cas d'exemption du recours à l'architecte ; la définition du service public de conseil d'architecture et d'urbanisme ; son financement ; la consultation obligatoire des conseils (p. 9633) ; l'évaluation par l'administration de la qualité architecturale des projets ; la profession d'architecte ; sa rénovation ; la création de sociétés civiles professionnelles ou interprofessionnelles ; la constitution de sociétés de forme commerciale ; la responsabilité de l'architecte ; les modes d'exercice de la profession ; les structures de la profession d'architecte (p. 9634) ; la disparition des exemptions au permis de construire ; la situation des maîtres d'œuvre en bâtiment ; l'enseignement de l'architecture ; le statut du corps enseignant ; les commandes publiques (p. 9635) ; la modification du paysage national ; la règle d'or de l'architecture (p. 9636).

Intervention de M. Fourcade, ministre de l'équipement :

Un texte qui recueille l'accord de tous les membres du Gouvernement ; le permis de construire ; la coordination du projet avec la loi sur l'urbanisme (p. 9636).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Caractéristiques du projet de loi (p. 9645, 9647, 9649, 9652, 9668, 9671, 9672, 9673) ;

conditions de discussion du texte (p. 9644, 9647, 9649, 9653, 9668, 9669) ; l'application de la loi (p. 9655) ; le morcellement des textes relatifs à l'urbanisme (p. 9668) ; la loi foncière (p. 9650, 9651, 9668) ; le décret sur l'ingénierie (p. 9651, 9673); l'aide au logement (p. 9668, 9672) ; la réforme Guichard (p. 9651) ; le rapport du Conseil économique et social (p. 9650) ; la politique de l'Etat en faveur de l'art (p. 9646) ; la responsabilité des pouvoirs publics en matière d'urbanisme (p. 9649, 9650, 9651, 9672) ; le projet socialiste sur l'architecture (p. 9647, 9648) ; urbanisme et civilisation (p. 9645, 9647, 9651, 9653, 9669) ; les cathédrales (p. 9671) ; la Hollande (p. 9670) ; l'Egypte (p. 9670) ; la Finlande (p. 9669, 9671) ; Aubervilliers (p. 9649, 9650, 9653, 9672) ; Firminy (p. 9670, 9671) ; les pays de l'Est (p. 9669) ; la préfecture de Nanterre (p. 9671) ; architecture et environnement (p. 9644, 9648, 9655, 9668, 9669, 9672) ; les grands architectes (p. 9669) ; Le Corbusier (p. 9669, 9670) ; Taillibert (p. 9760) ; le centre Beaubourg (p. 9646) ; le respect des paysages naturels (p. 9671) ; la préparation des choix d'urbanisme (p. 9647, 9653) ; l'insertion harmonieuse de l'environnement (p. 9670) ; la qualité de l'urbanisme (p. 9645, 9647, 9649, 9650, 9651, 9653, 9654, 9669, 9670, 9672) ; le rôle de l'architecte (p. 9647, 9648, 9654, 9669, 9671) ; l'influence des puissances d'argent (p. 9647) ; le rôle du grand capital (p. 9651, 9652, 9668) ; la compagnie financière de Suez (p. 9651) ; l'effort de formation des citoyens (p. 9647, 9655) ; les comités de cadre de vie (p. 9647) ; les ateliers publics d'urbanisme et d'architecture (p. 9647, 9648) ; la qualité architecturale (p. 9652, 9653, 9654, 9670) ; l'action des maires et des collectivités locales (p. 9648, 9655, 9669) ; l'organisation de la profession d'architecte (p. 9645, 9648, 9652, 9668, 9673) ; la loi du 31 décembre 1940 (p. 9645, 9649) ; le nombre des architectes (p. 9671) ; l'exercice de la profession (p. 9648, 9649) ; les débouchés des jeunes architectes (p. 9668, 9670) ; le recours obligatoire à l'architecte (p. 9645, 9652, 9673) ; la responsabilité de l'architecte (p. 9654, 9655) ; les conseils d'architecture et d'urbanisme (p. 9645, 9649, 9652, 9654) ; leur mission (p. 9645, 9646) ; leurs consultations (p. 9654) ; l'agrément en architecture (p. 9645) ; les maîtres d'œuvre (p. 9672) ; la recherche architecturale (p. 9652, 9665) ; l'enseignement de l'architecture (p. 9646, 9649, 9652, 9654, 9655, 9668, 9670, 9673) ; l'autonomie des unités pédagogiques (p. 9646, 9652) ; le taux d'encadrement des étudiants (p. 9652) ; Promoca (p. 9652) ; la réforme de la commande publique d'architecture (p. 9646, 9673) ; le permis de construire (p. 9647, 9654) ; les autorisations administratives (p. 9654, 9671, 9672).

Intervention de Mme Giroud, secrétaire d'Etat :

Socialisme et urbanisme ; les « horreurs architecturales du communisme » ; les recours contentieux sur l'esthétique ; l'impact des règles nouvelles sur la surface construite (p. 9673) ; l'institution d'une taxe ; les jeunes architectes ; la qualité architecturale ; la liberté de création de l'architecte (p. 9674).

EXAMEN DES ARTICLES [18 décembre 1976] (p. 9674).

ORATEURS : *MM. Claudius-Petit, Bolo, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Mme Giroud, secrétaire d'Etat à la culture ; MM. Ralite, Valleix, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges ; Gantier, Andrieu, Bertrand Denis, Bourson, Briane, Berger, président de la commission des affaires culturelles ; Mesmin, Josselin, Hamel, Fanton, Aubert, Labbé, Icart, président de la commission des finances ; Baillot, Krieg, Vizet.*

ART. 1er (caractère d'intérêt public de la qualité architecturale et suppression du régime des autorisations administratives tenant lieu de permis de construire) (p. 9674) ; adoption de l'*amendement n° 144* rectifié de M. Claudius-Petit (éléments d'intérêt public) (p. 9676) ; l'*amendement n° 13* de la commission de la production (suppression des dispositions relatives à la définition de l'architecture) devient sans objet (p. 9676) ; les *amendements n°s 25* de la commission et *66* de M. Ralite (fonction sociale de l'architecture) deviennent sans objet (p. 9676) ; l'*amendement n° 2* de M. Andrieu (définition de la fonction architecturale) devient sans objet (p. 9676) ; l'*amendement n° 67* de M. Chambaz (responsabilité des assemblées élues en matière de qualité architecturale) devient sans objet (p. 9677) ; l'*amendement n° 26* de la commission (modification rédactionnelle) devient sans objet (p. 9677) ; adoption de l'*amendement n° 14* de la commission de la production (suppression du caractère obligatoire du permis de construire pour toute construction) (p. 9677) ; rejet de l'*amendement n° 68* de M. Chambaz (organisation de l'enseignement de l'architecture) (p. 9678) ; retrait de l'*amendement n° 27* de la commission (suppression des exceptions au régime général du permis de construire) (p. 9678) ; adoption de l'*amendement n° 145* de M. Claudius-Petit (institution et mission des conseils d'architecture et d'urbanisme) (p. 9678) ; adoption de l'*amendement n° 28* de la commission (nouvelle qualification des conseils : conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) (p. 9679) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 9679).

ART. 2 (personnes physiques et morales considérées comme architectes) ; adoption (p. 9693).

ART. 3 (recours obligatoire à l'architecte et droit de regard de celui-ci) (p. 9694) ; *amendement n° 29* de la commission (recours à d'autres personnes participant à la conception) ; rejet du *sous-amendement n° 129* de M. Bernard-Reymond (recours à des personnes compétentes, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement) (p. 9695) ; rejet du *sous-amendement n° 89* de M. Mesmin (recours à l'architecte en cas de demande de permis de lotir) (p. 9695) ; adoption de l'*amendement n° 29* (p. 9695) ; les *amendements n°s 128* de M. Bernard-Reymond et *119* de M. Achille-Fould (recours à des personnes compétentes en matière d'urbanisme et d'aménagement) deviennent sans objet (p. 9695) ; adoption de l'*amendement n° 90* de M. Mesmin (signature de l'architecte) (p. 9695) ; l'*amendement n° 30* de la commission (suppression des dispositions relatives à l'autorisation administrative tenant lieu de permis de construire) devient sans objet (p. 9695) ; rejet de l'*amendement n° 69* de M. Dalbera (avertissement des autorités administratives en cas de non-respect des dispositions du projet architectural) (p. 9696) ; retrait de l'*amendement n° 91* de M. Mesmin (responsabilité de l'architecte en cas de non-direction des travaux) (p. 9696) ; rejet de l'*amendement n° 142* de M. Bourson (responsabilité de l'architecte en cas de non-direction des travaux) (p. 9696) ; l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 9697).

ART. 4 (dérogations en matière de recours obligatoire à l'architecte et consultation impérative du conseil d'architecture et d'urbanisme) (p. 9697) ; retrait de l'*amendement* de suppression *n° 92* de M. Mesmin (p. 9698) ; retrait de l'*amendement n° 15* de la commission de la production (caractère facultatif de la consultation du conseil d'architecture et d'urbanisme) (p. 9700) ; retrait de l'*amendement n° 131* du Gouvernement (suppression des dispositions relatives à la consultation du conseil d'architecture et d'urbanisme) (p. 9701) ; rejet de l'*amendement n° 31* de la commission (conditions de volume des constructions de faible importance) ; rejet de l'*amendement n° 117* de M. Joanne (dérogations accordées aux constructions de faible importance à usage personnel) (p. 9702) ; rejet de l'*amendement n° 93* de M. Mesmin (caractéristiques des constructions pouvant faire l'objet de dérogations) (p. 9702) ; retrait de l'*amendement n° 94* de M. Mesmin (obligation de l'insertion harmonieuse au site des constructions de modèle industrialisés) (p. 9703) ; rejet de l'*amendement n° 32* de la commission (obligation de la consultation du conseil d'architecture pour les constructions dispensées du recours à l'architecte) (p. 9704) ; rejet de l'*amendement n° 3* de M. Andrieu (saisine par le maître d'ouvrage du conseil d'architecture en cas de refus d'un permis de construire pour des raisons de qualité architecturale) (p. 9704) ; adoption de l'*amendement n° 95* rectifié de M. Mesmin (caractère obligatoire du recours à l'architecte pour les opérations de réhabilitation d'immeubles) (p. 9705) ; l'*amendement n° 33* de la commission (suppression des dispositions relatives aux travaux soumis à autorisation) devient sans objet (p. 9705) ; rejet de l'*amendement n° 34* de la commission (dérogations au recours obligatoire à l'architecte en cas d'aménagement des façades de magasins) ; l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 9705).

ART. 4 *bis* (caractère obligatoire du recours à l'architecte lors de l'élaboration des modèles de construction industrialisés) (p. 9705) ; adoption de l'*amendement n° 35* de la commission (extension des dispositions de l'article aux modèles types de construction et à leurs variantes) (p. 9705) ; adoption de l'*amendement n° 36* de la commission (établissement des modèles de construction industrialisés dans les conditions prévues à l'article 3) (p. 9706) : retrait de l'*amendement n° 96* de M. Mesmin (vérification par le conseil d'architecture et d'urbanisme de l'insertion harmonieuse des constructions dans le milieu environnant) ; retrait de l'*amendement n° 94* de M. Mesmin (insertion harmonieuse des modèles de construction industrialisés au site) ; rejet de l'*amendement n° 70* de M. Ralite (vérification de l'insertion harmonieuse du modèle dans le milieu environnant par recours à un architecte ou au conseil d'architecture et d'urbanisme) ; adoption de l'*amendement n° 96* de M. Mesmin, précédemment retiré ; l'article 4 *bis*, ainsi modifié, est adopté (p. 9706).

ART. 5 (statuts et missions des conseils d'architecture et d'urbanisme et modalités de collaboration de certains organismes publics) (p. 9706, 9707) ; rejet de l'*amendement n° 37* de la commission (institution éventuelle des conseils dans les groupements de communes) (p. 9707) ; *amendement n° 38* de la commission (collaboration des associations locales d'usagers) ; adoption d'un *sous-amendement* de M. Fanton (collaboration des personnes qualifiées choisies en raison de leur activité au sein d'associations locales) (p. 9708) ; adoption de l'*amendement n° 38 ;* les *amendements n°s 39* de la commission et *97* de M. Mesmin (suppression des dispositions relatives à la collaboration de certains organismes d'études) deviennent sans objet ; l'*amendement n° 146* de M. Claudius-Petit (collaboration des architectes) devient sans objet ; adoption de l'*amendement n° 40* de

la commission (choix du président du conseil d'architecture parmi les représentants des collectivités locales) ; l'*amendement n° 132* du Gouvernement (égalité du nombre des représentants des collectivités locales à celui des représentants de l'Etat) devient sans objet ; adoption de l'*amendement n° 41* modifié de la commission (défense par les conseils d'architecture des objectifs au plan national) ; *amendement n° 42* de la commission (délai à partir duquel la consultation du conseil d'architecture deviendra obligatoire) ; rejet d'un *sous-amendement* de la commission (fixation du délai à trois ans à partir de la promulgation de la loi) (p. 9709) ; adoption de l'*amendement n° 42* ; retrait de l'*amendement n° 43* de la commission (placement des conseils d'architecture sous la tutelle des ministres chargés de la culture, de l'équipement et de la qualité de la vie) (p. 9710) ; l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 9710).

ART. 6 (missions dévolues aux conseils d'architecture) (p. 9710) ; adoption de l'*amendement* de coordination *n° 44* de la commission ; rejet de l'*amendement n° 98* de M. Mesmin (intervention des conseils d'architerture dès le stade de la programmation des projets architecturaux) ; adoption de l'*amendement n° 45* de coordination de la commission de la production (suppression de la représentation du conseil à la commission départementale d'urbanisme et à la conférence permanente du permis de construire) ; adoption de l'*amendement n° 46* de la commission (caractère facultatif de la représentation du conseil d'architecture à la commission départementale d'urbanisme et à la conférence permanente du permis de construire) (p. 9711) ; rejet de l'*amendement n° 47* de la commission (conditions de réalisation par les conseils de toutes études se rapportant à leurs misssions) ; adoption de l'*amendement n° 124* de M. Bolo (délégation des missions du conseil d'architecture aux services d'assistance architecturale fonctionnant dans le cadre des parcs naturels régionaux) ; l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 9711).

ART. 7 (financement des conseils d'architecture) (p. 9711) ; retrait de l'*amendement n° 138* de M. Bourson (rattachement des crédits au budget du ministère chargé de la culture) (p. 9712) ; retrait de l'*amendement n° 99* de M. Mesmin (rattachement des crédits au budget du ministère chargé de la culture et tutelle de ces conseils par les ministres chargés de la culture et de l'équipement) ; adoption de l'*amendement n° 48* de la commission (détermination du financement des dépenses des conseils d'architecture par la loi de finances), dont le texte devient l'article 7 ; retrait de l'*amendement n° 4* de M. Andrieu (création d'un fonds spécial institué dans chaque département) (p. 9712).

Avant l'ART. 8 : rejet de l'*amendement n° 71* de M. Ralite (importance culturelle et sociale de la profession d'architecte) (p. 9713).

ART. 8 (réservation du titre d'architecte et de l'exercice de la profession d'architecte aux personnes physiques et morales inscrites à un tableau régional d'architectes) (p. 9713) ; rejet de l'*amendement n° 72* de M. Baillot (définition de l'exercice de la profession et possibilité donnée aux architectes ainsi qu'aux agréés en architecture d'exercer en dehors de toute structure corporative) ; rejet de l'*amendement n° 147* de M. Claudius-Petit (inscription des architectes à un tableau régional d'architectes ou à un tableau annexe) (p. 9717) ; l'*amendement n° 148* de M. Claudius-Petit (interdiction d'exercer en cas d'inscription à un tableau annexe) devient sans objet ; rejet de l'*amendement n° 73* de Mme Moreau (gestion du tableau régional d'architectes par les services administratifs compétents) ; l'article 8 est adopté (p. 9717).

ART. 9 (conditions d'inscription au tableau régional d'architectes) (p. 9717) ; adoption de l'*amendement n° 149* de M. Claudius-Petit (suppression de la possibilité d'inscription en cas de possession de certificat ou autre titre d'architecte) ; rejet du texte commun des *amendements n°s 100* de M. Mesmin et *139* de M. Bourson (distinction entre la fonction d'architecte et le titre de diplômé d'architecture) (p. 9718) ; l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 9718).

ART. 10 (conditions d'inscription des architectes étrangers à un tableau régional d'architectes) (p. 9718) ; rejet de l'*amendement n° 140* de M. Bourson (conditions de l'autorisation des architectes étrangers à réaliser en France des projets déterminés) (p. 9719) ; l'article 10 est adopté (p. 9719).

Après l'ART. 10 : l'*amendement n° 150* de M. Claudius-Petit (inscription ou transfert de certaines personnes physiques à un tableau annexe) devient sans objet (p. 9719).

ART. 11 (formes juridiques des sociétés d'architecture et règles de responsabilité des architectes associés) (p. 9719) ; adoption du texte commun des *amendements n°s 74* de Mme Constans et *101* de M. Mesmin (suppression des dispositions relatives à la responsabilité des architectes associés) (p. 9720) ; l'*amendement n° 141* de M. Bourson (responsabilité de tout architecte associé) devient sans objet ; rejet de l'*amendement n° 88* de Mme Constans (suppression des dispositions relatives à l'inscription des sociétés d'architecture au tableau régional des architectes et

à leurs obligations vis-à-vis du conseil régional) ; l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 9720).

ART. 12 (régime de constitution des sociétés d'architecture sous forme de sociétés anonymes ou de sociétés à responsabilité limitée) (p. 9720) ; rejet de l'*amendement n° 75* rectifié de M. Chambaz (justification de l'emploi d'un nombre minimum d'architectes (p. 9721) ; retrait de l'*amendement n° 49* de la commission (composition du capital social des sociétés d'architecture) ; adoption de l'*amendement n° 17* de la commission de la production (répartition du capital social des sociétés d'architecture) ; adoption du texte commun des *amendements n°s 50* de la commission, *18* de la commission de la production et *102* de M. Mesmin (interdiction pour un des associés de détenir plus de 50 % du capital social) ; l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 9721).

ART. 13 (modes d'exercice de l'architecte en matière d'activités de conception architecturale) (p. 9721, 9722) ; rejet de l'*amendement n° 19* de la commission de la production (règles, conditions d'exercice et reconnaissance de la profession d'architecte) (p. 9724) ; adoption du texte commun des *amendements n°s 51* de la commission et *103* de M. Mesmin (suppression de l'exercice de la profession d'architecte en qualité de salarié de certains organismes d'études) (p. 9725) ; rejet de l'*amendement n° 76* de Mme Moreau (supression des restrictions à l'exercice de la profession d'architecte en qualité de salarié ou d'associé d'une personne physique ou morale de droit privé) ; rejet de l'*amendement n° 116* de M. Gantier (exercice de la profession d'architecte en qualité de salarié ou d'associé d'une personne physique ou morale construisant pour son usage ou pour celui des filiales du groupe auquel appartient la société dont il est salarié) (p. 9726) ; rejet de l'*amendement n° 118* de M. Gantier (limitation des activités accessoires aux besoins des sociétés filiales ou affiliées) ; retrait de l'*amendement n° 114* de M. Briane (exercice de la profession d'architecte en qualité de salarié d'un organisme à but non lucratif) ; retrait de l'*amendement n° 104* de M. Mesmin (exercice de la profession d'architecte en qualité de salarié d'une société d'intérêt collectif agricole d'habitat rural intervenant pour le compte de ses membres dans certaines conditions) (p. 9727) ; rejet de l'*amendement n° 158* de M. Valleix (exercice de la profession d'architecte en qualité de salarié de certaines associations) ; rejet de l'*amendement n° 105* de M. Mesmin (introduction de références relatives à la fonction d'architecte dans les règles applicables aux fonctionnaires ou agents publics et dans les conventions collectives) ; rejet de l'*amendement n° 130* de M. Mesmin (détermination par décret en Conseil d'Etat d'autres modes d'exercice de la profession d'architecte) ; adoption de l'*amendement n° 5* de M. Andrieu (suppression de la présomption d'indépendance des agents publics en cas d'activités au profit de personnes privées) (p. 9728) ; l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 9728).

Après l'ART. 13 : retrait de l'*amendement n° 125* de M. Bolo (conditions du bénéfice des droits relatifs à la propriété littéraire et artistique) (p. 9728) ; adoption de l'*amendement n° 106* rectifié de M. Mesmin (mention dans tout projet architectural de la signature de l'ensemble des architectes ayant contribué à son élaboration) (p. 9728).

ART. 14 (régime d'assurance des architectes) (p. 9728, 9729) ; rejet de l'*amendement n° 77* de M. Baillot (obligation pour tout maître d'ouvrage d'assurer la ou les constructions commandées) (p. 9729) ; retrait de l'*amendement n° 136* de M. Krieg (conditions d'assurances des sociétés d'architecture) ; adoption de l'*amendement n° 107* rectifié de M. Mesmin (condition d'assurance des architectes agissant à titre libéral et des sociétés d'architecture) ; l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 9729).

ART. 15 (modalités de déclaration des projets de construction) (p. 9729) ; adoption du texte commun des *amendements n°s 20* de la commission de la production et *108* rectifié de M. Mesmin (suppression des dispositions relatives à la vérification du temps passé aux travaux de conception) (p. 9730) ; adoption de l'*amendement n° 121* de M. Mesmin (déclaration des projets de construction au conseil régional de l'ordre) ; l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 9730).

ART. 16 (publicité des liens d'intérêt personnel et professionnel entretenus avec certaines personnes physiques ou morales) (p. 9731) ; rejet de l'*amendement* de suppression *n° 78* de M. Ralite ; rejet de l'*amendement n° 109* de M. Mesmin (déclaration au conseil régional des liens d'intérêt personnel et professionnel avec certaines personnes physiques ou morales) ; l'*amendement n° 52* de la commission (déclaration au conseil régional des liens d'intérêt personnel ou professionnel) devient sans objet ; adoption de l'*amendement n° 21* de la commission de la production (déclaration au conseil régional des liens d'intérêt personnel ou professionnel avec certaines personnes physiques ou morales) ; le texte de l'*amendement n° 21* devient l'article 16 (p. 9731).

ART. 17 (conditions d'élaboration d'un code des devoirs professionnels) (p. 9731, 9732) ; rejet de l'*amendement n° 6* de suppression de M. Andrieu (p. 9732) ; rejet de l'*amendement n° 79* de M. Chambaz (missions et règles précisées par le code des devoirs professionnels) (p. 9732) ; *amendement n° 54* de la commission (consultation des organisations syndicales et professionnelles d'architectes) ; adoption d'un *sous-amendement* du Gouvernement (suppression de la consultation des organisations professionnelles) ; adoption de *l'amendement n° 54* (p. 9732) ; l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 9732).

ART. 18 (sanctions applicables en cas d'infraction au régime d'assurance et à la publicité des liens d'intérêt personnel et professionnel des architectes avec certaines personnes physiques et morales) (p. 9732) ; l'*amendement* de suppression *n° 80* de Mme Constans devient sans objet (p. 9733) ; adoption de l'*amendement n° 55* de la commission (application des sanctions aux infractions relatives à la déclaration des projets de construction) ; l'article 18, ainsi modifié, est adopté (p. 9733).

ART. 19 (statuts de l'ordre des architectes) (p. 9733) ; retrait de l'*amendement n° 110* de M. Mesmin (personnalité morale et autonomie financière du conseil national et des conseils régionaux) ; rejet de l'*amendement n° 7* de M. Andrieu (abrogation de la loi du 31 décembre 1940 instituant l'ordre des architectes) (p. 9734) ; rejet de l'*amendement n° 81* de M. Ralite (représentation des architectes par des organismes associatifs ou syndicaux) ; retrait de l'*amendement n° 56* de la commission (personnalité morale et autonomie financière des structures nationales et régionales de l'ordre des architectes) ; l'article 19 est adopté (p. 9734).

ART. 20 (mode d'élection, de renouvellement et règles de fonctionnement des conseils régionaux de l'ordre des architectes) (p. 9734) ; rejet de l'*amendement n° 82* de M. Chambaz (délégation par l'assemblée régionale au conseil national de trois représentants minimum) ; rejet de l'*amendement n° 151* de M. Claudius-Petit (éligibilité et vote des personnes physiques sans référence à leur inscription au tableau de l'ordre) (p. 9735) ; retrait de l'*amendement n° 9* de M. Andrieu (conditions de représentation des différentes catégories d'architectes au conseil de l'ordre) (p. 9735) ; rejet de l'*amendement n° 10* modifié de M. Andrieu (représentation proportionnelle de chacun des modes d'exercice de la profession d'architecte ; retrait de l'*amendement n° 83* de M. Dalbera (financement de l'ordre par un prélèvement régional automatique sur les opérations de construction) (p. 9736) ; l'article 20 est adopté (p. 9736).

ART. 21 (tenue du tableau régional des architectes par le conseil régional et possibilité de recours devant le ministre de tutelle des décisions de refus d'inscription ou de radiation) (p. 9736) ; rejet de l'*amendement n° 84* de M. Dupuy (interdiction de la contestation de la valeur des diplômes décernés par l'Etat ; l'article 21 est adopté (p. 9736).

ART. 22 (conditions d'élection et composition du conseil national de l'ordre des architectes) (p. 9736) ; retrait de l'*amendement n° 152* de M. Claudius-Petit (conditions d'exercice d'un mandat dans un conseil régional) ; rejet de l'*amendement n° 11* de M. Andrieu (représentation proportionnelle par collège des modes d'exercices représentés dans les conseils régionaux) (p. 9737) ; l'article 22 est adopté (p. 9737).

ART. 23 (missions du conseil national) (p. 9737) ; adoption de l'*amendement n° 111* modifié de M. Mesmin (questions sur lesquelles le conseil peut être consulté par les pouvoirs publics) ; l'article 23, ainsi modifié, est adopté (p. 9737).

ART. 24 (relations entre les conseils de l'ordre et les pouvoirs publics) (p. 9737) ; adoption de l'*amendement n° 57* de la commission (modification rédactionnelle) ; adoption de l'*amendement n° 153* de M. Claudius-Petit (séparation représentation de la profession selon les catégories de conseils) ; l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 9737). devoirs professionnels) ; l'article 25 est adopté (p. 9737).

ART. 25 (composition et missions des chambres régionales de discipline des architectes) (p. 9737) ; rejet de l'*amendement n° 85* de Mme Constans (compétence des juridictions de droit commun en matière de manquement aux devoirs professionnels) ; l'article 25 est adopté (p. 9737).

ART 26 (sanctions prononçables par les chambres régionales de discipline des architectes) (p. 9737, 9738) ; adoption (p. 9738).

ART. 27 (composition et missions de la chambre nationale de discipline des architectes) ; adoption (p. 9738).

ART. 28 : *article L 111-1 du code de l'urbanisme* (détermination des règles générales applicables à l'architecture des constructions par des règlements d'administration publique) ; adoption (p. 9738).

ART. 29 : *article L 421-2 du code de l'urbanisme* (conditions du recours obligatoire à un architecte lors de l'établissement du projet

architectural faisant l'objet d'une demande de permis de construire) (p. 9738) ; adoption des *amendements* de coordination *n*os *58* et *59* de la commission ; adoption des *amendements* de coordination *n*os *60 et 61* de la commission (p. 9739) ; rejet de l'*amendement n*° *12* de M. Andrieu (conditions de soumission à la conférence permanente du permis de construire de toute demande de permis de construire faisant l'objet d'une divergence d'avis entre l'administration et les conseils d'architecture) ; adoption des *amendements* de coordination *n*os *62* et *63* de la commission ; l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 9739).

ART. 29 *bis : abrogation de l'article L 422-1 du code de l'urbanisme* (p. 9739) ; l'*amendement n*° *137* du Gouvernement (délai dans lequel le maître d'ouvrage doit solliciter l'avis du maire sur les travaux exemptés du permis de construire) devient sans objet (p. 9741) ; adoption de l'*amendement n*° *157* de M. Bolo (délai dans lequel le maître d'ouvrage tient compte de l'avis du maire sur les travaux exemptés du permis de construire) ; l'*amendement n*° *157* devient l'article 29 *bis* (p. 9741).

ART. 30 : *article L 421-3 du code de l'urbanisme* (conformité de permis de construire aux dispositions législatives et réglementaires concernant l'architecture des constructions) (p. 9741) ; adoption (p. 9742).

ART. 31 : *abrogation du titre III du livre IV du code de l'urbanisme* ; adoption de l'*amendement n*° *22* de suppression de la commission de la production (p. 9742) ; l'article 31 est supprimé (p. 9742).

ART. 32 (habilitation des associations et syndicats d'architectes à remplir des missions de formation et de promotion) (p. 9742) ; retrait des *amendements n*os *64* de la commission et *86* de M. Dupuy (accession de ces missions de formation et de promotion aux maîtres d'œuvre et aux agréés en architecture) ; l'article 32 est adopté (p. 9742).

ART. 32 *bis* (application aux architectes du régime de sécurité sociale des membres des professions libérales) ; adoption (p. 9742).

ART. 33 (conditions d'agrément des architectes participant à des travaux relevant de la défense nationale) ; adoption (p. 9742).

ART. 34 (conditions d'accession au titre d'agréé en architecture) (p. 9742, 9743) ; adoption du texte commun des *amendements n*os *133* du Gouvernement et *126* de M. Mesmin (réalisation des activités de conception sous sa propre responsabilité) (p. 9743) ; retrait de l'*amendement n*° *87* de M. Dupuy (suppression du caractère alternatif des conditions requises pour l'agrément) (p. 9743) ; rejet de l'*amendement n*° *154* de M. Claudius-Petit (fixation au 1er janvier 1971 de la date de prise en compte de l'exercice de la profession) (p. 9744) ; retrait de l'*amendement n*° *1* de M. Ferretti (conditions d'accès à l'agrément en architecture des salariés des sociétés d'études ou d'architecture) (p. 9744) ; adoption de l'*amendement n*° *155* de M. Claudius-Petit (conditions de dépôt des demandes d'inscription) (p. 9744) ; l'article 34, ainsi modifié, est adopté (p. 9744).

ART. 35 (composition de la commission nationale chargée de statuer sur les demandes d'inscription des agréés en architecture au tableau régional) (p. 9744) ; retrait de l'*amendement n*° *127* de M. Mesmin (données prises en compte par la décision de la commission) (p. 9745) ; l'article 35 est adopté (p. 9745).

ART. 36 (inscription de plein droit aux tableaux régionaux des personnes inscrites à l'un des tableaux de l'ordre des architectes au jour de l'entrée en vigueur de la loi) (p. 9745) ; adoption de l'*amendement n*° *134* du Gouvernement (suppression des dispositions relatives à la reconnaissance des titres des personnes physiques reconnues compétentes avant le 1er octobre 1975) ; l'article 36, ainsi modifié, est adopté (p. 9745).

ART. 37 (sanctions applicables en cas d'usurpation du titre d'architecte ou d'agréé en architecture) (p. 9745) ; rejet de l'*amendement n*° *143* de M. Bolo (détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions d'exercice et de diplômes d'utilisation du titre d'architecte d'intérieur) (p. 9746) ; l'article 37 est adopté (p. 9746).

ART. 38 (modalités de transfert des biens, droits et obligations du conseil supérieur et des conseils régionaux de l'ordre des architectes au conseil national et aux nouveaux conseils régionaux) ; adoption (p. 9746).

ART. 39 (maintien en fonctions provisoires du conseil supérieur et des conseils régionaux de l'ordre des architectes ; abrogation de la loi du 31 décembre 1940) ; adoption (p. 9746).

ART. 40 (modalités d'application de la loi) ; adoption (p. 9746).

ART. 41 (application de la loi aux départements d'outre-mer) ; adoption (p. 9746).

ART. 42 (modalités d'application de la loi aux départements d'outre-mer) ; adoption (p. 9746).

Après l'ART. 42 : retrait de l'*amendement n*° *65* de la commission (engagement du Gouvernement à déposer un projet de loi portant réforme de l'enseignement de l'architecture)

(p. 9746) ; retrait de l'*amendement n° 23* de la commission (engagement du Gouvernement de déposer un projet de loi d'orientation de l'enseignement de l'architecture) ; retrait de l'*amendement n° 135* de M. Mesmin (dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi portant réforme de la commande publique) (p. 9747).

TITRE : rejet de l'*amendement n° 24* de la commission de la production (nouveau titre) (p. 9747) ; rejet de l'*amendement n° 156* de M. Claudius-Petit (nouveau titre ; titre « Projet de loi sur l'architecture » (p. 9747).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9748).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1976] (p. 9780).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Bolo, rapporteur de la commission mixte paritaire, Mme Giroud, secrétaire d'Etat à la culture, MM. Ralite, Claudius-Petit.*

Les décisions prises par la commission mixte paritaire (p. 9781).

Intervention de Mme Giroud, secrétaire d'Etat :

La durée de la période transitoire ; le régime des exemptions au permis de construire (p. 9781).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

L'absence de moyens financiers ; le mouvement de grève des comédiens à la télévision (p. 9782).

Intervention de Mme Giroud, secrétaire d'Etat :

L'issue des négociations (p. 9782).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 29 *bis :* adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement (soumission au régime du permis de construire des travaux relatifs aux bâtiments non techniques exécutés dans les ports maritimes, les gares et les aérodromes) (p. 9785) ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9785).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 2780** SUR L'ARCHITECTURE ET LE CADRE DE VIE, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Dubedout et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 3141** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 37 DE LA LOI N° 77-2 DU 3 JANVIER 1977 SUR L'ARCHITECTURE, présentée à l'Assemblée nationale le 5 octobre 1977 par MM. Mayoud et Morellon (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 21 décembre 1977 par M. Bolo, n° 3442.

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 3417** PORTANT ABROGATION DE L'ARTICLE 4 ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 37 DE LA LOI N° 77-2 DU 3 JANVIER 1977 SUR L'ARCHITECTURE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Brillouet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 3446** D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE, présentée à l'Assemblée nationale le 21 décembre 1977 par M. Claude Labbé et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4 [17, 18 mai 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Affaires culturelles [9 novembre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Culture [30 octobre 1974] (p. 5598, 5614) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Culture [3 novembre 1975] ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE [8, 9 décembre 1975] (p. 9537) ; PERMIS DE CONSTRUIRE 2 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 7, 8, 9, 10, 11, 12 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 589.

— **Annonce par le Gouvernement de la discussion d'un projet à l'automne** [30 juin 1973] (p. 2759).

— **Application de la loi sur l'** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 394, 395, 467, 493 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1325.

— **Collaborateurs d'architectes.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 260.

— **Permis de construire des travaux de distribution d'énergie.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 389.

— **Situation de Promoca.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 924.

ARDOISIÈRE

Voir QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 3.

ARENC (Centre d')

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 998.

ARGENTINE

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 824 et 1381.

ARME NUCLÉAIRE

Voir ARMÉE 13 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Affaires étrangères, Crédits militaires.

— **Armements nucléaires.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 60 à 64 (p. 2943).

— **Force nucléaire stratégique.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 60 à 64 (p. 2943).

ARMÉE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 401** CONCERNANT LES POSSIBILITÉS DE PROMOTION AU GRADE SUPÉRIEUR DES OFFICIERS DE RÉSERVE HONORAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Stehlin (renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces arcées) ; rapport le 28 juin 1973 par M. Mauger, n° 598.

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 756,** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES PROBLÈMES POSÉS PAR L'APPLICATION AUX FONCTIONNAIRES MILITAIRES D'UNE INDEMNITÉ FAMILIALE D'EXPATRIATION, présentée à l'Assemblée nationale le 14 novembre 1973 par M. Voilquin (renvoyée à la commission de la défense nationale) ; rapport le 16 mai 1975 par M. Dronne, n° 1651 ; rapport supplémentaire le 18 mai 1977 par M. Dronne, n° 2904. RAPPORT COMMUN AVEC ARMÉE 12 et 17.

3. — PROJET DE LOI **n° 810** AUTORISANT DES NOMINATIONS DANS LE CORPS DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS EN CHEF DES SERVICES EXTÉRIEURS DU MINISTÈRE DES ARMÉES AU TITRE DES ANNÉES 1969, 1970, 1971 ET 1972, présenté à l'Assemblée nationale le 29 novembre 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission de la défense nationale) ; rapport le 6 juin 1974 par M. Crespin, n° 1047 ; adoption le 14 juin 1974. — Projet de loi n° 105.

Transmis au Sénat le 18 juin 1974, n° 211 (année 1973-1974) ; (renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées) ; rapport le 26 juin 1974 par M. Henri Parisot, n° 242 (année 1973-1974) ; adoption définitive le 28 juin 1974. — Projet de loi n° 82 (année 1973-1974).

Loi n° 74-635 du 9 juillet 1974, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1974 (p. 7195).

PREMIÈRE LECTURE [14 juin 1974] (p. 2720).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Crespin, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, Duroure, Fontaine, Bernard Marie, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Soufflet, ministre de la défense.*

Insertion du rapport intégral de M. Crespin ; rappel du recours de dame Lair devant le tribunal administratif de Paris (arrêt 5 janvier 1971) ; nécessité de réparer les préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires du fait de l'inertie de l'administration (p. 2720 à 2722).

Intervention de M. Jacques Soufflet, ministre de la défense :

Rappel des faits justifiant le dépôt du présent projet ; précise que tous les agents dont la carrière s'est trouvée retardée pourront accéder au concours et, en cas de réussite, bénéficier d'une reconstitution de carrière (p. 2722).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er (organisation d'un concours en vue de pourvoir les emplois restés vacants au titre des années 1969, 1970, 1971 et 1972 dans le corps des secrétaires administratifs en chef des services extérieurs du ministère des armées) ; adoption de *deux amendements* de forme de la commission après que le Gouvernement ait réaffirmé que tous les agents qui ont vu leur carrière retardée pourront bénéficier de l'accès au concours et, en cas de réussite, auront droit à une reconstitution de carrière ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2723) ;

ART. 2 (décret d'application) ; adoption (p. 2724) ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2724).

4. — PROJET DE LOI **n° 811** PORTANT INTÉGRATION DE CERTAINS FONCTIONNAIRES TITULAIRES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DANS DES CORPS DE FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DES ARMÉES, présenté à l'Assemblée nationale le 29 novembre 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission de la défense nationale) ; rapport le 6 juin 1974 par M. Mourot, n° 1046 ; adoption le 14 juin 1974. — Projet de loi n° 107.

Transmis au Sénat le 18 juin 1974, n° 212 (année 1973-1974) ; (renvoyé à la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées) ; rapport le 26 juin 1974 par M. Henri Parisot, n° 241 (année 1973-1974) ; adoption définitive le 28 juin 1974. — Projet de loi n° 84 (année 1973-1974).

Loi n° 74-637 du 9 juillet 1974, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1974 (p. 7195).

PREMIÈRE LECTURE [14 juin 1974] (p. 2725).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Fontaine, Mourot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, Soufflet, ministre de la défense.*

Insertion du rapport intégral de M. Mourot ; raisons et modalités de l'intégration de certains fonctionnaires titulaires de l'école polytechnique dans des corps de fonctionnaires du ministère de la défense (p. 2726, 2727).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er (intégration de trois fonctionnaires de l'école polytechnique dans le corps des secrétaires administratifs des services extérieurs du ministère des armées) ; adoption de l'article modifié par *un amendement* de forme de la commission de la défense nationale (p. 2727) ;

ART. 2 (intégration de l'administrateur de l'école dans le corps administratif supérieur des services extérieurs du ministère des armées) ; adoption de l'article modifié par *un amendement* de forme de la commission (p. 2727) ;

ART. 3 (décret d'application) ; adoption de l'article (p. 2727) ;

ART. 4 (entrée en vigueur au 1er juillet 1973 des dispositions de la loi et du décret d'application) ; adoption de l'article (p. 2727) ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2727).

5. — PROJET DE LOI **n° 944** AUTORISANT DES NOMINATIONS DANS LE CORPS DES CONTROLEURS DIVISIONNAIRES DES TRANSMISSIONS DU MINISTÈRE DES ARMÉES AU TITRE DES ANNÉES 1968, 1969, 1970, 1971, 1972 et 1973, présenté à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 (déposé le 17 avril 1974) par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées) ; rapport le 13 juin 1974 par M. Duroure, n° 1062 ; adoption le 14 juin 1974. — Projet de loi n° 106.

Transmis au Sénat le 18 juin 1974, n° 214 (année 1973-1974) ; (renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées) ; rapport le 26 juin 1974 par M. Henri Parisot, n° 240 (année 1973-1974) ; adoption définitive le 28 juin 1974. — Projet de loi n° 83 (année 1973-1974).

Loi n° 74-636 du 9 juillet 1974, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1974 (p. 7195).

PREMIÈRE LECTURE [14 juin 1974] (p. 2724).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Duroure, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, Fontaine, Bernard Marie, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Soufflet, ministre de la défense.*

Objet de ce texte consécutif au recours de la dame Lair et à la condamnation du système de double sélection ; refonte du statut des contrôleurs divisionnaires (p. 2724).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er (organisation d'un concours sur épreuves professionnelles en vue de pourvoir les emplois restés vacants au titre des années 1968 à 1973 dans le corps des contrôleurs divisionnaires des transmissions du ministère des armées) (p. 2724, 2725) ; adoption d'*un amendement* de forme de la commission de la défense nationale ; retrait d'*un amendement* de la commission ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2725).

ART. 2 (décret d'application) ; adoption de l'article ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2725).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 1130** TENDANT A MODIFIER ET A COMPLÉTER LA LOI N° 72-662 DU 13 JUILLET 1972 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES MILITAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par MM. Dronne et Stehlin (renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées) ; rapport le 17 avril 1975 par M. Albert Bignon, n° 1556.

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 1134** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 3 DE LA LOI N° 72-662 DU 13 JUILLET 1972 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES MILITAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par M. Dronne (renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées) ; rapport le 17 avril 1975 par M. Albert Bignon, n° 1557.

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 1145** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 3 DE LA LOI N° 72-662 DU 13 JUILLET 1972 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES MILITAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par M. Laborde et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées).

9. — PROJET DE LOI **n° 1732** RELATIF AUX CONTROLEURS GÉNÉRAUX DES ARMÉES EN MISSION EXTRAORDINAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juin 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission de la défense nationale) ; rapport le 17 décembre 1975 par M. Mourot, n° 2076 ; adoption le 17 décembre 1975. — Projet de loi n° 420.

Transmis au Sénat le 18 décembre 1975, n° 166 (année 1975-1976).

PREMIÈRE LECTURE [17 décembre 1975] (p. 9947).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Mourot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, Bigeard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, Villon, Longequeue.*

La création de postes de contrôleurs généraux des armées (p. 9947, 9948) ; souplesse dans la gestion des emplois d'officiers généraux et de certains hauts fonctionnaires civils (p. 9948).

Intervention de M. Bigeard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense (p. 9948) :

L'importance et l'intérêt du projet.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Texte de circonstance ; missions extraordinaires confiées aux contrôleurs généraux concernés (p. 9948).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er (nomination dans les emplois de contrôleurs généraux) ; adoption (p. 9948).

ART. 2 (régime de la mission des contrôleurs généraux) ; adoption (p. 9948).

Après l'ART. 2 (adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement : dispositions dérogatoires) (p. 9949).

ART. 3 (modalités d'application) ; adoption (p. 9949).

EXPLICATIONS DE VOTE :

Le groupe des socialistes et des radicaux de gauche votera contre un projet qui va à contre-courant de la politique gouvernementale ; le groupe communiste votera contre (p. 9949) ;

ADOPTION de l'ensemble du projet (p. 9949).

10. — Etude relative à l'évolution des pensions de retraite des militaires de carrière déposée par M. le Premier ministre en application de l'article 67 de la loi de finances pour 1975 [24 juin 1975] (p. 4697).

11. — PROJET DE LOI **n° 1907** MODIFIANT LA LOI DU 13 JUILLET 1972 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES MILITAIRES ET ÉDICTANT DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES MILITAIRES DE CARRIÈRE OU SERVANT EN VERTU D'UN CONTRAT, présenté au Sénat le 30 juin 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), n° 487 (année 1974-1975) ; rapport le 2 octobre 1975 par M. Pierre-Christian Taittinger, n° 6 (année 1975-1976) ; adoption le 7 octobre 1975. — Projet de loi n° 2 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 8 octobre 1975 (renvoyé à la commission de la défense nationale), n° 1907 ; rapport le 9 octobre 1975 par M. Mourot, n° 1913 ; adoption le 17 octobre 1975. — Projet de loi n° 359.

Transmis au Sénat le 21 octobre 1975 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission

des affaires étrangères, de la défense et des forces armées), n° 28 (année 1975-1976) ; rapport le 23 octobre 1975 par M. Pierre-Christian Taittinger, n° 30 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 23 octobre 1975. — Projet de loi n° 12 (année 1975-1976).

Loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975, publiée au *J.O.* du 31 octobre 1975 (p. 11227).

PREMIÈRE LECTURE [17 octobre 1975] (p. 7074, 7084).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Mourot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, Bourges, ministre de la défense, Voilquin, président de la commission de la défense nationale et des forces armées, Albert Bignon, Allainmat, de Bennetot, Bécam, Riquin, Dronne, Deliaune, Villon, Guermeur, Aumont, Mauger, Franceschi, Frédéric-Dupont.*

La réforme : la méthode de consultation utilisée (p. 7086) ; les conditions dans lesquelles s'engage le débat (p. 7074, 7075, 7079, 7080, 7085, 7088) ; la non-publication des décrets d'application de la loi de 1972 (p. 7074, 7076) ; la réforme des indices (p. 7076, 7077,7080) ; le coût de la réforme (p. 7075, 7080). *Les cadres :* leur malaise (p. 7085, 7088) ; la revalorisation de leur situation (p. 7076, 7080) ; leurs conditions de travail (p. 7085) ; l'accélération des carrières et le rajeunissement des cadres (p. 7074, 7080) ; la sélection introduite par le projet (p. 7086, 7088) ; la possibilité de discrimination politique (p. 7086). *Les officiers :* la création du corps des officiers spécialisés (p. 7075, 7078) ; les ingénieurs militaires (p. 7078) ; les officiers des équipages et officiers techniciens (p. 7079). *Les sous-officiers :* les mesures relatives aux sous-officiers (p. 7074) ; la création du corps des majors (p. 7075, 7076, 7077, 7078, 7080) ; le cas des sous-officiers aux échelles 3 et 4 (p. 7077, 7087). *Les retraités :* leur situation (p. 7077, 7079, 7080, 7086, 7087, 7089) ; la situation des veuves (p. 7079, 7087). *Les rapports armée-Nation :* la Nation et l'armée (p. 7075, 7077, 7088) ; la démocratisation de l'armée (p. 7085) ; la liberté pour les militaires d'adhérer à un parti politique (p. 7091) ; le maintien dans l'armée des appelés victimes du chômage (p. 7088).

Interventions de M. Yvon Bourges, ministre de la défense (p. 7075).

Déclare qu'il ne prendra la parole qu'à la fin de la discussion générale ; (p. 7077) : sa question à M. Allainmat relative aux mesures prises en faveur du corps des sous-officiers ; (p. 7088) : conteste les propos de M. Aumont relatifs aux jeunes bénéficiant d'un contrat dans un centre de formation et effectuant un supplément de service ; (p. 7089) : présente ses excuses pour les conditions dans lesquelles le débat est engagé ; pense que les textes d'application pourront être publiés dans des délais très brefs ; estime que le projet est le fruit d'une mûre réflexion ; évoque la question des retraités et le sort favorable que le projet leur réserve ; est déterminé à trouver une solution au problème des échelles de soldes ; ne pas supprimer les dispositions relatives à la création d'un corps de majors ; (p. 7090) : fait valoir que le nouveau corps se substitue à celui des officiers techniciens ; le coût de la réforme ; ne pas renvoyer à plus tard le règlement du problème des officiers spécialisés ; ses réponses aux orateurs ; (p. 7091) : s'attache à démontrer que le projet n'institue pas de sélection, notamment en ce qui concerne le passage au grade de colonel ; affirme que les militaires sont des citoyens à part entière ; se refuse à les voir exercer une activité politique dans l'armée ; fait état d'un sondage récent ; une armée qui doit rester l'armée de la nation.

EXAMEN DES ARTICLES (p. 7092).

ART. 1er (modification de la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires) : rejet d'un *amendement n° 34* de M. Allainmat tendant à remplacer l'expression « état militaire » par celle de « fonction militaire » (p. 7093) ; rejet de l'*amendement n° 25* de la commission de la défense nationale prévoyant un rapport au Parlement (p. 7094) ; adoption de l'*amendement n° 56* de M. Villon prévoyant que les statuts particuliers ne pourront relever que de la loi (p. 7094).

M. Bourges, ministre de la défense : demandera une seconde délibération sur cet amendement (p. 7094).

Rejet de l'*amendement n° 26* de la commission donnant compétence au conseil supérieur de la fonction militaire en matière de retraites rejet de l'*amendement n° 35* de M. Allainmat proposant de supprimer les grades de sergent et de second maître (p. 7095) ; rejet de l'*amendement n° 48* de M. Albert Bignon proposant la suppression du corps des majors (p. 7096) ; adoption de l'*amendement n° 49* de M. Albert Bignon supprimant le grade de major principal (p. 7097) ; rejet de l'*amendement n° 3* de la commission destiné à alléger la procédure en matière d'établissement de statuts particuliers (p. 7097) ; rejet de l'*amendement n° 37* de M. Allainmat affirmant le principe de la liberté d'opinion et de croyances pour les militaires (p. 7097) ; rejet des *amendements nos 38 et 39* de M. Allainmat relatifs aux droits politiques (p. 7097) ; rejet de l'*amendement n° 40* de M. Allainmat qui donne aux militaires la faculté d'adhérer

à des groupements professionnels spécifiques (p. 7098) ; rejet de l'*amendement n° 4* de la commission qui tend à inclure les diplômes parmi les critères pour le classement et le changement d'échelon (p. 7098) ; rejet de l'*amendement n° 57* de M. Villon précisant que la notation des militaires ne devra en rien être influencée par les opinions ou croyances (p. 7098) ; adoption de l'*amendement n° 41* de M. Allainmat portant obligation de communiquer la notation annuelle à l'intéressé (p. 7099) ; rejet de l'*amendement n° 58* de M. Villon qui interdit la tenue de dossiers secrets sur les personnels militaires (p. 7099) ; rejet de l'*amendement n° 28* de M. Dronne donnant la qualité de militaire de carrière à tous les retraités (p. 7100) ; rejet de l'*amendement n° 60* de M. Villon permettant à tout officier de faire appel des décisions prises à son encontre en matière d'avancement ; rejet de l'*amendement n° 7* de la commission qui tend à fixer une proportion des majors au moins égale au quart de l'effectif des adjudants-chefs dès 1980 (p. 7101).

M. Bourges, ministre de la défense : indique que le Gouvernement se propose d'atteindre une proportion de 20 à 25 % (p. 7101).

Rejet de l'*amendement n° 61* de M. Villon (p. 7101) ; adoption des *amendements n°s 9, 11, 12, 13* de la commission de portée rédactionnelle (p. 7102) ; adoption de l'*amendement n° 55* de M. de Bennetot portant de cinq à dix ans la durée pendant laquelle un officier pourra servir sous contrat (p. 7103) ; adoption de l'article 1er modifié (p. 7103).

ART. 2 (tableau indiciaire) : rejet de l'*amendement n° 14* de la commission qui tend à écarter la création des officiers spécialisés de la marine (p. 7104) ; retrait de l'*amendement n° 2* de M. Mauger proposant le rattachement des officiers du matériel au statut des officiers des armes (p. 7105) ; adoption de l'*amendement n° 15* de la commission fixant une limite d'âge unique à cinquante-deux ans ; adoption de l'article 2 modifié (p. 7106).

ART. 3 (bonifications du temps de service) : adoption de l'*amendement n° 16* rectifié de la commission proposant de retenir le cinquième du temps de service ; adoption de l'article 3 modifié (p. 7107).

ART. 4 (accès aux emplois civils) : adoption d'un amendement du Gouvernement prorogeant les dispositions de l'article jusqu'au 31 décembre 1985 (p. 7107).

Après l'ART. 4 : rejet de l'*amendement n° 47* de M. Dronne voyant une faculté d'intégration automatique dans des emplois civils (p. 7108).

ART. 5 (prorogation de l'article 53 de la loi de finances pour 1972) : adoption de l'*amendement n° 19* de la commission modifié par un sous-amendement du Gouvernement reportant la date d'application à 1985 (p. 7108) ; adoption de l'article 5 modifié (p. 7108) ;

Après l'ART. 5 : rejet de l'*amendement n° 32* de M. Dronne reconnaissant le droit au travail des militaires retraités (p. 7108).

ART. 6 (dispositions transitoires) : adoption de l'article 6 modifié par l'*amendement n° 33* de la commission étendant le délai jusqu'à 1985 (p. 7109).

ART. 7 (congé spécial) : adoption de l'article 7 modifié (p. 7110) ;

ART. 8 : adoption de l'*amendement* de coordination *n° 24* de la commission (p. 7110).

ART. 9 (date de prise d'effet des statuts particuliers) : adoption de l'article modifié par un amendement n° 63 de la commission (p. 7111) ;

Après l'ART. 9 : rejet de l'*amendement n° 44* de M. Allainmat faisant obligation au Gouvernement de déposer une loi spéciale relative aux retraites (p. 7111).

Seconde délibération de l'ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement qui revient sur le vote favorable à l'*amendement n° 56* de M. Villon (p. 7113) ; rejet de l'*amendement n° 2* de M. Allainmat qui supprime la censure sur l'introduction de certaines publications dans les enceintes militaires ; rejet de l'*amendement n° 3* de M. Allainmat étendant les droits politiques et militaires ; adoption de l'*amendement n° 4* du Gouvernement qui renvoie à un simple arrêté la classification des statuts (p. 7113).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Allainmat* (p. 7114) : abstention du groupe socialiste ;

— *M. Mauger :* vote favorable du groupe UDR ;

— *M. Villon :* vote hostile du groupe communiste ;

— *M. Frédéric-Dupont* (p. 7115) : vote favorable des Républicains indépendants ;

— *M. Dronne :* vote favorable des réformateurs.

ADOPTION par scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 7115) ; liste des votants (p. 7116, 7117).

12. — PROPOSITION DE LOI n° 2157, TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COM-

MISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES A ÉTÉ SUPPRIMÉE AUX MILITAIRES EN SERVICE EN ALLEMAGNE ENTRE LE 6 MAI 1956 ET LE 11 OCTOBRE 1963 L'INDEMNITÉ FAMILIALE D'EXPATRIATION, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Kiffer (renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées) ; rapport le 24 juin 1976 par M. Dronne, n° 2428 ; rapport supplémentaire le 18 mai 1977 par M. Dronne, n° 2904 (commun avec Armée 2 et 17).

13. — PROJET DE LOI **n° 2268** PORTANT APPROBATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1977-1982, présenté à l'Assemblée nationale le 5 mai 1976 par M. Yvon Bourges, ministre de la défense (renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées) ; rapport le 13 mai 1976 par M. d'Aillières, n° 2292 ; lettre de M. Chirac, Premier ministre, apportant des rectifications au rapport annexé, n° 2321 ; adoption le 25 mai 1976. — Projet de loi n° 489.

Transmis au Sénat le 26 mai 1976, n° 321 (année 1975-1976) (renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées) ; rapport le 2 juin 1976 par M. Genton, n° 335 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 8 juin 1976. — Projet de loi n° 155 (année 1975-1976).

Loi n° 76-531 du 19 juin 1976, publiée au *J.O.* du 20 juin 1976 (p. 3699).

PREMIÈRE LECTURE [20 mai 1976] (p. 3273, 3297) ; [25 mai 1976] (p. 3410, 3430).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bourges, ministre de la défense, d'Aillières, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, Dronne, président de la commission de la défense nationale et des forces armées, Chirac, Premier ministre, Longequeue, Le Theule, de Bennetot, Villon, Bigeard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, Messmer, Chevènement, Paul Rivière, Voilquin, René Ribière, Plantier, Darinot, Max Lejeune, Corrèze, Mourot, Crespin, Allainmat, Noal, Frédéric-Dupont, Aumont, Pranchère, Nessler, Commenay, Delorme, Hamel, Rickert, Sainte-Marie, Kiffer.*

Intervention de M. Bourges, ministre de la défense :

La politique de défense de la France ; la notion d'indépendance nationale ; l'absence d'ennemis sur les frontières ; la fragilité de la détente ; la sécurité et la liberté que doivent assurer les forces armées ; le rôle que la France doit jouer dans le monde (p. 3273) ; la sécurité générale de l'Europe occidentale ; les missions imparties aux forces armées ; la nécessité d'une programmation pour définir les moyens exigés par les missions ; la fixation par le « projet de loi d'objectifs » de l'effort d'armement et de la composition des forces ; l'affectation à la défense d'une part déterminée du budget (p. 3274) ; l'engagement pris par le Gouvernement quant au niveau des dépenses militaires ; le caractère global de l'engagement ; la part qui doit revenir au personnel et l'application de la réforme de la condition militaire ; la nécessité de rechercher un maximum d'économie ; la poursuite de l'effort au-delà de la période couverte par le projet de loi ; la valorisation du potentiel militaire par l'augmentation de la puissance de feu et de l'aptitude opérationnelle ; la dissuasion, fondement essentiel de la défense ; le caractère aléatoire d'une protection étrangère ; la priorité absolue qui reste conférée au « nucléaire » (p. 3275) ; l'augmentation du potentiel de la force océanique stratégique et la mise en service du M 20 ; l'équipement de têtes thermonucléaires mégatonniques des missiles S 3 dont seront dotées les fusées du plateau d'Albion ; le quadruplement de la capacité stratégique nucléaire d'ici à 1982 ; l'armement nucléaire tactique ; le développement d'un missile à charge multiple MRV, dominante prioritaire de la programmation ; l'étude d'une nouvelle génération de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ; la part des recherches dans le budget de la défense ; la nécessité de disposer d'armements classiques pour la couverture générale du territoire ; le renforcement sans délai de cette protection dès que s'esquisse une crise internationale (p. 3276) ; la répartition spécialisée et trop rigide des forces de l'armée de terre ; conférer à ces forces une plus grande puissance de feu et une mobilité accrue ; la constitution de seize divisions actives ; la composition et les armements des divisions blindées et d'infanterie ; le nouveau déploiement géographique des grandes unités ; la modernisation des équipements, notamment dans le domaine des armes antichars et des appuis d'artillerie ; la politique d'accroissement des effectifs de la gendarmerie ; la situation de la marine ; la chute du tonnage en service pour les navires classiques ; l'augmentation des crédits d'activité et l'effort dans le domaine des sous-marins d'attaque ; les caractères de polyvalence et de mobilité de l'armée de l'air ; maintenir aux environs de 450 appareils le nombre des avions de combat (p. 3277) ; la nécessaire constitution de forces de réserve ; intégrer ces forces dans le dispositif permanent des forces d'active ; la généralisation du système des régiments dérivés ; la constitution de

régiments d'infanterie à la disposition des zones de défense ; la rapidité et la progressivité de la mobilisation de la marine et de l'armée de l'air comme celles de l'armée de terre ; l'amélioration des conditions d'instruction et d'entraînement des réservistes ; le rôle irremplaçable des officiers et des sous-officiers de réserve ; l'adhésion de l'immense majorité des Français à l'idée d'indépendance nationale (p. 3278) ; s'oppose à l'exception d'irrecevabilité présentée par M. Longequeue et le groupe socialiste ; un projet de loi qui s'apparente aux lois d'approbation du Plan ; la conformité du projet avec l'article 71 de la loi de finances pour 1976 ; l'avis favorable du Conseil d'Etat (p. 3287) ; la volonté du groupe socialiste de ne pas s'engager à prendre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et l'indépendance du pays (p. 3288) ; l'Eurogroupe ; la participation du délégué ministériel à l'armement à la conférence de Rome (p. 3298) ; la participation de la France dans le cadre de l'Alliance atlantique (p. 3299) ; le nombre des bases de bombardiers stratégiques (p. 3415) ; le char allemand Léopard ; le fusil automatique Mas 5,56 (p. 3431).

Intervention de M. Jacques Chirac, Premier ministre :

La reconnaissance générale de la nécessité de la défense nationale ; la division du monde en deux camps ; les menaces de conflits ; la complémentarité de la défense et de la détente ; l'impossibilité d'une initiative unilatérale en matière de désarmement ; l'appartenance de la France à une alliance qui, seule, peut équilibrer les forces du pacte de Varsovie ; la non-réintégration sous quelque forme que ce soit de l'organisation militaire du Pacte atlantique ; le choix fondamental de l'indépendance nationale (p. 3283) ; les choix précis portant sur les modalités opérationnelles que constitue la programmation des dépenses militaires ; assurer l'intégralité du territoire et la sécurité et la liberté des citoyens ; la capacité atteinte par l'arme nucléaire française ; la poursuite de l'effort en matière nucléaire ; l'emploi de l'arme atomique tactique ; la souplesse de la programmation 1977-1982 ; la nécessité d'améliorer certaines composantes de nos forces classiques ; le dilemme irréaliste du « tout ou rien » ; l'éventualité d'une attaque indirecte ou limitée ; disposer de forces classiques prêtes à livrer des combats et à la limite à s'engager en totalité dans la bataille ; ne pas se replier passivement dans le sanctuaire de frontières inviolables ; la nécessité d'une force d'intervention souple et efficace ; la poursuite de l'effort d'équipement ; l'accroissement de l'activité opérationnelle des armées (p. 3284) ; le rôle de la force nucléaire stratégique ; le nécessaire maintien de la conscription ; la dissuasion, technologie mais aussi volonté ; le rôle des forces classiques (p. 3285).

Intervention de M. Marcel Bigeard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense :

La nécessité d'un idéal ; son évocation des combats d'Indochine et d'Algérie ; les circonstances de sa nomination au sein du Gouvernement ; la situation des armées début 1975 (p. 3300) ; leur situation début 1976 ; le renversement de tendances qu'a constitué le budget pour 1976 ; l'importance numérique des forces du pacte de Varsovie et des forces américaines ; la nécessité d'une armée de conscription ; la réorganisation de l'armée de terre ; la création de six régions militaires et de six divisions d'infanterie (p. 3301) ; l'effort d'équipement de l'armée de terre et les lacunes qui subsisteront au niveau de sa capacité opérationnelle ; la réorganisation de l'armée de l'air et la qualité remarquable de ses personnels ; les problèmes de la marine ; le soutien qu'elle a apporté à notre effort d'expérimentation nucléaire ; son rôle dans la permanence de la dissuasion ; l'importance vitale des voies de communication maritimes ; l'étendue des missions de la gendarmerie ; la politique en matière de réserve ; arriver à un véritable réarmement moral de la nation (p. 3302) ; ne pas concentrer tous nos efforts sur un mode de défense privilégiée ; l'entrée dans l'ère de la « guerre des voyous » ; l'importance des forces parachutistes qui pourraient neutraliser nos centres de décisions et tourner la force nucléaire ; l'effort consacré en faveur de l'arme nucléaire stratégique ; le quadruplement, pour 1982, de la puissance mégatonnique ; la poursuite de l'effort de diversification et d'amélioration qualitative de l'arme nucléaire tactique ; la vulnérabilité de la France du fait de ses importations ; le caractère essentiel de l'effort de défense (p. 3303) ; le caractère indispensable de la conscription pour la santé morale du pays ; les conditions médiocres dans lesquelles le service militaire s'est effectué jusqu'à ces derniers temps ; son exécution par 71 p. 100 des jeunes Français ; des normes médicales qui ne sont pas trop sévères ; l'exigence, par les Français, d'une égalité réelle et non formelle ; l'absence d'étude approfondie sur le coût comparé d'une armée de métier et d'une armée de conscription ; l'impossiblité de trouver des soldats professionnels « prêts à mourir au tarif du Smic » ; les problèmes de recrutement que connaissent les armées britanniques et américaines (p. 3440) ; l'avantage de la conscription pour la jeunesse ; la volonté des armées de ne pas être un enjeu électoral ou industriel (p. 3441).

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ *de M. Longequeue en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement :*

Le caractère ambigu et flou du document proposé ; un texte qui présente des objectifs et ne constitue pas un engagement de programme ; le caractère contraignant des lois de programme sous la Ve République (p. 3285) ; l'exemple de la loi de programme militaire de 1970-1975 ; l'absence de ventilation entre titre III et titre V ; l'irrespect des dispositions de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances ; un projet qui, n'étant ni une loi de programme ni une loi de finances, est contraire à la Constitution (p. 3286) ; rechercher des motifs qui ont conduit le Gouvernement à s'écarter des procédures constitutionnelles ; exiger du Gouvernement la présentation d'une véritable loi de programme (p. 3287) ; la loi organique du 2 janvier 1959 relative aux plans approuvés par le Parlement (p. 3288) ; rejet de l'exception d'irrecevabilité par scrutin public (p. 3288) ; liste des votants (p. 3295, 3296).

Reprise de la discussion générale :

L'environnement international (p. 3436) ; les nombreux foyers de tension qui existent de par le monde (p. 3279-3424) ; les affrontements qui se succèdent (p. 3281) ; l'insécurité mondiale (p. 3410) ; un monde dangereux et incertain (p. 3243) ; le rejet de la politique des blocs (p. 3289) ; la contribution de la France au maintien de l'équilibre en Europe (p. 3423) ; ne pas nuire à la détente par un déséquilibre des forces mondiales (p. 3419) ; la recherche de la détente, élément essentiel de la sécurité du pays (p. 3306) ; l'absence de toute initiative gouvernementale en faveur de la détente ; sa condamnation des négociations de Vienne (p. 3299) ; mettre la politique de défense au service d'une politique de paix (p. 3307) ; l'importance du désarmement pour le parti socialiste (p. 3447) ; la difficulté pour l'opinion d'identifier une menace précise (p. 3423) ; faire face à la menace principale qui est celle d'un conflit en Europe (p. 3306) ; le caractère prioritaire de la menace provenant de l'Est (p. 3421) ; sa sous-estimation par certains orateurs (p. 3428) ; l'importance de l'accroissement des forces armées soviétiques (p. 3281, 3411, 3419) ; le stationnement en Europe de 58 divisions communistes et de 60 % des chars soviétiques (p. 3411, 3419, 3428) ; les 40 000 chars qui s'étendent de Mourmansk à Vladivostok (p. 3420) ; l'organisation offensive des unités soviétiques (p. 3440) ; le déploiement des forces du pacte de Varsovie (p. 3411, 3428, 3433, 3439) ; l'endoctrinement de la jeunesse soviétique (p. 3440) ; ne pas retenir la seule hypothèse d'une menace venant de l'Est (p. 3300, 3309) mais faire face à toute agression éventuelle (p. 3300) ; les risques des conflits indirects (p. 3282) ; d'un conflit hors du territoire européen (p. 3306) ; notre dépendance à l'égard de l'extérieur (p. 3309) ; les crises qui peuvent menacer nos communications maritimes (p. 3412) ; le débordement de l'Europe par le Sud ; l'influence soviétique en Afrique (p. 3434) ; l'Angola (p. 3428) ; les menaces internes (p. 3282, 3417) ; la poursuite de la guerre idéologique (p. 3421) ; l'influence croissante de l'ennemi de l'intérieur (p. 3440) ; la menace liée à l'imprégnation politique de certains éléments immigrés (p. 3421) ; la préconisation du « roll-back » du socialisme par les pays atlantiques ; la domination des monopoles (p. 3299) ; la menace que constitue la théorie gouvernementale de la guerre préventive en cas d'instauration du socialisme dans un autre pays ; les revendications territoriales de l'Allemagne (p. 3300) ; l'esprit de pessimisme culturel et de défaitisme qui se répand en Europe (p. 3434) ; le contrepoids que seule peut constituer l'Alliance atlantique face au pacte de Varsovie (p. 3411) ; l'équilibre des forces mondiales grâce à l'Alliance atlantique (p. 3436) ; l'impossibilité pour la France d'assurer seule sa défense (p. 3420) ; les engagements qui sont les nôtres du fait de nos alliances (p. 3417) ; une défense qui respecte nos engagements atlantiques et européens (p. 3286) ; l'intégration accélérée de la France dans le cadre atlantique (p. 3480) ; la faible marge existant entre coopération étroite avec les alliés et l'engagement automatique à leurs côtés (p. 3307) ; l'alignement de la France sur la conception stratégique et technique de ses partenaires de l'Alliance atlantique (p. 3431) ; la démission nationale que constitue l'intégration de la France dans le cadre atlantique (p. 3299) ; l'OTAN : notre retrait de l'OTAN (p. 3208) ; le consensus autour d'une non-réintégration de l'OTAN (p. 3420, 3433) ; le développement de nos liens avec la structure intégrée de l'OTAN (p. 3307) ; la dépendance de la force nucléaire stratégique à l'égard du système radar NADGE (p. 3299, 3439) ; le retour camouflé dans l'OTAN tel que le prouve la coopération en matière d'armements (p 3430) ; l'Eurogroupe (p. 3298, 3432) ; la concession du gouvernement français en matière d'interopérabilité des armements (p. 3312, 3432) ; la réintégration de fait dans l'OTAN (p. 3298, 3416, 3433) ; le problème de la valeur du parapluie nucléaire américain (p. 3420, 3433, 3439) ; la décroissance de l'effort militaire des Etats-Unis (p. 3419) ; le plafonnement des missiles intercontinentaux américains et la disparition de la protection nucléaire des Etats-Unis (p. 3416, 3419, 3420) ; la subordination des études et des recherches à une autorité supra-nationale dominée par les Etats-Unis (p. 3431) ; l'inscription de la politique de défense dans un cadre européen (p. 3411) ; la solidarité des pays européens (p. 3420) ;

remplacer l'arme nucléaire tactique américaine par un armement européen comparable (p. 3290) ; convaincre les Etats européens de la nécessité d'une défense européenne (p. 3312) ; le caractère irréaliste de la notion de défense européenne dans la situation actuelle (p. 3433) ; les engagements de la France dans le cadre de l'UEO (p. 3432) ; les comités des armements de l'UEO (p. 3312, 3432, 3433) ; le rapport sur les réserves déposé à l'Assemblée de l'UEO (p. 3435) ; les déclarations de M. Leber, ministre allemand de la défense (p. 3298) ; le parallèle fait par le Président de la République entre l'armée française et l'armée allemande (p. 3438) ; se doter de moyens d'intervention permettant de répondre aux appels des pays africains (p. 3436) ; repréciser les objectifs de la politique de défense nationale (p. 3279) ; le problème du choix du système de défense (p. 3281) ; les intentions du Gouvernement (p. 3289) ; le refus de choisir qui caractérise le document du Gouvernement (p. 3307) ; un projet qui n'assigne pas des orientations claires (p. 3435) ; la longue tradition historique d'erreurs du parti socialiste en matière de défense (p. 3309) ; la cohérence du système de défense mis en œuvre depuis 1958 (p. 3279) ; l'extraordinaire effort mené depuis quinze ans (p. 3208) ; les graves déficiences du système de défense (p. 3281) ; l'absence de défense valable en 1982 (p. 3282) ; la gravité de la situation de la défense de la France (p. 3432) ; l'abandon du mythe d'une armée invulnérable (p. 3439) ; donner au Gouvernement les moyens de conduire une politique indépendante (p. 3291) ; maintenir le caractère national de la défense (p. 3311) ; le consensus réalisé dans le domaine de l'indépendance de la défense nationale (p. 3433) ; l'intérêt d'une dissuasion indépendante (p. 3311) ; la conjugaison d'une politique d'indépendance nationale et d'une action au sein de l'Alliance atlantique (p. 3410) ; l'impossibilité d'aboutir à une politique globale de la défense du fait d'une volonté absolue d'indépendance politique (p. 3439) ; la politique globale d'indépendance qui constituerait une véritable politique de défense nationale (p. 3300) ; un gouvernement qui détourne de plus en plus l'armée de sa mission de défense nationale pour la mettre au service d'exigences stratégiques étrangères (p. 3430) ; la nécessité d'une défense fondée sur la dissuasion nucléaire et les forces conventionnelles (p. 3281) ; développer les forces nucléaires et adapter les forces conventionnelles (p. 3412) ; la doctrine irréaliste de la sanctuarisation atomique (p. 3312) ; la possibilité d'une riposte graduée (p. 3420) ; avoir une défense nationale diversifiée (p. 3438) ; le problème de l'équilibre entre armement nucléaire et armement conventionnel (p. 3433) ; mener une politique fondée sur la dissuasion nucléaire complétée par les autres armements (p. 3437) ; la perte de l'efficacité de la force de dissuasion en l'absence d'une armée conventionnelle bien équipée (p. 3439) ; le délaissement de la défense opérationnelle du territoire et de la défense civile du fait de l'effort en matière nucléaire (p. 3433) ; le maintien en service par la gauche des SNLE (p. 3307-3347) ; l'attention de plus en plus grande des Français aux problèmes de défense (p. 3414) ; l'élaboration d'un consensus national en matière de défense (p. 3420, 3433) ; la volonté populaire, fondement de toute défense (p. 3434) ; la valeur des forces de mobilisation populaire qui matérialisent la volonté de défense (p. 3435, 3438) ; susciter une volonté nationale de défense plutôt que d'exprimer des critiques qui sèment le doute (p. 3309) ; l'extension de la notion de dissuasion qui doit comporter tous les moyens de résistance de l'atome à l'armée populaire (p. 3311) ; le malaise des relations armée-nation (p. 3413) ; le caractère essentiellement défensif que doit avoir la politique de dissuasion (p. 3311) ; la théorie de la guerre préventive du Gouvernement (p. 3300) ; bâtir une défense sur une armée démocratique ayant pour mission de protéger l'intégrité du territoire national (p. 3432) ; la réaffirmation de la politique suivie par le général de Gaulle (p. 3288, 3311, 3421) ; rester fermement décidé à appliquer la politique définie par le général de Gaulle (p. 3434) ; la remise en cause des principes de la politique du général de Gaulle (p. 3447) ; le changement complet de la politique de défense (p. 3416) ; le caractère d'arme anti-cités de l'arme nucléaire (p. 3417) ; le problème moral que constitue la stratégie anti-cités (p. 3433) ; considérer l'arme nucléaire comme l'ultime recours (p. 3428) ; mettre l'ensemble des moyens nucléaires sous l'autorité directe du Président de la République (p. 3311) ; le problème de la volonté politique de déclencher une riposte nucléaire (p. 3439) ; la valeur de la force de dissuasion (p. 3420, 3435) ; son rôle primordial (p. 3421) ; l'étendue de la riposte que la France est en mesure de déclencher (p. 3434) ; l'insuffisance de la force nucléaire française pour jouer un rôle dissuasif (p. 3439) ; disposer de six sous-marins nucléaires afin de maintenir en permanence deux patrouilles de sous-marins (p. 3434) ; maintenir le seuil de crédibilité de la dissuasion nucléaire (p. 3279, 3416) ; la diminution de cette crédibilité (p. 3308, 3415) ; l'esprit de défense, soutien de la crédibilité de la dissuasion (p. 3414) ; faire bénéficier la force de dissuasion d'un soutien constant, en faire l'arme essentielle et prioritaire (p. 3422, 3425, 3434) ; le rôle et les conditions d'emploi de l'arme nucléaire tactique (p. 3280, 3434) ; une arme qui doit rester un moyen politique (p. 3309) ; le caractère inséparable de l'engagement des forces

de manœuvre et de l'utilisation des armes atomiques tactiques (p. 3304, 3427) ; la valeur des forces de manœuvre dès lors qu'elles utilisent ces armes (p. 3427) ; l'accroissement de la crédibilité de la force nucléaire stratégique par la possession de l'arme atomique tactique (p. 3434) ; la faible valeur d'un coup de semonce (p. 3304, 3434) ; le réexamen de l'organisation des forces et de leur doctrine d'emploi (p. 3305) ; la réorganisation des structures de commandement du corps de bataille (p. 3424) ; la confusion entre commandement territorial et commandement opérationnel (p. 3306) ; la recherche d'une mobilité et d'une polyvalence des unités (p. 3412, 3423) ; la dispersion des forces qu'imposent les risques d'agression limitée (p. 3414) ; leur caractère opérationnel moindre du fait de leur nouvelle répartition sur le territoire (p. 3308) ; transformer pleinement les structures de l'armée de terre (p. 3311) ; le rôle des divisions d'infanterie, de la division alpine et de la division parachutiste (p. 3423) ; la faiblesse des unités de réserve (p. 3306) ; l'absence de lignes directrices en matière de problème des réserves (p. 3435) ; l'efficacité qui résulterait d'une utilisation et d'un entraînement sur place des réserves ; le renfort qu'elles peuvent apporter aux forces conventionnelles (p. 3435) ; l'accroissement des tâches et des missions de la gendarmerie ; son rôle (p. 3430) ; la discrétion du Gouvernement sur l'emploi des forces de manœuvre (p. 3306) ; la volonté du général de Gaulle d'engager les forces dans un style offensif (p. 3306) ; l'introduction de la notion de bataille en Europe qui n'existait pas dans les lois de programme précédentes (p. 3289, 3307) ; la notion de bataille retenue par le Président de la République et l'absence de réaffirmation de la notion d'ultime avertissement en vue de la dissuasion (p. 3309) ; l'idée d'une grande bataille en Europe, réponse aux intérêts des Etats-Unis (p. 3310, 3416) ; les améliorations dans le domaine des armements qui permettent cette bataille (p. 3310) ; l'expérience des trois lois de programme précédentes (p. 3411) ; leur rigidité (p. 3436) ; la réalisation à 85 % de la troisième loi de programme (p. 3411) ; la ponction effectuée sur l'armée de terre au titre des programmations antérieures (p. 3412, 3427) ; la nécessité d'une programmation des dépenses d'équipement (p. 3411) ; l'impérieuse nécessité que constitue la programmation (p. 3424) ; les caractéristiques de la nouvelle programmation (p. 3279, 3421) ; son caractère global (p. 3279, 3424) ; les difficultés d'une planification rigide (p. 3424) ; le caractère imprécis et flou du document (p. 3280, 3297, 3430) ; l'absence de véritable programmation (p. 3288, 3297) ; un projet menacé dans son avenir (p. 3427) ; l'absence de fermeté dans les engagements financiers (p. 3421, 3426) ; une programmation fondée sur des crédits de paiement (p. 3279) ; un plan qui ne néglige aucun des aspects du problème (p. 3437) ; la limitation de la programmation à des programmes essentiels (p. 3304) ; le sacrifice de certains programmes prioritaires (p. 3426) ; l'absence de cohérence du projet avec le VIIe Plan (p. 3426) ; assainir la situation financière actuelle des armées (p. 3281, 3289, 3290, 3422, 3423, 3427) ; la décroissance constante du budget de la défense (p. 3782) ; la faiblesse de notre effort militaire par rapport au PNB (p. 3307) ; l'augmentation des crédits de la défense (p. 3279, 3422) ; la volonté du Gouvernement de doter les forces de moyens financiers suffisants (p. 3304) ; l'effort que représente le projet (p. 3283) ; le taux de 20 % des dépenses publiques consacrées à la défense (p. 3422, 3437) ; asseoir ces 20 % sur des recettes identiques à celles de 1976 (p. 3422) ; l'absence de précision sur la façon dont sera couverte l'augmentation des dépenses militaires (p. 3298) ; la diminution constante de la part des armes nucléaires dans le budget ; le moindre accroissement des crédits qui y sont consacrés (p. 3289, 3298, 3305, 3308, 3416, 3422) ; affecter en priorité les crédits à la construction d'un sous-marin nucléaire lance-engins d'une nouvelle génération (p. 3434) ; la baisse des crédits consacrés à la recherche (p. 3415) ; l'importance des crédits de fonctionnement liés aux effectifs (p. 3305) ; le coût d'une armée ne comprenant que les engagés (p. 3436) ; le manque de moyens financiers dans le domaine de la modernisation des locaux militaires (p. 3437) ; l'impact industriel de la programmation (p. 3280) ; l'impossibilité d'apprécier cet impact (p. 3297) ; ses ambiguïtés (p. 3431) ; la réduction des commandes aux industries d'armement (p. 3417) ; la réduction du plan de charge des arsenaux (p. 3298, 3431) ; le cas de Cherbourg (p. 3418) ; le risque de chômage résultant d'une limitation des commandes militaires (p. 3413) ; maintenir le plan de charge et conserver le rôle primordial des établissements de la défense nationale (p. 3422, 3432) ; envisager l'élaboration d'un plan de réorganisation des industries d'armement (p. 3413) ; accorder aux entreprises d'Etat les mêmes facilités de trésorerie qu'aux entreprises privées (p. 3425) ; développer les activités civiles des arsenaux (p. 3419, 3432) ; nationaliser les industries d'armement et l'industrie aérospatiale (p. 3298, 3432) ; la détérioration de la situation des personnels des établissements de la défense nationale ; le cas des techniciens d'études et de fabrication et des retraités (p. 3431) ; l'importance de l'exportation des industries d'armement (p. 3291, 3418) ; la vulnérabilité qui en résulte (p. 3291, 3418, 3431) ; la permanence des problèmes de personnel (p. 3424) ; le malaise régnant au sein

des armées (p. 3425, 3439) ; l'importance des effectifs (p. 3305) ; la valeur du nombre dans le domaine conventionnel (p. 3434) ; la baisse des effectifs (p. 3423) ; ajuster le volume des effectifs avec celui des armes (p. 3416, 3434) ; le malaise des personnels de carrière (p. 3279, 3283) ; leur compétence (p. 3283) ; leur patriotisme (p. 3436) ; la nécessité d'un encadrement amélioré (p. 3308) ; la circonspection que l'on doit avoir à l'égard des engagés (p. 3437) ; la revalorisation de la condition militaire (p. 3423, 3425) ; assurer au personnel des armées un cadre de vie convenable (p. 3437) ; la publication du statut des officiers de service (p. 3422) ; le problème du recrutement des gendarmes, de leur formation et de leur solde (p. 3430) ; restaurer la condition morale et matérielle de ce corps (p. 3430) ; la réaffirmation du principe de la conscription (p. 3280) ; bâtir une défense basée sur la conscription (p. 3432) ; l'institution hybride que constitue l'armée actuelle et qui fait que la nation est mal défendue (p. 3438) ; le service national, cadre privilégié des relations armée-nation (p. 3413) ; le service national, pièce maîtresse d'une véritable mobilisation populaire (p. 3438) ; le problème du maintien de la conscription (p. 3290) ; le caractère contestable du service militaire (p. 3305) ; l'absence de liens entre démocratie et service militaire (p. 3305) ; développer le volontariat appuyé sur la conscription (p. 3434) ; le nouveau pas fait vers l'armée de métier par le biais d'une réduction du nombre des appelés (p. 3300) ; ne recourir en aucun cas à l'armée de métier (p. 3415) ; l'armée de métier, ou de volontariat, négation du principe selon lequel la défense doit être l'affaire de tous (p. 3437) ; les limites posées à l'universalité du service (p. 3290, 3305) ; l'aggravation de l'inégalité (p. 3435, 3438) ; rendre le service militaire vraiment universel (p. 3415, 3420) ; l'attachement du groupe socialiste au service militaire universel (p. 3309) ; l'exemption de la catégorie médicale VI (p. 3423) ; celle des pères de famille de moins de vingt-deux ans (p. 3290) ; le principe de l'impôt temps (p. 3423) ; aller dans le sens d'une diversification du service (p. 3424) ; le patriotisme du contingent ; l'accomplissement du devoir national que constitue la conscription (p. 3436) ; le malaise du contingent (p. 3308) ; assurer au contingent une véritable instruction (p. 3414, 3437) ; le mécontentement résultant de son inoccupation (p. 3437) ; la nécessité d'un dispositif d'instruction décentralisée (p. 3438) ; reviser le style des rapports des cadres avec les hommes (p. 3414) ; redonner au cérémonial militaire sa pleine signification (p. 3414) ; établir de nouvelles structures de participation (p. 3414) ; les commissions consultatives prévues par le nouveau règlement de discipline générale (p. 3438) ; ne pas mettre d'obstacle au statut des objecteurs de conscience (p. 3438) ; l'absence de prévision d'augmentation du prêt (p. 3308) ; la nécessaire transformation du service militaire (p. 3308) ; réduire sa durée (p. 3311, 3416) ; le report du lancement du sixième sous-marin nucléaire lance-engins ; la nécessité de le construire (p. 3289, 3304, 3418, 3422, 3424, 3427) ; l'abandon des bombes AN 52 et la rupture entre les programmes M 20 et M 4 (p. 3422) ; conserver une capacité technologique suffisante (p. 3290) ; la priorité de la recherche (p. 3417) ; la renonciation à de nouveaux progrès dans la capacité de pénétration des armes atomiques (p. 3304) ; le relâchement de l'effort de recherche (p. 3308) ; l'interruption de notre programme d'explosions aériennes (p. 3415) ; les découvertes sur le plan nucléaire (p. 3433) ; la diminution du programme Pluton (p. 3290, 3304, 3415) ; le retard des études sur l'engin air-sol à tête nucléaire (p. 3304) ; les retards apportés dans le domaine de l'équipement des forces conventionnelles (p. 3279, 3439) ; le marasme dans lequel se trouve l'armée conventionnelle (p. 3298, 3428) ; ne pas minimiser l'effort acompli par les trois armées (p. 3289) ; la modernisation et la valorisation des forces classiques (p. 3290, 3412, 3417) ; le refus des choix au niveau des moyens (p. 3307) ; les conséquences résultant du choix opéré en faveur d'une armée classique nombreuse et médiocrement équipée (p. 3416) ; les retards dans le domaine du renouvellement des matériels terrestres (p. 3280, 3434) ; l'effort de rattrapage très mesuré dont bénéficiera l'armée de terre (p. 3412) ; les lacunes qui subsisteront et le sous-équipement de l'armée de terre (p. 3280, 3282, 3308, 3413) ; le lien entre équipement des forces de manœuvre et crédibilité de la défense (p. 3427) ; le problème de la défense anti-aérienne (p. 3282, 3434) ; celui de la capacité anti-chars et de l'artillerie (p. 3424) ; l'hypothèse de la dotation des forces françaises en chars allemands Léopard (p. 3431) ; la dotation en fusils Mas 5, 56 (p. 3431) ; la vétusté des casernements de la gendarmerie (p. 3427, 3430) ; l'insuffisance de ses équipements notamment de son réseau de télécommunications (p. 3430) ; les préoccupations relatives à l'armée de l'air (p. 3280, 3282, 3413) ; le maintien de 450 avions en service (p. 3424) ; la réception des Mirage 2000 (p. 3282) ; le problème de la capacité d'aérotransport (p. 3424) ; l'absence de programmation du Crotale (p. 3424) ; la baisse du tonnage de la flotte (p. 3282, 3299, 3413, 3418) ; son vieillissement rapide (p. 3280, 3425) ; le sacrifice de la flotte de surface et la baisse de sa crédibilité (p. 3426) ; la supériorité des porte-avions (p. 3425) ; le porte-hélicoptères PA 75 ; la livraison des sous-marins nucléaires d'attaque ; la construc-

tion d'un avion de patrouille maritime ; le missile AM 39 (p. 3425).

Intervention de M. Marcel Bigeard, secrétaire d'Etat :

La nécessité de conserver une force nucléaire à la pointe de la technique ; la contestation du service national ; les raisons justifiant l'existence des exemptions ; ne pas condamner la conscription ; le coût d'une armée de métier (p. 3440) ; l'importance du développement de l'esprit de défense (p. 3441).

Intervention de M. Bourges, ministre :

Une discussion qui a été essentiellement un débat d'idées ; la valeur de l'engagement impliqué par le projet ; un projet qui est le résultat d'études approfondies ; la part du budget de la défense dans celui de l'Etat (p. 3441) ; la ventilation programmée des crédits du titre V ; l'accroissement sensible des têtes nucléaires disponibles ; la nature et la réalité de l'effort en faveur de l'armement nucléaire ; l'acquis disponible dans le domaine nucléaire ; les dépenses en capital consenties au cours de la troisième loi de programme (p. 3442) ; le maintien de la priorité au nucléaire ; le nécessaire progrès de la force océanique stratégique ; le développement de l'armement nucléaire tactique ; les significations de l'engagement du « corps de bataille », faire monter les enchères, rôle dévolu à l'armement nucléaire tactique ; la capacité de la France de produire la quasi-totalité de ses armements sans faire appel à des tiers ; l'augmentation des crédits de recherche et de développement ; la mise au point du Mirage 2000 (p. 3443) ; l'effort de rattrapage prévu en matière d'armement classique des forces ; le problème de l'équipement de ces forces ; la question de ses missions et de l'organisation des forces ; la notion de « bataille » ; la fusion du commandement opérationnel et du commandement territorial dans l'armée de terre ; le statut des officiers des services (p. 3444) ; la dotation des services d'une hiérarchie complète ; la création de l'arme du matériel ; l'état des casernements ; l'attachement du Gouvernement à la conception de la nation en armes ; les effectifs, le coût de la conscription ; l'universalité du service militaire ; faire en sorte que la société ne s'oriente pas vers le refus des devoirs collectifs (p. 3445) ; assurer l'activité des établissements d'armements ; la nécessité de faire appel aux exportations pour assurer la régularité de la charge des établissements ; l'amélioration des conditions de vie des personnels employés ; l'interopérabilité des armements à l'échelle européenne ; la non-réintégration de la France dans l'OTAN ; l'incertitude de l'attitude de l'opposition sur le problème de l'armement nucléaire (p. 3446) ; la doctrine du parti socialiste ; la recherche d'un désarmement sincère, réel et véritable ; l'absence de critiques constructives émanant de l'opposition ; l'arrêt de la décroissance constante des crédits militaires (p. 3447).

EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE [25 mai 1976] (p. 3448).

ORATEURS : *MM. Bourges, ministre, Chevènement, d'Aillières, rapporteur ; Le Theule, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, de Bennetot, Fanton, Longequeue, Voilquin, Noal, Guéna, Villon, Dronne.*

ART. UNIQUE (programmation des dépenses militaires et des équipements des forces armées pour la période 1977-1982) (p. 3448 à 3455) ; vote sur l'article unique en application de l'article 44-3 de la Constitution ; réserve de l'*amendement n° 8* de M. Chevènement (classement de l'arme nucléaire tactique et de la force nucléaire stratégique sous la tutelle du conseil supérieur de la dissuasion nucléaire sous l'autorité du Président de la République) (p. 3456) ; *amendement n° 16* de M. Cressard, soutenu par M. Le Theule (affectation prioritaire de crédits à l'étude et à la construction du sous-marin lanceur d'engins supplémentaire, d'une nouvelle génération) (p. 3456) ; réserve du *sous-amendement n° 18* de la commission (lancement de la construction d'un nouveau SNLE avant 1980) (p. 3457) ; réserve de l'*amendement n° 16* (p. 3457) ; réserve de l'*amendement n° 5* de M. Le Theule (affectation de 15 % au moins du budget de la défense au développement des forces nucléaires stratégiques) (p. 3458) ; réserve de l'*amendement n° 9* de M. Longuequeue (réduction et intensification du service militaire ; publication du statut des objecteurs de conscience) (p. 3459) ; réserve de l'*amendement n° 7* de la commission des finances (augmentation progressive, d'au moins 10 %, des effectifs de la gendarmerie) (p. 3459) ; retrait de l'*amendement n° 14* de M. Voilquin (ventilation des crédits de la défense entre le titre III et le titre V) (p. 3460) ; réserve de l'*amendement n° 12* de la commission (limite inférieure de la part du pourcentage du budget de la défense dans le budget de l'Etat pendant la période de la programmation) (p. 3460) ; retrait de l'*amendement n° 13* de M. Noal (suppression du tableau indiquant les principaux programmes de matériels majeurs) (p. 3461) ; *amendement n° 15* du Gouvernement (conditions dans lesquelles le Parlement sera saisi d'un rapport actualisant la programmation des dépenses militaires et des équipements des forces armées) (p. 3461) ; retrait du *sous-amendement n° 17* de la commission (conditions du dépôt d'un projet de loi actualisant

les modalités de réalisation de la programmation des dépenses militaires et des équipements des forces armées) (p. 3461) ; réserve de l'*amendement n° 15* modifié (p. 3462) ; retrait de l'*amendement n° 6* de la commission des finances (suppression de la référence à la notion de programmation dans la rédaction de l'intitulé de l'article unique) (p. 3462).

APRÈS L'ART. UNIQUE : réserve de l'*amendement n° 3* de la commission (dépôt par le Gouvernement d'un compte rendu précisant les écarts enregistrés par rapport aux objectifs de la programmation des dépenses militaires et des équipements des forces armées ainsi que les mesures retenues pour les combler et les modifications d'objectifs qui en résultent pour l'avenir) (p. 3462).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Yves Guéna :* l'importance d'une défense authentiquement nationale (p. 3462) ; l'engagement d'une augmentation régulière du budget de la défense jusqu'à ce qu'il représente 20 % du budget de l'Etat ; la prééminence de la dissuasion des armements nucléaires ; la part de crédits réservée aux forces classiques ; l'avenir de la conscription ; le vote positif du groupe de l'U.D.R. (p. 3463) ;

— *M. Jean-Pierre Chevènement :* le vote négatif du parti socialiste et des radicaux de gauche ; une fausse programmation au service d'une idée fausse (p. 3463) ;

— *M. Pierre Villon :* le vote négatif du groupe comuniste (p. 3463) ;

— *M. Michel d'Aillières :* le vote du texte par les républicains indépendants (p. 3464) ;

— *M. Raymond Dronne :* le vote du texte par le groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux (p. 3464).

ADOPTION par scrutin public du projet de loi dans le texte de l'*amendement n° 15* du Gouvernement complété par l'*amendement n° 16* de M. Cressard (p. 3464) ; liste des votants (p. 3465, 3466).

14. — PROPOSITION DE LOI **n° 2480** PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES MILITAIRES ET DES MILITAIRES DE CARRIÈRE OU SERVANT SOUS CONTRAT, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 par M. Louis Baillot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées).

15. — PROPOSITION DE LOI **n° 2543** TENDANT A MODIFIER L'ANNEXE A LA LOI N° 72-662 DU 13 JUILLET 1972 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES MILITAIRES AFIN DE PORTER DE CINQUANTE A CINQUANTE-CINQ ANS LA LIMITE D'AGE DES MUSICIENS DE LA MARINE, présentée à l'Assemblée nationale le 13 octobre 1976 par M. Simon-Lorière (renvoyée à la commission de la défense nationale) ; rapport le 15 juin 1977 par M. Mourot, n° 2992.

16. — PROPOSITION DE LOI **n° 2672** TENDANT A LA DISSOLUTION DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE, présentée à l'Assemblée nationale le 8 décembre 1976 par M. Carlier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées).

17. — PROPOSITION DE LOI **n° 2853** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES A ÉTÉ SUPPRIMÉE AUX MILITAIRES EN SERVICE EN ALLEMAGNE, ENTRE LE 6 MAI 1956 ET LE 11 OCTOBRE 1963, L'INDEMNITÉ FAMILIALE D'EXPATRIATION, présentée à l'Assemblée nationale le 4 mai 1977 par M. Longequeue et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la défense nationale) ; rapport le 18 mai 1977 par M. Dronne, n° 2904.

Rapport commun avec ARMÉE 2 et 12.

18. — PROPOSITION DE LOI **n° 2938** TENDANT A L'INSTITUTION D'UN MÉDIATEUR MILITAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 1er juin 1977 par M. Longequeue et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la défense nationale) ; rapport le 15 décembre 1977 par M. Honnet, n° 3365.

19. — PROPOSITION DE LOI **n° 3318** SUR LA DÉFENSE NATIONALE, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. Baillot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la défense nationale et des armées).

Voir aussi, AMNISTIE 8 [20 juin 1974] (art. 3, p. 2834, 2835 ; art. 4, p. 2835, 2836 ; art. 6, p. 2836) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 10 [5-6 juin 1974] (p. 2491) 16 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Dépenses militaires [8 novembre 1973] ; PENSIONS DE RETRAITES CIVILES ET MILITAIRES 22, 23 ; PUPILLES DE LA NATION 1 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 148 ; RAPPORT D'INFORMATION 4 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 15.

— **Armée de l'air.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 60 à 64 (p. 2944).

— **Bâtiments de la direction de l'artillerie.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 144.

— **Condamnation pour insoumission.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 628.

— **Condition militaire.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 315.

— **Conditions d'accès aux échelons exceptionnels des grades de colonel et de major.** — *Voir* IMPÔTS 2 (art. 20).

— **Constitution d'un syndicat de soldats dans une unité militaire.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 601.

— **Déclarations du vice-amiral Sanguinetti.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 889.

— **Désertion de jeunes appelés.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 109.

— **Incitation à la création de comités de soldats.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 644.

— **Indemnisation des personnes versées dans le service de défense.** — *Voir* PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE 3.

— **Indemnité d'expatriation aux militaires stationnés en Allemagne.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1242.

— **Indemnité familiale d'expatriation.** — *Voir* PÉTITIONS 304.

— **Insuffisance du nombre des officiers et sous-officiers de réserve.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 60 à 64 (p. 2977).

— **Liberté d'expression des militaires (devoir de réserve et exigences du secret).** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 26.

— **Loi de programme.** — *Voir* RAPPORT DE M. LE PREMIER MINISTRE, EN APPLICATION DE LA LOI DE PROGRAMME n° 70-1058 DU 19 NOVEMBRE 1970 RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS MILITAIRES DE LA PÉRIODE 1971-1975, LE COMPTE RENDU SUR LE PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT MILITAIRE (année 1972) [3 avril 1973] (p. 749). — COMPTE RENDU DE M. LE PREMIER MINISTRE, EN APPLICATION DE LA LOI DE PROGRAMME N° 70-1058 DU 19 NOVEMBRE 1970 RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS MILITAIRES DE LA PÉRIODE 1971-1975, SUR LE PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT MILITAIRE (année 1973). — COMPTE RENDU DE M. LE PREMIER MINISTRE, EN APPLICATION DE LA LOI DE PROGRAMME N° 70-1058 DU 19 NOVEMBRE 1970 RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTE MILITAIRES DE LA PÉRIODE 1971-1975, SUR LE PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT MILITAIRE (année 1974) [26 novembre 1974] (p. 7037).

— **Nouveaux statuts des officiers et sous-officiers.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 60 à 64 (p. 2944).

— **Officiers du cadre spécial et des services.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 835.

— **Officiers techniciens.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 60 à 64 (p. 2946).

— **Participation des militaires au transport des pailles.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 289.

— **Permissions exceptionnelles aux fils d'agriculteurs des départements sinistrés.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 293.

— **Plan de charge des arsenaux de Toulon.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 724.

— **Présence de soldats en uniforme au défilé du 1er mai.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 410.

— **Propagande antimilitariste à Chambéry.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1069.

— **Radiation des cadres de.** — *Voir* PENSIONS DE RETRAITE CIVILES ET MILITAIRES 22.

— **Revalorisation de la condition militaire.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 437.

— **Salaires des ouvriers des armées.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 359.

— **Sanctions prises à l'encontre de certains militaires.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 183.

— **Sécurité dans les armées.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 749.

— **Transfert à Ajaccio du commandement militaire de la Corse.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 391.

ARMEMENT

Voir ARMÉE 13 et 19.

— **Comité des prix de revient des fabrications d'** —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— **naval.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 19.

ARMÉNIE

— **Commémoration du massacre du peuple arménien perpétré en 1915.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 744.

ARMES ET MUNITIONS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 488** TENDANT A MODIFIER LE RÉGIME DES MATÉRIELS DE GUERRE, ARMES ET MUNITIONS, présentée à l'Assemblée nationale le 14 juin 1973 par M. Labbé et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport du 6 juin 1974 par M. Krieg n° 1050.

— **Importation d' — de chasse.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1099. QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 382.

— **Embargo sur les fournitures d' — à l'Afrique du Sud.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1338.

— **Port d'armes.** — *Voir* CRIMES ET DÉLITS 6.

— **Ventes d' —.** *Voir* AVIATION MILITAIRE ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 7 et 12 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Dépenses militaires [8 novembre 1973] (p. 5419, 5428) ; Economie et finances. — II. Services financiers (p. 6151) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Crédits militaires [30 octobre 1975] (p. 7604) ; MOTIONS DE CENSURE, 1 [9 octobre 1973] (p. 4175) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 3.

— **Ventes d'avions de combat à l'étranger.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 215.

ARTISANAT

Voir COMMERCE ET ARTISANAT 6.

ARTISANS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 3409** TENDANT A INSTAURER UNE QUALIFICATION OBLIGATOIRE POUR L'INSTALLATION DANS CERTAINS MÉTIERS, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Vauclair (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

ARTISTES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 61** RELATIVE A LA PROTECTION DES DROITS DES ARTISTES, INTERPRÈTES OU EXÉCUTANTS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Robert-André Vivien (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROJET DE LOI **n° 1733** RELATIF A LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ÉCRIVAINS, DES COMPOSITEURS DE MUSIQUE ET DES ARTISTES CRÉATEURS, PEINTRES, SCULPTEURS, GRAVEURS, ILLUSTRATEURS ET GRAPHISTES, présenté à l'Assemblée nationale le 10 juin 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles) ; rapport le 19 novembre 1975 par M. Simon-Lorière, n° 1988 ; adoption le 25 novembre 1975 sous le titre : « Projet de loi relatif à la sécurité sociale des artistes auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audio-visuelles et cinématographiques, graphiques et plastiques. » — Projet de loi n° 362.

Transmis au Sénat le 27 novembre 1975, n° 75 (année 1975-1976) (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 10 décembre 1975 par M. Robert Schwint, n° 111 (année 1975-1976) ; avis le 11 décembre 1975 par M. Jacques Carat au nom de la commission des affaires culturelles, n° 123 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 18 décembre 1975. — Projet de loi n° 59 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1975 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 2089 ; rapport le 19 décembre 1975 par M. Delaneau, n° 2097 ; adoption le 19 décembre 1975. — Projet de loi n° 436.

Transmis au Sénat le 20 décembre 1975 (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 177 (année 1975-1976) ; rapport le 20 décembre 1975 pra M. Robert Schwint, n° 178 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 20 décembre 1975. — Projet de loi n° 82 (année 1975-1976).

Loi n° 75-1348 du 31 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1976 (p. 187).

PREMIÈRE LECTURE [25 novembre 1975] (p. 8892, 8910 et 8914).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Simon-Lorière, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Michel Durafour, ministre du travail, Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, Ralite, Gau, Delaneau, Rohel, Bernard Marie, Pierre Bas, Chassagne, Bolo, Rigout, Bécam et Duffaut.*

Accidents du travail (p. 8893) ; loi du 11 mars 1957 (p. 8893) ; cotisations des employeurs (p. 8893) ; diffusion ou exploitation

(p. 8893 et 8897) ; disparition de la caisse d'allocations vieillesse des professeurs de musique, musiciens, auteurs et compositeurs (CAVMU) et de la caisse d'allocations vieillesse des arts graphiques et plastiques (CAVAR) (p. 8893 et 8899) ; centre national du livre (p. 8893) ; centre national de la musique (p. 8893) ; centre national des arts (p. 8893) ; régimes complémentaires (p. 8894) ; création artistique (p. 8896 et 8898) ; SACEM (société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique) (p. 8896) ; société du droit de reproduction mécanique (SDRM) (p. 8896) ; définition de l'écrivain (p. 8897) ; Hachette (p. 8897) ; droits d'auteur des écrivains (p. 8898) ; participation de l'Etat au financement (p. 8898).

Intervention de M. Durafour, ministre du travail (p. 8894) :

L'intégration des auteurs et artistes créateurs au régime général répond au vœu des intéressés et constitue un nouveau pas vers la généralisation de la sécurité sociale ; le financement du système ; les cotisations à la charge des personnes physiques ou morales qui diffusent les œuvres ; (p. 8895) : les règles de coordination du droit commun seront appliquées si l'artiste créateur exerce par ailleurs une activité non salariée.

Intervention de M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture (p. 8895) :

La neutralité qui s'impose à l'Etat dans le domaine des arts n'est pas synonyme d'abstention et son devoir était d'étendre aux créateurs une protection sociale analogue à celle dont jouissent les autres citoyens ; ainsi sera mis fin à un régime qui, par ses lacunes et ses méthodes, était de plus en plus mal supporté par la communauté des artistes.

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : *article 613-1 du code de la sécurité sociale* (affiliation obligatoire) : rejet de l'*amendement n° 38* de MM. Ralite et Chambaz (appréciation des revenus professionnels) (p. 8899) ; rejet de l'*amendement n° 39* de MM. Ralite et Millet (l'affiliation obligatoire s'applique aux artistes qui ont tiré de leurs activités plus de la moitié de leurs ressources) (p. 8900) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (la définition de l'artiste est fondée sur celle de l'auteur) (p. 8900) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (commissions de professionnalité) (p. 8901) ; adoption de l'article 613-1 (p. 8901) ;

Article 613-2 du code de la sécurité sociale (prestations en espèces de l'assurance maladie et de l'assurance maternité) (adoption de l'*amendement n° 52* de la commission (maintien des avantages acquis) (p. 8902) ; adoption de l'article (p. 8903) ;

Article L. 613 du code de la sécurité sociale (obligation de cotiser) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission et de M. Delaneau (situation des artistes sans ressources) (p. 8903) ; adoption de l'article (p. 8903) ;

Article L. 613-4 du code de la sécurité sociale : adoption de l'*amendement n° 5* de pure forme de la commission (p. 8903) ; adoption de l'*amendement n° 53* de la commission (suppression de l'abattement du taux des cotisations pour les écrivains non salariés) (p. 8903) ; adoption de l'*amendement n° 8* de la commission remplaçant le mot « cotisation » par le mot « contribution » (p. 8903) ; adoption de l'*amendement n° 55* de M. Gau soumettant l'Etat et les collectivités publiques à l'obligation de cotiser (p. 8903) ; adoption de l'*amendement n° 58* présenté par le Gouvernement modifié par le *sous-amendement n° 9* de la commission (cotisation des diffuseurs et des exploitants) (p. 8904) ; adoption des *amendements n°s 12 et 13* de la commission étendant la cotisation des diffuseurs au produit des œuvres des auteurs vivants ou morts et de la rémunération versée à l'auteur lorsque l'œuvre n'est pas vendue au public (p. 8904 à 8906) ; rejet de l'*amendement n° 36* de M. Pierre Bas substituant au chiffre d'affaires une assiette fondée sur la rémunération de l'auteur (p. 8904 à 8906) ; l'*amendement n° 43* de M. Ralite devient sans objet (p. 8906) ; adoption de l'*amendement n° 14* de la commission (le centre national des lettres, le centre national de la musique ou le centre national des arts assument les obligations de l'employeur) (p. 8907) ; adoption de l'*amendement n° 15* de la commission assurant l'autonomie financière du régime (p. 8907) ; adoption des *amendements n°s 16 et 17* de coordination de la commission (p. 8908) ; adoption de l'*amendement n° 59* de pure forme de la commission (p. 8908) ; adoption de l'article (p. 8908) ;

Le texte proposé pour l'article 613-5 devient sans objet à la suite de l'adoption de l'*amendement n° 59* du Gouvernement (p. 8910).

Article L. 613-6 du code de la sécurité sociale (décret en Conseil d'Etat) : rejet de l'*amendement n° 46* de MM. Ralite et Millet (consultation obligatoire des organisations professionnelles) (p. 8911). Le Gouvernement prend l'engagement de procéder aux consultations des organisations professionnelles (p. 8911). Adoption des *amendements n°s 19 et 20* de pure forme de la commission (p. 8911) ; adoption par scrutin de l'*amendement n° 21*

de la commission prévoyant la représentation majoritaire des auteurs au sein des organismes agréés (p. 8912) ; liste des votants (p. 8927) ; adoption de l'article L. 613-5 du code et de l'ensemble de l'article 1er du projet de loi modifié (p. 8912).

AVANT l'ART. 2 : rejet par scrutin de l'*amendement n° 48* de M. Ralite obligeant le Gouvernement à déposer avant le 1er janvier 1976 un projet de loi relatif à la création des centres nationaux des lettres, de la musique et des arts (p. 8913) ; liste des votants (p. 8928). Le Gouvernement créera le centre national des lettres, le centre national de la musique et le centre national des arts avant la fin de l'année (p. 8913).

ART. 2 : *article L. 648 du code de la sécurité sociale* : adoption (p. 8913).

ART. 3 (régime d'assurance vieillesse des professions libérales) : adoption de l'*amendement n° 22* de la commission précisant qu'il n'y aura aucun transfert des charges sur le régime général (p. 8915) ; adoption de l'*amendement n° 50* du Gouvernement réglant le sort des titulaires d'une pension de vieillesse acquise à la date d'entrée en vigueur de la présente loi (p. 8915) ; adoption de l'article 3 modifié (p. 8915).

APRÈS l'ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 23* de la commission (entrée en vigueur des trois premiers articles au plus tard le 1er janvier 1977) (p. 8915).

AVANT l'ART. 4 : réserve de l'*amendement n° 24* de la commission et du *sous-amendement n° 51* de MM. Ralite et Le Meur (p. 8915).

ART. 4 (agrément des accords relatifs aux régimes complémentaires de retraite) : adoption de l'*amendement n° 65* du Gouvernement modifié par le *sous-amendement n° 67* de la commission étendant la portée du texte initialement prévu par l'article 4 (p. 8916) ; le texte de cet amendement modifié devient l'article 4 ; les *amendements n°s 25, 26, 27 et 28* de la commission deviennent sans objet (p. 8916).

AVANT L'ART. 4 (*suite*) : l'*amendement* et le *sous-amendement* précédemment réservés deviennent sans objet (p. 8916).

ART. 5 (maintien en vigueur provisoire des régimes complémentaires d'assurance vieillesse) : adoption des *amendements* de suppression *n°s 29* de la commission et *66* du Gouvernement (p. 8917) ; en conséquence l'article 5 est supprimé (p. 8917).

ART. 6 (détermination par décret des modes de gestion des régimes complémentaires) : adoption des *amendements identiques n°s 30* de la commission et *68* du Gouvernement supprimant dans les décrets toutes dates impératives pour l'application des nouveaux régimes de retraite complémentaire (p. 8917) ; adoption des *amendements* identiques *n°s 64* de la commission et *69* du Gouvernement (maintien des régimes complémentaires tant que les bénéficiaires le souhaitent) (p. 8917) ; adoption de l'article 6 modifié (p. 8917).

ART. 7 (abrogation des dispositions contraires aux articles L. 242 et L. 514 du code de la sécurité sociale) : adoption de l'*amendement n° 37* de M. Pierre Bas modifiant l'article 42 de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique (suppression de l'extension du droit de suite aux ventes faites par l'intermédiaire d'un commerçant) (p. 8918) ; adoption de l'article 7 modifié (p. 8918).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 34* de la commission rédigeant ainsi le titre du projet de loi : « Projet de loi relatif à la sécurité sociale des artistes auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographiques, graphiques et plastiques » (p. 8918).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Jean Delaneau :* proteste contre la tactique utilisée par le groupe communiste en séance publique ; les républicains indépendants voteront le projet de loi (p. 8918) ;

— *M. Jack Ralite :* le groupe communiste votera le texte en raison des améliorations qu'il a réussi à y introduire (p. 8919) ;

— *M. Pierre Bas :* le groupe UDR votera le projet de loi (p. 8919).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi à l'unanimité (p. 8919).

DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1975] (p. 10137).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Delaneau, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, chargé des travailleurs immigrés, Savary, de Benouville.*

Vœux de prompt rétablissement à Aymeric Simon-Lorière, rapporteur (p. 10137).

Intervention de M. Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, chargé des travailleurs immigrés (p. 10138) :

Associe le Gouvernement aux vœux de rétablissement pour M. Simon-Lorière.

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (suppression de la condition de l'exercice d'activité de création à titre principal) (p. 10138) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (intervention des commissions professionnelles limitée aux cas de litiges (p. 10139) ; adoption de l'article premier (p. 10139).

ART. 3 et 6 : adoption (p. 10139) ;

ART. 7 : rejet de l'*amendement n° 1* de M. Pierre Bas (transactions par l'intermédiaire d'un commerçant) (p. 10139).

Intervention de M. Dijoud, secrétaire d'Etat 10139).

Sur le 1° de l'article L. 242 du code de la sécurité sociale ; adoption de l'article 7 (p. 10139) ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 10139).

Voir BATIMENTS PUBLICS 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie) [30 octobre 1974] (p. 5611), Artistes de l'Opéra (p. 5610), PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 7 à 12.

ARTISTES ET INTERPRÈTES

— **de radio et de télévision.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976 11, article 5.

— **Sécurité sociale des** —. *Voir* IMPÔTS 2, article 30 *quater*.

ASCENDANTS

Voir AIDE SOCIALE 3 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Anciens combattants [9 novembre 1973].

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

I. — **Représentants titulaires :**

MM. Boulloche, Brugnon, Cerneau, Delorme, Krieg, Nessler, Péronnet, Radius, Rivière, Roger, Valleix, Vitter [13 juin 1973] (p. 2072).

M. de Montesquiou (en remplacement de M. Péronnet, nommé ministre) [14 juin 1974] (p. 2720) et [*J.O.* du 15 juin 1974] (p. 6393).

M. Burckel (en remplacement de M. Krieg, démissionnaire) [20 juin 1975] (p. 4568) et [*J.O.* du 24 juin 1975] (p. 6492).

M. Cermolacce (en remplacement de M. Roger) [20 novembre 1976] (p. 8557).

M. Péronnet (en remplacement de M. de Montesquiou, décédé) [24 novembre 1976] (p. 8671).

II. — **Représentants suppléants :**

MM. Bizet, Bourgeois, Cermolacce, Depietri, Destremau, Forni, Grussenmeyer, La Combe, de Montesquiou, Pignion, Soustelle, Wéber [13 juin 1973] (p. 2072).

M. Beauguitte (en remplacement de M. Destremau, nommé ministre) [26 juin 1974] (p. 2909) et [*J.O.* du 27 juin 1974] (p. 6787).

M. Daillet (en remplacement de M. de Montesquiou, nommé membre titulaire) [4 juillet 1974] (p. 3270) et [*J.O.* du 4 juillet 1974] (p. 6985).

M. Roger (en remplacement de M. Cermolacce) [20 novembre 1976] (p. 8557).

ASSEMBLÉE NATIONALE

I. — **Réunion constitutive** [2 et 3 avril 1973].

Ouverture de la cinquième législature de l'Assemblée nationale et de la seconde session ordinaire de 1972-1973 [2 avril 1973] (p. 729).

Constitution du bureau d'âge [2 avril 1973] (p. 730).

Communication de la liste des 487 députés élus dans les départements de la métropole et dans les départements et territoires d'outre-mer [2 avril 1973] (p. 730 et 733 à 737).

Communications faites à l'Assemblée nationale par le Conseil constitutionnel : contestations dirigées contre les élections [2 avril 1973] (p. 730, 738, 739).

Allocution de M. le Président d'âge [2 avril 1973] (p. 730, 731).

Election du président de l'Assemblée nationale [2 avril 1973] (p. 731).

II. — **Bureau d'âge.**

Président d'âge : M. Virgile Barel [2 avril 1973] (p. 729).

Installation des secrétaires d'âge :

Année 1973 :

MM. Simon - Lorière, Bernard - Reymond,

Mayoud, Dalbera, Ducray, Jacques Legendre [2 avril 1973] (p. 730).

Année 1974 :

MM. Simon-Lorière, Bernard-Reymond, Mayoud, Dalbera, Ducray, Jacques Legendre [2 avril 1974] (p. 1448).

Année 1975 :

M. Simon-Lorière, Bernard-Reymond, Mayoud, Dalbera, Jacques Legendre, Mourot [2 avril 1975] (p. 1198).

Année 1976 :

MM. Mayoud, Dalbera, Jacques Legendre, Mourot, Mme Moreau, M. Forni [2 avril 1976] (p. 1272).

Année 1977 :

M. Dupilet, Dalbera, Mme Moreau, MM. Forni, Simon-Lorière, Zeller [2 avril 1977] (p. 1458).

III. — **Bureau** (*composition*).

Année 1973 :

Nomination du président de l'Assemblée nationale [2 avril 1973] (p. 731). Est élu : M. Edgar Faure.

Nomination de six vice-présidents. Sont élus : MM. Nungesser, Alduy, Léon Feix, Anthonioz, Abelin, Labarrère [3 avril 1973] (p. 747).

Nomination de trois questeurs. Sont élus : MM. Neuwirth, Bayou, Michel Jacquet [3 avril 1973] (p. 747).

Nomination de douze secrétaires. Sont élus : MM. Becam, Cermolacce, Mme Constans, MM. Corrèze, Dalbera, Paul Duraffour, Mme Fritsch, MM. Godon, Marie, Mazeaud, Méhaignerie, Petit [3 avril 1973] (p. 747, 748).

Année 1974 :

Nomination de six vice-présidents : MM. Le Douarec, Larue, Mme Constans, MM. Anthonioz, Abelin (1), Loo [2 avril 1974] (p. 1448).

Nomination de trois questeurs : MM. Neuwirth, Bayou, Michel Jacquet [2 avril 1974] (p. 1448).

Nomination de douze secrétaires : MM. Barthe, Jacques Delong, Fontaine, Mme Fritsch, MM. Godon, Daniel Goulet, Guillermin, Méhaignerie, Porelli, Raynal, Ver, Claude Weber [2 avril 1974] (p. 1448).

Composition du bureau [2 avril 1974] (p. 1450).

Nomination de M. Stehlin, en qualité de vice-président, en remplacement de M. Pierre Abelin, nommé membre du Gouvernement [9 juillet 1974] (p. 3405). Donne sa démission de vice-président [7 novembre 1974] (p. 6033).

Nomination de M. Schloesing, en qualité de vice-président, en remplacement de M. Stehlin, démissionnaire [13 novembre 1974] (p. 6277).

Année 1975 :

Nomination de six vice-présidents : MM. Charles Bignon, Boulay, Mme Chonavel, MM. Anthonioz, Schloesing, Gaudin [2 avril 1975] (p. 1198).

Nomination de trois questeurs : MM. Corrèze, Bayou, Michel Jacquet [2 avril 1975] (p. 1198).

Nomination de douze secrétaires : M. Berthouin, Mme Crépin, MM. Forens, Godon, Guermeur, Lavielle, Mourot, Camille Petit, Renard, Rickert, Rieubon, Villa [2 avril 1975] (p. 1198).

Composition du bureau [2 avril 1975] (p. 1200).

Année 1976 :

Nomination de six vice-présidents : MM. Le Douarec, Leenhardt, Ducoloné, Anthonioz (2), Claudius-Petit et Beck [2 avril 1976] (p. 1273).

Nomination de trois questeurs : MM. Corrèze, Bayou et Michel Jacquet (3) [2 avril 1976] (p. 1273).

Nomination de douze secrétaires : MM. Alloncle, Alain Bonnet, Brochard, Deliaune, Albert Ehm, Garcin, Guilliod, Hausherr, Lebon, Mme Moreau, MM. Pinte et Gilbert Schwartz [2 avril 1976] (p. 1273).

Composition du bureau [2 avril 1976] (p. 1275).

Nomination de M. Voilquin, en qualité de questeur, en remplacement de M. Michel Jacquet, décédé [20 avril 1976] (p. 1906).

Nomination de M. Jean Brocard, en qualité de vice-président, en remplacement de M. Marcel Anthonioz, décédé [13 octobre 1976] (p. 6544, 6584).

(1) Cesse d'exercer son mandat à compter du 28 juin 1974. Nommé ministre de la coopération. En conséquence, son poste de vice-président est devenu vacant [4 juillet 1974] (p. 3363).

(2) M. Marcel Anthonioz, décédé le 31 août 1976 (*J.O.* du 3 septembre 1976, p. 5351).

(3) M. Michel Jacquet, décédé le 9 avril 1976 (*J.O.* du 11 avril 1976, p. 2233).

Année 1977 :

Nomination de six vice-présidents : MM. Nungesser, Allainmat, Maurice Andrieux, Jean Brocard, Mme Fritsch, M. Franceschi [2 avril 1977] (p. 1459).

Nomination de trois questeurs : MM. Corrèze, Bayou, Voilquin (1) [2 avril 1977] (p. 1459).

Nomination de douze secrétaires : MM. Alfonsi, Bégault, Ceyrac, Chaumont (2), Degraeve, Dutard, Fouqueteau, Gaillard, Gouhier, Daniel Goulet, Xavier Hamelin, Maisonnat [2 avril 1977] (p. 1459).

Composition du bureau [2 avril 1977] (p. 1459).

Nomination de M. Boyer, en qualité de questeur, en remplacement de M. Albert Voilquin, élu sénateur [11 octobre 1977] (p. 6039, 6047) ; composition du bureau (p. 6047).

Nomination de M. Guermeur, en qualité de secrétaire, en remplacement de M. Jacques Chaumont, élu sénateur [18 octobre 1977] (p. 6201), composition du bureau (p. 6274).

IV. — **Bureau** (*décisions*).

Délibération du bureau de l'Assemblée nationale sur les conditions dans lesquelles se déroule le débat sur la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [19 octobre 1973] (p. 4604).

Communication de M. le président de l'Assemblée nationale [7 novembre 1973] (p. 5283) : réunion du bureau sur le problème des conditions d'exercice du contrôle budgétaire (pouvoirs d'information des commissions et droits des rapporteurs).

ORATEURS : *MM. Cermolacce, Hamel, Fouchier, président de la commission de la production et des échanges, Debré.*

Délibération du bureau de l'Assemblée nationale sur les conditions dans lesquelles certains organes de presse avaient été à même de publier des extraits d'un rapport de commission de contrôle avant la décision de publication prise par l'Assemblée nationale [9 juillet 1974] (p. 3405).

Communication de M. le président de l'Assemblée nationale [24 juillet 1974] (p. 3726) : l'Assemblée est informée de la réunion commune de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges pour entendre le Premier ministre sur les problèmes agricoles ; les députés non membres de ces commissions pourront assister à la réunion en qualité d'observateurs ; (p. 3758) : en réponse aux rappels au règlement de MM. Chandernagor et Rigout, indique que de nombreux précédents autorisent une réunion commune de deux commissions ; (p. 3769) : le bureau est convoqué sur cette question.

Communication de M. le président de l'Assemblée nationale [26 juillet 1974] : (p. 3852) ; indique les raisons qui l'avaient conduit à organiser une réunion commune de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges pour entendre le Premier ministre sur les problèmes agricoles ; s'excuse de l'annulation, au dernier moment, de cette réunion ; sa volonté de ne pas voir se créer un incident politique à partir d'une innovation seulement destinée à améliorer le travail parlementaire.

Observations de M. le président de l'Assemblée nationale [27 juillet 1974] (p. 3908) : relatives à la proposition contenue dans une lettre attribuée à M. Robert Fabre tendant à supprimer la présence d'un détachement de la garde républicaine lors du cérémonial d'entrée du président en séance.

Communication de M. le président de l'Assemblée nationale [13 mai 1975] (p. 2542) : sur le rappel au règlement de M. Dubedout : indique que le projet de loi portant réforme de l'urbanisme et de la politique foncière sera effectivement examiné par trois commissions.

Décision d'annulation du scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif à la protection de la nature [27 avril 1976] (p. 2167).

V. — **Sessions.**

1972-1973 : seconde session ordinaire :

— ouverture [2 avril 1973] (p. 729) ;

— clôture [30 juin 1973] (p. 2761).

1973-1974 : première session ordinaire :

— ouverture [2 octobre 1973] (p. 3958) ;

— clôture [20 décembre 1973] (p. 7287).

Première session extraordinaire :

— ouverture [22 janvier 1974] (p. 305, 306) ;

— clôture [25 janvier 1974] (p. 472).

Seconde session ordinaire :

— ouverture [2 avril 1974] (p. 1447) ;

(1) M. Albert Voilquin, élu sénateur (*J.O.* du 7 octobre 1977, p. 4886).

(2) M. Jacques Chaumont, élu sénateur (*J.O.* du 7 octobre 1977, p. 4886).

— clôture [28 juin 1974] (p. 3212).

Deuxième session extraordinaire :

— ouverture [2 juillet 1974] (p. 3232) ;

— clôture [11 juillet 1974] (p. 3514).

Troisième session extraordinaire :

— ouverture [23 juillet 1974] (p. 3645, 3646) ;

— clôture [28 juillet 1974] (p. 3940, 3941).

1974-1975 : première session ordinaire :

— ouverture [2 octobre 1974] (p. 4658) ;

— clôture [20 décembre 1974] (p. 8270).

Seconde session ordinaire :

— ouverture [2 avril 1975] (p. 1197) ;

— clôture [30 juin 1975] (p. 5082).

Session extraordinaire :

— ouverture [9 septembre 1975] (p. 6055, 6056) ;

— clôture [12 septembre 1975] (p. 6256).

1975-1976 : première session ordinaire :

— ouverture [2 octobre 1975] (p. 6410) ;

— clôture [20 décembre 1975] (p. 10182).

Seconde session ordinaire :

— ouverture [2 avril 1976] (p. 1272) ;

— clôture [30 juin 1976] (p. 4991).

Session extraordinaire :

— ouverture [1er juillet 1976] (p. 4998) ;

— clôture [10 juillet 1976] (p. 5259).

1976-1977 : première session ordinaire :

— ouverture [2 octobre 1976] (p. 6303) ;

— clôture [20 décembre 1976] (p. 9809).

Seconde session ordinaire :

— ouverture [2 avril 1977] (p. 1457) ;

— clôture [30 juin 1977] (p. 4559).

1977-1978 : première session ordinaire :

— ouverture [3 octobre 1977] (p. 5765) ;

— clôture [21 décembre 1977] (p. 9182).

— **Composition et durée des pouvoirs de l'** —. *Voir* PARLEMENTAIRES 8.

— **Mise en doute de la souveraineté de l'** —. *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 619.

— **Nombre de sièges à l'** —. *Voir* ELECTIONS 41.

— **Personnel de l'** —. *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 565, 566, Faits personnels 22.

— **Représentation des TOM à l'** —. *Voir* ELECTIONS (législation) 49, 50.

— **Séances plénières de l'** —. *Voir* RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES 7.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

1 A. — PROPOSITION DE LOI **n° 437** TENDANT A FAIRE ÉLIRE PAR LES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX LES REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par M. de Broglie (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

1 B. — PROPOSITION DE LOI **n° 554** TENDANT A FAIRE ÉLIRE AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT LES MEMBRES DU PARLEMENT EUROPÉEN, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Rossi et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

1. — PROJET DE LOI **n° 2920** AUTORISANT L'APPROBATION DES DISPOSITIONS ANNEXÉES A LA DÉCISION DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES DU 20 SEPTEMBRE 1976 ET RELATIVES A L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT, présenté à l'Assemblée nationale le 25 mai 1977 par M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères (renvoyé à la commission des affaires étrangères) ; rapport le 9 juin 1977 par M. Feït, n° 2973 ; adoption le 16 juin 1977. — Projet de loi n° 700.

Transmis au Sénat le 17 juin 1977, n° 394 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des affaires étrangères) ; rapport le 21 juin 1977 par M. Claude Mont, n° 396 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 23 juin 1977. — Projet de loi n° 158 (année 1976-1977).

Loi n° 77-680 du 30 juin 1977, publiée au *J.O.* du 1er juillet 1977 (p. 3479).

PREMIÈRE LECTURE [14 juin 1977] (p.3724), [15 juin 1977] (p. 3801), [16 juin 1977] (p. 3894).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Feït, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de Gui-*

ringaud, ministre des affaires étrangères, Debré, Chandernagor, Destremau, Muller, Nessler, René Ribière, Daillet, Terrenoire, Durieux, Radius, Partrat, Gaussin, Seitlinger, Ansart, Chirac, Jean-Pierre Cot, Chinaud, Bouvard, Maurice Faure, Julia, Edgar Faure, Rhétoré, Mme Thome-Patenôtre, MM. Caro, Zeller, Bordu, Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

Les dispositions à ratifier ; le contenu de l'acte des Communautés ; la nature juridique de l'acte ; la définition des principes de base de l'élection de l'assemblée au suffrage universel ; la répartition des sièges ; l'adoption d'un dispositif électoral commun ; le problème du double mandat ; les incompatibilités ; la procédure électorale à mettre en œuvre ; l'exercice du droit de vote (p. 3726) ; la date des élections ; la vérification des pouvoirs des représentations ; le remplacement des représentants ; les annexes de l'acte ; les projets précédents ; le projet Dehousse ; le projet Patijn ; les compétences de l'Assemblée parlementaire européenne ; la position du rapporteur sur le texte ; la nécessité d'achever la construction institutionnelle de la Communauté ; les avantages de l'élection au suffrage universel direct ; la perspective confédérale de l'Europe (p. 3727) ; le lien entre l'élection au suffrage universel direct et l'institution du Conseil européen ; les garanties contre l'extension des pouvoirs de l'assemblée ; les discussions au sein de la commission des affaires étrangères ; les réserves faites par la commission sur les déclarations des pays membres ; l'exercice du droit d'amendement ; l'état des ratifications de la convention du 20 septembre 1976 ; la demande par la commission de l'ajournement du projet de loi (p. 3728).

Intervention de M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères :

La politique européenne de la France ; celle du général de Gaulle (p. 3728) ; l'article 138 du Traité de Rome ; les conditions posées par le Gouvernement français pour l'élection au suffrage universel direct ; le lien entre l'établissement d'un véritable exécutif et la mise en place d'une véritable assemblée ; le plan Fouchet ; la relance de l'Europe par la France après son accession à la présidence des Neuf ; la création d'un Conseil européen ; le sommet de Paris du 10 décembre 1974 ; l'adoption de l'acte du 20 septembre 1976 par le Conseil des Communautés ; les caractéristiques de l'acte du 20 septembre 1976 ; la répartition des sièges ; la procédure électorale ; l'égalité des Etats membres au regard de l'engagement pris ; la crainte des menaces pesant sur l'indépendance nationale ; le refus par le Gouvernement d'une extension des pouvoirs de l'Assemblée (p. 3729) ; l'opposition de la France au rapport Tindemans ; les garanties juridiques pour la non-extension des pouvoirs de l'Assemblée (la décision du Conseil constitutionnel) ; les garanties politiques : l'engagement du Gouvernement ; la possibilité de la France de s'opposer à une évolution des pouvoirs de l'Assemblée ; l'impossibilité d'accroître les garanties ; la crise de la construction européenne ; l'ampleur des résultats obtenus ; les réalisations de la Communauté (p. 3730) ; les avantages tirés par la France du Marché commun en matière d'exportations agricoles et de commerce extérieur ; les faiblesses de la Communauté européenne ; l'absence d'une véritable organisation des marchés du vin et des fruits ; le problème de la pêche ; la politique industrielle ; la désaffection de l'opinion ; la possibilité par l'élection au suffrage universel direct de mobiliser l'opinion de l'Europe (p. 3731).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les réalisations économiques du Marché commun (p. 3746, 3750, 3813, 3815) ; l'élection au suffrage universel direct prévue par le Traité de Rome (p. 3726, 3736, 3738, 3749, 3801, 3822, 3823) ; l'évolution de la construction européenne (p. 3740, 3746) ; la crise de l'Europe (p. 3736, 3744, 3745, 3746, 3747, 3750, 3804, 3807, 3810, 3814, 3818, 3823) ; la responsabilité des gouvernements dans cette crise (p. 3823) ; l'acheminement vers une zone de libre-échange (p. 3747, 3814) ; la « communauté des multinationales » (p. 3804) ; l'inopportunité du texte (p. 3744, 3745, 3747, 3808) ; les interdépendances existant entre les Etats européens ; la réalité de l'Europe (p. 3736, 3743, 3745, 3802) ; l'inexistence de l'Europe des travailleurs (p. 3736, 3804) ; la nécessité de la créer (p. 3811, 3815) ; les ressources financières de la Communauté ; la nécessité de les contrôler ; les pouvoirs budgétaires de l'Assemblée (p. 3735, 3747, 3815, 3819) ; la création du Conseil européen (p. 3801) ; les mécanismes institutionnels de la Communauté (p. 3742) ; le suffrage universel, moyen de renforcer les institutions européennes (p. 3814, 3815) ; le rapport Tindemans (p. 3743) ; la « boulimie » de l'Assemblée européenne ; sa tendance à accroître ses pouvoirs (p. 3743, 3819) ; l'« atlantisme » de l'Europe ; la déclaration des chefs de gouvernements de décembre 1974 (p. 3745, 3748, 3807) ; la nécessité d'une volonté politique de l'Europe (p. 3750, 3822) ; le Parlement européen « tribune politique » (p. 3811) ; l'inexistence de la politique monétaire (p. 3746, 3750, 3807, 3814) ; l'insuffisance de la politique culturelle européenne (p. 3751) ; la réunion d'Oslo (p. 3751) ; la politique de l'énergie (p. 3807, 3814, 3823) ; le problème de l'emploi (p. 3818) ; les conséquences de l'élection au suffrage universel sur

les pouvoirs de l'Assemblée (p. 3733, 3737, 3743, 3803) ; les avantages de l'élection au suffrage universel ; la démocratisation de l'Europe (p. 3740, 3741, 3746, 3747, 3748, 3749, 3750, 3751, 3802, 3813, 3814, 3816, 3822) ; la nécessité pour la France de compléter la construction européenne (p. 3745, 3747, 3750, 3806, 3813, 3822) ; les arguments invoqués contre l'élection au suffrage universel (p. 3741, 3810) ; leur réfutation (p. 3824) ; les risques de mise en cause de la souveraineté nationale (p. 3808, 3810) ; l'affaire du prêt au Portugal (p. 3810) ; les conséquences d'un reiet : le « repli » de la France (p. 3741, 3743, 3748, 3750, 3802, 3812, 3823) ; l'Europe, condition de l'indépendance française (p. 3743, 3749, 3802, 3806) ; les différentes conceptions de l'indépendance française (p. 3811) ; les trois exigences de la politique française : indépendance, coopération avec les pays voisins et union d'Etats (p. 3731) ; la politique européenne de la France : les références au général de Gaulle (p. 3732, 3734, 3746, 3749, 3807, 3822) ; l'attachement des Français à l'Europe et à l'élection au suffrage universel (p. 3745, 3747, 3749, 3802, 3815, 3824) ; l'existence d'une majorité pour l'Europe (p. 3823) ; le « scepticisme » de l'opinion publique (p. 3807, 3814) ; l'indifférence de l'électorat (p. 3744, 3745) ; l'inanité des arguments du Gouvernement (p. 3732) ; l'inspiration supranationale de l'article 138 du Traité de Rome (p. 3732) : « l'aventure » de la supranationalité (p. 3732, 3734) ; les arguments contre la supranationalité : rapports spécifiques de la France avec l'Est et dissuasion nucléaire (p. 3732) : l'isolement de la conception du Gouvernement français sur les pouvoirs de l'Assemblée face aux autres pays ; les interprétations des autres pays (p. 3732, 3737, 3742, 3744, 3804, 3806, 3808) : la division des Etats européens (p. 3807, 3815) ; l'existence d'un consensus européen (p. 3813, 3814) ; les réalisations du Marché commun contraires aux conceptions françaises : les exemples de la recartellisation dans la CECA et de l'interprétation du Marché commun (p. 3733) ; pour une Europe confédérale (p. 3732, 3740, 3744, 3748, 3807, 3813) ; le principe de la primauté de l'ordre juridique international (p. 3742) ; l'analogie entre le Parlement européen et une Assemblée nationale (p. 3746) ; la demande par Michel Debré d'une nouvelle négociation (p. 3734, 3735) ; les contradictions de Michel Debré (p. 3815) ; la conception des communistes sur l'Europe : « une Europe de paix, une Europe démocratique, une Europe du progrès social et de la coopération » (p. 3805, 3825) ; leurs propositions (p. 3806) ; la stratégie européenne du PS (p. 3736, 3737) ; son attachement au suffrage universel (p. 3736, 3737) ; ses conditions à l'adoption du texte (p. 3737) ; la position des républicains indépendants (p. 3740) ; les querelles de la majorité (p. 3738, 3803, 3812) ; le jeu des institutions françaises ; l'influence de l'élection du Président de la République au suffrage universel (p. 3815, 3818) ; l'adhésion française « nouvel abandon du Gouvernement » (p. 3744) ; la faiblesse de la politique étrangère française (p. 3744, 3806) ; la responsabilité de Jacques Chirac dans l'accord (p. 3803, 3808, 3809, 3810, 3815, 3824, 3825) ; son désaccord avec la politique européenne du Gouvernement (p. 3809) ; l'ambiguïté du RPR (p. 3810, 3824) ; les accords de Munich ; la politique des « revanchards » allemands (p. 3820, 3821, 3822) ; le parallèle entre l'élection du Parlement européen au suffrage universel et la réunion des Etats généraux par Louis XVI (p. 3821) ; l'Europe des « Pyrénées jusqu'à l'Oural » (p. 3822) ; les risques de conflit entre majorité européenne et nationale dus à l'élection au suffrage universel du Parlement européen (p. 3743) ; les garanties contre l'accroissement des pouvoirs de l'Assemblée européenne ; la décision du Conseil constitutionnel (p. 3733, 3736, 3744 3747, 3748, 3751, 3802, 3810, 3811, 3812, 3823) ; des garanties insuffisantes et internes à la France (p. 3734, 3743, 3804) ; l'action des communistes pour protéger la souveraineté nationale (p. 3803, 3805) ; les dangers qu'implique la maîtrise de son ordre du jour par l'Assemblée (p. 3734) ; le problème du mode de scrutin (p. 3735, 3737, 3815) ; le cumul des mandats (p. 3743) ; l'usage de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution et 128 du Règlement (p. 3735, 3802, 3809, 3812, 3824) ; son inapplicabilité en l'espèce (p. 3735) ; l'irrecevabilité opposée aux amendements (p. 3737, 3803, 3824) ; le refus du texte (p. 3735) ; la motion d'ajournement du RPR (p. 3738, 3744, 3806, 3809, 3810) ; l'adoption de la motion d'ajournement par la commission (p. 3726) ; l'insuffisance d'une approbation sans vote (p. 3735, 3738) ; le refus de déposer une motion de censure par le RPR (p. 3809) ; la possibilité d'un référendum (p. 3824).

Intervention de M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères :

L'unanimité existant pour l'Europe ; sa réponse à M. Debré ; le respect du combat qu'il mène pour la défense de la France ; l'identité des conceptions et des préoccupations ; la priorité donnée à la coopération avec les pays voisins de la France ; le cadre confédéral de la construction européenne ; la limitation du rôle de la commission (p. 3825) ; sa foi dans le suffrage universel ; le rôle des représentants de la France au Parlement européen ; les moyens dont dispose la France pour faire respecter les traités ; ses explications sur l'évo-

lution de la CECA ; la mise en place par la commission d'un dispositif de soutien de la sidérurgie européenne ; les raisons de l'Assemblée européenne ; la politique française d'orientation de la construction européenne dans un sens favorable aux travailleurs ; sa réponse à M. Chirac ; la nécessité de lutter contre le poids des Etats-Unis à l'intérieur de l'Europe (p. 3826) ; les insuffisances de la construction européenne ; les avantages de la CEE ; son influence internationale ; le problème des garanties ; la démocratisation de l'Europe grâce au suffrage universel ; le respect par le texte de la souveraineté nationale ; la signature du Traité de Rome grâce au général de Gaulle ; la politique européenne de la France (p. 3827).

Intervention de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances :

L'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct, une question grave et importante ; l'approbation de l'accord par le Gouvernement en juillet 1976 ; la concertation réalisée au sein de la majorité (p. 3827) ; les raisons de l'élection au suffrage universel ; intéresser les opinions publiques à l'Europe ; compléter l'organisation confédérale de l'Europe ; contrôle du budget de la Communauté ; absence d'extension des pouvoirs de l'Assemblée ; l'importance des garanties ; le refus de l'intégration militaire de la France ; l'engagement de la procédure d'approbation dans les pays voisins (p. 3828) ; les conséquences d'un refus de ratification sur l'image politique de la France ; son isolement au sein du conseil des ministres ; l'engagement de la responsabilité du Gouvernement en vertu de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution ; le bien-fondé de son utilisation ; réfute les arguments de Michel Debré ; la possibilité d'un vote de l'Assemblée en cas de motion de censure ; sa confiance dans l'avenir de la construction européenne ; l'échec de l'organisation économique et monétaire ; l'insuffisante organisation de la sidérurgie française (p. 3829) ; sa confiance dans la France (p. 3830).

Engagement de la responsabilité du Gouvernement en vertu de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3894).

2. — PROJET DE LOI **n° 2921**, RELATIF A L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, présenté à l'Assemblée nationale le 25 mai 1977 par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 16 juin 1977 par M. Donnez, n° 2999 ; déclaration d'urgence le 20 juin 1977 (p. 3986) ; adoption le 21 juin 1977. — Projet de loi n° 703.

Transmis au Sénat le 22 juin 1977, n° 404 (année 1976-1977) ; (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 23 juin 1977 par M. Marcilhacy, n° 408 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 29 juin 1977. — Projet de loi n° 176 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 3060 ; demande de commission mixte paritaire le 30 juin 1977 ; rapport le 30 juin 1977 au nom de la commission mixte paritaire par M. Donnez, n° 3066 ; adoption le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 755.

Au Sénat, rapport le 30 juin 1977, au nom de la commission mixte paritaire par M. Marcilhacy, n° 468 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 202 (année 1976-1977).

Loi n° 77-729 du 7 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1977 (p. 3579).

PREMIÈRE LECTURE [21 juin 1977] (p. 3987) :

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Georges Donnez, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, Debré, Carpentier, Mme Constans.*

L'objet du projet : la fixation des modalités de l'élection des représentants de la France à l'Assemblée parlementaire européenne ; la règle selon laquelle la procédure électorale est régie par des dispositions nationales propres à chaque Etat ; le problème du choix du mode de scrutin ; le choix de la représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel ; sa nécessité du fait d'une circonscription nationale ; le choix probable des autres pays membres de la CEE ; le problème dû à l'exclusion de la répartition des sièges des listes n'ayant pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ; le problème des conditions d'élaboration de la procédure électorale uniforme prévue à l'article 7 de l'accord ; la nécessité de maintenir la représentation proportionnelle dans le cadre national au-delà de la période transitoire ; l'ambiguïté de l'article 7 ; y a-t-il lieu à saisine obligatoire

du Parlement français et quels sont ses pouvoirs vis-à-vis du projet de procédure électorale uniforme à élaborer par le Conseil des communautés (p. 3987) ; les propositions destinées à affirmer la volonté du Parlement de maintenir la primauté de l'ordre juridique interne ; l'adoption d'un article additionnel. Les autres dispositions du projet : les conditions générales de l'élection ; les cas d'inéligibilité et d'incompatibilité ; la procédure de déclaration de candidature ; la propagande électorale ; la répartition des temps d'antenne à la radio et à la télévision ; le remplacement des représentants ; l'institution d'une commission nationale de recensement ; le contentieux des élections attribué au Conseil d'Etat ; les règles dérogatoires pour les territoires d'outre-mer (p. 3988).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur :

L'objet du texte soumis au Parlement ; le mode de scrutin retenu ; le choix d'une seule circonscription nationale ; les risques de l'émiettement de la représentation française dû à la proportionnelle (p. 3988) ; la règle de l'élimination des listes ayant obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés ; le régime des inéligibilités et des incompatibilités ; le calendrier du scutin ; les règles relatives au déroulement des élections ; le contentieux de l'élection (p. 3989).

DISCUSSION SUR LA QUESTION PRÉALABLE opposée par M. Michel Debré en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement :

Sa référence à la décision du Conseil constitutionnel du 30 décembre 1976 ; s'interroge sur l'interprétation du Gouvernement ; les atteintes que la supranationalité cherche à porter à la légitimité nationale ; la nécessité de lier les gouvernements futurs pour qu'aucun changement au principe de la loi n'intervienne sans modification préalable de la Constitution (p. 3969).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur :

L'article 2 de la Constitution de 1958 ; l'opposition du Gouvernement à tout mode de scrutin mettant en cause l'indivisibilité de la République ; la nécessité de l'unanimité du Conseil des communautés sur un projet portant sur le mode d'élection fixé dans l'article 138 du Traité de Rome ; la volonté du Gouvernement de se conformer à la décision du Conseil constitutionnel en proposant un cadre national pour les élections (p. 3990).

REPRISE DE LA DISCUSSION SUR LA QUESTION PRÉALABLE :

L'interprétation de Michel Debré sur la réponse du Gouvernement ; le retrait de la question préalable (p. 3990).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur :

L'engagement du Gouvernement valable pour tous les débats à venir (p. 3990).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les obstacles rencontrés par le projet ; la sanction populaire au principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel ; les conséquences d'une abstention des électeurs (p. 3990) ; l'inexistence de l'Europe ; une Europe des Etats et non une Europe des communautés ; la non-application du Traité de Rome ; l'exemple de la viticulture ; la nécessité d'un cadre européen pour résoudre les problèmes économiques ; l'accord du groupe PSRG sur le projet ; l'Europe, condition de l'indépendance de la France et moyen de lutte contre les multinationales ; son allusion au rapport entre l'Europe et les pays en voie de développement ; le mépris du Gouvernement pour le Parlement ; le refus du droit d'amendement ; les propos démagogiques de M. Chirac (p. 3991) ; la lutte du parti communiste pour la souveraineté et l'indépendance nationales ; le lien entre le problème du mode d'élection de l'Assemblée européenne et les pouvoirs de l'Assemblée ; le mode de scrutin ; l'éloge de la représentation proportionnelle ; le principe d'indivisibilité de la nation française ; la réalité du concept de nation ; la fidélité du parti communiste à ce concept ; la demande du parti communiste de laisser au Parlement français le droit de décider du mode d'élection des représentants de la France ; le maintien du scrutin proportionnel pour les élections postérieures à 1978 ; la participation de la France à la construction d'une communauté européenne démocratique (p. 3992).

EXAMEN DES ARTICLES [21 juin 1977] (p. 3993).

ORATEURS : *MM. Donnez, rapporteur de la commision des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, Foyer, Ducoloné, Charles Bignon, Debré, Carpentier, Julia, Max Lejeune, Mme Fritsch, MM. Fanton, Xavier Deniau, Labbé, Destremau.*

Avant l'ART. 1er : *amendement n° 2* de la commission, adopté par scrutin public (p. 3994) (compétence exclusive du Parlement français sur le mode d'élection des représentants français) ; liste des votants (p. 3998, 3999) ; *amendement n° 8* de M. Debré, irre-

cevable en vertu de l'article 41 de la Constitution (p. 3996) (nécessité d'un engagement international établissant des garanties avant toute élection) ; *amendement n° 16* de M. Ducoloné, rejeté par scrutin public (p. 3997) (affirmation de la souveraineté nationale et non-appartenance de l'Assemblée européenne à l'ordre institutionnel français) ; liste des votants (p. 3999, 4000).

ART. 1er : adopté (p. 3997) ; *chapitre 1er : dispositions générales ; règles applicables à l'élection des représentants à l'Assemblée européenne.*

Après l'ART. 1er : *amendement n° 1* de M. Julia, non soutenu (p. 4005) (secrétariat de la délégation française) : *amendement n° 15* de M. Ducoloné ; rejeté (p. 4005) (rapport annuel au Parlement des représentants de la France au Parlement européen) ; alinéa 1 de l'*amendement n° 9* de M. Debré ; adopté (p. 4006) (régime fiscal applicable aux représentants français, règle du cumul).

ART. 2 : adopté (p. 4008) (mode de scrutin applicable à l'élection) ; *amendement n° 10* de M. Max Lejeune : rejeté (p. 4008) (modalités de groupement des listes électorales).

ART. 3 : adopté (p. 4008) (existence d'une circonscription unique pour l'ensemble du territoire) ; *amendement n° 3* de M. Xavier Deniau ; retiré (p. 4008) (élection par groupes de départements).

Avant l'ART. 4 : *amendement n° 4* de M. Xavier Deniau, retiré (p. 4008) (élection des représentants parmi les députés et sénateurs).

ART. 4 : adopté (p. 4008) ; *chapitre III : conditions d'éligibilité et inéligibilité ; incompatibilités ; amendement n° 6* de suppression de M. Xavier Deniau ; devenu sans objet.

ART. 5 : adopté (p. 4008) (régime des incompatibilités) ; *amendement n° 7* de suppression de M. Xavier Deniau ; devenu sans objet.

ART. 6 : adopté (p. 4009) ; *chapitre IV : déclarations de candidatures.*

ART. 7 : adopté (p. 4009) (obligation de déclaration de candidature par listes) ; *amendement n° 11* de M. Max Lejeune ; devenu sans objet (modalités de déclaration pour les listes groupées).

ART. 8 : adopté (p. 4009) (modalités de la déclaration de candidature).

ART. 9 : adopté (p. 4009) (délais des déclarations de candidature).

ART. 10 : adopté (p. 4009) (règles relatives au cautionnement) ; *amendement n° 12* de Max Lejeune ; devenu sans objet (p. 4009) (modalités de cautionnement pour les listes groupées).

ART. 11 : adopté (p. 4009) (saisine du Conseil d'Etat pour déclaration non conforme).

ART. 12 : adopté (p. 4009) (délivrance d'un récipissé de déclaration).

ART. 13 : adopté (p. 4009) (modalités du retrait) ; *amendement n° 13* de M. Max Lejeune ; devenu sans objet (règles applicables aux groupements de listes).

ART. 14 : adopté (p. 4009) ; *chapitre V : Propagande, ouverture de la propagande électorale.*

Après l'ART. 14 : *amendement n° 5* de M. Xavier Deniau ; adopté (p. 4010) (propagande réservée aux partis nationaux).

ART. 15 : adopté (p. 4010) (institution d'une commission départementale pour les élections).

ART. 16 : adopté (p. 4010) (financement de la campagne électorale).

ART. 17 : adopté (p. 4010) (répartition du temps de parole sur les ondes) ; *amendement n° 14* de M. Max Lejeune ; devenu sans objet (règles applicables aux groupements de listes).

ART. 18 : adopté (p. 4010) ; *chapitre VI : Opérations électorales, convocation des électeurs.*

ART. 19 : adopté (p. 4011) (modalités de recensement des votes).

ART. 20 : adopté (p. 4011) (recensement des votes par une commission nationale).

ART. 21 : adopté (p. 4011) (modalités applicables aux Français établis hors de France).

ART. 22 : adopté (p. 4011) ; *chapitre VII : Remplacement des représentants, règles applicables aux vacances.*

ART. 23 : adopté (p. 4011) ; *chapitre VIII : Contentieux des élections.*

ART. 24 : adopté (p. 4011) ; *chapitre IX : Conditions d'application, dispositions applicables aux territoires d'outre-mer.*

ART. 25 : adopté (p. 4011) ; *chapitre IX : Conditions d'application, fixation des modalités d'application de la loi.*

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Claude Labbé* (p. 4011, 4012) ; l'absence de vote sur l'autorisation de ratification ;

la motion d'ajournement ; l'opposition de l'article 49, alinéa 3 ; la question préalable posée par M. Michel Debré ; le vote favorable du RPR ;

— *M. Guy Ducoloné* (p. 4012) ; l'opposition du Gouvernement aux amendements ; l'attitude de M. Chirac ; l'accord du parti communiste sur la représentation proportionnelle dans le cadre d'une circonscription nationale ; le vote favorable du groupe communiste ;

— *M. Bernard Destremau* (p. 4012) : la prise en considération des départements et territoires d'outre-mer ; le vote favorable du groupe républicain ;

— *M. Georges Carpentier* (p. 4012, 4013) : le vote positif du groupe du PSRG ; l'attitude de M. Michel Debré ;

— *M. Christian Bonnet* (p. 4013) : la prise en compte des départements et territoires d'outre-mer par l'article 3 du projet ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi par scrutin public (p. 4013) ; liste des votants (p. 4021, 4022).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1977] (p. 4541).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Georges Donnez, rapporteur de la commision mixte paritaire, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, Guy Ducoloné.*

Les modifications apportées au texte par le Sénat, notamment en ce qui concerne les conditions de la propagande électorale et la campagne sur les ondes ; la modification de la composition de la commission nationale chargée du recensement général des votes (p. 4541) ; les critiques faites au texte de la commission mixte paritaire par le groupe communiste qui s'abstiendra si ce texte est mis aux voix (p. 4542).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur :

Le souhait du Gouvernement de voir l'Assemblée suivre l'avis de la commission mixte paritaire (p. 4541).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4543).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 9 [22, 23, 25 janvier 1974], 10 [5, 6 juin 1974] ; PARLEMENT EUROPÉEN ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 663 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 615, 616, 617, 618.

Composition de la Délégation de l' — :

1973

Membres élus par l'Assemblée nationale : MM. Ansart, Bordu, Bourdellès, Bourges, de Broglie, Cousté, Durieux, Maurice Faure, Hunault, Jarrot, Kaspereit, Lagorce, Laudrin, Leenhardt, Lemoine, Liogier, de La Malène, Muller, Pianta, Riviérez, Rossi, Spénale, Terrenoire, Vals [13 juin 1973] (p. 2072).

M. Francis Vals décédé [27 juin 1974] (p. 3115).

Démission de M. Jarrot (nommé membre du Gouvernement) [28 juin 1974] (p. 3174).

Nomination de MM. Cointat [*J.O.* du 29 juin 1974] (p. 6851) ; Zeller [*J.O.* du 4 juillet 1974] (p. 6985).

Démission de M. Rossi (nommé membre du Gouvernement) [9 juillet 1974] (p. 3430).

Nomination de M. Carpentier [*J.O.* du 11 juillet 1974] (p. 7257).

1975

MM. Ansart, Bordu, Bourdellès, de Broglie, Carpentier, Cointat, Cousté, Durieux, Maurice Faure, Hunault, Kaspereit, Krieg, Lagorce, Laudrin, Leenhardt, Lemoine, Liogier, de La Malène, Muller, Pianta, Riviérez, Spénale, Alain Terrenoire, Zeller [*J.O.* du 4 juin 1975] (p. 5618).

M. de Broglie, décédé le 24 décembre 1976 [*J.O.* du 26 décembre 1976] (p. 7483).

M. Caro, nommé en remplacement de M. Zeller, démissionnaire [26 mai 1976] (p. 3510).

M. Guerlin, nommé en remplacement de M. Leenhardt, démissionnaire [2 avril 1976] (p. 1278).

M. Feït, nommé en remplacement de M. de Broglie, décédé [*J.O.* du 7 avril 1977] (p. 2085).

M. Laudrin, décédé le 30 mars 1977 [*J.O.* du 22 mars 1977] (p. 1560).

M. Inchauspé, nommé en remplacement de M. Laudrin décédé [15 avril 1977] (p. 1876).

1977

MM. Ansart, Bordu, Bourdellès, Caro, Carpentier, Cointat, Cousté, Durieux, Maurice Faure, René Feït, Guerlin, Hunault, Inchauspé, Kaspereit, Krieg, Pierre Lagorce, Lemoine, Liogier, de la Malène, Muller, Pianta, Spénale, Terrenoire [31 mai 1977] (p. 3241).

M. Pierre Joxe, nommé en remplacement de M. Spénale élu sénateur [28 octobre 1977] (p. 6826).

— **Désignation des représentants de l'Assemblée nationale à la —.** *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 7 (p. 2328, 2335).

— **Election du Parlement européen au suffrage universel.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Affaires étrangères [6 novembre 1974] (p. 5960, 5963, 5964, 5970, 5984).

— **Financement de la propagande en faveur de l'élection d'une assemblée multinationale européenne.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 370 ; PARLEMENT EUROPÉEN ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL ; MOTION DE CENSURE 1 [9 octobre 1973] (p. 4182).

ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES (Droit de préemption des).

Voir LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 14 (*amendement n° 20,* après l'art. 6).

ASSEMBLÉES TERRITORIALES

Voir NOUVELLE-CALÉDONIE 6. POLYNÉSIE FRANÇAISE 5 et 6.

ASSISTANCE AUX PERSONNES EN PÉRIL

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 22** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 63 DU CODE PÉNAL RELATIF A L'ASSISTANCE AUX PERSONNES EN PÉRIL, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 128** TENDANT A PRÉVOIR LA RÉPARATION DES DOMMAGES CORPORELS RÉSULTANT DE L'ASSISTANCE PORTÉE A UNE PERSONNE EN PÉRIL, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Macquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Justice [17 novembre 1975] (p. 8525).

ASSISTANCE PUBLIQUE

Voir PARIS 16, après l'article 43.

ASSISTANTES MATERNELLES

Voir PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE 2.

— **Affiliation des — aux assurances sociales.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 362.

ASSISTANTES SOCIALES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 283** RELATIVE A LA VALIDATION DES SERVICES ACCOMPLIS PAR LES ASSISTANTS OU ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL DANS DES SERVICES SOCIAUX PRIVÉS TRANSFORMÉS EN SERVICES SOCIAUX PUBLICS, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par Mme de Hauteclocque et MM. Macquet et Richard (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 284** RELATIVE A LA VALIDATION DES SERVICES ACCOMPLIS PAR DES ASSISTANTES SOCIALES DE L' « ŒUVRE DU SERVICE SOCIAL A L'HOPITAL » AVANT LEUR INTÉGRATION DANS L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. de la Malène (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1975, Santé publique et action sociale [29 octobre 1974] (p. 5537, 5538, 5554, 5572).

ASSISTANTS D'UNIVERSITÉ

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 404, 490, 508.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES (Fédération Cornec)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 540.

ASSOCIATION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ANDA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Agriculture ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 827.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES (AFPA)

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION PERMANENTE. LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Travail [4 novembre 1975] (p. 7813, 7835) ; LOI DE FINANCES pour 1978 (deuxième partie), Travail.

ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT DES ÉTRANGERS

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1193, 1197.

ASSOCIATION RÉUNIONNAISE D'AIDE JUDICIAIRE AUX FAMILLES (ARAJFA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Justice (séance publique et débat préparatoire).

ASSOCIATIONS

Voir AGENCES DE VOYAGE 1 ; CONSOMMATEURS 2, 4, 8 ; CRIMES ET DÉLITS 7 ; IMPOTS 2 ; INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), article 6 (p. 7272), articles et articles additionnels non rattachés [19 novembre 1975] (après l'art. 74) ; NATURE (PROTECTION DE LA) 1, 2 ; PLAN 2 ; PROXÉNÉTISME 1, 2 ; URBANISME 12 (p. 1385, 1388), article 34.

— **Action des associations d'aide familiale rurale.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1281.

— **Association pour la défense des intérêts du Quart-Monde.** — *Voir* ACTION SOCIALE 1.

— **Association de protection des animaux.** — *Voir* NATURE (PROTECTION DE LA) 2.

— **Associations sportives.** — *Voir* SPORTS 6.

— **Habilitation des associations de lutte contre le proxénétisme.** — *Voir* PROXÉNÉTISME 1.

— **Subventions aux associations de jeunesse.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 210.

ASSOCIATIONS SYNDICALES

1. — PROJET DE LOI **n° 356** RELATIF AUX UNIONS D'ASSOCIATIONS SYNDICALES, présenté au Sénat le 20 décembre 1972 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) n° 235 (année 1972-1973) ; rapport le 15 mai 1973 par M. Pierre Jourdan, n° 269 (année 1972-1973) ; adoption le 17 mai 1973. — Projet de loi n° 106 (année 1972-1973).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 mai 1973 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 356 ; rapport le 7 juin 1973 par M. Charles Bignon, n° 453 ; adoption avec modifications le 14 juin 1973. — Projet de loi n° 16.

Transmis au Sénat le 19 juin 1973 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; n° 312 (année 1972-1973) ; rapport le 20 juin 1973 par M. Pierre Jourdan, n° 318 (année 1972-1973) ; adoption définitive le 21 juin 1973. — Projet de loi n° 120 (année 1972-1973).

Loi n° 73-596 du 4 juillet 1973, publiée au *J.O.* du 5 juillet 1973 (p. 7227).

PREMIÈRE LECTURE [14 juin 1973] (p. 2156).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Charles Bignon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Paquet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme.*

Projet de loi ayant pour objet de compléter la loi du 7 mars 1963 qui complétait elle-même l'article 116 du code rural afin de permettre la constitution d'office d'unions d'associations syndicales pour la réalisation de travaux de protection contre les inondations et contre la mer, la défense contre l'incendie

dans les forêts, landes boisées et landes nues, les travaux de restauration des terrains en montagne et les travaux de protection et de reconstitution dans les massifs forestiers particulièrement exposés aux incendies (p. 2156, 2157).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption d'un *amendement* de la commission et de l'article ainsi modifié.

ART. 1er *bis* à 1er *quater* : adoption.

ART. 2 et 2 *bis* : adoption.

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Cazenave : caractère contraignant de cette loi.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2157).

Voir aussi URBANISME 12, articles 45, 49, 50.

ASSOCIÉS D'EXPLOITATION

Voir EXPLOITANTS AGRICOLES 1.

ASSURANCE AUTOMOBILE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 210** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 58-208 DU 27 FÉVRIER 1958 INSTITUANT UNE OBLIGATION D'ASSURANCE EN MATIÈRE DE CIRCULATION DES VÉHICULES TERRESTRES A MOTEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par M. Tomasini (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

2. — PROJET DE LOI RELATIF A LA GARANTIE DU RISQUE DE RESPONSABILITÉ CIVILE EN MATIÈRE DE CIRCULATION DE CERTAINS VÉHICULES TERRESTRES A MOTEUR, présenté au Sénat le 18 mai 1974 (rattaché pour ordre à la séance du 4 avril 1974) par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 158 (année 1973-1974) ; rapport le 18 juin 1974, par M. Jacques Genton, n° 224 (année 1973-1974) ; adoption le 27 juin 1974. — Projet de loi n° 73 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 28 juin 1974 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation et de l'administration générale de la République), n° 1108 ; rapport le 11 octobre 1974, par M. Gerbet, n° 1229 ; adoption définitive le 17 octobre 1974. — Projet de loi n° 153.

Loi n° 74-909 du 30 octobre 1974, publiée au *J.O.* du 31 octobre 1974 (p. 11085).

PREMIÈRE LECTURE [17 octobre 1974] (p. 5156).

ORATEUR : *M. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.*

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1 à 4 : adoption (p. 5157).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 5157).

Voir QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 320.

ASSURANCE MALADIE MATERNITÉ

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 325** TENDANT A AMÉLIORER LES CONDITIONS D'OUVERTURE DU DROIT DES FEMMES SEULES ASSURÉES SOCIALES AUX PRESTATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 7 mai 1975 par M. Legrand n° 1623.

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 395** RELATIVE A LA COUVERTURE DU RISQUE MALADIE POUR LES ENFANTS POURSUIVANT LEURS ÉTUDES AU-DELA DE VINGT ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Michel Durafour et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1034** TENDANT A AMÉLIORER LE MONTANT ET LES MODALITÉS DE VERSEMENT A L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE EN CAS DE MALADIE, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROJET DE LOI **n° 1642** RELATIF AUX CONVENTIONS ENTRE LES CAISSES

D'ASSURANCE MALADIE ET LES PRATICIENS ET AUXILIAIRES MÉDICAUX, présenté à l'Assemblée nationale le 14 mai 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 29 mai 1975 par M. Delaneau, n° 1690 ; adoption le 13 juin 1975 sous le titre : « Projet de loi relatif aux conventions entre les caisses d'assurance maladie du régime général de la sécurité sociale, du régime agricole et du régime des travailleurs non salariés des professions non agricoles, et les praticiens et auxiliaires médicaux ». — Projet de loi n° 296.

Transmis au Sénat le 16 juin 1975, n° 393 (année 1974-1975) ; (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 18 juin 1975 par M. Henri Terré, n° 405 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 23 juin 1975. — Projet de loi n° 153 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 24 juin 1975 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 1795 ; rapport le 25 juin 1975 par M. Delaneau, n° 1803 ; adoption le 27 juin 1975. — Projet de loi n° 335.

Transmis au Sénat le 28 juin 1975 (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 470 (année 1974-1975) ; rapport le 29 juin 1975 par M. Lucien Grand, n° 476 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 29 juin 1975. — Projet de loi n° 174 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 30 juin 1975 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 1840 ; rapport le 30 juin 1975 par M. Bichat au nom de la commission mixte paritaire, n° 1843 ; adoption le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 348.

Transmis au Sénat, rapport le 30 juin 1975 par M. Lucien Grand au nom de la commission mixte paritaire, n° 482 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 198 (année 1974-1975).

Loi n° 75-603 du 10 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1975 (p. 7127).

PREMIÈRE LECTURE [13 juin 1975] (p. 4188).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Delaneau, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Durafour, ministre du travail, Millet, Jacques Blanc, Gau, La Combe, Charles Bignon, Ralite, Chinaud, Claude Weber, Bégault.*

Loi du 3 juillet 1971 (p. 4188) ; fonctionnement de la convention nationale signée le 28 octobre 1971 ; représentativité des organisations (p. 4188, 4189, 4193) ; collaboration entre les différents régimes (p. 4189, 4193, 4195), tarif de responsabilité (p. 4189) ; exercice libéral des professions de santé (p. 4189) ; convention pour les laboratoires de biologie (p. 4190).

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail (p. 4190) :

Le projet de loi vise à régulariser la situation créée par l'annulation en Conseil d'Etat le 10 avril 1975 de la convention signée en octobre 1971 ; la possibilité d'étendre le système aux conventions départementales ; (p. 4191) : les interventions du Gouvernement et les travaux conduits par les caisses nationales témoignent du souci de préserver l'existence d'un secteur libéral en particulier en matière de chirurgie ; une « médecine au noir » serait le complément détestable d'une médecine fonctionnarisée.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Danger d'une « médecine au rendement » (p. 4192) ; rapport de l'AGREF ; ordonnances de 1967 ; tiers payant (p. 4194, 4195) ; médecine de groupe (p. 4194, 4195).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er (principes de conventions) : rejet par scrutin de l'*amendement n° 11* de M. Ralite tendant à compléter l'article L. 259-1 du code de la sécurité sociale par l'expression : « ... dont au moins la plus représentative de chacune de ces catégories » afin d'éviter qu'une convention au rabais puisse être signée contre la majorité de la profession (p. 4198) ; liste des votants (p. 4211, 4212) ; rejet de l'*amendement n° 4* de la commission permettant de conclure valablement une convention dès lors qu'une caisse nationale est venue se joindre à la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (p. 4199) ; adoption par scrutin de l'*amendement n° 23* de M. Jacques Blanc tendant à associer tous les partenaires à la conclusion de la convention : mutualités sociales agricoles, médecins ruraux (p. 4197) ; liste des votants (p. 4212, 4213) ; rejet de l'*amendement n° 22* de M. Millet qui tend à inclure les biologistes dans le système conventionnel (p. 4200) ; adoption de l'*amendement n° 3* de pure forme de la commission ; adoption de l'article 1er modifié (p. 4200).

ART. 2 (conventions départementales) : rejet par scrutin de l'*amendement* de suppression *n° 25* de M. Millet (p. 4201) ; liste des votants (p. 4213, 4214).

Intervention de M. Durafour, ministre :

Estime que l'amendement traduit une large défiance à l'égard des organisations professionnelles ; adoption de l'article 2 (p. 4201).

ART. 3 (applicabilité des conventions, dérogations) : adoption de l'*amendement n° 5* de pure forme de la commission ; rejet de l'*amendement n° 21* de M. Gau qui remet en cause les possibilités de dérogation aux exigences de la convention elle-même ; adoption de l'article 3 modifié (p. 4201).

ART. 4 (conventions départementales) : rejet de l'*amendement n° 12* de M. Millet exigeant la présence de l'organisation la plus représentative (p. 4202) ; adoption de l'article 4 (p. 4202) ;

Après l'ART. 4 : rejet de l'*amendement n° 17* de M. Gau tendant à rendre possible le tiers payant en cas d'actes lourds (p. 4203) ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 19* de M. Gau tendant à éviter le blocage des conventions nationales par le système des conventions départementales et des adhésions individuelles (p. 4203) ; liste des votants (p. 4214, 4215) ; rejet de l'*amendement n° 13* de MM. Millet et Weber qui tend à associer sans exclusive les représentants des médecins aux négociations (p. 4204) ; rejet de l'*amendement n° 20* de M. Gau relatif à l'établissement d'une convention nationale type pour les soins donnés dans les dispensaires (p. 4204).

ART. 5 (validation de la convention du 28 octobre 1971) : adoption d'un *amendement n° 9* de la commission limitant la prorogation à une période de six mois jusqu'à signature d'une nouvelle convention (p. 4204) ; adoption de l'article 5 modifié (p. 4204).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 10* de la commission ajoutant les mots : « ... du régime général de la sécurité sociale, du régime agricole et du régime des travailleurs non salariés des professions non agricoles » ; le titre ainsi modifié est adopté (p. 4205).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Millet (p. 4205) : le groupe communiste votera contre ; M. Gau : le groupe socialiste s'abstiendra.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4205).

DEUXIÈME LECTURE [27 juin 1975] (p. 4962).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Briane, suppléant M. Delaneau, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Durafour, ministre du travail, Bichat, Gau.*

Intervention de M. Durafour, ministre (p. 4962) :

Le projet de loi apportera au dispositif conventionnel l'indispensable support juridique ; demande à l'Assemblée de suivre la commission dont la position courageuse et prudente à la fois permet aux actes de biologie d'entrer dans le système conventionnel.

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 3 *bis* (compétence des tribunaux administratifs) : adoption (p. 4963).

ART. 4 : adoption de l'*amendement n° 4* de M. Bichat soutenu par le groupe des socialistes et radicaux de gauche tendant à permettre la consultation des médecins ruraux ; adoption de l'article 4 (p. 4963).

ART. 4 *bis* (enquête de représentativité) : adoption (p. 4963).

Après l'ART. 4 *bis* : adoption d'un *amendement n° 2* de coordination du Gouvernement : tribunaux administratifs (p. 4964).

ART. 4 *ter* : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission relatif aux directeurs de laboratoires de biologie médicale (p. 4966).

Intervention de M. Durafour, ministre (p. 4965) :

Insiste sur les risques de voir les directeurs de laboratoires non médecins ne pas avoir une expérience suffisante du système des conventions ; retrait du *sous-amendement n° 3* de M. Briane supprimant le régime de taxation des prix pour les analyses en cas de non-conventionnement ; adoption de l'article 4 *ter* modifié (p. 4966).

ART. 4 *quater* (caisse nationale des professions non agricoles et caisse centrale de secours mutuel agricole) (p. 4966) : adoption.

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Gau (p. 4966) : malgré les améliorations apportées par le Sénat, le groupe des socialistes et radicaux de gauche s'abstiendra ; M. Ralite ; annonce le vote défavorable du groupe communiste.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4966).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1975] (p. 5070).

ORATEURS : *MM. Bichat, rapporteur de la commission mixte paritaire, Dijoud, secrétaire*

d'Etat auprès du ministre du travail, chargé des travailleurs immigrés.

Intervention de M. Dijoud, secrétaire d'Etat (p. 5070) :

Le Gouvernement se rallie au texte de la commission mixte paritaire et exprime, au nom du ministre du travail, sa gratitude à l'Assemblée pour l'élaboration de ce texte.

DISCUSSION GÉNÉRALE : laboratoires d'analyses de biologie médicale (p. 5070).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 5071).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 1899** TENDANT A MODIFIER LES ARTICLES L. 285 ET L. 297 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 8 octobre 1975 par M. Muller (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi COMMERCE et ARTISANAT 6 ; MENSUALISATION 1 ; TRAITÉS et CONVENTIONS 37 ; VIEILLESSE (EXONÉRATION DES COTISATIONS) 10.

— **Assujettissement des non-salariés retraités à la cotisation d'assurance maladie.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1236.

— **Assurance-maladie des professions libérales.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 450.

— **Cotisations d'assurance maladie des commerçants et artisans retraités.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 487.

— **Généralisation de l'—.** *Voir* SÉCURITÉ SOCIALE 16.

ASSURANCE PERSONNELLE

Voir SÉCURITÉ SOCIALE 16.

ASSURANCES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 57** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 37 DE LA LOI DU 13 JUILLET 1930 RELATIVE AUX CONTRATS D'ASSURANCES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Cousté (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 6 juin 1974 par M. Bernard Marie n° 1055.

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 239** TENDANT A PRÉCISER LA SITUATION DES SOUS-AGENTS D'ASSURANCES AU REGARD DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (1) (renvoyée à la commission des affaires sociales), n° 229 (année 1972-1973) ; rapport le 10 avril 1973 par M. René Touzet, n° 245 (année 1972-1973) ; adoption avec modifications le 26 avril 1973. — Proposition de loi n° 99 (année 1972-1973).

Transmise à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 239 ; rapport le 3 mai 1973 par M. Bichat, n° 274 ; adoption définitive le 9 mai 1973. — Proposition de loi n° 7.

Loi n° 73-486 du 21 mai 1973, publiée au *J.O.* du 22 mai 1973 (p. 5571).

DEUXIÈME LECTURE [9 mai 1973] (p. 1099).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bichat, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.*

Application aux sous-agents d'assurances du 10° de l'article L. 242 du code de la sécurité sociale ; notion d' « activité habituelle et suivie » ; affiliation des mandataires non patentés des entreprises d'assurances à la condition que leur activité à ce titre soit la principale (p. 1099) ; unification et simplification des régimes et des procédures de la sécurité sociale (p. 1100).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er et 2 : *2° de l'article L. 242 et b) de l'article L. 415-2 du code de la sécurité sociale ;* adoption.

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 1100).

3. — PROJET DE LOI RELATIF AUX OPÉRATIONS DES ENTREPRISES D'ASSURANCES DOMMAGES RELEVANT DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE ET TENDANT A SIMPLIFIER LA LÉGISLATION DES ASSURANCES, présenté au Sénat le 31 août 1974 par M. Jacques Chirac, Premier

(1) Pour l'adoption en première lecture, voy. Table matières, 4e législature « Assurances », § 12 (p. 2373).

ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 294 (année 1973-1974) ; rapport le 14 novembre 1974, par M. Jacques Thyraud, n° 84 (année 1973-1974) ; adoption le 20 novembre 1974. — Projet de loi n° 39 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 21 novembre 1974 (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan), n° 1328 ; rapport le 28 novembre 1974, par M. Maurice Papon, n° 1343 ; adoption définitive le 5 décembre 1974. — Projet de loi n° 188.

Loi n° 74-1078 du 21 décembre 1974, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1974 (p. 12907).

PREMIÈRE LECTURE [5 décembre 1974] (p. 7431).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget).*

Le contrôle public sur les entreprises d'assurance et réassurance (p. 7431) ; l'ouverture des frontières, le marché commun de l'assurance (p. 7432) ; la libéralisation des opérations de réassurance ; les directives communautaires ; la liberté d'établissement des entreprises d'assurance (p. 7432, 7433) ; les simplifications à la législation des assurances, le code des assurances ; la libre prestation de services à l'intérieur du marché commun (p. 7432).

EXAMEN DES ARTICLES :

Art. 1er : agrément, cautionnement et garanties des entreprises étrangères d'assurance et de réassurance ; adopté (p. 7433).

ART. 2 : contrôle de l'Etat ; formes juridiques des entreprises autorisées ; droit des sociétés mutuelles d'assurance ; agrément administratif ; adopté.

ART. 3 : libre disposition des actifs ; adopté.

ART. 4 : comptes spéciaux du Trésor ; adopté.

ART. 5 : mutelles d'assurances maritimes ; adopté.

ART. 6 : application aux T.O.M. ; adopté.

ART. 7 : contrôle de l'Etat ; publicité foncière ; adopté.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 7433).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 2171** TENDANT A PRÉCISER LE CARACTÈRE INTERPRÉTATIF DE LA LOI N° 73-486 DU 21 MAI 1973 RELATIVE A LA SITUATION DES AGENTS D'ASSURANCES ET DES MANDATAIRES NON PATENTÉS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES AU REGARD DE LA SÉCURITÉ SOCIALE présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Durieux (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROJET DE LOI RELATIF AUX PÉNALITÉS SANCTIONNANT DIVERSES INFRACTIONS EN MATIÈRE D'ASSURANCE, présentée au Sénat le 9 décembre 1975 par M. Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelle), n° 106 (année 1975-1976) ; rapport le 20 décembre 1975 par M. Jacques Thyraud, n° 208 (année 1975-1976) ; adoption le 6 avril 1976. — Projet de loi n° 102 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2177 ; rapport le 3 juin 1976 par M. Sauvaigo, n° 2355 ; adoption définitive le 30 juin 1976. — Projet de loi n° 535.

Loi n° 76-654 du 16 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 18 juillet 1976 (p. 4299).

PREMIÈRE LECTURE [30 juin 1976] (p. 4974).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, suppléant M. Sauvaigo, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances.*

La substitution dans le droit des assurances des peines contraventionnelles à des peines correctionnelles (p. 4974).

Intervention de M. Poncelet, secrétaire d'Etat :

L'harmonisation de la réglementation française avec les dispositions d'une directive communautaire ; la codification du droit des assurances (p. 4974).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : *article 40 du décret du 14 juin 1938* (sanctions applicables en cas d'infraction) ; adoption (p. 4974).

ART. 2 : *article 12-6 modifié par la loi n° 58-208 du 27 février 1958* (sanctions applicables aux dirigeants d'entreprises françaises d'assurances en cas d'inexécution du relèvement de tarification) ; adoption (p. 4975).

ART. 3 : *article 12 de l'ordonnance n° 45-2241 du 29 septembre 1945* (suppression des dispositions relatives aux textes pris en application des mesures) ; adoption (p. 4975).

ART. 4 : *article 8 de l'ordonnance n° 59-75 du 7 janvier 1959* (suppression des dispositions relatives aux règlements pris pour application des opérations de prévoyance collective et d'assurance) ; adoption (p. 4975).

ART. 5 (application des disposition à certains territoires d'outre-mer) ; adoption (p. 4975).

ART. 6 (textes abrogés) ; adoption (p. 4975).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4975).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 2783** TENDANT A COMPLÉTER LA LOI DU 13 JUILLET 1930 RELATIVE AUX CONTRATS D'ASSURANCE, DE RÉALISER UNE MEILLEURE PROTECTION DES VICTIMES DE DOMMAGES, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Plantier (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi ASSURANCE AUTOMOBILE ; IMPÔTS 2 ; NATIONALISATION 1 ; PROCÉDURE PÉNALE 16 ; RESPONSABILITÉ CIVILE 4.

— **Assurance obligatoire en matière de construction.** — *Voir* CONSTRUCTION 4 ; PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS 1.

— **Contrats d'assurances agricoles.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE pour 1975, 8 (art. 4).

— **Contrats d'assurance des navires.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE pour 1975, 8 (art. 5).

— **Régime d'assurance des architectes.** — *Voir* ARCHITECTURE 5 (art. 14).

ASSURANCES DOTALES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 178** TENDANT A LA REVALORISATION DES ASSURANCES DOTALES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Boscher (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

ASSURANCES SOCIALES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1031** PORTANT EXTENSION DE L'ASSURANCE MALADIE-MATERNITÉ ET DE L'ENSEMBLE DES NOUVELLES PRESTATIONS SOCIALES A TOUS LES FRANÇAIS, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1264** TENDANT A ÉLARGIR LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ASSURANCE MATERNITÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 23 octobre 1974 par M. Pierre Bas (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

ASSURANCES SOCIALES (affiliation)

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 24** RELATIVE A LA SÉCURITÉ SOCIALE DES LYCÉENS DE PLUS DE VINGT ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1972 par M Peyret (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 333** RELATIVE A LA SÉCURITÉ SOCIALE DES LYCÉENS DE PLUS DE VINGT ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Andrieux (Pas-de-Calais) et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1355** RELATIVE A L'EXTENSION DU RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE DES ÉTUDIANTS AUX LYCÉENS AGÉS DE DIX-

HUIT ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 5 décembre 1974 par M. Peyret (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROPOSITION DE LOI n° **2174** TENDANT A RECONNAITRE AUX CORRECTEURS PIGISTES TRAVAILLANT A DOMICILE LA QUALITÉ DE SALARIÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Fiszbin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROPOSITION DE LOI n° **2576** TENDANT A ABROGER L'ARTICLE L. 253 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1976 par M. Joseph Legrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES

1. — PROPOSITION DE LOI n° **95** TENDANT A COMPLÉTER LES ARTICLES 1106-6 ET 1106-8 DU CODE RURAL RELATIFS AU CALCUL DES COTISATIONS EN MATIÈRE D'ASSURANCES DES EXPLOITANTS AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Lucien Richard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI n° **169** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 1109 DU CODE RURAL, AFIN DE PERMETTRE LA CRÉATION DE RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PRÉVOYANCE POUR LES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Cousté (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROJET DE LOI n° **449** RELATIF A LA RETRAITE DE RÉVERSION PRÉVUE A L'ARTICLE 1122 DU CODE RURAL, présentée à l'Assemblée nationale le 7 juin 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 22 juin 1973 par M. Richard, n° 525 ; adoption le 27 juin 1973. — Projet de loi n° 27.

Transmis au Sénat le 28 juin 1973, n° 344 (année 1972-1973) ; (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 9 octobre 1973 par M. Jean Gravier, n° 9 (année 1973-1974) ; adoption avec modifications le 11 octobre 1973 sous le titre : « Projet de loi relatif à la retraite de réversion prévue à l'article 1122 du code rural et à la retraite de réversion des conjoints survivants des membres de la famille des chefs d'exploitations agricoles ». — Projet de loi n° 3 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 12 octobre 1973 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 693 ; rapport le 23 novembre 1973 par M. Richard, n° 779 ; adoption le 29 novembre 1973. — Projet de loi n° 59.

Transmis au Sénat le 30 novembre 1973 (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 56 (année 1973-1974) ; rapport le 5 décembre 1973 par M. Jean Gravier, n° 62 (année 1973-1974) ; adoption définitive le 18 décembre 1973. — Projet de loi n° 29 (année 1973-1974).

Loi n° 73-1129 du 21 décembre 1973, publiée au *J.O.* du 23 décembre 1973 (p. 13719).

PREMIÈRE LECTURE [27 juin 1973] (p. 2557).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Richard, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural, Eloy, Caro, de Gastines, Mme Stephan.*

Alignement du régime des non-salariés agricoles sur le régime général ; extension aux veuves d'agriculteurs des dispositions permettant de bénéficier, sous certaines conditions, de la retraite dès l'âge de cinquante-cinq ans ; suppression des conditions restrictives pour l'octroi de retraites de réversion aux veuves d'exploitants de plus de soixante-cinq ans ; évaluation des ressources de la veuve (p. 2557, 2558) ; possibilité pour les veuves n'ayant pas droit, en raison des conditions de ressources ou de mariage, à la retraite à cinquante-cinq ans d'obtenir une retraite à soixante-cinq ans ; suppression de l'obligation que le chef d'exploitation ait atteint l'âge de la retraite au jour de son décès pour l'octroi d'une pension à la veuve (p. 2559) ; prestations d'invalidité pour le conjoint ; réforme de l'indemnité viagère de départ ; son indexation sur le SMIC ; problème des veuves (p. 2559, 2560) ; règle de non-cumul de la pension de réversion avec

un droit propre (p. 2560) ; absence d'avancement de l'âge de la retraite pour les agricultrices ayant élevé plus de deux enfants jusqu'à douze ans ; assurance donnée par le Gouvernement qu'il étudiera ce problème.

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : *modification de l'article 1122 du code rural* (suppression de la condition d'âge requise du chef d'exploitation décédé) (p. 2560) ; adoption d'*un amendement* de forme de la commission des affaires culturelles et de l'article, ainsi modifié (p. 2561) ;

ART. 2 (pension de réversion accordée au conjoint survivant n'ayant pas atteint l'âge de la retraite sous condition d'âge, de ressources et d'antériorité du mariage) ; adoption de *deux amendements* de la commission tendant à renvoyer à un décret d'application les précisions sur ces conditions d'ouverture du droit à pension et de l'article, ainsi modifié (p. 2561).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2561).

DEUXIÈME LECTURE [29 novembre 1973] (p. 6480).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Richard, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement, M. Dutard.*

Modifications apportées par le Sénat : modification du titre et introduction de deux nouveaux articles, le premier étendant le bénéfice des dispositions du projet aux conjoints survivants des aides familiaux, le second fixant la date d'application de la loi au 1er janvier 1973 (p. 6480, 6481).

Intervention de M. Joseph Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement (p. 6482) :

Assure l'Assemblée que les dispositions valables pour tous les autres salariés seront étendues aux salariés agricoles.

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 3 (extension aux conjoints survivants des membres de la famille des chefs d'exploitations agricoles du bénéfice de la retraite de réversion) ; adoption de l'article (p. 6482).

ART. 4 (entrée en vigueur de la loi le 1er janvier 1973) ; adoption d'un amendement du Gouvernement (entrée en vigueur des dispositions de l'article 3 le 1er juillet 1973) (p. 6482, 6483) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6483).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 6483).

4. — PROJET DE LOI PORTANT DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES AUX ASSURANCES SOCIALES ET AUX ACCIDENTS EN AGRICULTURE, présenté au Sénat le 20 décembre 1975 par M. Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 194 (année 1975-1976) ; adoption le 5 mai 1976. — Projet de loi n° 194 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 6 mai 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2272 ; rapport le 16 juin 1976 par M. Gissinger, n° 2395 ; adoption définitive le 28 juin 1976. — Projet de loi n° 525.

Loi n° 76-622 du 10 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1976 (p. 4171).

PREMIÈRE LECTURE [28 juin 1976] (p. 4802).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, suppléant M. Gissinger, — rapporteur ; — Méhaignerie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, Hamel.*

La simplification de la législation sociale agricole et son harmonisation avec les dispositions du régime général ; l'amélioration de la procédure de recouvrement par la distinction des déclarations et des paiements (p. 4802) ; l'extension des dispositions de la loi du 27 décembre 1973 aux accidents de toute nature des exploitants et aux accidents de la vie privée des salariés agricoles ; la protection des élèves de l'enseignement technique agricole contre les accidents du travail (p. 4803).

Intervention de M. Méhaignerie, secrétaire d'Etat :

L'harmonisation du régime agricole avec le régime général de la sécurité sociale ; l'alignement sur les règles du régime général de celles régissant actuellement l'action récursoire des caisses ou des assureurs en cas d'accident ; les modalités de garantie des élèves des établissements d'enseignement technique agricole (p. 4803).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Imposer aux constructeurs de tracteurs des normes de sécurité limitant au minimum les accidents dans les terrains en pente (p. 4804).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : *article 1031 du code rural* (ressources des assurances sociales agricoles) ; adoption (p. 4804).

ART. 2 : *article 1034 du code rural* (harmonisation du nouveau texte avec les dispositions existantes) ; adoption (p. 4804).

ART. 3 : *article 1046 du code rural* (modalités de réparation par les caisses de mutualité agricole des préjudices causés en cas d'accident) ; adoption (p. 4804).

ART. 4 : *article 1234-12 du code rural* (modalités de réparation par l'assureur du préjudice causé en cas d'accident) ; adoption (p. 4805).

ART. 5 : *article 1542 du code des assurances sociales en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle* (modalités de réparation par les caisses d'assurances des préjudices causés en cas d'accident) ; adoption (p. 4805).

ART. 6 (modalités d'application de la loi aux départements de l'Est) : adoption (p. 4805).

ART. 7 : *articles 1145 et 1252-2 du code rural* (extension du champ d'application de la loi aux élèves des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole et aux personnes qui participent bénévolement au fonctionnement d'organismes à objet social sans caractère lucratif) ; adoption (p. 4805).

ADOPTION de l'ensemble du projet (p. 4805).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 3190** TENDANT A SUPPRIMER LA DATE LIMITE DU 1er JUILLET 1973 JUSQU'A LAQUELLE EST ADMISE UNE DEMANDE DE RÉVISION DU TAUX D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL POUR LES PERSONNES DÉPENDANT DU RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE AGRICOLE, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1977 par M. Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi EXPLOITANTS AGRICOLES 12.

— **Affiliation des travailleurs pluri-actifs aux** —. *Voir* MONTAGNE 4.

— **Mode de répartition des cotisations sociales agricoles.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Agriculture, article 68.

— **Prestations congé-maternité.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Agriculture, article 67.

ASSURANCE SOCIALE DES MINEURS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie) : après l'article 25.

ASSURANCES SOCIALES DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS NON AGRICOLES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 655** TENDANT A L'HARMONISATION DES PRESTATIONS SOCIALES DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS AVEC CELLES DE TOUS LES FRANÇAIS, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par MM. Joanne et Tissandier (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1356** TENDANT A INSTITUER UN RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE AU NIVEAU DES EXIGENCES HUMAINES DE NOTRE ÉPOQUE, POUR LES ARTISANS, LES COMMERÇANTS ET PETITS ET MOYENS INDUSTRIELS, présentée à l'Assemblée nationale le 5 décembre 1974 par M. Vizet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

ASSURANCE VIEILLESSE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 25** TENDANT A ACCORDER LE BÉNÉFICE DE LA PENSION NORMALE A 50 % AUX FEMMES ASSURÉES AYANT ATTEINT L'AGE DE CINQUANTE-CINQ ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 34** RELATIVE A L'ASSURANCE VIEILLESSE DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 45** TENDANT A PERMETTRE, PENDANT UNE PÉRIODE DE SIX MOIS, LA REVISION DES PENSIONS DE RETRAITE DE

LA SÉCURITÉ SOCIALE LIQUIDÉES ENTRE SOIXANTE ET SOIXANTE-CINQ ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Berger (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 51** TENDANT A PERMETTRE AUX FEMMES ASSURÉES SOCIALES DE BÉNÉFICIER DE LA RETRAITE NORMALE DÈS L'AGE DE SOIXANTE ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Cousté et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 255** RELATIVE AUX CONDITIONS D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU RISQUE VIEILLESSE ET INVALIDITÉ DES PERSONNES REMPLISSANT BÉNÉVOLEMENT AUPRÈS D'UN MEMBRE INFIRME OU INVALIDE DE LEUR FAMILLE LES FONCTIONS DE « TIERCE PERSONNE ».

Transmise à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 433** TENDANT A FIXER L'AGE DE LIQUIDATION DES RENTES ET PENSIONS DE VIEILLESSE DU RÉGIME GÉNÉRAL A SOIXANTE ANS POUR LES HOMMES ET A CINQUANTE-CINQ ANS POUR LES FEMMES ET A LEUR ASSURER UN REVENU MINIMUM, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 584** TENDANT A FIXER A CINQUANTE-CINQ ANS L'AGE AUQUEL LES FEMMES TRAVAILLEUSES PEUVENT BÉNÉFICIER DE LA RETRAITE A TAUX PLEIN, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Hage et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 1354** RELATIVE A LA MODIFICATION DU RÉGIME D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS DES PROFESSIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES, présentée à l'Assemblée nationale le 5 décembre 1974 par M. Peyret (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 1709** TENDANT A SUPPRIMER LA CONDITION D'AFFILIATION PRÉALABLE A UN RÉGIME OBLIGATOIRE DE PROTECTION SOCIALE POUR L'OUVERTURE DU DROIT ET LA LIQUIDATION DES AVANTAGES VIEILLESSE CORRESPONDANT A LA DURÉE DU SERVICE NATIONAL, présentée à l'Assemblée nationale le 5 juin 1975 par M. Debré et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 2 avril 1976 par M. Bonhomme, n° 2140.

10. — PROPOSITION DE LOI **n° 1855** PORTANT AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES ASSURÉS TITULAIRES D'UNE PENSION DE VIEILLESSE DU RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DU RÉGIME DES TRAVAILLEURS SALARIÉS AGRICOLES, LIQUIDÉE ANTÉRIEUREMENT AU 1er JANVIER 1972, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1975 par MM. Daillet et Fourneyron (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 9 juin 1976 par M. Franceschi, n° 2368.

11. — PROJET DE LOI **n° 2017** RELATIF AUX CONDITIONS D'ACCÈS A LA RETRAITE DE CERTAINS TRAVAILLEURS MANUELS, présenté à l'Assemblée nationale le 27 novembre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales); rapport le 4 décembre 1975 par M. Bernard-Reymond, n° 2041 ; adoption le 11 décembre 1975 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 403.

Transmis au Sénat le 12 décembre 1975, n° 142 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 18 décembre 1975. — Projet de loi n° 60 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1975 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 2090 ; rapport le 19 décembre 1975 par M. Bernard-Reymond, au nom de la commission mixte paritaire, n° 2098 ; adoption le 20 décembre 1975. — Projet de loi n° 441.

Transmis au Sénat ; rapport le 19 décembre 1975 par M. René Touzet, au nom de la commission mixte paritaire, n° 172 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 20 décembre 1975. — Projet de loi n° 86 (année 1975-1976).

Loi n° 75-1279 du 30 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 31 décembre 1975 (p. 13606).

PREMIÈRE LECTURE [11 décembre 1975] (p. 9666).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bernard-Reymond, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Durafour, ministre du travail, Gau, Mme Missoffe, MM. Boudet, Laborde, Andrieux, Zeller, Brocard, Caro, Legrand, Glon, Bernard Marie, Charles Bignon, Hamel, Le Meur, Mauger.*

Revaloriser le travail manuel par l'amélioration du régime de retraite ; conditions qui doivent être remplies par les travailleurs manuels (p. 9667) ; question préalable opposée par M. Gau et les membres du parti socialiste et radicaux de gauche ; (p. 9668) ; dénonce le caractère restrictif, discriminatoire, complexe du projet.

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail (p. 9671) :

Le projet représente un progrès ; la question préalable est repoussée par scrutin (p. 9671) ; liste des votants (p. 9695, 9696).

Intervention de M. Durafour, ministre (p. 9671) :

Le Gouvernement a entrepris la revalorisation du travail manuel ; un groupe de « sages » proposera un calendrier des réformes ; rappel de la politique suivie à l'égard du régime d'assurance vieillesse ; coût considérable de l'abaissement généralisé de l'âge de la retraite ; (p. 9672) : énoncé des catégories de travaux ouvrant droit à la retraite à soixante ans et des conditions exigées ; (p. 9673) : le projet ne comporte pas d'interdiction de cumul entre la retraite et une rémunération d'activité.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 9674).

Mères de famille (p. 9674, 9680) ; travailleurs agricoles (p. 9674, 9679) ; sort des retraités soumis à la loi du 31 décembre 1971 (p. 9675) ; politique du troisième âge (p. 9676, 9682) ; la société française est inégalitaire ; multiplicité des règles posées par les différents régimes sociaux (p. 9676) ; éviter la retraite couperet (p. 9677) ; nombre minime des bénéficiaires (p. 9677, 9680, 9683) ; déficit de la sécurité sociale (p. 9682) ; formules de mi-temps (p. 9682).

Intervention de M. Durafour, ministre (p. 9683) :

Le nombre des bénéficiaires n'est pas si négligeable (p. 9684) : le projet constitue une étape dans la revalorisation du travail manuel.

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : *article L 332 du code de la sécurité sociale* (conditions de durée, de travail et d'âge lors de la liquidation de la pension pour les travailleurs manuels et les mères de famille) (p. 9684) : rejet par scrutin de l'*amendement n° 5* de la commission des affaires culturelles (p. 9685) ; suppression de la référence au régime général concernant les travailleurs manuels ; liste des votants (p. 9696, 9697) ; rejet de l'*amendement n° 7* de la commission : suppression de la référence au régime général concernant les mères de famille (p. 9685) ; adoption par scrutin de l'*amendement n° 24* du Gouvernement (p. 9685) ; extension des conditions d'obtention aux salariés agricoles, travailleurs manuels ; liste des votants (p. 9697, 9698) ; adoption de l'*amendement n° 25* du Gouvernement : extension des conditions d'obtention aux salariées agricoles, mères de famille (p. 9685) ; réserve de l'*amendement n° 22* de M. Gau et de l'article 1er (p. 9685) ;

ART. 2 : *article L. 334 du code de la sécurité sociale* (interdiction au bénéficiaire de la retraite de travailler dans l'entreprise qui était la sienne au jour de la liquidation de sa pension) (p. 9685) ; retrait des *amendements n° 31* de M. Donnez et *n° 27* de Mme Missoffe ; adoption de l'article 2 (p. 9686).

ART. 3 (majoration forfaitaire des pensions) : adoption (p. 9686).

Avant l'ART. 4 : rejet de l'*amendement n° 4* de M. Balmigère : application des dispositions aux pensions de travailleurs agricoles (p. 9687) ; l'*amendement n° 13* de M. Bernard-Reymond devient sans objet.

ART. 1er (*suite*) : adoption par scrutin de l'*amendement* précédemment réservé de M. Gau : extension des dispositions aux salariés agricoles (p. 9687) ; liste des votants (p. 9698, 9699) ; adoption de l'article 1er, ainsi modifié (p. 9687).

ART. 4 (date et modalités de mise en application de la loi) (p. 9688) : rejet par scrutin de l'*amendement n° 28* de M. Bernard-Reymond : suppression de l'article 4 (p. 9688) ; liste des votants (p. 9699, 9700).

Après l'ART. 4 : rejet de l'*amendement n° 14* de M. Bignon : modalité du cumul d'une activité professionnelle rémunérée et d'une pension de retraite (p. 9691) ; adoption de l'*amendement n° 26* du Gouvernement : majoration forfaitaire des pensions (p. 9688) ; adoption de l'*amendement n° 16* modifié de M. Zeller : dépôt d'un projet de loi réglementant le cumul (p. 9691) ; l'*amendement*

n° 29 de M. Bernard-Reymond n'a plus d'objet (p. 9691).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Hamel (p. 9691) : les républicains indépendants voteront le texte qui constitue un progrès fondamental ; M. Gau : le groupe socialiste s'abstiendra malgré l'élargissement du projet aux salariés agricoles ; M. Caro (p. 9691, 9692) : le groupe des réformateurs votera positivement tout en réclamant un débat global sur le problème ; M. Le Meur : le groupe communiste s'abstiendra car le projet met en cause l'ensemble des conditions d'admission à la retraite de tous les travailleurs (p. 9692) ; M. Mauger : l'UDR votera le projet ; M. Durafour, ministre : remercie l'Assemblée de sa collaboration.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi par scrutin (p. 9692) ; liste des votants (p. 9700, 9701).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1975] (p. 10168).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bernard-Reymond, rapporteur de la commission mixte paritaire, Michel Durafour, ministre du travail, Andrieu, Frelaut.*

Refus opposé par le Gouvernement à l'harmonisation de l'âge de la retraite pour les bénéficiaires qui atteindront soixante ans entre le 1er juillet 1976 et le 1er janvier 1977 (p. 10169).

Intervention de M. Durafour, ministre du travail (p. 10169) :

La portée du texte.

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Andrieu (p. 10169) : abstention du groupe socialiste ; M. Frelaut (p. 10169) : abstention du goupe communiste ;

ADOPTION du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 10169).

12. — PROPOSITION DE LOI **n° 2026** TENDANT A MAJORER LES PENSIONS DE VIEILLESSE DES ASSURÉS SOCIAUX AYANT COTISÉ PLUS DE TRENTE ANS A LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DONT LA RETRAITE A ÉTÉ LIQUIDÉE AVANT LE 1er JANVIER 1975, présentée à l'Assemblée nationale le 3 décembre 1975 par M. Cousté (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 9 juin 1976 par M. Franceschi, n° 2368.

13. — PROPOSITION DE LOI **n° 2107** TENDANT A ÉTENDRE LE BÉNÉFICE DE LA LOI N° 71-1132 DU 31 DÉCEMBRE 1971 AUX ASSURÉS TITULAIRES D'UNE PENSION DE VIEILLESSE DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DU RÉGIME DES TRAVAILLEURS SALARIÉS AGRICOLES LIQUIDÉE ANTÉRIEUREMENT AU 1er JANVIER 1975, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1975 par M. Louis Odru et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 9 juin 1976 par M. Franceschi, n° 2368.

14. — PROPOSITION DE LOI **n° 2113** PERMETTANT AUX ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE QUI ONT DEMANDÉ A BÉNÉFICIER DE LEUR PENSION AVANT L'AGE DE SOIXANTE-CINQ ANS DE FAIRE PROCÉDER A UNE NOUVELLE LIQUIDATION DE LEURS DROITS, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1975 par M. Besson et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

15. — PROPOSITION DE LOI **n° 2586** TENDANT A L'AMÉLIORATION DES PRESTATIONS SOCIALES MINIÈRES, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1976 par M. Joseph Legrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

16. — PROPOSITION DE LOI **n° 2587** TENDANT A ASSURER LE PAIEMENT MENSUEL DES PENSIONS DE RETRAITE OU D'INVALIDITÉ SERVIES PAR LE RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DANS LES MINES, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1976 par M. Edouard Carlier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

17. — PROPOSITION DE LOI **n° 2784** TENDANT A FAIRE BÉNÉFICIER LES SALARIÉS FRANÇAIS RÉSIDANT OU AYANT RÉSIDÉ DANS CERTAINS ÉTATS OU DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER, DES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 72-1223 DU 29 DÉCEMBRE 1972, PORTANT GÉNÉRALISATION DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE AU PROFIT DES SALARIÉS ET ANCIENS SALARIÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Mauger (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi ANCIENS COMBATTANTS 4 ; COMMERCE ET ARTISANAT 6 (p. 3964, 3965, 3968, 3971, 3983, 4039, 4234 à 4240, art. 8, après l'art. 15) ; DÉTENTION 1 ; MENSUALISATION 1 ; PENSIONS DE RETRAITE 10 ; PRISONNIERS DE GUERRE 1 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 548 ; RÉSISTANTS 3.

— Généralisation de l'assurance vieillesse. — *Voir* SÉCURITÉ SOCIALE 16.

— des travailleurs non salariés de l'agriculture. — *Voir* EXPLOITANTS AGRICOLES 1.

— Versement de cotisations de rachat à l'—. *Voir* ANCIENS COMBATTANTS 16.

ASSURANCE VIEILLESSE DES NON-SALARIÉS NON AGRICOLES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 90** RELATIVE A L'ENTRÉE EN JOUISSANCE DE LA PENSION DE RETRAITE DES NON-SALARIÉS NON AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Palewski et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

ASTRE (Entreprise —, à Béziers)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 219 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 40 à 44.

ASTREINTES

1. — PROJET DE LOI **n° 2936** RELATIF AUX ASTREINTES PRONONCÉES EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE, présenté au Sénat le 28 avril 1977 par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 273 (année 1976-1977) ; rapport le 12 mai 1977 par M. Tailhades, n° 299 (année 1976-1977) ; adoption le 26 mai 1977. — Projet de loi n° 124 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 27 mai 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2936 ; rapport le 17 novembre 1977 par M. Gerbet, n° 3219 ; adoption le 22 novembre 1977 sous le titre : « Projet de loi relatif aux astreintes prononcées en matière administrative et à l'exécution des jugements par les personnes morales de droit public ». — Projet de loi n° 772.

Transmis au Sénat le 8 décembre 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 131 (année 1977-1978) ; rapport le 14 décembre 1977 par M. Tailhades, n° 167 (année 1977-1978) ; adoption avec modification le 20 décembre 1977 sous le titre : « Projet de loi relatif aux astreintes prononcées en matière administrative ». — Projet de loi n° 75 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 3429 ; rapport le 21 décembre 1977 par M. Gerbet, n° 3437 ; adoption le 21 décembre 1977 sous le titre : « Projet de loi relatif aux astreintes prononcées en matière administrative et à l'exécution des jugements par les personnes morales de droit public ». — Projet de loi n° 861.

Transmis au Sénat le 21 décembre 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 238 (année 1977-1978).

PREMIÈRE LECTURE [22 novembre 1977] (p. 7806).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Forni, Richomme.*

La réforme du régime des astreintes ; la méconnaissance de la chose jugée par l'administration ; les moyens d'exécution contre les personnes privées, contre l'administration ; les moyens contentieux ; l'objet du projet de loi ; la fixation des conditions de prononciation d'astreintes contre la personne publique (p. 7806) ; la mise en cause de la responsabilité des agents publics ayant causé l'inexécution ou l'exécution tardive d'une décision de justice ; la compétence de la cour de discipline budgétaire et financière ; l'amendement adopté par la commission consistant à faire des décisions juridictionnelles des ordonnancements des sommes qui y sont portées (p. 7807).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

Le contenu du texte ; la création d'astreintes ; l'absence de caractère d'exécution forcée de l'astreinte ; le mécanisme des astreintes ; la compétence du Conseil d'Etat pour les prononcer ; les différences entre les astreintes prévues par le texte et les astreintes existant en droit privé (p. 7807).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

L'efficacité de la justice administrative ; les problèmes d'engorgement des tribunaux administratifs ; ses conséquences ; les dénis de justice ; l'astreinte en droit public ; l'absence de voie d'exécution forcée contre les personnes publiques ; les solutions ébauchées par le décret du 30 juillet 1963 ; la publicité du rapport du Conseil d'Etat relatif à l'exécution des décisions juridictionnelles ; les dispositions relatives aux pouvoirs du médiateur ; la loi du 11 juillet 1975 ; la jurisprudence administrative (p. 7808).

EXAMEN DES ARTICLES [22 novembre 1977] (p. 7808).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur, Peyrefitte, garde des sceaux, Foyer, président de la commission des lois, Claudius-Petit, Forni.*

Avant l'ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (les décisions juridictionnelles exécutoires valent ordonnancement du montant des sommes qui y sont portées) (p. 7811).

ART. 1er (compétence du Conseil d'Etat pour prononcer les astreintes) ; adoption (p. 7811).

ART. 2 (indépendance de l'astreinte et des dommages et intérêts) ; adoption de l'*amendement* rédactionnel *n° 2* de la commission dont le texte devient l'article 2 (p. 7811).

ART. 3 (modalités de liquidation de l'astreinte) ; adoption (p. 7811).

ART. 3 *bis* (modalités d'attribution de l'astreinte) ; adoption (p. 7811).

ART. 4 (possibilité pour le président de la section du contentieux d'exercer les pouvoirs attribués au Conseil d'Etat par la loi), adoption (p. 7811).

ART. 5 : supprimé par le Sénat (p. 7811).

ART. 6 (mise en cause de la responsabilité des agents publics auteurs de l'inexécution ou de l'exécution tardive des décisions juridictionnelles) ; adoption (p. 7811).

ART. 7 (modalités d'application de la loi par décret en Conseil d'Etat) adoption (p. 7811).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission tendant à compléter le titre qui devient : « Projet de loi adopté par le Sénat relatif aux astreintes prononcées en matière administrative et à l'exécution des jugements par les personnes morales de droit public » ; adoption du titre, ainsi complété (p. 7811).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 7811).

DEUXIÈME LECTURE [21 décembre 1977] (p. 9152).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur, Peyrefitte, garde des sceaux, Foyer, président de la commission des lois.*

Le rejet par le Sénat de l'article A nouveau permettant d'assurer le paiement des sommes que les collectivités publiques ont été condamnées à verser ; la reprise par l'Assemblée de l'amendement prévoyant que les décisions juridictionnelles exécutoires devront être passées en force de chose jugée pour permettre le règlement des sommes dues (p. 9152).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux :

La demande du Gouvernement de rejeter l'amendement rétablissant l'article supprimé par le Sénat (p. 9153).

EXAMEN DES ARTICLES [21 décembre 1977] (p. 9153).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur, Peyrefitte, garde des sceaux.*

ART. 1er A : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (rétablissement de l'article 1er A : valeur d'ordonnancement des décisions juridictionnelles exécutoires condamnant l'Etat ou une collectivité publique au paiement d'une somme d'argent) (p. 9153) ; l'article 1er A est ainsi rétabli (p. 9153).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (modification du titre que le Sénat avait rétabli dans son intitulé initial) ; celui-ci devient donc : « Projet de loi relatif aux astreintes prononcées en matière administrative et à l'exécution des jugements par les personnes de droit public » (p. 9153).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9153).

ATLANTIQUE NORD

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 81.

ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE PARIS

Voir FONCTIONNAIRES 5.

— **en situation de détachement.** — *Voir* IMPÔTS 2, article 20 *bis ;* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 897, 911.

ATTENTATS

Voir CRIMES ET DÉLITS.

AUBAGNE (Rocade d')

Voir EAU 2 [14 juin 1973] (p. 2151 à 2154).

AUBERVILLIERS (Construction d'une caserne à)

Voir QUESTIONS D'ACTUALITÉ 63.

AUDE (Viticulture dans l')

Voir QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 307.

AUDIOVISUEL (Haut Conseil de l')

Voir ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

AUSTRALIE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 136.

AUTOGESTION

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 15.

AUTOMOBILES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 50** RELATIVE A L'OBLIGATION DE MUNIR LES VÉHICULES DE TOURISME D'UN DISPOSITIF ANTIVOL, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Cousté et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 6 juin 1974 par M. Bernard Marie, n° 1054.

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 96** TENDANT A INSTITUER LE CONTROLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE DES VÉHICULES AUTOMOBILES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Lucien Richard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 116** TENDANT A INSTITUER LE CONTROLE DES VÉHICULES ACCIDENTÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par MM. Albert Bignon et Lucien Richard (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 117** TENDANT A INSTITUER LE CONTROLE OBLIGATOIRE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par MM. Albert Bignon et Lucien Richard (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 303** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE L 25 DU CODE DE LA ROUTE RELATIF AU RETRAIT DE LA CIRCULATION DE CERTAINS VÉHICULES, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par MM. La Combe et Wagner (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 581** TENDANT AU CONTROLE OBLIGATOIRE DES VÉHICULES AUTOMOBILES ACCIDENTÉS OU DONT LA DATE DE PREMIÈRE MISE EN CIRCULATION REMONTE A PLUS DE DIX ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Tissandier (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 1045** TENDANT A L'INSTITUTION D'UN CONTROLE TECHNIQUE DES VÉHICULES DE TOURISME, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Bourson (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 2850** TENDANT A L'INSTITUTION D'UN CONTROLE TECHNIQUE DES VÉHICULES DE TOURISME, présentée à l'Assemblée nationale

le 4 mai 1977 par M. Cousté (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 2851** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE FONDATION NATIONALE DU MUSÉE DE L'AUTOMOBILE, présentée à l'Assemblée nationale le 4 mai 1977 par M. Muller et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

10. — PROPOSITION DE LOI **n° 2852** PORTANT NATIONALISATION DU MUSÉE AUTOMOBILE SCHLUMPF, présentée à l'Assemblée nationale le 4 mai 1977 par M. Forni et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi CIRCULATION ROUTIÈRE ; GARAGISTES ; INDUSTRIE AUTOMOBILE ; PERMIS DE CONDUIRE ; PROCÉDURE PÉNALE 13 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 872.

AUTORITÉ PARENTALE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 426** TENDANT A ASSURER L'ÉGALITÉ DES ÉPOUX DANS LA DIRECTION DE LA FAMILLE ET LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ, présenté à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par Mme Constans et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1670** TENDANT A COMPLÉTER LES RÈGLES DE PROCÉDURE APPLICABLES EN MATIÈRE D'AUTORITÉ PARENTALE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 mai 1975 par M. Marette (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'adminitsration générale de la République).

Voir aussi AMNISTIE 8 [20 juin 1974] (art. 21, p. 2856) ; FEMME (CONDITION DE LA) 5 ; MAJORITÉ (AGE DE LA) 10 [25 juin 1974] (p. 2933, 2934).

AUTOROUTES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2537** TENDANT A ASSURER LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU AUTOROUTIER LIBRE DE PÉAGE, présentée à l'Assemblée nationale le 13 octobre 1976 par M. Kalinsky et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Aménagement du Territoire, Equipement et Urbanisme [14 novembre 1973] (p. 5712, 5718, 5726, 5727, 5732, 5734, 5735, 5737, 5739, 5742, 5747) ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Equipement et Urbanisme, après l'article 70 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Equipement.

— **Autoroutes alpines.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1037.

— **Autoroute Bordeaux-Narbonne.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1224.

— **Autoroutes urbaines.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1029.

— **Echangeur de l'autoroute A 34.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 200.

— **Echangeur de l'autoroute Bordeaux-Toulouse.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 169.

— **Future autoroute Grenoble-Valence.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 336.

— **Inauguration d'un tronçon de l'autoroute Paris-Strasbourg.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 93.

— **Jonction autoroutière à Strasbourg.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 235.

— **Péage de Saint-Maurice.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 892.

— **Péage sur certaines autoroutes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 394, 400, 1110.

— **Péage sur autoroute A 4.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 555 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 168.

— **Réalisation des programmes d'autoroutes en Alsace.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1104.

— **Tracé de l'autoroute A 71.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1211.

— **Vente de boissons alcoolisées sur les autoroutes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1186.

AUTO-STOP

1. — PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA CRÉATION D'UNE CARTE D'AUTO-STOPPEUR, présentée au Sénat le 29 avril 1975 par Mme Brigitte Gros (renvoyée à la

commission des affaires économiques et du plan), n° 267 (année 1974-1975) ; rapport le 22 mai 1975 par Mme Brigitte Gros, n° 316 (année 1974-1975) ; adoption le 6 juin 1975. — Proposition de loi n° 134 (année 1974-1975).

Transmise à l'Assemblée nationale le 10 juin 1975 (renvoyée à la commission de la production et des échanges), n° 1731 ; rapport le 26 juin 1975 par Mme Aliette Crépin, n° 1811.

AUTRICHE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 88.

AUVERGNE

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 497, 526.

AUXILIAIRES

— **Auxiliaires de l'éducation nationale.** — *Voir* PERSONNELS NON TITULAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

— **Reclassement des auxiliaires des impôts du Var.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1000.

— **Résorption des auxiliaires.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre, Fonction publique.

— **Situation des maîtres auxiliaires.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 415.

— **Titularisation des auxiliaires.** — *Voir* FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS 14 ; LOI DE FINANCES POUR 1977, 6 (deuxième partie), Education, Services du Premier ministre, Fonction publique ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Education.

— **Titularisation des auxiliaires des PTT.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 375.

— **Titularisation des personnels auxiliaires de la faculté des sciences d'Orsay.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1257.

AUXILIAIRES MÉDICAUX

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 48** TENDANT A RÉGLEMENTER LES PROFESSIONS DE PROTHÉSISTE ET ORTHÉSISTE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Berger (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 302** TENDANT A ORGANISER LA PROFESSION DE RÉÉDUCATEUR DE LA PSYCHOMOTRICITÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Chalandon (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 373** RELATIVE A LA RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION DE VISITEUR MÉDICAL, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Péronnet (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 22 janvier 1974 par M. Pierre Weber, n° 929.

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 467** TENDANT A RÉGLEMENTER LES PROFESSIONS DE PROTHÉSISTE ET ORTHÉSISTE, présentée à l'Assemblée nationale le 14 juin 1973 par M. Milet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 551** MODIFIANT LES TITRES II, III, III-I, IV ET V DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET RELATIVE AUX PROFESSIONS D'AUXILIAIRES MÉDICAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Michel Jacquet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport du 20 juin 1974 par M. Donnadieu n° 1077.

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 573** RELATIVE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE CHIROPRACTEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par MM. Médecin et Soustelle (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 7 décembre 1977 par M. Joanne, n° 3283.

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 579** TENDANT A ORGANISER LA PROFESSION DE RÉÉDUCATEUR DE PSYCHOMOTRICITÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Millet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 880** TENDANT A LA CRÉATION D'ÉCOLES NATIONALES DE KINÉSITHÉRAPIE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre

1973 par MM. Morellon, Cabanet et Simon (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

9. — PROJET DE LOI n° **1060** RELATIF A LA PROFESSION D'OPTICIEN - LUNETIER ET A LA QUALIFICATION D'ADAPTATEUR DE PROTHÈSE OPTIQUE DE CONTACT (TITRE IV DU LIVRE IV DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE), présenté au Sénat le 18 octobre 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 19 (année 1973-1974) ; rapport le 10 décembre 1973 par M. Jean-Pierre Blanchet, n° 73 (année 1973-1974) ; adoption le 11 juin 1974. — Projet de loi n° 59 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 13 juin 1974 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1060 ; rapport le 20 juin 1974 par M. Laudrin, n° 1074 ; adoption le 28 juin 1974 sous le titre : « Projet de loi relatif à la profession d'opticien-lunetier détaillant et à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact (titre IV du livre IV du code de la santé publique) ». Adoption avec modification le 28 juin 1974. — Projet de loi n° 123.

Transmis au Sénat le 28 juin 1974 (deuxième lecture (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 256 (année 1973-1974) ; rapport le 10 octobre 1974 par M. Lucien Grand, n° 16 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 17 octobre 1974. — Projet de loi n° 10 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 octobre 1974 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1259 ; rapport le 15 décembre 1977 par M. Briane, n° 3361.

PREMIÈRE LECTURE [28 juin 1974] (p. 3161).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Laudrin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Mme Veil, ministre de la santé, MM. Besson, Briane, Krieg, Lepage, Saint-Paul.*

Rôles respectifs des opticiens et des ophtalmologistes dans l'adaptation des lentilles et dans la surveillance médicale des patients ; création d'un certificat ; exclusivité de la vente des verres de contact pour ceux qui les posent (p. 3162, 3163).

Intervention de Mme Simone Veil, ministre de la santé (p. 3162) :

Institution d'un équilibre entre médecins ophtalmologistes et opticiens-lunetiers ; prescription médicale ; contrôle médical *a posteriori ;* nécessité d'une qualification professionnelle particulière ; homologation des produits employés (p. 3163).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : *intitulé du titre IV du livre IV du code de la santé publique ;* adoption d'un *amendement* de forme *n° 2* de la commission des affaires culturelles et de l'article ainsi modifié (p. 3163).

ART. 2 : *articles L. 505 à L. 509 du code, chapitre 1er du titre IV du livre IV ;* adoption d'un *amendement* de forme *n° 3* de la commission et de l'article ainsi modifié (p. 3163).

ART. 3 : *article L. 509 du code ;* adoption de l'article (p. 3163).

ART. 4 : *chapitre II du titre IV du livre IV du code* (qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact) ; adoption ;

Article L. 509-1 du code (définition de l'adaptateur de prothèse optique de contact : nature de l'activité et conditions de son exercice) ; retrait d'un *amendement n° 25* de M. Briane ; adoption d'un *amendement* de forme *n° 4* de la commission ; adoption des *amendements n° 5* et *n° 6* de la commission, acceptés par le Gouvernement interdisant la vente des lentilles de contact par des personnes non qualifiées (p. 3164) ; retrait des *sous-amendements n° 28* et *n° 29* de M. Lepage et adoption d'un *amendement n° 7* de la commission (exigence d'un certificat de prescription médicale faisant suite à un examen ne remontant pas à plus de six mois et non d'un certificat de non-contre-indication) ; préférence du Gouvernement pour un délai d'un an (p. 3164, 3165) ; adoption d'un *amendement n° 8* de la commission (examen médical recommandé mais non obligatoire à la fin des opérations d'adaptation) ; adoption du texte ainsi modifié de l'article (p. 3165).

Article L. 509-2 du code (qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact) ; adoption des *amendements n° 9* et *n° 23* de la commission (p. 3165, 3166) ; rejet du texte résultant de la fusion des *amendements n° 26* de M. Briane et *n° 10* de la commission repoussé par le Gouvernement, tendant à remplacer le diplôme d'Etat d'adaptateur de prothèse optique de contact par un certificat ; précision donnée par le Gouvernement quant au caractère complémentaire de ce diplôme ; retrait des *sous-amendements n° 30* de M. Lepage et *n° 22* de M. Besson (p. 3166,

3167) ; retrait d'un *amendement n° 27* de M. Briane ayant le même objet qu'un *amendement n° 11* de la commission qui est adopté (fixation du programme par voie réglementaire) ; adoption du texte ainsi modifié de l'article (p. 3167).

Article L. 509-3 du code (conditions d'exercice de l'activité d'appareillage) ; adoption du texte de l'article (p. 3167).

Article L. 509-4 du code (réglementation de la vente et de la publicité) ; adoption d'un *amendement n° 12* de la commission ; retrait d'un *amendement n° 13* de la commission ; adoption du texte de l'article ainsi modifié (p. 3168).

Article L. 509-5 du code (obligation du secret professionnel) ; adoption du texte de l'article après le retrait d'un *amendement n° 14* de la commission (p. 3168).

Article L. 509-6 du code (fermeture du local en cas d'infraction à la réglementation) ; adoption du texte de l'article (p. 3168).

Article L. 509-7 du code (interdiction d'exercice de la profession) ; adoption du texte de l'article (p. 3168).

ADOPTION de l'ensemble de l'article 4 (p. 3168).

ART. 5 (dispositions transitoires) : autorisation de continuer à procéder aux opérations d'appareillage sous réserve soit d'y être autorisé par une commission nationale de qualification soit de satisfaire aux épreuves d'un examen professionnel probatoire ; retrait de deux *sous-amendements n°s 31* et *32* de M. Lepage et de deux *amendements n°s 15* et *16* de la commission relatifs à la composition et au fonctionnement de la commission de qualification ; assurance donnée par le Gouvernement quant à la présence au sein de cette commission d'ophtalmologistes et d'opticiens-lunetiers détaillants ; adoption d'un *amendement n° 17* de la commission ramenant de cinq à trois ans la durée d'exercice professionnel exigée des opticiens-lunetiers (p. 3169) ; adoption d'un *amendement n° 33* de M. Lepage modifié par un *sous-amendement* de la commission (associations délivrant un certificat d'assiduité) les *amendements n°s 18* et *19* de la commission deviennent sans objet (p. 3169, 3170) ; adoption d'un *amendement n° 20* de la commission ; rejet d'un *amendement n° 21* de la commission repoussé par le Gouvernement tendant à exclure des dispositions prévues les employés non responsables d'un cabinet d'opticien ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 3170).

TITRE : adoption d'un *amendement n° 1* de la commission et du titre ainsi rédigé : « Projet de loi relatif à la profession d'opticien-lunetier détaillant et à la qualification d'adaptateur de prothèse optique de contact (titre IV du livre IV du code de la santé publique) » (p. 3171).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3171).

10. — PROPOSITION DE LOI n° 2988 TENDANT A MODIFIER LE TITRE III DU LIVRE IV DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET RELATIVE A LA CRÉATION D'UNE PROFESSION D'AUXILIAIRE MÉDICAL, LE PSYCHORÉÉDUCATEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 15 juin 1977 par M. Delaneau (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 20 décembre 1977 par M. Delaneau, n° 3396.

Voir aussi ASSURANCE MALADIE MATERNITÉ 4 ; CHIRURGIENS-DENTISTES 3 ; INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Santé publique et Sécurité sociale [16 novembre 1973] ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE pour 1973 3 [18 décembre 1978] (p. 7146, 7147) ; PUÉRICULTRICES 1 ; SAGES-FEMMES 1 ; SANTÉ PUBLIQUE 4.

AUXILIAIRES VÉTÉRINAIRES

Voir PHARMACIE VÉTÉRINAIRE 1 [13 juin 1974] (p. 2671, 2672) [17 avril 1975].

AVEUGLES

1. — PROPOSITION DE LOI n° 963 TENDANT A RENDRE OBLIGATOIRE L'ADMISSION DES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DANS TOUS LES LIEUX PUBLICS Y COMPRIS CEUX DÉCLARÉS « INTERDITS AUX CHIENS », présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. Médecin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

AVIATION CIVILE

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 182 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 453 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 83.

— **Accident d'aviation du Bourget.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1180.

— **Achat de Boeing 737.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1053.

— **Air France.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Transports [18 novembre 1974] (p. 6641, 6650) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Equipement et aménagement du territoire, Transports - IV. Aviation civile et météorologie.

— **Avenir de l'aviation européenne.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 484.

— **Aviation civile internationale.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 141.

— **Fabrication du Nord 262.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1306 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 482.

— **Grève du personnel d'Air France.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 585, 621.

— **Licenciements de personnels à la compagnie TWA.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 279.

— **Personnels des lignes UTA.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 880.

— **Prise de participation de l'Etat dans le capital de sociétés.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1306.

— **Recrutement d'élèves pilotes de ligne.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 183.

— **Renouvellement des avions.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1074.

— **Situation d'anciens élèves de l'école nationale de l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 676.

AVIATION MILITAIRE

Voir ARMES ET MUNITIONS (vente d') ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 1 et 2.

— **Comparaison des qualités techniques de l'avion de combat français et de celles des appareils américains.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 248, 249.

— **Ventes d'avions de combat à l'étranger.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 215.

AVICULTURE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2 [3, 4 mai 1973] (p. 1060) ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 26 à 31 [19 juin 1974] (p. 2794, 2797, 2799, 2803, 2805).

AVION « NORD 262 »

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1306 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 482 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Equipement et aménagement du territoire, Transports — IV. Aviation civile.

AVOCATS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 254** RELATIVE A L'EXTENSION A L'ENSEMBLE DES AVOCATS FRANÇAIS EXERÇANT OU AYANT EXERCÉ A L'ÉTRANGER DE LA FACULTÉ D'AFFILIATION VOLONTAIRE A LA CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANÇAIS, présentée au Sénat le 24 octobre 1967 par M. Armengaud et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la Commission des affaires sociales), n° 9 (année 1967-1968) ; rapport le 16 mai 1968 par M. Armengaud, n° 163 (année 1967-1968). Adoption le 17 octobre 1968. — Proposition de loi n° 1 (année 1968-1969).

Transmise à l'Assemblée nationale le 17 octobre 1968 (renvoyée à la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 387.

Transmise à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1664** PORTANT RÉFORME DE LA PROFESSION D'AVOCAT, présentée à l'Assemblée nationale le 20 mai 1975 par M. Forni et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROJET DE LOI **n° 1872** MODIFIANT L'ARTICLE 15 DE LA LOI N° 71-1130 DU 31 DÉCEMBRE 1971 PORTANT RÉFORME DE CERTAINES PROFESSIONS JUDICIAIRES ET JURIDIQUES, présenté à l'Assemblée nationale le 9 septembre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 13 octobre 1976 par M. Gerbet, n° 2548 ; adoption le 25 novembre 1976. — Projet de loi n° 563.

Transmis au Sénat le 26 novembre 1976, n° 86 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 9 décembre 1976 par M. Jean-Marie Girault, n° 134 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 15 décembre 1976. — Projet de loi n° 41 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 16 décembre 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République),

n° 2706 ; rapport le 17 décembre 1976 par M. Gerbet, n° 2716 ; adoption le 17 décembre 1976. — Projet de loi n° 613.

Transmis au Sénat le 18 décembre 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) n° 183 (année 1976-1977) ; rapport le 20 décembre 1976 par M. Jean Auburtin, n° 192 (année 1976-1977) ; adoption avec modification le 20 décembre 1976. — Projet de loi n° 73 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2745 ; demande de commission mixte paritaire le 20 décembre 1976 ; rapport le 20 décembre 1976 au nom de la commission mixte paritaire par M. Gerbet, n° 2748 ; adoption définitive le 20 décembre 1976. — Projet de loi n° 631.

Rapport le 20 décembre 1976 au nom de la commission mixte paritaire par M. Jean Auburtin, n° 197 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 20 décembre 1976. — Projet de loi n° 80 (année 1976-1977).

Loi n° 77-3 du 3 janvier 1977, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1977 (p. 76).

PREMIÈRE LECTURE [25 novembre 1976] (p. 8707).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.*

La participation des avocats stagiaires aux élections du conseil de l'Ordre et des bâtonniers (p. 8707).

Intervention de M. Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice :

L'exercice de la profession d'avocat par les avocats stagiaires (p. 8707).

EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE [25 novembre 1976] (p. 8707).

ORATEURS : *MM. Forni, Gerbet, rapporteur, Guichard, ministre d'Etat, Massot.*

ART. UNIQUE : *article 15 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971* (conditions d'élection du conseil de l'Ordre et des bâtonniers) (p. 8707) ; rejet de l'*amendement n° 3* de M. Forni (éligibilité des avocats stagiaires au conseil de l'Ordre et à la fonction de bâtonnier) (p. 8708) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (élection du conseil de l'Ordre et des bâtonniers par les avocats honoraires) (p. 8708).

ADOPTION de l'article unique du projet de loi ainsi modifié (p. 8708).

DEUXIÈME LECTURE [17 décembre 1976] (p. 9642).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois, Massot, Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.*

La participation aux élections du conseil de l'Ordre et du bâtonnier des avocats honoraires ; les conditions d'éligibilité (p. 9642).

Intervention de M. Guichard, ministre d'Etat :

La participation des avocats honoraires aux élections des membres du conseil de l'Ordre et du bâtonnier (p. 9643).

EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE [17 décembre 1976] (p. 9643).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur, Guichard, ministre d'Etat.*

ART. UNIQUE : adoption de l'*amendement n° 2* de M. Massot (participation des avocats honoraires à l'élection du conseil de l'Ordre) (p. 9643) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (conditions de fixation de la durée minimale d'inscription au tableau nécessaire pour être éligible aux fonctions de bâtonnier ou de membre du conseil de l'Ordre) (p. 9644).

ADOPTION de l'article unique du projet de loi, ainsi complété (p. 9644).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1976] (p. 9799).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission mixte paritaire, Foyer, président de la commission des lois constitution nelles.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les dispositions discutées par la commission mixte paritaire (p. 9799).

ADOPTION de l'article unique du projet de loi dans le texte de la commission mixte paritaire (p. 9800).

4. — PROPOSITION DE LOI n° 2365 RELATIVE AU DROIT DE VOTE DES

AVOCATS HONORAIRES AUX ÉLECTIONS AU CONSEIL DE L'ORDRE, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juin 1976 par M. Massot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 13 octobre 1976 par M. Gerbet, n° 2548.

Rapport commun avec AVOCATS 3.

5. — PROJET DE LOI **n° 2996** MODIFIANT LES ARTICLES 11, 17 ET 54 DE LA LOI N° 71-1130 DU 31 DÉCEMBRE 1971 PORTANT RÉFORME DE CERTAINES PROFESSIONS JUDICIAIRES ET JURIDIQUES, présenté à l'Assemblée nationale le 15 juin 1977 par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 23 juin 1977 par M. Foyer, n° 3020 ; déclaration d'urgence le 20 juin 1977 [21 juin 1977] (p. 3986) ; adoption le 23 juin 1977. — Projet de loi n° 716.

Transmis au Sénat le 24 juin 1977, n° 422 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 24 juin 1977 par M. Virapoullé, n° 425 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 29 juin 1977. — Projet de loi n° 177 (année 1976-1977).

Loi n° 77-685 du 30 juin 1977, publiée au *J.O.* du 1er juillet 1977 (p. 3482).

PREMIÈRE LECTURE [23 juin 1977] (p. 4103 à 4105).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Jean Foyer, président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Raymond Forni.*

La modification de la durée des études de licence en droit ; le vœu des organisations professionnelles de porter à cinq ans la durée des études supérieures préalables à l'inscription au stage d'avocat ; le texte imposant la condition de possession d'une maîtrise pour devenir avocat ; les modifications proposées par la commission : porter la période préparatoire à cinq années ; le recours pour excès de pouvoir intenté contre le texte réglementaire relatif au diplôme de maîtrise (p. 4103) ; le rejet par la commission de l'amendement sur la qualité de non-salarié d'un avocat collaborateur ou membre d'une société ou d'une association (p. 4104).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

La durée souhaitable des études préalables à la profession d'avocat ; le système de formation des avocats ; ses inconvénients ; la nomination d'un groupe de travail pour réformer la formation des avocats ; les conséquences qu'aurait une absence de modification des textes en vigueur : l'afflux d'étudiants vers la profession d'avocat ; la nécessité d'adopter la solution préconisée pour les avocats pour les conseils juridiques (p. 4104).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

La précipitation dont le texte est l'objet ; l'inutilité de la réorganisation de la licence en droit réalisée ; l'absence de formation des avocats ; le caractère de « réformette » du texte proposé ; les risques dus à la diversité des programmes des universités ; les propositions des organisations professionnelles d'avocats ; l'organisation d'une formation complémentaire spécifique au barreau (p. 4105).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

La consultation par le Gouvernement des groupes intéressés ; la maîtrise, partie intégrante de la formation professionnelle des avocats ; la volonté du Gouvernement de maintenir l'égalité en dignité et en qualité entre la formation de l'avocat et celle du magistrat en vertu du respect des droits de la défense (p. 4105).

EXAMEN DES ARTICLES [23 juin 1977] (p. 4105 à 4109).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur suppléant de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Forni, Sauvaigo, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Massot, Montagne.*

ART. 1er : adopté avec modification (nécessité de la maîtrise pour devenir avocat) (p. 4106) ; *amendement n° 1* de la commission : adopté (possibilité de dérogation par règlement à l'obligation de posséder une maîtrise) (p. 4106).

APRÈS L'ART. 1er : *amendement n° 2* de la commission : adopté (obligation d'une formation théorique pour les avocats) (p. 4107) ; *amendement n° 4* de M. Gerbet : adopté (préservation de la qualité de profession libérale de la profession d'avocat) (p. 4108).

ART. 2 : adopté (application de l'obligation d'être titulaire d'une maîtrise aux textes législatifs existants) (p. 4109).

APRÈS L'ART. 2 : *amendement n° 3* de M. Foyer : adopté (validation anticipée de l'arrêté du 16 janvier 1976 du secrétaire d'Etat aux universités) (p. 4109).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4109).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 3247** TENDANT A INSTITUER L'INDEMNISATION DES AVOCATS COMMIS D'OFFICE EN MATIÈRE PÉNALE, présentée à l'Assemblée nationale le 24 novembre 1977 par M. Gerbet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Justice [31 octobre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Justice [14 et 15 novembre 1974] (p. 6413, 6416, 6465) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Débat préparatoire au budget de la justice [17 novembre 1975] ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Justice (séance publique et débat préparatoire) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVE 9 [4 et 5 mai 1976], article 5 ; OFFICIERS MINISTÉRIELS.

— **Extradition de Klaus Croissant.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1322, 1329 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 454.

— **Frais de plaidoirie.** — *Voir* JUSTICE 2.

— **Régime des actes accomplis par les avocats au profit des communes.** — *Voir* IMPÔTS 2, après l'article 10.

AVOIR FISCAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), article 2 B ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Santé publique et Sécurité sociale (art. 80, amendement 165), Radiodiffusion et télévision (ligne 82, état E), Crédits et articles réservés (art. 71 suite, amendement 180) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 14 (amendements 8 et 9) ;PRIX 3 ; RAPATRIÉS 11 (amendement 69).

— **Octroi du bénéfice de l'avoir fiscal aux caisses de retraite et de prévoyance.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés (art. 54).

AVORTEMENT

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 207** TENDANT A ABROGER LES LOIS RÉPRIMANT L'AVORTEMENT ET A INSTAURER UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE L'INTERRUPTION DE GROSSESSE, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par Mme Constans et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Rapport commun avec AVORTEMENT 3.

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 372** TENDANT A MODIFIER LES ARTICLES L 161-1 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET 317 DU CODE PÉNAL, RELATIFS A L'AVORTEMENT, présentée à l'**Assemblée nationale** le 24 mai 1973 par M. Michel Durafour et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Rapport commun avec AVORTEMENT 3.

3. — PROJET DE LOI **n° 455** RELATIF A L'INTERRUPTION DE LA GROSSESSE, présenté à l'Assemblée nationale le 7 juin 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales). Rejet de la demande de constitution d'une commission spéciale [19 juin 1973] (p. 2276 à 2278) ; rapport le 7 décembre 1973 par M. Peyret, n° 826.

PREMIÈRE LECTURE [13 décembre 1973] (p. 6936, 6959) [14 décembre 1973] (p. 7024).

ORATEURS : *MM. Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Laudrin, Gau, Mmes de Hauteclocque, Chonavel, MM. Bouvard, Chinaud, Marette, Fouchier, Mme Thome-Patenôtre, MM. Noal, Médecin, Julia, Mme Moreau, MM. Foyer, Le Foll, Claudius-Petit, Pons, Mme Fritsch, MM. Baudouin, Rolland, Millet, Bourson, Bonhomme, Chambon, René Feït, Georges, Ralite, Pierre Bas, Coulais, Bizet, Chambaz, Daillet, Joanne, Dronne, Hamel, Bastide, Flornoy, de Poulpiquet, d'Ornano.*

Intervention de M. Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 6936 à 6942) :

Evoque les mille avortements clandestins qui se produisent chaque jour en France et dont un sur mille est mortel ; rappelle le drame quotidien des femmes qui refusent à tout prix leur grossesse et signale que la pression des faits et l'évolution des esprits n'auraient pas manqué d'entraîner tôt ou tard une réforme radicale de notre législation (p. 6936) ;

législation archaïque inspirée par une politique nataliste et revêtant un caractère extrêmement répressif ; loi inadaptée puisque le taux de natalité n'a pas cessé de décroître pendant les vingt ans qui ont suivi ; taux de natalité indépendant de la liberté de l'avortement comme le montre l'exemple des pays étrangers ; loi pénale qui ne doit pas intervenir dans tous les domaines de la vie sociale ; inefficacité de la législation actuelle qui n'est appliquée qu'une fois sur mille (p. 6937) ; absence de poursuites pénales dans la plupart des cas ; pouvoir dissuasif des peines disciplinaires visant le corps médical et empêchant les médecins de pratiquer des avortements dans certaines circonstances dramatiques d'où recours à des pratiques clandestines avec leur cortège de souffrances ; solitude de la femme devant l'épreuve de l'avortement clandestin ; nécessité de donner aux femmes qui le veulent à tout prix la possibilité de faire interrompre leur grossesse sans risquer leur vie, leur santé et leurs chances pour l'avenir d'avoir des enfants ; l'injustice scandaleuse vis-à-vis des femmes de condition modeste les moins averties en matière de régulation des naissances et les plus poussées à ne pas accepter la venue au monde d'un enfant ; femmes de condition modeste réduites aux services des « faiseuses d'anges » alors que les classes les plus favorisées ont la possibilité d'aller à Londres ou de s'adresser à des cliniques accueillantes ; loi et faits ; le projet de loi du Gouvernement écarte la solution de liberté totale car l'intervention abortive n'est pas un acte médical ordinaire, c'est la disparition du devenir d'un être humain (p. 6938) ; la voie de la solution moyenne choisie par le Gouvernement et le système des indications retenues dans le projet de loi : santé physique ou mentale de la femme enceinte, embryopathie, viol ou inceste ; contrôle efficace des demandes ; caractère solennel de la demande de la femme qui doit être réitérée au bout de sept jours ; avis médical ; acceptation de la demande par un second médecin opérant dans un établissement agréé ; remboursement à un taux de nature à écarter toute entreprise de lucre ; responsabilité de la femme dans cette décision ; liberté pour le médecin de ne pas accéder à certaines demandes ; intervention des magistrats, notamment en cas de viol ou d'inceste ou en cas de grossesse d'une mineure célibataire de dix-huit ans ; répression de l'avortement commis par une personne étrangère au corps médical ou commis par une femme sur elle-même (p. 6939) ; solution véritable : développement de la contraception et aide à la maternité ; rejet du projet du Gouvernement par la commission ; sondage d'opinion réalisé en décembre 1972 montrant une majorité en faveur d'une libéralisation de la loi ; assouplissement de la législation dans les pays étrangers quelles que soient les idéologies et les cultures ; impossibilité médicale du respect absolu du droit à la vie : l'avortement thérapeutique, le stérilet et le coma prolongé ; pertes en vies humaines dans les pays du tiers-monde acceptées par les sociétés développées (p. 6940) ; transformation de la société ; changements dans les domaines de la sexualité et de la morale ; valeurs plus neuves de liberté, de dignité, de solidarité ; changement de la condition des femmes ; liberté nouvelle de choisir la maternité ; nécessité de développer les lois sociales et de généraliser l'éducation sexuelle ; l'avortement, conduite simplement tolérée ; loi faite par les hommes et subie par les femmes ; danger du maintien de la loi actuelle (p. 6941) ; civilisation chrétienne et respect de la vie mais aussi morale protectrice des plus démunis et morale de tolérance ; drame pitoyable des femmes mal informées, délaissées, accablées qu'il faut s'efforcer de laisser vivre (p. 6942).

Intervention de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale (p. 6942 à 6944) :

Evoque la nécessité de considérer la santé de la femme, de la mère et de l'enfant ; juge la loi de 1920 en face des faits et des drames quotidiens ; évoque l'injustice qui permet aux personnes aisées de franchir les frontières alors que les autres en sont réduites aux moyens sordides ; application de la loi de 1920 qui aurait envoyé depuis cinquante-trois ans plus de 15 millions de femmes en prison ; complications immédiates de l'avortement clandestin ; complications précoces et complications tardives ; stérilité ; conséquences démographiques qu'entraînerait une libéralisation de l'avortement ; diminution du taux de natalité en France ; transfert de la fécondité des populations autochtones vers les populations immigrées (p. 6942) ; retour de certains Etats de l'est européen à une législation de contrôle après une période de libéralisation totale ; troisième solution à rechercher qui doit s'appuyer sur trois principes fondamentaux : l'information, la dissuasion, la protection de la santé de la mère en cas d'interruption de grossesse ; vote de la loi Neuwirth en 1968 ; insuffisance de l'information ; nécessité d'une véritable politique de régulation des naissances ; moyens nouveaux prévus au budget de 1974 pour la développer ; création de 200 établissements avant la fin de l'année pour dispenser l'information sexuelle ; parution imminente du décret d'application concernant le conseil supérieur de l'information sexuelle ; création de 160 cen-

tres de planification et d'éducation familiale avant la fin de 1974 ; lutte contre la stérilité ; création d'un institut de la naissance à l'hôpital de la Salpêtrière ; dissuasion de l'interruption de grossesse et mesures en faveur des mères de famille, des mères seules et de l'adoption (p. 6943) ; accroissement des allocations familiales à partir du 1er janvier 1974 ; allocation en faveur des enfants en âge de scolarité ; développement des aides à caractère nataliste ; allocation de logement ; mesures fiscales en faveur des familles dans la loi de finances pour 1974 ; construction de nouveaux hôtels maternels ; création d'un office de l'adoption destiné à coordonner l'action des œuvres privées et celle des directions départementales d'action sanitaire et sociale ; protection de la santé physique de la mère en cas d'avortement ; acte d'interruption qui doit être le fait du médecin et pratiqué dans un milieu médical ; dangers pour les enfants survenant après plusieurs avortements ; prise de décision par la femme après avis de deux médecins ; nécessité de trouver une solution humaine raisonnable et libérale (p. 6944).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Travail considérable accompli par la commission des affaires culturelles et son rapporteur (p. 6945) ; rejet par la commission du projet de loi et du texte présenté par le rapporteur ; publication prochaine du compte rendu des travaux de la commission ; propositions faites par le rapporteur : politique de la famille, création d'un salaire familial, modification des modalités de l'adoption plénière, information sur les problèmes de la vie et de la régulation des naissances ; adoption de ces chapitres par la commission ; rejet par la commission du IVe chapitre relatif à l'interruption de la grossesse ; exigences contradictoires devant lesquelles se trouve le législateur ; opinion du doyen Milliez devant le groupe de travail ; constat catastrophique au point de vue sanitaire (p. 6945) ; chiffre des avortements ; chiffre des morts par avortement clandestin (p. 6946) ; séquelles dues à l'avortement ; insuffisance de l'information contraceptive (p. 6943, 6950, 6954) ; motivations sociales et économiques de l'avortement ; injustice financière et pénale devant l'avortement (p. 6946) ; exemples étrangers d'avortements libres (p. 6947) ; récidive, prématurité, commercialisation ; opinion des églises (p. 6947, 6948) ; respect de la vie (p. 6948) ; décisions prises par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (p. 6948, 6949, 6950) ; critiques de la législation actuelle qui est amorale, qui est transgressée par le corps médical et inappliquée par le législateur (p. 6949) ; aspect moral du problème ; responsabilités du législateur qui doit assurer la liberté du choix ; transfert au régime vieillesse des fonds prélevés sur les caisses d'allocations familiales (p. 6950) ; déclaration du professeur Debré devant le groupe de travail (p. 6951) ; propositions faites par le Gouvernement ; désespoir et désarroi de milliers de femmes (p. 6951) ; réalisation d'un grand programme d'environnement familial (p. 6952) ; revendications des organisations syndicales féminines ; modification des conditions de vie de millions de familles (p. 6943, 6953, 6972) ; inapplication de la loi Neuwirth ; l'avortement, phénomène social ; conséquences de la législation actuelle ; difficulté de délimiter les cas permis des cas interdits (p. 6954) ; nécessité de bâtir une législation positive (p. 6954) ; opposition de la morale individuelle et du rôle de l'Etat (p. 6955) ; opinion de M. Giscard d'Estaing ; développement des centres de planning familial (p. 6955) ; problème de l'adoption (p. 6944, 6952, 6955, 6974) ; stérilité ; mesures à prendre pour empêcher les étrangères non résidentes de se faire avorter en France (p. 6956) ; « avortoirs » des grandes villes ; sélection de la race humaine (p. 6956) ; handicapés (p. 6957) ; solidarité de la société ; rapport Bloch-Laîné ; excessive dramatisation du débat (p. 6958) ; droits donnés à l'embryon par la loi française (p. 6959) ; euthanasie (p. 6959, 6960, 6962) ; responsabilité politique et morale du législateur (p. 6960) ; exemple de la Californie (p. 6960) ; destruction de la famille (p. 6960) ; exemple de l'Angleterre (p. 6961) ; exemple de la Tchécoslovaquie ; respect du droit des femmes (p. 6961) ; déclaration de M. Pierre Messmer sur la liberté de l'homme à disposer de lui-même (p. 6962) ; renforcement de la solidarité sociale ; sanctions à prévoir à l'encontre des avorteurs ou avorteuses ; nécessité de mettre un terme au fléau de l'avortement clandestin tout en évitant la liberté totale de l'avortement (p. 6963) ; nécessité d'amender le projet du Gouvernement ; droit pour la femme de décider de son destin ; diffusion des connaissances des lois de la fécondité ; critique de l'abandon de l'enfant (p. 6963) ; refus du Gouvernement d'augmenter l'allocation de salaire unique (p. 6964) ; pénalisation de la maternité par les employeurs ; insuffisance des lois répressives ; programme commun de gouvernement de la gauche ; rôle du Parlement ; recherche de la justice ou constatation des sondages d'opinion (p. 6964) ; droit à la vie de tout être humain ; déclaration des droits de l'enfant (p. 6965) ; aide morale et matérielle à apporter à un enfant à naître (p. 6966) ; rejet du projet gouvernemental par la commission des affaires culturelles (p. 6966) ; nécessité pour le droit de s'adapter à l'évolution (p. 6967) ;

date jusqu'à laquelle peut être pratiqué l'avortement ; aide sociale à apporter aux mères et à la famille (p. 6967) ; politique efficace de la natalité (p. 6968) ; apologie de l'amour maternel (p. 6969) ; opinion du professeur Minkowski (p. 6969, 6970) ; rôle de la libéralisation sexuelle ; critiques de la loi de 1920 ; conditions historiques de son vote (p. 6971) ; hypocrisie de la législation actuelle (p. 6971) ; chiffre des avortements en Loire-Atlantique ; opposition des grands principes et de la condition humaine (p. 6972) ; coût d'un avortement clandestin en France (p. 6973) ; arguments démographiques (p. 6973) ; aide aux mères célibataires (p. 6974) ; adoption (p. 6974) ; besoins en gynécologues, en infirmières et en cadres sociaux ; rôle de la télévision dans l'enseignement de la sexualité ; échec de la politique du logement ; rareté des équipements socio-collectifs (p. 6974) ; rôle du médecin de famille dans l'enseignement de la contraception (p. 6975) ; caractère exceptionnel que devrait avoir l'acte d'avorter ; liberté de décision du médecin [14 décembre 1973] (p. 7024) ; présentation de flacons de fœtus de 3, 5 et 9 semaines (p. 7024) ; dangers des avortements clandestins ; inconvénients de la libéralisation totale ; statut de la mère de famille ; nécessité d'une politique d'environnement familial (p. 7024) ; les convictions religieuses ou morales et la nécessité (p. 7025) ; institution de l'avortement dans les pays socialistes ; critiques du projet du Gouvernement ; distinction entre l'avortement thérapeutique, l'avortement eugénique et l'avortement social (p. 7025, 7026) ; nécessité d'une action d'éducation contraceptive et de présence sociale (p. 7026) ; opinion du haut comité consultatif de la famille et de la population : opinion des lauréats du prix Nobel et de Jean Rostand (p. 7027) ; opinion du professeur Lejeune ; progression du nombre des avortements légaux dans les pays qui l'admettent (p. 7027) ; proposition de loi tendant à la création d'un institut pour la protection de la vie (p. 7028) ; citation de la revue « Etudes » ; argument moral (p. 7028, 7029) ; attente de la discussion de vingt-cinq propositions de loi déposées par le groupe communiste en faveur des femmes (p. 7029) ; citation du colloque de la société générale des prisons en 1917 (p. 7029) ; reconnaissance des droits sociaux de la femme et ordre moral (p. 7030) ; exemple de l'Union soviétique (p. 7030) ; exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis (p. 7031) ; nécessité de créer un salaire maternel (p. 7032) ; opinion du professeur Lejeune sur le rôle de la science (p. 7032) ; euthanasie (p. 7033) ; les catholiques et l'avortement (p. 7033) ; soutien de la vigueur morale du pays (p. 7034) ; dégradation des mœurs (p. 7035) ; égoïsme (p. 7036, 7037) ; caractère hypocrite et injuste de la législation actuelle (p. 7035) ; proposition d'une consultation de l'ensemble du corps électoral sur la modification de la législation (p. 7037).

Intervention de M. Poniatowski, ministre, concernant l'impossibilité d'organiser une telle consultation (p. 7037).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

(p. 7037) : Mutation de la société pour protéger la vie (p. 7038) ; coût de la proposition de loi Peyret ; Championnat de France des handicapés physiques (p. 7038) ; ordre moral et raison d'Etat (p. 7039) ; motion de renvoi votée par la commission (p. 7039, 7040) ; opposition à la motion de renvoi (p. 7041).

Intervention de M. Jean Taittinger, ministre (p. 7042 à 7048) :

Evoque les responsabilités parlementaires et le travail exceptionnel auquel s'est livrée la commission des affaires culturelles ; rappelle la motion de renvoi déposée par la commission et le souhait du Gouvernement de voir les articles discutés sur un texte émanant de la commission ; ne s'oppose pas à la motion de renvoi et demande que le vote de cette motion soit compris comme la volonté de légiférer dans la plus grande clarté ; déclare que, dès le premier jour de la prochaine session, le Gouvernement demandera l'inscription à l'ordre du jour prioritaire de ce texte [14 décembre 1973] (p. 7042) ; rappelle à M. Defferre qu'il n'a pas dit que le Gouvernement acceptait la motion de renvoi (p. 7043).

Rappel au règlement de M. Defferre (p. 7042, 7043) ; rappel au règlement de M. Krieg (p. 7043).

Mise aux voix de la motion de renvoi en commission présentée par M. Berger, président de la commission (p. 7044) ; demande de scrutin public présentée par le groupe socialiste et des radicaux de gauche et le groupe d'union des démocrates pour la République ; adoption (p. 7044) ; liste des votants (p. 7045, 7046).

Intervention de M. Taittinger, ministre (p. 7044) :

Confirme que le Gouvernement demandera à la conférence des présidents l'inscription à l'ordre du jour prioritaire de l'examen du projet de loi sur l'interruption de grossesse.

4. — PROPOSITION DE LOI n° 464 CONCERNANT LA CONTRACEPTION ET L'AVORTEMENT, présentée à l'Assemblée

nationale le 14 juin 1973 par M. Le Foll (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir AVORTEMENT 3.

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 849** TENDANT A SUSPENDRE LES MESURES RÉPRESSIVES CONCERNANT L'INTERRUPTION DE LA GROSSESSE, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1973 par M. Chambaz et les membres du groupe communiste (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 962** TENDANT A INSÉRER DANS LE CODE PÉNAL UN ARTICLE 317-1 RELATIF A L'AVORTEMENT, présenté à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. Donnez (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 1262** RELATIVE A L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE LA GROSSESSE, présentée à l'Assemblée nationale le 23 octobre 1974 par M. Peyret (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

8. — PROJET DE LOI **n° 1297** RELATIF A L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE LA GROSSESSE, présenté à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 22 novembre 1974 par M. Berger, n° 1334 ; adoption le 28 novembre 1974. — Projet de loi n° 186.

Transmis au Sénat le 29 novembre 1974 n° 114 (année 1974-1975) renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 6 décembre 1974 par M. Jean Mézard, n° 120 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 14 décembre 1974. — Projet de loi n° 52 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 16 décembre 1974 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1408 ; rapport le 18 décembre 1974 par M. Berger, n° 1417 ; adoption le 19 décembre 1974. — Projet de loi n° 206.

Transmis au Sénat le 19 décembre 1974 (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 166 (année 1974-1975) ; rapport le 19 décembre 1974 par M. Jean Mézard, n° 167 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 19 décembre 1974. — Projet de loi n° 70 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1463 ; rapport le 20 décembre 1974 par M. Berger au nom de la commission mixte paritaire, n° 1467 ; adoption des conclusions de la commission mixte paritaire le 20 décembre 1974. — Projet de loi n° 220.

Transmis au Sénat ; rapport le 20 décembre 1974 par M. Jean Mézard au nom de la commission mixte paritaire, n° 171 (année 1974-1975) ; adoption des conclusions de la commission mixte paritaire le 20 décembre 1974. — Projet de loi n° 72 (année 1974-1975).

Décision du Conseil constitutionnel en date du 15 janvier 1975, publiée au *J.O.* du 16 janvier 1975 (p. 671).

Loi n° 75-17 janvier 1975, publiée au *J.O.* du 18 janvier 1975 (p. 739).

PREMIÈRE LECTURE [26 novembre 1974] (p. 6996, 7018) ; [27 novembre 1974] (p. 7083, 7103, 7125) ; [28 novembre 1974] (p. 7160, 7181, 7207).

ORATEURS : *M. Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, rapporteur, Mme Veil, ministre de la santé, Mme Missoffe, MM. Gau, Feït, Chambaz, Foyer, Forni, Neuwirth, Alain Terrenoire, Chinaud, Mexandeau, Desanlis, Bolo, Mme Moreau, MM. Chalandon, Rolland, Bonhomme, Bouvard, Chambon, Médecin, Darinot, Pinte, Le Foll, Peyret, Maurice Andrieux, Millet, Godon, Debré, Jean-Pierre Cot, Mme Chonavel, MM. Pons, Benoist, Mme Fritsch, M. Lauriol, Mme Thome-Patenôtre, MM. Boulin, Pierre Bas, Daillet, Laudrin, Joanne, Montagne, Soustelle, Baudouin, Hausherr, Bastide, Plantier, Forens, Pierre Weber, Deniau, Hamel, Mme Crépin, MM. Besson, Darnis, Bourson, Caro, Baumel, Liogier, Briane, Ralite, Flornoy, Bizet, La Combe, Claudius-Petit, Dronne, Mme Constans, M. Gerbet, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, MM. Julia, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, MM. Defferre, Laborde, Delaneau, Cabanel, Tissandier, Cointat, Bernard-Reymond, Marette, MM. Simon-Lorière, Zeller, Krieg, Jans, Juquin, Marette, Rivière, Aubert, Brocard, Labbé, Duroméa, Richard, Durieux, Le Meur, Fontaine.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Rapport Berger (p. 6996) ; suspension des poursuites (p. 6997, 7004, 7014) ; proposi-

tions de la commission (p. 6997) ; politique de la famille (p. 6998, 7000, 7014, 7030, 7084, 7104, 7110, 7186) ; historique des propositions de loi (p. 6998, 7086).

Intervention de Mme Veil, ministre de la santé :

Assure l'Assemblée qu'elle se présente devant elle avec un profond sentiment d'humilité devant la difficulté du problème ; les pouvoirs publics ne peuvent plus éluder leurs responsabilités (p. 6998) ; mettre fin à un désordre ; le projet admet la possibilité d'une interruption de grossesse pour la contrôler et si possible en dissuader la femme ; tout porte à croire que l'adoption du projet n'aura que peu d'effets sur le niveau de la natalité en France (p. 6999) ; la réforme de l'adoption ; les objectifs du projet : une loi applicable, une décision remise à la femme, une procédure de consultation et d'information, un acte réservé aux structures hospitalières (p. 7000) ; explique l'option du non-remboursement de l'interruption de grossesse par la sécurité sociale (p. 7001) ; conscient des difficultés de légiférer en cette matière, le gouvernement propose de limiter l'application du texte à cinq ans (p. 7002) ; le projet se place dans la ligne des réformes du droit civil.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Démographie (p. 6999, 7003, 7005, 7008, 7012, 7017, 7021, 7024, 7030, 7032, 7104, 7106, 7118, 7123, 7134, 7135, 7165, 7184, 7194) ; adoption (p. 7000, 7008, 7021, 7032, 7111) ; rôle du médecin (p. 7001, 7006, 7010, 7022, 7092, 7116) ; non-remboursement par la sécurité sociale (p. 7001, 7006, 7008, 7026, 7086, 7092, 7109, 7144) ; contraception (p. 7004, 7006, 7008, 7011, 7014, 7020, 7023, 7025, 7086, 7091, 7115, 7118, 7198) ; incitation à l'avortement (p. 7003, 7007, 7126) ; ordre des médecins (p. 7007, 7035, 7090, 7112, 7113, 7125, 7163, 7165, 7184) ; convention européenne des droits de l'homme (p. 7010, 7083, 7108) ; durée de la grossesse (p. 7010, 7082, 7120, 7134) ; euthanasie (p. 7012, 7122, 7136) ; pilule du lendemain (p. 7022, 7137) ; avortement clandestin (p. 7024, 7085, 7087, 7127, 7173) ; fœtus être vivant (p. 7029) ; exemples étrangers (p 7020, 7024, 7030, 7032) ; organisation d'un référendum (p. 7031, 7117, 7124) ; droit des successions (p. 7083) ; déclaration des droits de l'enfant (p. 7083) ; prise de position du pape (p. 7089, 7129, 7133) ; éducation sexuelle (p. 7091, 7115, 7134, 7140, 7143) ; responsabilité masculine (p. 7103, 7121, 7190) ; service national d'aide au foyer (p. 7105) ; code de la maternité (p. 7105) ; détresse (p. 7105, 7119, 7121) ; procédure (p. 7106, 7141, 7144, 7172) ; République fédérale d'Allemagne (p. 7108) ; avortement thérapeutique (p. 7120, 7143, 7163, 7174, 7182) ; séquelles de l'avortement (p. 7127, 7142) ; mère célibataire (p. 7127, 7129, 7138) ; avortement des premiers jours (p. 7164, 7176) ; audition d'enregistrement du cœur d'un fœtus (M. Feït) (p. 7172) ; stérilisation (M. Cointat) (p. 7160) ; excès de la pornographie (p. 7185) ; union nationale des associations familiales (p. 7186).

Intervention de Mme Veil :

En réponse à divers orateurs précise que le garde des sceaux, empêché, sera présent à l'Assemblée pour la suite du débat (p. 7013) ; répond à M. Jean-Pierre Cot que le Président de la République a souhaité que ce texte, en raison de ses implications médicales et sociales, soit présenté par le ministre de la santé (p. 7109) ; répond aux 64 orateurs ; examine les considérations démographiques (p. 7194) ; rappelle que la troisième réunion du conseil de planification se consacrera à l'étude de la démographie française ; le décalage entre la position de l'ordre national des médecins et celle des praticiens s'explique par l'insuffisante représentativité de cet organisme (p. 7196) ; de nombreux organismes accueilleront les mères en difficulté (p. 7196) ; repousse énergiquement les perspectives d'euthanasie et d'eugénisme présentées avec complaisance par certains orateurs ; s'indigne de certaines campagnes ignobles qui, à défaut d'autres arguments, pratiquent l'amalgame (p. 7197).

Une motion de renvoi en commission présentée par M. Raymond Dronne est repoussée (p. 7198).

La commission demande la réserve des articles et amendements avant l'article 3.

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 3 : modification de la section 1 du chapitre III *bis* du titre 1er du livre II du code de la santé publique (principes et procédures relatifs à l'interruption volontaire de grossesse) ; rejet par scrutin des *amendements n° 64* de M. Bolo et *n° 101* de M. Foyer tendant à la suppression de l'article (p. 7202) ; liste des votants (p. 7203) ; réserve des amendements relatifs à l'intitulé de la section I (p. 7202) ; réserve du premier alinéa de l'article 3 (p. 7207).

Article L. 162-1 du code de la santé publique (interruption de grossesse avant la dixième semaine) ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 96* de la commission définissant la situation de détresse comme « grave et insurmontable » (p. 7208) ; liste des votants (p. 7285) ; rejet de l'*amende-*

ment n° 46 de Mme Moreau (extension à la douzième semaine de la possibilité d'avortement en cas de détresse) (p. 7209) ; adoption de l'*amendement n° 73* (deuxième rectification) de M. Caro (acceptation par le médecin de la demande d'avortement) (p. 7209) ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 8* de M. Bourson (fixation à huit semaines de la durée de grossesse) (p. 7212) ; liste des votants (p. 7286) ; adoption de l'*amendement n° 21* de la commission des affaires culturelles et de M. Bolo (création généralisée de centres de PMI) (p. 7213) ; retrait de l'*amendement n° 2* de M. Cointat limitant à une seule fois dans la vie d'une femme le droit à l'avortement ; adoption de l'article L. 162-1 du code modifié (p. 7213).

Article L. 162-2 du code de la santé publique : rejet de l'*amendement n° 22* de la commission des affaires culturelles (remplacement de « interruption volontaire de grossesse » par « avortement volontaire ») (p. 7214) ; adoption par scrutin de l'*amendement n° 90* de M. Bernard-Reymond (possibilité de refus du directeur ou du conseil d'administration de l'établissement) (p. 7215) ; liste des votants (p. 7287) ; adoption de l'article L 162-2 modifié du code de la santé publique (p. 7215).

Article L. 162-3 du code de la santé publique (information par le médecin) ; adoption de l'*amendement n° 23* de la commission des affaires culturelles (remise d'un dossier-guide) (p. 7217) et du *sous-amendement n° 79* de M. Simon-Lorière relatif aux moyens des centres de PMI (p. 7217) ; adoption de l'*amendement n° 81* de M. Neuwirth (assistance et conseils appropriés) (p. 7218) ; adoption de l'*amendement n° 25* de la commission (participation du couple à la consultation) (p. 7219) ; adoption de l'article L 162-3 modifié du code (p. 7219).

Article L. 162-4 du code de la santé publique (confirmation écrite de la demande) ; rejet de l'*amendement n° 49* de M. Ralite tendant à supprimer l'obligation de confirmation écrite (p. 7220) ; adoption de l'article L 162-4 du code (p. 7220).

Article L. 162-5 du code de la santé publique : rejet de l'*amendement n° 78* de M. Peyret mettant à la charge du médecin le choix de l'intervenant ; adoption (p. 7221).

Après l'article L. 162-5 du code de la santé publique : adoption de l'*amendement n° 68* de M. Bolo (accord de l'un des parents pour les mineurs) (p. 7222).

Article L. 162-6 du code de la santé publique (clause de conscience du médecin) ; adoption de l'*amendement n° 100* de la commission supprimant la référence à l'obligation de porter secours (p. 7222) ; adoption de l'*amendement n° 30* de la commission (clause de conscience invoquée dès la première visite) ; adoption de l'*amendement n° 44* de M. Durieux (clause de conscience des infirmières) (p. 7222) ; adoption de l'article L 162-6 modifié du code de la santé publique (p. 7222).

Article L. 162-7 du code de la santé publique : rejet de l'*amendement n° 3* rectifié de M. Cointat tendant à obliger la femme qui a eu des avortements à utiliser un contraceptif ou à se faire stériliser ; adoption de l'article (p. 7223, 7224).

Article L. 162-8 du code de la santé publique (déclaration de l'avortement par l'établissement sans mention du nom de la femme) ; adoption (p. 7224).

Article L. 162-9 du code de la santé publique (avortement pour les femmes étrangères) ; adoption de l'*amendement n° 32* de la commission relatif à la situation des mineures étrangères (p. 7225) ; adoption de l'article 162-9 modifié (p. 7225).

Adoption de l'intitulé de la section I et des alinéas de l'article 3 précédemment réservés (p. 7225).

Adoption de l'ensemble de l'article 3 modifié (p. 7225).

AVANT l'ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 93* modifié de la commission des lois réaffirmant le principe du respect de la vie (p. 7225) ; réserve de l'*amendement n° 94* de la commission des lois (maintien du principe de sanctions pénales contre l'avortement).

ART. 1er : caractère transitoire de la présente loi.

Rejet par scrutin de l'*amendement n° 45* de Mme Chonavel abrogeant l'article 317 du code pénal (p. 7229) ; liste des votants (p. 7288) ; rejet de l'*amendement n° 95* de la commission des lois modifiant l'article 317 du code pénal (p. 7229) ; adoption de l'article 1er (p. 7229).

AVANT l'ART. 1er : retrait de l'*amendement n° 94* de la commission des lois précédemment réservé.

ART. 2 : *Chapitre III* bis *du code de la santé publique* consacré à l'interruption volontaire de grossesse ; adoption (p. 7230).

ART. 4 : avortement thérapeutique.

Article L. 162-10 du code de la santé publique (indications de l'avortement théra

peutique) ; adoption de l'*amendement n° 71* de M. Bolo (caractère incurable de l'affection dont risque de souffrir l'enfant à naître).

Adoption de l'article L 162-10 modifié (p. 7232).

Article L. 162-11 du code de la santé publique : adoption (p. 7232).

Adoption de l'article 4 modifié (p. 7232).

ART. 5 : nouvelle rédaction de l'article L. 162-12 ; adoption (p. 7232).

ART. 6 (activités des établissements pratiquant des avortements) ; adoption par scrutin de l'*amendement n° 59* rectifié de M. Debré limitant chaque année à 25 % des actes opératoires de l'établissement le nombre des avortements autorisés (p. 7233) ; liste des votants (p. 7290).

Adoption de l'article 6 modifié (p. 7233).

APRÈS l'ART. 6 : adoption du *sous-amendement n° 107* du Gouvernement (référence à l'ordonnance de 1945 relative aux prix) et de l'*amendement n° 37* de la commission fixant le plafond des tarifs pour l'acte médical d'interruption de grossesse (p. 7234).

ART. 7 (aide médicale) ; rejet de l'*amendement n° 38* de la commission tendant à donner à l'avortement le régime de tous les actes médicaux (aide sociale, remboursement) ; retrait de l'*amendement n° 80* de M. Delaneau supprimant les honoraires en cas d'avortement ; adoption (p. 7236).

APRÈS l'ART. 7 : irrecevabilité de l'*amendement n° 106* de M. Ralite (art. 209 *bis* du code général des impôts).

ART. 8 (dispositions pénales) ; rejet de l'*amendement n° 39* tendant à la suppression de l'article (p. 7237) ; adoption (p. 7237).

ART. 9 : suspension des articles L. 161-1, L. 650 et L. 759 du code de la santé publique pendant la durée d'application de la loi ; adoption (p. 7237).

APRÈS l'ART. 9 : rejet de l'*amendement n° 43* de M. Fontaine ; décret en Conseil d'Etat pour l'application outre-mer (p. 7237) ; adoption de l'*amendement n° 108* du Gouvernement ; rapport sur la situation démographique de la France (p. 7238).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Ballanger* (p. 7238) : ce projet de loi malgré l'absence de remboursement par la sécurité sociale et certaines de ses dispositions culpabilisantes pour les femmes sera voté par le groupe communiste.

— *M. Defferre* (p. 7239) : le débat n'a apporté que peu de satisfaction aux socialistes, le groupe votera néanmoins un texte demeuré imparfait.

ADOPTION par scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 7239) ; liste des votants (p. 7291).

DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1974] (p. 8122).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, rapporteur, Mme Veil, ministre de la santé, Mme Moreau, MM. Foyer, Liogier, Brocard, Peyret, Bolo, Gau, Claudius-Petit, Pierre Bas, Hamel, Delaneau, Tissandier, Cointat, Marette, Mme Constans.*

Clause de conscience des établissements (p. 8123) ; mineurs (p. 8123) ; actes opératoires (p. 8123) ; décrets d'application (p. 8123) ; non-remboursement (p. 8123) ; confirmation écrite (p. 8123).

Intervention de Mme Veil, ministre de la santé :

Le Gouvernement demeure hostile au remboursement par la sécurité sociale et préfère l'intervention de l'aide médicale pour les plus démunies (p. 8124).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Application de l'article 40 (p. 8124) ; dissuasion par l'argent (p. 8124) ; projet de déclaration des droits de l'homme de janvier 1946 (p 8125).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (p. 8125) ; rejet au scrutin public de l'*amendement n° 10* de la commission relatif à la « confirmation écrite de la demande » (p. 8126) ; liste des votants (p. 8155).

Adoption de l'article 3 modifié (p. 8126).

ART. 4 : rejet par scrutin (p. 8130) du texte commun des *amendements n° 1* de M. Pierre Bas et *n° 5* de M. Bolo supprimant l'avortement thérapeutique quand il y a danger de malformation chez l'enfant ; liste des votants (p. 8156) ; adoption de l'*amendement n° 12* de la commission (avortement thérapeutique possible si l'affection éventuelle chez l'enfant à naître est incurable) (p. 8130).

Adoption de l'article 4 modifié par scrutin public (p. 8130) ; liste des votants (p. 8157).

ART. 5 : adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (suppression de la référence

aux expériences sur le fœtus) (p. 8131) ; adoption de l'article modifié (p. 8131).

ART. 6 : rejet de l'*amendement n° 7* de M. Gau (les interruptions de grossesse ne peuvent constituer l'activité principale des établissements) (p. 8132) ; adoption de l'*amendement n° 17* de M. Foyer limitant à 25 % du nombre des actes opératoires les interruptions de grossesse autorisées (p. 8132).

Adoption de l'article 6 modifié (p. 8132).

ART. 7 : supprimé par le Sénat ; adoption de l'*amendement n° 6* de M. Bolo tendant à revenir au texte du Gouvernement et par scrutin du *sous-amendement n° 16* de M. Gau (aide médicale aux femmes démunies) (p. 8134) ; liste des votants (p. 8158).

Adoption de l'article 7 ainsi modifié (p. 8134).

ART. 9 *bis* à 9 *quater* : adoptés dans le texte voté par le Sénat (p. 8135).

ART. 9 *quinquies* : *amendement n° 15* de Mme Moreau prévoyant un plafond de ressources pour le remboursement déclaré irrecevable.

Adoption de l'article (p. 8135).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Flornoy* explique son vote hostile au projet (p. 8135).

— *M. Mexandeau* explique le vote favorable du groupe socialiste et des radicaux de gauche (p. 8135).

— *Mme Chonavel :* le groupe communiste votera le projet et engagera la lutte pour obtenir le remboursement de l'interruption de grossesse (p. 8135).

Adoption de l'ensemble du projet de loi par scrutin (p. 8135) ; liste des votants (p. 8159).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1974] (p. 8258).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, rapporteur, MM. Liogier, Debré.*

Actes opératoires ou actes obstétricaux (p. 8258, 8259).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 6 du projet (p. 8259).

ADOPTION de l'ensemble du projet par scrutin public (p. 8260) ; liste des votants (p. 8266).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 1661** TENDANT A ASSURER LA PRISE EN CHARGE, PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE, DES FRAIS DE SOINS ET D'HOSPITALISATION AFFÉRENTS A L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE LA GROSSESSE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 mai 1975 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

Voir aussi AMNISTIE 8 [20 juin 1974] (p. 2819, 2821, 2826) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 1 [10 au 12 avril 1973] (p. 832, 841), 10 [5-6 juin 1974] (p. 2495, 2520) ; FAMILLE 3 ; FEMME (condition de la) 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (Discussion générale) [21, 22 octobre 1975] (p. 7148) ; NAISSANCES (contrôle des) 1, 2, 3 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 7, 83, 252, 319, 367, 512 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 38, 376 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 38 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 18, 26, 192 à 197.

AVOUÉS

Voir OFFICIERS MINISTÉRIELS 1 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 2, 1020.

B

BAADER

— **Bande à** —. *Voir* LOIS DE FINANCES 7 (deuxième partie), Affaires étrangères.

BABCOCK (Usines)

— **Licenciements aux** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 24, 25.

BACCALAURÉAT

Voir ENSEIGNEMENT 4 [17, 18, 19 juin 1975] (p. 4834), article 5 (p. 4453) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 128.

BAGNEUX

— **Situation de la Société Huré.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 330.

BALANCE COMMERCIALE

Voir MOTIONS DE CENSURE 3 (p. 7960, 7964, 7969, 7972, 7977, 7980, 7981, 7984, 7988).

BALS PUBLICS

— **Violences dans les** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 73.

BANANE

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 232, 233.

— **Conteneurisation de la** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 419.

— **Trafic bananier sur la ligne des Antilles.** *Voir* COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 69 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 409.

BANDITISME

— **Répression du** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 16 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 131 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 697.

BANQUE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1451** TENDANT A LA NATIONALISATION DES BANQUES DE DÉPOTS ET D'AFFAIRES PRIVÉES, DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES, DES PRINCIPAUX HOLDINGS FINANCIERS ET DE LEURS PROLONGEMENTS ET A LA DÉMOCRATISATION DE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par M. Barthe et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

2. — PROJET DE LOI **n° 1680** MODIFIANT LES CONDITIONS DE NATIONALITÉ EXIGÉES POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION BANCAIRE ET DE CERTAINES PROFESSIONS FINANCIÈRES ET

RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES BANQUES ÉTRANGÈRES, présenté au Sénat le 17 avril 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation), n° 243 (année 1974-1975) ; rapport le 15 mai 1975 par M. Yvon Coudé du Foresto, n° 298 (année 1974-1975) ; adoption le 22 mai 1975. — Projet de loi n° 116 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 23 mai 1975 (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan), n° 1680 ; rapport le 18 juin 1975 par M. Maurice Papon, rapporteur général, n° 1757 ; adoption définitive le 25 juin 1975. — Projet de loi n° 321.

Loi n° 75-601 du 10 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1975 (p. 7125).

PREMIÈRE LECTURE [25 juin 1975] (p. 4723).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.*

Directive du Conseil des communautés européennes du 28 juin 1973 (p. 4723) ; assimilation totale des ressortissants de la Communauté économique européenne aux citoyens français pour l'exercice des activités de banque (p. 4723).

Intervention de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat (p. 4724) :

Donne des précisions sur les décrets en cours d'examen qui compléteront la mise en application de la directive des Communautés européennes ;

DISCUSSION DES ARTICLES :

ADOPTION des articles premier à 10 et de l'ensemble du projet de loi (p. 4725).

Voir aussi CHÈQUES ; CRÉDIT 1 ; CRÉDIT MARITIME MUTUEL 1 ; EMPRUNT 1 ; PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL 1 (p. 7385, 7386, 7412, 7461 et suivantes) ; IMPÔT 2 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), art. 18 ; NATIONALISATION 1.

— **Application de la TVA aux établissements bancaires.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 5 (p. 1567).

— **nationale d'investissement.** — *Voir* PLAN 2 (article unique).

— **Difficultés de la — Baud.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 962.

— **Déclaration du président de la Société générale.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1200.

— **Instauration par les — d'une taxe sur les comptes chèques.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 818.

— **Prélèvement sur les établissements de crédit.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (première partie) (p. 4865).

BANQUE DE FRANCE

1. — PROJET DE LOI **n° 461** APPROUVANT UNE CONVENTION CONCLUE ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE, présenté à l'Assemblée nationale le 13 juin 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ; rapport le 21 juin 1973 par M. Papon, n° 516 ; adoption le 26 juin 1973. — Projet de loi n° 23.

Transmis au Sénat le 27 juin 1973, n° 331 (année 1972-1973) (renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation) ; rapport le 27 juin 1973 par M. Armengaud, n° 336 (année 1972-1973) ; adoption définitive le 28 juin 1973. — Projet de loi n° 126 (année 1972-1973).

Loi n° 73-622 du 10 juillet 1973, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1973 (p. 7484).

PREMIÈRE LECTURE [26 juin 1973] (p. 2506).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, Lecat, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, Leenhardt, Combrisson.*

Conséquences de la dévaluation du dollar ; remboursement à la Banque de France par le Trésor des pertes imputées au fonds de stabilisation des changes, en contrepartie de la souscription par la Banque de France de bons du Trésor sans intérêt et remboursables en quinze ans ; politique monétaire des Etats-Unis ; coût de la dépendance croissante de notre économie à l'économie américaine ; abstention du groupe des socialistes et radicaux de gauche ; vote du groupe communiste contre ce projet.

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : (approbation de la convention) : adoption (p. 2509).

2. — PROJET DE LOI **n° 748** MODIFIANT LA LOI n° 73-7 DU 3 JANVIER 1973 SUR LA BANQUE DE FRANCE ET APPROUVANT UNE CONVENTION CONCLUE ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE, présenté à l'Assemblée nationale le 9 novembre 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ; rapport le 5 décembre 1973 par M. Maurice Papon, n° 817 ; adoption le 12 décembre 1973. — Projet de loi n° 71.

Transmis au Sénat le 13 décembre 1973, n° 85 (année 1973-1974) (renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation) ; rapport le 13 décembre 1973 par M. Coudé du Foresto, n° 90 (année 1973-1974) ; adoption définitive le 14 décembre 1973. — Projet de loi n° 26 (année 1973-1974).

Loi n° 73-1121 du 21 décembre 1973, publiée au *J.O.* du 22 décembre 1973 (p. 13660).

PREMIÈRE LECTURE [12 décembre 1973] (p. 6902).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, Hamel, Bernard Marie.*

Réorganisation et simplification du régime des concours de la Banque de France à l'Etat ; variation automatique du montant de ces concours en fonction des modifications intervenues dans les parités monétaires ; rémunération du compte courant du Trésor à la Banque de France ; possibilité pour le Trésor d'intervenir sur le marché monétaire ; caractère novateur de ce projet ; demande d'explications par la commission des finances sur le refus de faire mobiliser par la Caisse des dépôts les effets représentatifs de prêts spéciaux à la construction (p. 6902, 6903) ; problème du dessaisissement du Parlement qu'entraînerait l'approbation de la convention et rejet de l'article 2 par la commission des finances (p. 6904, 6905).

Intervention de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (p. 6904) :

Nécessité de simplifier, moderniser et clarifier les relations financières entre l'Etat et la Banque de France ; ouverture d'une ligne unique « concours au Trésor public » regroupant l'ensemble des concours accordés à l'Etat ; intention du Gouvernement de s'exprimer devant l'Assemblée ou la commission des finances pour les opérations les plus importantes (p. 6904 à 6906).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART 1er (modification du statut de la Banque de France) : adoption de l'article (p. 6906).

Après l'ART. 1er : retrait d'*un amendement* du Gouvernement ; adoption d'*un amendement* de la commission des finances prévoyant que les conséquences financières de la variation d'un taux de change feront l'objet d'un article spécial inséré dans la première loi de finances suivant cette modification et instituant un seuil de 500 millions de francs à partir duquel toute modification de parité nécessiterait une sanction législative ; rejet d'*un sous-amendement* du Gouvernement tendant à remplacer ce seuil de 500 millions par 5 % du montant des concours non rémunérés (p. 6906, 6907).

ART. 2 (approbation de la convention du 17 septembre 1973 entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France) : retrait d'*un amendement* de la commission des finances de suppression de l'article et adoption d'*un amendement* de la commission précisant que la convention est approuvée sous réserve des dispositions de l'article 1er *bis* (p. 6907, 6908) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6908).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 6908).

3. — PROJET DE LOI **n° 1504** APPROUVANT UNE CONVENTION CONCLUE ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE, présenté à l'Assemblée nationale le 2 avril 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ; rapport le 11 avril 1975 par M. Maurice Papon, rapporteur général, n° 1550 ; adoption le 22 avril 1975. — Projet de loi n° 239.

Transmis au Sénat le 24 avril 1975, n° 258 (année 1974-1975) ; (renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation) ; rapport le 15 mai 1975 par M. Yvon Coudé du Foresto, n° 299 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 22 mai 1975. — Projet de loi n° 117 (année 1974-1975).

Loi n° 75-419 du 30 mai 1975, publiée au *J.O.* du 31 mai 1975 (p. 5427).

PREMIÈRE LECTURE [22 avril 1975] (p. 1904).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, Icart, président de la commission des finances, Frelaut, Leenhardt, Hamel, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.*

Cette convention vise à tirer les conséquences de la réévaluation du stock d'or de la Banque de France au cours du marché (p. 1904, 1906) ; conversations de la Martinique entre le président Ford et le président Giscard d'Estaing (p. 1904, 1906, 1907) ; réévaluation des devises (modalités, contrôle parlementaire souhaitable) ; convention du 17 septembre 1973 (p. 1904) ; interventions du Parlement (p. 1904, 1908) ; fixation de règles plus précises pour les modalités de la réévaluation (p. 1905) ; les raisons politiques de l'opération (p. 1905, 1906) ; démonétisation de l'or (p. 1905) ; la triple fonction de l'or (p. 1906) ; l'abandon de l'étalon-or et l'or quasi-étalon (p. 1906) ; droits de tirages spéciaux (p. 1904, 1906) ; le dollar et la crise du système monétaire international (p. 1906, 1907) ; politique monétaire européenne (p. 1907) ; information de l'opinion publique (p. 1908) ; citation de M. Couve de Murville relative à la politique monétaire de la France (p. 1908).

Intervention de M. J.-P. Fourcade, ministre de l'économie et des finances (p. 1909) :

Situe la décision française de réévaluer l'or dans son contexte international ; la désorganisation du système monétaire est l'une des causes de l'inflation ; restauration d'un ordre monétaire et aide aux pays en voie de développement ; l'or est devenu un actif monétaire banalisé ; restitution de la tranche or détenue par le fonds monétaire international ; (p. 1910) : une évaluation semestrielle sur la base du cours moyen sur les marchés internationaux ; en matière de devises, une modification du plafond des avances de la Banque de France ; pas d'alignement sur des thèses américaines.

ADOPTION DE L'ARTICLE UNIQUE portant approbation de la convention passée le 9 janvier 1975 entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France (p. 1910).

BANQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BEAC)

— **Coopération monétaire entre les Etats membres de la — et la France.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 162.

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

— **Statuts de la —.** *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 135.

BANQUE INTERAMERICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

— **Adhésion de la France au traité de la —.** *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 128.

BARBIE (Klaus)

— **Extradition de —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1164 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 9 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 354.

BARRAGES-RÉSERVOIRS

Voir QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 131.

— **de Naussac-Langogne.** — *Voir* COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 68 ; LOI DE FINANCES 7 (deuxième partie), Culture et environnement : II. — Environnement ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 550.

— **de Villerest.** — *Voir* LOI DE FINANCES 7 (deuxième partie), Culture et environnement : II. — Environnement ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 695.

— **Barrages de régularisation du cours de la Loire.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 871.

— **Construction d'un — sur le Lot.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 220.

BARBUSSE (Henri)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 3 [10, 11 mai 1973] (p. 1136).

BARROT

— **Loi —.** *Voir* BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL 19.

BARTON

— **Groupe d'études sur la concession des sols.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4 [17, 18 mai 1973] (p. 1340, 1424) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Aménagement du territoire, équipement et urbanisme [14 novembre 1973] (p. 5749).

BASSE-LOIRE

— **Développement économique de la —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 201.

BASSIN PARISIEN

— **Pollution des eaux du —.** *Voir* EAU 6.

BATELLERIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Transports (sections I et II) [30 octobre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Transports [14 novembre 1975] (p. 8404, 8405) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 44.

BATIMENT

— **Situation des sous-traitants du —.** *Voir* INDUSTRIE DU BATIMENT ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 225.

BATIMENTS PUBLICS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 88** TENDANT A RÉSERVER AUX TRAVAUX DE DÉCORATION UN POURCENTAGE DE 1 % DES CRÉDITS DE CONSTRUCTION OUVERTS AUX ADMINISTRATIONS DE L'ETAT, AUX DÉPARTEMENTS, AUX COMMUNES, AINSI QU'AUX COLLECTIVITÉS PUBLIQUES DOTÉES DE L'AUTONOMIE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Palewski (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

BAUX

Voir PÊCHE 2.

BAUX AGRICOLES

— **Plafonnement de la réduction des droits de mutation pour les — à long terme.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (première partie) (p. 4760 à 4762, 4773 à 4776).

BAUX COMMERCIAUX

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 478** TENDANT A INTERDIRE TOUTE EXPULSION ET ÉVICTION ABUSIVES DES COMMERÇANTS, INDUSTRIELS ET ARTISANS EXERÇANT LEUR ACTIVITÉ DANS DES IMMEUBLES ÉDIFIÉS SUR DES TERRAINS LOUÉS NUS ET APPARTENANT A UN PROPRIÉTAIRE DIFFÉRENT DE CELUI DE L'IMMEUBLE ET A ÉTENDRE LE BÉNÉFICE DU DÉCRET n° 53-960 DU 30 SEPTEMBRE 1953 AUX LOCATAIRES, SOUS-LOCATAIRES, OCCUPANT DE BONNE FOI DES IMMEUBLES ÉDIFIÉS SUR CES TERRAINS LOUÉS NUS, présentée à l'Assemblée nationale le 14 juin 1973 par MM. Neuwirth et Tomasini (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 615** TENDANT A PRÉCISER QUE L'ARTICLE 7 DU DÉCRET n° 72-561 DU 3 JUILLET 1972 S'APPLIQUE A TOUS LES BAUX COMMERCIAUX A RENOUVELER AVANT LE 1er JANVIER 1975, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1972 par M. Krieg (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2808 ; rapport le 20 décembre 1972 par M. Charles Bignon, n° 2813 ; adoption le 20 décembre 1972. — Proposition de loi n° 769.

Transmise au Sénat le 20 décembre 1972 (renvoyée à la commission des lois), n° 218 (année 1972-1973) ; rapport le 20 décembre 1972 par M. Mignot, n° 219 (année 1972-1973) ; rejet le 20 décembre 1972. — Proposition de loi n° 89 (année 1972-1973).

Transmise à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1972 (deuxième lecture) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) n° 2866 ; rapport le 20 décembre 1972 par M. Charles Bignon, n° 2867 ; adoption le 20 décembre 1972. — Proposition de loi n° 776.

Transmise au Sénat le 20 décembre 1972 (renvoyée à la commission des lois), n° 226

(année 1972-1973) ; rapport le 21 juin 1973 par M. André Fosset, n° 319 (année 1972-1973) ; adoption avec modifications le 30 juin 1972. — Proposition de loi n° 136 (année 1972-1973).

Transmise à l'Assemblée nationale le 30 juin 1973 (troisième lecture) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) n° 615 ; rapport le 30 juin 1973 par M. Charles Bignon, n° 616 ; rejet le 30 juin 1973. — Proposition de loi n° 44.

Transmise au Sénat le 30 juin 1973 (renvoyée à la commission des lois), n° 369 (année 1972-1973). Demande de commission mixte paritaire ; rapport le 29 novembre 1973 par M. Gerbet au nom de la commission mixte paritaire, n° 806 ; adoption des conclusions de la commission mixte paritaire le 6 décembre 1973. — Proposition de loi n° 64.

Rapport le 29 novembre 1973 par M. André Fosset au nom de la commission mixte paritaire, n° 55 (année 1973-1974) ; rejet le 12 décembre 1973. — Proposition de loi n° 19 (année 1973-1974).

Transmise à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1973 (quatrième lecture) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 855 ; rapport le 18 décembre 1973 par M. Gerbet, n° 858 ; adoption le 18 décembre 1973. — Proposition de loi n° 80.

Transmise au Sénat le 19 décembre 1973 (renvoyée à la commission des lois), n° 104 (année 1973-1974) ; rapport le 19 décembre 1973 par M. Fosset, n° 105 (année 1973-1974) ; adoption avec modifications le 19 décembre 1973. — Proposition de loi n° 33 (année 1973-1974).

Transmise à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1973 (cinquième lecture) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 870 ; rapport le 20 décembre 1973 par M. Gerbet, n° 873 ; adoption définitive le 20 décembre 1973. — Proposition de loi n° 96.

Loi n° 73-1232 du 31 décembre 1973, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1974 (p. 71).

PREMIÈRE ET DEUXIÈME LECTURES :

Voir TABLE DES MATIÈRES IVe LÉGISLATURE ; BAUX COMMERCIAUX 13.

TROISIÈME LECTURE [30 juin 1973] (p. 2751).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Krieg, vice-président de la commission des lois, Gerbet, rapporteur suppléant, Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, Massot, Claudius-Petit, Marcus.*

Conditions d'application dans le temps de l'article 7 du décret du 3 juillet 1972 (p. 2751, 2752, 2753) ; limitation de la hausse des loyers commerciaux (p. 2751, 2752) ; problème de la légalité de ce décret qui fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat (p. 2751) ; proposition de la commission des lois de rejet du texte (p. 2752) ; problème de l'intervention du législateur pour faire échec à la jurisprudence des tribunaux (p. 2752, 2754, 2755) ; mauvaises conditions du travail législatif (p. 2754) ; nécessité d'élaborer une législation d'ensemble sur la propriété commerciale (p. 2754).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : *amendement* de la commission des lois de suppression de l'article ; adoption contre l'avis du Gouvernement.

En conséquence, la proposition de loi est rejetée (p. 2755).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [6 décembre 1973] (p. 6692).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission mixte paritaire, Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, Krieg, Frédéric-Dupont, Bardol, Claudius-Petit, Charles Bignon, Bernard Marie, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Anthonioz.*

Démission de M. Charles Bignon, rapporteur ; présentation des conclusions de la commission mixte paritaire (p. 6692, 6693).

Intervention de M. Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 6693) :

Nécessité de limiter la hausse des loyers lors du renouvellement des baux commerciaux ; impossibilité pour le Gouvernement de retenir les solutions de la commission mixte paritaire trop éloignées de la proposition initiale ; demande d'adoption de l'amendement de M. Charles Bignon sous-amendé par M. Bernard Marie (p. 6693, 6694).

ART. 1er : rejet d'un *sous-amendement* de M. Bernard Marie et adoption de l'*amendement* de M. Charles Bignon précisant que « les dispositions de l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 sont applicables au renouvellement des baux venus à expiration avant l'entrée en vigueur de ce décret, à condition que le loyer n'ait pas encore été fixé par convention entre les parties ou décision de justice passée en force de chose jugée avant la publication de la présente loi. Toute-

fois, le loyer est déterminé eu égard au montant le plus élevé résultant de l'application des articles 2 et 3, soit de l'article 7 du décret précité du 3 juillet 1972 » (p. 6696, 6697).

ART. 2 : suppression (p. 6697).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi, composée de l'article premier, devenu article unique, dans la rédaction proposée par l'amendement de M. Charles Bignon (p. 6697).

QUATRIÈME LECTURE [18 décembre 1973] (p. 7147).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Gerbet, rapporteur de la commission des lois, Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, Bardol.*

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : adoption d'un *amendement* de la commission des lois réglant le sort des baux soumis à renouvellement avant l'entrée en vigueur du décret du 3 juillet 1972 ; vote positif du groupe communiste (p. 7147, 7148) ; le texte de l'amendement devient l'article unique de la proposition de loi (p. 7148).

CINQUIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [20 décembre 1973] (p. 7247).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Charles Bignon, Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Désaccord avec le Sénat (p. 7247).

ADOPTION définitive de l'ensemble de la proposition de loi tel qu'il résulte du dernier texte voté par l'Assemblée nationale (p. 7248).

3. — PROPOSITION DE LOI n° 967 TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 24 DU DÉCRET n° 53-960 DU 30 SEPTEMBRE 1953 RELATIF AU VERSEMENT D'INTÉRÊTS POUR LES SOMMES PAYÉES D'AVANCE AU PROPRIÉTAIRE A TITRE DE LOYER OU DE DÉPOT DE GARANTIE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. Krieg (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI n° 1314 TENDANT A PROROGER LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 7 DU DÉCRET n° 72-561 DU 3 JUILLET 1972 RELATIVES AUX BAUX COMMERCIAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1974 par M. Chambaz et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROJET DE LOI n° 1992 RELATIF A LA FIXATION DU PRIX DES BAUX COMMERCIAUX RENOUVELÉS EN 1975, présenté au Sénat le 21 octobre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 26 (année 1975-1976) ; rapport le 12 novembre 1975 par M. André Mignot, n° 53 (année 1975-1976) ; adoption le 19 novembre 1975. — Projet de loi n° 31 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1992, rapport le 11 décembre 1975 par M. Krieg, n° 2059 ; adoption définitive le 16 décembre 1975. — Projet de loi n° 412.

Loi n° 75-1220 du 26 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1975 (p. 13372).

PREMIÈRE LECTURE [16 décembre 1975] (p. 9842).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Krieg, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Vauclair, Gerbet, Guillermin, Villa, Massot, Mme Constans, M. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles.*

Abattement de 10 % du coefficient utilisé pour la fixation des loyers commerciaux ; la portée rétroactive donnée par le Sénat au texte ; l'adoption de la législation sur la propriété commerciale (p. 9842-9843).

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice :

Un projet qui traduit les engagements du Gouvernement pris en faveur des artisans et commerçants ; l'accord des parties intéressées au cours de la table ronde de juin 1975 ; les règles qui s'appliquent depuis janvier

1975 ; l'accroissement très net du coefficient de plafonnement, cause essentielle du projet de loi ; l'article 2 ajouté par le Sénat (p. 9844).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Insuffisance de l'abattement de 10 % ; les menaces qui pèsent sur les petits commerçants ; caractère rétroactif du projet (p. 9845, 9847) ; caractère inapplicable du décret du 30 septembre 1953 (p. 9846) ; application de fait des coefficients du décret de 1972 ; accroissement massif des charges (p. 9846).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (abattement de 10 %) (p. 9847) : rejet de l'*amendement n° 1* de M. Guillermin (fixation du coefficient prévu par le décret n° 53-960 du 30 septembre 1975) (p. 9849) ; rejet de l'*amendement n° 7* de M. Villa (prorogation des dispositions du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972) (p. 9849) ; rejet du texte commun des *amendements n° 3* de M. Vauclair et *n° 8* de M. Villa (augmentation du pourcentage de l'abattement) (p. 9849); retrait de l'*amendement n° 4* de M. Vauclair (p. 9850) ; adoption de l'article 1er (p. 9850).

Après l'ART. 1er : retrait de l'*amendement n° 5* de M. Vauclair (p. 9850).

ART. 2 (nature des baux auxquels les dispositions de la loi sont applicables) (p. 9850) : rejet de l'*amendement n° 6* de M. Gerbet (suppression de l'article 2) (p. 9851) ; adoption de l'article 2 (p. 9851).

Après l'ART. 2 : retrait de l'*amendement n° 2* de M. Guillermin (p. 9852).

ADOPTION de l'ensemble du projet (p. 9852).

Voir aussi COMMERCE ET ARTISANAT 1-6 [2 octobre 1973] (p. 3973) ; EXPROPRIATION 3 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Commerce et artisanat [29 octobre 1975] (p. 7509, 7519, 7525) ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 104 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 20.

BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 71** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 22 *bis* DE LA LOI n° 48-1360 DU 1er SEPTEMBRE 1948 RELATIF A L'EXERCICE DU DROIT DE REPRISE A L'ÉGARD DE CERTAINS OCCUPANTS AGÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Bernard Lafay (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 5 décembre 1974 par M. Charles Bignon, n° 1374 ; adoption le 18 avril 1975 sous le titre : « Proposition de loi tendant à modifier l'article 22 *bis* de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement. » — Proposition de loi n° 238.

Transmise au Sénat le 22 avril 1975, n° 248 (année 1974-1975) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 14 avril 1976 par M. Mignot, n° 249 (année 1975-1976) ; adoption le 5 mai 1976 sous le titre : « Proposition de loi tendant à modifier les articles 13 *bis* et 22 *bis* de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement. » — Proposition de loi n° 133 (année 1975-1976).

Transmise à l'Assemblée nationale le 5 mai 1976 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2267 ; rapport le 17 juin 1976 par M. Charles Bignon, n° 2398 ; adoption définitive le 29 juin 1976. — Projet de loi n° 529.

Loi n° 76-615 du 9 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1976 (p. 4147).

PREMIÈRE LECTURE [18 avril 1975] (p. 1892).

Voir MÊME RUBRIQUE 2, 12, 14, 17.

DISCUSSION GÉNÉRALE COMMUNE :

ORATEURS : *MM. Lauriol, rapporteur suppléant de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement, Jans, Fanton, Franceschi, Canacos, Bécam.*

Actualisation du montant du plafond ; droit au logement ; cause des expulsions (p. 1892) ; relogement des salariés contraints de quitter leur emploi (p. 1893) ; locataires vivant en hôtel ou en meublé (p. 1893) ; les abus entraînés par l'application de la loi de 1960 qui offre aux promoteurs l'occasion de réaliser des opérations sans garantie pour les locataires (p. 1893).

Intervention de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (p. 1892) :

Il importe de ne pas dépasser un certain seuil de ressources, car les propriétaires sont eux-mêmes parfois mal logés ou disposent de ressources aussi modestes que leurs locataires ; (p. 1893) : le droit de reprise peut présenter également un caractère éminemment social ; rappelle les pouvoirs du juge des référés en matière de contrôle de l'obligation de relogement ; examen du projet de loi relatif à la protection des occupants, déjà adopté par le Sénat.

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : rejet de l'*amendement n° 1* de M. Canacos tendant à fixer le plafond des ressources à 3.500 fois le montant horaire du SMIC (p. 1894) ; adoption de l'*amendement n° 2* de M. Canacos et du *sous-amendement* du Gouvernement tendant à faire bénéficier de la protection le titulaire d'une pension civile ou militaire d'invalidité correspondant à un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % (p. 1895) ; rejet de l'*amendement n° 3* de M. Canacos étendant le bénéfice des dispositions aux personnes vivant régulièrement avec le bénéficiaire (p. 1895).

TITRE : le titre de la proposition de loi est ainsi rédigé : « Proposition de loi tendant à modifier l'article 22 *bis* de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement. »

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Joseph Franceschi : le groupe socialiste votera le texte.

ADOPTION de l'article unique de la proposition de loi, ainsi modifié (p. 1895).

DEUXIÈME LECTURE [29 juin 1976] (p. 4900).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEUR : *M. Charles Bignon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.*

La modification de deux articles de la loi du 1er septembre 1948 relatifs aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel (p. 4900).

DISCUSSION DES ARTICLES [29 juin 1976] (p. 4900).

ORATEURS : *MM. Charles Bignon, rapporteur ; Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement ; Claudius-Petit, Garcin.*

ART. 1er : adoption (p. 4901).

ART. 2 : rejet de l'*amendement n° 1* de M. Kalinsky (extension de la protection spéciale prévue en faveur des personnes âgées aux titulaires de pensions civiles ou militaires et de rentes pour accidents du travail) (p. 4902) ; l'article 2 est adopté (p. 4902).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4902).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 84** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 22 *bis* DE LA LOI n° 48-1360 DU 1er SEPTEMBRE 1948 RELATIF A L'EXERCICE DU DROIT DE REPRISE A L'ÉGARD DE CERTAINS OCCUPANTS AGÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Pierre Bas (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL 1.

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 99** TENDANT A UNIFORMISER LES DÉLAIS DE CONGÉ DES BAUX SANS ÉCRIT A USAGE D'HABITATION, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Bonhomme (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 111** TENDANT A INSTITUER UN DROIT DE RETRAIT AU PROFIT DES LOCATAIRES OU OCCUPANTS EN CAS DE VENTE DE L'APPARTEMENT QU'ILS OCCUPENT, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Krieg (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 171** TENDANT A INSÉRER DANS LA LOI n° 48-1360 DU 1er SEPTEMBRE 1948 UN ARTICLE 12 *bis* NOUVEAU AYANT POUR OBJET DE PROTÉGER LES LOCATAIRES OU OCCUPANTS EN CAS DE RÉNOVATION OU DE RESTAURATION DES APPARTEMENTS QU'ILS OCCUPENT, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Krieg (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 229** PORTANT SUR LES CHARGES LOCATIVES, présentée à l'Assemblée nationale le

25 avril 1973 par M. Le Foll (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 291** TENDANT A RÉGLEMENTER LES CHARGES LOCATIVES, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. de Préaumont et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 338** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 14 DE LA LOI n° 48-1360 DU 1er SEPTEMBRE 1948 RELATIF AUX TRAVAUX ENTREPRIS PAR LES PROPRIÉTAIRES DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Frédéric-Dupont (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 339** TENDANT A MODIFIER LES ARTICLES 13 ET 18 DE LA LOI n° 48-1360 DU 1er SEPTEMBRE 1948 RELATIFS AU RELOGEMENT DES OCCUPANTS ÉVINCÉS DES LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Frédéric-Dupont (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

10. — PROPOSITION DE LOI **n° 492** TENDANT A ÉTENDRE LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ARTICLE 38 DE LA LOI DU 1er SEPTEMBRE 1948 RELATIVE AUX RAPPORTS ENTRE BAILLEURS ET LOCATAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 14 juin 1973 par M. Canacos et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

11. — PROPOSITION DE LOI **n° 502** TENDANT A MODIFIER LA LOI n° 51-1372 DU 1er DÉCEMBRE 1951 ET A PROROGER DIVERSES DISPOSITIONS TRANSITOIRES PRISES EN RAISON DE LA CRISE DU LOGEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 19 juin 1973 par M. Krieg (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport du 27 juin 1973 par M. Bérard, n° 535 ; adoption le 28 juin 1973. — Proposition de loi n° 33.

Transmise au Sénat le 28 juin 1973, n° 348 (année 1972-1973) (renvoyée à la commission des lois) ; rapport le 29 juin 1973 par M. André Fosset, n° 359 (année 1972-1973) ; adoption définitive le 30 juin 1973. — Proposition de loi n° 138 (année 1972-1973).

Loi n° 73-627 du 10 juillet 1973, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1973 (p. 7488).

PREMIÈRE LECTURE [28 juin 1973] (p. 2610).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bérard, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Christian Bonnet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, Jans, Foyer, Odru, Barel, Ducoloné.*

Prorogation de trois ans des délais accordés par la loi de 1951 en matière d'expulsion et de réquisition ; suppression de la possibilité accordée aux préfets, dans les villes qui ne souffrent pas de la crise du logement, de réquisitionner les logements vacants (p. 2610) ; préférence du Gouvernement pour l'instauration de conditions d'âge en matière de réquisition ; approbation de la proposition par le groupe communiste ; souhait qu'il n'y ait aucune expulsion sans relogement préalable (p. 2611) ; problème de la fermeture des foyers de jeunes travailleurs de Clichy et Gagny (p. 2611, 2612) ; prix de pension dans ces foyers ; souhait de réquisition par le maire ; relogement par les offices d'HLM des bénéficiaires de réquisition (p. 2611) ; annonce par le Gouvernement d'un texte d'ensemble pour l'année prochaine et pour l'automne d'un texte sur la protection des occupants ; situation de jeunes travailleurs d'Afrique du Nord regroupés dans un bidonville de Nice (p. 2612).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er (prorogation jusqu'au 1er juillet 1976 de la possibilité pour le juge des référés d'accorder des délais supérieurs à un an en matière d'expulsion) : adoption (p. 2612).

ART. 2 (prorogation jusqu'au 1er juillet 1976 de la possibilité pour le préfet de maintenir les mesures de réquisition prises en faveur des personnes qui en bénéficient actuellement): adoption d'un *amendement* du Gouvernement limitant ces dispositions aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou de soixante ans en cas d'inaptitude au travail, et de l'article ainsi modifié (p. 2612, 2613).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2613).

12. — PROPOSITION DE LOI **n° 671** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 22 *bis* DE LA LOI n° 48-1360 DU 1er SEPTEMBRE 1948 PORTANT MODIFICATION ET CODIFICATION DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES BAILLEURS ET LOCATAIRES OU OCCUPANTS DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL ET INSTITUANT DES ALLOCATIONS DE LOGEMENT AFIN D'ASSURER AUX LOCATAIRES OU OCCUPANTS INVALIDES LA SÉCURITÉ DU LOGEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Médecin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNNEL 1.

13. — PROPOSITION DE LOI **n° 672** RELATIVE AUX CHARGES LOCATIVES, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Denvers et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

14. — PROPOSITION DE LOI **n° 885** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 22 *bis* DE LA LOI n° 48-1360 DU 1er SEPTEMBRE 1948 PORTANT MODIFICATION ET CODIFICATION DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES BAILLEURS ET LOCATAIRES OU OCCUPANTS DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, RELATIF AUX CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE REPRISE CONTRE CERTAINS OCCUPANTS AGÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Frédéric-Dupont (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNNEL 1.

15. — PROPOSITION DE LOI **n° 959** TENDANT A MODIFIER LA LOI n° 70-600 DU 9 JUILLET 1970 AFIN D'INTERDIRE TOUTE CLAUSE D'UNE CONVENTION PORTANT SUR UN LOCAL D'HABITATION PRÉVOYANT UNE INDEXATION FONDÉE SUR L'INDICE DU COUT DE LA CONSTRUCTION PUBLIÉ PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DU BATIMENT, L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE, OU TOUT AUTRE ORGANISME PRIVÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. Cousté (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

16. — PROPOSITION DE LOI **n° 1128** TENDANT A PROLONGER LE BLOCAGE DES LOYERS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1974, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par M. Jans et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

17. — PROPOSITION DE LOI **n° 1313** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 22 *bis* DE LA LOI DU 1er SEPTEMBRE 1948, RELATIF AU DROIT DE REPRISE CONTRE CERTAINS OCCUPANTS AGÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1974 par M. Krieg (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL 1.

18. — PROPOSITION DE LOI **n° 1460** TENDANT A MODIFIER LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3-1 DU DÉCRET n° 53-960 DU 30 SEPTEMBRE 1953 RÉGLANT LES RAPPORTS ENTRE BAILLEURS ET LOCATAIRES DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU ARTISANAL, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par M. Fanton (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

19. — PROJET DE LOI **n° 1512** RELATIF A LA PROTECTION DES OCCUPANTS DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION, présenté au Sénat le 4 avril 1974 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 157 (année 1973-1974) ; rapport le 28 février 1975 par M. Mignot, n° 202 (année 1974-1975) ; adoption le 8 avril 1975. — Projet de loi n° 84 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 10 avril 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1512 ; rapport le 12 novembre 1975 par M. Magaud, n° 1965 ; adoption le 27 novembre 1975. — Projet de loi n° 366.

Transmis au Sénat le 28 novembre 1975 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 78 (année 1975-1976) ; rapport le 4 décembre 1975 par

M. André Mignot, n° 83 (année 1975-1976) ; adoption le 11 décembre 1975. — Projet de loi n° 38 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 12 décembre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 2064 ; rapport le 17 décembre 1975 par M. Magaud, n° 2077 ; adoption le 19 décembre 1975. — Projet de loi n° 428.

Transmis au Sénat le 19 décembre 1975 (troisième lecture) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 175 (année 1975-1976. Demande de commission mixte paritaire, rapport le 20 décembre 1975 par M. André Mignot, au nom de la commission mixte paritaire, n° 188 (année 1975-1976) ; adoption le 20 décembre 1975. — Projet de loi n° 92 (année 1975-1976).

A l'Assemblée nationale, rapport le 20 décembre 1975 par M. Magaud, au nom de la commission mixte paritaire, n° 2125 ; adoption définitive le 20 décembre 1975. — Projet de loi n° 447.

Loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1976 (p. 191).

PREMIÈRE LECTURE [27 novembre 1975] (p. 9007).

Voir MÊME RUBRIQUE 4, 5, 9.

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Magaud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Frédéric-Dupont, Galley, ministre de l'équipement ; Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement ; Peretti, Guerlin, Canacos, Claudius-Petit, Krieg, Dubedout, Fanton, Ginoux, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles ; Gerbet, Partrat.*

Loi du 1er septembre 1948 (p. 9007, 9008) ; les propositions de loi précédentes (p. 9008) ; critère de la distance du relogement (p. 9008, 9009).

Intervention de M. Robert Galley, ministre de l'équipement (p. 9009) :

Ce texte est un élément de la politique de l'habitat ancien ; la politique de constructions neuves ne peut apporter une réponse suffisante sur le plan qualitatif aux plus démunis ; (p. 9010) : le texte permet aux collectivités locales de choisir une véritable stratégie d'aménagement ou de réaménagement des centres anciens.

Intervention de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement (p. 9010) :

Rappelle que trop souvent des opérations de rénovation et de réhabilitation ont donné lieu à des excès qu'il faut combattre ; le Gouvernement trouve inadmissible, comme les parlementaires qui ont déposé de nombreuses propositions de loi, que certains, par la duperie et le mensonge, poussent des personnes modestes à renoncer à leurs droits ; meilleure information des locataires ; délai de réflexion d'un mois avant la signature définitive de la convention de relogement ; (p. 9011) : la réglementation des cessions de « taudis » ; interdiction des ventes en copropriété d'immeubles insalubres ; en réponse à M. Peretti, indique que la vente de logements HLM en centre ville risquerait d'accélérer la ségrégation sociale ; le blocage des loyers signifie l'impossibilité, pour de petits propriétaires, d'entretenir le parc soumis à la loi de 1948.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Notion de congé (p. 9012, 9015) ; droit de reprise (p. 9012) ; loi du 1er septembre 1948 (p. 9014) ; aide personnalisée (p. 9014) ; HLM ancienne (p. 9015).

Intervention de M. Barrot, secrétaire d'Etat (p. 9015) :

Répond aux orateurs : marque sa préférence pour l'aide personnalisée ; prend garde que les propriétaires ne confisquent l'aide personnalisée apportée à leurs locataires.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (rédaction et portée du congé) : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (modèle établi par décret) (p. 9016) ; adoption de l'article 1er modifié (p. 9016).

ART. 1er *bis* (exigences quant au local de relogement) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (conditions normales d'hygiène) (p. 9016) ; rejet de l'*amendement n° 1* de M. Frédéric-Dupont (relogement à moins d'un kilomètre) (p. 9017) ; adoption de l'*amendement n° 26* de M. Frédéric-Dupont (arrondissement limitrophe dans les villes divisées en arrondissements (p. 9018) ; adoption de l'*amendement n° 5 de la commission* (commune limitrophe à moins de cinq kilomètres) (p. 9018) ; adoption de l'article 1er *bis* (p. 9018).

ART. 1er *ter* : adoption (p. 9019).

ART. 1er *quater* (stipulation du congé) : adoption (p. 9019).

ART. 2 (signification du congé et délai de réflexion) : adoption de l'*amendement n° 18*

du Gouvernement (accusé de réception) (p. 9019) ; ce texte devient l'article 2 du projet de loi.

ART. 3 (délai de réflexion) : adoption (p. 9019).

ART. 4 et 5 : supprimés par le Sénat (p. 9019).

ART. 6 (préavis de travaux) : adoption de l'*amendement n° 9* de la commission et de M. Fanton (les locataires ne peuvent faire obstacle à l'exécution des travaux ; autorisation du maire en l'absence de permis de construire) (p. 9021) ; retrait du *sous-amendement n° 21* du Gouvernement limitant l'obligation d'autorisation à certains périmètres (p. 9021) ; adoption de l'article 6 modifié (p. 9021).

Après l'ART. 6 : adoption de l'*amendement n° 19* du Gouvernement modifié par le *sous-amendement n° 22* de la commission (sanctions pénales pour défaut d'autorisation) (p. 9021).

ART. 7 (interdiction de la vente par appartement d'immeubles insalubres) : adoption par division de l'*amendement n° 20* du Gouvernement (extension de l'interdiction à la catégorie III B ; interdiction de revente avant cinq ans) ; ce texte devient l'article 7 (p. 9023).

ART. 7 *bis* (droit de préemption de l'occupant en cas de vente de son appartement) : adoption de l'*amendement n° 14* de la commission (nouvelle rédaction) (p. 9024).

Intervention de M. Barrot, secrétaire d'Etat (p. 9024) :

Dangers du droit de préemption automatique.

ART. 8 (travaux confortatifs) : adoption de l'article modifié par l'*amendement n° 15* de la commission (article 14 de la loi de 1948) (p. 9024).

Après l'ART. 8 : adoption de l'*amendement n° 12* de M. Partrat (pouvoirs du juge des référés en matière d'expulsion) (p. 9025) ; adoption de l'*amendement n° 13* de M. Partrat (reconduction des dispositions en matière de réquisition) (p. 9025) ; adoption de l'*amendement n° 16* de M. Daillet : protection des acquéreurs de maisons individuelles) (p. 9025) ; adoption de l'*amendement n° 25* de la commission (entrée en vigueur dès la publication des décrets d'application) (p. 9026).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9026).

DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1975] (p. 10098).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Magaud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles ; Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement ; Canacos, Fanton, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles ; Andrieu, Bertrand Denis et Daillet.*

Les deux conceptions en matière d'obligation de relogement (p. 10099).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission des lois (la résiliation du bail doit être faite selon un modèle fixé par décret (p. 10098) ; adoption de l'article 1er modifié (p. 10099).

ART. 1er *bis : article 13* bis *de la loi du 1er septembre* 1948 : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (conditions que doit remplir le local de remplacement) (p. 10099) ; adoption de l'article 1er *bis* modifié (p. 10099).

ART. 6 : rejet de l'*amendement n° 10* de M. Fanton (autorisation expresse du maire en cas de travaux de rénovation (p. 10102) ; sur la procédure devant le tribunal d'instance) (p. 10100 et 10101) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission modifié par le *sous-amendement n° 12* de M. Foyer (possibilité pour le juge d'instance d'interdire ou d'interrompre des travaux abusifs) (p. 10103) ; adoption de l'article 6 modifié (p. 10103).

ART. 6 *bis :* adoption de l'*amendement n° 4* de coordination de la commission (p. 10103) ; adoption de l'article modifié (p. 10103).

ART. 7 : adoption (p. 10103).

ART. 7 *bis* : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (fixation à quinze jours au lieu d'un mois du délai de réponse à l'offre d'achat) (p. 10103) ; adoption de l'article 7 *bis* modifié (p. 10103).

ART. 8 : adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (rétablissement du paragraphe 1 supprimé par le Sénat) ; adoption de l'article 8 modifié (p. 10104).

ART. 11 : supprimé par le Sénat.

Intervention de M. Barrot, secrétaire d'Etat :

Protection des acquéreurs de maisons individuelles (p. 10104).

ART. 12 : supprimé par le Sénat.

ART. 12 *bis* : adoption de l'*amendement n° 7* de suppression de la commission ; l'article 12 *bis* est supprimé (p. 10104).

ART. 13 : adoption de l'*amendement n° 11* de la commission qui devient l'article 13 (entrée en vigueur lors de la publication des décrets d'application) (p. 10104).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 10104).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1975] (p. 10175).

ORATEURS : *MM. Magaud, rapporteur de la commission mixte paritaire ; Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

La suppression du terme « congé » (p. 10175) ; qualités du local offert pour le relogement (p. 10175) ; critères de la distance de relogement (p. 10175) ; compétences du juge d'instance pour les litiges relatifs aux travaux d'amélioration (p. 10175).

Intervention de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement :

Le Gouvernement se rallie au compromis élaboré par la commission mixte paritaire (p. 10175).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 10176).

20. — PROPOSITION DE LOI **n° 1529** TENDANT A INSTITUER EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS VICTIMES DU CHOMAGE OU DE LA MALADIE UNE ALLOCATION SPÉCIALE DE LOYER, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

21. — PROPOSITION DE LOI **n° 1530** TENDANT A INSTAURER LE BLOCAGE DES LOYERS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1975, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. Canacos et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

22. — PROPOSITION DE LOI **n° 1590** TENDANT A COMPLÉTER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU MAINTIEN DANS LES LIEUX DES PERSONNES AGÉES, présentée à l'Assemblée nationale le 29 avril 1975 par M. Massot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

23. — PROPOSITION DE LOI **n° 1666** TENDANT A SUSPENDRE LES MESURES DE SAISIE MOBILIÈRE OU D'EXPULSION POUR DETTES DE LOYERS ET CHARGES OU DE MENSUALITÉS D'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ FAMILIALE DU LOGEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 20 mai 1975 par M. Canacos et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

24. — PROPOSITION DE LOI **n° 1775** TENDANT A LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 22 *bis* DE LA LOI n° 48-1360 DU 1er SEPTEMBRE 1948 PORTANT MODIFICATION ET CODIFICATION DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES BAILLEURS ET LOCATAIRES OU OCCUPANTS DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL ET INSTITUANT DES ALLOCATIONS DE LOGEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 19 juin 1975 par M. Frédéric-Dupont (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

25. — PROPOSITION DE LOI **n° 2230** TENDANT A FAIRE BÉNÉFICIER DU MAINTIEN DANS LES LIEUX LES LOCATAIRES DES APPARTEMENTS A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL DE LA CATÉGORIE II A LORSQU'ILS SONT AGÉS DE PLUS DE SOIXANTE-QUINZE ANS ET OCCUPENT CES LOCAUX DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 28 avril 1976 par M. de Bénouville et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

26. — PROPOSITION DE LOI **n° 2231** RELATIVE A LA PROTECTION DES LOCATAIRES OU OCCUPANTS DE BONNE FOI DES LOCAUX D'HABITATION APPARTENANT A LA CATÉGORIE II A QUI NE SONT PLUS SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 1er SEPTEMBRE 1948, présentée à l'Assemblée nationale le 28 avril 1976 par M. Gantier (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

27. — PROPOSITION DE LOI n° 2322 TENDANT A INSTITUER UN MORATOIRE DES SAISIES ET EXPULSIONS, présentée à l'Assemblée nationale le 26 mai 1976 par M. Fiszbin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 4 mai 1977, par M. Waldeck L'Huillier, n° 2860.

28. — PROPOSITION DE LOI n° 2327 TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 1er DE LA LOI n° 48-1360 DU 1er SEPTEMBRE 1948, présentée à l'Assemblée nationale le 26 mai 1976 par Mme de Hauteclocque (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

29. — PROPOSITION DE LOI n° 2789 TENDANT A COMPLÉTER LES ARTICLES 10, 24 ET 62 DE LA LOI n° 48-1360 DU 1er SEPTEMBRE 1948 MODIFIÉE PORTANT MODIFICATION ET CODIFICATION DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES BAILLEURS ET LOCATAIRES OU OCCUPANTS DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL ET INSTITUANT DES ALLOCATIONS DE LOGEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Pierre Bas (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

30. — PROPOSITION DE LOI n° 2800 TENDANT A COMPLÉTER LA LOI n° 48-1360 DU 1er SEPTEMBRE 1948 MODIFIÉE PORTANT MODIFICATION ET CODIFICATION DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES BAILLEURS ET LOCATAIRES OU OCCUPANTS DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL ET INSTITUANT DES ALLOCATIONS DE LOGEMENT, AFIN D'OBTENIR UNE PROTECTION PLUS EFFICACE DES LOCATAIRES AGÉS DE PLUS DE SOIXANTE-CINQ ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Destremau, (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

31. — PROPOSITION DE LOI n° 3310 TENDANT A ABROGER LE DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 3 *sexies* DE LA LOI n° 48-1360 DU 1er SEPTEMBRE 1948 RELATIVE AUX RAPPORTS DES BAILLEURS ET LOCATAIRES OU OCCUPANTS DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. Aubert (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi ALLOCATIONS DE LOGEMENT 4 ; AGENCE DE VOYAGE 2 ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE 28 ; EXPROPRIATION 3 ; ENTREPRISES 7 ; HÔTELS ET MEUBLÉS 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie) [14 novembre 1973] (p. 5740, 5783, 5784) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 127 (obligation de reloger le locataire évincé dans un certain périmètre).

— **Révision des** —. *Voir* PRIX 3.

BAUX RURAUX

1. — PROPOSITION DE LOI n° 106 PORTANT RÉFORME DU STATUT DU FERMAGE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. de Gastines (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROPOSITION DE LOI n° 183 TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 790 DU CODE RURAL RELATIF AU DROIT DE PRÉEMPTION, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par MM. Meunier et Alain Terrenoire (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

3. — PROJET DE LOI n° 275 COMPLÉTANT CERTAINES DISPOSITIONS DU TITRE PREMIER DU LIVRE VI DU CODE RURAL RELATIF AU STATUT DU FERMAGE ET DU MÉTAYAGE ET DE L'ARTICLE 27 MODIFIÉ DE LA LOI n° 62-933 DU 8 AOUT 1962 COMPLÉMENTAIRE A LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE, présenté à l'Assemblée nationale le 9 juin 1970 par M. Chaban-Delmas, Premier ministre, (renvoyé à la commission spéciale), n° 1204 ; rapport le 24 juin 1970 par M. Arthur Moulin, n° 1304. Adoption le 26 juin 1970. — Projet de loi n° 277.

Transmis au Sénat le 27 juin 1970 (renvoyé à la commission spéciale), n° 344 (année 1969-1970) ; rapport le 20 octobre 1970 par M. Jacques Piot, n° 20 (année 1970-1971). Adoption avec modifications le 23 octobre 1970. — Projet de loi n° 11 (année 1970-1971).

Transmis à l'Assemblée nationale le 23 octobre 1970 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission spéciale), n° 1409 ; rapport le 2 décembre 1970 par M. Bousseau, n° 1483 ; (retiré de l'ordre du jour le 11 décembre 1970, p. 6468 et suivantes).

Transmis à l'Assemblée nationale le 3 mai 1973 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission spéciale), n° 275 ; rapport le 2 octobre 1973 par M. Jacques Piot, n° 644 ; adoption le 12 décembre 1973. — Projet de loi n° 68.

Transmis au Sénat le 13 décembre 1973, n° 88 (année 1973-1974) ; (renvoyé à la commision spéciale) ; rapport le 17 décembre 1973 par Mme de Hauteclocque, n° 94 (année 1973-1974) ; adoption avec modifications le 18 décembre 1973. — Projet de loi n° 30 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1973 (troisième lecture) (renvoyé à la commission spéciale), n° 867 ; rapport le 19 décembre 1973 par M. Jacques Piot, n° 868 ; adoption définitive le 19 décembre 1973. — Projet de loi n° 93.

Loi n° 73-1228 du 31 décembre 1973, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1974 (p. 67).

PREMIÈRE LECTURE :

Voir TABLE DES MATIÈRES IVe LÉGISLATURE, BAUX RURAUX 16.

DEUXIÈME LECTURE [12 décembre 1973] (p. 6870).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Piot, rapporteur de la commission spéciale, Bertrand Denis, président de la commission spéciale, Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural, Méhaignerie, Villon, Lassère, Maurice Cornette, Briane, de Gastines, Besson, Glon, Bernard, Hamel, Cointat, Bizet, Gerbet, Charles Bignon, Rigout, Sallé, vice-président de la commission des finances.*

Historique de l'indemnité viagère de départ (IVD) ; problèmes nés de la création de l'indemnité complémentaire de restructuration ; sa suppression ; diminution de l'offre de terres agricoles ; effort sur les « IVD soixante - soixante-cinq ans » (p. 6870, 6871) ; possibilité pour les preneurs dont la cession d'activité est intervenue depuis le 1er janvier 1971 de déposer une demande dans un délai d'un an après la publication de la nouvelle loi ; modification de la législation sur les cumuls des exploitations agricoles ; octroi de l'IVD au locataire (p. 6872).

Intervention de M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural (p. 6872) :

Suppression de l'indemnité complémentaire de restructuration ; possibilité d'utiliser les terres libérées pour l'agrandissement d'exploitations existantes ou pour l'installation d'agriculteurs qui devront justifier d'une certaine capacité professionnelle ; rétroactivité de ce texte au 1er janvier 1971 ; application de la réglementation en vigueur lors du dépôt de la demande et refus des dossiers déposés plus de deux ans après le transfert de l'exploitation ; généralisation de l'IVD soixante - soixante-cinq ans ; abaissement de l'âge à cinquante-cinq ans dans certains cas (p. 6873) ; aménagement du régime des cumuls ; prime d'apport structurel ; indemnité aux salariés et aides familiaux ; effort maximum sur l'IVD de soixante à soixante-cinq ans afin d'accélérer la libération des terres (p. 6874) ; aval de la commission de Bruxelles (p. 6875).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Problème de la prime d'apport structurel (p. 6875, 6876, 6877, 6878, 6879, 6881) ; politique des cumuls (p. 6875, 6878) ; suppression de l'indemnité complémentaire de restructuration ; critique de la politique de concentration (p. 6876) ; inconvénients de l'absence d'indexation de l'IVD (p. 6876, 6877, 6878) ; le groupe communiste ne votera pas ce projet (p. 6877) ; problème de la prise en compte dans les ressources pour l'attribution de l'allocation du fonds national de solidarité (p. 6876, 6877, 6878, 6880) ; problème des achats spéculatifs d'exploitations agricoles pour exercer une activité secondaire (p. 6878) ; nécessité de poursuivre la revalorisation du minimum vieillesse agricole (p. 6879) ; nécessité de renforcer les aides à l'installation de jeunes exploitants (p. 6879).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er A : adoption d'un *amendement* de la commission spéciale de suppression de cet article qui figure à l'article 845-1 du code rural ; en conséquence, l'article 1er A est supprimé (p. 6881).

ART. 1er B (remplacement des alinéas 2 et suivants de l'article 845-1 du code rural) : problème de la prime d'apport structurel dans les régions de montagne et de l'application de l'IVD aux agriculteurs de montagne contraints d'exercer des activités complémentaires ; problème des veuves et des cas de ventes judiciaires (p. 6882) ; *amendement* du Gouvernement proposant une nouvelle rédaction de l'article 1er B qui aménage les conditions d'attribution de l'IVD et modifie la réglementation des cumuls d'exploitations (p. 6882, 6883) ; rejet de deux *sous-amendements* de M. Briane (p. 6883) ; adoption d'un *sous-amendement* de la commission relatif au critère de distance entre l'exploitation du cédant et celle du cessionnaire (p. 6883) ; retrait d'un *sous-amendement* de M. Lassère (réversion de la prime

d'apport structurel) ; intention du Gouvernement d'examiner la possibilité d'accorder l'IVD sans condition d'âge aux agriculteurs qui ont un taux d'invalidité de 100 % ; retrait d'un *sous-amendement* de M. Méhaignerie après que le ministre eut précisé que les sociétés d'aménagement régional, les SAFER et les groupements forestiers pourront disposer de terres (p. 6884, 6885) ; retrait d'un *sous-amendement* de M. Lassère ; un autre *sous-amendement* de M. Lassère relatif au cas où le cédant ne trouverait pas preneur est déclaré irrecevable ; préférence du ministre pour la recherche d'une solution dans le cadre de l'aide à l'agriculture de montagne (p. 6885, 6886, 6891) ; retrait d'un *sous-amendement* de M. Bizet (possibilité pour les agriculteurs de conserver une exploitation de subsistance inférieure à trois hectares) (p. 6886) ; adoption d'un *sous-amendement* rectifié de M. Gerbet précisant que la réglementation applicable est celle en vigueur à la date du dépôt de la demande et établissant une forclusion pour les cessions antérieures à la date de la présente loi ; de ce fait, sont retirés ou deviennent sans objet les *sous-amendements* de la commission, du Gouvernement et de M. Charles Bignon (p. 6886 à 6888) ; retrait d'un *sous-amendement* de M. Charles Bignon ; rejet au scrutin public demandé par le groupe communiste d'un *sous-amendement* de M. de Gastines tendant à interdire la modulation proportionnellement à la surface de la prime d'apport structurel ; avis favorable de la commission spéciale et opposition du Gouvernement à ce sous-amendement qui créerait des difficultés sur le plan européen (p. 6888 à 6890) ; liste des votants (p. 6895, 6896) ; retrait d'un *sous-amendement* de M. Lassère (p. 6890) ; adoption d'un *sous-amendement* du Gouvernement tendant à prolonger l'existence du FASASA ; retrait d'un *sous-amendement* de M. Méhaignerie tendant à rendre plus efficace la réglementation des cumuls après que le ministre eut accepté d'inclure ces dispositions dans le texte relatif au fermage si cela s'avère nécessaire (p. 6891) ; réserve (p. 6884, 6885), puis adoption d'un *sous-amendement* de la commission *amendé* par le Gouvernement tendant à régler le problème du reboisement (p. 6891, 6892) ; adoption de trois *sous-amendements* de forme de la commission (p. 6884, 6888, 6891) ; l'amendement du Gouvernement, ainsi modifié, est adopté et devient le texte de l'article 1er B (p. 6892).

ART. 1er : supprimé par le Sénat.

ART. 2 : adoption dans un souci de coordination d'un *amendement* de la commission spéciale de suppression de cet article bien qu'il ait été adopté conforme par les deux assemblées ; en conséquence, l'article 2 est supprimé (p. 6892).

EXPLICATIONS DE VOTE :

MM. Bernard, Maurice Cornette : Bien qu'ayant constaté les progrès accomplis dans l'évolution de l'IVD, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche s'abstient étant donné l'insuffisance du montant de l'IVD complément de retraite ; vote positif du groupe UDR (p. 6892).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 6892).

TROISIÈME LECTURE [19 décembre 1973] (p. 7214).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Piot, rapporteur de la commission spéciale, Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural, Bernard, Rigout, Bertrand Denis.*

Modifications apportées par le Sénat : pour les cessions antérieures à la publication de la loi, la réglementation applicable est celle en vigueur à la date de libération des terres ; modification de l'article 842-2 du code rural ; possibilité de déposer une demande même si une autre a été déposée antérieurement (p. 7214).

Intervention de M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural :

Période transitoire de six mois ; articles 845-1 et 845-2 du code rural (p. 7214) ; situation des preneurs bénéficiaires de l'indemnité d'attente (p. 7215).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Abstention du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et du groupe communiste en raison de l'absence d'indexation de l'IVD (p. 7215).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er B : adoption (p. 7215, 7216).

TITRE : « Projet de loi tendant à modifier diverses dispositions relatives à l'indemnité viagère de départ et aux cumuls et réunions d'exploitations agricoles. »

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 7216).

4. — PROPOSITION DE LOI n° 406 TENDANT A AMÉLIORER LE STATUT DU FERMAGE ET DU MÉTAYAGE, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Villon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 590** RELATIVE AU STATUT DU FERMAGE, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Maurice Cornette (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 895** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 841 DU CODE RURAL RELATIF AUX CONDITIONS DE SAISINE DU TRIBUNAL PARITAIRE CANTONAL PAR LE PRENEUR D'UN BAIL RURAL CONTESTANT LE CONGÉ DONNÉ PAR SON BAILLEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Albert Bignon (renvoyée à la comission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 897** RELATIVE AU SINISTRE DES BATIMENTS LOUÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Bizet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

8. — PROJET DE LOI **n° 1171** PORTANT MODIFICATION DU STATUT DU FERMAGE, présenté à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 5 décembre 1974 par M. Bizet, n° 1369 ; adoption le 10 avril 1975. — Projet de loi n° 232.

Transmis au Sénat le 15 avril 1975, n° 233 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 15 mai 1975 par M. Baudouin de Hauteclocque, n° 306 (année 1974-1975) ; avis le 15 mai 1975 par M. Octave Bajeux, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, n° 302 (année 1974-1975 ; adoption avec modifications le 23 mai 1975. — Projet de loi n° 120 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 27 mai 1975 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1683 ; rapport le 12 juin 1975 par M. Bizet, n° 1744 ; adoption le 17 juin 1975. — Projet de loi n° 304.

Transmis au Sénat le 17 juin 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 403 (année 1974-1975) ; rapport le 19 juin 1975 par M. Baudouin de Hauteclocque, n° 419 (année 1974-1975) ; avis le 24 juin 1975 par M. Octave Bajeux, au nom de la commission des affaires économiques, n° 429 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 27 juin 1975. — Projet de loi n° 163 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 27 juin 1975 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1829 ; rapport le 27 juin 1975 par M. Bizet, au nom de la commission mixte paritaire, n° 1831 ; adoption le 28 juin 1975. — Projet de loi n° 342.

Transmis au Sénat ; rapport le 27 juin 1975 par M. de Hautecloque, au nom de la commission mixte paritaire, n° 467 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 194 (année 1974-1975).

Loi n° 75-632 du 15 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 16 juillet 1975 (p. 7275).

PREMIÈRE LECTURE [8 avril 1975] (p. 1384, 1400), [10 avril 1975] (p. 1496, 1526).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bizet, rapporteur de la commission de la production et des échanges ; Christian Bonnet, ministre de l'agriculture ; Pierre Joxe, Méhaignerie, Bertrand Denis, Rigout, Corrèze, André Billoux, Mayoud, Le Pensec, Josselin, Foyer, président de la commission des lois ; Bastide, Sénès, Lavielle, Ruffe, Dousset, Richomme, Xavier Deniau, Allainmat, Rolland, Dutard, Laborde, Deliaune, Gerbet, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Villon, Darinot, de Poulpiquet, Godefroy, Pranchère, Capdeville, Julia, Lagorce, Lauriol, Fanton, Maurice Legendre, Girard, Frêche, Fouchier, président de la commission de la production ; Antagnac, Darnis, Masson, Cornette, Bécam, Glon, Commenay.*

Concertation préalable au dépôt du projet (p. 1384) ; fixation du prix des baux (p. 1385, 1386, 1387) ; pouvoirs des préfets (p. 1388) ; sécurité du preneur (p. 1385) ; droit de reprise (p. 1385, 1387, 1389) ; droit de préemption du preneur (p. 1385, 1387, 1389) ; reprise partielle par changement de destination (p. 1386) ; sous-location (p. 1386, 1395) ; échanges de jouissance (p. 1386) ; destination cadastrale (p. 1387, 1395).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture :

Le capital d'exploitation encourt plus de risques que le capital foncier ; les structures foncières sont inadaptées à l'exploitation moderne ; les mesures déjà prises pour faciliter l'adaptation quantitative des exploitations aux exploitants ; la prime d'installation ; pour maintenir le bail à ferme il faut attirer l'épargne vers le foncier agricole ; droit de préemp-

tion, droit de reprise, droit d'investir ; intérêt des groupements fonciers agricoles (p. 1388).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les socialistes et le problème agricole (p. 1389) ; droit des agriculteurs au travail (p. 1390) ; projet de loi Tanguy-Prigent (p. 1391) ; attitude de la Ve République à l'égard du fermage (p. 1391, 1394) ; arrêt de la Cour de cassation du 13 mars 1973 (p. 1391) ; droit de préemption (p. 1392, 1395, 1397) ; fixation des prix des baux (p. 1392, 1395) ; philosophie des amendements socialistes (p. 1392) ; IVD (p. 1393) ; SAFER (p. 1393, 1398, 1400) ; GFA (p. 1393, 1395) ; cumuls (p. 1393) ; droit de reprise (p. 1393, 1396, 1397) ; habitat rural (p. 1393, 1395) ; investissements de l'exploitant (p. 1394) ; droits des successions et exploitations agricoles (p. 1394) ; tribunaux paritaires cantonaux (p. 1391, 1394) ; conversion en fermage pour le métayer (p. 1395) ; pouvoirs des commissions départementales (p. 1396) ; durée du délai-congé (p. 1396) ; terres en friche et spéculation foncière (p. 1397) ; ventes sur pied d'herbe (p. 1397) ; ZAD (p. 1401).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre :

Répond aux orateurs (p. 1401).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (étendue du bénéfice du droit de préemption) : adoption de *l'amendement n° 18* de la commission de la production : (« exerce personnellement ») (p. 1403) ; adoption de *l'amendement n° 76* de la commission des lois (suppression de la référence à la majorité ou à l'émancipation) (p. 1403) ; adoption de *l'amendement* de pure forme *n° 19* de la commission de la production (p. 1403) ; adoption de *l'amendement n° 77* de la commission des lois (harmonisation avec le code civil en matière de majorité) (p. 1403) ; adoption de *l'amendement n° 98* de M. Pierre Joxe (limite du droit de préemption par application de la loi sur les cumuls) (p. 1404) ; rejet de *l'amendement n° 135* de M. Pierre Joxe (application en cas de cession de parts ou d'actions d'une société) (p. 1404) ; adoption de l'article 1er modifié (p. 1404).

ART. 2 (informations du preneur en cas de vente projetée) : adoption de *l'amendement n° 22* de la commission de la production (la vente ne peut intervenir que sous condition de non-exercice du droit de préemption) (p. 1405) ; adoption de *l'amendement n° 143* de M. Foyer après adoption de *l'amendement n° 22* (p. 1406) ; réserve de *l'amendement n° 80* de la commission des lois (intervention du tribunal paritaire) ; réserve des *amendements 81* et *82* de la commission des lois (rédaction de l'article 796 du code rural) (p. 1406) ; rejet de *l'amendement n° 117* de M. Pierre Joxe (allongement à trois mois du délai de réponse du preneur) (p. 1406) ; réserve de l'article 2 (p. 1406).

Après l'ART. 2 : réserve de *l'amendement n° 149* du Gouvernement (modalités et portée de la décision du tribunal paritaire) (p. 1407).

ART. 3 : *article 797 du code rural* (procédure de notification des prétentions du propriétaire) : adoption de *l'amendement n° 83 corrigé* de la commission des lois et de *l'amendement n° 49 corrigé* de M. Ruffe identiques (abrogation de l'article 797 du code rural) (p. 1407) ; adoption de l'article 3, modifié (p. 1407).

ART. 4 : *article 799 du code rural* (exercice du droit de préemption en cas de vente par adjudication) : adoption de *l'amendement n° 50 rectifié* de M. Rigout (information du preneur vingt jours au moins avant l'adjudication) (p. 1408) ; adoption de *l'amendement n° 24* de la commisison de la production (délai de réponse porté de quinze à vingt jours) et rejet de *l'amendement n° 100* de M. Pierre Joxe tendant à porter le délai de réponse à un mois (p. 1408) ; rejet de *l'amendement n° 51* de M. Rigout (intervention du tribunal paritaire en cas d'adjudication) (p. 1409) ; adoption de l'article 4, modifié (p. 1409).

ART. 5 (apport du bien préempté à un groupement foncier agricole, GFA) : rejet d'un *amendement* de suppression *n° 52* de M. Rigout (p. 1409) ; adoption de *l'amendement n° 25* de la commission de la production (obligation pour le preneur de s'occuper personnellement de l'exploitation du GFA) (p. 1410) ; adoption de l'article 5, modifié (p. 1410).

Après l'ART. 5 : adoption de *l'amendement n° 123* de M. Corrèze (établissement d'un état des lieux contradictoire) (p. 1410).

ART. 6 (reprise sexennale) : retrait de *l'amendement n° 129* de M. Corrèze (durée du bail fixée à douze ans) (p. 1412) ; rejet de *l'amendement n° 53* de M. Dutard (obligation d'exploitation personnelle au profit d'un seul descendant) (p. 1412) ; adoption de *l'amendement n° 26* de la commission de la production (clause de reprise triennale dans les baux conclus au nom d'un propriétaire mineur) (p. 1412) ; adoption de *l'amendement n° 27* de la commission de la production (inexistence des clauses de reprise non autorisées par la loi) (p. 1413) ; rejet de *l'amendement n° 118* de M. Pierre Joxe (délai de notification du

congé au preneur porté de dix-huit mois à trois ans) (p. 1412) ; rejet de l'*amendement n° 141* de M. Deliaune (la durée de certains baux pourra être inférieure à neuf ans) (p. 1413) ; adoption de l'article 6, modifié (p. 1413).

ART. 7 (évaluation du prix du fermage) : rejet par scrutin de l'*amendement n° 54* de M. Rigout portant suppression de l'article en raison du danger de voir le prix des fermages fixé en fait par l'autorité administrative sans aucune limitation (p. 1499) ; liste des votants (p. 1523, 1524) ; adoption de l'*amendement n° 85* de la commission des lois portant abrogation de quatre alinéas de l'article 812 du code rural pour abandonner la « référence 1939 » (p. 1499) ; rejet des *amendements n° 55* de M. Villon et *n° 139* de M. Darinot (fixation des quantités de denrées) (p. 1501) ; rejet de l'*amendement n° 146* de M. Godefroy (exigence de l'avis conforme de la commission) (p. 1501) ; adoption de l'*amendement n° 29* de la commission de la production (fixation des quantités de denrées par l'autorité compétente en cas de carence des commissions) (p. 1501) ; adoption de l'*amendement n° 9* de M. Julia (réexamen des quantités de denrées tous les neuf ans au moins) (p. 1502) ; adoption du texte commun des *amendements n° 30* de la commission de la production et *n° 10* de M. Julia (au cinquième alinéa du texte proposé pour l'article 812 du code rural, substituer un dixième à un cinquième) (p. 1503) ; adoption de l'*amendement n° 43* de la commission de la production (limite des enchères lorsque le bailleur est une personne morale de droit public) (p. 1504) ; rejet des *amendements n° 58* et *n° 106* de M. Pierre Joxe (mesures propres à éviter la hausse des fermages) (p. 1505) ; adoption par scrutin de l'article 7 amendé (p. 1505) ; liste des votants (p. 1524, 1525).

Après l'ART 7 : rejet de l'*amendement n° 120* de M. Pierre Joxe (création dans chaque cour d'appel d'une chambre paritaire des baux ruraux) (p. 1506).

ART. 8 (résiliation du bail pour les parcelles susceptibles d'être constructibles) : retrait de l'*amendement n° 86 rectifié* de MM. Gerbet et Fanton visant à supprimer l'article, après *explications du ministre de l'agriculture ;* adoption de l'*amendement n° 127* limitant la résiliation aux zones urbaines définies par les POS (p. 1508) ; adoption de l'*amendement n° 128* de M. Bizet (conséquence de l'adoption de l'amendement précédent) (p. 1508) ; adoption de l'*amendement n° 137* de M. Bertrand Denis (indemnisation du preneur en cas de résiliation) (p. 1508) ; adoption de l'article 8 amendé (p. 1509).

ART. 9 (indemnisation du preneur en cas d'éviction) : rejet de l'*amendement n° 87* de la commission des lois (extension des cas d'indemnisation) ; rejet de l'*amendement n° 60* de M. Rigout (possibilité d'un délai de grâce) (p. 1511) ; adoption de l'article (p. 1511).

ART. 10 (cession et sous-location de bail) : adoption de l'*amendement n° 31* de la commission de la production : (« deux mois consécutifs ») (p. 1512) ; adoption de l'article 10 amendé (p. 1512).

ART. 11 (échanges) : adoption de l'*amendement n° 32* de la commission de la production ; (amendement de pure forme) (p. 1513).

Après l'ART. 11 : adoption de l'*amendement n° 88* de la commission des lois (la limite des échanges en cas de meilleure exploitation ne peut être inférieure à la moitié du bien loué) (p. 1513).

ART. 12 (mise en herbe de parcelles) : adoption de l'*amendement n° 147* de M. Méhaignerie (agrément du bailleur) (p. 1513) ; rejet de l'*amendement n° 62* de M. Ruffe (application de la section V) (p. 1513) ; adoption de l'article 12 amendé (p. 1516).

Après l'ART. 12 : adoption de l'*amendement n° 150* de M. Albert Bignon (saisine du tribunal en cas d'application de la législation sur les cumuls (art. 841 du code rural) (p. 1516).

ART. 13 (prorogation du bail si le preneur est à moins de cinq ans de la retraite) : adoption du *sous-amendement n° 142* de M. Gerbet (pendant cette période aucune cession de bail n'est possible) (p. 1517) ; adoption de l'*amendement n° 133 modifié* du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 13) (p. 1517) ; adoption du nouvel article 13 (p. 1517).

Après l'ART. 13 : rejet des *amendements n° 35* de la commission de la production et *89* de M. Gerbet (contrôle total des cumuls) (p. 1518).

ART. 14 (apport du bien repris à un groupement foncier agricole) : rejet du texte commun des *amendements n° 64* de M. Rigout et *n° 111* de M. Pierre Joxe tendant à la suppression de l'article (p. 1519) ; adoption de l'*amendement n° 36* de la commission de la production et du *sous-amendement n° 90* de la commission des lois (obligation de participer personnellement à l'exploitation du GFA) (p. 1519) ; adoption de l'article 14 amendé (p. 1519).

Après l'ART. 14 : adoption de l'*amendement n° 134* du Gouvernement (exercice du droit de reprise par les personnes morales) (p. 1520).

ART. 15 (droit de reprise en cas d'échange ou d'apport en société) : adoption de l'*amendement n° 37* de la commission de la production portant clarification du texte de l'article 15 (p. 1520) ; adoption de l'article 15 amendé (p. 1520).

ART. 16 (réintégration sur le fonds ; notion d'agriculteur à titre principal) : adoption de l'*amendement n° 38 corrigé* de la commission de la production (application en dehors des zones de montagne) (p. 1521) ; adoption de l'article 16 amendé (p. 1522).

Après l'ART. 16 : retrait de l'*amendement n° 91* de la commission des lois (montant de l'indemnité) (p. 1522).

ART. 17 (exécution des travaux d'amélioration) : rejet de l'*amendement n° 115* de M. Pierre Joxe (portée de l'opposition du bailleur) (p. 1527) ; rejet de l'*amendement n° 75* de M. Deniau (cas d'application de l'article 870-28) (p. 1529) ; adoption de l'*amendement n° 92* de la commission des lois (amélioration rédactionnelle) (p. 1529) ; adoption de l'article 17 amendé (p. 1529).

Avant l'ART. 18 : adoption de l'*amendement n° 144* de M. Masson et du *sous-amendement n° 148* de M. Cornette (paiement de l'indemnité) (p. 1530).

ART. 18 (paiement de l'indemnité par le bailleur et remboursement par le preneur entrant) : rejet de deux *amendements* de suppression *n°s 66* de M. Ruffe et *116* de M. Pierre Joxe (p. 1530) ; adoption de l'*amendement n° 93* de la commission des lois (amélioration rédactionnelle) (p. 1531) ; adoption de l'article 18 amendé (p. 1531).

ART. 19 (paiement de la taxe foncière sur les propriétés bâties) : rejet de l'*amendement n° 67* de M. Ruffe (remplacer un cinquième par un sixième) et de l'*amendement n° 40* de la commission de la production (limitation au cinquième de la taxe) (p. 1532).

Après l'ART. 19 : rejet de l'*amendement n° 124* de M. Corrèze (régime particulier dans les régions d'agriculture marginale) (p. 1533).

ART. 20 (abrogation de l'article 870-27 du code rural) : adoption de l'*amendement n° 94* de la commission des lois (maintien des dispositions de l'article 793-2 (3°) du code des impôts) (p. 1534) ; adoption de l'article 20 amendé (p. 1534).

ART. 21 (application aux baux en cours sauf alinéas 2 à 6 de l'article 811 du code rural) : adoption de l'*amendement n° 41* de la commission de la production (précision quant à l'article 811) (p. 1535) ; adoption de l'article 21 amendé (p. 1535).

Après l'ART. 21 : rejet de l'*amendement n° 122 rectifié* de M. Pierre Joxe (assimilation du contrat de vente d'herbe au contrat de fermage) (p. 1536).

ART. 22 (entrée en vigueur de la loi) : adoption de l'*amendement n° 69* de la commission des lois (entrée en vigueur échelonnée dans chaque département après publication de l'arrêté préfectoral) (p. 1538) ; adoption de l'article 22 amendé (p. 1538).

Avant l'ART. 2 (*suite*) : adoption de l'*amendement n° 149* du Gouvernement précédemment réservé (conditions et prix de vente exagérés autorisant le bénéficiaire du droit de préemption à saisir le tribunal) (p. 1539).

ART. 2 (*suite*) : précédemment réservé : retrait de l'*amendement n° 80* de la commission des lois (le tribunal paritaire révise le prix) (p. 1539) ; adoption de l'*amendement n° 81 rectifié* précédemment réservé (amélioration rédactionnelle) (p. 1539) ; adoption de l'article 2 amendé (p. 1540).

SECONDE DÉLIBÉRATION :

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement (le droit de préemption ne peut être exercé si le bénéficiaire est propriétaire d'une superficie supérieure à celle définie à l'article 188-1) ; adoption de l'article 1er amendé (p. 1541).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Villon :* le groupe communiste s'abstiendra (p. 1541) ;

— *M. Pierre Joxe :* le groupe socialiste et des radicaux de gauche s'abstiendra (p. 1541);

— *M. Corrèze :* le groupe UDR votera le projet (p. 1542) ;

— *M. Méhaignerie :* votera le texte ;

— *M. Bertrand Denis :* les républicains indépendants voteront le texte.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 1542).

DEUXIÈME LECTURE [17 juin 1975] (p. 4261).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bizet, rapporteur de la comimssion de la production et des échanges ; Christian Bonnet, ministre de l'agriculture ; André Billoux, Gerbet, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Bertrand Denis, Bécam, Villon, Méhaignerie, Commenay, Dutard, Masson, Chambon.*

Exercice du droit de préemption (nue-propriété ou usufruit) ; (p. 4261, 4262) taux

réduit sur les droits de mutation ; (p. 4261) clauses de prix ; (p. 4261) tribunaux paritaires cantonaux ; (p. 4262) le danger que peuvent constituer les groupements fonciers agricoles ; (p. 4262) prix des fermages et augmentation de productivité des exploitants.

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture :

Souhaite qu'une « voie moyenne » puisse se dégager afin que le statut du fermage soit voté avant le 30 juin 1975 (p. 4262).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er A : adoption (p. 4263).

ART. 1er : rejet de l'*amendement n° 30* de la commission des lois tendant à remplacer la notion de propriété par celle d'exploitant ; adoption de l'article 1er (p. 4264).

ART. 1er *bis* : supprimé par le Sénat.

ART. 2 : rejet de l'*amendement n° 1* de M. Rigout tendant à supprimer la dernière phrase du premier alinéa du texte proposé pour l'article 796 du code rural (p. 4264) ; adoption de l'*amendement n° 17* de la commission de la production et des échanges remplaçant le système de la vente sous condition suspensive par la possibilité d'une déclaration par laquelle le tiers acquéreur s'oblige à ne pas user du droit de reprise (p. 4265) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (p. 4265).

ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 31* de la commission des lois imposant une notification de toute vente de fonds dans les 10 jours au bénéficiaire du droit de préemption ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (p. 4265).

ART. 4 : rejet de l'*amendement n° 32* de la commission des lois tendant à étendre à l'ascendant le bénéfice du droit de préemption en cas de vente par adjudication (p. 4265) ; rejet de l'*amendement n° 33* de la commission des lois interdisant au preneur d'intervenir dans l'instance en validité de la surenchère ; adoption de l'article 4 (p. 4266).

ART. 5 *bis A* : adoption de l'*amendement n° 34* de la commission des lois purement rédactionnel ; ce texte devient l'article 5 *bis* A (p. 4266).

ART. 5 *bis* B, 5 *bis* C, et 5 *bis* : adoptés (p. 4266).

ART. 6 : rejet de l'*amendement n° 35* de la commission des lois (reprise du bail consenti ou renouvelé au cours de la minorité) ; rejet de l'*amendement n° 2* de M. Rigout tendant à accroître la sécurité du preneur si le propriétaire est mineur (p. 4267) ; adoption de l'article 6 (p. 4267).

ART. 7 : rejet de l'*amendement n° 36* de la commission des lois substituant une procédure d'avis des commissions consultatives paritaires à la procédure de la proposition (p. 4267) ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 3* de M. Rigout limitant à 10 % de la production naturelle moyenne par hectare des cinq dernière années la réévaluation des des quantités de denrées (p. 4268) ; liste des votants (p. 4281) ; rejet de l'*amendement n° 37* de la commission des lois relatif à la révision du prix du bail en cours (p. 4269) ; rejet de l'*amendement n° 4* de M. Rigout relatif à la situation du bailleur qui a supporté définitivement l'indemnité due au preneur sortant (p. 4269) ; adoption du texte commun des *amendements n° 18* de la commission de la production et des échanges et *n° 6* de M. Rigout purement rédactionnels ; adoption du texte commun des *amendements n° 38* de la commission des lois et *n° 19* de la commission de la production et des échanges sur une saisine du tribunal paritaire au cours de la troisième année de jouissance du bail (p. 4269) ; adoption de l'*amendement n° 39* de la commission des lois étendant la faculté de révision à la troisième année de chacun des baux renouvelés (p. 4270) ; adoption de l'*amendement n° 40* de la commission des lois donnant un caractère interprétatif aux dispositions des 6e et 7e alinéas du paragraphe 2 de l'article 7 ; rejet de l'*amendement n° 7* de M. Rigout tendant à éviter que le prix maximum puisse être dépassé en cours d'adjudiaction (p. 4270) ; adoption des *amendements n° 8* de M. Rigout et *n° 41* de la commission des lois tendant à éviter le retrait de la location lorsque le respect des barèmes est imposé (p. 4270) ; adoption de l'article 7 modifié (p. 4270).

ART. 8 : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 20* de la commission de la production et des échanges relatif au dernier alinéa de l'article 830-1 du code rural tendant à exiger de l'acquéreur qu'il exerce son droit de préemption en cas de changement de destination des parcelles vendues ; adoption de l'article 8 ainsi modifié (p. 4271).

ART. 9 : rejet de l'*amendement n° 42* de la commission des lois relatif à l'indemnité d'éviction du preneur et proposant une nouvelle rédaction à l'article 830-1 du code rural ; adoption de l'article 9 (p. 4271).

ART. 10 : rejet de l'*amendement n° 43* de M. Gerbet tendant à interdire au preneur de se prévaloir du droit à indemnité lorsque les améliorations apportées à certains travaux étaient destinées à la sous-location ; adoption de l'article 10 (p. 4271).

ART. 12 : adoption de l'*amendement n° 53* de M. Méhaignerie (retournement en herbe

ou mise en herbe) (p. 4272) ; adoption de l'article 12 (p. 4272).

ART. 12 *bis :* adoption (p. 4272).

ART. 13 : adoption de l'*amendement n° 49* de M. Bouvard étendant le bénéfice de l'IVD aux preneurs qui n'atteindront l'âge de la retraite qu'au bout de cinq ans ; adoption de l'*amendement n° 50* de M. Bouvard complétant l'amendement précédent en cas de suppression du FASASA ; adoption du texte commun des *amendements n° 22* de la commission de la production et des échanges et *n° 44* de la commission des lois étendant le bénéfice de l'article au co-preneur (p. 4273) ; adoption de l'article 13 ainsi modifié (p. 4273).

ART. 13 *bis* : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 10* de M. Rigout (p. 4273) ; adoption de l'*amendement n° 23* de la commission de la production et des échanges et du *sous-amendement n° 56* de M. Méhaignerie relatifs à la prorogation du bail jusqu'à la fin de l'année culturale ; rejet de l'*amendement n° 16* de M. André Billoux prévoyant une procédure de notification ; l'amendement n° 23 rectifié devient l'article 13 *bis* (p. 4274).

ART. 15 : adoption (p. 4274).

ART. 15 *bis :* adoption de l'*amendement* de suppression *n° 24* de la commission de la production et des échanges ; l'article 15 *bis* est ainsi supprimé (p. 4275).

ART. 16 : adoption de l'*amendement n° 25 rectifié* de la commission de la production et des échanges rétablissant le critère de l'agriculteur à titre principal dans l'appréciation du droit à réintégration ; l'article 16 ainsi modifié est adopté (p. 4276).

ART. 16 *bis* : adopté (p. 4276).

ART. 16 *ter* : adoption de l'*amendement n° 26* de la commission de la production et des échanges limitant le délai de recevabilité de l'action en répétition ; adoption de l'article 16 *ter* ainsi modifié (p. 4276).

ART. 17 : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 17* de M. Rigout ; adoption de l'article 17 (p. 4276).

ART. 17 *bis :* adoption du texte commun des *amendements n° 27* de la commission de la production et des échanges et *n° 47* de la commission des lois obligeant le bailleur à n'exiger le départ du preneur qu'après le paiement ou la correction de l'indemnité ; adoption de l'article 17 *bis* ainsi modifié (p. 4277).

ART. 18 : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 13* présenté par M. Rigout ; l'article 18 est adopté (p. 4277).

ART. 18 *bis :* rejet de l'*amendement* de suppression *n° 14* de M. Rigout ; l'article 18 *bis* est adopté (p. 4277).

ART. 19 : rejet de l'*amendement n° 15* de M. Rigout limitant au cinquième de la taxe foncière le montant exigible du preneur ; rejet de l'*amendement n° 52* de M. Chambon fixant au tiers de la part communale le montant dû par le preneur ; adoption de l'article 19 (p. 4278).

ART. 20 : adoption de l'*amendement n° 48* de la commission des lois tendant à donner aux dispositions de l'article 870-24 du code rural un caractère d'ordre public ; l'article 20 ainsi modifié est adopté (p. 4279).

ART. 21 : adoption de l'*amendement n° 51* de M. Bouvard prévoyant une application immédiate de l'ensemble des mesures prévues ; l'article 21 ainsi modifié est adopté (p. 4279).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. André Billoux :* le groupe socialiste votera contre le projet ;

— *M. Pierre Villon :* le groupe communiste s'abstiendra.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4280).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [28 juin 1975] (p. 4994).

ORATEURS : *MM. Bizet, rapporteur de la commission mixte paritaire ; Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.*

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture :

Le Gouvernement recommande l'adoption du texte de la commission mixte paritaire (p. 4995).

Texte de la commission mixte paritaire (p. 4995, 4996).

EXPLICATIONS DE VOTE :

Les groupes socialiste et communiste s'abstiennent (p. 4996).

ADOPTION du projet de loi dans le texte de la commission mixte paritaire (p. 4996).

9. — PROPOSITION DE LOI n° 3138 TENDANT A COMPLÉTER LES TITRES PREMIER ET DEUXIÈME DU LIVRE VI DU CODE RURAL, présentée à l'Assemblée nationale le 5 octobre 1977 par M. Richomme (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi AGRICULTURE 10 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2 (p. 1015, 1058, 1060) ; EAU 1 (p. 2155) ; ENTREPRISES 7 ; EXPLOITANTS AGRICOLES 8 ; EXPLOITATIONS AGRICOLES 7 ; GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES 1 [11 juin 1974] (p. 2586) ; MONTAGNE 3 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 308.

BAUXITE

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 591.

BÉARN

Voir QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 2.

BEAUBOURG

Voir CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 7, 17 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Affaires culturelles [9 novembre 1973] (p. 5492, 5493, 5494, 5496, 5510) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Culture [30 octobre 1974] (p. 5599, 5607) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Culture [3 novembre 1975] ; LOI DE FINANCES pour 1977 (deuxième partie), Culture ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 7 à 12.

BEGHIN-SAY

— **Grève à l'usine de** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 719.

BELGIQUE

— **Elèves français d'écoles belges.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1031 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 98.

BELGRADE (Conférence de)

— **Travaux de la** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 499.

BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX

Voir IMPÔTS LOCAUX 4 (article 3).

BÉNIN

— **République populaire du** —. *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114.

BERCY

— **Quartier et quai de** —. *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4 [17, 18 mai 1973] (p. 1331, 1360, 1424).

BERGERS

— **Ecole de** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6, 7 novembre 1973] (p. 5329).

BÉTAIL

Voir ELEVAGE.

BEURRE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2 [3, 4 mai 1973].

BIBLIOTHÈQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Education (Universités) [6 novembre 1974] (p. 5920, 5923, 5942, 5945) ; Culture [30 octobre 1974] (p. 5610, 5615 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Culture [3 novembre 1975] (p. 7726, 7727, 7748) ; Universités [17 novembre 1975] (p. 8488, 8492, 8505) ; loi de finances pour 1978, 7 (deuxième partie), Culture et environnement : I. — Culture.

— **du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.** — [3 décembre 1974] (p. 7295, 7297, 7298, 7299, 7300, 7301, 7306, 7309).

BICYCLETTES

Voir CYCLES, DEUX-ROUES.

BIDONVILLES

— **Résorption des** —. *Voir* HÉBERGEMENT COLLECTIF 1 [9 mai 1973] (p. 1084, 1085).

BIENFAISANCE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 56** TENDANT A ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Cousté (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Voir aussi COMMERCE ET ARTISANAT [6, 7 décembre 1973] (p. 6720, 6721) : possibilités pour les institutions de bienfaisance de bénéficier de cadeaux d'entreprise.

BIGNON (Charles)

— **Amendement** —. Voir IMPÔT SUR LE REVENU 10 (avant l'article 1er).

BIJOUTERIE ET JOAILLERIE

— **Imposition des plus-values sur la** —. Voir IMPÔT SUR LE REVENU 10 (article 9).

BILANS

— **Réévaluation des.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 16 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (Discussion générale, 21, 22 octobre 1975, et deuxième partie, articles et articles additionnels non rattachés) [19 novembre 1975] (après l'article 61) ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, article 57 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 7, discussion générale, (deuxième partie), Commerce et artisanat ; articles et articles additionnels non rattachés (art. 63) ; CMP ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE (pour 1975) 5 [13 mai 1975] (p. 2559) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 10.

BILAN SOCIAL

Voir ENTREPRISE 4.

BLOCH-LAINÉ

— **Rapport** —. Voir AVORTEMENT 3 [13, 14 décembre 1973] (p. 6957).

BOEHLEN

— **Epave du pétrolier** —. *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 19 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 992.

BOIS-D'ARCY

— **Maison d'arrêt de** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Justice [31 octobre 1973] (p. 5112).

BOISSONS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2227** RELATIVE A L'ÉLABORATION DE PRODUITS NOUVEAUX A BASE DE JUS DE RAISIN, présentée à l'Assemblée nationale le 28 avril 1976 par M. Sénès et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 2229** RELATIVE AUX BOISSONS UVALES, présentée à l'Assemblée nationale le 28 avril 1976 par M. Cointat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 2489** TENDANT A INTERDIRE LES EXPORTATIONS DE CALVADOS EN VRAC, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 par M. Bizet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

— **Déclaration des stocks de** —. *Voir* IMPÔTS 2, article 2.

— **Vente de — alcoolisées sur les autoroutes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1186.

BORDEAUX

Voir COMMUNES 4 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1145.

— **Situation de l'usine Bordeaux-Sud.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 433.

BORMES-LES-MIMOSAS

— **Construction d'une « Marina » à —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 176.

BOUCHES-DU-RHONE

— **Situation de l'emploi dans les —.** *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 [27 mai, 4 juin 1975] (p. 3682).

— **Viticulture dans les —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 307.

BOUILLEURS DE CRU

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 13** TENDANT A LA LIMITATION ET AU CONTROLE DE LA PRODUCTION D'ALCOOL PROVENANT D'EXPLOITATIONS FAMILIALES PAR LA CRÉATION D'UN STATUT DES BOUILLEURS DE CRU, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Boyer (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 336** PORTANT RÉFORME DU RÉGIME DES BOUILLEURS DE CRU, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Dronne (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 376** TENDANT AU RÉTABLISSEMENT DE LA DISTILLERIE EN FRANCHISE DE DIX LITRES D'ALCOOL PUR PAR RÉCOLTANT, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Rigout et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 3181** RELATIVE A LA DISTILLATION, EN FRANCHISE DE DROITS, D'UNE PARTIE DE LA PRODUCTION DES RÉCOLTANTS-PRODUCTEURS D'EAU-DE-VIE NATURELLE, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1977 par M. Grussenmeyer (renvoyée à la commission des finances ,de l'économie générale et du Plan).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 3242** TENDANT A FAIRE BÉNÉFICIER LES RÉCOLTANTS-PRODUCTEURS D'EAU-DE-VIE NATURELLE D'UNE RÉDUCTION DU DROIT DE CONSOMMATION PRÉVU A L'ARTICLE 403-5° DU CODE GÉNÉRAL DES IMPOTS, présentée à l'Assemblée nationale le 24 novembre 1977 par MM. Sprauer et Grussenmeyer (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 3321** TENDANT A FAIRE BÉNÉFICIER LES EXPLOITANTS AGRICOLES, PRODUCTEURS D'EAU-DE-VIE NATURELLE, D'UNE FRANCHISE DE DROITS SUR UNE PARTIE DE LEUR PRODUCTION, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. Lepercq (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

BOULANGERIE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Taxes parafiscales [20 novembre 1973] (p. 6114, 6115, 6157) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 87 ; TRAVAIL (DURÉE DU) 4.

BOULLAY-LES-TROUX

— **Centre d'écoutes téléphoniques de —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 492, 501, 532.

BOURGET (LE)

— **Catastrophe aérienne du —.** *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 41, 42, 1180.

BOURSE D'ÉCHANGE DU LOGEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Logement [16 novembre 1974] (p. 6577).

BOURSE DES VALEURS

— **Dégrèvement d'impôts sur le revenu d'investissements à long terme.** — *Voir* VALEURS MOBILIÈRES 2.

— **Remboursement d'obligations par rachat en —.** *Voir* VALEURS MOBILIÈRES 1.

BOURSES ET ALLOCATIONS D'ÉTUDES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1199** PORTANT MAJORATION DE 15 % DU TAUX DES BOURSES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, TECHNIQUE, PROFESSIONNEL ET SUPÉRIEUR POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1974-1975, présentée à l'Assemblée nationale le 9 octobre 1974 par M. Sauzedde et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 (p. 1743, 1749, 1764, 1767, 1769, 1770, 1819, 1823, 1832, 1836), 10 [5, 6 juin 1974] (p. 2524) ; IMPOT SUR LE REVENU 10, article 8 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5618, 5619, 5626, 5633, 5641, 5642, 5644, 5650, 5655, 5656, 5658, 5662, 5666, 5668, 5669, 5670, 5671, 5673, 5694, 5695) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA [7, 8 novembre 1974] (p. 5997, 6003, 6012, 6027, 6034, 6036, 6042, 6109, 6114, 6119) ; Crédits militaires [8, 12 novembre 1974] (p. 6171) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 10 ; LOIS DE RÈGLEMENT 1 [7 juin 1973] (p. 1866, 1870), 2 [27 juin 1974] (p. 3009, 3010) ; MOTIONS DE CENSURE 5 ; SERVICE NATIONAL 8 (p. 2037, 2038, 2044, 2046, 2048, 2060).

— **Barème d'attribution des — d'enseignement.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 485.

— **de vacances en faveur des enfants de chômeurs.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1138.

— **Paiement des bourses aux étudiants poursuivant leurs études à l'étranger.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 4 [14 juin 1973] (p. 2143).

BOYCOTT

— **Sanction, en cas d'entrave à l'activité économique des personnes en raison de leur origine.** — *Voir* IMPÔTS 2, article 23 A.

BRÉSIL

Voir RAPPORTS D'INFORMATION 2 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 154.

— **Economie du —.** *Voir* RAPPORTS D'INFORMATION 39.

— **Venue en France du Président Geisel.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 741.

BRETAGNE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Affaires culturelles [9 novembre 1973] (p. 5497), Aménagement du territoire, équipement et urbanisme [14 novembre 1973] (p. 7646), Services du Premier ministre [20 novembre 1973] (p. 6082, 6083, 6088) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 87 (taxation du pain dans le Finistère), 129 (plan routier breton) ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 26 à 31 [19 juin 1974] (p. 2791), 2792, 2799).

— **Séparatisme breton.** — *Voir* INCIDENTS ET FAITS PERSONNELS 15 et 16 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 666.

— **Situation économique de l'Ouest.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 331.

— **Situation de l'emploi en —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 332.

BREVETS D'INVENTION

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1774** TENDANT A FIXER LE RÉGIME JURIDIQUE DES INVENTIONS DES SALARIÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 19 juin 1975 par M. Torre (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1937** TENDANT A PROTÉGER LE DROIT MORAL ET LE DROIT MATÉRIEL DE L'INVENTEUR SALARIÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 29 octobre 1975 par M. Billotte et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1938** RELATIVE AUX INVENTIONS DE SALARIÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 29 octobre 1975 par M. Palewski (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

4. — PROJET DE LOI **n° 2609** RELATIF A L'APPLICATION DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS, FAIT A WASHINGTON LE 19 JUIN 1970, présenté au Sénat le 10 juillet 1976 par M. Chirac, Premier ministre (ren-

voyé à la commission des affaires étrangères), n° 431 (année 1975-1976) ; rapport le 4 novembre 1976 par M. Charles Bosson, n° 50 (année 1976-1977) ; adoption le 16 novembre 1976. — Projet de loi n° 23 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 16 novembre 1976 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 2609 ; rapport le 13 avril 1977 par M. Ehrmann, n° 2802 ; adoption le 4 mai 1977. — Projet de loi n° 654.

Transmis au Sénat le 5 mai 1977 (renvoyé à la commission des affaires étrangères), n° 286 (année 1976-1977) ; rapport le 10 juin 1977 par M. Bosson, n° 367 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 16 juin 1977. — Projet de loi n° 144 (année 1976-1977).

Loi n° 77-682 du 30 juin 1977, publiée au *J.O.* du 1er juillet 1977 (p. 3479).

PREMIÈRE LECTURE [4 mai 1977] (p. 2438).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Ehrmann, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

La gravité de la situation des brevets en France ; la facilité d'obtention des brevets français ; l'importance du nombre des brevets déposés en France et le faible pourcentage des brevets purement français ; ses conséquences ; la domination des PMI (petites et moyennes industries) par les grandes sociétés étrangères ; le dispositif du projet de loi relatif à l'application du traité de Washington ; l'amendement déposé à l'article 10 étendant la loi aux territoires d'outre-mer (p. 2439).
(p. 2442).

Intervention de M. Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat :

L'apparition d'une quatrième communauté européenne : celle des brevets d'invention ; les raisons de la participation à un système de coopération et à la création du brevet européen ; la réforme de la loi du 5 juillet 1844, origine de la volonté française de relancer la coopération en matière de brevets (p. 2439) ; la loi du 2 janvier 1968 ; la pénétration étrangère facilitée par l'accès aisé aux brevets français ; la nécessité pour la France d'approfondir le système d'examen des demandes de brevet ; le choix par la France, pour réaliser cet objectif, de la coopération internationale ; organisation et volume de travail de l'office européen de brevets ; la présidence du conseil d'administration par la France ; l'avenir de l'institut national de la propriété industrielle assuré grâce au maintien du brevet national et par le développement des services rendus au public (actions d'information et d'incitation pour l'invention et sa protection dans les milieux de la PMI - PME) ; l'amélioration de la procédure de protection des brevets grâce au choix de l'étendue géographique de cette protection offert aux bénéficiaires (p. 2440) ; la volonté du Gouvernement de protéger également les PMI ; les dispositions des projets de loi relatifs à l'application des trois conventions internationales (p. 2441).

DISCUSSION DES ARTICLES [4 mai 1977] (p. 2441).

ORATEURS : *MM. Ehrmann, rapporteur, Rufenacht, secrétaire d'Etat.*

ART. 1er (adhésion de la France au système de brevets européens) : adoption (p. 2441).

ART. 2 (compétence de l'institut national de la propriété industrielle) : adoption (p. 2441).

ART. 3 (information du ministre chargé de la défense nationale) : adoption (p. 2441).

ART. 4 (nécessité d'une autorisation pour l'exploitation et la divulgation libres des inventions) : adoption (p. 2441).

ART. 5 (prorogation des interdictions de l'article 4) : adoption (p. 2441).

ART. 6 (réglementation en cas d'absence de domicile en France du déposant) : adoption (p. 2441).

ART. 7 (sanctions de la loi) : adoption (p. 2441).

ART. 8 (compétence juridictionnelle) : adoption (p. 2441).

ART. 9 (modalités d'application de la loi) : adoption (p. 2441).

ART. 10 (application de la loi aux territoires d'outre-mer et au département de Saint-Pierre-et-Miquelon) : adoption de l'amendement n° 1 de la commission (précisions rédactionnelles) (p. 2442) ; le texte de l'amendement devient l'article 10.

ART. 11 (entrée en vigueur de la loi) : adoption (p. 2442).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2442).

5. — PROJET DE LOI n° 2611 RELATIF A L'APPLICATION DE LA CONVENTION

SUR LA DÉLIVRANCE DE BREVETS EUROPÉENS FAITE A MUNICH LE 5 OCTOBRE 1973, présenté au Sénat le 10 juillet 1976 par M. Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires étrangères), n° 433 (année 1975-1976) ; rapport le 4 novembre 1976 par M. Charles Bosson, n° 51 (année 1976-1977) ; adoption le 16 novembre 1976. — Projet de loi n° 21 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 16 novembre 1976 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 2611 ; rapport le 13 avril 1977 par M. Ehrmann, n° 2801 ; adoption le 4 mai 1977. — Projet de loi n° 655.

Transmis au Sénat le 5 mai 1977 (renvoyé à la commission des affaires étrangères), n° 287 (année 1976-1977) ; rapport le 10 juin 1977 par M. Bosson, n° 368 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 16 juin 1977. — Projet de loi n° 144 (année 1976-1977).

Loi n° 77-683 du 30 juin 1977, publiée au *J.O.* du 1er juillet 1977 (p. 3480).

PREMIÈRE LECTURE [4 mai 1977] (p. 2442).

Voir DISCUSSION GÉNÉRALE COMMUNE A « BREVETS D'INVENTION 4 ».

DISCUSSION DES ARTICLES [4 mai 1977] (p. 2442).

ORATEURS : *MM. Ehrmann, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Gerbet.*

ART. 1er (obligation de traduction des brevets européens) : adoption (p. 2442).

Après l'ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 4* de M. Ehrmann (publication de traductions abrégées par l'INPI) (p. 2442).

ART. 2 (entrée en exercice des droits de la loi du 2 janvier 1968) : adoption (p. 2442).

ART. 3 (opposabilité des traductions) : adoption (p. 2442).

ART. 4 (opposabilité des actes transmettant les droits attachés à une demande de brevet européen) : adoption (p. 2442).

ART. 5 (procédure de la demande de brevet européen) : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (possibilité de demande dans les centres régionaux de l'INPI) (p. 2443) ; l'*amendement n° 1* de M. Valbrun (possibilité d'une demande auprès des préfectures) n'est pas soutenu ; rejet de l'*amendement n° 5* de M. Hamel (possibilité de demande auprès des préfectures de région) (p. 2443) ; l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2443).

ART. 6 (information du ministre chargé de la défense nationale) : adoption (p. 2443).

ART. 7 (nécessité d'une autorisation pour exploiter les inventions faisant l'objet de demandes et régime de ces autorisations) : adoption (p. 2444).

ART. 8 (prorogation des interdictions de l'article 7) : adoption (p. 2444).

ART. 9 (sanctions applicables) : adoption (p. 2444).

ART. 10 (modalités d'une transformation de demande de brevet européen en demande de brevet français) : adoption (p. 2444).

ART. 11 (cas de nullité du brevet européen) : adoption (p. 2444).

ART. 12 (supériorité du brevet européen sur le brevet français) : adoption (p. 2444).

ART. 13 (compétence juridictionnelle) : adoption (p. 2444).

ART. 14 (modalités applicables en cas de superposition d'un brevet français avec un brevet européen) : adoption (p. 2444).

ART. 15 (régime juridictionnel d'une action en contrefaçon en cas de superposition entre un brevet français et un brevet européen) : adoption (p. 2444).

ART. 16 (application de la loi aux territoires d'outre-mer et du département de Saint-Pierre-et-Miquelon) : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (précisions rédactionnelles) (p. 2444) ; le texte de l'amendement devient l'article 16 (p. 2444).

ART. 17 (modalités d'application de la loi) : adoption (p. 2444).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2445).

6. — PROJET DE LOI **n° 2767** CONCERNANT L'APPLICATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU BREVET EUROPÉEN POUR LE MARCHÉ COMMUN (CONVENTION SUR LE BREVET COMMUNAUTAIRE) FAITE A LUXEMBOURG LE 15 DÉCEMBRE 1975, présenté à l'Assemblée nationale le 2 avril 1977 par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche (renvoyé à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 20 avril 1977 par M. Ehrmann, n° 2811 ; adoption le 4 mai 1977. — Projet de loi n° 656.

Transmis au Sénat le 5 mai 1977, n° 288 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des affaires étrangères) ; rapport le 10 juin 1977 par M. Charles Bosson, n° 369 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 16 juin 1977. — Projet de loi n° 147 (année 1976-1977).

Loi n° 77-684 du 30 juin 1977, publiée au *J.O.* du 1er juillet 1977 (p. 3482).

PREMIÈRE LECTURE [4 mai 1977] (p. 2444).

Voir DISCUSSION GÉNÉRALE COMMUNE A BREVETS D'INVENTION 4.

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2444).

ORATEURS : *MM. Ehrmann, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

ART. 1er (supériorité de la législation communautaire sur les autres conventions) : adoption (p. 2445).

Après l'ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (traduction des abrégés par l'INPI) (p. 2445).

ART. 2 (adaptation de la législation antérieure à la nouvelle convention) : adoption (p. 2445).

ART. 3 (application des changements juridiques survenus aux brevets européens, aux brevets français ayant le même objet) : adoption (p. 2445).

ART. 4 (application de l'article 86 de la convention de Luxembourg) : adoption (p. 2445).

Après l'ART. 4 : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission, conséquence d'un amendement précédent (p. 2445).

ART. 5 (modalités d'application de la loi) : adoption (p. 2445).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi déconcentration de l'Institut national de la

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 2902** MODIFIANT ET COMPLÉTANT LA LOI N° 68-1 DU 2 JANVIER 1968 TENDANT A VALORISER L'ACTIVITÉ INVENTIVE ET A MODIFIER LE RÉGIME DES BREVETS D'INVENTION, présentée à l'Assemblée nationale le 18 mai 1977 par M. Foyer (renvoyée à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 16 novembre 1977 par M. Régis, n° 3217 ; adoption le 24 novembre 1977. — Proposition de loi n° 777.

PREMIÈRE LECTURE [24 novembre 1977] (p. 7865).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Régis, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Foyer, Boulloche, Vizet.*

Le rôle du brevet d'invention ; son caractère incitatif pour la recherche ; le nombre des demandes de brevet ; le caractère international de la législation sur les brevets ; les conventions internationales ; les modifications apportées par la proposition de loi ; l'amélioration des dispositions de la loi de 1968 ; l'harmonisation entre le régime du brevet français et celui des brevets européens et communautaires ; le contenu de la proposition (p. 7865) ; le souci de simplification et de clarification ; l'insertion dans le droit français de la « licence de droit » ; la décorrectionnalisation de la contrefaçon (p. 7866).

Intervention de M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat :

Les raisons motivant la révision de la loi du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention ; l'engagement pris en 1975 par tous les Etats de la Communauté économique européenne d'adapter leur législation nationale aux conventions internationales ; les insuffisances de la loi de 1968 ; la soumission du brevet au régime de l'offre publique et de licence ou « licence de droit » ; les amendements proposés par le Gouvernement (p. 7866).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

L'objectif de la proposition de loi (p. 7866) ; la ratification de la procédure du brevet européen ; la convention de Luxembourg sur le brevet communautaire ; le rejet du choix d'un brevet unique ; les rapports entre les régimes juridiques du traité et de la loi ; l'harmonisation des conditions de brevetabilité ; les brevets européens ; l'alignement des effets du brevet national sur les effets du brevet communautaire ; le renforcement du brevet national ; les utilisateurs du brevet national ; la loi de 1968 ; les améliorations apportées par la proposition ; la simplification de la procédure de l'avis documentaire ; la possibilité pour l'administration de rejeter la demande de brevet (p. 7867) ; la correctionnalisation de la contrefaçon de brevets ; la déconcentration de l'institut national de la propriété industrielle ; la faiblesse du budget de recherche ; le déficit croissant de la balance des brevets ; les raisons du déficit ; la néces-

sité du brevet national ; l'accroissement des pouvoirs de l'Institut national de la propriété industrielle (p. 7868) ; le problème des inventeurs salariés ; la nécessité de garantir le droit de propriété de l'inventeur salarié ; les principes dégagés par la jurisprudence ; la possibilité de réserver un droit de préemption en faveur de l'employeur (p. 7868, 7869) ; les conditions de l'approbation du PSRG (p. 7868).

DISCUSSION DES ARTICLES [24 novembre 1977] (p. 7869).

ORATEURS : *MM. Rufenacht, secrétaire d'Etat, Boulloche, Régis, rapporteur, Foyer, Hamel.*

Avant l'ART. 1er : *amendement n° 1* du Gouvernement tendant à compléter l'alignement des dispositions de la loi de 1968 sur celles de la convention de Munich et affirmant le droit de l'inventeur sur le titre de propriété industrielle ; adoption du *sous-amendement n° 24* de M. Boulloche à l'*amendement n° 1* du Gouvernement (définition du droit au brevet de l'inventeur salarié par référence aux dispositions applicables aux inventions de salariés) (p. 7871) ; adoption de l'*amendement n° 1* ainsi modifié (p. 7871).

ART. 1er : TITRE 1er : Dispositions générales (Prescriptions de l'action en revendication de propriété du brevet) : adoption de l'*amendement n° 2* du Gouvernement (exclusion du délai de prescription pour le déposant de mauvaise foi) (p. 7871) ; adoption de l'article 1er ainsi modifié (p. 7871).

ART. 2 (énumération des trois titres de propriété industrielle institués par la loi) : adoption de l'*amendement* rédactionnel *n° 3* du Gouvernement (p. 7871) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (p. 7871).

Après l'ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 25* de M. Boulloche (inclusion de la désignation de l'inventeur dans la demande de brevet et dans le brevet) (p. 7871).

ART. 3 (extension du bénéfice du droit de priorité aux ressortissants d'Etats non unionistes sous condition de réciprocité) : adoption de l'article 3 (p. 7872).

ART. 4 (articles 6 à 11 de la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968 : conditions de brevetabilité) : article 6 de la loi : définition de l'invention ; adoption du texte (p. 7872) ; article 7 de la loi : invention non brevetable ; adoption du texte (p. 7872) ; article 8 de la loi : définition du caractère nouveau d'une invention : adoption de ce texte (p. 6872) ; article 9 de la loi : inapplication de l'article 8 à certaines divulgations ; adoption de l'*amendement n° 4* du Gouvernement (suppression de la référence à la révision de la convention de 1928 dans le troisième alinéa de l'article 9 de la loi citée en référence) (p. 7872) ; adoption du texte (p. 7872) ; article 10 de la loi de référence : conditions dans lesquelles une invention est considérée comme impliquant une activité inventive ; adoption de l'*amendement n° 5* du Gouvernement (précision rédactionnelle visant à harmoniser le texte de la proposition de loi avec les conventions européennes) ; adoption du texte, ainsi modifié (p. 7873) ; article 11 de la loi : caractéristiques d'une invention susceptible d'applications industrielles ; adoption du texte (p. 7873) ; adoption de l'article 4 de la proposition de loi, ainsi modifié (p. 7873).

ART. 5 : TITRE II : Délivrance des brevets (article 13 de la loi du 2 janvier 1968) : date de dépôt de la demande de brevet et documents nécessaires pour cette demande ; adoption de l'article 5 (p. 7873).

ART. 6 (modification du premier alinéa de l'article 14 de la loi précitée) : objet de la demande de brevet ; adoption (p. 7873).

ART. 7 (addition d'un article 14 *bis* et d'un article 14 *ter* à la loi précitée) : définition de l'objet de la protection demandée par le brevet ; adoption de l'article (p. 7873).

ART. 8 (modification de l'article 15 de la loi précitée) : dispositions relatives aux déclarations de priorité ; adoption de l'article (p. 7873).

ART. 9 (pouvoir de rejet de l'Institut national de la propriété industrielle) : adoption de l'*amendement n° 26* de M. Boulloche (pouvoirs de l'Institut national de la propriété industrielle de rejeter la demande de brevet en cas de mise en évidence par le rapport de recherche d'une antériorité évidente) (p. 7874) ; adoption de l'*amendement n° 6* du Gouvernement (modification de la numérotation de la proposition de loi adoptée par la commission) (p. 7875) ; *amendement n° 7* du Gouvernement (possibilité pour l'administration de supprimer d'office les parties de la description non conformes aux dispositions de l'article 7 *a* : invention dont la publication serait contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, et à l'article 12 : demande comportant un élément étranger à la description de l'invention) ; rejet du *sous-amendement n° 22* de M. Régis (suppression de la référence à l'article 12 dans l'amendement n° 7) (p. 7875) ; adoption de l'*amendement n° 7* (p. 7875) ; adoption de l'article 9, ainsi modifié (p. 7875).

ART. 10 : adaptation rédactionnelle de l'article 17 de la loi précitée (p. 7875).

ART. 11 (modification des articles 18 à 20 de la loi du 2 janvier 1968) : article 18 de la loi précitée : possibilité pour les tiers d'adresser des observations écrites sur la brevetabilité à l'Institut national de la propriété industrielle ; adoption de l'*amendement n° 8* du Gouvernement (possibilité pour le demandeur de déposer de nouvelles revendications tant que la recherche documentaire n'est pas entreprise) (p. 7875) ; adoption de ce texte, ainsi modifié (p. 7876) ; article 19 de la loi : établissement et modalités de l'avis documentaire résultant de la demande de brevet ; adoption de l'*amendement n° 9* du Gouvernement, conséquence de l'amendement précédent (p. 7876) ; rejet de l'*amendement n° 27* de M. Boulloche (institution d'une notification spéciale au demandeur dans la procédure d'établissement de l'avis documentaire) (p. 7876) ; adoption de l'*amendement n° 10* du Gouvernement (fixation par décret des conditions d'établissement de l'avis documentaire) (p. 7876) ; retrait de l'*amendement n° 28* de M. Boulloche (inclusion dans l'avis documentaire d'explications sur la conformité de la demande de brevet avec les critères de brevetabilité) ; adoption du texte proposé pour l'article 19 de la loi de référence, modifié (p. 7876) ; article 20 de la loi de référence : possibilité pour le demandeur de requérir le différé de l'établissement de l'avis documentaire ; possibilité de transformer la demande de brevet en demande de certificat d'utilité ; adoption du texte proposé pour l'article 20 (p. 7877) ; adoption de l'article 11 de la proposition de loi, modifié par les amendements adoptés (p. 7877).

ART. 12 (institution d'un recours en restauration au bénéfice du demandeur qui n'a pas respecté un délai au cours de la procédure de délivrance d'un brevet) : rejet d'un *amendement n° 29* de M. Boulloche (ouverture de la possibilité de la restauration en cas de transformation d'office) (p. 7877) ; adoption de l'article 12 (p. 7877).

ART. 13 (article de modification formelle) : adoption (p. 7877).

ART. 14 : TITRE III : Droits et obligations attachés au brevet (modification des articles 28 à 30 de la loi du 2 janvier 1968) : détermination de l'étendue de la protection et du contenu des droits conférés par le brevet; adoption de l'article 14 (p. 7878).

ART. 15 (institution du système de « la licence de droit ») : adoption de l'*amendement n° 11* du Gouvernement (clarification du régime de la licence de droit ; possibilité pour les inventeurs déjà titulaires de licence de demander à bénéficier du régime de la licence de droit) (p. 7878) ; adoption de l'*amendement n° 12* du Gouvernement (la réduction du taux des taxes annuelles résultant de l'admission au bénéfice du régime de la licence de droit ne vaut que pour l'avenir) (p. 7878) ; adoption de l'article 15, ainsi modifié (p. 7878).

ART. 16 (possibilité d'obtenir la concession d'une licence obligatoire à condition d'avoir commencé à exploiter l'invention, objet du brevet) : adoption de l'article (p. 7878).

ART. 17 (atténuation des obligations du demandeur de la licence en matière d'exploitation de son invention) : adoption (p. 7878).

ART. 18 (suppression du premier alinéa de l'article 34 de la loi susvisée) : adoption (p. 7878).

ART. 19 (modification de l'article 37 de la loi citée en référence) : adoption (p. 7878).

ART. 20 (modification de l'article 39 de la loi précitée) : adoption (p. 7878).

ART. 21 : Titre IV : Du brevet comme objet de propriété (statut de la copropriété d'un brevet) : article 42 de la loi du 2 janvier 1968 ; adoption (p. 7879).

ART. 22 (article 43 de la loi précitée) : modification des dispositions relatives aux droits attachés à une demande de brevet ; adoption (p. 7879).

ART. 23 (modification de l'article 46 de la loi précitée) : alignement des conditions d'opposabilité des droits attachés à un brevet sur les dispositions prévues par la convention de Luxembourg ; adoption (p. 7879).

ART. 24 : Titre V : Extinction et nullité du brevet (articles 48 et 49 nouveaux de la loi citée en référence ; article 48 de la loi) ; conditions de restauration d'un brevet dont la déchéance a été encourue pour défaut de paiement d'une taxe annuelle ; article 49 de la loi ; cas de nullité du brevet ; les raisons de la suppression de la possibilité pour le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle de présenter des observations au tribunal dans toute action en nullité d'un brevet ; adoption de l'article 24 (p. 7880).

ART. 25 (nouvel article 50 et article 50 *bis* de la loi du 2 janvier 1968) : extension de l'effet absolu de la nullité d'un brevet décidée par un tribunal ; rejet de l'*amendement n° 23* du Gouvernement (rétablissement de la rédaction initiale de la loi de 1968 sur l'action d'office en nullité du ministère public) (p. 7880) ; adoption de l'article 25 (p. 7880).

ART. 26 : Titre VI : De la contrefaçon et des sanctions (création de nouveaux articles

51 à 53 de la loi précitée) : la contrefaçon ; la « décorrectionnalisation » de la contrefaçon ; adoption de l'article 26 (p. 7881).

ART. 27 (abrogation de l'article 54 de la loi précitée) : adoption (p. 7881).

ART. 28 (nouvelle rédaction de l'article 55 de la loi précitée) : protection conférée par une demande de brevet avant sa délivrance ; adoption de l'*amendement n° 13* du Gouvernement (sursis à statuer jusqu'à la délivrance du brevet en cas d'action en contrefaçon) (p. 7882) ; adoption de l'article 28, ainsi complété (p. 7882).

ART. 29 (modification de l'article 56 de la loi précitée) : dispositions relatives à la procédure de « saisie-contrefaçon » ; adoption (p. 7882) ; adoption de l'article 29 (p. 7882).

ART. 30 (addition d'un article 56 *bis* à la loi citée en référence) : documents à produire par le demandeur dans une instance en contrefaçon introduite en vertu d'une demande de certificat d'utilité ; adoption de l'*amendement n° 14* du Gouvernement (suppression du second alinéa de l'article 56 *bis* relatif à l'obligation pour le demandeur de produire l'avis documentaire dans une instance en contrefaçon introduite sur la base d'une demande de brevet ou de certificat d'addition) (p. 7882) ; adoption de l'article 30, ainsi (p. 7882).

ART. 31 (nouvelle rédaction de l'article 57 de la loi précitée) : conditions dans lesquelles peut être ordonnée la confiscation des objets contrefaits ; adoption de l'article (p. 7882).

ART. 32 (article 58 de la loi précitée) : conséquence de la décorrectionnalisation de la contrefaçon prévue par l'article 26 ; adoption de l'article (p. 7882).

ART. 33 : Titre VII : Du certificat d'addition (conditions de transformation d'une demande de certificat d'addition en demande de brevet) : adoption de l'*amendement n° 15* de coordination du Gouvernement (p. 7882) ; adoption de l'amendement n° 16 du Gouvernement (harmonisation) (p. 7883) ; adoption de l'article 33, ainsi modifié (p. 7883).

ART. 34 (article 63 de la loi citée en référence) : application des dispositions de la loi au certificat d'addition à l'exception des dispositions relatives au paiement des taxes prévues à l'article 41 ; adoption de l'*amendement n° 17* rectifié du Gouvernement (amendement d'harmonisation) (p. 7883) ; le texte de cet amendement devient l'article 34 (p. 7883).

ART. 35 (application aux licences de droit de l'article 64 de la loi précitée) : adoption (p. 7883).

ART. 36 (abrogation de l'article 65 de la loi de 1968) : adoption (p. 7883).

ART. 37 : Titre VIII : Dispositions diverses (modification de l'article 68 de la loi précitée) : contentieux en matière de brevets d'invention ; adoption de l'*amendement n° 30* de M. Foyer (détermination de l'étendue de la compétence exclusive du tribunal de grande instance en matière de brevets d'invention) (p. 7884) ; adoption de l'article 38, ainsi modifié (p. 7884).

ART. 39 (addition d'un article 70 *bis* à la loi précitée) : prorogation des délais en cas de circonstances exceptionnelles ; adoption (p. 7884).

Après l'ART. 39 : adoption de l'*amendement n° 18* du Gouvernement (addition d'un article 70 *ter* à la loi précitée : réduction du montant des taxes exigées pour les personnes dont les ressources sont insuffisantes pour leur assujettissement à l'IRPP) (p. 7884) ; adoption de l'*amendement n° 19* du Gouvernement (affirmation de l'application de la loi du 4 avril 1931 relative aux marques) (p. 7884).

ART. 40 (substitution de la procédure du rapport de recherche à celle de l'avis de nouveauté) : adoption (p. 7884).

ART. 41 (institution d'un délai pour les titulaires de brevets délivrés sans avis documentaire pour leur permettre de faire établir l'avis qui manque à leur titre) : adoption (p. 7884).

ART. 42 (modification du titre de la loi de 1968) : obligation de publier en annexe à la loi de modification le texte complet de la loi modifiée ; refonte des règlements d'application de la loi sur les brevets d'invention ; adoption de l'article 42 (p. 7885).

ART. 43 (date d'entrée en vigueur de la loi) : adoption de l'*amendement n° 20* du Gouvernement (modification de la date d'entrée en vigueur) (p. 7885) ; le texte de l'amendement devient l'article 43 (p. 7885).

Après l'ART. 43 : *amendement n° 21* de M. Régis (application de la loi dans les TOM) ; adoption du *sous-amendement* de M. Foyer (application de la loi à Mayotte) (p. 7885) ; adoption de l'*amendement,* ainsi modifié (p. 7885).

SECONDE DÉLIBÉRATION DE LA PROPOSITION DE LOI :

ART. 2 *bis* (nouveau) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 1* du Gouvernement (p. 7887) ; en conséquence, l'article 2 *bis* (nouveau) est supprimé (p. 7887) ; les textes sur le droit moral de l'inventeur ; le problème

de la propriété de l'invention (p. 7886) ; l'éventualité de l'extension des pouvoirs de l'Institut national de la propriété industrielle (p. 7887).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 7887).

Voir aussi COSMÉTIQUES 1 [20 mai 1975] (p. 2885 et suivantes) ; LOIS DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Justice [17 novembre 1975] (p. 8530) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 130, 131, 139.

BRIGNOLES

Voir QUESTIONS D'ACTUALITÉ 89.

— **Gestion de la commune de** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 139.

BRUCELLOSE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 13 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA [5 novembre 1975] (p. 7900 et suiv., 7909, 7920, 7929, 7930) ; LOI DE FINANCES POUR 1977, 6 (deuxième partie), Agriculture ; MALADIES DU BÉTAIL 2 ; PHARMACIE VÉTÉRINAIRE 1 [13 juin 1974] (p. 2669) ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 177 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 990.

BRUIT

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 32** RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE BRUIT ET ÉTENDANT LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI DU 19 DÉCEMBRE 1917 CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 230** RELATIVE A LA GÉNÉRALISATION, A LA COORDINATION ET AU RENFORCEMENT DES MESURES TENDANT A LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES DE TOUTE NATURE, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par M. Lafay (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 2989** TENDANT A LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES URGENTES POUR RÉDUIRE LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES AVIONS A RÉACTION AUX RIVERAINS DES GRANDS AÉROPORTS, présentée à l'Assemblée nationale le 15 juin 1977 par M. Kalinsky et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Protection de la nature et de l'environnement [19, 20 novembre 1973] (p. 6040, 6042, 6043, 6044) ; Intérieur et rapatriés [19 novembre 1973] (p. 6002) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Environnement [30 octobre 1974] (p. 5637, 5639, 5644, 5646, 5651, 5659), Taxes parafiscales [20 novembre 1974] (p. 6833).

— **Lutte contre le — sur le périphérique à Paris.** — *Voir* ENVIRONNEMENT 4 (n° 2736).

— **Isolation phonique.** — *Voir* CONSTRUCTION 4 (n° 3199).

BUDGET

Voir LOIS DE FINANCES.

— **Contre-projet de budget du groupe communiste.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978 7 ; PRIX 3.

— **Contrôle budgétaire.** — *Voir* RAPPORTEURS.

— **Exécution du** —. *Voir* LOIS DE RÈGLEMENT 4 [28 avril 1976] ; LOI DE FINANCES POUR 1977 ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 10.

— **Participation du — de l'Etat au financement de la sécurité sociale.** — *Voir* SÉCURITÉ SOCIALE 17 ; LOIS DE FINANCES RECTICATIVES 12.

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (BAPSA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Agriculture, FORMA, BAPSA [7, 8 novembre 1974] (p. 5996, 6008, 6012, 6020, 6027, 6031, 6036, 6043, 6046, 6048, 6055, 6112, 6115,

6116, 6119, 6126, 6127, 6128, 6132, 6133, 6142, 6143, 6144) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 14, après l'article 5.

— **Taxe au profit du —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (première partie) (p. 4791, 4792).

BUDGET SOCIAL DE LA NATION

Voir LOIS DE FINANCES 8 ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 [3 juillet 1974] (p. 3305) [11 juillet 1974] (p. 3508, 3509).

— **Contre-projet de budget du groupe communiste.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7.

— **Présentation au Parlement.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974, discussion générale (p. 4662, 4710) (première partie) (art. 11, avant l'art. 12 et art. 12) (p. 4869, 4872, 4874 à 4877) ; (deuxième partie), Santé publique et sécurité sociale [16 novembre 1973] (p. 5912, 5953) : application de l'amendement de M. Fontanet à la loi du 31 juillet 1968.

BULLETIN DE RENSEIGNEMENT SUR L'ADVERSAIRE INTÉRIEUR

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE 7, 13 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Dépenses militaires [8 novembre 1973] (p. 5414 à 5417, 5419, 5428) ; Intérieur et rapatriés [19 novembre 1973] (p. 6032 à 6035).

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Voir ASSEMBLÉE NATIONALE.

BUREAU POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MIGRATIONS INTÉRESSANT LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (BUMIDOM)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), DOM.

BUREAU NATIONAL DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (BNIST)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche.

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (BRGM)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Industrie et recherche [14 novembre 1974] (p. 6354, 6357) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche.

BUREAUX ET BUREAUX D'ÉTUDES

— **Situation de certains bureaux d'études.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1307.

— **Extension de bureaux dans les Hauts-de-Seine.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 457.

C

CACAO

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 9.

— **Organisation internationale du —.** *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 144.

CADASTRE

1. — PROPOSITION DE LOI n° **1147** TENDANT A GARANTIR AUX INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS, L'EXERCICE DE LEURS DROITS DANS L'ENTREPRISE, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par M. Baillot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 10 [5, 6 juin 1974] (p. 2519) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 244 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 129.

— **rural.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 438.

CADRES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 5 (p. 1532, 1541, 1572) ; LOI DE FINANCES POUR 1974, discussion générale (p. 4719, 4728) ; (première partie) (p. 4764) ; (deuxième partie), Travail, emploi et population [15 novembre 1973] (p. 5834, 5835) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Travail.

— **Consultation du personnel d'encadrement.** — *Voir* ENTREPRISES 6.

— **Ouverture aux — privés d'emploi des concours de la fonction publique.** — *Voir* FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS 18.

— **Pension de réversion des femmes de cadres.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 82.

— **Résorption du chômage des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 379.

— **Situation des — dans les entreprises.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 607.

CAFÉ

— **Conséquences de l'augmentation du —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 426.

— **Marché international du.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 142.

CAISSE D'ALLOCATIONS VIEILLESSE DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES (CAVAR)

Voir ARTISTES 2 [25 novembre 1975].

CAISSE D'ALLOCATIONS VIEILLESSE DES PROFESSEURS DE MUSIQUE (CAVMU)

Voir ARTISTES 2 [25 novembre 1975].

CAISSE D'AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CAECL)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Equipement.

CAISSE AUTONOME NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE (CANAM)

— Personnels des caisses du régime des non-salariés. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 975.

CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

— Conseil de surveillance de la —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT COOPÉRATIF

Voir LOIS DE RÈGLEMENT 5.

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Voir CAUTION 1.

Rapport du président de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1972 [19 juin 1973] (p. 2287).

Rapport du président de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1973 [14 juin 1974] (p. 2730).

Rapport du président de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1974 [10 juin 1974] (p. 3942).

Rapport du président de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1975 [11 juin 1976] (p. 4090).

— Commission de surveillance de la —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

CAISSE DE FINANCEMENT DU LOGEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Logement (amendement n° 233).

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE SOCIALE

Voir SANTÉ PUBLIQUE 1.

CAISSE NATIONALE DES LETTRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), article 20 (p. 7309).

CAISSE NATIONALE DES MARCHÉS DE L'ÉTAT

— Transfert de créances à la —. *Voir* MARCHÉS ADMINISTRATIFS 4.

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE

— Commission supérieure de la —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— Situation des rentiers-viagers de la —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 446.

CAISSE SOCIALE DES PÊCHES MARITIMES

Voir PÊCHE 7.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

— Participation au financement des équipements socio-culturels. — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 34.

CAISSES D'ÉPARGNE

1. — PROPOSITION DE LOI n° **3302** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 45 DU CODE DES CAISSES D'ÉPARGNE, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. André Billoux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (première partie), article 10 ; POLITIQUE ÉCONOMIQUE 2.

— **Commission supérieure des —.** *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— **Grève du personnel des —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 923.

— **Grève à la — de Paris.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 929.

CAISSES DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Voir ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES 4 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 862.

CAISSES DE RETRAITE ET DE PRÉVOYANCE

— **Octroi du bénéfice de l'avoir fiscal aux —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, article 54.

CALAMITÉS AGRICOLES ET ATMOSPHÉRIQUES

1. — PROPOSITION DE LOI n° **420** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 2 DE LA LOI N° 64-706 DU 10 JUILLET 1964 ORGANISANT UN RÉGIME DE GARANTIE CONTRE LES CALAMITÉS AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par M. Roucaute et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROPOSITION DE LOI n° **896** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE CAISSE NATIONALE DES CALAMITÉS PUBLIQUES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Cabanel (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI n° **1127** RELATIVE A L'INDEMNISATION DES CALAMITÉS AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par M. Laurissergues et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 29 juin 1977 par M. André Billoux, n° 3054.

4. — PROPOSITION DE LOI n° **1894** TENDANT A MODIFIER LA LOI n° 64-706 DU 10 JUILLET 1964, présentée à l'Assemblée nationale le 8 octobre 1975 par M. Ruffe et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 228, 243, 275, 277, 282, 285, 326, 435 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 55 à 59 (p. 2005, 2029, 2033) ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 93, 444 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA [5 novembre 1975] (p. 7914, 7920, 7922, 7928) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA ; DOM.

— **Crues de la Loire.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1205.

— **Crues du Lot.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 313.

— **dans les DOM.** — *Voir* DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER [22 novembre 1974].

— **Dégâts causés aux cultures et forêts.** — *Voir* CHASSE 10.

— **Dégâts occasionnés par les gelées.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 348, 351.

— **Dégâts occasionnés par le gibier (indemnisation).** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2 [3, 4 mai 1973] (p. 1063, 1066) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6, 7 novembre 1973] (p. 5225, 5241, 5242, 5304, 5320, 5325).

— **Entreprises du Gers victimes des inondations.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1241.

— **Indemnisation des sinistrés de Quimper.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1042 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 536, 538.

— **Indemnités des victimes des —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 814.

— **Inondations à Aubusson.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 256.

— **Inondations dans le Sud-Ouest.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1264.

— **Orages dans les vignobles des Pyrénées-Orientales.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1221.

— **Permissions exceptionnelles accordées aux fils d'agriculteurs des départements sinistrés.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 293.

— **Prêts aux victimes des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 186.

— **Réforme du Fonds national des calamités agricoles.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 459.

— **Sécheresse.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 16 ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976 10 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 842, 849, 863, 873, 885, 912, 973, 997 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 242, 265, 273, 274, 275, 304.

CALVADOS

— **Interdiction des importations de — en vrac.** — *Voir* BOISSONS 3.

CAMBODGE

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 316, 357, 377, 384, 389, 752.

— **Soutien aux étudiants cambodgiens.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 477.

CAMEROUN (République du)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 145.

CAMPING-CARAVANING

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1197** TENDANT A ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU CAMPING-CARAVANING A BUT NON LUCRATIF, présentée à l'Assemblée nationale le 9 octobre 1974 par M. Claude Wéber et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1975 (première partie) (art. 11, p. 5422) ; Tourisme [31 octobre 1974] (p. 5711, 5717, 5720) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 66 ; TVA 3.

— **Fiscalité applicable au —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (première partie), article 10 ; (deuxième partie), Culture et environnement : III. — Tourisme.

— **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Intérieur et rapatriés [19 novembre 1973] (p. 6036, 6037).

— **TVA applicable aux terrains de camping.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 60 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (première partie), (p. 4787 à 4791, 4797 à 4800) ; (deuxième partie), Tourisme [15 novembre 1973] (p. 5807, 5809, 5813, 5817, 5820).

CANADA

Voir RAPPORT D'INFORMATION 48 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 95.

CANADAIR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1974] (p. 6855).

CANAL DU MIDI

— **Modernisation du —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 797 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 542.

CANAL SAINT-MARTIN

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4 [17, 18 mai 1973] (p. 1332).

CANALISATIONS

Voir TRAVAUX PUBLICS 1.

CANARD ENCHAINÉ (Ecoutes dans les locaux du)

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE, 7 [14 décembre 1973] (p. 7054, 7057 à 7062) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 93, 94 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 172, 176, 177, 188, 201.

CANCER (Lutte contre le)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 575, 624.

CANJUERS (Camp de)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Crédits militaires [8, 12 novembre 1974] (p. 6196).

CANNE A SUCRE

— **Prix de la — en Guadeloupe.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1057.

CANTONS (Nouveau découpage des)

Voir QUESTIONS D'ACTUALITÉ 30.

CANUTS LYONNAIS

Voir COMMERCE ET ARTISANAT 6 (p. 3981, 4043).

CARAIBES

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 84.

CARBURANTS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), article 9 (p. 7278), article 18 (p. 7301) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (première partie), article 19 ; (deuxième partie), Crédits militaires ; Articles et articles additionnels non rattachés, après l'article 70, amendement n° 249 ; PÉTROLE, ESSENCE.

— **agricoles.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (première partie), article 30.

— **Dégrèvement sur les —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975 (première partie), article 15.

— **Détaxation des — agricoles.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (première partie), article 18.

— **Difficultés rencontrées par les distributeurs de —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 571.

— **Modification du barème de la taxe intérieure applicable aux —.** *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 10, article 5.

— **Prix du —.** *Voir* PRIX 3.

— **Situation des détaillants en —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1320.

CARRIÈRES

Voir MINES ET CARRIÈRES.

CARTE DE CRÉDIT

Voir CRÉDIT.

CARTE D'IDENTITÉ

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 490** TENDANT A RENDRE OBLIGATOIRE LA MENTION DU GROUPE SANGUIN SUR LA CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE, présentée à l'Assemblée nationale le 14 juin 1973 par Mme Thome-Patenôtre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1593** TENDANT A INSTITUER UNE CARTE D'IDENTITÉ EUROPÉENNE, présentée à l'Assemblée nationale le 29 avril 1975 par M. Cousté (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

CARTE SCOLAIRE

Voir ENSEIGNEMENT AGRICOLE 5 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Education.

CASAMOZZA (Corse)

Voir INDUSTRIES ALIMENTAIRES 1.

CASIER JUDICIAIRE

1. — PROPOSITION DE LOI n° **969** TENDANT A MODIFIER LES DISPOSITIONS DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE RELATIVES AU CASIER JUDICIAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. Claudius-Petit (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi CRIMES ET DÉLITS 1 [15 et 16 mai 1975] ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Justice [31 octobre 1973] (p. 5122, 5137, 5141) ; PENSIONS ALIMENTAIRES 2 [12 juin 1975] (p. 4109).

CASSIN (René) (Hommage à)

Voir ALLOCUTIONS 4 [20 décembre 1973] (p. 7271) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 15 [20 décembre 1973] (p. 7264, 7267, 7269).

CASTEX (Commission)

Voir QUESTIONS D'ACTUALITÉ 53.

CAUTIONS

1. — PROPOSITION DE LOI n° **423** TENDANT A FAIRE BÉNÉFICIER D'UN INTÉRÊT LES VERSEMENTS DE GARANTIE EFFECTUÉS PAR LES LOCATAIRES A LEURS PROPRIÉTAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par M. Turco (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

CAVIAR

— **Application du taux majoré de la TVA sur le** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977, 6, commission mixte paritaire.

CECCALDI (Affaire)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 776, 794.

CENSURE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Affaires culturelles [9 novembre 1973] ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 12 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 7 à 12.

CENTRALES ÉLECTRIQUES

Voir ENVIRONNEMENT 2 [6 juin 1975] (p. 3847), [28 juin 1975] (p. 4989).

CENTRALES NUCLÉAIRES

Voir LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 13, 14 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 422.

— **Construction d'une — Super-Phénix dans l'Isère.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1167.

— **Projets d'implantation de** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1085, 1212, 1214.

— **Surrégénérateurs.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Industrie, commerce et artisanat.

CENTRALE THERMIQUE DE RICHEMONT

— **Situation de la** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1256.

CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE (CEMEA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Jeunesse et sports [31 octobre 1974] (p. 5688) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 947.

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PERFECTIONNEMENT DE L'ARTISANAT ET DES MÉTIERS (CEPAM)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Commerce et artisanat [29 octobre 1973] (p. 5007, 5009, 5013, 5018).

CENTRE D'ÉTUDES DES REVENUS ET DES COUTS (CERC)

Voir LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 10.

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES INDUSTRIELLES (CESI)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 350.

CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHES NUCLÉAIRES (CERN)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Affaires étrangères [6 novembre 1974] (p. 5950).

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 6.

CENTRE FRANÇAIS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Commerce extérieur [20 novembre 1974] (p. 6821).

CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU

1. — PROJET DE LOI **n° 950** PORTANT CRÉATION DU CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU, présenté à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 (déposé le 4 mai 1974) par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 3 décembre 1974 par M. Simon-Lorière, n° 1344 ; adoption le 3 décembre 1974. — Projet de loi n° 187.

Transmis au Sénat le 4 décembre 1974, n° 115 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des affaires culturelles) ; avis le 10 décembre 1974 par M. Maurice Schumann, au nom de la commission des finances, n° 129 ; rapport le 11 décembre 1974 par M. Michel Miroudot, n° 134 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 12 décembre 1974. — Projet de loi n° 50 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 13 décembre 1974 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1400 ; rapport le 18 décembre 1974 par M. Simon-Lorière, n° 1418 ; adoption le 19 décembre 1974. — Projet de loi n° 209.

Transmis au Sénat le 19 décembre 1974 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, n° 168 année 1974-1975) ; rapport oral le 20 décembre 1974 par M. Michel Miroudot ; adoption avec modifications le 20 décembre 1974. — Projet de loi n° 71 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1974 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1469 ; rapport le 20 décembre 1974 par M. Simon-Lorière, au nom de la commission mixte paritaire, n° 1471 ; adoption le 20 décembre 1974. — Projet de loi n° 224.

Transmis au Sénat ; rapport le 20 décembre 1974 par M. Michel Miroudot, au nom de la commission mixte paritaire, n° 177 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 20 décembre 1974. — Projet de loi n° 80 (année 1974-1975).

Loi n° 75-1 du 3 janvier 1975, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1975 (p. 196).

PREMIÈRE LECTURE [3 décembre 1974] (p. 7295).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Chirac, Premier ministre, Simon-Lorière, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Guy, secrétaire d'Etat à la culture, Labbé, Chambaz, Josselin, Marcus, Palewski, Claudius-Petit, Boscher, Cressard, Plantier, Soisson, secrétaire d'Etat aux universités.*

Intervention de M. Jacques Chirac, Premier ministre :

Hommage à Georges Pompidou, l'art contemporain, Beaubourg : recherche et confrontation créatrice, la bibliothèque, musique et cinéma (p. 7293) ; le centre de création industrielle, accès à la culture, monument moderne, concours international, nouvelle renaissance (p. 7296).

Intervention de M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture :

Hommage à Georges Pompidou, la bibliothèque publique, le musée d'art moderne, le centre de création industrielle, l'institut de recherche et de coordination acoustique-musique (IRCAM), confié à Pierre Boulez, la pluridisciplinarité, concours international, les travaux (p. 7298) ; la bibliothèque, le musée d'art moderne, le statut des œuvres, les donations, les expositions, la documentation sur l'art du xxe siècle, le centre de création industrielle, l'IRCAM, la cinémathèque, l'animation (p. 7290) ; encourager et diffuser la création contemporaine, formation et éducation artistique, autonomie du centre, statut d'établissement public, œuvres inaliénables, actes juridiques de droit privé, la bibliothèque, l'IRCAM, l'unité du centre, le conseil de direction, le commissaire général, la tutelle (p. 7300) ; inauguration.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Hommage à Georges Pompidou (p. 7295, 7298, 7301) ; l'exposition 1972 (p. 7302) ; la politique culturelle ; art officiel, culture (p. 7302, 7303, 7304, 7306) ; l'art moderne, la création artistique (p. 7295, 7296, 7300, 7301, 7302, 7306) ; formation et éducation artistique (p. 7300) ; statut, fonctionnement, direction du centre (p. 7296, 7297, 7300, 7302, 7304, 7307, 7308, 7309) ; tutelle (p. 7310) ; contrôle budgétaire, commission d'enquête (p. 7298, 7302, 7304) ; concertation avec les intéressés et les collectivités locales (p. 7302, 7307, 7308) ; architecture du centre et environnement, concours international, investissement (p. 7296, 7298, 7304, 7305, 7306) ; calendrier des travaux, inauguration (p. 7298, 7301, 7304, 7305) ; rénovation, réanimation de Paris (p. 7304, 7305) ; statut des personnels (p. 7297, 7302, 7304) ; rapports avec le secteur lucratif, actes juridiques privés (p. 7304, 7307) ; bibliothèque (p. 7295, 7297, 7298, 7299, 7300, 7301, 7306, 7309) ; musique, institut de recherche et de coordination acoustique-musique (IRCAM) (p. 7295, 7297, 7298, 7299, 7300, 7303, 7309) ; musée d'art moderne, transfert du musée de l'avenue du Président-Roosevelt (p. 7297, 7298, 7299, 7302, 7303) ; horaires d'ouverture des musées (p. 7305) ; statut des œuvres, donations (p. 7299, 7300, 7302, 7305, 7307) ; cinémathèque (p. 7297, 7299, 7307) ; centre de création industrielle (p. 7296, 7297, 7298, 7299, 7303, 7306, 7307).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (création sous forme d'établissement public national du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou) (p. 7307) : *amendements n°s 1 à 5* de M. Simon-Lorière, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; adoptés ; adoption de l'article premier, modifié ;

ART. 2 (garde des collections et œuvres d'art, propriété de l'Etat) : adopté (p. 7307) ;

ART. 3 (actes juridiques de droit privé) : adopté (p. 7307) ;

ART. 4 (commissaire général, conseil de direction) (p. 7308) : *amendement n° 6* de M. Simon-Lorière (président et conseil de direction) adopté après retrait du *sous-amendement n° 16* du Gouvernement ; *amendement n° 14* du Gouvernement (composition du conseil de direction) ; retiré (p. 7309) ; *nouvel amendement* (composition fixée par décret en Conseil d'Etat) ; adopté ; *amendement n° 7* de M. Simon-Lorière devenu sans objet ; *amendement n° 8* de M. Simon-Lorière (composition du conseil d'orientation) ; *sous-amendement n° 11* de M. Boscher (représentation du conseil d'administration du district de la région parisienne) ; adopté ; l'amendement, ainsi modifié, est adopté ; *amendement n° 9* de M. Simon-Lorière (organismes composant l'établissement public) ; *sous-amendement n° 15* du Gouvernement (la bibliothèque et l'IRCAM) (p. 7309) ; adoption du sous-amendement (p. 7310) ; l'amendement, modifié, est adopté ; adoption de l'article ainsi modifié ;

ART. 5 (tutelle) : adopté ;

ART. 6 (décret d'application) : *amendement n° 10* de M. Simon-Lorière (composition et mission du conseil d'orientation) ; adopté ; l'article, ainsi modifié, est adopté.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 7310).

DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1974] (p. 8149).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Simon-Lorière, rapporteur de la commission des affaires cultu-*

relles, familiales et sociales, Guy, secrétaire d'Etat à la culture, Hamel, Josselin, Claudius-Petit.

Missions du centre ; organes directeurs ; homogénéité du centre ; contrôle parlementaire (p. 8149) ; régime financier et comptable (p. 8150)

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (les missions du centre) : adopté (p. 8150) ;

ART. 4 : *amendement* de forme *n° 1* de M. Simon-Lorière ; adopté (p. 8151) ; *amendement n° 2* de M. Simon-Lorière (homogénéité du centre) retiré ; l'article 4, ainsi modifié, est adopté ;

ART. 5 *bis* (délégation parlementaire) : *amendement n° 3* de M. Simon-Lorière (pouvoirs d'investigation des parlementaires, membres du conseil d'orientation) ; adopté (p. 8152) ;

ART. 6 (régime financier et comptable) : adopté (p. 8152) ;

ART. 6 *bis* (décret d'application) : adopté ;

L'ensemble du projet de loi est adopté (p. 8152).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1974] (p. 8269).

ORATEURS : *MM. Berger, rapporteur suppléant de la commission mixte paritaire, Guy, secrétaire d'Etat à la culture, Ducoloné.*

ADOPTION du texte de la commission mixte paritaire (p. 8260).

— **Conseil d'orientation du** —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— **Contrôle parlementaire du** —. En application de l'article 6 de la loi n° 75-1 du 3 janvier 1975, sont chargés de suivre et de contrôler de façon permanente l'emploi des crédits inscrits au budget du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou : au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan : M. Papon, rapporteur général, M. Josselin ; au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : M. Simon-Lorière [17 avril 1975] (p. 1832).

Voir aussi BEAUBOURG ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Culture et environnement : 1. — Culture.

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Développement scientifique [18 novembre 1973] (p. 5365, 5372) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Transports (Aviation civile) [18 novembre 1974] (p. 6650) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche. Industrie, commerce et artisanat ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 1 [5 décembre 1973] (p. 6663, 6664) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 299, 825, 877 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 21.

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (CNET)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Budget annexe des postes et télécommunications [20 novembre 1974] (p. 6799, 6803) ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 199.

CENTRE NATIONAL POUR L'EXPLOITATION DES OCÉANS (CNEXO)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Développement scientifique [8 novembre 1973] (p. 5365, 5368, 5373) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Marine marchande [18 novembre 1974] (p. 6664, 6666) ; Industrie et recherche [14 novembre 1974] (p. 6355) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche, Industrie, commerce et artisanat ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 669, 876 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 262.

CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Voir ARTISTES 2 [25 novembre 1975] ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), article 20 (p. 7309) ; (deuxième partie), Culture [3 novembre 1975].

CENTRE NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE DES QUINZE-VINGTS

— **Conseil d'administration du** —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Développement scientifique [8 novembre 1973] (p. 5370), Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5621, 5702, 5703) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Education (Universités) [6 novembre 1974] (p. 5918, 5945) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Industrie et recherche [6 novembre 1975], Universités [17 novembre 1975] (p. 8489, 8492, 8503) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche. Universités.

— **Limogeage du vulcanologue Haroun Tazieff.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 948.

CENTRE NATIONAL DU TÉLÉ-ENSEIGNEMENT DE VANVES

— **Transfert du** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 445.

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION (CREDOC)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : V. — Commissariat général au plan.

CENTRE TECHNIQUE PROFESSIONNEL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), taxes parafiscales.

CENTRES D'ANIMATION SPORTIVE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Jeunesse et sports, amendement n° 128.

CENTRES DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

— **Franchise postale des** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 221.

CENTRES DE GESTION COMPTABLE AGRÉÉS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 5 (p. 1531) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Commerce et artisanat [29 octobre 1975] (p. 7509, 7513, 7515, 7526) ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, article 60 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (première partie), article 7; (deuxième partie), Commerce et artisanat ; Economie et finances ; Services financiers.

CENTRES D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE (CIDJ)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Services du Premier ministre : II. — Jeunesse, sports et loisirs [29 octobre 1973] (p. 4983, 4984, 5002) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Jeunesse et sports [31 octobre 1974] (p. 5688, 5697, 5706).

CENTRES RÉGIONAUX DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 905.

CÉRÉALES

— **Aide aux coopératives céréalières des régions de moyenne production.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1305.

— **Blé.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 93.

— **Cessions de — secondaires.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 484.

— **Circulation des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 52.

— **Commerce du blé.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 143.

— **Prélèvement européen sur le riz, le maïs et les aliments du bétail.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 404.

— **Taxe sur les —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (première partie) (p. 4791, 4792).

CERGY-PONTOISE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4 [17, 18 mai 1973] (p. 1332) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Equipement et urbanisme [15, 16 novembre 1974] (p. 6560, 6565).

CERTIFICAT DE QUALITÉ

Voir CONSOMMATEURS 9.

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Voir EMPLOI 3.

CHALANDONNETTES

Voir CONSTRUCTION 4.

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Voir URBANISME 12, avant l'article 5.

— **du Puy-de-Dôme.** — QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 465.

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, CHAMBRES DE MÉTIERS

Voir CAISSE D'ÉPARGNE 1 ; COMMERCE ET ARTISANAT 6 (p. 3961, 3969, 4038, 4041), article 6, article 2, avant l'article 16, articles 16, 17, 18, 19, après l'article 20, article 43 ; ELECTIONS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES ENTREPRISES 8 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, 4 (deuxième partie), Commerce et artisanat (p. 5515, 5516, 5529, 5530) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Commerce et artisanat ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES [18 décembre 1973] (p. 7145) ; TRAVAIL NOIR 1 ; URBANISME 12, avant l'article 5.

— **Radiation du registre du commerce.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 546.

— **Relèvement de la taxe au profit des chambres de métier.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Commerce et artisanat, après l'article 62.

CHAMPERRET (Parking de la porte)

Voir COMMERCE ET ARTISANAT 6 (p. 4044).

CHAMPIGNONS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 789** TENDANT A LA DÉLIMITATION DE L'AIRE D'APPELLATION DE « LA TRUFFE NOIRE DU TRICASTIN », présentée à l'Assemblée nationale le 28 novembre 1973 par M. Henri Michel (renvoyée à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 26 juin 1975 par M. Sénès, n° 1812.

CHANTIERS NAVALS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 19 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 236.

CHARBON

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES 10 [18 juin 1974] (p. 2752), CHARBONNAGES DE FRANCE ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 8 [23 novembre 1973], 9 [22, 23, 25 janvier 1974] (p. 368, 425), 11 [14 mai 1975] (p. 2650, 2657, 2662, 2668, 2691) ; ENERGIE 1 [4 octobre 1974] (p. 4798, 4802, 4805, 4807, 4822) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Développement industriel et scientifique [6 novembre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Industrie, commerce et artisanat. — Logement ;

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 [4 juillet 1974] (p. 3312, 3358) ; MINES ET CARRIÈRES 5 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 19, 20 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 227 ; SÉCURITÉ SOCIALE 8.

— **Economies de chauffage et production charbonnière.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 173.

— **Fermeture de la mine de Faulquemont.** — Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 181, 185, 218.

— **Production de** —. *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 11, après l'article 5 ; PLAN 2.

— **Ressources en — du bassin houiller du Nord - Pas-de-Calais.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 968.

CHARBONNAGES DE FRANCE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1440** TENDANT A SUPPRIMER LA TAXE A LA VALEUR AJOUTÉE SUR LES ATTRIBUTIONS DE CHARBON AUX AGENTS DES HOUILLÈRES, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par M. Joseph Legrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1597** TENDANT A ÉTENDRE LE BÉNÉFICE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 11 DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE n° 73-1128 DU 21 DÉCEMBRE 1973, A L'ENSEMBLE DES AGENTS DES HOUILLÈRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE MESURE DE CONVERSION, présentée à l'Assemblée nationale le 29 avril 1975 par M. Robert Fabre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

— **Activité de CDF - Chimie-Nord.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1333.

— **Investissements des — à l'étranger.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 356.

— **Reclassement du personnel de l'usine CDF - Chimie de Mont.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1124.

CHARBONNAGES DE FRANCE-CHIMIE

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 517.

CHARCUTERIE

Voir INDUSTRIES ALIMENTAIRES.

CHARGES LOCATIVES

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL 6, 7, 13 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 9 [22, 23, 25 janvier 1974] (p. 315, 364, 373, 433, 443) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Logement [14 et 15 novembre 1973] (p. 5757, 5758, 5794, 5798, 5799) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 149.

— **des immeubles du quartier Italie.** — *Voir* RÉNOVATION URBAINE 2.

CHARTE DE L'ANIMAL

Voir NATURE (Protection de la —) 2, après l'article 5.

CHARTES CULTURELLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Culture et environnement : I. — Culture.

CHARTRES

— **Restauration des vitraux de** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 960.

CHASSE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 105** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 1585 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPOTS AFIN DE CRÉER, AU BÉNÉFICE DES COMMUNES, UNE TAXE FACULTATIVE SUR LES PROPRIÉTÉS PERMETTANT L'EXERCICE DU DROIT DE CHASSE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Corrèze (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 179** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 381 DU CODE RURAL RELATIF A DES PÉNALITÉS FRAPPANT LE DÉLIT DE BRACONNAGE, présentée à l'Assemblée nationale

le 12 avril 1973 par M. Boscher (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI n° 673 TENDANT A HABILITER LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DE CHASSEURS A ENGAGER L'ACTION CIVILE ET A EXERCER TOUTES POURSUITES DEVANT TOUTES JURIDICTIONS LÉGALEMENT APPELÉES A CONNAITRE DES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE CHASSE, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Chandernagor et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI n° 675 TENDANT A MODIFIER LA LOI n° 64-696 DU 10 JUILLET 1964 RELATIVE A L'ORGANISATION DES ASSOCIATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES DE CHASSE AGRÉÉES, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Beauguitte (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROJET DE LOI n° 753 COMPLÉTANT ET MODIFIANT LE TITRE Ier DU LIVRE III DU CODE RURAL SUR LA CHASSE ET LA LOI n° 68-918 DU 24 OCTOBRE 1968 SUR LA CHASSE MARITIME, présenté à l'Assemblée nationale le 9 novembre 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission de la production et des échanges après rejet de la demande de constitution d'une commission spéciale).

6. — PROPOSITION DE LOI n° 882 RELATIVE A LA SURVEILLANCE ET A LA POLICE DE LA CHASSE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. de Montesquiou (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

7. — PROPOSITION DE LOI n° 1446 TENDANT A RENDRE OBLIGATOIRE POUR LES CHASSEURS LE PORT D'UN SIGNE DISTINCTIF ET PLUS SPÉCIALEMENT D'UNE CASQUETTE ROUGE AFIN QUE LEUR PRÉSENCE SUR LES TERRAINS DE CHASSE SOIT MIEUX SIGNALÉE, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par M. Médecin (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

8. — PROJET DE LOI n° 1555 RELATIF AU PERMIS DE CHASSER, présenté au Sénat le 7 mars 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires économiques et du plan), n° 203 (année 1974-1975) ; rapport le 10 avril 1975 par M. Alfred Kieffer, n° 231 (année 1974-1975) ; adoption le 16 avril 1975 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 85 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 17 avril 1975 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1555 ; rapport le 23 avril 1975 par M. de Poulpiquet, n° 1564 ; adoption le 24 avril 1975. — Projet de loi n° 244 ; rapport le 29 avril 1975 par M. de Poulpiquet au nom de la commission mixte paritaire, n° 1601 ; adoption le 30 avril 1975. — Projet de loi n° 248.

Transmis au Sénat le 29 avril 1975, n° 266 (année 1974-1975) ; rapport le 30 avril 1975 par M. Alfred Kieffer, au nom de la commission mixte paritaire, n° 273 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 avril 1975. — Projet de loi n° 106 (année 1974-1975).

Loi n° 75-347 du 14 mai 1975, publiée au *J.O.* du 15 mai 1975 (p. 4899).

PREMIÈRE LECTURE [24 avril 1975] (p. 2065).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. de Poulpiquet, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Jarrot, ministre de la qualité de la vie, Couderc, Berthelot, Ribes, Lavielle, Fouchier, président de la commission de la production, Dronne, Chauvet, de Montesquiou, Bécam, Pons, Fanton, Allainmat.*

Versement du produit de la taxe (p. 2065) ; contrôle annuel du permis de chasse (p. 2065) ; lutte contre le braconnage (p. 2065) ; visite médicale (p. 2065) ; casier judiciaire (p. 2065) ; extension de la garantie d'assurance obligatoire (p. 2065) ; retrait de permis (p. 2065) ; demande d'un projet de loi portant réorganisation de la chasse (p. 2066) ; la chasse en Guyane (p. 2066).

Intervention de M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie (p. 2066) :

Le permis de chasse sera délivré par le préfet, le visa annuel par le maire ou le préfet ; les interdictions médicales feront l'objet d'une déclaration ; retrait du permis en cas d'infraction ou à l'égard des auteurs de certains accidents ; permis de conduire automobile (p. 2067) ; assurance obligatoire ; licen-

ces de chasse pour les chasseurs étrangers ; consolidation transitoire des anciens permis ; la Guyane ne sera pas touchée par le texte.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Examen de chasse (p. 2067) ; prise en charge du personnel des fédérations départementales de chasse (p. 2067) ; non-application de la loi sur les associations communales de chasse (p. 2067) ; fixation par le préfet des jours de chasse (p. 2068) ; ce projet est un obstacle à la démocratisation de la chasse (p. 2068) ; coût du permis national (p. 2068) ; instauration d'un permis unique avec timbres (p. 2068) ; situation des gardes-chasse fédéraux (p. 2069).

Intervention de M. Jarrot, ministre (p. 2069) :

Répond aux orateurs ; la fréquence des accidents de chasse.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (création du permis de chasse) : rejet de l'*amendement n° 2* rectifié de M. Ribes (extension à toutes formes de tir aux armes de chasse) (p. 2070) ; adoption de l'article dans le texte du Sénat (p. 2071).

ART. 2 (conditions et formalités de délivrance) : rejet de l'*amendement n° 8* de la commission de la production (casier judiciaire et certificat médical) (p. 2072) ; adoption de l'*amendement n° 23* du Gouvernement (situation des majeurs en tutelle) (p. 2073) ; adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (répartition des redevances payées par les étrangers) (p. 2073) ; adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (assurance pour les dommages causés par les chiens) ; adoption de l'article 2 amendé (p. 2074).

ART. 3 (refus de délivrer le permis) : adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (l'obligation d'inscription au rôle des contributions est supprimée) (p. 2074) ; adoption de l'article 2 modifié (p. 2074).

ART. 4 et 5 : *articles 368 et 369 du code rural* (cas de refus de délivrer le permis) : adoption (p. 2074).

ART. 6 (liste des bénéficiaires de droit du permis) : adoption de l'*amendement n° 4* de M. Corrèze et du *sous-amendement n° 22* de M. de Poulpiquet ajoutant à la liste les gendarmes (p. 2075) ; rejet de l'*amendement n° 12* de la commission permettant aux gardes champêtres de continuer à chasser sur le territoire de leur commune (p. 2075) ; adoption de l'article 6 amendé (p. 2075).

ART. 7 et 8 (dispositions pénales et retrait du permis) : adoption (p. 2075).

ART. 8 *bis* : adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (suspension du permis de conduire si l'infraction a été commise avec un véhicule) (p. 2075) ; adoption de l'*amendement n° 14* de la commission (extension à tous les auteurs) (p. 2075) ; adoption de l'article 8 *bis* amendé (p. 2076).

Après l'ART. 8 *bis* : retrait de l'*amendement n° 6* de M. de Montesquiou (gardes commissionnés) (p. 2076) ; rejet d'un *sous-amendement* du Gouvernement à l'*amendement n° 15* de la commission ; adoption de l'*amendement n° 15* dans une nouvelle rédaction (... en fonction à la date de promulgation) (p. 2078).

ART. 9 (suspension du permis en cas de braconnage) : adoption (p. 2078).

ART. 10 (âge requis pour être président de société de chasse) : adoption de l'*amendement n° 5* de M. Corrèze (âge pour être nommé lieutenant de louveterie) (p. 2078) ; adoption de l'article 10 amendé (p. 2078).

ART. 11 (chasse maritime) : rejet de l'*amendement n° 17* de la commission (suppression du privilège des inscrits maritimes) (p. 2079) ; adoption de l'article 11 amendé (p. 2079).

ART. 12 à 15 (dispositions de pure forme) : adoption (p. 2079).

ART. 16 (dispositions abrogées) : adoption de l'*amendement n° 18* de la commission (de pure coordination) (p. 2079) ; adoption de l'article 16 amendé (p. 2079).

ART. 17 et 18 (application en Alsace-Lorraine, modalités d'application) : adoption (p. 2079).

Après l'ART. 18 : adoption par division de l'*amendement n° 1* de M. Lavielle (délivrance gratuite aux titulaires de l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité et surtaxe sur les chasses de luxe) (p. 2080).

ART. 19 et 20 (entrée en vigueur le 1er juillet 1975 et mesures transitoires pour non-application à la Guyane) : adoption (p. 2080).

Après l'ART. 20 : adoption de l'*amendement n° 19* de la commission (réglementation de la chasse au gibier d'eau) (p. 2080) ; retrait d'un *amendement n° 30* de la commission fixant un délai pour le dépôt d'un projet de loi sur la chasse.

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Marcelin Berthelot : le groupe communiste s'abstiendra (p. 2081).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2081).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 avril 1975] (p. 2277).

ORATEURS : *MM. de Poulpiquet, rapporteur de la commission mixte paritaire, Jarrot, ministre de la qualité de la vie.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

La commission mixte paritaire a adopté une nouvelle rédaction relative aux gardes-chasse (p. 2277) ; gardes-chasse commissionnés (p. 2277) ; délivrance gratuite du permis (p. 2277).

Intervention de M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie (p. 2277) :

Extension du nouveau texte aux départements d'Alsace-Lorraine ; action régionale coordonnée pour l'ouverture de la chasse au gibier d'eau.

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 2277, 2278, 2279).

ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement étendant le permis de chasse aux départements d'Alsace-Lorraine (p. 2279) ; adoption de l'article 3 modifié (p. 2279).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi, dans le texte établi par la commission mixte paritaire, compte tenu de l'article 3 modifié (p. 2279).

9. — PROPOSITION DE LOI n° 1898 TENDANT A RÉTABLIR EN LE MODIFIANT L'ARTICLE 1585 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPOTS AFIN DE CRÉER, AU BÉNÉFICE DES COMMUNES, UNE TAXE FACULTATIVE SUR LES PROPRIÉTÉS PERMETTANT L'EXERCICE DU DROIT DE CHASSE, présentée à l'Assemblée nationale le 8 octobre 1975 par M. Corrèze (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

10. — PROJET DE LOI n° 2945 MODIFIANT LA LOI DU 29 JUILLET 1925 RELATIVE A LA RÉPARATION DES DÉGATS CAUSÉS AUX CULTURES PAR LES SANGLIERS DANS LES DÉPARTEMENTS DU BAS-RHIN, DU HAUT-RHIN ET DE LA MOSELLE, présenté au Sénat le 3 mai 1977 par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (renvoyé à la commission des affaires économiques), n° 275 (année 1976-1977) ; rapport, le 26 mai, par M. Jean Bertaud, n° 319 (année 1976-1977) ; adoption le 31 mai 1977. — Projet de loi n° 126 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 2 juin 1977 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 2945 ; rapport, le 16 juin 1977, par M. Hausherr, n° 3004 ; adoption, le 28 juin 1977, sous le titre : « Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1925 modifiée relative à la réparation des dégâts causés aux cultures par les sangliers dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. » — Projet de loi n° 726.

Transmis au Sénat le 29 juin 1977 (renvoyé à la commission des affaires économiques et du plan), n° 442 (année 1976-1977) ; rapport le 30 juin 1977 par M. Kieffer, n° 466 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 195 (année 1976-1977).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Loi n° 77-751 du 8 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1977 (p. 3638).

PREMIÈRE LECTURE [28 juin 1977] (p. 4331 à 4333).

ORATEURS : *MM. Hausherr, rapporteur de la commission de la production et des échanges ; Médecin, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de l'environnement, chargé du tourisme.*

Les règles particulières relatives à l'exercice du droit de chasse dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; la création, par la loi du 29 juillet 1925, d'un organisme pour indemniser les agriculteurs des dégâts causés par les sangliers ; la contribution imposée aux chasseurs ; l'objet du projet de loi : l'extension de la loi de 1925 aux domaines gérés par l'office national des forêts et aux terrains militaires ; la faiblesse des ressources nouvelles ainsi collectées (p. 4332).

Intervention de M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de l'environnement, chargé du tourisme :

L'uniformisation des dispositions relatives à la réparation des dégâts causés par les sangliers dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle ; l'insuffisance des coti-

sations actuellement perçues ; l'attitude du Gouvernement vis-à-vis des amendements proposés (p. 4332) ; les particularités de l'exercice de la chasse sur les terrains militaires (p. 4333).

DISCUSSION DES ARTICLES [28 juin 1977] (p. 4333 à 4334).

ORATEURS : *MM. Hausherr, rapporteur de la commission de la production et des échanges ; Médecin, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de l'environnement, chargé du tourisme.*

Avant l'ART. UNIQUE : *amendement n° 5* de M. Hausherr, adopté (présence de l'office national des forêts au syndicat général des chasseurs en forêt) (p. 4333).

ART. UNIQUE : adopté avec modifications (extension de la loi du 29 juillet 1925 aux terrains exploités par l'office national des forêts et aux terrains militaires) (p. 4334) ; *amendement n° 1* de la commission, adopté (modification formelle) (p. 4333) ; *amendement n° 2* de la commission, adopté (précisions rédactionnelles) (p. 4333) ; *amendement n° 3* de la commission, adopté (modification de la base de calcul de la contribution due par le domaine militaire) (p. 4334).

TITRE : « Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1925 relative à la réparation des dégâts causés aux cultures par les sangliers dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle » ; *amendement n° 4* de la commission ; adopté (modification du titre) (p. 4334).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4334).

11. — PROPOSITION DE LOI **n° 3162** TENDANT A INTERDIRE LA CHASSE A COURRE, présentée à l'Assemblée nationale, le 19 octobre 1977, par M. François d'Harcourt (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Taxes parafiscales [20 novembre 1973] (p. 6092) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Environnement [30 octobre 1974] (p. 5646) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1975 (première partie), après l'article 9 et après l'article 19 [9 décembre 1975] (p. 9541) ; NATURE (PROTECTION DE LA) 2.

— **Droit de chasse.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 9, après l'article 7.

— **Droit d'inscription à l'examen du permis de chasser.** — *Voir* IMPÔTS 2, article 30 *ter*.

— **Importations d'armes de** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1099.

— **Permis de chasser.** — *Voir* ADMINISTRATION 1 ; QUESTION AU GOUVERNEMENT 757.

CHATEAUROUX

— **Usine aérospatiale de** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 361.

CHAUFFAGE

— **Avance remboursable relative au — à l'électricité.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1267.

— **Avenir de l'industrie du — électrique.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1356.

— **Economies de** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 173 ; ENERGIE 1.

— **Limitation du** —. *Voir* ENERGIE 3.

CHAUFOUR

— **Entreprise — à Vitry-sur-Seine.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 50 à 54 (p. 1755, 1757).

CHAUSSON (Usine)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 437.

CHEFS D'ENTREPRISE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 710** TENDANT A DÉFINIR LES FONCTIONS DE « RESPONSABLE D'ENTREPRISE », présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. Cointat (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi SERVICE NATIONAL 4.

— **Difficultés des** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 698.

CHEMIN DE FER FRANCO-ÉTHIOPIEN

— Droits des retraités de la société du —. *Voir* PENSIONS DE RETRAITES CIVILES ET MILITAIRES 23.

CHÈQUES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 53** TENDANT A LIMITER L'ÉMISSION DE CHÈQUES SANS PROVISION ET A RENDRE PLUS EFFICACES LES SANCTIONS PRISES CONTRE LEURS AUTEURS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Cousté et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 67** PORTANT CRÉATION D'UN CASIER BANCAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par MM. Bonhomme et Cousté (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1194** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 19-I DE LA LOI n° 72-10 DU 3 JANVIER 1972 RELATIVE A LA PRÉVENTION ET A LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE CHÈQUES, présentée au Sénat le 4 octobre 1974 par M. Pierre Marcilhacy (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 3 (année 1974-1975) ; rapport le 4 octobre 1974 par M. Pierre Marcilhacy, n° 7 (année 1974-1975) ; adoption le 8 octobre 1974. — Proposition de loi n° 1 (année 1974-1975).

Transmise à l'Assemblée nationale le 8 octobre 1974 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1194 ; rapport le 16 octobre 1974 par M. Gerbet, n° 1240 ; adoption définitive le 17 octobre 1974. — Proposition de loi n° 154.

Loi n° 74-880 du 24 octobre 1974, publiée au *J.O.* du 25 octobre 1974 (p. 10884).

PREMIÈRE LECTURE [17 octobre 1974] (p. 5157).

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.*

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : adoption dans le texte voté par le Sénat (p. 5158).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 1202** CONCERNANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE CERTAINES DISPOSITIONS DÉFINITIVES DE LA LOI n° 72-10 DU 3 JANVIER 1972 MODIFIÉE RELATIVE A LA PRÉVENTION ET A LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE CHÈQUES, présentée à l'Assemblée nationale le 9 octobre 1974 par M. Mesmin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; retirée le 6 novembre 1974 (p. 5988).

5. — PROJET DE LOI **n° 1268** MODIFIANT LA LOI n° 72-10 DU 3 JANVIER 1972 RELATIVE A LA PRÉVENTION ET A LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE CHÈQUES, présenté au Sénat le 28 juillet 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 293 (année 1973-1974) ; rapport le 17 octobre 1974 par M. Marcilhacy, n° 47 (année 1974-1975) ; adoption le 24 octobre 1974. — Projet de loi n° 22 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 25 octobre 1974 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1268 ; rapport le 22 novembre 1974 par M. Gerbet, n° 1335 ; adoption avec modifications le 6 décembre 1974. — Projet de loi n° 193.

Transmis au Sénat le 10 décembre 1974 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 128 (année 1974-1975) ; rapport le 12 décembre 1974 par M. Marcilhacy, n° 141 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 17 décembre 1974. — Projet de loi n° 59 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1974 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 1422 ; rapport le 19 décembre 1974 par M. Gerbet, n° 1435 ; adoption le 19 décembre 1974. — Projet de loi n° 211.

Rapport le 20 décembre 1974 par M. Gerbet au nom de la commission mixte paritaire,

n° 1466 ; adoption le 20 décembre 1974. — Projet de loi n° 222.

Rapport le 20 décembre 1974 par M. Marcilhacy au nom de la commission mixte paritaire, n° 174 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 20 décembre 1974. — Projet de loi n° 77 (année 1974-1975).

Loi n° 75-4 du 3 janvier 1975, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1975 (p. 199).

PREMIÈRE LECTURE [6 décembre 1974] (p. 7539).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Massot, Villa, Ginoux, Fanton, Hamel.*

Nombre de chèques sans provision (p. 7539) : inapplicabilité de la loi du 3 janvier 1972 (p. 7539, 7541) ; responsabilité des banques (publicité, etc.) (p. 7540, 7542, 7543, 7549) ; notion d'interdiction bancaire (p. 7540, 7542) ; garantie de paiement (p. 7539, 7540) ; dépénalisation du chèque sans provision (p. 7542).

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice :

Les caractères d'une délinquance de masse (p. 7541) ; inapplicabilité de la loi de 1972 (p. 7541) ; exigence d'un minimum de références pour l'ouverture d'un compte (p. 7541) ; les dangers du système de la garantie de paiement (p. 7541) ; dépénalisation du chèque sans provision (p. 7542) ; interdiction bancaire (p. 7542).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (obligations du tiré) : adoption (p. 7544).

ART. 2 (délais de signification) : adoption (p. 7544).

ART. 3 : *article 65-1 du décret-loi du 30 octobre 1935* (non-délivrance des formules de chèques) : adoption des *amendements n*os *2* et *26* de M. Gerbet (numéro de téléphone de l'agence) (p. 7545).

Article 65-2 du décret-loi du 30 octobre 1935 (non-délivrance des formules de chèques) : adoption des *amendements* rédactionnels nos *3* et *4* de M. Gerbet (p. 7545).

Article 65-3 du décret-loi susvisé (restitution des formules de chèques) : adoption de l'*amendement n° 5* de M. Gerbet relatif aux chèques certifiés (p. 7546) et de l'*amendement n° 6* de M. Massot (frais d'huissier) (p. 7546).

Article 65-4 du décret-loi susvisé (cotitulaires de comptes) : adoption des *amendements* de coordination *n° 7* de M. Massot et *n° 23* de M. Gerbet ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 7546).

ART. 4 (sanctions de l'escroquerie) : adoption (p. 7546).

ART. 5 : *article 68 du décret-loi du 30 octobre 1935 :* adoption de l'*amendement n° 8* rédactionnel de M. Gerbet et de l'*amendement n° 9* de M. Gerbet (sanctions pour les cotitulaires).

Article 70 du décret-loi susvisé (unicité de l'infraction) : adoption.

Article 71 du décret-loi susvisé (constitution de partie civile du bénéficiaire) : adoption.

Article 72 du décret-loi susvisé : rejet des *amendements n*os *10* et *12* de M. Gerbet (élément volontaire de l'information) ; adoption du texte (p. 7548).

Article 73 du décret-loi susvisé : rejet de l'*amendement n° 13* de M. Gerbet (fixation de 5.000 à 15.000 F du montant par chèque de la garantie bancaire en cas de négligence) (p. 7548) ; adoption de l'amendement n° 14 de M. Gerbet (justification par la banque de ses diligences) (p. 7549).

Après l'article 73 du décret-loi susvisé : adoption de l'*amendement n° 15* de M. Fanton (paiement des chèques de moins de 100 F) (p. 7550) ; adoption de l'*amendement n° 27* de M. Foyer (subrogation du banquier dans les droits du bénéficiaire) (p. 7551).

Article 74 du décret-loi susvisé (centralisation par la Banque de France) : adoption.

Article 75 du décret-loi susvisé (tribunal compétent) : adoption.

— Adoption de l'article 5 (p. 7551).

ART. 6 : adoption d'un *amendement* rédactionnel d'ensemble *n° 17* de M. Gerbet ; adoption du nouvel article 6 (p. 7551).

ART. 7 (abrogation de la loi du 1er février 1943) : adoption (p. 7552).

ART. 8 (application dans les TOM) : adoption (p. 7552).

Après l'ART. 8 : adoption de l'*amendement n° 20* de M. Foyer (sort des découverts bancaires) ; adoption de l'*amendement n° 21* de M. Foyer (ordres de virement) ; adoption de l'*amendement n° 22* de M. Foyer (campagnes nationales d'information sur le chèque).

ART. 9 (entrée en vigueur de la loi le 1er janvier 1976) : adoption (p. 7554).

Après l'ART. 9 : adoption de l'*amendement n° 24* modifié de MM. Gerbet et Foyer (mise à jour du décret-loi du 30 octobre 1935) ; adoption de l'*amendement n° 25* de M. Massot (assimilation du vol à la perte).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 7555).

DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1974] (p. 8162).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Marie, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Fanton, Foyer, président de la commission.*

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 1* de M. Gerbet (obligation de faire figurer l'adresse du titulaire et le téléphone de l'agence) ; adoption de l'article modifié (p. 8166).

ART. 5 : adoption de l'*amendement n° 4* de M. Gerbet (interdiction de plein droit de tous les cotitulaires) ; adoption de l'*amendement n° 12* de M. Fanton (garantie de paiement des chèques de moins de 100 F) ; adoption de l'article 5 modifié (p. 8169).

ART. 6 : adopté (p. 8169) après modification par amendement de coordination de M. Gerbet.

ART. 8 *bis* : retrait de l'*amendement n° 9* de M. Foyer (reprise du texte voté en première lecture) (p. 8170).

ART. 8 *ter* : rejet de l'*amendement n° 10* de M. Foyer (reprise du texte voté en première lecture) (p. 8170).

ART. 10 : rejet de l'*amendement n° 11* de M. Gerbet (reprise du texte voté en première lecture) ; adoption de l'article 10 (p. 8171).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8171).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1974] (p. 8261).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission mixte paritaire, Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, Fanton, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Intervention de M. Poncelet, secrétaire d'Etat :

Le danger d'obliger les banques à garantir les chèques inférieurs à 100 F (p. 8262).

Texte de la commission mixte paritaire (p. 8263) ;

ADOPTION du texte de la commission mixte paritaire, modifié par un amendement rédactionnel de M. Gerbet présenté avec l'accord du Gouvernement (p. 8264).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 2444** TENDANT A MODIFIER LA LOI n° 75-4 DU 3 JANVIER 1975 EN ÉLEVANT LE MONTANT DES CHÈQUES OBLIGATOIREMENT PAYÉS PAR LE TIRÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1976 par Mme de Hauteclocque (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 26 à 31 [19 juin 1974] (p. 2801, 2805).

— **Chèques sans provision.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Justice [31 octobre 1973] (p. 5115, 5122).

— **Endossement des** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, après l'article 65.

CHÈQUES POSTAUX

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 3080** SUR LES CHÈQUES POSTAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 par M. Lazzarino et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

CHERCHEUR

Voir BREVETS D'INVENTION 7 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche. cherche.

CHEVAL

Voir ALSACE-LORRAINE 1 ; COURSES HIPPIQUES ; EQUITATION.

— **Organisation du marché de la viande chevaline.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 385 ; VIANDES.

CHICORÉE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Taxes parafiscales [20 novembre 1974] (p. 6832, 6850), Affaires étrangères [6 novembre 1974] (p. 5949, 5962).

CHILI

— **Dette du — envers la France.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 272.

— **Evénements au —.** *Voir* MOTIONS DE CENSURE 1 [9 octobre 1973] (p. 4176, 4178, 4181, 4186, 4194, 4195, 4196, 4198, 4201, 4203) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Dépenses militaires [8 novembre 1973] (p. 5419, 5428) ; Affaires étrangères [12 novembre 1973] (p. 5573, 5577, 5589, 5595).

— **Réfugiés chiliens.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 334.

— **Soutien apporté à la junte chilienne.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 537 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Comptes spéciaux du Trésor [19 novembre 1975] (p. 8679).

— **Violation des droits de l'homme au —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1025.

CHINE (République populaire de)

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 116.

CHIROPRACTEURS

Voir AUXILIAIRES MÉDICAUX 6.

CHIRURGIENS-DENTISTES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1548** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE L 359 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE EN CE QUI CONCERNE L'EXERCICE DE L'ART DENTAIRE PAR LES ÉTUDIANTS AYANT SATISFAIT A L'EXAMEN DE 5e ANNÉE ET L'ARTICLE L 438 EN CE QUI CONCERNE LES MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ORDRE DES CHIRURGIENS-DENTISTES, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. Beraud (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 7 mai 1975 par M. Beraud, n° 1624 ; adoption le 18 juin 1975. — Proposition de loi n° 306.

Transmise au Sénat le 18 juin 1975, n° 415 (année 1974-1975) (renvoyée à la commission des affaires sociales) ; rapport le 2 octobre 1975 par M. Jean Mézard, n° 3 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 9 octobre 1975. — Proposition de loi n° 6 (année 1975-1976).

Transmise à l'Assemblée nationale le 9 octobre 1975 (renvoyée à la commission des affaires culturelles), n° 1915 ; rapport le 10 décembre 1975 par M. Beraud, n° 2050 ; adoption définitive le 16 décembre 1975. — Proposition de loi n° 410.

Loi n° 75-1282 du 30 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 31 décembre 1975 (p. 13608).

PREMIÈRE LECTURE [18 juin 1975] (p. 4351).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Beraud, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Mme Veil, ministre de la santé, M. Berger, président de la commission.*

Permettre l'exercice de l'art dentaire aux étudiants ayant terminé leurs études avant l'inscription au tableau du conseil de l'Ordre ; modification de la liste des personnes appelées à siéger à titre consultatif dans les conseils régionaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes (p. 4351).

Intervention de Mme Simone Veil, ministre de la santé (p. 4352) :

Le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale d'adopter le texte de la proposition de loi.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (exercice de l'art dentaire par des étudiants) : adoption (p. 4352).

ART. 2 : *article L 438 du code de la santé publique* (composition des conseils régionaux) : adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement relatif au choix du conseiller juridique (p. 4352) ; adoption des *amendements n° 2* et *n° 3* du Gouvernement relatifs aux compétences du médecin inspecteur régional (p. 4352) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (p. 4353).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4353).

DEUXIÈME LECTURE [16 décembre 1975] (p. 9839).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Beraud, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Mme Veil, ministre de la santé.*

Exercice de l'art dentaire, dentiste conseil régional (p. 9839).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : *art. L 359 du code de la santé publique* (exercice de l'art dentaire) : adoption (p. 9839).

ART. 2 : *art. L 438 du code de la santé publique* (personnalités adjointes au conseil régional) : adoption (p. 9839).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 9839).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 2671** TENDANT A MODIFIER LES ARTICLES L 259-11, L 261, L 265 ET L 613-6 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AFIN DE SUPPRIMER LA FACULTÉ LAISSÉE AUX CHIRURGIENS-DENTISTES DE RECOURIR, A DÉFAUT DE CONVENTION NATIONALE, A DES CONVENTIONS TYPES ET AUX ADHÉSIONS INDIVIDUELLES, présentée à l'Assemblée nationale le 8 décembre 1976 par M. Delaneau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 29 juin 1977 par M. Delaneau, n° 3052.

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 3160** TENDANT A ASSURER, EN MATIÈRE DE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE, UNE PRÉVENTION ET L'ACCÈS LE PLUS LARGE AUX SOINS RÉPONDANT AUX BESOINS DES ASSURÉS SOCIAUX ET DES PRATICIENS, présentée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1977 par M. François Billoux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

CHOMAGE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2484** ÉTENDANT L'INDEMNISATION CONVENTIONNELLE DU CHOMAGE PARTIEL, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 par M. Gau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 3094** TENDANT A PROMOUVOIR DES MESURES URGENTES EN FAVEUR DES CHOMEURS ET DE LEUR FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 par M. Maurice Andrieux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi EMPLOI.

I. — RÉGLEMENTATION, INDEMNISATION :

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 17, 18 ; EMPLOI ; FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS 18 ; FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 7, 9 ; LICENCIEMENTS ; LOI DE FINANCES POUR 1976, discussion générale [21, 22 octobre 1975] ; LOI DE FINANCES POUR 1978, après l'article 2 ; (deuxième partie), Travail ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 7 (p. 6184) ; POLITIQUE ÉCONOMIQUE 2 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1049 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 164.

— **Aide aux chômeurs.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 514, 692, 1350.

— **Allocation de chômage pour les jeunes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 375.

— **Allocation différentielle aux chômeurs.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 760.

— **Allocation supplémentaire d'attente.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 859.

— **Allocation aux travailleurs licenciés pour causes économiques.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 411.

— **Application de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu aux chômeurs.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 10, avant l'article premier ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 194 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 857.

— **Assurances — des employés de maison.** — *Voir* EMPLOYÉS DE MAISON 3.

— **Bourses de vacances pour les enfants de chômeurs.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1138.

— **Compressions de personnels et diminution du montant des cotisations d'assurance chômage.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 999.

— **Congés payés des chômeurs partiels.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 487.

— **Délais de paiement et dégrèvement d'impôts pour les chômeurs.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1120.

— **Garantie de salaire aux travailleurs privés d'emploi.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 613.

— **Gratuité des transports pour les chômeurs.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1119.

— **Indemnisation du chômage.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 366, 854, 868, 903.

— **Indemnisation du chômage partiel.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 412.

— **Indemnisation du chômage pour cause économique.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 730.

— **des jeunes.** — *Voir* EMPLOI 5 ; JEUNES 1 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 291.

— **Résorption du — des cadres.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 379.

— **des salariés agricoles.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 351.

— **technique et indemnité compensatrice.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1262.

II. — RÉGIONS ET SECTEURS :

Voir EMPLOI, LICENCIEMENTS.

— **en Alsace.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3698).

— **en Corrèze.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3698).

— **dans les DOM.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), DOM.

— **dans l'Hérault.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3695, 3697).

— **dans la région Fourmies-Avesnes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 596.

— **à la Réunion.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 [27 mai 1975, 4 juin 1975] (p. 3256).

— **pour 700 travailleurs toulonnais.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 724.

— **dans le Var.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3682).

— **Menace de — à Gervais-Danone.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 951.

— **Menaces dans les transports routiers.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 739.

— **à Naphtachimie.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 137.

— **Situation de l'emploi dans la vallée de l'Ondaine.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 963.

CIDRE

— **Commercialisation de la production cidricole.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 229.

CINÉMA

1. — PROJET DE LOI n° **1638** RELATIF A LA REPRÉSENTATION ET A LA DIFFUSION DES FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES, présenté à l'Assemblée nationale le 13 mai 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Affaires culturelles [9 novembre 1973] ; Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1973] (p. 6126) ; Commission mixte paritaire [18 décembre 1973] (p. 7112) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Culture [30 octobre 1974] (p. 5599, 5604, 5607, 5633) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), Article 10 (p. 7282 et suiv.) ; (deuxième partie), Culture [3 novembre 1975] ; LOI DE FINANCES POUR 1978 , 7 (deuxième partie), Culture et environnement : I. — Culture ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 7 à 12 [23 mai 1973] (p. 1494, 1495) ; RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION.

— **Crise du — français.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 466.

— **Programmation de films à la télévision.** — *Voir* PÉTITIONS 326.

— **Taxe sur le prix des places de —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1974] (p. 6855).

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Voir COMMUNES 8.

CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES

— **Modification des —.** *Voir* DÉPARTEMENTS 4.

CIRCULATION ROUTIÈRE

1. — PROPOSITION DE LOI n° **285** TENDANT A MODIFIER LES RÈGLES DE PRIORITÉ ÉDICTÉES PAR LE CODE DE LA ROUTE, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par MM. Bertrand Denis, Grimaud et Hunault (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI n° **898** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE L 17 DU CODE DE LA ROUTE, AFIN DE SANCTIONNER PLUS SÉVÈREMENT LES CONDUCTEURS EN ÉTAT D'IVRESSE QUI ONT PROVOQUÉ DES ACCIDENTS MORTELS, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Boudet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 28 avril 1977 par M. Bouvard, n° 2844 ; adoption le 16 juin 1977. — Proposition de loi n° 701.

PREMIÈRE LECTURE [16 juin 1977] (p. 3886, 3901).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bouvard, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Boudet, Boudon, Claudius-Petit, Glon, Charles Bignon, Duroure, Guinebretière.*

L'objet de la proposition : le renforcement des sanctions contre les conducteurs en état d'ivresse ; le fléau constitué par les accidents de la route ; l'importance de l'alcoolisme révélée par les statistiques des docteurs Got et Thomas ; la volonté de réutiliser la peine d'annulation du permis de conduire ; le désir de la commission de donner aux tribunaux une gamme de sanctions plus variée ; l'état actuel de la réglementation sur la conduite sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé ; la loi du 9 juillet 1970 ; les articles L 13 et L 16 du code de la route ; le système proposé par la commission ; la révision de l'ensemble des règles relatives à l'annulation du permis de conduire ; la modification des conditions du délai de la suspension : la fixation d'un délai plancher (p. 3886) ; la possibilité pour les agents de la force publique d'opérer des contrôles d'alcoolémie à la sortie des établissements vendant des boissons alcoolisées et d'interdire l'usage du véhicule en cas de test positif ; les faits ayant inspiré la proposition de loi ; 40 % des morts de la route sont dues à l'alcool ; l'attitude des Français vis-à-vis de ce problème ; la nécessité d'une vaste campagne auprès des Français ; la nécessité d'accroître la gravité des sanctions prononcées (p. 3887) ; la possibilité prévue par le texte initial du retrait définitif du permis de conduire ; l'effet dissuasif de sanctions graves ; la nécessité d'une plus grande rigueur dans les cas de récidive ; le caractère tardif de l'intervention du haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme ; l'influence de l'alcool sur les accidents de la route ; l'allusion au problème du reclassement des handicapés ; l'efficacité de la répression (p. 3888) ; les exemples étrangers ; l'impossibilité de changer l'attitude des Français à l'égard du bien-manger et du bien-boire ; l'article 3 : le contrôle de l'état des conducteurs au sortir des lieux de consommation d'alcool ; la nécessité d'examiner l'ensemble des problèmes posés par l'alcoolisme en France ; l'association La Croix d'Or ; l'efficacité des mesures préventives ; l'élargissement pour les juges des possibilités de suspension du permis de conduire (p. 3889) ; la lenteur du changement des mœurs des Français ; la nécessité de modifier l'attitude des Français devant l'alcool ; le devoir de l'Etat d'aider les mouvements luttant en faveur de la réadaptation des alcooliques ; l'insuffisante sensibilisation des automobilistes aux risques de l'alcool ; l'excès des réglementations pesant sur les automobilistes (p. 3890) ; le fatalisme des conducteurs ; l'automobile, « vache à lait » du ministère de l'économie et des finances par les amendes ; l'amendement tendant à limiter les suspensions administratives de permis de conduire ; la priorité de la lutte contre l'ivresse ; la nécessité d'une politique de prévention routière et d'éducation de l'automobiliste (p. 3891) ; les modifications apportées par la commission des lois à la proposition ; le vote favorable du groupe du parti socialiste ; l'arsenal répressif existant ; la nécessité de développer les actions de prévention des accidents de la route ; le caractère excessif de l'annulation définitive du permis de conduire ; son inefficacité ; la dimension humaine du problème posé ; la sévérité des peines encourues ; l'expérience vécue par M. Guinebretière dans son département (p. 3892) ; l'inutilité de l'aggravation des sanctions ; la nécessité de combattre l'alcoolisme ; les conséquences humaines du retrait du permis de conduire (p. 3893).

Intervention de M. Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

L'importance des initiatives parlementaires dans l'activité législative ; le bien-fondé de la

maîtrise de l'ordre du jour par le Gouvernement ; sa réponse à M. Duroure sur son rappel au règlement ; la prise de conscience des drames de la route ; la trop grande rigueur de la rédaction initiale de la proposition de loi ; son approbation sur la proposition de la commission des lois ; ses réserves sur les modalités de l'annulation obligatoire ; sa proposition d'harmoniser les modalités d'annulation du permis de conduire facultative et obligatoire (p. 3893) ; la politique législative en matière d'infractions routières ; la base du système actuel ; l'individualisation des procédures et des sanctions ; l'utilité d'une refonte d'ensemble de la législation sur les infractions routières ; sa volonté de concilier la défense de la société et le respect des droits de la défense ; la possibilité d'instituer des amendes forfaitaires et d'attribuer des points d'inaptitude ; le droit ouvert aux contrevenants de contester l'existence de l'infraction devant une juridiction judiciaire ; l'élargissement de la gamme des sanctions offerte aux tribunaux (p. 3894).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ORATEURS : *MM. Gerbet, Foyer, Julia, Guinebretière, Glon, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Bouvard, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Charles Bignon, Claudius Petit, Daillet, Allainmat.*

ART. 1er (modalités de l'annulation du permis de conduire : annulation facultative par le juge et cas d'annulation obligatoire) : le caractère de mesure de sécurité de la peine de suspension du permis de conduire ; critique de la création d'une peine de suspension à caractère répressif ; la volonté de réprimer sévèrement la conduite en état d'ivresse (p. 3894) ; les amendements tendant à assouplir les dispositions proposées ; réponse de M. Foyer, président de la commission : les deux natures de la suspension du permis de conduire (peine principale et mesure de sécurité publique) (p. 3895) : *amendement n° 5* de M. Julia (modification des modalités d'annulation définitive du permis de conduire) non soutenu (p. 3895) ; *amendement n° 3* de M. Guinebretière (possibilités de sursis à la sanction de retrait ou de suspension du permis de conduire) non soutenu (p. 3895) ; retrait de l'*amendement n° 4* de M. Glon (suppression de la procédure prévue au paragraphe 2 de l'article L 15 du code de la route) (p. 3895) ; adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement (possibilité pour le contrevenant d'être relevé de la suspension de son permis de conduire selon la procédure d'annulation) (p. 3897) ; retrait de l'*amendement n° 7* de M. Glon (atténuation de la suppression obligatoire du permis de conduire) (p. 3896) ; adoption de l'*amendement n° 8* de M. Glon (réservant l'annulation automatique au cas où deux délits, blessures ou homicide par imprudence et imprégnation alcoolique, sont commis) (p. 3897) ; l'article 1er ainsi modifié est adopté (p. 3897).

ART. 2 (modification de l'article L 17 du code de la route) ; l'*amendement n° 6* de suppression de M. Julia n'est pas soutenu (p. 3897) ; l'article 2 est adopté (p. 3897).

ART. 3 (possibilité de contrôle des personnes sortant d'établissements vendant des boissons alcoolisées ; le caractères de mesure de prévention de cet article (p. 3897) ; retrait de l'*amendement n° 9* de M. Daillet (suppression de la référence contenue dans l'article 3 à un établissement vendant des boissons alcoolisées) (p. 3899) ; *amendement n° 10* du Gouvernement (modification de la procédure de contrôle prévue à l'article 3 en conformité avec les principes posés par le Conseil constitutionnel) (p. 3899) ; rejet du *sous-amendement* de M. Daillet à l'*amendement n° 10* (suppression de la référence aux débits de boissons) (p. 3900) ; adoption de l'*amendement n° 10* du Gouvernement (p. 3900) ; le texte de l'*amendement n° 10* devient l'article 3 (p. 3900).

Après l'ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 11* du Gouvernement (suppression de l'annulation automatique de l'ordonnance pénale en cas d'absence de mesures restrictives du droit de conduire par décision judiciaire) (p. 3901).

TITRE : adoption du titre proposé pour la proposition de loi : « proposition de loi tendant à prévenir la conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique ».

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 3901).

3. — PROPOSITION DE LOI n° 968 TENDANT A RÉSERVER LES TROTTOIRS EXCLUSIVEMENT A LA CIRCULATION DES PIÉTONS, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. Mesmin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi AMENDES 4 ; AUTOMOBILES 2, 3, 4 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Transports. — I : Section commune. — II : Transports terrestres [30 octobre 1973] ; Justice [31 octobre 1973] (p. 5138) infractions au code de la route) ; Aménagement

du territoire, équipement et urbanisme [14 novembre 1973] (p. 5713, 5718, 5737, 5747) ; Travail, emploi et population [15 novembre 1973] (p. 5836, 5837, 5843) : formation professionnelle des conducteurs de poids lourds ; Santé publique et sécurité sociale [16 novembre 1973] (p. 5915, 5932) : SAMU, système d'aide médicale urgente ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Equipement et urbanisme [15 et 16 novembre 1974] (p. 6519, 6523) ; PERMIS DE CONDUIRE ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 17, 44, 64 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 54 (sécurité des poids lourds) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 55 (limitation de vitesse) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 58 (ramassage scolaire).

— **Contrôle des véhicules.** — *Voir* AUTOMOBILES 8.

— **Sécurité routière.** — *Voir* PLAN 2 ; AMENDES 4.

— **Vitesse des poids lourds.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 138.

CITROEN

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1454** TENDANT A LA NATIONALISATION DE CITROEN SA, présentée à l'Assemblée nationale le 9 décembre 1974 par M. Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi QUESTIONS D'ACTUALITÉ 99.

— **Atteintes aux libertés chez —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 712.

— **Licenciements et libertés syndicales aux usines —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 199, 266, 287, 301, 305, 308, 311 ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Travail [4 novembre 1974] (p. 5800, 5805).

— **Mariage Peugeot-Citroën.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 40 à 44.

— **Prêt à Peugeot-Citroën.** — *Voir* MOTIONS DE CENSURE 3 (p. 7961, 7962, 7971, 7982).

CLASSES MOYENNES

— **Institut international des —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Commerce et artisanat [29 octobre 1973] (p. 5008, 5018).

CLASSES DE NEIGE ET CLASSES VERTES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 (p. 1770).

CLAUSE PÉNALE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1365** TENDANT A MODIFIER LES ARTICLES 1152 ET 1231 DU CODE CIVIL SUR LA CLAUSE PÉNALE, présentée à l'Assemblée nationale le 5 décembre 1974 par M. Foyer (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 30 avril 1975, par M. Gerbet, n° 1603 ; adoption le 16 mai 1975. — Proposition de loi n° 267.

Transmise au Sénat le 20 mai 1975, n° 310 (année 1974-1975) ; (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 12 juin 1975 par M. Jacques Thyraud, n° 386 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 18 juin 1975. — Proposition de loi n° 146 (année 1974-1975).

Transmise à l'Assemblée nationale le 19 juin 1975 (deuxième lecture) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 1779 ; rapport le 27 juin 1975 par M. Gerbet, n° 1823 ; adoption le 28 juin 1975. — Proposition de loi n° 339.

Transmise au Sénat le 28 juin 1975 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 471 (année 1974-1975) ; rapport le 29 juin 1975 par M. Jacques Thyraud, n° 478 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 juin 1975. — Proposition de loi n° 192 (année 1974-1975).

Loi n° 75-597 du 9 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1975 (p. 7076).

PREMIÈRE LECTURE [16 mai 1975] (p. 2860).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Foyer.*

Crédit-bail ; leasing ; pouvoirs du juge art. 1231 du code civil) ; contrats en cours (p. 2861).

Intervention de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 2861) :

Le Gouvernement est favorable à l'adoption de la proposition de loi.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (pouvoirs du juge) : adoption (p. 2861).

ART. 2 (sort de la pénalité en cas d'exécution partielle de l'engagement) : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission des lois (nullité des conventions contraires) (p. 2861).

ART. 3 (application aux contrats en cours) : adoption (p. 2862).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 2862).

DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1975] (p. 4987).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Foyer, président de la commission.*

Clause pénale en matière de crédit-bail (p. 4987) ; les pouvoirs du juge (p. 4988).

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 4988) :

Le Gouvernement ne s'opposera pas à l'amendement précisant que toute convention contraire est nulle.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission des lois et d'un amendement de M. Foyer (nullité de toute stipulation contraire) ; adoption de l'article modifié (p. 4988).

ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission et d'un *amendement* de M. Foyer (peine convenue et convention contraire) (p. 4989) ; adoption de l'article 2 modifié (p. 4989).

ART. 3 : adoption (p. 4989).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4989).

CLAUSES ABUSIVES

— **Répression des** —. *Voir* CONSOMMATEURS 9.

CLAUSTRE

— **Affaire.** — LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Coopération [30 octobre 1975] (p. 7887 et suivantes) ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Coopération (p. 7790, 7803) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 441 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 391.

CLERGÉ

— **Protection sociale des membres du** —. *Voir* SÉCURITÉ SOCIALE 13, 15.

CODE D'ADMINISTRATION COMMUNALE

Voir AGENTS COMMUNAUX 7 ; COMMUNES, CONSEILS MUNICIPAUX, CONSEILS GÉNÉRAUX, MAIRIES, CONSEILLERS MUNICIPAUX 1 ; EAU 2 [14 juin 1973] ; PARIS 6 ; POMPES FUNÈBRES 1.

CODE DES ASSURANCES

Voir CONSTRUCTIONS 4.

CODE DE L'AVIATION CIVILE

Voir AÉRODROMES 1.

CODE CIVIL

Voir ABSENCE 1 ; ADOPTION 2 ; AUTORITÉ PARENTALE 1 ; BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL ; BAUX RURAUX 5 ; BREVETS D'INVENTION 7 ; CONSTRUCTION 4 ; DIVORCE 1 ; EAU 9 ; ETAT CIVIL 2 ; EXPLOITANTS AGRICOLES 11, 13 ; FEMME (CONDITION DE LA) 1, 5 ; FILIATION 2 ; FONDATIONS 1 ; HÔTELS ET RESTAURANTS 1 ; INDIVISION ; MAJORITÉ ; MARIAGE 1 ; OBLIGATION ALIMENTAIRE ; PRIVILÈGES 1 ; RESPONSABILITÉ CIVILE ; SÉPARATION DE CORPS ; SOCIÉTÉS CIVILES 1 ; SUCCESSIONS 1.

CODE DE COMMERCE

Voir ENTREPRISES 7 ; MAJORITÉ (AGE DE LA) 10 ; PRESCRIPTIONS 1.

CODE DES COMMUNES

Voir COMMUNES 4, 5, 6 ; CONSEIL CONSTITUTIONNEL (DÉCISIONS) 70 (*J.O.* 22 juillet 1977) (p. 3886) ; CONSEILS MUNICIPAUX 9 ; DISTRICTS 1 ; MAYOTTE 3 ; VILLES NOUVELLES 3.

CODE DU DOMAINE DE L'ÉTAT

Voir EAU 1 (modification de l'article L 90) ; PRESCRIPTIONS 1.

CODE ÉLECTORAL

Voir ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES 2 ; CONSEILLERS MUNICIPAUX ; DROITS DE L'HOMME 2 (art. L O 130-1) ; ELECTIONS (législation) 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54 ; ELECTIONS MUNICIPALES 3, 4 ; FRANÇAIS A L'ÉTRANGER 3 ; MAJORITÉ (Age de la) ; MAIRES 6 [9 et 10 juillet 1974] (p. 3482) ; PARLEMENTAIRES 1 et 6 ; RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION 11 ; SONDAGES ET ENQUÊTES 1, 2, 5.

— **Découpage cantonal.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 535.

CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE SOCIALE

Voir HANDICAPÉS 10 ; PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE 2.

CODE FORESTIER

Voir FORÊTS.

CODE GÉNÉRAL DES IMPOTS (CGI)

Voir ALCOOLS (DROITS SUR LES) 1 ; BOUILLEURS DE CRU 5, 6 ; EMPRUNT 2 ; FISCALITÉ 3, 4 ; IMPÔTS 3 ; MARINS-PÊCHEURS 4 ; PRESSE 4.

— **Art. 1725.** — *Voir* IMPÔTS LOCAUX 3.

CODE DE JUSTICE MILITAIRE

Voir LIBERTÉS INDIVIDUELLES 1.

CODE MINIER

Voir DOMAINE PUBLIC MARITIME 3 ; EAU 9 ; MINES ET CARRIÈRES.

— **Interruption du débat sur le projet complétant et modifiant le —.** *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 587.

CODE PÉNAL

Voir ADULTÈRE 1 ; ASSISTANCE AUX PERSONNES EN PÉRIL ; AVORTEMENT ; CRÉANCES 4 ; CRIMES ET DÉLITS 8 ; CUMUL DES PEINES ; LIBERTÉS INDIVIDUELLES 1 ; MAJORITÉ (AGE DE LA) 10 ; OFFICIERS MINISTÉRIELS 1 ; STUPÉFIANTS.

— **Révision du —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Justice [14, 15 novembre 1974] (p. 6410, 6468).

CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE

Voir PENSIONS DE RETRAITE CIVILES ET MILITAIRES.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Voir MAJORITÉ (AGE DE LA) 10 [25 juin 1974] (p. 2935).

CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Voir ABANDONS DE FAMILLE 1 (Contrainte par corps) ; CASIER JUDICIAIRE 1 ; MAIRES 5 et 6 ; MAJORITÉ (AGE DE LA) 10 [25 juin 1974].

— **Réforme du —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), [14, 15 novembre 1974] (p. 6410, 6468).

CODE DE LA ROUTE

Voir AMENDES 4 ; AUTOMOBILES 5 ; CIRCULATION ROUTIÈRE 1 et 2 ; PERMIS DE CONDUIRE 2 et 3 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 621.

CODE RURAL

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES 6 et 7 ; ASSOCIATIONS SYNDICALES 1 ; ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES 1, 2, 3, 5 ; BAUX RURAUX ; CHASSE 2 ; CONSEIL CONSTITUTIONNEL (DÉCISIONS) 63 ; EAU 2, 9 ; EQUARRISSAGE 1 ; EXPLOITANTS AGRICOLES 1, 2, 9 ; EXPLOITATIONS AGRICOLES 4, 5, 7, 8, 9 ; MALADIES DU BÉTAIL 3 ; MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE 1, 2 ; OUVRIERS AGRICOLES 1, 2 ; PRESTATIONS FAMILIALES 13, 14 ; REMEMBREMENT 1, 2 ; TRAVAIL (DURÉE DU) 1.

— **Modification de certains articles du** —. *Voir* OUVRIERS AGRICOLES 1.

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Voir AUXILIAIRES MÉDICAUX ; AVORTEMENT ; HÔPITAUX ; INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES ; MÉDICAMENTS ; NAISSANCES (CONTRÔLE DES) 3 ; PHARMACIE ; PHARMACIE VÉTÉRINAIRE 1 ; PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE 2 et 3 ; SANTÉ PUBLIQUE ; STUPÉFIANTS 3 ; VACCINATIONS.

CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Voir ACCIDENTS 1 ; ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES 1, 3, 5, 10, 10 ; ADMINISTRATION 1 ; ASSURANCES 2 [9 mai 1973] (art. L 242 [2°] et art. L 415-2 [*b*] ; ASSURANCES SOCIALES 1, 2 ; ASSURANCE VIEILLESSE 1, 4, 5 ; CHIRURGIENS DENTISTES 3 ; EXPLOITANTS AGRICOLES 9 ; FEMME (CONDITION DE LA) 1 ; HANDICAPÉS 2 (art. L 543-3) ; HÔPITAUX 6 ; INVALIDITÉ 1 ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 [4 juillet 1974] (p. 3360) ; PENSIONS DE RETRAITE 4, 5, 34, 35, 36 ; PRESTATIONS FAMILIALES 13, 14 ; PRISONNIERS DE GUERRE 1 (art. L 332) ; RÉSISTANTS 3, 5 ; SÉCURITÉ SOCIALE (GÉNÉRALITÉS) 1 ; SÉCURITÉ SOCIALE 15, 16 ; TRAVAIL (RÉGLEMENTATION DU) 5 ; VEUVES 1, 4.

CODE DU SERVICE NATIONAL

Voir ADMINISTRATION 1 ; SERVICE NATIONAL.

CODE DU TRAVAIL

1. — PROJET DE LOI **n° 499** MODIFIANT LA LOI n° 73-4 DU 2 JANVIER 1973 RELATIVE AU CODE DU TRAVAIL, présenté à l'Assemblée nationale le 15 juin 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 22 juin 1973 par M. Gissinger, n° 528 ; adoption le 26 juin 1973. — Projet de loi n° 25.

Transmis au Sénat le 27 juin 1973, n° 332 (année 1972-1973) (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 28 juin 1973 par M. Robert Schwint, n° 342 (année 1972-1973) ; adoption définitive le 29 juin 1973. — Projet de loi n° 131 (année 1972-1973).

Loi n° 73-623 du 10 juillet 1973, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1973 (p. 7484).

PREMIÈRE LECTURE [26 juin 1973] (p. 2514).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population, Ducoloné.*

Loi du 2 janvier 1973 ; rectification d'erreurs matérielles et incorporation de dispositions oubliées ; réforme des corps de l'inspection du travail ; simplification de la présentation du droit du travail ; distinction entre dispositions législatives et réglementaires (p. 2514, 2515).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption (p. 2515).

ART. 2 : *modification de l'article L 143-7 du code* (créance de salaire) ; *amendement* de la commission des affaires culturelles tendant à moderniser la terminologie ; adoption de l'amendement et de l'article ainsi modifié (p. 2515).

ART. 3 : *article L 742-6* (action directe ou privilèges spéciaux en matière de salaire pour les « matelots et gens de l'équipage ») ; adoption d'un *amendement* de la commission tendant à moderniser la terminologie et de l'article, ainsi modifié (p. 2516).

ART. 4 : *article L 264-1 du code ;* adoption (p. 2516) ;

ART. 5 : *article L 361-1 du code ;* adoption (p. 2516) ;

ART. 6 : *articles L 365-1, L 365-2 du code ;* adoption (p. 2516) ;

ART. 7 : *article L 411-21 du code ;* adoption (p. 2516) ;

ART. 8 : *article L 523-3 du code ;* adoption (p. 2516).

ART. 9 : *réaménagement du chapitre Ier du titre Ier du nouveau code relatif à l'inspection du travail ;* adoption d'un *amendement* de la commission repoussé par le Gouvernement (suppression des paragraphes II, III, IV et V de l'article : réforme des corps d'inspection assimilés à l'inspection du travail par la voie législative) ; en conséquence un *amendement* de M. Ducoloné ayant le même objet et un *amendement* du Gouvernement renvoyant à un décret les dispositions relatives aux attributions de ces fonctionnaires assimilés et l'énumération des établissements dans lesquels ils exercent leurs fonctions, deviennent sans objet (p. 2516, 2517) ; réserve (p. 2516) puis adoption d'un *amendement* de la commission, modifié par un sous-amendement de la commission (article L 611-1 du code) (p. 2517, 2518) ; adoption de trois *amendements* de la commission (articles L 611-4, L 611-7, L 611-5 du code) (p. 2518).

ART. 10 : *article L 712-11 du code ;* adoption (p. 2518) ;

ART. 11 : *article L 731-7 du code ;* adoption (p. 2518).

ART. 12 : *article L 742-6 du code ;* adoption d'un *amendement* rédactionnel de la commission et de l'article, ainsi modifié (p. 2518).

ART. 13 : *article L 751-15 du code* (voyageurs, représentants, placiers) ; adoption de l'article modifié par un *amendement* de la commission (p. 2518).

ART. 14 : *article 7811 du code ;* adoption (p. 2518).

ART. 15 : adoption d'un *amendement* de suppression de l'article de la commission ; en conséquence, suppression de l'article (p. 2518, 2519).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2519).

Voir aussi ADOPTION 1 ; COMITÉS D'ENTREPRISES 2 ; CONGÉS PAYÉS 1, 2 ; CONTRATS DE TRAVAIL 1 ; ELECTIONS (LÉGISLATION) 52 ; EMPLOI 5 ; EMPLOYÉS DE MAISON 3 ; ENTREPRISES 4, 6 ; FEMME (CONDITION DE LA) 5 ; FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 10, 11 ; FRANÇAIS (LANGUE) 1 ; JOURNALISTE 1 ; MENSUALISATION 1 ; PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE 2 ; SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION 1 ; TRAVAIL (DURÉE DU) 3 ; TRAVAIL (HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU) 3 ; TRAVAIL (DES FEMMES) 15 ; TRAVAIL (RÉGLEMENTATION DU) ; VOYAGEURS, REPRÉSENTANTS, PLACIERS 1.

— **Article 351-4.** — *Voir* DÉTENTION 2 (p. 8964).

CODE DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION

Voir CONSEIL CONSTITUTIONNEL (DÉCISIONS) 76 ; ENERGIE 1 et 3 ; HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ 1, 2, 3, 4, 12 ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 1 [5 décembre 1973] (p. 6659, 6660) (Droits des propriétaires de bâtiments sinistrés) ; PERMIS DE CONSTRUIRE 2 ; URBANISME 3, 20.

CODER

— **Société nouvelle de gestion des établissements** —. *Voir* COMMISSION D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 7 [14 décembre 1973] (p. 7060) ; 15.

CODIFICATION

Voir SOCIÉTÉS CIVILES 1 [24 juin 1975].

— **Commission supérieure chargée d'étudier la — et la simplification des textes législatifs et réglementaires.** — *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

COGNAC

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1975, 5 [13 mai 1975] (p. 2568) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), AGRICULTURE, FORMA, BAPSA [5 novembre 1975] (p. 7942) ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 149.

COIFFEURS

1. — PROPOSITION DE LOI n° 135 TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 3 DE LA LOI n° 46-1173 DU 23 MAI 1946 PORTANT RÉGLEMENTATION DES CONDITIONS D'ACCÈS A LA PROFESSION DE COIFFEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

COLLECTIVITÉS LOCALES

1. — PROPOSITION DE LOI n° 572 TENDANT A APPLIQUER A CERTAINS TRAVAUX ENTREPRIS PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES UN TAUX RÉDUIT DE TVA, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Rossi et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

2. — PROPOSITION DE LOI n° 597 TENDANT A PERMETTRE AUX CONSEILS GÉNÉRAUX DE CRÉER DES CAISSES DÉPARTEMENTALES D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ, EN FAVEUR DES PERSONNELS DES COLLECTIVITÉS LOCALES, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Alloncle (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI n° 894 TENDANT A ASSURER LE REMBOURSEMENT DE LA TVA PAYÉE SUR LEURS TRAVAUX ET FOURNITURES PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Frelaut et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Voir aussi AGENTS COMMUNAUX 7 ; CAISSES D'ÉPARGNE 1 ; COMMUNES ; CONSEILS MUNICIPAUX 8 ; DÉPARTEMENTS 4 ; ENERGIE 4 ; FINANCES LOCALES 1 ; IMPÔTS LOCAUX 8, 9, 10 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, discussion générale (p. 5357, 5359) ; (deuxième partie), Intérieur [19 novembre 1974] (p. 6717, 6724 et suivantes, 6733, 6741, 6743, 6745, 6747, 6751, 6757 et suivantes, 6765) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 discussion générale [22 octobre 1975] ; LOI DE FINANCES POUR 1978 7 (deuxième partie), Intérieur (débats préparatoires et en séance publique) ; Equipement ; Articles et articles additionnels non rattachés (art. 67) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1975, 5 [13 mai 1975] (p. 2569), 12 ; MAYOTTE (ILE DE) 2, 3 ; NOUVELLE-CALÉDONIE 6 ; PENSIONS DE RETRAITE 38 ; PERMIS DE CONDUIRE 2 ; PRIX 3 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 623, 851 ; SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON 2, 3 ; URBANISME 21.

— **Aide au budget des —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Intérieur, après l'article 51 et après l'article 72.

— **Avances de l'Etat aux —.** *Voir* IMPÔTS 2, article 25.

— **Comité d'études chargé de proposer au Parlement les moyens d'améliorer les interventions foncières des —.** *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— **Crédits aux —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1135.

— **Difficultés de trésorerie.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 209.

— **Entretien de la voirie nationale déclassée.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Equipement et urbanisme, article 71.

— **Financement des —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (première partie), après l'article premier.

— **Fonds d'équipement des —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 573.

— **Garantie des —.** *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 14, article 10.

— **Ordonnancement des subventions aux —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1111.

— **Perception au profit des — de la taxe d'organisation des marchés des viandes.** — *Voir* VIANDES 3.

— **Problèmes fonciers des —.** *Voir* AGRICULTURE 10.

— **Recouvrement des créances dues aux —.** *Voir* IMPÔTS 2, article 7.

— **T.V.A. des —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 317.

COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (CEG)

Voir ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ.

— **Nationalisation.** — *Voir* ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ 5.

COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (CES)

Voir ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ.

— **C.E.S. de Rozay-en-Brie.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 201.

— **Crédits pour les établissements secondaires dans la région Rhône-Alpes.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 296.

— **Insécurité du lycée Victor-Duruy.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 172.

— **Personnels non enseignants des —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 503.

— **Politzer à Bagnolet.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1349.

— **Nationalisation de C.E.S.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 9.

— **Nationalisation des — municipaux.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1295.

— **Sécurité dans les C.E.S. [de type Pailleron].** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 86.

— **Situation au lycée de Corbeil-Essonnes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1008.

COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 6.

COLPORTEURS

Voir PHARMACIE VÉTÉRINAIRE [13 juin 1974] (art. L. 617-14 du code de la santé publique).

COMÉDIE-FRANÇAISE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Culture [30 octobre 1974] (p. 5599, 5634) ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 7 à 12.

COMITÉ CONSULTATIF A LA RECHERCHE TECHNIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche.

COMITÉ CONSULTATIF DES UNIVERSITÉS

— **Validation des décisions du.** — *Voir* ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 7.

COMITÉ DU CONTENTIEUX FISCAL, DOUANIER ET DES CHANGES

Voir FISCALITÉ 2.

COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL 15, après l'article 32 ; TRAVAIL (CONDITIONS DU) 1.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR L'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES INDUSTRIELLES (CIASI)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Industrie, commerce et artisanat ; Comptes spéciaux du Trésor.

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES VINS DES COTES DU RHONE, DES COTES DU VENTOUX ET DES COTEAUX DU TRICASTIN

— **Organisation du —.** *Voir* VINS 17.

COMITÉ NATIONAL DE GESTION DES ŒUVRES DU PERSONNEL DES COMMUNES

Voir AGENTS COMMUNAUX 5.

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE

— **Propriété des emblèmes.** — *Voir* SPORTS 3 [2, 3 octobre 1975].

COMITÉ NATIONAL DE RECONVERSION INDUSTRIELLE

Voir MAIN-D'ŒUVRE (INDUSTRIES DE) 1.

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DE PROMOTION DE L'EMPLOI

Voir QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 278.

COMITÉS D'ENTREPRISE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2742** PORTANT RÉFORME DU TITRE III DU LIVRE IV DU CODE DU TRAVAIL RELATIF AUX COMITÉS D'ENTREPRISE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1976 par M. Gau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 3403** RELATIVE A L'INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE DANS LES GROUPES DE SOCIÉTÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. René Caille et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi ACCIDENTS DU TRAVAIL 15 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 15 ; FORMATION PROFESSIONNELLE 2 [18 octobre 1974] (p. 5257), 5 [28 novembre 1975] ; LOGEMENT 6 [19 décembre 1975] (p. 10145) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 146; SPORTS 3; TRAVAIL (CONDITION DU) 1 ; TRAVAILLEURS ÉTRANGERS 4.

— **Avis du — sur le bilan social de l'entreprise.** — *Voir* ENTREPRISE 4.

— **Information comptable du —.** *Voir* ENTREPRISE 7.

COMITÉS PROFESSIONNELS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

— **Création de —.** *Voir* POLITIQUE ÉCONOMIQUE 1.

COMMÉMORATIONS

Commémoration du débarquement allié en Normandie, le 6 juin 1944, par M. Jacques Chirac, Premier ministre [5 juin 1974] (p. 2503).

COMMERÇANTS ET ARTISANS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 21** TENDANT AU DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES NON SOUMISES A LA PARTICIPATION FIXÉE PAR L'ARTICLE 14 DE LA LOI n° 71-575 DU 16 JUILLET 1971, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par MM. Icart et Durieux (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 39** D'ORIENTATION POUR LE SECTEUR DES MÉTIERS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 175** TENDANT A RÉSERVER, DANS LES CENTRES COMMERCIAUX D'UNE SURFACE SUPÉRIEURE A 3.000 MÈTRES CARRÉS, DES EMPLACEMENTS DE VENTE DESTINÉS AUX ARTISANS, COMMERÇANTS ET PRESTATAIRES DE SERVICES INDÉPENDANTS, AINSI QU'A FIXER LES LOYERS DE CES EMPLACEMENTS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Ansquer.

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 427** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE CAISSE NATIONALE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DESTINÉE A AIDER LES PETITS COMMERÇANTS ET ARTISANS VICTIMES DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES, présentée à l'Assemblée natio-

nale le 30 mai 1973 par M. Tissandier (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

5. — PROPOSITION DE LOI n° **695** TENDANT A ALIGNER LE TAUX DE DOTATION DE L'ACTION SOCIALE DES RÉGIMES D'ASSURANCE VIEILLESSE DES ARTISANS ET COMMERÇANTS ET DES INDUSTRIELS SUR CELUI DU RÉGIME GÉNÉRAL DES TRAVAILLEURS SALARIÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. Morellon (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

6. — PROPOSITION DE LOI n° **1319** TENDANT A DÉMOCRATISER LA LÉGISLATION FISCALE APPLICABLE AUX ARTISANS, AUX COMMERÇANTS ET AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1974 par M. Jean Bardol et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

7. — PROPOSITION DE LOI n° **1357** TENDANT A AMÉLIORER LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, présentée à l'Assemblée nationale le 5 décembre 1974 par M. Jans et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

8. — PROJET DE LOI n° **2430** MODIFIANT LA LOI n° 72-657 DU 13 JUILLET 1972 INSTITUANT DES MESURES EN FAVEUR DE CERTAINES CATÉGORIES DE COMMERÇANTS ET ARTISANS AGÉS, présenté à l'Assemblée nationale le 29 juin 1976 par M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat (renvoyé à la commission de la production et des échanges) ; rapport, le 1er décembre 1976, par M. Darnis, n° 2659 ; adoption le 20 décembre 1976. — Projet de loi n° 632.

Transmis au Sénat le 20 décembre 1976, n° 199 (année 1976-1977) ; (renvoyé à la commission des affaires économiques et du plan) ; rapport, le 14 avril 1977, par M. Jean Proriol, n° 246 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 21 avril 1977. — Projet de loi n° 97 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 26 avril 1977 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 2822 ; rapport, le 28 avril 1977, par M. Darnis, n° 2840 ; adoption définitive le 5 mai 1977. — Projet de loi n° 661.

Loi n° 77-531 du 26 mai 1977, publiée au *J.O.* du 27 mai 1977 (p. 2994).

PREMIÈRE LECTURE [20 décembre 1976] (p. 9795, 9800).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Darnis, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Vauclair, Raynal, Hamel, Bécam, Mexandeau, Brousse, ministre du commerce et de l'artisanat.*

L'assouplissement du régime d'aides institué par la loi du 13 juillet 1972, modifiée par la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (p. 9795) ; l'objet du régime d'aide spéciale compensatrice ; les conditions de versement de l'aide ; l'évolution du régime d'aide spéciale compensatrice depuis sa mise en application ; l'impact social des aides ; les difficultés d'ajustement des ressources aux besoins ; le dispositif du projet de loi (p. 9796) ; ses objectifs ; la prorogation d'un an de l'application de la loi relative à l'aide spéciale compensatrice ; les assouplissements et les dispenses de certaines conditions d'attribution ; l'aménagement des conditions de versement ; le mode de calcul des aides ; le réexamen des dossiers ; le problème de l'information ; la loi du 13 juillet 1972 (p. 9797) ; la réduction d'un tiers du montant de l'aide spéciale compensatrice en cas de dispense d'âge ou de durée ; l'harmonisation des régimes de protection sociale ; l'avenir du commerce et de l'artisanat rural ; les conditions de discussion du projet ; les améliorations d'origine législative du régime d'aide aux commerçants et aux artisans âgés ; l'évolution des plafonds de ressources ; les dépenses du régime d'assurance vieillesse des commerçants et artisans ; le dispositif du projet de loi (p. 9798) ; la défense des commerçants et des artisans ; la collaboration entre le Parlement et le Gouvernement (p. 9799) ; les conditions de discussion du texte (p. 9800).

Intervention de M. Brousse, ministre du commerce et de l'artisanat :

La loi du 13 juillet 1972 ; l'équilibre financier du régime de sécurité sociale du commerce et de l'artisanat ; les raisons des excédents financiers ; la prorogation d'une année du régime de l'aide spéciale compensatrice ; le réexamen des dossiers (p. 9800) ; l'élargissement des conditions d'attribution de l'aide ; les conditions de discussion du projet ; son

inscription à l'ordre du jour des travaux du Sénat au début de la session parlementaire de printemps (p. 9801).

EXAMEN DES ARTICLES [20 décembre 1976] (p. 9801) :

ORATEURS : *MM. Darnis, rapporteur, Brousse, ministre, Bardol, Mexandeau, Hamel, Fouchier, président de la commission de la production et des échanges.*

ART. 1er (prorogation d'un an de l'application du régime de l'aide spéciale compensatrice) : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (modification de pure forme) (p. 9801) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 9801).

Après l'ART. 1er : rejet de l'*amendement n° 3* de la commission (plafonnement de la taxe additionnelle sur la taxe d'entraide) (p. 9803).

ART. 2 (conditions d'attribution de l'aide spéciale compensatrice au conjoint survivant ou à certaines personnes succédant au commerçant ou artisan) : adoption de l'*amendement* de coordination *n° 4* de la commission (p. 9803) ; adoption de l'*amendement n° 21* de M. Darnis (augmentation de six mois du délai de présentation de la demande du conjoint survivant) (p. 9803) ; adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (modalités de cumul des années d'activité du conjoint survivant) (p. 9803) ; adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (modalités de cumul des durées d'activité des personnes succédant à un commerçant et à un artisan) (p. 9803) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (suppression des dispositions relatives aux modifications des conditions d'attribution de l'aide au conjoint survivant d'un commerçant ou d'un artisan) (p. 9804) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 9804).

Après l'ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (cas d'incapacité assimilables au décès) (p. 9804).

ART. 3 (conditions de mise en vente du fonds de commerce, de l'entreprise ou du droit au bail) : adoption de l'*amendement n° 9* de suppression de la commission (p. 9804) ; l'article 3 est supprimé (p. 9804).

ART. 4 (modalités de calcul et de versement de l'aide spéciale compensatrice : adoption de l'*amendement n° 10* de coordination de la commission (p. 9804) ; de coordination de la commission (p. 9804) ; adoption de l'*amendement n° 24* de M. Darnis (fixation au triple de la moyenne des revenus déclarés ou forfaitaires du montant de l'aide spéciale compensatrice) (p. 9805) ; adoption de l'*amendement n° 12* de la commission (versement de l'aide spéciale compensatrice en une seule fois) (p. 9805) ; adoption de l'*amendement n° 19* de M. Darnis (point de départ du délai de dépôt de la déclaration de vente du fonds, de l'entreprise ou du droit au bail) (p. 9805) ; adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (délai de réalisation de la déclaration) (p. 9805) ; adoption de l'*amendement n° 22* de M. Darnis (conditions de calcul de l'aide spéciale compensatrice) (p. 9805) ; l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 9805).

ART. 5 (modalités d'attribution, de dispense d'âge ou de durée d'activité) : adoption de l'*amendement n° 14* de la commission (modification de pure forme) (p. 9806) ; adoption de l'*amendement n° 23* corrigé du Gouvernement (attribution des dispenses par une commission *ad hoc*) (p. 9806) ; l'article 5, modifié, est adopté (p. 9806).

ART. 6 (dispositions de coordination) ; adoption de l'*amendement n° 16* de la commission (modification de pure forme) (p. 9806); l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 9806).

ART. 7 (conditions de restitution de l'aide en cas de fourniture d'informations inexactes ou incomplètes) : adoption de l'*amendement n° 17* de la commission (modification de pure forme) (p. 9806) ; adoption de l'*amendement n° 20* rectifié de M. Darnis (caractère volontaire de la fourniture d'informations inexactes ou incomplètes) (p. 9806) ; l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 9806).

ART. 8 (exigibilité immédiate des annuités d'aide spéciale compensatrice) : adoption (p. 9807).

ART. 9 (conditions d'attribution de l'aide spéciale compensatrice aux personnes ayant cessé leur activité avant l'entrée en vigueur de la loi) : adoption de l'*amendement n° 18* de la commission (modalités de calcul de l'aide spéciale compensatrice en cas de non-respect de la procédure normale d'attribution) (p. 9807) ; l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 9807).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *Mme Fritsch :* les délais d'adoption définitive du projet, les simplifications et assouplissements apportés à la procédure d'attribution de l'aide spéciale compensatrice (p. 9807) ;

— *M. Bardol :* le caractère incomplet du texte (p. 9807) ;

— *M. Mexandeau :* les conditions de l'aide apportée par le Gouvernement aux commerçants et artisans (p. 9807).

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 9808).

DEUXIÈME LECTURE [5 mai 1977] (p. 2471).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Darnis, rapporteur de la commission de la production et des échanges ; Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.*

Le régime d'aide spéciale compensatrice institué par la loi du 13 juillet 1972 pour cinq ans ; la procédure suivie par le projet de loi en discussion (p. 2471).

Intervention de M. Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat :

Les objectifs visés par les propositions du Gouvernement ; leurs conséquences ; les améliorations apportées par le Sénat, résultat de la consultation de commissions locales d'attribution des aides ; l'importance du calendrier pour l'application de ce texte (p. 2472).

EXAMEN DES ARTICLES [5 mai 1977] (p. 2472).

ORATEURS : *MM. Darnis, rapporteur ; Coulais, secrétaire d'Etat ; La Combe, Mexandeau.*

ART. 1er (durée de l'aide : adoption (p. 2472).

ART. 2 (conditions d'attribution de l'aide) : adoption (p. 2472).

ART. 4 (détermination du montant de l'aide et modalités de versement) : adoption (p. 2472).

ART. 5 (fixation par décret des cas particuliers) : adoption (p. 2473).

ART. 7 (sanctions des infractions à la loi) : adoption (p. 2473).

ART. 9 : *dispositions des infractions à la loi :* adoption (p. 2473).

ART. 9 (dispositions transitoires) : rejet de l'*amendement n° 1* de la commission (application du droit en vigueur à l'époque où l'ayant droit a cessé son activité) (p. 2474) ; adoption de l'article 9 (p. 2474).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Mexandeau :* le caractère tardif du débat ; l'excessive diversité des régimes de sécurité sociale ; les mesures proposées par la gauche ; le vote favorable du groupe des socialistes et radicaux de gauche (p. 2474).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2474).

9. — PROPOSITION DE LOI n° 3137 RELATIVE A LA CRÉATION D'UN COMITÉ CHARGÉ DE PROPOSER TOUTES MESURES TENDANT A UNE MEILLEURE INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET A UNE PLUS GRANDE PROTECTION SOCIALE DES ÉPOUSES D'ARTISANS ET DE COMMERÇANTS, présentée à l'Assemblée nationale le 5 octobre 1977 par M. Boyer (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport, le 8 décembre 1977, par M. Bayard, n° 3291.

10. — PROPOSITION DE LOI n° 3307 RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE FAIRE DES PROPOSITIONS EN FAVEUR DES ÉPOUSES D'ARTISANS ET DE COMMERÇANTS, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. Gau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi AMNISTIE 8 [20 juin 1974] (p. 2831, 2857) ; [9 juillet 1974] (p. 3406) ; [10 juillet 1974] (p. 3483) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, 4 (deuxième partie), Commerce et artisanat (p. 5513 à 5518) ; Agriculture, FORMA, BAPSA (Circuits de distribution) [7-8 novembre 1974] (p. 6041, 6117, 6121) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Industrie, commerce et artisanat : II. — Commerce et artisanat ; MAJORITÉ 10 [25 juin 1974] (p. 2932) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 753 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 436 ; SÉCURITÉ SOCIALE 5 (p. 5044, 5059) ; VINS 15.

— **Aide aux — âgés.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 28.

— **Application de la loi du 3 janvier 1975.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 580 ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE 48 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), article 2 (p. 7249) ; après l'article 5 (deuxième partie), Commerce et artisanat [29 octobre 1975] ; IMPÔTS LOCAUX 4, article 3 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 155.

— **Application de la loi Royer.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1320.

— **Cotisations d'assurance maladie des — retraités.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 487.

— **Crédits aux artisans.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 246.

— **Démission collective de représentants des — de certains organismes gestionnaires.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 762.

— **Difficultés rencontrées par les distributeurs de carburant.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 571.

— **Egalité fiscale entre — et salariés.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 270.

— **Exonération fiscale des — sinistrés de Quimper.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1042.

— **Grève de la faim des bouchers parisiens.** — Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 572.

— **Indemnisation des — expropriés.** — *Voir* EXPROPRIATION 3.

— **Réforme du bénéfice réel.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, article 58.

— **Régime fiscal et protection sociale des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 407.

— **Situation des épouses de commerçants.** —*Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 974.

— **Statut de la femme de l'artisan ou du commerçant.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 481, 974, QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 400.

COMMERCE ET ARTISANAT

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 12** TENDANT A MODIFIER LA LOI n° 56-277 DU 20 MARS 1956 RELATIVE A LA LOCATION-GÉRANCE DES FONDS DE COMMERCE ET DES ÉTABLISSEMENTS ARTISANAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Boyer (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 35** INSTITUANT UN FONDS POUR L'ADAPTATION DU COMMERCE INDÉPENDANT, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par MM. Peyret, Guillermin et Ribière (renvoyée à la commission de la production et des échanges); retirée le 4 mai 1973 (p. 1071).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 38** D'ORIENTATION DU COMMERCE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 75** D'ORIENTATION POUR LE COMMERCE ET L'ARTISANAT, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Houël et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 212** TENDANT A SANCTIONNER LE DUMPING COMMERCIAL SUR LE PLAN INTERNE, EN CONFORMITÉ DES DISPOSITIONS DU TRAITÉ DE ROME, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par M. Tomasini (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

6. — PROJET DE LOI **n° 496** D'ORIENTATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT, présenté à l'Assemblée nationale le 15 juin 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission spéciale) ; rapport le 2 octobre 1973 par MM. Charles Bignon, Brocard et Bernard-Reymond, n° 640; rapport supplémentaire le 11 octobre 1973 par M. Jean Brocard, n° 690 ; adoption le 19 octobre 1973. — Projet de loi n° 50.

Transmis au Sénat le 25 octobre 1973, n° 27 (année 1973-1974) (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan); rapport le 6 novembre 1973 par M. Jean Cluzel, n° 31 (année 1973-1974) ; avis le 6 novembre 1973 par M. Yves Durand (commission des finances), n° 32 (année 1973-1974) ; avis le 8 novembre 1973 par M. J.-P. Blanchet (commission des affaires sociales), n° 33 (année 1973-1974) ; avis le 13 novembre 1973 par M. Chauvin (commission des affaires culturelles), n° 37 (année 1973-1974); adoption avec modifications le 21 novembre 1973. — Projet de loi n° 17 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 22 novembre 1973 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission spéciale), n° 774 ; rapport le 4 décembre 1973 par MM. Charles Bignon, Jean Brocard et Bernard-Reymond, n° 813 ; adoption le 7 décembre 1973. — Projet de loi n° 65.

Transmis au Sénat le 7 décembre 1973 (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 71 (année 1973-1974); rapport le 11 décembre 1973 par M. Jean Cluzel, n° 74 (année 1973-1974) ; avis oral

de la commission des finances ; adoption avec modifications le 14 décembre 1973. — Projet de loi n° 27 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1973 (renvoyé à la commission spéciale), n° 852 ; rapport le 19 décembre 1973 par M. Charles Bignon au nom de la commission mixte paritaire, n° 869 ; adoption des conclusions de la commission mixte paritaire le 19 décembre 1973. — Projet de loi n° 95.

Transmis au Sénat ; rapport le 19 décembre 1973 par M. Jean Cluzel au nom de la commission mixte paritaire, n° 107 (année 1973-1974) ; adoption définitive le 19 décembre 1973. — Projet de loi n° 44 (année 1973-1974).

Loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1973 (p. 14139), *J.O.* du 19 janvier 1974 (p. 739).

PREMIÈRE LECTURE [27 juin 1973] (p. 2569).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Peyret, président de la commission spéciale, Royer, ministre du commerce et de l'artisanat.*

Texte du projet de loi d'orientation insuffisant sur le plan social (harmonisation des régimes sociaux avec ceux des salariés, conditions d'attribution de l'aide spéciale compensatrice) et sur le plan fiscal (p. 2570) ; demande de report de la discussion de ce projet à la prochaine session (p. 2570).

Interventions de M. Royer, ministre du commerce et de l'artisanat (p. 2570, 2574) :

Préparation des décrets d'application avant l'établissement définitif des dispositions législatives, publication des décrets d'application avant la fin de cette année (p. 2571, 2573) ; situation du commerce et de l'artisanat ; protection sociale ; modification des conditions d'attribution de l'aide spéciale compensatrice aux artisans et aux commerçants âgés ; sort des veuves ; rapprochement de l'impôt sur le revenu des travailleurs non salariés et des professions libérales de celui des travailleurs salariés ; discussion en novembre de la transformation de la patente (p. 2571) ; organisation du préapprentissage ; problèmes d'urbanisme commercial ; commissions départementales d'urbanisme commercial ; création d'un secteur d'implantation sans but lucratif; volet social du projet ; aide spéciale compensatrice, rattrapage des retraites ; report du débat à la session d'automne (p. 2572, 2573).

RETRAIT DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR (p. 2573).

Voir RAPPELS AU RÈGLEMENT 38, 39, 40, 41, 42.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE : [2 octobre 1973] (p. 3959) ; [4 octobre 1973] (p. 4032) ; [5 octobre 1973] (p. 4112) ; [10 octobre 1973] (p. 4234) ; [11 octobre 1973] (p. 4277) ; [12 octobre 1973] (p. 4347) ; [18 octobre 1973] (p. 4528) ; [19 octobre 1973] (p. 4588).

ORATEURS : *MM. Pierre Messmer, Premier ministre, Peyret, président de la commission spéciale, Charles Bignon, rapporteur de la commission spéciale pour les aspects économiques, Bernard-Reymond, rapporteur de la commission spéciale pour les dispositions fiscales, Brocard, rapporteur de la commission spéciale pour les incidences sociales, Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, Hamel, Bardol, Lelong, Darinot, Guermeur, Bouvard, Soustelle, Aumont, Jans, Glon, Chambon, Rolland, Beucler, Houël, Lauriol, Poperen, Audinot, Vauclair, Mme Stephan, MM. Bégault, Corrèze, Godon.*

Intervention de M. Pierre Messmer, Premier ministre :

Ordre du jour de la présente session.

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Importance de l'intérêt porté par le Parlement aux problèmes du commerce ; étonnement devant les propos prêtés à M. le ministre du commerce et de l'artisanat ; insuffisance des dispositions fiscales (p. 3960) ; problème de la liberté d'établissement soulevé par l'article 21 du texte (p. 3961) ; aspects économiques du texte : modification du rôle des organismes consulaires, lutte contre les pratiques commerciales discriminatoires ; règlement partiel du contentieux des commerçants et artisans ; problème du préapprentissage ; pouvoirs de la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 3961, 3962) ; refonte du texte par la commission ; insuffisance des dispositions sociales et fiscales (p. 3962, 3963) ; dispositions fiscales ; rapprochement du régime fiscal des artisans et commerçants avec celui des salariés (application progressive de l'abattement de 20 %) (p. 3963) ; proposition par la commission de trois nouveaux articles concernant la commission départementale des impôts, l'élaboration des monographies professionnelles qui servent à l'établissement des forfaits, la réduction du nombre des taux de TVA ; remplacement de la patente ; régime du réel simplifié ; réduction des droits de

mutation sur les cessions de fonds de commerce et les apports en société (p. 3964) ; incidences sociales : alignement sur le régime général de la sécurité sociale, problème des charges sociales des entreprises, aide spéciale compensatrice, assurance maladie-maternité, problème des cotisations des retraités, assurance vieillesse, prestations familiales, étape vers l'institution d'un régime unique (p. 3964, 3965).

Intervention de M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat (p. 3966) :

Débat s'engageant dans de bonnes conditions et une atmosphère dominée par le sang-froid, le souci de la clarté et de l'efficacité ; texte traduisant la recherche de trois équilibres : 1° l'équilibre entre le commerce traditionnel et les formes modernes de distribution : création de la commission départementale d'urbanisme commercial afin d'éviter le double écueil du corporatisme et de l'anarchie dans la politique d'installation des grandes surfaces (p. 3966) ; composition de cette commission où seront représentés les consommateurs, réglementation de la concurrence (interdiction des ventes discriminatoires et des ventes à perte) ; 2° l'équilibre au niveau de l'urbanisme commercial et artisanal ; création d'un secteur promotionnel pour l'installation des jeunes (p. 3967) ; 3° l'égalité des chances humaines et sociales des commerçants et des artisans avec celles des autres catégories sociales : problèmes fiscaux : harmonisation des impôts sur le revenu, aménagement du calcul des droits de mutation, patente ; volet social : allégement des charges sociales des petites et moyennes entreprises de main-d'œuvre, rattrapage des retraites, dispense de la cotisation d'assurance maladie des retraités, extension de l'aide spéciale compensatrice (notamment aux veuves) (p. 3968) ; problème de la formation des hommes : enseignement alterné de quatorze à seize ans, primes aux artisans ayant un préapprenti ou un apprenti, création de centres de formation d'apprentis, fonds d'assurance-formation, élection aux chambres de commerce, aide aux chambres de métiers (p. 3969).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Egalité fiscale (p. 3970, 3982, 4035) ; problème de l'abattement de 20 % (p. 3982, 3986, 4032, 4033) ; égalité au regard de la sécurité sociale (p. 3970, 3980, 3986, 4035, 4038) ; demande d'allégement de la patente dès 1974 (p. 3970, 3979) ; remplacement de la patente (p. 3975, 3985, 3986, 3987, 4032) ; prestations vieillesse (p. 3971, 3983) ; aide spéciale compensatrice (p. 3971, 3978, 3987) ; sa complexité (p. 3980) ; préférence pour son remplacement par une indemnité viagère de départ (p. 4036) ; commission d'urbanisme commercial (p. 3971, 3982, 3984, 3988, 4033, 4035) ; réserves du groupe UDR sur l'article 21 relatif aux pouvoirs de cette commission (p. 3979) ; sa composition (p. 3982, 3983) ; absence de possibilité d'appel pour les commerçants (p. 3983) ; implantation des grandes surfaces (p. 3971, 3984) ; régularisation de la concurrence (p. 3971, 3978, 3982, 3986) ; pratiques de dumping, de ventes à perte ou promotionnelles des grandes surfaces (p. 3972, 3982, 4033) ; publicité mensongère (p. 3975, 3981, 4036, 4037) ; protection des consommateurs (p. 3981) ; prix planchers (p. 4033) ; situation générale du commerce et de l'artisanat en France (p. 3971, 3972, 3984) ; dénonciation des privilèges fiscaux accordés aux grandes surfaces (p. 3972, 3982) ; problème du renouvellement des baux commerciaux (p. 3973) ; remise en cause de la scolarité jusqu'à seize ans (p. 3973) ; préapprentissage intégré dans la scolarité obligatoire (p. 3975, 3983, 3984, 4035, 4036) ; réalisation de centres de formation d'apprentis en milieu rural (p. 4036) ; aide financière aux artisans et commerçants qui forment des apprentis (p. 4036) ; propositions du groupe communiste (p. 3974) ; problème des cotisations assurance vieillesse impayées (p. 3975, 3979, 3986) ; absence d'échéancier pour les mesures fiscales prévues (p. 3977) ; déplafonnement des cotisations de sécurité sociale (p. 3978) ; exonération des cotisations d'assurance maladie pour les retraités (p. 3979, 3983, 3986) ; allégement des charges sociales des petites et moyennes entreprises (p. 3979, 4035) ; aménagement des droits de mutation des fonds de commerce (p. 3979, 3986, 4038); situation des artisans et commerçants au regard de la TVA (p. 3979) ; rattrapage du retard de 26 % sur les retraites (p. 3979, 3982, 3986, 3987, 4038) ; problèmes des commerçants et artisans en milieu rural (p. 3980) ; non-relèvement du plafond permettant de bénéficier du forfait (p. 3980) ; salaire fiscal (p. 3980) ; régime fiscal des quinzaines commerciales (p. 3980) ; disparition progressive des canuts lyonnais (p. 3981) ; impossibilité pour les commerçants et artisans de s'installer dans les secteurs rénovés, étant donné le refus d'accorder des subventions d'équilibre pour les opérations de rénovation (p. 3984) ; institution de régimes complémentaires de retraite (p. 3985, 3986) ; inquiétude quant aux décrets d'application de la loi (p. 3986, 4036) ; seuil de surface à partir duquel les constructions nouvelles sont soumises à la commission d'urbanisme commercial (p. 3986) ; aide à la modernisation des entreprises (p. 3986, 3987) ; crédit (p. 4037) ; problème de l'organisation du petit commerce : centrales d'achat, regroupement (p. 3988,

4033) ; détaxe sur la future taxe spéciale pour les artisans travaillant seuls ou avec un apprenti sous contrat (p. 4032) ; problème du commerce de gros (p. 4033) ; problème de la création de réseaux de distribution de produits de marque : inconvénients des contrats d'adhésion passés entre le fournisseur et le distributeur de ces produits qui devient une sorte d'agent commercial (p. 4034) ; critique des contrôles fiscaux (p. 4037) ; suggestion de création d'une nouvelle forme de société de type familial (p. 4037) ; souhait d'extension du rôle des chambres consulaires (p. 4038).

Intervention de M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat (p. 4039) :

S'engage à prendre les décrets d'application avant la fin de l'année et à présenter l'année prochaine un compte rendu de l'application de la loi ; fiscalité : allégement de l'impôt sur le revenu et des droits de mutation, précisions relatives à la transformation de la patente avant 1975 ; en matière sociale : harmonisation des prestations sans intégration des caisses autonomes au régime général, allégement des charges sociales pesant sur les petites et moyennes entreprises de main-d'œuvre, majoration des retraites et commencement de rattrapage du retard (p. 4039) ; suppression de la cotisation maladie des retraités en commençant par ceux qui ont les plus faibles ressources, sa préférence pour une extension et une diversification de l'aide compensatrice plutôt que pour l'institution d'une indemnité viagère de départ pour les commerçants et les artisans ; volet économique : commissions d'urbanisme commercial, aide des chambres de commerce et de métier à l'installation et à la reconversion, loyauté des prix (p. 4040) ; possibilité pour les consommateurs de se porter partie civile contre les publicités mensongères, son opposition à l'éclatement des chambres de commerce, de services et d'industrie, modification du mode d'élection aux chambres de commerce, révision de leurs structures internes, préapprentissage de quatorze à seize ans sous statut scolaire (enseignement alterné), primes aux artisans formant des apprentis (p. 4041) ; ses réponses à chaque intervenant concernant : un calendrier d'application de la loi (p. 4042, 4043), l'urbanisme commercial, la loyauté des prix (p. 4042), le préapprentissage, la composition et les pouvoirs de la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 4042, 4043) ; les arriérés de paiement des cotisations vieillesse et maladie (p. 4042, 4043, 4045), la révision des programmes de formation scolaire et professionnelle en matière de comptabilité et de gestion, les canuts lyonnais, la publicité mensongère (p. 4043) ; l'aide à l'organisation des petits commerçants (p. 4043, 4044) ; le parking de la porte Champerret, les subventions d'équilibre pour les opérations de rénovation, l'annonce de dispositions concernant les heures d'ouverture (p. 4044) ; le problème de l'appartenance de commerçants indépendants à un réseau de distribution de produits de marque, l'unification des régimes de sécurité sociale (p. 4045).

DISCUSSION DES ARTICLES :

Réserve des articles additionnels avant l'article 1er (p. 4048) ; voir p. 4255.

ART. 1er : *Titre Ier : Principes d'orientation. Chapitre Ier : Orientation générale :* adoption d'un *amendement* rédactionnel de la commission spéciale et de l'article, ainsi modifié (p. 4049).

Après l'ART. 1er : retrait d'un *amendement* de M. Neuwirth (définition de l'artisanat) (p. 4049).

ART. 2 à 4 : voir p. 4250 à 4255.

ART. 5 : *Chapitre II : Orientation fiscale* (rapprochement des régimes fiscaux en matière d'impôt sur le revenu) (p. 4049) : problème de la fixation d'un calendrier pour l'application de l'abattement de 20 %.

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances (p. 4052) :

Son désir que ne soient pas introduites dans ce texte des dispositions relevant de textes financiers ; rappel des progrès accomplis vers l'égalité de l'impôt et annonce du relèvement de la limite d'exonération ; impossibilité de fixer une date à l'action d'égalisation qui dépend de l'amélioration de la connaissance des revenus et de la limite des pertes de recettes supportables ; allégement des droits de mutation ; disparition et remplacement de la patente (p. 4052, 4053).

Rejet au scrutin public, demandé par le groupe communiste, d'un *amendement* de M. Bardol (application de l'abattement de 20 % ; suppression de l'avoir fiscal et des déductions sur les provisions et certains amortissements) (p. 4050, 4051, 4053, 4054) ; liste des votants (p. 4108, 4109) ; rejet au scrutin public demandé par le groupe des réformateurs démocrates sociaux d'un *amendement* de M. Briane (égalité fiscale avec les salariés à la fin du VIe Plan) (p. 4050, 4051, 4053) ; liste des votants (p. 4109, 4110) et d'un *amendement* identique de M. Chassagne (p. 4055) ; *amendement* de la commission spéciale (égalité fiscale avec les salariés en 1978) (p. 4050, 4051), rejet d'un *sous-amendement* proposé par M. Bernard-Reymond (suppression de la

date afin d'éviter l'application de l'article 40) (p. 4054, 4055), irrecevabilité de l'*amendement* (p. 4055) ; adoption d'un *amendement* de M. Chassagne accepté par la commission et le Gouvernement, substituant aux mots : « autres catégories de contribuables », le mot « salariés » (p. 4050, 4055) ; adoption d'un *amendement* de M. Foyer (neutralité de l'impôt à l'égard des diverses formes d'entreprises afin d'éviter la prolifération des sociétés anonymes) (p. 4055, 4056) ; adoption d'un *amendement* de M. Aumont (étude confiée au conseil des impôts) (p. 4055, 4056) ; abstention du groupe communiste sur l'article (p. 4056) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 4056).

Après l'ART. 5 : adoption d'un *amendement* du Gouvernement (représentation à la commission départementale des impôts) ; retrait d'un *amendement* de la commission et d'un *sous-amendement* de M. Neuwirth ayant le même objet (p. 4113) ; adoption de deux *amendements* identiques de la commission et de M. Vizet et de deux *sous-amendements* de M. Neuwirth et du Gouvernement (évaluation des forfaits et établissement des monographies professionnelles) (p. 4113, 4114) ; rejet de deux *amendements* de MM. Vizet et Aumont (simplification et réduction des taux de la TVA) ; retrait d'un *amendement* de la commission et d'un *sous-amendement* de de M. Neuwirth (réduction du nombre des taux de TVA) après que M. Valéry Giscard d'Estaing eut indiqué les intentions du Gouvernement dans ce domaine (p. 4114 à 4116) ; rejet d'un *amendement* de M. Bardol (relèvement des chiffres limites pour l'application de la franchise et des décotes en matière de TVA, suppression de l'avoir fiscal, des déductions de provisions et de certains amortissements, imposition des présidents-directeurs) ; désir du Gouvernement de favoriser le « réel simplifié » et les centres de gestion (p. 4116).

ART. 6 : (dépôt avant le 1er novembre 1973 d'un projet de loi portant réforme de la contribution des patentes et aménagement des contributions pour frais de chambres de commerce) : rejet de deux *amendements* de MM. Vizet et Aumont (orientations souhaitées pour la future taxe professionnelle) ; adoption d'un *amendement* de la commission (situation des entreprises exonérées) ; inutilité des primes de localisation aux activités tertiaires (p. 4116 à 4118).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances (p. 4117) :

Mesures transitoires pour 1974, absence de transfert de la charge fiscale vers les impôts locaux des ménages ; situation des exonérés ; prise en compte pour le calcul du nouvel impôt du montant des salaires payés, de la valeur locative de l'outillage et du profit réalisé (p. 4117, 4118).

Retrait de deux *amendements* de MM. Neuwirth et Gissinger relatifs au maintien de la taxe pour frais de chambre de métiers en Alsace-Lorraine ; adoption d'un *amendement* de la commission (consultation des chambres de métiers et des chambres de commerce et d'industrie) ; adoption d'un *amendement* de M. Chassagne (p. 4119) et d'un *amendement* de la commission (p. 4120) ; abstention du groupe communiste sur l'article ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 4120).

Après l'ART. 6 : rejet d'un *amendement* de M. Aumont tendant à exclure les grandes surfaces du bénéfice du remboursement de la TVA au-delà du butoir (p. 4120) ; retrait d'un *amendement* de M. Brocard (suppression du prélèvement libératoire pour les profits réalisés à l'occasion de la cession d'immeubles) (p. 4120, 4121).

Après l'ART. 12 : rejet, au scrutin public, demandé par le groupe communiste, d'un *amendement* de M. Vizet (fixation à 4,80 % des droits d'enregistrement sur les mutations de fonds de commerce et en contrepartie contribution spéciale sur les magasins à grande surface) (p. 4121) ; liste des votants (p. 4138, 4139) ; réserve à la demande du Gouvernement d'un *amendement* de la commission spéciale (droits de mutation sur la vente des fonds de commerce) (p. 4121, 4122) ; voy. p. 4612.

Avant l'ART. 29 : *Chapitre II : La loyauté des prix :* adoption d'un *amendement* de la commission remplaçant l'intitulé par « *Chapitre III : Amélioration des conditions de la concurrence* » ; rejet d'un *amendement* de M. Bardol (limitation du crédit fournisseur) (p. 4122).

ART. 29 : (interdiction des dons gratuits et répression des conditions de vente discriminatoires).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances (p. 4123) :

Objectifs de la législation française en matière de concurrence ; assainissement des techniques de promotion des ventes ; interdiction du don gratuit ; répression de la publicité mensongère ; répression des pratiques commerciales discriminatoires ; possibilité pour les victimes d'infractions économiques de se constituer partie civile ; action en justice des organisations de consommateurs (p. 4123, 4124).

Retrait d'un *amendement* de M. Brocard ; adoption de deux *amendements* rédactionnels de M. Charles Bignon ; rejet de deux *amendements* de la commission : répression des conditions de paiement discriminatoires (p. 4124) et réglementation de la sous-traitance (p. 4125) ; retrait d'un *amendement* de M. Terrenoire au profit d'un *amendement* de M. Cornette ayant le même objet ; adoption de ce dernier modifié (réglementation des ventes d'usine et des ventes de produits déclassés) (p. 4125, 4126) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 4126).

ART. 30 : adoption (p. 4127).

ART. 31 (ventes avec primes) : rejet d'un *amendement* de M. Brocard (exception au bénéfice des entreprises de vente par correspondance) (p. 4127) et d'un *amendement* de M. Stehlin ayant le même objet (p. 4128) ; adoption d'un *amendement* du Gouvernement présenté en remplacement d'un *amendement* de la commission (p. 4128) ; adoption d'un *amendement* de la commission précisant que les menus services seront sans valeur marchande ; rejet de deux *amendements* identiques de MM. Neuwirth et Meunier (référence aux us et coutumes de la profession pour définir les menus services) (p. 4128, 4129) ; adoption d'un *amendement* de M. Charles Bignon autorisant les prestations de service après vente et les facilités de stationnement ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 4129).

ART. 32 : réservé (p. 4129), voy. (p. 4145).

ART. 33 (interdiction des jeux et loteries) : adoption de deux *amendements* de M. Charles Bignon (p. 4129, 4130) ; rejet d'un *amendement* de M. Charles Bignon et d'un *sous-amendement* du Gouvernement (dérogations en faveur des entreprises de presse et des catalogues de vente saisonnière) (p. 4130) ; d'un *amendement* de M. Brocard (dérogation en faveur des ventes par correspondance) ; d'un *amendement* de M. Stehlin (réglementation des jeux et loteries) (p. 4131, 4132) ; vote du groupe communiste contre cet article ; rejet de l'article (p. 4132).

Après l'ART. 33 : rejet d'un *amendement* de la commission, repoussé par le Gouvernement (publicité des barèmes de prix, variation des prix selon les délais de paiement) (p. 4132 à 4134) ; adoption d'un *amendement* du Gouvernement concernant l'interdiction des ventes à perte (introduction des frais généraux dans la détermination du prix), après le retrait d'un *amendement* de M. Charles Bignon, d'un *amendement* de la commission et de deux *sous-amendements* de MM. Neuwirth et Barrot ; problème des soldes et de la vente des articles défraîchis (p. 4134 à 4137) ; rejet d'un *amendement* de la commission et de M. Guillermin (réglementation des jours et heures d'ouverture) ; décision de M. le ministre du commerce et de l'artisanat de réunir un groupe de travail sur ce problème (p. 4142, 4143) ; rejet d'un *amendement* de M. Bardol (jour obligatoire de fermeture hebdomadaire) et d'un *sous-amendement* de M. Cot (exception pour les communes touristiques en saison) (p. 4143, 4144) ; adoption d'un *amendement* de M. Charles Bignon (sanctions) remplaçant l'article 32 et d'un *amendement* de M. Guillermin concernant les « fausses coopératives » qui acceptent n'importe quel client (p. 4144, 4145).

ART. 32 : adoption d'un *amendement* de suppression de l'article de M. Charles Bignon (p. 4145).

ART. 34 : *répression de la publicité mensongère :* rejet d'un *amendement* de la commission tendant à rétablir l'exigence de la mauvaise foi de l'annonceur qui figurait dans la loi du 2 juillet 1963, crainte du Gouvernement que cette condition ne paralyse l'application de la loi (p. 4145 à 4148) ; adoption d'un *amendement* de la commission (exigence de l'existence de l'objet de la publicité, référence aux pratiques immobilières) (p. 4148) ; retrait d'un *amendement* de M. Briane (interdiction de la vente d'un même produit sous des conditionnements différents et de plusieurs produits sous un conditionnement identique) et rejet d'un *amendement* de la commission (interdiction de la vente de plusieurs produits sous un conditionnement identique) (p. 4148, 4149) ; rejet d'un amendement de M. Jans (figuration sur les emballages et dans la publicité de la composition et du poids des produits alimentaires) ; existence du décret d'octobre 1972 réglementant l'étiquetage (p. 4149, 4150) ; rejet d'un *amendement* de la commission, repoussé par le Gouvernement (les pouvoirs de l'agent de constatation des infractions) (p. 4150, 4151) ; rejet d'un *amendement* de M. Foyer (condition de la mauvaise foi pour l'application des peines correctionnelles) (p. 4151, 4152) ; adoption de quatre *amendements* de la commission, le premier, repoussé par le Gouvernement, tendant à rendre obligatoire dans les mêmes formes et aux mêmes endroits la contre-publicité faite en réponse à la publicité mensongère, les trois autres qui avaient été repris en un seul *amendement* du Gouvernement repoussé, concernant notamment la responsabilité de la publicité effectuée pour le compte d'une personne morale, la publicité réalisée hors de France (p. 4151 à 4154) ; problème de l'insuffisance de la répression en matière de diffamation par voie de presse (p. 4153) ; rejet d'un *amendement*

de M. Aumont (pénalité proportionnelle à l'importance de la publicité) (p. 4154) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 4154).

ART. 35 : (action civile en réparation des dommages causés par les infractions à la législation économique) : adoption d'un *amendement* du Gouvernement ; retrait de deux *amendements* de MM. Brocard et Peyret ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 4154, 4155).

ART. 36 : (ouverture de l'action en justice aux associations de défense des consommateurs) : adoption d'un *amendement* de M. Briane (défense des consommateurs par les associations familiales) ; adoption d'un *amendement* rédactionnel de la commission et de deux amendements de la commission relatifs aux conditions d'agrément des associations ; retrait d'un *amendement* de la commission ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 4155, 4156).

Après l'ART. 36 : retrait d'un *amendement* de M. Aumont tendant à instituer une magistrature économique (p. 4156, 4157).

ART. 7 : (*Chapitre III : Orientation sociale*).

Intervention de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique (p. 4234) :

Principe de l'harmonisation de tous les régimes de sécurité sociale (art. 7) ; réajustement par étapes des prestations d'assurance vieillesse (art. 8) (p. 4234, 4235) ; problème du financement : nécessité de la solidarité nationale et des transferts entre régimes ; les deux engagements du Gouvernement concernant la première étape de janvier 1974 : alignement des prestations de base d'assurance maladie sur celles du régime général (art. 14) et rattrapage de l'assurance vieillesse de sept points (p. 4238, 4239) ; art. 11 du projet de loi de finances concernant le financement de la sécurité sociale (p. 4240).

SUITE DE LA DISCUSSION DE L'ARTICLE 7 :

Problèmes de la distorsion entre les retraites des travailleurs indépendants et celles des salariés et de la suppression des cotisations d'assurance-maladie des retraités ; demande de fixation d'étapes pour la réalisation de l'alignement (p. 4236, 4237, 4238) ; problèmes du financement de ces mesures (p. 4238, 4240), des cotisations vieillesse impayées et du transport par ambulance (p. 4238) ; retrait d'un *amendement* de M. Aumont ; le désir du groupe socialiste de voir réaliser l'harmonisation avant la fin du VIe Plan ; retrait de deux *amendements* de MM. Guillermin et Aubert qui se rallient à l'*amendement* de la commission qui est adopté (nouvelle rédaction tendant à permettre l'évolution des structures des régimes) (p. 4239), adoption de l'article ainsi modifié (p. 4240).

Après l'ART. 7 : rejet d'un *amendement* de la commission (p. 4242), retrait d'un *amendement* de M. Chassagne et d'un *sous-amendement* de M. Guillermin (p. 4241) et adoption d'un *amendement* du Gouvernement (p. 4242) relatifs à un aménagement progressif des charges sociales afin d'alléger les charges des entreprises de main-d'œuvre ; saisine du Conseil économique et social par le Gouvernement sur ce problème.

ART. 8 à 12 : réserve (p. 4242) ; voir p. 4247, 4258 à 4282.

Avant l'ART. 13 : adoption d'un *amendement* de la commission (nouvel intitulé du chapitre II : *L'assurance maladie maternité*).

ART. 13 : (ouverture des droits à prestations) : problème du remboursement de prestations lorsque l'assuré n'a pas réglé toutes ses cotisations ; intention du Gouvernement d'accorder, dans les décrets d'application, un délai de trois mois pour acquitter les cotisations (p. 4242) ; adoption de l'article (p. 4242) ; *voir* SECONDE DÉLIBÉRATION (p. 4621).

ART. 14 : (définition des prestations de base de l'assurance maladie des artisans et commerçants) : assurance donnée par M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale concernant l'extension des nouvelles dispositions aux départements d'outre-mer et le remboursement des frais de transport en ambulance ; adoption de l'article (p. 4243).

ART. 15 : (rétroactivité de certaines mesures de l'article 14) : exonération des assurés retraités des cotisations sociales ; problème des arriérés de cotisations (p. 4243, 4244) ; adoption de l'article (p. 4244).

Après l'ART. 15 : adoption de deux *amendements* de M. Peyret acceptés par la commission et le Gouvernement, le premier sous-amendé par le Gouvernement (renforcement des pouvoirs de contrôle de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs non salariés à laquelle est confié le contrôle médical) (p. 4244) ; rejet d'un *amendement* de M. Aumont (déplafonnement et progressivité des cotisations) ; adoption, malgré l'avis contraire du Gouvernement qui s'était engagé à remplacer le régime des tranches par un régime proportionnel, d'un *amendement* de M. Guillermin (proportionnalité des cotisations maladie) (p. 4244, 4245) ; réserve à la demande du Gouvernement d'un *amendement* de M. Houël (exonération des cotisations d'assurance maladie pour les retraités financée par

une contribution de solidarité), voir p. 4613 à 4615 ; adoption d'un *amendement* de la commission tendant à favoriser la création de régimes complémentaires d'assurances en les rendant facultatifs (p. 4246) ; adoption d'un *amendement* de la commission (création d'un chapitre III : *Assurance vieillesse*) (p. 4246) ; adoption d'un *amendement* de la commission (reprise des dispositions de l'article 8 : réajustement des prestations d'assurance vieillesse) (p. 4246) ; problème de l'alignement des taux des cotisations d'allocations familiales (p. 4246) ; adoption d'un *amendement* de la commission (création d'un chapitre IV : *Prestations familiales*) (p. 4247) ; adoption d'un *amendement* de la commission (principe du rapprochement des prestations familiales de celles servies par le régime général) ; impossibilité pour le Gouvernement de fixer un calendrier (p. 4247).

ART. 8 : adoption d'un *amendement* de la commission qui devient l'article 2 (principes conséquence, l'article 8 est supprimé (p. 4247).

ART. 2 : adoption d'un *amendement* de la commission qui devient l'article 2 (principe d'orientation en matière de formation professionnelle initiale et continue) ; retrait d'un *sous-amendement* de M. Neuwirth rassuré par le Gouvernement quant à la participation des organismes consulaires à la formation et rejet d'un *sous-amendement* de M. Jans tendant à réserver à l'Etat la charge de la formation ; les trois amendements de M. Aumont deviennent sans objet (p. 4250, 4251, 4252).

ART. 3 : adoption d'un *amendement* de la commission qui devient l'article 3 (rôle des équipements commerciaux dans l'aménagement du territoire, aide à la première installation) ; abstention du groupe communiste, les quatre amendements de M. Aumont deviennent sans objet (p. 4252, 4253).

Après l'ART. 3 : adoption d'un *amendement* du Gouvernement (suppression des discriminations injustifiées dans les relations entre producteurs et revendeurs et à l'égard des consommateurs) (p. 4253, 4254).

ART. 4 : adoption d'un *amendement* de la commission qui devient l'article 4 (incitation à la coopération entre entreprises) ; l'*amendement* de M. Besson devient sans objet (p. 4254, 4255).

Avant l'ART. 1er : *Titre 1er : Principes d'orientation, chapitre 1er : Orientation générale :* rejet d'un *amendement* de la commission et d'un *sous-amendement* de M. Aumont (définition des objectifs de la loi), repoussés par le Gouvernement qui les considère comme plus restrictifs que les dispositions contenues dans les articles d'orientation (p. 4255 à 4257) ; rejet d'un *amendement* de M. Aumont tendant à instituer une commission centrale du commerce et de l'artisanat chargée d'examiner l'application de la loi d'orientation (p. 4257, 4258) ; adoption d'un *amendement* de la commission (intitulé du chapitre 1er) (p. 4258) ; renouvellement de l'engagement du Gouvernement concernant les décrets d'application et le rapport sur l'exécution de la loi.

Avant l'ART. 9 : adoption de deux *amendements* de la commission (nouveaux intitulés) : titre II : *Dispositions sociales, chapitre 1er : Aide spéciale compensatrice* (p. 4258).

ART. 9 : (extension de l'aide spéciale compensatrice aux commerçants et aux artisans touchés par des opérations de rénovation urbaine) : problème de la durée d'exercice du métier imposée pour obtenir l'aide spéciale compensatrice, problèmes des villages inclus dans le périmètre de zones industrielles, du financement de ces mesures ; proposition de la commission spéciale de supprimer l'article 9 et de reporter son troisième alinéa à l'article 46 du projet (p. 4258 à 4262) ; réserve de l'article (p. 4262) ; voir p. 4619.

ART. 10 : (adaptation des conditions de ressources pour l'octroi de l'aide spéciale compensatrice et de ses modalités de calcul) : réserve, à la demande de la commission, de l'article et d'un amendement du Gouvernement concernant les conditions d'âge et de ressources (p. 4277 à 4279), voir p. 4622 ; possibilité de dispositions complémentaires d'extension de l'aide compensatrice en faveur des commerçants et artisans âgés de moins de cinquante-cinq ans (p. 4278).

ART. 11 : (élargissement du bénéfice de l'aide spéciale compensatrice (conjoint survivant et handicapés) ; étude par le Gouvernement du coût de l'ouverture du droit de réversion aux veuves de cinquante-cinq ans ; adoption d'un *sous-amendement* du Gouvernement et d'un *amendement* de la commission relatifs au versement de l'aide aux handicapés (p. 4279, 4280, 4281) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 4280).

Avant l'ART. 12 : retrait d'un *amendement* de M. Boudon relatif aux maréchaux-experts (p. 4281).

ART. 12 : (dispense à l'obligation de mise en vente du fonds) : adoption, après modification, d'un *amendement* de M. Neuwirth et de l'article, ainsi modifié (p. 4281, 4282).

ART. 13 à 15 : p. 4242 à 4244.

Avant l'ART. 16 : adoption d'un *amendement* de la commission (titre III : *Dispositions économiques*) et rejet de l'*amendement* de la commission concernant l'intitulé du

chapitre Ier qui demeure : *Dispositions relatives au rôle des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers* (p. 4282, 4283) ; rejet d'un *amendement* de M. Bardol, repoussé par le Gouvernement, tendant à créer des chambres de commerce distinctes des chambres d'industrie (p. 4283, 4284) ; souhait de la commission de la création d'une section de commerce au sein des chambres (p. 4283) ; rejet d'un *amendement* de M. Jans (élections au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle) (p. 4284, 4285).

ART. 16 : (participation des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers à l'établissement des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et des plans d'aménagement rural) : adoption d'un *amendement* de la commission sous-amendé par le Gouvernement (consultation des organisations professionnelles mais non participation des chambres d'agriculture comme le désirait la commission) (p. 4285, 4286) ; adoption de deux *amendements* rédactionnels de M. Guillermin (p. 4286 à 4288) et de l'article ainsi modifié (p. 4288).

ART. 17 : (possibilité pour les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers d'entreprendre les études nécessaires à la préparation des documents prévisionnels d'organisation commerciale et artisanale) ; adoption d'un *amendement* de la commission et d'un *amendement* de M. Neuwirth ; *amendement* de M. Meunier devenu sans objet (p. 4288).

Après l'ART. 17 : rejet d'un *amendement* de M. Cot tendant à instituer un conseil supérieur d'urbanisme commercial (p. 4288, 4289).

ART. 18 : (association des organismes consulaires à l'élaboration des plans d'occupation des sols et après adoption d'un amendement de la commission, aux plans d'aménagement de zone) (p. 4289) ; information des organismes consulaires sur les projets immobiliers : adoption d'un amendement du Gouvernement (seuil de logements à partir duquel cette information est obligatoire) ; trois *amendements* de la commission, MM. Briane et Chassagne deviennent donc sans objet (p. 4289, 4292) ; adoption d'un *amendement* du Gouvernement et retrait d'un *amendement* de la commission (p. 4292, 4293) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 4293).

ART. 19 : (réalisation, en qualité de maître d'œuvre, par les chambres de commerce et d'industrie ou les chambres de métiers d'équipements en vue de l'installation ou de la reconversion de commerçants et d'artisans) : adoption d'un *amendement* du Gouvernement, trois *amendements* de la commission devenant sans objet (p. 4293) ; rejet d'un *amendement* de la commission, repoussé par le Gouvernement (possibilité pour les chambres de faciliter l'accès à la propriété des locaux mais non à celle des fonds) (p. 4293 à 4296).

ART. 20 : réserve (p. 4297) ; voir p. 4596.

Après l'ART. 20 : rejet d'un *amendement* de la commission repoussé par le Gouvernement, tendant à la création d'une section du commerce au sein de chaque chambre de commerce et d'industrie (p. 4298).

Avant l'ART. 21 : adoption d'un *amendement* de forme de la commission (chapitre II : *Les équipements commerciaux et l'urbanisme commercial*) (p. 4298).

ART. 21 : (rôle de la commission départementale d'urbanisme commercial) (p. 4298) ; rejet d'un *amendement* de M. Bardol repoussé par la commission et le Gouvernement tendant à donner un pouvoir de décision au conseil général (p. 4299, 4300) ; retrait d'un *amendement* de la commission (p. 4300) ; adoption d'un *sous-amendement* de M. Besson et d'un *amendement* du Gouvernement (critères de jugement de la commission) (p. 4300 à 4303) ; retrait d'un *amendement* de M. Marie après que le Gouvernement lui ait donné l'assurance que le vote serait à bulletins secrets (p. 4303) ; caractère nouveau de cet article en droit français : remise à une commission d'un pouvoir qui ne devrait appartenir qu'à l'Etat (p. 4299, 4302, 4303, 4304) ; vote contre cet article de MM. Marette et Claudius-Petit (respect de la libre entreprise, volonté de ne pas démembrer l'autorité et le pouvoir de l'Etat) (p. 4302, 4303) ; vote de cet article par M. Hamel (p. 4303, 4304) ; réserve de l'article, à la demande du groupe des socialistes et radicaux de gauche jusqu'à l'examen de l'article 23 sur la composition de la commission (p. 4304) ; voir ensuite p. 4311.

ART. 23 : (composition de la commission départementale d'urbanisme commercial) : adoption d'un *amendement* de la commission, accepté par le Gouvernement (non participation aux votes du préfet) (p. 4305 à 4307) ; intervention de M. le ministre du commerce et de l'artisanat sur le pouvoir d'arbitrage que conserve l'Etat (p. 4307) ; retrait d'un *amendement* de M. Jans (p. 4305, 4306) ; adoption d'un *amendement* de M. Poperen (composition de la commission pour moitié d'élus locaux et pour moitié de représentants des consommateurs et des activités commerciales et artisanales) (p. 4305 à 4308) ; adoption d'un *amendement* de la commission (désignation des représentants des activités commerciales et

artisanales) (p. 4305, 4308) ; deux *amendements* de MM. Julia et Guillermin deviennent sans objet (p. 4305, 4308) ; rejet d'un *amendement* de la commission (exclusion du maire de la commune) (p. 4309) ; retrait de deux *amendements* de MM. Jans et Poperen ; adoption d'un *amendement* du Gouvernement (représentation du préfet de région dans le district de la région parisienne) (p. 4309) ; problème du choix des représentants des consommateurs au sein des commissions (p. 4310) ; vote contre cet article de MM. Delong et Guermeur après la modification apportée par l'*amendement* du groupe socialiste ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 4311).

Voir SECONDE DÉLIBÉRATION (p. 4622).

ART. 21 (souci du Gouvernement d'éviter le double écueil du corporatisme et de la carte commerciale et de l'anarchie, son souci de la participation) (p. 4311, 4312) ; soutien des républicains indépendants ; demande de scrutin public du Gouvernement ; adoption de l'article (p. 4312) ; liste des votants (p. 4345, 4346).

ART. 22 (compétences de la commission) : annonce par le Gouvernement d'une seconde délibération sur l'article 23 (p. 4349) ; adoption d'un *amendement* de forme de la commission (p. 4350) ; problème des surfaces contrôlées par la commission (p. 4350) ; 1° surfaces des constructions nouvelles ; retrait d'un *amendement* de M. Bardol ; adoption de deux *amendements* de la commission (élargissement des limites de la compétence de la commission en fonction de la surface et de la population des communes) ; rejet d'un *amendement* du Gouvernement plus restrictif et d'un *sous-amendement* de M. Briane (p. 4350 à 4354) ; 2° extensions et augmentations de surface : retrait des *amendements* de MM. Bardol et Aubert ; adoption d'un *amendement* de la commission et d'un *sous-amendement* de M. Charles Bignon destinés à éviter les augmentations de 20 % des plus grandes surfaces (p. 4355) ; 3° transformation d'immeubles existants : retrait des *amendements* de MM. Bardol et Aubert ; adoption d'un *amendement* de la commission (p. 4356); modalités de délivrance du permis de construire après l'autorisation préalable ; adoption d'un *amendement* modifié de la commission : obligation de ressaisir la commission en cas de modifications substantielles des surfaces de vente (p. 4356, 4357) ; adoption d'un *amendement* de la commission (autorisation préalable ni cessible ni transmissible) (p. 4357, 4358) ; problème du changement de nature de commerce (p. 4358).

Après l'ART. 22 : rejet d'un *amendement* de M. Boinvilliers après que le Gouvernement ait précisé qu'il envisagerait la consultation des commissions des départements limitrophes concernés par une nouvelle implantation (p. 4358, 4359).

Après l'ART. 23 : rejet de deux *sous-amendements* de M. Guermeur ; adoption d'un *sous-amendement* et d'un *amendement* du Gouvernement concernant les moyens de la commission et son secrétariat (p. 4359 à 4361).

ART. 24 : (conditions de fonctionnement de la commission et recours) : adoption d'un *amendement* de la commission (motivation de toutes les décisions), d'un *amendement* de M. Guillermin (p. 4364) ; retrait d'un *amendement* de M. Bardol au profit d'un *amendement* de M. Guillermin qui est adopté contre l'avis du Gouvernement (droit de recours auprès du ministre donné à un tiers des membres de la commission départementale) (p. 4365, 4366) ; réserve de l'article et d'un amendement de M. Boudet (p. 4366) ; voir suite (p. 4369).

ART. 25 : (commission nationale d'urbanisme commercial) : retrait d'un *amendement* de M. Bardol (p. 4367) et d'un amendement de M. Boudet après que le Gouvernement se soit engagé à prévoir dans le décret la consultation du comité économique et social régional ; adoption contre l'avis du Gouvernement d'un *amendement* de la commission donnant à la commission nationale une composition à l'image de celle de la commission départementale (p. 4366 à 4369) ; ce texte devient l'article 25 (p. 4369).

ART. 24 (*suite*) : retrait de deux *amendements* de M. Boudet et d'un *amendement* de M. Guermeur ; adoption de deux *amendements* de la commission (décision sur le recours dans un délai de trois mois) et de l'article, ainsi modifié (p. 4369).

ART. 26 : adoption contre l'avis du Gouvernement d'un *amendement* de M. Poperen tendant à confier aux municipalités l'élaboration des règlements et des cahiers des charges relatif aux commerces non sédentaires (p. 4369 à 4371).

ART. 27 : adoption d'un *amendement* de suppression de l'article dont la commission demande le report à un article 36 *ter* (p. 4371).

ART. 28 : retrait des *amendements* de MM. Guillermin et Guermeur ; adoption d'un *amendement* de M. Briane ; priorité aux communes de moins de 100.000 habitants pour l'obtention de prêts de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales pour l'aménagement de parcs de stationnement (p. 4371, 4372).

ART. 29 à 36 : p. 4122 à 4157.

Après l'ART. 36 : adoption d'un *amendement* de la commission : *Chapitre IV. — Adaptation et modernisation des entreprises* (p. 4528) ; rejet d'un *amendement* de M. Poperen et de deux *sous-amendements* de MM. Bayou et Bardol et adoption d'un *amendement* de la commission reprenant l'ancien article 27 du projet relatif aux aides en faveur des commerçants qui se reconvertissent ou s'intègrent à des formes de commerce associé et en faveur des jeunes qui s'installent (p. 4528 à 4530) ; adoption d'un *amendement* de la commission sous-amendé par le Gouvernement relatif aux aides à l'artisanat et reprenant des dispositions contenues dans l'article 46 du projet ; retrait d'un *sous-amendement* de M. Neuwirth et rejet d'un *sous-amendement* de M. Aumont ; problème du financement de ces aides (p. 4530 à 4532) ; adoption de deux *amendements* de la commission tendant à attribuer en priorité les prêts d'installation et d'équipement aux commerçants et artisans ayant suivi des stages de conversion ou de promotion professionnelle (p. 4532) ; adoption d'un *sous-amendement* de M. Neuwirth dans la rédaction proposée par le Gouvernement et d'un *amendement* de la commission créant un conseil du crédit à l'artisanat (reprise de l'ancien article 47) (p. 4533) ; rejet d'un *amendement* de M. Aumont tendant à instituer un fonds de garantie de la sous-traitance ; retrait d'un *sous-amendement* de M. Neuwirth au bénéfice d'un *sous-amendement* du Gouvernement (incitation à la participation des entreprises artisanales aux marchés publics et mesures tendant à assurer la sécurité des sous-traitants), qui est adopté et adoption d'un *amendement* de la commission, ainsi modifié (reprise de l'article 48 du projet : aide à certaines entreprises artisanales de sous-traitance) (p. 4533 à 4535).

Avant l'ART. 37 : adoption d'un *amendement* de la commission : *titre IV. — Enseignement et formation professionnelle* (p. 4535).

ART. 37 : (conditions dans lesquelles est effectué le stage de conversion ou de promotion professionnelle) : adoption de trois *amendements* de la commission et de l'article, ainsi modifié (p. 4535, 4536).

ART. 38 : adoption d'un *amendement* de suppression de la commission ; en conséquence, l'article 38 est supprimé (p. 4536).

ART. 39 : retrait d'un *amendement* de la commission au bénéfice d'un *amendement* du Gouvernement (rémunérations des stagiaires et indemnités versées à l'issue du stage aux stagiaires avant qu'ils ne retrouvent un emploi) qui est adopté et devient l'article 39 (p. 4536, 4537).

ART. 40 : (possibilité de résiliation des baux commerciaux) : adoption d'un *amendement* de la commission et de l'article, ainsi modifié (p. 4537).

Avant l'ART. 41 : débat sur le problème de l'enseignement alterné à partir de quatorze ans.

ORATEURS : *MM. Ralite, Ligot, de Poulpiquet, Max Lejeune, Maujoüan du Gasset, Grussenmeyer, Seitlinger, Gissinger, Aumont, Claudius-Petit, Buron, Glon, Guermeur, Royer, ministre du commerce et de l'artisanat.*

L'opposition du groupe communiste à l'article 41 remettant en cause la prolongation de la scolarité ; échec de la réforme de 1959 ; inadaptation et misère de l'enseignement technique (p. 4540) ; préapprentissage pour les jeunes handicapés ; maisons familiales rurales (p. 4541, 4542) ; problème de l'apprentissage en Alsace-Lorraine (p. 4542, 4543) ; opposition des socialistes à l'apprentissage dans l'entreprise (p. 4543) ; réhabilitation du travail manuel (p. 4544, 4545).

Intervention de M. Royer, ministre du commerce et de l'artisanat (p. 4545) :

L'enseignement alterné à partir de quatorze ans ; exemple de l'Angleterre, de la Chine et des pays socialistes ; respect de l'obligation scolaire par la fréquentation de quatorze à seize ans des classes préparatoires d'apprentissage ; bourses ; inspection chez l'artisan (p. 4545, 4546) ; demande de scrutin public sur le rétablissement de l'article 41 ; étude du rôle possible des maisons familiales rurales ; projet de loi sur les handicapés ; commission d'harmonisation pour l'Alsace et la Moselle

Adoption d'un *amendement* de forme de la commission (p. 4547) et réserve, à la demande du Gouvernement, des *amendements* de MM. Aumont, Charles Bignon et Briane (p. 4547, 4548).

ART. 41 : rejet de deux *amendements* de suppression de l'article de M. Andrieux et de la commission (retiré et repris par M. Bardol) au scrutin public demandé par le Gouvernement (p. 4548, 4549) ; liste des votants (p. 4583, 4584) ; deux *amendements* identiques de MM. Andrieux et Neuwirth (p. 4549) deviennent sans objet à la suite de l'adoption d'un *amendement* du Gouvernement tendant à remplacer le second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail (« Toutefois, les jeunes âgés d'au moins quinze ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils jus-

tifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. D'autre part, les élèves qui suivent un enseignement alterné peuvent suivre des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel durant les deux dernières années de leur scolarité obligatoire. ») (p. 4550, 4551, 4552) ; scrutin public demandé par le Gouvernement ; liste des votants (p. 4585, 4586) ; rejet au scrutin public demandé par le groupe communiste, d'un *sous-amendement* de M. Andrieux (pré-apprentissage en milieux « artisanal » et non « professionnel » afin d'éviter les stages dans les grandes entreprises) (p. 4550, 4551), liste des votants (p. 4584, 4585) ; rejet d'un *sous-amendement* de M. de Poulpiquet (quinze ans dans l'année) (p. 4551, 4552) ; exemple de l'école d'apprentissage de la régie Renault (p. 4551).

Après l'ART. 41 : *amendement* du Gouvernement (l'application de l'article 41 à l'artisanat : stages dans les entreprises artisanales agréées, après convention entre l'artisan et l'établissement scolaire, des élèves qui demeurent sous statut scolaire) (p. 4552) ; retrait d'un *sous-amendement* de M. Gissinger, M. le ministre du commerce et de l'artisanat s'étant engagé à maintenir les conditions d'agrément spécifiques aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (p. 4552, 4553) ; évocation du problème de la dimension des entreprises ; rejet d'un *sous-amendement* de M. Aumont tendant à garantir l'aboutissement de la formation (p. 4553, 4588, 4589) ; adoption au scrutin public de l'*amendement* du Gouvernement (p. 4588, 4589) ; liste des votants (p. 4601, 4602) ; retrait d'un *amendement* de M. Neuwirth après que le ministre l'ait assuré de son aide à la création de centres de formation d'apprentis (p. 4589, 4590).

ART. 42 : (attribution d'une prime au chef d'entreprise) : retrait et rejet des *amendements* de la commission, MM. Meunier et Aumont (modulation de la prime selon la profession) (p. 4590) ; retrait des *amendements* de la commission et de M. Bardol et adoption d'un *amendement* du Gouvernement ; adoption d'un *amendement* de la commission relatif à l'attribution de la prime (p. 4590, 4591) ; intention du ministre d'étudier le problème de la formation professionnelle dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration et le problème du préapprentissage dans le commerce (p. 4591) ; explication de vote de M. Cot au nom du parti socialiste et des radicaux de gauche (abstention de son groupe) (p. 4591, 4592) ; vote contre l'article du groupe communiste (p. 4592) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 4592).

ART. 45 : (contenu et objectifs de la qualification professionnelle) : adoption de deux *amendements* de la commission acceptés par le Gouvernement (organisation par les chambres de métiers de stages d'initiation à la gestion à l'intention des artisans demandant pour la première fois leur immatriculation) ; deviennent sans objet ou sont retirés : deux *amendements* de la commission, un amendement de M. Jans, un *sous-amendement* de M. Besson (obligation de stage), trois *amendements* de M. Neuwirth et un *amendement* de M. Meunier (p. 4592 à 4595) ; vote contre cet article du groupe communiste qui dénonce la brèche désormais ouverte dans le système de la prolongation de la scolarité jusqu'à seize ans ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 4595).

Après l'ART. 43 : retrait des *amendements* de MM. Chassagnac, Neuwirth, de la commission et d'un *sous-amendement* de M. Besson, conséquence de l'adoption de l'article 43 (p. 4595).

ART. 44 : adoption d'un *amendement* de la commission tendant à supprimer l'article (p. 4595).

Après l'ART. 44 : retrait d'un *sous-amendement* de M. Neuwirth ; réserve, à la demande du Gouvernement, d'un *sous-amendement* de M. Brocard (extension du bénéfice des fonds d'assurance-formation aux artisans occupant moins de dix salariés) ; voir p. 4608, 4609 ; adoption d'un *amendement* de la commission (reprise de l'article 20 sur les fonds d'assurance-formation) (p. 4596).

ART. 20 : adoption d'un *amendement* de la commission de suppression de l'article (p. 4596, 4597).

ART. 45 : (priorité à la formation continue des professionnels en activité) : adoption de deux *amendements* de la commission ; rejet d'un *sous-amendement* de M. Besson ; réserve d'un *sous-amendement* de M. Neuwirth et d'un *amendement* de M. Meunier ayant le même objet que le précédent *sous-amendement* réservé (p. 4597) ; voir p. 4608.

Avant l'ART. 46 : adoption d'un *amendement* de forme de la commission (p. 4598).

ART. 46, 47, 48 : adoption d'*amendements* de la commission de suppression de ces articles, déjà adoptés après l'article 36 (p. 4598).

Avant l'ART. 49 : retrait des *amendements* de MM. Chassagne et Boudet ; l'*amendement* de M. Neuwirth est réservé à la demande de M. Royer, désireux de consulter le Premier ministre sur l'institution d'une conférence annuelle du commerce et de l'artisanat entre

les professionnels et le Gouvernement ; rapport annuel au Parlement sur l'application de la loi (p. 4598, 4599) ; réserve d'un *amendement* de la commission (rapport au Parlement après consultation des professionnels) (p. 4600) ; voir p. 4609 ; adoption de la proposition de M. Foyer, président de la commission des lois, tendant au retrait des *amendements* de MM. Bardol, Aumont, Fiszbin, Barrot et de la commission relatifs au problème des baux commerciaux après que M. Royer se soit engagé à hâter la discussion des conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi de M. Krieg ; en conséquence, les amendements sont retirés (p. 4604 à 4607) ; rappel au règlement de M. Bardol sur ce retrait (p. 4608) ; retrait d'un *amendement* de M. Claudius-Petit (aides des organismes d'HLM aux artisans et commerçants) (p. 4607 et 4608) ; retrait des *amendements* précédemment réservés de MM. Neuwirth, Brocard, Meunier et du *sous-amendement* de M. Besson (financement de la formation continue des artisans appartenant à des entreprises occupant moins de dix salariés) (p. 4608, 4609) ; rejet d'un *amendement* de M. Neuwirth précédemment réservé (conférence annuelle) et adoption d'un *amendement* de la commission (rapport annuel au Parlement) (p. 4609 à 4611).

ART. 49 : adoption de l'article modifié par deux *amendements* de forme de la commission (p. 4611).

ART. 50 : retrait d'un *amendement* de M. Neuwirth ; adoption de l'article modifié par un *amendement* du Gouvernement (p. 4611).

ART. 51 : (application dans les départements d'outre-mer) : retrait d'un *amendement* (p. 4611, 4612).

Après l'ART. 51 : retrait d'un *amendement* de M. Corrèze (amnistie des crédits et contraventions de police commis avant le 1er octobre 1973 à l'occasion de conflits relatifs à des problèmes artisanaux ou commerciaux) (p. 4612) ; rejet d'un amendement de M. Aumont relatif au statut juridique des entreprises individuelles ; intention du Gouvernement de mettre à l'étude ce problème (p. 4612).

Après l'ART. 12 : retrait d'un *amendement* de la commission et d'un *sous-amendement* de M. Jans précédemment réservés relatifs aux droits de mutation ; adoption d'un *amendement* du Gouvernement (amendement à la loi de finances prévoyant un allégement du droit de mutation) (p. 4612, 4613).

Après l'ART. 15 (*suite*) : rejet, au scrutin public, demandé par le groupe communiste, d'un *amendement* de M. Houël tendant à exonérer des cotisations d'assurance maladie les artisans et commerçants retraités (p. 4613 à 4615) ; liste des votants (p. 4651, 4652) ; adoption au scrutin public, demandé par le Gouvernement, de son *amendement* prévoyant une exonération en dessous d'un certain seuil de revenus (p. 4613 à 4615) ; liste des votants (p. 4652, 4653).

Après l'ART. 36 (*suite*) : rejet des *sous-amendements* de MM. Fiszbin et Jans ; adoption d'un *amendement* du Gouvernement en remplacement de l'article 9 attribuant une aide de reconversion aux commerçants et artisans dont la situation est compromise de façon irrémédiable par une opération d'équipement collectif ou de rénovation urbaine, s'ils ne bénéficient pas d'une indemnité directe et sous certaines conditions de ressources et d'ancienneté d'établissement (p. 4615 à 4619) ; problème des veuves (p. 4618).

Après l'ART. 51 (*suite*) : réserve d'un *amendement* de M. Godon (application de la présente loi aux demandes de permis de construire en instance) (p. 4619) ; voir p. 4621.

ART. 9 (*suite*) : adoption d'un *amendement* de la commission de suppression de l'article, remplacé par l'amendement du Gouvernement après l'article 36 (p. 4619, 4620) ; en conséquence, les *amendements* de MM. Bardol, Aumont, Guermeur et Neuwirth n'ont plus d'objet.

ART. 10 (*suite*) : adoption d'un *amendement* du Gouvernement relatif à l'octroi de l'aide spéciale compensatrice dont le texte devient l'article 10 (p. 4620, 4621).

Après l'ART. 10 (*suite*) : adoption contre l'avis de la commission et du Gouvernement de l'*amendement* précédemment réservé de M. Godon (p. 4621).

SECONDE DÉLIBÉRATION :

ART. 13 : adoption, au scrutin public demandé par le Gouvernement, de son *amendement* (conservation des prestations pendant un délai de trois mois après la date d'échéance des cotisations), dont le texte devient l'article 13 (p. 4621, 4622) ; liste des votants (p. 4653, 4654).

Intervention de M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale sur l'article et sur le problème du paiement des arriérés de cotisations (p. 4622).

ART. 23 : (composition de la commission d'urbanisme commercial).

ORATEURS : *MM. Jans, Servan-Schreiber, Bécam, Guermeur, Cornut-Gentille, Briane,*

Besson, Poperen, Charles Bignon, Ligot, Royer, ministre, Claudius-Petit, Cot, Bardol.

Problème de la représentation des consommateurs ; rejet d'un *amendement* de M. Poperen, d'un *sous-amendement* de M. Bardol ; adoption au scrutin public, demandé par le Gouvernement, de son *amendement* précisant que la commission sera composée pour moitié d'élus locaux et pour moitié de représentants des activités commerciales et artisanales ; liste des votants (p. 4654, 4655) ; les deux *amendements* de M. Jans deviennent sans objet ; retrait d'un *amendement* de M. Godon (p. 4622 à 4629) ; retrait d'un *amendement* de M. Joxe ; adoption de l'article, ainsi rédigé (p. 4629).

Intervention de M. Peyret, président de la commission spéciale qui tient à souligner l'intérêt des dispositions adoptées (p. 4629, 4630).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— MM. J.-P. Cot, Commenay, Vizet, Boudet, Neuwirth, Bertrand Denis : les raisons de l'abstention du groupe socialiste et des radicaux de gauche : l'ambiguïté du volet fiscal, le problème du financement des mesures sociales (art. 11 du projet de loi de finances faisant peser le poids des charges nouvelles sur les salariés), le manque de hardiesse de l'aide à la modernisation le refus des propositions socialistes (p. 4630, 4631) ; le vote de ce projet par le groupe de l'union centriste pour lequel il représente un choix d'une société libérale (p. 4631, 4632) ; l'impossibilité, pour le groupe communiste de voter cette loi d'illusions (p. 4632, 4633) ; vote positif de la plupart des membres du groupe des réformateurs démocrates sociaux surtout attachés à l'aide aux commerçants en détresse et à l'amélioration des conditions de l'apprentissage (p. 4633) ; vote positif du groupe de l'union des démocrates pour la République, acte de foi dans une économie libérale et une société de participation (p. 4634) ; vote positif du groupe des républicains indépendants (p. 4634, 4635).

Intervention de M. Royer, ministre du commerce et de l'artisanat (p. 4635) :

Ses remerciements à l'Assemblée qui sera mise en mesure de contrôler l'application de cette loi (p. 4635).

ADOPTION, au scrutin public demandé par le Gouvernement, de l'ensemble du projet de loi (p. 4635) ; liste des votants (p. 4655, 4656).

Ont été entendus dans la discussion des articles : MM. Peyret, *président de la commission spéciale,* Charles Bignon, *rapporteur de la commission pour les aspects économiques,* Royer, *ministre du commerce et de l'artisanat,* Neuwirth, Foyer, Bardol, Briane, Bernard-Reymond, *rapporteur de la commission spéciale pour les dispositions fiscales,* Chassagne, Le Theule, Fanton, Giscard d'Estaing, *ministre de l'économie et des finances,* Michel Durafour, Icart, *président de la commission des finances,* Darinot, Vizet, Boisdé, Max Lejeune, Bonhomme, Besson, Bertrand Denis, Gissinger, Capdeville, Brocard, *rapporteur de la commission spéciale pour les incidences sociales,* Marette, Claudius-Petit, Maurice Cornette, Terrenoire, Lecat, *secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances,* Guermeur, Stehlin, Meunier, Boudet, Cot, Guillermin, Becam, Glon, Ginoux, Frédéric-Dupont, Bernard, Kaspereit, Jans, Poniatowski, *ministre de la santé publique et de la sécurité sociale,* Boulin, Houël, Xavier Deniau, Aubert, Cazenave, Camille Petit, de Poulpiquet, Aubert, Gerbet, Hamel, Lauriol, Rabreau, Fiszbin, Denvers, Boudon, Le Pensec, Blas, Bolo, Favre, Dousset, Rolland, Poperen, Flornoy, Chinaud, Ducoloné, Delong, Simon-Lorière, Fabre, Aumont, Boinvilliers, Cornut-Gentille, Krieg, Peretti, Mermaz, Cointat, Ralite, Ligot, Max Lejeune, Maujoüan du Gasset, Grussenmeyer, Seitlinger, Buron, Degraeve, Odru, Guerlin, Vauclair, Corrèze, Anthonioz, Peizerat, Servan-Schreiber.

DEUXIÈME LECTURE [6 décembre 1973] (p. 6697, 6716) ; [7 décembre 1973] (p. 6764).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Charles Bignon, rapporteur de la commission spéciale pour les aspects économiques, Bernard-Reymond, rapporteur de la commission spéciale pour les dispositions fiscales, Brocard, rapporteur de la commission spéciale pour les incidences sociales, Servan-Schreiber, Soisson, Michel Durafour, Bardol, Jean-Pierre Cot, Cerneau, Vauclair, Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, Duroure, Jans, Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, Aumont, Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, Guermeur, Guillermin, Vizet, Neuwirth, Briane, Besson, Fanton, Claudius-Petit, Boudet, Poperen, Aubert, Bertrand Denis, Boinvilliers, Mme Stéphan.*

Renonciation des trois rapporteurs à la présentation orale de leurs conclusions ; problème des articles 21 à 23 du projet : composition des commissions d'urbanisme commercial, nécessité d'y réintroduire les représentants des consommateurs (p. 6697, 6698, 6702) ; grève générale du 6 décembre (p. 6697, 6699,

6700) ; insuffisance des mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la crise (p. 6698 à 6700, 6701) ; rappel du plan René Mayer de 1948 (p. 6699) ; demande d'un grand débat sur les problèmes économiques, financiers et politiques (p. 6699, 6700) ; opération « villes mortes » à la suite des mesures de taxation (p. 6701) ; vote du groupe communiste contre ce projet de loi (p. 6701) ; répression de la publicité mensongère (p. 6702) ; préapprentissage (p. 6702) ; problème de la désignation des élus dans les commissions d'urbanisme (p. 6702) ; commission nationale d'urbanisme commercial (p. 6702) ; détermination du vote du parti socialiste et des radicaux de gauche en fonction des décisions qui seront prises par l'Assemblée (p. 6702) ; application de la loi dans les départements d'outre-mer (p. 6702).

Intervention de M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat (p. 6703) :

Ses réponses aux orateurs concernant la politique de taxation, interruption provisoire de l'économie de convention (p. 6703) ; la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial, le rôle des consommateurs et des élus locaux, la justification du pouvoir accordé à la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 6704) ; sa réponse à M. Bardol qui l'accuse d'être « le ministre des illusions perdues » (p. 6705) ; le renversement de la tendance à la fermeture des fonds de commerce ; promulgation des décrets d'application avant le 15 janvier 1974 ; engagement formel du Gouvernement d'appliquer la loi dans les mêmes délais dans les départements d'outre-mer ; dépôt avant le 1er janvier 1975 d'un plan d'action ; rapport sur l'exécution de la loi avant le 1er juillet (p. 6708).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : rejet d'un *amendement* de M. Besson ; retrait d'un *amendement* de M. Cot (statut de l'entreprise individuelle) ; adoption d'un amendement de la commission spéciale reprenant le texte adopté par l'Assemblée en première lecture ; le texte de cet amendement devient l'article 1er (p. 6706, 6707).

ART. 2 : adoption d'un *amendement* de la commission spéciale reprenant le texte adopté par l'Assemblée en première lecture ; en conséquence, l'article 2 est ainsi rétabli (p. 6707, 6708).

ART. 3 : adoption de l'article dans le texte voté par le Sénat (p. 6708).

ART. 3 *bis* : supprimé par le Sénat car faisant double emploi avec l'article 29.

ART. 5 à 6 *bis* : réserve à la demande du Gouvernement (p. 6708) ; voir p. 6713.

ART. 7 : (harmonisation des régimes de sécurité sociale, qui devra être totale au plus tard le 31 décembre 1977) : adoption d'un *amendement* de la commission spéciale rétablissant le terme « progressivement » et rejet d'un *amendement* de M. Massot (extension à tous les travailleurs non salariés des professions non agricoles) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 6708).

ART. 7 *bis* : (aménagement de l'assiette des charges sociales) : adoption d'un *amendement* de la commission spéciale et de l'article, ainsi modifié (p. 6708).

ART. 12 *bis* : supprimé par le Sénat (voir art. 6 *bis*).

ART. 13 : adoption de l'article (p. 6708, 6709) ; problème des arriérés de cotisations (p. 6709).

ART. 15 (inclusion par le Sénat dans les prestations de base des frais de cure thermale et de transport) : adoption de l'article (p. 6709).

ART. 15 *bis* (contrôle médical) : rejet d'un *amendement* de M. Peyret proche du texte adopté par l'Assemblée en première lecture ; adoption de deux *amendements* de la commission spéciale et de l'article, ainsi modifié (p. 6709, 6710).

ART. 15 *ter* : supprimé par le Sénat ; retrait d'un *amendement* de la commission spéciale et d'un *amendement* de M. Peyret ; adoption d'un *amendement* modifié de M. Besson rétablissant l'article 15 *ter* (coordination et contrôle par la caisse nationale d'assurance-maladie et maternité et publication tous les trois ans d'un rapport sur les coûts de fonctionnement comparés des différentes caisses et organismes) ; en conséquence, le texte de cet amendement devient l'article 15 *ter* (p. 6710, 6711).

ART. 15 *quater* (assiette des cotisations d'assurance-maladie) : adoption d'un *amendement* du Gouvernement tendant à revenir au texte adopté en première lecture par l'Assemblée ; un *amendement* de la commission spéciale et un *sous-amendement* de M. Massot deviennent sans objet ; le texte de l'amendement du Gouvernement devient l'article 15 *quater* (p. 6711).

ART. 15 *quater*. — 1 : problème de l'exonération des cotisations du régime maladie des artisans et commerçants retraités ; rejet des *amendements* de MM. Vizet et Besson ; adoption d'un *amendement* de M. Neuwirth (énoncé du principe de l'ali-

gnement sur le régime général donc de l'exonération, suivi des modalités de réalisation progressive) (p. 6711, 6712) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 6712).

ART. 15 *quinquies* A (calcul de la pension sur les dix meilleures années) : demande de circulaires pour l'application des dispositions du décret du 9 novembre 1973 réglant le problème des arriérés de cotisations d'assurance-vieillesse ; adoption de l'article (p. 6712).

ART. 15 *quinquies :* adoption (p. 6712).

ART. 15 *sexies* (réajustement par étapes des prestations servies au titre de l'assurance-vieillesse) : ce réajustement devant être terminé au plus tard le 31 décembre 1977 ; adoption de l'article (p. 6712).

ART. 15 *septies* (harmonisation des prestations familiales) : adoption d'un *amendement* de forme de la commission spéciale qui devient l'article 15 *septies* (p. 6712, 6713).

ART. 5 (rapprochement des conditions d'imposition des non-salariés avec celles des salariés) : retrait d'un amendement de M. Vauclair ; rejet de trois *amendements* identiques de MM. Bardol, Barrot et Briane ; adoption d'un *amendement* de la commission spéciale de suppression du deuxième alinéa de l'article ; adoption d'un *amendement* de la commission spéciale et du texte commun des *sous-amendements* de MM. Neuwirth et Briane (égalité fiscale au 1er janvier 1978) (p. 6713, 6714) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 6714).

ART. 5 *bis* A (*suite*) *:* réserve de l'article à la demande du Gouvernement (p. 6716).

ART. 5 *bis* : adoption d'un *amendement* de la commission spéciale reprenant le texte adopté par l'Assemblée en première lecture ; en conséquence, l'article 5 *bis* est ainsi rétabli (p. 6716).

ART. 6 *ter* : adoption (p. 6716).

ART. 5 *bis* A (*suite*) (extension aux contribuables soumis au régime dit « du réel simplifié » des exonérations et décotes applicables en matière de TVA aux seuls forfaitaires et obligation d'un relèvement annuel des plafonds d'impôt ouvrant droit à exonération ou décote) : *amendement* du Gouvernement tendant à porter de 35 à 60 % la part que doit atteindre la rémunération du travail dans le chiffre d'affaires pour que soit ouvert le droit à la décote.

Demande du Gouvernement de *vote bloqué* sur les articles 5 *bis* A et 5 *quater* et ses deux *amendements ;* sa préférence pour le rejet de ses deux *amendements* et des deux articles nouveaux introduits par le Sénat.

ART. 5 *quater* (modification, en fonction de l'évolution des prix, du plafond retenu pour l'admission au régime du forfait et au régime du réel simplifié) : *amendement* du Gouvernement supprimant l'exonération de l'impôt sur les plus-values en cas de cession d'un fonds de commerce dont le titulaire est imposé au forfait ; rejet des deux *amendements* du Gouvernement et des articles 5 *bis* A et 5 *quater* (p. 6716 à 6718).

ART. 6 (dépôt avant le 31 décembre 1973 d'un projet de loi portant réforme de la contribution des patentes) : aménagement des cotisations pour frais de chambres de commerce et d'industrie et chambres de métiers et adaptation de ces dispositions pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; adoption d'un *amendement* de la commission spéciale (prise en compte dans le projet de loi portant réforme de la contribution des patentes de la situation de certaines entreprises artisanales qui en sont exonérées) (p. 6718, 6719) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 6719).

ART. 6 *bis* : adoption d'un *amendement* de la commission spéciale de suppression de l'article, qui n'a plus de raison d'être, étant donné le vote dans la loi de finances d'un article 6 *bis* allégeant les droits de mutation ; en conséquence, l'article 6 *bis* est supprimé (p. 6719).

ART. 16 : adoption (p. 6719).

ART. 17 : supprimé par le Sénat (intégré dans l'art. 16).

ART. 19 : adoption d'un *amendement* de la commission spéciale et de l'article, ainsi modifié (p. 6719).

ART. 21 à 28 : réserve à la demande du Gouvernement (p. 6719) (voir p. 6727).

ART. 29 : adoption d'un *amendement* de la commission spéciale supprimant l'obligation d'offrir les ventes promotionnelles à l'ensemble des revendeurs d'une même région ; adoption d'un *amendement* de M. Peyret (communication obligatoire du barème de prix et des conditions de vente) ; un *amendement* de M. Jans devient donc sans objet (p. 6719, 6720) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 6720).

ART. 30 *bis* (ventes directes et commercialisation des productions déclassées) : adoption (p. 6720).

ART. 31 (ventes à prime) : possibilité pour les institutions de bienfaisance, les associations ou sociétés à caractère éducatif ou culturel de bénéficier de cadeaux d'entreprise ; adoption d'un *amendement* rédactionnel de la

commission spéciale ; adoption contre l'avis de la commission et du Gouvernement du texte commun des *amendements* de MM. Neuwirth et Briane limitant à un pourcentage fixé par décret de la valeur de la vente ou de la prestation les remises de produits ou les prestations faites à titre gratuit ; adoption d'un *amendement* de la commission spéciale modifié par un *sous-amendement* de M. Cot ; adoption d'un amendement de la commission spéciale supprimant le troisième alinéa de l'article relatif aux entreprises de vente par correspondance ; adoption d'un amendement du Gouvernement assimilant à des pratiques de prix illicites les jeux, concours, loteries, exception faite de ceux organisés dans une manifestation commerciale traditionnelle ou par une entreprise de presse agréée (réintroduction de l'article 33 repoussé en première lecture) (p. 6720 à 6723) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 6723).

ART. 31 *bis* (introduction par le Sénat d'un article relatif au paiement différé des denrées périssables) : hostilité du Gouvernement à une réglementation du crédit fournisseur ; adoption d'un *amendement* de la commission spéciale portant à trente jours, fin de mois, le délai prévu ; un *amendement* de M. Briane devient sans objet (p. 6723, 6724) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6724).

ART. 33 *bis* (ventes à perte) : suppression de l'article par le Sénat ; adoption d'un *amendement* de la commission spéciale rétablissant le texte voté par l'Assemblée en première lecture ; deux *amendements* de MM. Neuwirth et Guillermin deviennent sans objet (p. 6724, 6725) ; en conséquence, l'article 33 *bis* est ainsi rétabli (p. 6725).

ART. 33 *ter* : adoption (p. 6725).

ART. 34 (interdiction et répression de la publicité mensongère) : adoption contre l'avis du Gouvernement d'un *amendement* de M. Cot reprenant les dispositions votées en première lecture : obligation de publication d'annonces rectificatives de la même importance que la publicité mensongère ; un *amendement* de M. Guermeur devient sans objet (p. 6725 à 6727) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6727).

ART. 35 : adoption (p. 6727).

ART. 36 : adoption d'un *amendement* de M. Poperen précisant les droits des organisations de consommateurs et de l'article, ainsi modifié (p. 6727).

ART. 21 : rejet d'un *amendement* de M. Besson tendant à reconnaître un droit de préemption aux petits commerçants et artisans dans les opérations de rénovation urbaine (p. 6727 à 6729) ; adoption de l'article (p. 6729).

ART. 22 : retrait d'un *amendement* de M. Besson ; rejet d'un amendement de M. Cot prévoyant que l'autorisation de la commission départementale d'urbanisme doit être préalable au dépôt de la demande de permis de construire (p. 6729) ; adoption d'un *amendement* du Gouvernement portant de 20.000 à 40.000 habitants le seuil à partir duquel doivent être soumis à autorisation de la commission d'urbanisme commercial les projets de magasins de plus de 1.000 mètres carrés de surface de vente ; trois *amendements* de MM. Aubert, Jans et de la commission spéciale deviennent sans objet (p. 6765 à 6767) ; rejet d'un *amendement* de M. Guermeur et adoption d'un *amendement* de M. Besson (saisine de la commission en cas de modifications substantielles concernant la nature du commerce et les surfaces de vente) (p. 6767, 6768) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6768).

ART. 23 (composition de la commission départementale d'urbanisme) : neuf élus locaux, neuf représentants des activités commerciales ou artisanales, deux représentants des associations de consommateurs ; rejet d'un *amendement* de la commission spéciale tendant à reprendre la composition fixée par l'Assemblée en première lecture ; rejet d'un *sous-amendement* de M. Cot et d'un *amendement* de M. Jans tendant à assurer au petit commerce et à l'artisanat les sièges réservés aux représentants de la profession (p. 6769, 6770) ; ralliement du Gouvernement au texte voté par le Sénat ; son intention d'accorder par voie réglementaire un siège à l'union départementale des familles et un siège à l'association de consommateurs la plus représentative dans chaque département (p. 6769) ; rejet de quatre *amendements* de M. Poperen relatifs aux modalités de désignation des membres des commissions départementales (p. 6770, 6771) ; rejet d'un *amendement* de M. Boinvilliers (réunion commune des commissions départementales d'urbanisme commercial des départements concernés par une implantation prévue dans une commune limitrophe ; possibilité de recours ouverte aux préfets des autres départements) (p. 6771, 6772) ; adoption de l'article (p. 6772).

ART. 23 *bis* : adoption (p. 6773).

ART. 25 : adoption d'un *amendement* de la commission spéciale fixant la composition de la commission nationale d'urbanisme commercial : neuf représentants des élus locaux (et non plus neuf parlementaires comme l'avait décidé le Sénat), neuf représentants des acti-

vités commerciales et artisanales, deux représentants des associations de consommateurs ; retrait de deux *sous-amendements* et d'un *amendement* de M. Jans et d'un *sous-amendement* de M. Cot (p. 6773) ; rejet d'un *sous-amendement* de M. Darinot et d'un *amendement* de M. Cot (publication de l'avis motivé de la commission nationale et de la décision motivée du ministre) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6774).

ART. 25 *bis* (application des dispositions des articles 21 à 25 à toutes les demandes de permis de construire en instance) : adoption de l'article, modifié par un *amendement* de M. Charles Bignon (p. 6774).

ART. 28 (priorité pour l'obtention de prêts pour l'aménagement de parcs de stationnement aux communes de moins de 100.000 habitants et aux communes touristiques) : adoption de l'article (p. 6774).

ART. 36 *bis* (aides financières aux commerçants) : retrait d'un *amendement* de M. Besson relatif à l'aide à la création de centrales d'achats après que M. Royer, ministre, l'ait assuré que le décret d'application lui donnerait satisfaction ; adoption de l'article (p. 6775).

ART. 36 *ter* : (concours financiers aux artisans) : adoption d'un *amendement* de M. Becam (possibilité de prêts du FDES) et de l'article ainsi modifié (p. 6775).

ART. 36 *quater* : adoption de l'article (p. 6775).

ART. 36 *quinquies* : supprimé par le Sénat.

ART. 36 *septies* : aide aux transferts des entreprises artisanales de sous-traitance ; adoption de l'article (p. 6775).

ART. 39 : (rémunération des commerçants et artisans qui suivent un stage de conversion ou de promotion professionnelle) : retrait d'un *amendement* de M. Besson (rémunération des participants aux stages d'initiation à la gestion) ; adoption de l'article (p. 6776).

ART. 40 : adoption (p. 6776).

ART. 41 : rejet d'un *amendement* du groupe socialiste et des radicaux de gauche et du groupe communiste de suppression de l'article ; retrait des *amendements* de la commission spéciale et de M. Briane au profit d'un *amendement* du Gouvernement qui est adopté (stages auprès d'entreprises agréées) (p. 6776, 6777) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 6777).

ART. 41 *bis* : retrait d'un *amendement* de M. Besson de suppression de l'article et vote contre cet article du groupe communiste et du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ; rejet de deux *amendements* de la commission spéciale tendant à écarter la formation préprofessionnelle dans les entreprises commerciales ; assurance donnée par M. Royer, ministre, que ces dispositions seront limitées aux apprentissages qui peuvent être sanctionnés par un diplôme technologique ; retrait de deux *amendements* de M. Neuwirth (p. 6778, 6779) ; adoption de l'article (p. 6779).

ART. 42 : rejet d'un *amendement* de M. Besson tendant à subordonner l'attribution de la prime à l'engagement pris par le chef d'entreprise de conclure avec le jeune, s'il le désire, un contrat d'apprentissage au terme de la scolarité obligatoire ; retrait d'un *amendement* de la commission spéciale et adoption de l'article (p. 6779).

ART. 43 : retrait de quatre *amendements* de M. Neuwirth ; adoption d'un *amendement* de la commission spéciale (extension aux entreprises commerciales) ; adoption d'un *amendement* rectifié de la commission spéciale (organisation des stages d'initiation à la gestion par les chambres de métiers mais aussi par les chambres de commerce et d'industrie) ; adoption d'un *amendement* rectifié de la commission spéciale ; un *sous-amendement* de M. Gissinger relatif à l'application du texte dans les départements de l'Est devient sans objet (p. 6779, 6780) ; adoption contre l'avis du Gouvernement d'un *amendement* de M. Neuwirth subordonnant la première inscription au registre des métiers à la preuve d'un niveau minimum de compétence technique attesté, soit par un diplôme, soit par un examen de fin d'apprentissage, soit par trois ans d'exercice de la profession en qualité d'ouvrier qualifié ; rejet d'un *amendement* de la commission spéciale tendant à prévoir des consultations par le Gouvernement sur ce problème (p. 6780 à 6782) ; cas des veuves sans qualification (p. 6782) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6782).

ART. 43 : (insertion par le Sénat des stages d'initiation à la gestion dans les orientations prioritaires à retenir au titre de la loi organisant la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente) : adoption du texte commun des *amendements* de MM. Neuwirth et Briane (versements aux fonds d'assurance formation artisanaux) (p. 6782, 6783) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 6783).

ART. 49 A : adoption d'un *amendement* de la commission et de l'article ainsi modifié (p. 6783) ; retrait d'un *amendement* de M. Bardol relatif aux baux commerciaux.

ART. 51 *bis* : supprimé par le Sénat.

EXPLICATIONS DE VOTE :

MM. Bardol, Darinot, Briane, Bertrand Denis, Aubert.

Abstention du groupe communiste, du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche (p. 6783) ; vote positif de la quasi-totalité des réformateurs démocrates sociaux du groupe des républicains indépendants, du groupe UDR (p. 6784).

Intervention de M. Royer, ministre :

Ses remerciements, s'engage à promulguer les décrets d'ici au 15 janvier 1974 (p. 6784).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [19 décembre 1973] (p. 7227).

ORATEURS : *MM. Charles Bignon, rapporteur de la commission mixte paritaire, Guermeur, Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, Royer, ministre du commerce et de l'artisanat.*

Problème du niveau de compétence requis pour l'accès à certaines professions (p. 7227) ; problème des cas où la surface de vente à créer sera légèrement inférieure au seuil fixé (p. 7228).

Texte de la commission mixte paritaire (p. 7228 à 7230).

Adoption de trois *amendements* du Gouvernement : deux *amendements* à l'*article 31*, le premier, relatif à la réglementation des distributions gratuites, le second, supprimant les dispositions relatives aux jeux et loteries (p. 7230) ; un *amendement* à l'*article 15* quater — 1 harmonisant le régime des travailleurs indépendants avec le régime général en rendant impossible la perception des cotisations d'assurance maladie sur les retraites (p. 7231).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire, modifié par les amendements adoptés par l'Assemblée (p. 7231).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 580** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE CAISSE NATIONALE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DESTINÉE A AIDER LES PETITS COMMERÇANTS ET ARTISANS VICTIMES DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Tissandier (renvoyée à la commission de la production et des échanges) ; retirée le 9 octobre 1973 (p. 4203).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 979** TENDANT A DÉFINIR LA SITUATION DU COMMERÇANT DISTRIBUTEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. Turco (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 2864** TENDANT A MODIFIER LA LOI n° 72-652 DU 11 JUILLET 1972 RELATIVE AUX SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE COMMERÇANTS DÉTAILLANTS, présentée au Sénat le 25 novembre 1978 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 78 (année 1976-1977) ; rapport le 3 mai 1977 par M. Paul Guillard, n° 277 (année 1976-1977) ; adoption le 10 mai 1977. — Proposition de loi n° 105 (année 1976-1977).

Transmise à l'Assemblée nationale le 10 mai 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2864 ; rapport le 28 juin 1977 par M. Richomme, n° 3045 ; adoption le 28 juin 1977. — Proposition de loi n° 737.

Transmise au Sénat le 29 juin 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 450 (année 1976-1977) ; rapport le 29 juin 1977 par M. Paul Guillard, n° 454 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 30 juin 1977. — Proposition de loi n° 188 (année 1976-1977).

Loi n° 77-746 du 8 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1977 (p. 3635).

PREMIÈRE LECTURE [28 juin 1977] (p. 4372 à 4373).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Richomme, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

La réforme des règles relatives aux sociétés coopératives de commerçants détaillants ; le renforcement des moyens dont disposent les commerçants indépendants (p. 4372) ; la nécessité de préserver le petit commerce ; la législation existante relative aux coopératives de commerçants détaillants ; l'élargissement par la proposition de loi des services que les coopératives peuvent rendre à leurs adhérents (p. 4373).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

Les modifications apportées par la proposition à la loi du 11 juillet 1972 (p. 4373).

DISCUSSION DES ARTICLES [28 juin 1977] (p. 4373).

ART. 1er : (autorisation donnée aux coopératives d'acheter des fonds de commerce afin de les rétrocéder à leurs membres à l'expiration d'une période de cinq ans) (p. 4373) ; *amendement n° 1* de la commission : adopté (extension du délai de cinq à sept ans) (p. 4373). Art. 1er ainsi modifié : adopté (p. 4373).

ART. 2 : (abrogation d'un article de la loi du 11 juillet 1972) (p. 4373) ; adoption.

ART. 3 : (abrogation d'un article de la loi susvisée) (p. 4373) ; adoption.

ART. 4 : (autorisation pour les coopératives d'incorporer à leur capital les ristournes bloquées en comptes courants individualisés par leur transformation en parts sociales) (p. 4373) ; adoption.

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4373).

Voir aussi ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT DE PRÉSENTER AU PARLEMENT, LE 1er OCTOBRE 1974, LE RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DES SECTEURS DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT [11 juillet 1974] (p. 3513) ; RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DE LA LOI D'ORIENTATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT [22 octobre 1974] (p. 5325) ; RAPPORT DE M. LE PREMIER MINISTRE SUR L'EXÉCUTION DE LA LOI D'ORIENTATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT [2 octobre 1975] (p. 6443) ; CONCURRENCE ; CONSOMMATEURS ; DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE (DROITS DE MUTATION) ; LIBERTÉ D'ÉTABLISSEMENT ; MAGASINS A GRANDE SURFACE ; ASSEMBLÉE NATIONALE. IIIe BUREAU. DÉLIBÉRATION [19 octobre 1973] (p. 4604) ; BAUX COMMERCIAUX ; IMPÔTS LOCAUX 1 (Réduction de la patente des petits artisans et commerçants) [19 décembre 1973] (p. 7218, 7219, 7220, 7224, 7225) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie) [29 octobre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (première partie), article 7 ; (deuxième partie), Industrie, commerce et artisanat : II. — Commerce et artisanat ; PRIX 1 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 86 (Circuits de distribution) ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 26, 38, 39, 40, 41, 42, 69, 70, 73, 74 à 80, 82, 83, 84, 94, 169.

— **Application de la loi d'orientation —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1125 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 412, 498.

— **Budget du —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie).

— **Commerce de l'antiquité.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 432.

— **Institution d'un livret d'épargne pour la création et l'acquisition d'entreprises artisanales.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, article 70.

— **Mesures financières et fiscales en faveur des entreprises nouvelles.** — *Voir* ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES 5.

— **Situation du petit commerce.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1298.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 5, 7, 9, 10 [5 et 6 juin 1974] (p. 2493, 2499, 2515, 2522) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (Discussion générale) (p. 4682) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA [7, 8 novembre 1974] (p. 5998, 6002 à 6038, 6047 à 6051, 6115 à 6127) ; Crédits militaires [8, 12 novembre 1974] (p. 6150, 6172, 6195) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Commerce extérieur ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3, 9 ; PLAN 2 ; PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL 1 (p. 7313, 7316 à 7318, 7381 à 7396, 7415, 7416, 7463, 7480) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 251.

— **Budget du —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie) ; MAIN-D'ŒUVRE (INDUSTRIES DE —) 1.

— **de la France avec l'Iran.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 100.

— **international.** — *Voir* COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 65.

— **de matériels téléphoniques et télégraphiques.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1182.

— **des vins.** — *Voir* VINS 18.

— **Débat sur les importations sauvages.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 476.

— **Dégradation du — avec la République fédérale d'Allemagne.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 121.

— **Exportations de bétail vers l'Italie.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 781.

— **Exportations italiennes de chaussures.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 837.

— **Exportations vers l'Italie.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 7.

— **Faillite de la société Cofranimex.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1318.

— **Importation d'articles textiles et négociation de l'accord multifibres.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1263.

— **Investissements français à l'étranger.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 608.

— **Limitation des importations.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1097.

— **Protection du Marché commun contre les importations abusives.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1342.

— **Tarif extérieur commun et protection communautaire.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 611.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Voir SOCIÉTÉS COMMERCIALES 7.

— **Rôle des —.** *Voir* ENTREPRISES 7.

COMMISSAIRES-PRISEURS

Voir OFFICIER MINISTÉRIEL 1 ; VENTES AUX ENCHÈRES 1.

COMMISSAIRES DE LA MARINE

— **Validation du tableau d'avancement des —.** *Voir* IMPÔTS 2, article 21.

COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE (CEA)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 8 [23 novembre 1973] (p. 6330, 6340) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Développement industriel et scientifique [6 novembre 1973] (p. 5217, 5233), [8 novembre 1973] (p. 5365, 5366, 5367, 5368, 5379, 5380, 5382, 5384), Commission mixte paritaire [18 décembre 1973] (p. 7112) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Industrie et recherche [14 novembre 1974] (p. 6355, 6359, 6390) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Industrie et recherche [6 novembre 1975] ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Industrie et recherche ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche, Industrie, commerce et artisanat ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 574 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 134.

— **Filiales du —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 893 ; COMMISSIONS ÉLARGIES 2.

— **Manifestations au cours du 30e anniversaire du —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 586, 588.

COMMISSION D'ARRONDISSEMENT

Voir PARIS 18.

COMMISSION DES CLAUSES LÉONINES

Voir CONSOMMATEURS 9.

COMMISSION DE LA CONCURRENCE

Voir CONCURRENCE 2.

COMMISSION DE COORDINATION POUR LA RADIODIFFUSION - TÉLÉVISION

Voir RADIO ET TÉLÉVISION 11.

COMMISSION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Voir COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (CEE).

COMMISSION D'INDEMNISATION

— **des victimes d'infraction.** — *Voir* RESPONSABILITÉ CIVILE 6, article premier.

COMMISSION DES INFRACTIONS FISCALES

Voir FISCALITÉ 2.

COMMISSION LEROY

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche.

COMMISSION NATIONALE DES AIDES A DOMICILE

— **Création d'une** —. *Voir* AIDE MÉNAGÈRE 1.

COMMISSION NATIONALE POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Voir ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Voir INFORMATIQUE 4 ; LIBERTÉS PUBLIQUES 6.

COMMISSION NATIONALE DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET DE L'ARCHITECTURE

Voir ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

COMMISSION NATIONALE DES SONDAGES

Voir SONDAGES ET ENQUÊTES 1, 2, 3, 4, 5.

COMMISSION SPÉCIALE DE CONTROLE DES FONDS PUBLICS (propositions de création)

Voir LOIS DE RÈGLEMENT 1 [7 juin 1973] (p. 1933 à 1937) ; MOTIONS DE CENSURE 1 [19 octobre 1973] (p. 4174) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (Discussion générale) (p. 4723).

COMMISSION SUPÉRIEURE DU CRÉDIT MARITIME MUTUEL

Voir ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

COMMISSION D'URBANISME COMMERCIAL

Voir COMMERCE ET ARTISANAT 6 [1973] (p. 3961, 3966, 3967, 3971, 3979, 3982, 3983, 3988, 4033, 4035, 4040, 4042, 4043, art. 21, 22, 23, après l'art. 22, après l'art. 23, art. 24, 25) ; ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 144.

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DES ENTREPRISES PUBLIQUES

— **Transfert des attributions de la — à la Cour des comptes.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 9, article 6.

COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES D'URBANISME

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, 4 (deuxième partie), Commerce et artisanat (p. 5512, 5520, 5523, 5529) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Commerce et artisanat.

COMMISSIONS ÉLARGIES

1. — **Commission de la production et des échanges :**

Industries de l'informatique et du nucléaire [8 avril 1976] (p. 1525) :

ORATEURS : *MM. Fouchier, président de la commission de la production et des échanges, Chevènement, Herzog, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, Mesmin, Poperen, Julien Schvartz, Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, Lauriol, Dubedout, Valleix, Xavier Hamelin.*

Intervention de M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche :

La capacité technologique de la France ; l'importance croissante de l'informatique dans la société moderne ; le plan mondial de l'informatique ; les grandes compagnies d'informatique ; la CII (p. 1526) ; le plan-calcul ; la compagnie Honeywell Bull ; la mini-informatique ; les solutions offertes au Gouvernement : la possibilité de laisser-aller, la nationalisation, le repli sur certains créneaux, la solution Unidata, l'intégration dans une seule entreprise européenne (p. 1527) ; la complémentarité entre la CII et Honeywell Bull ; l'insuffisance du chiffre d'affaires des sociétés ; l'aide de l'Etat ; les pôles de regroupement de la mini-informatique française ; le regroupement d'une partie de la CII avec Honeywell Bull en matière de grande informatique ; la fusion de CII avec la Télémécanique pour la petite informatique ; la création d'un holding à deux filiales ; le concours de l'Etat (p. 1528) ; le plan péri-informatique : ses objectifs, ses différents volets ; l'indépendance nationale et le maintien d'emplois de haute technologie (p. 1529).

DISCUSSION :

Le rapprochement des entreprises françaises et des sociétés multinationales (p. 1525) ; la sous-information du Parlement dans le domaine des industries de pointe (p. 1526) ; la fusion CII - Honeywell Bull (p. 1530) ; la production de grands ordinateurs en France (p. 1531) ; l'autonomie de décision de la CII (p. 1531) ; les engagements d'Honeywell Bull (p. 1531) ; le texte des accords (p. 1532) ; la structure du capital de la nouvelle société (p. 1532) ; l'évaluation des actifs (p. 1534) ; l'indemnisation des actionnaires (p. 1532, 1534) ; le financement de l'informatique par l'Etat (p. 1530, 1533) ; la coopération européenne en informatique (p. 1533) ; Unidata (p. 1533, 1534, 1535) ; le plan d'action péri-informatique (p. 1534) ; le redéveloppement de l'industrie informatique : Grenoble, Toulouse (p. 1534) ; l'action des gouvernements en matière informatique (p. 1535) ; la constitution de la société Novatome (p. 1535).

2. — **Commission de la production et des échanges :**

Industrie nucléaire [3 juin 1976] (p. 3735) :

ORATEURS : *MM. Fouchier, président de la commission de la production et des échanges, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, Weisenhorn, Aumont, Julien Schvartz, Herzog, Xavier Hamelin, Girard.*

Intervention de M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche (p. 3736, 3737) :

L'industrie électronucléaire française ; les différentes étapes de sa constitution ; les avantages de la filière uranium naturel-graphite-gaz (p. 3735) ; l'intérêt des centrales à eau lourde ; l'expérience des techniciens français en matière nucléaire ; le programme de réalisation des centrales ; l'existence d'une seule compagnie nationale de production d'électricité ; la standardisation des productions ; le rôle du commissariat à l'énergie atomique ; l'avance acquise en matière de surrégénérateurs ; la valorisation par le Gouvernement du potentiel électronucléaire français ; le développement des deux filières à eau pressurisée et à eau bouillante (p. 3736) ; la création d'une structure industrielle fabriquant les réacteurs à eau pressurisée ; les raisons du choix de la licence américaine Westinghouse ; les perspectives d'avenir des centrales à eau légère ; l'expérience française en matière de surrégénérateurs ; la coopération franco-allemande ; la création de Novatome ; le lancement du programme Super-Phénix ; les principes qui guident le développement du programme électronucléaire français (p. 3737).

DISCUSSION :

Les accords passés entre la société Westinghouse et Creusot-Loire ainsi qu'avec le CEA : le sort des accords passés entre le CEA et la société Gulf en matière de construction de réacteurs nucléaires à haute température ; la renégociation de ces accords avec la société General Atomic, filiale de la société Gulf ; les accords d'études passés par le CEA avec Gaz de France et les Charbonnages de France ; la coopération avec la République fédérale d'Allemagne (p. 3738) ; les formes d'utilisation « de la chaleur nucléaire » ; les difficultés techniques et administratives au développement de la production de chaleur ; les travaux de la commission Leroy sur la récupération de la chaleur ; la recherche concertée des sites d'implantation des centrales nucléaires ; le choix entre centrales calogènes et centrales électrocalogènes (p. 3739) ; l'intérêt de mener au préalable des enquêtes économiques sur l'utilisation de la chaleur ; la remise en question du prix des centrales nucléaires destinées à EDF à la suite de la décélération du programme nucléaire ; le non-respect par Westinghouse de l'accord de recherche passé avec le CEA et Framatome ; les conditions tout à fait satisfaisantes des négociations du programme commun de recherche (p. 3740) ; l'indemnisation de la CGE à la suite de l'abandon par EDF des centrales construites sous licence General Electric ; l'examen par EDF des demandes qui lui sont

présentées ; les problèmes posés par le projet de construction de deux centrales à la frontière luxembourgeoise ; les solutions envisageables ; les conditions de réalisation de la centrale de Sentzich ; l'état des participations de la société Creusot-Loire ; les conditions dans lesquelles EDF réalise les travaux préalables à la construction des centrales ; le choix d'une centrale électrocalogène (p. 3741) ; l'implantation de la centrale luxembourgeoise ; les participations de la société Creusot-Loire dans Framatome et dans Novatome ; les accords de Londres concernant l'exportation des centrales électronucléaires ; les perspectives en matière d'enrichissement de l'uranium ; le souhait de la France d'une non-prolifération nucléaire dans le domaine militaire ; la construction d'Eurodif ; le lancement du projet Coradif ; l'ouverture de la coopération sur les surrégénérateurs avec les Etats-Unis, les négociations du CEA en matière d'enrichissement de l'uranium ; le site de la centrale de Dampierre-en-Burly (p. 3742).

3. — **Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République,** réunion du 21 octobre 1976 :

Crédits du ministère de la justice : débat préparatoire à l'examen en séance publique [2 novembre 1976] (p. 7351).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1977, 6 (deuxième partie), Budget de la justice [2 novembre 1976] (p. 7325, 7346).

4. — **Commission de la production et des échanges,** réunion du 4 novembre 1976 :

Crédits du ministère de l'agriculture, FORMA, BAPSA : débat préparatoire à l'examen en séance publique [5 novembre 1976] (p. 7625).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1977, 6 (deuxième partie), Budget de l'agriculture, FORMA, BAPSA [4 novembre 1976] (p. 7500, 7528).

5. — **Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République,** réunion du 28 octobre 1976 :

Crédits du ministère de l'intérieur : débat préparatoire à l'examen en séance publique [19 novembre 1976] (p. 8355).

Voir LOI DE FINANCES POUR 1977, 6, Budget de l'intérieur [18, 19 novembre 1976] (p. 8275, 8346).

COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE

1. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 240** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES AVIONS MIRAGE VENDUS A LA LIBYE, présentée à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 par M. Péronnet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 14 juin 1973 par M. Foyer, n° 495.

2. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 242** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVE A L'UTILISATION DES MATÉRIELS MILITAIRES AÉRIENS VENDUS PAR LA FRANCE A LA LYBIE, présentée à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 260** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 6, ALINÉA 5, DE L'ORDONNANCE n° 58-1100 DU 17 NOVEMBRE 1958 MODIFIÉE, RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES, transmise à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 261** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 6 DE L'ORDONNANCE n° 58-1100 DU 17 NOVEMBRE 1958 RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES, EN VUE DE PRÉCISER LES MOYENS D'ACTION DES COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE.

Voir aussi RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES 10.

Présentée au Sénat le 10 décembre 1969, par M. E. Dailly, n° 85 (année 1969-1970), représentée au Sénat le 28 mai 1970 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 240 (année 1969-1970) ; rapport le 28 mai 1970 par M. E. Dailly, n° 241 (année 1969-1970) ; adoption le 11 juin 1970. — Proposition de loi n° 120 (année 1969-1970).

Transmise à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des lois

constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 261 ; rapport le 24 novembre 1976 par M. Gerbet, n° 2642 ; adoption le 2 juin 1977. — Proposition de loi n° 688.

Transmise au Sénat le 7 juin 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 354 (année 1976-1977) ; rapport le 17 juin 1977 par M. Etienne Dailly, n° 393 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 22 juin 1977. — Proposition de loi n° 156 (année 1976-1977).

Transmise à l'Assemblée nationale le 23 juin 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 3018 ; rapport le 27 juin 1977 par M. Gerbet, n° 3035 ; adoption le 28 juin 1977. — Proposition de loi n° 735.

Transmise à l'Assemblée nationale le voyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 448 (année 1976-1977) ; rapport le 29 juin par M. Etienne Dailly, n° 455 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 30 juin 1977. — Proposition de loi n° 190 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 3107 ; rapport le 30 juin 1977 par M. Gerbet, n° 3108 ; adoption définitive le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 760.

Loi n° 77-807 du 19 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 20 juillet 1977 (p. 3836).

PREMIÈRE LECTURE [26 mai 1977] (p. 3121) ; [2 juin 1977] (p. 3344).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Bertrand Denis, Julien Schvartz.*

Les propositions de modification faites antérieurement ; la volonté des parlementaires de régler les difficultés de fonctionnement des commissions d'enquête et de contrôle (p. 3121) ; la rareté du nombre des commissions d'enquête durant les premières législatures ; l'augmentation du nombre au cours de la cinquième législatture ; le recours aux commissions de contrôle ; les modifications proposées par la commission des lois ; les inconvénients de la règle du délai maximum de quatre mois ; les trois impératifs de la réforme : l'allongement du délai, la coordination de la fin du délai avec une session ordinaire du Parlement, la facilité d'application du délai ; la nécessité de modifier les moyens des commissions d'enquête et de contrôle ; le contenu de la proposition de loi adoptée par le Sénat sur ce point ; la réforme des règles de publication des rapports des commissions d'enquête et de contrôle ; les modifications relatives aux travaux des commissions d'enquête et de contrôle (p. 3122) ; l'application des règles de quorum à ces commissions ; la modification par la commission du texte adopté par le Sénat en ce qui concerne la poursuite de la violation du caractère secret des travaux (p. 3123).

Intervention de M. Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

L'essor grandissant des commissions d'enquête et de contrôle ; la nécessité de doter ces commissions de moyens juridiques efficaces ; l'approbation par le Gouvernement des dispositions contenues dans la proposition de loi ; les moyens de contrainte conférés aux commissions vis-à-vis des témoins récalcitrants ; les problèmes relatifs à la comparution des fonctionnaires devant les commissions différentes selon des modalités, suivant la nature de leurs responsabilités (p. 3344).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

La procédure suivie pour l'adoption du texte ; le problème de la durée des commissions d'enquête (p. 3344) ; l'extension de leurs pouvoirs d'investigation ; la suppression du secret du procès-verbal établi pour chaque séance ; la publicité des auditions ; la publication du nom des commissaires présents lors des séances ; l'insuffisance de la durée des travaux des commissions ; les propositions du Sénat de suspendre le délai pendant l'intersession ; les propositions de la commission des lois d'étendre le délai à cinq mois ; les moyens des commissions d'enquête et de contrôle ; les modifications apportées au texte par les deux assemblées ; le problème du secret fiscal (p. 3345) ; la nécessité d'autoriser les commissions d'enquête à accéder aux comptes fiscaux des entreprises ; la faiblesse des moyens matériels alloués aux commissions ; la nécessité d'augmenter leurs moyens financiers ; l'opportunité de supprimer le secret pesant sur les travaux des commissions d'enquête (p. 3346).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE [2 juin 1977] (p. 3346).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur, Julien Schvartz, Bertrand Denis, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Foyer, président de la commission des lois,*

Jean-Pierre Cot, Corrèze, Fanton, Savary, Forni, Ginoux, Charles Bignon.

Avant l'ART. UNIQUE : *amendement n° 1* de la commission (précision de la durée du délai imparti aux commissions d'enquête et de contrôle) ; *sous-amendement n° 10* de M. Julien Schvartz (augmentation du délai de cinq à six mois) ; *sous-amendement n° 9* de M. Bertrand Denis (augmentation du délai à six mois lorsque le mois d'août est compris dans les délais ; adoption du *sous-amendement n° 10* (p. 3347) ; le *sous-amendement n° 9* devient sans objet (p. 3347) ; adoption de l'*amendement n° 1,* ainsi modifié (p. 3347).

ART. UNIQUE (extension des moyens de contrôle des commissions) : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (amendement rédactionnel) (p. 3448) ; *amendement* rédactionnel *n° 3* de la commission ; adoption du *sous-amendement* de M. Foyer à l'amendement n° 3 (modification rédactionnelle) (p. 3348) ; adoption de l'*amendement n° 3,* ainsi modifié (p. 3348) ; rejet de l'*amendement* rectifié *n° 11* de M. Julien Schvartz (suppression du secret fiscal opposable aux commissions d'enquête et de contrôle) (p. 3349) ; retrait de l'*amendement n° 13* de M. Julien Schvartz (crédits de fonctionnement alloués aux commissions d'enquête et de contrôle) (p. 3350) ; *amendement n° 4* de la commission (renforcement des pouvoirs de contrainte sur les témoins) ; adoption du *sous-amendement n° 20* du Gouvernement (précision des peines encourues par les témoins) (p. 3350) ; adoption de l'*amendement n° 4* ainsi modifié (p. 3350) ; adoption des *amendements* identiques *n° 5* de la commission et *n° 22* de M. Julien Schvartz (attribution au bureau de l'Assemblée intéressée des compétences du président de la commission en matière de poursuites) (p. 3350) ; retrait de l'*amendement n° 19* du Gouvernement (possibilité pour un fonctionnaire d'être accompagné de son supérieur hiérarchique pour comparaître devant une commission) ; le *sous-amendement n° 23* de M. Jean-Pierre Cot (suppression de la possibilité prévue à l'amendement) devient sans objet (p. 3351) ; l'*amendement n° 6* de la commission (suppression du secret des travaux) est réservé (p. 3352).

Après l'ART. UNIQUE : retrait de l'*amendement n° 15* de M. Forni (suppression des secrets opposables aux commissions d'enquête et de contrôle en dehors du secret de défense nationale) (p. 3352) ; le vote sur l'*amendement n° 7* de la commission (possibilité pour l'Assemblée intéressée de refuser la publication du rapport) est réservé (p. 3352).

Reprise de l'ART. UNIQUE : discussion commune des *amendements n° 14* de M. Julien Schvartz (publicité des auditions et débats des commissions d'enquête et de contrôle), *n° 16* de M. Forni (possibilité pour l'Assemblée d'autoriser une commission d'enquête à siéger en séance publique), *n° 17* rectifié de M. Forni (nécessité de l'autorisation de l'Assemblée intéressée pour publier un renseignement normalement couvert par un secret professionnel ou administratif) ; rejet des *amendements n°s 14* et *16* (p. 3355).

Après l'ART. UNIQUE (*suite*) : adoption de l'*amendement n° 7,* précédemment réservé (p. 3355) ; l'*amendement n° 17* rectifié devient sans objet (p. 3355).

Reprise de l'ART. UNIQUE : adoption de l'*amendement n° 6* de coordination de la commission (p. 3355).

Après l'ART. UNIQUE (*suite*) : rejet de l'*amendement n° 8* de la commission (mention du nom des participants aux séances des commissions) (p. 3356) ; adoption de l'*amendement n° 18* de la commission (application du texte aux commissions d'enquête et de contrôle existantes) (p. 3356) ;

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 3356).

DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1977] (p. 4353).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Les modifications apportées au texte par le Sénat (p. 4353).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.

Approbation par le Gouvernement des propositions de la commission (p. 4354).

DISCUSSION DES ARTICLES [28 juin 1977] (p. 4354).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (respect du principe de la séparation des pouvoirs dans les attributions des commissions d'enquête et de contrôle) (p. 4354) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (suppression de la décision en conseil des ministres pour l'exception à la règle du secret) (p. 4354) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (suppression

de la possibilité de contraindre par la force à la comparution devant une commission d'enquête et de contrôle) (p. 4354) ; adoption de l'article 1er, ainsi modifié (p. 4354).

ART. 2 (abrogation de dispositions antérieures) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (règles relatives à la publication des rapports des commissions d'enquête et de contrôle) (p. 4355) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 4355).

TROISIÈME LECTURE [30 juin 1977] (p. 4551, 4552).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Forni.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

La solution apportée aux différends entre l'Assemblée et le Sénat sur la possibilité de conduire des témoins sous escorte, sur la non-publication éventuelle du rapport de la commission, sur la décision prise en conseil des ministres concernant le secret des différents documents à communiquer au rapporteur de la commission ; le pléonasme constitué par l'expression : « la séparation de l'autorité judiciaire et des autres pouvoirs » dans le texte (p. 4552).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

Se déclare d'accord avec le texte voté par le Sénat et avec la proposition du rapporteur (p. 4552).

DISCUSSION DES ARTICLES [30 juin 1977].

ART. 1er : adopté (p. 4552).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4552).

5. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION n° 355 TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC DU TÉLÉPHONE, modification [22 mai 1973] (p. 1463), présentée à l'Assemblée nationale le 18 mai 1973 par MM. Boscher et Berger (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 28 juin 1973 par M. Tiberi, n° 603 ; adoption le 29 octobre 1973 sous le titre : « Proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle de la gestion du service public du téléphone ». — Proposition de loi n° 51.

DISCUSSION [29 octobre 1973] (p. 4958).

ORATEURS : *M. Tiberi, rapporteur de la commission des lois.*

Composition de la commission.

ART. UNIQUE : modification du titre : « *Proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle de la gestion du service public du téléphone* » ; adoption de l'article unique de la proposition de résolution (p. 4958).

Membres : MM. Beraud, Berger, Boscher, Boudon, Bourson, Chasseguet, Corrèze, Cressard, Ducray, Duraffour (Paul), Duroméa, Duroure, Frêche, Gau, Gissinger, Hamel, d'Harcourt, Laurissergues, Ligot, Lucat, Médecin, Mesmin, Ribes, Terrenoire, Mme Thome-Patenôtre, MM. Villa, Robert-André Vivien, Wagner, Claude Weber [30 octobre 1973] (p. 5108).

M. Robert-André Vivien donne sa démission [31 octobre 1973] (p. 5155).

M. Duraffour (Paul) donne sa démission [21 novembre 1973] (p. 6220).

M. Gravelle en remplacement de M. Duraffour [22 novembre 1973] (p. 6284).

Bureau : président : M. Ducray ; vice-président : M. Gau ; secrétaire : M. Ligot ; rapporteur : M. Corrèze [6 novembre 1973] (p. 5246).

Rapport de M. Corrèze au nom de cette commission [2 avril 1974] (p. 1448).

Décision de l'Assemblée sur la publication du rapport fait par M. Corrèze au nom de la commission de contrôle de la gestion du service public du téléphone [20 juin 1974] (p. 2814).

ORATEUR : *M. Corrèze, rapporteur.*

Demande des commissaires unanimes que soit publié le rapport ; rappels au règlement nos 223, 224, 225, 228, 229, 231 de MM. Lucas, Ducoloné, Gau, Marette et Fanton qui protestent contre la publication par le journal *Minute* du rapport de la commission.

Adoption de la demande de publication du rapport de la commission de contrôle ; en conséquence, ce rapport sera imprimé sous le n° 1071 et distribué (p. 2814, 2815).

6. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION n° 358 TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE SUR LES ASPECTS SOCIAUX DE LA GESTION DE LA RÉGIE RENAULT, présentée à l'Assemblée nationale le 22 mai 1973 par M. Buron

et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 29 juin 1973 par M. Terrenoire, n° 612.

7. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 457** TENDANT A CRÉER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES, présentée à l'Assemblée nationale le 7 juin 1973 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 18 octobre 1973 par M. Foyer, n° 721 ; rejet le 14 décembre 1973 (p. 7064).

DISCUSSION [14 décembre 1973] (p. 7049).

ORATEURS : *MM. Foyer, président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement ; Mitterrand, Robert-André Vivien, Guy Mollet, Marette, Frêche, Alain Vivien, Defferre, Alain Terrenoire, Péronnet, d'Ornano, Ralite, Daillet, Marcellin, ministre de l'intérieur.*

Compte tenu de l'existence de la commission d'enquête du Sénat, inutilité d'en créer une autre sur le même sujet à l'Assemblée (p. 7049) ; non-comparution des ministres et hauts fonctionnaires devant la commission du Sénat au nom du principe du secret de la défense nationale ; pas de changement d'attitude du Gouvernement, interrogé sur ce point, en cas de création d'une commission d'enquête par l'Assemblée (p. 7050).

Intervention de M. Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement (p. 7050) :

Rappel de la position du Gouvernement : utilisation des écoutes téléphoniques pour assurer la sécurité de l'Etat, la sauvegarde des institutions républicaines, la prévention des crimes et délits et la protection des personnes ; utilisation de tels moyens avec toutes les garanties nécessaires, notamment la centralisation du service des écoutes permettant un contrôle rigoureux du personnel et un renforcement du secret des opérations (p. 7050, 7051) ; préoccupation essentielle de ne pas porter atteinte à la vie privée ; impossibilité de créer une telle commission compte tenu de l'ampleur de la mission et de l'usage des comptes rendus d'écoute dont la plupart sont couverts par le secret ; rappel des travaux menés par la commission d'enquête sénatoriale et maintien de la position du Gouvernement en ce qui concerne les informations couvertes par le secret ; demande le rejet par l'Assemblée de la proposition de résolution (p. 7053).

REPRISE DE LA DISCUSSION :

Existence des écoutes sous la IVe République (p. 7050, 7051, 7052) ; écoute du général de Gaulle et du RPF (p. 7051, 7052) ; pose de micros dans les locaux du *Canard enchaîné* (p. 7054, 7057, 7058, 7059, 7060) ; nécessité d'adapter la législation aux techniques actuelles d'écoute afin de garantir les libertés individuelles (p. 7054, 7055, 7057) ; exemple de la République fédérale d'Allemagne (p. 7055) ; refus du Gouvernement de venir devant la commission d'enquête du Sénat (p. 7056, 7059, 7060) ; problème du fonctionnement des commissions d'enquête et de contrôle (p. 7056) ; M. Mitterrand demande à M. le Premier ministre de donner sa parole d'honneur que les écoutes illégales n'existent pas (p. 7056) ; rapport du Sénat (p. 7057, 7060) ; bulletin de renseignements trimestriel sur l'adversaire intérieur (p. 7059) ; demandes de création de commisisons d'enquête sur les subventions aux établissements Coder de Marseille, sur le centre Beaubourg et sur la fraude fiscale des sociétés.

Intervention de M. Comiti, ministre.

Demande à l'Assemblée de ne pas voter la constitution d'une commission d'enquête (p. 7061).

Intervention de M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur (p. 7061).

Sa position à l'égard de l'affaire du *Canard enchaîné* ; rappel du scandale de l'observatoire, de l'affaire des policiers cambrioleurs de Nice et de son opposition à la création du groupe interministériel d'exploitation du renseignement (p. 7061, 7062) ; lutte contre les écoutes sauvages ; respect de toutes les libertés publiques et personnelles (p. 7064).

Réponse de MM. Defferre et Ralite :

Affaire du *Canard enchaîné ;* scandale de l'observatoire (p. 7063, 7064).

Adoption au scrutin public demandé par le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et par le groupe de l'Union des démocrates pour la République des conclusions de la commisison des lois tendant au rejet de la proposition de résolution de M. Mitterrand ; liste des votants (p. 7065, 7066) ; la proposition de résolution est donc rejetée (p. 7064).

8. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 518** TENDANT A INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT COLLECTIF D'ENFANTS MINEURS, VISÉS AUX ARTICLES 95 ET SUIVANTS DU CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE

SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 21 juin 1973 par M. Josselin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et rapport le 26 octobre 1973 par M. Camille de l'administration générale de la République), Petit, n° 730.

9. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 523** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA POLLUTION DU LITTORAL MÉDITERRANÉEN ET LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR LA COMBATTRE ET ASSURER LA DÉFENSE DE LA NATURE, présentée à l'Assemblée nationale le 22 juin 1973 par M. Barel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commissions des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 9 novembre 1973 par M. Neuwirth n° 746 ; adoption le 27 juin 1974. — Proposition de résolution n° 118.

DISCUSSION [27 juin 1974] (p. 3083, 3084).

ORATEURS : *MM. Barel, Foyer, président de la commission des lois, Neuwirth.*

Projet de convention internationale (p. 3083) ; adoption, à l'unanimité, de l'article unique de la proposition de résolution (p. 3084).

Membres : MM. Alloncle, Aubert, Balmigère, Barel, Baudouin, Bayou, Bécam, Mario Bénard, Beraud, Jean Briane, Carpentier, Crépeau, Darinot, Forens, Gabriel, Gaudin, Mauger, Médecin, Neuwirth, Offroy, Papet, Philibert, Pujol, Renouard, Rieubon, Sauvaigo, Simon-Lorière, Tourné et Claude Weber [*J.O.* du 29 juin 1974] (p. 6851).

M. Frêche en remplacement de M. Bayou, démissionnaire [*J.O.* du 4 juillet 1974] (p. 6985).

M. Zuccarelli en remplacement de M. Carpentier, démissionnaire [*J.O.* du 11 juillet 1974] (p. 7257) [et du 12 juillet 1974] (p. 7291).

M. Macquet en remplacement de M. Simon-Lorière, démissionnaire [*J.O.* du 30 juillet 1974] (p. 8006).

Bureau : président : M. Jean Briane ; vice-président : M. Barel ; secrétaire : M. Crépeau ; rapporteur : M. Neuwirth [4 juillet 1974] (p. 3365). M. Bécam, en remplacement de M. Neuwirth, démissionnaire [11 juillet 1974] (p. 3490).

Rapport fait au nom de la commission d'enquête parlementaire sur la pollution du littoral méditerranéen et sur les mesures à mettre en œuvre pour la combattre et assurer la défense de la nature, par M. Bécam (n° 1273) [31 octobre 1974].

10. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 534** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA FRAUDE FISCALE A LAQUELLE RECOURENT LES SOCIÉTÉS POUR ÉCHAPPER A L'IMPOSITION ET SUR LES MOYENS QUI PERMETTENT L'ÉVASION FISCALE, présentée à l'Assemblée nationale le 26 juin 1973 par M. Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 9 novembre 1973 par M. Charles Bignon, n° 747.

11. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 538** TENDANT A MODIFIER LE RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR PERMETTRE L'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE PROPOSITIONS DE LOI ET DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION VISANT A CRÉER DES COMMISSIONS D'ENQUÊTE OU DE CONTROLE, PROPORTIONNELLEMENT A L'IMPORTANCE NUMÉRIQUE DE CHAQUE GROUPE, présentée à l'Assemblée nationale le 27 juin 1973 par M. Ducoloné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

12. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 643** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES ONT ÉTÉ PASSÉES LES COMMANDES RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS TÉLÉPHONIQUES AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Médecin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 9 novembre 1973 par M. Tiberi, n° 745.

13. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 720** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES DES ÉTATS-MAJORS MILITAIRES ONT ÉTÉ AMENÉS A ÉTABLIR UN « BULLETIN DE RENSEIGNEMENTS TRIMESTRIEL SUR L'ADVERSAIRE INTÉRIEUR », présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. Robert Ballanger

et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 29 novembre 1973 par M. Tiberi, n° 801.

14. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION n° 722 TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE DE LA GESTION FINANCIÈRE DE L'OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE, présentée à l'Assemblée nationale le 18 octobre 1973 par M. Labbé et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 15 novembre 1973 par M. Tiberi, n° 764 ; adoption le 14 décembre 1973. — Proposition de loi n° 77.

DISCUSSION [14 décembre 1973] (p. 7048).

ORATEURS : *MM. Tiberi, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement, Rossi.*

Problème de la redevance ; nécessité de remédier à l'insuffisance des rémunérations par l'Etat des services qui lui sont rendus par l'Office ; étude du fonctionnement du centre de Rennes ; économies à réaliser sur les bâtiments ; problème du personnel et de la grève ; vote positif des réformateurs démocrates sociaux (p. 7049).

Discussion de l'ART. UNIQUE (création d'une commission de contrôle de la gestion financière de l'ORTF composée de vingt-neuf membres).

ADOPTION à l'unanimité de l'article unique de la proposition de résolution (p. 7049).

Membres : MM. Andrieu, Audinot, Boinvilliers, Cermolace, Chinaud, Cointat, Cornet, Dalbera, Destremau, Donnez, Duffaut, Fanton, Fillioud, Flornoy, Gerbet, Houteer, Josslin, Lepage, Le Tac, Marette, Nilès, Nungesser, Péronnet, Pinte, de Préaumont, Ralite, Renard, Alain Vivien, Robert-André Vivien [18 décembre 1973] (p. 7163).

Bureau : président : M. Robert-André Vivien ; vice-président : M. Cornet ; secrétaire : M. Ralite ; rapporteur : M. Chinaud [19 décembre 1973] (p. 7232).

Rapport de M. Chinaud fait au nom de la commission de contrôle sur la gestion financière de l'ORTF [30 mai 1974] (p. 2337).

Décision de l'Assemblée sur la publication du rapport fait par M. Chinaud au nom de la commission de contrôle sur la gestion financière de l'ORTF [20 juin 1974] (p. 2816).

ORATEUR : *M. Chinaud, rapporteur.*

Dégradation de la situation de l'Office ; demande de la commission que soit autorisée la publication de ce rapport (p. 2816, 2817).

ADOPTION de la demande de publication du rapport de la commission de contrôle sur la gestion financière de l'ORTF. En conséquence, ce rapport sera imprimé sous le n° 1072 et distribué (p. 2817).

15. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION n° 744 TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'UTILISATION DES SUBVENTIONS ET PRÊTS D'ÉTAT ACCORDÉS A LA SOCIÉTÉ NOUVELLE DE GESTION DES ÉTABLISSEMENTS CODER DE MARSEILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 6 novembre 1973 par M. Garcin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 20 décembre 1973 par M. Garcin, n° 878.

16. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION n° 754 TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE EN VUE D'EXAMINER DANS QUELLES CONDITIONS ONT ÉTÉ ACCORDÉS CERTAINS PERMIS DE CONSTRUIRE A PARIS, NOTAMMENT 23, RUE OUDINOT, EN SECTEUR SAUVEGARDÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 9 novembre 1973 par M. Frédéric-Dupont (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 30 mai 1974 par M. Gerbet, n° 984 ; adoption le 18 octobre 1974 sous le titre : « Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de délivrance de certaines autorisations de démolir et de construire dans les secteurs sauvegardés de la ville de Paris. » — Proposition de résolution n° 166.

DISCUSSION DES CONCLUSIONS D'UN RAPPORT [18 octobre 1974] (p. 5273).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Guy, secrétaire d'Etat à la culture, Galley, ministre de l'équipement, Frédéric-Dupont, Neuwirth, Pierre Weber.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Loi Malraux relative aux secteurs sauvegardés (p. 5273).

Intervention de M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture (p. 5273).

Distinction de la délimitation et plan de sauvegarde (p. 5274) ; situation de la rue Oudinot ; avis consultatif de l'architecte ; décision de justice.

Intervention de M. Galley, ministre de l'équipement (p. 5274).

Précisions relatives aux autorisations de démolir ; dangers d'un permis tacite.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les éléments troubles du dossier (p. 5275) ; multiplication des commissions d'enquête (p. 5275) ; les permis de construire à Nancy (p. 5275).

Discussion de l'ART. UNIQUE : extension de la compétence de la commission d'enquête à tous les secteurs sauvegardés de la ville de Paris.

Modification du titre de la proposition de résolution en conséquence (p. 5276).

ADOPTION de l'article unique de la proposition de résolution (p. 5276).

Membres : MM. Aubert, Bourson, Dalbera, Denvers, Fiszbin, Franceschi, Frédéric-Dupont, Lauriol, Mesmin, Mme Missoffe, MM. Rickert, Stehlin, Mme Thome-Patenôtre, MM. Tiberi et Wagner [*J.O.* du 23 octobre 1974] (p. 10839).

M. de Préaumont en remplacement de M. Aubert, démissionnaire [*J.O.* du 7 novembre 1974] (p. 11293).

Mme Missoffe donne sa démission [19 décembre 1974] (p. 8188).

Bureau : président : M. Frédéric-Dupont ; vice-président : M. Tiberi ; secrétaire : M. Dalbera ; rapporteur : M. Bourson [*J.O.* du 24 octobre 1974] (p. 10865).

Dépôt du rapport fait au nom de la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les conditions de délivrance de certaines autorisations de démolir et de construire dans les secteurs sauvegardés de la ville de Paris, par M. Bourson (n° 1566) [2 avril 1975] (p. 1198).

AUTORISATION de publication [24 avril 1975] (p. 2064).

17. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 770** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DU CENTRE BEAUBOURG, présentée à l'Assemblée nationale le 21 novembre 1973 par M. Roland Leroy et les membres du groupe communiste (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 30 mai 1974 par M. Tiberi, n° 982.

18. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 775** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE SUR LES MOYENS EN LOCAUX, AUTOMOBILES, AVIONS, MIS A LA DISPOSITION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT, DES ADMINISTRATIONS CENTRALES, DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET NATIONAUX, AFIN DE DÉTERMINER LES ÉCONOMIES QUI POURRAIENT ÊTRE RÉALISÉES, présentée à l'Assemblée nationale le 22 novembre 1973 par M. Boudet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

19. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 808** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA SITUATION DE L'ÉNERGIE EN FRANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 29 novembre 1973 par M. Mexandeau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Rapport le 30 mai 1974 par M. Tiberi, n° 983 ; adoption le 27 juin 1974. — Proposition de résolution n° 117.

DISCUSSION GÉNÉRALE [27 juin 1974] (p. 3079 à 3082).

ORATEURS : *MM. Tiberi, rapporteur de la commission des lois, Besson, Fouchier, Foyer, Mexandeau.*

Association du Parlement à la recherche d'une politique de l'énergie (p. 3080) ; problème de la détermination des critères de répartition en cas de rationnement (p. 3080) ; gravité des menaces que font peser les centrales nucléaires sur l'environnement (p. 3081); affaire Framatome ; ses liaisons préférentielles avec EDF (p. 3081) ; nécessité d'un minimum de diversifications des sources d'énergie (p. 3081).

Discussion de l'ART. UNIQUE : adoption d'un *sous-amendement n° 2* de M. Besson modifiant un *amendement n° 1* de M. Fouchier tendant à limiter le champ d'investigation de la commission aux problèmes de l'énergie nucléaire, qui est rejeté.

ADOPTION de l'article unique de la proposition de résolution (p. 3082).

Membres : MM. Baillot, de Bennetot, Boulloche, Bourson, Buron, Chalandon, Coulais, Fouchier, Hamelin, Herzog, Henri Lucas, Mexandeau, Claude Michel, Plantier, Schloesing [*J.O.* du 29 juin 1974] (p. 6851).

M. Simon-Lorière en remplacement de M. Chalandon, démissionnaire [*J.O.* du 30 juillet 1974] (p. 8006).

Bureau : président : M. Plantier ; vice-président : M. Mexandeau ; secrétaire : M. Schloesing ; rapporteur : M. Coulais [4 juillet 1974] (p. 3365).

Rapport fait au nom de la commission d'enquête parlementaire sur la situation de l'énergie en France, par M. Coulais (n° 1275).

ADOPTION par l'Assemblée de la demande de publication du rapport [5 novembre 1974] (p. 5849).

20. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 933** TENDANT A CRÉER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES PRATIQUES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES EN FRANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 2 avril 1974 par M. Georges Marchais et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 6 juin 1974 par M. Waldeck L'Huillier, n° 1048 ; adoption le 27 juin 1974 sous le titre : « Commission d'enquête et de contrôle sur les conditions commerciales, financières et fiscales dans lesquelles les sociétés pétrolières opérant en France approvisionnent le marché français et y assurent la distribution des différents produits pétroliers et sur leurs rapports avec l'Etat. » — Proposition de résolution n° 116.

DISCUSSION GÉNÉRALE [27 juin 1974] (p. 3077).

ORATEURS : *MM. Fouchier, Waldeck L'Huillier, rapporteur de la commission des lois.*

Crise de l'énergie ; avis de la commission technique des ententes du 9 février 1973 ; poursuites judiciaires en cours portant sur des infractions aux articles 412 et 419 du code pénal (p. 3077 à 3079).

ADOPTION de l'article unique de la proposition de résolution (création de la commission).

Membres : MM. Aumont, Bernard, Bouvard, Christian Chauvel, Chauvet, Cornet, Delelis, Bertrand Denis, Deprez, Duroméa, de Gastines, Ginoux, Gissinger, Gosnat, Graziani, Guermeur, Josselin, Waldeck L'Huillier, Marie, Odru, Partrat, Poperen, Porelli, Rolland, Savary, Julien Schvartz, Simon, Terrenoire et Turco [*J.O.* du 29 juin 1974] (p. 6851).

Bureau : président : M. Bertrand Denis ; vice-président : M. Savary ; secrétaire : M. Ginoux ; rapporteur : M. Julien Schvartz [4 juillet 1974] (p. 3365).

Rapport fait au nom de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions commerciales, financières et fiscales dans lesquelles les sociétés pétrolières opérant en France approvisionnent le marché français et y assurent la distribution des différents produits pétroliers, et sur leurs rapports avec l'Etat, par M. Julien Schvartz (n° 1280).

ADOPTION par l'Assemblée de la demande de publication du rapport [6 novembre 1974] (p. 5941).

21. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 934** TENDANT A CRÉER UNE COMMISSION DE CONTROLE CHARGÉE D'ÉTUDIER L'APPLICATION DES LOIS DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, présentée à l'Assemblée nationale le 2 avril 1974 par M. Fontaine (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République); rapport le 6 juin 1974 par M. Sablé, n° 1049.

22. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 981** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS DESTINÉS A LA CONSTRUCTION ET AU FONCTIONNEMENT DU PAQUEBOT « FRANCE » ET SUR LES CONDITIONS DE L'EXPLOITATION FUTURE DU NAVIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par MM. Charles Bignon et Piot (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 27 juin 1974 par M. Jacques Piot, n° 1099.

23. — PROPOSITION DE LOI **n° 1004** TENDANT A CRÉER UNE COMMISSION DE CONTROLE DES MOYENS D'INFORMATIQUE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES DES CITOYENS, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Cousté (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 4 octobre 1977 par M. Foyer, n° 3125.

24. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1168** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'ORGANISATION ET LES

PRATIQUES DU COMMERCE DE LA VIANDE, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1974 par M. Goulet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 17 octobre 1974 par M. Charles Bignon, n° 1252 ; adoption le 18 octobre 1974. — Proposition de loi n° 167.

Dépôt du rapport fait au nom de la commission d'enquête parlementaire ayant pour objet de déterminer avec précision les pratiques dans les circuits intérieurs de commercialisation des viandes, les problèmes posés par les importations et les exportations des viandes, les problèmes posés par les importations des œufs et poulets et enfin les rapports entre les circuits intérieurs et les circuits extérieurs des viandes, ainsi que les interventions de l'Etat, par M. Charles Bignon, L 1553 [2 avril 1975] (p. 1198) ;

Autorisation de publication [17 avril 1975] (p. 1772).

25. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1173** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES SONT ORGANISÉS LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DE LA VIANDE ET DES FRUITS ET LÉGUMES DU STADE DE LA PRODUCTION A CELUI DE LA VENTE AU DÉTAIL, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1974 par M. Marcel Rigout et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 17 octobre 1974 par Mme Constans, n° 1253.

DISCUSSION DES CONCLUSIONS D'UN RAPPORT [18 octobre 1974] (p. 5276).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur suppléant de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, de Poulpiquet, Neuwirth.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Non-respect par le Gouvernement de l'article 17 de la loi du 8 juillet 1965 relatif aux professions du commerce de la viande (p. 5276).

Intervention de M. Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat :

Le Gouvernement ne s'oppose pas à la création d'une commission d'enquête (p. 5277).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Désorganisation du marché des viandes consécutive aux importations (p. 5277).

Discussion de l'ART. UNIQUE : adoption de l'*amendement n° 1* de M. de Poulpiquet étendant la compétence de la commission d'enquête aux importations d'œufs et de poulets (p. 5278) ; adoption de l'*amendement n° 2* de M. Neuwirth étendant la compétence de la commission d'enquête aux interventions de l'Etat (p. 5278).

ADOPTION de l'article unique, ainsi modifié, de la proposition de résolution (p. 5278).

Membres : MM. Charles Bignon, Bizet, Alain Bonnet, Brillouet, Brochard, Cointat, Darinot, Bertrand Denis, Dominati, Eloy, Maurice Faure, Fosse, Godefroy, Goulet, Huguet, Pierre Joxe, Lebon, Ligot, Liogier, Maisonnat, Méhaignerie, Claude Michel, de Montesquiou, Mme Moreau, MM. Porelli, de Poulpiquet, Raynal, Ribes, Rigout et Rohel [*J.O.* du 23 octobre 1974] (p. 10839).

M. Guermeur en remplacement de M. Liogier [*J.O.* du 25 octobre 1974] (p. 10898).

Bureau : président : M. Bertrand Denis ; vice-président : M. Alain Bonnet ; secrétaire : M. Rigout ; rapporteur : M. Charles Bignon [*J.O.* du 24 octobre 1974] (p. 10865).

26. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1238** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA GESTION DU PAQUEBOT « FRANCE » ET SUR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES S'EFFECTUE L'ÉTUDE DES SOLUTIONS POSSIBLES D'EXPLOITATION POUR LE PAVILLON FRANÇAIS DES TRAFICS MARITIMES AVEC L'EXTRÊME-ORIENT, présentée à l'Assemblée nationale le 14 octobre 1975 par M. Denvers et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 22 novembre 1974 par M. Jacques Piot, n° 1336.

27. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1287** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA PRÉSENCE DE PARLEMENTAIRES FRANÇAIS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION, DIRECTOIRES OU CONSEILS DE SURVEILLANCE DE FIRMES MULTINATIONALES OU DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES, présentée à l'Assemblée nationale le 8 novembre 1974 par M. Gaston Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la

République) ; rapport le 10 avril 1975 par M. Tiberi, n° 1519.

28. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1326** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES CAUSES ET LES CONSÉQUENCES DE LA MULTIPLICATION DES SAISIES ET EXPULSIONS DE LOCATAIRES DANS LES ENSEMBLES D'HABITATIONS, présentée à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1974 par M. Kalinsky et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 10 avril 1975 par M. Tiberi, n° 1518.

29. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1351** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA SITUATION DE LA PRESSE ET L'IMPRIMERIE EN FRANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 4 décembre 1974 par M. Ducoloné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

30. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1425** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EN FRANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1974 par M. Gau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 24 avril 1975 par M. Tiberi, n° 1572.

31. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1426** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE EN VUE D'EXAMINER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES UN PERMIS DE CONSTRUIRE PLACE THIERS, A NANCY, A ÉTÉ OBTENU EN VIOLATION DE LA RÉGLEMENTATION EN LA MATIÈRE, présentée à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1974 par M. Pierre Weber (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 24 avril 1975 par M. Tiberi, n° 1573.

32. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1478** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA POLLUTION DANS LA MANCHE ET PARTICULIÈREMENT EN BAIE DE SEINE, présentée à l'Assemblée nationale le 2 avril 1975 par M. Mexandeau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 24 avril 1975 par M. Baudouin, n° 1575.

33. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1489** TENDANT A INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, présentée à l'Assemblée nationale le 2 avril 1975 par M. Alain Vivien et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 26 juin 1975 par M. Tiberi, n° 1814.

34. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1490** TENDANT A INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER, présentée à l'Assemblée nationale le 2 avril 1975 par M. Alain Vivien et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 26 juin 1975 par M. Tiberi, n° 1813.

35. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1491** TENDANT A CRÉER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES CONDITIONS D'IMPLANTATION ET DE CONSTRUCTION DE CENTRALES NUCLÉAIRES EN FRANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 2 avril 1975 par M. Chambaz et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 24 avril 1975 par M. Tiberi, n° 1574.

36. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1492** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE, présentée à l'Assemblée nationale le 2 avril 1975 par M. Pierre Juquin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

37. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1507** TENDANT A CRÉER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA PROTECTION ET LA RECONSTITUTION DES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES, présentée à l'Assemblée nationale

le 3 avril 1974 par M. Barel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 22 mai 1975 par M. Tiberi, n° 1677.

38. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1571** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES, présentée à l'Assemblée nationale le 24 avril 1975 par M. Maurice Andrieux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 26 juin 1975 par M. Tiberi, n° 1815.

39. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1653** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE SUR LES MÉTHODES ET LES MOYENS DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI ET DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES POUR LA MESURE DU CHOMAGE, présentée à l'Assemblée nationale le 16 mai 1975 par M. Labbé (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 26 juin 1975 par M. Tiberi, n° 1816.

40. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1696** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE DE RECUEILLIR DES ÉLÉMENTS D'INFORMATION ET DE SOUMETTRE DES CONCLUSIONS SUR LES ENTRAVES QUE PEUVENT SUBIR LES ORGANES DE PRESSE LORS DE LEUR FABRICATION OU DE LEUR DIFFUSION, présentée à l'Assemblée nationale le 4 juin 1975 par M. Labbé (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 9 octobre 1975 par M. Tiberi, n° 1911.

41. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1741** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES CAUSES DE LA DISPARITION DE PLUS DE CENT VINGT QUOTIDIENS DEPUIS LA LIBÉRATION ET SUR LES ENTRAVES ACTUELLES A LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS LA PRESSE ÉCRITE, présentée à l'Assemblée nationale le 11 juin 1975 par M. Fiszbin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 9 octobre 1975 par M. Tiberi, n° 1910.

42. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1755** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES PRATIQUES DES GRANDES SOCIÉTÉS CAPITALISTES QUI UTILISENT POUR LA DÉFENSE DE LEURS INTÉRÊTS DES PERSONNES EXERÇANT DES FONCTIONS PUBLIQUES, ÉLECTIVES OU NON, ET SUR LES CONDITIONS DE PASSAGE DU SERVICE DE L'ETAT A CELUI DES INTÉRÊTS PRIVÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 17 juin 1975 par M. Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 24 octobre 1975 par M. Tiberi, n° 1930.

43. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1766** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE SUR LES BIENS FONCIERS ET IMMOBILIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET LEUR UTILISATION EN FONCTION DES BESOINS RÉELS DES FORCES ARMÉES, présentée à l'Assemblée nationale le 18 juin 1975 par M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 30 octobre 1975 par M. Tiberi, n° 1944.

44. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1877** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'ENSEMBLE DE LA SITUATION EN CORSE, présenté à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1975 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 30 octobre 1975 par M. Foyer, n° 1945.

45. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1878** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA POLLUTION DANS LA MANCHE ET PARTICULIÈREMENT EN BAIE DE SEINE, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1975 par M. Mexandeau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 30 octobre 1975 par M. Baudouin, n° 1946.

46. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1927** TENDANT A LA CRÉATION

D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA COOPÉRATION ENTRE LES ENTREPRISES FRANÇAISES ET LES GROUPES MULTINATIONAUX DANS LES SECTEURS DE L'INFORMATIQUE, DU NUCLÉAIRE ET DE L'AÉRONAUTIQUE, présentée à l'Assemblée nationale le 21 octobre 1975 par M. Chevènement et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 4 décembre 1975 par M. Tiberi, n° 2037.

47. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1928** TENDANT A CRÉER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES PRATIQUES DES GRANDES SOCIÉTÉS SIDÉRURGIQUES ET L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS QUI LEUR SONT ACCORDÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 21 octobre 1975 par M. César Depietri et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 4 décembre 1975 par M. Tiberi, n° 2036.

48. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 1962** TENDANT A INSTITUER UNE COMMISSION DE CONTROLE PARLEMENTAIRE RELATIVE A L'EMPLOI DU PRODUIT DES TAXES CRÉÉES PAR L'ARTICLE 3 DE LA LOI n° 72-657 du 13 JUILLET 1972, présentée à l'Assemblée nationale le 5 novembre 1975 par M. Aumont et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 11 décembre 1975 par M. Tiberi, n° 2058.

49. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2046** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LE TRAITEMENT DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ DANS L'INDUSTRIE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 5 décembre 1975 par M. Chevènement et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 15 avril 1976 par M. Charles Bignon, n° 2188.

50. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2136** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA SPÉCULATION CONTRE LE FRANC ET CE QU'ELLE A COUTÉ AU PAYS, présentée à l'Assemblée nationale le 2 avril 1976 par M. Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 29 avril 1976 par M. Limouzy, n° 2240.

51. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2141** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES PROBLÈMES DU MARCHÉ DU VIN, présentée à l'Assemblée nationale le 2 avril 1976 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 29 avril 1976 par M. Limouzy, n° 2239.

52. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2187** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA LIQUIDATION DE L'INDUSTRIE INFORMATIQUE FRANÇAISE, SES CONSÉQUENCES POUR L'EMPLOI ET L'INDÉPENDANCE NATIONALE, présentée à l'Assemblée nationale le 14 avril 1976 par M. Dalbera et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 24 juin 1976 par M. Limouzy, n° 2426.

53. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2195** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES CONDITIONS DE NAVIGATION DES PÉTROLIERS, présentée à l'Assemblée nationale le 15 avril 1976 par M. Darinot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 26 mai 1976 par M. Limouzy, n° 2341.

54. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2265** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE DE VÉRIFIER LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES OPÉRANT EN FRANCE ET D'EXAMINER DANS QUELLE MESURE CES SOCIÉTÉS ONT PARTICIPÉ AU FINANCEMENT DES FORMATIONS POLITIQUES OU DE LEURS MEMBRES SOIT A L'ÉTRANGER, SOIT EN FRANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 5 mai 1976 par M. Georges Marchais et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'ad-

ministration générale de la République) ; rapport le 24 juin 1976 par M. Limouzy, n° 2425.

55. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2422** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES CONDITIONS D'INTÉGRATION DES FRANÇAIS MUSULMANS DANS LA COMMUNAUTÉ NATIONALE, présentée à l'Assemblée nationale le 24 juin 1976 par M. Gaudin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 27 octobre 1976 par M. Limouzy, n° 2561.

56. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2437** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES ATTEINTES AUX LIBERTÉS DANS LES ENTREPRISES ET L'USAGE DE LA VIOLENCE ET DE LA RÉPRESSION ANTI-OUVRIÈRE, présentée à l'Assemblée nationale le 29 juin 1976 par M. Paul Laurent et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 27 octobre 1976 par M. Limouzy, n° 2562.

57. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2471** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ DES ENTREPRISES DE PRESSE, présentée à l'Assemblée nationale le 1er juillet 1976 par M. Fillioud et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 27 octobre 1976 par M. Limouzy, n° 2564.

58. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2511** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES ACTIVITÉS DE LA DÉLÉGATION EN FRANCE DE L'ORGANISATION DITE « ORGANISATION DE LIBÉRATION DE LA PALESTINE », présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1976 par M. Soustelle (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 4 novembre 1976 par M. Limouzy, n° 2603.

59. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2522** TENDANT A INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS ALLOUÉS AUX SOCIÉTÉS DU GROUPE MARCEL DASSAULT, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1976 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 27 octobre 1978 par M. Limouzy, n° 2563 ; adoption le 3 novembre 1976 sous le titre : « Proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics alloués aux entreprises privées ou publiques de construction aéronautique ». — Proposition de loi n° 552.

DISCUSSION DES CONCLUSIONS DU RAPPORT [3 novembre 1976] (p. 7422).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Limouzy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Montdargent, Charles Bignon, de Bénouville.*

La proposition de création d'une commission d'enquête ; la proposition de résolution de M. Defferre ; l'adoption d'une définition plus large de la mission impartie à la commission ; la recevabilité de la proposition de résolution ; la critique du système des avances remboursables par la Cour des comptes ; la nécessité de comparer le comportement de la société visée avec celui des autres sociétés travaillant dans le même secteur ; l'aptitude du Parlement à vérifier dans de bonnes conditions les modalités du régime des avances remboursables (p. 7422) ; l'impossibilité pour les entreprises publiques de frauder le fisc ; l'existence de faits susceptibles d'être soumis à enquête ; la soumission des entreprises publiques seulement à une commission de contrôle ; l'efficacité de l'enquête ; le bénéfice de l'argent public ; la priorité donnée à l'étude de la situation de la société des Avions Marcel-Dassault ; les vertus d'une enquête sur l'utilisation des fonds publics reçus par l'ensemble de l'industrie aéronautique ; le système des avances remboursables (p. 7423) ; la nécessité de délibérer et de voter ; l'affaire Dassault ; la proposition communiste de constitution d'une commission d'enquête sur la fraude et l'évasion fiscale de la société Dassault, les difficultés de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) ; les scandales des « pots de vin » de la Lockheed ; l'évasion et la fraude fiscales ; les pratiques frauduleuses encouragées par les relations internationales ; le non-reversement à l'Etat par la firme Dassault de la redevance de 2 % en cas d'exportation de matériel fabriqué sur les crédits publics ; la part de l'impôt sur les sociétés dans les recettes globales du budget (p. 7424) ; les incompatibilités ; la

situation de M. Dassault ; la proposition du groupe communiste relative à l'incompatibilité du mandat parlementaire avec les fonctions de membre de conseil d'administration et de direction dans les entreprises recevant des aides ou des avantages de l'Etat ; la nationalisation de l'industrie aéronautique ; la crise de l'industrie aérospatiale française ; les aspects mondiaux de l'affaire Dassault ; la définition des nationalisations figurant dans la Constitution ; la nationalisation immédiate et sans délai du groupe Breguet-Dassault (p. 7425) ; les principes d'une éventuelle nationalisation ; la défense et le développement de l'industrie aéronautique et aérospatiale française ; la coopération internationale ; la réorientation des productions et la priorité progressive donnée au domaine civil ; la nécessité d'accorder à la production aéronautique et aérospatiale un financement public adéquat ; l'intérêt des travailleurs de la Nation ; l'éventualité de licenciements dans les ateliers GSP à Albert (p. 7426) ; l'industrie florissante de l'aviation militaire ; le financement public de l'aérospatiale ; l'impératif de rentabilité tant dans l'industrie nationalisée que dans l'industrie privée ; la SNIAS, premier fournisseur du ministère de la défense ; l'historique des commandes passées à la société Dassault ; les commandes des avions SO 95, Baroudeur, Mystère IV, Durandal, F 1, Jaguar, Alphajet ; la construction des avions Mystère 20 et Mystère 10 (p. 7427).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE [3 novembre 1976] (p. 7428).

ORATEURS : *MM. Jean-Pierre Cot, Montdargent, Limouzy, rapporteur, Foyer, président de la commission des lois, Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement, Donnez, Garcin, Julien Schvartz, Ducoloné, Labbé.*

ART. UNIQUE (modalités de constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions d'utilisation des fonds publics ou parapublics alloués aux entreprises privées ou publiques aéronautiques) (p. 7428) : rejet par scrutin public de l'*amendement n° 2* de M. Jean-Pierre Cot (modalités de création d'une commission chargée d'enquêter sur les accusations portées par M. de Vathaire relatives à l'utilisation des fonds publics par M. Marcel Dassault et à sa situation fiscale ainsi que celle de son groupe industriel et conditions de la levée du secret fiscal au profit de la commission d'enquête) (p. 7430) ; liste des votants (p. 7443, 7444) ; rejet de l'*amendement n° 4* de M. Kalinsky (limitation de l'objet de la commission d'enquête à l'examen de l'utilisation des fonds publics et parapublics réalisée par la société Marcel Dassault) (p. 7430) ; rejet par scrutin public de l'*amendement n° 3* de M. Jean-Pierre Cot (examen prioritaire par la commission d'enquête des conditions d'utilisation des fonds publics par le groupe Marcel Dassault et conditions de la levée du secret fiscal au profit de la commission d'enquête) (p. 7431) ; liste des votants (p. 7444, 7445) ; rejet par scrutin public de l'*amendement n° 6* de M. Garcin (examen prioritaire de la situation de la société Marcel Dassault et modalités de levée du secret bancaire) (p. 7432) ; liste des votants (p. 7445, 7446) ; rejet par scrutin public de l'*amendement n° 5* de M. Kalinsky (examen par la commission d'enquête de l'évasion et de la fraude fiscale des grandes entreprises privées et notamment de celles du groupe Dassault) (p. 7432) ; liste des votants (p. 7446, 7447) ; retrait de l'*amendement n° 1* de M. Schvartz (conditions de réalisation ou de communication aux témoins des procès-verbaux des auditions réalisées par la commission d'enquête) (p. 7433).

TITRE : « Proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics alloués aux entreprises privées ou publiques de construction aéronautique » (p. 7433). Ce titre, proposé par la commission, est adopté.

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Lucien Villa :* l'amalgame de problèmes différents ; le recentrage des objectifs de la commission d'enquête et la priorité donnée à l'investigation des sociétés Dassault ; l'abstention du groupe communiste (p. 7433) ;

— *M. Jean-Pierre Cot :* la dénaturation d'une proposition émanant du groupe socialiste (p. 7433) ; les pouvoirs des commissions d'enquête ; l'abstention du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche (p. 7434) ;

— *M. Claude Labbé :* l'élargissement de l'objet de la proposition de résolution ; la signification de l'abstention des partis de gauche ; le vote par le groupe UDR de la création de la commission d'enquête (p. 7434) ;

ADOPTION par scrutin public de l'article unique (p. 7434) ; liste des votants (p. 7447, 7448).

I. — **Composition de la commission :**

Membres : MM. Chamant, Jean-Pierre Cot, Crespin, Cressard, Forni, Gerbet, Kalinsky, Labarrère, Le Theule, Limouzy, Montagne, Montdargent, Partrat, Plantier, Raynal [*J.O.* du 5 novembre 1976] (p. 6426).

Bureau : président : M. Partrat ; vice-président : M. Gerbet ; secrétaire : M. Crespin ; rapporteur : M. Limouzy [*J.O.* du 11 novembre 1976] (p. 6544).

II. — **Séances** [10, 17 et 24 novembre 1976, 1er, 8 et 15 décembre 1976].

Rapport fait au nom de la commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds publics alloués aux entreprises privées ou publiques de construction aéronautique, par M. Limouzy (n° 2815) [21 avril 1977].

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE SUR LA PUBLICATION DU RAPPORT [21 avril 1977] (p. 2030).

ORATEUR : *M. Limouzy, rapporteur de la commission d'enquête.*

L'article 143 du règlement ; l'adoption à l'unanimité de la demande de publication par la commission d'enquête (p. 2030) ; les raisons nécessitant la publication du rapport ; la nécessité de dissiper les équivoques et de faire connaître le jugement porté par la commission sur l'affectation des fonds publics et d'éliminer les ambiguïtés dues aux indiscrétions de la presse ; la dimension internationale du problème de l'aéronautique ; l'opportunité du rapport (p. 2031).

L'Assemblée adopte la demande de publication du rapport (p. 2031).

60. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2551** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'ÉVASION ET LA FRAUDE FISCALES DES GRANDES SOCIÉTÉS ET NOTAMMENT SUR CELLES DES ENTREPRISES DASSAULT, présentée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1976 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 18 novembre 1976 par M. Limouzy, n° 2625.

Voir PROPOSITION DE RÉSOLUTION 59.

61. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2555** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE D'EXAMINER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LE GROUPE MARCEL DASSAULT ET SES FILIALES ONT UTILISÉ LES FONDS PUBLICS ET PARAPUBLICS QUI LEUR ONT ÉTÉ ALLOUÉS ET DE RECHERCHER SI, A L'OCCASION DES ACTIVITÉS DU GROUPE MARCEL DASSAULT OU DE SES FILIALES, DES ÉVASIONS FISCALES ONT EXISTÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 20 octobre 1976 par M. Donnez et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 18 novembre 1976 par M. Limouzy, n° 2625.

Voir PROPOSITION DE RÉSOLUTION 59.

62. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2565** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE DE FAIRE TOUTE LA LUMIÈRE ET DE SITUER LES RESPONSABILITÉS SUR LA CATASTROPHE QUI FIT 16 MORTS AU PUITS V, A MERLEBACH, LE 30 SEPTEMBRE 1976, présentée à l'Assemblée nationale le 28 octobre 1976 par M. Depietri et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 9 décembre 1976 par M. Limouzy, n° 2679.

63. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2572** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES INVESTIGATIONS POLITICO-POLICIÈRES AUPRÈS DES FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET DES FONCTIONNAIRES DE CERTAINS MINISTÈRES EN FRANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 2 novembre 1976 par M. Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 9 décembre 1976 par M. Limouzy, n° 2680.

64. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2697** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE SURGÉNÉRATEUR SUPERPHÉNIX, présentée à l'Assemblée nationale le 15 décembre 1976 par M. Mermaz et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 21 avril 1977 par M. Limouzy, n° 2817.

65. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2757** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE D'EXAMINER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES ONT LIEU DES IMPORTATIONS « SAUVAGES » DE DIVERSES CATÉGORIES DE MARCHANDISES, présentée à l'Assemblée nationale le 2 avril 1977 par M. Roland Boudet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 21 avril 1977 par M. Limouzy, n° 2818 ; adoption le 18 mai 1977. — Proposition de loi n° 668.

Membres : MM. Antagnac, Alain Bonnet, Boudet, Braun, Chazalon, Cornette (Maurice), Cousté, Delhalle, Destremau, Honnet, Limouzy, Liogier, Lucas, Massot, Mayoud, Nilès, Raymond, Rigout, Sénès, Terrenoire, Vauclair [24 mai 1977] (p. 2952).

Bureau : président : M. Boudet ; vice-président : M. Alain Bonnet ; secrétaire : M. Nilès ; rapporteur : M. Limouzy [25 mai 1977] (p. 3044).

DISCUSSION DES CONCLUSIONS DU RAPPORT [18 mai 1977] (p. 2870) (n° 2818).

ORATEURS : *MM. Limouzy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Boudet, Sénès, Lucas, Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, Bignon.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

La création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions des importations sauvages de certaines marchandises ; la croissance anormale des importations dites sauvages ; les distorsions du jeu de la concurrence internationale ; l'attitude inadmissible du Gouvernement ; l'unanimité existant contre le retour au protectionnisme ; la nécessité de rechercher des conditions loyales de concurrence ; la compatibilité des procédures judiciaires en cours avec la création d'une commission d'enquête ; l'opportunité de cette création ; les données chiffrées montrant l'ampleur des difficultés dans le textile et l'habillement, dans la chaussure et dans la construction mécanique ; l'augmentation des achats à l'étranger de 40 % contre une augmentation de la production nationale de 15 % ; les conséquences de cette situation pour les producteurs nationaux et pour l'emploi ; les autres secteurs touchés (p. 2870) ; le mécanisme de pénétration des marchandises étrangères sur les marchés européens ; la nécessité de se prémunir contre des pratiques irrégulières et de faire respecter les règles communautaires ; le rôle des Pays-Bas dans ces importations sauvages ; quelques exemples concrets de la concurrence internationale « sauvage » ; la lettre envoyée par un industriel français de Formose (p. 2871) ; l'importance des pertes d'emplois qui en résultent ; le rôle de la politique protectionniste menée par les Etats-Unis dans l'aggravation des importations sauvages en Europe ; la nécessité pour la France de protéger ses industries comme le font ses voisins ; l'extrême vulnérabilité du marché français ; le but réel des mesures à prendre ; rétablir un jeu concurrentiel international loyal ; la nécessité de faire respecter les frontières de la Communauté européenne et de faire appliquer l'article 9 du traité de Rome (p. 2872) ; les avertissements proférés par les socialistes sur l'accroissement de la concurrence déloyale ; la remise en cause de la doctrine du libre échange ; la critique de la formulation retenue pour la commission d'enquête : trop restrictive, ambiguë et mystificatrice ; les problèmes propres à la région méridionale en matière viticole pour les productions fruitières et légumières ; la position favorable du groupe du PSRG vis-à-vis de la commission d'enquête ; le démenti qu'apporte la création de la commission d'enquête aux réponses faites par le Gouvernement aux questions posées antérieurement ; la politique de Rhône-Poulenc en Thaïlande ; la nécessité d'enquêter également sur les exportations de capitaux (p. 2873) ; le soutien du groupe communiste à la création de cette commission.

Intervention de M. Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement :

Le refus du Gouvernement de revenir au protectionnisme ; la volonté de lutter contre l'anarchie des échanges internationaux ; la nécessité d'accentuer les actions menées en ce domaine par la mise en place d'une politique de normes et de qualité des produits et par l'institution rapide de mécanismes de sauvegarde dans les secteurs menacés.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

La priorité à donner à l'emploi dans les solutions apportées à la concurrence sauvage (p. 2874).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE (autorisation de création de la commission d'enquête) : adoption de l'article unique de la proposition de résolution (p. 2874).

Rapport fait au nom de la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les conditions dans lesquelles ont lieu des importations « sauvages » de diverses catégories de marchandises, par M. Limouzy (n° 3230) [18 novembre 1977].

66. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION n° 2771 TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES DES PRÊTS DU FDES ONT ÉTÉ CONSENTIS A LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE ET PLUS PARTICULIÈREMENT A LA SOCIÉTÉ USINOR, présentée à l'Assemblée nationale le 6 avril 1977 par MM. Ferretti, Kiffer et Julien Schvartz (renvoyée à la commission des lois constitution-

nelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 12 mai 1977 par M. Burckel, n° 2875.

67. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2824** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES PROBLÈMES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DES FRANÇAIS, présentée à l'Assemblée nationale le 26 avril 1977 par M. Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 13 octobre 1977 par M. Limouzy, n° 3153.

68. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 2917** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES EST ENVISAGÉE LA CRÉATION DU BARRAGE-RÉSERVOIR DE NAUSSAC-LANGOGNE, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1977 par M. Couderc (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 30 juin 1977 par M. Limouzy, n° 3098.

69. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 3068** TENDANT A CRÉER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES MODALITÉS DE TRANSPORT DE LA BANANE ENTRE LES ANTILLES FRANÇAISES ET LA FRANCE MÉTROPOLITAINE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 par M. Jalton et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 3 novembre 1977 par M. Limouzy, n° 3197.

70. — PROPOSITION DE RÉSOLUTION **n° 3367** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE D'ÉTABLIR LES CAUSES RÉELLES DE L'ALCOOLISME EN FRANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 15 décembre 1977 par M. Boudet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 17 ; INFORMATIQUE 4, 5 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 19, 21 (Commission de contrôle sur le fonctionnement du service du téléphone) ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 229 à 239, 249 (Création d'une — sur certaines opérations immobilières de Paris), 259 (Création d'une — sur le paquebot *France*) ; RAPPEL AU RÈGLEMENT DE M. RIGOUT [16 octobre 1974] (p. 5090) ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 400, 451 ; RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES 4, 9 et 10.

— **Publication par un éditeur du rapport d'une commission d'enquête.** — *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT DE MM. FANTON, TERRENOIRE [4 décembre 1974] (p. 7380).

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

Composition et bureau :

1. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU STATUT DES ASSOCIÉS D'EXPLOITATION ET A LA MODIFICATION DE L'ASSURANCE VIEILLESSE DES PERSONNES NON SALARIÉES AGRICOLES.

Communication pour sa création [28 juin 1973] (p. 2632).

Composition [29 juin 1973] (p. 2727).

Membres titulaires :

Députés : MM. Mayoud, Barrot, Berger, Falala, Bichat, Gissinger, Beraud.

Sénateurs : MM. Darou, d'Andigné, Aubry, Blanchet, Lambert, Schwint, Sordel.

Membres suppléants :

Députés : MM. Raynal, Bolo, Lepage, Caillaud, Brocard (Jean), Blanc, Lelong.

Sénateurs : MM. Cathala, Abel Gauthier, Henriet, Le Jeune, Mathy, Mézard, de Wazières.

Bureau : président : M. Henry Berger ; vice-président : M. Darou ; rapporteurs : M. Gissinger (à l'Assemblée nationale), M. Schwint (au Sénat).

2. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL EN CE QUI CONCERNE LA RÉSILIATION DU CONTRAT DE TRAVAIL A DURÉE INDÉTERMINÉE.

Communication pour sa création [28 juin 1973] (p. 2632).

Composition [29 juin 1973] (p. 2727).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Bonhomme, Bichat, Mayoud, Gissinger, Laudrin, Métayer.

Sénateurs : MM. Darou, Aubry, Blanchet, Cathala, Lambert, Mézard, Schwint.

Membres suppléants :

Députés : MM. Beraud, Brocard (Jean), Couderc, Weber (Pierre), Morellon, Richard, Lepage.

Sénateurs : MM. d'Andigné, Abel Gauthier, Henriet, Le Jeune, Lemarié, Mathy, de Wazières.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Darou ; rapporteurs : M. Bonhomme (à l'Assemblée nationale), M. Schwint (au Sénat).

3. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DU SERVICE NATIONAL.

Communication pour sa création [28 juin 1973] (p. 2643).

Composition [29 juin 1973] (p. 2726).

Membres titulaires :

Députés : MM. Aumont, de Bennetot, Chinaud, Dronne, Arraut, Rivière, Villon.

Sénateurs : MM. Beaujannot, Didier, Giraud, Grangier, Habert, Taittinger, Touzet.

Membres suppléants :

Députés : MM. Crespin, Darinot, Grimaud, Lemoine, Mauger, Max Lejeune, Quentier.

Sénateurs : MM. Bayrou, Jean Colin, Robert Gravier, Guyot, du Luart, Parisot, Yver.

Bureau : président : M. Giraud ; vice-président : M. de Bennetot ; rapporteurs : M. Chinaud (à l'Assemblée nationale), M. Habert (au Sénat).

4. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE POUR LA PROPOSITION DE LOI TENDANT A PRÉCISER QUE L'ARTICLE 7 DU DÉCRET N° 72-561 DU 3 JUILLET 1972 S'APPLIQUE A TOUS LES BAUX COMMERCIAUX A RENOUVELER AVANT LE 1er JANVIER 1975.

Communication pour sa création [2 octobre 1973] (p. 3958).

Composition [10 octobre 1973] (p. 4263).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Bignon (Charles), Gerbet, Krieg, Marie (Bernard), Massot, Claudius-Petit.

Sénateurs : MM. Auburtin, de Félice, Fosset, Geoffroy, Jozeau-Marigné, Mignot, Nuninger.

Membres suppléants :

Députés : MM. Chamant, Dhinnin, Lauriol, Piot, Rivierez, Mme Stephan, M. Terrenoire (Alain).

Sénateurs : MM. Bruyneel, Ciccolini, Estève, Genton, Guillard, Namy, de Montigny.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteurs : M. Bignon (Charles) (à l'Assemblée nationale), M. Gerbet en remplacement de M. Bignon [23 novembre 1973] (p. 6346), M. Fosset (au Sénat).

5. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1974.

Communication pour sa création [12 décembre 1973] (p. 6870).

Composition [12 décembre 1973] (p. 6916).

Membres titulaires :

Députés : MM. Franck Cazenave, Frédéric Gabriel, Fernand Icart, Maurice Papon, Pierre Ribes, Louis Sallé, Robert-André Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, de Montalembert, Driant, Monichon, Tournan, Marcel Martin.

Membres suppléants :

Députés : MM. Pierre Baudis, Maurice Ligot, André-Georges Voisin, Gérard Ducray, Jean-Paul de Rocca Serra, Jacques Cressard, Jacques Weinman.

Sénateurs : MM. Raybaud, Monory, Schmitt, Armengaud, Descours Desacres, Amic, Yves Durand.

Bureau : président : M. Fernand Icart ; vice-président : M. Edouard Bonnefous ; rapporteurs : M. Maurice Papon (à l'Assemblée nationale), M. Coudé du Foresto (au Sénat).

6. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI TENDANT A ASSURER, EN CAS DE RÈGLEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DE BIENS, LE PAIEMENT DES CRÉANCES RÉSULTANT DU CONTRAT DE TRAVAIL.

Communication pour sa création [12 décembre 1973] (p. 6898).

Composition [13 décembre 1973] (p. 6978).

Membres titulaires :

Députés : MM. René Caille, Baudouin, Berger, Bolo, Beraud, Bichat, Berthelot.

Sénateurs : MM. Cauchon, Jean Gravier, Henriet, Méric, Rabineau, Schwint, Viron.

Membres suppléants :

Députés : MM. Schnebelen, Godon, Hamelin, Blanc, Raynal, Mayoud, Le Pensec.

Sénateurs : MM. Aubry, Blanchet, Lemarié, Marie-Anne, Romaine, Souquet, Terré.

Bureau : président : M. Jean Gravier ; vice-président : M. Berger ; rapporteurs : M. René Caille (à l'Assemblée nationale), M. Méric (au Sénat).

7. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA SOUSCRIPTION OU L'ACQUISITION D'ACTIONS DE SOCIÉTÉS PAR LEURS SALARIÉS.

Communication pour sa création [13 décembre 1973] (p. 6936).

Composition [13 décembre 1973] (p. 6878).

Membres titulaires :

Députés : MM. Hamelin, Berger, Caillaud, Lauriol, Lepage, de Montesquiou, Bas.

Sénateurs : MM. Auburtin, Ciccolini, Dailly, Jourdan, Jozeau-Marigné, Rabineau, Sauvage.

Membres suppléants :

Députés : MM. René Caille, Belcour, Brocard, Bichat, Le Pensec, Lemeur, Mexandeau.

Sénateurs : MM. de Bourgoing, Carous, Champeix, de Félice, Fosset, Geoffroy, Namy.

Bureau : doyen d'âge : M. Auburtin ; président : M. Henry Berger ; vice-président : M. Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. Hamelin (à l'Assemblée nationale), M. Dailly (au Sénat).

8. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Communication pour sa création [13 décembre 1973] (p. 6959).

Composition [18 décembre 1973] (p. 7164).

Membres titulaires :

Députés : MM. Aymeric Simon-Lorière, Antoine Gissinger, Pierre Lepage, Henry Berger, Marcel Beraud, Jean Falala, Jacques-Antoine Gau.

Sénateurs : MM. Jean Cauchon, Jean Gravier, Jacques Henriet, André Méric, André Rabineau, Robert Schwint, Hector Viron.

Membres suppléants :

Députés : MM. Maurice Schnebelen, Gérard Godon, Alain Mayoud, Xavier Hamelin, Jean Bonhomme, Pierre Buron, Jacques Blanc.

Sénateurs : MM. André Aubry, Jean-Pierre Blanchet, Bernard Lemarie, Georges Marie-Anne, Eugène Romaine, Marcel Souquet, Henri Terre.

Bureau : président : M. Jean Gravier ; vice-président : M. Berger ; rapporteurs : M. Simon-Lorière (à l'Assemblée nationale), M. Cauchon (au Sénat).

9. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI D'ORIENTATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT.

Communication pour sa création [18 décembre 1973] (p. 7110).

Composition [18 décembre 1973] (p. 7123).

Membres titulaires :

Députés : MM. Bardol, Bernard-Reymond, Charles Bignon, Brocard, Darinot, Guermeur, Peyret.

Sénateurs : MM. Bertaud, Blin, Chatelain, Cluzel, Filippi, Laucournet, Lucotte.

Membres suppléants :

Députés : MM. Aumont, Briane, Guillermin, Hamel, Jans, Neuwirth, Vauclair.

Sénateurs : MM. Blanchet, Brun, Chauvin, Croze, Yves Durand, Malassagne, Moinet.

Bureau : président : M. Bertaud ; vice-président : M. Peyret ; rapporteurs : M. Charles Bignon (à l'Assemblée nationale), M. Cluzel (au Sénat).

10. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR LA MODERNISATION DES BASES DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE.

Communication pour sa création [18 décembre 1973] (p. 7111).

Composition [18 décembre 1973] (p. 7163).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Charles Bignon,

Papon, Burckel, Gerbet, Claudius-Petit, Sudreau.

Sénateurs : MM. Amic, Eberhard, Genton, Jourdan, Jozeau-Marigné, Mignot, Raybaud.

Membres suppléants :

Députés : MM. Brun, Dhinnin, Lauriol, Baudouin, Biot, Krieg, Camille Petit.

Sénateurs : MM. Auburtin, Bruyneel, de Félice, Girault, Marcilhacy, Nayrou, Schiélé.

Bureau : président : M. Foyer ; vice-président : M. Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. Charles Bignon (à l'Assemblée nationale), M. Mignot (au Sénat).

11. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT AMNISTIE.

Communication pour sa création [10 juillet 1974] (p. 3421).

Composition [11 juillet 1974] (p. 3490).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Gerbet, Piot, Krieg, Soustelle, L'Huillier, Marie.

Sénateurs : MM. Auburtin, Ciccolini, de Félice, Genton, Girault (Jean-Marie), Jozeau-Marigné, Marcilhacy.

Membres suppléants :

Députés : M. Raynal, Mme Stephan, MM. Brial, Brun, Zuccarelli, Massot, Kalinsky.

Sénateurs : MM. Dailly, Estève, Geoffroy, Guillard, Jourdan, Namy, Tailhades.

Bureau : président : M. Foyer ; vice-président : M. Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. Gerbet (à l'Assemblée nationale), M. Girault (au Sénat).

12. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974.

Communication pour sa création [12 juillet 1974] (p. 3502).

Composition [12 juillet 1974] (p. 3515).

Membres titulaires :

Députés : MM. Dominati, Fossé, Icart, Marette, Papon, Schlœsing, Vivien (Robert-André).

Sénateurs : MM. Bonnefous, Coudé du Foresto, Descours Desacres, Yves Durand, Monichon, de Montalembert, Tournan.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bisson (Robert), Hamel, Cressard, Cornet, Ligot, Caro, Marie.

Sénateurs : MM. Amic, Boyer-Andrivet, Monory, Raybaud, Ribeyre, Schmitt, Talamoni.

Bureau : président : M. Bonnefous ; vice-président : M. Icart ; rapporteurs : M. Papon (à l'Assemblée nationale), M. Coudé du Foresto (au Sénat).

13. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA RADIODIFFUSION ET A LA TÉLÉVISION.

Communication pour sa création [29 juillet 1974] (p. 3930).

Composition [29 juillet 1974] (p. 3942).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, de Préaumont, Le Tac, Mme Fritsch, MM. Chinaud, Chevènement, Ralite.

Sénateurs : MM. Carat, Fleury, Mme Brigitte Gros, M. Gros, Mme Lagatu, MM. Miroudot, Pelletier.

Membres suppléants :

Députés : MM. Lepage, Hamelin, Zeller, Bichat, Brocard, Cabanel, Liogier.

Sénateurs : MM. Caillavet, Collery, Habert, Lamousse, Legaret, Tinant.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Gros ; rapporteurs : M. de Préaumont (à l'Assemblée nationale), M. Miroudot (au Sénat).

14. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.

Communication pour sa création [16 octobre 1974] (p. 5091).

Composition [17 octobre 1974] (p. 5207).

Membres titulaires :

Députés : MM. Fouchier, Weisenhorn, Baudouin, Partrat, Valleix, Wagner, Jans.

Sénateurs : MM. Jean Bertaud, Jean-François Pintat, Robert Laucournet, Jean Filippi, Jean Francou, Léandre Létoquart, Michel Chauty.

Membres suppléants :

Députés : MM. Barberot, Ceyrac, Bégault, Blas, Favre, Glon, Bécam.

Sénateurs : MM. Raymond Brun, Paul Malassagne, Marcel Lucotte, Auguste Billiémaz, Francisque Collomb, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch.

Bureau : président : M. Michel Chauty ; vice-président : M. Fouchier ; rapporteurs : M. Weisenhorn (à l'Assemblée nationale), M. Jean-François Pintat (au Sénat).

15. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI INSTITUANT UN PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL.

Communication pour sa création [10 décembre 1974] (p. 7574).

Composition [13 décembre 1974] (p. 7872).

Membres titulaires :

Députés : MM. Jacques Dominati, Fernand Icart, Rémy Montagne, Maurice Papon, Pierre Ribes, Jean-Paul de Rocca Serra, Robert-André Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, René Monory.

Membres suppléants :

Députés : MM. Joël Le Tac, Maurice Tissandier, Georges Mesmin, Louis Sallé, Emmanuel Hamel, Roger Fossé, Pierre Cornet.

Sénateurs : MM. Modeste Legouez, Gustave Héon, Maurice Schumann, André Fosset, Auguste Amic, Yves Durand, Louis Talamoni.

Bureau : président : M. Fernand Icart ; vice-président : M. Edouard Bonnefous ; rapporteurs : M. Maurice Papon (à l'Assemblée nationale), M. Yvon Coudé du Foresto (au Sénat).

16. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1975.

Communication pour sa création [12 décembre 1974] (p. 7734).

Composition [13 décembre 1974] (p. 7872).

Membres titulaires :

Députés : MM. Jacques Dominati, Fernand Icart, Rémy Montagne, Maurice Papon, Pierre Ribes, Jean-Paul de Rocca Serra, Robert-André Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, René Monory.

Membres suppléants :

Députés : MM. Joël Le Tac, Maurice Tissandier, Georges Mesmin, Louis Sallé, Emmanuel Hamel, Roger Fossé, Pierre Cornet.

Sénateurs : MM. Modeste Legouez, Gustave Héon, Maurice Schumann, André Fosset, Auguste Amic, Yves Durand, Louis Talamoni.

Bureau : président : M. Fernand Icart ; vice-président : M. Edouard Bonnefous ; rapporteurs : M. Maurice Papon (à l'Assemblée nationale), M. Yvon Coudé du Foresto (au Sénat).

17. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974.

Communication pour sa création [19 décembre 1974] (p. 8096).

Composition [19 décembre 1974] (p. 8188).

Membres titulaires :

Députés : MM. Robert Bisson, Fernand Icart, Maurice Ligot, Rémy Montagne, Maurice Papon, Bernard Pons, Jacques Weinman.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, René Monory.

Membres suppléants :

Députés : MM. Augustin Chauvet, Claude Coulais, Henri Ginoux, Gabriel de Poulpiquet, Pierre Cornet, Mario Bénard, Emmanuel Hamel.

Sénateurs : MM. Modeste Legouez, Gustave Héon, Maurice Schumann, André Fosset, Auguste Amic, Yves Durand, Louis Talamoni.

Bureau : président : M. Edouard Bonnefous ; vice-président : M. Fernand Icart ; rapporteurs : M. Maurice Papon (à l'Assemblée nationale), M. Yvon Coudé du Foresto (au Sénat).

18. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX LICENCIEMENTS POUR CAUSE ÉCONOMIQUE.

Communication pour sa création [19 décembre 1974] (p. 8096).

Composition [20 décembre 1974] (p. 8271).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Caille, Berthelot, Bichat, Blanc, Brocard, Gissinger.

Sénateurs : MM. Gargar, Henriet, Méric, Mézard, Rabineau, Schwint, Talon.

Membres suppléants :

Députés : M. Peyret, Mme Missoffe, MM. Gau, Aubert, Hamelin, Joanne, Mme Moreau.

Sénateurs : MM. Bohl, Grand, Marie-Anne, Hubert Martin, Mathy, Romaine, Viron.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Grand ; rapporteurs : M. Caille (à l'Assemblée nationale), M. Talon (au Sénat).

19. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA REVALORISATION DE CERTAINES RENTES ALLOUÉES EN RÉPARATION DU PRÉJUDICE CAUSÉ PAR UN VÉHICULE TERRESTRE A MOTEUR ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE CIVIL.

Communication pour sa création [19 décembre 1974] (p. 8097).

Composition [20 décembre 1974] (p. 8271).

Membres titulaires :

Députés : MM. Jean Foyer, Claude Gerbet, Charles Bignon, André Fanton, Eugène Claudius-Petit, Maxime Kalinsky, Claude Dhinnin.

Sénateurs : MM. Jean Auburtin, René Ballayer, Philippe de Bourgoing, Etienne Dailly, Léon Jozeau-Marigné, André Mignot, Jacques Thyraud.

Membres suppléants :

Députés : MM. Jean-Charles Krieg, Eugène Authier, Jacques Richomme, Jean-Claude Burckel, Henri Baudouin, François Massot, Maurice Brun.

Sénateurs : MM. Jean Bac, Félix Ciccolini, Yves Estève, Jean Geoffroy, Pierre Marcilhacy, Louis Namy, Jacques Pelletier.

Bureau : président : M. Léon Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Jean Foyer ; rapporteurs : M. Jacques Thyraud (au Sénat), M. Charles Bignon (à l'Assemblée nationale).

20. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI N° 72-10 DU 3 JANVIER 1972 RELATIVE A LA PRÉVENTION ET A LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE CHÈQUES.

Communication pour sa création [19 décembre 1974] (p. 8171).

Composition [20 décembre 1974] (p. 8272).

Membres titulaires :

Députés : MM. Jean Foyer, Claude Gerbet, Charles Bignon, André Fanton, Eugène Claudius-Petit, Maxime Kalinsky, Claude Dhinnin.

Sénateurs : MM. Jean Auburtin, René Ballayer, Philippe de Bourgoing, Etienne Dailly, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Marcilhacy, André Mignot.

Membres suppléants :

Députés : MM. Pierre-Charles Krieg, Eugène Authier, Jacques Richomme, Jean-Claude Burckel, Henri Baudouin, François Massot, Maurice Brun.

Sénateurs : MM. Jean Bac, Félix Ciccolini, Yves Estève, Jean Geoffroy, Louis Namy, Jacques Pelletier, Jacques Thyraud.

Bureau : président : M. Léon Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Jean Foyer ; rapporteurs : M. Pierre Marcilhacy (au Sénat), M. Claude Gerbet (à l'Assemblée nationale).

21. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE.

Communication pour sa création [19 décembre 1974] (p. 8185).

Composition [20 décembre 1974] (p. 8271).

Membres titulaires :

Députés : M. Berger, Mme Moreau, MM. Bichat, Brocard, Gau, Gissinger, Mme Missoffe.

Sénateurs : MM. Gargar, Henriet, Méric, Mézard, Rabineau, Schwint, Talon.

Membres suppléants :

Députés : MM. Peyret, Caille, Mexandeau, Laborde, Métayer, Hamelin, Joanne.

Sénateurs : MM. Bohl, Grand, Marie-Anne, Hubert Martin, Mathy, Romaine, Viron.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Grand ; rapporteurs : M. Berger (à l'Assemblée nationale), M. Mézard (au Sénat).

22. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPO-

SITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT CRÉATION DU CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU.

Communication pour sa création [20 décembre 1974] (p. 8260).

Composition [20 décembre 1974] (p. 8272).

Membres titulaires :

Députés : MM. Henry Berger, Aymeric Simon-Lorière, Jean Bichat, Antoine Gissinger, Mme Anne-Marie Fritsch, MM. Hervé Laudrin, Jacques Cressard.

Sénateurs : MM. Jean de Bagneux, Michel Miroudot, Maurice Schumann, Georges Lamousse, André Fosset, Mme Catherine Lagatu, M. Jacques Habert.

Membres suppléants :

Députés : MM. Pierre Raynal, Albert Liogier, Augustin Chauvet, Marc Bécam.

Sénateurs : MM. Henri Caillavet, Adolphe Chauvin, Jean Fleury, Mme Goutmann, MM. Jean Collery, Jacques Carat, Paul Minot.

Bureau : président : M. Jean de Bagneux ; vice-président : M. Henry Berger ; rapporteurs : M. Michel Miroudot (au Sénat). M. Aymeric Simon-Lorière (à l'Assemblée nationale).

23. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX FORCLUSIONS ENCOURUES DURANT LA PÉRIODE D'INTERRUPTION DU SERVICE POSTAL, AINSI QU'A LA PROROGATION ET A LA SUSPENSION DE DIVERS DÉLAIS.

Communication pour sa création [20 décembre 1974] (p. 8260).

Composition [20 décembre 1974] (p. 8260).

Membres titulaires :

Députés : MM. Jean Foyer, Claude Gerbet, Charles Bignon, André Fanton, Eugène Claudius-Petit, Maxime Kalinsky, Claude Dhinnin.

Sénateurs : MM. Jean Auburtin, René Ballayer, Philippe de Bourgoing, Félix Ciccolini, Etienne Dailly, Léon Jozeau-Marigné, André Mignot.

Membres suppléants :

Députés : MM. Pierre-Charles Krieg, Eugène Authier, Jean Richomme, Jean-Claude Burckel, Henri Baudouin, Marcel Massot, Maurice Brun.

Sénateurs : MM. Jean Bac, Yves Estève, Jean Geoffroy, Pierre Marcilhacy, Louis Namy, Jacques Pelletier, Jacques Thyraud.

Bureau : président : M. Léon Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Jean Foyer ; rapporteurs : M. Félix Ciccolini (au Sénat), M. Claude Gerbet (à l'Assemblée nationale).

24. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU PERMIS DE CHASSER.

Communication relative à sa création [24 avril 1975] (p. 2091).

Composition [29 avril 1975] (p. 2228, 2229).

Membres titulaires :

Députés : MM. Fouchier, de Poulpiquet, de Gastines, Maujoüan du Gasset, Desanlis, Sénès, Rigout.

Sénateurs : MM. Bertaud, Kieffer, Croze, Guillaumot, Debesson, Chatelain, Mme Gros,

Membres suppléants :

Députés : MM. Bécam, Durand, Hausherr, Darnis, Antoune, Chauvel, Eloy.

Sénateurs : MM. Marré, Francou, Brun, Berchet, Legrand, Bajeux, Alliès.

Bureau : président : M. Fouchier ; vice-président : M. Bertaud ; rapporteurs : M. de Poulpiquet (à l'Assemblée nationale), M. Kieffer (au Sénat).

25. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1975.

Communication relative à sa création [23 mai 1975] (p. 3182).

Composition [27 mai 1975] (p. 3263).

Membres titulaires :

Députés : MM. Augustin Chauvet, Frédéric Gabriel, Rémy Montagne, Maurice Papon, Maurice Plantier, Henri Torre, Robert-André Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, René Monory, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, Pierre Prost.

Membres suppléants :

Députés : MM. Jean Boinvilliers, Maurice Tissandier, Roger Partrat, Pierre Ribes, Pierre Cornet, Jacques Weinman, Bernard Marie.

Sénateurs : MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, André Fosset, Auguste Amic, Roland Boscary-Monsservin, Yves Durand, Edmond Sauvageot.

Bureau : président : M. Edouard Bonnefous ; vice-président : M. Rémy Montagne ; rapporteurs : M. Maurice Papon (à l'Assemblée nationale), M. Yvon Coudé du Foresto (au Sénat).

26. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI D'ORIENTATION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Communication relative à sa création [5 juin 1976] (p. 3708).

Composition [5 juin 1975] (p. 3755).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Bichat, Blanc (Jacques), Caillaud, Gissinger, Weber (Claude), Weber (Pierre).

Sénateurs : MM. Bohl (André), Caillavet (Henri), Grand (Lucien), Gravier (Jean), Rabineau (André), Souquet (Marcel), Talon (Bernard).

Membres suppléants :

Députés : MM. Bastide, Béraud, Bolo, Briane, Laborde, Millet, Montesquiou (de).

Sénateurs : MM. Desmarets (Jean), Henriet (Jacques), Marie-Anne (Georges), Maury (Jacques), Reptin (Ernest), Robini (Victor), Mlle Scellier (Gabrielle).

Bureau : M. Henry Berger ; vice-président : M. Georges Marie-Anne ; rapporteurs : M. Jacques Blanc (à l'Assemblée nationale), M. Bernard Talon (au Sénat).

27. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE AGRICOLE.

Communication relative à sa création [25 juin 1975] (p. 4752).

Composition [27 juin 1975] (p. 4967).

Membres titulaires :

Députés : MM. Méhaignerie, Fouchier, Valleix, Billoux, Chambon, Rigout, Drapier.

Sénateurs : MM. Bertaud, Sordel, Bajeux, Brégégère, Brun (Raymond), Berchet, Chatelain.

Membres suppléants :

Députés : MM. Denis, Balmigère, Bizet, Girard, Mme Crépin, MM. Weisenhorn, Bernard.

Sénateurs : MM. Bouloux, Dubois (Hector), Durieux, Guillaumot, Marré, Lalloy, Mme Gros (Brigitte).

Bureau : président : M. Bertaud ; vice-président : M. Fouchier ; rapporteurs : M. Méhaignerie (à l'Assemblée nationale), M. Sordel (au Sénat).

28. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUPPRIMANT LA PATENTE ET INSTITUANT UNE TAXE PROFESSIONNELLE.

Communication relative à sa création [27 juin 1975] (p. 4917).

Composition [27 juin 1975] (p. 4967).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Burckel, Papon, Piot, Gerbet, Claudius-Petit, Massot.

Sénateurs : MM. Bonnefous, Coudé du Foresto, Monory, Monichon, Descours-Desacres, Durand (Yves), Mignot.

Membres suppléants :

Députés : MM. Magaud, Chauvet, Baudouin, Graziani, Mme Thome-Patenôtre, MM. Bérard, Peretti.

Sénateurs : MM. Prost, Raybaud, Lombard, Boscary-Monsservin, Fortier, Tournan, Amic.

Bureau : président : M. Foyer ; vice-président : M. Bonnefous ; rapporteurs : M. Burckel (à l'Assemblée nationale), M. Coudé du Foresto (au Sénat).

29. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DU STATUT DU FERMAGE.

Communication relative à sa création [27juin 1975] (p. 4943).

Composition [28 juin 1975] (p. 5022).

Membres titulaires :

Députés : MM. Denis (Bertrand), Gerbet, Méhaignerie, Fouchier, Bizet, Cornette, Bécam.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, de Hauteclocque, Bajeux, de Bourgoing, Estève, Geoffroy, Pelletier.

Membres suppléants :

Députés : MM. Masson, Desanlis, Dousset, Chambon, Ceyrac, Bernard, Rigout.

Sénateurs : MM. Auburtin, Eberhard, Girault, Guillard, Jourdan, Sauvage, Tailhades.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Fouchier ; rapporteurs : M. Bizet (à l'Assemblée nationale), M. de Hauteclocque (au Sénat).

30. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET A LA RÉCUPÉRATION DES MATÉRIAUX.

Communication relative à sa création [28 juin 1975] (p. 4997).

Composition [28 juin 1975] (p. 5022).

Membres titulaires :

Députés : MM. Chambon, Weisenhorn, Wagner, Glon, Bécam, Turco, Bayou.

Sénateurs : MM. Bertaud, Rausch, Laucournet, Pintat, Chauty, Létoquart, Collery.

Membres suppléants :

Députés : MM. de Gastines, Deprez, André Billoux, Chassagne, Mme Crépin, MM. Bizet, Gantier.

Sénateurs : MM. Boyer-Andrivet, Berchet, Bouloux, Debesson, Collomb, Legrand, Chatelain.

Bureau : président : M. Bertaud ; vice-président : M. Chambon ; rapporteurs : M. Weisenhorn (à l'Assemblée nationale), M. Rausch (au Sénat).

31. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'ÉDUCATION.

Communication relative à sa création [28 juin 1975] (p. 5014).

Composition [30 juin 1975] (p. 5082).

Membres titulaires :

Députés : MM. Jacques Legendre, Bichat, Gaussin, Berger, Ralite, Mexandeau, Béraud.

Sénateurs : MM. de Bagneux, Tinant, Fleury, Duval, Miroudot, Collery, Jacques Habert.

Membres suppléants :

Députés : MM. Pinte, Gissinger, Mme Fritsch, MM. de Préaumont, Pignion, Mme Moreau, M. Hamelin.

Sénateurs : MM. Chauvin, Charles Durand, Houdet, Ferrant, de la Forest, Blanc, Barrachin.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. de Bagneux ; rapporteurs : M. Jacques Legendre (à l'Assemblée nationale), Chauvin (au Sénat).

32. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DU DIVORCE.

Communication relative à sa création [30 juin 1975] (p. 5056).

Composition [30 juin 1975] (p. 5082).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Donnez, Fanton, Alfonsi, Piot, Gerbet, Mme Missoffe.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Geoffroy, Auburtin, Estève, Marcilhacy, Pelletier, Thyraud.

Membres suppléants :

Députés : MM. Brun, Chandernagor, Richomme, Mmes Stephan, Constans, MM. Graziani, Le Douarec.

Sénateurs : MM. Champeix, Girault, de Hauteclocque, Mignot, Namy, Pillet, Virapoullé.

Bureau : président : M. Foyer ; vice-président : M. Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. Donnez (à l'Assemblée nationale), M. Geoffroy (au Sénat).

33. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MÉDICALE ET LEURS DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS.

Communication relative à sa création [30 juin 1975] (p. 5056).

Composition [30 juin 1975] (p. 5083).

Membres titulaires :

Députés : MM. Macquet, Bichat, Gaussin, Berger, Ralite, Mexandeau, Béraud.

Sénateurs : MM. Boyer (Louis), Grand, Henriet, Lemarie, Mezard, Rabineau, Schwint.

Membres suppléants :

Députés : MM. Pinte, Gissinger, Mme Fritsch, MM. de Préaumont, Pignion, Mme Moreau, M. Hamelin.

Sénateurs : MM. Dussert, Gros, Marie-Anne, Mathy, Moreigne, Talon, Terre.

Bureau : président : M. Grand (Lucien) ; vice-président : M. Berger ; rapporteurs : M. Bichat (à l'Assemblée nationale), M. Louis Boyer (au Sénat).

34. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX CONVENTIONS ENTRE LES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DU RÉGIME AGRICOLE ET DU RÉGIME DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS DES PROFESSIONS NON AGRICOLES ET LES PRATICIENS ET AUXILIAIRES MÉDICAUX.

Communication relative à sa création [30 juin 1975] (p. 5056).

Composition [30 juin 1975] (p. 5082).

Membres titulaires :

Députés : MM. Macquet, Bichat, Gaussin, Berger, Ralite, Mexandeau, Béraud.

Sénateurs : MM. Boyer (Louis), Grand, Henriet, Mézard, Rabineau, Schwint, Terre.

Membres suppléants :

Députés : MM. Pinte, Gissinger, Mme Fritsch, MM. de Préaumont, Pignion, Mme Moreau, M. Hamelin.

Sénateurs : MM. Dussert, Gros, Lemarié, Marie-Anne, Mathy, Moreigne, Talon.

Bureau : président : M. Lucien Grand ; vice-président : M. Berger ; rapporteur : M. Bichat (à l'Assemblée nationale), M. Lucien Grand (au Sénat).

35. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'INDÉPENDANCE DU TERRITOIRE DES COMORES.

Communication relative à sa création [30 juin 1975] (p. 5073).

Composition [30 juin 1975] (p. 5083).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Piot, Lauriol, Krieg, Fontaine, Debré, Donnez.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Pelletier, de Cuttoli, Geoffroy, Girault, de Hauteclocque, Namy.

Membres suppléants :

Députés : MM. Gerbet, Brial, Richomme, Fanton, Tibéri, Magaud, Claudius-Petit.

Sénateurs : MM. de Bourgoing, Champeix, Estève, Guillard, Sauvage, Thyraud, Virapoullé.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteurs : M. Krieg (à l'Assemblée nationale), M. Pelletier (au Sénat).

36. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1975.

Communication relative à sa création [12 septembre 1975] (p. 6252).

Composition [12 septembre 1975] (p. 6257).

Membres titulaires :

Députés : MM. Cressard (Jacques), Hamel (Emmanuel), Icart (Fernand), Montagne (Rémy), Papon (Maurice), Ribes (Pierre), Vivien (Robert-André).

Sénateur : MM. Bonnefous (Edouard), Coudé du Foresto (Yvon), de Montalembert (Geoffroy), Descours Desacres (Jacques), Monichon (Pierre-Max), Amic (Auguste), Fosset (André).

Membres suppléants :

Députés : MM. Weinman (Jacques), Ginoux (Henri), Gabriel (Frédéric), Plantier (Maurice), Cornet (Pierre), Le Tac (Joël), Partrat (Roger).

Sénateur : MM. Raybaud (Joseph), Prost (Pierre), Schumann (Maurice), Sauvageot (Edmond), Chazelle (René), Durand (Yves), Legouez (Modeste).

Bureau : président : M. Icart (Fernand) ; vice-président : M. Bonnefous (Edouard) ; rapporteurs : M. Papon (Maurice) (à l'Assemblée nationale), M. Coudé du Foresto (Yvon) (au Sénat).

37. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT.

Communication relative à sa création [7 octobre 1975] (p. 6590).

Composition [9 octobre 1975] (p. 6736).

Membres titulaires :

Députés : MM. Rickert, Berger, Foyer, Blanc (Jacques), Hage, Lavielle, Hamelin.

Sénateurs : MM. de Bagneux (Jean), Ruet (Roland), Petit (Pierre), Duval (Francois), Chauvin (Adolphe), Habert (Jacques), Fleury (Jean).

Membres suppléants :

Députés : MM. Rickert, Berger, Foyer,

Blanc (Jacques), Hage (Pierre), Delaneau, Briane (Jean).

Sénateurs : MM. de Bagneux (Jean), Ruet (Roland), Petit (Pierre), Collery (Jean), Francou (Jean), Ferrant (Charles), Durand (Charles), Verillon (Maurice).

Bureau : président : M. Jean de Bagneux ; vice-président : M. Berger ; rapporteurs : M. Rickert (à l'Assemblée nationale), M. Roland Ruet (au Sénat).

38. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1976.

Communication relative à sa création [11 décembre 1975] (p. 9666).

Composition [15 décembre 1975] (p. 9815).

Membres titulaires :

Députés : MM. Icart (Fernand), Papon (Maurice), Coulais (Claude), Montagne (Rémy), Vivien (Robert-André), Le Tac (Joël), Ribes (Pierre).

Sénateurs : MM. Bonnefous (Edouard), Monory (René), de Montalembert (Geoffroy), Monichon (Max), Descours Desacres (Jacques), Tournan (Henri), Prost (Pierre).

Membres suppléants :

Députés : MM. Bénard (Mario), Cornet (Pierre), Hamel (Emmanuel), Ginoux (Henri), Caro (Jean-Marie), Foyer (Jean), Simon-Lorière (Aymeric).

Sénateurs : MM. Raybaud (Joseph), Fosset (André), Schumann (Maurice), Boscary-Monsservin (Roland), Miroudot (Michel), Amic (Auguste), Durand (Yves).

Bureau : président : M. Fernand Icart ; vice-président : M. Edouard Bonnefous ; rapporteurs : M. Maurice Papon (à l'Assemblée nationale), M. René Monory (au Sénat).

39. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DE LA POLITIQUE FONCIÈRE.

Communication relative à sa création [12 décembre 1975] (p. 9754).

Composition [17 décembre 1975] (p. 9952).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer (Jean), Fanton (André), Claudius-Petit (Eugène), Gerbet (Claude), Montagne (Rémy), Masson (Marc), Deprez (Charles).

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné (Léon), Pillet (Paul), Chauty (Michel), Brousse (Pierre), Miroudot (Michel), Bac (Jean), Geoffroy (Jean).

Membres suppléants :

Députés : MM. Sauvaigo (Pierre), Krieg (Pierre-Charles), Magaud (Charles), Bourson (Pierre-Alexandre), Alfonsi (Nicolas), Houteer (Gérard), de La Malène (Christian).

Sénateurs : MM. Fréville (Henri), de Hauteclocque (Baudouin), Marson (James), Pelletier (Jacques), Petit (Guy), Tailhades (Edgar), Thyraud (Jacques).

Bureau : président : M. Léon Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Jean Foyer ; rapporteurs : M. André Fanton (à l'Assemblée nationale), M. Paul Pillet (au Sénat).

40. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI ORGANIQUE RELATIF AU STATUT DE LA MAGISTRATURE.

Communication relative à sa création [15 décembre 1975] (p. 9784).

Composition [18 décembre 1975] (p. 10009).

Membres titulaires :

Députés : MM. Jean Foyer, Jacques Limouzy, Claude Gerbet, Jean-Paul de Rocca-Serra, Eugène Claudius-Petit, Jacques Piot, Charles Magaud.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Edgar Tailhades, René Chazelle, Jean Auburtin, René Ballayer, Baudouin de Hauteclocque, André Mignot.

Membres suppléants :

Députés : MM. Nicolas Alfonsi, Pierre-Charles Krieg, Pierre Sauvaigo, André Fanton, Jacques Dominati, Christian de la Malène, Gérard Houteer.

Sénateurs : MM. Philippe de Bourgoing, Raymond Brosseau, Yves Estève, Henri Fréville, Paul Guillard, Pierre Marcilhacy, Jacques Pelletier.

Bureau : président : M. Jean Foyer ; vice-président : M. Léon Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. Claude Gerbet (à l'Assemblée nationale), M. Edgar Tailhades (au Sénat).

41. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET

DE LOI RELATIF A LA LIMITE D'AGE DES FONCTIONNAIRES DE L'ETAT.

Communication relative à sa création [15 décembre 1975] (p. 9786).

Composition [18 décembre 1975] (p. 10009).

Membres titulaires :

Députés : MM. Jean Foyer, Jacques Limouzy, Claude Gerbet, Jean-Paul de Rocca-Serra, Eugène Claudius-Petit, Jacques Piot, Charles Magaud.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Edgar Tailhades, René Chazelle, Jean Auburtin, René Ballayer, Baudouin de Hauteclocque, André Mignot.

Membres suppléants :

Députés : MM. Nicolas Alfonsi, Pierre-Charles Krieg, Pierre Sauvaigo, André Fanton, Jacques Dominati, Christian de la Malène, Gérard Houteer.

Sénateurs : MM. Philippe de Bourgoing, Raymond Brosseau, Yves Estève, Henri Fréville, Paul Guillard, Pierre Marcilhacy, Jacques Pelletier.

Bureau : président : M. Jean Foyer ; vice-président : M. Léon Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. Claude Gerbet (à l'Assemblée nationale), M. Edgar Tailhades (au Sénat).

42. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DU RÉGIME ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE PARIS.

Communication relative à sa création [16 décembre 1975] (p. 9842).

Composition [18 décembre 1975] (p. 10009).

Membres titulaires :

Députés : MM. Jean Foyer, André Fanton, Eugène Claudius-Petit, Claude Gerbet, Henri Baudouin, Charles Magaud, Jacques Piot.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Jean Auburtin, André Fosset, Philippe de Bourgoing, Félix Ciccolini, Baudouin de Hauteclocque, André Mignot.

Membres suppléants :

Députés : MM. Jacques Limouzy, Pierre Sauvaigo, Marc Lauriol, Pierre-Charles Krieg, Nicolas Alfonsi, Christian de la Malène, Jacques Dominati.

Sénateurs : MM. René Ballayer, Raymond Brosseau, Marcel Champeix, Yves Estève, Paul Guillard, Pierre Marcilhacy, Jacques Pelletier.

Bureau : président : M. Jean Foyer ; vice-président : M. Léon Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. André Fanton (à l'Assemblée nationale), M. Léon Jozeau-Marigné (au Sénat).

43. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE ÉLECTORAL ET DU CODE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

Communication relative à sa création [16 décembre 1975] (p. 9842).

Composition [18 décembre 1975] (p. 10010).

Membres titulaires :

Députés : MM. Jean Foyer, Jacques Limouzy, Claude Gerbet, Jean-Paul de Rocca-Serra, Eugène Claudius-Petit, Jacques Piot, Charles Magaud.

Sénateurs : MM. Léon Jozeau-Marigné, Félix Ciccolini, Jean Auburtin, Philippe de Bourgoing, André Fosset, Baudouin de Hauteclocque, André Mignot.

Membres suppléants :

Députés : MM. Nicolas Alfonsi, Pierre-Charles Krieg, Pierre Sauvaigo, André Fanton, Jacques Dominati, Christian de la Malène, Gérard Houteer.

Sénateurs : MM. René Ballayer, Raymond Brosseau, Marcel Champeix, Yves Estève, Paul Guillard, Pierre Marcilhacy, Jacques Pelletier.

Bureau : président : M. Léon Jozeau-Marigré ; vice-président : M. Jean Foyer ; rapporteurs : M. Jacques Limouzy (à l'Assemblée nationale), M. Félix Ciccolini (au Sénat).

44. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1975.

Communication relative à sa création [18 décembre 1975] (p. 9962).

Composition [18 décembre 1975] (p. 10009).

Membres titulaires :

Députés : MM. Fernand Icart, Maurice Papon, Mario Bénard, Emmanuel Hamel,

Georges Mesmin, Pierre Ribes, Robert-André Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, René Monory, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, Pierre Prost.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bernard Pons, Frédéric Gabriel, Henri Ginoux, Jacques Weinman, Maurice Tissandier, Rémy Montagne, Louis Sallé.

Sénateurs : MM. Joseph Raybaud, Michel Kistler, Maurice Schumann, Roland Boscary-Monsservin, Modeste Legouez, Auguste Amic, Yves Durand.

Bureau : président : M. Edouard Bonnefous ; vice-président : M. Fernand Icart ; rapporteurs : M. Maurice Papon (à l'Assemblée nationale), M. René Monory (au Sénat).

45. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX CONDITIONS D'ACCÈS A LA RETRAITE DE CERTAINS TRAVAILLEURS MANUELS.

Communication relative à sa création [18 décembre 1975] (p. 10010).

Composition [19 décembre 1975] (p. 10152).

Membres titulaires :

Députés : MM. Henry Berger, Pierre Bernard-Reymond, Mme Gisèle Moreau, MM. Jacques-Antoine Gau, Antoine Gissinger, Jean Briane, Jean Bichat.

Sénateurs : MM. Lucien Grand, Jacques Henriet, André Méric, Jean Mézard, Mlle Gabrielle Scellier, MM. Robert Schwint, René Touzet.

Membres suppléants :

Députés : M. Etienne Pinte, Mlle Anne-Marie Fritsch, MM. Pierre Raynal, Pierre-Roger Gaussin, Roger Fourneyron, Maurice Andrieu, Marcel Béraud.

Sénateurs : MM. Louis Boyer, Marcel Gargar, Georges Marie-Anne, Marcel Mathy, Jacques Maury, André Rabineau, Pierre Tajan.

Bureau : président : M. Lucien Grand ; vice-président : M. Henry Berger ; rapporteurs : M. Pierre Bernard-Reymond (à l'Assemblée nationale), M. René Touzet (au Sénat).

46. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA PROTECTION DES OCCUPANTS DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION.

Communication relative à sa création [19 décembre 1975] (p. 10108).

Composition [20 décembre 1975] (p. 10184).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Magaud, Lauriol, Fanton, Krieg, Piot, Gerbet.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Mignot, Auburtin, de Bourgoing, de Hauteclocque, Pillet, Tailhades.

Membres suppléants :

Députés : MM. Limouzy, Bourson, Claudius-Petit, Tiberi, Charles Bignon, Neuwirth, Houteer.

Sénateurs : MM. Ballayer, Brosseau, Champeix, Estève, Guillard, Marcilhacy, Pelletier.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteurs : M. Magaud (à l'Assemblée nationale), M. Mignot (au Sénat).

47. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI N° 66-537 DU 24 JUILLET 1966 SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES EN VUE DE SUPPRIMER LES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES SOUS FORME DE TANTIÈMES.

Communication relative à sa création [19 décembre 1975] (p. 10109).

Composition [20 décembre 1975] (p. 10184).

Membres suppléants :

Députés : MM. Foyer, Lauriol, Fanton, Krieg, Limouzy, Piot, Gerbet.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Dailly, Bac, Ballayer, Guillard, Sauvage, Tailhades.

Membres titulaires :

Députés : MM. Magaud, Bourson, Claudius-Petit, Tiberi, Charles Bignon, Neuwirth, Houteer.

Sénateurs : MM. Auburtin, de Bourgoing, de Cuttoli, Eberhard, de Hauteclocque, Mignot, Nayrou.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteurs : M. Lauriol (à l'Assemblée nationale), M. Dailly (au Sénat).

48. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CHAPITRE III DU TITRE IV DU LIVRE PREMIER DU CODE DU TRAVAIL RELATIVES AU PAIEMENT DES CRÉANCES RÉSULTANT DU CONTRAT DE TRAVAIL EN CAS DE RÈGLEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DES BIENS.

Communication relative à sa création [19 décembre 1975] (p. 10115).

Composition [20 décembre 1975] (p. 10183).

Membres titulaires :

Députés : MM. Henry Berger, Alexandre Bolo, Jacques Delong, Antoine Gissinger, Jack Ralite, Jean Bichat, Pierre Raynal.

Sénateurs : MM. Lucien Grand, Louis Gros, Jacques Henriet, André Rabineau, Robert Schwint, Pierre Tajan, René Touzet.

Membres suppléants :

Députés : M. Etienne Pinte, Mme Anne-Marie Fritsch, MM. Roger Fourneyron, Pierre-Roger Gaussin, Maurice Andrieu, René Caille, Henri Belcour.

Sénateurs : MM. André Bohl, Louis Boyer, Charles Cathala, Marcel Gargar, Georges Marie-Anne, Marcel Mathy, Eugène Romaine.

Bureau : président : M. Henry Berger ; vice-président : M. Lucien Grand ; rapporteurs : M. Alexandre Bolo (à l'Assemblée nationale), M. André Rabineau (au Sénat)

49. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DES TITRES II ET V DU LIVRE IX DU CODE DU TRAVAIL ET RELATIVE AU CONTROLE DU FINANCEMENT DES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.

Communication relative à sa création [19 décembre 1975] (p. 10150).

Composition [20 décembre 1975] (p. 10183).

Membres titulaires :

Députés : MM. Henry Berger, Alexandre Bolo, Jacques Delong, Antoine Gissinger, Jack Ralite, Jean Bichat, Pierre Raynal.

Sénateurs : MM. Jean de Bagneux, Léon Eeckhoutte, Paul Minot, Michel Miroudot, Jacques Habert, Adolphe Chauvin, Victor Provo.

Membres suppléants :

Députés : M. Etienne Pinte, Mme Anne-Marie Fritsch, MM. Roger Fourneyron, Pierre-Roger Gaussin, Maurice Andrieu, René Caille, Henri Belcour.

Sénateurs : M. René Tinant, Mme Catherine Lagatu, MM. Jacques Carat, Jean Fleury, Roger Moreau, Louis de la Forest, Jean Collery.

Bureau : président : M. Henry Berger ; vice-président : M. Jean de Bagneux ; rapporteurs : M. Jacques Delong (à l'Assemblée nationale), M. Jacques Habert (au Sénat).

50. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI CONCERNANT L'INTERVENTION DES TRAVAILLEUSES FAMILIALES ET DES AIDES MÉNAGÈRES DANS LE CADRE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE.

Communication relative à sa création [20 décembre 1975] (p. 10167).

Composition [20 décembre 1975] (p. 10183).

Membres titulaires :

Députés : MM. Henry Berger, Etienne Pinte, Jacques Delong, Antoine Gissinger, Jack Ralite, Jean Bichat, Pierre Raynal.

Sénateurs : MM. Lucien Grand, Louis Gros, Jacques Henriet, André Rabineau, Robert Schwint, Pierre Tajan, René Touzet.

Membres suppléants :

Députés : M. Alexandre Bolo, Mme Anne-Marie Fritsch, MM. Roger Fourneyron, Pierre-Roger Gaussin, Maurice Andrieu, René Caille, Henri Belcour.

Sénateurs : MM. André Bohl, Louis Boyer, Charles Cathala, Marcel Gargar, Georges Marie-Anne, Marcel Mathy, Eugène Romaine,

Bureau : président : M. Henry Berger ; vice-président : M. Lucien Grand ; rapporteurs : M. Etienne Pinte (à l'Assemblée nationale), M. André Rabineau (au Sénat).

51. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI RELATIVE A LA SOUS-TRAITANCE

Communication relative à sa création [20 décembre 1975] (p. 10177).

Composition [20 décembre 1975] (p. 10184).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Lauriol, Fanton, Krieg, Limouzy, Neuwirth, Gerbet.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Sauvage, Bac, Dailly, Guillard, Mignot, Nayrou.

Membres suppléants :

Députés : MM. Magaud, Bourson, Claudius-Petit, Tibéri, Charles Bignon, Piot, Houteer.

Sénateurs : MM. Ballayer, Estève, de Hauteclocque, Jourdan, Marson, Tailhades, Virapoullé.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteur : M. Lauriol (à l'Assemblée nationale), M. Sauvage (au Sénat).

52. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT CRÉATION ET ORGANISATION DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE.

Communication pour sa création [28 avril 1976] (p. 2250).

Composition [29 avril 1976] (p. 2419).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Bourson, Magaud, Krieg, Claudius-Petit, Boscher, Lauriol.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Mignot, Auburtin, Ballayer, Bonnefous, Champeix, Dailly.

Membres suppléants :

Députés : MM. Fanton, Baudouin, Fontaine, Bouvard, Richomme, Gerbet, Sauvaigo.

Sénateurs : MM. Bac, Guillard, Jourdan, Marson, Pelletier, Tailhades, Virapoullé.

Bureau : président : M. Foyer ; vice-président : M. Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. Bourson (à l'Assemblée nationale), M. Mignot (au Sénat).

53. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976.

Communication pour sa création [26 mai 1976] (p. 3496).

Composition [9 juin 1976] (p. 3939).

Membres titulaires :

Députés : MM. Mario Bénard, Robert Bisson, Jean-Marie Caro, Pierre Cornet, Fernand Icart, Maurice Papon, Robert-André Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, René Monory, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, Joseph Raybaud.

Membres suppléants :

Députés : MM. Joël Le Theule, Frédéric Gabriel, Roger Partrat, Louis Sallé, Emmanuel Hamel, Roger Ribadeau Dumas, Claude Coulais.

Sénateurs : MM. Yvon Coudé du Foresto, Maurice Schumann, Yves Durand, Modeste Legouez, Auguste Amic, Pierre Brousse, Marcel Fortier.

Bureau : président : M. Edouard Bonnefous; vice-président : M. Fernand Icart ; rapporteurs : M. Maurice Papon (à l'Assemblée nationale), M. Monory (au Sénat).

54. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME.

Communication pour sa création [22 juin 1976] (p. 4473).

Composition [24 juin 1976] (p. 4680).

Membres titulaires :

Députés : Mme Tisné, MM. Berger, Gissinger, Gaussin, Mme Fritsch, MM. Delhalle, Delaneau.

Sénateurs : MM. Henriet, Lemarié, Viron, Moreigne, Marie-Anne, Mlle Scellier, M. Robini.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bastide, Joanne, Bayard, Brocard, Braun, Montesquiou (de), Caillaud.

Sénateurs : MM. Boyer, Schwint, Touzet, Rabineau, Aubry, Cathala, Talon.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Henriet ; rapporteurs : Mme Tisné (à l'Assemblée nationale), M. Moreigne (au Sénat).

55. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES MESURES DE PROTECTION SOCIALE DE LA FAMILLE.

Communication pour sa création [28 juin 1976] (p. 4824).

Composition [1er juillet 1976] (p. 5010).

Membres titulaires :

Députés : Mme Missoffe, MM. Berger, Briane, Brocard, Joanne, Gissinger, Mme Fritsch.

Sénateurs : MM. Grand, Henriet, Lemarié, Viron, Bohl, Marie-Anne, Schwint.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bayard, Blanc (J.), Delaneau, Delhalle, Chazalon, Fourneyron, Le Foll.

Sénateurs : MM. Berrier, Touzet, Boyer, Labèguerie, Aubry, Sallenave, Talon.

Bureau : président : M. Grand ; vice-président : M. Berger ; rapporteurs : Mme Missoffe (à l'Assemblée nationale), M. Bohl (au Sénat).

56. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'ORGANISATION DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Communication pour sa création [6 juillet 1976] (p. 5070).

Composition [8 juillet 1976] (p. 5172).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Baudouin, Gerbet, Claudius-Petit, Krieg, Piot, Fanton.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Bac, Estève, Champeix, Pelletier, de Cuttoli, Schiélé.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bourson, Brial, Dhinnin, Lauriol, Limouzy, Magaud, Raynal.

Sénateurs : MM. Auburtin, Eberhard, de Hauteclocque, Carous, Geoffroy, Nuninger, Guillard.

Bureau : président : M. Foyer ; vice-président : M. Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. Baudouin (à l'Assemblée nationale), M. Bac (au Sénat).

57. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE ÉLECTORAL.

Communication pour sa création [9 juillet 1976] (p. 5230).

Composition [9 juillet 1976] (p. 5247).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Fanton, Claudius-Petit, Gerbet, Magaud, Alfonsi, Bourson.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Schiélé, Nayrou, Jourdan, Estève, Guillard, Ballayer.

Membres suppléants :

Députés : MM. Krieg, Piot, Chinaud, Sablé, Fontaine, Dominati, Authier.

Sénateurs : MM. Auburtin, Dailly, Ciccolini, Brosseau, Sauvage, Thyraud, Boileau.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteurs : M. Fanton (à l'Assemblée nationale), M. Schiélé (au Sénat).

58. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT IMPOSITION DES RESSOURCES PROVENANT DE PLUS-VALUES ASSIMILABLES A UN REVENU.

Communication pour sa création [9 juillet 1976] (p. 5230).

Composition [9 juillet 1976] (p. 5247).

Membres titulaires :

Députés : MM. Chauvet, Coulais, Icart, Marette, Montagne, Papon, Vivien.

Sénateurs : MM. Bonnefous, Monory, Coudé du Foresto, de Montalembert, Monichon, Descours Desacres, Tournan.

Membres suppléants :

Députés : MM. Weinman, Hamel, Partrat, de Rocca Serra, Tissandier, Plantier, Marie.

Sénateurs : MM. Raybaud, Schumann, Yves Durand, Legouez, Chazelle, Brousse, Schmitt.

Bureau : président : M. Edouard Bonnefous ; vice-président : M. Fernand Icart ; rapporteurs : M. Maurice Papon (à l'Assemblée nationale), M. Yvon Coudé du Foresto (au Sénat).

59. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT INSTITUTION D'UN REPOS COMPENSATEUR EN MATIÈRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE TRAVAIL.

Communication pour sa création [9 juillet 1976] (p. 5230).

Composition [9 juillet 1976] (p. 5247).

Membres titulaires :

Députés : M. Berger, Mme Fritsch, MM. Montesquiou (de), Béraud, Caille, Mme Tisné, M. Gantier.

Sénateurs : MM. Grand, Lemarié, Rabineau, Marie-Anne, Sirgue, Schwint, Aubry.

Membres suppléants :

Députés : MM. Buron (Pierre), Fourneyron,

Métayer, Brocard, Gissinger, Macquet, Blanc (Jacques).

Sénateurs : M. Henriet, Mlle Scellier, MM. Berrier, Boyer, Tajan, Talon, Sallenave.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Grand ; rapporteurs : M. Berger (à l'Assemblée nationale), M. Rabineau (au Sénat).

60. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Communication pour sa création [12 octobre 1976] (p. 6504).

Composition [13 octobre 1976] (p. 6584).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Berthelot, Bonhomme, Caille, Foyer, Gau, Limouzy.

Sénateurs : MM. Labèguerie, Grand, Viron, Mézard, Méric, Boyer, Marie-Anne.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bayard, Jacques Blanc, Briane, Brocard, Chazalon, Fourneyron, Gantier.

Sénateurs : MM. Lemarié, Touzet, Aubry, Cathala, Tailhades, Mlle Scellier, M. Talon.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Grand ; rapporteurs : MM. Caille et Bonhomme (à l'Asemblée nationale), M. Labèguerie (au Sénat).

61. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976.

Communication pour sa création [26 octobre 1976] (p. 6982).

Composition [26 octobre 1976] (p. 7049).

Membres titulaires :

Députés : MM. Chauvet, Coulais, Icart, Marette, Mesmin, Papon, Ribes.

Sénateurs : MM. Bonnefous, Monory, de Montalembert, Monichon, Descours Desacres, Tournan, Durand (Yves).

Membres suppléants :

Députés : MM. de Rocca Serra, Mayoud, Ginoux, Weinman, Cornet, Marie, Hamel.

Sénateurs : MM. Raybaud, Coudé du Foresto, Schumann, Boscary-Monsservin, Legouez, Amic, Thyraud.

Bureau : président : M. Bonnefous ; vice-président : M. Icart ; rapporteur : M. Papon (à l'Assemblée nationale), M. Monory (au Sénat).

62. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INDIVISION.

Communication pour sa création [8 novembre 1976] (p. 7731).

Composition [19 novembre 1976] (p. 8431).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Piot, Inchauspé, Gerbet, Charles Bignon, Richomme, Bouvard.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Geoffroy, Dailly, Estève, de Hauteclocque, Nuninger, Tailhades.

Membres suppléants :

Députés : MM. Baudouin, Authier, Magaud, Sauvaigo, Massot, Limouzy, Donnez.

Sénateurs : MM. Ballayer, Champeix, Guillard, Marson, Peyrou, Thyraud, Virapoullé.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Gerbet ; rapporteurs : M. Foyer (à l'Assemblée nationale), M. Dailly (au Sénat) [1er décembre 1976] (p. 8887).

63. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LE TITRE IX DU LIVRE III DU CODE CIVIL.

Communication pour sa création [5 novembre 1976] (p. 7642).

Composition [19 novembre 1976] (p. 8341).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Piot, Inchauspé, Gerbet, Charles Bignon, Richomme, Bouvard.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Geoffroy, Dailly, Estève, de Hauteclocque, Nuninger, Tailhades.

Membres suppléants :

Députés : MM. Baudouin, Authier, Magaud, Sauvaigo, Massot, Limouzy, Donnez.

Sénateurs : MM. Ballayer, Champeix, Guillard, Marson, Peyou, Thyraud, Virapoullé.

Bureau : président : M. Gerbet ; vice-président : M. Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. Foyer (à l'Assemblée nationale), M. Geoffroy (au Sénat) [1er décembre 1976] (p. 8887).

64. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1977.

Communication pour sa création [13 décembre 1976] (p. 9269).

Composition [14 décembre 1976] (p. 9396).

Membres titulaires :

Députés : MM. Chauvet, Cornet, Icart, Ginoux, Marette, Papon, Ribes.

Sénateurs : MM. Bonnefous, Monory, de Montalembert, Monichon, Descours Desacres, Tournan, Raybaud.

Membres suppléants :

Députés : MM. Marie, Torre, Partrat, Weinman, Gabriel, Schloesing, Vivien.

Sénateurs : MM. Héon, Coudé du Foresto, Schumann, Legouez, Boscary-Monsservin, Amic, Durand.

Bureau : président : M. Bonnefous ; vice-président : M. Fernand Icart ; rapporteurs : M. Papon (à l'Assemblée nationale), M. Monory (au Sénat).

65. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DE L'URBANISME.

Communication pour sa création [13 décembre 1976] (p. 9313).

Composition [20 décembre 1976] (p. 9809).

Membres titulaires :

Députés : MM. Fouchier, Masson, Fanton, Wagner, Valleix, Canacos, Claudius-Petit.

Sénateurs : MM. Bertaud, Chauty, Pillet, Miroudot, Laucournet, Parenty, Chatelain.

Membres suppléants :

Députés : MM. Cornette, Raymond, Bizet, Turco, Gaillard, Girard, Jans.

Sénateurs : MM. Beaupetit, Debesson, Yvon, Proriol, Bouquerel, Chupin, Croze.

Bureau : président : M. Fouchier ; vice-président : M. Bertaud ; rapporteurs : M. Masson (Marc) (à l'Assemblée nationale), M. Chauty (au Sénat).

66. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU RÉGIME FISCAL DE LA PRESSE.

Communication pour sa création [14 décembre 1976] (p. 9394).

Composition [17 décembre 1976] (p. 9657).

Membres titulaires :

Députés : MM. Henri Ginoux, Fernand Icart, Joël Le Tac, Alain Mayoud, Maurice Papon, Robert-André Vivien, Jacques Weinman.

Sénateurs : MM. Joseph Raybaud, Gustave Héon, Yvon Coudé du Foresto, Maurice Schumann, Modeste Legouez, Auguste Amic, Yves Durand.

Membres suppléants :

Députés : MM. Pierre Ribes, Emmanuel Hamel, Georges Mesmin, Augustin Chauvet, Frédéric Gabriel, Rémy Montagne, Bernard Marie.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, René Monory, Jean Francou, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan.

Bureau : président : M. Bonnefous ; vice-président : M. Icart ; rapporteurs : M. Vivien (à l'Assemblée nationale), M. Francou (au Sénat).

67. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE RELATIVES A L'EXERCICE DES PROFESSIONS MÉDICALES.

Communication pour sa création [15 décembre 1976] (p. 9448).

Composition [16 décembre 1976] (p. 9550).

Membres titulaires :

Députés : MM. Delhalle, Berger, Delaneau, Joanne, Bichat, Mme Fritsch, M. Bastide.

Sénateurs : MM. Berrier, Grand, Henriet, Lemarié, Viron, Marie-Anne, Rabineau.

Membres suppléants :

Députés : MM. Caille, Vauclair, Béraud, Gissinger, Bolo, Métayer, P. Buron.

Sénateurs : MM. Moreigne, Touzet, Boyer, Mathy, Aubry, Amelin, Sallenave.

Bureau : président : M. Grand ; vice-président : M. Berger ; rapporteurs : M. Delhalle

(à l'Assemblée nationale), M. Berrier (au Sénat).

68. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE POUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT LA VISITE DES VÉHICULES EN VUE DE LA RECHERCHE ET DE LA PRÉVENTION DES INFRACTIONS PÉNALES.

Communication pour sa création [15 décembre 1976] (p. 9448).

Composition [16 décembre 1976] (p. 9551).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Gerbet, Baudouin, Lauriol, Richomme, Massot, Raynal.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Marcilhacy, Auburtin, Virapoullé, Tailhades, Thyraud, Ballayer.

Membres suppléants :

Députés : MM. Ferretti, Bignon (Charles), Peretti, Fanton, Authier, Claudius-Petit, Kalinsky.

Sénateurs : MM. Estève, Guillard, de Cuttoli, Ciccolini, de Hauteclocque, Pelletier, Geoffroy.

Bureau : président : M. Foyer ; vice-président : M. Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. Gerbet (à l'Assemblée nationale), M. Thyraud (au Sénat).

69. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉPRESSION DU PORT IRRÉGULIER D'ARMES, D'UNIFORMES DE POLICE OU DE GENDARMERIE AINSI QUE DE L'USAGE D'INSIGNES OU DE DOCUMENTS.

Communication pour sa création [15 décembre 1976] (p. 9451).

Composition [16 décembre 1976] (p. 9551).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Baudouin, Gerbet, Lauriol, Richomme, Massot, Raynal.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Virapoullé, Auburtin, Marcilhacy, Tailhades, Thyraud, Ballayer.

Membres suppléants :

Députés : MM. Ferretti, Bignon (Charles), Peretti, Fanton, Authier, Claudius-Petit, Kalinsky.

Sénateurs : MM. Estève, Guillard, de Cuttoli, Ciccolini, de Hauteclocque, Pelletier, Geoffroy.

Bureau : président : M. Foyer ; vice-président : M. Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. Baudouin (à l'Assemblée nationale), M. Virapoullé (au Sénat).

70. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DE L'AIDE AU LOGEMENT.

Communication pour sa création [16 décembre 1976] (p. 9547).

Composition [20 décembre 1976] (p. 9809).

Membres titulaires :

Députés : MM. Denis (Bertrand), Bécam, Pinte, Claudius-Petit, Mme Missoffe, MM. Denvers, Wagner.

Sénateurs : MM. Bertaud, Parenty, Pillet, Boyer, Moinet, Laucournet, Mme Gros (Brigitte).

Membres suppléants :

Députés : MM. Coulais, Burckel, Briane, Martin, Tiberi, Guerlin, Fanton.

Sénateurs : MM. Chatelain, Beaupetit, Coudert, Mistral, Lalloy, Pouille, Bouloux.

Bureau : président : M. Denis (Bertrand) ; vice-président : M. Bertaud ; rapporteurs : M. Bécam (à l'Assemblée nationale), M. Parenty (au Sénat).

71. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976.

Communication pour sa création [14 décembre 1976] (p. 9596).

Composition [17 décembre 1976] (p. 9657).

Membres titulaires :

Députés : MM. Augustin Chauvet, Fernand Icart, Bernard Marie, Alain Mayoud, Rémy Montagne, Maurice Papon, Pierre Ribes.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, René Monory, G. de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, Joseph Raybaud.

Membres suppléants :

Députés : MM. Robert-André Vivien, Emmanuel Hamel, Henri Ginoux, Jacques Weinman, Frédéric Gabriel, Georges Mesmin, Joël Le Tac.

Sénateurs : MM. Jean Francou, Gustave Héon, Yvon Coudé du Foresto, Maurice Schu-

mann, Modeste Legouez, Auguste Amic, Yves Durand.

Bureau : président : M. Bonnefous ; vice-président : M. Icart ; rapporteurs : M. Papon (à l'Assemblée nationale), M. Coudé du Foresto (au Sénat).

72. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI GARANTISSANT L'INDEMNISATION DE CERTAINES VICTIMES DE DOMMAGES CORPORELS RÉSULTANT D'UNE INFRACTION.

Communication pour sa création [17 décembre 1976] (p. 9655).

Composition [20 décembre 1976] (p. 9810).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Piot, Gerbet, Raynal, Pidjot, Lauriol, Authier.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Tailhades, Guillard, de Hauteclocque, de Cuttoli, Nayrou, Estève.

Membres suppléants :

Députés : MM. Baudouin, Ferretti, Claudius-Petit, Peretti, Bignon, Donnez, Bourson.

Sénateurs : MM. Virapoullé, Bac, Schiélé, Geoffroy, Brosseau, Pelletier, Jourdan.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteurs : M. Gerbet (à l'Assemblée nationale), M. Tailhades (au Sénat).

73. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LES RÈGLES DE TERRITORIALITÉ ET LES CONDITIONS D'IMPOSITION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER AINSI QUE DES AUTRES PERSONNES NON DOMICILIÉES EN FRANCE.

Communication pour sa création [18 décembre 1976] (p. 9687).

Composition [20 décembre 1976] (p. 9810).

Membres titulaires :

Députés : MM. Cornet, Ginoux, Icart, Marette, Marie, Ribes, Weinman.

Sénateurs : MM. Bonnefous, Sauvageot, Hédert, de Montalembert, Monichon, Descours Desacres, Tournan.

Membres suppléants :

Députés : MM. Chauvet, Torre, Mesmin, Le Tac, Hamel, Montagne, Cressard.

Sénateurs : MM. Raybaud, Jung, Coudé du Foresto, Schumann, Legouez, Amic, Durand (Yves).

Bureau : président : M. Icart ; vice-président : M. Bonnefous ; rapporteurs : M. Marette (à l'Assemblée nationale), M. Sauvageot (au Sénat).

74. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'ORGANISATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES.

Communication pour sa création [18 décembre 1976] (p. 9688).

Composition [20 décembre 1976] (p. 9810).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Piot, Gerbet, Raynal, Pidjot, Lauriol, Authier.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Guillard, de Hauteclocque, de Cuttoli, Nayrou, Estève, Cherrier.

Membres suppléants :

Députés : MM. Baudouin, Ferretti, Claudius-Petit, Peretti, Bignon, Donnez, Bourson.

Sénateurs : MM. Virapoullé, Bac, Schiélé, Geoffroy, Brosseau, Pelletier, Jourdan.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteurs : M. Piot (à l'Assemblée nationale), M. Guillard (au Sénat).

75. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR L'ARCHITECTURE.

Communication pour sa création [18 décembre 1976] (p. 9748).

Composition [20 décembre 1976] (p. 9810).

Membres titulaires :

Députés : MM. Alexandre Bolo, Eugène Claudius-Petit, Mme Anne-Marie Fritsch, MM. Jean Bichat, Jack Ralite, Maurice Andrieux, Gilbert Gantier.

Sénateurs : MM. Jean de Bagneux, Michel Miroudot, Maurice Schumann, Jacques Carat, René Tinant, Fernand Poignant, François Duval.

Membres suppléants :

Députés : MM. Louis Joanne, Etienne Pinte, Jean Delaneau, Paul Vauclair, René Métayer, Pierre Buron, Jean Valleix.

Sénateurs : MM. Pierre Vallon, Claudius Delorme, Georges Lamousse, Jacques Habert, Adolphe Chauvin, Jacques Bordeneuve, Hubert Martin.

Bureau : président : M. de Bagneux ; vice-président : Mme Fritsch ; rapporteurs : M. Bolo (à l'Assemblée nationale), M. Miroudot (au Sénat).

76. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT L'ARTICLE 15 DE LA LOI N° 71-1130 DU 31 DÉCEMBRE 1971 PORTANT RÉFORME DE CERTAINES PROFESSIONS JUDICIAIRES ET JURIDIQUES.

Communication pour sa création [20 décembre 1976] (p. 9793).

Composition [20 décembre 1976] (p. 9811).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Gerbet, Bignon (Charles), Piot, Baudouin, Villa, Claudius-Petit.

Sénateurs : MM. Marcilhacy, Dailly, de Cuttoli, Auburtin, Girault, de Bourgoing, Guillard.

Membres suppléants :

Députés : Mme Constans, MM. Forni, Bourson, Richomme, Authier, Raynal, Fanton.

Sénateurs : MM. Estève, Pelletier, Brosseau, de Hauteclocque, Nuninger, Pillet, Bac.

Bureau : président : M. Foyer ; vice-président : M. Dailly ; rapporteurs : M. Gerbet (à l'Assemblée nationale), M. Auburtin (au Sénat).

77. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI COMPLÉTANT ET MODIFIANT LE CODE MINIER

Communication pour sa création [13 mai 1977] (p. 2776).

Composition [25 mai 1977] (p. 3043).

Membres titulaires :

Députés : MM. Denis (Bertrand), Billoux (André), Cornic, Cornette (Maurice), Bégault, Dutard, Ehrmann.

Sénateurs : MM. Bertaud, Chauty, Filippi, Chatelain, Javelly, Marré, Parenty.

Membres suppléants :

Députés : MM. Dousset, Bernard, Wagner, Glon, Desanlis, Jans, Chauvel.

Sénateurs : MM. Lalloy, Herment, Létoquart, Debesson, Pouille, Legrand, Prévoteau.

Bureau : président : M. Denis (Bertrand) ; vice-président : M. Bertaud ; rapporteurs : M. Billoux (André) (à l'Assemblée nationale), M. Chauty (au Sénat).

78. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER.

Communication pour sa création [17 mai 1977] (p. 2828).

Composition [26 mai 1977] (p. 3126).

Membres titulaires :

Députés : MM. Chauvet, Foyer, Ginoux, Icart, Mayoud, Pons, de Rocca Serra.

Sénateurs : MM. Bonnefous, Coudé du Foresto, Blin, de Montalembert, Monichon, Descours Desacres, Tournan.

Membres suppléants :

Députés : MM. R.-A. Vivien, Destremau, Partrat, Marette, Cornet, Schlœsing, Plantier.

Sénateurs : MM. Raybaud, Legouez, Y. Durand, Schumann, Thyraud, Sauvageot, Amic.

Bureau : président : M. Bonnefous ; vice-président : M. Icart ; rapporteurs : M. Chauvet (à l'Assemblée nationale), M. Coudé du Foresto (au Sénat).

79. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI AMÉNAGEANT LA TAXE PROFESSIONNELLE

Communication pour sa création [1er juin 1977] (p. 3295).

Composition [8 juin 1977] (p. 3599).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Burckel, Papon, Gerbet, Fanton, Bignon (Charles), Richomme.

Sénateurs : MM. Bonnefous, Coudé du Foresto, Blin, de Montalembert, Monichon, Descours Desacres, Tournan.

Membres suppléants :

Députés : MM. Dhinnin, Limouzy, Piot, Lauriol, Authier, Magaud, Krieg.

Sénateurs : MM. Raybaud, Francou, Durand (Yves), Schumann, Mignot, Marcellin, Amic.

Bureau : président : M. Foyer ; vice-président : M. Bonnefous ; rapporteurs : M. Bur-

ckel (à l'Assemblée nationale), Coudé du Foresto (au Sénat).

80. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI.

Communication pour sa création [10 juin 1977] (p. 3717).

Composition [21 juin 1977] (p. 4020).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Buron, Caurier, Delehedde, Gantier, Guinebretière, Pignion.

Sénateurs : MM. Grand, Mézard, Rabineau, Talon, Sirgue, Schwint, Maury.

Membres suppléants :

Députés : Mme Fritsch, MM. Bayard, Berthelot, Degraeve, Delaneau, Pascal, Vin.

Sénateurs : MM. Mathy, Amelin, Viron, Mlle Scellier, MM. Romaine, Henriet, Lemarié.

Bureau : président : M. Grand ; vice-président : M. Berger; rapporteurs : M. Berger (à l'Assemblée nationale), M. Grand (au Sénat).

81. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU LIVRE V DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE RELATIVES AUX PRÉPARATEURS EN PHARMACIE ET AUX RÈGLES GÉNÉRALES DE LA PHARMACIE D'OFFICINE.

Communication pour sa création [27 juin 1977] (p. 4259).

Composition [28 juin 1977] (p. 4392).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Daillet, Delaneau, Delhalle, Joanne, Métayer, Pascal.

Sénateurs : MM. Cathala, Grand, Labèguerie, Robini, Mlle Scellier, MM. Schwint, Talon.

Membres suppléants :

Députés : MM. Beraud, Bichat, Buron, Caille, Guinebretière, Laborde, Saint-Paul.

Sénateurs : MM. Amelin, Bohl, Mathy, Moreigne, Rabineau, Sallenave, Touzet.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Grand ; rapporteurs : M. Delaneau (à l'Assemblée nationale), M. Cathala (au Sénat).

82. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES CONJOINTS SURVIVANTS.

Communication pour sa création [27 juin 1977] (p. 4260).

Composition [28 juin 1977] (p. 4392).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Beraud, Aubert, Delhalle, Guinebretière, Joanne, Saint-Paul.

Sénateurs : MM. Amelin, Bohl, Grand, Labèguerie, Moreigne, Rabineau, Schwint.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bichat, Caille, Daillet, Delaneau, Laborde, Métayer, Pascal.

Sénateurs : MM. Henriet, Mathy, Robini, Sallenave, Mlle Scellier, MM. Talon, Touzet.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Grand ; rapporteurs : M. Aubert (à l'Assemblée nationale), M. Grand (au Sénat).

83. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI INSTITUANT UN CONGÉ PARENTAL D'ÉDUCATION.

Communication pour sa création [28 juin 1977] (p. 4288).

Composition [28 juin 1977] (p. 4392).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Béraud, Buron, Delhalle, Guinebretière, Joanne, Saint-Paul.

Sénateurs : MM. Bohl, Grand, Labèguerie, Rabineau, Robini, Schwint, Talon.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bichat, Caille, Daillet, Delaneau, Laborde, Métayer, Pascal.

Sénateurs : MM. Amelin, Henriet, Mathy, Moreigne, Sallenave, Mlle Scellier, M. Touzet.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Grand ; rapporteurs : M. Delhalle (à l'Assemblée nationale), M. Talon (au Sénat).

84. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 29 OCTOBRE 1974 RELATIVE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.

Communication pour sa création [28 juin 1977] (p. 4323).

Composition [30 juin 1977] (p. 4561).

Membres titulaires :

Députés : MM. Fouchier, Guermeur, Denis (Bertrand), Claudius-Petit, Raymond, Chambon, Cornette (Maurice).

Sénateurs : MM. Bertaud, Pintat, Chauty, Debesson, Parenty, Chatelain, Billiémaz.

Membres suppléants :

Députés : MM. Dousset, Brugnon, Hamelin (Xavier), Mme Crépin (Aliette), MM. Desanlis, Wagner, Canacos.

Sénateurs : MM. Mistral, Marzin, Pouillé, Jeambrun, Marré, Coudert, Brun (Raymond).

Bureau : président : M. Bertaud ; vice-président : M. Fouchier ; rapporteurs : M. Guermeur (à l'Assemblée nationale), M. Pintat (au Sénat).

85. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU CONTROLE DE LA CONCENTRATION ÉCONOMIQUE ET A LA RÉPRESSION DES ENTENTES ILLICITES ET DES ABUS DE POSITION DOMINANTE.

Communication pour sa création [28 juin 1977] (p. 4390).

Composition [30 juin 1977] (p. 4560).

Membres titulaires :

Députés : MM. Gerbet, Le Theule, Mme Crépin, MM. Cornette, Bonnet (Alain), Chauvet, Papon (Maurice).

Sénateurs : MM. Bertaud, Bajeux, Petit (Guy), Laucournet, Chauty, Beaupetit, Chatelain.

Membres suppléants :

Députés : MM. Foyer, Gantier, Masson, Mesmin, Poperen, Riviérez, Torre.

Sénateurs : MM. Herment, Marré, Dailly, Debesson, Coudert, Javelly, Parenty.

Bureau : président : M. Gerbet ; vice-président : M. Bertaud ; rapporteurs : M. Le Theule (à l'Assemblée nationale), M. Bajeux (au Sénat).

86. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU TITRE PREMIER DU CODE DU TRAVAIL RELATIVES AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

Communication pour sa création [29 juin 1977] (p. 4416).

Composition [30 juin 1977] (p. 4561).

Membres titulaires :

Députés : MM. Aubert, Bayard, Berger, Besson, Briane, Buron, Guinebretière.

Sénateurs : MM. de Bagneux, Chauvin, Tinant, Pierre Petit, Fontaine, Vérillon, Miroudot.

Membres suppléants :

Députés : MM. Béraud, Caille, Delaneau, Delehedde, Pascal, Pinte, Joanne.

Sénateurs : Mme Edeline, MM. de la Forest, Fleury, Moreau, Hubert Martin, Lamousse, Ruet.

Bureau : président : M. de Bagneux ; vice-président : M. Berger ; rapporteurs : M. Aubert (à l'Assemblée nationale), M. Chauvin (au Sénat).

87. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1975.

Communication pour sa création [21 juin 1977] (p. 4002).

Composition [29 juin 1977] (p. 4473).

Membres titulaires :

Députés : MM. Chauvet, Cornet, Icart, Montagne, Papon (Maurice), Ribes, Vivien (Robert-André).

Sénateurs : MM. Bonnefous (Edouard), Blin, de Montalembert, Monichon, Descours Desacres, Tournan, Durand (Yves).

Membres suppléants :

Députés : MM. Bisson (Robert), Destremau, Ginoux, Hoffer, Tissandier, Partrat, Rocca Serra (de).

Sénateurs : MM. Raybaud, Cluzel, Schumann, Lombard, Legouez, Amic, Moinet.

Bureau : président : M. Icart ; vice-président : M. Bonnefous (Edouard) ; rapporteurs : M. Papon (Maurice) (à l'Assemblée nationale), M. Blin (au Sénat).

88. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT L'ARTICLE 4 DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1961 (N° 61-825 DU 29 JUILLET 1961).

Communication pour sa création [29 juin 1977] (p. 4449).

Retrait de la demande de création [30 juin 1977] (p. 4547).

89. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'ORGANISATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE.

Communication pour sa création [29 juin 1977] (p. 4472).

Composition [30 juin 1977] (p. 4560).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Krieg, Donnez, Gerbet, Baudouin, Charles Bignon, Pidjot.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Estève, Geoffroy, Marcilhacy, Millaud, Pelletier, Virapoullé.

Membres suppléants :

Députés : MM. Dhinnin, Claudius-Petit, Piot, Forni, Deniau, Magaud, Mme Stephan.

Sénateurs : MM. de Hauteclocque, Tailhades, Dailly, Guillard, Marson, Pillet, Jourdan.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteurs : M. Krieg (à l'Assemblée nationale), M. Pelletier (au Sénat).

90. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Communication pour sa création [30 juin 1977] (p. 4494).

Composition [30 juin 1977] (p. 4560).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Donnez, Krieg, Gerbet, Baudouin, Charles Bignon, Pidjot.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Estève, Geoffroy, Marcilhacy, Nuninger, Pelletier, Virapoullé.

Membres suppléants :

Députés : MM. Dhinnin, Claudius-Petit, Piot, Forni, Deniau, Magaud, Mme Stephan.

Sénateurs : MM. de Hauteclocque, Tailhades, Dailly, Guillard, Marson, Pillet, Jourdan.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteurs : M. Donnez (à l'Assemblée nationale), M. Marcilhacy (au Sénat).

91. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU BILAN SOCIAL DE L'ENTREPRISE.

Communication pour sa création [30 juin 1977] (p. 4494).

Composition [30 juin 1977] (p. 4561).

Membres titulaires :

Députés : MM. Bayard, Berger, Béraud, Bichat, Gantier, Buron, Caille.

Sénateurs : MM. Bohl, Grand, Henriet, Rabineau, Robini, Schwint, Talon.

Membres suppléants :

Députés : MM. Aubert, Besson, Berthouin, Caillaud, Delaneau, Guinebretière, Pinte.

Sénateurs : MM. Amelin, Boyer, Mathy, Maury, Sallenave, Mlle Scellier, M. Touzet.

Bureau : président : M. Grand ; vice-président : M. Berger ; rapporteurs : M. Caille (à l'Assemblée nationale), M. Bohl (au Sénat).

92. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI TENDANT A MODIFIER LES ARTICLES 2 ET 7 DE LA LOI N° 52-1310 DU 10 DÉCEMBRE 1952 MODIFIÉE RELATIVE A LA COMPOSITION ET A LA FORMATION DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES.

Communication pour sa création [30 juin 1977] (p. 4543).

Composition [30 juin 1977] (p. 4561).

Membres titulaires :

Députés : MM. Claudius-Petit, Pidjot, Gerbet, Piot, Dhinnin, Lauriol, Foyer.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Pelletier, Jourdan, Marcilhacy, Nunninger, Tailhades, Estève.

Membres suppléants :

Députés : MM. Forni, Donnez, Richomme, Baudouin, Magaud, Mme Stéphan, M. Fanton.

Sénateurs : MM. de Hauteclocque, Champeix, Thyraud, Millaud, Guillard, Brosseau, Pillet.

Bureau : président : M. Foyer ; vice-président : M. Jozeau-Marigné ; rapporteurs :

M. Piot (à l'Assemblée nationale), M. Pelletier (au Sénat).

93. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1978.

Communication pour sa création [12 décembre 1977] (p. 8585).

Composition [16 décembre 1977] (p. 8921).

Membres titulaires :

Députés : MM. Baudis, Destremau, Ginoux, Marette, Papon, Ribes, Robert-André Vivien.

Sénateurs : MM. Bonnefous, Blin, Fortier, Ribeyre, Descours-Desacres, Tournan, Fosset.

Membres suppléants :

Députés : MM. Neuwirth, Gantier, Montagne, Cressard, Hamel, Chauvet, Dehaine.

Sénateurs : MM. Raybaud, Francou, Poncelet, Yves Durand, Legouez, Duffaut, Fourcade.

Bureau : président : M. Baudis ; vice-président : M. Bonnefous ; rapporteurs : M. Papon (à l'Assemblée nationale) ; M. Blin (au Sénat).

94. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'INFORMATION ET A LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DANS LE DOMAINE DE CERTAINES OPÉRATIONS DE CRÉDIT.

Communication pour sa création [13 décembre 1977] (p. 8663).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9183).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Burckel, Huguet, Gerbet, Charles Bignon, Mme Crépin, M. Inchauspé.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Thyraud, de Tinguy, Geoffroy, Estève, Dailly, de Hauteclocque.

Membres suppléants :

Députés : MM. Magaud, Piot, Lauriol, Claudius-Petit, Massot, Richomme, Brun.

Sénateurs : MM. Tailhades, Cherrier, Marcilhacy, Rudloff, Jacquet, Lederman, Peyou.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteurs : M. Burckel (à l'Asemblée nationale), M. Thyraud (au Sénat).

95. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI INSTAURANT LA GRATUITÉ DES ACTES DE JUSTICE DEVANT LES JURIDICTIONS CIVILES ET ADMINISTRATIVES.

Communication pour sa création [14 décembre 1977] (p. 8703).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9183).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Gerbet, Burckel, Brun, Claudius-Petit, Charles Bignon, Piot.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Thyraud, de Tinguy, Geoffroy, Estève, Dailly, de Hauteclocque.

Membres suppléants :

Députés : MM. Magaud, Lauriol, Huguet, Mme Crépin, MM. Massot, Inchauspé, Richomme.

Sénateurs : MM. Tailhades, Cherrier, Marcilhacy, Rudloff, Jacquet, Lederman, Peyou.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteurs : M. Burckel (à l'Assemblée nationale), M. Thyraud (au Sénat).

96. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'INDEMNISATION DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'OUTRE-MER DÉPOSSÉDÉS DE LEURS BIENS.

Communication pour sa création [15 décembre 1977] (p. 8795).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9183).

Membres titulaires :

Députés : MM. Baudis, Cressard, Ginoux, Ribes, de Rocca Serra, Tissandier, Vivien.

Sénateurs : MM. Bonnefous, Blin, Francou, de Montalembert, Legouez, Descours Desacres, Tournan.

Membres suppléants :

Députés : MM. Gabriel, Destremau, Mesmin, Neuwirth, Gantier, Papon, Marette.

Sénateurs : MM. Raybaud, Fosset, de Cuttoli, Poncelet, Yves Durand, Marcellin, Duffaut.

Bureau : président : M. Bonnefous ; vice-président : M. Baudis ; rapporteurs : M. Tissandier (à l'Assemblée nationale), M. Francou (au Sénat).

97. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPO-

SITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE PRIX.

Communication pour sa création [17 décembre 1977] (p. 8960).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9183).

Membres titulaires :

Députés : MM. Baudis, Cressard, Ginoux, Ribes, de Rocca Serra, Tissandier, Vivien.

Sénateurs : MM. Bonnefous, Blin, de Montalembert, Descours Desacres, Tournan, Fosset, Fourcade.

Membres suppléants :

Députés : MM. Neuwirth, Destremau, Mesmin, Papon, Gantier, Bignon, Gabriel.

Sénateurs : MM. Raybaud, Francou, Fortier, de Tinguy, Yves Durand, Duffaut, Legouez.

Bureau : président : M. Bonnefous ; vice-président : M. Pierre Baudis ; rapporteurs : M. Cressard (à l'Assemblée nationale), M. Blin (au Sénat).

98. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1977.

Communication pour sa création [19 décembre 1977] (p. 8966).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9184).

Membres titulaires :

Députés : MM. Baudis, Cressard, Ginoux, Ribes, de Rocca Serra, Tissandier, Vivien.

Sénateurs : MM. Bonnefous, Blin, de Montalembert, Descours Desacres, Tournan, Fosset, Fourcade.

Membres suppléants :

Députés : MM. Gabriel, Destremau, Mesmin, Neuwirth, Gantier, Papon, Marette.

Sénateurs : MM. Raybaud, Francou, Fortier, Marcellin, Yves Durand, Duffaut, Legouez.

Bureau : président : M. Bonnefous ; vice-président : M. Baudis ; rapporteurs : M. Ribes (à l'Assemblée nationale), M. Blin (au Sénat).

99. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX SALARIÉS CANDIDATS OU ÉLUS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE OU AU SÉNAT.

Communication pour sa création [19 décembre 1977] (p. 8967).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9184).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Briane, Fanton, Bichat, Berthelot, Bolo, Delaneau.

Sénateurs : MM. Schwint, Béranger, Dagonia, Chérioux, Crucis, Boyer, Bohl.

Membres suppléants :

Députés : MM. Laborde, Brocard, Jouffroy, Bayard, Caille, Béraud, Pascal.

Sénateurs : MM. Mézard, Méric, Grand, d'Andigné, Berrier, Henriet, du Luart.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Schwint ; rapporteurs : M. Briane (à l'Assemblée nationale), M. Bohl (au Sénat).

100. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA MISE EN VALEUR DES TERRES INCULTES RÉCUPÉRABLES.

Communication pour sa création [19 décembre 1977] (p. 8967).

Composition [21 décembre 1977] (p. 8967).

Membres titulaires :

Députés : MM. Fouchier, Denis (Bertrand), Bizet, Huguet, Cornette, Dousset, Ceyrac.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, de Hauteclocque, de Tinguy, Cherrier, Estève, Nayrou, Labonde.

Membres suppléants :

Députés : MM. Billoux, Desanlis, Sénès, Valleix, Huchon, Bernard, Dutard.

Sénateurs : MM. Thyraud, Geoffroy, Giacobbi, Rudloff, Lederman, Marcilhacy, Tailhades.

Bureau : président : M. Fouchier ; vice président : M. Jozeau-Marigné ; rapporteurs : M. Bizet (à l'Assemblée nationale) ; M. de Hautecloque (au Sénat).

101. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE DES MINISTRES DES CULTES ET MEMBRES DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Communication pour sa création [19 décembre 1977] (p. 9010).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9184).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Delaneau, Foyer, Bastide, Pascal, Gissinger, Legrand.

Sénateurs : MM. Schwint, Crucis, Dagognia, Chérioux, Boyer, Béranger Bohl.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bayard, Gaussin, Bichat, Guinebretière, Caille, Laborde, Bolo.

Sénateurs : MM. Mézard, Méric, Grand, d'Andigné, Berrier, Henriet, du Luart.

Bureau : président : M. Schwint ; vice-président : M. Berger ; rapporteurs : M. Delaneau (à l'Assemblée nationale), M. Crucis (au Sénat).

102. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA GÉNÉRALISATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

Communication pour sa création [19 décembre 1977] (p. 9011).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9185).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Delaneau, Bastide, Pascal, Gissinger, Legrand, Jouffroy.

Sénateurs : MM. Schwint, Boyer, Dagonia, Chérioux, Crucis, Béranger, Bohl.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bayard, Gaussin, Bichat, Guinebretière, Caille, Laborde, Bolo.

Sénateurs : MM. Mézard, Méric, Grand, d'Andigné, Berrier, Henriet, du Luart.

Bureau : président : M. Schwint ; vice-président : M. Berger ; rapporteurs : M. Delaneau (à l'Assemblée nationale), M. Boyer (au Sénat).

103. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'INFORMATIQUE ET AUX LIBERTÉS.

Communication pour sa création [19 décembre 1977] (p. 9011).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9185).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Piot, Raynal, Gerbet, Claudius-Petit, Brun, Richomme.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Thyraud, Estève, Tailhades, de Hauteclocque, de Tinguy, Rudloff.

Membres suppléants :

Députés : MM. Dumas-Lairoll, Krieg, Fanton, Lauriol, Baudouin, Bignon (Charles), Limouzy.

Sénateurs : MM. Marcilhacy, Geoffroy, Pelletier, Dailly, Cherrier, Lederman, Pillet.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Gerbet ; rapporteurs : M. Foyer (à l'Assemblée nationale), M. Thyraud (au Sénat).

104. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR LA PROTECTION ET L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS DE PRODUITS ET DE SERVICES.

Communication pour sa création [20 décembre 1977] (p. 9089).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9185).

Membres titulaires :

Députés : M. Fouchier, Mme Crépin, MM. Foyer, Bertrand Denis, Huguet, Schvartz, Bourson.

Sénateurs : MM. Chauty, Proriol, Thyraud, Javelly, Vadepied, Chatelain, Billiemaz.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bizet, Jarosz, Brugnon, Dousset, Claude Michel, Guermeur, Couder.

Sénateurs : MM. Debesson, Malassagne, Filippi, R. Brun, Eberhard, Kauss, Brégégère.

Bureau : président : M. Chauty ; vice-président : M. Fouchier ; rapporteurs : Mme Crépin (à l'Assemblée nationale), M. Proriol (au Sénat).

105. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT ET COMPLÉTANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 76-535 DU 30 JUIN 1975 RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES ET DE LA LOI N° 70-1318 DU 31 DÉCEMBRE 1970 PORTANT RÉFORME HOSPITALIÈRE ET PORTANT DÉROGATION, A TITRE TEMPORAIRE, POUR CERTAINS ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS PUBLICS OU PARTICIPANT AU SERVICE PUBLIC HOSPITALIER, AUX RÈGLES DE TARIFICATION AINSI QUE, POUR LES SOINS DONNÉS DANS CES ÉTABLISSEMENTS, AUX MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE.

Communication pour sa création [20 décembre 1977] (p. 9089).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9185).

Membres titulaires :

Députés : MM. Bichat, Bastide, Briane, Delaneau, Bolo, Berger, Guinebretière.

Sénateurs : MM. Dagonia, Crucis, Boyer, Béranger, Bohl, Schwint, Chérioux.

Membres suppléants :

Députés : MM. Pascal, Gaussin, Jouffroy, Laborde, Legrand, Leval, Béraud.

Sénateurs : MM. Mézard, Méric, Grand, d'Andigné, Berrier, Henriet, du Luart.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Schwint ; rapporteurs : M. Guinebretière (à l'Assemblée nationale), M. Chérioux (au Sénat).

106. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A CERTAINS PERSONNELS EXERÇANT DANS DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPÉS.

Communication pour sa création [20 décembre 1977] (p. 9102).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9186).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Bayard, Foyer, Bastide, Delaneau, Bolo, Briane.

Sénateurs : MM. Eeckhoutte, Séramy, Dinant, Miroudot, de Bourgoing, Chauvin, Sauvage.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bichat, Brocard, Jouffroy, Laborde, Berthelot, Béraud, Delehedde.

Sénateurs : MM. Carat, Caldaguès, Sérusclat, de Bagneux, Vérillon, Habert, Pado.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Miroudot ; rapporteurs : M. Bayard (à l'Assemblée nationale) ; M. Séramy (au Sénat).

107. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DE LA LOI N° 62-933 DU 8 AOÛT 1962 COMPLÉMENTAIRE A LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE, RELATIF AU DROIT DE PRÉEMPTION DES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL.

Communication pour sa création [21 décembre 1977] (p. 9134).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9186).

Membres titulaires :

Députés : MM. Bizet, Denis (Bertrand), Ceyrac, Cornette, Dousset, Huguet, Fouchier.

Sénateurs : MM. Geoffroy, de Tinguy, Estève, Sordel, Chauty, Bajeux, de Montalembert.

Membres suppléants :

Députés : MM. Billoux, Desanlis, Sénès, Valleix, Huchon, Bernard, Dutard.

Sénateurs : MM. de Hauteclocque, Labonde, Rabineau, Nayrou, Legrand, Dailly, Coudert.

Bureau : président : M. Fouchier ; vice-président : M. Sordel ; rapporteurs : M. Bizet (à l'Assemblée nationale) ; M. Geoffroy (au Sénat).

108. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA RESPONSABILITÉ ET A L'ASSURANCE DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION.

Communication pour sa création [21 décembre 1977] (p. 9175).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9186).

Membres titulaires :

Députés : MM. Foyer, Richomme, Mathieu, Gerbet, Claudius-Petit, Alfonsi, Brun.

Sénateurs : MM. Jozeau-Marigné, Pillet, Tailhades, Estève, Dailly, Thyraud, de Hauteclocque.

Membres suppléants :

Députés : MM. Krieg, Dumas-Lairolle, Boulay, Baudouin, Limouzy, Fanton, Piot.

Sénateurs : MM. Champeix, de Tinguy, Rudloff, Lederman, Jourdan, Pelletier, Giraud.

Bureau : président : M. Jozeau-Marigné ; vice-président : M. Foyer ; rapporteurs : M. Richomme (à l'Assemblée nationale) ; M. Pillet (au Sénat).

109. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA MENSUALISATION ET A LA PROCÉDURE CONVENTIONNELLE.

Communication pour sa création [21 décembre 1977] (p. 9133).

Composition [21 décembre 1977] (p. 9186).

Membres titulaires :

Députés : MM. Berger, Brocard, Delaneau, Briane, Bolo, Berthelot, Bastide.

Sénateurs : MM. Schwint, Bohl, Béranger, Dagonia, Chérioux, Crucis, Boyer.

Membres suppléants :

Députés : MM. Bichat, Jouffroy, Guinebretière, Caille, Laborde, P. Wéber, Legrand.

Sénateurs : MM. Mézard, Méric, Grand, d'Andigné, Berrier, Henriet, du Luard.

Bureau : président : M. Berger ; vice-président : M. Schwint ; rapporteurs : M. Brocard (à l'Assemblée nationale) ; M. Bohl (au Sénat).

Voir aussi :

— **Fonctionnement des commissions mixtes paritaires.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 [11 juillet 1974] (p. 3512, 3513); RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES 6.

COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

1. — PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE **n° 633** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 43 DE LA CONSTITUTION, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Peretti (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi :

— **Fonctionnement des** —. *Voir* RADIO-TÉLÉVISION 6 [24-26 juillet 1974] (p. 3726, 3852).

COMMISSIONS PERMANENTES

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES.

1973

Composition : MM. Alloncle, Andrieu (Haute-Garonne), Andrieux (Pas-de-Calais), Aubert, Audinot, Barrot, Bas (Pierre), Bastide, Baumel, Beauguitte, Beraud, Berger, Berthelot, Besson, Bichat, Boinvilliers, Boisdé, Bolo, Bonhomme, Bord, Boulin, Bourdellès, Briane (Jean), Brocard (Jean), Buron, Caillaud, Caille (René), Carpentier, Chaban-Delmas, Chambaz, Chazalon, Mme Chonavel, MM. Comiti, Cornette (Arthur), Couderc, Cressard, Daillet, Delong (Jacques), Mlle Dienesch, MM. Dugoujon, Dupuy, Duraffour (Paul), Fabre (Robert), Falala, Faure (Gilbert), Fillioud, Flornoy, Fontanet, Franceschi, Mme Fritsch, MM. Gau, Giscard d'Estaing, Gissinger, Godon, Goulet (Daniel), Guerlin, Guilliod, Haesebroeck, Hage, Hamelin, Hoffer, Huyghues des Etages, Ihuel, Jacquet (Michel), Jalton, Joanne, Jourdan, Juquin, Laborde, Lafay, Lassère, Lavielle, Le Foll, Legendre (Jacques), Legrand, Lelong (Pierre), Le Meur, Lepage, Le Pensec, Leroy, Liogier, Macquet, Madrelle, Marchais, Mauroy, Mayoud, Mexandeau, Millet, Mirtin, Missoffe, Montesquiou (de), Mme Moreau, MM. Narquin, Nilès, Ollivro, Paquet, Peyrefitte, Peyret, Pignion (Lucien), Pimont, Poniatowski, Poujade, Préaumont (de), Ralite, Raynal, Ribadeau Dumas, Richard, Saint-Paul, Schnebelen, Schwartz (Gilbert), Ségard, Servan-Schreiber, Simon-Lorière, Sourdille, Stasi, Stirn, Tomasini, Tourné, Vacant, Valenet, Ver, Weber (Pierre), Zeller [5 avril 1973] (p. 755).

Sont nommés membres de cette commission : M. Blanc [3 mai 1973] (p. 1037) ; MM. Belcour, Braun, Delhalle, Donnadieu, Metayer, Pinte et Rabreau [*J.O.* du 16 mai 1973] (p. 5412) ; MM. Cabanel, de Kerveguen [*J.O.* 16 mai 1973] (p. 5412) ; MM. Cauriet, Peizerat [*J.O.* 19 mai 1973] (p. 5501) ; MM. Georges et Laudrin [2 mai 1973] (p. 978) ; M. Grandcolas [20 juin 1973] (p. 2342) ; M. Frey [2 octobre 1973] (p. 3992) ; MM. Desmulliez, Laurent (André) [9 octobre 1973] (p. 4206) ; M. Morellon [10 octobre 1973] (p. 4263) ; M. Bernard-Reymond [26 octobre 1973] (p. 4945) ; M. Le Douarec [12 novembre 1973] (p. 5605) ; M. Neuwirth (Lucien) [*J.O.* du 28 février 1974] (p. 2340).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Ribadeau-Dumas [2 mai 1973] (p. 978) ; M. Jacquet (Michel) [3 mai 1973] (p. 1037) ; MM. Bord, Comiti, Mlle Dienesch, MM. Fontanet, Giscard d'Estaing, Paquet, Peyrefitte, Poniatowski, Poujade, Stasi, Stirn (nommés ministres) ; MM. Hoffer et Cressard [2 mai 1973] (p. 978) ; M. Liogier [20 juin 1973] (p. 2342) ; MM. Cornette (Arthur), Mauroy [9 octobre 1973] (p. 4206) ; M. Lelong [26 octobre 1973] (p. 4945) ; M. Frey [12 novembre 1973] (p. 5605) ; M. Tomasini [*J.O.* du 28 février 1974] (p. 2340).

Bureau : président : M. Berger ; vice-présidents : MM. Barrot, Caille (René), Couderc, Peyret ; secrétaires : MM. Béraud, Briane (Jean), Brocard (Jean), Delong (Jacques) [5 avril 1973] (p. 756).

1974

Composition : MM. Alloncle, Andrieu (Haute-Garonne), Andrieux (Pas-de-Calais), Aubert, Audinot, Barrot, Bas (Pierre), Bastide, Baumel, Beauguitte, Belcour, Beraud, Berger, Bernard-

Reymond, Berthelot, Besson, Bichat, Blanc, Boinvilliers, Boisdé, Bolo, Bonhomme, Boulin, Bourdellès, Braun, Briane (Jean), Brocard (Jean), Buron, Cabanel, Caillaud, Caille (René), Carpentier, Caurier, Chaban-Delmas, Chambaz, Chazalon, Mme Chonavel, MM. Couderc, Daillet, Delhalle, Desmulliez, Donnadieu, Dugoujon, Dupuy, Duraffour (Paul), Fabre (Robert), Falala, Faure (Gilbert), Fillioud, Flornoy, Franceschi, Mme Fritsch, MM. Gau, Georges, Gissinger, Godon, Grandcolas, Guerlin, Guilliod, Haesebroeck, Hage, Hamelin, Hardy, Huyghues des Etages, Ihuel, Jalton, Joanne, Jourdan, Juquin, Kervéguen (de), Laborde, Lafay, Lassère, Laudrin, Laurent (André), Lavielle, Le Foll, Legendre (Jacques), Legrand, Le Meur, Lepage, Le Pensec, Leroy, Macquet, Madrelle, Marchais, Mayoud, Métayer, Mexandeau, Millet, Missoffe, Montesquiou (de), Mme Moreau, MM. Morellon, Narquin, Neuwirth, Nilès, Ollivro, Peizerat, Petit, Peyret, Pignion (Lucien), Pimont, Pinte, Préaumont (de), Rabreau, Ralite, Richard, Rickert, Saint-Paul, Schnebelen, Schwartz (Gilbert), Ségard, Servan-Schreiber, Simon-Lorière, Sourdille, Tourné, Vacant, Valenet, Ver, Weber (Claude), Weber (Pierre), Zeller [*J.O.* du 3 avril 1974] (p. 3759).

Sont nommés membres de cette commission : MM. Gaussin et Dammame [*J.O.* du 9 juillet 1974] (p. 7181) ; M. Liogier [*J.O.* du 13 juillet 1974] (p. 7325) ; M. Fourneyron [*J.O.* du 25 juillet 1974] (p. 7828) ; M. Le Cabellec [*J.O.* du 31 octobre 1974] (p. 11100) ; M. Picquot [*J.O.* du 13 novembre 1974] (p. 11409) ; M. Masquère [*J.O.* du 7 décembre 1974] (p. 12217).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Barrot (Jacques) (nommé ministre) ; MM. Daillet et Servan-Schreiber [*J.O.* du 9 juillet 1974] (p. 7181) ; M. Peizerat [*J.O.* du 25 juillet 1974] (p. 7828) ; M. Lepage (décédé) [*J.O.* du 26 septembre 1974] (p. 9892) ; M. Lasserre (décédé) [*J.O.* du 15 novembre 1974] (p. 11476) ; M. Boulin [*J.O.* du 19 décembre 1974] (p. 12777).

Bureau : président : M. Berger ; vice-présidents : MM. Barrot, Caille (René), Couderc, Peyret ; secrétaires : MM. Briane (Jean), Brocard (Jean), Gissinger, Lepage [4 avril 1974] (p. 1495) ; vice-président : M. Bernard-Reymond, en remplacement de M. Barrot (Jacques) (membre du Gouvernement) [17 octobre 1974] (p. 5207) ; secrétaire : M. Béraud, en remplacement de M. Lepage (décédé) [24 octobre 1974] (p. 5442).

1975

Composition : MM. Alloncle, Andrieu (Haute-Garonne), Andrieux (Pas-de-Calais), Aubert, Audinot, Bas (Pierre), Bastide, Baumel, Beauguitte (André), Belcour, Béraud, Berger, Bernard-Reymond, Berthelot, Besson, Bichat, Blanc (Jacques), Boinvilliers, Boisdé, Bolo, Bonhomme, Boulin, Bourdellès, Braun, Briane (Jean), Brocard (Jean), Buron, Caillaud, Caille (René), Carpentier, Caurier, Chaban-Delmas, Chambaz, Chazalon, Mme Chonavel, MM. Couderc, Damamme, Delaneau, Delhalle, Delong (Jacques), Desmulliez, Donnadieu, Dugoujon, Duhamel, Dupuy, Duraffour (Paul), Fabre (Robert), Falala, Faure (Edgar), Faure (Gilbert), Fillioud, Fourneyron, Franceschi, Mme Fritsch, MM. Gau, Gaussin, Georges, Gissinger, Godon, Guerlin, Guilliod, Haesebroeck, Hage, Hamelin (Xavier), Hardy, Honnet, Huyghues des Etages, Jalton, Joanne, Jourdan, Juquin, Kervéguen (de), Laborde, Lafay, Laudrin, Laurent (André), Lavielle, Le Cabellec, Le Foll, Legendre (Jacques), Legrand, Le Meur, Le Pensec, Leroy, Liogier, Macquet, Madrelle, Marchais, Masquère, Mayoud, Métayer, Mexandeau, Millet, Mme Missoffe (Hélène), M. Montesquiou (de), Mme Moreau, MM. Morellon, Narquin, Neuwirth, Nilès, Papet, Peyret, Pignion (Lucien), Pinte, Préaumont (de), Ralite, Richard, Rickert, Rohel, Saint-Paul, Sanford, Schwartz (Gilbert), Servan-Schreiber, Simon-Lorière, Sourdille, Tourné, Vacant, Valenet, Vauclair, Ver, Vitter, Weber (Claude), Weber (Pierre), [2 avril 1975] (p. 1202).

Sont nommés membres de cette commission : M. Simon (Edouard) [30 avril 1975] (p. 2296) ; M. Raynal [*J.O.* du 11 juin 1975] (p. 5807) ; M. Delehedde [*J.O.* du 18 octobre 1975] (p. 10811).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Couderc [29 avril 1975] (p. 2228) ; M. Duraffour (Paul) [*J.O.* du 18 octobre 1975] (p. 10811).

Bureau : président : M. Berger ; vice-présidents : MM. Bernard-Reymond, Brocard (Jean), Caille (René), Gissinger ; secrétaires : MM. Béraud, Bolo, Briane (Jean), Joanne [3 avril 1975] (p. 1266).

1976

Composition : MM. Alloncle, Andrieu (Haute-Garonne), Andrieux (Pas-de-Calais), Aubert, Audinot, Bas (Pierre), Bastide, Beauguitte (André), Belcour, Beraud, Berger, Bernard-Reymond, Berthelot, Besson, Bichat, Blanc (Jacques), Boinvilliers, Boisdé, Bolo, Bonhomme, Boulin, Bourdellès, Braun, Briane (Jean), Brocard (Jean), Buron, Caillaud, Caille (René), Carpentier, Caurier, Chaban-Delmas, Chambaz, Chazalon, Mme Chonavel,

MM. Damamme, Delaneau, Delehedde, Delhalle, Delong (Jacques), Desmulliez, Dugoujon, Duhamel, Dupuy, Ehm (Albert), Ehrmann, Falala, Faure (Edgar), Faure (Gilbert), Fillioud, Fourneyron, Franceschi, Mme Fritsch, MM. Gantier, Gau, Gaussin, Gissinger, Godon, Guerlin, Guilliod, Haesebroeck, Hage, Hardy, Honnet, Jalton, Jarry, Joanne, Jourdan, Juquin, Laborde, Lafay, Laudrin, Laurent (André), Lavielle, Le Cabellec, Le Foll, Legendre (Jacques), Legrand, Le Meur, Le Pensec, Leroy, Liogier, Macquet, Madrelle, Marchais, Masquère, Mayoud, Métayer, Mexandeau, Millet, Mme Missoffe (Hélène), MM. Mohamed, Montesquiou (de), Mme Moreau, MM. Morellon, Narquin, Naveau, Neuwirth, Nilès, Pignion (Lucien), Pinte, Préaumont (de), Ralite, Richard, Rickert, Rohel, Saint-Paul, Schwartz (Gilbert), Simon (Edouard), Simon-Lorière, Sourdille, Mme Tisné, MM. Tourné, Vacant, Valenet, Vauclair, Ver, Vitter, Weber (Claude), Weber (Pierre), Zeller [2 avril 1976] (p. 1278).

Sont nommés membres de cette commission : M. Bayard [20 avril 1976] (p. 1927) ; M. Royer [20 mai 1976] (p. 3314) ; M. Rabreau [15 octobre 1976] (p. 6714) ; M. Rejaud [19 octobre 1976] (p. 6758) ; M. Eyraud [19 novembre 1976] (p. 8451) ; M. Poutissou [25 novembre 1976] (p. 8710) ; M. Chirac [1er décembre 1976] (p. 8887) ; M. Dehaine [1er décembre 1976] (p. 8887) ; M. Tiberi [1er décembre 1976] (p. 8887).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Beauguitte [9 avril 1976] (p. 1614) ; M. Ehrmann [14 avril 1976] (p. 1779) ; M. Madrelle [29 avril 1976] (p. 2419) ; M. Mayoud [7 octobre 1976] (p. 6422) ; M. Neuwirth [29 octobre 1976] (p. 7303).

Bureau : président : M. Berger ; vice-présidents : MM. Briane (Jean), Brocard (Jean), Caille (René), Gissinger ; secrétaires : MM. Bolo, Béraud, Gaussin, Joanne [6 avril 1976] (p. 1391).

Bureau : président : M. Couve de Murville ; vice-présidents : MM. Deniau (Xavier), Destremau, Seitlinger ; secrétaires : MM. Feït (René), Marcus, Roux [5 avril 1973] (p. 756).

1977

Composition : MM. Alloncle, Andrieu (Haute-Garonne), Andrieux (Pas-de-Calais), Aubert, Audinot, Bas (Pierre), Bastide, Bayard, Beraud, Berger, Berthelot, Besson, Bichat, Boinvilliers, Boisdé, Bolo, Bonhomme, Bourdellès, Braun, Briane (Jean), Brocard (Jean), Buron, Cabanel, Caillaud, Caille (René), Carpentier, Caurier, Chaban-Delmas, Chambaz, Chazalon, Chirac, Mme Chonavel, MM. Corrèze, Daillet, Damamme, Degraeve, Dehaine, Delaneau, Delehedde, Delhalle, Delong (Jacques), Demonté, Desmulliez, Dugoujon, Duhamel, Dupuy, Ehm (Albert), Falala, Faure (Edgar), Faure (Gilbert), Fillioud, Fourneyron, Franceschi, Mme Fritsch, MM. Gantier (Gilbert), Gau, Gaussin, Gissinger, Godon, Guerlin, Guilliod, Haesebroeck, Hage, Hardy, Jalton, Jarry, Joanne, Jourdan, Juquin, Laborde, Laurent (André), Lavielle, Le Cabellec, Le Foll, Legendre (Jacques), Legrand, Le Meur, Le Pensec, Leroy, Liogier, Macquet, Marchais, Masquère, Métayer, Mexandeau, Millet, Mme Missoffe (Hélène), M. Mohamed, Mme Moreau, MM. Morellon, Narquin, Naveau, Nilès, Pascal, Pignion (Lucien), Pinte, Poutissou, Préaumont (de), Rabreau, Ralite, Réjaud, Richard, Rickert, Rohel, Royer, Saint-Paul, Schwartz (Gilbert), Simon (Edouard), Simon-Lorière, Sourdille, Tourné, Vacant, Valenet, Vauclair, Ver, Vitter, Weber (Claude), Weber (Pierre), Zeller [2 avril 1977] (p. 1464).

Deux sièges laissés vacants par le groupe des républicains indépendants.

Un siège laissé vacant par le groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.

Sont nommés membres de cette commission : M. Bamana [7 avril 1977] (p. 1627) ; M. Leval [3 mai 1977] (p. 2388) ; MM. Pringalle et Vin [4 mai 1977] (p. 2460) ; M. Salaville [17 mai 1977] (p. 2830) ; M. Guinebretière [27 mai 1977] (p. 3195) ; M. Jouffroy [4 octobre 1977] (p. 5769).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Simon-Lorière, décédé [22 avril 1977] (p. 2100) ; Mme Missoffe, MM. Legendre (Jacques), Sourdille, nommés membres du Gouvernement [3 mai 1977] (p. 2360) ; M. Dehaine [22 juin 1977] (p. 4079) ; M. Rohel [4 octobre 1977] (p. 5769) ; M. Cabanel [4 octobre 1977] (p. 5811) ; M. Duhamel, décédé [3 octobre 1977] (p. 5765) ; M. Gantier [13 octobre 1977] (p. 6152).

Bureau : président : M. Berger ; vice-présidents : M. Briane (Jean), Caille (René), Gissinger, Joanne ; secrétaires : MM. Béraud, Bolo, Delaneau, Gaussin [6 avril 1977] (p. 1981).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

1973

Composition : MM. Ansart, Baillot, Barel, Bénard (François), Bettencourt, Billotte, Bil-

loux (François), Bordu, Boscher, Bourges, Caro, Chandernagor, Chaumont, Cot (Jean-Pierre), Cousté, Couve de Murville, Defferre, Delatre, Delorme, Deniau (Xavier), Destremau, Durieux, Fajon, Faure (Maurice), Feït (René), Feix (Léon), Forens, Forni, Fouchet, Frédéric-Dupont, Gorse, Gouhier, Harcourt (d'), Joxe (Louis), Julia, Kédinger, Labarrère, Lecanuet, Le Douarec, Lipkowski (de), Loo, Malène (de La), Marcus, Mollet, Muller, Nessler, Notebart, Odru, Offroy, Ornano (d'), Palewski, Péronnet, Pianta, Radius, Réthoré, Ribière (René), Roux, Seitlinger, Spénale, Stehlin, Vals, Vivien (Alain) [5 avril 1973] (p. 755).

Sont nommés membres de cette commission : MM. Ehm (Albert) et Inchauspé [2 mai 1973] (p. 978) ; MM. Lebon et Mitterrand [30 mai 1973] (p. 1699) ; M. Gayraud [8 juin 1973] (p. 2009) ; M. Roger (Emile) [31 octobre 1973] (p. 5155) ; M. Frey [12 novembre 1973] (p. 5605) ; M. Pidjot [*J.O.* du 23 février 1974] (p. 2154).

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. Gorse, de Lipkowski (nommés ministres) ; MM. Spénale et Vals [30 mai 1973] (p. 1699) ; M. Delorme [8 juin 1973] (p. 2009) ; M. Gouhier [31 octobre 1973] (p. 5155) ; M. Le Douarec [12 novembre 1973] (p. 5605) ; M. Muller [*J.O.* du 23 février 1974] (p. 2154).

1974

Composition : MM. Ansart, Baillot, Barel, Bénard (François), Bettencourt, Billotte, Billoux (François), Bordu, Boscher, Bourges, Caro, Chamant, Chandernagor, Chaumont, Cot (Jean-Pierre), Cousté, Couve de Murville, Defferre, Delatre, Deniau (Xavier), Destremau, Ehm (Albert), Fajon, Faure (Maurice), Feït (René), Feix (Léon), Forens, Forni, Fouchet, Frédéric-Dupont, Gayraud, Godefroy, Harcourt (d'), Inchauspé, Joxe (Louis), Julia, Kédinger, Labarrère, Lebon, Lecanuet, Loo, Malène (de La), Marcus, Mitterrand, Mollet, Nessler, Notebart, Odru, Offroy, Ornano (d'), Palewski, Péronnet, Pianta, Pidjot, Radius, Réthoré, Ribière (René), Roger, Roux, Seitlinger, Stehlin, Vivien (Alain) [*J.O.* du 3 avril 1974] (p. 3759).

Sont nommés membres de cette commission : M. Robert Montdargent [*J.O.* du 20 juin 1974] (p. 6556) ; M. de Broglie [27 juin 1974] (p. 3115) ; M. Muller [*J.O.* du 29 juin 1974] (p. 6851) ; MM. Servan-Schreiber et Daillet [*J.O.* du 9 juillet 1974] (p. 7181) ; M. Sanford [*J.O.* du 10 juillet 1974] (p. 7213) ; MM. Durieux et Cermolacce [*J.O.* du 4 octobre 1974] (p. 10157) ; M. Delaneau [*J.O.* du 5 octobre 1974] (p. 10198) ; Mme de Hauteclocque [*J.O.* du 24 octobre 1974] (p. 10865).

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. Lecanuet et d'Ornano (nommés membres du Gouvernement) [*J.O.* du 29 mai 1974] (p. 5851) ; M. Caro [19 juin 1974] (p. 2807) ; M. Destremau (nommé membre du Gouvernement) [27 juin 1974] (p. 3115) ; M. Pidjot [*J.O.* du 29 juin 1974] (p. 6851) ; M. Péronnet [*J.O.* du 9 juillet 1974] (p. 7181) ; M. Roger [*J.O.* du 4 octobre 1974] (p. 10157) ; M. Kédinger [*J.O.* du 24 octobre 1974] (p. 10865) ; M. Stehlin [8 novembre 1974] (p. 6154) ; M. Ribière [19 décembre 1974] (p. 8188).

Bureau : président : M. Couve de Murville ; vice-présidents : MM. Deniau (Xavier), Destremau, Seitlinger ; secrétaires : MM. Feït (René), Julia, Roux [4 avril 1974] (p. 1495) ; vice-président : M. Feït (René) en remplacement de M. Destremau (nommé ministre) [24 octobre 1974] (p. 5442) ; secrétaire : M. Delaneau en remplacement de M. Feït [*J.O.* du 14 novembre 1974] (p. 11434).

1975

Composition : MM. Ansart, Baillot, Barel, Bénard (François), Bettencourt, Billotte, Billoux (François), Bordu, Boscher, Broglie (de), Cermolacce, Cerneau, Chamant, Chandernagor, Chaumont, Cot (Jean-Pierre), Cousté, Couve de Murville, Daillet, Defferre, Delatre, Deniau (Xavier), Durieux, Ehm (Albert), Fajon, Faure (Maurice), Feït (René), Flornoy, Forens, Forni, Frédéric-Dupont, Gayraud, Godefroy, Harcourt (d'), Mme Hauteclocque (de), MM. Inchauspé, Joxe (Louis), Julia, Labarrère, Lebon, Loo, Malène (de la), Marcus, Mitterrand, Mollet, Montdargent, Muller, Nessler, Notebart, Odru, Offroy, Ollivro, Palewski, Pianta, Radius, Réthoré, Ribière (René), Roux, Seitlinger, Soustelle, Stehlin, Vivien (Alain) [2 avril 1975] (p. 1202).

S'inscrivent à cette commission : M. Mermaz [12 septembre 1975] (p. 6256) ; M. Duraffour (Paul) [*J.O.* du 18 octobre 1975] (p. 10811) ; M. Terrenoire [*J.O.* du 30 octobre 1975] (p. 11209).

Sont nommés membres de cette commission : M. Labarrère [12 septembre 1975] (p. 6256) ; M. Forni [12 septembre 1975] (p. 6256) ; M. Mollet (Guy) (décédé) [*J.O.* du 4 octobre 1975] (p. 10282) ; M. de La Malène [*J.O.* du 30 octobre 1975] (p. 11209).

Bureau : président : M. Couve de Murville ; vice-présidents : MM. Deniau (Xavier), Feït (René), Seitlinger ; secrétaires : MM. Ehm (Albert), Marcus, Pianta [3 avril 1975] (p. 1266).

1976

Composition : MM. Ansart, Baillot, Barel, Baumel, Bénard (François), Bettencourt, Billotte, Billoux (François), Bordu, Boscher, Broglie (de), Cermolacce, Cerneau, Chamant, Chandernagor, Chaumont, Cousté, Couve de Murville, Daillet, Defferre, Delatre, Deniau (Xavier), Dominati, Duraffour (Paul), Durieux, Fabre (Robert), Fajon, Faure (Maurice), Feït (René), Flornoy, Forens, Frédéric-Dupont, Gayraud, Godefroy, Harcourt (d'), Mme Hauteclocque (de), MM. Joxe (Louis), Julia, Lebon, Loo, Malène (de La), Marcus, Mermaz, Mitterrand, Montdargent, Muller, Nessler, Notebart, Odru, Offroy, Ollivro, Palewski, Pianta, Radius, Réthoré, Ribière (René), Riviérez, Roux, Seitlinger, Soustelle, Mme Thome-Patenôtre, M. Vivien (Alain) [2 avril 1976] (p. 1278).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. de Broglie, décédé le 24 décembre 1976 [*J.O.* du 26 décembre 1976] (p. 7483).

Bureau : président : M. Couve de Murville ; vice-présidents : MM. Deniau (Xavier), Feït (René), Seitlinger ; secrétaires : MM. Frédéric-Dupont, Marcus, Roux [6 avril 1976] (p. 1391).

1977

Composition : MM. Ansart, Barel, Baumel, Bénard (François), Bettencourt, Billotte, Billoux (François), Bordu, Boscher, Cermolacce, Cerneau, Chamant, Chandernagor, Chaumont, Cousté, Couve de Murville, Defferre, Delatre, Deniau (Xavier), Duraffour (Paul), Durieux, Fabre (Robert), Fajon, Faure (Maurice), Feït (René), Ferretti (Henri), Flornoy, Forens, Frédéric-Dupont, Gayraud, Godefroy, Harcourt (François d'), Mme Hauteclocque (de), MM. Joxe (Louis), Julia, Kaspereit, Lebon, Lemoine, Loo, Malène (de la), Marcus, Mermaz, Mitterrand, Montdargent, Muller, Nessler, Notebart, Odru, Offroy, Ollivro, Roux, Seitlinger, Soustelle, Terrenoire, Pianta, Radius, Réthoré, Ribière (René), Mme Thome-Patenôtre, M. Vivien (Alain) [2 avril 1977] (p. 1464).

Un siège laissé vacant par le groupe du rassemblement pour la République.

Est nommé à cette commission : M. Masson [7 octobre 1977] (p. 6025).

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. Bettencourt, Chamant, Chaumont, de la Malène, élus sénateurs le 25 septembre 1977 ; M. Joxe (Louis), nommé membre du Conseil constitutionnel [3 novembre 1977] (p. 6979) ; M. Billoux, décédé [*J.O.* du 17 janvier 1978] (p. 387).

Bureau : président : M. Couve de Murville ; vice-présidents : MM. Deniau (Xavier), Feït, Seitlinger ; secrétaires : MM. Frédéric-Dupont, Marcus, Roux [6 avril 1976] (p. 1981).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

1973

Composition : MM. Aillières (d'), Allainmat, Arraut, Aumont, Bennetot (de), Benouville (de), Beucler, Bignon (Albert), Bonnet (Christian), Boudon, Brugerolle, Carlier, Cazenave, Charbonnel, Chinaud, Chirac, Commenay, Corrèze, Dahalani, Darinot, Darras, Dronne, Durafour (Michel), Duroméa, Faure (Edgar), Fontaine, Frèche, Galley, Gayraud, Germain, Giovannini, Guichard, Mme Hauteclocque (de), MM. Lacagne, Laurent (André), Laurent (Paul), Lazzarino, Lebon, Lejeune (Max), Lemoine, Longequeue, Malaud, Masse, Mauger, Meunier, Mourot, Noal, Omar Farah Iltireh, Planeix, Pons, Pranchère, Quentier, Rivière (Paul), Rossi, Sainte-Marie, Villon, Vitter, Voilquin [5 avril 1973] (p. 755).

Sont nommés membres de cette commission : MM. Crenn, Crespin, Graziani, Lovato, Malouin, Buffet, Grimaud [*J.O.* du 16 mai 1973] (p. 5412) ; M. Jacquet (Michel) [*J.O.* du 17 mai 1973] (p. 5433) ; M. Vals [30 mai 1973] (p. 1699) ; M. Delorme [8 juin 1973] (p. 2009) ; M. Duroure [2 octobre 1973] (p. 3992) ; M. Cornette (Arthur) [9 octobre 1973] (p. 4206).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Cazenave [3 mai 1973] (p. 1037) ; MM. Bonnet (Christian) ; Charbonnel, Chirac, Galley, Germain, Malaud (nommés ministres) ; M. Lebon [30 mai 1973] (p. 1699) ; M. Gayraud [8 juin 1973] (p. 2009) ; M. Laurent (André) [9 octobre 1973] (p. 4206).

Bureau : président : M. Voilquin ; vice-présidents : MM. de Bennetot, Bignon (Albert), Commenay ; secrétaires : MM. Chinaud, Fontaine, Mourot [5 avril 1973] (p. 756).

1974

Composition : MM. Aillières (d'), Allainmat, Arraut, Aumont, Bennetot (de), Bénouville (de), Beucler, Bignon (Albert), Boudon, Brugerolle, Buffet, Carlier, Chinaud, Commenay, Cornette (Arthur), Corrèze, Crenn, Crespin, Dahalani, Darinot, Darras, Delorme, Dronne, Durafour (Michel), Duroméa, Duroure, Fontaine, Giovannini, Graziani, Grimaud, Guillermin, Mme Hauteclocque (de), MM. Jacquet (Michel), Lacagne, Laurent (Paul), Lazzarino,

Lejeune (Max), Lemoine, Longequeue, Lovato, Malouin, Masse, Mauger, Meunier, Mourot, Noal, Omar Farah Iltireh, Planeix, Pons, Pranchère, Quentier, Rivière (Paul), Rossi, Sainte-Marie, Vals, Villon, Vitter, Voilquin [*J.O.* du 3 avril 1974] (p. 3759).

Sont nommés membres de cette commission : M. Dalbera [*J.O.* du 4 juillet 1974] (p. 6986) ; M. Antagnac [*J.O.* du 11 juillet 1974] (p. 7257) ; MM. Gourault et Chabrol [*J.O.* du 19 juillet 1974] (p. 7552) ; M. Valbrun [*J.O.* du 28 juillet 1974] (p. 7979) ; MM. Charles et Guéna [*J.O.* du 10 octobre 1974] (p. 10406) ; M. Torre [*J.O.* du 11 octobre 1974] (p. 10449) ; M. Honnet [*J.O.* du 17 octobre 1974] (p. 10662) ; M. Bourgeois [*J.O.* du 5 novembre 1974] (p. 11190) ; M. Braillon [*J.O.* du 13 novembre 1974] (p. 11409).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Vals (décédé) [27 juin 1974] (p. 3115) ; M. Durafour (Michel) (nommé membre du Gouvernement) [2 juillet 1974] (p. 3247) ; MM. Pranchère et Pons [*J.O.* du 4 juillet 1974] (p. 6986) ; M. Rossi (nommé membre du Gouvernement) [9 juillet 1974] (p. 3430) ; M. Graziani [*J.O.* du 28 juillet 1974] (p. 7979) ; M. Fontaine [*J.O.* du 5 octobre 1974] (p. 10198) ; Mme de Hauteclocque [24 octobre 1974] (p. 10865).

Bureau : président : M. Voilquin ; vice-présidents : MM. de Bennetot, Bignon (Albert), Commenay ; secrétaires : MM. Chinaud, Fontaine, Mourot [4 avril 1974] (p. 1495).

1975

Composition : MM. Aillières (d'), Allainmat, Arraut, Aumont, Bennetot (de), Bénouville (de), Beucler, Bignon (Albert), Boudon, Bourgeois, Brugerolle, Buffet, Cabanel, Carlier, Chabrol, Charles (Pierre), Chinaud, Commenay, Cornette (Arthur), Corrèze, Crenn, Crespin, Dahalani, Dalbera, Darinot, Darras, Delorme, Dronne, Duroméa, Duroure, Giovannini, Grimaud, Guillermin, Kiffer, Lacagne, Laurent (Paul), Lazzarino, Lejeune (Max), Lemoine, Longequeue, Malouin, Masse, Mauger, Meunier, Mourot, Noal, Omar Farah Iltireh, Petit, Pimont, Planeix, Quentier, Riquin, Rivière (Paul), Sainte-Marie, Schnebelen, Valbrun, Villon, Voilquin [2 avril 1975] (p. 1220).

Un poste laissé vacant par le groupe de l'union des démocrates pour la République.

Sont nommés membres de cette commission : M. Lepercq [12 septembre 1975] (p. 6256) ; M. Chauvel (Christian) [*J.O.* du 18 octobre 1975] (p. 10811).

Bureau : président : M. Voilquin ; vice-présidents : MM. Bennetot (de), Bignon (Albert), Commenay ; secrétaires : MM. Meunier, Schnebelen, Valbrun [3 avril 1975] (p. 1266).

1976

Composition : MM. Aillières (d'), Allainmat, Arraut, Aumont, Bennetot (de), Bénouville (de), Berthouin, Beucler, Bignon (Albert), Boudon, Bourgeois, Brugerolle, Buffet, Cabanel, Carlier, Chabrol, Chinaud, Commenay, Cornette (Arthur), Corrèze, Crenn, Crespin, Dahalani, Dalbera, Darinot, Darras, Deliaune, Delorme, Dronne, Duroure, Giovannini, Grimaud, Guillermin, Huyghues des Etages, Kédinger, Kervéguen (de), Kiffer, Lacagne, Laurent (Paul), Lazzarino, Lejeune (Max), Lemoine, Lepercq, Longequeue, Malouin, Masse, Maton, Mauger, Meunier, Mourot, Noal, Omar Farah Iltireh, Planeix, Quentier, Riquin, Rivière (Paul), Sainte-Marie, Valbrun, Villon, Voilquin [2 avril 1976] (p. 1278).

Sont nommés membres de cette commission : M. Carrier [6 octobre 1976] (p. 6422) ; M. Achille-Fould (Aymar) [24 novembre 1976] (p. 8671) ; M. Péronnet [24 novembre 1976] (p. 8671) ; M. Montredon [1er décembre 1976] (p. 8887).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Lepercq [1er décembre 1976] (p. 8887).

Bureau : président : M. Dronne ; vice-présidents : MM. Aillières (d'), Bennetot (de), Bignon (Albert) ; secrétaires : MM. Kervéguen (de), Mourot, Valbrun [6 avril 1976] (p. 1391).

1977

Composition : MM. Achille-Fould, Aillières (d'), Allainmat, Arraut, Aumont, Baillot, Bennetot (de), Bénouville (de), Berthouin, Boudon, Bourgeois, Branger, Brugerolle, Buffet, Carlier, Carrier, Chinaud, Commenay, Cornette (Arthur), Crenn, Crespin, Dahalani, Dalbera, Darinot, Darras, Deliaune, Delorme, Dronne, Duroure, Giovannini, Grimaud, Guillermin, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Honnet, Huyghues des Etages, Kédinger, Kervéguen (de), Kiffer, Lacagne, Laurent (Paul), Lazzarino, Lejeune (Max), Longequeue, Malouin, Masse, Maton, Mauger, Meunier, Montredon, Mourot, Noal, Omar Farah Iltireh, Péronnet, Planeix, Rivière (Paul), Sainte-Marie, Valbrun, Villon, Voilquin [2 avril 1977] (p. 1464).

Sont nommés membres de cette commission : M. Lafont [4 mai 1977] (p. 2460) ; M. Cabanel [4 octobre 1977] (p. 5811) ;

M. Lagorce (Pierre) [13 octobre 1977] (p. 6152).

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. d'Aillières, Max Lejeune, Longequeue, Voilquin, élus sénateurs le 25 septembre 1977 [4 octobre 1977] (p. 5811).

Bureau : président : M. Dronne ; vice-présidents : MM. d'Aillières, remplacé par M. Cabanel [6 octobre 1977] (p. 5970), de Bennetot, Crespin ; secrétaires : MM. de Kervéguen, Mourot, Valbrun [6 avril 1977] (p. 1981).

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

1973

Composition : MM. Abelin, Alduy, Ansquer, Ballanger, Bardol, Baudis, Bénard (Mario), Benoist, Bisson (Robert), Bonnet (Alain), Boulloche, Broglie (de), Chalandon, Chauvet, Chevènement, Combrisson, Cornet, Cornut-Gentille, Dalbera, Debré, Denvers, Dijoud, Dominati, Dubedout, Ducray, Duffaut, Fossé, Frelaut, Gabriel, Ginoux, Godefroy, Gosnat, Guéna, Icart, Josselin, Joxe (Pierre), Lamps, Larue, Leenhardt, Le Tac, Le Theule, Ligot, Marette, Mesmin, Montagne, Papon, Plantier, Ribes, Rieubon, Rocca Serra (de), Sallé (Louis), Savary, Schloesing, Soisson, Sprauer, Sudreau, Torre, Vertadier, Vivien (Robert-André), Vizet, Voisin, Weinman [5 avril 1973] (p. 756).

Sont nommés membres de cette commission : MM. Cressard, Hoffert et Ribadeau-Dumas [2 mai 1973] (p. 978) ; M. Cazenave [3 mai 1973] (p. 1037).

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. Dijoud, Guéna, Vertadier, Torre (nommés ministres) [3 mai 1973] (p. 1037).

Bureau : président : M. Icart ; rapporteur général : M. Papon ; vice-présidents : MM. Sallé (Louis), Schloesing, Voisin ; secrétaires : MM. Bisson (Robert), Cornet, Fossé [5 avril 1973] (p. 756).

1974

Composition : MM. Abelin, Alduy, Ansquer, Ballanger, Bardol, Baudis, Bénard (Mario), Benoist, Bisson (Robert), Bonnet (Alain), Boulloche, Broglie (de), Cazenave, Chalandon, Chauvet, Chevènement, Cointat, Combrisson, Cornet, Cornut-Gentille, Cressard, Dalbera, Debré, Denvers, Dominati, Dubedout, Ducray, Duffaut, Fossé, Frelaut, Gabriel, Ginoux, Gosnat, Hoffer, Icart, Josselin, Joxe (Pierre), Lamps, Larue, Leenhardt, Le Tac, Le Theule, Ligot, Marette, Mesmin, Montagne, Papon, Plantier, Ribadeau-Dumas, Ribes, Rieubon, Rocca Serra (de), Sallé (Louis), Savary, Schloesing, Soisson, Sprauer, Sudreau, Vivien (Robert-André), Vizet, Voisin, Weinman [*J.O.* du 3 avril 1974] (p. 3759).

Sont nommés membres de cette commission : M. Caro [19 juin 1974] (p. 2807) ; MM. Coulais, Hamel et Tissandier [27 juin 1974] (p. 3115) ; MM. Pranchère, Marie et Pons [*J.O.* du 4 juillet 1974] (p. 6985) ; M. Durand [*J.O.* du 10 octobre 1974] (p. 10406).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Abelin [19 juin 1974] (p. 2807) ; MM. de Broglie, Ducray et Soisson [27 juin 1974] (p. 3115) ; MM. Dalbera et Cointat [*J.O.* du 4 juillet 1974] (p. 6985).

Bureau : président : M. Icart ; rapporteur général : M. Papon ; vice-présidents : MM. Fossé, Sallé (Louis), Schloesing ; secrétaires : MM. Bisson (Robert), Cornet, Voisin [4 avril 1974] (p. 1495).

1975

Composition : MM. Alduy, Ballanger, Bardol, Baudis, Bénard (Mario), Benoist, Bisson (Robert), Bonnet (Alain), Boulloche, Caro, Chalandon, Chauvet, Chevènement, Combrisson, Cornet, Cornut-Gentille, Coulais, Crépeau, Cressard, Denvers, Dubedout, Duffaut, Fossé, Frelaut, Gabriel, Ginoux, Gosnat, Hamel, Hoffer, Icart, Josselin, Joxe (Pierre), Lamps, Larue, Leenhardt, Le Tac, Le Theule, Ligot, Marette, Marie, Mesmin, Montagne, Papon (Maurice), Partrat, Plantier, Pons, Pranchère, Ribadeau Dumas, Ribes, Rieubon, Rocca Serra (de), Sallé (Louis), Savary, Schloesing, Sprauer, Sudreau, Tissandier, Torre, Vivien (Robert-André), Vizet, Voisin, Weinman [2 avril 1975] (p. 1202).

Bureau : président : M. Icart ; rapporteur général : M. Papon (Maurice) ; vice-présidents : MM. Montagne, Ribes, Weinmann ; secrétaires : MM. Bisson (Robert), Cornet, Voisin [3 avril 1975] (p. 1266).

1976

Composition : MM. Ballanger, Bardol, Baudis, Bénard (Mario), Benoist, Bisson (Robert), Bonnet (Alain), Boulloche, Caro, Chalandon, Chauvet, Chevènement, Combrisson, Cornet, Cot (Jean-Pierre), Coulais, Crépeau, Cressard, Denvers, Duffaut, Fossé, Frelaut, Gabriel, Ginoux, Gosnat, Hamel, Hoffer, Hunault, Icart, Josselin, Joxe (Pierre), Lamps, Larue, Leenhardt, Le Tac, Le Theule, Ligot, Marette, Marie, Mesmin, Montagne, Papon (Maurice), Partrat, Plantier, Pons, Pranchère, Ribadeau Dumas, Ribes, Rieubon, Rocca Serra (de),

Sallé (Louis), Savary, Schloesing, Sprauer, Sudreau, Tissandier, Torre, Vivien (Robert-André), Vizet, Voisin, Weinman [2 avril 1976] (p. 1278).

Sont nommés membres de cette commission : M. Madrelle [29 avril 1976] (p. 2419) ; M. Mayoud [6 octobre 1976] (p. 6422) ; M. Neuwirth [29 octobre 1976] (p. 7303).

Bureau : président : M. Icart ; rapporteur général : M. Papon (Maurice) ; vice-présidents : MM. Montagne, Ribes, Weinman ; secrétaires : MM. Bisson (Robert), Cornet, Voisin [6 avril 1976] (p. 1391).

1977

Composition : MM. Alduy, Ballanger, Bardol, Baudis, Bénard (Mario), Benoist, Bisson (Robert), Bonnet (Alain), Boulloche, Caro, Chauvet, Chevènement, Combrisson, Cornet, Cot (Jean-Pierre), Crépeau, Cressard, Denvers, Destremau, Duffaut, Fossé, Frelaut, Gabriel, Ginoux, Gosnat, Hamel, Hoffer, Icart, Josselin, Joxe (Pierre), Lamps, Larue, Leenhardt, Le Tac, Le Theule, Madrelle, Marette, Marie, Mayoud, Mesmin, Montagne, Neuwirth, Papon (Maurice), Partrat, Plantier, Pons, Pranchère, Ribadeau-Dumas, Ribes, Rieubon, Rocca Serra (de), Sallé (Louis), Savary, Schloesing, Sprauer, Sudreau, Tissandier, Torre, Vivien (Robert-André), Vizet, Voisin, Weinman [2 avril 1977] (p. 1464).

Sont nommés membres de cette commission : M. Dehaine [22 juin 1977] (p. 4079) ; M. Rohel [4 octobre 1977] (p. 5769) ; M. Antagnac [13 octobre 1977] (p. 6152) ; M. Gantier [13 octobre 1977] (p. 6152) ; M. Gabriel [7 décembre 1977] (p. 8409).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Gabriel [4 octobre 1977] (p. 5769) ; MM. Duffaut et Larue, élus sénateurs [3 octobre 1977] (p. 5766) ; M. Weinman, décédé [10 mai 1977] (p. 2576) ; M. Icart, nommé ministre [13 octobre 1977] (p. 6152).

Bureau : président : M. Icart, démissionne de son poste de président [13 octobre 1977] (p. 6152) ; est remplacé par M. Baudis [19 octobre 1977] (p. 6380) ; rapporteur général : M. Papon (Maurice) ; vice-présidents : MM. Montagne, Ribes, Sallé (Louis) ; secrétaires : MM. Bisson (Robert), Cornet, Voisin [6 avril 1977] (p. 1981).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

1973

Composition : MM. Abadie, Alfonsi, Baudouin, Bérard, Bignon (Charles), Blanc, Boulay, Bouvard, Brial, Brun, Burckel, Bustin, Chamant, Claudius-Petit, Clérambeaux, Mme Constans, MM. Donncz, Ducoloné, Duhamel, Fanton, Foyer, Frey, Garcin, Gerbet, Hersant, Houteer, Hunault, Kalinsky, Krieg, Lagorce (Pierre), Lauriol, Lecat, Le Sénéchal, L'Huillier, Limouzy, Maisonnat, Marcellin, Marie, Massot, Mazeaud, Médecin, Mermaz, Mitterrand, Neuwirth, Nungesser, Peretti, Petit, Pidjot, Piot, Mme Ploux, MM. Renard, Riviérez, Sablé, Sauvaigo, Soustelle, Terrenoire, Mme Thome-Patenôtre, MM. Tiberi, Villa Weber (Claude), Zuccarelli [5 avril 1973] (p. 756).

Sont nommés membres de cette commission : MM. Brillouet, Dhinnin, Grandcolas, Pujol [*J.O.* du 16 mai 1973] (p. 5412) ; M. Papet ; Mme Stephan [*J.O.* du 18 mai 1973] (p. 5474) ; M. Spénale [30 mai 1973] (p. 1699) ; M. Liogier [20 juin 1973] (p. 2342) ; M. Lelong [18 décembre 1973] (p. 7163) ; M. Muller [*J.O.* du 23 février 1974] (p. 2154) ; M. Tomasini [*J.O.* du 28 février 1974] (p. 2340).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Blanc [3 mai 1973] (p. 1037) ; MM. Marcellin, Mazeaud (nommés ministres) ; M. Mitterrand [30 mai 1973] (p. 1699) ; M. Grandcolas [20 juin 1973] (p. 2342) ; M. Frey [2 octobre 1973] (p. 3992) ; M. Pujol [7 novembre 1973] (p. 5345) ; M. Duhamel [18 décembre 1973] (p. 7163) ; M. Pidjot [*J.O.* du 23 février 1974] (p. 2154) ; M. Neuwirth (Lucien) [*J.O.* du 28 février 1974] (p. 2340).

Bureau : président : M. Foyer ; vice-présidents : MM. Bignon (Charles), Gerbet, Piot ; secrétaires : MM. Baudouin, Brial, Médecin [5 avril 1973] (p. 756) ; M. Médecin donne sa démission [2 mai 1973] (p. 978) ; M. Hunault [7 juin 1973] (p. 1953).

1974

Composition : MM. Abadie, Alfonsi, Baudouin, Bérard, Bignon (Charles), Boulay, Bourson, Bouvard, Brial, Brun, Burckel, Bustin, Claudius-Petit, Clérambeaux, Mme Constans, MM. Delong (Jacques), Dhinnin, Donnez, Ducoloné, Durieux, Fanton, Foyer, Frêche, Garcin, Gerbet, Goulet (Daniel), Hersant, Houteer, Hunault, Ibéné, Kalinsky, Krieg, Lagorce (Pierre), Lauriol, Le Douarec, Lelong (Pierre), Le Sénéchal, L'Huillier, Liogier, Magaud, Maisonnat, Marie, Massot, Médecin, Mermaz, Muller, Péretti, Piot, Raynal, Renard, Riviérez, Sablé, Sauvaigo, Soustelle, Spénale, Mme Stéphan, M. Terrenoire, Mme Thome-Patenôtre, MM. Tiberi, Tomasini, Villa, Zuccarelli [*J.O.* du 3 avril 1974] (p. 3759).

Sont nommés membres de cette commission : M. Pidjot [*J.O.* du 29 juin 1974] (p. 6851) ; MM. Authier et Graziani [*J.O.* du 28 juillet 1974] (p. 7979) ; M. Richomme [*J.O.* du 4 octobre 1974] (p. 10157) ; M. Kédinger [*J.O.* du 24 octobre 1974] (p. 10865).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Muller [*J.O.* du 29 juin 1974] (p. 6851) ; M. Marie [*J.O.* du 4 juillet 1974] (p. 6986) ; MM. Lelong et Tomasini (nommés membres du Gouvernement) [9 juillet 1974] (p. 3430) ; M. Liogier [24 juillet 1974] (p. 3663) ; M. Durieux [4 octobre 1974] (p. 10157).

Bureau : président : M. Foyer ; vice-présidents : MM. Bignon (Charles), Gerbet, Piot ; secrétaires : MM. Baudouin, Donnez, Hunault [4 avril 1974] (p. 1495).

1975

Composition : MM. Abadie, Alfonsi, Anthonioz, Authier, Baudouin, Bérard, Bignon (Charles), Boulay, Bourson, Bouvard, Brial, Brun, Burckel, Bustin, Claudius-Petit, Clérambeaux, Mme Constans, MM. Dhinnin, Dominati, Donnez, Ducoloné, Fanton, Fontaine, Foyer, Frêche, Garcin, Gerbet, Goulet (Daniel), Graziani, Hersant, Houteer, Hunault, Ibéné, Kalinsky, Kédinger, Krieg, Lagorce (Pierre), Lauriol, Le Douarec, Le Sénéchal, L'Huillier, Magaud, Maisonnat, Massot, Médecin, Mermaz, Peretti, Pidjot, Piot, Raynal, Renard, Richomme, Riviérez, Sablé, Sauvaigo, Spénale, Mme Stéphan, M. Terrenoire, Mme Thome-Patenôtre, MM. Tiberi, Villa, Zuccarelli [2 avril 1975] (p. 1202).

Sont nommés membres de cette commission : M. Limouzy [*J.O.* du 11 juin 1975] (p. 5807) ; M. Fiszbin [*J.O.* du 26 juin 1975] (p. 6405) ; M. Forni [*J.O.* du 12 septembre 1975] (p. 9427) ; M. de La Malène [*J.O.* du 30 octobre 1975] (p. 11209).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Raynal [*J.O.* du 11 juin 1975] (p. 5807) ; M. Bustin [*J.O.* du 26 juin 1975] (p. 6405) ; M. Médecin [*J.O.* du 9 septembre 1975] (p. 9334) ; M. Terrenoire [*J.O.* du 30 octobre 1975] (p. 11209).

Bureau : président : M. Foyer ; vice-présidents : MM. Gerbet, Lauriol, Piot ; secrétaires : Baudouin, Donnez, Hunault [3 avril 1975] (p. 1266).

1976

Composition : MM. Abadie, Alfonsi, Anthonioz, Authier, Baudouin, Beck, Bérard, Bignon (Charles), Boulay, Bourson, Bouvard, Brial, Brun, Burckel, Bustin, Claudius-Petit, Clérambeaux, Mme Constans, MM. Dhinnin, Donnez, Ducoloné, Fanton, Ferretti (Henri), Fontaine, Forni, Foyer, Frêche, Garcin, Gerbet, Goulet (Daniel), Graziani, Hersant, Houteer, Ibéné, Inchauspé, Kalinsky, Krieg, Lagorce (Pierre), Lauriol, Le Douarec, Le Sénéchal, L'Huillier, Limouzy, Magaud, Maisonnat, Massot, Peretti, Pidjot, Piot, Raynal, Renard, Richomme, Sablé, Sanford, Sauvaigo, Spénale, Mme Stéphan, MM. Terrenoire, Villa, Zuccarelli [2 avril 1976] (p. 1278).

Cesse d'appartenir à cette commission : M. Pidjot (Roch) [*J.O.* du 23 décembre 1976] (p. 7406).

Bureau : président : M. Foyer ; vice-présidents : MM. Gerbet, Lauriol, Piot ; secrétaires : MM. Baudouin, Donnez, Fontaine [6 avril 1976] (p. 1391).

1977

Composition : MM. Abadie, Alfonsi, Anthier, Baudouin, Beauguitte (André), Beck (Guy), Bérard, Bignon (Charles), Boulay, Bourson, Bouvard, Brial, Brun, Burckel, Bustin, Claudius-Petit, Clérambeaux, Mme Constans, MM. Dhinnin, Donnez, Ducoloné, Dupilet, Fanton, Fontaine, Forni, Foyer, Frêche, Garcin, Gerbet, Goulet (Daniel), Graziani, Hersant, Houteer, Hunault, Ibéné, Inchauspé, Kalinsky, Krieg, Lagorce (Pierre), Lauriol, Le Douarec, L'Huillier, Limouzy, Magaud, Maisonnat, Massot, Picquot, Pidjot, Piot, Raynal, Renard, Richomme, Riviérez, Sablé, Sauvaigo, Servan-Schreiber, Spénale, Mme Stéphan, MM. Tibéri, Villa, Zuccarelli [2 avril 1977] (p. 1464).

Un siège laissé vacant par le groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.

Est nommé membre de cette commission : M. Dumas-Lairolle [2 novembre 1977] (p. 6882).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Beauguitte [28 avril 1977] (p. 2288) ; M. Spénale, élu sénateur [3 octobre 1977] (p. 5766) ; MM. Beck (Guy) et Lagorce (Pierre) [13 octobre 1977] (p. 6152).

Bureau : président : M. Foyer ; vice-présidents : MM. Gerbet, Lauriol, Piot ; secrétaires : MM. Baudouin, Donnez, Hunault [6 avril 1977] (p. 1981).

Commission de la production et des échanges

1973

Composition : MM. Achille-Fould, Anthonioz, Balmigère, Barberot, Barbet, Barthe,

Bayou, Bécam, Beck, Bégault, Bernard, Bernard-Reymond, Berthouin, Billecocq, Billoux (André), Bizet, Blary, Boudet, Bourgeois, Bourson, Boyer, Brochard, Brugnon, Caill (Antoine), Canacos, Capdeville, Cattin-Bazin, Cermolacce, Cerneau, Chambon, Chasseguet, Chauvel (Christian), Cointat, Cornette (Maurice), Coulais, Crépeau, Damette, Dassault, Degraeve, Delelis, Deliaune, Denis (Bertrand), Depietri, Deprez, Desanlis, Deschamps, Desmulliez, Dousset, Drapier, Dutard, Duvillard, Ehm (Albert), Eloy, Favre (Jean), Fiszbin, Fouchier, Gabriac, Gagnaire, Gaillard, Gastines (de), Gaudin, Georges, Girard, Granet, Gravelle, Grussenmeyer, Guermeur, Guillermin, Hamel, Hardy, Hausherr, Hélène, Herzog, Houël, Huguet, Inchauspé, Jans, Jarrot, Kaspereit, Kiffer, Labbé, La Combe, Laudrin, Laurissergues, Legendre (Maurice), Lemaire, Lucas, Martin, Massoubre, Mathieu, Maton, Maujoüan du Gasset, Méhaignerie, Michel (Claude), Michel (Henri), Mohamed, Naveau, Partrat, Philibert. Poncelet, Poperen, Porelli, Poulpiquet (de), Raymond, Renouard, Rigout, Roger, Rolland, Roucaute, Royer, Ruffe, Sanford, Sauzedde, Schvartz (Julien), Sénès, Simon, Taittinger (Jean), Tissandier, Valleix, Verpillière (de la), Wagner, Weisenhorn [5 avril 1973] (p. 756).

Un poste laissé vacant par le groupe d'union des démocrates pour la République.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Blas, Ceyrac, Glon, Jarrige, Moine, Rickert, Turco, Vauclair [*J.O.* du 16 mai 1973] (p. 5412) ; M. Antoune [*J.O.* du 19 mai 1973] (p. 5501) ; M. Lelong [26 octobre 1973] (p. 4945) ; M. Gouhier [31 octobre 1973] (p. 5155) ; M. Pujol [7 novembre 1973] (p. 5345) ; M. Duhamel [18 décembre 1973] (p. 7163).

Cessent d'appartenir à cette commission : MM. Billecocq, Poncelet, Royer, Taittinger (Jean) (nommés ministres) ; MM. Ehm (Albert), Georges, Inchauspé, Laudrin [2 mai 1973] (p. 978) ; M. Bernard - Reymond [26 octobre 1973] (p. 4945) ; M. Roger (Emile) [31 octobre 1973] (p. 5155) ; M. Lelong [18 décembre 1973] (p. 7163).

Bureau : président : M. Fouchier ; vice-présidents : MM. Boudet, Chambon, Denis (Bertrand), La Combe ; secrétaires : MM. Barberot, Girard, Mathieu, Weisenhorn [5 avril 1973] (p. 756).

1974

Composition : MM. Anthonioz, Antoune, Balmigère, Barberot, Barbet, Barthe, Bayou, Bécam, Beck, Bégault, Bernard, Berthouin, Billoux (André), Bizet, Blary, Blas, Boudet, Bourgeois, Boyer, Brillouet, Brochard, Brugnon, Caill (Antoine), Canacos, Capdeville, Cattin-Bazin, Cermolacce, Cerneau, Ceyrac, Chambon, Chassagne, Chasseguet, Chauvel (Christian), Cornette (Maurice), Coulais, Crépeau, Damette, Dassault, Degraeve, Delelis, Deliaune, Denis (Bertrand), Depietri, Deprez, Desanlis, Deschamps, Dousset, Drapier, Duhamel, Dutard, Duvillard, Eloy, Faure (Edgar), Favre (Jean), Fiszbin, Fouchier, Gabriac, Gagnaire, Gaillard, Gastines (de), Gaudin, Girard, Glon, Gouhier, Granet, Gravelle, Grussenmeyer, Guermeur, Hamel, Hausherr, Herzog, Houël, Huguet, Jans, Jarrige, Jarrot, Kaspereit, Kilfer, Labbé, La Combe, Laurissergues, Legendre (Maurice), Lemaire, Lucas, Martin, Massoubre, Mathieu, Maton, Maujoüan du Gasset, Mauroy, Méhaignerie, Michel (Claude), Michel (Henri), Mohamed, Moine, Naveau, Nungesser, Papet, Partrat, Philibert, Poperen, Porelli, Poulpiquet (de), Pujol, Raymond, Renouard, Rigout, Rolland, Roucaute, Ruffe, Sanford, Sauzedde, Schvartz (Julien), Sénès, Simon, Tissandier, Turco, Valleix, Vauclair, Verpillière (de la), Wagner, Weisenhorn [*J.O.* du 3 avril 1974] (p. 3760).

Sont nommés membres de cette commission : Mme Crépin [*J.O.* du 19 juillet 1974] (p. 7552) ; MM. Cointat et Darnis [*J.O.* du 28 juillet 1974] (p. 7979) ; MM. Masson, Mathieu (Serge), Riquin et Roger [*J.O.* du 4 octobre 1974] (p. 10157) ; M. Messmer [*J.O.* du 5 octobre 1974] (p. 10198) ; M. Blanc (Maurice) [*J.O.* du 10 octobre 1974] (p. 10406) ; M. Rohel [*J.O.* du 26 octobre 1974] (p. 10935) ; M. Mathieu (Gilbert) [*J.O.* du 13 novembre 1974] (p. 11409).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Duvillard [*J.O.* du 28 mai 1974] (p. 5837) ; MM. Coulais, Hamel et Tissandier [27 juin 1974] (p. 3115) ; M. Jarrot (nommé membre du Gouvernement) [2 juillet 1974] (p. 3247) ; M. Sanford [9 juillet 1974] (p. 3431) ; M. Granet (nommé membre du Gouvernement) [9 juillet 1974] (p. 3430) ; M. Cermolacce [*J.O.* du 4 octobre 1974] (p. 10157) ; M. Mathieu (Gilbert) [*J.O.* du 26 octobre 1974] (p. 10935) ; M. Bourgeois [4 novembre 1974] (p. 5815).

Bureau : président : M. Fouchier ; vice-présidents : MM. Boudet, Chambon, Denis (Bertrand), La Combe ; secrétaires : MM. Barberot, Bégault, Girard, Weisenhorn [4 avril 1974] (p. 1495).

1975

Composition : MM. Antagnac, Antoune, Balmigère, Barberot, Barbet, Barthe, Bayou, Bécam, Beck, Bégault, Bernard, Berthouin, Billoux

(André), Bizet, Blanc (Maurice), Blary, Blas, Boudet, Boyer, Braillon, Brillouet, Brochard, Brugnon, Caill (Antoine), Canacos, Capdeville, Cattin-Bazin, Césaire, Ceyrac, Chambon, Chassagne, Chasseguet, Chauvel (Christian), Cointat, Cornette (Maurice), Mme Crépin (Aliette), MM. Damette, Darnis, Dassault, Degraeve, Delelis, Deliaune, Denis (Bertrand), Depietri, Deprez, Desanlis, Deschamps, Dousset, Drapier, Durand, Dutard, Duvillard, Eloy, Favre (Jean), Fiszbin, Fouchier, Gabriac, Gagnaire, Gaillard, Gastines (de), Gaudin, Girard, Glon (André), Gouhier, Gourault, Gravelle, Grussenmeyer, Guéna, Guermeur, Guichard, Hamelin (Jean), Hausherr, Herzog, Houël, Huguet, Jacquet (Michel), Jans, Kaspereit, Labbé, La Combe, Laurissergues, Legendre (Maurice), Lemaire, Lucas, Martin, Masson (Marc), Massoubre, Mathieu (Gilbert), Mathieu (Serge), Maton, Maujoüan du Gasset, Mauroy, Méhaignerie, Messmer, Michel (Claude), Michel (Henri), Mohamed, Naveau, Nungesser, Philibert, Picquot, Poperen, Porelli, Poulpiquet (de), Pujol, Raymond, Renouard, Rigout, Roger, Rolland, Roucaute, Ruffe, Sauzedde, Schvartz (Julien), Sénès, Simon, Turco, Valleix, Verpillière (de la), Wagner, Weisenhorn, Zeller [2 avril 1975] (p. 1202).

Sont nommés membres de cette commission : M. Couderc [29 avril 1975] (p. 2228) ; M. Gantier [*J.O.* du 26 juin 1975] (p. 6405) ; M. Bustin (Georges) [*J.O.* du 26 juin 1975] (p. 6405) ; M. Labarrère [12 septembre 1975] (p. 6256) ; M. Fouqueteau [*J.O.* du 27 novembre 1975] (p. 12188).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Renouard (Isidore) (décédé) [*J.O.* du 20 avril 1975] (p. 4111) ; M. Chauvel (Christian) [22 mai 1975] (p. 3114) ; M. Fiszbin (Henri) [*J.O.* du 26 juin 1975] (p. 6405).

Bureau : président : M. Fouchier ; vice-présidents : MM. Barberot, Boudet, Chambon, La Combe ; secrétaires : MM. Bégault, Denis (Bertrand), Girard, Weisenhorn [3 avril 1975] (p. 1266).

1976

Composition : MM. Antagnac, Antoune, Balmigère, Barberot, Barbet, Barthe, Bayou, Bécam, Bégault, Bernard, Billoux (André), Bizet, Blanc (Maurice), Blary, Blas, Boudet, Boyer, Braillon, Brillouet, Brochard, Brugnon, Caille (Antoine), Canacos, Capdeville, Cattin-Bazin, Césaire, Ceyrac, Chambon, Charles (Pierre), Chasseguet, Chauvel (Christian), Cointat, Cornette (Maurice) ; Couderc, Mme Crépin (Aliette), MM. Damette, Darnis, Dassault, Degraeve, Delelis, Denis (Bertrand), Depietri, Deprez, Desanlis, Deschamps, Dousset, Drapier, Drouet, Dubedout, Durand, Duroméa, Dutard, Duvillard, Eloy, Favre (Jean), Fiszbin, Fouchier, Fouqueteau, Gabriac, Gagnaire, Gaillard, Gastines (de), Gaudin, Girard, Glon (André), Gouhier, Gravelle, Grussenmeyer, Guéna, Guermeur, Guichard, Hamelin (Jean), Hausherr, Herzog, Houël, Huguet, Jacquet (Michel), Jans, Kaspereit, Labarrère, Labbé, La Combe, Laurissergues, Legendre (Maurice), Lemaire, Lucas, Martin, Masson (Marc), Massoubre, Mathieu (Gilbert), Mathieu (Serge), Maujoüan du Gasset, Mauroy, Messmer, Michel (Claude), Michel (Henri), Nungesser, Papet, Petit, Philibert, Picquot, Poperen, Porelli, Poulpiquet (de), Pujol, Raymond, Rigout, Roger, Rolland, Roucaute, Rufenacht, Ruffe, Sauzedde, Schvartz (Julien), Sénès, Servan-Schreiber, Simon (Jean-Claude), Turco, Valleix, Verpillière (de la), Wagner, Weisenhorn [2 avril 1976] (p. 1278).

Sont nommés membres de cette commission : M. Ehrmann [14 avril 1976] (p. 1779) ; M. Huchon [6 octobre 1976] (p. 6422) ; M. Réjaud [15 octobre 1976] (p. 6714) ; M. César [19 octobre 1976] (p. 6758) ; M. Faget [22 octobre 1976] (p. 6958) ; M. Cornic [3 novembre 1976] (p. 7485) ; M. Lepercq [1er décembre 1976] (p. 8887).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Jacquet (Michel) (décédé) [11 avril 1976] (p. 2233) ; M. Réjaud [19 octobre 1976] (p. 6758).

Bureau : président : M. Fouchier ; vice-présidents : MM. Boudet, Chambon, Denis (Bertrand), La Combe ; secrétaires : MM. Bégault, Girard, Mathieu (Gilbert), Weisenhorn [6 avril 1976] (p. 1391).

1977

Composition : MM. Antagnac, Balmigère, Barberot, Barbet, Barthe, Bayou, Bécam, Bégault, Bernard, Billoux (André), Bizet, Blanc (Maurice), Blary, Blas, Boudet, Boyer, Braillon, Brillouet, Brochard, Brugnon, Canacos, Capdeville, Cattin-Bazin, Césaire, César (Gérard), Ceyrac, Chambon, Charles (Pierre), Chasseguet, Chauvel (Christian), Cointat, Cornette (Maurice), Cornic, Couderc, Mme Crépin (Aliette), MM. Damette, Darnis, Dassault, Delelis, Denis (Bertrand), Depietri, Deprez, Desanlis, Deschamps, Dousset, Drapier, Drouet, Dubedout, Durand, Duroméa, Dutard, Duvillard, Ehrmann, Eloy, Eyraud, Faget, Favre (Jean), Fiszbin, Fouchier, Fouqueteau, Gagnaire, Gaillard, Gastines (de), Gaudin, Girard, Glon (André), Gouhier, Gravelle, Grussenmeyer, Guéna, Guermeur, Hamelin (Jean), Hamelin (Xavier),

Hausherr, Herzog, Houël, Huchon, Huguet, Jans, Labarrère, Labbé, La Combe, Laurissergues, Legendre (Maurice), Lemaire, Lepercq, Lucas, Martin, Masson (Marc), Massoubre, Mathieu (Gilbert), Maujoüan du Gasset, Mauroy, Messmer, Michel (Claude), Michel (Henri), Michel (Yves), Monfrais, Nungesser, Papet, Petit, Philibert, Poperen, Porelli, Poulpiquet (de), Pujol, Raymond, Régis, Rigout, Roger, Rolland, Roucaute, Ruffe, Sauzedde, Schvartz (Julien), Sénès, Turco, Valleix, Verpillière (de la), Wagner, Weisenhorn [2 avril 1977] (p. 1464).

Sont nommés membres de cette commission : M. Serres et M. Guinebretière [4 mai 1977] (p. 2460) ; M. Beck (Guy) [13 octobre 1977] (p. 6152) ; M. Jarosz [21 octobre 1977] (p. 6526) ; M. Gabriel [22 novembre 1977] (p. 7819).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Guinebretière [27 mai 1977] (p. 3195) ; M. Masson [7 octobre 1977] (p. 6025) ; M. Gaudin, élu sénateur [3 octobre 1977] (p. 5766) ; M. Antagnac [13 octobre 1977] (p. 6152) ; M. Gabriel [7 décembre 1977] (p. 8409).

Bureau : président : M. Fouchier ; vice-présidents : MM. Bégault, Chambon, Denis (Bertrand), La Combe ; secrétaires : MM. Girard, Martin, Mathieu (Gilbert), Weisenhorn [2 avril 1977] (p. 1981).

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE

1973

Composition : MM. Barel, Barrot, Bas (Pierre), Deprez, Duvillard, Guillermin, Hamel, Joxe (Pierre), Lagorce (Pierre), Larue, Lemoine, Lepage, Péronnet, Roux, Terrenoire [5 avril 1973] (p. 756).

Bureau : président : M. Bas (Pierre) ; vice-président : M. Deprez ; secrétaire : M. Lepage [5 avril 1973] (p. 756).

1974

Composition : MM. Barel, Bas (Pierre), Deniau (Xavier), Deprez, Duvillard, Forens, Hamel, Joxe (Pierre), Lebon, Lepage, Péronnet, Renard, Roux, Sénès, Terrenoire [4 avril 1974] (p. 1494).

Sont nommés membres de cette commission : M. Braun [*J.O.* du 7 juillet 1974] (p. 7115) ; M. Weisenhorn [*J.O.* du 5 octobre 1974] (p. 10198) ; M. Martin (André) [*J.O.* du 17 octobre 1974] (p. 10662).

Cessent d'appartenir à cette commission : M. Duvillard [*J.O.* du 28 mai 1974] (p. 5837) ; M. Péronnet (nommé ministre) [9 juillet 1974] (p. 3430).

Bureau : président : M. Bas (Pierre) ; vice-président : M. Deprez ; secrétaire : M. Sénès [4 avril 1974] (p. 1495).

1975

Composition : MM. Aumont, Barel (Virgile), Bas (Pierre), Braun, Deniau (Xavier), Deprez, Hamel, Hausherr, Lebon, Martin, Renard, Roux, Sénès, Terrenoire et Weisenhorn.

Bureau : président : M. Bas (Pierre) ; vice-président : M. Deprez ; secrétaire : M. Sénès [3 avril 1975] (p. 1266).

1976

Composition : MM. Aumont, Barel (Virgile), Bas (Pierre), Braun, Delehedde, Deniau (Xavier), Deprez, Forens, Hamel, Kalinsky, Martin, Roux, Sénès, Terrenoire, Weisenhorn [6 avril 1976] (p. 1390) ; M. Morellon en remplacement de M. Hamel [9 novembre 1976] (p. 7845).

Bureau : président : M. Bas (Pierre) ; vice-président : M. Deprez ; secrétaire : M. Sénès [6 avril 1976] (p. 1391).

1977

Composition : MM. Aumont, Barel, Bas (Pierre), Braun, Delehedde, Deniau (Xavier), Deprez, Forens, Kalinsky, Martin, Morellon, Roux, Sénès, Terrenoire, Weisenhorn [6 avril 1977] (p. 1981).

Bureau : président : M. Bas (Pierre) ; vice-président : M. Deprez ; secrétaire : M. Sénès [6 avril 1977] (p. 1981).

Voir aussi CONSEIL CONSTITUTIONNEL (décision n° 29).

— **Fonctionnement des —.** *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 4, 21, 72, 81, 97, 99, 100, 163, 203.

— **Pouvoirs d'informations des —.** *Voir* RAPPORTEURS.

— **Fonctionnement des commissions mixtes paritaires.** — *Voir* IMPÔTS LOCAUX 637 [19 décembre 1973] (p. 7226).

— **Renvoi à deux commissions d'un projet de loi.** — *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 351, 352, 353.

— **Conflits de compétence.**

1. *Conflit de compétence entre la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République et la commission de la production et des échanges,* pour l'examen de la proposition de loi de M. Lafay tendant à mettre à la disposition du public les espaces verts publics et privés du territoire de la ville de Paris et à assurer leur protection définitive, qui a été renvoyée à l'examen de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 200) [15 mai 1973] (p. 1248, 1249).

ORATEURS : *MM. Lafay, Fouchier, président de la commission de la production et des échanges, Piot, vice-président de la commission des lois.*

Articles 85 et 36 du règlement de l'Assemblée nationale ; la proposition de création d'une commission spéciale n'est pas adoptée ; la proposition de loi est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

2. *Conflit de compétence entre la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République* pour l'examen du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse (n° 455), la proposition de création d'une commission spéciale n'ayant pas été adoptée [19 juin 1973] (p. 2277).

ORATEURS : *MM. Jean Foyer, Henry Berger.*

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

3. *Décision de l'Assemblée sur un conflit de compétence entre la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République et la commission de la production et des échanges* pour l'examen de l'article 17 retiré du projet de loi de finances rectificative pour 1974 [10 décembre 1974] (p. 7574).

ORATEURS : *MM. Fouchier, président de la commission de la production et des échanges, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles.*

Rejet de la proposition tendant à la création d'une commission spéciale.

Renvoi de l'examen de l'article 17 retiré du projet de loi de finances rectificative pour 1974 à la commission de la production et des échanges (p. 7575).

Voir aussi EXPLOITANTS AGRICOLES 10 et 11.

COMMISSIONS SPÉCIALES

1. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE LOI **n° 275** MODIFIÉ PAR LE SÉNAT, MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU TITRE Ier DU LIVRE VI DU CODE RURAL RELATIF AU STATUT DU FERMAGE ET DU MÉTAYAGE ET DE L'ARTICLE 27 MODIFIÉ DE LA LOI n° 62-933 DU 8 AOUT 1962 COMPLÉMENTAIRE A LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE [3 mai 1973] (p. 1037).

Liste des membres [4 mai 1973] (p. 1071).

Membres : MM. Bécam, Bernard, Bignon (Charles), Billoux (André), Bizet, Bourdellès, Bouvard, Briane (Jean), Chauvet, Cointat, Mme Constans, MM. Cornette (Maurice), Denis (Bertrand), Ducray, Dutard, Gastines (de), Gerbet, Godefroy, Joxe (Pierre), Laurissergues, Lavielle, Méhaignerie, Mirtin, Pignion (Lucien), Piot (Jacques), Poulpiquet (de), Pranchère, Roucaute, Ver, Villon, Weinman [*J.O.* du 5 mai 1973] (p. 5056).

MM. Boudon et Hunault [10 mai 1973] (p. 1172).

Bureau : président : M. Bertrand Denis ; vice-président : M. Pierre Villon ; secrétaire : M. Maurice Cornette ; rapporteur : M. Jacques Piot [10 mai 1973] (p. 1172).

2. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE LOI **n° 455** RELATIF A L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE [14 juin 1973] (p. 2167).

Opposition du président du groupe de l'union centriste [15 juin 1973] (p. 2238).

DISCUSSION et REJET [19 juin 1973] (p. 2276).

Interventions de M. Claude Labbé, auteur de la demande, de M. Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et de M. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; demande de scrutin public du groupe UDR (p. 2277).

REJET de la demande de constitution d'une commission spéciale (p. 2278) ; liste des votants (p. 2319, 2320).

3. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE LOI **n° 496** D'ORIENTATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT [15 juin 1973] (p. 2213).

Liste des membres [15 juin 1973] (p. 2238).

Membres : MM. Andrieux (Pas-de-Calais), Aubert, Bardol, Barrot, Bayou, Berger, Bernard-Reymond, Bignon (Charles), Boudet, Boyer, Briane, Brocard (Jean), Capdeville, Cornette (Maurice), Corrèze, Delelis, Delong (Jacques), Duffaut, Duraffour (Paul), Dutard, Guermeur, Guillermin, Hamel, Houël, Hunault, Lebon, Mermaz, Neuwirth, Peyret, Ribière (René), Vauclair, Vizet [*J.O.* du 16 juin 1973] (p. 6387).

M. Aumont en remplacement de M. Delelis [*J.O.* du 20 juin 1973] (p. 6533).

M. Darinot en remplacement de M. Duffaut [*J.O.* du 22 juin 1973] (p. 6621).

M. Jans en remplacement de M. Dutard [*J.O.* du 27 juin 1973] (p. 6815).

Bureau : président : M. Peyret ; vice-président : M. Boudet ; secrétaire : M. Hamel ; rapporteurs : MM. Bignon (Charles) (aspects économiques) ; Bernard-Reymond (dispositions fiscales) ; Brocard (incidences sociales) [19 juin 1973] (p. 2290).

4. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE LOI **n° 753** COMPLÉTANT ET MODIFIANT LE TITRE Ier DU LIVRE III DU CODE RURAL SUR LA CHASSE ET LA LOI n° 68-918 DU 24 OCTOBRE 1968 SUR LA CHASSE MARITIME [16 novembre 1973] (p. 5956).

Opposition du président de la commission de la production et des échanges [16 novembre 1973] (p. 5956).

Discussion et rejet [19 novembre 1973] (p. 6037 et 6038).

Interventions de MM. Jacques Fouchier, président de la commission de la production et des échanges, Cazenave, Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement.

5. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE LOI **n° 864** INSTITUANT UNE TAXE LOCALE D'URBANISATION ET MODIFIANT LE CODE DE L'URBANISME ET L'ORDONNANCE n° 58-997 DU 23 OCTOBRE 1958 RELATIVE A L'EXPROPRIATION [20 décembre 1973] (p. 7274).

Opposition du président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [20 décembre 1973] (p. 7284).

Discussion [20 juin 1974] (p. 2817, 2818).

Intervention de M. Jean Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, auteur de l'opposition, et de M. Boulloche, suppléant M. Defferre, président du groupe socialiste et des radicaux de gauche, auteur de la demande.

Compétence de quatre sur six des commissions permanentes ; souhait du parti socialiste que soient constituées des commissions spéciales à partir du moment où, sur un sujet important, les aspects techniques sont prépondérants et multiples.

Rejet de la demande de constitution d'une commission spéciale (p. 2818).

6. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE LOI **n° 931** SUPPRIMANT LA PATENTE ET INSTITUANT LA TAXE PROFESSIONNELLE [2 avril 1974] (p. 1448).

Opposition du président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [4 avril 1974] (p. 1495).

Intervention de M. Jean Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, auteur de l'opposition.

Discussion [20 juin 1974] (p. 2819).

Rejet de la demande de constitution d'une commission spéciale (p. 2819).

7. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE LOI **n° 864** INSTITUANT UNE TAXE LOCALE D'URBANISATION ET MODIFIANT LE CODE DE L'URBANISME ET L'ORDONNANCE n° 58-997 DU 23 OCTOBRE 1958 RELATIVE A L'EXPROPRIATION [20 juin 1974] (p. 2817).

8. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE LOI **n° 931** SUPPRIMANT LA PATENTE ET INSTITUANT LA TAXE PROFESSIONNELLE [20 juin 1974] (p. 2819).

9. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE LOI **n° 1588** PORTANT RÉFORME DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE FONCIÈRE [30 avril 1975] (p. 2296).

Opposition des présidents du groupe d'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux [6 mai 1975] (p. 2406).

DISCUSSION [7 mai 1975] (p. 2461).

ORATEURS : *MM. Aubert, Dubedout.*

Distinction entre les aspects techniques et juridiques du projet (p. 2462) ; deux commissions permanentes ne peuvent être saisies au fond ; décision de l'Assemblée sur la compétence.

La demande de constitution d'une commission spéciale est REJETÉE au scrutin public (p. 2462) ; liste des votants (p. 2539, 2540).

10. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE LOI **n° 1634** SUPPRIMANT LA PATENTE ET INSTITUANT UNE TAXE PROFESSIONNELLE [23 mai 1975] (p. 3180).

Opposition du président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [23 mai 1975] (p. 3206).

DISCUSSION [27 mai 1975] (p. 3245).

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Labarrère, Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances.*

La commission des lois avait déjà été saisie du premier projet de loi supprimant la patente le 20 juin 1974 (p. 3245) ; compétence de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges ; les précédents de la loi du 2 février 1968 et de la loi Royer examinées en commissions spéciales (p. 3246) ; article 43 de la Constitution.

Intervention de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat :

Pour des raisons d'efficacité et compte tenu du travail fait par la commission des lois, le Gouvernement s'oppose à la demande de constitution d'une commission spéciale (p. 3247) ;

L'Assemblée REJETTE par scrutin la demande de constitution d'une commission spéciale (p. 3248) ; liste des votants (p. 3265, 3266).

11. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'EXAMINER LES PROPOSITIONS DE LOI **n° 2080** DE MM. FOYER, LABBÉ, CHINAUD ET MAX LEJEUNE, **n° 2128** DE M. MARCHAIS ET PLUSIEURS DE SES COLLÈGUES, **n° 2131** DE M. DEFFERRE ET PLUSIEURS DE SES COLLÈGUES, « DE LA LIBERTÉ » [18 décembre 1975] (p. 9962).

Membres [*J.O.* du 20 décembre 1975] (p. 13113) : MM. Alfonsi, Aubert, Berger, Bernard, Bignon (Charles), Boudet, Chandernagor, Delaneau, Donnez, Ducoloné, Faure (Edgar), Fillioud, Forens, Foyer, Frédéric-Dupont, Gau, Gerbet, Guéna, Joxe (Pierre), Juquin, Krieg, Laurent (Paul), Lauriol, Ligot, Masson (Marc), Mitterrand, Neuwirth, Ralite, Tibéri, Turco, Villa ; MM. Audinot, Caurier [*J.O.* du 21 décembre 1975] (p. 13161) ; Claudius-Petit en remplacement de M. Forens [*J.O.* du 21 décembre 1975] (p. 13161), [*J.O.* 2 avril 1976] (p. 1278) ; M. Piot en remplacement de M. Krieg [2 avril 1976] (p. 1278), [*J.O.* du 8 janvier 1976] (p. 288) ; M. de Préaumont en remplacement de M. Tibéri [*J.O.* du 17 janvier 1976] (p. 498), [2 avril 1976] (p. 1278) ; M. Forni en remplacement (p. 498) [2 avril 1976] (p. 1278) ; M. Baudouin, en remplacement de M. Ligot, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 19 octobre 1977] (p. 5077) ; Mme Aliette Crépin, en remplacement de M. Boudet [*J.O.* du 28 octobre 1977] (p. 5266).

Bureau : président : M. Faure (Edgar) ; vice-président : M. Gerbet ; secrétaire : M. Villa ; rapporteur : M. Foyer [*J.O.* du 21 décembre 1975] (p. 13161).

12. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI **n° 2388** RELATIF AU CONTROLE DE LA CONCENTRATION ÉCONOMIQUE ET A LA RÉPRESSION DES ENTENTES ILLICITES ET DES ABUS DE POSITION DOMINANTE [6 juillet 1976] (p. 5070).

Membres [*J.O.* du 7 juillet 1976] (p. 4094) : MM. Alfonsi, Bernard, Bonnet (Alain), Chambon, Chauvet, Chevènement, Clérambeaux, Cornette (Maurice), Mme Crépin (Aliette), MM. Darnis, Desanlis, Duroméa, Ferreti (Henri), Forni, Foyer, Gantier, Gerbet, Gosnat, Le Theule, Marette, Marie, Masson (Marc), Mesmin, Odru, Papon (Maurice), Poperen, Riviérez, Roger, Torre, Villa, Vivien (Robert-André) ; M. Josselin, en remplacement de M. Clérambeaux [*J.O.* du 21 septembre 1976] (p. 5636).

Bureau : président : M. Gerbet ; vice-président : Mme Crépin ; secrétaire : M. Cornette (Maurice) ; rapporteur : M. Papon [*J.O.* du 9 juillet 1976] (p. 4138).

13. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI, ADOPTÉ PAR LE SÉNAT, PORTANT RÉFORME DE L'AIDE AU LOGEMENT **n° 2631** [19 novembre 1976] (p. 8367).

Membres [19 novembre 1976] (p. 8431) : MM. Andrieu (Haute-Garonne), Bécam, Brial, Briane, Burckel, Canacos, Chauvet, Claudius-Petit, Clérambeaux, Coulais, Delong (Jacques), Denis (Bertrand), Denvers, Dubedout, Fanton, Guerlin, Grussenmeyer, Maisonnat, Martin, Masson (Marc), Michel (Claude), Mme Moreau, MM. Narquin, Pinte, Porelli, Raymond, Renard, Richomme, Tibéri, Wagner, Weisenhorn ; Mme Missoffe, en remplacement de M. Brial [25 novembre 1976] (p. 8710).

Bureau : président : M. Bertrand Denis ; vice-président : M. Canacos ; secrétaire : M. Pinte ; rapporteur : M. Bécam [23 novembre 1976] (p. 8605).

14. — DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI **n° 2778**, AMÉNAGEANT LA TAXE PROFESSIONNELLE, par le président du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche [28 avril 1977] (p. 2275).

Opposition du président du groupe du rassemblement pour la République et du président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [29 avril 1977] (p. 2338).

Décision de l'Assemblée nationale sur la demande de constitution d'une commission spéciale [3 mai 1977] (p. 2378).

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Boulloche.*

Opposition de la commission des lois à la constitution d'une commission spéciale ; inopportunité de dessaisir la commission des lois du projet n° 2778 alors qu'elle a déjà commencé ses travaux ; l'explication du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche pour la constitution d'une commission spéciale (p. 2378) ; le recoupement des attributions de plusieurs commissions en matière de fiscalité locale ; le respect des délais pour la demande du parti socialiste ; les conséquences de la mauvaise préparation et d'un examen hâtif des textes (p. 2379).

COMMUNAUTÉ

1. — PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE **n° 632** TENDANT A RECTIFIER LE TITRE XI ET A SUPPRIMER LES TITRES XII ET XIII DE LA CONSTITUTION, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Peretti (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (CEE)

Voir ASSURANCES 5 ; BREVETS D'INVENTION 5 ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 65 ; COOPÉRATION [30 octobre 1975] ; ENERGIE 1 [4 octobre 1974] (p. 4823, 4827) ; IMPÔTS DIRECTS 9 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA [5 novembre 1975] (p. 7873, 7874, 7916, 7923, 7928) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie, Agriculture, FORMA, BAPSA) ; MAIN-D'ŒUVRE (INDUSTRIES DE) 1 ; MARCHANTS AMBULANTS ET FORAINS 1 ; MER (DROIT DE LA) 2 ; MOTIONS DE CENSURE 4 (p. 1435, 1442, 1453) ; PÊCHE 5 [6 mai 1975] (p. 2364), 7 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 339 ; SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON 2 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 620 ; TABACS ET ALLUMETTES 1, article 2 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 42, 84, 127, 131, 139.

— **Aides de la — à la modernisation des exploitations agricoles.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 388.

— **Attributions de la —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 840.

— **Concurrence étrangère dans l'industrie de l'habillement.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 365.

— **Coopération entre la — et l'Algérie.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 167.

— **Coopération entre la — et l'Egypte.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 170.

— **Coopération entre la — et Israël.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 174.

— **Coopération entre la — et la Jordanie.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 171.

— **Coopération entre la — et le Liban.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 172.

— **Coopération entre la — et Malte.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 176.

— **Coopération entre la — et le Maroc.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 169.

— **Coopération entre la — et le Portugal.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 177.

— **Coopération entre la — et la Syrie.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 173.

— **Coopération entre la — et la Tunisie.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 168.

— **Coopération entre la — et la Turquie.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 175.

— **Enquête sur les fonctionnaires de la —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Affaires étrangères.

— **Exercice de la médecine en France par les ressortissants de la —.** *Voir* MÉDECINE 3 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 13 et 14.

— **Fonctionnaires de la —.** *Voir* COMMISSIONS D'ENQUÊTE 63.

— **Importation des produits de jute.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 980.

— **Marché commun agricole.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, AGRICULTURE. FORMA, BAPSA [7, 8 novembre 1974] (p. 5998 à 6134).

— **Organisation communautaire du marché du mouton.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1332, 1373.

— **Politique de la — à l'égard des DOM.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 340.

— **Prélèvements communautaires.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 14 (discussion générale), article 5.

— **Protection contre les importations abusives.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1342.

— **Protocole financier entre la — et la Grèce.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 178.

— **Sauvegarde du marché commun.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1047.

— **Suppression du prélèvement communautaire sur le riz importé à la Réunion.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 488.

— **Tarif extérieur commun et protection communautaire.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 611, 632.

— **Taxe de coresponsabilité.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1071.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER (CECA)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 17.

COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

Voir ENSEIGNEMENT 4 [17, 18, 19 juin 1975], article 12.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 330** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 2 DE LA LOI n° 58-239 DU 8 MARS 1958 CONCERNANT LA DÉSIGNATION DES MEMBRES FRANÇAIS A L'ASSEMBLÉE UNIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Waldeck L'Huillier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ; ASSEMBLÉES EUROPÉENNES ; ASSURANCES 3 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2 [3 et 4 mai 1973], 7 [19 et 20 juin 1973], 9 [22, 23, 25 janvier 1974] ; LIBERTÉ D'ÉTABLISSEMENT 1 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 78, 79, 80, 81 (Politique énergétique, Euratom) ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 616 ; RAPPORTS D'INFORMATION 43 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 4 (Création d'un institut universitaire européen).

COMMUNAUTÉS URBAINES

Voir CAISSES D'ÉPARGNE 1 ; COMMUNES 4 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4 [17, 18 mai 1973] (p. 1337, 1341, 1358, 1421) ; IMPÔTS LOCAUX 4, ARTICLE 16 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Intérieur [19 novembre 1974] (p. 6743, 6758, 6762) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, article 70 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 750, 972, 1098, 1145 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 23 ; TRANSPORTS URBAINS 1.

COMMUNES

1. — PROPOSITION DE LOI n° 557 RELATIVE AU TRANSFERT DU PATRIMOINE DES COMMUNES EN CAS DE FUSION, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Lebon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI n° 876 TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 312 DU CODE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, présentée au Sénat le 2 avril 1973 par M. André Mignot (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 240 (année 1972-1973) ; rapport le 30 novembre 1973 par M. Paul Guillard, n° 57 (année 1973-1974) ; adoption le 19 décembre 1973. Proposition de loi n° 38 (année 1973-1974).

Transmise à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI n° 2333 PORTANT SIMPLIFICATION DES RÈGLES DE GESTION DES BIENS INDIVIS ENTRE LES COMMUNES, présentée à l'Assemblée nationale le 26 mai 1976 par M. Brocard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI n° 2899 TENDANT A COMPLÉTER LES DISPOSITIONS DU CODE DES COMMUNES RELATIVES A LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE, présentée à l'Assemblée nationale le 18 mai 1977 par M. Foyer (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport le 26 mai 1977 par M. Limouzy, n° 2928 ; adoption le 2 juin 1977. — Proposition de loi n° 685.

Transmise au Sénat le 7 juin 1977, n° 353 (année 1976-1977) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 16 juin 1977 par M. Jean Bac, n° 383 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 22 juin 1977. — Proposition de loi n° 152 (année 1976-1977).

Transmise à l'Assemblée nationale le 23 juin 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) n° 3017 ; rapport le 28 juin 1977 par M. Limouzy, n° 3041 ; adoption définitive le 28 juin 1977. — Proposition de loi n° 724.

Loi n° 77-825 du 22 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 23 juillet 1977 (p. 3891).

Décision du Conseil constitutionnel en date du 20 juillet 1977 [22 juillet 1977] (p. 3886).

PREMIÈRE LECTURE [2 juin 1977] (p. 3319).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEUR : *M. Limouzy rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.*

Question préalable de M. Forni : *MM. Clérambeaux, Foyer, Limouzy, rapporteur, Christion Bonnet, ministre de l'intérieur, Rolland, Denvers, Houël.*

La justification d'un complément législatif au droit de la coopération intercommunale ; la nécessité d'améliorer les possibilités de coopération communale ; l'exemple de Bordeaux ; le fondement du texte de 1966 instituant les communautés urbaines ; la normalisation et l'interconnexion des services publics ; l'organisation de la maîtrise de la croissance urbaine (p. 3319) ; la volonté d'éviter l'exploitation d'une commune par une autre ; les modifications introduites dans le code des communes par la proposition : le renforcement des conditions de majorité nécessaires pour la constitution des syndicats de communes et des communautés urbaines ; l'institution d'un droit de retrait et la possibilité de dissolution des communautés urbaines ; la proposition de la commission d'étendre aux districts les conditions de dissolution et d'exercice du droit de retrait ; l'évolution observée montre la nécessité d'assouplir le cadre de la collaboration communale (p. 3320).

QUESTION PRÉALABLE OPPOSÉE PAR M. FORNI :

L'attitude de M. Chaban-Delmas pour la désignation des délégués des communes au conseil de communauté de Bordeaux ; son recours devant la juridiction administrative contre l'arrêté préfectoral entérinant l'accord intervenu à la majorité qualifiée ; l'empressement suspect de l'inscription à l'ordre du jour du texte en discussion ; le pouvoir exorbitant donné aux élus de Bordeaux de provoquer la dissolution de la communauté urbaine, objectif essentiel de la proposition de loi ; la création obligatoire de quatre communautés par la loi du 31 décembre 1966 (p. 3320) ; le cas de Lille-Roubaix-Tourcoing minoritaires au con-

seil de la communauté urbaine dont elles font partie ; l'ingérence de l'Etat dans les affaires des communes que constitue la possibilité de déterminer par décret les conditions de liquidation des communautés urbaines ; l'absence d'étude sérieuse sur les conséquences de la proposition ; les problèmes liés au regroupement communal ; l'attitude négative de l'opposition en ce domaine ; le choix par la majorité de la voie du regroupement ; le vote de la loi du 31 décembre 1966 (p. 3221) ; la possibilité de constitution des communautés à la majorité qualifiée prévue par les textes ; les problèmes de composition politique des communautés ; le libéralisme observé par la majorité dans la communauté urbaine de Bordeaux ; les conséquences du changement de majorité intervenues ; la « volonté de puissance » de l'opposition ; l'article publié dans le journal *Sud-Ouest* du 25 mars ; la répartition des sièges faite par la nouvelle majorité de gauche dans la communauté ; le refus du nouvel accord proposé par le président sortant sur la répartition des sièges ; l'attitude de M. Deschamps député-maire de Talence (p. 3322) ; le « brigandage de Bordeaux » ; les motifs de l'arrêté préfectoral ; l'impossibilité pour le préfet d'annuler la délibération ; la part réservée à la ville de Bordeaux dans le conseil par rapport à son importance réelle ; l'exploitation de la commune-centre par les communes de la périphérie ; le cas de la communauté urbaine de Creusot - Montceau-les-Mines ; l'impossibilité d'attendre le jugement du tribunal administratif saisi : l'intolérance de la nouvelle majorité (p. 3323) : un exemple de ce que serait demain l'Etat socialo-communiste ; la dénaturation du texte de 1966 : la rupture avec la tradition du socialisme démocratique ; la volonté d'éviter la répétition du problème de Bordeaux ; la nécessité de délibérer sur le texte (p. 3324).

REJET par scrutin public de la question préalable (p. 3325) ; liste des votants (p. 3341. 3342).

Intervention de M. Bonnet, ministre de l'intérieur :

La loi du 31 décembre 1966 ; la possibilité qu'elle offre d'une répartition des sièges au sein du conseil de la communauté sans rapport avec l'importance démographique et économique des différentes communes ; l'objet de la proposition de loi : renforcer les conditions de majorité exigées pour la constitution des organismes de regroupement intercommunal, créer un droit de retrait et de dissolution ; le bien-fondé du droit de retrait et de dissolution ; le caractère exceptionnel du droit de retrait ; l'entrée en application immédiate du texte (p. 3325).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE.

Les abus du suffrage universel ; l'autoritarisme des délégués de petites communes devenues majoritaires ; la référence à M. Jacques Chirac ; l'intolérance de la gauche (p. 3325) ; la situation politique nécessite la représentation des communes proportionnellement au nombre d'habitants et à leur participation financière et justifie la proposition de loi de M. Foyer ; la nécessité d'étendre ces dispositions aux districts et aux syndicats à vocation multiple ; la remise en cause du texte de 1966 ; le caractère marginal des abus commis ne justifie pas le vote de la proposition, contraire à l'esprit du texte de 1966 ; la négation du caractère institutionnel des communautés urbaines créées par voie législative ; les conséquences de la proposition de loi sur les communautés urbaines volontaires ; les règles de dissolution des syndicats intercommunaux ; la négation par le texte de l'effort de solidarité intercommunale (p. 3326) ; un texte contraire au rapport Guichard ; l'annulation du travail législatif réalisé ; les véritables réformes à apporter au texte de 1966 ; le problème des possibilités financières et des compétences des communautés ; la proposition, texte de circonstance ; l'inégalité de traitement des différentes propositions pour leur inscription à l'ordre du jour par le Gouvernement ; le caractère anti-démocratique de la démarche suivie ; le dispositif prévu par le projet Guichard ; les conséquences de l'adoption du projet pour les communautés urbaines (p. 3327, 3328) ; le caractère anti-démocratique du texte de 1966 et de la proposition actuelle ; les solutions aux problèmes posés par la coopération intercommunale : soit la mise en place d'un niveau communautaire dirigiste, soit le respect de la commune (p. 3328).

DISCUSSION DES ARTICLES [2 juin 1977] (p. 3328).

ORATEURS : *MM. Foyer, Limouzy, rapporteur, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, Denvers, Donnez, Clérambeaux, Sainte-Marie, Ducoloné.*

ART. 1er (nécessité de l'accord des communes d'une certaine importance pour la constitution d'un syndicat) : adoption (p. 3228).

Après l'ART. 1er : *amendement n° 4* rectifié de M. Foyer (possibilité de retrait d'une commune d'un syndicat intercommunal à vocation multiple) ; adoption du *sous-amendement n° 11* du Gouvernement (faculté de retrait indépendante des procédures prévues à l'article L. 163-16 du code des communes) (p. 3328) ; adoption de l'*amendement n° 4* rectifié, modifié par le *sous-amendement n° 11* (p. 3328).

ART. 2 (nécessité de l'adhésion des communes d'une certaine importance pour la constitution d'un district) : adoption (p. 3329).

ART. 3 : *article L. 164-9 du code des communes* (modalités de constitution et de dissolution des districts) ; *article L. 164-10* (exercice du droit de retraite des districts) : adoption de l'*amendement n° 7* du Gouvernement (limitation des possibilités de retrait d'un district) (p. 3229) ; adoption de l'*amendement n° 1* rectifié du Gouvernement (modification de la condition de contribution financière ouvrant la possibilité de retrait pour une commune) (p. 3329) ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 3329).

Après l'ART. 3 : rejet de l'*amendement n° 5* de M. Denvers (inapplication de la loi aux districts, syndicats et communautés déjà existants) (p. 3330).

ART. 4 (nécessité de l'adhésion des communes d'une certaine importance pour la création d'une communauté) : adoption (p. 3330).

Après l'ART. 4 : retrait de l'*amendement n° 2* du Gouvernement (nécessité de l'accord de tous les conseils municipaux pour la répartition des sièges au sein du conseil de communauté) (p. 3330) ; rejet de l'*amendement n° 12* de M. Foyer (conditions de désignation des délégués des conseils municipaux au conseil de communauté) (p. 3330).

ART. 5 (création d'une section VI au chapitre V du titre VI du livre Ier du code des communes. — Section VI : durée de la communauté urbaine) : modalités de la dissolution d'une communauté urbaine et du retrait d'une communauté ; *amendement n° 10* du Gouvernement (nécessité d'un décret en conseil des ministres en cas de dissolution d'une communauté par délibération du conseil municipal ; détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions de liquidation d'une communauté urbaine) ; adoption du *sous-amendement* de M. Foyer à l'*amendement n° 10* du Gouvernement (modification de l'insertion de l'amendement n° 10 du Gouvernement à l'article 165-38 du code des communes) (p. 3331) ; adoption de l'*amendement n° 10,* ainsi modifié (p. 3331) ; rejet de l'*amendement n° 6* de M. Denvers (suppression de la possibilité de retrait pour les communautés urbaines constituées volontairement) (p. 3331) ; adoption de l'*amendement n° 8* du Gouvernement (limitation des possibilités de retrait d'une communauté) (p. 3331) ; adoption de l'*amendement n° 9* du Gouvernement (augmentation de la condition démographique ouvrant droit au retrait pour une commune) (p. 3332) ; adoption de l'article 5, ainsi modifié (p. 3332).

Après l'ART. 5 : adoption de l'*amendement n° 3* rectifié du Gouvernement (ouverture du droit de demande d'une nouvelle répartition des sièges pour toute commune membre d'une communauté urbaine) (p. 3332).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Sainte-Marie :* le caractère circonstanciel de la discussion ; le problème posé à Bordeaux ; la création autoritaire de communautés urbaines par la loi du 31 décembre 1966 (p. 3332) ; le mépris des libertés de la part du Gouvernement ; la volonté des socialistes d'administrer les intérêts de la communauté urbaine de Bordeaux ; le vote défavorable du groupe du PSRG (p. 3333).

— *M. Foyer :* la volonté de répondre à la situation créée par l'opposition dans plusieurs communautés (p. 3333).

— *M. Ducoloné :* vote hostile du groupe communiste (p. 3333).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 3333).

DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1977] (p. 4317).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Limouzy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.*

Les modifications apportées par le Sénat à la loi sur la coopération intercommunale ; l'alignement des conditions de retrait d'une commune appartenant à un syndicat sur les conditions exigées pour se retirer d'un district ou d'une communauté urbaine ; les précisions sur le régime applicable au personnel d'une communauté urbaine en cas de dissolution de cette communauté ; la modification du délai pour l'usage du droit de retrait des communes ; les conditions financières pour l'exercice du droit de retrait ; l'adoption sans modification du texte du Sénat, recommandée par la commission des lois (p. 4317).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur :

Sa volonté de voir adopter le texte (p. 4317).

DISCUSSION DES ARTICLES [28 juin 1977] (p. 4317).

ART. 1er *bis :* adopté (p. 4317).

ART. 5 et 6 : section VI. — *Chapitre V du titre VI du livre Ier du code des communes* (durée de la communauté urbaine) : adoptés (p. 4318).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4318).

5. — PROPOSITION DE LOI n° **3065** RELATIVE A LA RESPONSABILITÉ DES COMMUNES ET DES DÉPARTEMENTS, présentée au Sénat le 13 avril 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 244 (année 1976-1977) ; rapport le 16 juin 1977 par M. Mignot, n° 382 (année 1976-1977) ; adoption le 29 juin 1977. Proposition de loi n° 180 (année 1976-1977).

Transmise à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) n° 3065.

6. — PROPOSITION DE LOI n° **3072** TENDANT A COMPLÉTER CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI n° 71-588 SUR LES FUSIONS ET REGROUPEMENTS DE COMMUNES, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 par M. Massot (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

7. — PROPOSITION DE LOI n° **3126** RELATIVE A LA GESTION DES BIENS DES SECTIONS DE COMMUNE, présentée à l'Assemblée nationale le 5 octobre 1977 par M. Brocard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

8. — PROPOSITION DE LOI n° **3301** TENDANT A ADAPTER LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES AUX LIMITES DES DÉPARTEMENTS, présentée au Sénat le 30 novembre 1977 par MM. Jean Colin et Pierre Ceccaldi-Pavard (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 104 (année 1977-1978) ; rapport le 8 décembre 1977 par M. Pierre Salvi, n° 135 (année 1977-1978) ; adoption le 13 décembre 1977 ; proposition de loi n° 47 (année 1977-1978).

Transmise à l'Assemblée nationale le 13 décembre 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 3301 ; rapport le 20 décembre 1977 par M. Fanton, n° 3391 ; adoption définitive le 20 décembre 1977. — Proposition de loi n° 844.

Loi n° 77-1409 du 23 décembre 1977, publiée au *J.O.* du 24 décembre 1977, (p. 6124).

PREMIÈRE LECTURE [20 décembre 1977] (p. 9062).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Fanton, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles ; Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.*

La modification des circonscriptions électorales en fonction des regroupements ou des fusions de communes (p. 9062).

Intervention de M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat :

Le caractère législatif de la modification des circonscriptions électorales (p. 9062).

EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE [20 décembre 1977] (p. 9062).

ART. UNIQUE : modification des circonscriptions électorales pour les faire coïncider avec les limites des départements : adoption (p. 9063).

Voir aussi AIDE SOCIALE 2 [11 octobre 1974] (p. 5021, 5022, 5023, 5024) ; CAISSES D'ÉPARGNE 1 ; COLLECTIVITÉS LOCALES ; COMMUNAUTÉS URBAINES ; CONSEILS MUNICIPAUX 4; ENSEIGNEMENT AGRICOLE 1 ; FINANCES LOCALES ; IMPÔTS LOCAUX ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Intérieur et rapatriés [19 novembre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (première partie), avant l'article 10 (deuxième partie), Articles et articles additionnels non rattachés (articles 60, 67, après l'article 67, amendement n° 36) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 9 ; MARCHÉS ADMINISTRATIFS 3 ; NOUVELLE-CALÉDONIE 6 ; PARIS ; PARTS DE MARAIS 1 ; PENSIONS DE RETRAITE 38 ; PERMIS DE CONSTRUIRE 2 ; PERSONNEL COMMUNAL ; POLYNÉSIE FRANÇAISE 2, 4 ; PRIX 3 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 31, 89 ; SERVICE NATIONAL 16 ; TRANSPORTS URBAINS 1, 2 ; URBANISME 12, avant l'article 5 ; VILLES NOUVELLES 3.

— **Aide de l'Etat aux — sinistrées de la région du Nord.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 435.

— **Budget des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 181 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 731.

— **de plus de 30.000 habitants.** — *Voir* FRANÇAIS A L'ÉTRANGER 3 ; ELECTIONS MUNICIPALES 3.

— **de montagne.** — *Voir* IMPÔTS LOCAUX 4 [10 juin 1975] (p. 3914).

— **Composition des conseils municipaux des — de plus de 60.000 habitants.** — *Voir* CONSEILS MUNICIPAUX 8 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 244.

— **Dépôt des listes de candidatures.** — *Voir* ELECTIONS MUNICIPALES 4.

— **Emprunts des — auprès de la caisse des dépôts.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 623.

— **Equipement des — rurales.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 442.

— **Fusion et regroupement de —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 180.

— **Institution d'une aide judiciaire en faveur des petites —.** *Voir* AIDE JUDICIAIRE 1.

— **Prêts complémentaires aux —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1215.

— **Responsabilité des — en cas de troubles.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Intérieur (débat en séance publique) [13 novembre 1975].

— **Taxe communale sur la publicité.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 13, après l'article 5.

COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT.

— **sur la situation internationale.** — *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 101, 102.

COMORES

1. — PROJET DE LOI **n° 1187** ORGANISANT UNE CONSULTATION DE LA POPULATION DES COMORES, présenté à l'Assemblée nationale le 3 octobre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 17 octobre 1974 par M. Magaud, n° 1246 ; adoption le 17 octobre 1974. — Projet de loi n° 159.

Transmis au Sénat le 22 octobre 1974, n° 52 (année 1974-1975) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 30 octobre 1974 par M. Baudouin de Hauteclocque, n° 73 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 6 novembre 1974. — Projet de loi n° 25 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 7 novembre 1974 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 1281 ; rapport le 12 novembre 1974 par M. Magaud, n° 1288 ; adoption le 12 novembre 1974 sous le titre : « Projet de loi organisant une consultation des populations des Comores ». — Projet de loi n° 168.

Transmis au Sénat le 14 novembre 1974 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 83 (année 1974-1975) ; rapport le 14 novembre 1974 par M. de Hauteclocque, n° 87 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 14 novembre 1974.

Loi n° 74-965 du 23 novembre 1974, publiée au *J.O.* du 24 novembre 1974 (p. 11771).

PREMIÈRE LECTURE [17 octobre 1974] (p. 5164, 5184, 5194).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Chassagne, Claudius-Petit, Dahalani, Darinot, Fontaine, Forni, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Gaussin, Hamel, Krieg, Max Lejeune, Magaud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Mohamed (Ahmed), Plantier, Sablé, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, Villa, Alain Vivien.*

Données géographiques, culturelles et économiques (p. 5164) ; régime administratif des Comores (p. 5165) ; déclaration du 15 juin 1973 (p. 5165) ; déclaration de M. Messmer le 31 janvier 1972 (p. 5165, 5172, 5174) ; résolution de la chambre des Comores du 23 décembre 1972 (p. 5165) ; position de l'ONU (p. 5165) ; les données constitutionnelles (p. 5166).

Intervention de M. Oliver Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer :

Le projet s'inspire du précédent de la Côte française des Somalis en retenant toutefois trois différences (p. 5165) ; conserver une coopération avec l'archipel et préserver les droits des minorités ; notre mission actuelle est de renforcer l'unité de l'archipel, le problème posé par la régionalisation décidée par l'assemblée territoriale des Comores (p. 5167).

Exception d'irrecevabilité opposée par M. Fontaine, en raison du caractère inconstitutionnel de la consultation envisagée (p. 5171) ; rejetée par scrutin (p. 5175) ; liste des votants (p. 5179, 5180).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Article 53 de la Constitution (p. 5168) ; article 76 de la Constitution, droit d'option (p. 5168) ; contrôle du Conseil constitutionnel sur le référendum (p. 5168, 5170) ; sépa-

ratismes en territoire métropolitain (p. 5168) ; contrôle du Conseil constitutionnel sur le référendum (p. 5169, 5170, 5198) ; précédent de la Côte des Somalis (p. 5169, 5171, 5186) ; décolonisation (p. 5164, 5170) ; plébiscite (p. 5170) ; autodétermination (p. 5166, 5168, 5171, 5174) ; balkanisation (p. 5172, 5173) ; les élections présidentielles de 1974 et les Comores (p. 5172, 5173, 5175, 5176, 5185, 5188) ; situation économique des Comores (p. 5175, 5185) ; Mayotte, son intérêt stratégique (p. 5172, 5174, 5175, 5184, 5186) ; M. Poher, président de la République par intérim (p. 5175) ; la double nationalité (p. 5185) ; histoire de l'archipel (p. 5185) ; protection des minorités (p. 5167, 5186, 5188, 5190) ; appartenances des Comores à la communauté musulmane (p. 5186) ; les dangers de la partition (p. 5187, 5188) ; l'unité comorienne (p. 5186, 5188, 5190) ; le décompte des votes (p. 5188, 5195, 5196, 5198) ; régionalisation et départementalisation aux Comores (p. 5188, 5190, 5191) ; ratification par le Parlement français dans un délai de six mois (p. 5165, 5187, 5189, 5198) ; l'exemple des Antilles anglaises (p. 5190) ; le Molinaco (p. 5196) ; contrôle des opérations électorales (p. 5198, 5200).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (principe de la consultation) (p. 5194) ; *amendement n° 3* rectifié de M. Max Lejeune prévoyant la proclamation des résultats île par île ; rejet par scrutin (p. 5197) ; liste des votants (p. 5249, 5250) ; retrait d'un *amendement n° 1* rectifié de M. Krieg tendant au même objet que l'amendement de M. Max Lejeune ; adoption de l'article (p. 5197) ;

ART. 2 (délai dans lequel le Parlement se prononcera sur les conséquences de la consultation) : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission des lois ; adoption de l'article 2 ainsi modifié (p. 5198) ;

ART. 3 (qualité des électeurs et des électrices) : adoption (p. 5199) ;

Après l'ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 12* de la commission précisant la qualité des présidents des bureaux de vote ; adoption de l'article additionnel (p. 5199) ;

ART. 4 (modalités du contrôle des opérations) : rejet d'un *amendement n° 9* de M. Alain Vivien et des membres du groupe socialiste (p. 5201) ; retrait de l'*amendement n° 6* de la commission ; adoption de l'article (p. 5201) ;

Après l'ART. 4 : retrait d'un *amendement n° 12* de M. Alain Vivien relatif à la couleur des bulletins de vote (p. 5201) ;

ART. 5 (dépenses de la consultation) : adoption (p. 5202) ;

ART. 6 (décrets d'application) : adoption (p. 5202) ;

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Hamel* souligne la portée des engagements pris par le secrétaire d'Etat et par les deux députés des Comores (p. 5202).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 5202).

DEUXIÈME LECTURE [12 novembre 1974] (p. 6213).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Brocard, Magaud, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, Fontaine, Krieg, Villa, Alain Vivien, Mohamed, Hamel, Max Lejeune.*

Mayotte (p. 6214) ; article 53 de la Constitution.

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer :

Dans une première phase, le Parlement doit autoriser la consultation ; dans une deuxième phase, il en tirera les conséquences (p. 6214).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption dans la rédaction du Sénat (p. 6215).

ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission des lois prévoyant expressément une intervention du Parlement pour tirer les conséquences du résultat du scrutin ; adoption de l'article 2 modifié (p. 6216).

ART. 3 : adoption de l'article dans la rédaction du Sénat (p. 6217).

ART. 3 *bis* : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission relatif à la commission de contrôle des opérations électorales, qui devient le nouvel article 3 *bis*, en remplacement de l'article 3 *bis*, voté par le Sénat (p. 6218).

ART. 4 : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (retour à l'article 4 du projet de loi supprimé par le Sénat) ; adoption de l'article 4 (p. 6218).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 6* de la commission tendant à une nouvelle rédaction du titre (p. 6219).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi par scrutin (p. 6219) ; liste des votants (p. 6252, 6253).

2. — PROJET DE LOI n° 1734 RELATIF A L'INDÉPENDANCE DU TERRITOIRE DES COMORES, présenté à l'Assemblée nationale le 10 juin 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 25 juin 1975 par M. Gerbet, n° 1798 ; adoption le 26 juin 1975 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 323.

Transmis au Sénat le 26 juin 1975, n° 460 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 29 juin 1975 par M. Jacques Pelletier, n° 480 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 179 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 30 juin 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 1864 ; rapport le 30 juin 1975 par M. Krieg, au nom de la commission mixte paritaire, n° 1866 ; adoption le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 353.

Transmis au Sénat ; rapport le 30 juin 1975 par M. Jacques Pelletier, au nom de la commission mixte paritaire, n° 486 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 199 (année 1974-1975).

Loi n° 75-560 du 3 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 4 juillet 1975 (p. 6794).

PREMIÈRE LECTURE [25 juin 1975] (p. 4743) ; [26 juin 1975] (p. 4777, 4789, 4805).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Vivien, Dahalani, Lejeune, Sablé, Boudet, Gayraud, Darnis, Foyer, Mohamed, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Donnez, Kalinsky, Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ; Fontaine Debré, Odru, Ducoloné, Messmer, Villa, Claudius-Petit, Krieg, Odru, Hamel.*

Situation de Mayotte ; article 53 de la Constitution ; principe d'autodétermination.

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat (p. 4746) :

Le Gouvernement propose au Parlement de tirer les conséquences de la consultation du 22 décembre 1974 qui a donné 83 % de voix aux partisans de l'indépendance et d'organiser avec le nouvel Etat des rapports de coopération et d'amitié ; le Gouvernement estime que l'avenir des Mahorais sera mieux assuré au sein d'un Etat comorien homogène.

DISCUSSION DES ARTICLES [26 juin 1975].

ART. 1er (p. 4790) : rejet, par scrutin, de l'*amendement n° 1* de M. Alain Vivien selon lequel le Parlement constate et proclame que le territoire des Comores deviendra indépendant ; (p. 4791) : liste des votants ; (p. 4809) : M. Gerbet, rapporteur de la commission des lois, et M. Stirn, secrétaire d'Etat, s'opposent à l'adoption de l'amendement ; les *amendements n°s 10* et *18* de M. Fontaine sont retirés ; rejet, par scrutin, de l'*amendement n° 34* de M. Michel Debré suspendant la déclaration d'indépendance jusqu'à ce qu'il soit satisfait aux conditions prévues par la présente loi (p. 4792) ; liste des votants (p. 4810) ; adoption de l'*amendement n° 20* de M. Ducoloné et de l'*amendement n° 27* de la commission tendant à la suppression de la seconde phrase de l'article 1er (p. 4792) ; l'article 1er modifié est adopté.

ART. 2 (p. 4792) : retrait de l'*amendement* de M. Messmer au profit de l'*amendement n° 38* de la commission ; rejet de l'*amendement n° 2* de M. Alain Vivien tendant à l'élection d'une assemblée constituante ; (p. 4794) : rejet, par scrutin, de l'*amendement n° 21* rectifié de M. Villa prévoyant l'élection dans un délai de trois mois d'une assemblée constituante après réunion d'une conférence constitutionnelle ; (p. 4795) : liste des votants ; (p. 4811) : adoption, après opposition de M. Alain Vivien, du *sous-amendement n° 37* de M. Debré qui tend à ajouter après le mot « personnalité », les mots « politique et administrative » ; (p. 4795) : adoption du *sous-amendement n° 43* de M. Debré qui tend à remplacer le délai de six mois par un délai de trois mois pour la seconde période d'élaboration de la Constitution ; (p. 4795) : adoption du *sous-amendement n° 42* de M. Debré qui prévoit le cas où le comité constitutionnel n'aurait pas achevé une nouvelle rédaction de la Constitution après échec du premier référendum ; (p. 4796) : adoption, par scrutin, de l'*amendement n° 28* rectifié de la commission (modalités d'approbation, île par île, par référendum du projet de Constitution rédigé par un comité constitutionnel) ; liste des votants (p. 4812).

Après l'ART. 2 (p. 4797) : adoption de l'*amendement n° 41* de la commission soumettant à l'approbation du Parlement l'acte portant transfert de souveraineté et exigeant un accord entre les parties quant à la date

de proclamation de l'indépendance ; retrait des *amendements n° 3* de M. Alain Vivien et *n°s 19, 22, 23* et *24* de M. Ducoloné (p. 4798) ; retrait de l'*amendement n° 9* de M. Max Lejeune (p. 4798).

ART. 3 : adoption (p. 4798).

Après l'ART. 3 : retrait de l'*amendement n° 6* de M. Alain Vivien (p. 4798) ; retrait de l'*amendement n° 12* rectifié de M. Max Lejeune tendant à placer la totalité des forces armées se trouvant sur le territoire des Comores sous l'autorité directe du Gouvernement français.

ART. 4 (p. 4799) : retrait de l'*amendement n° 26* de M. Ducoloné ; le groupe communiste votera contre l'article ; adoption de l'*amendement n° 40* de M. Debré relatif aux modalités de la coopération entre les différentes îles (p. 4800) ; adoption de l'article 4 ainsi amendé (p. 4800) ; adoption des articles 5, 6 et 7 (relatifs à la nationalité) (p. 4800).

ART. 8 (p. 4800) : adoption des *amendements n°s 29* et *30* de la commission portant à trois ans le délai de réintégration dans la nationalité française à compter de l'indépendance, d'une part, et à compter de la promulgation du code de nationalité du futur Etat des Comores, d'autre part (p. 4801) ; rejet de l'article 8 du projet de loi (p. 4802).

Après l'ART. 8 (p. 4802) : retrait d'un *amendement n° 17* de M. Fontaine.

SECONDE DÉLIBÉRATION [26 juin 1975] :

Le président de la commission des lois demande une deuxième délibération des articles 5 et 7 en raison de la suppression de l'article 8 (p. 4802) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission qui devient ainsi l'article 7 du projet de loi relatif à l'application de l'article 155-1 du code de la nationalité française (p. 4803).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Odru :* le groupe communiste ne votera pas un projet néo-colonialiste qui organise à terme la partition de l'île (p. 4803) ;

— *M. Foyer :* le groupe de l'union des démocrates pour la République votera dans sa grande majorité un texte qui encourage en fait la création d'un Etat unitaire (p. 4804) ;

— *M. Hamel :* exprime le souhait que le Sénat répare les erreurs commises par l'Assemblée (p. 4804) ;

— *M. Alain Vivien :* annonce le vote défavorable du groupe socialiste à l'égard d'un projet marqué de « franco-centrisme » et craint que le débat ne donne un mauvais exemple pour l'évolution future d'autres territoires (p. 4804, 4805) ;

— *M. Max Lejeune :* le groupe des réformateurs votera un texte qui marque l'importance de l'intervention du Parlement dans ce domaine (p. 4805).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4805) ; liste des votants (p. 4813).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1975] (p. 5077).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Krieg, rapporteur de la commission mixte paritaire, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, Ducoloné, Alain Vivien, Max Lejeune.*

Modalités de désignation des délégués des formations politiques comoriennes au comité constitutionnel (p. 5077) ; application des articles 152 et 155-1 du code de la nationalité pour les Comoriens ; procédure de reconnaissance de la nationalité française (p. 5078).

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat (p. 5078) :

Le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale d'approuver le texte de la commission mixte paritaire malgré son apparente lourdeur.

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Ducoloné :* le groupe communiste votera contre ce projet (p. 5078) ;

— *M. Alain Vivien :* le groupe socialiste votera contre ce projet (p. 5079) ;

— *M. Max Lejeune :* le groupe des réformateurs votera le texte qui permet à ceux qui le veulent de rester Français même si aucun statut global n'a pu être défini (p. 5079).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 5079).

3. — PROJET DE LOI n° 1951 RELATIF AUX CONSÉQUENCES DE L'AUTODÉTERMINATION DES ILES DES COMORES, présenté à l'Assemblée nationale le 31 octobre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 3 décembre 1975 par M. Gerbet, n° 2024 ; adoption le 10 décembre 1975 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 395.

Transmis au Sénat le 11 décembre 1975, n° 124 (année 1975-1976) (renvoyé à la

commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 11 décembre 1975 par M. B. de Hauteclocque, n° 130 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 13 décembre 1975. — Projet de loi n° 42 (année 1975-1976).

Loi n° 75-1337 du 31 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1976 (p. 151).

Décision du Conseil constitutionnel du 30 décembre 1975 [*J.O.* du 3 janvier 1976] (p. 182).

PREMIÈRE LECTURE [10 décembre 1975] (p. 9599).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, Alain Vivien, Debré, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Kalinsky, Gabriel, Julia, Max Lejeune, Ducoloné, Krieg, Hamel.*

La loi du 3 juillet 1975 sur l'indépendance est applicable (p. 9600) ; consultation de la population de Mayotte (p. 9600).

Intervention de M. Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (p. 9601) :

Il ne peut être question d'imposer une unité rompue à deux reprises par les Comoriens eux-mêmes ; il faut respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; l'autodétermination est nécessaire.

Exception d'irrecevabilité présentée par M. Alain Vivien et les membres du groupe socialiste sur la discussion du texte en cause, conformément à l'article 91, alinéa 4 du règlement (p. 9601) ; unicité du territoire ; « La France viole la Charte des Nations unies » (p. 9602, 9603) ; respecter la volonté des Mayottais (p. 9602, 9604) ; condamnation d'un haut fonctionnaire aux Nations unies.

M. Stirn, secrétaire d'Etat :

S'oppose à la motion d'irrecevabilité déposée par M. Alain Vivien (p. 9603).

Rejet, par scrutin, de la motion d'irrecevabilité déposée par M. Alain Vivien (p. 9603) ; liste des votants (p. 9609, 9610).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 9603) :

Partition de l'archipel (p. 9603, 9604, 9605) ; base militaire à Dzaouzi (p. 9603, 9605) ; engagement du Gouvernement du 26 juin 1975 ; articles 75 et 73 de la Constitution (p. 9606, 9607); vœu de rester Français du 22 décembre 1974 (p. 9606, 9607) ; article 74 de la Constitution (p. 9607) ; proclamation unilatérale de l'indépendance (p. 9620) ; opération aéroportée du 21 novembre 1975 (p. 9620).

Intervention de M. Stirn, secrétaire d'Etat (p. 9621) :

La position du Gouvernement n'a pas changé ; elle est adaptée à l'attitude des Comores ; aucune forme de statut ne doit être écartée ; l'article 3 est conforme à la Constitution ; il faut respecter la loi de juillet 1975.

DISCUSSION DES ARTICLES :

Avant l'ART. 1er : rejet de l'*amendement n° 11* de M. Kalinsky (l'indépendance est accordée à la totalité des Comores) (p. 9622).

ART. 1er (consultation de la population de Mayotte) (p. 9623) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission des lois (modification rédactionnelle) (p. 9623) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission, soutenu par M. Krieg (complète les termes de la consultation) (p. 9623) ; adoption de l'article 1er, ainsi modifié (p. 9623).

ART. 2 (conséquences du choix des Mayottais) : adoption (p. 9624).

ART. 3 (consultation sur le statut de Mayotte) (p. 9624) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 9625) ; adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (ne pas préjuger du statut futur de Mayotte) (p. 9625) ; retrait de l'*amendement n° 10* de M. Julia (p. 9625) ; retrait de l'*amendement n° 12* de M. Gabriel (p. 9612) ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 9612).

ART. 4 (réglementation des votes de la consultation) (p. 9625) : adoption.

ART. 5 (commission de contrôle des opérations électorales) (p. 9625) : adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 9626) ; adoption de l'article 5, ainsi modifié (p. 9626).

ART. 6 (commission de recensement et de jugement) (p. 9626) : adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 9626) ; adoption de l'article 6, ainsi modifié (p. 9626).
de M. Gerbet (suppression de la référence à

ART. 7 (imputation des dépenses de la consultation) : adoption (p. 9626).

ART. 8 (indépendance des autres îles) (p. 9626) : adoption de l'*amendement n° 13* de M. Gerbet (suppression de la référence à l'archipel) (p. 9626) ; adoption de l'article 8, ainsi modifié (p. 9626).

Après l'ART. 8 : adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (report de l'entrée en vigueur des articles 8 à 11 de la loi de juillet 1975 et point de départ du délai pour souscription à la nationalité française) (p. 9627).

ART. 9 (définition géographique de Mayotte) : adoption (p. 9627).

ART. 10 (modalités d'application de la loi) : adoption (p. 9627).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Alain Vivien :* vote négatif du groupe des socialistes et radicaux de gauche ; refus absolu de toute ingérence dans un Etat étranger (p. 9627) ;

— *M. Debré :* vote positif de l'UDR ; assurer la sécurité et rétablir la paix dans les esprits (p. 9627, 9628) ;

— *M. Jean Brocard :* vote à l'unanimité du groupe des républicains indépendants d'un texte de liberté (p. 9628) ;

— *M. Stirn, secrétaire d'Etat :* faire respecter la liberté du scrutin (p. 9628).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi par scrutin public (p. 9629) ; liste des votants (p. 9636, 9637).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 10 [5 et 6 juin 1974] (p. 2499) ; DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER ; LOI DE FINANCES POUR 1975, TOM [13 novembre 1974] (p. 6271) ; MAYOTTE (ILE DE) 1 ; PENSIONS DE RETRAITES CIVILES ET MILITAIRES 22 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 227, 289 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 112 ; TERRITOIRES D'OUTRE-MER.

— **Institut d'émission pour les —.** *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 1 [5 décembre 1973] (p. 6659).

COMPAGNIE BROWN BOVERI

— **Accord entre la société Alsthom et la —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 374.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 251 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Commerce extérieur [20 novembre 1974] (p. 6821).

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES (CFP)

— **Nationalisation de la —.** *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 45 à 49 (p. 8067).

COMPAGNIES D'ASSURANCES

Voir PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL 1 (p. 7385, 7386, 7412, 7461 et suivantes).

COMPLÉMENT FAMILIAL

Voir PRESTATIONS FAMILIALES 13, 14

COMPTABILITÉ

— **Information comptable.** — Voir ENTREPRISES 7.

COMPTABLES

— **Ordre des experts-comptables de la Guyane.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1975 8 ; après l'article 19.

COMPTE DE PATRIMOINE FAMILIAL

Voir EPARGNE 1.

COMPTE SPÉCIAL D'INVESTISSEMENT

Voir IMPOT SUR LE REVENU 10, article 8.

CONCESSIONS COMMERCIALES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 891** TENDANT A RÉGLEMENTER LA SITUATION JURIDIQUE DES FRANCHISES ET CONCESSIONNAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par MM. Glon et Cousté (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1904** TENDANT A PRÉCISER LE STATUT JURIDIQUE DU CONCESSIONNAIRE REVENDEUR DE PRODUITS DE MARQUE, présentée à l'Assemblée nationale le 8 octobre 1975 par M. Turco (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

CONCHYLICULTURE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 3398** TENDANT A ASSURER LA SAUVEGARDE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONCHYLICULTURE FRANÇAISE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Leroy et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi SERVICE NATIONAL 2.

CONCIERGE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 272** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 5 DE LA LOI DU 13 JANVIER 1939 RELATIF AUX OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS ENVERS LES CONCIERGES A L'OCCASION DES CONGÉS ANNUELS, présentée à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi IMMEUBLES 1.

— **des sociétés de loisirs.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 311.

CONCORDE

— **Avion supersonique** —. *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 10 [6 et 7 juin 1974] (p. 2502, 2536, 2537) ; LOIS DE RÈGLEMENT 1 [7 juin 1973] (p. 1866, 1933, 1934) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Transports (section III) [30 octobre 1973] (p. 5056, 5057, 5058, 5059, 5062, 5063, 5064, 5065, 5067, 5069, 5071) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Transports [18 novembre 1974] (p. 6639 à 6656) ; Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1974] (p. 6854) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Transports : III. — Aviation civile [14 novembre 1975] ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (n° 3120), discussion générale ; (deuxième partie), Equipement et aménagement du territoire. — Transports : IV. — Aviation civile et météorologie ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 36, 68, 110, 111 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 166, 1074 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 606.

— **Avenir de l'industrie aéronautique française.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 711.

CONCOURS

Voir EXAMENS ET CONCOURS ; MÉDECINE (ENSEIGNEMENT DE LA) 3.

CONCOURS ADMINISTRATIFS

Voir EXAMENS ET CONCOURS.

CONCOURS DE PRONOSTICS

Voir JEUX ET PARIS ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Jeunesse et sports [31 octobre 1974] (p. 5684, 5702, 5706) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), après l'article 19 (p. 7307) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (n° 3120) (deuxième partie), Jeunesse et sports ; Discussion générale et amendements n°s 159 et 195.

CONCURRENCE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 900** SUR LA CONCURRENCE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Poperen et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la

production et des échanges (22 janvier 1974). (22 janvier 1974).

2. — PROJET DE LOI **n° 2388** RELATIF AU CONTROLE DE LA CONCENTRATION ÉCONOMIQUE ET A LA RÉPRESSION DES ENTENTES ILLICITES ET DES ABUS DE POSITION DOMINANTE, présenté à l'Assemblée nationale le 15 juin 1976 par M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ; demande de commission spéciale le 6 juillet 1976 [6 juillet 1976] (p. 5070) ; lettre rectificative présentée à l'Assemblée nationale le 2 avril 1977 par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, n° 2754 (renvoyée à la commission spéciale) ; rapport le 2 juin 1977 au nom de la commision spéciale par M. Bizet, n° 2954 ; adoption le 9 juin 1977. — Projet de loi n° 692.

Déclaration d'urgence le 9 juin 1977 [9 juin 1977] (p. 3612).

Transmis au Sénat le 14 juin 1977, n° 371 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des affaires économiques) ; rapport le 23 juin 1977 par M. Bajeux, n° 417 (année 1976-1977) ; avis le 23 juin 1977 par M. Guy Petit, n° 409 (année 1976-1977), au nom de la commission des lois constitutionnelles ; adoption avec modification le 28 juin 1977. — Projet de loi n° 174 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 28 juin 1977 (renvoyé à la commission spéciale), n° 3049 ; demande de commission mixte paritaire ; rapport le 29 juin 1977, au nom de la commission mixte paritaire par M. Le Theule, n° 3058. — Adoption le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 747.

Au Sénat, rapport le 29 juin 1977, au nom de la commission mixte paritaire, par M. Bajeux, n° 459 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 191 (année 1976-1977).

Loi n° 77-806 du 16 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 20 juillet 1977 (p. 3833).

PREMIÈRE LECTURE [9 juin 1977] (p. 3612, 3627).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Le Theule, rapporteur de la commission spéciale, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargée de la consommation, MM. Poperen, Mesmin, Leenhardt, Gosnat, Fontaine, Foyer, Gerbet, président de la commission spéciale.*

Le délai d'étude de la commission spéciale ; l'objet du texte ; ses trois caractéristiques : la création d'une commission de la concurrence, la mise en place d'un dispositif de contrôle des concentrations économiques, le renforcement des moyens de lutte contre les ententes illicites et les abus de position dominante ; les textes applicables en matière d'infraction à la législation économique ; le rôle des ordonnances de 1945 ; l'importance des sanctions administratives (p. 3612) ; l'adoption par le texte d'un système de sanctions administratives (p. 3613, 3618, 3621, 3623) ; la possibilité d'une refonte complète des ordonnances de 1945 (p. 3613, 3623) ; la possibilité de substituer une véritable juridiction à l'autorité administrative (p. 3623) ; les risques d'incohérence découlant du système de sanctions administratives adopté (p. 3623) ; la possibilité d'adopter le principe de la responsabilité pénale des personnes morales (p. 3613) ; la remise en question de la politique favorable aux concentrations (p. 3613) ; les incitations à la concentration et à l'importance du mouvement de concentrations subies par la France (p. 3617, 3620, 3622) ; la volonté de lutter contre l'inflation structurelle contenue dans le projet (p. 3613, 3619) ; l'insuffisance des politiques classiques anti-inflationnistes (p. 3619) ; le contenu du texte ; la création d'un contrôle éventuel des accords de concentration ; les pouvoirs dévolus à l'administration (p. 3613) ; la création de la commission de la concurrence en remplacement de l'ancienne commission des ententes (p. 3613) ; l'inefficacité de l'action menée par l'ancienne commission des ententes (p. 3621) ; les pouvoirs donnés à la commission de la concurrence ; ses délais d'action ; l'absence de déclaration obligatoire ; la volonté de souplesse contenue dans le projet (p. 3613, 3618, 3621) ; la préservation de la liberté des contrats par le texte ; les amendements de forme proposés par la commission (p. 3613) ; la modification de dispositions concernant la commission de la concurrence quant à la nomination de son président, quant à sa composition, quant aux fonctions de son président et du rapporteur, quant à la formation en sections ; la prise en compte dans le contrôle de la concentration du progrès économique qu'elle peut apporter ; l'accroissement des responsabilités du président de la commission de la concurrence par la commission spéciale ; la communication aux entreprises intéressées des rapports de la commission de la concurrence ; la saisine de la commission de la concurrence par les organisations de consommateurs, les organisations syndicales et les collectivités locales (p. 3614) ; la garantie des droits de la défense (p. 3614, 3623) ; la possibilité pour les entreprises de demander à bénéficier de

la procédure de l'article 53 ; l'obligation faite aux juridictions d'instruction de demander l'avis de la commission de la concurrence (p. 3614).

Intervention de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargée de la consommation :

Les objectifs poursuivis par le Gouvernement : le respect d'une concurrence saine et loyale sur le marché, le système des ordonnances de 1945 (p. 3614) ; la volonté de compléter la politique industrielle, d'améliorer la protection des consommateurs et de lutter contre les causes structurelles de l'inflation au niveau des prix et au niveau du volume de biens offerts sur les marchés nationaux ; les dispositions prévues par le texte : l'institution d'une commission de la concurrence ; sa composition ; la saisine de la commission ; les compétences de la présidence de la commission ; le refus de donner à la commission de la concurrence le caractère d'un organisme juridictionnel ; la mise en œuvre d'un système de contrôle de la concentration économique (p. 3615) ; la sélectivité et la souplesse de la procédure de contrôle des opérations de concentration ; les garanties données aux assujettis au contrôle ; les possibilités de sanctions prévues par le texte ; le pouvoir de sanction du ministre ; la création d'une procédure allégée pour combattre les ententes de moindre importance ; le respect des droits de la défense ; la communication des rapports aux parties intéressées ; le recours devant le Conseil d'Etat ; la proposition par le Gouvernement d'un aménagement de procédure pour la réparation des dommages causés à des tiers (p. 3616).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les contradictions de la « société libérale avancée » (p. 3616, 3619, 3622) ; « le barrage de papier » que constitue le texte ; la politique gouvernementale de restauration des profits ; la complicité entre l'Etat et les grandes entreprises (p. 3617, 3621) ; le caractère circonstanciel du texte (la réglementation communautaire) (p. 3617, 3620) ; les réformes abandonnées par le Gouvernement ; le caractère tardif de la mise en place du contrôle des concentrations ; l'article de Jenny et Weber (p. 3617, 3620) ; le chômage, résultat de la politique menée en faveur de la concentration (p. 3617) ; la limite du texte ; l'absence de surveillance sur les conglomérats financiers ; une procédure aux mains du ministre de l'économie et des finances ; la comparaison avec la législation allemande ; l'absence de déclaration obligatoire pour les entreprises ; la déclaration du Premier ministre sur les sanctions pré-existantes ; la mise en place par le projet d'un mécanisme d'amendes administratives ; la suppression des délits économiques pour les personnes physiques (p. 3618) ; le problème de la suppression de l'article 419 du code pénal (p. 3618, 3620) ; le sort fait aux amendements de M. Gantier (p. 3619, 3620) ; la prédominance des thèses « non concurrentialistes » dans l'establishment politique et économique ; la position de la direction générale des prix ; l'importance de l'attitude qu'adoptera le Gouvernement sur le renforcement des pouvoirs du président de la commission de la concurrence ; la nécessité d'établir une politique de la concurrence pour préserver la liberté de choix des consommateurs ; les mesures à prendre : planification, surveillance du comportement d'une entreprise sur le marché, réformer les mécanismes de sanction des délits économiques ; affirmer la responsabilité des dirigeants des entreprises ; la nécessité de s'attaquer au facteur structurel de l'inflation (p. 3619) ; l'insuffisance des améliorations apportées au texte par la lettre rectificative ; les amendements défendus par le groupe socialiste : extension du champ d'application du texte (p. 3620) ; extension de la responsabilité des dirigeants de droit ou de fait ; insuffisance des moyens mis à la disposition de la commisison : « un éventail pour frapper des éléphants » ; les limites du contrôle prévu par le texte ; la nécessité de prendre en compte la concurrence internationale selon le Premier ministre ; le caractère anti-démocratique de la commission (p. 3621) ; les perspectives ouvertes par le programme commun (p. 3622) ; la nécessité de prévenir plutôt que de sanctionner la naissance des monopoles ; la non-prise en compte par le texte des multinationales (p. 3622) ; la tâche que devrait avoir en ce domaine la CEE ; un texte inspiré par la législation communautaire ; les inconvénients du texte : l'incertitude créée pour les entreprises (p. 3623) ; le danger de trop restreindre la liberté (p. 3624) ; le cas de la Réunion ; la nécessité de stabiliser les tarifs de fret ; la non-application de l'ordonnance de 1945 sur les prix ou transports entre la métropole et la Réunion ; la position dominante tenue par la Cimacorem ; la prime de fidélité qu'elle institue ; sa légalité ; la nécessité de rétablir le jeu de la concurrence (p. 3622).

Intervention de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargée de la consommation :

L'absence de concurrence dans les pays socialistes ; l'effort de réforme structurelle contenu dans le projet de loi ; le maintien de l'article 419 du code pénal ; l'élévation du niveau de vie, conséquence des restructura-

tions industrielles intervenues ; la réponse à M. Fontaine sur le problème de la Réunion ; l'inconvénient d'une déclaration obligatoire et préalable des concentrations ; l'opportunité des sanctions administratives (p. 3624).

DISCUSSION DES ARTICLES [9 juin 1977] (p. 3627).

ORATEURS : *M. Le Theule, rapporteur, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat, MM. Leenhardt, Schloesing, Gerbet, président de la commission spéciale, Carpentier, Gantier, Josselin, Poperen, Gosnat, Masson.*

Avant l'ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (modification de l'intitulé : titre Ier A de la commission de la concurrence) (p. 3627).

ART. 1er (création d'une commission de la concurrence et mission de cette commission) : adoption de l'*amendement n° 2* (modification rédactionnelle) de la commission (p. 3627) ; ce texte devient l'article 1er (p. 3627).

Après l'ART. 1er : *amendement n° 3* de la commission (modification des règles de composition de la commission) ; rejet du *sous-amendement n° 74* de M. Poperen (représentation des organisations syndicales, professionnelles et de consommateurs au sein de la commission) (p. 3628) ; adoption des deux premiers alinéas de l'*amendement n° 3* (p. 3628) ; adoption du *sous-amendement* du Gouvernement (maintien du nombre de huit commissaires au lieu des quinze proposés par l'amendement de la commission) (p. 3629) ; adoption des alinéas 4 et 5 de l'*amendement n° 3* (p. 3629) ; adoption du *sous-amendement* du Gouvernement au cinquième alinéa de l'*amendement n° 3* (modification rédactionnelle) (p. 3629) ; adoption de l'*amendement n° 3* ainsi modifié (p. 3630) ; *amendement n° 4* de la commission (modification des règles de session de la commission de la concurrence) ; retrait du *sous-amendement n° 38* de M. Gantier (composition des sections) (p. 3630) ; adoption de l'*amendement* proposé par le Gouvernement à l'*amendement n° 4* (modification rédactionnelle) ; l'*amendement* du Gouvernement est adopté (p. 3630) ; l'*amendement n° 4* devient sans objet (p. 3630).

ART. 2 : *Titre Ier : Du contrôle de la concentration économique. — Chapitre 1er : Opérations soumises à contrôle. — Entreprises concernées par le texte : amendement n° 5* de la commission (modification rédactionnelle) ; rejet du *sous-amendement n° 75* de M. Poperen (réduction du chiffre d'affaires nécessaire à l'application du texte) (p. 3632) ; rejet du *sous-amendement n° 76* de M. Poperen (abaissement du chiffre d'affaires nécessaire à l'application du texte) (p. 3632) ; rejet du *sous-amendement n° 77* de M. Poperen (extension des entreprises concernées par le texte par la prise en compte du nombre de salariés ou du chiffre d'affaires réalisé) (p. 3632) ; rejet du *sous-amendement n° 39* de M. Gantier (limitation de l'application de l'amendement n° 5) (p. 3632) ; adoption de l'*amendement n° 5* (p. 3632) ; le texte de l'*amendement n° 5* devient l'article 2 (p. 3632).

ART. 3 (conditions de l'application du contrôle) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 6* de la commission (p. 3633) ; l'article 3 est supprimé (p. 3633).

ART. 4 (actes juridiques concernés par le texte) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 7* de la commission (p. 3633) ; l'article 4 est supprimé (p. 3633).

ART. 5 (prise en compte du progrès économique et social réalisé dans l'appréciation de la concentration) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 8* de la commission (p. 3633) ; l'article 5 est supprimé (p. 3633).

Avant l'ART. 6 : *Chapitre II : Le contrôle sur déclaration :* adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (modification rédactionnelle du chapitre II ; le titre du chapitre II devient « De la procédure et de la sanction du contrôle ») (p. 3633).

ART. 6 (modalités de la déclaration volontaire) : *amendement n° 10* de la commission (nouvelle rédaction de l'article 6) ; le *sous-amendement n° 49* du Gouvernement (modification des compétences respectives du président de la commission et du ministre) devient sans objet (p. 3634) ; adoption du *sous-amendement n° 51* de M. Le Theule (reprise du *sous-amendement n° 49* et généralisation des documents communiqués au président de la commission) (p. 3634) ; adoption de l'*amendement n° 10* ainsi modifié (p. 3634) ; rejet de l'*amendement n° 57* de M. Poperen (caractère obligatoire de la déclaration) (p. 3634) ; rejet de l'*amendement n° 58* de M. Poperen (suppression de la déclaration postérieure à la concentration) (p. 3635) ; le texte de l'*amendement n° 10* devient l'article 6 (p. 3635).

ART. 7 (possibilité de saisine de la commission par le ministre pour les entreprises ayant souscrit une déclaration) : rejet de l'*amendement n° 59* de M. Poperen (obligation de saisine de la commission) (p. 3635) ; adoption de l'*amendement* d'harmonisation *n° 11* de la commission (p. 3635) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (p. 3635).

ART. 8 (compétences de la commission de la concurrence) : adoption de l'*amendement* d'harmonisation *n° 12* de la commission (p. 3635) ; adoption de l'*amendement n° 50*

du Gouvernement (harmonisation) (p. 3635) ; en conséquence les *amendements n°s 13* et *14* d'harmonisation de la commission deviennent sans objet (p. 3635) ; adoption de l'article 8 ainsi modifié (p. 3635).

ART. 9 (moyens d'action des pouvoirs publics) : *amendement n° 15* de la commission (modification des pouvoirs du ministre) ; rejet du *sous-amendement n° 40* de M. Gantier (limitation des possibilités d'action des autorités publiques et institution d'une prescription de trois ans) (p. 3637) ; adoption du *sous-amendement* de la commission à l'*amendement n° 15* (modification rédactionnelle) (p. 3637) ; adoption de l'*amendement n° 15* ainsi modifié (p. 3637) ; ce texte devient l'article 9 (p. 3637) ; l'*amendement n° 60* de M. Poperen devient sans objet (p. 3637).

ART. 10 (prescription de l'action administrative) : adoption des *amendements* identiques de suppression *n°s 16* de la commission et *61* de M. Poperen (p. 3637) ; l'article 10 est donc supprimé (p. 3637).

Après l'ART. 10 : *amendement n° 62* de M. Poperen (extension du contrôle de la commission à certains cas de croissance interne des entreprises) ; adoption du *sous-amendement n° 83* de M. Le Theule (suppression de la possibilité d'injonction du ministre de l'économie) (p. 3638) ; adoption de l'*amendement n° 62* ainsi modifié (p. 3638).

Avant l'ART. 11 : *Chapitre III : Le contrôle à l'initiative de l'administration :* adoption de l'*amendement n° 17* de la commission (suppression de l'intitulé du chapitre III) (p. 3638).

ART. 11 (création d'un contrôle à l'initiative du ministre) : adoption des *amendements* identiques de suppression *n°s 18* de la commission et *63* de M. Poperen (p. 3638) ; l'article 11 est donc supprimé (p. 3638).

ART. 12 (examen des conventions par la commission) : adoption des *amendements* identiques de suppression *n°s 19* de la commission et *64* de M. Poperen (p. 3638) ; l'article 12 est donc supprimé (p. 3638).

ART. 13 (pouvoirs des ministres) : adoption des *amendements* identiques de suppression *n°s 20* de la commission et *65* de M. Poperen (p. 3639) ; l'article 13 est donc supprimé (p. 3639).

Avant l'ART. 14 : *Chapitre IV : Dispositions communes :* adoption de l'*amendement n° 21* de la commission (suppression de l'intitulé du chapitre IV) (p. 3639).

ART. 14 (compétence des agents de la concurrence et des prix pour contrôler les concentrations) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 22* de la commission (p. 3639) ; l'article 14 est donc supprimé (p. 3639).

ART. 15 (possibilité de sanctions pécuniaires en cas de non-respect des injonctions) : adoption de l'*amendement n° 23* de la commission (contraction des articles 15 et 16) (p. 3639) ; l'*amendement n° 66* de M. Poperen (montant de la sanction pécuniaire) est réservé (p. 3639) ; article 15 réservé (p. 3639).

ART. 16 (caractère obligatoire des injonctions) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 24* de M. Le Theule (p. 3640) ; l'article 16 est donc supprimé (p. 3640).

Après l'ART. 16 : adoption de l'*amendement n° 25* de la commission (habilitation des agents de la concurrence et des prix à enquêter sur les concentrations) (p. 3640) ; rejet de l'*amendement n° 67* de M. Poperen (publication des avis rendus par la commission dans son rapport annuel) (p. 3640).

Avant l'ART. 17 : rejet de l'*amendement n° 68* de M. Poperen (renforcement des dispositions de l'article 419 du code pénal) (p. 3640) ; rejet de l'*amendement n° 69* de M. Poperen (sanctions supplémentaires pour les entreprises condamnées en matière de marchés publics) (p. 3641) ; rejet de l'*amendement n° 70* de M. Poperen (règles applicables aux filiales de sociétés étrangères) (p. 3641).

ART. 15 (*suite*) : l'*amendement n° 66* de M. Poperen devient sans objet (p. 3641) ; adoption de l'article 15 modifié par l'*amendement n° 23* (p. 3641).

ART. 17 à 19 : *Titre II : Des sanctions applicables en cas d'infraction à la législation des ententes et des positions dominantes :* ART. 17 (modification des règles contenues dans l'ordonnance du 30 juin 1945) : adoption de l'article 17 (p. 3641) ; ART. 18 (modification de l'ordonnance du 30 juin 1945 sur la répression des infractions à la législation économique) : adoption de l'article 18 (p. 3641) ; ART. 19 (modification de l'article 50 de l'ordonnance du 30 juin 1945) : adoption de l'article 19 (p. 3641).

ART. 20 (modification de l'article 52 de l'ordonnance du 30 juin 1945 en harmonisation avec le nouveau texte) : adoption de l'*amendement n° 26* de la commission (modification formelle) (p. 3642) ; retrait de l'*amendement n° 41* de M. Gantier (suppression de la possibilité de saisine de la commission par les collectivités territoriales) (p. 3642) ; adoption de l'*amendement n° 27* de la commission en cas de saisine par les collectivités locales (pouvoirs de la commission

ou les associations agréées) (p. 3642) ; *amendement n° 28* de la commission (règles applicables aux délibérations des collectivités locales décidant la saisine de la commission) ; adoption du *sous-amendement* de M. Gerbet (modification rédactionnelle) (p. 3643) ; rejet de l'amendement n° 28 rectifié (p. 3643) adoption de l'article 20 ainsi modifié (p. 3643).

Après l'ART. 20 : adoption de l'*amendement n° 29* de la commission (réglementation des conditions de procédure par décret en Conseil d'Etat (p. 3643).

ART. 21 : adoption du premier alinéa de l'article 21 (complément à l'ordonnance du 30 juin 1945) (p. 3643).

Article 53 de l'ordonnance du 30 juin 1945 (modalités des sanctions pécuniaires que peut prendre le ministre de l'économie) : l'*amendement* de suppression *n° 71* de M. Poperen est devenu sans objet ; rejet de l'*amendement n° 45* de M. Papon (suppression des pouvoirs du ministre de publication des sanctions pécuniaires) (p. 3644) ; adoption du texte proposé pour l'article 53 (p. 3644).

Article 54 de l'ordonnance du 30 juin 1945 (modalités des injonctions que peut prendre le ministre de l'économie) : adoption de l'*amendement n° 30* de la commission (précision rédactionnelle) (p. 3644) ; adoption de l'*amendement n° 31* de la commission (présision rédactionnelle) (p. 3644) ; adoption de l'*amendement n° 32* de la commission (modification formelle) (p. 3644) ; le texte de l'article 54 est adopté (p. 3644).

Article 55 de l'ordonnance du 30 juin 1945 (modalités des sanctions pécuniaires pour réprimer les infractions aux prescriptions de l'article 50) : l'*amendement* de suppression *n° 72* de M. Poperen n'a plus d'objet (p. 3644) ; adoption de l'*amendement n° 33* de M. Le Theule (possibilité pour les entreprises de renoncer à la procédure allégée) (p. 3645) ; adoption du texte ainsi modifié de l'article 55 (p. 3645).

Article 56 de l'ordonnance du 30 juin 1945 (recours de pleine juridiction contre les décisions ministérielles) : adoption de l'*amendement n° 34* de la commission (précisions et juridiction du recours) (p. 3645) ; adoption du texte proposé pour l'article 56 de l'ordonnance (p. 3645).

Article 57 de l'ordonnance du 30 juin 1945 (modalités de recouvrement des sanctions pécuniaires) : l'*amendement* de suppression *n° 73* de M. Poperen est devenu sans objet (p. 3645) ; adoption du texte proposé pour l'article 57 (p. 3645).

Article 58 de l'ordonnance du 30 juin 1945 (prescription de l'action publique) : adoption de l'*amendement n° 35* de la commission (amélioration rédactionnelle) (p. 3645) ; ce texte devient l'article 58 de l'ordonnance du 30 juin 1945 (p. 3645).

Article 59 de l'ordonnance du 30 juin 1945 (procédure juridictionnelle devant la juridiction pénale) : retrait de l'*amendement n° 43* rectifié de M. Gantier (suppression de la possibilité du ministère public de déclencher l'action publique en cas de décision ministérielle constatant une infraction et suppression du premier alinéa de l'article 419 du code pénal) (p. 3647) ; adoption des textes communs des *amendements n°s 46* de M. Papon et *47* de M. Brocard (suppression de la possibilité d'ouverture d'une action pénale par la publication des décisions ministérielles) (p. 3647) ; adoption du texte proposé pour l'article 59 de l'ordonnance (p. 3647).

ART. 22 (possibilité pour les juridictions répressives de demander l'avis de la commission de la concurrence) : adoption de l'*amendement n° 36* de la commission (extension à toutes les juridictions de la possibilité prévue à l'article 22) (p. 3647) ; adoption de l'*amendement n° 37* de la commission (caractère obligatoire de l'avis de la commission de la concurrence pour les juridictions d'instruction appliquant l'article 419-2° du code pénal) (p. 3647) ; adoption de l'article 22 ainsi modifié (p. 3647).

ART. 23 (mesures abrogées) : retrait de l'*amendement n° 48* de M. Brocard (modification de la loi du 27 décembre 1973) (p. 3647) ; adoption de l'article 23 (p. 3647).

Après l'ART. 23 : rejet de l'*amendement n° 78* de M. Masson (modalités d'entrée en vigueur de la loi) (p. 3648).

ART. 24 à 27 : *Titre III : Dispositions diverses ou transitoires :* ART. 24 (détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions d'application de la loi) : adoption de l'article 24 (p. 3648) ; ART. 25 et 26 (entrée en vigueur de la loi) : adoption de l'article 25 et de l'article 26 (p. 3648) ; ART. 27 (modalités transitoires d'application de la loi) : adoption de l'article 27 (p. 3648) ; le vote hostile du groupe communiste (p. 3648) ; le vote hostile du groupe du PSRG (p. 3648).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3648).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1977] (p. 4520, 4525).

ORATEURS : *M. Le Theule, rapporteur de la commission mixte paritaire, Mme Scrivener,*

secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, MM. Papon, Ducoloné, Gerbet, Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, Leenhardt.

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les points ayant fait l'objet de discussions au sein de la commission mixte paritaire : la composition de la commission de la concurrence, le nombre des commissaires, le plafond des amendes que la commission peut proposer et que le ministre peut décider, l'article 59 de l'ordonnance et l'introduction d'un article 59 *bis* (p. 4521).

Intervention de Mme Scrivener, secrétaire d'Etat :

Les amendements du Gouvernement : la composition et le fonctionnement de la commission de la concurrence ; la rédaction de l'article 59 de l'ordonnance du 30 juin 1945 ; la suppression de l'article 59 *bis* (p. 4521).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le caractère « scandaleux » de l'article 59 *bis* : permettre à un dirigeant d'entreprise inculpé dans une affaire d'entente illicite d'obtenir la relaxe contre paiement d'une amende administrative par l'entreprise (p. 4522) ; lecture du texte de la commission mixte paritaire (p. 4522, 4523, 4524).

DISCUSSION DES ARTICLES :

Adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement à l'article 1er *bis* (modification de la composition de la commission de la concurrence) (p. 4525) ; adoption de l'*amendement n° 5* du Gouvernement à l'article 21 du texte (revient à la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture pour l'article 59 de l'ordonnance du 30 juin 1945) (p. 4525) ; *amendements* identiques *nos 3* du Gouvernement et *4* de M. Le Theule (suppression de l'article 59 *bis* de l'ordonnance du 30 juin 1945) ; retrait de l'*amendement n° 4* de M. Le Theule (p. 4525) ; adoption de l'*amendement n° 3* du Gouvernement (p. 4525).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Ducoloné :* la moralité de l'article 59 *bis ;* le vote défavorable du groupe communiste (p. 4525) ;

— *M. Leenhardt :* l'inefficacité et l'insuffisance du texte ; le vote défavorable du groupe du PSRG.

ADOPTION de l'ensemble du texte (p. 4525).

Voir aussi COMMERCE ET ARTISANAT 6 (p. 3967, 3971, 3972, 3975, 3978, 3981, 3982, 3986, 4033, 4036, 4037, 4042, art. 29, 30, 31, 33, après l'art. 33, art. 34, 35, 36, après l'art. 36, après l'art. 3) ; CONSOMMATEURS 5 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 5, 16 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Economie et finances : II. — Services financiers [20 novembre 1973] (p. 6151).

CONDITIONNEMENT

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 139** TENDANT A TAXER LES EMBALLAGES PLASTIQUES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par MM. Pierre Bas et Jean-Paul Palewski (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; retirée le 24 mai 1973 (p. 1575).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 595** TENDANT A TAXER LES EMBALLAGES PLASTIQUES ET LES DÉCHETS DE FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE MATIÈRES PLASTIQUES, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Lebon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration de la République).

CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS (CTI)

Voir CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 11.

CONFÉRENCE AGRICOLE ANNUELLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA [5 novembre 1975] (p. 7871, 7888 et suivantes).

CONFÉRENCE SUR L'ÉNERGIE

Voir ENERGIE ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Affaires étrangères [6 novembre 1974] (p. 5956, 5965, 5984, 5985).

CONFÉRENCE NORD-SUD

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 14.

CONFLIT DE COMPÉTENCE

Voir COMMISSIONS PERMANENTES (Conflits de compétence).

CONFLIT DU TRAVAIL

Voir AMNISTIE 8 [20 juin 1974] (p. 2819) ; PRESTATIONS SOCIALES 1 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 5, 6, 14, 24, 25, 26, 61, 123.

— **Affaire Lip.** — *Voir* MOTIONS DE CENSURE 1 [9 octobre 1973] (p. 4175, 4178, 4180, 4181, 4184, 4194, 4197, 4202) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (Discussion générale) (p. 4718), Développement industriel et scientifique [6 novembre 1973] (p. 5208, 5213, 5214, 5220) ; Travail, emploi et population [15 novembre 1973] (p. 5834, 5841) ; SALARIÉS 2 (p. 6215, 6217) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 57, 74 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 32, 63.

— **Grève des cimenteries.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 90 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 198.

— **Grève des employés de la sécurité sociale.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 5 (p. 1556).

— **Larousse, Desfossés.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie) [6 novembre 1973] (p. 5216).

— **Romans.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Travail, emploi et population [15 novembre 1973] (p. 5834, 5843).

— **SNCF.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 76.

CONGÉS

Voir FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 8 ; MENSUALISATION 1.

— **Application du — postnatal aux magistrats.** — *Voir* MAGISTRATS 6.

— **d'adoption.** — *Voir* FAMILLE 9, articles 5 à 7.

— **du chef de famille.** — *Voir* FAMILLE 9, article 7 *bis*.

— **de formation.** — *Voir* FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 11.

— **hebdomadaire dans les boulangeries.** — *Voir* TRAVAIL (DURÉE DU) 4.

— **parental d'éducation.** — *Voir* TRAVAIL DES FEMMES 15.

— **postnatal.** — *Voir* FAMILLE 9, articles 8 à 15.

— **Régime fiscal des provisions pour —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 353.

CONGÉS PAYÉS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 68** TENDANT A MODIFIER LA RÉDACTION DE L'ARTICLE 54 *g* DU LIVRE II DU CODE DU TRAVAIL AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS DE CALCUL DES CONGÉS PAYÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Cousté (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 589** TENDANT A GÉNÉRALISER LE BÉNÉFICE D'UN CONGÉ ANNUEL PAYÉ DE CINQ SEMAINES POUR LES APPRENTIS ET LES JEUNES TRAVAILLEURS DE MOINS DE VINGT ET UN ANS, DANS L'INDUSTRIE, LE COMMERCE, LES PROFESSIONS LIBÉRALES, LES SERVICES DOMESTIQUES ET L'AGRICULTURE, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Le Meur et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1276** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE L 223-3 DU LIVRE II DU CODE DU TRAVAIL RELATIF AUX CONGÉS ANNUELS, présentée à l'Assemblée nationale le 6 novembre 1974 par M. Kiffer (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi ADOPTION 1, 5 ; CONCIERGE 1 ; ELECTIONS (LÉGISLATION) 2 ; TRAVAIL (DES FEMMES) 4, 11 ; TRAVAIL (DURÉE DU) 2 ; TRAVAIL (RÉGLEMENTATION DU) 3.

— **Attribution de billets de — par la SNCF.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 254.

— **Cinquième semaine de —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1265.

— **Congé individuel de formation.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Services du Premier ministre [25 octobre 1974] (p. 5480).

— **des salariés candidats aux élections législatives.** — *Voir* ELECTIONS (LÉGISLATION) 52.

CONGO

— **République populaire du** —. *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 104.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

— **Protection sociale des membres des** —. *Voir* SÉCURITÉ SOCIALE 13, 15.

CONGRÈS (du Parlement)

Voir CONSEIL CONSTITUTIONNEL 1 ; PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE 12 ET TABLE DU CONGRÈS (*in fine*).

CONJOINT SURVIVANT

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL 19 ; ARTISANS 1 ; FEMME (CONDITION DE LA) 6.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1. — PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE **n° 4** TENDANT A RÉVISER LES ARTICLES 39, 40, 44, 45 ET 69 DE LA CONSTITUTION POUR ACCORDER AUX MEMBRES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL L'INITIATIVE DES LOIS ET LE DROIT D'AMENDEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 3 avril 1973 par M. Cousté (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE **n° 10** TENDANT A ASSURER LA REPRÉSENTATION DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EN FRANCE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, présentée à l'Assemblée nationale le 10 avril 1973 par M. Marette (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE **n° 11** VISANT A COMPLÉTER LES DISPOSITIONS DE L'ORDONNANCE N° 58-1360 DU 29 DÉCEMBRE 1958 PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, présentée à l'Assemblée nationale le 10 avril 1973 par M. Billotte (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), rapport le 6 juin 1974 par M. Krieg, n° 1051.

4. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE **n° 539** TENDANT A COMPLÉTER L'ORDONNANCE n° 58-1360 DU 29 DÉCEMBRE 1958 PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AFIN DE PRÉVOIR LA REPRÉSENTATION DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES AGÉES, présentée à l'Assemblée nationale le 27 juin 1973 par M. Mauger (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), rapport le 27 juin 1974 par M. Krieg, n° 1098.

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 607** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 7 de L'ORDONNANCE n° 58-1360 DU 29 DÉCEMBRE 1958, EN VUE D'ASSURER LA REPRÉSENTATION DES RETRAITÉS CIVILS ET MILITAIRES AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, présentée à l'Assemblée nationale le 29 juin 1973 par M. Rossi et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

6. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE **n° 815** TENDANT A ASSURER LA REPRÉSENTATION DES RETRAITÉS CIVILS ET MILITAIRES ET DES PERSONNES AGÉES AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, présentée à l'Assemblée nationale le 4 décembre 1973 par M. Jean-Pierre Soisson (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

7. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE **n° 932** TENDANT A COMPLÉTER L'ORDONNANCE n° 58-1360 DU 29 DÉCEMBRE 1958 PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AFIN DE PRÉVOIR LA REPRÉSENTATION DES FAMILLES LES PLUS DÉFAVORISÉES, présentée à

l'Assemblée nationale le 2 avril 1974 par M. Missoffe (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

8. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE n° **1987** TENDANT A COMPLÉTER L'ORDONNANCE n° 58-1360 DU 29 DÉCEMBRE 1958 PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AFIN DE PRÉVOIR LA REPRÉSENTATION DES CONSOMMATEURS, présentée à l'Assemblée nationale le 18 novembre 1975 par M. Daillet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

9. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE n° **3155** TENDANT A COMPLÉTER L'ORDONNANCE n° 58-1360 DU 29 DÉCEMBRE 1958 PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AFIN DE PRÉVOIR LA REPRÉSENTATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE, présentée à l'Assemblée nationale le 18 octobre 1977 par M. Robert-André Vivien (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 24 novembre 1977 par M. Krieg, n° 3262.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Services du Premier ministre, section IV [19 novembre 1975] (p. 8639); LOI DE FINANCES POUR 1978, (deuxième partie), Services du Premier ministre. — Services généraux et divers.

— **Budget du** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Services du Premier ministre, section V [29 octobre 1973] ; TRAVAIL (Conditions de) 1 [19 décembre 1973] (p. 7210) (Représentation au conseil d'administration de l'agence pour l'amélioration des conditions de travail).

— **Interventions, conformément à l'article 69 de la constitution d'un rapporteur du Conseil économique et social.** — *Voir* TRAVAIL (Réglementation du) 2 [22 mai 1973] (p. 1443, 1444) ; TRAVAIL (Conditions de) 1 [22 novembre 1973] (p. 6259).

CONSEIL D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Voir ARCHITECTURE 5, articles 4 à 7.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

1. — PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE n° **1181** PORTANT RÉVISION DE L'ARTICLE 61 DE LA CONSTITUTION, présenté à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 3 octobre 1974 par M. Krieg, n° 1190 ; adoption le 10 octobre 1974. — Projet de loi n° 147.

Transmis au Sénat le 15 octobre 1974, n° 24 (année 1974-1975) ; (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 15 octobre 1974 par M. Etienne Dailly, n° 32 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 16 octobre 1974. — Projet de loi n° 8 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 17 octobre 1974 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 1244 ; rapport le 17 octobre 1974 par M. Krieg, n° 1247 ; adoption le 17 octobre 1974. — Projet de loi n° 155.

Transmis au Sénat le 17 octobre 1974 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 37 (année 1974-1975) ; rapport le 17 octobre 1974 par M. Etienne Dailly, n° 45 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 17 octobre 1974. — Projet de loi n° 12 (année 1974-1975).

Loi n° 74-904 du 29 octobre 1974, publiée au *J.O.* du 30 octobre 1974 (p. 11035).

CONGRÈS DU PARLEMENT : lundi 21 octobre 1974 (Voir *in fine* TABLE DU CONGRÈS).

PREMIÈRE LECTURE [8 octobre 1974] (p. 4859), [10 octobre 1974] (p. 4948).

ORATEURS : *MM. Charles Bignon, Bolo, Jean-Pierre Cot, Ducoloné, Fontaine, Foyer, Franceschi, Gerbert, Hamel, Icart, Krieg, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Lecanuet, garde des sceaux, miministre de la justice, Villa, Voisin.*

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice :

Le projet assure une meilleure protection des droits du citoyen (p. 4860) ; la vaine menace du droit de veto ; l'indépendance du Conseil constitutionnel le place hors des pouvoirs traditionnels ; la saisine d'office du

Conseil permettra une dépolitisation de ses interventions (p. 4861, 4862).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Contrôle de la constitutionnalité des lois (p. 4859) ; saisine du Conseil constitutionnel, saisine d'office ou autosaisine (p. 4859, 4863 à 4866, 4869, 4952, 4954) ; saisine par l'opposition (p. 4860, 4865, 4868, 4870) ; droits de l'homme (p. 4869) ; droit de veto et de censure du Conseil constitutionnel (p. 4861, 4866, 4867, 4869) ; indépendance du Conseil constitutionnel (p. 4862) ; composition du Conseil constitutionnel (p. 4862, 4864, 4868) : article 16 de la Constitution (p. 4864, 4865) ; conseil supérieur de la magistrature (p. 4864) ; la Cour suprême (p. 4866) ; la procédure mexicaine de l'amparo (p. 4867) ; délai de promulgation de la loi (p. 4868, 4869) ; statut des suppléants (p. 4868) ; l'exemple du Conseil d'Etat (p. 4955) ; le Gouvernement des juges (p. 4869, 4953, 4955) ; le caractère juridictionnel du Conseil constitutionnel (p. 4869, 4954).

DISCUSSION DES ARTICLES :

Avant l'ART. 1er : sur observation du rapporteur de la commission des lois, le président déclare irrecevables, en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale, les *amendements* : *n° 3* présenté par M. Abadie et le groupe socialiste ; *n° 12,* présenté par Mme Constans et le groupe communiste tendant à la suppression de l'article 16 de la Constitution ; *n° 13* présenté par M. Maisonnat et le groupe communiste tendant à modifier l'article 43 de la Constitution ; *n° 5* présenté par M. Abadie et les membres du groupe socialiste ; *n° 14* présenté par M. Villa et le groupe communiste tendant à modifier l'article 56 de la Constitution et les amendements *n° 6* présenté par M. Abadie et le groupe socialiste, *n° 15* présenté par M. Villa et le groupe communiste tendant à modifier l'article 60 de la Constitution.

ART. 1er : saisine du Conseil constitutionnel par une minorité des députés et des sénateurs ; adoption de l'*amendement n° 8* de la commission des lois présenté par M. Krieg, rapporteur ; adoption de l'article (p. 4952).

ART. 2 : saisine d'office du Conseil constitutionnel ; adoption de l'*amendement n° 9* de la commission et de l'*amendement n° 2* de M. Abadie tendant à la suppression de l'article ; en conséquence, l'article est supprimé (p. 4955).

ART. 3 : Adoption de l'amendement n° 10 de la commission tendant à la suppression de l'article ; en conséquence l'article est supprimé.

Après l'ART. 3 : sur observation du rapporteur de la commission des lois, le président déclare irrecevables, en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale, un *amendement n° 7* corrigé présenté par M. Abadie et le groupe socialiste et un *amendement n° 16* présenté par M. Kalinsky et le groupe communiste tendant à modifier l'article 65 de la Constitution (p. 4956) ; rejet au scrutin public d'un *amendement n° 17* rectifié tendant à créer un article additionnel suspendant la mise en vigueur de la révision jusqu'à la réforme du Conseil constitutionnel (p. 4957) ; liste des votants (p. 5007, 5008).

EXPLICATIONS DE VOTE :

MM. Charles Bignon, Jean-Pierre Cot.

Vote défavorable du groupe socialiste ; vote favorable du groupe UDR (p. 4958).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi constitutionnelle (p. 4958).

DEUXIÈME LECTURE [17 octobre 1974] (p. 5158).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Charles Bignon, Jean-Pierre Cot, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Krieg, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles ; Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Villa, Voisin.*

ART. 1er : adoption d'un *amendement n° 2* de M. Charles Bignon fixant à soixante le nombre de députés ou de sénateurs pouvant saisir le Conseil constitutionnel ; adoption de l'article 1er, ainsi modifié (p. 5161).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi constitutionnelle (p. 5161) ; liste des votants (p. 5177, 5178).

2. — PROJET DE LOI ORGANIQUE **n° 1329** MODIFIANT L'ORDONNANCE n° 58-1067 DU 7 NOVEMBRE 1958 PORTANT LOI ORGANIQUE SUR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL, présenté au Sénat le 5 novembre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 76 (année 1974-1975) ; rapport le 14 novembre 1974 par M. Etienne Dailly, n° 93 (année 1974-1975) ; adoption le 20 novembre 1974. — Projet de loi n° 36 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 21 novembre 1974 (renvoyé à la commission des

lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1329 ; rapport le 5 décembre 1974 par M. Krieg, n° 1373 ; adoption le 6 décembre 1974. — Projet de loi n° 192.

Transmis au Sénat le 10 décembre 1974 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 127 (année 1974-1975) ; rapport le 13 décembre 1974 par M. Etienne Dailly, n° 142 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 17 décembre 1974. — Projet de loi n° 58 (année 1974-1975).

Loi n° 74-1101 du 26 décembre 1974, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1974 (p. 13068).

Décision du Conseil constitutionnel du 23 décembre 1974 [*J.O.* du 27 décembre 1974] (p. 13097).

PREMIÈRE LECTURE [6 décembre 1974] (p. 7534).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Krieg, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Gerbet, Foyer, président de la commission, Fanton.*

Requête individuelle (p. 7535) ; saisine relative à une disposition votée (p. 7535) ; modalités d'information des autres autorités (p. 7535).

DÉPOT D'UNE QUESTION PRÉALABLE (p. 7536).

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice :

Article 18 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 (p. 7536) ; unité intellectuelle du recours ou unité du document (p. 7536) ; information mutuelle des autorités, appelle une adaptation (p. 7536) ; les dangers d'une autosaisine du Conseil (p. 7537) ; demande le rejet de la question préalable (p. 7537) ; les aléas d'une jurisprudence sur la recevabilité (p. 7537) ; la saisine en ordre dispersé (p. 7538).

REJET DE LA QUESTION PRÉALABLE (p. 7538).

ART. UNIQUE : adoption des deux premiers alinéas (p. 7538) ; adoption d'un *amendement n° 1* du Gouvernement se substituant aux alinéas 2, 3 et 4 du texte voté par le Sénat et prévoyant une procédure unique d'information quelles que soient les modalités de saisine (p. 7539).

EXPLICATIONS DE VOTE :

Le groupe communiste vote contre.

ADOPTION de l'article unique ainsi modifié (p. 7539).

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Elections des 4 et 11 mars 1973 [2 avril 1973] (p. 738, première liste) ; [10 avril 1973] (p. 761, 774, deuxième liste) ; [3 mai 1973] (p. 998, 1036, troisième liste).

1. — Décisions de rejet sur des requêtes en contestation d'opérations électorales [2 avril 1973] (p. 738, 739).

2. — Décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales [12 avril 1973] (p. 843). Texte des décisions (p. 854 à 856).

3. — Décision de rejet et prise d'acte d'un désistement de requête [18 mai 1973] (p. 1428, 1429).

4. — Décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales [24 mai 1973] (p. 1549). Textes des décisions (p. 1583, 1584).

5. — Décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales [5 juin 1973] (p. 1737). Texte des décisions (p. 1774, 1775).

6. — Décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales [12 juin 1973] (p. 2032). texte des décisions (p. 2062, 2063).

7. — Décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales [15 juin 1973] (p. 2212). Texte des décisions (p. 2235, 2236, 2237).

8. — Décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales [21 juin 1973] (p. 2386). Texte des décisions (p. 2405, 2406).

9. — Décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales [28 juin 1973] (p. 2609). Texte des décisions (p. 2649 à 2652) et [*J.O.*, 4 juillet 1973] (p. 7205 à 7208).

10. — Décision d'annulation de l'élection de M. Mirtin (Landes, première circ.) [*J.O.*, 7 juillet 1973] (p. 7369, 7370), [17 juillet 1973] (p. 7739).

11. — Décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales [*J.O.*, 17 juillet 1973] (p. 7738, 7739).

12. — Décision [*J.O.*, 19 juillet 1973] (p. 7811) concernant le caractère réglementaire des dispositions de l'article 3 (alinéa 2) de la loi n° 71-536 du 7 juillet 1971.

13. — Décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales [*J.O.*, 19 juillet 1973] (p. 7860, 7863).

14. — Décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales [12 octobre 1973] (p. 4363). Texte des décisions (p. 4373, 4377).

15. — Décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales [26 octobre 1973] (p. 4878). Texte des décisions (p. 4942 à 4945).

16. — Décision d'annulation de l'élection de M. Hélène (Guadeloupe, première circ.) [26 octobre 1973] (p. 4878, 4944, 4945).

17. — Décision de rejet relative à une contestation d'opération électorale [21 novembre 1973] (p. 6220). Texte de la décision (p. 6221).

18. — Décision de rejet relative à une contestation électorale [29 novembre 1973] (p. 6480, 6499). Texte de la décision (p. 6499).

19. — Décision [*J.O.*, 28 décembre 1973] (p. 14004) et 22 janvier 1974 (p. 306) concernant les dispositions de l'article 62 de la loi de finances pour 1974.

20. — Décision de rejet relative à une contestation d'opérations électorales [2 avril 1974] (p. 1448, 1451).

21. — Décision du 25 avril 1974 rejetant la réclamation de M. Mitterrand, candidat à l'élection de Président de la République, au sujet de l'attribution de la croix de Lorraine comme signe distinctif à M. Chaban-Delmas, autre candidat [*J.O.* du 26 avril 1974] (p. 4467).

22. — Caractère réglementaire des dispositions de l'article 25, paragraphe III, premier alinéa, de la loi n° 68-690 du 31 juillet 1968 (portant diverses dispositions d'ordre économique et financier) [*J.O.* du 26 mai 1974] (p. 5758).

23. — Décision du 23 décembre 1974 déclarant conforme à la Constitution les dispositions de la loi organique relative aux modalités de saisine du Conseil constitutionnel [*J.O.* du 27 décembre 1974] (p. 13097), [2 avril 1975] (p. 1198).

24. — Décision du 30 décembre 1974 déclarant non conforme à la Constitution l'article 24 de la loi de finances pour 1975 (Crédits affectés à la délégation générale à l'information) [*J.O.* du 31 décembre 1974] (p. 13297, 13298).

25. — Décision du 15 janvier 1975 déclarant que les dispositions de la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse ne sont pas contraires à la Constitution (*J.O.* du 16 janvier 1975) (p. 671).

26. — Décision du 15 mai 1975 déclarant que les dispositions de la loi organique modifiant les dispositions du code électoral relatives à la composition de l'Assemblée nationale ne sont pas contraires à la Constitution [*J.O.* du 16 mai 1975] (p. 4967), [16 mai 1975] (p. 2827).

27. — Décision du 23 juillet 1975 déclarant que la loi organique relative au statut de la magistrature qui proroge et modifie la loi organique du 17 juillet 1970 est conforme à la Constitution [*J.O.* du 24 juillet 1975] (p. 7533), [9 septembre 1975] (p. 6056).

28. — Décision du 24 juillet 1975 déclarant non conformes à la Constitution les dispositions de l'article 6 de la loi modifiant et complétant certaines dispositions du code de procédure pénale (juge unique) [*J.O.* du 24 juillet] (p. 7533), [9 septembre 1975] (p. 6056).

29. — Décision du 23 juillet 1975 déclarant conforme à la Constitution la loi supprimant la patente et instituant la taxe professionnelle [*J.O.* du 24 juillet 1975] (p. 7534), [9 septembre 1975] (p. 6056).

30. — Décision du 30 décembre 1975 déclarant conforme à la Constitution les dispositions de la loi de finances pour 1976, notamment les articles 41-III et 47 concernant les découverts aux services votés des comptes de règlement avec les gouvernements étrangers [*J.O.* du 31 décembre 1975] (p. 13652).

31. — Décision du 30 décembre 1975 déclarant conforme à la Constitution les dispositions de la loi relative à l'autodétermination des îles des Comores [*J.O.* du 3 janvier 1976] (p. 183).

32. — Décision du 28 janvier 1976 déclarant conforme à la Constitution la loi organique modifiant le code électoral, relative à la représentation de tous les départements tant métropolitains que d'outre-mer au sein des assemblées parlementaires [*J.O.* du 1er février 1976] (p. 824), [2 avril 1976] (p. 1272).

33. — Décision du 28 janvier 1976 déclarant conforme à la Constitution la loi organique sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la

République [*J.O.* du 1er février 1976] (p. 824), [2 avril 1976] (p. 1272).

34. — Décision du 28 janvier 1976 déclarant conforme à la Constitution la loi organique relative au statut de la magistrature [*J.O.* du 1er février 1976] (p. 825), [2 avril 1976] (p. 1272).

35. — Décision du 3 mars 1976 concernant le caractère réglementaire des dispositions des articles L. 950-7 du code du travail et 235 *ter J.* du code général des impôts [*J.O.* du 7 mars 1976] (p. 1505).

36. — Décision du 3 mars 1976 concernant le caractère législatif de l'article 34, alinéa 4, de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière [*J.O.* du 7 mars 1976] (p. 1505).

37. — Décision de rejet relative à une contestation d'opérations électorales [*J.O.* du 3 avril 1976] (p. 2039), [2 avril 1976] (p. 1272).

38. — Décision du 2 juin 1976 déclarant conformes à la Constitution les dispositions des articles 39, premier alinéa, 89 *bis*, 24, alinéa 2 et 45 du règlement du Sénat, ainsi que les autres dispositions du règlement du Sénat soumises à l'examen du Conseil constitutionnel [*J.O.* du 6 juin 1976] (p. 3474, 3475).

39. — Décision du 2 juin 1976 concernant le caractère réglementaire des articles L. 322-2 et L. 322-4 du code du travail [*J.O.* du 6 juin 1976] (p. 3475).

40. — Décision du 2 juin 1976 concernant le caractère réglementaire des articles 2, alinéa 3, 4, alinéa 2, 9, 10, alinéa 3, 14, alinéas 1 et 2, 21 et 22 de la loi n° 65-491 du 29 juin 1965 sur les ports maritimes autonomes [*J.O.* du 6 juin 1976] (p. 3475, 3476).

41. — Décision du 2 juin 1976 concernant le caractère législatif des articles 312, alinéa 2, et 340 du code de l'administration communale, 2 et 9, alinéa 4, de la loi n° 67-6 du 3 janvier 1967 [*J.O.* du 6 juin 1976] (p. 3476, 3477).

42. — Décision du 14 juin 1976 déclarant conforme à la Constitution la loi organique modifiant l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel [*J.O.* du 19 juin 1976] (p. 3687).

43. — Décision du 6 juillet 1976 déclarant conforme à la Constitution la loi organique modifiant l'article 67 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature et introduisant dans ladite ordonnance un article 17-1 [*J.O.* du 10 juillet 1976] (p. 4161).

44. — Décision du 15 juillet 1976 déclarant conforme à la Constitution la loi organique modifiant l'article L O 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements [*J.O.* du 17 juillet 1976] (p. 4287), [2 octobre 1976] (p. 6304).

45. — Décision de rejet du 15 juillet 1976 relative à une contestation d'opérations électorales [*J.O.* du 17 juillet 1976] (p. 4306), [2 octobre 1976] (p. 6304).

46. — Décision du 15 juillet 1976 déclarant conforme à la Constitution les dispositions de la loi portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires [*J.O.* du 20 juillet 1976] (p. 4330), [*J.O.* du 2 octobre 1976] (p. 5836), [2 octobre 1976] (p. 6304).

47. — Décision du 8 novembre 1976 déclarant irrecevable la demande de soixante-trois députés tendant à l'appréciation de la conformité à la Constitution des dispositions de l'article 19 de la loi relative au développement de la prévention des accidents du travail [*J.O.* du 9 novembre 1976] (p. 6512).

48. — Décision du 2 décembre 1976 concernant le caractère réglementaire des dispositions de l'article 5 de la loi n° 75-1329 du 31 décembre 1975, codifiées sous l'article L 72-1 du code électoral [*J.O.* du 5 décembre 1976] (p. 7015).

49. — Décision du 2 décembre 1976 déclarant conforme à la Constitution les dispositions de la loi relative au développement de la prévention des accidents du travail [*J.O.* du 7 décembre 1976] (p. 7052).

50. — Décision du 20 décembre 1976 déclarant irrecevable la demande de M. Dassault tendant à l'appréciation de la comptabilité de ses activités professionnelles avec l'exercice de son mandat parlementaire [*J.O.* du 23 décembre 1976] (p. 7405).

51. — Décision du 28 décembre 1976 déclarant conforme à la Constitution la loi organique relative à l'élection des députés de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon [*J.O.* du 29 décembre 1976] (p. 7580).

52. — Décision du 28 décembre 1976 déclarant conforme à la Constitution la loi organique relative à l'élection des sénateurs de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon [*J.O.* du 29 décembre 1976] (p. 7580).

53. — Décision du 28 décembre 1976 déclarant non conformes à la Constitution les

dispositions des articles 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17 et 18 de la loi de finances rectificative pour 1976 [*J.O.* du 29 décembre 1976] (p. 7580).

54. — Décision du 28 décembre 1976 déclarant non conformes à la Constitution les dispositions des articles 16, 61-VI et 87 de la loi de finances pour 1977 [*J.O.* du 29 décembre 1976] (p. 7581).

55. — Décision du 30 décembre 1976 déclarant conforme à la Constitution la décision du Conseil des Communautés européennes en date du 20 septembre 1976 relative à l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct et l'acte qui y est annexé [*J.O.* du 31 décembre 1976] (p. 7651).

56. — Décision du 12 janvier 1977 déclarant conforme à la Constitution la loi autorisant le Gouvernement à modifier par ordonnance les circonscriptions pour l'élection des membres de la chambre des députés du territoire français des Afars et des Issas [*J.O.* du 13 janvier 1977] (p. 344).

57. — Décision du 12 janvier 1977 déclarant conforme à la Constitution la loi organique modifiant l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature [*J.O.* du 13 janvier 1977] (p. 344).

58. — Décision du 12 janvier 1977 déclarant non conformes à la Constitution les dispositions de l'article unique de la loi autorisant la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales [*J.O.* du 13 janvier 1976] (p. 344).

59. — Décision du 15 février 1977 concernant le caractère réglementaire des dispositions de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature [*J.O.* du 18 février 1977] (p. 980).

60. — Décision de rejet d'une requête en contestation d'opérations électorales (communication du conseil constitutionnel en application de l'article L O 185 du code électoral publiée au *J.O.* du 13 janvier 1977) concernant M. Tiberi [*J.O.* du 2 avril 1977] (p. 1874).

61. — Décision du 27 avril 1977 concernant le caractère législatif de l'article 1er (§ VIII) de la loi de finances rectificative pour 1964 du 23 décembre 1964, l'article 3 de la loi du 6 août 1963 pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises, en tant qu'il fixe la composition d'un organisme placé auprès d'un ministre pour représenter les propriétaires forestiers et qu'il donne compétence à cet organisme pour donner au ministre des avis sur les décisions des centres régionaux de la propriété forestière, l'article 157 du code forestier, tel qu'il résulte de l'article 11-I de la loi de finances rectificative pour 1969 du 24 décembre 1969, en tant qu'il dispose que l'autorisation de défrichement ou d'arrachage de bois appartenant à un particulier ne peut être refusée par le ministre qu'après avis de la section compétente du Conseil d'Etat [*J.O* du 30 avril 1977] (p. 2515, 2516).

62. — Décision du 27 avril 1977 concernant le caractère législatif de dispositions des articles 5 (alinéa 1er) et 7 (alinéa 2) de la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation profesionnelle agricoles [*J.O.* du 30 avril 1977] (p. 2516).

63. — Décision du 27 avril 1977 concernant le caractère réglementaire de dispositions de l'article 841 (alinéa 1er) du code rural [*J.O.* du 30 avril 1977] (p. 2516, 2517).

64. — Décision du 7 juin 1977 concernant le caractère législatif de la proposition de loi, déposée par M. Legrand, député, relative à l'organisation de la sécurité sociale dans les mines [*J.O.* du 9 juin 1977] (p. 3180).

65. — Décision du 7 juin 1977 déclarant recevable la demande de M. Marcel Dassault tendant à l'appréciation de la compatibilité de ses activités professionnelles avec l'exercice de son mandat parlementaire et déclarant qu'il appartient au Conseil constitutionnel de statuer au fond [*J.O.* du 9 juin 1977] (p. 3180).

66. — Décision du 5 juillet 1977 déclarant conformes à la Constitution les dispositions de l'article 4 de la loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes et complétant la loi n° 75-574 du 4 juillet 1975 tendant à la généralisation de la sécurité sociale [*J.O.* du 6 juillet 1977] (p. 3561).

67. — Décision du 5 juillet 1977 déclarant contraires à la Constitution les lois organiques complétant l'une l'article LO 176 du code électoral, l'autre les articles LO 319 et LO 320 du même code [*J.O.* du 6 juillet 1977] (p. 3561).

68. — Décision du 20 juillet 1977 déclarant conforme à la Constitution la loi organique complétant l'article 5 de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République [*J.O.* du 22 juillet 1977] (p. 3885).

69. — Décision du 20 juillet 1977 déclarant conformes à la Constitution les dispositions de l'article unique de la loi modifiant l'article 4 de la loi du 29 juillet 1961 portant

loi de finances rectificative pour 1961 [*J.O.* du 22 juillet 1977] (p. 3886).

70. — Décision du 20 juillet 1977 déclarant irrecevable la demande de soixante-trois députés à l'Assemblée nationale tendant à l'appréciation de la conformité à la Constitution du texte de la loi complétant les dispositions du code des communes relatives à la coopération intercommunale [*J.O.* du 22 juillet 1977] (p. 3886).

71. — Décision du 20 juillet 1977 déclarant conformes à la Constitution les dispositions de l'article 7 du Règlement du Sénat telles qu'elles résultent de la résolution du 30 juin 1977 modifiant l'effectif des six commissions permanentes du Sénat [*J.O.* du 23 juillet 1977] (p. 3901).

72. — Décision du 20 juillet 1977 concernant le caractère législatif des dispositions des articles 6 et 7 de la loi n° 67-523 du 3 juillet 1967 [*J.O.* du 23 juillet 1977] (p. 3902).

73. — Décision du 18 octobre 1977 constatant que M. Marcel Dassault ne se trouve dans aucun des cas d'incompatibilité prévus à l'article LO 146 du code électoral [*J.O.* du 20 octobre 1977] (p. 5084), *rectificatif* [*J.O.* du 21 octobre 1977] (p. 5094).

74. — Décision du 3 novembre 1977 déclarant non contraires à la Constitution les dispositions des articles 142 et 143 du Règlement de l'Assemblée nationale dans la rédaction qui leur a été donnée par la résolution en date du 5 octobre 1977 [*J.O.* du 6 novembre 1977] (p. 5346).

75. — Décision du 3 novembre 1977 concernant le caractère législatif des dispositions contenues à l'article 17 de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 et le caractère réglementaire des dispositions des articles 10, alinéas 2 et 31, de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 [*J.O.* du 6 novembre 1977] (p. 5346).

76. — Décision du 16 novembre 1977 concernant le caractère législatif des dispositions de l'article 235 du code de l'urbanisme et de l'habitation [*J.O.* du 18 novembre 1977] (p. 5456).

77. — Décision du 23 novembre 1977 déclarant conforme à la Constitution la loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1065 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à la composition et à la durée des pouvoirs de l'Assemblée nationale (territoires d'outre-mer) [*J.O.* du 25 novembre 1977] (p. 5529).

78. — Décision du 23 novembre 1977 déclarant conforme à la Constitution la loi complémentaire à la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée par la loi n° 71-400 du 1er juin 1971 et relative à la liberté de l'enseignement [*J.O.* du 25 novembre 1977] (p. 5530).

79. — Décision du 30 décembre 1977 déclarant conformes à la Constitution les dispositions de la loi de finances rectificative pour 1977 (*J.O.* du 31 décembre 1977] (p. 6385).

80. — Décision du 30 décembre 1977 déclarant irrecevables les demandes de MM. Arsène Boulay et Pierre Bas, députés, concernant la conformité à la Constitution de la loi de finances pour 1978 et déclarant conformes à la Constitution les dispositions de la loi de finances pour 1978, notamment les articles 1er et 38, ainsi que l'état A annexé à cette loi [*J.O.* du 31 décembre 1977] (p. 6386).

81. — Décision du 18 janvier 1978 déclarant conformes à la Constitution les dispositions de la loi relative à la mensualisation et à la procédure conventionnelle [*J.O.* du 19 janvier 1978] (p. 422).

82. — Décision du 18 janvier 1978 déclarant non conformes à la Constitution les dispositions de la loi complémentaire à la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative aux rapports entre l'Etat et l'enseignement agricole privé [*J.O.* du 19 janvier 1978] (p. 423).

DÉCLARATIONS, PROCLAMATIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

A la suite du décès de M. Georges Pompidou, Président de la République, constate que sont réunies les conditions prévues à l'article 7 de la Constitution, relatives à l'exercice provisoire des fonctions de Président de la République par le président du Sénat [*J.O.* du 4 avril 1974] (p. 3779).

Déclare ouvert le délai fixé pour l'élection du nouveau Président de la République [*J.O.* du 4 avril 1974] (p. 3779).

Proclame M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française [*J.O.* du 25 mai 1974] (p. 5669).

NOMINATIONS

M. Roger Frey, député de Paris, 11° circonscription, est nommé membre du Conseil constitutionnel par décision de M. le Président de la République, en date du 22 février 1974 [2 avril 1974] (p. 1448).

M. Achille Peretti (Hauts-de-Seine, 6e circonscription) (décision du président de l'Assemblée nationale) (*J.O.* du 23 février 1977,

p. 1036) (*J.O.* du 5 mars 1977, p. 1233) [2 avril 1977] (p. 1458).

M. Louis Joxe (député du Rhône, 4e circonscription) (décision du président de l'Assemblée nationale) (*J.O.* du 26 octobre 1977, p. 5222) (*J.O.* du 4 novembre 1977, p. 5316) [3 novembre 1977] (p. 6979).

Voir aussi COUR SUPRÊME CONSTITUTIONNELLE ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 10 [5, 6 juin 1974] (p. 2517, 2518) ; ELECTIONS (Législation) 7 ; IMPÔTS LOCAUX 4 [12 juin 1975] (p. 4075) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES (pour 1975) 7 ; PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (Message n° 2, p. 2336) (Droit de saisine d'office).

— Rôle du — lors du déroulement de l'élection présidentielle. — *Voir* PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE 12.

CONSEIL D'ÉTAT

Voir ASTREINTES 1 ; CONSEIL CONSTITUTIONNEL 1 [8, 10 octobre 1974] (p. 4955) ; MAGISTRATS 1 [26 novembre 1975] ; PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE 2 [24 juin 1975] (p. 4677).

— Compétence du — en matière administrative. — *Voir* JUSTICE (ORGANISATION DE LA) 1.

CONSEIL DE L'EUROPE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Affaires étrangères ; RAPPORTS D'INFORMATION 42 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 5.

— Privilèges et immunités du —. *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 140.

CONSEIL EUROPÉEN

— de La Haye. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1003.

CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 20.

CONSEIL NATIONAL D'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

Voir LOGEMENT 8, après l'article 16.

CONSEIL NATIONAL DE L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Voir LOGEMENT 8, après l'article 3 et l'article 16.

CONSEIL DE PARIS

— Cumul des mandats de président de conseil général et de président du —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 349.

CONSEIL PERMANENT DE FORMATION AU COMMERCE INTERNATIONAL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Commerce extérieur.

CONSEIL SOCIAL

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 205** RELATIVE AU TITRE DE CONSEIL SOCIAL, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par M. Lepage (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA DÉFENSE

Voir ARMÉE 19.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE

Voir ARCHITECTURE 9.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES EXPORTATIONS AGRICOLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Commerce extérieur.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Voir ELECTIONS (LÉGISLATION) 45.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE DE FRANCE

Voir ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES 1, article 2 (p. 1832), article 14 (p. 1848).

CONSEIL SUPÉRIEUR D'INFORMATION SEXUELLE, DE LA RÉGULATION DES NAISSANCES ET DE L'ÉDUCATION FAMILIALE

Voir NAISSANCES (CONTRÔLE DES) 1.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES RETRAITÉS

— **Création d'un** —. *Voir* PENSIONS DE RETRAITE 37.

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE 27.

CONSEILS GÉNÉRAUX

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 65** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 23 DE LA LOI DU 10 AOUT 1871 FIXANT LA DATE DES SESSIONS ORDINAIRES DES CONSEILS GÉNÉRAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Robert-André Vivien (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 259** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 27, ALINÉA PREMIER, DU CODE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET A COMPLÉTER L'ARTICLE 30 DE LA LOI DU 10 AOUT 1871 RELATIVE AUX CONSEILS GÉNÉRAUX (voir table des matières, IVe législature année 1970, conseils généraux, 4), transmise à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 29 novembre 1973 par M. Fanton, n° 799 ; adoption le 19 décembre 1973. — Proposition de loi n° 88.

Transmise au Sénat le 19 décembre 1973 ; n° 114 (année 1973-1974) ; rapport le 4 avril 1974 par M. Carous, n° 145 (année 1973-1974) : adoption définitive le 11 juin 1974.

— Proposition de loi n° 57 (année 1973-1974).

Loi n° 74-582 du 14 juin 1974, publiée au *J.O.* du 15 juin 1974 (p. 6371).

PREMIÈRE LECTURE [19 décembre 1973] (p. 7203).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Fanton, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Vertadier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, Robert-André Vivien.*

Modification du mode de votation dans les conseils généraux ; rappel par M. Robert-André Vivien de sa proposition de loi tendant à fixer la date de convocation des conseils généraux de telle sorte qu'il n'y ait pas coïncidence avec les travaux de l'Assemblée nationale (p. 7204).

DISCUSSION DES ARTICLES. ART. 1er : adoption d'un *amendement* de la commission des lois de suppression de cet article relatif au mode de votation dans les assemblées municipales et devenu sans objet ; en conséquence, l'article 1er est supprimé.

ART. 2 : les délibérations des conseils généraux seront prises à la majorité absolue des suffrages exprimés et non plus à la majorité absolue des votants ; adoption de l'article.

TITRE : adoption d'un *amendement* de la commission rédigeant ainsi le titre de la proposition : « Proposition de loi tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux ».

ADOPTION, à l'unanimité, de l'ensemble de la proposition de loi (p. 7204).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 480** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 23 DE LA LOI DU 10 AOUT 1871 FIXANT LA DATE DES SESSIONS ORDINAIRES DES CONSEILS GÉNÉRAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 14 juin 1973 par M. Neuwirth (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 711** TENDANT A MODIFIER LE NOMBRE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE, présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. Médecin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 874** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 69 DE LA LOI DU 10 AOUT 1871 RELATIVE AUX CONSEILS GÉNÉRAUX, présentée au Sénat le 11 octobre 1973 par M. Francis Palmero (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 11 (année 1973-1974) ; rapport le 12 décembre 1973 par M. Edgar Tailhades, n° 76 (année 1973-1974) ; adoption le 19 décembre 1973. — Proposition de loi n° 39 (année 1973-1974).

Transmise à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 1332** TENDANT A AUTORISER LES DÉLÉGATIONS DE VOTE DANS LES CONSEILS GÉNÉRAUX, présentée au Sénat le 21 novembre 1973 par MM. Joseph Raybaud et Victor Robini (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 45 (année 1973-1974) ; rapport le 4 juillet 1974 par M. Guy Petit, n° 264 (année 1973-1974) ; adoption le 21 novembre 1974. — Proposition de loi n° 43 (année 1974-1975).

Transmise à l'Assemblée nationale le 22 novembre 1974 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) n° 1332 ; rapport le 12 décembre 1974 par M. Fanton, n° 1396.

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 1539** RELATIVE A L'ABAISSEMENT DE L'AGE DE L'ÉLIGIBILITÉ AUX CONSEILS MUNICIPAUX ET GÉNÉRAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 2981** TENDANT A LA MODIFICATION DU NOMBRE DES MEMBRES DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DES CONSEILS GÉNÉRAUX FIXÉ PAR LA LOI DU 10 AOUT 1871, présentée à l'Assemblée nationale le 15 juin 1977 par M. Bayard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi : DÉPARTEMENTS.

CONSEILS MUNICIPAUX

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 166** RELATIVE AUX CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT DE CONSEILLER MUNICIPAL, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Pierre Weber (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 323** TENDANT A SUPPRIMER L'ARTICLE L. 230 (3°) DU CODE ÉLECTORAL EN VUE DE PERMETTRE A CEUX QUI SONT DISPENSÉS DE SUBVENIR AUX CHARGES COMMUNALES ET A CEUX QUI SONT SECOURUS PAR LES BUREAUX D'AIDE SOCIALE D'ÊTRE CONSEILLERS MUNICIPAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Ducoloné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 328** TENDANT A RAMENER DE 120.000 A 30.000 LE NOMBRE MINIMUM D'HABITANTS D'UNE COMMUNE A PARTIR DUQUEL LE CONSEIL MUNICIPAL DE

CELLE-CI EST AUTORISÉ A VOTER DES INDEMNITÉS DE FONCTION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX AUTRES QUE LE MAIRE ET LES ADJOINTS, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Waldeck L'Huillier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI n° **1261** TENDANT A AUGMENTER LE NOMBRE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES COMMUNES AYANT PLUS DE 100.000 HABITANTS, présentée à l'Assemblée nationale le 23 octobre 1974 par M. Médecin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROPOSITION DE LOI n° **1656** RELATIVE A LA COMPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 500 HABITANTS, présentée à l'Assemblée nationale le 20 mai 1975 par M. Aubert (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

6. — PROPOSITION DE LOI n° **1657** RELATIVE A L'INFORMATION DES MEMBRES DES CONSEILS MUNICIPAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 20 mai 1975 par M. Alain Vivien et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

7. — PROJET DE LOI n° **1868** MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU CODE ÉLECTORAL RELATIVES A L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE PARIS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LYON ET DE MARSEILLE, présenté à l'Assemblée nationale le 30 juin 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 27 novembre 1975 par M. Fanton, n° 2018 ; adoption le 4 décembre 1975 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 387.

Transmis au Sénat le 5 décembre 1975, n° 85 (année 1975-1976) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 10 décembre 1975 par M. Jean Auburtin, n° 122 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 15 décembre 1975. — Projet de loi n° 53 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 16 décembre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 2071, rapport le 19 décembre 1975 par M. Fanton, n° 2099 : adoption définitive le 19 décembre 1975. — Projet de loi n° 424.

Loi n° 75-1333 du 31 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1976 (p. 147).

PREMIÈRE LECTURE [4 décembre 1975] (p. 9360).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Fanton, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur ; Ballot, Marette, Soustelle, Kalinsky, Poperen, Fiszbin.*

Incompatibilité des fonctions d'officier municipal et de conseiller municipal (p. 9360) ; caractère antidémocratique du scrutin proposé pour les trois principales villes françaises (p. 9360).

Intervention de M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur :

Choix de l'arrondissement comme circonscription d'élection ; regroupement des arrondissements 1 et 4 et des arrondissements 2 et 3 (p. 9360).

DISCUSSION DES ARTICLES :

Adoption du tableau n° 2 (répartition des conseillers entre les arrondissements de Paris) selon la présentation proposée par l'*amendement n° 12* du Gouvernement (adoption [p. 9363]) qui passe de 100 à 109 le nombre des membres du conseil de Paris.

Rejet du *sous-amendement n° 13* de M. Fiszbin relatif aux 15e et 20e arrondissements (p. 9363) ; sur les difficultés du recensement dans le 20e arrondissement de Paris (p. 9362) ; adoption du tableau n° 3 (répartition des conseillers entre les arrondissements de Lyon) (p. 9364) ; après rejet des *amendements n° 10* de M. Soustelle (71 conseillers) (p. 9364) ; de l'*amendement n° 1* de M. Houel (modification de la répartition entre arrondissements) (p. 9364) ; de l'*amendement n° 9 de M. Poperen* (devenu sans objet) (p. 9364) ; adoption du tableau n° 4 (répartition des conseillers par groupes d'arrondissements à Marseille) (p. 9365).

ART. 1er : *article L 261 du code électoral :* adoption (p. 9365).

Après l'ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 14* de M. Marette : pour le second

tour, obligation pour chaque liste d'avoir obtenu 10 % des voix au premier (p. 9365).

ART. 2 (tableaux) : adoption (p. 9365).

Après l'ART. 2 : adoption des *amendements n°s 3* et *4* de M. Fanton : incompatibilité des fonctions de magistrat municipal et de conseiller (p. 9366).

ART. 3 (entrée en vigueur lors des prochaines élections municipales) : adoption (p. 9366).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9366).

DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1975] (p. 10085).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Fanton, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles ; Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.*

Magistrats municipaux et conseillers municipaux (p. 10085).

DISCUSSION DES ARTICLES DANS LE TEXTE DU SÉNAT :

ART. 2 *bis* et *ter* : adoption (p. 10085).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 10085).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 2458** RELATIVE A LA COMPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES DE PLUS DE 60.000 HABITANTS, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1976 par M. Dubedout et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 2959** RELATIVE A LA DURÉE DU MANDAT DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX, présentée au Sénat le 21 octobre 1977 par M. Joseph Raybaud (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 35 (année 1976-1977) ; rapport le 3 mai 1977 par M. Roger Boileau, n° 279 (année 1976-1977) : adoption le 2 juin 1977. — Proposition de loi n° 130 (année 1976-1977).

Transmise à l'Assemblée nationale le 3 juin 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2959.

CONSEILS RÉGIONAUX

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1905** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 5 DE LA LOI n° 72-619 DU 5 JUILLET 1972 PORTANT CRÉATION ET ORGANISATION DES RÉGIONS AFIN DE PERMETTRE AUX DÉPUTÉS ET SÉNATEURS DE SE FAIRE REMPLACER AU CONSEIL RÉGIONAL PAR LES REMPLAÇANTS ÉLUS EN MÊME TEMPS QU'EUX EN APPLICATION DES ARTICLES LO 176 ET LO 319 DU CODE ÉLECTORAL, présentée à l'Assemblée nationale le 8 octobre 1975 par M. Nessler (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi PARLEMENTAIRES 10 [10 octobre 1974] (p. 4965, 4966) ; RÉGIONS 7.

— Rôle des — dans la régularisation du marché de l'emploi. — *Voir* RÉGIONS 9 et 10.

CONSEILLERS GÉNÉRAUX

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2648** VISANT A PERMETTRE DE CONFÉRER L'HONORARIAT AUX ANCIENS CONSEILLERS GÉNÉRAUX AYANT EXERCÉ LEURS FONCTIONS PENDANT AU MOINS VINGT-QUATRE ANS DANS LE MÊME DÉPARTEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 25 novembre 1976 par M. Hector Rolland (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 21 avril 1977 par M. Charles Bignon, n° 2819.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2940** TENDANT A PERMETTRE AUX COMMUNES DE VOTER DES INDEMNITÉS DE FONCTION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX AUTRES QUE LE MAIRE ET LES ADJOINTS, présentée à l'Assemblée nationale le 1er juin 1977 par M. Porelli et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 3250** TENDANT A ACCORDER AUX ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX LES DROITS ET LES MOYENS DE REMPLIR LEUR MANDAT, présentée à l'Assemblée nationale

le 24 novembre 1977 par M. Ducoloné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi ÉLECTIONS MUNICIPALES 3 et 4.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS (CNAM)

— Démission du directeur du —. *Voir* QUESTION AU GOUVERNEMENT 1198.

CONSOMMATEURS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 42** RELATIVE A LA LIBRE CONCURRENCE ET A LA DÉFENSE DU CONSOMMATEUR CONTRE LES MONOPOLES, LES OLIGOPOLES, LES ENTENTES ABUSIVES ET LES ABUS DE POSITIONS DOMINANTES DANS LE COMMERCE ET LA DISTRIBUTION, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 228** RELATIVE A L'ACTION CIVILE DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES DE CONSOMMATEURS DEVANT LES JURIDICTIONS RÉPRESSIVES, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par M. Le Foll (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 368** TENDANT A MIEUX ASSURER LA LIBERTÉ DES CONSOMMATEURS, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Marette (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 370** RELATIVE A L'ACTION CIVILE DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES DE CONSOMMATEURS DEVANT LES JURIDICTIONS RÉPRESSIVES, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Dubedout et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 1040** RELATIVE A LA LIBRE CONCURRENCE ET A LA DÉFENSE DU CONSOMMATEUR CONTRE LES MONOPOLES, LES OLIGOPOLES, LES ENTENTES ABUSIVES ET LES ABUS DE POSITIONS DOMINANTES DANS LA PRODUCTION, LE COMMERCE ET LA DISTRIBUTION, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 2491** RELATIVE AU DROIT A L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS SUR LES SOCIÉTÉS DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION DIFFUSANT EN FRANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 par M. Darinot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 2492** RELATIVE A L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES BIENS ET SERVICES, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 par M. Darinot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 2494** RELATIVE A L'EXERCICE DE L'ACTION CIVILE PAR LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET D'USAGERS, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 par M. Darinot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

9. — PROJET DE LOI **n° 3154** SUR LA PROTECTION ET L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS, présenté au Sénat le 17 mai 1977 par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 306 (année 1976-1977) ; rapport le 16 juin 1977 par M. Jean Proriol, n° 376 (année 1976-1977) ; avis le 13 octobre 1977 au nom de la commission des lois constitutionnelles, par M. Jacques Thyraud, n° 10 (année 1977-1978) ; adoption le 13 octobre 1977. — Projet de loi n° 1 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 octobre 1977 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 3154 ; rapport le 6 décembre 1977 par Mme Aliette Crépin, n° 3278 ; adoption le 12 décembre

1977 sous le titre : « Projet de loi sur la protection et l'information des consommateurs de produits et de services ». — Projet de loi n° 801.

Transmis au Sénat le 13 décembre 1977 (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 159 (année 1977-1978) ; rapport le 15 décembre 1977 par M. Jean Proriol, n° 180 (année 1977-1978) ; avis oral de la commission des lois constitutionnelles ; adoption avec modification le 18 décembre 1977. — Projet de loi n° 64 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1977 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 3377 ; rapport le 19 décembre 1977 par Mme Aliette Crépin, n° 3382 ; adoption le 20 décembre 1977. — Projet de loi n° 851. — Demande de commission mixte paritaire le 20 décembre 1977 ; rapport le 21 décembre 1977 par Mme Aliette Crépin au nom de la commission mixte paritaire ; adoption le 21 décembre 1977. — Projet de loi n° 864.

Au Sénat, rapport le 21 décembre 1977 par M. Jean Proriol au nom de la commission mixte paritaire, n° 234, année 1977-1978) ; adoption définitive le 21 décembre 1977. — Projet de loi n° 91 (année 1977-1978).

Loi n° 78-23 du 10 janvier 1978, publiée au *J.O.* du 11 janvier 1978 (p. 301).

PREMIÈRE LECTURE [8 décembre 1977] (p. 8458), [9 décembre 1977] (p. 8550), [12 décembre 1977] (p. 8586).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *Mmes Aliette Crépin, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation, M. Bourson, Mme Moreau, MM. Daillet, Foyer, Darinot, Gantier.*

Les dispositions relatives aux clauses abusives (p. 8458) ; l'édifice législatif en matière de protection du consommateur ; l'inapplication de la loi sur la qualification des produits industriels ; la réglementation du crédit à la consommation ; la dispersion des services appelés à appliquer les textes protecteurs du consommateur ; la protection de la santé et la sécurité des consommateurs ; le contrôle des nouveaux produits ; l'interdiction des objets pouvant mettre en danger la santé et la sécurité des consommateurs ; la consultation des professionnels concernés et des organisations de consommateurs pour les mesures prévues à l'article 1er ; la modification de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes ; la qualification des produits ; l'assiette des certificats de qualification et des labels agricoles (p. 8459) ; la généralisation du contrat d'adhésion ; la définition du caractère abusif des clauses ; le déséquilibre entre les forces contractantes en présence ; l'institution d'une commission chargée d'étudier les clauses abusives ; la possibilité pour le Gouvernement de réglementer les contrats par voie de décret ; l'amélioration de la loi de 1973 sur la publicité mensongère ; l'adoption du texte par la commission de la production (p. 8460).

Intervention de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation :

Les objectifs du texte : l'amélioration de la liberté de choix des consommateurs ; leur information ; les dispositions sur la protection et la sécurité des consommateurs ; la dimension européenne de la consommation (p. 8460) ; la nécessité de clarifier les textes intervenus en matière de consommation ; le refus de l'interventionnisme inutile ; la recherche de la concertation ; le système proposé par le texte ; l'amélioration de la loi du 1er août 1905 ; la répression des fraudes ; l'extension de la législation aux prestations de services ; la définition du délit de fraude ; la qualification des produits industriels ou agricoles ; les certificats de qualification ; les labels ; l'existence de régimes différents dans le domaine industriel et agricole ; l'impossibilité d'imposer un niveau de qualité dans tous les cas ; les garanties présentées par les certificats de qualification ; l'élimination des clauses abusives (p. 8461) ; la mission de la commission créée à cet effet ; la publicité mensongère ; la loi du 27 décembre 1973 ; la politique de la consommation menée par le Gouvernement (p. 8462).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les conditions des délibérations sur ce texte (p. 8466) ; la société de consommation (p. 8462) ; le rôle du consommateur (p. 8462, 8464, 8467) ; l'information de celui-ci (p. 8464, 8467, 8468) ; l'interdiction de la publicité mensongère et la possibilité pour les associations de consommateurs de se porter partie civile prévues par la loi Royer (p. 8463) ; la répression de la publicité mensongère (p. 8465, 8467) ; la loi sur les produits cosmétiques (p. 8463) ; la concertation (p. 8463, 8464, 8468) ; l'opération « Boîte postale 5000 » (p. 8463, 8468) ; les lacunes du texte (p. 8463) ; le niveau de vie (p. 8463) ; les nationalisations ; la suppression

du laboratoire national d'essai (p. 8464) ; la composition de la commission de recherche des clauses abusives (p. 8464, 8467) ; l'inconstitutionnalité de l'interdiction par décret des clauses abusives (p. 8467) ; les dispositions relatives à la répression des clauses abusives ; le problème de la définition de leur caractère abusif (p. 8466) ; les contrats d'adhésion (p. 8466) ; le concept de qualification (p. 8465) ; la conception communiste de la protection du consommateur ; l'accès aux documents administratifs ; la participation des consommateurs (p. 8464) ; le comité national de la consommation ; l'institut national de la consommation (p. 8465) ; la proposition du PSRG, son vote hostile (p. 8468).

Intervention de Mme Scrivener, secrétaire d'Etat :

La consultation des associations de consommateurs pour l'élaboration de ce projet ; les modalités de la concertation (p. 8468) ; l'intérêt porté par le Gouvernement aux associations de consommateurs ; l'applicabilité de l'article 28 relatif à la définition de la clause abusive ; la constitutionnalité de l'article 32 prévoyant la possibilité d'interdire par décret certaines clauses abusives ; les subventions accordées aux associations de consommateurs ; le caractère majoritaire des consommateurs au sein de l'institut national de la consommation ; la publicité mensongère (p. 8469).

DISCUSSION DES ARTICLES [9 décembre 1977] (p. 8550), [12 décembre 1977] (p. 8586).

ORATEURS : *Mmes Moreau, Crépin, rapporteur, Scrivener, secrétaire d'Etat, MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, rapporteur pour avis, suppléant M. Bourson, Ibéné, Mexandeau, Daillet, Guerlin, Jarosz, Gantier, Claudius-Petit, Fanton, Laurissergues, Masson.*

Avant l'ART. 1er : rejet de l'*amendement n° 3* de Mme Moreau (information des consommateurs, participation des organisations de consommateurs) (p. 8550) ; rejet de l'*amendement n° 4* de Mme Moreau (obligation pour les producteurs et les distributeurs de s'assurer de l'inocuité des produits avant leur commercialisation) (p. 8551).

ART. 1er : *Chapitre Ier : Mesures relatives à la santé et à la sécurité des consommateurs* (interdiction des produits présentant un danger pour la santé ou la sécurité ; réglementation par décrets en Conseil d'Etat de ces interdictions) : *amendement n° 44* de la commission des lois (nouvelle rédaction de l'article 1er, substitution de la réglementation des objets dangereux au principe de l'interdiction) ; rejet du *sous-amendement n° 101* de Mme Moreau à l'*amendement n° 44* (extension de la réglementation aux conditions prévisibles d'utilisation des produits) (p. 8552) ; adoption de l'*amendement n° 44* (p. 8552) ; l'*amendement n° 19* de la commission (nouvelle rédaction de l'article, suppression du principe de l'interdiction) devient sans objet (p. 8552) ; le *sous-amendement n° 102* de M. Claude Michel à l'*amendement n° 19* n'est pas soutenu (suppression des dispositions de l'*amendement n° 19* relatives au but poursuivi par la réglementation) (p. 8551) ; les *amendements n° 77* de M. Claude Michel et *n° 5* de Mme Moreau sont également sans objet (p. 8552) ; *amendement n° 6* de Mme Moreau (publication des avis des organismes consultés) ; adoption du *sous-amendement n° 97* du Gouvernement (fixation des conditions de publication par décret en Conseil d'Etat) (p. 8552) ; adoption de l'*amendement n° 6*, ainsi modifié (p. 8553) ; adoption de l'article 1er, ainsi modifié (p. 8553).

ART. 2 : supprimé par le Sénat ; *amendement n° 20* de la commission (rétablissement de l'article initial du projet de loi prévoyant une procédure d'urgence en cas de danger grave et immédiat) ; adoption du *sous-amendement n° 98* du Gouvernement portant le délai de suspension de quatre mois à un an (p. 8554) ; adoption de l'*amendement n° 20* (p. 8554) ; l'*amendement n° 45* de la commission des lois (rétablissement de l'article 2, suspension d'une durée de six mois) devient sans objet (p. 8554) ; le texte de l'*amendement n° 20* devient l'article 2 (p. 8554).

ART. 3 (application des dispositions de l'article 1er aux prestations de services) : adoption des *amendements* identiques *nos 21* de la commission et *46* de la commission des lois (application aux prestations de services des articles 1er et 2) (p. 8454) ; adoption de l'article 3, ainsi modifié (p. 8554).

ART. 3 *bis* (personnels qualifiés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions du présent chapitre) : adoption de l'*amendement n° 22* de la commission (compétence des agents de la direction de la qualité et service vétérinaire d'hygiène alimentaire) (p. 8554) ; adoption de l'*amendement n° 100* de M. Huguet (compétence des inspecteurs du travail) (p. 8554) ; adoption de l'article 3 *bis*, ainsi modifié (p. 8555).

Après l'ART. 3 *bis* : rejet de l'*amendement n° 7* rectifié de Mme Moreau (participation des organisations de consommateurs aux décisions qui les concernent) (p. 8555) ; rejet de l'*amendement n° 8* rectifié de Mme Moreau

(organisation du comité national de la consommation) (p. 8555) ; rejet de l'*amendement n° 9* de Mme Moreau (information des représentants des travailleurs dans l'entreprise sur les produits fabriqués) (p. 8555).

ART. 4 (inapplication du présent chapitre aux produits déjà réglementés) : adoption des *amendements* de suppression *n°s 10* de Mme Moreau et *47* de la commission des lois (p. 8556) ; l'article 4 est supprimé (p. 8556).

Après l'ART. 4 : *amendement n° 23* de la commission (publication des avis du conseil supérieur d'hygiène publique) ; adoption du *sous-amendement* du Gouvernement (fixation des conditions de cette publication par décret en Conseil d'Etat) (p. 8556) ; adoption de l'*amendement n° 23,* ainsi modifié (p. 8556).

ART. 5 A : *Chapitre II : De la répression des fraudes et falsifications en matière de produits ou de services* (modification de l'intitulé de la loi du 1er août 1905) : adoption (p. 8556).

ART. 5 (modification de l'article 1er de la loi du 1er août 1905 réprimant le délit de tromperie) : adoption (p. 8556).

ART. 6 (modification de l'article 2 de la loi de 1905, définition des circonstances aggravantes en raison desquelles la fraude est punie de sanctions plus élevées) : adoption (p. 8557).

ART. 7 (modification de l'article 3 de la loi de 1905 visant les produits propres à effectuer la falsification des denrées et les objets ou appareils permettant cette falsification) : adoption (p. 8557).

ART. 8 (modification de l'article 4 de la loi de 1905 tendant à réprimer la détention de produits ou d'objets pouvant servir à des fraudes ou à des falsifications) : adoption de l'article 8 (p. 8557).

ART. 9 (modification de l'article 5 de la loi du 1er août 1905 pour mettre à jour et compléter la liste des lois prises en considération pour l'application des peines prévues en cas de récidive) : adoption de l'*amendement n° 71* de M. Daillet (ajoute à l'énumération contenue dans l'article 9 les récidives pour des peines inférieures à un an) (p. 8558) ; l'*amendement n° 24* de la commission (modification formelle) devient sans objet (p. 8558) ; adoption de l'article 9, ainsi modifié (p. 8558).

ART. 10 (modification de l'article 6 de la loi de 1905 précisant les conditions dans lesquelles les objets qui constituent le délit peuvent être confisqués ou détruits) : adoption de l'*amendement n° 48* de la commission des lois (modification rédactionnelle) (p. 8558) ; adoption de l'*amendement n° 49* de la commission des lois (possibilité pour l'administration d'attribuer les objets confisqués à tout établissement d'intérêt général) (p. 8558) ; adoption de l'article 10, ainsi modifié (p. 8558).

ART. 11 (modifie les alinéas 5 et 6 de l'article 7 de la loi de 1905 relatifs aux conditions dans lesquelles peuvent être ordonnés la publication ou l'affichage des jugements de condamnation) : adoption (p. 8558).

ART. 12 (modification de l'article 11 de la loi de 1905 définissant les domaines dans lesquels le pouvoir réglementaire est habilité à prendre des mesures pour assurer l'exécution de cette loi) : adoption du texte commun des *amendements n° 88* de M. Gantier et *n° 94* de M. Boudet rétablissant la référence aux usages commerciaux (p. 8559) ; adoption de l'article 12, ainsi modifié (p. 8559).

Après l'ART. 12 : *l'amendement n° 78* de M. Claude Michel (possibilité de consigner les marchandises suspectes pour les autorités habilitées à constater les infractions) n'est pas soutenu (p. 8559).

ART. 13 (suppression des trois derniers alinéas de l'article 11 de la loi de 1905 réinscrits sous la forme de l'article 11-1) : modalités de saisie et procédure à suivre quand l'infraction à la loi de 1905 se double d'une infraction fiscale ; adoption de l'*amendement n° 25* de la commission (possibilité de saisir les produits reconnus falsifiés) (p. 8560) ; adoption de l'*amendement n° 89* de M. Gantier (suppression du troisième alinéa de l'article 11-1 relatif à la saisie des produits propres à effectuer des falsifications) (p. 8561) ; adoption de l'*amendement n° 26* de la commission (remplacement des mots : « non soumises à » par les mots « non passibles de » pour la taxe professionnelle) (p. 8561) ; adoption de l'article 13, ainsi modifié (p. 8561).

ART. 14 (introduction d'un article 12-1 dans la loi du 1er août 1905) : compétence des autorités qualifiées pour rechercher les infractions à cette loi pour celles relatives aux articles du code rural régissant les conditions de fabrication des denrées animales ou d'origine animale (p. 8561) ; adoption de l'article 14 (p. 8561).

ART. 15 (abrogations des troisième et cinquième alinéas de l'article 13 de la loi du 1er août 1905) : adoption (p. 8561).

ART. 16 (introduction d'un article nouveau après l'article 13 de la loi du 1er août 1905 relatif à la constatation du caractère de mesures d'exécution des dispositions contenues dans les règlements de la CEE et entrant dans le champ d'application de la loi) : adoption (p. 8561).

ART. 17 (abrogation du deuxième alinéa de l'article 14 de la loi du 1er août 1905 assortissant les peines prononcées en application de cette loi de l'incapacité électorale) (p. 8561) : adoption (p. 8561).

ART. 18 (modification de l'article 16 de la loi de 1905 relative à l'application aux territoires d'outre-mer de cette loi) : extension de la loi aux prestations de services ; adoption (p. 8561).

Après l'ART. 18 : adoption de l'*amendement n° 27* de la commission (publication du texte modifié de la loi du 1er août 1905 en même temps que de la présente loi) (p. 8561).

Avant l'ART. 19 : rejet de l'*amendement n° 79* de M. Claude Michel (possibilité pour le Gouvernement de rendre obligatoire le dépôt d'une fiche descriptive des caractéristiques d'un produit par le producteur et accès des organisations de consommateurs à ce fichier) (p. 8561).

ART. 19 (dispositions relatives au certificat de qualification) : adoption de l'*amendement n° 51* de la commission des lois substituant les termes « certificat descriptif de caractéristiques » à ceux de « certificats de qualification » (p. 8563) ; retrait de l'*amendement n° 74* de M. Daillet (substitution des termes « certificats de spécification » à ceux de « certificats de qualification » (p. 8563) ; rejet de l'*amendement n° 52* de la commission des lois (extension des certificats descriptifs de caractéristiques à tous les produits) (p. 8564) ; adoption de l'*amendement n° 28* de la commission (extension des certificats descriptifs de caractéristiques aux produits agricoles non alimentaires transformés) (p. 8564) ; rejet de l'*amendement n° 29* rectifié de la commission (application du certificat descriptif de caractéristiques aux particularités significatives des produits) (p. 8564) ; adoption de l'*amendement n° 53* de la commission des lois (amendement de pure forme) (p. 8564) ; adoption de l'*amendement n° 54* rectifié de la commission des lois (indépendance des organismes agréés pour délivrer les certificats) (p. 8565) ; les *amendements n° 30* de la commission et *n° 11* de Mme Moreau (indépendance et obligations des organismes certificateurs) deviennent sans objet (p. 8565) ; adoption de l'article 19, ainsi modifié (p. 8565).

Avant l'ART. 19 *(suite) : Chapitre III : La qualification des produits :* l'amendement n° 72 de M. Daillet (modification de l'intitulé du chapitre III) devient sans objet (p. 8565).

Section I : La qualification des produits industriels : adoption de l'*amendement* de coordination *n° 50* de la commission des lois (p. 8566) ; l'*amendement n° 73* de M. Daillet (substitution du mot « spécification » à celui de « qualification ») est devenu sans objet (p. 8566).

ART. 20 (produits n'entrant pas dans le champ d'application de l'article 19) : adoption du texte commun des *amendements nos 31* de la commission et *55* de la commission des lois (suppression des dispositions de l'article 20 relatives aux produits alimentaires d'origine agricole et animale) (p. 8566) ; adoption de l'*amendement n° 32* de la commission (suppression de l'exception posée par l'article 20 en faveur des médicaments à usage humain) (p. 8566) ; adoption de l'article 20, ainsi modifié (p. 8566).

ART. 21 (sanctions applicables aux infractions en matière de certificat de qualification) : adoption (p. 8566).

ART. 22 (personnels qualifiés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions de cette section du texte) : adoption (p. 8566).

Après l'ART. 22 : adoption de l'*amendement n° 33* de la commission (application des dispositions des articles 19 à 22 aux prestations de services) (p. 8567).

ART. 23 (abrogation des dispositions des articles 7 et 8 de la loi de finances rectificative du 2 juillet 1963 concernant les produits et non les prestations de services) : adoption de l'*amendement n° 34* de la commission (abrogation pure et simple des articles 7 et 8 de la loi du 2 juillet 1963 de finances rectificative) (p. 8567) ; adoption de l'article 23, ainsi modifié (p. 8567).

ART. 23 *bis* (précisions sur l'article 16 de la loi du 31 décembre 1964 et affirmation de la possibilité pour les organismes certificateurs de déposer des marques collectives) : adoption (p. 8567).

ART. 23 *ter* (coordination de l'article 18 du 31 décembre 1964 avec le texte actuel) : adoption de l'*amendement n° 35* de la commission, conséquence de l'article 23 A (p. 8567) ; adoption de l'article 23 *ter*, ainsi modifié (p. 8567).

Après l'ART. 23 *ter* : réserve de l'*amendement n° 1* de M. Charles Bignon (possibilité

pour les propriétaires de marques de commerce et de fabrique de s'opposer à la diffusion de publicités sur leurs marques) (p. 8586) ; le *sous-amendement n° 56* de la commission des lois (limitation des dispositions de l'*amendement n° 1* aux cas où il y a risques de préjudice) est réservé (p. 8586) ; le *sous-amendement n° 105* du Gouvernement (limitation de l'*amendement n° 1* au cas où l'utilisation de la marque vise à tromper le consommateur ou est de mauvaise foi) est réservé (p. 8586) ; l'*amendement n° 36* de la commission (possibilité pour les propriétaires de marques de commerce de s'opposer aux publicités concernant leurs marques s'il y a risque de préjudice ou tromperie du consommateur) est réservé (p. 8586).

ART. 24 : *Section II : Le laboratoire d'essais* (création d'un laboratoire d'essais sous forme d'établissement public et à caractère industriel et commercial) : rejet de l'*amendement n° 12* rectifié de Mme Moreau (maintien du laboratoire national d'essais ; règles de son fonctionnement) (p. 8587) ; adoption de l'*amendement n° 57* de la commission des lois (modification rédactionnelle ; rejet de l'*amendement n° 2* de M. Gouhier (choix offert au personnel du laboratoire national d'essais entre le statut de personnel du conservatoire national d'essais, celui de personnel du conservatoire national des arts et métiers ou le nouveau statut) ; adoption de l'*amendement n° 113* de M. Foyer (mention parmi les travaux du laboratoire d'essais des tâches de consultation (p. 8587) ; adoption de l'article 24, ainsi modifié (p. 8587).

ART. 25 (définition de la composition du conseil d'administration de l'établissement) : l'*amendement de suppression n° 13 rectifié* de Mme Moreau devient sans objet (p. 8587) ; adoption de l'article 25 (p. 8587).

ART. 26 (abrogation des dispositions de la loi du 9 juillet 1901 relatives au laboratoire national d'essais) : rejet de l'*amendement n° 58* de la commission des lois (possibilité de confier les missions du laboratoire d'essais à un autre organisme) (p. 8588) ; adoption de l'article 26 (p. 8588).

Avant l'ART. 27 : *Section III : Les labels agricoles : l'amendement n° 59* de la commission des lois (modification de l'intitulé de la section III du chapitre III) devient sans objet (p. 8588) ; adoption de l'intitulé (p. 8588).

ART. 27 (texte de l'article 28-1 de la loi du 5 août 1960) : dispositions relatives aux labels agricoles ; adoption de l'*amendement n° 37* de la commission (définition du champ d'application des labels agricoles l'*amendement n° 60* de la commission des lois (définition du champ d'application des labels agricoles) devient sans objet (p. 8588) ; adoption du texte de l'article 28-1 de la loi précitée (p. 8588).

Article 28-2 de la loi du 5 août 1960 (sanctions applicables en cas de fraude sur la réglementation relative aux labels agricoles) : adoption de l'*amendement n° 38* de la commission, conséquence de l'*amendement n° 37* (p. 8589) ; l'*amendement n° 70* de la commission des lois (même objet que l'*amendement n° 38*) devient sans objet (p. 8589) ; adoption du texte de l'article 28-2 de la loi précitée (p. 8589) ; adoption de l'article 27, ainsi modifié (p. 8589).

Avant l'ART. 28 : *Chapitre IV : Les clauses abusives dans les contrats d'adhésion en matière de consommation :* retrait de l'*amendement n° 61* de la commission des lois (modification de l'intitulé du chapitre IV) (p. 8589).

ART. 28 (dispositions applicables aux contrats d'adhésion ; définition des clauses abusives) : retrait de l'*amendement n° 62* de la commission des lois (p. 8589) ; retrait de l'*amendement n° 103* de M. Daillet (refonte de la rédaction de l'article 28 et précision en ce qui concerne la définition des clauses abusives) (p. 8591) ; *amendement n° 106* du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article, définition des clauses abusives, domaine du pouvoir réglementaire) ; adoption du *sous-amendement n° 114* de la commission des lois rectifié à la demande du Gouvernement (critères d'appréciation de l'avantage exorbitant) (p. 8592) ; adoption du *sous-amendement n° 115* de la commission des lois (modification rédactionnelle) (p. 8592) ; adoption du *sous-amendement n° 116* de la commission des lois (modification rédactionnelle) (p. 8592) ; adoption de l'*amendement n° 106* ainsi modifié (p. 8592) dont le texte devient l'article 28 (p. 8592) ; les *amendements n° 14* de M. Jans, *n° 95* de M. Daillet, *n° 39* de la commission, *n° 82* de M. Claude Michel et *n° 96* de M. Daillet deviennent sans objet (p. 8592) ; l'*amendement n° 40* est retiré et les *sous-amendements n°s 80* et *81* tombent (p. 8592).

Avant l'ART. 28 *(suite)* : adoption de l'*amendement n° 110* du Gouvernement (modification de l'intitulé du chapitre IV) (p. 8592) ; ce texte devient l'intitulé du chapitre IV (p. 8592).

ART. 29 (institution d'une commission des clauses abusives et composition de cette commission) : *amendement n° 63* de la commission des lois (modification de la composition

de la commission) ; adoption du *sous-amendement n° 107* du Gouvernement (dénomination de la commission : commission des clauses léonines) (p. 8593) ; rejet du *sous-amendement n° 111* de la commission (suppression de la possibilité de faire appel à d'anciens magistrats comme membres de la commission) ; rejet du *sous-amendement n° 112* de la commission (suppression de la possibilité de faire recours à d'anciens magistrats) ; adoption de l'*amendement n° 63* ainsi modifié dont le texte devient l'article 29 ; l'*amendement n° 83* de M. Claude Michel (institution et composition de la commission) devient sans objet ; l'*amendement n° 15* de M. Gouhier (modification de la composition de la commission) devient sans objet (p. 8593).

ART. 30 (objectifs et pouvoirs de la commission des clauses abusives) : *amendement n° 64* de la commission des lois (définit la mission de la commission et détermine la manière dont cette commission peut être saisie) ; adoption du *sous-amendement n° 108* du Gouvernement (substitution du terme « léonin » au terme « abusif ») (p. 8594) ; adoption de l'*amendement n° 64,* ainsi modifié dont le texte devient l'article 30 les *amendements n° 16* de M. Kalinsky, *n°s 84, 85* et *86* de M. Claude Michel deviennent sans objet (p. 8594).

ART. 31 : supprimé par le Sénat ; *amendement n° 65* de la commission des lois (rétablissement de l'article 31, recommandations de la commission) ; adoption du *sous-amendement n° 109* du Gouvernement (substitution du mot « léonin » au mot « abusif ») (p. 8594) ; adoption de l'*amendement n° 65,* ainsi modifié ; l'article 31 est donc rétabli (p. 8594). (p. 8594).

ART. 32 (possibilité d'interdire l'insertion de clauses estimées abusives par la commission) : adoption des *amendements* identiques de suppression *n°s 43* de la commission et *66* de la commission des lois (p. 8595) ; l'article 32 est donc supprimé ; les *amendements n°s 87* de M. Claude Michel, *17* de M. Jans et *18* de M. Canacos deviennent sans objet (p. 8595).

ART. 33 (peines frappant les infractions aux décrets pris en application de l'article 32) : adoption de l'*amendement de suppression n° 67* de la commission des lois (p. 8595) ; en conséquence, l'article 33 est supprimé (p. 8595).

ART. 34 (énumération des agents chargés de la constatation des infractions) : adoption de l'*amendement de suppression n° 38* de la commission des lois (p. 8595) ; l'article 34 est donc supprimé (p. 8595).

ART. 35 : *Chapitre V : La publicité fausse ou de nature à induire en erreur* (modification de la loi du 27 décembre 1973 ; obligations des organismes de publicité) : l'*amendement n° 90* de suppression de M. Gantier n'est pas soutenu (p. 8595) ; adoption de l'article 35 (p. 8595).

ART. 36 (peines applicables en cas de publicité mensongère) : l'*amendement n° 91* de M. Gantier (taux maximal de l'amende) n'est pas soutenu (p. 8595) ; retrait de l'*amendement n° 75* de M. Daillet (taux maximal de l'amende et possibilité d'interdiction de la publicité pour les biens et services, objets d'annonces mensongères) (p. 8597) ; rejet de l'*amendement n° 69* de la commission des lois (modification des taux maximum de l'amende) (p. 8597) ; adoption de l'article 36 (p. 8597).

ART. 37 (application des pénalités prévues pour la publicité mensongère en cas de refus de communication des éléments de justification des publicités diffusées) : l'*amendement n° 92* de M. Gantier (suppression de l'application des pénalités aux cas des publicités diffusées) n'est pas soutenu (p. 8597) ; adoption de l'article 37 (p. 8597).

Après l'ART. 37 : rejet de l'*amendement n° 76* de M. Daillet (règles de fixation des dommages et intérêts en cas de publicité mensongère) (p. 8597).

ART. 37 *bis* (protection du public contre les publicités mensongères ou incomplètes dans les domaines touchant la santé ou l'intégrité corporelle des consommateurs) : modification des articles L 551 et L 552 du code de la santé publique ; l'*amendement n° 93* rectifié de M. Gantier n'est pas soutenu (p. 8597) ; adoption de l'article 37 *bis* (p. 8597).

ART. 30 (détermination par décrets des modalités d'application de la présente loi) : adoption (p. 8597).

Après l'ART. 23 *ter* (*suite*) : *amendement n° 1,* précédemment réservé de la commission des lois ; adoption du *sous-amendement n° 105,* précédemment réservé à l'*amendement n° 1* (p. 8598) ; le *sous-amendement n° 56* de la commission des lois sans objet (p. 8598) ; adoption de l'*amendement n° 1,* ainsi modifié (p. 8598) ; l'*amendement n° 36,* précédemment réservé, devient donc sans objet (p. 8598).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 99* rectifié du Gouvernement (complète le titre

par « en matière de produits et de services ») (p. 8598) ; adoption du titre qui devient : « Projet de loi sur la protection et l'information des consommateurs en matière de produits et de services » (p. 8598).

SECONDE DÉLIBÉRATION [12 décembre 1977] (p. 8598).

ART. 4 : adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement rétablissant l'article 4 (inapplication du présent chapitre aux produits faisant l'objet d'une législation particulière et concernant la santé et la sécurité des consommateurs) (p. 8599) ; l'article 4 est donc rétabli (p. 8599).

ART. 20 : adoption de l'*amendement n° 2* du Gouvernement (rétablissement de l'alinéa ayant pour objet d'exclure les médicaments du champ d'application de la loi en ce qui concerne les certificats) (p. 8599) ; adoption de l'article 20, ainsi complété (p. 8599).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Marc Masson :* les avantages présentés par le texte ; l'amélioration de la protection des consommateurs ; le vote favorable du groupe républicain (p. 8599) ;

— *M. Jean-Marie Daillet :* l'œuvre législative relative à la protection des consommateurs ; le vote positif du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux (p. 8599).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8600).

DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1977] (p. 9081).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *Mmes Aliette Crépin, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation.*

Les amendements du Sénat ; le pouvoir d'appréciation laissé au juge (p. 9081) ; la précipitation de la discussion de ce texte (p. 9082).

Intervention de Mme Scrivener, secrétaire d'Etat :

Les dispositions restant en discussion ; le chapitre sur l'élimination des clauses abusives dans les contrats (p. 9082).

DISCUSSION DES ARTICLES [20 décembre 1977] (p. 9082).

ORATEURS : *Mmes Aliette Crépin, rapporteur, Scrivener, secrétaire d'Etat, MM. Legendre, Bourson, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, Maujoüan du Gasset, Mme Moreau, M. Hamel.*

ART. 1er : adoption (p. 9082).

ART. 4 *bis :* supprimé par le Sénat (p. 9082).

ART. 9 : adoption de l'*amendement* formel *n° 1* de la commission (p. 9083) ; adoption de l'article 9, ainsi modifié (p. 9083).

ART. 12 : adoption (p. 9083).

ART. 13 : adoption de l'*amendement* formel *n° 2* de la commission (p. 9083) ; rejet de l'*amendement n° 11* de M. Legendre (extension du droit de consignation à toutes les catégories de marchandises) (p. 9084) ; adoption de l'article 13, ainsi modifié (p. 9084).

ART. 19 : adoption (p. 9084).

ART. 21 : adoption (p. 9084).

ART. 23 *bis :* adoption (p. 9084).

ART. 23 *ter :* adoption (p. 9085).

ART. 24 : adoption de l'*amendement n° 16* de coordination de Mme Crépin (p. 9085) ; adoption du texte commun des *amendements n° 3* de la commission et *n° 12* de M. Legendre (extension de la possibilité du laboratoire national d'essais de délivrer des certificats de qualification au cas où il existerait des organismes certificateurs d'ordre privé) (p. 9086) ; adoption de l'article 24, ainsi modifié (p. 9086).

Avant l'ART. 28 : *Chapitre IV : Les clauses abusives dans les contrats d'adhésion en matière de consommation :* réserve de l'*amendement n° 4* de la commission (modification de l'intitulé du chapitre IV) (p. 9086).

ART. 28 : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (rétablissement du texte voté par l'Assemblée en première lecture sur les clauses abusives) (p. 9086) ; ce texte devient l'article 28 (p. 9086).

Avant l'ART. 28 (*suite*) : adoption de l'*amendement n° 4,* précédemment réservé (p. 9086) ; l'intitulé du chapitre IV est rédigé : « De la protection des consommateurs contre les clauses léonines » (p. 9086).

ART. 29 : adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (composition de la commis-

sion des clauses léonines) (p. 9087) ; ce texte devient l'article 29 (p. 9087).

ART. 30 : adoption de l'*amendement n° 7* de la commission, conséquence de l'*amendement* présenté à l'article 28 (p. 9087) ; rejet de l'*amendement n° 13* de M. Legendre (possibilité pour la commission de prévoir des contrats types) ; adoption de l'article 30, ainsi modifié (p. 9087).

ART. 31 : adoption de l'*amendement n° 8* de la commission, conséquence de la nouvelle rédaction de l'article 28 (p. 9087) ; rejet de l'*amendement n° 14* de M. Legendre (généralisation des possibilités de publication des recommandations de la commission) (p. 9088) ; adoption de l'article 31, ainsi modifié (p. 9088).

ART. 32 : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 9* de la commission (p. 9088) ; l'article 32 est donc supprimé ; l'*amendement n° 15* de M. Legendre devient sans objet (p. 9088).

ART. 33 : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 10* de la commission (p. 9088) ; l'article 33 est donc supprimé (p. 9088).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Maurice Legendre :* l'abstention du groupe du PSRG (p. 9088) ;

— *Mme Gisèle Moreau :* le refus systématique des amendements du groupe communiste ; la suppression du laboratoire national d'essais ; le problème des clauses abusives (p. 9088) ; l'abstention du groupe communiste (p. 9089) ;

— *M. Emmanuel Hamel :* le vote favorable du groupe républicain ; la question du monopole du laboratoire national d'essais (p. 9089).

Intervention de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat :

L'absence de monopole du laboratoire national d'essais (p. 9089).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9089).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [21 décembre 1977] (p. 9158).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *Mmes Aliette Crépin, rapporteur de la commission mixte paritaire, Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation.*

Intervention de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat :

L'appui du Gouvernement au texte de la commission mixte paritaire (p. 9159).

EXAMEN DES ARTICLES [21 décembre 1977] (p. 9159).

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (p. 9159, 9160).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9160).

Voir aussi CONCURRENCE ; CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 8 ; COSMÉTIQUES 1 ; CRÉDIT 5 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Economie et finances : II. — Services financiers [19 novembre 1975] (p. 8717, 8718, 8719, 8720, 8724) ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Economie et finances : II. — Services financiers ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Economie et finances. — Services financiers ; ORDRE DU JOUR [9 décembre 1977] (p. 8570) ; PHARMACIE VÉTÉRINAIRE ; PRODUITS ALIMENTAIRES 1 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 426.

— **Constitution de partie civile.** — *Voir* ENVIRONNEMENT 2 [6 juin 1975] [28 juin 1975] (p. 4991).

— **Censure des émissions d'information des consommateurs.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 160.

— **Défense des —.** *Voir* PRODUITS CHIMIQUES 1.

— **Information et protection des —.** *Voir* CRÉDIT 5 ; LIBERTÉS PUBLIQUES 6.

— **Protection des —.** *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 5 (p. 1532, 1554) ; CONCURRENCE (Réglementation de la) ; COMMERCE ET ARTISANAT 6 (p. 3967, 3981, 4041, art. 23, 29, 36) (p. 6697, 6698, 6702, 6704) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Economie et finances : II. — Services financiers (p. 6150, 6152).

— **Protection des — en matière de démarchage et de vente à domicile.** — *Voir* IMPOTS 2, article 30 ; PRODUITS ALIMENTAIRES 1.

— **Protection de la santé du —.** *Voir* PHARMACIE VÉTÉRINAIRE 1 (13 juin 1974) ; LOI DE FINANCES POUR 1975((deuxième partie), Environnement [31 octobre 1974] (p. 5638) ; Services du Premier ministre, Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité [19 novembre 1974] (p. 6707, 6710, 6711).

CONSTITUTION

1. — PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE **n° 1947** PORTANT RÉVISION DES ARTICLES 28 ET 48 DE LA CONSTITUTION, présentée au Sénat le 11 décembre 1974 par M. Bonnefous et le 22 mai 1975 par M. André Fosset (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 135 (année 1974-1975) et n° 317 (année 1974-1975) ; rapport le 23 octobre 1975 par M. Etienne Dailly sur ces deux propositions, n° 35 (année 1975-1976) ; adoption le 30 octobre 1975. — Proposition de loi constitutionnelle n° 17 (année 1975-1976).

Transmise à l'Assemblée nationale le 30 octobre 1975, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, n° 1947.

Voir aussi : **Application des articles 53 et 76 à l'archipel des Comores.** — Voir COMORES 1 [17 octobre 1974] (p. 5168, 5169).

— **Article 7.** — *Voir* PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE 12 ; CONGRÈS 2 [14 juin 1976].

— **Article 16.** — *Voir* CONSEIL CONSTITUTIONNEL 1 [8, 10 octobre 1974] (p. 4863, 4949) ; PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE 4 [16 octobre 1973] (p. 4424, 4425, 4432 à 4437).

— **Article 20.** — *Voir* DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT 18.

— **Article 23.** — *Voir* PARLEMENTAIRES 6.

— **Article 25.** — *Voir* PARLEMENTAIRES 5, 10 et 13.

— **Articles 30 et 49.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 9 [22, 23, 25 janvier 1974] (p. 306 à 447).

— **Article 34.** — *Voir* LOI DE FINANCES 3 ; MARINE MARCHANDE 2 ; NOUVELLE-CALÉDONIE 6.

— **Article 34, régime d'émission de la monnaie.** — *Voir* BANQUE DE FRANCE 3 [22 avril 1975].

— **Article 38, ordonnances.** — *Voir* IMPOTS DIRECTS 9.

— **Article 38.** — *Voir* IMPOTS 1 (rectifié) ; TERRITOIRES DES AFARS ET DES ISSAS 2 ; MAYOTTE 2.

— **Article 39.** — *Voir* RAPATRIÉS 6 [22 avril 1975] (p. 1911) ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 667.

— **Article 40 (Amendements).** — *Voir* EXAMENS ET CONCOURS 5 ; IMPOTS LOCAUX 9 ; MARINE MARCHANDE 2 ; PENSIONS DE RETRAITE 30 ; PRESTATIONS FAMILIALES 13 ; PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE 2 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 42, 667 et 668 ; RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES 12 ; SÉCURITÉ SOCIALE 8.

— **Article 43.** — *Voir* COMMISSIONS SPÉCIALES 8 [27 mai 1975].

— **Article 44.** — *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT, 616, 617 et 618.

— **Article 45 et 46.** — *Voir* PROCÉDURE LÉGISLATIVE 1.

— **Article 49-1.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 16.

— **Article 49-3.** — *Voir* ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES 1 ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 10 ; MOTIONS DE CENSURE 5 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 978.

— **Article 53.** — *Voir* COMORES 2 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 46 [6 mai 1975] (p. 2399) 87.

— **Article 61.** — *Voir* CONSEIL CONSTITUTIONNEL 1 [8, 10 octobre 1974] ; Table du Congrès *in fine.*

— **Article 74.** — *Voir* NOUVELLE-CALÉDONIE 6.

— **Droit d'amendement du Parlement.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 6, commission mixte paritaire (p. 9427) ; ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES 5 ; ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES 1 ; COMMISSIONS PARLEMENTAIRES 1 ; COMMUNAUTÉ 1 ; CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 4 ; COUR SUPRÊME CONSTITUTIONNELLE 1, 2, 3 et 4 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 1 ; FISCALITÉ 2 ; INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES 1 (art. 23) ; LOIS ET RÈGLEMENTS 2 (art. 34) ; PENSIONS DE RETRAITE 34 ; PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE 2, 4 et 7 ; RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES 5 ; SESSIONS PARLEMENTAIRES (législation) 6 et 8.

— **Réforme de la —.** Réduction de la durée du mandat présidentiel. — *Voir* PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (Message du) 1 [3 avril 1973] (p. 748, 749).

CONSTRUCTION

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 47** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 7-1 DE LA LOI N° 53-611 DU 11 JUILLET 1953 AFIN QUE LES FONDS PROVENANT DE LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOIENT PARTIELLEMENT UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION, AU PROFIT DES PERSONNES AGÉES, DE LOGEMENTS OU DE MAISONS INDIVIDUELLES HORS DES GRANDS CENTRES URBAINS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Berger (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 2280** TENDANT A COMPLÉTER LES DISPOSITIONS DU CODE CIVIL RELATIVES AU CONTRAT DE LOUAGE D'OUVRAGE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 mai 1976 par MM. Foyer et Ligot (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 2324** SUR LA PROTECTION DES CANDIDATS A LA CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES : DISPOSITIONS RELATIVES A LA PUBLICITÉ EN MATIÈRE IMMOBILIÈRE, présentée à l'Assemblée nationale le 26 mai 1976 par MM. Daillet, Bouvard et Mesmin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 18 mai 1977 par M. Bouvard, n° 2908.

4. — PROJET DE LOI **n° 3199** RELATIF A LA RESPONSABILITÉ ET A L'ASSURANCE DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION, présenté au Sénat le 30 juin 1977 par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 483 (année 1976-1977) ; rapport le 27 octobre 1977 par M. Paul Pillet, n° 56 (année 1977-1978) ; adoption le 3 novembre 1977. — Projet de loi n° 16 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 4 novembre 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 3199, rapport le 15 décembre 1977 par M. Richomme, n° 3368 ; adoption le 19 décembre 1977. — Projet de loi n° 839.

Transmis au Sénat le 20 décembre 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 203 (année 1977-1978) ; rapport le 20 décembre 1977 par M. Pillet, n° 223 (année 1977-1978) ; adoption avec modification le 21 décembre 1977. — Projet de loi n° 82 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 21 décembre 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 3444 ; rapport le 21 décembre 1977 par M. Richomme, n° 3452 ; adoption le 21 décembre 1977. — Projet de loi n° 870.

Demande de commission mixte paritaire le 21 décembre 1977 ; à l'Assemblée nationale rapport le 21 décembre 1977 par M. Richomme au nom de la commission mixte paritaire, n° 3454 ; adoption le 21 décembre 1977. — Projet de loi n° 872.

Au Sénat, rapport le 21 décembre 1977 par M. Pillet au nom de la commission mixte paritaire, n° 241 (année 1977-1978) ; adoption définitive le 21 décembre 1977. — Projet de loi n° 100 (année 1977-1978).

Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, publiée au *J.O.* du 5 janvier 1978 (p. 188).

Première lecture [19 décembre 1977] (p. 8967, 8995).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Richomme, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Gilbert Mathieu, Canacos, Alfonsi, Ralite, Franceschi, Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé du logement.*

L'activité de la construction ; l'impuissance du système de garantie des dommages consécutifs à la construction à assurer la protection de l'usager ; les délais de règlement des sinistres (p. 8967, 8972) ; la dilution des responsabilités ; la charge anormale des primes d'assurance ; la réforme proposée ; la valorisation des engagements contractuels ; la mise en place d'un nouveau régime de responsabilité (p. 8967) ; la suppression de la notion de présomption de responsabilité par la commission des lois ; le problème de la réception ; l'assurance de dommages ; la jurisprudence ; la paralysie des procédures par la recherche des responsabilités ; le système proposé par la réforme pour l'assurance ; l'amélioration de la qualification des entrepreneurs de bâtiment ;

la mission de contrôle de l'administration ; l'extension de la présomption de responsabilité aux dommages ayant pour effet de rendre les ouvrages impropres à leur destination par le Sénat ; le rejet de l'institution d'une responsabilité solidaire des sous-traitants (p. 8968) ; les délais de garantie pour l'isolation phonique ; les lacunes du texte ; le problème de l'extension de l'obligation d'assurance aux maîtres d'ouvrages construisant pour leur compte ; la structure du marché ; le maintien de la concurrence dans le domaine de l'assurance ; les pouvoirs de l'autorité administrative à l'égard des accords de gestion ; l'inadaptation de la politique du logement par rapport aux besoins ; la construction d'établissements scolaires (p. 8969) ; l'évolution du coût de la construction ; les améliorations apportées au texte par le Sénat (p. 8970) ; les « chalandonnettes » (p. 8968, 8969, 8971, 8972) ; les mesures prises pour protéger les sinistrés (p. 8971) ; les conditions d'examen du texte (p. 8967, 8970) ; le régime prévu par la loi du 3 juillet 1967 (p. 8970) ; l'amendement relatif à l'action directe ; le coût de l'assurance ; la situation des sous-traitants ; le rôle de la jurisprudence (p. 8971) ; la création d'une commission d'enquête sur les « chalandonnettes » ; la cité du Clos Saint-Lazare ; la protection de l'usager dans le domaine de l'immobilier ; la densité des sinistres ; l'exemple de Maisons-Alfort ; les difficultés des accédants à la propriété face aux promoteurs immobiliers (p. 8972) ; la réforme des articles 1792 et 2270 du code civil (p. 8967, 8972) ; la multiplication des malfaçons dans l'immobilier (p. 8970, 8972).

Intervention de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé du logement :

Les défauts du régime actuel de l'assurance-construction ; les retards dans les réparations (p. 8972) ; l'absence d'assurance pour certains risques de la construction ; la dilution des responsabilités ; l'accroissement de la charge globale des sinistres ; le rapport de la commission interministérielle présidée par M. Spinetta ; l'affaire de La Courneuve ; le problème de Stains ; les « chalandonnettes » ; la réforme du financement du logement ; les garanties de l'usager ; garantie décennale, contractuelle et de parfait achèvement (p. 8973) ; la création et la portée de l'assurance dommages ; les avantages de la réforme pour le secteur de la construction ; l'obligation d'assurance-responsabilité ; la réorganisation du contrôle technique ; l'isolation phonique ; la solidarité instaurée entre les fabricants et les metteurs en œuvre ; les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'assurance dommages ; l'élaboration d'un projet de police dommages d'ouvrage ; le problème de la conservation de la preuve ; l'élaboration de clauses contractuelles types (p. 8974) ; la mise en place d'une expertise qualifiée ; le secteur de l'assurance ; la limitation des coûts des entrepreneurs ; l'utilisation de la retenue de garantie ; la concertation menée avec l'Assemblée (p. 8975).

DISCUSSION DES ARTICLES [19 décembre 1977] (p. 8975, 8995).

ORATEURS : *MM. Claudius-Petit, Barrot, secrétaire d'Etat ; Richomme, rapporteur de la commission des lois ; Gilbert Mathieu, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges ; Foyer, président de la commission des lois ; Alfonsi, Brun, Lauriol, Raynal, Canacos.*

ART. 1er : *Titre Ier : « Des responsabilités ». — Article 1792 du code civil* (présomption de responsabilité décennale) : les conditions de travail de la commission des lois ; la mise en œuvre de l'assurance dommages ; le rôle de l'architecte ; les « chalandonnettes » (p. 8975) ; le « mythe » de la maison très bon marché (p. 8976) ; *amendement n° 82* de la commission (nouvelle rédaction de l'article 1792 du code civil : suppression de la référence à la présomption) (p. 8976) ; retrait du *sous-amendement n° 94* de la commission de la production et des échanges (rétablissement de la présomption à l'*amendement n° 82*) (p. 8977) ; retrait du *sous-amendement n° 96* de la commission de la production et des échanges (suppression des dispositions relatives à l'exonération d'une obligation par la cause étrangère contenues dans l'*amendement n° 82*) (p. 8977) ; adoption de l'*amendement n° 82* (p. 8977) ; les *amendements n° 42* de la commission de la production et des échanges et *n° 71* de M. Alfonsi deviennent sans objet (p. 8977) ; le texte de l'*amendement n° 82* devient l'article 1er (p. 8977) ; retrait de l'*amendement n° 43* de la commission de la production et des échanges (application de l'article 1er aux travaux importants sur les bâtiments existants) (p. 8978) ; adoption de l'article 1er, ainsi modifié (p. 8978).

ART. 2 : *article 1792-1 du code civil* (champ d'application de la responsabilité décennale) : adoption de l'*amendement n° 83* de la commission (définition des constructeurs d'ouvrages) (p. 8979) ; adoption du texte ainsi rédigé pour l'article 1792-1 du code civil (p. 8979).

Article 1792-2 du code civil (définition des éléments d'équipement d'un bâtiment) : adoption de l'*amendement n° 84* de la commis-

sion (définition des éléments d'équipement) (p. 8979) ; adoption du texte ainsi rédigé de l'article 1792-2 du code civil (p. 8979).

Article 1792-3 du code civil (champ d'application de la garantie contractuelle de deux ans) : adoption de l'*amendement* rédactionnel *n° 9* de la commission (p. 8979) ; l'*amendement n° 72* de M. Alfonsi (suppression de la disposition de l'article 1792-3 accordant la possibilité de prévoir une garantie d'une durée supérieure) devient sans objet (p. 8979) ; adoption du texte ainsi modifié de l'article 1792-3 du code civil (p. 8979).

Article 1792-4 du code civil (responsabilité solidaire des sous-traitants, fabricants et importateurs) : rejet de l'*amendement n° 73* de M. Alfonsi (nouvelle rédaction de l'article 1792-4 : suppression de l'allusion faite aux sous-traitants) (p. 8980) ; adoption de l'*amendement n° 1* de M. Lauriol (suppression de la responsabilité solidaire du sous-traitant et nouvelle rédaction de l'article 1792-4) (p. 8981) ; les *amendements* identiques *n° 10* de la commission et *n° 44* de la commission de la production et des échanges (suppression de la responsabilité du sous-traitant et de la référence à l'article 1792-1 du code civil) deviennent sans objet (p. 8981) ; l'*amendement n° 85* de la commission n'a plus d'objet (p. 8981) ; adoption du texte ainsi rédigé de l'article 1792-4 du code civil (p. 8981).

Article 1792-5 du code civil (caractère d'ordre public des dispositions précédentes) : adoption de l'article 1792-5 du code civil (p. 8981).

Article 1792-6 du code civil (réception des travaux ; garantie de parfait achèvement) : rejet de l'*amendement n° 11* de la commission (conditions de prononciation de la réception des travaux) (p. 8983) ; adoption de l'*amendement n° 90* du Gouvernement (conditions de prononciation de la réception des travaux) (p. 8983) ; retrait de l'*amendement n° 91* du Gouvernement (valeur de la prise de possession pour la réception) (p. 8983) ; rejet de l'*amendement n° 45* de la commission de la production et des échanges (valeur de la prise de possession pour la réception) (p. 8983) ; l'*amendement n° 46* de la commission de la production et des échanges (contenu de la demande de réception) devient sans objet (p. 8983) ; rejet de l'*amendement n° 12* de la commission (rédactionnel) (p. 8984) ; adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (signalement des désordres ouvrant droit à réparation au titre de la garantie de parfait achèvement) (p. 8984) ; adoption de l'*amendement n° 47* de la commission de la production et des échanges (point de départ du délai de responsabilité) (p. 8984) ; adoption de l'*amendement* de coordination *n° 14* de la commission (p. 8984) ; adoption de l'*amendement n° 48* rectifié de la commission de la production et des échanges (constatation de l'exécution des travaux en cas de refus du maître de l'ouvrage de constater l'exécution) (p. 8984) ; rejet de l'*amendement n° 49* de la commission de la production et des échanges (information des maîtres d'ouvrage des éventuelles conséquences du refus de constater l'exécution des travaux (p. 8985) ; réserve du vote sur l'article 2 du projet de loi (p. 8985).

ART. 2 *bis* (extension de l'objet de la retenue de garantie) : adoption des *amendements* identiques, de suppression, *n° 15* de la commission et *n° 50* de la commission de la production et des échanges (p. 8985) ; l'*amendement n° 74* de M. Alfonsi devient sans objet (p. 8985) ; l'article 2 *bis* est donc supprimé (p. 8985).

ART. 3 : *article 2270 du code civil* (délai de prescription) : *amendement n° 16* rectifié de la commission (nouvelle rédaction de l'article 2270 du code civil : suppression de l'interruption du délai par l'action en justice); adoption du *sous-amendement n° 92* du Gouvernement (suppression de la possibilité de prévoir une durée de prescription supérieure par des dispositions contractuelles) (p. 8987) ; le *sous-amendement n° 95* de M. Lauriol (délai de prescription) n'est pas soutenu (p. 8987) ; adoption du premier alinéa de l'*amendement n° 16* rectifié ainsi modifié (p. 8987) ; rejet du second alinéa de l'*amendement n° 16* rectifié (suppression de l'interruption du délai par l'action en justice) (p. 8988) ; l'*amendement n° 51* rectifié de la commission de la production et des échanges (délai de prescription) devient sans objet (p. 8988) ; retrait de l'*amendement n° 75* de M. Alfonsi (délai de prescription) (p. 8988) ; l'*amendement n° 52* de la commission de la production et des échanges devient sans objet (p. 8988) ; adoption de l'*amendement n° 16* rectifié limité au premier alinéa modifié par le *sous-amendement n° 92* (p. 8988) ; ce texte devient l'article 3 (p. 8988).

ART. 4 : *article 1646-1 du code civil* (contrats de vente d'immeubles à construire) : adoption de l'article 4 (p. 8988).

ART. 5 : *article 1831-1 du code civil* (contrats de promotion immobilière) : adoption de l'article 5 (p. 8988).

Après l'ART. 5 : retrait de l'*amendement n° 53* de la commission de la production et des échanges (obligations du constructeur dans les contrats de construction de maisons individuelles) (p. 8988) ; adoption de l'*amende-*

ment n° 97 de la commission (obligations du constructeur dans les contrats de construction de maisons individuelles) (p. 8988).

ART. 6 (défauts d'isolation phonique) : rejet de l'*amendement n° 54* de la commission de la production et des échanges (caractère obligatoire des règles générales de construction applicables aux bâtiments d'habitation dans les contrats de louage d'ouvrage) (p. 8990) ; l'*amendement n° 17* de la commission (caractère obligatoire des prescriptions légales ou réglementaires en matière d'isolation thermique) devient sans objet (p. 8990) ; rejet de l'*amendement n° 55* de la commission de la production et des échanges (application de la garantie de bon fonctionnement de deux ans aux travaux de nature à répondre aux exigences requises en matière d'isolation phonique) (p. 8991) ; adoption de l'*amendement n° 76* de M. Alfonsi (suppression de la référence à la notion de réception) (p. 8991) ; rejet de l'*amendement n° 18* de la commission (suppression de la référence à la notion de réception) (p. 8991) ; rejet de l'*amendement n° 19* de la commission (suppression des dispositions de l'article 6 relatives aux obligations du vendeur en matière immobilière) (p. 8992) ; l'*amendement n° 56* de la commission de la production et des échanges (durée dans le temps des obligations du promoteur immobilier ou du vendeur lorsque la première occupation d'un logement a lieu plus d'un an après le point de départ du délai de garantie de bon fonctionnement) devient sans objet (p. 8991) ; adoption des *amendements* identiques *n° 3* de M. Canacos et *n° 77* de M. Alfonsi (extension d'un mois à un an du délai prévu à l'article 6) (p. 8992) ; adoption de l'article 6 ainsi modifié (p. 8992).

ART. 2 *(suite)* : article précédemment réservé ; rejet de l'article 2 ainsi modifié (p. 8992).

Avant l'ART. 7 : réserve de l'*amendement n° 20* de la commission jusqu'après l'article 10 (p. 8995).

ART. 7 (missions de contrôle technique) : adoption de l'*amendement n° 21* de la commission (suppression de la limitation du contrôle aux ouvrages de bâtiments) (p. 8996) ; retrait de l'*amendement n° 57* de la commission de la production et des échanges (définition et élargissement des prérogatives et des modalités d'intervention du contrôleur technique) (p. 8996) ; adoption de l'*amendement n° 86 rectifié* de la commission (portée de l'avis du contrôleur technique étendue à la sécurité des personnes) (p. 8996) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (p. 8996).

ART. 8 (responsabilité du contrôleur technique) : l'*amendement n° 58* de la commission de la production et des échanges (personnes habilitées à confier une mission au contrôleur technique) devient sans objet (p. 8997) ; retrait de l'*amendement n° 23* de la commission (de coordination) (p. 8997) ; adoption de l'article 8 (p. 8997).

ART. 9 (indépendance du contrôleur ; agrément des organismes de contrôle) : adoption de l'*amendement n° 24* de la commission (remplacement de l'incompatibilité de l'activité de contrôle technique avec les activités d'études par l'incompatibilité avec les activités de conception) (p. 8997) ; adoption de l'*amendement* de coordination *n° 25* de la commission (p. 8997) ; adoption de l'article 9 ainsi modifié (p. 8997).

ART. 10 (cas de contrôle obligatoire) : adoption de l'article 10 (p. 8997).

Avant l'ART. 7 *(suite)* : *Titre II : « Du contrôle technique des travaux de bâtiment » :* adoption de l'*amendement n° 20* de la commission précédemment réservé (suppression des termes « travaux de bâtiment ») (p. 8997) ; adoption de l'intitulé ainsi modifié (p. 8997).

ART. 11 : *Titre III : « De l'assurance obligatoire des travaux de bâtiment ». — Titre IV : « L'assurance des travaux de bâtiment ». — Chapitre 1er : « L'assurance de responsabilité obligatoire ».*

Article L 241-1 du code des assurances (obligation d'assurance de responsabilité) : retrait des *amendements* identiques *n° 69* de M. Mesmin et *n° 93* de M. Lauriol (obligation d'apporter la preuve de l'existence de l'assurance) (p. 8998) ; adoption de l'*amendement n° 26* de la commission (extension de l'obligation d'assurance aux fabricants d'éléments du gros œuvre) (p. 8998) ; l'*amendement n° 59 rectifié* de la commission de la production et des échanges (assurance des fabricants) devient sans objet (p. 8998) ; rejet de l'*amendement n° 98* de M. Mesmin (suppression des termes « à propos de travaux de bâtiment » contenus dans l'article L 241-1 du code des assurances) (p. 8999) ; retrait de l'*amendement n° 27* de la commission (exclusion de la double obligation d'assurance des constructions à usage agricole ou industriel) (p. 8999) ; retrait de l'*amendement n° 99* de M. Mesmin (exclusion de la double obligation d'assurance des constructions à usage industriel) (p. 8999); retrait de l'*amendement n° 28* de la commission (obligation de justifier d'un contrat d'assurance couvrant la durée de la responsabilité) (p. 9000) ; *amendement n° 60* de la commission de la production et des échanges

(contenu du contrat d'assurance) ; retrait de l'*amendement n° 78* de M. Alfonsi devenu *sous-amendement* à l'*amendement n° 60* (application de l'obligation de justifier d'une assurance avant l'ouverture d'un chantier) (p. 9001) ; adoption de l'*amendement n° 60* (p. 9001) ; adoption du texte de l'article L 241-1 du code des assurances ainsi modifié (p. 9001).

Article L 241-2 du code des assurances (assurance de responsabilité du maître de l'ouvrage) : adoption de l'*amendement n° 29* de la commission (suppression de la référence au maître de l'ouvrage) (p. 9001) ; adoption de l'*amendement n° 87* de coordination de la commission (p. 9001) ; adoption du texte de l'article L 241-2 ainsi modifié (p. 9001).

Article L 242-1 du code des assurances : Chapitre II : « L'assurance de dommages obligatoires ». — Institution d'une assurance de dommages obligatoires : adoption de l'*amendement n° 30* de la commission (définition du maître de l'ouvrage) (p. 9001) ; adoption de l'*amendement n° 31* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 9001) ; retrait de l'*amendement n° 61 rectifié* de la commission de la production et des échanges (substitution des critères de la survenance du dommage à ceux de l'existence de la présomption) (p. 9002) ; adoption de l'*amendement n° 88 rectifié* de la commission (de coordination) (p. 9002) ; retrait de l'*amendement n° 79 de* M. Alfonsi (modification des articles du code civil auxquels se réfère l'article L 242-1 du code des assurances) (p. 9002) ; rejet de l'*amendement n° 62* de la commission de la production et des échanges (obligation pour l'assureur de verser à l'assuré une provision dans les trois mois suivant la déclaration du sinistre) (p. 9003) ; réserve des *amendements n°s 34, 63* et *2* jusqu'à l'examen de l'*amendement n° 70* avant l'article 12 (p. 9003) ; réserve du vote sur l'article L 242-1 du code des assurances (p. 9003).

Article L 242-2 du code des assurances (obligation d'assurance à la charge du promoteur immobilier) : adoption de l'*amendement* de coordination *n° 35* de la commission (p. 9004) ; adoption du texte proposé pour l'article L 242-2 du code des assurances ainsi modifié (p. 9004).

Avant l'article L 242-3 du code des assurances : adoption de l'*amendement n° 36 rectifié* de la commission (replace l'article L 242-3 en tête du chapitre III) (p. 9004).

Article L. 242-3 du code des assurances (dérogation à l'obligation d'assurance) : adoption de ce texte modifié par l'*amendement n° 36* rectifié précédemment adopté (p. 9004).

Article L 243-1 du code des assurances : Chapitre III. — « Dispositions communes. — Obligation de justifier de l'accomplissement des obligations de s'assurer » : adoption de l'*amendement n° 64* de la commission de la production et des échanges (information des acquéreurs et des propriétaires successifs sur l'existence ou l'absence d'assurance) (p. 9004) ; adoption du texte ainsi modifié de l'article L 243-1 du code des assurances (p. 9004).

Article L 243-2 du code des assurances (sanction à l'obligation de s'assurer) : adoption du texte proposé pour l'article L 243-2 du code des assurances modifié par l'*amendement n° 36* rectifié précédemment adopté (p. 9004).

Article L 243-3 du code des assurances (obligation de s'assurer) : adoption du texte proposé pour l'article L 243-3 du code des assurances modifié par l'amendement n° 36 rectifié précédemment adopté (p. 9005).

Article L 243-4 du code des assurances (nullité des clauses tendant à exclure certains risques de la garantie de réassurance) : adoption du texte proposé pour l'article L 243-4 du code des assurances modifié par l'*amendement n° 36 rectifié* précédemment adopté (p. 9005).

Article L 243-5 du code des assurances (obligation des entreprises d'assurance vis-à-vis des risques dont la prime a été fixée par le bureau central de tarification) : adoption du texte proposé pour l'article L 243-5 du code des assurances modifié par l'*amendement n° 36 rectifié* précédemment adopté (p. 9005).

Article L 243-6 du code des assurances (résiliation des contrats) : adoption des *amendements* identiques *n°s 37* de la commission et *80* de M. Alfonsi (possibilité d'action directe pour les victimes de dommages contre l'assureur de ces dommages au cas où le responsable se trouve en règlement judiciaire ou en liquidation des biens (p. 9005) ; adoption du texte proposé pour l'article L 243-6 du code des assurances ainsi modifié (p. 9005).

Article L 243-7 du code des assurances (élaboration de clauses types) : adoption du texte proposé pour l'article L 243-7 du code des assurances modifié par l'*amendement n° 36 rectifié* précédemment adopté (p. 9006) ; réserve du vote sur l'article 11 après l'examen de l'*amendement n° 70* avant l'article 12 (p. 9006).

Après l'ART. 11 : réserve de l'*amendement n° 67* de la commission de la production et des échanges (introduction d'un chapitre 1er :

« Dispositions générales » au titre 1er du livre III du code des assurances) (p. 9006) ; adoption de l'*amendement n° 68* de la commission de la production et des échanges (mécanismes de l'assurance ; pouvoirs de l'autorité administrative vis-à-vis des accords permettant à une entente de contrôler l'assurance dommages ou l'assurance responsabilité) (p. 9006) ; adoption de l'*amendement n° 67* précédemment réservé (p. 9006).

Avant l'ART. 12 : rejet de l'*amendement n° 70* de la commission de la production et des échanges (compétences de la commission de la concurrence pour contrôler les conditions d'exercice de la concurrence dans l'assurance) (p. 9007).

ART. 11 : *article L 242-1 du code des assurances* (suite) : adoption du texte commun des *amendements n°s 34* de la commission et *63* de la commission de la production et des échanges, précédemment réservés (suppression des dispositions de l'article L 242-1 relatives à la séparation entre les assureurs du risque dommages et les assureurs du risque responsabilité) (p. 9008) ; l'*amendement n° 2* de M. Raynal (interdiction des ententes entre les sociétés d'assurance construction qui porteraient atteinte au libre jeu de la concurrence) devient sans objet (p. 9008) ; adoption du texte proposé pour l'article L 242-1 du code des assurances ainsi modifié (p. 9008) ; adoption de l'article 11 ainsi modifié (p. 9008).

ART. 12 : *Titre IV : Dispositions générales. — Définition du maître de l'ouvrage :* adoption de l'*amendement n° 38* de suppression de la commission (p. 9008) ; l'article 12 est donc supprimé (p. 9008).

ART. 13 (décrets d'application) : adoption de l'*amendement n° 39* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 9008) ; adoption de l'*amendement n° 65* de la commission de la production et des échanges (définition par décret du contenu de la garantie de bon fonctionnement) (p. 9008) ; adoption de l'*amendement* de coordination *n° 89* de la commission (p. 9008) ; adoption de l'*amendement n° 40* de la commission (fixation par décret des conditions dans lesquelles il est procédé à la réception des ouvrages) (p. 9008); adoption de l'article 13 ainsi modifié (p. 9008).

ART. 14 (date d'entrée en vigueur de la loi) : adoption de l'*amendement n° 41* de la commission (supprimant la référence au louage d'ouvrage) (p. 9009) ; l'*amendement n° 81* de M. Alfonsi (date d'entrée en vigueur de la loi) devient sans objet (p. 9009) ; l'*amendement n° 66* de la commission de la production et des échanges (entrée en vigueur des dispositions de l'article 12 A au jour de la publication de la loi) devient sans objet (p. 9009) ; adoption de l'article 14 ainsi modifié (p. 9009).

SECONDE DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI :

ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement (art. 1792-1 à 1792-6 du code civil, nouvelle rédaction de l'art. 1792-6 du code civil pour tenir compte de la suppression de la procédure de réception tacite après prise de possession et du point de départ de la garantie décennale) (p. 9010) ; l'article 2 est ainsi rétabli (p. 9010).

ART. 6 : adoption de l'*amendement n° 2* du Gouvernement (réduction d'un an à six mois du délai prévu à l'article 6) (p. 9010) ; adoption de l'article 6 ainsi modifié (p. 9010).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Jean Foyer :* les modalités de fixation de l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée par le Gouvernement ; les améliorations apportées par le texte (p. 9010) ;

— *M. Nicolas Alfonsi :* le vote favorable du groupe socialiste (p. 9010) ;

— *M. Henry Canacos :* le vote favorable du groupe communiste (p. 9010).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9010).

DEUXIÈME LECTURE [21 décembre 1977] (p. 9168).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Gilbert Mathieu, Richomme, rapporteur de la commission des lois, Barrot, secrétaire d'Etat.*

Les modifications de forme apportées au texte par le Sénat ; la rédaction de l'article 1792 du code civil (p. 9168).

Intervention de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat :

La position du Gouvernement sur les divergences opposant l'Assemblée nationale et le Sénat ; la nécessité d'affirmer la présomption de responsabilité (p. 9168).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le texte adopté par le Sénat pour l'article 1792 du code civil ; l'affirmation de la présomption légale ; la suppression des dispositions reportant le point de départ des délais de garantie à la constatation de l'exécution des travaux ; le caractère automatique du versement d'une provision par l'assureur

à défaut de contestation du droit à indemnité ; le maintien de la concurrence dans le secteur de l'assurance construction (p. 9169).

DISCUSSION DES ARTICLES [21 décembre 1977] (p. 9169).

ORATEURS : *MM. Richomme, rapporteur, Barrot, secrétaire d'Etat, Foyer, président de la commission des lois, Brun, Alfonsi, Claudius-Petit, Gilbert Mathieu, rapporteur pour avis de la commission de la production.*

ART. 1er : *amendement n° 7* de la commission (reprise de la rédaction de l'article 1792 du code civil adopté par l'Assemblée nationale en première lecture : responsabilité du constructeur d'ouvrage) ; adoption du *sous-amendement* du Gouvernement (présomption de responsabilité) (p. 9170) ; adoption de l'*amendement n° 7,* ainsi modifié, dont le texte devient l'article 1er (p. 9170).

ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (reprise du texte de l'article 2 adopté par l'Assemblée nationale en première lecture : définition du constructeur) (p. 9171) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission de la production (obligation de mentionner la date de la réception dans un acte de cession d'ouvrage) (p. 9171) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission de la production (report du point de départ des délais de garantie pour les travaux destinés à lever les réserves au jour de la constatation de la conformité de l'exécution des travaux aux prescriptions du contrat) (p. 9171) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 9171).

ART. 5 *bis :* adoption de l'*amendement* de coordination *n° 9* de la commission (p. 9172) ; adoption de l'article 5 *bis* ainsi modifié (p. 9172).

ART. 11 : *Titre IV : « L'assurance des travaux du bâtiment ». Chapitre I : « L'assurance de responsabilité obligatoire ». Chapitre II : « L'assurance de dommages obligatoire ». Chapitre III : « Dispositions communes »* : adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (suppression de la notion de maître d'ouvrage) (p. 9173) ; retrait de *l'amendement n° 15* de la commission de la production (modification rédactionnelle) (p. 9173) ; adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (suppression d'une partie de l'article L 242-1 du code des assurances relatif aux provisions en matière d'assurance dommages) (p. 9174) ; adoption de l'*amendement n° 12* de la commission (suppression des dispositions de l'article L 242-1 du code des assurances autorisant le cumul par la même compagnie de l'assurance des dommages et de la responsabilité) (p. 9174) ; *l'amendement n° 6* de M. Lauriol devient sans objet ; l'*amendement n° 3* de la commission de la production tombe (p. 9174) ; adoption de l'article 11, ainsi modifié (p. 9174).

ART. 11 *bis :* réserve de l'*amendement n° 4* de la commission de la production rétablissant l'intitulé de l'article 11 *bis* (p. 9174).

ART. 11 *ter :* supprimé par le Sénat ; adoption de l'*amendement n° 5* de la commission de la production (réintroduction dans le texte des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale, en première lecture, tendant à insérer dans le titre 1er du livre III du code des assurances des dispositions en vertu desquelles l'autorité administrative doit s'opposer à tout accord permettant à une entente de contrôler l'assurance dommage ou l'assurance responsabilité) (p. 9175) ; l'article 11 *ter* est ainsi rétabli (p. 9175).

ART. 11 *bis* (*suite*) *:* adoption de l'*amendement n° 4* de la commission de la production, précédemment réservé (p. 9175) ; l'article 11 *bis* est ainsi rétabli (p. 9175).

ART. 12 : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 13* de la commission (p. 9175) ; l'article 12 est donc supprimé (p. 9175).

ART. 13 : adoption de l'*amendement n° 14* de la commission rétablissant la disposition adoptée par l'Assemblée nationale permettant de mieux définir la réception des ouvrages par décret en Conseil d'Etat (p. 9175) ; ce texte devient l'article 13 (p. 9175).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9175).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [21 décembre 1977] (p. 9179).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Richomme, rapporteur de la commission mixte paritaire, Barrot, secrétaire d'Etat.*

La solution apportée à la divergence entre les deux assemblées sur la rédaction de l'article 1792 du code civil ; la suppression du mot « présumé » (p. 9179).

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [21 décembre 1977] (p. 9179), 9180).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9180).

Voir aussi PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS 1 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ n° 97 (Sécurité dans les grands immeubles et les tours).

— **Aide de l'Etat à la construction de logements à caractère locatif.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 444.

— **Constructions en zones rurales et littorales.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 406.

— **Malfaçon de — à Saint-Pol-sur-Ternoise.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 282.

— **Normes de — et modes de financement des HLM.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 371.

— **Prime à la — pour l'amélioration de l'habitat locatif.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Logement, article 46.

— **Protection des acquéreurs de pavillons individuels.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 101.

— **Protection des — contre les termites.** — *Voir* TERMITES 1 (n° 2986).

— **Société de — Chapuzet.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 327.

CONSTRUCTION NAVALE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Transports (Marine marchande) [18 novembre 1974] (p. 6658 à 6679) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Crédits militaires, DG et après l'article 38 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 614.

— **Restructuration des chantiers navals.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 542.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 (p. 1765, 1820, 1821, 1828, 1831, 1833) ; SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (p. 1752, 1819, 1831, 1838) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Education ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 123 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 10 ; URBANISME 10, article 2.

— **en milieu rural.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 209.

— **Sécurité dans les —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5619, 5620, 5625, 5637, 5654, 5661, 5688, 5710) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVE 14, discussion générale et après l'article 5 ; MAIRES 6 [9 et 10 juillet 1974] (p. 3422, 3424, 3425, 3482) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 340.

— **Etat d'insécurité du lycée Victor-Dupuy.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 172.

— **Sécurité dans les CES (type Pailleron).** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 86.

— **Utilisation de l'amiante dans les —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 297.

CONSULS

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 3.

CONTRACEPTION

Voir AVORTEMENT ; NAISSANCES (CONTROLE DES) ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 38 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 140.

— **Application des lois sur la —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 512.

— **Remboursement des contraceptifs oraux.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 74.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

— **Report de la mise en place des mesures relatives à la détermination des —.** *Voir* FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 6.

CONTRAT DE CHAUFFAGE

Voir ENERGIE 3.

CONTRAT EMPLOI-FORMATION

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1176.

CONTRAT DE LOUAGE D'OUVRAGE

Voir CONSTRUCTION 2.

CONTRAT DE TRAVAIL

Voir CONSEILLERS MUNICIPAUX 1 ; MARINE MARCHANDE 1 (Personnel) ; SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION 1 ; TRAVAIL (RÉGLEMENTATION DU).

— **des salariés candidats aux élections législatives.** — *Voir* ELECTIONS (Législation) 52.

— **Suspension du —.** *Voir* TRAVAIL DES FEMMES 15.

CONTRATS

Voir CRÉDIT 5 ; ENTREPRISE 7 ; GROUPEMENTS D'ENTREPRISES 1.

— **commerciaux avec l'étranger.** — *Voir* DÉCLARATIONS AU GOUVERNEMENT 12 [27 juin 1975] (p. 4927).

— **Droit des —.** *Voir* FAILLITE, RÈGLEMENT JUDICIAIRE 3 [28 juin 1975] ; AGRICULTURE 8 (p. 4739).

CONTRATS DE PAYS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Intérieur (débat en séance publique) [13 novembre 1975].

CONTRIBUTION PATRONALE

Voir EMPLOYEUR.

CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ

Voir IMPOTS 2, article 24.

CONTROLE BUDGÉTAIRE

Voir LOIS DE RÈGLEMENT 3 [22 mai 1975].

CONTROLE FISCAL

Voir FISCALITÉ 2, 3, 4.

CONTROLE PARLEMENTAIRE

Voir AIDE DE L'ÉTAT AUX ENTREPRISES ; CENTRE NATIONAL D'ART GEORGES-POMPIDOU ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE 48 ; ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 4 ; FISCALITÉ 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), après l'article 21 (p. 7309) ; (deuxième partie), Industrie et recherche [6 novembre 1975] (p. 8001) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES (1975), 5 [13 mai 1975] (p. 2556, 2559) ; 7 [9, 10 sept. 1975] (p. 6207, 6218) ; PARLEMENT.

— **Sur les organismes de sécurité sociale.** — *Voir* LOI DE FINANCES 8.

CONTROLEUR AÉRIEN

Voir QUESTIONS D'ACTUALITÉ 116 ; AMNISTIE 8 [20 juin 1974] (p. 2826), après l'art. 11 (p. 2346) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Transports (Aviation civile) [18 novembre 1974] (p. 6641, 6643, 6644, 6645, 6646, 6653, 6654) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 116 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 29, 30.

CONVENTIONS COLLECTIVES

Voir INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES 1 [17 avril 1975] (p. 1820) ; MENSUALISATION 1 ; OUVRIERS AGRICOLES 2.

COOPÉRANT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Affaires étrangères [12 novembre 1973] (p. 5587, 5592).

COOPÉRATION

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 7, 10 [5 et 6 juin 1974] (p. 2492, 2516, 2525, 2534, 2536) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 33 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 26 à 31 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 21, 33 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Affaires étrangères [12 novembre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie) ; COOPÉRATION ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 7, 22, 27.

— **Accord de — avec le Tchad.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 148, 149, 150.

— **Budget de la** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie).

— **Conseil supérieur de la** —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— **militaire.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 62 (Forces françaises à Madagascar).

— **monétaire entre l'Afrique centrale et la France.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 162.

— **Suspension d'un contrat de livraison de camions à l'Algérie.** — *Voir* QUESTIONS AUX GOUVERNEMENT 456.

COOPÉRATIVES

Voir COMMERCE ET ARTISANAT 6, après l'article 33 (p. 4144, 4145) ; MARQUES DE FABRIQUE 1 [18 juin 1974] (p. 2754, 2755) (deuxième lecture) [22 mai 1975] (p. 3007).

— **Coopératives de production.** — *Voir* HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ 4, 7, 8.

— **Sociétés — de commerçants détaillants.** — *Voir* COMMERCE ET ARTISANAT 9.

COOPÉRATIVES AGRICOLES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 374** TENDANT A AIDER LES COOPÉRATIVES D'UTILISATION DU MATÉRIEL AGRICOLE A FAVORISER LA MODERNISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Dutard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Voir aussi IMPOTS LOCAUX 4 [10 juin 1975] (p. 3913, 3919) ; VIN 18.

— **Aide aux — céréalières des régions de moyenne production.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1305.

— **avicole de la Sica-Sava.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 922.

— **Difficultés financières des caves coopératives de Lot-et-Garonne et du Gers.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1360.

— **Patente des** —. *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2 [3, 4 mai 1973] (p. 1060).

COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION

Voir COOPÉRATIVES ; PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS 3 [28 novembre 1973] (p. 6456).

— **Difficultés de gestion de certaines** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 843.

— **Exemption fiscale sur la provision pour investissement destinée à la participation des** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (première partie) (p. 4783).

COPROPRIÉTÉ

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 366** TENDANT A MODIFIER LA LOI N° 65-557 DU 10 JUILLET 1965 FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIÉTÉ DES IMMEUBLES BATIS, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par Mme de Hauteclocque (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1940** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 11 DE LA LOI N° 65-557 DU 10 JUILLET 1965 RELATIVE AU STATUT DE LA COPROPRIÉTÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 29 octobre 1975 par M. Frédéric-Dupont (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 3084** TENDANT A LA CRÉATION DE SYNDICATS DE COPROPRIÉTÉ (EN LOCATION-ATTRIBUTION, EN VENTE A TERME), présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 par M. Gosnat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi ÉNERGIE 1, 3 ; URBANISME 10 (art. 20, art. L 211-2 du code de l'urbanisme).

CORBEIL-ESSONNES

— **Situation au lycée de** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1008.

CORÉE

— **Reconnaissance de la République populaire démocratique de** —. *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 7 (p. 2286, 2326, 2340).

CORPS CIVIQUE NATIONAL

Voir SERVICE CIVIL 1.

CORRÈZE

— **Chômage en** —. *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69.

— **Circulaire de l'inspecteur d'académie de la** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 945, 950.

CORRIDA

Voir TAUROMACHIE.

CORSE

1. — PROJET DE LOI **n° 1413** PORTANT RÉORGANISATION DE LA CORSE, présenté à l'Assemblée nationale le 17 décembre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 2 avril 1975 par M. Gerbet, n° 1495 ; adoption le 3 avril 1975. — Projet de loi n° 225.

Transmis au Sénat le 8 avril 1975, n° 220 (année 1974-1975) ; (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 24 avril 1975 par M. Jacques Pelletier, n° 262 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 avril 1975. — Projet de loi n° 102 (année 1975-1976).

Loi n° 75-356 du 15 mai 1975, publiée au *J.O.* du 16 mai 1975 (p. 4947) ; rectificatif *J.O.* du 19 août 1975 (p. 8444).

Voir CORSE 1 (n° 1413) ; PARLEMENTAIRES 14 (n° 1414) et 15 (n° 1415) ; SÉNATEURS (n° 1416).

PREMIÈRE LECTURE [3 avril 1975] (p. 1245).

DISCUSSION GÉNÉRALE COMMUNE AUX QUATRE PROJETS DE LOI :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Alfonsi, Cermolacce, Zuccarelli, Icart, Le Pensec, de Rocca Serra, Foyer, président de la commission des lois, Fanton.*

Historique de l'organisation administrative de la Corse (p. 1245) ; données géographiques et historiques (p. 1245, 1254) ; consultation des élus locaux (p. 1246) ; circonscriptions électorales (p. 1246).

Intervention de M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (p. 1247) :

On n'administre bien que de près ; faiblesse des ressources humaines de la Corse ; absence de ressources minières et industrielles ; le caractère malaisé des communications; (p. 1248) : homogénéité des deux nouveaux départements ; bilan du développement de la Corse ; amélioration promise des transports de voyageurs.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Régionalisme corse (p. 1249, 1254) ; démographie en déclin (p. 1250) ; unité de l'île (p. 1250, 1251) ; département des Alpes-Maritimes (p. 1254, 1256) ; régionalisme administratif (p. 1250, 1255) ; découpage électoral (p. 1251) ; desserte maritime (p. 1251) ; désespoir des populations corses (p. 1252) ; Bastia (p. 1252, 1253) ; exemple de sous-administration (p. 1253) ; institutions régionales élues au suffrage universel direct (p. 1255) ; représentation électorale (p. 1255).

Intervention de M. Poniatowski, ministre (p. 1256) :

Indique qu'une réforme départementale analogue est à l'étude dans le Nord ; aides à l'industrie ; bilan des investissements (p. 1256).

EXAMEN DU PROJET DE LOI, n° 1413 (réorganisation de la Corse).

DISCUSSION DES ARTICLES :

Avant l'ART. 1er : retrait de l'*amendement n° 5* de M. Zuccarelli relatif à l'égalité des départements (p. 1257).

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* de M. Gerbet modifiant la dénomination des départements prévue dans le projet en « Corse-du-Sud » et « Haute-Corse » (p. 1257).

ART. 2 à 9 : adoption (p. 1258).

ART. 10 : retrait de l'*amendement n° 6* de M. Zuccarelli prévoyant une priorité d'affectation pour les fonctionnaires originaires de la Corse (p. 1258).

Adoption de l'article 10 (p. 1258).

ART. 11 et 12 : adoption (p. 1259).

ART. 13 : réservé (p. 1259).

Après l'ART. 13 : rejet des *amendements n°s 9* de M. Alfonsi et *4* de M. Gerbet relatifs à la composition du conseil régional (p. 1260).

ART. 13 (*suite*) : adoption (p. 1260).

Tableau annexe : délimitation des cantons ; adoption de l'*amendement n° 2* de M. Gerbet, conséquence du vote intervenu à l'article 1er (p. 1261).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Cermolacce : le groupe communiste vote contre.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 1261).

EXAMEN DU PROJET DE LOI, n° 1414 (composition de l'Assemblée nationale) (p. 1261).

ADOPTION de l'article unique (p. 1261).

EXAMEN DU PROJET DE LOI, n° 1415 (élection des députés) (p. 1262).

Tableau rectificatif des circonscriptions électorales (art. L 125 et L 337 du code électoral) ; adoption de l'*amendement n° 1* de M. Gerbet tirant la conséquence du changement de dénomination des départements (p. 1262).

ADOPTION de l'article unique (p. 1262).

EXAMEN DU PROJET DE LOI, n° 1416 (élection des sénateurs).

ART. UNIQUE : adoption (p. 1262) ;

Après l'ART UNIQUE : adoption d'un *amendement n° 1 rectifié* de M. Gerbet, rapporteur, prévoyant une option pour les sénateurs en cas de vacance de siège, qui devient un article additionnel (p. 1264) ; adoption du tableau annexe rectifié (p. 1264).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 1264).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 2991** PORTANT STATUT PARTICULIER POUR LA CORSE, présentée à l'Assemblée nationale le 15 juin 1977 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi COMMISSIONS D'ENQUÊTE, 44 ; RAPPORTS D'INFORMATION 19 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 387, 389 ; TABACS 1.

— **Affaire des « boues rouges ».** — *Voir* POLLUTION 2, après l'article 11 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 22.

— **Aménagement de la —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Tourisme [31 octobre 1974] (p. 5708, 5712).

— **Comité consultatif des lignes de —.** *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— **Conserverie de Casamozza en —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 565.

— **Fonds d'expansion économique de la —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1974] (p. 6852, 6854).

— **Indemnisation des sinistrés en —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 953.

— **Liaisons maritimes.** — *Voir* GRÈVE (DROIT DE) 2, LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Transports [30 octobre 1973] (p. 5091, 5093) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Tourisme [15 novembre 1973] (p. 5807) ; Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1973] (p. 6127, 6128) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Transports (Marine marchande) [18 novembre 1974] (p. 6675 à 6679).

— **Transfert à Ajaccio du commandement militaire de la —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 391.

— **Vignette automobile.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Comptes spéciaux du Trésor (discussion générale et amendement n° 241).

CORVETTE (Avions)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Transports. — III [30 octobre 1973] (p. 5056, 5064, 5069) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1974] (p. 6854).

COSMÉTIQUES

1. — PROJET DE LOI **n° 1484** MODIFIANT LE LIVRE V DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET CONCERNANT LA FABRICATION, L'IMPORTATION ET LA MISE SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS COSMÉTIQUES ET DES PRODUITS

D'HYGIÈNE CORPORELLE, présenté à l'Assemblée nationale le 2 avril 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 15 mai 1975 par M. Sourdille, n° 1646 ; adoption le 20 mai 1975 sous le titre : « Projet de loi modifiant le livre V du code de la santé publique et concernant la fabrication, le conditionnement, l'importation et la mise sur le marché des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelle. » — Projet de loi n° 269.

Transmis au Sénat le 21 mai 1975, n° 313 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 4 juin 1975 par M. Michel Labéguerie, n° 359 (année 1974-1975) ; adoption avec modification le 11 juin 1975. — Projet de loi n° 137.

Transmis à l'Assemblée nationale le 12 juin 1975 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 1748 ; rapport le 19 juin 1975 par M. Sourdille, n° 1769 ; adoption le 24 juin 1975. — Projet de loi n° 313.

Transmis au Sénat le 24 juin 1975 (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 436 (année 1974-1975) ; rapport le 25 juin 1975 par M. Michel Labèguerie, n° 446 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 29 juin 1975. — Projet de loi n° 173 (année 1974-1975).

Loi n° 75-604 du 10 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1975 (p. 7128) ; rectificatif *J.O.* du 16 juillet 1975 (p. 7281).

PREMIÈRE LECTURE [20 mai 1975] (p. 2874, 2894).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Sourdille, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Mme Veil, ministre de la santé, MM. Bastide, Juquin, Darinot, Mme Fritsch, MM. Millet, Lauriol, Daillet, Hamel, Jacques Blanc.*

Le texte proposé ne peut devenir une garantie du Gouvernement sur l'efficacité des produits cosmétiques (p. 2874) ; données juridiques et statistiques relatives aux produits cosmétiques (p. 2875) ; les différents aspects de la législation internationale et européenne (p. 2875, 2876).

Intervention de Mme Simone Veil, ministre de la santé (p. 2876) :

Les impératifs de santé publique rejoignent les intérêts des consommateurs dans le texte soumis au Parlement ; les difficultés de mettre en œuvre la réglementation actuelle fondée sur l'élaboration d'une liste des produits interdits : il paraît préférable d'interdire désormais l'emploi des substances vénéneuses selon le critère de la dose ; la procédure de déclaration d'ouverture des établissements de fabrication ; (p. 2877) : la nature et la portée du contrôle prévu.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les parfums (p. 2877) ; les abus de la chimie des cosmétiques (p. 2878) ; sels organiques ; le contrôle des produits entraînera des frais que, seules, les firmes puissantes pourront absorber (p. 2881) ; listes positives et listes négatives (p. 2879, 2883) ; centre antipoisons (p. 2881) ; les abus de la publicité en faveur des produits cosmétiques (p. 2881) ; la main-d'œuvre de l'industrie des cosmétiques est essentiellement féminine (p. 2881) ; femme-poupée, femme-objet (p. 2882) ; l'activité du service de répression des fraudes (p. 2883) ; le rôle réservé par le texte aux associations de consommateurs (p. 2884).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (liste des substances vénéneuses entrant dans la composition des produits d'hygiène) : retrait de l'*amendement n° 33* de M. Daillet portant définition des produits cosmétiques ; rejet de l'*amendement n° 1 corrigé* de M. Laborde au scrutin public (produits cosmétiques et produits d'hygiène corporelle) (p. 2885) ; liste des votants (p. 2891, 2892) ; adoption de l'*amendement n° 13 corrigé* de la commission des affaires culturelles assimilant à des médicaments certains produits d'hygiène corporelle ; le texte de l'*amendement n° 13 corrigé* devient l'article 1er (p. 2886).

ART. 2 : *article L 658-1 du code de la santé publique :* adoption (p. 2886).

Article L 658-2 du code de la santé publique (déclaration d'ouverture et d'exploitation des établissements de fabrication) : adoption de l'*amendement n° 14* de la commission étendant l'obligation aux établissements de conditionnement (p. 2886) ; rejet de l'*amendement n° 2* de M. Laborde imposant une autorisation préalable (p. 2887) ; adoption de l'*amendement n° 15* de la commission ayant le même objet que l'*amendement n° 14,* précédemment adopté (p. 2887) ; adoption de l'*amendement n° 16* de la commission exigeant une qualification professionnelle des respon-

sables de la fabrication (p. 2888) ; adoption de l'article (p. 2888).

Article L 658-3 du code de la santé publique : adoption de l'*amendement n° 17* de la commission : « sur formule intégrale » ; adoption de l'*amendement n° 18* de la commission relatif aux tests de toxicité transcutanée (p. 2888) ; rejet de l'*amendement n° 4* de M. Laborde sur la mise à disposition du public du dossiers (p. 2895) ; adoption de l'*amendement n° 26* de Mme Moreau tendant à assurer l'information du public ; adoption de l'*amendement n° 19* de la commission excluant de l'obligation de révélation du dossier et de la formule intégrale les parfums et compositions parfumantes (p. 2895) ; adoption de l'*amendement n° 20* et du *sous-amendement n° 28* présentés par la commission et relatifs à la protection du secret dans le centre de traitement des intoxications ; adoption de l'*amendement n° 11* de M. Lauriol (matières premières non chimiques définies) (p. 2896) ; adoption de l'article (p. 2896).

Article L 658-4 du code de la santé publique (suspension ou interdiction de mise sur le marché) : adoption de l'*amendement n° 21* de la commission visant à distinguer dans la procédure d'interdiction et de suspension le danger présenté par un produit et l'infraction commise par un laboratoire ; le texte de l'*amendement n° 21* devient l'article L 658-4 du code de la santé publique (p. 2896).

Article L 658-5 du code de la santé publique : adoption du texte commun des *amendements n° 7 rectifié* de M. Laborde et *n° 34* de M. Daillet prévoyant la consultation de l'académie nationale de médecine (p. 2897) ; retrait de l'*amendement n° 6* de M. Laborde portant création d'une section de l'hygiène corporelle au sein du conseil supérieur de l'hygiène publique de France ; adoption de l'article (p. 2897).

Article L 658-6 du code de la santé publique (listes des substances) : retrait de l'*amendement n° 37* de M. Daillet (listes catégorielles) (p. 2898) ; rejet par scrutin d'un *amendement n° 27* de M. Millet étendant à toutes les substances l'obligation d'une autorisation réglementaire (p. 2898) ; liste des votants (p. 2905, 2906) ; adoption de l'*amendement n° 8* de M. Laborde (consultation du comité national de la consommation) (p. 2898) ; adoption de l'*amendement n° 12* de M. Lauriol distinguant entre les agents conservateurs et les agents chimiques (p. 2898) ; rejet par scrutin public de l'*amendement n° 9* de M. Laborde posant le principe de listes positives (p. 2899) ; liste des votants (p. 2906, 2907) ; l'article est adopté (p. 2899).

Article L 658-7 du code de la santé publique (fixation par voie réglementaire des règles concernant l'emballage et l'étiquetage des produits) : adoption de l'*amendement n° 22* de la commission (extension aux caractères de la publicité) ; adoption de l'article (p. 2899).

Article L 658-8 du code de la santé publique (inspection sur place) : adoption des *amendements n° 23* et *n° 24* de la commission (extension aux établissements de conditionnement) ; adoption de l'article (p. 2899).

Article L 658-9 du code de la santé publique (procédure de constatation des infractions) : adoption (p. 2899).

Article L 658-10 du code de la santé publique (dispositions pénales) : adoption des *amendements n°s 29, 30* et *31* de la commission (extension aux conditionneurs) ; adoption du texte de l'article ; adoption de l'article 2 du projet de loi ainsi modifié (p. 2900).

ART. 3 (délais de mise en harmonie avec la nouvelle réglementation) : adoption de l'*amendement n° 25* de la commission fixant le délai de déclaration à un an et le délai de constitution des dossiers à trois ans (p. 2900) ; le texte de l'*amendement n° 25* devient l'article 3 (p. 2900).

SECONDE DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI (p. 2901).

ART. 2 : *article L 658-3 du code de la santé publique :* adoption par scrutin de l'*amendement n° 1* du Gouvernement (application du secret professionnel dans les conditions prévues à l'article 378 du code pénal) (p. 2902) ; liste des votants (p. 2907, 2908).

Le groupe communiste et le groupe socialiste s'abstiennent dans le vote sur l'ensemble de l'article 2 ; l'article 2, modifié, est adopté (p. 2902).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 32* de la commission tendant à insérer, après les mots « la fabrication », les mots : « le conditionnement » (p. 2902) ; en conséquence, le titre est ainsi modifié.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2902).

DEUXIÈME LECTURE [24 juin 1975] (p. 4640).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Sourdille, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Mme Veil, ministre de la santé.*

Régime particulier des parfums : listes positive et négative ; académie nationale de médecine et académie nationale de pharmacie (p. 4640).

Intervention de Mme Veil, ministre de la santé (p. 4640) :

En ce qui concerne les essais de produits, le Gouvernement est favorable à la rédaction du Sénat qui paraît apporter une solution plus souple en laissant aux décrets le soin d'adapter les modalités d'application aux diverses catégories de produits.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART 2 : *article L 658-3 du code de la santé publique :* adoption de l'*amendement n° 1* de la commission modifié par le *sous-amendement n° 4* du Gouvernement relatif à la fixation par décret des modalités d'essai de la tonicité transcutanée (p. 4641) ; adoption de l'article L 658-3 du code de la santé publique modifié (p. 4641).

Article L 658-5 du code de la santé publique : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission limitant la consultation au seul conseil supérieur d'hygiène publique de France (p. 4642).

Article L 658-6 du code de la santé publique : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission identique à l'amendement adopté à l'article précédent ; adoption du texte ainsi modifié (p. 4642).

Article L 658-7 du code de la santé publique : adoption (p. 4642) ; adoption de l'article 2 du projet de loi modifié (p. 4642).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Louis Darinot : le groupe socialiste et des radicaux de gauche, déçu de la faible portée des dispositions relatives à l'information des consommateurs, s'abstiendra dans le vote sur le texte (p. 4642).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4642).

— **Réglementation des** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Santé publique et sécurité sociale [16 novembre 1973] (p. 5915).

CO-SURVEILLANCE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 15 [11 mai 1976].

COTE-D'IVOIRE

— **République de** —. *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 146.

COTE-D'OR

Voir DÉPARTEMENTS 1.

COTEAUX CHAMPENOIS

Voir VINS 16.

COTISATION NATIONALE

Voir IMPÔTS LOCAUX 9.

COTISATIONS MUTUALISTES

— **sur arrérages de pensions.** — *Voir* IMPÔTS 2, article 9.

COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

— **Charges sociales des entreprises de main-d'œuvre.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 496.

— **dues au titre des salaires versés aux apprentis.** — *Voir* FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 9.

— **sur les salaires des jeunes travailleurs.** — *Voir* EMPLOI 5.

— **Déplafonnement des** —. *Voir* COMMERCE ET ARTISANAT 6 (p. 3978), après l'article 15 (p. 4244, 4245).

— **Exonération des — des retraités.** — *Voir* ASSURANCES MALADIE-MATERNITÉ.

— **Problème des arriérés.** — *Voir* AMNISTIES 1 [20 juin 1974])p. 2820, 2824, 2826), article 13 (p. 2847 à 2850) [10 juillet 1974] (p. 3483) ; COMMERCE ET ARTISANAT 6 (p. 3975, 3979, 3986, 4042, 4043, 4045, 4238), articles 13 et 15.

COUR DE CASSATION

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1348** TENDANT A COMPLÉTER LA LOI n° 67-523 DU 3 JUILLET 1967 RELATIVE A LA COUR DE CASSATION, présentée à l'Assemblée nationale le 3 décembre 1974 par M. Piot (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 12 décembre 1974 par M. Piot, n° 1392 ; adoption le 19 décembre 1974. — Proposition de loi n° 212.

Transmise au Sénat le 20 décembre 1974, n° 169 (année 1974-1975) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 20 décembre 1974 par M. Jean Geoffroy, n° 175 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 20 décembre 1974. — Proposition de loi n° 75 (année 1974-1975).

Loi n° 74-1102 du 26 décembre 1974, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1974 (p. 13068).

PREMIÈRE LECTURE [19 décembre 1974] (p. 8171).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur suppléant, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Le vide créé par la loi du 3 juillet 1967 (p. 8171) ; détachement d'un avocat général à la cour d'appel de Paris.

ADOPTION de l'article unique de la proposition de loi (p. 8172).

2. — PROJET DE LOI **n° 2619** MODIFIANT LA LOI n° 67-523 DU 3 JUILLET 1967 RELATIVE A LA COUR DE CASSATION, présenté à l'Assemblée nationale le 17 novembre 1976 par M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir CONSEIL CONSTITUTIONNEL (DÉCISIONS) 72 [*J.O.* du 23 juillet 1977] (p. 3902) ; FONCTIONNAIRES 8 [24 juin 1975] ; MAGISTRATS 1 [26 novembre 1975] ; PROCÉDURE PÉNALE 9 [24, 25 avril 1975] (p. 2087, 2171 et suivantes).

COUR DES COMPTES

1. — PROJET DE LOI **n° 2935** MODIFIANT LA LOI DU 16 MAI 1941 RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA COUR DES COMPTES, présenté à l'Assemblée nationale le 27 mai 1977 par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 15 juin 1977 par M. Foyer, n° 2993. — Adoption le 16 juin 1977. — Projet de loi n° 696.

PREMIÈRE LECTURE [16 juin 1977] (p. 3851, 3854).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation.*

L'objet du projet ; la modification des règles de recrutement de la Cour des comptes ; la composition et le recrutement de la Cour des comptes ; la modification des règles relatives à la nomination au tour extérieur des conseillers référendaires ; la suppression de l'exigence de la possession d'une licence en droit ; l'augmentation de l'âge minimum requis ; la suppression de la limitation du recrutement au tour extérieur aux cadres du ministère des finances ; l'amendement de la commission limitant les corps de recrutement pour préserver l'indépendance des conseillers référendaires ; le rejet de l'amendement de M. Pierre Joxe (p. 3851).

Intervention de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation :

La modification des conditions de recrutement au tour extérieur ; la mise à jour des textes statutaires de la Cour des comptes ; les inconvénients de l'amendement adopté par la commission ; l'amendement proposé par le Gouvernement (p. 3852).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur, Pierre Joxe, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du*

ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation.

ART. UNIQUE (modification du recrutement des auditeurs de la Cour des comptes au tour extérieur) : *amendement n° 3* de la commission (limitation du recrutement à certains corps de l'Etat) ; rejet du *sous-amendement n° 4* de M. Pierre Joxe (extension des possibilités de recrutement prévues dans l'*amendement n° 3*) (p. 3853) ; adoption de l'*amendement n° 3* (p. 3853) ; *amendement n° 5* du Gouvernement (diplômes indispensables à la nomination au tour extérieur) ; l'*amendement n° 5* devient sans objet (p. 3853) ; *amendement n° 1* de M. Pierre Joxe (limitation des conditions d'ancienneté aux services accomplis dans la fonction publique) ; l'*amendement n° 1* devient sans objet (p. 3853) ; rejet de l'*amendement n° 2* de M. Pierre Joxe (subordination des nominations à l'avis d'une commission) (p. 3854) ; le texte de l'*amendement n°3* devient l'article unique du projet de loi (p. 3854).

— **Dépôt du rapport de la Cour des comptes** [29 juin 1973] (p. 2705, 2706) : collaboration entre le Parlement et la Cour des comptes.

ORATEURS : *MM. Arnaud, premier président de la Cour des comptes, Icart, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.*

Voir aussi RAPPELS AU RÈGLEMENT 50.

— **Dépôt du rapport de la Cour des comptes** [20 juin 1974] (p. 2825).

ORATEURS : *MM. Arnaud, premier président de la Cour des comptes, Icart, président de la commission des finances, La Combe.*

Rapport constituant une pièce maîtresse de notre dispositif de contrôle des finances publiques ; suggère que les membres du Parlement soient associés aux travaux de la commission interministérielle chargée d'examiner les suites à donner au rapport ; collaboration entre la commission des finances et la Cour des comptes ; enquête en cours sur les taxes parafiscales.

Intervention de M. La Combe qui souhaite qu'une publicité plus large soit donnée à ce rapport.

Voir aussi RAPPELS AU RÈGLEMENT 247 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 154 ; LOIS DE RÈGLEMENT 2 [27 juin 1974] (p. 3004).

— **Dépôt du rapport de la Cour des comptes** [24 juin 1975] (p. 4646).

ORATEURS : *MM. Arnaud, premier président de la Cour des comptes, Icart, président de la commission des finances.*

Renouvelle ses suggestions afin que le Parlement puisse être associé aux travaux de la commission interministérielle chargée d'examiner les suites à donner au rapport de la Cour ; souligne la nouveauté de la procédure utilisée avec la collaboration des magistrats de la Cour des comptes pour l'examen de la loi de règlement.

Voir aussi LOIS DE RÈGLEMENT 3 [22 mai 1975] (p. 3013) ; FONCTIONNAIRES 8 [24 juin 1975].

— **Dépôt du rapport de la Cour des comptes** [30 juin 1976] (p. 4947).

ORATEURS : *MM. Arnaud, premier président de la Cour des comptes, Icart, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.*

La croissance et la modification des tâches dévolues à la Cour des comptes ; le contrôle *a posteriori* de la Cour sur l'exécution du budget d'action des administrations ; l'absorption par la Cour des comptes du contrôle des entreprises publiques ; le rôle de conseil de la Cour dans la préparation même du budget (p. 4947).

— **Dépôt du rapport de la Cour des comptes** [29 juin 1977] (p. 4416).

ORATEURS : *MM. Arnaud, premier président de la Cour des comptes, Icart, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.*

La nécessité de donner une dimension nouvelle au contrôle budgétaire ; exemple du projet de loi de règlement de l'exercice 1975 ; la collaboration entre la juridiction financière et les instances parlementaires appelée à se développer.

Voir aussi LOIS DE RÈGLEMENT 5.

— **Transfert à la — des attributions de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 9, article 6.

COUR SUPRÊME CONSTITUTIONNELLE

1. — PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE **n° 414** TENDANT A MODIFIER LE TITRE VII DE LA CONSTITUTION ET A CRÉER UNE COUR SUPRÊME CONSTITUTIONNELLE, présentée à l'Assemblée nationale le 29 mai 1973 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE n° **415** DÉTERMINANT LES RÈGLES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DE LA COUR SUPRÊME CONSTITUTIONNELLE, présentée à l'Assemblée nationale le 29 mai 1973 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE n° **503** TENDANT A MODIFIER LE TITRE VII DE LA CONSTITUTION, présentée à l'Assemblée nationale le 20 juin 1973 par M. Icart et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE n° **691** TENDANT A MODIFIER LES TITRES VII ET VIII DE LA CONSTITUTION, présentée à l'Assemblée nationale le 11 octobre 1973 par M. Médecin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE 4 [16 octobre 1973] (p. 4419, 4424, 4425, 4432 à 4437).

COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

1. — PROPOSITION DE LOI n° **2161** PORTANT SUPPRESSION DE LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Justice [17 novembre 1975] (p. 8475).

COURS D'APPEL

1. — PROJET DE LOI n° **2002** PORTANT DÉROGATION, EN CE QUI CONCERNE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES, AUX RÈGLES D'ORGANISATION JUDICIAIRE, présenté à l'Assemblée nationale le 21 novembre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 11 décembre 1975 par M. Gerbet, n° 2060 ; adoption le 17 décembre 1975 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 418.

Transmis au Sénat le 18 décembre 1975, n° 165 (année 1975-1976) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 18 décembre 1975 par M. André Mignot, n° 170 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 19 décembre 1975. — Projet de loi n° 69 (année 1975-1976).

Loi n° 75-1188 du 20 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 21 décembre 1975 (p. 13127).

PREMIÈRE LECTURE [17 décembre 1975] (p. 9936).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Krieg, Frédéric-Dupont, Ducoloné, Alain Bonnet, Foyer, président de la commission des lois.*

Éclatement de la cour de Paris ; la limitation de la compétence territoriale de la cour de Paris ; utilité de la création d'une nouvelle cour d'appel à Versailles (p. 9936, 9937).

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice :

Les raisons de la création d'une cour d'appel à Versailles ; les conditions et les caractéristiques de cette création ; les critères retenus pour l'attribution des compétences ; consulter les avocats et les auxiliaires de justice ; la création d'une cour d'appel à l'est de la région parisienne (p. 9938, 9939) ; rejet par scrutin de la question préalable de la commission (p. 9939) ; liste des votants (p. 9953).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le coût d'installation d'une cour d'appel à Versailles (p. 9940) ; l'hostilité de la population de la région parisienne à la création de nouveaux palais de justice ; la procédure utilisée par le Gouvernement (p. 9940, 9941, 9942) ; la nécessité d'affecter des crédits aux services pénitentiaires, à l'éducation surveillée (p. 9942) ; l'extension de l'aide judiciaire ; la baisse d'influence de la cour de Paris ; l'inexistence d'une véritable décentralisation (p. 9943).

DISCUSSION de l'ART. UNIQUE (régime provisoire des attributions dévolues à la cour

de Versailles) : adoption par scrutin (p. 9944) ; liste des votants (p. 9954).

Après l'ART. UNIQUE : retrait de l'amendement n° 1 de M. Gerbet (p. 9944) ; adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 9944).

— **Situation des avoués de** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT, 1020.

COURS D'ASSISES

Voir PROCÉDURE PÉNALE 15.

COURSE DE LA PAIX (Berlin-Prague-Varsovie)

— **Absence de coureurs cyclistes français.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT, 424.

COURSES HIPPIQUES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 155** TENDANT A LA RÉPRESSION DE L'USAGE DES STIMULANTS OU TRANQUILLISANTS A L'OCCASION DES COMPÉTITIONS HIPPIQUES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. La Combe (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 6 juin 1974 par M. Bernard Marie n° 1053.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), Article 19 (p. 7304) ; PARI MUTUEL URBAIN.

— **Eclairage des tribunes de Longchamp.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 460.

— **Organisation dans les DOM.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES **781** [5 décembre 1973] (p. 6659).

CRÉANCES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1215** TENDANT A FACILITER L'EXÉCUTION DE CERTAINES DÉCISIONS DE JUSTICE, présentée à l'Assemblée nationale le 9 octobre 1974 par M. Frédéric-Dupont (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1318** TENDANT A RÉPRIMER LES RÉDACTIONS ABUSIVES DE LETTRES DE RECOUVREMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1974 par M. Pierre Arraut et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROJET DE LOI RELATIF A CERTAINES FORMES DE TRANSMISSION DES CRÉANCES **n° 1948,** présenté au Sénat le 18 septembre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 506 (année 1974-1975) ; rapport le 23 octobre 1975 par M. Jacques Thyraud, n° 32 (année 1975-1976) ; adoption le 30 octobre 1975. — Projet de loi n° 16 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 31 octobre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1948 ; rapport le 2 avril 1976 par M. Richomme, n° 2146 ; adoption le 30 avril 1976. — Projet de loi n° 471.

Transmis au Sénat le 4 mai 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 284 (année 1975-1976) ; rapport le 13 mai 1976 par M. Thyraud, n° 301 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 2 juin 1976. — Projet de loi n° 147 (année 1975-1976).

Loi n° 76-519 du 15 juin 1976, publiée au *J.O.* du 16 juin 1976 (p. 3611).

PREMIÈRE LECTURE [30 avril 1976] (p. 2530).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Richomme, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Lecanuet, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Lutter contre les abus auxquels donne lieu la transmission des créances hypothécaires ; la pratique du billet à ordre notarié établi au porteur ; l'interdiction de l'établissement de « grosses au porteur » ; la réglementation stricte de la technique de la transmission par endossement des titres exécutoires à ordre.

Intervention de M. Lecanuet, ministre d'Etat, garde des sceaux :

L'exemplarité des modalités d'élaboration du texte ; la contribution du Conseil d'Etat ;

l'accroissement du coût des transmissions hypothécaires ; les obligations et les garanties des créanciers particuliers (p. 2536).

DISCUSSION DES ARTICLES [30 avril 1976] (p. 2530) :

ORATEURS : *MM. Richomme, rapporteur, Lecanuet, ministre d'Etat, Foyer, président de la commission des lois.*

ART. 1er (remplacement du terme « grosse » par celui de « copie exécutoire ») (p. 2530) : *amendement n° 1* de la commission (contenu de la copie exécutoire) ; adoption du *sous-amendement n° 7* du Gouvernement (reprise de l'intégralité des clauses de l'acte dans la copie exécutoire) (p. 2532) ; adoption de l'*amendement n° 1* (p. 2532) ; le texte de l'*amendement n° 1* devient l'article 1er.

ART. 2 (interdiction des copies exécutoires au porteur ou à ordre en représentation de certaines créances) : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (suppression de l'interdiction des copies exécutoires à ordre en représentation de certaines créances) ; (p. 2532) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2532).

Après l'ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (conditions dans lesquelles peut être créée une copie exécutoire à ordre) (p. 2532).

ART. 3 (mention obligatoire de la transmission à ordre dans l'acte d'origine) : adoption (p. 2532).

ART. 4 (mentions dont doit faire état la copie exécutoire) : adoption (p. 2532).

ART. 5 (procédure d'endossement de la copie exécutoire à ordre) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (cas de domiciliation du débiteur chez le notaire) (p. 2533) ; l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 2533).

ART. 6 (modalités de paiement du capital) : adoption (p. 2533).

ART. 7 (inopposabilité des exceptions en cas de transmission de créances à ordre) : adoption (p. 2533).

ART. 8 (absence de responsabilité solidaire des titulaires successifs de la créance en cas d'insolvabilité du débiteur) : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 2533) ; le texte de l'*amendement n° 5* devient l'article 8 (p. 2533).

ART. 9 (formalités de mainlevée de l'inscription hypothécaire) : adoption (p. 2533).

ART. 10 (champ d'application de la loi) : adoption (p. 2533).

ART. 11 (extension du champ d'application de la loi à certaines créances) : adoption (p. 2533).

ART. 12 (cas des créances représentées par des billets à ordre ou effets négociables) : adoption (p. 2533).

ART. 13 (opérations n'entrant pas dans le champ d'application de la loi) : adoption (p. 2533).

ART. 14 (autres opérations n'entrant pas dans le champ d'application de la loi) : adoption (p. 2534).

ART. 15 (conditions d'application dans le temps de la loi) : adoption (p. 2534).

ART. 16 (caractère d'ordre public des dispositions du projet) : adoption (p. 2534).

Après l'ART. 16 : adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (application des dispositions de la loi aux territoires d'outre-mer) (p. 2534).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2534).

4. — PROJET DE LOI **n° 3224** RELATIF A LA RÉPRESSION DE L'ORGANISATION FRAUDULEUSE DE L'INSOLVABILITÉ, présenté au Sénat le 30 juin 1977 par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 486 (année 1976-1977) ; rapport le 20 octobre 1977 par M. Geoffroy, n° 35 (année 1977-1978) ; adoption le 16 novembre 1977. — Projet de loi n° 22 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 17 novembre 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 3224 ; rapport le 2 décembre 1977 par M. Gerbet, n° 3276 ; adoption le 9 décembre 1977. — Projet de loi n° 799.

PREMIÈRE LECTURE [9 décembre 1977] (p. 8541).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

La limitation du projet de loi aux créanciers d'aliments et aux créanciers des dommages et intérêts ; les éléments constitutifs de la nouvelle infraction ; les créanciers concernés ; l'incrimination des actes onéreux présumés frauduleux en raison de leur caractère fictif ou du déséquilibre manifeste entre les droits et les obligations des parties ; la suppression de la référence à la notion de lésion par le Sénat ; la prescription de l'action publique ; les sanctions pénales prévues ; l'action directe du créancier contre les tiers complices ; l'extension de la portée du projet aux créances contractuelles lorsque le débiteur a obtenu de la juridiction compétente la mainlevée des mesures conservatoires provisoires prises à son encontre ; le vote favorable recommandé par la commission (p. 8541, 8542).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

La déliquance astucieuse ; la multiplication des formes nouvelles de délinquance économique ; l'absence de recours du créancier devant la fausse insolvabilité ; l'application des recommandations 36 et 37 du rapport « Réponses à la violence » ; le caractère préventif du projet ; les bénéficiaires du texte ; l'exclusion du bénéfice de la loi des créanciers contractuels ; l'exception prévue pour les créances d'aliments (p. 8542).

DISCUSSION DES ARTICLES [9 décembre 1977] (p. 8543).

ORATEURS : *MM. Foyer, Gerbet, rapporteur, Claudius-Petit, Peyrefitte, garde des sceaux.*

ART. UNIQUE (création de l'infraction d'organisation frauduleuse de l'insolvabilité et répression de celle-ci) : adoption de l'*amendement n° 2* de M. Bolard (extension de la protection contenue par le texte à l'ensemble des créanciers sans distinction de la source de l'obligation) (p. 8546) ; adoption des *amendements n°s 4, 5* et *6* de M. Bolard, conséquence de l'adoption de l'*amendement n° 2* (p. 8556) ; adoption de l'article unique du projet de loi ainsi modifié (p. 8546).

Après l'ART. UNIQUE : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (extension de la portée du projet aux créances contractuelles dans le cas où le débiteur a obtenu de la juridiction compétente la mainlevée des mesures consevatoires prises à son encontre ou a mis à profit la durée de la procédure pour organiser son insolvabilité) (p. 8546).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8546).

Voir aussi EXPLOITANTS AGRICOLES 11, 13 et 14.

— des entreprises en difficulté. — *Voir* ENTREPRISE 7.

CRÉATION ARTISTIQUE

Voir CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU [3 décembre 1974] (p. 7295 et suivantes) ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 7 à 12 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 259.

CRÈCHES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 74** TENDANT A INSTITUER, DANS LE SECTEUR PRIVÉ, UNE CONTRIBUTION PATRONALE OBLIGATOIRE A TITRE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION ET AU FONCTIONNEMENT DE CRÈCHES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par Mme Moreau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; retirée le 19 juin 1973 (p. 2286).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 555** TENDANT A INSTITUER, DANS LE SECTEUR PRIVÉ, UNE CONTRIBUTION PATRONALE OBLIGATOIRE A TITRE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION ET AU FONCTIONNEMENT DE CRÈCHES, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par Mme Moreau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 22 octobre 1974 par Mme Moreau n° 1260.

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 10 [5, 6 juin 1974] (p. 2495) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Santé publique et sécurité sociale [16 novembre 1973] (p. 5904, 5910, 5915, 5916, 5925, 5927, 5939, 5954) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Santé publique et action sociale [29 octobre 1974] ; PUÉRICULTRICES 1 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 152.

CRÉDIT

1. — PROJET DE LOI **n° 752** RENDANT APPLICABLES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER LES DISPOSITIONS DU TITRE III DE L'ORDONNANCE n° 67-838 DU 28 SEPTEMBRE 1967 PORTANT RÉFORME DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES, présenté à l'Assemblée nationale le 9 novembre 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ; rapport le 21 mai 1975 par M. de Rocca Serra, n° 1671 ; adoption le 22 mai 1975. — Projet de loi n° 272.

Transmis au Sénat le 23 mai 1975, n° 321 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation) ; rapport le 9 octobre 1975 par M. Maurice Blin, n° 11 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 16 octobre 1975. — Projet de loi n° 8 (année 1975-1976).

Loi n° 75-989 du 29 octobre 1975, publiée au *J.O.* du 30 octobre 1975 (p. 11182).

PREMIÈRE LECTURE [22 mai 1975] (p. 3011).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. de Rocca Serra, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.*

Extension aux TOM de la réforme du crédit à moyen terme mise en place par l'ordonnance n° 67-838 du 28 septembre 1967 (p. 3011) ; bilan des circuits de crédit à moyen terme dans les TOM (p. 3012).

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (p. 3012) :

La procédure actuelle de réescompte est gênante pour l'établissement de crédit, pour l'emprunteur, pour l'organisme financier ; le contrat de prêt unique sera le nouveau titre représentatif du crédit ; le rôle de la caisse centrale de coopération économique, institut d'émission pour le territoire des Afars et des Issas.

ADOPTION de l'article unique du projet de loi (p. 3012).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 904** TENDANT A RÉPRIMER L'UTILISATION ABUSIVE DES CARTES DE PAIEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par MM. Tissandier et Joanne (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 909** PORTANT RÉGLEMENTATION DU CRÉDIT A LA CONSOMMATION DES PARTICULIERS PAR L'INSTITUTION DE « RATIOS D'ENGAGEMENTS » ET A LA CRÉATION D'UN « CARNET D'ENGAGEMENT » (modification du titre [2 avril 1974]), présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Dhinnin (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

3 bis. — PROPOSITION DE LOI **n° 2163** RELATIVE AUX AGENCES RÉGIONALES D'INVESTISSEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Caro (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 2459** RELATIVE A LA PROTECTION DE L'ACHETEUR A CRÉDIT, EN CAS DE DÉFAILLANCE DU VENDEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1976 par M. Besson et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROJET DE LOI **n° 2547** RELATIF A L'INFORMATION ET A LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DANS LE DOMAINE DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT, présenté au Sénat le 15 juin 1976 par M. Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois), n° 349 (année 1975-1976) ; rapport le 5 octobre 1976 par M. Jacques Thyraud, n° 9 (année 1976-1977) ; adoption le 12 octobre 1976. — Projet de loi n° 2 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 13 octobre 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2547 ; rapport le 1er juin 1977 par M. Burckel, n° 2950 ; rapport supplémentaire le 3 octobre 1977 par M. Burckel, n° 3123 ; adoption le 6 octobre 1977 sous le titre : Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit. » — Projet de loi n° 765.

Transmis au Sénat le 11 octobre 1977 (renvoyé à la commission des lois), n° 8 (année 1977-1978) ; rapport le 3 novembre 1977 par M. Jacques Thyraud, n° 60 (année 1977-

1978) ; adoption avec modification le 8 novembre 1977. — Projet de loi n° 17 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 9 novembre 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 3206 ; rapport le 1er décembre 1977 par M. Burckel, n° 3275 ; adoption le 8 décembre 1977.

Projet de loi n° 798. — Demande de commission mixte paritaire le 13 décembre 1977 ; rapport le 15 décembre 1977 par M. Burckel, au nom de la commission mixte paritaire, n° 3363 ; adoption le 20 décembre 1977. — Projet de loi n° 850.

Transmis au Sénat le 9 décembre 1977 (renvoyé à la commission des lois), n° 150 (année 1977-1978) ; rapport le 15 décembre 1977 par M. Jacques Thyraud, au nom de la commission mixte paritaire, n° 183 (année 1977-1978) ; adoption définitive le 21 décembre 1977. — Projet de loi n° 90 (année 1977-1978).

Loi n° 78-22 du 10 janvier 1978, publiée au *J.O.* du 11 janvier 1978 (p. 299).

PREMIÈRE LECTURE [6 octobre 1977] (p. 5918).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Burckel, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation, MM. Darinot, Ferretti, Kalinsky, Daillet, Charles Bignon, Foyer.*

Motion de renvoi en commission de M. Charles Bignon : M. Charles Bignon, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat.

Les vicissitudes de procédure subies par le texte : le dépôt et le retrait de la question préalable de M. Bignon ; les critiques relatives au texte issu des travaux du Sénat ; les dangers de la faculté de renonciation pour le consommateur et pour le commerçant (p. 5918) ; les propositions nouvelles de la commission : l'élargissement du champ d'application de la loi, son application au crédit immobilier, l'information du consommateur, donner à la faculté de rétractation un caractère exceptionnel, clarifier les relations entre le contrat de crédit et le contrat de vente ; l'exonération du droit de timbre des contrats régis par la présente loi (p. 5919).

Intervention de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation.

Les mesures prises dans le passé par le Gouvernement pour protéger les emprunteurs ; les caractéristiques du projet ; son champ d'application ; sa non-application au crédit immobilier et aux opérations de crédit faites par des non-professionnels ; les objectifs fondamentaux du texte : l'information du consommateur, le bénéfice d'un délai de réflexion pour celui-ci, la création d'un lien juridique entre le contrat de vente et le contrat de prêt (p. 5920) ; la protection du consommateur contre des pénalités excessives ; la concertation réalisée entre le Gouvernement et la commission ; les amendements acceptés par le Gouvernement ; la possibilité de réduire dans certains cas le délai de réflexion ; le développement du crédit et la diversification des formes de crédit (p. 5921).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le développement du crédit à la consommation (p. 5921, 5924, 5926) ; les inégalités existant devant le crédit ; le crédit, élément d'érosion du pouvoir d'achat ; la nécessité de réduire les inégalités, d'éliminer le crédit à la consommation pour les biens de luxe ; la création de prêts personnels pour les familles ; l'incidence des frais de dossier sur les coûts du crédit ; la suppression des clauses pénales ; la protection en cas de chômage (p. 5922) ; l'affaire Marlinge ; les grands axes de la politique globale de la consommation du Gouvernement ; les amendements déposés par M. Ferretti (p. 5923) ; les retards apportés à l'examen du texte ; les amendements déposés par les communistes ; les aspects positifs du texte (p. 5924) ; le lien entre contrat de prêt et contrat de vente ; la protection du consommateur : le droit de repentir (p. 5925) ; les lacunes du texte : la création de coûts supplémentaires au crédit ; le désavantage des acheteurs au comptant (p. 5926) ; le problème du crédit immobilier (p. 5923, 5925, 5926) ; la réduction du délai de réflexion (p. 5923, 5925) ; les inconvénients du droit de rétractation (p. 5925, 5927) ; l'élaboration de contrats types (p. 5923, 5925, 5928) ; l'élaboration progressive d'une politique de la consommation ; l'inadaptation du droit traditionnel des contrats au développement du crédit (p. 5926) ; l'incapacité de la théorie traditionnelle des vices du consentement à résoudre les problèmes posés par le développement du crédit ; la nécessité de créer des procédés juridiques préventifs ; les dangers de l'extinction de la dette par le décès (p. 5927) ; l'existence d'une protection des héritiers contre une succession déficitaire ; l'inapplicabilité de

la suppression de l'exécution de l'obligation ; la nécessité de revoir les dispositions relatives au recours à la justice (p. 5928).

Intervention de Mme Scrivener, secrétaire d'Etat :

La consultation des organismes de consommateurs par le Gouvernement pour l'élaboration du texte et ses décrets d'application ; la volonté du Gouvernement de généraliser l'opération « Boîte postale 5000 » ; la question du crédit immobilier ; la position du Gouvernement sur les contrats types (p. 5928) ; l'absence de délai de réflexion en matière immobilière ; l'opposition du Gouvernement à l'article 4 *ter* (p. 5929).

DISCUSSION SUR LA MOTION DE RENVOI EN COMMISSION DÉPOSÉE PAR M. CHARLES BIGNON :

La nécessité de régler le problème du droit de timbre de dimension ; le risque de voir l'offre préalable prévue par le texte taxée deux fois (p. 5929).

Intervention de Mme Scrivener, secrétaire d'Etat :

L'article 899 du code général des impôts exonère les contrats de vente ; le caractère accessoire du contrat de prêt par rapport au contrat de vente (p. 5929) ; le retrait de la motion de renvoi en commission de M. Bignon (p. 5929).

DISCUSSION DES ARTICLES [6 octobre 1977] (p. 5929).

ORATEURS : *M. Burckel, rapporteur, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat, MM. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, Darinot, Villa, Charles Bignon, Maisonnat, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Hamel, Ferretti, Dupilet, Kalinsky, Daillet, Gantier, L'Huillier, Masson.*

ART. 1er A (qualification des personnes auxquelles le projet de loi s'applique) : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 68* de la commission (p. 5930) ; adoption de l'article 1er A (p. 5930).

ART. 1er (opérations entrant dans le champ d'application de la loi) : adoption de l'*amendement n° 69* de la commission (suppression des distinctions entre les différents types de crédits et généralisation de l'application de la loi) dont le texte devient l'article 1er (p. 5930) ; les *amendements identiques n°s 5* de la commission de la production et *50* de M. Forni deviennent sans objet (précisent que le crédit gratuit est soumis aux dispositions de la loi) (p. 5930).

ART. 1er *bis* (catégories de crédits exclues du champ d'application de la loi) : rejet des *amendements* identiques *n°s 6* de la commission de la production et *51* de M. Forni (exclusion du champ d'application de la loi des prêts dont la durée est inférieure ou égale à trois mois et dont le montant est inférieur au SMIC) (p. 5931) ; adoption de l'*amendement* rédactionnel *n° 70* de la commission (p. 5931) ; rejet de l'*amendement n° 18* de M. Kalinsky (suppression des dispositions de l'article 1er *bis* excluant de l'application de la loi les opérations de crédit de faible montant ou de faible durée) (p. 5932) ; adoption de l'*amendement* n° *71* de la commission (exclusion de l'application de la loi des prêts dont la valeur est inférieure au SMIC) (p. 5932) ; rejet de l'*amendement n° 134* de M. Huguet (extension de la loi aux opérations destinées à financer les besoins d'une activité professionnelle) (p. 5932) ; retrait de l'*amendement n° 72* de la commission (application de la loi au crédit immobilier) (p. 5932) ; rejet de l'*amendement n° 19* de Mme Constans (soumission des opérations de crédit immobilier à la loi) (p. 5933) ; retrait de l'*amendement n° 111* de M. Darinot (application de la loi aux opérations de crédit immobilier) (p. 5932) ; *amendement n° 108* du Gouvernement (énumération des opérations immobilières exlues de l'application du projet) ; rejet du *sous-amendement n° 129* de la commission à l'*amendement n° 108* (suppression de la disposition de l'*amendement n° 108* relative à la fixation d'un montant minimum des fournitures de matériel excluant l'application de la loi) (p. 5933) ; adoption de l'*amendement n° 108* (p. 5933) ; adoption de l'article 1er *bis*, ainsi modifié (p. 5933).

ART. 2 A (réglementation de la publicité concernant les opérations de crédit) : *amendement n° 73* de la commission (publication obligatoire du coût total et du taux effectif global du crédit) ; rejet des *sous-amendements n°s 101* de M. Villa et *126* de M. Bignon (publicité du taux d'intérêt annuel effectif du crédit) (p. 5933) ; retrait du *sous-amendement n° 112* de M. Darinot (publicité du taux effectif global du crédit) (p. 5933) ; adoption de l'*amendement n° 73*, dont le texte devient l'article 2 A (p. 5933).

ART. 2 (forme et clauses obligatoires des contrats de crédit) : *amendement n° 74* de la commission (existence d'une offre préalable et personnelle de crédit ; établissement de modèles types d'offres préalables) ; rejet du *sous-amendement n° 122* de M. Darinot (mention obligatoire pour une ouverture de crédit portant sur un crédit fractionné) (p. 5934) ; rejet du *sous-amendement n° 130* de M. Ferretti (indication des modalités de calcul du

coût total ventilé du crédit) (p. 5935) ; rejet du *sous-amendement n° 133* de M. Darinot (obligation de mentionner le taux effectif global du crédit) (p. 5935) ; rejet du *sous-amendement n° 102* de M. Villa (mention du taux d'intérêt annuel effectif du crédit) (p. 5936) ; rejet du *sous-amendement n° 136* de M. Ferretti (non-prise en compte de la souscription de parts sociales dans le coût total du crédit) (p. 5936) ; adoption de l'*amendement n° 74* dont le texte devient l'article 2 (p. 5936).

Après l'ART. 2 : retrait de l'*amendement n° 20* de M. Kalinsky (obligation des organismes de crédit) (p. 5941).

ART. 2 *bis* (réglementation applicable aux lettres de change et billets à ordre) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 75* de la commission (p. 5941) ; l'article 2 *bis* est donc supprimé (p. 5941).

ART. 2 *ter* (interdiction pesant sur les vendeurs et prestataires de services) : adoption des *amendements* identiques de suppression de l'article *n°s 76* de la commission et *25* de M. Ferretti (p. 5942) ; l'article 2 *ter* est donc supprimé et l'*amendement n° 109* du Gouvernement devient sans objet (p. 5942).

ART. 3 : supprimé par le Sénat (p. 5942).

ART. 4 A (la demande de crédit n'engage son auteur qu'à partir du moment où elle est acceptée) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 77* de la commission (p. 5942) ; l'article 4 A est donc supprimé (p. 5942).

ART. 4 (institution d'un délai de réflexion au profit de l'emprunteur) : adoption de l'*amendement n° 78* de la commission (conditions d'exercice du droit de rétractation) (p. 5942) ; réserve de l'*amendement n° 32* de M. Daillet (raccourcissement exceptionnel du délai de 7 à 3 jours) (p. 5943) ; l'*amendement n° 2* de M. Valbrun n'est pas soutenu (p. 5943) ; adoption de l'*amendement* rédactionnel *n° 79* de la commission (p. 5943) ; adoption de l'article 4, ainsi modifié (p. 5943).

ART. 4 *bis* (interdiction d'enregistrer l'exercice de la faculté de renonciation sur un fichier) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 80* de la commission (p. 5943) ; en conséquence, l'article 4 *bis* est supprimé (p. 5943).

Après l'ART. 4 *bis* : *amendement n° 81* de la commission (cas de cessation des obligations de l'emprunteur) ; rejet du *sous-amendement n° 133* de M. Kalinsky (précisions relatives à l'*amendement n° 81*) (p. 5947) ; rejet du *sous-amendement n° 114* de M. Darinot (extension de l'*amendement n° 81* à tout licenciement) (p. 5947) ; rejet du *sous-amendement n° 131* de M. Bérard (possibilité pour le juge de réduire la portée de la protection dont bénéficie l'emprunteur) (p. 5947) ; rejet de l'*amendement n° 81* (p. 5947) ; retrait de l'*amendement n° 127* de M. Bignon (cas de cessation des obligations de l'emprunteur) (p. 5946) ; *amendement n° 138* de M. Foyer (possibilité de suspendre l'exécution des obligations du débiteur par ordonnance du juge d'instance) ; adoption du *sous-amendement n° 139* de M. Huguet (mention du licenciement comme cause de suspension des obligations de l'emprunteur) (p. 5947) ; adoption de l'*amendement n° 138* (p. 5947).

ART. 5 (point de départ des obligations de l'emprunteur) : *amendement n° 82* de la commission (lien entre les obligations de l'emprunteur et la livraison du bien, versement direct du prêteur au vendeur en cas de crédit affecté) ; adoption du *sous-amendement n° 110* du Gouvernement (suppression du versement direct du prêteur au vendeur) (p. 5948) ; adoption de l'*amendement n° 82*, ainsi modifié (p. 5948) ; rejet de l'*amendement n° 21* de M. Maisonnat (cas de suspension du contrat de financement) (p. 5948) ; *amendement n° 26* de M. Ferretti (subordination de toute décision judiciaire suspendant les obligations de l'emprunteur à un appel en déclaration de jugement commun du prêteur par le vendeur ou l'emprunteur) ; adoption du *sous-amendement n° 83* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 5949) ; adoption de l'article 5, ainsi modifié (p. 5949).

Après l'ART. 5 : *amendement n° 27* de M. Ferretti (possibilité pour le prêteur de se retourner contre le vendeur en cas de résolution du contrat de vente de son fait) ; adoption du *sous-amendement n° 84* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 5949) ; adoption de l'*amendement n° 27* (p. 5949).

ART. 6 (subordination de la réalisation du contrat de vente à l'obtention du prêt) : *amendement n° 85* de la commission (nouvelle rédaction de l'article : interdépendance des contrats de vente et de prêts ; modalités du droit de rétractation ; intérêts dus par le vendeur) ; rejet du *sous-amendement n° 128* de M. Bignon (suppression des dispositions relatives aux règles applicables en cas de livraison du bien dans le délai de rétractation) (p. 5951) ; rejet du *sous-amendement n° 137* de M. Kalinsky (taux d'intérêt applicable au remboursement des avances faites par l'emprunteur) (p. 5951) ; rejet des *sous-amendements identiques n°s 115* de M. Darinot et *135* de M. Huguet (taux d'intérêt des sommes remboursées par le vendeur à l'acheteur)

(p. 5951) ; adoption du *sous-amendement n° 125* de M. Daillet (dispositions relatives au paiement comptant) (p. 5951) ; adoption de l'*amendement n° 85,* ainsi modifié, dont le texte devient l'article 6 (p. 5951) ; retrait de l'*amendement n° 32,* précédemment réservé à l'article 4 (p. 5950).

Après l'ART. 6 : adoption de l'*amendement n° 86* de la commission (dispositions applicables aux lettres de change et billets à ordre) (p. 5952).

ART. 7 (montant des indemnités dues au titre des intérêts non encore échus en cas de remboursement anticipé) : rejet de l'*amendement n° 104* de Mme Constans (interdiction des clauses obligeant l'emprunteur à verser une indemnité en cas de remboursement anticipé) (p. 5952) ; rejet des *amendements* identiques *n°s 13* de la commission de la production et *58 de* M. Forni (interdiction des clauses obligeant à verser des indemnités en cas de remboursement anticipé) (p. 5952) ; adoption de l'*amendement n° 87* de la commission (suppression de la référence à l'article 1152 du code civil) (p. 5952) ; adoption de l'article 87, ainsi modifié (p. 5952).

ART. 8 (règles applicables au remboursement en cas de défaillance de l'emprunteur) : rejet au scrutin public de l'*amendement n° 59* de M. Forni (taux d'intérêt applicable aux sommes dues) (p. 5953) ; liste des votants (p. 5963, 5964) ; rejet au scrutin public des *amendements* identiques *n°s 14* de la commission de la production et *60* de M. Forni (suppression de la possibilité pour le prêteur de demander à l'emprunteur défaillant une indemnité fixée suivant un barème déterminé par décret) (p. 5953) ; liste des votants (p. 5964, 5965) ; rejet au scrutin public de l'*amendement n° 61* de M. Forni (possibilité de suspendre le paiement par décision judiciaire en cas de perte d'emploi) (p. 5964) ; liste des votants (p. 5965, 5966) ; adoption de l'article 8 (p. 5954).

ART. 9 (règles applicables en cas de défaillance de l'emprunteur dans un contrat de location-vente ou dans un contrat de location assorti d'une promesse de vente) : retrait de l'*amendement n° 105* de M. Villa (même objet que les *amendements n°s 15* de la commission de la production et *62* de M. Forni : interdiction des pénalités contractuelles en cas de défaillance dans l'exécution des contrats visés par l'article 9) (p. 5955) ; liste des votants (p. 5966, 5967) ; adoption de l'*amendement n° 124* de M. Daillet (fixation des modalités de calcul de l'indemnité) (p. 5954) ; adoption de l'article 9, ainsi modifié (p. 5954).

Après l'ART. 9 : rejet de l'*amendement n° 23* de M. Villa (compétence territoriale applicable en cas de litige) (p. 5955) ; rejet de l'*amendement n° 106* de M. Kalinsky (interdiction des poursuites contre l'emprunteur en cas de perte d'emploi) (p. 5955).

ART. 10 (interdiction de mettre à la charge de l'emprunteur en cas de défaillance ou de remboursement anticipé des pénalités autres que celles prévues aux articles 7 à 9) : adoption (p. 5955).

ART. 11 (déchéance du droit aux intérêts en cas d'inobservation des dispositions de l'article 2 pour le prêteur) : rejet des *amendements n°s 116* et *117* de M. Darinot (extension de l'application de l'article 11 à d'autres articles du projet) (p. 5955) ; adoption de l'*amendement n° 89* de la commission (amendement de coordination) (p. 5955) ; adoption de l'article 11, ainsi modifié (p. 5955).

Après l'ART. 11 : rejet de l'*amendement n° 24* de Mme Constans (interdiction pour le prêteur de prendre d'autres garanties que la caution) (p. 5956).

ART. 12 (sanctions applicables en cas de non-respect des formalités prévues dans le projet) : adoption de l'*amendement* de coordination *n° 90* de la commission (p. 5956) ; rejet de l'*amendement* formel *n° 119* de M. Darinot (p. 5956) ; adoption des *amendements* identiques *n°s 91* de la commission et *118* de M. Darinot (possibilité pour le tribunal d'ordonner la publication du jugement et la rectification de la publicité) (p. 5956) ; adoption de l'article 12, ainsi modifié (p. 5956).

ART. 13 (sanctions des infractions) : adoption des *amendements* rédactionnels *n°s 92, 93, 94, 95, 96* de la commission (p. 5957) ; retrait de l'*amendement n° 33* de M. Daillet (peine applicable en cas de renonciation au bénéfice du délai prévu à l'alinéa 1er de l'article 4) (p. 5957) ; adoption de l'article 13, ainsi modifié (p. 5957).

Après l'ART. 13 : retrait de l'*amendement n° 30* de M. Ferretti (amendement à l'article 6 proposé par le Sénat) (p. 5957).

ART. 14 (application de l'ordonnance du 30 juin 1945 pour la constatation et la poursuite des infractions à la présente loi) : rejet de l'*amendement n° 63* de M. Forni (énumération des fonctionnaires habilités à poursuivre les infractions aux dispositions de la présente loi) (p. 5957) ; adoption de l'article 14 (p. 5957).

ART. 14 *bis* (compétence pour les litiges nés de l'application de la loi. — Délais d'ac-

tion pour ces litiges) : rejet de l'*amendement* de suppression n° *31* de M. Ferretti (p. 5957) ; retrait des *amendements* identiques *n*os *16* de la commission de la production et *64* de M. Forni (compétence territoriale du tribunal d'instance) (p. 5958) ; rejet de l'*amendement n° 120* de M. Darinot (point de départ du délai prévu à l'article 14 *bis*) (p. 5958) ; adoption de l'article 14 *bis* (p. 5958).

ART. 15 (caractère d'ordre public des dispositions de la présente loi) : adoption (p. 5958).

ART. 16 (extension des sanctions prévues par l'article 13 aux infractions à la réglementation des ventes à crédit) : retrait des *amendements n*os *97* de la commission et *65* de M. Forni (conséquence du rejet de l'*amendement n° 63*) (p. 5958).

ART. 17 (fixation des modalités d'application de la loi par décrets en Conseil d'Etat) : rejet de l'*amendement n° 98* de la commission (modalités de preuve admissibles en matière de délai à fixer par décret) (p. 5958) ; adoption de l'article 17 (p. 5958).

ART. 18 (abrogation de l'attestation des clauses de l'opération prévue par l'ordonnance du 30 juin 1945 relative aux prix) : adoption (p. 5958).

ART. 19 (entrée en vigueur de la loi) : adoption de l'*amendement n° 99* de la commission (modification de la date d'entrée en vigueur de la loi) (p. 5959) ; l'*amendement n° 107* de M. Maisonnat (modification de la date d'entrée en vigueur de la loi) devient sans objet (p. 5959).

Après l'ART. 19 : *amendement n° 121* de M. Darinot (application de la loi dans les territoires d'outre-mer) ; adoption du *sous-amendement n° 132* de M. Foyer à l'*amendement n° 121* (application de la loi à Mayotte) (p. 5959) ; adoption de l'*amendement n° 121* (p. 5959) ; *amendement n° 100* de la commission (modification du titre) ; adoption du *sous-amendement n° 140* de M. Ferretti (précisions à l'*amendement n° 100*) (p. 5959) ; adoption de l'*amendement n° 100* (p. 5959) ; le titre du projet devient : « Projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit » (p. 5959).

SECONDE DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI :

ART. 2 *ter* supprimé dans la première délibération : adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement (rétablissement de l'article 2 *ter* dans une nouvelle rédaction) (p. 5950).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Jean-Marie Daillet :* un texte constituant un pas vers une « société française plus juste et plus humaine » (p. 5960) ;

— *M. Louis Maisonnat :* l'insuffisance des mesures adoptées ; le vote positif du groupe communiste (p. 5960) ;

— *M. Dominique Dupilet :* les limites du texte ; le vote positif du groupe PSRG (p. 5960) ;

— *M. Marc Masson :* la nécessité de protéger le consommateur ; les aspects positifs du texte (p. 5960) ; le vote favorable du groupe républicain (p. 5961) ;

— *M. Jean-Claude Burckel :* le vote favorable du groupe RPR.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 5961).

DEUXIÈME LECTURE [8 décembre 1977] (p. 8450).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Burckel, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation.*

Les modifications apportées au texte par le Sénat ; le problème du droit de timbre ; l'exonération du droit de timbre sur les ressources et les opérations de crédit (p. 8450).

Intervention de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation :

Les modifications apportées au texte par le Sénat ; le calcul du taux effectif global (p. 8450) ; les dispositions applicables aux prêts personnels et aux opérations de crédit liées à l'achat d'un bien de consommation (p. 8451).

DISCUSSION DES ARTICLES [8 décembre 1977] (p. 8451).

ORATEURS : *MM. Burckel, rapporteur, Dupillet, Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat, MM. Inchauspé, Daillet, Boudet, Claudius-Petit.*

ART. 1er (champ d'application de la loi) : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission au scrutin public tendant à exclure du champ d'application de la loi les prêts

personnels (p. 8452) ; liste des votants (p. 8472, 8473) ; les *amendements* identiques *n*os *10* de M. Dupilet, *19* de M. Huguet (application de la loi aux prêts personnels) deviennent sans objet (p. 8452) ; le texte de l'*amendement n° 2* devient l'article 1er (p. 8452).

ART. 1er *bis* (énumération des opérations de crédit exclues du champ d'application de la loi) : retrait de l'*amendement n° 17* du Gouvernement (suppression de la référence au montant du prêt pour l'inapplication de la loi aux prêts d'une durée inférieure ou égale à trois mois) (p. 8453) ; adoption de l'*amendement n° 11* de M. Dupilet (suppression de l'inapplication de la loi aux prêts supérieurs à un certain montant) (p. 8453) ; rejet de l'*amendement n° 3* de la commission (limitation du cas d'inapplication de la loi pour les travaux de réparation, amélioration ou entretien d'un immeuble aux opérations de crédit liées à la construction d'un immeuble et aux grosses réparations) (p. 8453) ; adoption de l'article 1er *bis,* ainsi modifié (p. 8453).

Après l'ART. 1er *bis* : l'*amendement n° 4* de la commission (dispositions relatives aux crédits portant sur des fournitures de services ou de matériels relatifs à la réparation ou à l'entretien d'un immeuble) devient sans objet (p. 8453).

ART. 2 A (publicité relative aux opérations de crédit) : rejet de l'*amendement n° 20* de la commission de la production (publication du taux effectif global du crédit comprenant les perceptions forfaitaires et les charges annexes) (p. 8454) ; adoption de l'*amendement n° 12* de M. Dupilet (publicité du taux effectif global) (p. 8454) ; l'*amendement n° 5* de la commission (application des dispositions relatives à la publicité, au taux du crédit et aux perceptions forfaitaires) devient sans objet (p. 8454), ainsi que le *sous-amendement n° 14* de M. Charles Bignon à l'*amendement n° 5* (modification rédactionnelle et suppression du qualificatif « annuel » applicable au taux du crédit) (p. 8454) ; adoption de l'article 2 A, ainsi modifié (p. 8454).

ART. 2 (modalités de conclusion des opérations de crédit) : l'*amendement n° 15* de M. Charles Bignon (remise d'un exemplaire aux cautions) n'est pas soutenu (p. 8455) mais est repris par le Gouvernement et adopté (p. 8455) ; rejet au scrutin public de l'*amendement n° 21* de la commission de la production (mention du taux réel du crédit dans toute publicité) (p. 8455) ; liste des votants (p. 8473, 8474) ; rejet de l'*amendement n° 13* de M. Dupilet (publication du taux effectif du crédit) (p. 8455) ; rejet de l'*amendement n° 6* de la commission (amendement de coordination) (p. 8456) ; adoption de l'*amendement n° 16* de M. Charles Bignon (repris par le Gouvernement) ; (modification rédactionnelle) (p. 8456) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (amendement de coordination) (p. 8456) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 8456).

ART. 4 : adoption (p. 8456).

ART. 5 : adoption (p. 8456).

ART. 6 (subordination de tout engagement d'achat à crédit à l'acceptation préalable par l'emprunteur d'une offre de crédit et cas de résolution automatique du contrat principal) : l'*amendement* adopté par la commission tendant à préciser qu'en cas de démarchage à domicile les opérations de crédit et de vente peuvent faire l'objet d'un seul contrat ; les dangers présentés par cet *amendement* (p. 8456) ; rejet de l'*amendement n° 8* de la commission (possibilité de lier en un seul contrat les opérations de crédit et de vente en cas de démarchage à domicile) (p. 8457) ; retrait de l'*amendement n° 1* de M. Boudet (possibilité d'un contrat en matière de démarchage et de vente à domicile) (p. 8457) ; adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (modification formelle) (p. 8457) ; adoption de l'article 6, ainsi modifié (p. 8457).

Après l'ART. 6 : adoption de l'*amendement n° 18* du Gouvernement (droit de timbre applicable aux actes de prêt) (p. 8457).

ART. 7 (clauses pénales) : référence à l'article 1152 du code civil ; adoption (p. 8457).

ART. 11 : adoption (p. 8457).

ART. 13 : adoption (p. 8458).

SECONDE DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI :

ART. 2 A : adoption au scrutin public de l'*amendement n° 1* du Gouvernement (précisions relatives à la publicité ; indication du taux du crédit des perceptions forfaitaires par dossier et par échéance) (p. 8458) ; liste des votants (p. 8474, 8475).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Dominique Dupilet :* le vote favorable du PSRG en première lecture ; l'exclusion du champ d'application de la loi des prêts non affectés et la disparition de la notion de taux effectif global ; motive l'abstention du groupe du PSRG en deuxième lecture (p. 8459).

— *M. Jean-Marie Daillet :* souligne les améliorations apportées au texte en deuxième lecture (p. 8458).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8458).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1977] (p. 9079).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Bignon, suppléant M. Burckel, rapporteur de la commission mixte paritaire, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé de la consommation, M. Lauriol.*

Les points discutés devant la commission mixte paritaire ; l'exclusion du champ d'application de la loi des prêts personnels et des prêts consentis pour une durée inférieure à trois mois ; les indications contenues dans la publicité relative aux opérations de crédit dans les offres préalables de crédit (p. 9079) ; la réintroduction des prêts personnels dans le champ d'application de la loi ; le problème de l'existence d'un taux effectif global ; la mise en place d'une nouvelle réglementation du crédit pour les prêts personnels (p. 9080) ; les conditions d'ouverture des comptes courants (p. 9080).

Intervention de Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat :

L'accord du Gouvernement sur le texte adopté par la commission mixte paritaire ; la réintroduction des prêts personnels dans le champ d'application de la loi ; la procédure suivie en matière de taux effectif global ; la non-application du droit de timbre aux exemplaires du contrat pour les prêts de moins de trois mois (p. 9080).

DISCUSSION DES ARTICLES [20 décembre 1977] (p. 9080).

ORATEUR : *M. Maurice Legendre.*

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (p. 9080, 9081).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Maurice Legendre :* le vote positif du groupe du PSRG.

Voir aussi : CAISSES D'ÉPARGNE 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Travail [4 novembre 1974] (p. 5792) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 258.

— **Crédit immobilier.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 66.

— **Encadrement du —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 178 et 190 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Commerce et artisanat (p. 5512, 5518, 5519, 5521, 5524, 5528, 5529) ; Agriculture, FORMA, BAPSA [7 et 8 novembre 1974] (p. 5997, 6000, 6027, 6037, 6048, 6052, 6056, 6119, 6121, 6125, 6127, 6133).

— **Extension aux TOM de nouvelles modalités de — différé.** — *Voir* IMPÔTS 2, article 27.

— **Prêts de récolte aux agriculteurs.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 274.

— **Remboursement des prêts à la construction.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 70 et 122.

CRÉDIT AGRICOLE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2 [3 et 4 mai 1973] (p. 1010, 1015, 1025, 1055, 1066) ; 5 (dépôts des notaires) ; EXPLOITANTS AGRICOLES 3 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6 et 7 novembre 1973] (p. 5240, 5271, 5273, 5302, 5309, 5340) ; Aménagement du territoire, équipement et urbanisme [14 novembre 1973] (p. 5707, 5749) ; Logement [14 et 15 novembre 1973] (p. 5753, 5754, 5800) ; Economie et finances : I. — Charges communes [20 novembre 1973] (p. 6148, 6149) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Agriculture, FORMA, BAPSA [7 et 8 novembre 1974] (p. 5997, 5999, 6000, 6002, 6012, 6014, 6028, 6031, 6040, 6047, 6116, 6117, 6125, 6126, 6133) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 106 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 207, 228 et 302 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 8.

— **Commission plénière de la caisse nationale du —.** *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— **Encadrement des prêts du —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1223 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 186.

— **Prêts du —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 993.

— **Prêts bonifiés du —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978 7 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA.

CRÉDIT-BAIL

1. — PROJET DE LOI PORTANT EXTENSION ET ADAPTATION AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER DE LA LOI MODIFIÉE n° 66-455 DU 2 JUILLET 1966

RELATIVE AUX ENTREPRISES PRATIQUANT LE CRÉDIT-BAIL (pour l'adoption en première lecture, *voir Table des matières*, 4e législature, CRÉDIT 6).

Transmis au Sénat le 19 décembre 1972, n° 191 (année 1972-1973) ; renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; rapport le 20 décembre 1972 par M. Coudé du Foresto, n° 234 (année 1972-1973).

ADOPTION définitive le 12 avril 1973. — Projet de loi n° 95 (année 1972-1973).

Loi n° 73-446 du 25 avril 1973, publiée au *J.O.* du 26 avril 1973 (p. 4779).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 550** INSTITUANT LES SODIMI ET LE CRÉDIT-BAIL D'ACTIONS, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Ansquer (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

CRÉDIT IMMOBILIER

Voir CRÉDIT 5.

CRÉDIT MARITIME

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 19.

CRÉDIT MARITIME MUTUEL

1. — PROJET DE LOI RELATIF AU CRÉDIT MARITIME MUTUEL **n° 1289,** présenté au Sénat (première lecture) le 22 janvier 1974 par M. Pierre Messmer, Premier ministre, n° 131 (année 1973-1974). Renvoi à la commission des Affaires économiques et du Plan ; rapport le 29 octobre 1974 par M. Joseph Yvon, n° 68 (année 1974-1975) ; adoption le 12 novembre 1974. — Projet de loi n° 31 (1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ; rapport le 30 avril 1975 par M. Gabriel, n° 1605 ; adoption le 6 mai 1975. — Projet de loi n° 251.

Transmis au Sénat le 7 mai 1975 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 290 (année 1974-1975) ; rapport le 29 mai 1975 par M. Joseph Yvon, n° 345 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 17 juin 1975. — Projet de loi n° 140 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 juin 1975 (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan), n° 1763 ; rapport le 26 juin 1975 par M. Gabriel, n° 1807 ; adoption définitive le 27 juin 1975. — Projet de loi n° 330.

Loi n° 75-628 du 11 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1975 (p. 7232).

PREMIÈRE LECTURE [6 mai 1975] (p. 2369, 2379).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gabriel, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget), Guermeur, rapporteur pour avis, Josselin, Offroy, Hamel, Bernard Marie, Bardol.*

Loi du 4 décembre 1913 (p. 2369, 2372) ; ouverture du crédit maritime à de nouvelles activités (p. 2369) ; collecte de l'épagne publique (p. 2370).

Intervention de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget) (p. 2370) :

Ce texte est une étape dans l'effort du Gouvernement en faveur de la pêche et pour rationaliser les institutions financières ; renforcer les structures du crédit maritime mutuel ; suppression des caisses locales ; tutelle de la caisse centrale de crédit coopératif ; élargissement des compétences du crédit maritime mutuel ; totalité des opérations bancaires, financement des besoins non professionnels des sociétaires, extension à de nouvelles catégories de sociétaires ; (p. 2371) : maintien du caractère mutualiste.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Situation des pêches maritimes (p. 2371, 2379) ; caisse centrale de crédit coopératif (p. 2371) ; représentation du Parlement (p. 2372) ; modernisation du statut des coopératives maritimes (p. 2379) ; office du poisson (p. 2379) ; extension des prêts à intérêt bonifié (p. 2378, 2379).

Intervention de M. Poncelet, secrétaire d'Etat :

Le crédit maritime bénéficie des concours du FDES (p. 2380).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (objectif du crédit maritime mutuel) : rejet de l'*amendement n° 8* de la commission de la production (extension des acti-

vités sociales du crédit mutuel) (p. 2381) ; adoption de l'*amendement n° 9* de la commission de la production (aide aux activités de service) (p. 2381) ; adoption de l'*amendement n° 10* de la commission de la production (besoins personnels des sociétaires) (p. 2382) ; adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (besoins personnels des sociétaires) (p. 2382) ; adoption de l'article 1er modifié (p. 2382).

ART. 2 et 3 (structures du CMM) : adoption (p. 2382).

Après les ART. 3 et 4 (orientations économiques et sociales des activités du CMM) : adoption de l'*amendement n° 12* de la commission (commission supérieure du CMM) (p. 2384) ; adoption de l'article 4 (p. 2384).

ART. 5 (dépôts) : adoption (p. 2384).

ART. 6 (tutelle de la caisse centrale de crédit coopératif) : adoption de l'*amendement n° 14* de la commission et du *sous-amendement n° 18* (modalités d'exercice du contrôle) (p. 2385).

ART. 7 (les caisses régionales et les unions constituent une catégorie particulière de sociétés commerciales) : adoption (p. 2386).

ART. 8 (catégories de sociétaires) : retrait de l'*amendement n° 19* de M. Offroy (groupements d'intérêt économique), après explications du Gouvernement) (p. 2386) ; rejet de l'*amendement n° 20* de M. Josselin (protection des sociétaires artisans contre les trusts de l'alimentation) (p. 2386) ; adoption de l'article 8 modifié (p. 2387).

ART. 9 (caisses régionales, capital, parts sociales) : adoption (p. 2387).

ART. 10 (conseil d'administration des caisses régionales) : adoption de l'*amendement n° 21* de M. Josselin (deux tiers des administrateurs devront être marins) (p. 2388) ; adoption de l'article 10 modifié.

ART. 11 (responsabilité civile des administrateurs) : adoption (p. 2388).

ART. 12 (pouvoirs des conseils d'administration) : adoption de l'*amendement n° 16 de* la commission (octroi des crédits) (p. 2388) ; adoption de l'article 12 modifié.

ART. 13 et 14 (pouvoirs du directeur) : adoption (p. 2388).

ART. 15 (dissolution et administration provisoire) : adoption des *amendements n° 17* de la commission de la production et *n° 4* de la commission des finances (consultation de la commission supérieure du CMM) (p. 2389) ; adoption de l'article 15 modifié (p. 2390).

ART. 16 et 17 (assemblées générales des sociétaires) : adoption (p. 2390).

ART. 18 (dévolution de l'actif) : adoption (p. 2390).

ART. 19 (décret d'application) : adoption (p. 2390).

ART. 20 (mise en harmonie des statuts) : adoption (p. 2390).

ART. 21 (dispositions abrogées) : adoption (p. 2391).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Hamel :* vote favorable des républicains indépendants (p. 2391) ;

— *M. Bardol :* abstention du groupe communiste ;

— *M. Josselin :* abstention du groupe socialiste.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2391).

DEUXIÈME LECTURE [27 juin 1975] (p. 4956).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gabriel, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances.*

Définition des minéraux à l'extraction desquels le crédit maritime mutuel peut apporter son concours financier (sables, graviers et amendements marins).

Intervention de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat (p. 4956) :

Demande d'adoption d'un texte attendu par toute la profession.

Adoption des articles 1er, 6, 15 (p. 4956, 4957).

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 4957) :

Le groupe communiste et le groupe socialiste et des radicaux de gauche s'abstiennent.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4957).

CRÉDIT MUTUEL

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1233.

CRÉDITS MILITAIRES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), crédits et articles réservés, article 38 et après l'article 38.

CRÉMANT

Voir VINS 9.

CRESSARD (Loi)

— **Statut des journalistes-pigistes.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 50 à 54 (p. 1755, 1757).

CRÉTEIL

— **Palais de justice de** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Justice [31 octobre 1973] (p. 5118, 5121, 5136).

CRIMES ET DÉLITS

1. — PROJET DE LOI n° 1481 MODIFIANT ET COMPLÉTANT CERTAINES DISPOSITIONS DE DROIT PÉNAL, présenté à l'Assemblée nationale le 2 avril 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 6 mai 1975 par M. Gerbet, n° 1616 ; adoption le 16 mai 1975. — Projet de loi n° 265.

Transmis au Sénat le 21 mai 1975, n° 311 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 12 juin 1975 par MM. Tailhades et Virapoullé, n° 387 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 18 juin 1975. — Projet de loi n° 145 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 juin 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 1789 ; rapport le 26 juin 1975 par M. Gerbet, n° 1804 ; adoption le 27 juin 1975. — Projet de loi n° 329.

Transmis au Sénat le 27 juin 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 464 (année 1974-1975) ; rapport le 27 juin 1975 par MM. Tailhades et Virapoullé, n° 465 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 28 juin 1975. — Projet de loi n° 168 (année 1974-1975).

Loi n° 75-624 du 11 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1975 (p. 7219) ; rectificatif *J.O.* du 21 août 1975 (p. 8555).

PREMIÈRE LECTURE [15 mai 1975] (p. 2741, 2748) ; [16 mai 1975] (p. 2827).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Audinot, Villa, Jean-Pierre Cot, Massot, Hamel, Fanton, Cressard, Krieg, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Kalinsky, Ducoloné, Fontaine, Charles Bignon.*

Remédier à l'insuffisance de certaines incriminations face à la délinquance grave (p. 2741) ; assouplir l'exécution des sanctions (p. 2741, 2742) ; proxénétisme (p. 2741) ; faciliter le reclassement du condamné (p. 2742, 2743) ; ajournement du prononcé de la peine (p. 2742) ; sursis avec mise à l'épreuve (p. 2743) ; interdiction de séjour (p. 2743, 2750, 2753) ; casier judiciaire (p. 2743) ; réhabilitation (p. 2743).

Intervention de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 2744) :

Ne pas attendre les conclusions de la commission de réforme pour adapter le code pénal ; le proxénétisme constitue un foyer très actif de délinquance ; atteindre le proxénète dans son appétit de biens matériels; (p. 2745) : l'affaire de l'ambassade de France à La Haye a montré les lacunes de notre procédure ; la divulgation de fausses informations est une nouvelle incrimination; l'emprisonnement n'est pas toujours la sanction la plus dissuasive ; le juge doit pouvoir prendre des décisions susceptibles d'évoluer ; individualisation de la peine ; (p. 2746) : le législateur n'abdique pas pour autant entre les mains du juge ; appel aux magistrats.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Réserves sur les substituts aux courtes peines d'emprisonnement (p. 2748) ; suspension du permis de conduire (p. 2748) ; pour une véritable politique de prévention (p. 2749) ; centre d'internement d'Arenc - Marseille (p. 2749) ; dépénalisation de certains actes (p. 2750); l'avertissement judiciaire (p. 2750): les révoltes dans les prisons éclairent le pro-

jet (p. 2750, 2752) ; les problèmes posés par le « contrôle social » (p. 2751) ; une société « criminogène » (p. 2752) ; citation de l'ouvrage de Michel Foucault *Surveiller et punir* (p. 2752) ; encombrement des tribunaux (p. 2753) ; l'abdication du juge entre les mains de la police complète l'abdication du législateur entre les mains du juge (p. 2752) ; rôle de l'avocat dans le prononcé de la peine (p. 2753).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (répression du proxénétisme, article 334-1 du code pénal) : adoption de l'*amendement n° 53* de M. Claudius-Petit portant la peine de six à dix ans (p. 2755) ; adoption de l'article 1er modifié (p. 2755).

ART. 2 : adoption du premier alinéa (p. 2755).

Article 335 du code pénal (proxénétisme et délits annexes) : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission des lois (délits d'assistance) (p. 2755) ; adoption de l'*amendement n° 2* modifié et de l'*amendement n° 3* de la commission (sur la procédure à l'encontre du propriétaire du fonds de commerce) (p. 2756); adoption de l'article 335 du code pénal (p. 2756).

Article 335-1 du code pénal (fermeture des établissements) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission permettant la fermeture totale (p. 2756) ; adoption de l'*amendement n° 5* de la commission supprimant les mots « quel qu'en soit le titulaire » (p. 2756) ; adoption de l'*amendement n° 6* de la commission supprimant les mots « à quelque personne que le fonds appartienne » ; adoption de l'*amendement n° 7* purement rédactionnel de la commission ; adoption de l'article 335-1 du code pénal et de l'ensemble de l'article 2 du projet de loi modifié (p. 2757).

Après l'ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 95* du Gouvernement permettant des sanctions même en l'absence de poursuite pénale (p. 2757) ; retrait de l'*amendement n° 8* rectifié de la commission ayant le même objet.

ART. 3 : adoption du premier alinéa de l'article 3 (p. 2757).

Article 335-1 bis *du code pénal* (transfert à l'Etat du fonds confisqué) : adoption de l'*amendement n° 97* du Gouvernement destiné à la coordination ; adoption du *sous-amendement n° 103* de M. Gerbet et de l'*amendement n° 9* modifié de la commission (mise en vente du fonds confisqué dans un délai de six mois) (p. 2758) ; adoption de l'*amendement n° 10* de la commission et de l'*amendement n° 104* du Gouvernement (modalités d'établissement d'un bail) (p. 2758) ; adoption du texte proposé pour l'article 335-1 *bis* du code pénal (p. 2758).

Article 335-1 ter *du code pénal* (privations de droit, interdiction de séjour, suspension de permis) : adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (extension des incapacités de dix à vingt ans) (p. 2759) ; adoption de l'article 335-1 *ter* du code pénal et de l'ensemble de l'article 3 modifié (p. 2759).

ART. 4 : adoption du premier alinéa de l'article (p. 2759).

Article 335-2 du code pénal (réquisition des locaux au-delà de six mois) (p. 2759) : adoption (p. 2759).

Article 335-3 du code pénal (interdiction de paraître) : rejet de l'*amendement n° 12* de la commission donnant un pouvoir de fixation au juge (p. 2760) ; l'*amendement n° 78* de la commission devient sans objet ; adoption du texte de l'article 335-3 du code pénal (p. 2760).

Article 335-6 du code pénal (opérations immobilières liées à la prostitution) : adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (le ministère public doit rester maître des poursuites) (p. 2760) ; adoption de l'article 335-6 du code pénal et de l'ensemble de l'article 4 du projet de loi (p. 2760).

ART. 5 à 7 (interdiction d'exercer certaines professions) : adoption (p. 2760).

Après l'ART. 7 : rejet de l'*amendement n° 85* de M. Garcin (interdiction des internements administratifs) (p. 2761) ; rejet de l'*amendement n° 86* de M. L'Huillier (expulsion des étrangers) (p. 2762).

ART. 8 (titre X du livre IV du code de procédure pénale) : adoption (p. 2762).

Après l'ART. 8 : adoption de l'*amendement n° 14* rectifié de la commission et de l'*amendement n° 15* de la commission portant modification des articles 689-1 et 694 du code de procédure pénale (infractions commises à l'étranger par des étrangers et extension de compétence des tribunaux français) (p. 2763).

ART. 9 (art. 694 du code de procédure pénale) : adoption de l'*amendement n° 16* de la commission (extension aux crimes contre les agents diplomatiques et consulaires) (p. 2765) ; adoption de l'*amendement n° 17* de la commission (complicité d'un Français lors d'une infraction commise par un étranger à l'étranger) (p. 2765) ; adoption de l'article 9 modifié (p. 2765).

ART. 10 (procédure contre un étranger auteur d'un crime contre un Français commis à l'étranger) : adoption des *amendements* de suppression *n*os *18* de la commission et *94* de M. Jean-Pierre Cot qui tirent la conséquence de l'adoption de l'article précédent ; l'article 10 est supprimé.

ART. 11 à 14 (divulgation de fausses informations, sécurité des avions, détournement) : adoption (p. 2766).

Après l'ART. 14 : retrait des *amendements* identiques *n*os *19* rectifié de la commission et *87* de M. Kalinsky ; adoption de l'*amendement n*° *98* du Gouvernement ayant le même objet (répression des lettres de recouvrement de créances imitant les actes judiciaires) (p. 2766).

RENVOI DE LA SUITE DE LA DISCUSSION (p. 2827).

ART. 15 (substituts aux courtes peines d'emprisonnement) : retrait de l'*amendement n*° *54* de M. J.-P. Cot (notion de jours-amende calculés en fonction du salaire) (p. 2828) ; adoption de *l'amendement n*° *20* de la commission (fractionnement du paiement de l'amende) (p. 2829) ; l'*amendement n*° *102* du Gouvernement devient sans objet ; adoption de l'article 15 modifié (p. 2829).

ART. 16 et 17 (dommages-intérêts, frais, dépens et restitution) : adoption (p. 2829).

Après l'ART. 17 : rejet par scrutin de l'*amendement n*° *55* de M. Jean-Pierre Cot (abrogation de l'article 314 du code pénal) (loi anti-casseurs) (p. 2830) ; liste des votants (p. 2863, 2864).

ART. 18 (répartition en parts égales des frais et dépens) : adoption (p. 2830).

ART. 19 (sanctions pénales autres que l'emprisonnement ou l'amende) : adoption du premier alinéa (p. 2831).

Article 43-1 du code pénal (autre sanction à titre de peine principale) : ce texte est adopté.

Article 43-2 du code pénal (interdiction d'exercer l'activité qui a permis la réalisation du délit) : rejet de l'*amendement n*° *21* de la commission et de l'*amendement n*° *56* de M. Jean-Pierre Cot (p. 2831) ; adoption de l'*amendement n*° *99* du Gouvernement (sauf s'il s'agit de l'exercice d'un mandat électif ou syndical) (p. 2832) ; adoption de l'article 43-2 modifié (p. 2832).

Article 43-3 du code pénal (suspension du permis de conduire et confiscation d'armes de chasse) : rejet de l'*amendement n*° *88* de M. Kalinsky supprimant la répression par le permis de conduire (p. 2833) ; rejet de l'*amendement n*° *22* de la commission (suspension du permis de conduire pendant les fins de semaine) (p. 2834) ; adoption de l'*amendement n*° *100* du Gouvernement (éviter l'entrave à l'exercice de l'activité professionnelle) (p. 2835).

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice :

Les nécessités de trajet seront couvertes par le texte.

Adoption de l'*amendement n*° *23* de la commission supprimant l'annulation avec interdiction de solliciter un nouveau permis pendant cinq ans (p. 2835) ; adoption de l'*amendement n*° *24* de la commission (limitation à certains véhicules) (p. 2835) ; rejet de l'*amendement n*° *57* de M. Jean-Pierre Cot (cas où le permis de conduire est indispensable pour se rendre au travail) (p. 2835) ; adoption de l'article 43-3 modifié (p. 2835).

Articles 43-4 et 43-5 du code pénal (confiscation) : adoption des textes proposés (p. 2836).

Article 43-6 du code pénal (violation des interdictions infligées) : rejet de l'*amendement n*° *89* de suppression de M. L'Huillier (p. 2836) ; adoption des *amendements n*os *25, 26, 28* de la commission (aggravation des peines en cas de récidive) (p. 2836) ; adoption de l'*amendement n*° *27* de la commission (suppression de la peine d'annulation du permis de conduire) (p. 2836) ; adoption de l'article 43-6 modifié et de l'ensemble de l'article 19 du projet de loi (p. 2837).

ART. 20 (ajournement du prononcé et dispense de peine) : rejet de l'*amendement n*° *90* de M. Ducoloné (procédure de l'avertissement judiciaire) (p. 2837) ; adoption du premier alinéa.

Articles 469-1 et 469-2 du code de procédure pénale : adoption des textes proposés (p. 2837).

Article 469-3 du code pénal (ajournement du prononcé lorsque le dommage est réparé) : adoption de l'*amendement n*° *58* de M. Jean-Pierre Cot (prise en compte des ressources du prévenu) (p. 2837) ; retrait de l'*amendement n*° *59* de M. Jean-Pierre Cot (fixation dans la décision d'ajournement de la peine maximum encourue) (p. 2838) ; adoption de l'article 469-3 du code de procédure pénale et de l'article 20 du projet de loi modifié (p. 2838).

ART. 21, 22, 23 (procédure) : adoption.

ART. 24 (sursis simple) : adoption de l'*amendement n° 60* de M. Jean-Pierre Cot (peut être prononcé si aucune peine supérieure à deux mois de prison ferme n'a été infligée durant les cinq dernières années) ; adoption de l'article 24 modifié (p. 2839).

ART. 25 : rejet de l'*amendement n° 29* de la commission (avec mise à l'épreuve) ; adoption de l'article 25 (p. 2839).

ART. 26 (le bénéficiaire du sursis doit être informé des conditions d'exécution éventuelle de la peine) : adoption (p. 2839).

ART. 27 : adoption (p. 2840).

ART. 28 (délai d'épreuve) : adoption de l'*amendement n° 30* rectifié de la commission (de portée rédactionnelle) ; le texte de l'*amendement* devient l'article 28.

ART. 29 (révocation du sursis) : adoption de l'*amendement n° 31* de la commission (modalités de révocation du sursis) ; adoption de l'article 29 modifié (p. 2830).

ART. 30 et 31 (disparition de la condamnation) : adoption (p. 2840).

ART. 32 (aménagement de l'exécution des peines) : adoption de l'*amendement n° 32* de la commission (fractionnement pour motifs d'ordre social) (p. 2841) ; rejet du *sous-amendement n° 61* rectifié de M. Jean-Pierre Cot (compétence exclusive du juge) (p. 2841) ; adoption de l'article 32 modifié (p. 2841).

ART. 33 (suspension ou fractionnement des peines d'emprisonnement) : adoption de l'*amendement n° 33* de la commission (prise en considération des motifs d'ordre social) (p. 2842) ; adoption de l'article 33 modifié (p. 2842).

ART. 34 (réduction de peine en cas de succès à un examen) : adoption de l'*amendement n° 34* de la commission (possibilité de plusieurs réductions de peine) (p. 2842) ; adoption de l'article 34 modifié (p. 2842).

Après l'ART. 34 rejet de l'*amendement n° 91* de M. Villa (assistance d'un avocat devant le juge d'application des peines) (p. 2842).

ART. 35 (libération conditionnelle) : adoption (p. 2842).

ART. 36 (réduction de peine en cas de réadaptation sociale affirmée) : adoption de l'*amendement n° 35* de la commission (suppression de la restriction prévue au deuxième alinéa) ; adoption de l'article 36 modifié (p. 2842).

ART. 37 (relèvement des incapacités) : adoption de l'*amendement n° 36* de la commission (extension aux incapacités complémentaires) (p. 2843) ; adoption de l'article 37 modifié (p. 2843).

ART. 38 : adoption (p. 2843).

ART. 39 (interdiction de séjour) : rejet de l'*amendement n° 92* de M. Ducoloné (abrogation des dispositions du code pénal relatives à l'interdiction de séjour) (p. 2843) ; rejet de l'*amendement n° 76* de M. Fanton (extension aux délits économiques) (p. 2844) ; adoption de l'article 39 (p. 2844).

ART. 40 : adoption du premier alinéa.

Article 44-1 du code pénal (limitation de l'interdiction à l'âge de soixante-cinq ans) : adoption du texte proposé ; vote hostile des groupes communiste et socialiste.

Après l'article 44-1 du code pénal : rejet de l'*amendement n° 37* de la commission et du *sous-amendement n° 80* de la commission (mesures de surveillance) (p. 2844).

Article 44-2 du code pénal (aménagement de la durée) : adoption de l'article 44-2 du code pénal et de l'ensemble de l'article 40 du projet de loi (p. 2845).

ART. 41 (régime de l'interdiction de séjour) : les *amendements n°s 40* et *41* de la commission sont devenus sans objet ; adoption de l'*amendement n° 42* de la commission purement rédactionnel ; adoption de l'article 41 modifié (p. 2846).

ART. 42 (abrogation de certains articles du code pénal) : adoption des *amendements n°s 44* et *45* de la commission de coordination ; adoption de l'article 42 modifié (p. 2847).

ART. 43 et 44 (mentions au casier judiciaire) : adoption.

ART. 45 (mentions au bulletin n° 1) : rejet de l'*amendement n° 46* de la commission et de l'*amendement n° 74* de M. Gerbet (p. 2848) ; adoption de l'article 45 (p. 2848).

ART. 46 (mentions au bulletin n° 2) : adoption (p. 2848).

ART. 47 (conclusion d'une condamnation du bulletin n° 2) : adoption de l'article 47 (p. 2849).

ART. 48 (mentions au bulletin n° 3) : adoption de l'article 48 modifié (p. 2849).

ART. 49 : adoption (p. 2849).

ART. 50 à 54 (réhabilitation) : adoption (p. 2849 et 2850).

ART. 55 : adoption (p. 2850).

Avant l'ART. 56 : retrait de l'*amendement n° 72* de M. Jean-Pierre Cot (fonds de garantie des victimes) (p. 2850).

M. Lecanuet, garde des sceaux : un projet de loi sera déposé en ce sens.

ART. 56 : adoption de l'*amendement n° 101* du Gouvernement qui devient le nouvel article 56 (enfance délinquante) (p. 2851).

ART. 57 (répartition des produits du travail des détenus) : adoption (p. 2852).

ART. 58 : adoption de l'*amendement n° 50* de la commission (suppression de l'incapacité électorale en cas d'amende) (p. 2852) ; le texte de l'*amendement* devient le nouvel article 58.

Après l'ART. 58 : adoption de l'*amendement n° 51* (deuxième rectification) de la commission (mesures administratives de suspension du permis de conduire) (p. 2852) ; adoption de l'*amendement n° 52* de la commission (possibilité de sursis) (p. 2854).

ART. 59 (application dans les TOM) : rejet de l'*amendement n° 75* de M. Jean-Pierre Cot (application de la totalité des textes pénaux) ; adoption (p. 2854).

ART. 60 (entrée en vigueur de la loi avant le 1er janvier 1976, sauf articles 5, 6 et 57) : adoption de l'*amendement n° 81* de la commission (exclusion des peines plus lourdes pour les affaires de proxénétisme en cours) (p. 2855) ; adoption de l'article 60 modifié (p. 2855).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Kalinsky* (p. 2855) : vote hostile du groupe communiste.

— *M. Ginoux* (p. 2856) : vote favorable des réformateurs.

— *M. Jean-Pierre Cot* (p. 2856) : abstention des socialistes.

— *M. Mauger* (p. 2856) : vote positif de l'UDR.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2856).

DEUXIÈME LECTURE [27 juin 1975] (p. 4904).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; Fanton, Glon, Foyer, Bécam, Jean-Pierre Cot, Fontaine, Hamelin. Charles Bignon.*

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 4904 à 4917).

Code pénal : article 334-1 (p. 4904) ; *articles 335 et 335-1* (p. 4904) ; *article 335-1* bis *A* (p. 4906) ; *article 335-1* bis modifié (p. 4906) ; *article 335-1* ter modifié (p. 4907) ; *articles 335-2, 335-3, 335-6* (p. 4907) ; *article 258 A* (p. 4907) ; *article 55-1* (p. 4912) ; *article 44* (p. 4912) ; *article 46* (p. 4912) ; *article 245* (quatrième alinéa) (p. 4917).

Code de procédure pénale : article 734-1 (p. 4911) ; *article 744-3* (p. 4911) ; *article 747* (p. 4912) ; *article 720-1* (p. 4912) ; *article 775* (p. 4912) ; *article 777* (p. 4913) ; *article 784* (p. 4913).

— *Article 16* bis *de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante* (p. 4913).

Code de la route :

Article L 18 : rétablissement de l'article 58 *bis* du projet de loi supprimé par le Sénat (deux premiers alinéas de l'article L 18) (p. 4916) ; *article L 14* (p. 4916) ; *article L 26* (p. 4916).

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 4917) :

Vote défavorable du groupe communiste ; abstention du groupe socialiste et des radicaux de gauche.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4917).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 2034** TENDANT A MODIFIER LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 343 DU CODE PÉNAL AFIN D'AGGRAVER LES PEINES PRÉVUES EN MATIÈRE DE PRISES D'OTAGES, présentée à l'Assemblée nationale le 3 décembre 1975 par M. Gantier (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation et d'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 2112** TENDANT A MODIFIER LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 355 DU CODE PÉNAL AFIN D'AGGRAVER LES PEINES PRÉVUES EN MATIÈRE D'ENLÈVEMENT DE MINEURS, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1975 par M. Gantier (renvoyée à la commission des lois constitu-

tionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 2173** TENDANT A MODIFIER LES DISPOSITIONS DU CODE PÉNAL ET DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE RELATIVES A LA PRISE D'OTAGES, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Kiffer (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 2175** VISANT A MODIFIER LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 355 DU CODE PÉNAL RELATIF AUX ENLÈVEMENTS DE MINEURS, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Girard (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, familiales et sociales).

6. — PROJET DE LOI **n° 2180** PORTANT RÉPRESSION DU PORT IRRÉGULIER D'ARMES, D'UNIFORMES DE POLICE OU DE GENDARMERIE AINSI QUE DE L'USAGE D'INSIGNES OU DE DOCUMENTS, présenté à l'Assemblée nationale le 13 avril 1976 par M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 20 mai 1976 par M. Baudouin, n° 2315 ; déclaration d'urgence le 24 novembre 1976 ; adoption le 25 novembre 1976. — Projet de loi n° 561.

Transmis au Sénat le 26 novembre 1976, n° 84 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 9 décembre 1976 par M. Louis Virapoullé, n° 132 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 15 décembre 1976. — Projet de loi n° 36 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 15 décembre 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2696 ; demande de commission mixte paritaire le 15 décembre 1976 ; rapport le 16 décembre 1976 au nom de la commission mixte paritaire par M. Baudouin, n° 2702 ; adoption définitive le 20 décembre 1976. — Projet de loi n° 620.

Rapport le 16 décembre 1976 au président de la commission mixte paritaire par M. Louis Virapoullé, n° 172 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 20 décembre 1976. — Projet de loi n° 75 (année 1976-1977).

Loi n° 77-7 du 3 janvier 1977, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1977 (p. 79).

PREMIÈRE LECTURE [25 novembre 1976] (p. 8691).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Baudouin, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, Forni, Hamel, L'Huillier, Pierre Joxe.*

La montée de la violence dans la société ; la législation fixant le régime des armes et munitions ; son insuffisance ; l'uniformisation des peines ; la répression de l'usage illégitime d'insignes, de documents ou d'uniformes ; la législation actuelle (p. 8691) ; la sanction plus sévère de l'emprunt d'uniformes, d'insignes ou de documents utilisés par la police ou la gendarmerie (p. 8692).

Intervention de M. Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice :

La permanence et l'extension de la violence ; l'adaptation des textes répressifs au nouveau visage de la délinquance ; l'incrimination de faits non encore sanctionnés (p. 8692).

Question préalable *de M. Forni, en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement :*

Les protestations qui ont accompagné l'élaboration des cinq textes gouvernementaux (p. 8692) ; l'hypocrisie et le caractère anticonstitutionnel des textes présentés ; l'accroissement de la criminalité ; ses facteurs économiques et sociaux ; l'absence de moyens d'application des mesures proposées ; l'atteinte aux libertés individuelles et collectives ; la liberté d'aller et venir sans contrôle ; l'inviolabilité du domicile ; l'utilisation à des fins de politique partisane de textes de protection des citoyens (p. 8693) ; la criminalité dans l'ouest lyonnais ; l'utilité du renforcement des pénalités et de la prévention (p. 8694) ; l'opportunité du texte ; arrêter l'escalade de la violence (p. 8694) ; rejet par scrutin public de la question préalable (p. 8694) ; liste des votants (p. 8711, 8712).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

L'absence de révision des textes concernant les ventes d'armes ; l'efficacité du texte ; les dispositions relatives aux armes de 6e catégorie ; la loi anticasseurs ; l'insécurité dans le Centre-Est de la France ; l'extension des incriminations (p. 8695) ; la défense de la sécurité des Français ; la position des différentes organisations syndicales (p. 8695).

DISCUSSION DES ARTICLES [25 novembre 1976] (p. 8696).

ORATEURS : *MM. Baudouin, rapporteur, Guichard, ministre d'Etat.*

ART. 1er : *article 20 du décret du 18 avril 1939* (interdiction du port des armes de 1re, 4e et 6e catégorie) : adoption (p. 8696).

ART. 2 : *article 32 du décret du 18 avril 1939* (régime des sanctions) : adoption (p. 8696).

ART. 3 : *article 35 du décret susvisé* (régime des sanctions en cas de récidive) : adoption (p. 8696).

ART. 4 : *article 260 du code pénal* (sanctions applicables en cas d'usage public d'un insigne ou document présentant une ressemblance avec ceux réservés aux fonctionnaires de la police nationale ou aux militaires de la gendarmerie) : adoption (p. 8696).

ART. 5 : *article 260-1 du code pénal* (peines applicables en cas de port public d'uniforme ou d'usage d'insigne ou document réservés aux fonctionnaires de la police nationale ou aux militaires de la gendarmerie (p. 8696) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (modification de pure forme) (p. 8696) ; l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 8696).

L'ensemble du projet de loi est ADOPTÉ (p. 8696).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1976] (p. 9763).

ORATEURS : *MM. Baudouin, rapporteur de la commission mixte paritaire, Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les dispositions ayant fait l'objet de discussion en commission mixte paritaire (p. 9763).

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (p. 9763).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. L'Huillier : le vote négatif du groupe communiste (p. 9764).

L'ensemble du projet de loi est ADOPTÉ (p. 9764).

7. — PROJET DE LOI **n° 2181** MODIFIANT ET COMPLÉTANT LES DISPOSITIONS DU CODE PÉNAL RELATIVES A L'ASSOCIATION, présenté à l'Assemblée nationale le 13 avril 1976 par M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 3411** TENDANT A L'ABROGATION DE LA LOI N° 70-480 DU 8 JUIN 1970 DITE LOI « ANTI-CASSEURS », présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

— *Voir aussi* AMNISTIE ; BANDITISME (RÉPRESSION DU) ; DÉTENTION 5 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Justice (et débat préparatoire à l'examen des crédits en séance publique) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 131 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 267, 354, 355 ; STUPÉFIANTS 3.

— **Application des peines.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1294.

— **Assassinat de Reims.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1170, 1174.

— **Attentats commis à la Bourse du travail de Grenoble.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1088, 1092.

— **Attentats contre certains organismes et associations.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1204.

— **Attentats contre des travailleurs algériens.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1346.

— **Attentat contre un relais de télévision.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1266.

— **Attentats perpétrés sur le territoire national.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 489.

— **Auteurs de crimes et délits.** — *Voir* RESPONSABILITÉ CIVILE 7.

— **Extradition des terroristes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 928.

— **Jugement plus rapide de certains crimes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 899.

— **Moyens de défense contre les agressions.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1213.

— **Otages du Polisario.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1310, 1378.

— **Piraterie aérienne et prises d'otages.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1287.

— **Réparation des conséquences d'un attentat.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 402.

CRIMINELS DE GUERRE

Voir PRESSE 1 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1164, 1377.

— **Barbie (Klaus).** — *Voir* QUESTION ORALE SANS DÉBAT 9, 1164, 1377 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 354.

— **Imprescriptibilité des crimes de guerre.** —*Voir* QESTIONS AU GOUVERNEMENT 805.

— **Touvier.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 162, 268, 1164.

CRISE ÉCONOMIQUE

Voir MOTIONS DE CENSURE 3 (p. 7960, 7961, 7964, 7968, 7970, 7973, 7976, 7977, 7980, 7982, 7991, 7992).

CROISSANT (Klaus)

Voir AVOCAT ; EXTRADITION.

CROIX-ROUGE

— **Comité international de la** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 864.

CULTES

— **Ministres des cultes (protection sociale des** —). *Voir* SÉCURITÉ SOCIALE 15.

CULTURE

— **Budget de la** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 11 ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, 9 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie) ; CULTURE ET ENVIRONNEMENT : I. — Culture. Articles de récapitulation et seconde délibération (art. 35 et 36, Etats B et C, amendements n°s 10 et 11) ; PLAN 2.

CUMUL D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

Voir BAUX RURAUX 3.

CUMUL DES MANDATS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 1 [10 au 12 avril 1973] (p. 798, 827) ; PARLEMENTAIRES 16, 17.

— **de président du conseil général et de président du Conseil de Paris.** -- *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 349.

CUMUL DES PEINES

1. — PROPOSITION DE LOI n° **698** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 5 DU CODE PÉNAL RELATIF AU CUMUL DES PEINES, présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. Pierre Cornet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

CYCLES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Services du Premier ministre. II. — Jeunesse, sports et loisirs [29 octobre 1973] (p. 4987) ; Aménagement du territoire, équipement et urbanisme [14 novembre 1973] (p. 5722, 5723, 5752) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 3 [4 juillet 1974] (p. 3346, 3347), [11 juillet 1974] (p. 3506, 3508, 3513).

CYSTICERCOSE

Voir MALADIE DU BÉTAIL.

D

DASSAULT (Marcel) (Député de l'Oise)

— **Compatibilité de ses activités professionnelles avec l'exercice de son mandat parlementaire.** — *Voir* CONSEIL CONSTITUTIONNEL (Décisions) [*J.O.* du 23 décembre 1976] (p. 7405, 7406) ; [*J.O.* du 9 juin 1977] (p. 3180) ; [*J.O.* du 20 octobre 1977] (p. 5084) ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE 59, 60 et 61 ; MOTIONS DE CENSURE 5.

DASSAULT (Sociétés du Groupe)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Transports (Aviation civile) [18 novembre 1974] (p. 6642 à 6653).

— **Nationalisation.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 937 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69.

— **Prise de participation de l'Etat.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Comptes spéciaux du Trésor.

— **Situation fiscale.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 918.

DÉBITS DE BOISSONS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 62** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE L. 41 DU CODE DES DÉBITS DE BOISSONS ET DES MESURES DE LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Berger (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 147** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE L. 58 DU CODE DES DÉBITS DE BOISSONS RELATIF A L'EMPLOI DES FEMMES DE MOINS DE VINGT ET UN ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Mourot (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 883** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE L. 39 DU CODE DES DÉBITS DE BOISSONS RELATIF AU TRANSFERT DES DÉBITS, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Ansquer (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 884** TENDANT A PERMETTRE L'ÉQUIPEMENT NORMAL DES HOTELS DE TOURISME, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Ansquer (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 3158** TENDANT A SUPPRIMER L'ARTICLE L. 62 DU CODE DES DÉBITS DE BOISSONS RELATIF A LA FERMETURE ADMINISTRATIVE DES DÉBITS DE BOISSONS ET DES RESTAURANTS, présentée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1977 par MM. Inchauspé et Julia (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi ALCOOLISME 2 ; MAJORITÉ (Age de la) 10 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 456.

DÉBITS DE TABAC

— **Commission centrale de classement des.** — *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

DEBRÉ (Loi — du 9 juillet 1970)

Voir SERVICE NATIONAL.

DÉCENTRALISATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Intérieur [19 novembre 1974] (p. 6720 à 6762).

— **administrative.** — *Voir* ADMINISTRATION 2.

DÉCHETS

Voir ENVIRONNEMENT 2 ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Environnement [30 octobre 1974] (p. 5638, 5641, 5646, 5649, 5651, 5652, 5656, 5659) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Culture et Environnement : II. — ENVIRONNEMENT.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT

1. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE (**n° 9**) [10, 11 et 12 avril 1973] (p. 761 à 843).

Intervention de M. Pierre Messmer, Premier ministre (p. 761) :

Solidité de nos institutions ; mérite du scrutin uninominal à deux tours ; annonce de la création de nouvelles circonscriptions, de la réduction à cinq ans du mandat présidentiel et du renforcement des conditions de présentation des candidats à la présidence de la République ; missions de six mois (autorisées par l'ordonnance du 24 octobre 1958) par les parlementaires ; ses intentions dans le domaine économique ; exploitation familiale agricole ; politique agricole commune ; projet concernant le commerce et l'artisanat ; lutte contre l'inflation ; politique de concurrence (p. 762) ; redistribution des richesses ; exécution du VIe Plan ; risques de désordre ; augmentation du salaire minimum garanti (1.000 francs par mois) ; personnes âgées ; handicapés ; âge de la retraite (p. 763) ; prestations familiales ; fiscalité ; réforme de la patente ; calcul des frais professionnels ; hauts salaires ; révision de la rémunération des membres des conseils d'administration ; répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales ; réforme du financement de la sécurité sociale (fiscalisation) ; agitation de la jeunesse à propos du service national ; sursis ; réforme de l'enseignement du second degré (commission Joxe) ; rétablissement de l'autorité et de la discipline à l'Université (p. 764) ; amélioration de la qualité de la vie dans les grandes agglomérations (transports, réserves foncières, logement, voirie urbaine, maisons individuelles, rénovation de l'habitat ancien), dans les villes moyennes, dans les campagnes (électrification, adduction d'eau) ; téléphone ; conseils économiques et sociaux régionaux ; création de nouveaux cantons ; réformes administratives : simplification des textes, allégement des procédures, humanisation, centres polyvalents de renseignements, médiateur ; intéressement et participation des travailleurs ; amélioration des conditions de travail ; protection professionnelle ; travailleurs immigrés ; place des cadres dans l'entreprise ; voix délibérative pour les représentants du personnel au sein des conseils d'administration et de surveillance ; politique étrangère : indépendance, Europe, détente (p. 765) ; défense nationale ; aide aux pays en voie de développement ; conférence pour la sécurité et la coopération en Europe ; système monétaire international ; refus du totalitarisme et du capitalisme classique comme de l'assujettissement à l'un des deux blocs ; choix d'une troisième voie ; défi français (p. 766).

Débat sur cette déclaration :

[10 avril 1973] (p. 766). — ORATEURS : *MM. Mitterrand, Chalandon, Marchais.*

[11 avril 1973] (p. 793). — ORATEURS : *MM. d'Ornano, Michel Durafour, Peretti, Barrot, Boulloche, Mario Bénard, Defferre, Le Meur, Nungesser, Bertrand Denis, Mme Fritsch, MM. Robert Fabre, Lecanuet, Le Theule.*

[12 avril 1973] (p. 823). — ORATEURS : *MM. Dalbera, Ballanger.*

Le nouveau gouvernement (p. 766, 771, 796, 808, 809) ; les dernières élections (p. 767, 771, 793, 796) ; inégalités sociales (p. 767, 769, 770, 772, 802, 803) ; conditions de travail (p. 768, 771, 795, 799, 801, 802, 804, 805, 806) ; grève des ouvriers spécialisés (O.S.) de la régie Renault (p. 768, 771, 772, 804, 806) ; travailleurs immigrés (p. 768, 805) ; problème des sursis et du service national (p. 769, 772, 795, 799, 800, 810, 811, 812, 813, 824, 825, 828) ; service civil (p. 795) ; sociétés transnationales (p. 769, 802) ; guerre commerciale (p. 768) ; crise sociale et morale (p. 769, 797, 803) ; inflation (p. 769, 801) ; problème monétaire international (p. 769) ; troisième voie française (p. 769, 770) ; contrat de collaboration entre la majorité et le Gouvernement (p. 769) ; rapports

entre le Gouvernement et le Parlement (p. 794, 796) ; les institutions (p. 769, 794, 796) ; réforme administrative (p. 770, 795, 800) ; salaires (p. 770, 771) ; retraite (p. 770, 771, 800, 809) ; revenus garantis (impôt négatif) (p. 770, 797, 800, 804, 809) ; fiscalité (p. 770, 797, 802, 810) ; logement (p. 770, 802) ; urbanisme (p. 770, 810) ; problème foncier (p. 770) ; équipements collectifs (p. 770, 802) ; enseignement (p. 771, 772, 810, 811, 825) ; concertation et participation (p. 771, 799) ; cogestion (p. 771) ; chômage (p. 771) ; propositions du groupe communiste et revendications du programme commun de la gauche (p. 772, 773, 806, 807, 825) ; intervention télévisée du Président de la République entre les deux tours (p. 773, 774, 777, 831) ; tableau de la France d'aujourd'hui (p. 794) ; place de l'opposition au Parlement (p. 794, 799) ; problème de l'application des lois (p. 794, 797, 799) ; commission parlementaire de l'application des lois (p. 800) ; classes moyennes (p. 795) ; réforme régionale (p. 795, 798, 808) ; problème du cumul des mandats (p. 795) ; construction européenne (p. 795, 798, 799) ; défense européenne (p. 796) ; rôle des républicains indépendants (p. 796) ; organisation du travail parlementaire (p. 796, 797) ; débat d'orientation au cours de la session de printemps afin de préparer le projet de la loi de finances de l'année suivante (p. 796, 797) ; problèmes de la jeunesse (p. 797, 800, 810, 811, 824, 825) ; TVA (p. 797) ; réforme des finances communales (p. 798, 810) ; rôle du Parlement (p. 798) ; accession à la propriété (p. 799) ; transports en commun (p. 799) ; système des bourses (p. 800) ; gratuité scolaire (p. 800, 804, 810) ; familles (p. 800) ; handicapés (p. 800, 809) ; commerce, artisanat (p. 800, 807, 808) ; aménagement du territoire (p. 801) ; politique foncière (p. 801) ; rôle du centre (p. 801) ; âge de la majorité civique (p. 803, 810, 825) ; article 49 de la Constitution (p. 801) ; femmes (p. 804 809) ; rapatriés (p. 804, 810) ; problèmes des O.S. (p. 804, 805, 806, 807) ; agriculture (p. 807, 810) ; taxe additionnelle au chiffre d'affaires (p. 807) ; statut des régions frontalières (p. 808) ; anciens combattants (p. 810) ; sécurité sociale (p. 810) ; affichage des impositions (p. 810).

Intervention de M. Messmer, Premier ministre [12 avril 1973] (p. 825) :

Les dernières élections, mode de scrutin, élections outre-mer (p. 825, 826, 827) ; limitation des cumuls de mandats ; abaissement du droit de vote à dix-neuf ans ; organisation régionale ; débat de politique économique au printemps (p. 827) ; lutte contre la fraude fiscale ; patente ; publicité des impôts sur le revenu ; minimum vieillesse ; réforme de l'enseignement du second degré ; principe de la laïcité ; gratuité de la scolarité obligatoire ; bourses ; sursis (p. 828) ; amélioration des conditions de travail ; travailleurs immigrés ; construction de l'Europe ; indépendance nationale (p. 829).

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 830 à 843) : *MM. Defferre, Frey, Ballanger, Bonhomme, Destremau, Abelin, Claudius-Petit, Pierre Weber, Albert Bignon, Fontaine.*

Les dernières élections (p. 830, 834) ; DOM - TOM (p. 831, 842, 843) ; malaise de la société (p. 831) ; déficit budgétaire (p. 831) ; inflation (p. 831) ; liberté socialiste (p. 832) ; jeunes (p. 832, 841, 842) ; femmes (p. 832) ; avortement (p. 832, 841) ; défense nationale (p. 832, 837) ; construction européenne (p. 832, 838, 841) ; article 49 de la Constitution (p. 832) ; vote du groupe socialiste contre le Gouvernement (p. 832) ; exode rural (p. 833) ; problèmes des grandes concentrations urbaines (p. 833, 840) ; conditions de travail (p. 833, 840) ; participation (p. 833) ; troisième voie française (p. 833, 838) ; la confiance du groupe UDR (p. 834) ; rapports majorité-Gouvernement (p. 834, 839) ; retraite (p. 834) ; programme commun de la gauche (p. 834, 835, 836) ; personnes âgées (p. 834) ; salaire minimum (p. 835) ; famille (p. 835) ; logement (p. 835) ; nationalisation des entreprises de presse (p. 835) ; monopole des moyens d'expression (p. 836, 837) ; information télévisée (p. 837) ; problèmes constitutionnels (p. 836) ; vote de défiance du groupe communiste (p. 837) ; rapports Parlement-Gouvernement (p. 837) ; durée du mandat présidentiel (p. 837) ; la confiance des républicains indépendants (p. 838) ; vote de la majorité des membres du groupe des réformateurs démocrates sociaux contre le Gouvernement (p. 839) ; application des lois (p. 839, 842) ; transports en commun (p. 840) ; patente (p. 840) ; travailleurs immigrés (p. 840) ; laïcité de l'enseignement (p. 841) ; confiance de l'union centriste (p. 841) ; information des bénéficiaires de droits sociaux (p. 841) ; humanisation de l'administration (p. 841) ; cumul des fonctions de préfet de département et de préfet de région (p. 842) ; anciens combattants (p. 842).

Approbation de la déclaration du Gouvernement par scrutin public à la tribune (p. 843) ; liste des votants (p. 867, 868).

2. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LES RÉCENTES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MINISTRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (n° **277**) [3 et 4 mai 1973] (p. 998 à 1070).

Intervention de M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural :

Propositions de la commission de Bruxelles : rattrapage monétaire, unité des prix, fixation des prix agricoles, aide à l'agriculture défavorisée ; accord de la France sur le premier point uniquement (p. 998, 999, 1000) ; vaches laitières ; dotation d'installation pour les jeunes agriculteurs (p. 999) ; positions de nos partenaires ; opposition de l'Allemagne au rattrapage monétaire (p. 1000), compromis de la commission ; prix des fruits et légumes, des produits animaux, du beurre ; résolution sur la montagne et les zones défavorisées ; production laitière ; primes en faveur de l'élevage ; calendrier de suppression de la dérogation pour l'importation de maïs ; prime de transport pour le colza (p. 1001) ; éléments préoccupants de ce compromis : revenus des producteurs de lait, intentions réelles de nos partenaires quant à l'avenir du Marché commun ; éléments de satisfaction : rattrapage monétaire, hiérarchie des prix, confirmation et continuation de la politique agricole commune (p. 1002) ; problèmes fonciers (p. 1026) ; règle de l'unanimité ; programme commun de la gauche (p. 1028) ; agriculture de montagne (p. 1034).

Débat sur cette déclaration [3 mai 1973] (p. 1002) ; [4 mai 1973] (p. 1051) :

ORATEURS : *MM. Cornette, Pierre Joxe, Soisson, Rigout, Lelong, Daillet, Bayou, Rolland, Labarrère, Bertrand Denis, Lucas, Méhaignerie, Bouvard, Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural, Hunault, Spénale, Fontaine, Besson, d'Harcourt, Lemoine, Michel Jacquet, Zeller, André Billoux, Balmigère, Dutard, Briane, Crépeau, Villon, de Poulpiquet, Le Pensec, Lavielle, Bécam, Boudet, Laurissergues, Ansquer, Pranchère, Favre, Brugnon, Guermeur, Liogier.*

Revenu, pouvoir d'achat et conditions de vie des agriculteurs (p. 1003, 1004, 1005, 1006, 1009, 1014, 1015, 1023, 1024, 1029, 1030, 1031, 1035, 1052, 1053, 1060, 1063, 1064, 1066) ; problèmes des zones de montagne et des zones défavorisées (p. 1003, 1006, 1015, 1030, 1033, 1034, 1055, 1059, 1062, 1065, 1068) ; prime à la vache tondeuse (p. 1030, 1033, 1055, 1069) ; lait et beurre (p. 1003, 1005, 1007, 1008, 1014, 1019, 1030, 1031, 1057, 1059, 1061, 1062, 1064, 1065, 1066, 1067) ; unité des prix (p. 1004, 1008, 1011, 1013, 1056, 1059) ; prix alimentaires ; leur rôle dans l'inflation (p. 1004, 1007, 1014, 1023, 1066) ; utilisation de l'Europe au profit de la grande agriculture capitaliste (p. 1005, 1006, 1010, 1035, 1068) ; exploitation familiale (p. 1005, 1006, 1011, 1057, 1069) ; exploitation à responsabilité personnelle (p. 1009) ; blé (p. 1005, 1006) ; viande (p. 1006, 1007, 1008, 1013, 1017, 1054, 1061, 1062, 1066, 1067) ; office de la viande (p. 1017) ; organisation des marchés (p. 1007, 1013, 1067) ; modernisation des exploitations (p. 1007, 1029, 1033) ; problème foncier (p. 1007, 1025, 1029, 1032, 1033, 1053, 1060, 1066) ; indemnité viagère de départ (IVD) (p. 1010, 1015, 1016, 1020, 1024, 1053, 1057, 1058) ; aides à l'élevage (p. 1010, 1019, 1023, 1025, 1053, 1054, 1062, 1066, 1068) ; « prime à la crème » (p. 1020) ; subventions d'installation pour les jeunes (p. 1010, 1018, 1019, 1065, 1066) ; prêts du Crédit agricole (p. 1010, 1015, 1025, 1055, 1065) ; propositions du groupe communiste (p. 1010, 1011, 1064, 1065) ; financement des excédents (p. 1011) ; bilan de la politique agricole commune (p. 1011, 1012) ; exode rural (p. 1012, 1013) ; hiérarchie des prix (p. 1012, 1017, 1023, 1035, 1061) ; politique des structures agricoles (p. 1013, 1015, 1024, 1025, 1060) ; emprunts en faveur des villes nouvelles (p. 1014) ; péréquation entre les prix d'été et d'hiver du lait (p. 1015) ; statut du fermage et du métayage (p. 1015, 1058, 1060) ; importations de matières grasses (p. 1015, 1064) ; équipement rural (p. 1060) ; téléphone rural (p. 1015) ; habitat rural (p. 1056) ; adductions d'eau (p. 1016, 1056) ; électrification (p. 1056, 1068) ; politique régionale européenne (p. 1016, 1024) ; Europe politique (p. 1016) ; problème viticole : revenu des viticulteurs, chaptalisation, fiscalité du vin, entrée de l'Espagne dans le Marché commun (p. 1016, 1017, 1054, 1055, 1069) ; aliments du bétail (p. 1019, 1066, 1068) ; zones de rénovation rurale (p. 1020) ; fruits et légumes (p. 1022, 1059) ; problème de l'application des bénéfices forfaitaires pour les productions spécialisées (p. 1023) ; agriculteurs de Bretagne (p. 1024, 1059) ; prime de reconversion lait-viande (p. 1024) ; groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC (p. 1025) ; groupements fonciers agricoles (GF A) (p. 1025) ; sociétés agricoles d'investissement foncier (SAIF) (p. 1025, 1060) ; moyens des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) (p. 1025, 1032, 1033, 1053, 1060) ; programme commun de la gauche (p. 1027, 1028, 1067) ; débat sur les options budgétaires au cours de la session de printemps (p. 1029) ; enseignement agricole (p. 1029) ; Loire-Atlantique (p. 1029) ; droit rural (p. 1029) ; conseil départemental foncier élu par les agriculteurs (p. 1032) ; problèmes de l'agriculture des départements d'outre-mer : sucre, rhum, géranium-bourbon, ananas, aubergines (p. 1052, 1053) ; Aveyron (p. 1056) ; préférence communautaire (p. 1057) ; retraite vieillesse anti-

cipée dans le régime de l'assurance sociale agricole (p. 1058) ; porc (p. 1059) ; aviculteurs (p. 1060) ; problème de la patente des coopératives (p. 1060) ; emprunt national pour l'agriculture (p. 1056, 1063) ; modification de la loi du 10 juillet 1964 sur les calamités agricoles (p. 1063) ; la Corrèze (p. 1064, 1065) ; opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) (p. 1065) ; indemnisation des dégâts occasionnés par le gibier (p. 1066) ; rapport annuel sur la situation de l'agriculture (p. 1066) ; plan Mansholt (p. 1068).

Intervention de M. Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural :

Aide à l'élevage (p. 1053) ; plan concernant la viticulture (p. 1054) ; indemnisation des dégâts causés par le gibier (p. 1066) ; agriculture de la Réunion et des Antilles françaises (p. 1069) ; devenir de la politique agricole commune ; intérêts pour la France de cette politique (financier, économique, politique) ; attaque contre la CEE : de l'extérieur (Etats-Unis), mais aussi de l'intérieur ; impossibilité de modifier les mécanismes communautaires (p. 1070).

3. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA SITUATION DU MONDE COMBATTANT **(n° 281)** [10 mai 1973] (p. 1130) ; [11 mai 1973] (p. 1202).

Intervention de M. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre :

Groupe de travail sur les problèmes posés par les personnes âgées ; retraite professionnelle anticipée à soixante ans ; commission de la pathologie de la captivité ; aménagement du code des pensions militaires d'invalidité ; facilités de preuves pour les infirmités contractées dans certains camps ; pensions des internés ; révision et simplification des documents à l'usage du public ; service SVP téléphonique ; pupilles de la nation ; écoles de rééducation professionnelle (p. 1130, 1131) ; création de groupes de travail : pour l'attribution de la carte d'ancien combattant aux anciens d'Afrique du Nord, pour l'indexation des pensions d'invalidité (rapport constant), sur le problème des forclusions, des internés, des anciens de Rawa-Ruska, des réfractaires du Nord ; missions d'information pour enquêter sur les conditions d'internement au fort d'Huy ou à l'île d'Elbe (p. 1132) ; situation des veuves et des ascendants de guerre (p. 1133).

Débat sur cette déclaration [10 mai 1973] (p. 1133) ; [11 mai 1973] (p. 1201) :

ORATEURS : *MM. Tourné, La Combe, Macquet, Broccard, Bécam, Ginoux, Beucler, Gilbert Faure, Destremeau, Bayou, Ducoloné, Valenet, Lagorce, Bouhomme ,Caro, Plantier, Boudon, Gilbert Schvartz, d'Harcourt, Alain Vivien, Barrot, Nilès, Bizet, Pierre Joxe, Boyer, Villon, Bouvard, Georges, Haesebroeck, Hamel, Alainmat, Ihuel, Grussenmeyer, Beck, Dronne, Gosnat, Beauguitte, Gaudin, Hamel, Zuccarelli, Ginoux, Tourné.*

Rapport constant (p. 1134, 1137, 1140, 1141, 1143, 1144, 1146, 1153, 1155, 1162, 1163) ; égalité pour tous de la retraite du combattant (p. 1135, 1137, 1141, 1143, 1146, 1153, 1157, 1158, 1162, 1164, 1203, 1205) ; retraite professionnelle anticipée à soixante ans au taux plein aux anciens prisonniers de guerre (p. 1135, 1138, 1140, 1141, 1144, 1146, 1147, 1148, 1149, 1151, 1154, 1155, 1157, 1158, 1160, 1163, 1164, 1203, 1204, 1205) ; non-inscription à l'ordre du jour de la dernière session d'une proposition de loi sur cette question (p. 1138, 1144) ; levée des forclusions (p. 1135, 1136, 1137, 1141, 1143, 1146, 1149, 1150, 1158, 1159, 1160, 1163, 1202, 1205) ; délivrance de la carte de combattant aux anciens combattants d'Algérie (p. 1135, 1137, 1140, 1141, 1142, 1145, 1146, 1147, 1149, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1160, 1164, 1203) ; célébration du 8 mai (p. 1135, 1140, 1141, 1142, 1143, 1146, 1147, 1163) ; journée nationale du souvenir (p. 1157) ; création de tribunaux de pensions (p. 1136) ; situation des experts médicaux (p. 1136) ; plafond de la mutuelle de retraite des anciens combattants (p. 1136) ; anniversaire de la naissance d'Henri Barbusse (p. 1136) ; mise à parité des pensions des déportés politiques et des déportés résistants (p. 1137, 1150) ; prise en charge par la sécurité sociale des veuves et des ascendants (p. 1137) ; ascendants de guerre (p. 1161, 1163, 1205) ; application de l'article 195 B du code général des impôts aux parents d'enfants morts pour la France (p. 1137) ; pensions de veuves de guerre (p. 1138, 1153, 1155, 1159, 1161, 1163, 1164, 1202, 1205) ; demande d'un plan quadriennal tendant au règlement du contentieux des revendications des anciens combattants (p. 1139, 1149, 1204) ; anciens prisonniers d'Indochine (p. 1141, 1204) ; contingent de décorations en faveur des anciens combattants et victimes de guerre (p. 1145, 1147, 1155) ; internés de l'île d'Elbe et du fort d'Huy (p. 1146, 1151) ; questions des marks et soldes perçus durant la captivité (p. 1147) ; incorporés de force Alsaciens et Lorrains ayant séjourné dans les camps de prisonniers de l'Union soviétique (p. 1148) ; proposition de rendre leurs décorations aux anciens combattants de la première guerre mondiale (p. 1149) ; internés résistants et politiques (p. 1150) ; prise en compte pour le calcul de la retraite des années de

service de guerre (p. 1150, 1164, 1204, 1205) ; résistants des départements du Rhin et de la Moselle (p. 1150) ; violence et torture en Algérie (p. 1157) ; commission de vérification des titres de résistance ; retour à la proportionnalité des pensions d'invalidité inférieures à 100 % (p. 1163, 1205) ; problème des pensions de vieillesse des déportés et internés du Rhin et de la Moselle (p. 1202) ; indemnité due par l'Allemagne aux victimes du nazisme (p. 1202) ; victimes de la déportation du travail (p. 1205).

Intervention de M. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre (p. 1207) :

Débats d'orientation, groupes de travail (p. 1207) ; rapport constant ; levée des forclusions ; internés ; déportés de la Corse ; anciens d'Afrique du Nord ; retraite du combattant ; 8 mai ; retraite à soixante ans pour les anciens prisonniers de guerre ; situation des veuves et des ascendants (p. 1208) ; indemnisation des victimes du nazisme ; régime des retraites des anciens déportés ayant opté pour le droit local ; validation pour les retraites vieillesse des services militaires ; relèvement du plafond des retraites mutualistes ; application de l'article 195 *bis* du code des impôts aux ascendants des « Morts pour la France » ; admission au bénéfice de la sécurité sociale des ascendants de guerre âgés de plus de soixante-dix ans ; anciens prisonniers d'Indochine et de Rawa-Ruska ; contingent de décorations (p. 1209, 1210).

4. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT, SUR LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE URBAINE (**n° 354**) [17 mai 1973] (p. 1327) ; [18 mai 1973] (p. 1391).

Intervention de M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme.

Divorce actuel entre notre société et la ville que traduit le retour au socialisme utopique ; nécessité d'éviter l'absolutisme conservateur et l'absolutisme moderniste ; défi de l'urbanisation ; désir de faire de nos villes de véritables communautés qui ne soient pas des lieux d'apprentissage de la sécession sociale (p. 1328) ; son intention de « casser les grands ensembles » afin de sortir d'un système qui conduit les municipalités à accepter la tutelle d'organismes techniques irresponsables ; « droit à la ville » ; trois axes de l'action de l'Etat : 1° le développement de la responsabilité municipale (instruction des permis de construire, responsabilité des DUP, participation à la définition des documents d'urbanisme) ; décentralisation sur les villes plutôt que sur les régions ; 2° la lutte contre la ségrétion sociale (directive du 21 mars qui impose à toute ZAC entre 20 p. 100 et 50 p. 100 d'HLM) ; 3° la liaison du logement à des équipements de qualité ; construction de logements sociaux dans Paris ; villes nouvelles de la région parisienne (p. 1329) ; politique des métropoles d'équilibre et des villes moyennes ; les moyens de sa politique ; interdiction des grands ensembles (seuils), développement de la maison individuelle, action sur les centres des villes, action en faveur d'une architecture de qualité ; souhait d'un débat sur le problème foncier lors de la prochaine session : révision de certaines limites territoriales de communes urbaines ; clarification des attributions respectives de l'Etat et des collectivités locales en matière d'équipement ; nouvelle politique pour une manière de vivre à la française (p. 1230, 1231) ; fin du programme du Rhône en 1977, de la liaison Rhin-Rhône en 1982 ; réalisation de la liaison Moselle-Saône (branche lorraine) après celle de la liaison alsacienne (p. 1359).

Débat sur cette déclaration [17 mai 1973] (p. 1331) ; [18 mai 1973] (p. 1391) :

ORATEURS : *MM. Claudius-Petit, Montagne, Coulais, Denvers, Boscher, François Billoux, Dubedout, Labbé, Martin, Sudreau, Bertrand Denis, Mme Thome-Patenôtre, MM. Lauriol, d'Harcourt, Soustelle, Coulais, Paul Laurent, Valleix, Josselin, Frédéric-Dupont, Rieubon, Ginoux, Beck, Rigout, Bernard, de Poulpiquet, Feït, Maurice Andrieux, Franceschi, Mesmin, Ligot, Tiberi, Jans, Maurice Andrieu, Boudon, Donnez, Burckel, Canacos, Alain Vivien, Bouvard, Barbet, Maurice Cornette, Mermaz, Hamel.*

Divorce entre notre société et la ville (p. 1331, 1336, 1341, 1362) ; ségrégation de la population (p. 1331, 1346, 1355, 1360, 1395, 1406, 1420) ; ségrégation dans le centre des villes, notamment à Paris (p. 1391, 1392, 1393, 1405, 1406) ; ségrégation par le surloyer dans les HLM (p. 1333, 1408, 1413) ; ségrégation démographique (p. 1333) ; coefficient d'occupation des sols (p. 1331, 1356, 1360, 1403), problème des dérogations (p. 1356) ; exemple de la porte d'Italie (p. 1331), de la Défense (p. 1331, 1360, 1363, 1417, 1418), de Maine-Montparnasse (p. 1331, 1353, 1360), des Halles (p. 1360, 1363), de l'opération du quai de Bercy (p. 1331, 1360), de Bagnolet (p. 1332) ; problème de la voie sur berge (p. 1332, 1402) ; projet d'assèchement du canal Saint-Martin (p. 1332) ; conditions de transports dans la région parisienne (p. 1332, 1342, 1360, 1395, 1403, 1405) ; prolongement des lignes de métro vers la banlieue (p. 1395) ; téléphone (p. 1332, 1361) ; télex (p. 1361) ; les villes nouvelles (p. 1335,

1336, 1355, 1356, 1394, 1403, 1404, 1415, 1416, 1421) ; leur localisation trop proche de Paris (p. 1415) ; exemple de Cergy-Pontoise (p. 1332), de Melun-Sénart (p. 1415) ; exemple des villes nouvelles anglaises (p. 1348, 1357) ; nécessité d'y créer en premier lieu des transports en commun (p. 1332, 1356, 1357) ; desserte de Saint-Quentin-en-Yvelines (p. 1357) ; problème de la composition des établissements publics d'aménagement (p. 1415, 1416) ; problèmes de la maîtrise des sols (p. 1333, 1335, 1339, 1340, 1342, 1344, 1346, 1348, 1354, 1355, 1363, 1401, 1407, 1415, 1420) ; impôt déclaratif annuel sur les propriétés bâties et non bâties (p. 1333, 1335, 1363) ; impôt foncier sur les terrains urbains non bâtis (p. 1342) ; suppression de la taxe sur les plus-values (p. 1342) ; municipalisation des sols (p. 1335) ; taxe d'urbanisation (p. 1346, 1354) ; proposition socialiste de loi foncière (p. 1339, 1401, 1407) ; groupe de travail Barton (p. 1340) ; publicité des transactions foncières (p. 1342) ; création d'offices fonciers (p. 1401) ; constitution de réserves foncières (p. 1404, 1413, 1417) ; exemple de Toulouse (p. 1407, 1408) ; architecture (p. 1333, 1343, 1397, 1398) ; liberté créatrice des maîtres d'ouvrage (p. 1340) ; grands ensembles (p. 1333, 1355, 1406, 1420) ; rond-point des Champs-Elysées (p. 1333) ; accession à la propriété (p. 1334, 1357, 1358) ; exemple de l'Allemagne et des Etats-Unis (p. 1357, 1358) ; proposition d'un prêt spécial couvrant une partie de l'apport personnel (p. 1334) ; problème de l'apport personnel (p. 1334, 1352) ; déductions fiscales (p. 1334, 1357) ; mesures destinées à faciliter la mobilité des propriétaires de logements, donc de la main-d'œuvre : simplification des formalités administratives et notariales (p. 1335) ; accession à la propriété des maisons individuelles : primes, crédits HLM à la construction de maisons individuelles (p. 1397) ; situation de la construction locative (p. 1335) ; nécessité d'une réglementation du secteur locatif (p. 1414) ; décentralisation des initiatives et des responsabilités (p. 1336, 1342, 1397, 1399, 1404, 1411, 1420) ; décentralisation industrielle (p. 1397, 1403, 1404, 1408, 1409) ; diffusion des activités tertiaires (p. 1404) ; défi de l'urbanisation (p. 1336) ; organisation de la région parisienne (p. 1337, 1356, 1360, 1363, 1400, 1401, 1402, 1403, 1419, 1421) ; métropoles d'équilibre (p. 1337) ; villes moyennes (p. 1337, 1398, 1399, 1421) ; qualité des constructions (p. 1337, 1338, 1352) ; charte d'Athènes (p. 1337, 1412) ; problème des institutions locales (p. 1337, 1341) ; regroupement des communes (p. 1341) ; agence d'urbanisme d'agglomération (p. 1341) ; communautés urbaines (p. 1337, 1341, 1358, 1421) ; restauration de l'autorité municipale (p. 1341, 1420) ; espaces verts (p. 1339, 1343, 1361, 1362, 1416) (exemple de la Grande-Bretagne) (p. 1361) ; nécessité de définir une doctrine de l'urbanisme (p. 1339) ; participation et association des habitants (p. 1340, 1344, 1347, 1351, 1352, 1360, 1363, 1406, 1412) ; élaboration démocratique des schémas d'urbanisme (p. 1363) ; présentation de maquettes aux habitants (p. 1352) ; attribution d'une subvention globalisée pour l'équipement des collectivités locales (p. 1342) ; problème des finances locales (p. 1342, 1354, 1358, 1399, 1413, 1420) ; globalisation des crédits d'équipement (p. 1354) ; rapport de la commission des villes du VIe Plan (p. 1341, 1342) ; transports collectifs (p. 1342, 1343, 1361) ; péage urbain (p. 1343) ; lutte contre la pollution et les nuisances (p. 1343) ; augmentation des loyers et des charges (p. 1343, 1413, 1414) ; équipements collectifs (p. 1344, 1413) ; manque de cohérence dans ces équipements (p. 1347) ; spéculation foncière (p. 1344) ; nouvel urbanisme défini dans le programme commun de la gauche (p. 1344, 1345, 1360, 1418) ; travailleurs migrants (p. 1345) ; conditions d'élaboration du Plan à l'échelon local (p. 1347) ; problèmes des élus locaux et de leur statut (p. 1347) ; situation du personnel communal (p. 1347, 1363) ; conseils généraux (p. 1348) ; centres-villes (p. 1348, 1349, 1394, 1405) ; formule de l'association foncière urbaine des propriétaires privés (p. 1348) ; zones piétonnières (p. 1348, 1406) ; laideur des modèles imposés par les administrations (p. 1349, 1353) ; problème des régions de l'Ouest (p. 1349) ; HLM (p. 1355, 1394) ; relation qualité-prix-loyers (p. 1352) ; problème des moyens financiers mis à leur disposition (p. 1352, 1355, 1395, 1401, 1417) ; contraintes de prix plafond (p. 1355) ; système d'attribution des HLM (p. 1355) ; conseil d'administration des offices d'HLM (p. 1406, 1420) ; création d'un secteur intermédiaire (p. 1352, 1353, 1355) ; problème du logement social à Paris (p. 1400, 1401, 1402) ; enlaidissement de la France et de Paris (Maine-Montparnasse, perspective des Invalides et de l'Arc de Triomphe, Val-de-Loire) (p. 1353) ; protection des sites (p. 1353) ; allocation de logement (p. 1355, 1414) ; Ouest de Paris (p. 1356, 1357) ; maison individuelle (p. 1357) ; problème des communications dans les agglomérations et entre une métropole et son aéroport (p. 1358) ; communications entre Lyon - Saint-Etienne - Grenoble (p. 1358) ; liaisons fluviales : sur le Rhône entre Marseille et Lyon, liaison mer du Nord - Méditerranée, liaison Moselle - Saône (p. 1359) ; réforme du statut actuel de Paris (p. 1360) ; liaisons entre les villes (p. 1361) ; levée des con-

traintes et servitudes devenues sans objet (p. 1361) ; suppression d'écoles, de tribunaux et de bureaux de tabac dans les campagnes (p. 1362) ; planification démographique (p. 1363) ; proposition de modification de l'article 13 de la loi du 1er décembre 1948 (obligation de relogement de l'occupant dans une zone proche de l'immeuble détruit) (p. 1392) ; foyers-logements (p. 1392, 1393) ; Fos-sur-Mer (p. 1393, 1394) ; sort des petites villes (p. 1395) ; problème de l'exode rural et des zones de rénovation rurale (p. 1395) ; action en faveur des départements défavorisés : exonération des bénéfices investis dans ces départements (p. 1395, 1396, 1397) ; aides à la Lorraine (p. 1396) ; rigidité des plans d'urbanisme et d'occupation des sols (p. 1398) ; aménagement des zones minières et rénovation des cités et de l'habitat minier (p. 1399, 1400) ; problème du respect du droit des mineurs à la gratuité du logement rénové (p. 1400) ; problème des parkings et des fondations spéciales dans la région parisienne (p. 1401) ; restauration des immeubles vétustes (p. 1402) ; métropoles d'équilibre (p. 1404) ; dégradation des conditions d'existence dans les grandes agglomérations et des conditions de la vie rurale (p. 1404) ; opération de rénovation, amélioration de l'habitat existant à Paris afin de permettre aux personnes âgées de rester dans leur cadre de vie (p. 1405) ; rénovation urbaine et résorption de l'habitat insalubre (p. 1406, 1421) ; catastrophe de Saint-Amand-les-Eaux (p. 1411) ; urbanisme en milieu rural : zonage de l'espace rural, protection des sites et de l'architecture régionale, schéma de développement des villages, agences départementales d'urbanisme (p. 1416, 1417) ; Ouest lyonnais (p. 1421).

Intervention de M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme (p. 1422) :

Politique des villes ; villes moyennes : institution d'un fonds d'intervention et d'urbanisme ; politique des villes nouvelles et des villes de la « couronne » ; responsabilité et moyens des collectivités locales ; rôle des élus ; décentralisation de l'instruction du permis de construire dans les communes de plus de 50 000 habitants ; souci de la beauté et de l'esthétique (p. 1423) ; desserte du quartier de Bercy ; insertion dans le paysage des bâtiments publics à caractère industrialisé ; urbanisation de l'espace rural ; plans d'occupation des sols ; permis de construire ; réalisation de déviations urbaines ; HLM en centre urbain ; rénovation ; coefficients d'occupation des sols à Paris, taxe d'urbanisation ; rapport du groupe d'études Barton sur la concession des sols ; réserves foncières (p. 1424) ; annonce pour la prochaine session d'un projet sur l'expropriation et de dispositions ou explications sur la taxe d'urbanisation ; équipement des communes de Fos ; développement des équipements collectifs, mécanisme essentiel de la politique des transferts sociaux (p. 1425).

Intervention de M. Christian Bonnet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme (p. 1425) :

Importance de ce débat pour l'orientation des affectations de crédit ; protection des occupants de logements ; amélioration de l'habitat ancien au cœur des villes ; qualité de la construction ; participation des locataires : rénovation de la zone minière ; prêts HLM (p. 1426) ; suppression du seuil minimal de 200 logements pour le lancement des marchés ; surloyer ; hausse des loyers ; allocation de logement ; attribution de l'allocation de logement aux personnes âgées (p. 1427) ; système du plafond de ressources (p. 1428).

5. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE (n° **361**) [24 mai 1973] (p. 1523).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances :

Trois objectifs : 1° faire franchir une nouvelle étape à notre puissance économique qui est pour une nation la liberté de choisir et la capacité d'agir ; augmentation de nos exportations et de notre production (p. 1524) ; situation internationale : expansion et inflation ; situation de l'économie française : expansion (consommation, investissement, exportation), lutte contre l'inflation, emploi (p. 1525) ; moyens de l'action : le réglage monétaire (contrôle des entrées de devises, neutralité du Trésor, action sur les crédits à l'économie par un aménagement du régime des réserves, la technique de l'encadrement du crédit ayant été écartée), le développement de l'épargne, l'équilibre budgétaire (pas de collectif pour le budget de 1973 et budget de 1974 équilibré) ; nécessité d'une modération des prix et des rémunérations : dispositif de programmation annuelle contrôlée des prix, prix des services publics, revalorisation des basses rémunérations (hausse du SMIC le 1er juillet) (p. 1526, 1527) ; nécessité de renforcer notre capacité de croissance par la modernisation de notre économie : diversification de l'approvisionnement en énergie, production d'énergie nucléaire, efforts d'infrastructures en matière d'autoroutes et de téléphone, développement et renforcement de notre appareil de production (agriculture et

industrie), industrialisation afin que notre industrie acquière autonomie, vitalité et rayonnement (politique des investissements étrangers et de la réorganisation des entreprises, institut de développement industriel, amélioration de la structure de nos exportations, exportations de capitaux), organisation financière moderne (réformes du crédit agricole, problème des dépôts des notaires, modernisation des moyens des caisses d'épargne), développement de la place financière de Paris, diffusion de l'actionnariat (décret autorisant le fractionnement des titres) (p. 1528, 1529) ; 2° mettre notre puissance économique au service de la transformation de la société dans le sens d'une plus grande justice : *a*) une économie au service d'une société plus juste par la sécurité sociale (égalité et universalité du régime de protection sociale) et la politique fiscale : modernisation des impôts d'Etat et des impôts locaux, mensualisation, retenue à la source de l'impôt sur le revenu (p. 1530), centres de gestion comptables, annonce de projets de loi fixant les modalités d'incorporation dans les rôles d'impôts directs locaux du travail de mise à jour des évaluations foncières et prévoyant la suppression de la patente et son remplacement par une ressource locale (taxe départementale), mise à l'étude du fractionnement de la taxe foncière ; *b*) une économie plus responsable débouchant sur une nouvelle morale de l'entreprise, responsabilités de l'entreprise envers elle-même, envers son personnel et envers la collectivité ; contrôle accru des ententes et surveillance des effets des concentrations ; annonce d'un projet tendant à rendre plus égales les conditions d'approvisionnement des différentes formes de commerce (p. 1531) ; malaise des cadres ; transformation des relations entre l'entreprise et son personnel ; amélioration des conditions de travail, création d'une commission consultative des cadres ; environnement ; protection des consommateurs : publicité des prix, composition des produits, répression de la publicité mensongère, création d'une section de la consommation au conseil économique et social, représentation des consommateurs dans les commissions départementales d'urbanisme commercial ; 3° contribuer à un ordre international meilleur : organisation d'un ordre monétaire nouveau, croisade contre le sous-développement, mise à jour des règles du commerce mondial, poursuite de l'union économique et monétaire de l'Europe ; sens de ces efforts, réussir la transformation libérale de la société française (p. 1532, 1533) ; débat sur les négociations commerciales du Nixon round (p. 1536) ; accord de coopération de dix ans avec l'URSS (p. 1545) ; attachement de la France au principe des parités fixes (p. 1546).

Débat sur cette déclaration (p. 1533) :

ORATEURS : *MM. Mitterrand, Chalandon, Servan-Schreiber, d'Ornano, Gosnat, Lelong, Icart, Robert-André Vivien, Benoist, Ansart, Zeller, Duffaut, Julia, Mme Moreau, MM. Cousté, Frelaut, Chevènement, Inchauspé, Roger, Leenhardt.*

Négociations commerciales du Nixon round (p. 1533, 1534, 1545, 1553) ; nécessité de rétablir au préalable l'ordre monétaire international (p. 1564) ; problème de l'amenuisement des ressources naturelles de la terre (p. 1534, 1551) ; contrats commerciaux entre les Etats-Unis et l'URSS ; difficultés que rencontre la Communauté économique européenne (p. 1535) ; offensive américaine contre le Marché commun (p. 1535, 1536) ; les six points d'accord sur lesquels les socialistes soutiendront les efforts du Gouvernement dans la bataille commerciale qui s'engage (p. 1535, 1536) ; danger pour la politique communautaire des firmes multinationales (p. 1536) ; politique des prix et lutte contre l'inflation (p. 1536, 1537, 1541, 1542, 1543, 1544, 1551, 1553, 1554, 1556, 1558, 1559, 1561, 1562, 1565, 1569) ; exemple du Brésil (p. 1537), de l'Allemagne (p. 1539), du Japon (p. 1539) ; indexation des pensions et des retraites (p. 1538) ; contrôle des prix (p. 1538, 1548, 1553, 1569) ; politique des revenus (p. 1538, 1554, 1559) ; politique monétaire (p. 1538, 1569) ; programmation contrôlée des prix (p. 1565) ; incapacité du Gouvernement de lutter contre l'inflation car celle-ci n'est autre que la réponse du capitalisme à ses contradictions : contradictions entre le salaire et le profit, entre la croissance et la nuisance, entre les politiques nationales de régulation et les sociétés multinationales, contradiction de la différence existant entre les pays capitalistes développés et les pays sous-développés (p. 1566) ; lutte contre l'inflation par la diminution de la masse monétaire (réserves obligatoires gelées en bons du Trésor à la Banque de France) (p. 1567) ; problème du plafonnement des crédits pour les petites et moyennes entreprises (p. 1570) ; équipements collectifs (p. 1536, 1539, 1540, 1541, 1546, 1547, 1557, 1559) ; équilibre budgétaire (p. 1536, 1547) ; finalités de l'expansion (p. 1537) ; exigence de bien-être et d'harmonie sociale de la majorité des Français (p. 1537) ; optimisation de la dépense publique (p. 1539) ; deux masses improductives dans le budget de l'Etat : les dépenses militaires et les interventions de l'Etat au profit des entreprises publiques et privées ; exemple de Fos-sur-Mer et de Dunkerque (p. 1539), des expériences nucléaires (p. 1540) ; révision du Plan (p. 1541) ; taux de la TVA (p. 1541, 1547, 1548) ; impôt sur le revenu (p. 1541, 1559) ; impôt prélevé à la source

(p. 1548), modification de la structure du barème (p. 1550) ; impôts des cadres (p. 1541) ; impôt sur les sociétés (p. 1541) ; impôts locaux (p. 1541, 1554, 1555) ; impôt sur le capital (p. 1557) ; avoir fiscal (p. 1559) ; taxe d'urbanisation (p. 1541) ; remplacement de la patente (p. 1541, 1555) ; caractère injuste de l'impôt indirect (p. 1569) ; le nouvel ordre monétaire international (p. 1541) ; problème des indices officiels des prix (p. 1542) ; hausse des tarifs publics (p. 1542, 1554, 1560, 1565, 1566, 1569) ; salaires et coûts salariaux (p. 1544, 1556, 1557, 1565) ; nécessité de limiter les profits et d'élever le pouvoir d'achat des travailleurs (p. 1545, 1556) ; commerce extérieur (p. 1545, 1553, 1558, 1561, 1567) ; extension de la garantie Coface au domaine monétaire (p. 1561) ; mesures préconisées par le programme commun de la gauche (p. 1546) ; problème du financement de la sécurité sociale (p. 1548) ; fiscalisation de la sécurité sociale (p. 1569) ; débat d'orientation budgétaire (p. 1549, 1550) ; utilisation du fonds d'action conjoncturelle (p. 1550) ; personnes âgées (p. 1551) ; jeunesse : nécessité d'infrastructures sportives mais aussi d'animateurs socio-éducatifs et socio-culturels (p. 1551) ; budget de la justice (p. 1551) ; lutte contre les nuisances industrielles (p. 1551) ; protection des consommateurs (p. 1554) ; prix agricoles (p. 1554) ; problème des ressources des collectivités locales : transferts de charges, subventions, emprunts, TVA sur les travaux (p. 1555, 1564, 1565) ; grève des employés de la sécurité sociale (p. 1556) ; augmentation du nombre des accidents du travail (p. 1556) ; exode de la main-d'œuvre française (p. 1557) ; prise de contrôle de nos entreprises par des capitaux étrangers (p. 1558) ; orientation de notre appareil de production vers les industries de main-d'œuvre (p. 1558) ; coopération au développement des pays du tiers monde (p. 1558) ; fiscalité et contrôle des bénéfices des entreprises commerciales et industrielles (p. 1559, 1560) ; proposition de placer un administrateur public auprès des entreprises en déficit pendant trois exercices consécutifs (p. 1560) ; réforme du crédit : prêts aux sociétés à rendement croissant (p. 1560) ; création à l'échelon régional d'agences d'études économiques et financières et des caisses régionales pour l'investissement (p. 1560) ; nécessité d'encourager la modernisation des équipements (p. 1560) ; industrie de la machine-outil (p. 1560) ; construction de l'Europe communautaire (p. 1561) ; loyers (p. 1562) ; inégalités sociales (p. 1562) ; conditions de vie des ménages français (p. 1562) ; crise du système monétaire international et problème du dollar : taux de change, libre convertibilité des monnaies, modification du prix officiel de l'or, régulation internationale des mouvements de capitaux à court terme, consolidation des balances dollars, problème des balances sterling (p. 1563, 1564) ; proposition d'utilisation des réserves de dollars pour le rachat d'actifs américains (p. 1567) ; application de la TVA à tous les établissements bancaires (p. 1567) ; réévaluation du franc (p. 1567) ; problème de l'emploi (p. 1568) ; évolution du pouvoir d'achat des ouvriers de l'industrie et des rémunérations des fonctionnaires (p. 1568, 1569) ; nécessité de remettre en cause la répartition actuelle des cotisations d'assurance maladie (p. 1569).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances (p. 1570) :

Ses réponses aux orateurs concernant la négociation Nixon sur le commerce international et la négociation monétaire (p. 1570), le contrôle des prix et la politique monétaire, les équipements collectifs, les interventions de l'État au profit des entreprises, Fos-sur-Mer, les dépenses militaires, les investissements publics, le déblocage des crédits du fonds d'action conjoncturelle, une révision du Plan (p. 1571), la situation fiscale des cadres, une imposition minimale des sociétés, l'indice de l'INSEE, l'équilibre budgétaire, la répartition entre fiscalité directe et indirecte, la priorité aux personnes âgées, notre commerce extérieur (p. 1572), la fiscalité locale, la patente, la part des salaires dans la production intérieure brute, l'impôt unique sur le revenu, le problème monétaire (p. 1573), les tarifs publics, l'impossibilité de placer en bons du Trésor le montant des réserves obligatoires, la situation de l'emploi, l'allégement de la fiscalité indirecte (p. 1574), les prix des services publics, une commission d'appel ou d'avis en matière de politique des prix, la nationalisation du crédit, le financement des promesses de Provins (p. 1575).

6. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (n° 442) [5 juin 1973] (p. 1738) ; [6 juin 1973] (p. 1818).

Intervention de M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale :

Trois objectifs principaux pour une politique éducative rénovée adaptée aux besoins de notre société nouvelle : 1° une profonde évolution des méthodes d'enseignement : rapport de la commission Louis Joxe ; programmes du second degré (p. 1738) ; éducation sexuelle (p. 1738, 1739) ; transformation de nos modes d'enseignement par les formules du travail

indépendant et de la pédagogie du choix ; éclatement de la classe traditionnelle par la création de groupes dits de niveau ; division de l'année scolaire en trimestres réguliers et égaux ; limitation du nombre des places de CES et des établissements de second cycle ; formation de nouveaux maîtres (p. 1739) ; 2° une orientation scolaire plus consciente et active ; 3° une décentralisation plus poussée de la gestion de notre système éducatif : renforcement du rôle et des moyens des chefs d'établissement ; enquête nationale sur l'avenir de l'école (p. 1740) ; réformes en cours : pour l'enseignement élémentaire (développement des écoles maternelles, évolution de la pédagogie, formation des instituteurs), l'enseignement secondaire (projet de loi d'orientation sur les enseignements du second degré : développement d'une pédagogie de soutien, remplacement des classes pratiques par des classes pré-professionnelles de niveau et des classes préparatoires à l'apprentissage, politique de revalorisation de l'enseignement technique, renforcement de l'autonomie des établissements, recrutement et formation des maîtres, formation continue), les enseignements supérieurs : passerelles entre l'Université et les grandes écoles, insertion des universités dans leur région (p. 1741), information et orientation des étudiants, DEUG ; aide aux familles des élèves et aux étudiants : gratuité des transports scolaires, des livres et des fournitures, bourses et prêts aux étudiants ; problème des auxiliaires (p. 1742, 1743).

Débat sur cette déclaration (p. 1743) :

ORATEURS : *MM. Juquin, Ducray, Ollivro, Cressard, Gilbert Faure, Rossi, Max Lejeune, Seitlinger, Segard, Pignion, Mme Constans, MM. Simon, Mexandeau, Carpentier, d'Harcourt, Chambaz, Bouvard, Jacques Legendre, André Billoux, Mayoud, Ribadeau-Dumas, Barthe, Besson, Goulet, Mme Thome-Patenôtre, MM. Paul Duraffour, Frêche, Buron, Dubedout, Soustelle, Hage, Gissinger, Capdeville, Grussenmeyer, Le Pensec, Lazzarino, Laborde, de Poulpiquet, Ligot, Josselin.*

Ecole de classe engendrée par une société de classe (p. 1743, 1744, 1750, 1751) ; revendications des élèves des collèges d'enseignement technique (p. 1744) ; marier l'école et la vie (p. 1758) ; enseignement coupé de la vie (p. 1744, 1748, 1757) ; programmes (p. 1744, 1746, 1747, 1748, 1749, 1751, 1758) ; sport (p. 1766, 1826) ; histoire (p. 1746, 1749), éducation sexuelle (p. 1828) ; sciences (p. 1749) ; instruction civique et sociale (p. 1751, 1823) ; formation et formation permanente des enseignants (p. 1745, 1746, 1750, 1761) ; revalorisation de la fonction enseignante (p. 1745, 1750, 1763, 1764, 1769, 1825) ; féminisation du corps enseignant (p. 1763, 1764) ; gratuité de l'enseignement obligatoire (transports, fournitures scolaires) (p. 1745, 1749, 1767, 1768, 1769, 1770, 1819, 1820, 1824, 1828, 1829, 1831, 1832) ; bourses (p. 1749, 1818, 1823, 1832) ; injustice de leur répartition (p. 1764, 1767, 1769, 1770) ; neutralité de l'enseignement public et laïcité (p. 1745, 1750, 1818, 1819, 1825) ; enseignement supérieur : autonomie, sélection (p. 1745, 1749, 1830) ; diplômes d'enseignement de faculté (p. 1745, 1830) ; émulation entre les universités (p. 1758) ; problème des auxiliaires (p. 1746, 1760, 1766, 1767, 1769, 1827) ; conclusions de la commission Joxe (p. 1746) ; réforme du système de l'inspection (p. 1746) ; enseignement technique (p. 1747, 1750, 1757, 1765, 1766, 1828) ; entrée de la télévision dans les écoles (p. 1747) ; problème de l'autorité dans les établissements scolaires (p. 1747, 1749, 1827) ; classes maternelles (p. 1748, 1751, 1769, 1770, 1822) ; tiers temps pédagogique (p. 1748, 1762, 1766, 1827) ; âge de la majorité électorale (p. 1749) ; chômeurs diplômés (p. 1751) ; sécurité dans les établissements scolaires (p. 1752, 1819, 1831) ; enseignement privé (p. 1752, 1768, 1823, 1833) ; rénovation pédagogique (p. 1757, 1761, 1768, 1818, 1819) ; travail indépendant ou « pédagogie personnalisée » (p. 1761, 1765, 1766) ; classes pratiques (p. 1757, 1759, 1766, 1822) ; classes de transition ou de perfectionnement (p. 1759) ; baccalauréat (p. 1759) ; souhaite que l'apprentissage soit considéré comme une scolarité normale (p. 1759, 1760, 1766, 1822, 1829, 1830) ; dérogations à l'obligation de scolarité jusqu'à seize ans (p. 1762, 1763) ; nationalisation des CES et des CEG (p. 1759, 1760, 1768, 1770, 1824, 1831) ; diplômes d'études universitaires générales (DEUG) (p. 1761) ; harmonisation des programmes des classes préparatoires aux grandes écoles avec ceux du DEUG (p. 1761) ; grandes écoles (p. 1761, 1830) ; enseignement en milieu rural (p. 1762, 1770, 1821, 1822) ; problème des fermetures d'écoles (p. 1821, 1822, 1828) ; problème des seuils pour la création des classes maternelles (p. 1762) ; éducation physique et sportive (p. 1763) ; enseignement agricole (p. 1763) ; maisons familiales rurales (p. 1763) ; rééquilibrage de l'année scolaire (p. 1764) ; constructions scolaires (p. 1765, 1820, 1821, 1828, 1831, 1833) ; centres socio-éducatifs dans les lycées (p. 1765) ; services de documentation et d'information pédagogique (p. 1765) ; bibliothèques publiques (p. 1766) ; « classes vertes » (p. 1770) ; dépenses à la charge des collectivités locales (p. 1819, 1820, 1821) ; équipements sportifs (p. 1820) ; éducation morale (p. 1823) ; éducation permanente et formation continue (p. 1824) ; recherche dans le domaine des sciences humaines (p. 1826) ; rattachement de l'éducation physique et sportive à l'éducation nationale (p. 1826, 1827) ; situation des

conseillers d'éducation (p. 1827) ; problème de l'apprentissage (p. 1828, 1832) ; insuffisances de l'éducation spécialisée pour les handicapés (p. 1831) ; importance du dépistage des handicaps (p. 1832) ; médecine scolaire (p. 1832) ; centres de formation d'apprentis (p. 1832) ; taxe d'apprentissage (p. 1832) ; instituts universitaires de technologie (p. 1832).

Intervention de Mme Ploux, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale (p. 1833) :

Préscolarisation totale dans cinq ans, y compris en milieu rural ; souci d'intégrer les handicapés dans la vie scolaire normale, création d'écoles de perfectionnement et construction de sections d'éducation spécialisée dans les CES ; dépistage des handicaps (p. 1833, 1834).

Intervention de M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale (p. 1834) :

Rénovation pédagogique : contenu des programmes, enseignement économique et social, allégement des programmes pour permettre l'innovation pédagogique, développement du travail indépendant et mise en œuvre d'une pédagogie de choix, sciences humaines (p. 1834) ; participation ; responsabilité des chefs d'établissement ; sa volonté de développer l'enseignement technologique ; substitution aux anciennes classes pratiques de classes préprofessionnelles de niveau et de classes d'apprentissage ; organisation d'un enseignement alterné avec des stages ; généralisation de l'accueil en maternelle ; démocratisation de l'enseignement supérieur (p. 1835) ; enseignement en milieu rural ; transports scolaires ; améliorations à apporter au système des bourses ; problème des bourses aux élèves de l'enseignement privé technique ; gratuité de l'accès à l'enseignement obligatoire : gratuité des transports par priorité, puis des livres et des fournitures par étapes (p. 1836) ; efforts en faveur de l'enseignement privé ; situation des auxiliaires ; sécurité dans les constructions scolaires ; incendie du CES de la rue Edouard-Pailleron ; nationalisation des CES et des CEG (p. 1837, 1838) .

7. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE **(n° 501)** [19 juin 1973] (p. 2258) ; [20 juin 1973] (p. 2321).

Intervention de M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères :

Place de la France dans le monde ; exigence de la paix ; principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de l'indépendance des nations et de la non-ingérence dans les affaires d'autrui ; coopération et aide aux peuples les plus déshérités ; construction européenne (p. 2258) ; 1980, année de l'Union européenne ; Marché commun agricole ; accords d'association et accords commerciaux liant 55 Etats au Marché commun ; association entre la Communauté et l'Afrique (p. 2259, 2260) ; son souhait que l'Europe adopte une position commune à l'égard des Etats-Unis ; nécessité d'un assainissement des relations monétaires et commerciales internationales ; problème du dollar ; défense européenne (p. 2260) ; négociation entre les USA et l'URSS sur la limitation des armements stratégiques (SALT) ; absence de la France de la négociation « sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces » ; utilité de l'effort de la France pour assurer sa défense et absence de sérieux des campagnes menées contre nos expériences nucléaires dans le Pacifique ; dialogue franco-soviétique (p. 2261) ; entente et dialogue avec les pays de l'Est ; conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ; relations avec la Chine et le Japon ; participation de la France à la reconstruction de la péninsule indochinoise (p. 2262) ; politique de coopération (p. 2262, 2263) ; diffusion de la langue française ; relations avec les pays du Maghreb ; situation au Proche-Orient (p. 2263, 2264).

Débat sur cette déclaration :

ORATEURS : *MM. Lecanuet, Mitterrand, Couve de Murville, Ribière, Billoux, Stehlin, Alain Vivien, Baillot, Seitlinger, Cousté, Fajon, Destremau, Fouchet, Caro, Réthoré, Chandernagor, Ollivro.*

Problème monétaire (p. 2264, 2269, 2270, 2322, 2329, 2331) ; isolement de la France, faute d'avoir construit l'Europe unie (p. 2264) ; crainte de M. Lecanuet d'une aspiration de l'Allemagne vers l'Est, si elle n'est pas suffisamment ancrée dans la CEE (p. 2264) ; problème du retrait éventuel des forces américaines d'Europe (p. 2264, 2282, 2327) ; problème de la défense de l'Europe et nécessité d'une sécurité commune (p. 2265, 2269, 2282, 2283, 2329, 2330, 2335, 2337) ; réforme de l'Alliance atlantique (p. 2265, 2269, 2282) ; Marché commun agricole (p. 2265, 2322) ; construction européenne (p. 2265, 2266, 2267, 2322, 2328, 2330, 2332, 2335, 2336) ; négociations sur la limitation des armements (p. 2266, 2278, 2326, 2329) ; conférence sur la réduction équilibrée des forces en Europe (p. 2266, 2269, 2278, 2326, 2329) ; entente et coopération entre l'URSS et les Etats-Unis (p. 2266, 2268, 2269, 2278, 2279, 2326, 2330) ; conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (p. 2329, 2330) ; négociations monétaires et commerciales (p. 2267, 2270, 2280, 2322, 2327, 2335) ; accords de coopération militaire avec l'Espagne (manœuvres militaires espagnoles sur notre

territoire) (p. 2267, 2285, 2326, 2334) ; relations entre la France et les pays d'Afrique (p. 2267, 2268, 2281, 2285, 2322, 2324, 2325, 2334, 2336, 2337) ; problème de l'organisation des ressources du globe (p. 2268) ; politique de coopération et d'aide au tiers monde (p. 2268, 2280, 2281, 2322, 2323, 2324, 2325, 2328, 2329, 2332) ; crise du néo-colonialisme (p. 2280, 2281) ; relève des coopérants par les cadres nationaux grâce aux actions de formation (p. 2324) ; programme d'équipement audio-visuel (télévision scolaire) (p. 2324) ; diffusion de la langue française (p. 2324, 2325) ; « plan Deniau » de consolidation et de développement assurant aux pays africains et malgache la certitude de l'écoulement convenable de leurs produits à des prix sûrs (p. 2325) ; relations avec la Chine (p. 2268, 2280, 2285, 2334) ; aide à la reconstruction du Viet-Nam (p. 2268, 2323) ; nécessité de la coopération entre la France et l'Allemagne (p. 2269, 2331) ; démobilisation de l'opinion publique d'Europe occidentale à la suite du processus de détente (p. 2279) ; rôle que peut jouer la France dans le monde d'aujourd'hui (p. 2279, 2331, 2334, 2337) ; alliance avec l'Italie (p. 2279) ; entrée de l'Espagne dans le Marché commun (p. 2280) ; ventes d'armes au Portugal et à l'Afrique du Sud (p. 2281, 2334, 2335) ; sécheresse et famine en Afrique (p. 2281, 2332, 2337) ; programme commun de la gauche (p. 2281, 2282, 2284, 2285, 2327, 2328) ; droit à l'autodétermination des peuples des départements et territoires d'outre-mer (p. 2281) ; absence de contrôle de l'Assemblée sur la politique étrangère du Gouvernement (p. 2283, 2326) ; invasion des capitaux américains en Europe (p. 2283) ; guerre commerciale avec les Etats-Unis (p. 2283, 2284) ; échanges avec les pays de l'Est européen et l'URSS (p. 2284, 2326, 2327, 2334) ; services de M. Foccart (p. 2285, 2334) ; attitude du Gouvernement français face à la situation en Indochine et à l'égard du conflit cambodgien (p. 2285, 2286, 2326, 2334, 2339) ; reconnaissance de la République populaire démocratique de Corée (p. 2286, 2326) ; politique française en Méditerranée et au Proche-Orient (p. 2323) ; effets du ralentissement des achats italiens sur le marché des jeunes bovins (p. 2323) ; problème de l'indépendance de la France et de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis (p. 2326, 2327, 2328, 2331, 2335, 2339) ; expériences nucléaires françaises (p. 2326) ; désignation des représentants de l'Assemblée nationale au sein des institutions de la Communauté (p. 2328, 2335) ; indemnisation des Français spoliés en Afrique du Nord (p. 2328) ; Parlement européen (p. 2330, 2332, 2335) ; proposition de mise sur pied d'une assemblée sénatoriale européenne et d'un secrétariat permanent (p. 2330) ; politique européenne de la France (p. 2330, 2331) ; conséquences de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun (p. 2230, 2331) ; vote majoritaire (p. 2330, 2332) ; secrétariat politique européen (p. 2332) ; ratification de la convention européenne des Droits de l'homme (p. 2332, 2334) ; amitié franco-soviétique (p. 2332, 2333) ; reconnaissance de l'existence de l'Allemagne de l'Est (p. 2333) ; hommage de l'URSS au général de Gaulle (p. 2333) ; institution de conseils syndicaux permanents mondiaux (p. 2336) ; création de la confédération européenne des syndicats (p. 2336) ; politique de développement régional européen (p. 2336).

Intervention de M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères (p. 2337) :

Accord de l'Assemblée sur les grands principes de notre politique étrangère : indépendance nationale, aide au tiers-monde ; impossibilité d'une autre politique étrangère pour la France (p. 2337) ; relations avec l'Allemagne ; indépendance par rapport aux Etats-Unis et la Russie ; isolement de la France ; défense de l'Europe ; politique commune des Etats européens vis-à-vis des Etats-Unis ; conférence européenne de sécurité et de coopération (p. 2338) ; politique régionale européenne ; politique de l'espace, de l'énergie et des produits de base ; négociations commerciales et problèmes monétaires (p. 2339) ; problème du Sud-Est asiatique (Viet-Nam, Cambodge, rapports avec le GRP, Gouvernement révolutionnaire provisoire) ; reconnaissance de la Corée du Nord (p. 2340) ; exportations de jeunes bovins ; aide au tiers-monde ; problème du Moyen-Orient ; indemnisation de nos compatriotes spoliés en Afrique du Nord ; place de la France dans le tiers-monde ; dépôt avant la fin de l'année 1973 du projet de ratification de la convention européenne des Droits de l'homme ; secrétariat général aux affaires africaines et malgaches (p. 2341) ; œuvre en Afrique ; aide aux pays sahéliens d'Afrique noire touchés par la famine (p. 2342) ;

8. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LES PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE (n° 778) [23 novembre 1973] (p. 6328 à 6345).

Intervention de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique (p. 6328 à 6331) :

Crise du pétrole ; crise de l'énergie (p. 6328) ; décision des pays arabes producteurs de pétrole de ralentir leur production et d'augmenter les prix, de freiner ou d'arrêter certaines de leurs exportations ; nécessité de concevoir la politique énergétique sur une longue période ; exploitation des gisements charbonniers (p. 6328, 6337) ; politique de

stockage (p. 6329) ; domaine nucléaire ; filière graphite-gaz ; politique d'indépendance ; diversification des sources d'énergie ; accélération, dès 1973, de la construction de centrales électro-nucléaires ; développement d'une puissante industrie de raffinage ; construction d'une usine de séparation isotopique de l'uranium (p. 6329) ; instauration d'une politique européenne commune dans le domaine des hydrocarbures ; participation à l'accélérateur de particules de Genève (p. 6329) ; Euratom (p. 6330, 6334) ; technique de la diffusion gazeuse ; coopération avec les pays exportateurs de sources d'énergie (p. 6330) ; approvisionnements en pétrole brut ; absence de mesures de restriction autoritaire, notamment en fuel domestique ; problème de l'enrichissement de l'uranium ; Eurodif ; Urenco (p. 6330) ; solidarité européenne (p. 6331).

Débat sur cette déclaration (p. 6331 à 6338) :

ORATEURS : *MM. Servan-Schreiber, Savary, Debré, Krieg, Destremau, Baillot, Pierre Lelong, Soustelle.*

Dépendance de la France pour les deux tiers de ses besoins ; crise au Japon, aux Etats-Unis, en Allemagne (p. 6331) ; attitude des Etats arabes ; Israël (p. 6332) ; conséquences de la crise pétrolière (p. 6332) ; menaces sur l'emploi ; nécessité pour le Gouvernement de réviser des secteurs entiers du budget (p. 6332) ; nécessité d'instaurer une nouvelle fiscalité (p. 6333) ; taxation des revenus du capital égale à la taxation des revenus du travail ; augmentation du prélèvement collectif sur le revenu national ; mobilisation de la France afin d'obtenir une négociation (p. 6333) ; politique gouvernementale depuis 1958 en ce qui concerne le pétrole (p. 6333) ; exécution des accords avec l'Union soviétique (p. 6334) ; étude des techniques commerciales d'exploitation de Phenix et Super-Phenix (p. 6334) ; gaz naturel (p. 6335) ; Algérie (p. 6335) ; rôle des sociétés pétrolières multinationales ; exploitation des ressources américaines telles que le charbon ou les schistes bitumineux ; problème du Moyen-Orient ; augmentation de la TVA sur les produits pétroliers ; problème des stocks ; plus-values ; répartition (p. 6335) ; accroissement de 200 millions de francs en faveur de la recherche pétrolière (p. 6336) ; insuffisance des équipements collectifs ; politique méditerranéenne du Gouvernement et rapports avec les pays arabes producteurs ; ventes d'armes (p. 6336) ; respect par la France des trois cents jours de stocks (p. 6337) ; nécessité de diversifier les approvisionnements dans le cadre d'une politique communautaire ; recommandation de la CECA en ce qui concerne l'exploitation du charbon (p. 6337).

Intervention de M. Charbonnel (p. 6338) :

Etude par un groupe de travail des possibilités de faire des économies grâce à l'isolation thermique.

Reprise du débat :

Energie nucléaire ; nécessité de construire rapidement une usine de séparation isotopique (p. 6338) ; rapports entre le monde non arabe et le monde arabe (p. 6339) ; crise de l'énergie dans les pays à économie capitaliste ; inflation (p. 6339) ; rôle du commissariat à l'énergie atomique (p. 6340) ; mise à l'écart des entreprises nationalisées ; régression de la production charbonnière (p. 6340) ; production d'uranium enrichi ; préférence donnée au procédé de diffusion gazeuse d'enrichissement de l'uranium (p. 6341) ; nécessité de revoir toute la politique énergétique française et toute la politique pétrolière française ; conclusion d'accords à moyen et à long terme avec les pays producteurs ; marchés passés par les Etats-Unis avec l'URSS pour le gaz naturel (p. 6341) ; révision du plan charbonnier et ouverture de nouvelles mines par les Etats-Unis et par la République fédérale allemande ; plan de la fédération CGT du sous-sol pour implanter de nouvelles centrales thermiques près des puits de mine ; construction par Electricité de France de nouvelles centrales hydrauliques (p. 6341) ; énergie provenant du soleil, du vent ou de la force marémotrice ; projet de la baie du Mont-Saint-Michel (p. 6341) ; renchérissement du coût de l'énergie sur l'économie française (p. 6342) ; accroissement des moyens financiers consacrés à la diversification des ressources pétrolières (p. 6343) ; encouragement des investisseurs ; solidarité de l'Europe vis-à-vis des Pays-Bas ; « Munich » énergétique (p. 6343) ; renonciation de la France au Sahara (p. 6344) ; politique économique de la France bâtie sur l'illusion du fuel à bon marché et de l'amitié des pays arabes (p. 6344) ; chantage fait par le chef du gouvernement libyen ; moyens de rétorsion ; charbon ; production d'énergie électrique d'origine hydraulique ; études de la Compagnie nationale du Rhône (p. 6344).

Intervention de M. Charbonnel, ministre (p. 6344, 6345) :

Absence de difficultés d'approvisionnement dans le court terme (p. 6345) ; tonnage mis par les sociétés pétrolières à la disposition des entreprises importatrices de fuel ; déficit prévu de nos approvisionnements : 5 % (p. 6345).

9. — DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE MONÉTAIRE **(nos 927, 928)** [22 janvier 1974] (p. 306) [23 janvier 1974] (p. 359).

Intervention de M. Pierre Messmer, Premier ministre (p. 306) (n° **927**) :

Application de l'article 30 de la Constitution, non par nécessité technique mais par une volonté démocratique d'information du Parlement sur les décisions du 19 janvier ; décision d'interrompre pendant six mois les interventions obligatoires de la Banque de France motivée non par une situation de crise mais par la volonté de maintenir notre indépendance de décision sans compromettre notre volonté de construction européenne ; rappel des demandes d'aide à l'étranger sous la IVe République (p. 306) ; « adaptation de la voilure non pas pendant la tempête mais avant » ; Union monétaire européenne ; décision qui n'est pas une dévaluation, même déguisée ; préparation du VIIe Plan (p. 307) ; le Gouvernement ne pose pas la question de confiance, car c'est à l'opposition de prendre ses responsabilités et ce ne serait conforme ni à la Constitution ni à la situation (p. 307, 308).

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances (p. 308) (n° **928**) :

Objectifs fondamentaux identiques dans un monde différent ; mesures visant à la fois la précaution et l'action ; la précaution : décision du 19 janvier motivée par le fait que la réforme du système monétaire international n'aura pas lieu en juillet 1974 et par la modification des relations économiques dans le monde consécutive à l'augmentation du prix du pétrole (p. 308) ; malgré la parenthèse dans le progrès de l'Union monétaire européenne que constitue la décision de suspendre pendant six mois les obligations résultant pour la Banque de France des accords passés dans le cadre européen, la réalisation de l'union économique et monétaire de l'Europe reste pour le Gouvernement l'objectif fondamental ; dispositions tendant à empêcher la spéculation sur les termes de paiement (p. 309) ; décision qui n'est ni une dévaluation déguisée ni l'acceptation du désordre sur le marché des changes (p. 309, 310) ; l'action : situation technique de l'économie française saine (emploi, prix, finances publiques) lui permettant de fournir l'effort nécessaire pour atteindre les objectifs de maintien de l'activité et de l'emploi et de rétablissement de l'équilibre extérieur ; nécessité de réaliser un troisième mois d'exportations ; emprunt sur le marché international des capitaux pour financer le solde de nos comptes en 1974 (p. 310) ; quatre axes de l'action : effort massif d'exportations, rigueur monétaire et budgétaire, lutte contre la hausse des prix, redéploiement de la croissance économique par l'investissement ; réexamen des techniques d'assurance et de garantie d'investissements à l'étranger (p. 311) ; absence de bénéfices de l'Etat sur la hausse des produits pétroliers et, dans le cas contraire, restitution de ce gain à l'économie ; politique du crédit ; proposition de dispositions fiscales si les entreprises productrices ou distributrices encaissaient des plus-values du fait de l'augmentation des prix des produits pétroliers (p. 312) ; nécessité d'inventer un type de croissance nouveau faisant place à une croissance fondée sur l'énergie et les matières premières à bon marché ; efforts nécessaires : économiser les produits pétroliers, renforcer notre indépendance énergétique, réorganiser notre production ; élaboration d'un programme relatif à l'électricité d'origine nucléaire ; information et concertation (p. 313).

Débat sur cette déclaration (p. 313) :

ORATEURS : *MM. Ballanger, Debré, Defferre, Fabre, Lecanuet, Lelong, Marchais, Mitterrand, d'Ornano, Servan-Schreiber, Soustelle.*

Absence de conception d'ensemble dans la politique du Gouvernement (p. 314) ; problème de l'Europe dont l'union est désormais en miettes (p. 314, 315, 366, 367, 368, 370, 371) ; programme commun de la gauche (p. 315, 364, 366) ; politique de classe menée par un Gouvernement qui ne représente qu'une minorité d'intérêts (p. 315) ; augmentation des charges locatives (p. 315) ; critique de l'absence de question de confiance (p. 316, 363, 369); rappel de la crise de 1929 (p. 316); doctrine française, vieille de dix ans, de revalorisation des matières premières (p. 316) ; nécessité d'accélérer notre politique en matière d'énergie (p. 317, 361), de favoriser la recherche appliquée (p. 317) ; nécessité d'une politique sociale et d'une politique des revenus (p. 317, 369) ; demande d'élaboration d'un plan intérimaire de trois ans (p. 318) ; conférence mondiale sur l'énergie (p. 318) ; nécessité de reconstruire une politique extérieure permettant d'élaborer un dialogue entre l'Europe et les Etats-Unis (p. 360, 361) ; suggestion d'une politique de grands emprunts destinés à la recherche, à l'installation de firmes françaises sur les marchés étrangers et à la restructuration des petites et moyennes entreprises ; critique des propositions de la gauche (p. 362) ; nécessité de créer une autorité internationale pour contrôler les mouvements de capitaux à court terme ; souhait d'une initiative française dans le sens d'un abandon de la règle de l'unanimité et d'un Parlement européen élu au suffrage direct (p. 362) ; politique de diminution du pouvoir d'achat des Français alors qu'il faudrait fonder l'expansion sur l'accroissement prioritaire de la consommation intérieure (p. 363, 364) ; rachat et nationalisation des filiales des sociétés multi-

nationales à base américaine (p. 364) ; blocage des tarifs publics, des loyers, des charges et des prix des produits de première nécessité (p. 364) ; réduction des dépenses improductives (force de frappe [p. 364]) ; diminution du temps de travail et avancement de l'âge de la retraite (p. 365) ; revalorisation du minimum vieillesse (p. 367) ; aide aux jeunes travailleurs touchés par le chômage avant même d'avoir trouvé un premier emploi (p. 367) ; augmentation des bourses (p. 367) ; prise en compte des charges de chauffage dans le calcul de l'allocation - logement (p. 367, 371) ; taux d'intérêt des caisses d'épargne (p. 367) ; critique de l'abandon du charbon et du développement de l'équipement hydro-électrique (p. 368) ; faillite de la politique arabe du Gouvernement (p. 368) ; suggestion de prise en charge de l'aide aux pays sous-développés par les pays nouveaux riches ayant beaucoup de pétrole et peu de population (p. 368) ; rapatriés (p. 369) ; suggestion d'un emprunt des pays de la Communauté auprès des pays producteurs de pétrole (p. 371) ; indexation des allocations familiales.

Intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing :

Confirme à M. Ballanger l'engagement pris par le Gouvernement que le budget n'enregistrerait pas de plus-values à l'occasion des événements pétroliers, restitution de ces plus-values aux contribuables si elles apparaissaient ; proposition de dispositions fiscales si se posait le problème des plus-values des pétroliers (p. 365) ; rapport de la commission des ententes sur les activités des compagnies pétrolières (p. 365, 366) ; sa réponse à M. Mitterrand sur la réunion au Kenya du Fonds monétaire international qui n'était pas « le safari de Nairobi » et son regret de ne pas savoir si celui-ci approuve la décision prise et propose une autre ligne d'action (p. 372) ; précise à M. Fabre que les caisses ne sont pas vides ni sur le plan intérieur ni sur le plan extérieur ; sa réponse à M. Debré sur l'éventualité d'un plan intérimaire ; à MM. d'Ornano et Lelong sur la nécessité d'une répartition équitable des charges et la mise à l'étude du problème des charges locatives ; sa réponse à M. Servan-Schreiber sur la construction monétaire européenne (p. 373) ; réaffirme que la mesure prise n'est pas une dévaluation ; comparaison avec la situation de l'Allemagne fédérale (p. 374) ; réexamen dans six mois des moyens de poursuivre l'organisation économique et monétaire de l'Europe ; proposition de mesures pendant la session de printemps pour répartir le poids des charges et des sacrifices ; couverture du déficit par un développement des exportations et un emprunt des grandes entreprises françaises ; renforcement de notre politique monétaire pour assurer la protection extérieure du franc et redéploiement de notre croissance économique accordant une place plus large à l'exportation et traitant le problème de la diversification de nos ressources énergétiques (p. 375).

PRISE D'ACTE DU DÉPOT D'UNE MOTION DE CENSURE (p. 375). — DISCUSSION [23 janvier 1974]. *Voir* MOTIONS DE CENSURE 2.

10. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE (n° 986) [5 juin 1974] (p. 2490) ; [6 juin 1974] (p. 2514).

Intervention de M. Jacques Chirac, Premier ministre :

Hommage au Président Georges Pompidou (p. 2490, 2491) ; nouvelle majorité présidentielle rassemblée sur une volonté de changement et de faire de la société française un modèle exemplaire de démocratie libérale ; politique extérieure fondée sur le principe de l'indépendance nationale et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; poursuite de la modernisation de notre défense nationale, amélioration de la condition militaire (p. 2491) ; consolidation de la paix et détente, relations avec l'URSS, les Etats-Unis, les pays de l'Europe de l'Est et la Chine ; politique d'aide et de coopération vis-à-vis des pays en voie de développement et tout d'abord avec le Maghreb et les pays africains et malgache ; rétablissement du ministère de la coopération ; nécessité d'organiser les marchés des produits de base (accords de stockage) et d'une aide alimentaire financée par les pays riches (p. 2492) ; action résolue en faveur de la construction européenne (p. 2492, 2493) ; désorganisation du système monétaire international ; problème de l'équilibre du commerce extérieur compromis par la crise énergétique (p. 2493) ; lutte contre l'inflation ; présentation à la commission des finances de mesures économiques, financières et fiscales tendant à rétablir l'équilibre extérieur et à ralentir la hausse des prix ; préparation du VIIe Plan ; importance du développement de notre agriculture (p. 2494); construction d'une société plus juste : sécurité de l'emploi, sécurité à l'égard de la maladie et de la vieillesse, sécurité pour les familles (accroissement du pouvoir d'achat des allocations familiales), sécurité pour les femmes (crèches, classes maternelles, aménagement du temps de travail, examen dès cette année du texte sur l'interruption de grossesse) ; égalité : enseignement, formation permanente, répartition des revenus, amélioration de la situation des travailleurs immigrés, réforme fiscale ; une vie plus agréable dans un monde plus

humain ; protection de la nature, humanisation de la vie urbaine (p. 2495) ; amélioration des conditions de travail ; aménagement des loisirs et des vacances ; allégement du formalisme administratif (constitution auprès de chaque ministre d'un comité d'usagers présidé par un parlementaire en mission) ; abaissement de l'âge du droit de vote ; redistribution des tâches entre l'Etat et les collectivités locales ; région ; réforme de l'entreprise (p. 2496) ; engage la responsabilité du Gouvernement sur la présente déclaration (p. 2497).

Débat sur cette déclaration (p. 2497) :

ORATEURS : *MM. Boudet, Carpentier, Chinaud, Claudius-Petit, Jean-Pierre Cot, Fouchet, Labbé, Marchais.*

Arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération d'énarques (p. 2497, 2498) ; examen de la structure et de la composition du Gouvernement (p. 2493) ; suppression des écoutes téléphoniques (p. 2499, 2520) ; modification de la législation en matière de délits de presse (p. 2499) ; statut de l'opposition (p. 2499, 2518) ; promesse d'indépendance faite aux Comores (p. 2499) ; entretiens entre M. Giscard d'Estaing et M. Schmidt (p. 2499, 2500) ; inflation (p. 2499, 2501, 2515, 2519) ; mesures de lutte contre l'inflation réclamées par la gauche (p. 2521) ; déficit de notre commerce extérieur (p. 2499, 2515, 2522) ; refus de la confiance du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche (p. 2500) ; force, unité et rôle de l'UDR ; les motifs et les limites de son soutien (p. 2500, 2501) ; nécessité de la transformation des rapports sociaux (p. 2502) ; environnement (p. 2502) ; demande du groupe UDR que soient repris les essais nucléaires dans le Pacifique et que soit maintenu le programme de Concorde (p. 2502) ; modifications des méthodes de travail du Parlement : séance de questions (p. 2502) ; contrat entre le Premier ministre et le groupe UDR (p. 2502, 2503) ; soutien des réformateurs (p. 2514, 2517) ; hommage au président Poher (p. 2514) ; justice et clarification fiscale (p. 2515, 2519) ; remboursement de la TVA frappant les travaux des collectivités locales (p. 2515) ; personnes âgées (p. 2515) ; handicapés (p. 2515) ; problème de l'application des textes relatifs à la retraite à soixante ans des anciens combattants et prisonniers de guerre (p. 2515) ; problème de l'élevage (p. 2515) ; commerce et artisanat (p. 2516) ; démocratie et participation dans l'entreprise (p. 2516, 2519, 2520) ; problème des transports urbains (p. 2516, 2524) ; écoles maternelles en milieu rural (p. 2516) ; construction de l'Europe (p. 2516, 2525) ; parlement européen et exécutif européen (p. 2516) ; anniversaire du 6 juin 1944 (p. 2516, 2523) ; aide aux pays en voie de développement (p. 2516, 2525) ; modification de la loi électorale : représentation proportionnelle (p. 2516, 2517) ; volonté des républicains indépendants de participer à la création d'un vaste mouvement libéral et social (p. 2517) ; une majorité nouvelle pour une ouverture sur le plan politique et le plan social (p. 2518, 2519) ; soutien loyal et vigilant des républicains indépendants (p. 2518) ; élargissement des compétences du Conseil constitutionnel (p. 2517, 2518) ; rôle du Parlement (p. 2518) ; fiscalité des cadres (p. 2519) ; représentation des salariés au sein des conseils de surveillance et des conseils d'administration (p. 2519) ; réforme de la fusion et de la vente d'entreprises (p. 2519) ; mesures concernant les femmes : égalité des salaires, amélioration de la pension de réversion, contrôle du versement des pensions alimentaires, avortement (p. 2520) ; abaissement de l'âge de la majorité électorale (p. 2520, 2523) ; simplification et humanisation des méthodes de l'administration (p. 2520) ; amnistie pour certaines actions en Afrique du Nord (p. 2520) ; amélioration des conditions de travail (p. 2522) ; semaine de quarante heures (p. 2522) ; abaissement de l'âge d'ouverture du droit à la retraite (p. 2522) ; problème de l'emploi (p. 2522) ; protection des travailleurs contre les licenciements collectifs (p. 2522) ; mécontentement des agriculteurs (p. 2522) ; *habeas corpus* (p. 2523) ; exercice des libertés syndicales (p. 2523) ; réforme Fontanet de l'enseignement du second degré (p. 2524) ; bourses (p. 2524) ; gratuité des transports scolaires (p. 2524) ; qualité de la vie en milieu rural (p. 2524) ; maîtrise de la croissance du marché foncier (p. 2524) ; téléphone (p. 2524) ; équipements hospitaliers (p. 2524) ; travailleurs immigrés (p. 2525) ; DOM, TOM (p. 2525) ; abstention de M. Christian Fouchet (p. 2527).

Intervention de M. Jacques Chirac, Premier ministre (p. 2527) :

Existence d'une majorité nouvelle ; propose le dialogue à l'opposition (p. 2527) ; ses réponses à M. Cot concernant la présence d'anciens élèves de l'ENA au Gouvernement, la cohésion du Gouvernement, les postes périphériques ; à M. Labbé sur l'absence de divergence sur les principes essentiels entre son Gouvernement et l'UDR ; à M. Boudet sur l'action sociale, la justice fiscale, la situation des agriculteurs et l'évolution du pouvoir d'achat des travailleurs (p. 2528) ; à M. Chinaud concernant la participation, le statut de l'entreprise et la condition féminine (p. 2528, 2529) ; à M. Marchais sur les conséquences de la hausse du prix du pétrole, le problème foncier, la négociation en application de l'article 24-6 du traité du GATT (revendica-

tions américaines en matière de tarif extérieur commun) (p. 2529) ; à M. Claudius-Petit sur les DOM, TOM ; à M. Fouchet sur les projets de loi d'amnistie et d'abaissement de l'âge de la majorité civile et de l'âge du droit de vote ; volonté de dialogue avec la majorité mais aussi avec l'opposition (p. 2530).

Explications de vote : MM. Aubert, Baudis, de Broglie, Defferre, Laurent, Max Lejeune, Offroy.

Problèmes des sociétés multinationales (p. 2531) ; suppression de la tutelle sur les collectivités locales (p. 2531) ; conseils généraux (p. 2531) ; élection des assemblées régionales au suffrage universel direct (p. 2531) ; lutte contre la spéculation foncière (p. 2531) ; financement des logements sociaux (p. 2531) ; suppression du paiement de la TVA par les collectivités locales (p. 2531) ; transfert aux collectivités locales des recettes provenant de la taxe sur les carburants (p. 2531) ; impossibilité pour le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche de voter la confiance (p. 2532) ; la triple signification du vote de confiance du groupe UDR unanime (p. 2532) ; les raisons du refus de la confiance du groupe communiste (p. 2533) ; négociations tarifaires entre les Etats-Unis et les Neuf (p. 2533) ; entretiens Schmidt - Giscard d'Estaing (p. 2533) ; le soutien total des républicains indépendants (p. 2534) ; construction européenne (p. 2534) ; coopération avec le tiers-monde (p. 2534) ; confiance des réformateurs démocrates sociaux (p. 2535, 2536) ; absence du conflit du Proche-Orient du discours du Premier ministre, nécessaire coopération avec les pays arabes (p. 2536) ; Concorde (p. 2536, 2537).

Approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement par scrutin public à la tribune (p. 2537) ; liste des votants (p. 2581, 2582).

Intervention de M. Jacques Chirac, Premier ministre :

Ses remerciements ; concertation avec la majorité et dialogue constructif avec l'opposition (p. 2537).

11. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE DE L'ÉNERGIE (n° 1641) [14 mai 1975] (p. 2649, 2667).

Intervention de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche (p. 2649) :

Fin de l'ère de l'énergie abondante ; la dépendance française en matière d'énergie ; la part considérable du pétrole ; le bouleversement du marché de l'énergie ; développer nos ressources nationales ; maintenir une croissance nécessaire à l'amélioration du mode de vie des Français ; choisir les voies du progrès valorisant le savoir scientifique et technique ; économiser et exploiter au maximum les ressources nationales ; (p. 2650) : les économies substantielles faites en matière de chauffage ; le charbon ; l'énergie hydraulique ; la commission Pintat ; la délivrance des permis de recherche en mer d'Iroise ; la nomination d'un délégué aux énergies nouvelles ; diversifier nos importations ; les objectifs définis par le conseil de planification ; la part de l'énergie nucléaire dans la couverture de nos besoins ; une énergie arrivée à maturité ; (p. 2651) : le fonctionnement de 170 centrales dans 19 pays différents ; une solution rentable ; un programme qui concourt à notre indépendance ; la couverture des besoins en uranium par Eurodif en 1980 ; la couverture pour moitié des besoins en uranium naturel par la production nationale ; le choix de la filière à eau légère ; le coût supérieur de la filière à uranium naturel-graphite-gaz ; l'avance que possède la France dans ce domaine des réacteurs surrégénérateurs ; la construction des réacteurs des sous-marins nucléaires au moyen de la filière à eau légère ; la possibilité d'exporter les fabrications de l'industrie électronucléaire française ; (p. 2652) : la fiabilité de l'énergie nucléaire ; l'existence de 70 installations nucléaires civiles ; le service central de protection contre les rayonnements ionisants ; le service central de sûreté des installations nucléaires ; le caractère naturel de la radioactivité ; les normes très sévères définies pour les rejets radioactifs ; le rapport Rasmussen ; des risques nucléaires dix mille fois plus faibles que ceux acceptés dans la vie moderne ; les procédures multiples utilisées en matière de sécurité ; (p. 2653) : l'élargissement et la rénovation du conseil supérieur de la sécurité nucléaire ; l'institution d'un comité interministériel pour la sécurité nucléaire ; la codification des obligations du constructeur ; l'association des organismes régionaux et locaux ; l'amélioration de la procédure de déclaration d'utilité publique ; la propreté de l'énergie nucléaire ; la faiblesse des rejets des effluents radioactifs ; les études menées pour l'utilisation de la chaleur résiduelle ; l'étude des conséquences des fours de refroidissement ; le problème du retraitement des déchets ; l'usine de la Hague ; le refus de croissance que représente le refus nucléaire ; (p. 2654) : les appréhensions instinctives à l'égard du nucléaire ; la volonté de développer un très large effort d'information ; les centres d'information spécialisés offerts par EDF et le commissariat de l'énergie atomique ; la large consultation

régionale sur le choix des sites d'implantation des centrales nucléaires ; le rythme de construction des centrales ; la part donnée à l'énergie nucléaire pour 1985 : un quart de nos besoins ; la politique du Gouvernement : une politique de responsabilités et de sagesse.

Débat sur cette déclaration (p. 2655) :

ORATEURS : *MM. Alain Vivien, Servan-Schreiber, Poperen, Coulais, Baillot, Herzog, Julien Schvartz, Fabre, Schloesing, Magaud, Gosnat, Fillioud, Cressard, de la Verpillière, Voisin, Hamel, Chassagne, Rickert, Mesmin, de Bennetot, Gilbert Faure, Darinot, Rolland, de Broglie, Mauger, Lucas, Chambon, Hausherr, Hamelin, Antagnac, Cornet.*

Dangers de l'utilisation du nucléaire (p. 2655, 2660, 2668) ; choix des filières (p. 2655, 2663, 2666, 2685) ; types de contrôle (p. 2665, 2671, 2672, 2673) ; réserves de pétrole (p. 2655, 2689) ; rapport Couture (p. 2656) ; création d'une commission nationale paritaire d'information sur le nucléaire (p. 2657) ; informatique (p. 2657, 2659) ; production charbonnière (p. 2657, 2662, 2668, 2691) ; hydro-électricité (p. 2658) ; rapport Mesmin (p. 2658) ; CEA (p. 2659, 2664) ; consultations relatives à l'implantation des centrales (p. 2662, 2675) ; prix du kilowatt-heure (p. 2663, 2669, 2671, 2683) ; rejets thermiques (p. 2664, 2669, 2678, 2680, 2682) ; énergie marémotrice (p. 2664, 2679, 2691) ; coopération entre Etats en matière énergétique (p. 2664) ; recherches pétrolières en mer d'Iroise (p. 2668, 2683) ; énergies nouvelles (p. 2668, 2677, 2679) ; problèmes posés par le transport de l'électricité (p. 2670) ; contrôle des centrales nucléaires (p. 2670) ; profits des sociétés pétrolières (p. 2673, 2688) ; région Rhône-Alpes (p. 2677) ; déchets nucléaires (p. 2671, 2681, 2685) ; conséquences des rejets sur le Rhin (p. 2681, 2693) ; Eurodif (p. 2683) ; enrichissement de l'uranium (p. 2684) ; cap de la Hague (p. 2686, 2688) ; site de Brétignolles-sur-Mer (p. 2690) ; site de Fort-la-Nouvelle (p. 2694).

Intervention de M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche (p. 2663) :

Sur l'intervention de M. Baillot : le caractère exact des calculs sur lesquels se base la décision du Gouvernement ; (p. 2696) : ses réponses aux orateurs ; la limitation des décisions aux années 1976-1977 ; les études faites en matière de filières ; la nécessaire information de l'opinion publique ; l'absence de la tutelle américaine sur la CII ; (p. 2697) : les études relatives à la mise en place de la deuxième usine d'enrichissement d'uranium ; notre avance dans le domaine des énergies nouvelles ; les efforts en matière de sécurité ; les recherches en mer d'Iroise ; les travaux en cours en ce qui concerne la récupération de la chaleur ; (p. 2698) : le problème d'une agence dépendant des pouvoirs publics ; le problème des tours de refroidissement dans le bassin de la Loire ; les problèmes du fossé rhénan ; le traitement de l'eau chaude perdue ; le développement de notre technologie ; la sévérité de la réglementation en matière d'utilisation du plutonium ; les ressources charbonnières ; le stock important dont nous disposons en matière d'uranium enrichi ; (p. 2699) : la nécessité pour la France de développer son programme nucléaire.

12. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE [27 juin 1975] (p. 4923, 4946).

Intervention de M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères (p. 4923) :

Tient à rappeler dès l'abord l'ambition de la politique française affirmée par le Président de la République qui est d'assurer partout la primauté de la concertation pacifique sur l'affrontement ; les quatre objectifs de la politique étrangère depuis un an ont été d'affermir la détente entre l'Est et l'Ouest, de poursuivre la construction de l'Europe vers la constitution d'une Europe politique, de favoriser le dialogue entre les pays industriels et les pays en voie de développement et de soutenir la vocation mondiale de la France par sa présence économique et culturelle ; (p. 4924) : la conférence d'Helsinki ne doit pas seulement marquer la fin de la guerre froide mais ouvrir une ère où seront surmontées les barrières idéologiques ; la politique française au Proche-Orient, en Méditerranée et à Chypre ; (p. 4925) : construire progressivement une Communauté européenne qui soit l'embryon d'une Europe politique ; l'efficacité des réunions du « Conseil européen » ; le Gouvernement regrette l'absence de politique commune en Europe sur le plan aéronautique et en matière énergétique ; la situation du « serpent communautaire » ; (p. 4926) : la France n'accepte pas l'évolution vers une sorte de lutte de classes internationale entre pays industrialisés et pays en voie de développement ; la réunion préparatoire de Paris ne doit pas être considérée comme un échec ; (p. 4927) : les pays de l'OCDE ont reconnu la nécessité de reprendre le dialogue ; la diplomatie française, parce qu'elle est juste, a, dans un grand nombre de pays, des retombées économiques et commerciales ; (p. 4928) : l'Indochine.

Débat sur cette déclaration :

ORATEURS : *MM. Couve de Murville, Mitterrand, de Broglie, Leroy, Soustelle,*

Réthoré, Jean-Pierre Cot, Pranchère, Hamel, Commenay, Valleix, Cermolacce, Bouvard, Gau et Offroy.

Force ou faiblesse des Etats-Unis après la perte du Nord-Est asiatique (p. 4928, 4934) ; attitude des Etats-Unis à l'égard de l'Europe (p. 4929, 4934, 4940) ; stationnement des engins Pluton (p. 4929, 4931, 4935) ; politique commune des Européens en matière de défense (p. 4929, 4931, 4934) ; URSS - USA (p. 4929) ; indépendance nationale et développement industriel (p. 4930) ; investissements américains en France (p. 4930) ; politique monétaire internationale (p. 4930) ; informatique française (p. 4931) ; ventes françaises d'armes (p. 4932, 4941) ; Portugal (p. 4932) ; Algérie (p. 4932) ; Proche-Orient (p. 4933, 4938, 4951) ; Israël (p. 4933) ; Grèce (p. 4933) ; Chypre (p. 4933) ; Indochine (p. 4934) ; Corée du Nord (p. 4934) : dialogue euro-arabe (p. 4934, 4951) ; relations entre les pays socialistes (p. 4935) ; réinsertion de fait de la France dans l'OTAN (p. 4936) ; présence française dans l'océan Indien (p. 4936) ; puissance militaire de l'URSS (p. 4938, 4947) ; conférence d'Helsinki (p. 4938) ; visite de M. Strauss à Pékin (p. 4939) ; M. Helmut Schmidt (p. 4940) ; résurgences du nazisme en Allemagne (p. 4940) ; conférence tripartite sur l'énergie (p. 4941) ; relations entre les producteurs de pétrole (p. 4941, 4951, 4955) ; Chili (p. 4941) ; non-commémoration de la victoire de 1945 (p. 4942) ; suppliciés de Tulle (p. 4942) ; progrès politique de l'Europe (p. 4946) ; GATT (p. 4948) ; aéronautique européenne (p. 4949) ; autodétermination des DOM (p. 4949).

Intervention de M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères (p. 4951) :

L'attitude discrète de la diplomatie française ne peut être interprétée comme une attitude d'accommodement ; (p. 4952) : le Gouvernement ne peut laisser dire à M. Offroy qu'on assiste à un affadissement des principes de la diplomatie française ; précise la position du Gouvernement en ce qui concerne l'emploi des fusées « Pluton » ; (p. 4953) : le Gouvernement nie qu'il y ait un mouvement de retour de la France dans l'OTAN ; désarmement réel et désarmement virtuel ; les SALT et les MBFR ; (p. 4954) : en matière industrielle, la France doit faire passer avant tout le souci de l'efficacité ; l'élection du Parlement européen au suffrage universel devrait pouvoir être réglée en 1976 ; (p. 4955) : bilan des contrats passés avec l'Iran et différents pays du Moyen-Orient ; Indochine ; Chili ; Klaus Barbie.

13. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE AGRICOLE (n° 2223) [27 avril 1976] (p. 2172, 2186) ; [28 avril 1976] (p. 2258, 2278).

Intervention de M. Bonnet, ministre de l'agriculture :

Les grands traits de l'évolution de l'agriculture au cours du VIe Plan ; la France, d'importatrice nette, est devenue le deuxième exportateur mondial de produits agricoles ; la progression du revenu agricole en francs constants a été, en cinq ans de 3,6 % environ ; l'agriculture, en 1974, victime du phénomène du ciseau et, en 1975, de circonstances atmosphériques défavorables ; des mécanismes correcteurs de disparités efficaces ont été mis en place au plan sectoriel, au plan régional et au plan social ; l'action de l'Onibev ; la politique de la montagne ; la réduction des inégalités entre régions en matière de prestations sociales (p. 2172) ; les mesures prises pour améliorer la situation du secteur viticole ; l'entrée éventuelle dans le Marché commun de la Grèce et de l'Espagne ; le maintien du régime national en matière de fruits et légumes frais ; les négociations menées à l'échelon de la CEE ; le miracle de Bruxelles (p. 2173) ; les conditions dans lesquelles M. Lardinois quittera la commission de la CEE ; l'apparition au sein du Marché commun d'un problème budgétaire lié au gonflement des montants compensatoires qui font suite aux désordres monétaires grandissants ; la nécessité pour la CEE d'affronter les problèmes du marché des produits laitiers ; l'accumulation de la poudre de lait ; l'impossibilité pour les pays en voie de développement d'en acheter ; la proposition de la commission d'incorporer la poudre de lait dans les produits alimentaires destinés aux animaux (p. 2174) ; le rôle moteur joué par le Marché commun dans l'agriculture française ; les objectifs de la politique agricole française ; améliorer la compétitivité de l'agriculture française ; faire des agriculteurs des hommes plus sûrs d'eux-mêmes ; aider les agriculteurs à résoudre leurs problèmes fonciers ; améliorer leurs conditions de vie (p. 2175) ; améliorer la qualité de la vie en zone rurale ; réduire les disparités entre les différentes catégories d'exploitants ; l'exploitation familiale, gage d'efficacité économique et moyen, pour le plus grand nombre, d'accéder librement à l'exercice des responsabilités ; le rôle fondamental joué par l'agriculture dans le commerce extérieur et l'aménagement du territoire (p. 2176) ; l'importation de pruneaux (p. 2193).

Débat sur cette déclaration :

ORATEURS : *MM. Rigout, Maurice Cornette, Pierre Joxe, Rohel, Bégault, Laurissergues, Maurice Papon, Balmigère, Bouvard,*

Bertrand Denis, Jalton, Bizet, Pierre Charles, Durieux, Mario Bénard, Pranchère, Mayoud, Fouqueteau, Robert Bisson, Guermeur, Fontaine, Burckel, Daillet, Ruffe, Antagnac, Josselin, Ceyrac, d'Harcourt, Gaudin, Raynal, Briane, Goulet, Sénès, Brillouet, Hamel, Grussenmeyer, Schloesing, Bérard, Leenhardt.

La dépendance de l'alimentation française vis-à-vis de l'étranger (p. 2176, 2194, 2198, 2200) ; la rupture des équilibres naturels (p. 2177) ; le sacrifice de l'agriculture, conséquence du redéploiement de l'économie française vers les pays en voie de développement (p. 2178) ; les grandes lignes d'une politique agricole nouvelle et les moyens d'y parvenir (p. 2178, 2188, 2193, 2266) ; rédiger une sorte de charte de l'agriculture (p. 2266) ; conserver la maîtrise de la politique agricole tout en recherchant une plus large coopération internationale (p. 2178) ; les résultats d'ensemble de l'agriculture française (p. 2186, 2189, 2204) ; la diversité des situations sectorielles (p. 2186) ; l'agriculture, victime, plutôt que responsable de l'inflation (p. 2186) ; les perspectives des exploitations françaises (p. 2188) ; les voies d'évolution souhaitables de l'agriculture française (p. 2189, 2193) ; le VIIe Plan (p. 2190, 2275) ; la nécessité d'une politique de décloisonnement agricole (p. 2190) ; l'inscription de la politique agricole dans une politique d'aménagement de l'espace français (p. 2191, 2194, 2200, 2264) ; les conditions de financement de l'agriculture (p. 2202, 2265, 2275) ; la politique agricole gouvernementale (p. 2194, 2195, 2198, 2199, 2261, 2265, 2275) ; les moyens aptes à remédier aux difficultés conjoncturelles (p. 2196) ; la fonction écologique de l'agriculture (p. 2207) ; agriculteurs, ouvriers et exploitants, victimes d'une surexploitation (p. 2187) ; l'exploitation familiale (p. 2176, 2186, 2193, 2196, 2205) ; l'évolution des revenus des agriculteurs et le problème de leurs garanties (p. 2177, 2178, 2179, 2186, 2187, 2188, 2191, 2193, 2200, 2203, 2204, 2205, 2259, 2263, 2267, 2271) ; la substitution du revenu brut d'exploitation au revenu cadastral dans le calcul des charges (p. 2204) ; l'endettement des agriculteurs (p. 2195) ; l'intervention de l'Etat (p. 2193, 2194, 2196) ; corriger les disparités entre agriculteurs (p. 2186) ; soutien et gestion des marchés agricoles (p. 2178, 2195, 2203, 2206, 2260, 2269) ; le marché foncier (p. 2179, 2201, 2260, 2270) ; la fiscalité agricole (p. 2267) ; la suppression de la TVA sur les produits agricoles de première nécessité (p. 2188) ; l'aménagement du régime de la TVA (p. 2259, 2266) ; augmenter d'un point les taux de remboursement forfaitaire de TVA (p. 2266) ; la nécessité d'une politique de commercialisation agricole (p. 2191, 2203) ; mener une politique de rénovation des structures (p. 2187, 2206, 2260) ; multiplier les services de remplacement (p. 2260) ; aménager le cumul des professions (p. 2262) ; la diversification des cultures (p. 2198, 2205, 2260) ; nécessité d'une politique de qualité (p. 2196, 2203, 2267, 2269) ; les mesures propres à assurer la sécurité et l'avenir des agriculteurs (p. 2187) ; les travailleurs absents des préoccupations du ministre de l'agriculture (p. 2187) ; l'amélioration de la protection sociale des agriculteurs (p. 2179, 2192, 2269) ; l'amélioration de leurs cadre et conditions de vie (p. 2179, 2190, 2192, 2202, 2204, 2265) ; assurer la promotion sociale des agriculteurs (p. 2187, 2202) ; la situation des femmes d'agriculteurs (p. 2260) ; formation, enseignement et recherche en matière agricole (p. 2187, 2202, 2206, 2269, 2270) ; nécessité d'une politique d'emplois (p. 2191, 2260, 2264, 2270) ; l'aide à la jeune agriculture (p. 2189, 2190, 2196, 2202, 2260) ; le problème de la dotation d'installation accordée aux jeunes agriculteurs (p. 2189, 2190, 2199, 2201, 2262) ; les prêts du crédit agricole (p. 2202) ; créer une allocation d'attente pour les aides familiaux se destinant à devenir chef d'exploitation (p. 2201) ; la nécessité d'une meilleure protection contre les calamités (p. 2191, 2259, 2268, 2270) ; l'institution d'une mutuelle nationale contre les intempéries (p. 2191) ; l'élaboration d'une assurance multirisques (p. 2268) ; l'équipement des campagnes (p. 2204, 2265) ; l'aide à l'habitat rural (p. 2197, 2202) ; l'aménagement des zones rurales (p. 2204, 2205, 2265) ; l'agriculture de montagne (p. 2264, 2268) ; l'exode rural (p. 2177, 2194, 2198, 2201, 2203, 2264, 2265, 2270) ; le vieillissement de la population rurale (p. 2194, 2201) ; la disparition des exploitations agricoles (p. 2201, 2260) ; la retraite des agriculteurs âgés (p. 2188, 2197, 2260, 2262) ; l'IVD (p. 2197, 2260) ; l'exonération de la cotisation Amexa (p. 2198) ; le développement des industries alimentaires et agricoles (p. 2192, 2204, 2270) ; les accords interprofessionnels prévus par la loi du 10 juillet 1975 (p. 2199) ; la conférence agricole annuelle (p. 2264) ; la fixation des prix communautaires à un niveau trop bas (p. 2177, 2178, 2188, 2195, 2199, 2205, 2263, 2264, 2267, 2268, 2271) ; la remise en cause du principe de la préférence communautaire (p. 2177) ; les répercussions des importations massives de produits agricoles (p. 2178, 2195, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271) ; l'intérêt et les moyens de développer la politique agricole commune (p. 2187, 2190, 2191, 2193, 2203, 2205, 2206, 2267, 2271) ; les clauses de sauvegarde (p. 2262, 2267, 2268) ; l'harmonisation des coûts de production dans les différents Etats du Marché commun (p. 2193) ; améliorer les positions des agriculteurs français sur les marchés extérieurs (p. 2194, 2200,

2204, 2205) ; les conséquences de l'élargissement du Marché commun agricole (p. 2195, 2258, 2262, 2267, 2269) ; le projet de plafonnement des dépenses du FEOGA (p. 2199) ; les besoins non satisfaits des populations du tiers-monde (p. 2206) ; la nécessité d'un nouveau plan alimentaire mondial (p. 2206) ; la spécialisation régionale de l'agriculture européenne (p. 2206) ; le problème de la poudre de lait (p. 2177, 2196) ; les difficultés propres à la production laitière (p. 2188, 2198, 2264, 2265, 2268) ; la répercussion sur les producteurs porcins et avicoles de la hausse des prix due au versement des cautions sur le soja (p. 2188) ; situation et évolution souhaitables de la politique de l'élevage (p. 2194, 2203, 2261, 2264) ; l'élevage ovin (p. 2264) ; la crise viticole et la situation des viticulteurs (p. 2177, 2188, 2194, 2195, 2199, 2267, 2269) ; l'office du vin, mission et organisation (p. 2194, 2195, 2263, 2264, 2267) ; l'allocation en franchise de vingt litres d'alcool pur à chaque viticulteur (p. 2199) ; l'arrachage des vignes et son organisation (p. 2272) ; perspectives de la production de la tomate (p. 2188, 2258, 2271) ; le développement de la production du jus de raisin naturel (p. 2191) ; la situation de la production de fruits et légumes (p. 2192, 2269, 2271) ; le marché du houblon (p. 2206) ; la situation des betteraviers (p. 2206) ; la situation du marché du pruneau (p. 2270) ; la production des cerises (p. 2271) ; le marché de la noix (p. 2262) ; la situation des producteurs de cognac (p. 2268) ; l'agriculture alsacienne (p. 2269) ; les problèmes spécifiques des productions agricoles méditerranéennes (p. 2195, 2200, 2270) ; renforcer l'adaptation de l'appareil agricole de production (p. 2194, 2195, 2262) ; la lutte contre la brucellose (p. 2197, 2198, 2203, 2204) ; la grippe canadienne et la peste porcine (p. 2203) ; la sauvegarde de la forêt (p. 2200, 2201, 2258) ; la mission de l'office national des forêts (p. 2201) ; la situation agricole des DOM (p. 2197, 2198) ; les difficultés des agriculteurs des DOM (p. 2205) ; la situation des planteurs de canne à sucre (p. 2197, 2205) ; la production bananière (p. 2198) ; le problème de l'essence de géranium (p. 2205) ; la situation du rhum (p. 2205) ; l'intégration des DOM dans la Communauté européenne (p. 2205).

Intervention de M. Tiberi, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des industries alimentaires :

Définir, après une large concertation, une politique en matière d'industries alimentaires ; l'étroitesse des liens qui unissent l'économie agricole et les industries alimentaires ; la garantie de sécurité et l'amélioration du revenu assurées par l'industrie alimentaire à la production agricole ; l'importance tenue par l'industrie alimentaire dans la vie du milieu rural, en matière d'emplois notamment ; la dimension des entreprises ; les actions menées en faveur de certaines entreprises en difficulté ; l'intérêt du statut coopératif agricole (p. 2272) ; le rôle dans l'économie nationale du secteur de l'industrie alimentaire ; l'importance attachée par le Gouvernement au développement de ce secteur ; l'implantation dans les pays du Tiers-Monde d'usines de reconstitution du lait en poudre ; développer les fabrications de jus de raisin à partir de moûts français ; améliorer la capacité exportatrice de l'industrie alimentaire française ; développer l'industrie alimentaire pour renverser la tendance de baisse de l'emploi (p. 2273).

Intervention de M. Méhaignerie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture :

L'augmentation moyenne du résultat brut d'exploitation des agriculteurs ; le fossé qui s'est creusé en 1974 entre l'augmentation des coûts et celle des prix de vente ; la compensation légitime de ces distorsions par les aides directes accordées ; la nécessité de poursuivre une politique en faveur des bas revenus ; prendre en compte, dans le nombre des exploitations dites pauvres, celles qui font l'objet d'une activité à temps partiel ; l'indemnité viagère de départ (p. 2273) ; l'inopportunité de la généralisation de la retraite à 60 ans pour les agriculteurs ; proposer aux exploitants une retraite susceptible d'augmenter afin de permettre aux jeunes de s'installer ; l'exonération des cotisations sociales agricoles ; l'amélioration en matière de retraite des agriculteurs et agricultrices veufs ; les disparités des plans de développement de la production laitière ; la réglementation communautaire pour le houblon ; la production de viande ; les groupements de producteurs ; le problème de l'interprofession ; les zones de montagne ; les épizooties, notamment la brucellose ; les efforts entrepris en faveur d'une valorisation des productions ; l'inévitabilité des excédents conjoncturels, contrepartie de la sécurité d'approvisionnement de l'Europe (p. 2274) ; l'enseignement ; le problème foncier ; le maintien du développement des activités en milieu rural ; l'augmentation du montant de l'enveloppe des prêts bonifiés ; le problème des conditions de vie en milieu rural ; l'exode rural (p. 2275).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture :

L'aide financière apportée par le Gouvernement pour améliorer la situation des gemmeurs (p. 2258) ; les DOM ; la production de rhum ; le prix de la canne à sucre ; l'élevage

en Guadeloupe et en Martinique ; la production des tomates ; l'entrée de la Grèce dans le Marché commun ; la production du pruneau ; l'indemnisation de l'arrachage des plants de vigne ; les efforts consacrés au règlement du problème viticole ; l'office national interprofessionnel des vins de table (p. 2276) ; le problème du cognac ; l'endettement de la viticulture ; l'avenir du marché commun agricole ; la défense par la France de la clause de sauvegarde ; le financement communautaire des stocks de soja ; le caractère non justifié du rapprochement établi entre les crédits accordés à l'informatique et la réduction de ceux dont bénéficie l'agriculture ; les conséquences d'une diminution de la TVA sur les produits agricoles (p. 2277).

14. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE (n° 2269) [6 mai 1976] (p. 2695, 2717).

Intervention de M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères :

Rappelle les thèmes de son intervention de novembre 1975 ; la justification de la volonté de l'indépendance nationale par l'expérience acquise ; l'équilibre fragile du monde ; la manifestation plus discrète de la puissance américaine (p. 2695) ; l'inquiétude qui naît de l'état des relations économiques mondiales ; la volonté de la France de poursuivre la politique de détente ; les rivalités qui subsistent malgré la conférence d'Helsinki ; la garantie de sécurité qui résulte de l'existence de grandes organisations ; ne pas remettre en cause l'alliance atlantique ; le problème qui se poserait au cas où un parti politique ayant dénoncé l'alliance atlantique exercerait des responsabilités gouvernementales ; appliquer le programme d'Helsinki ; le voyage du Président de la République à Moscou (p. 2696) ; s'attacher au problème du désarmement ; éviter la prolifération des armes nucléaires, mais se donner les moyens de l'indépendance ; la difficulté de la construction européenne ; la bonne résistance du Marché commun à la crise ; la contribution de la France au développement de la Communauté européenne ; faire avancer l'organisation politique de l'Europe par l'amélioration des institutions existantes (p. 2697) ; le problème de l'élection au suffrage universel direct de l'assemblée des communautés ; le pragmatisme de la démarche gouvernementale ; s'en tenir au traité de Rome pour construire l'Europe ; les actions du Gouvernement en faveur de la paix ; la situation à Chypre, au Proche-Orient ; les devoirs de la France au Liban ; les missions de MM. Couve de Murville et Gorse ; la politique de coopération avec les pays du Maghreb (p. 2698) ; avec la Libye ; le respect par la France de la souveraineté des différents Etats africains ; la prochaine conférence de Paris ; les tensions en Afrique australe ; le cas de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud ; l'accession à l'indépendance du territoire français des Afars et des Issas ; la politique active de la France en direction du Viet-Nam, de l'Indonésie et d'autres pays ; la francophonie ; les liens des Français de l'étranger avec la métropole ; la coopération Nord-Sud ; l'ajustement des actes des pays industrialisés avec leurs intentions ; l'ambition de la France dans le domaine de la promotion, de la sécurité, de la concertation et de l'indépendance (p. 2699).

Débat sur cette déclaration :

ORATEURS : *MM. Couve de Murville, Chandernagor, Soustelle, Feït, Ansart, Michel Debré, Mme Thome-Patenôtre, MM. de Broglie, Xavier Deniau, Seitlinger, Cousté, Baillot, Marcus, Alain Vivien, Offroy, René Ribière, Baumel, Daillet, Guermeur, Frédéric-Dupont, Gayraud, Commenay, Hamel.*

L'équilibre fragile du monde (p. 2695, 2725, 2734) ; l'état des relations économiques mondiales (p. 2696) ; la conférence Nord-Sud (p. 2699, 2702, 2703, 2719, 2722, 2736) ; les rapports entre la conférence Nord-Sud et l'ONU (p. 2723) ; le rôle de l'ONU (p. 2731, 2735) ; l'ajustement des actes des pays industriels avec leurs intentions (p. 2699) ; le recul de la démocratie dans le monde (p. 2703) ; la préservation de la paix dans le monde (p. 2714, 2726, 2728) ; les débats de la CNUCED (p. 2723) ; conclure des accords internationaux produit par produit (p. 2723) ; l'endettement des pays en voie de développement (p. 2723) ; les insuffisances de l'accord de Lomé (p. 2724) ; le droit de chaque Etat à maîtriser ses richesses naturelles (p. 2725) ; mettre en place une véritable coopération (p. 2725, 2734) ; le principe de non-ingérence (p. 2725, 2732) ; la conférence du droit de la mer à New York (p. 2733) ; l'action des superpuissances (p. 2734) ; la manifestation plus discrète de la puissance américaine (p. 2695) ; la remise en cause et l'état actuel de l'alliance atlantique (p. 2696, 2704, 2707, 2711) ; l'atteinte portée à la crédibilité des Etats-Unis après le Viet-Nam et l'affaire du Watergate (p. 2701) ; le retour en force des Etats-Unis sur le plan monétaire (p. 2701, 2703) ; la bipolarisation planétaire vers laquelle s'orientent les Américains (p. 2718) ; l'action internationale des Etats-Unis (p. 2728) ; les déclarations de M. Kissinger relatives à la politique intérieure des Etats européens (p. 2701, 2703, 2707, 2710, 2712, 2726) ; la doctrine Sonnenfeldt (p. 2707, 2726, 2735) ; le voyage du Président de la République à Moscou (p. 2696) ; le développement de la force militaire de l'Union sovié-

tique (p. 2701, 2713) ; la continuité de la politique soviétique (p. 2701) ; le renforcement des moyens du pacte de Varsovie (p. 2707) ; l'encerclement de l'Afrique entrepris par l'Union soviétique (p. 2707) ; les propos inquiétants des dirigeants soviétiques (p. 2707) ; la position du programme commun sur les blocs (p. 2708) ; l'attitude des pays de l'Est vis-à-vis de la conférence Nord-Sud (p. 2722) ; l'entrée de la Chine en Afrique (p. 2714) ; la garantie de sécurité (p. 2696) ; le problème du désarmement (p. 2697) ; éviter la prolifération des armes nucléaires (p. 2697) ; le maintien de l'équilibre mondial des forces (p. 2701) ; le refus du gouvernement français de s'associer aux conversations sur le désarmement (p. 2712) ; le développement de l'environnement classique de la force nucléaire stratégique (p. 2734) ; le système de sécurité collectif (p. 2735) ; la difficulté de la construction européenne (p. 2697, 2708, 2719, 2721, 2722, 2736) ; la bonne résistance du Marché commun à la crise (p. 2697) ; la contribution de la France au développement de la CEE ; l'organisation politique de l'Europe (p. 2697, 2728, 2736) ; l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen (p. 2698, 2702, 2704, 2708, 2711, 2716, 2722, 2734) ; s'en tenir au Traité de Rome pour construire l'Europe (p. 2698) ; une Europe muette depuis la conférence de La Haye (p. 2701) ; les conséquences de la conférence d'Helsinki (p. 2696, 2703, 2706, 2713, 2725, 2734) ; la coopération européenne (p. 2703) ; la nécessité d'une Europe socialiste (p. 2704) ; la domination de l'Europe par les sociétés multinationales (p. 2711, 2724) ; l'émergence récente d'un « impérialisme allemand » (p. 2712, 2721, 2730) ; l'échec de la réunion de Luxembourg (p. 2715) ; respecter l'échéance de 1978 (p. 2715) ; mobiliser la volonté populaire européenne (p. 2715) ; les relations désordonnées des pays européens avec le Tiers-Monde (p. 2716) ; le rapport Tindemans (p. 2719, 2721) ; la réactivation des querelles sur la supranationalité (p. 2719) ; la politique agricole de l'Europe (p. 2719, 2736) ; la politique monétaire de l'Europe (p. 2719) ; la politique économique commune (p. 2722, 2736) ; l'indépendance de l'Europe face aux superpuissances (p. 2727) ; l'indépendance nationale (p. 2695, 2697, 2711, 2713, 2715, 2721, 2730, 2735) ; la volonté de la France de poursuivre la politique de détente (p. 2696, 2707, 2708, 2725, 2734, 2735) ; les actions du Gouvernement pour maintenir la paix (p. 2698, 2699) ; la francophonie (p. 2699) ; les liens des Français de l'étanger avec la métropole (p. 2699) ; la conduite de la politique étrangère française (p. 2700, 2703, 2706, 2708, 2711, 2718, 2726, 2738) ; le manque de cohérence et d'explication de la politique étrangère de la France (p. 2705, 2729, 2732, 2733, 2738) ; le destin de la France qui n'est ni de se confondre, ni de s'aligner (p. 2702) ; les exportations d'armes françaises (p. 2705, 2728) ; le polycentrisme de décisions (p. 2705, 2726, 2738) ; la diffusion de la langue et de la culture françaises (p. 2705, 2730, 2731, 2738) ; le risque de finlandisation de la France (p. 2708) ; l'ampleur de la tâche des agents diplomatiques à l'étranger (p. 2710) ; l'abandon de la stratégie tous azimuts (p. 2712) ; la politique néo-colonialiste du Gouvernement (p. 2712) ; les objectifs de la politique étrangère de la France (p. 2713) ; la possibilité pour la France de concilier sa politique musulmane, méditerranéenne et africaine (p. 2715) ; la politique de la France à l'égard du Tiers-Monde (p. 2720, 2724, 2736) ; la réforme des structures du ministère (p. 2738) ; l'insuffisance du budget des affaires étrangères (p. 2721, 2726, 2738) ; les initiatives du Président de la République (p. 2721, 2722) ; la protection des côtes françaises contre la pollution pétrolière (p. 2732, 2733, 2738) ; la situation à Chypre (p. 2698, 2727, 2737) ; la situation au Proche-Orient (p. 2698, 2706, 2713, 2715, 2726, 2728, 2729, 2737) ; la possession par Israël de la bombe atomique (p. 2728) ; le règlement du conflit libanais (p. 2698, 2702, 2714, 2718, 2720, 2737) ; les missions de MM. Couve de Murville et Gorse (p. 2698) ; la coopération avec les pays du Maghreb (p. 2698, 2702, 2713) ; les difficultés commerciales avec l'Algérie (p. 2718) ; l'inculpation de deux ingénieurs français en Algérie (p. 2735) ; les relations avec la Lybie (p. 2699) ; le respect de la souveraineté des différents états africains (p. 2699) ; clarifier l'ensemble de la politique française en Afrique (p. 2718) ; l'Afrique du Sud (p. 2699, 2728, 2737) ; l'union possible entre Pretoria et Tel-Aviv (p. 2728) ; les tensions en Afrique australe (p. 2699, 2707, 2723, 2727, 2728) ; la situation nouvelle en Afrique (p. 2723) ; le problème rodhésien (p. 2699) ; la prochaine conférence de Paris (p. 2699) ; l'accueil du chef d'Etat brésilien (p. 2705) ; la coopération avec Madagascar (p. 2715) ; l'indépendance du territoire français des Afars et des Issas (p. 2699, 2702, 2714, 2715, 2725, 2737) ; l'achèvement de la décolonisation aux Comores (p. 2702, 2725) ; Mayotte (p. 2714, 2715) ; l'attitude française à l'égard de l'Espagne et du Portugal (p. 2704) ; la montée des périls dans l'océan Indien (p. 2714, 2715, 2733, 2734, 2737) ; les relations entre la France et l'Indonésie (p. 2699) ; la politique de la France en direction du Viet-Nam (p. 2699, 2709, 2738) ; la situation en Asie du Sud-Est (p. 2699, 2708, 2709) ; la politique française vis-àvis du Laos 2709) ; la politique française vis-à-vis du Laos bodge (p. 2702, 2706, 2709, 2718, 2727, 2731,

2733, 2737) ; le problème de la reconnaissance de la Corée du Nord (p. 2706, 2724, 2725, 2727) ; la politique française à légard de la Corée du Sud (p. 2738).

Intervention de M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères :

L'action engagée en faveur des ressortissants français inculpés en Algérie ; la politique de sécurité de la France ; le système de sécurité collective ; la doctrine Sonnenfeldt (p. 2735) ; la construction européenne ; les politiques agricole et économique communes ; l'union et la coopération politiques ; le dialogue avec les pays arabes ; les pays de l'Europe latine ; l'action déterminante de la France en faveur de la conférence Nord-Sud ; l'effort d'ouverture vis-à-vis du Tiers-Monde (p. 2736) ; l'action du ministère en faveur du Liban ; Chypre ; la stabilité de l'océan Indien ; l'indépendance de Djibouti ; la situation en Afrique australe ; les atrocités réalisées au Cambodge (p. 2737) ; l'application de la politique de neutralité définie à Djakarta, au Viet-Nam ; la politique à l'égard de la Corée du Sud ; la disparition de la DAEC ; le problème de la pollution des océans ; le caractère irréaliste de l'augmentation des crédits du ministère ; la réforme de structure du ministère des affaires étrangères ; le reproche d'un « polycentrisme de décision » ; la politique étrangère de la France (p. 2238).

15. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE **(n° 2275)** [11 mai 1976] (p. 2846, 2868).

Intervention de M. Jacques Chirac, Premier ministre :

La politique de réforme, objectif essentiel de l'action du Gouvernement ; l'entreprise, ressort même de notre développement ; la réforme de l'entreprise ne se décrète pas ; le succès d'une réforme est lié à l'intérêt, à la volonté et au désir de dialogue des hommes chargés de l'appliquer ; l'efficacité économique passe et passera de plus en plus par l'équilibre social ; prendre en compte de nouvelles aspirations auxquelles ont donné naissance la croissance et le succès économique de l'entreprise ; le niveau d'éducation de plus en plus élevé dont bénéficient aujourd'hui les jeunes (p. 2846) ; le contraste saisissant entre les conditions concrètes offertes sur les lieux de travail et le niveau de vie général ; la difficulté de plus en plus grande de l'individu à s'identifier avec l'intérêt de l'entreprise ; la réforme de l'entreprise, non pas un terme abstrait de l'action gouvernementale, mais au contraire un ensemble de projets concrets et réalistes ; l'absence de progrès économique et social sans entreprises responsables et dynamiques ; la nécessité d'assurer la liberté et surtout la liberté d'entreprendre, en vue de permettre le développement d'entreprises responsables et dynamiques ; le danger de voir disparaître l'esprit d'initiative ; maintenir des activités économiques libres et non pas créer une bureaucratie d'état ; l'absence d'une définition de l'autogestion (p. 2847) ; le bien commun, justification du dynamisme des entreprises et du renforcement d'esprit d'initiative ; l'absence d'un modèle unique d'entreprise ; préférer l'incitation à la contrainte ; le recours au dialogue à la règle juridique ; favoriser le dynamisme des entreprises pour encourager la création et le développement des petites et moyennes entreprises ; l'institution d'un dispositif d'alerte et d'un véritable droit d'information ouvert notamment aux comités d'entreprise ; l'amélioration et la généralisation de la procédure de suspension provisoire des poursuites ; la révision du statut des dirigeants d'entreprise ; faire des entreprises des communautés plus humaines et plus vivantes ; améliorer en leur sein des relations sociales ; instituer un véritable droit d'expression des travailleurs ; l'organisation au niveau de l'équipe de travail de réunions périodiques de travailleurs (p. 2848) ; l'intention du Gouvernement de ne pas bouleverser les institutions de l'entreprise mais de les améliorer ; l'insuffisance des progrès en matière de sécurité et de conditions concrètes de travail ; conduire le changement sans risque (p. 2849).

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail :

Un projet qui tend à engager la France sur la voie de l'imagination et du progrès ; le caractère nécessairement hiérarchique de l'organisation des entreprises (p. 2849) ; la tradition dialectique et pluraliste des syndicats français ; la consultation à plusieurs reprises des organisations syndicales ; le fait contractuel, mécanisme fondamental de l'organisation de la société française ; le dessein du Gouvernement de fixer des règles impératives, de proposer et d'inciter ; la nécessité d'améliorer des conditions concrètes du travail ; le renforcement de la sécurité des travailleurs, impératif pour tous les partenaires ; revaloriser le travail manuel (p. 2850) ; permettre aux travailleurs de s'exprimer directement sur les conditions du travail ; mettre à la disposition des différents partenaires de l'entreprise une meilleure information sur les efforts qu'elle engage pour le bien-être de ses salariés ; mieux faire circuler l'information économique dans l'entreprise ; associer d'abord sous forme d'expériences des représentants des salariés, et notamment des cadres, aux délibérations des conseils de sur-

veillance ; la proposition de nouvelles formules de société : la société à gestion participative, la société sans but lucratif (p. 2851).

Débat sur cette déclaration :

ORATEURS : *MM. Sudreau, Leroy, Jacques Blanc, Mermaz, Falala, Bouvard, Pierre Joxe, Guéna, Ralite, Hamel, René Caille, Boudet, Chevènement, Mauger, Fontaine, Ducoloné, Billote, d'Harcourt, Mexandeau, André Glon, Caro, Xavier Hamelin, Beucler, Magaud.*

Le dessein du Gouvernement de fixer des règles impératives et incitatives (p. 2848, 2850) ; l'inspiration réaliste et progressiste, libérale et sociale de la réforme (p. 2875, 2887) ; la politique de réforme, objectif essentiel de l'action du Gouvernement (p. 2846) ; un projet qui tend à engager la France sur la voie de l'imagination et du progrès (p. 2849) ; le succès d'une réforme lié à l'intérêt, à la volonté et au désir de dialogue des hommes chargés de l'appliquer (p. 2846, 2848) ; l'engagement de la réforme en dehors de toute grave crise sociale (p. 2851, 2875) ; la réforme de l'entreprise, démarche ambitieuse et difficile (p. 2852, 2863, 2874, 2883) ; la réforme de l'entreprise, une des dernières idées du « système » (p. 2858) ; l'insuffisance de la réforme (p. 2854, 2859, 2968, 2876, 2884) ; conduire le changement sans risques (p. 2849) ; la nécessaire réforme de la société (p. 2876) ; prendre en considération les nouvelles aspirations nées de la croissance et du succès économique de l'entreprise (p. 2846) ; l'équilibre social, impératif de plus en plus nécessaire de l'efficacité économique (p. 2846) ; le contraste saisissant entre les conditions concrètes offertes sur les lieux de travail et le niveau de vie général (p. 2847) ; maintenir des activités économiques libres et non pas créer une bureaucratie d'Etat (p. 2847) ; le caractère de plus en plus social revêtu par la production (p. 2854) ; égaliser les charges des différentes entreprises (p. 2871) ; la concentration accélérée de l'économie (p. 2855, 2859) ; le désengagement de l'Etat dans le domaine industriel (p. 2859) ; le contexte économique social dans lequel s'insère l'entreprise capitaliste (p. 2859, 2860, 2875) ; le rapport Sudreau (p. 2859, 2860, 2884) ; les raisons de l'évolution de l'entreprise (p. 2851, 2852, 2853, 2863, 2875, 2877) ; l'affectation structurelle du profit (p. 2869) ; la récupération par le Gouvernement de l'aspiration des travailleurs à des changements réels (p. 2854, 2869, 2879) ; le niveau d'éducation de plus en plus élevé dont bénéficient aujourd'hui les jeunes (p. 2847) ; la représentation du Gouvernement par un de ses membres (p. 2872, 2873, 2887) ; le caractère nécessairement hiérarchique de l'organisation des entreprises (p. 2949) ; l'autorité du chef d'entreprise (p. 2877) ; la revision du statut des dirigeants d'entreprise (p. 2848) ; dépasser la notion de lutte des classes dans l'entreprise (p. 2857, 2863) ; le problème de la propriété de l'entreprise (p. 2884, 2886) ; l'exercice de la liberté à l'intérieur des entreprises (p. 2856, 2858, 2874, 2880, 2883) ; faire des entreprises des communautés plus humaines et plus vivantes (p. 2848, 2854, 2857, 2858) ; améliorer, mais ne pas bouleverser les institutions de l'entreprise (p. 2848, 2862, 2875, 2878) ; réaliser la réforme de l'entreprise d'une façon progressive et continue (p. 2853, 2857, 2862, 2875) ; l'entreprise, lieu d'association des hommes (p. 2857, 2881, 2885) ; les relations humaines (p. 2877, 2885) ; le pouvoir du capital dans l'entreprise (p. 2868, 2869) ; la nécessité de compléter les réformes dans l'entreprise par la réforme de l'entreprise (p. 2870) ; l'amélioration de la procédure de suspension provisoire des poursuites (p. 2848) ; l'absence de modèle unique d'entreprise (p. 2848, 2865) ; absence de progrès économique et social sans entreprises responsables et dynamiques (p. 2847, 2868, 2881) ; l'entreprise, ressort même du développement économique et social (p. 2846, 2851, 2857) ; la difficulté de plus en plus grande de l'individu de s'identifier avec l'intérêt de l'entreprise (p. 2847) ; la nécessité d'assurer la liberté d'entreprendre et de développer l'esprit d'initiative (p. 2847, 2848, 2857, 2872); développer la création d'entreprises nouvelles (p. 2877, 2884, 2885) ; création et développement des petites et moyennes entreprises (p. 2848, 2855, 2857, 2868, 2869, 2875) ; l'assistance aux entreprises en difficulté (p. 2858, 2883) ; l'institution d'un dispositif d'alerte (p. 2848, 2855, 2858, 2864) ; les déclarations de M. Ferry sur la portée de la réforme (p. 2855) ; la défense du projet de M. Ceyrac (p. 2857) ; le problème des sociétés coopératives ouvrières de production (p. 2885) ; l'absentéisme (p. 2885) ; les propositions communistes concernant la réforme de l'entreprise (p. 2856, 2857) ; les propositions de loi socialistes tendant à réformer l'entreprise (p. 2861) ; modifier le statut des professionnels, syndics et administrateurs (p. 2876) ; le fait contractuel, mécanisme fondamental de l'organisation de la société française (p. 2850, 2860) ; la proposition de nouvelles formules de sociétés commerciales : société à gestion participative, société sans but lucratif (p. 2851) ; avenir et moyens de l'autogestion (p. 2877, 2887) ; la planification socialiste, cadre du développement d'un certain nombre d'expériences autogestionnaires (p. 2860) ; l'absence d'une définition de l'autogestion (p. 2847) ; l'intervention des travailleurs sur la marche de leur entreprise (p. 2854, 2856, 2857, 2864, 2868, 2877, 2878) ; l'œuvre du général de Gaulle en matière sociale (p. 2863, 2874, 2886) ; la participation (p. 2864, 1865, 2871, 2880,

2884, 2885, 2886) ; la coresponsabilité, clé de voûte de tout système de la participation (p. 2880) ; la notion de bilan social (p. 2864) ; le résultat d'expériences d'actionnariat à la régie Renault (p. 2879) ; développer les secteurs d'activités sans but lucratif (p. 2883) ; l'adaptation des jeunes à la vie active (p. 2866, 2883) ; le respect du droit au travail (p. 2858) ; les droits des travailleurs (p. 2860, 2865, 2868, 2870) ; le dualisme entre dirigeants et dirigés (p. 2874) ; la mensualisation (p. 2871) ; les conditions de licenciement (p. 2861, 2869, 2870) ; la création d'une fondation pour l'entreprise (p. 2869) ; l'originalité de choix d'une troisième voie (p. 2863) ; les missions des chambres de commerce et d'industrie (p. 2878) ; la tradition dialectique et pluraliste des syndicats français (p. 2858) ; le monopole de présentation des candidats aux élections d'entreprise (p. 2861, 2871, 2877, 2878) ; la consultation des organisations syndicales (p. 2850) ; la représentation des travailleurs (p. 2859, 2869) ; le respect des droits syndicaux (p. 2872) ; l'efficacité du syndicalisme (p. 2885) ; la représentativité et les actions de la CFT (p. 2875) ; l'hostilité du Gouvernement aux syndicats (p. 2875) ; la « tyrannie » exercée par la CGT dans les entreprises et les administrations où elle est implantée (p. 2877) ; la procédure employée par le syndicat force ouvrière en vue de présenter des candidats aux élections professionnelles (p. 2882) ; l'agression d'un salarié syndiqué (p. 2887) ; le cas de l'usine Simca-Chrysler de Poissy (p. 2872) ; la revendication des syndicats de la Régie Renault concernant leur information et leur consultation (p. 2879, 2880) ; la nécessité d'améliorer les conditions concrètes du travail (p. 2849, 2850, 2859, 2875, 2881, 2882, 2887) ; permettre aux travailleurs de s'exprimer directement sur les conditions de travail (p. 2851) ; le renforcement de la sécurité des travailleurs (p. 2850, 2869, 2870, 2887) ; la lutte contre les accidents du travail (p. 2856, 2861, 2865, 2871) ; la sécurité, affaire de tous (p. 2858, 2865) ; la récupération partielle des heures supplémentaires en repos compensateur (p. 2856) ; la question de la durée du travail (p. 2856, 2861, 2881) ; le problème des classifications (p. 2869) ; le cas de l'entreprise Solmer à Fos-sur-Mer (p. 2869) ; le travail posté (p. 2869) ; l'interrogatoire auquel ont été soumis certains travailleurs du centre de tri des PTT de Paris-Nord (p. 2873) ; le cas d'agression dont ont été victimes des travailleurs (p. 2873) ; l'obligation d'engagement des cadres de Peugeot vis-à-vis de leur entreprise (p. 2873) ; la répression dans les usines (p. 2881) ; l'exploitation des travailleurs (p. 2855, 2882) ; la revalorisation du travail manuel (p. 2850, 2858, 2866, 2887) ; les missions du secrétariat d'Etat à la revalorisation du travail manuel (p. 2851) ; créer un « coefficient de pénibilité » en vue de différencier la durée du travail (p. 2858) ; mettre à la disposition des différents partenaires de l'entreprise une meilleure information (p. 2851, 2856) ; mieux faire circuler l'information économique dans l'entreprise (p. 2851, 2862) ; le droit à l'information des travailleurs (p. 2856, 2862, 2864, 2868) ; l'organisation, au niveau de l'équipe de travail, de réunions périodiques de travailleurs (p. 2848) ; instituer un véritable droit d'expression des travailleurs (p. 2848, 2863, 2868, 2870) ; le problème de la communication au sein des entreprises (p. 2863) ; les pouvoirs et les missions des comités d'entreprise (p. 2848, 2864, 2878) ; la création d'une délégation économique du comité d'entreprise (p. 2869) ; les comités de groupe (p. 2877) ; l'interdiction d'une conférence organisée par le comité d'établissement de l'Union des assurances de Paris (p. 2876) ; le champ d'application de la cosurveillance (p. 2851, 2856, 2869, 2871) ; la représentation des travailleurs au sein des conseils d'administration des entreprises nationalisées (p. 2857) ; le refus de la cogestion (p. 2862).

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail :

Rappelle qu'il confie à M. Stoleru les missions dont il est seul juge (p. 2872) ; en réponse aux orateurs, précise que la reprise doit s'adapter à son temps ; indique que l'amélioration des conditions de travail et de sécurité constitue l'un des thèmes forts de la réforme proposée par le Gouvernement ; se déclare déçu que la revalorisation de la condition des travailleurs manuels laisse certains indifférents ; juge inqualifiable l'agression d'un salarié syndiqué ; souligne que la réforme proposée mérite en accord avec l'assemblée une réflexion ; rappelle qu'il représente le Gouvernement ; se demande si le parti communiste est devenu autogestionnaire ; rappelle l'inspiration réaliste et progressiste, libérale et sociale de la réforme (p. 2887).

16. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE (n° 2527) [5 octobre 1976] (p. 6322) ; [6 octobre 1976] (p. 6386, 6407) ; [7 octobre 1976] (p. 6438).

Intervention de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances :

L'effort de lutte contre l'inflation et de redressement de l'économie française ; présentation des objectifs de la politique gouvernementale ; les rapports entre législatif et exécutif ; l'engagement de la responsabilité du Gou-

vernement à l'occasion d'un débat de politique générale ; le cumul par un même homme, au sein du Gouvernement, des fonctions de Premier ministre et de celles de ministre de l'économie et des finances (p. 6322) ; la conduite de la lutte contre la hausse des prix ; la récession mondiale de 1975 ; la lutte contre l'inflation, préalable à toute ambition nationale ; les causes conjoncturelles de l'inflation ; la situation de l'emploi ; l'équilibre du commerce extérieur ; l'action budgétaire et la modération de la croissance de la masse monétaire ; les dispositions économiques du programme gouvernemental ; les facteurs structurels de l'inflation ; les insuffisances de la formation et de la mobilité des travailleurs ; l'examen des interventions économiques de l'Etat (p. 6323) ; les politiques de lutte contre l'inflation menées par les pays occidentaux ; la contestation du programme gouvernemental ; l'action syndicale ; la capacité de l'appareil productif français ; les objectifs à moyen terme de l'action gouvernementale ; la poursuite de la revalorisation du travail manuel ; l'amélioration des instruments d'intervention en matière d'emploi et de formation professionnelle ; une meilleure insertion dans la vie professionnelle des jeunes et des cadres ayant perdu un emploi ; la formation scolaire et universitaire (p. 6324) ; affirmer la notion de responsabilité individuelle et collective ; la gestion de l'Etat ; le secret administratif ; la réforme de l'administration ; l'organisation des rapports entre l'Etat et les collectivités locales ; la responsabilité de l'entreprise ; réviser la conception du profit ; la responsabilité des organisations professionnelles et syndicales ; le rôle tenu par ceux qui concourent au système d'éducation ; l'aide du Gouvernement à l'université (p. 6325) ; le respect scrupuleux du droit à l'information de tous les Français ; le maintien du pluralisme de l'information ; le respect de la justice sociale ; la solidarité nationale ; la politique de la famille ; la réduction des inégalités ; faire disparaître la fraude fiscale ; la sécurité des citoyens ; liberté, responsabilité, sécurité (p. 6326) ; la complexité du monde d'aujourd'hui ; la sécurité de la France ; l'orientation de la politique de défense ; la coopération sur la sécurité et la coopération en Europe ; l'alliance atlantique ; le désarmement et la non-prolifération ; la construction européenne : le rayonnement de la France dans le monde ; le Marché commun ; consolider la Communauté européenne ; l'élection au suffrage universel direct de l'assemblée parlementaire européenne ; les relations de la France avec les jeunes nations (p. 6327) ; la coopération internationale ; le commerce extérieur ; le rôle des organisations internationales ; les Français hors de France ; la logique du programme d'action gouvernementale ; l'exercice de l'autorité de l'Etat ; la détermination du Gouvernement (p. 6328).

Débat sur cette déclaration :

ORATEURS : *MM. Mitterrand, Royer, Chinaud, Marchais, Max Lejeune, Labbé, Fabre, Soustelle, Debré, Mme Constans, MM. Ballanger, de Broglie, Pierre Joxe, Cerneau, Cousté, Mermaz, Ollivro, Ansart, Bonhomme, Jalton, La Combe, Bernard-Reymond, Pranchère, Julia, Ibéné, Chaban-Delmas.*

Le changement de Gouvernement (p. 6328) ; l'engagement de la responsabilité du Gouvernement ; l'article 49 de la Constitution (p. 6395, 6407, 6408) ; le rôle du Parlement (p. 6388, 6391, 6409) ; les rapports entre l'exécutif et le législatif (p. 6388, 6392, 6393) ; le mandat de député (p. 6443) ; la place du Président de la République dans les institutions françaises (p. 6392, 6408) ; les rapports entre le Président de la République et le Premier ministre (p. 6397, 6408) ; l'élection simultanée du Président de la République et de l'Assemblée nationale (p. 6392) ; la République des fonctionnaires (p. 6392) ; les risques de technocratie (p. 6395) ; la centralisation (p. 6410, 6446) ; le secret administratif (p. 6443, 6446) ; la politique des partis (p. 6393) ; le pouvoir des corps intermédiaires (p. 6445) ; le Parlement européen (p. 6401) ; la motion de censure déposée par les partis de gauche (p. 6322) ; les propositions communistes (p. 6391, 6392) ; l'évolution vers le socialisme (p. 6387) ; le collectivisme (p. 6387) ; le modèle suedois (p. 6387, 6396, 6402) ; la société libérale (p. 6410) ; le droit de grève (p. 6414) ; la libre entreprise (p. 6395) ; la sécurité des Français (p. 6394, 6396) ; la planification (p. 6392, 6398, 6446) ; les nationalisations (p. 6392, 6398, 6403) ; l'action syndicale (p. 6396, 6431, 6439) ; le collectif budgétaire (p. 6329) ; les problèmes agricoles (p. 6388, 6396, 6398, 6409, 6444) ; le revenu agricole (p. 6409, 6441) ; la sécheresse (p. 6409, 6411, 6413, 6441, 6442) ; la solidarité à l'égard du secteur agricole (p. 6410) ; la situation des agriculteurs (p. 6411, 6412) ; l'évolution de l'agriculture (p. 6388) ; le marché commun agricole (p. 6412, 6415) ; le FEOGA (p. 6442) ; les prix agricoles (p. 6412, 6442) ; les céréales (p. 6444) ; la législation agricole (p. 6413) ; les industries agro-alimentaires (p. 6413) ; les achats d'engrais (p. 6441) ; le sous-équipement de l'agriculture (p. 6441, 6442) ; l'assurance calamités (p. 6442) ; la fiscalité agricole (p. 6442) ; la politique de défense (p. 6388) ; l'OTAN (p. 6391, 6399) ; l'indépendance nationale (p. 6391) ; la politique extérieure (p. 6391, 6393) ; les dépenses militaires internationales (p. 6399) ; le respect des accords

d'Helsinki (p. 6399) ; la détente (p. 6399) ; la situation en Afrique australe (p. 6399, 6400) ; la politique africaine de l'URSS (p. 6399) ; le problème rhodésien (p. 6400) ; le SWAPO (South West Africa People's Organisation) (p. 6400) ; le drame du Liban (p. 6400) ; l'OLP (p. 6400) ; le rôle de l'ONU (p. 6400, 6401) ; la situation économique et sociale de la Guadeloupe (p. 6420, 6445) ; les conditions d'hébergement à Basse-Terre (p. 6445) ; la menace d'éruption du volcan de la Soufrière (p. 6420, 6444, 6445) ; Mayotte (p. 6393, 6401) ; la compétition internationale (p. 6402) ; l'enjeu du plan Barre (p. 6393, 6438, 6442) ; son élaboration (p. 6389) ; son caractère injuste (p. 6394, 6395) ; son efficacité (p. 6329, 6415, 6439) ; son application (p. 6442) ; le mécontentement des travailleurs (p. 6389, 6418) ; les manifestations dans la rue (p. 6331, 6391, 6448) ; rechercher la confiance et l'adhésion des Français (p. 6328, 6331, 6395, 6409, 6416, 6438, 6445) ; faire appel à leurs responsabilités (p. 6395, 6396, 6445) ; les différents plans gouvernementaux de lutte contre l'inflation (p. 6329, 6387, 6389) ; la situation économique de la France (p. 6393, 6394, 6397, 6415, 6417, 6438) ; les objectifs de l'action gouvernementale (p. 6330, 6417) ; la politique économique du Gouvernement (p. 6438) ; le niveau de la hausse des prix (p. 6328, 6329, 6387, 6393, 6401, 6402, 6417) ; la lutte contre l'inflation dans les pays étrangers (p. 6330) ; la situation économique de la Grande-Bretagne (p. 6415) ; le rôle de la crise de l'énergie (p. 6329, 6387, 6395, 6446) ; les anticipations sur les prix (p. 6409) ; l'aspiration à un haut pouvoir de consommation (p. 6402) ; la crise du système monétaire international (p. 6329, 6387, 6415) ; les fluctuations de la monnaie (p. 6395, 6397, 6417) ; le franc (p. 6328, 6397, 6401, 6414) ; l'inflation par les coûts (p. 6443) ; la hausse des revenus et des rémunérations (p. 6330, 6395, 6413, 6415, 6418, 6446) ; la situation des salariés (p. 6330, 6332, 6390, 6441) ; le malaise des cadres (p. 6396) ; le SMIC (p. 6390, 6410, 6413, 6415, 6440) ; le recours à l'emprunt (p. 6332) ; le blocage des prix (p. 6330, 6332, 6391, 6414, 6443) ; la réduction des taux de TVA (p. 6329, 6418) ; les mesures fiscales directes (p. 6330, 6439) ; l'encadrement du crédit (p. 6397, 6403) ; le crédit agricole (p. 6397) ; la politique monétaire (p. 6403, 6413) ; l'épargne (p. 6330) ; la politique de l'épargne (p. 6411, 6439, 6440) ; le déficit du budget (p. 6401) ; l'excès d'inflation (p. 6402) ; tensions et dissensus sociaux (p. 6387, 6414, 6417, 6419, 6445) ; les égoïsmes collectifs (p. 6439, 6445) ; les aspects psychologiques de la lutte contre l'inflation (p. 6328, 6386) ; la politique de concertation (p. 6389, 6445) ; la recrudescence de l'autoritarisme (p. 6407, 6408) ; les réformes de structures (p. 6329, 6330, 6332, 6335, 6440, 6445) ; les conséquences structurelles de l'inflation (p. 6402) ; l'impératif d'une nouvelle croissance (p. 6394) ; rechercher la prospérité (p. 6395) ; relancer la consommation populaire (p. 6391, 6418) ; les inégalités sociales (p. 6331, 6390, 6395, 6397, 6398, 6404, 6405, 6413, 6415, 6417, 6419, 6440, 6446) ; les disparités de patrimoines (p. 6331) ; les rentes de situation (p. 6390) ; l'accès au système éducatif (p. 6331, 6332, 6398) ; l'inadaptation de l'université (p. 6332) ; les hôpitaux (p. 6331, 6333, 6419) ; les transports (p. 6331) ; l'urbanisme (p. 6333) ; la spéculation (p. 6390, 6404, 6412) ; la concurrence (p. 6414) ; le marché de l'emploi (p. 6331, 6390, 6397, 6410, 6412, 6416, 6418) ; le plafonnement du chômage (p. 6443) ; la formation professionnelle (p. 6332, 6395) ; la revalorisation du travail manuel (p. 6405, 6412) ; l'intéressement des travailleurs (p. 6438) ; la réforme fiscale (p. 6330, 6394, 6396, 6398, 6404, 6410, 6416, 6419, 6443) ; Dassault (p. 6443) ; l'imposition des salariés (p. 6330, 6394, 6398, 6404, 6419) ; l'impôt sur le capital ou les grosses fortunes (p. 6398, 6402, 6419, 6438, 6440, 6446, 6447) ; le prélèvement exceptionnel sur les fortunes (p. 6402, 6446) ; la réforme de l'entreprise (p. 6443, 6446) ; les avantages accordés aux entreprises (p. 6330, 6390) ; M. Ceyrac (p. 6331) ; faire appel à la responsabilité des entreprises (p. 6332, 6414, 6439) ; l'absentéisme (p. 6443) ; l'information au sein de l'entreprise (p. 6444) ; la situation financière des entreprises (p. 6411) ; la réévaluation des bilans (p. 6411, 6414, 6439, 6443) ; la dégressivité des amortissements (p. 6411) ; les charges sociales des industries de main-d'œuvre (p. 6397) ; les circuits de distribution (p. 6410) ; l'industrie pharmaceutique (p. 6397, 6419) ; le secteur de la machine-outil (p. 6414) ; l'investissement productif (p. 6332, 6411, 6414, 6443) ; investissements et équipements publics (p. 6397, 6402, 6444) ; le problème démographique (p. 6401, 6410, 6411, 6432, 6440, 6445) ; la sécurité sociale (p. 6331, 6333, 6401, 6403, 6410) ; l'alcoolisme (p. 6403) ; les dépenses de santé (p. 6403) ; la politique des revenus (p. 6402, 6415) ; la politique contractuelle (p. 6402, 6403) ; l'expérience de la Grande-Bretagne (p. 6402) ; le commerce extérieur (p. 6387, 6443) ; l'absence dans l'hémicycle de M. Marchais (p. 6448).

Réponse de M. Barre, Premier ministre :

L'engagement de la responsabilité du Gouvernement ; les rapports entre l'exécutif et le législatif ; la politique agricole (p. 6447) ; le Marché commun agricole ; la politique étrangère ; la détente ; l'Afrique ; le Liban ;

Mayotte ; la politique de lutte contre l'inflation (p. 6448) ; la « paille et le grain » ; le progrès économique de la France sous la Ve République ; les exigences de liberté, de progrès et d'indépendance nationale ; l'union de la gauche ; les inégalités de revenus (p. 6449) ; la défense de la monnaie ; l'introduction de dispositions de justice fiscale ; la connaissance des revenus ; le rôle du Plan ; l'efficacité des interventions de l'Etat ; la sécurité sociale ; « Zorro » ; le règlement financier de la sécheresse ; la norme annuelle de hausse des prix (p. 6450) ; la réflexion nécessaire à l'engagement du Gouvernement ; l'action du CERC ; la déclaration de M. Callaghan ; la politique économique de la Grande-Bretagne ; le rôle du Premier ministre (p. 6451).

17. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE (n° 2809) [19 avril 1977] (p. 1894, 1910) ; [20 avril 1977] (p. 1957).

Déclaration de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances :

La place essentielle de la sidérurgie dans l'économie française ; la crise subie par la sidérurgie ; ses causes internationales : fléchissement de la demande et accroissement des capacités de production ; les causes internes ; la priorité donnée par la sidérurgie française à l'extension des capacités de production ; l'importance des investissements réalisés et des prêts du FDES ; le maintien en activité d'installations vétustes provoquant une baisse de la productivité ; l'importance des hausses de salaires consenties ; les pertes considérables de la sidérurgie et l'accroissement de ses charges financières (p. 1894) ; les choix difficiles opérés par le Gouvernement ; l'objectif du Gouvernement : faire de l'industrie sidérurgique une industrie dynamique et maintenir la capacité de production nationale ; ne pas fermer le haut fourneau de Thionville d'Usinor ; les moyens utilisés pour réaliser les objectifs du Gouvernement sur le plan interne : l'élaboration par la sidérurgie d'un plan pluriannuel d'un montant de l'ordre de 12 milliards ; la modernisation et le renforcement des équipements sidérurgiques, le rétablissement de la compétitivité de la sidérurgie ; la nécessité de réductions d'emplois ; les exemples étrangers de réduction du personnel ; la conclusion d'une convention sociale entre les entreprises et les syndicats ; l'utilisation des retraites anticipées pour limiter les situations de chômage ; les moyens financiers mis en œuvre ; la nécessité d'une restructuration industrielle et financière comprenant une meilleure intégration de la sidérurgie vers les industries d'aval (p. 1895) ; la répartition du financement entre les entreprises (apports en fonds propres) et l'Etat ; la subordination du concours de l'Etat à un organe de financement d'ensemble ; la conclusion de conventions entre l'Etat et les entreprises définissant les obligations mutuelles ; les contraintes pesant sur les entreprises sidérurgiques bénéficiant d'une aide de l'Etat ; le contrôle réalisé par la création d'une mission interministérielle de contrôle d'Etat d'un type nouveau ; le refus de la nationalisation ou des prises de participation publiques dans le capital des entreprises ; l'action du Gouvernement sur le plan international ; le refus du protectionnisme ; les dangers pour une économie ouverte de mesures restrictives des échanges, mais la nécessité de lutter contre l'anarchie des échanges internationaux ; les responsabilités de la Communauté européenne dans la crise de la sidérurgie française ; la tentative de cartel des sidérurgistes du Nord de l'Europe (p. 1896) ; le dispositif mis en place par la Communauté pour lutter contre la crise ; l'application des dispositions d'exception pour soutenir la sidérurgie ; la prise en compte par le Gouvernement des besoins des régions touchées par la crise ; la nécessité de créer des emplois nouveaux et de développer les activités complémentaires ; les efforts réalisés dans le passé (implantation de la Saviem) ; l'emploi dans ces régions, priorité des actions d'aménagement du territoire ; la recherche d'investissements dans ces régions, notamment du secteur automobile (Renault, Peugeot-Citroën, Simca-Chrysler) ; l'implantation de la société BSN ; l'aide du FDES à la création d'emplois dans ces régions par les PME ; la création d'emplois nouveaux par les groupes sidérurgiques ; les atouts économiques de la Lorraine, moyen pour elle d'assurer son avenir (p. 1897).

Débat sur cette déclaration :

ORATEURS : *MM. Ansart, Guéna, Mauroy, Kiffer, Ferretti, Beullac, ministre du travail, Fabre, Julien Schvartz, Porelli, Seitlinger, Bernard, La Combe, Gilbert Schwartz, Fouchier, Huguet, Debré, Depietri, Dehaine, Mexandeau, Maurice Cornette, Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Bardol, Simon-Lorière, Beauguitte, Hoffer.*

La gravité du chômage, le droit au travail ; le droit et la liberté d'être chômeur selon M. Stoleru (p. 1898) ; l'extension du chômage partiel (p. 1958, 1970) ; l'ampleur des suppressions d'emplois envisagées (p. 1903, 1911, 1915, 1922) ; les exemples étrangers (p. 1915, 1924, 1926) ; les responsabilités du patronat dans la crise de la sidérurgie

(p. 1898, 1903, 1910, 1923, 1925, 1927, 1963) ; la recherche d'une meilleure productivité dans les installations nouvelles et les retards des installations anciennes (p. 1898, 1903, 1915) ; le décalage croissant entre la production française et les besoins (p. 1903, 1916) ; les causes à la fois internationales et structurelles de la crise ; les désordres de la concurrence internationale ; le dumping pratiqué par certains pays (p. 1900, 1904, 1926, 1960, 1961, 1965, 1968, 1971) ; la situation de la sidérurgie française dans le contexte mondial (p. 1905, 1906) ; le solde négatif de la balance commerciale depuis 1969 (p. 1905) ; la responsabilité du dirigisme gouvernemental dans la faiblesse actuelle de la sidérurgie française (p. 1900, 1905, 1910, 1927) ; la nécessité de maintenir une sidérurgie nationale forte pour assurer l'indépendance nationale (p. 1905, 1917, 1961, 1966, 1968) ; les responsabilités de l'Etat dans la crise ; l'appui du Gouvernement au patronat (p. 1898, 1903, 1915, 1964) ; l'inertie du Gouvernement et son imprévision (p. 1898, 1917, 1923, 1966) ; la mauvaise utilisation des fonds publics et l'absence de contrôle (p. 1898, 1903, 1915, 1920, 1921, 1966, 1967) ; l'histoire des relations entre la sidérurgie et les pouvoirs publics ; le plan de 1966 (p. 1900, 1903, 1914, 1916, 1917, 1960, 1965) ; la responsabilité de la Ve République dans la situation actuelle (p. 1902, 1920) ; le caractère tardif de la discussion devant le Parlement (p. 1902) ; l'insuffisance du contrôle parlementaire proposé par le Gouvernement (p. 1902, 1917) ; le refus du Gouvernement de créer une commission d'enquête et la nécessité de cette création (p. 1898, 1899, 1911, 1918, 1963) ; la nature des mesures envisagées par le Gouvernement ; la critique de ces mesures (p. 1900) ; l'incertitude quant au plan du Gouvernement (p. 1916, 1923) ; les décisions prises au conseil des ministres du 23 février (p. 1900, 1926) ; l'importance des sommes allouées à la sidérurgie (p. 1899, 1915, 1920) et le caractère de subvention des prêts du FDES (p. 1898, 1903, 1915, 1917) ; l'insuffisance de la reconversion industrielle envisagée sur le plan de l'emploi (p. 1899, 1914, 1923, 1957) ; la nécessité du redéploiement industriel (p. 1899, 1906, 1910, 1912, 1919, 1966) ; le cas des machines-outils (p. 1919, 1970) ; l'exigence du maintien du potentiel sidérurgique français (p. 1899, 1911, 1970) ; l'accroissement de l'endettement de la sidérurgie dû à la nature de l'aide accordée (accroissement des prêts) (p. 1902, 1918, 1919) ; la nécessité d'accorder ces prêts aux holdings financiers dont dépendent les entreprises sidérurgiques (p. 1902) ; la nécessité de relancer l'investissement (p. 1916) ; le financement des investissements par un relèvement des prix et des avances d'actionnaires (p. 1919) ; la nécessité d'assortir le plan d'action d'un calendrier (p. 1920) ; le rétablissement de la compétitivité de la sidérurgie française (p. 1926) ; les déséquilibres engendrés par l'industrialisation (p. 1924) ; la nécessaire adaptation de l'ensemble de l'industrie française (p. 1926) ; l'intégration de la sidérurgie française aux industries d'aval (p. 1957, 1958) ; la sous-utilisation de la capacité de production française (p. 1905, 1926) ; l'utilité d'un plan lorrain comprenant un programme quinquennal de modernisation des installations ; la nécessité d'une refonte des structures des industries sidérurgiques (p. 1907) ; la concentration nécessaire de la responsabilité financière, commerciale et de la responsabilité de la production aux mains des dirigeants des entreprises (p. 1907, 1965) ; la décentralisation du tertiaire et des industries nationales consommatrices d'acier (p. 1907, 1972) ; la nécessité pour l'économie française d'investir dans les créneaux industriels disponibles (p. 1907) ; l'insuffisance des remèdes proposés par le Gouvernement sur le plan de l'emploi (p. 1902, 1911) ; le refus des licenciements (p. 1919) ; la nécessité de créer un système *sui generis* d'indemnisation (p. 1911) ; le report des suppressions d'emplois (p. 1911) ; les actions de formation à mettre en œuvre (p. 1916) ; les mesures sociales nécessaires (refonte du cycle de travail, lutte contre les accidents du travail) (p. 1899) ; abaissement de l'âge de la retraite (p. 1899, 1916, 1919, 1966, 1967) ; l'extension des droits des syndicats (p. 1899, 1958) ; la nécessité de lutter contre le chômage autant que contre l'inflation (p. 1902) ; l'inflation, vraie cause de la crise (p. 1960) ; les besoins d'information des travailleurs (p. 1902, 1928) ; la nécessité de la concertation (p. 1921, 1923, 1961) ; la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire en Lorraine (p. 1902, 1927, 1972) ; le soutien conditionnel du RPR au plan du Gouvernement (p. 1902) ; les problèmes relatifs au statut des entreprises sidérurgiques ; le bien-fondé de la nationalisation de la sidérurgie (p. 1925, 1963, 1970) ; son coût (p. 1925) ; la nécessité de nationaliser les mines de fer ; la supériorité du programme commun de la gauche par rapport au plan « acier » du Gouvernement (p. 1899) ; la fausse querelle des nationalisations (p. 1961) ; le refus de la nationalisation en l'espèce (p. 1904, 1905, 1921, 1927, 1928, 1962, 1965, 1971) ; l'attitude gaulliste vis-à-vis des nationalisations (p. 1902) ; l'article de M. Fiterman (p. 1971) ; la nécessité de maintenir un système libéral (p. 1926) ; la nécessité pour développer la sidérurgie de changer les rap-

ports de pouvoirs au sein des entreprises sidérurgiques (p. 1903) ; la présence de l'Etat au sein des conseils d'administration des entreprises (p. 1919) ; les mesures proposées par la gauche ; les mesures immédiates ; leur coût ; les mesures à long terme ; les objectifs : acquérir une avance technologique (p. 1904, 1958) ; aboutir à une meilleure implantation industrielle ; rechercher les débouchés extérieurs (p. 1904) ; la nécessité d'un nouveau statut de la sidérurgie (p. 1904, 1958) ; la prise de participation en capital de l'Etat (p. 1904, 1916, 1919, 1923, 1971) ; le modèle de la SNCF (p. 1904) ; la gestion des participations par un organisme d'Etat regroupant les holdings de la sidérurgie (p. 1904); la nécessité de contrôler la branche sidérurgie (p. 1902) ; la création d'une commission spéciale (p. 1918) ; la critique de la politique menée vis-à-vis des travailleurs immigrés (p. 1904, 1964) ; les réactions populaires aux mesures annoncées (p. 1899, 1902, 1914, 1925, 1964, 1965) ; l'exigence de discussions tripartites (p. 1906, 1912, 1916, 1917, 1918, 1922, 1966) ; la nécessité d'un protectionnisme européen (p. 1906) ; la nécessité de faire respecter les règles de la CECA et de renforcer la réglementation européenne (p. 1906, 1927) ; la politique répréhensible menée par certains Etats européens (p. 1906) ; le maintien de la liberté des échanges (p. 1928) ; le caractère tardif et insuffisant des mesures prises par les institutions communautaires (p. 1902, 1919, 1926, 1959, 1960, 1965, 1967) ; les avantages et les inconvénients de la CECA ; les pouvoirs conférés à la haute autorité (p. 1959) ; la reconstitution des cartels et la concurrence allemande (p. 1959, 1960) ; la nécessité de réviser l'option libre-échangiste (p. 1960) ; l'impossibilité de compter sur les autorités supranationales (p. 1960) ; la nécessaire solidarité européenne (p. 1922, 1927, 1966) ; la nécessité d'une concertation et d'une politique internationales (p. 1905, 1927, 1958) ; l'évocation des élections (p. 1916, 1963, 1964) ; les problèmes propres aux différentes régions ; ceux de la Lorraine (p. 1906, 1911, 1912) ; l'exploitation « coloniale » des Lorrains (p. 1912) ; le problème des jeunes (p. 1964) ; le problème du haut fourneau de Thionville ; le « lobby » d'Usinor (p. 1912, 1918, 1921, 1922) ; les problèmes financiers des communes dus aux fermetures d'usines (p. 1964) ; le pouvoir régional (p. 1977) ; l'importance de la sidérurgie pour la Lorraine (p. 1921) ; la fragilité de l'économie lorraine (p. 1922) ; le cas de Longwy (p. 1924) ; l'insuffisance des ressources des travailleurs privés d'emploi (p. 1924, 1925) ; de problème de l'exploitation des mines de fer ; le cas de Segré dans le Maine-et-Loire (p. 1923, 1924) ; la concurrence due aux importations de fer, du Brésil notamment (p. 1924, 1925) ; les problèmes de la région Nord - Pas-de-Calais ; la récession minière et textile (p. 1957, 1958) ; l'importance des licenciements (p. 1958) ; la mise en accusation des monopoles (p. 1958) ; le Valenciennois ; les cas de Denain, Maubeuge, Dunkerque ; la grève des ouvriers dockers (p. 1967, 1968) ; la sidérurgie de Boulogne (p. 1969) ; les aciéries de Paris-Outreau (p. 1970) ; les réductions d'emplois intervenues ; la politique de multinationale menée par cette entreprise (p. 1970) ; le cas de Sud-Acier (p. 1970) ; l'emploi dans la Meuse ; l'implantation de Renault (p. 1971) ; le cas de Fos (p. 1901) ; la politique menée par Solmer (p. 1920, 1921) ; les réactions populaires à Fos (p. 1921) ; les problèmes de l'industrie normande (p. 1966) ; la SMN (Société métallurgique de Normandie) et la fusion projetée avec les chaniters navals de France-Dunkerque (p. 1967) ; le cas de Creusot-Loire à Decazeville (p. 1914, 1915).

Intervention de M. Beullac, ministre du travail (p. 1913) :

Le nombre des suppressions d'emplois ; la politique de concertation menée par le Gouvernement ; l'information des salariés ; la nécessité de la solidarité nationale et professionnelle ; les mesures envisagées pour la protection contre le chômage (p. 1913) ; le sort des travailleurs immigrés et des travailleurs postés (p. 1914).

Intervention de M. Barre, Premier ministre (p. 1961) :

Le problème de savoir s'il faut une sidérurgie forte, indispensable à l'indépendance nationale ; la volonté du Gouvernement de lutter contre les causes nationales de la crise ; « remettre de l'ordre chez nous » ; l'absence de lutte contre l'inflation dans le passé ; la politique générale de rémunérations trop élevées (p. 1961) ; la nécessité de sauver la sidérurgie française ; le refus du protectionnisme ; les avantages tirés par la France du libre-échange ; la nécessité pour sauvegarder la liberté des échanges de réglementer la concurrence internationale et d'éviter les pratiques de dumping ; les contraintes que le Gouvernement veut faire peser sur les groupes professionnels sidérurgiques ; l'état des négociations du plan financier ; la mission de contrôle de l'Etat (p. 1962) ; l'obligation faite aux groupes professionnels de fournir des commandes à leurs sous-traitants ; la volonté de sauvegarder l'indépendance nationale ; la nécessité pour la France d'avoir une politique industrielle moderne (p. 1963).

Intervention de M. Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (p. 1969) :

Le vœu commun d'une sidérurgie forte, compétitive et moderne ; la volonté du Gouvernement d'associer le Parlement à son action ; le rejet de la nationalisation ; la bonne utilisation de l'argent investi au cours des dernières années ; les objectifs du VIe Plan ; la réalisation d'investissements portant sur une variété d'équipements ; l'impossibilité pour le Gouvernement d'annoncer le montant exact de la participation financière de l'Etat ; la réponse aux différents orateurs (p. 1969).

Intervention de M. Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (p. 1972) :

Les perspectives de développement industriel ; la volonté de créer des emplois nouveaux par la reconversion industrielle ; les conséquences régionales des modifications de l'emploi dans la sidérurgie ; la politique de reconversion économique menée par le Gouvernement et l'installation d'entreprises nouvelles ; les primes accordées par l'Etat ; les créations d'emplois ; la volonté de réduire le volume des licenciements ; le cas de la région du Nord - Pas-de-Calais (p. 1972) ; l'implantation de la société BSN et de Chrysler ; la sollicitude du Gouvernement à l'égard de la région Nord ; l'action du Gouvernement en Lorraine ; la volonté de compléter et d'accélérer les grandes infrastructures et les équipements de base de la région ; la construction des autoroutes en Lorraine ; les instructions données pour la réalisation de ces opérations ; l'équipement d'Ennery ; l'aménagement des aides régionales en Lorraine pour amener les entreprises à s'y installer ; l'intensification de l'effort de prospection pour attirer de nouvelles industries dans le bassin sidérurgique ; la volonté d'y implanter également de petites entreprises (p. 1973) ; le cas de Thionville ; les décisions de créations d'emplois par France-Transfo, la Société Citroën, Creusot-Loire Entreprises ; l'implantation d'un centre régional de la direction des télécommunications à Metz; *la réponse aux orateurs* sur le cas de Decazeville, de Segré ; le problème des zones frontières ; les problèmes de la Meuse ; le cas de Fos-sur-Mer ; la complémentarité entre la sidérurgie sur l'eau et la sidérurgie traditionnelle ; le problème de Sud-Acier ; le rejet de la prise de participation de l'Etat dans cette entreprise ; la circonspection nécessaire en matière de prise de participation ; la nécessité de suivre l'ensemble des actions entreprises au niveau de la région (p. 1974) ; le rejet d'une trop grande division internationale du travail et la nécessité de garder un appareil industriel diversifié et compétitif ; la volonté d'atténuer les coûts sociaux de ces mutations (p. 1975).

18. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR SON PROGRAMME **(n° 2823)** [26 avril 1977] (p. 2126, 2147) ; [27 avril 1977] (p. 2218, 2235) ; [28 avril 1977] (p. 2276).

Intervention de M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances :

Le caractère politique de l'action menée par le Gouvernement ; son inscription dans la durée ; la persistance d'un sentiment de malaise dans le pays ; l'action de remise en ordre profonde de l'économie ; les axes fondamentaux de la politique du Gouvernement au cours des mois à venir (p. 2126) ; le contrôle des facteurs clés de l'inflation ; l'apparition des premiers frutis de l'effort ; la croissance continue de la production industrielle ; le problème de l'évolution de l'emploi ; les raisons du refus gouvernemental d'une relance globale de l'économie ; l'augmentation du volume des équipements publics engagés en 1977 (p. 2127) ; le programme d'action gouvernemental ; l'ampleur du chômage ; le rejet d'une politique autoritaire de l'emploi ; l'appel à la solidarité nationale ; la mobilisation de toutes les possibilités d'offrir un emploi aux jeunes ; les conditions de l'exonération de la part patronale des cotisations de sécurité sociale ; l'action engagée en faveur de l'apprentissage ; la contribution de l'Etat à l'effort national de création d'emplois ; l'établissement d'un régime de pré-retraite ; le retour et la réinsertion des travailleurs immigrés privés d'emploi dans leur pays d'origine ; une meilleure préparation des demandeurs d'emploi à l'exercice de leur futur métier ; les conditions d'indemnisation des stages de formation des femmes et des jeunes ; le coût global du programme pour l'emploi ; la mobilisation des organismes régionaux et départementaux ; la mission d'information et d'orientation menée par la Banque de France en matière de financement des PME (p. 2128) ; la coordination de l'action des différents organismes financiers par un comité départemental ; l'effort en faveur des familles, des personnes âgées ; l'avancement de la prise d'effet de la revalorisation annuelle des prestations familiales ; la dotation supplémentaire du fonds national d'action sanitaire et sociale ; la revalorisation du minimum vieillesse ; le maintien à domicile des personnes âgées ; l'augmentation du plafond des ressources des veuves ; la revalorisation des pensions des retraités du régime général ; l'institution d'un abattement fiscal forfaitaire sur le dernier re-

venu d'activité ; le financement du programme en faveur des familles et des personnes âgées ; la majoration de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ; la contribution exceptionnelle des banques et des assurances ; la majoration exceptionnelle de la taxe d'apprentissage ; l'affectation du cinquième de la contribution patronale à la formation continue ; le lancement d'un emprunt d'Etat ; l'horizon temporel du programme d'action gouvernemental (p. 2129) ; les principes de la politique gouvernementale ; le vote de confiance du Parlement ; le rôle passé et futur de la majorité (p. 2130).

Débat sur cette déclaration :

ORATEURS : *MM. Mitterrand, Labbé, Ballanger, Max Lejeune, Eyraud, Boudet, Ribière, Daillet, Mme Constans, MM. Cerneau, Ferretti, Lazzarino, François d'Harcourt, Chinaud, Crépeau, Debré, Baillot, Dubedout, Soustelle, Gau, Royer, Benoist, Rigout, Rohel, Pierre Joxe, Achille-Fould, Alain Vivien, Ralite, Paul Duraffour, Commenay, Chevènement, Zeller, Franceschi, Combrisson, Gantier, Josselin, Dousset, Guéna, Ducoloné, Delaneau, Defferre, Partrat.*

Le bien-fondé de la demande de confiance (p. 2144) ; le caractère dérisoire du débat (p. 2227) ; le refus du débat par le Gouvernement (p. 2245) ; le soutien au Gouvernement (p. 2132, 2144, 2152, 2155, 2221, 2230, 2236, 2242) ; celui réservé du RPR (p. 2135, 2136) ; la critique de cette attitude (p. 2242) ; M. Debré : la contradiction entre ses paroles et son vote (p. 2245, 2256) ; le refus de la confiance (p. 2132, 2155, 2246, 2250, 2252, 2253) ; l'échéance électorale (p. 2135, 2143, 2144, 2149, 2150, 2241, 2242, 2247, 2256) ; les prises de position sur le mode de scrutin (p. 2143, 2152, 2223, 2243) ; la place du Président de la République dans nos institutions (p. 2143, 2150) ; le conservatisme de l'électorat de M. Valéry Giscard d'Estaing (p. 2221) ; la place du Premier ministre dans les institutions (p. 2150) ; la nécessité d'établir un régime présidentiel (p. 2143) ; les dangers de conflits politiques (p. 2143) ; la nécessaire concertation entre le Premier ministre et la majorité (p. 2136, 2223) ; l'article 20 de la Constitution (p. 2138) ; le problème de la politisation du Gouvernement (p. 2135, 2143, 2220) ; la nécessité d'une volonté politique (p. 2223, 2236) ; « il faut faire de la politique » (p. 2226) ; la critique de la composition du Gouvernement (p. 2151) ; la réunion de Rambouillet (p. 2244, 2245) ; la restauration de l'autorité de l'Etat (p. 2143, 2144, 2145) ; la situation de la majorité et son rôle (p. 2150, 2154) ; ses divisions (p. 2242, 2244, 2246, 2250) ; la majorité : « prête à ne pas douter d'elle-même dès qu'elle ne doutera plus de son commandement » ; la cause des divisions ; la politique du Gouvernement : « perdre ses amis sans séduire ses adversaires » (p. 2226) ; le pluralisme majoritaire (p. 2243) ; la nécessaire unité de la majorité (p. 2232) ; la crise de confiance du pays (p. 2135, 2142, 2143, 2247, 2250) ; l'appui des Français au Gouvernement (p. 2242, 2254) ; le fossé entre le Gouvernement et les Français (p. 2245, 2247) ; la condamnation du Gouvernement par l'opinion (p. 2155, 2250) ; la capacité ou l'incapacité du Gouvernement à restaurer la confiance (p. 2138, 2145, 2151, 2152, 2223, 2256) ; « l'Etat-spectacle » (p. 2222) ; la nécessité d'informer l'opinion (p. 2143, 2153, 2248) ; l'information civique (p. 2248) ; la propagande gouvernementale (p. 2140) ; la mainmise sur les moyens de communication (p. 2245) ; le bien-fondé des mesures envisagées pour les jeunes, les entreprises, les personnes âgées, la famille (p. 2136, 2137, 2153, 2155, 2156, 2218, 2230, 2253, 2256) ; l'importance de la famille (p. 2153, 2219, 2239) ; la chute de la démographie (p. 2247) ; la nécessité d'une politique familiale globale (p. 2239, 2240) ; l'insuffisance de la politique familiale du Gouvernement (p. 2253) ; la nécessité d'une réforme fiscale pour la famille (p. 2240) ; l'insuffisance du complément familial (p. 2233, 2240) ; la nécessité de revoir le système des prestations familiales et la diminution de ces prestations (p. 2233, 2240) ; le problème de l'abaissement de l'âge de la retraite (p. 2137, 2241, 2247) ; le sort des personnes âgées ; l'insuffisance des dispositions en leur faveur ; les propositions de la commission des affaires sociales (p. 2219, 2233, 2251, 2253) ; l'injustice de la fiscalité pesant sur les retraités (p. 2220, 2252) ; le cas des veuves (p. 2219, 2252) ; la nécessité d'efforts continus en économie (p. 2152, 2218) ; le besoin de réduire les inégalités (p. 2134, 2152, 2153, 2158, 2160, 2219, 2240) ; la critique de la politique du Gouvernement ; la continuité d'une politique néfaste ; les échecs passés (p. 2130, 2139, 2140, 2141, 2151, 2154, 2158, 2159, 2222, 2229, 2230, 2233, 2255) ; l'absence de résultats positifs pour les prix, le commerce extérieur, l'endettement extérieur (p. 2131, 2132, 2139, 2151, 2252) ; la hausse des prix (p. 2158) ; la « misère » des Français (p. 2158, 2159) ; la non-réalisation des engagements du Gouvernement Barre (p. 2133, 2151) et des précédents gouvernements (p. 2229) ; le désordre des affaires de l'Etat (p. 2133) ; l'aggravation des tensions sociales (p. 2134) ; l'échec de l'impôt sur les plus-values (p. 2151) ; la critique de la politique du logement (p. 2229) ; l'insuffisance des mesures proposées, leur caractère fragmentaire (p. 2131, 2132, 2138, 2152, 2159, 2221, 2233, 2240, 2244, 2245, 2248, 2249, 2250, 2253) ;

leur caractère tardif (p. 2251) ; les avertissements passés de M. Debré au Gouvernement (p. 2223) ; la paralysie du Gouvernement (p. 2250) ; l'absence de plan d'ensemble du Gouvernement (p. 2132, 2230, 2250) ; les lacunes du plan du Gouvernement sur la sidérurgie (p. 2156, 2227) ; les mesures proposées par la gauche (p. 2131, 2134, 2141, 2152, 2153, 2155) ; le contrôle du crédit et les nationalisations (p. 2131, 2228, 2250) ; leur financement (p. 2159) ; le programme commun (p. 2140, 2149, 2159, 2234, 2246, 2250, 2253, 2255) ; la critique du financement du plan gouvernemental (p. 2132, 2138) ; le « mythe » du programme commun (p. 2137) ; la nécessité de le critiquer (p. 2231) ; le danger communiste ; l'alliance PC-PS (p. 2137, 2138, 2144, 2150) ; le risque de bureaucratisation (p. 2232) ; la nécessité d'opposer un projet global au programme commun (p. 2144, 2148, 2232) ; la sauvegarde de la liberté (p. 2219, 2232, 2248) ; la critique de « Démocratie française » (p. 2139, 2145, 2155, 2245) ; la nécessité de lutter contre l'inflation (p. 2130, 2235, 2247) et contre le chômage (p. 2131, 2136) ; les « gadgets » du Gouvernement (p. 2154) ; les fermetures d'entreprises, le nombre accru de chômeurs (p. 2157) ; la gravité du chômage actuel ; les chiffres (p. 2154, 2157, 2236, 2240) ; les difficultés des jeunes (p. 2154, 2158, 2245, 2247) ; la politique d'éducation menée par le Gouvernement ; les campagnes anti-jeunes (p. 2154, 2155) ; l'expatriation des jeunes (p. 2254) ; le droit au travail (p. 2245, 2247) ; le travail au noir (p. 2230) ; les causes de la crise de l'emploi ; son caractère structurel (p. 2221) ; l'inflation, cause du chômage (p. 2224) ; le blocage des prix (p. 2160) ; le dirigisme gouvernemental (p. 2160) ; la détérioration des possibilités d'autofinancement (p. 2160) ; les lois du capitalisme et les contradictions de l'économie (p. 2131, 2240, 2252) ; « l'armée de réserve » (p. 2131, 2241) ; la déqualification du travail due au chômage (p. 2241) ; les salaires cause de l'inflation selon le Gouvernement (p. 2252) ; la spéculation (p. 2253) ; la politique d'investissement menée par les grandes sociétés (p. 2228) ; le cadre international de la crise (p. 2134, 2144, 2224, 2240) ; les conférences internationales (p. 2134) ; la nécessité d'une politique internationale volontariste (p. 2134, 2247) ; l'insuffisance de la politique menée vis-à-vis du tiers monde (p. 2134) ; le manque d'indépendance de la politique internationale ; la « diplomatie de la jérémiade » (p. 2151, 2152, 2232) ; le silence du Gouevrnement sur sa politique extérieure (p. 2240) ; le danger soviétique (p. 2232) ; la fragilité de la structure industrielle française par rapport à celle de ses voisins (p. 2160, 2248) ; la protection contre la concurrence internationale ; le retour au protectionnisme (p. 2224, 2225, 2235) ; l'industrie française ne relève pas les défits de la concurrence internationale (p. 2248, 2249) ; les importations sauvages (p. 2230) ; l'impuissance du Marché commun et ses échecs (p. 2225, 2226, 2230) ; l'absence de politique industrielle française adaptée à la division internationale du travail (p. 2248) ; le démantèlement de l'industrie française (p. 2222, 2227, 2249) ; les échecs dans les industries de pointe (p. 2227, 2249) ; l'accroissement de la dépendance française (p. 2249) ; la mise en accusation du libéralisme (p. 2250) ; la précipitation du vote sur l'élection au suffrage universel du Parlement européen (p. 2225) ; les mesures proposées au cours du débat : organiser avec plus d'efficacité l'action du comité de restructuration (p. 2235) ; la relance de l'investissement public (p. 2235, 2236) ; une politique d'investissement plus imaginative (p. 2224, 2254) ; la politique des contrats avec les entreprises (p. 2236) ; l'ouverture des services publics aux jeunes chômeurs (p. 2236) ; la possibilité d'autres mesures pour l'emploi (p. 2254) ; la réduction de la durée du travail (p. 2241, 2253) ; une politique industrielle plus vigoureuse, la reconquête du marché intérieur (p. 2250) ; la nécessité d'indexer l'épargne (p. 2254) ; la sauvegarde de l'indépendance énergétique de la France (p. 2227, 2228, 2230) ; la nécessité de l'aménagement du territoire et l'impuissance du Gouvernement en ce domaine (p. 2254, 2255) ; le rôle que peut jouer la région dans la lutte contre le chômage (p. 2153, 2156, 2157, 2161, 2251, 2255) ; l'excès de la centralisation pesant sur les collectivités locales (p. 2236, 2255) ; les charges financières des collectivités locales, les erreurs commises (p. 2237, 2255) ; les propositions de la gauche pour renforcer l'autonomie communale (p. 2237, 2255) ; la décentralisation des entreprises (p. 2161) et des mesures de restructuration (p. 2235) ; la nécessité de dynamiser les agences pour l'emploi (p. 2157, 2219) ; l'humiliation du pointage (p. 2157) ; la nécessité de protéger l'entreprise (p. 2160, 2235, 2247), notamment les PME (p. 2220, 2247) ; les facilités de financement qu'il faut leur accorder (p. 2160, 2161) ; la volonté du Gouvernement de favoriser la vocation d'entrepreneur (p. 2220, 2255) ; l'emprise technocratique (p. 2247) ; la possibilité de créations d'emplois dans le secteur artisanal ; les difficultés du petit commerce et de l'artisanat ; leurs rapports avec l'administration (p. 2157, 2246, 2256) ; les mesures fiscales et sociales à prendre (p. 2246, 2247) ; l'absence de propositions pour l'agriculture, secteur clé de notre économie (p. 2148, 2237, 2239, 2256) ; la crise de l'agriculture ; le sort de l'Auvergne ; le cas des produits de l'élevage et de la viticulture

(p. 2148, 2238, 2239) ; les problèmes posés par l'augmentation du prix de la terre (p. 2148, 2239) ; la dégradation des revenus des agriculteurs (p. 2149, 2238, 2239, 2256) ; les inégalités dans l'agriculture (p. 2148, 2149) ; les calamités naturelles frappant l'agriculture (p. 2237) ; les propositions de garanties contre elles (p. 2238) ; l'endettement de l'agriculture (p. 2238) ; le caractère néfaste de la politique agricole européenne (p. 2238, 2256) ; sa soumission à la pression nord-américaine et à la politique des multinationales (p. 2238) ; la nécessité de développer l'agriculture française et de préserver l'entreprise agricole (p. 2239, 2247) ; les propositions socialistes inspirées par la volonté de garantir les agriculteurs d'une dégradation de leurs revenus (p. 2149) ; la nécessité de relancer la consommation (p. 2141, 2159) ; les problèmes locaux ; le Sud-Ouest (p. 2243) ; le cas de la Basse-Normandie (p. 2160) ; la politique africaine du Gouvernement (p. 2142) ; la politique du Gouvernement vis-à-vis des territoires d'outre-mer ; l'absence de changements ; la dépendance où sont tenus les territoires d'outre-mer (p. 2243, 2244) ; le refus de prendre en compte les vœux de la population (p. 2244) ; les problèmes de la Réunion (p. 2155, 2156) ; les mesures à prendre pour résoudre le sort des rapatriés (p. 2230, 2233).

Intervention de M. Barre, Premier ministre :

L'action du Gouvernement pour sauvegarder la sécurité sociale, la possibilité d'un débat sur la sécurité sociale (p. 2234).

EXPLICATIONS DE VOTE : [28 avril 1976] (p. 2276).

Intervention de M. Barre, Premier ministre :

La volonté du Gouvernement de répondre aux questions posées, premièrement en ce qui concerne la politique économique et sociale du Gouvernement ; la critique de l'économie politique du programme commun ; la vanité des nationalisations ; le verbalisme et les contradictions de M. Mitterrand (p. 2276) ; l'électoralisme des socialistes ; la volonté du Gouvernement de relancer l'investissement mais la nécessité de rétablir au préalable la balance commerciale ; la politique menée par le Gouvernement sur le problème des échanges internationaux ; le refus du protectionnisme ; l'engagement d'examiner les mesures proposées pour l'emploi (p. 2277) ; deuxièmement, la politique ; « l'indécence » des grèves du secteur nationalisé ; la liberté du travail ; l'action destructrice des organisations syndicales ; les dangers de la victoire de l'opposition et de l'application du programme commun ; le problème du mode de scrutin ; l'inutilité de changer la loi électorale dès lors que la majorité est unie (p. 2278) ; les appels à l'union de la majorité ; les responsables de l'impossibilité pour le Premier ministre de jouer le rôle de chef de la majorité ; troisièmement, la confiance au Gouvernement ; les raisons ayant conduit à engager la responsabilité du Gouvernement ; l'attitude du RPR ; « la confiance ne se marchande pas, elle se donne ou elle se refuse », les deux voies ouvertes à la majorité : la division ou le redressement de la France (p. 2279) ; les allusions au général de Gaulle (p. 2278, 2279).

M. Yves Guéna :

Le programme du Gouvernement ; l'acceptation de ce programme par le RPR ; l'insuffisance de ces mesures ; la crise politique traversée par le pays ; l'échéance électorale difficile et décisive ; l'impossibilité de restaurer la confiance par un plan économique ; la nécessité pour regagner l'opinion de mener un combat politique ; l'action à mener par le Gouvernement : mobiliser l'opinion, prendre la tête du combat politique et électoral, apporter des solutions aux préoccupations des Français ; l'objectif prioritaire : la réduction du chômage (p. 2280) ; l'explication de l'attitude du RPR (p. 2281) ; le vote pour la confiance (p. 2281).

M. Guy Ducoloné :

Critique l'attitude de la majorité ; la responsabilité du Gouvernement dans la crise ; les préoccupations électoralistes du Gouvernement ; l'union de fait de la majorité pour rester au Gouvernement ; l'insuffisance du plan sidérurgie ; l'abandon de l'industrie française aux multinationales ; le sort dramatique des défavorisés (p. 2281) ; les solutions du programme commun ; le refus de la confiance (p. 2282).

M. Jean Delaneau :

Le vote positif du groupe des républicains indépendants ; la critique de l'alliance PC-PS ; la nécessité d'un consensus réel entre la France profonde et le pouvoir politique ; le soutien au Gouvernement (p. 2282).

M. Gaston Defferre :

La négligence des phénomènes sociaux par le Gouvernement ; le caractère dramatique du problème de l'emploi ; la légitimité des grèves ; l'absence de programme du Gouvernement ; la division de la majorité ; l'absence de confiance des travailleurs en leur Gouvernement ; la coresponsabilité du Gouvernement précédent dans la crise (p. 2283) ; le vote négatif du groupe socialiste (p. 2284).

M. Roger Partrat :

L'adhésion du groupe des réformateurs, centristes et démocrates sociaux au programme gouvernemental ; l'espoir d'une action politique déterminée et vigoureuse ; la nécessité d'informer le pays ; l'urgence des mesures d'application du programme gouvernemental ; la nécessité d'un programme à moyen terme ; la volonté du groupe de garder sa liberté d'appréciation ; la critique des centrales syndicales ; les préoccupations électoralistes du parti communiste ; la rapidité de ses conversions ; l'aveuglement du parti socialiste (p. 2284) ; l'inutilité des nationalisations pour résoudre les problèmes économiques ; l'appel à l'unité de la majorité (p. 2285).

Approbation du programme du Gouvernement par scrutin public à la tribune (p. 2285); liste des votants (p. 2289, 2290).

19. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LES PROBLÈMES DE LA MER (n° 2960) [7 juin 1977] (p. 3418, 3440) ; [8 juin 1977] (p. 3501).

Intervention de M. Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire :

L'engagement du Gouvernement d'organiser un débat sur la mer à la suite des assises de la mer ; les divers aspects de la politique maritime de la France ; la mutation technologique subie par la mer ; l'évolution des techniques d'exploitation des richesses maritimes ; le mouvement d'appropriation de la mer par les Etats riverains ; la position de la France ; la France, puissance maritime et pays à technologie avancée ; la politique de valorisation des façades maritimes de la France menée par le Gouvernement ; les trois grandes orientations de cette politique : 1° protéger le cadre de vie que constitue la mer, le renforcement de la sécurité des personnes en matière de construction, en matière de trafic (p. 3418) ; le rôle des CROSS (centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage) ; les conflits d'occupation de la mer ; l'objet de l'élaboration d'un schéma directeur national de la conchyliculture et de l'aquaculture ; l'action menée en matière d'urbanisme maritime ; la promotion des hommes vivant de la mer ; les orientations de la politique des gens de mer : les faire bénéficier des évolutions les plus récentes du droit social ; une action d'harmonisation au niveau international ; 2° l'exploitation rationnelle des ressources des océans ; le contexte international (la conférence sur le droit de la mer à New York et la création d'une zone économique de 200 milles) ; les principes défendus par le Gouvernement par la négociation en cours à Bruxelles (p. 3419) ; l'attention portée à la protection des ressources littorales ; l'importance des efforts entrepris par les pouvoirs publics en matière de ressources minérales et énergétiques ; le programme d'action prioritaire n° 8 du VIIe Plan ; les perspectives ouvertes pour les nodules polymétalliques, les sables et graviers ; le développement de la recherche en mer ; 3° le développement de notre commerce extérieur ; les objectifs du Gouvernement : assurer la promotion et la défense du pavillon national ; l'objectif du plan de développement de la flotte de commerce ; la défense du pavillon français (p. 3420) ; la lutte contre les pavillons de complaisance ; l'attitude adoptée face au protectionnisme des autres pays ; la sauvegarde de la construction navale ; le plan élaboré par le Gouvernement ; l'action au niveau de l'Europe ; le rétablissement de la compétitivité des chantiers navals français ; l'aide en faveur des petits chantiers et la mise en place de concours pour les grands chantiers ; l'amélioration de la structure portuaire ; le développement des trois grandes plates-formes de niveau international de Dunkerque, Le Havre-Antifer et Marseille-Fos le développement des ports de la façade Atlantique (p. 2421) ; la mer, « nouvelle frontière » (p. 3422).

Intervention de M. d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement :

Les pollutions menaçant la mer ; les accidents successifs du *Torrey Canyon*, de l'*Olympic Bravery* et du *Bœhlen* ; le rapport déposé devant le Parlement ; l'importance relative des diverses sources de pollution ; l'action de lutte contre la pollution à mener sur le plan international ; les efforts passés du Gouvernement en ce qui concerne la pollution tellurique (convention du 22 février 1974) ; la pollution chronique en mer (convention de Londres du 2 novembre 1973) ; le développement par la France des installations de déballastage ; la pollution par immersion ; la convention d'Oslo ; les pollutions accidentelles ; le problème de l'indemnisation (loi relative à la responsabilité civile et à l'obligation d'assurance des propriétaires de navires et convention internationale de Bruxelles du 18 décembre 1971) (p. 3422) ; le « plan bleu » ; le rôle joué par le Gouvernement français dans les différentes instances internationales ; les travaux de la 3e conférence des Nations unies sur le droit de la mer ; le renforcement de la surveillance des déversements en haute mer par la France ; l'action menée contre la pollution au niveau national ; la mise en place d'un réseau d'observation pour lutter contre la pollution marine d'origine tellurique ; les aides attribuées au FIANE ; la pollution liée à l'exploitation du plateau

continental ; les normes de rejet établies par la loi ; la création de la COTEM (commission technique de la prospection et de l'exploitation des hydrocarbures en mer) ; la pollution accidentelle ; l'effort d'amélioration des dispositifs de contrôle ; la création de moyens d'intervention rapides et efficaces des pouvoirs publics (le plan Polmar) ; les possibilités d'action ouvertes au préfet maritime par le plan Polmar (p. 3423) ; la création d'un fonds d'intervention ; la gestion du fonds par le ministère de l'environnement ; une dotation de 10 millions de francs en 1977 ; l'attribution à la mission interministérielle de l'eau des efforts de recherche et de développement dans le domaine de la lutte contre les pollutions marines accidentelles ; l'action du FIANE ; le refus de créer un organisme national spécialisé dans la lutte contre la pollution marine accidentelle (p. 3424).

Débat sur ces déclarations :

ORATEURS : *MM. Achille-Fould, Gabriel, Duroméa, Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé des transports, Guermeur, Darinot, Richomme, Mexandeau, Fontaine, Porelli, Debré, Crépeau, Cerneau, Barel, Le Pensec, Glon, Josselin, Ehrmann, Bardol, Maurice Cornette, Briane, Dupilet, Mario Bénard, Mauger, Guinebretière, Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.*

Le rôle du Parlement dans le domaine de la mer (p. 3430) ; l'importance du débat (p. 3433) ; les possibilités ouvertes par la mer (p. 3426, 3427, 3430, 3447) ; le processus d'appropriation des richesses de la mer (p. 3427, 3448, 3452, 3503) ; la lutte qu'elle suscite (p. 3433, 3443, 3445) ; la prise de conscience des limites à l'exploitation de la mer (p. 3433) ; la nécessité d'un droit international de la mer (p. 3445, 3453) ; la conférence sur le droit de la mer (p. 3427, 3442) ; la défense de l'accès de la France aux richesses minérales, de l'exploitation des nodules polymétalliques, du droit de passage dans les détroits (p. 3433, 3434, 3442) ; la pollution et la protection de l'environnement (p. 3429, 3435, 3443, 3454, 3458, 3504) ; les zones sensibles (p. 3436) ; l'absence de contrôle de la navigation (p. 3436) ; la nécessité de renforcer la coopération internationale (p. 3444) ; les travaux de la commission d'enquête sur la pollution en Méditerranée (p. 3454, 3504, 3505) ; la convention pour la protection de la Méditerranée (p. 3444) ; la pollution en Méditerranée (p. 3444, 3458) ; la demande d'une commission d'enquête sur la pollution dans la Manche (p. 3444) ; l'utilisation de moyens de prévention de la pollution (p. 3453) ; la réglementation de l'urbanisme maritime (p. 3454, 3459) ; la création d'un plan d'occupation du littoral (p. 3459) ; le contrôle des autorisations de forage (p. 3454) ; les industries, responsables de la pollution (p. 3454) ; le repeuplement des fonds marins (p. 3457) ; la complexité des problèmes posés par l'aménagement du littoral (p. 3458) ; la nécessité d'un plan d'aménagement du littoral (p. 3459) ; la possibilité de régler la question des rejets en Méditerranée par l'octroi de subventions (p. 3459) ; le projet d'industrialisation de Valbonne, Sophia-Antipolis (p. 3459) ; l'action de sensibilisation et d'information de l'opinion que doivent mener les pouvoirs publics (p. 3504, 3506, 3507) ; la mise au point d'une carte des zones de pollution (p. 3506) ; les difficultés financières des communes dans la lutte contre la pollution (p. 3507) ; la vocation maritime de la France (p. 3425, 3426, 3430, 3444, 3452, 3456, 3458, 3503) ; la mer, solution aux grands problèmes nationaux (p. 3447) ; la sauvegarde de l'indépendance nationale (p. 3433) ; la mer, élément de cette indépendance (p. 3448) ; le déficit de la France pour les produits de la mer (p. 3501, 3503) ; la nécessité d'une politique globale de la mer (p. 3427, 3450, 3504) ; l'absence d'une telle politique (p. 3433, 3456) ; les moyens d'une politique maritime à long terme (p. 3436) ; le dépôt d'une loi d'orientation maritime et la définition d'une charte des affaires maritimes (p. 3437) ; la protection des côtes par la marine nationale et les douanes ; le besoin de renforcer la défense des côtes du fait de missions nouvelles (p. 3434, 3448) ; l'insuffisance des dotations budgétaires de la marine de guerre (p. 3443) ; l'indifférence de l'opinion française vis-à-vis de la mer (p. 3433, 3449) ; la description du paysan français par Kayserling (p. 3458) ; le groupe parlementaire de la mer (p. 3426) ; la participation de la France à l'exploitation des fonds marins (pétrole, nodules polymétalliques, uranium, calcaire, eau de mer dessalée) (p. 3435) ; le développement de nos approvisonnements en ressources maritimes (p. 3456) ; le problème de l'exploitation des sables et graviers (p. 3457) ; les mesures à prendre au niveau national (p. 3441) ; au niveau international, la France « champion de l'ordre maritime international » (p. 3442) ; l'effort à faire en matière de recherche (p. 3443, 3448, 3452) ; les 283 millions de francs que la France y consacre (p. 3451) ; la domination des Etats-Unis sur les structures de recherches (p. 3451, 3452) ; la négligence des problèmes de la mer par l'opposition (p. 3503) ; la concurrence entre les activités de pêche, tourisme, industrie (p. 3458) ; la pêche (p. 3427, 3434, 3442, 3451, 3455,

3501, 3508) ; l'anarchie de l'exploitation des stocks (p. 3455) ; les conséquences de la décision des Etats européens d'étendre à 200 milles la zone économique (p. 3428, 3433, 3451) ; la création d'une mer commune décidée par la Communauté (p. 3433) ; les objectifs du VIIe Plan et de la CEE de diminution de la flotte de pêche (p. 3502) ; les orientations que doit suivre la politique française (p. 3428, 3451) ; les aides nécessaires à la pêche ; l'assainissement du marché ; l'aide réalisée par Jacques Chirac (p. 3435) ; l'insuffisance des moyens mis en œuvre (p. 3455) ; la protection sociale des marins (p. 3428, 3436, 3505, 3506) ; la nécessaire réforme de la formation des marins (p. 3505) ; la grève des marins pêcheurs des Sables-d'Olonne (p. 3507) ; le risque de désertification des zones rurales et maritimes (p. 3436) ; l'importance de l'aquaculture (p. 3428, 3435, 3454, 3456, 3458, 3503) ; l'aide au carburant (p. 3434, 3435, 3455, 3502) ; l'attitude de l'Irlande (p. 3428, 3429, 3455, 3502) ; les risques de chômage technique dus à la fixation des quotas d'exploitation (p. 3455) ; les craintes des marins pêcheurs relatives aux négociations de Bruxelles (p. 3508) ; les mesures à prendre pour protéger la pêche (p. 3435) ; le caractère structurel de la crise de la pêche (p. 3502) ; la nécessité d'une politique communautaire de la pêche (p. 3455) ; la proposition de créer des « SAFER » pour les ventes de navires ; l'institution d'un permis de pêche et l'imposition d'une redevance aux plaisanciers (p. 3459) ; la proposition de loi-cadre du groupe communiste (p. 3502) ; la nécessité d'aide au financement des bateaux ; la suppression de l'imposition sur les bénéfices du Crédit maritime (p. 3508) ; la crise de l'armement (p. 3428, 3429, 3430, 3440, 3501, 3503) ; la crise du commerce international (p. 3430, 3503) ; les difficultés de la réparation navale (p. 3430) ; l'insuffisance de l'équipement portuaire français (p. 3431, 3446) ; le sous-équipement de la région de l'Ouest ; ses conséquences sur l'agriculture (p. 3456) ; le détournement du trafic vers la Hollande et la Belgique (p. 3456) ; la nécessité de structures d'accompagnement des ports (p. 3457) ; la nécessité de contrats entre l'Europe et les pays tiers (p. 3429) ; les pavillons de complaisance (p. 3428, 3442, 3447) ; la menace de dumping des pavillons de l'Est (p. 3428, 3429) ; la concurrence japonaise (p. 3429) ; le contrôle des consortiums et des organismes internationaux (p. 3442) ; le retard de la France en matière de construction navale (p. 3430, 3431) ; la part décroissante de la France dans la construction mondiale (3,5 p. 100) (p. 3431, 3446) ; la nécessité de la développer (p. 3435) ; les structures de la construction navale française (p. 3431) ; les coûts de la construction navale (p. 3441) ; la coordination des programmes des armateurs et constructeurs (p. 3442) ; les réductions d'emploi dans ce secteur (p. 3431, 3440) ; le caractère discriminatoire des aides accordées par le Gouvernement (p. 3432, 3441) ; leurs conséquences (p. 3441) ; le gaspillage des aides (p. 3441, 3446) ; l'exemple des chantiers de l'Atlantique (p. 3432) ; les revendications des travailleurs victimes de la crise (p. 3432) ; les possibilités de développement de la flotte de plaisance (p. 3435) ; la nécessité d'un contrôle de l'Etat sur l'armement (p. 3441) ; éviter les ruptures de charge des chantiers (p. 3442) ; les propositions du PCF (p. 3447) ; la nécessité d'une relance sélective de la construction (p. 3457) ; le transfert aux régions de pouvoirs de décision (p. 3457) ; le CNEXO (p. 3443, 3448, 3451, 3452) ; proposition de création d'un comité interministériel (p. 3426); proposition de création des « pompiers de la pollution », organisme de chercheurs et de spécialistes (p. 3425) ; proposition de création d'un « comité des usagers » de la mer (p. 3426) ; proposition de création d'un haut comité de la mer (p. 3427, 3430) ; la possibilité d'un ministère de la mer (p. 3443, 3445, 3451, 3503) ; la création d'un organisme spécialisé pour mettre en œuvre la politique de la mer (p. 3444, 3449) ; les tâches du GICAMA : prévenir et combattre la pollution ; proposer les moyens d'appliquer la loi sur les 200 milles (p. 3424, 3425) ; la coordination des services administratifs (p. 3425, 3440, 3445, 3451) ; le caractère limité du schéma d'aménagement du littoral (p. 3457) ; l'insuffisance des moyens budgétaires (p. 3426, 3436, 3502) ; la nécessité d'un « plan Océan » (p. 3426) ; la catastrophe du *Bœhlen* (p. 3425); l'usine marémotrice de la Rance (p. 3448) ; la liaison avec la Corse (p. 3447) ; les relations entre pays riches et pays du Tiers-Monde (p. 3427, 3442, 3443, 3453) ; le sort des possessions d'outre-mer (p. 3429) ; les problèmes de la Réunion (p. 3446, 3453) ; les propositions faites par l'établissement public régional (p. 3453) ; la protection du domaine maritime français de l'océan Indien (p. 3446).

Interventions de M. d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement :

Les interventions de M. d'Ornano contre la pollution en baie de Seine (p. 3444) ; la signature de l'arrêté de création d'une commission chargée d'examiner les problèmes de la baie de la Seine (p. 3445). Le rapport du GICAMA ; les suites de ce rapport (p. 3508) ; la diminution de la pollution tellurique ; l'efficacité des moyens mis en œuvre par la France pour lutter contre les accidents des pétroliers ; le développement de campagnes

de détection contre les infractions commises en mer ; la surveillance systématique des eaux des plages mise en œuvre pour lutter contre la pollution des plages ; l'obligation des préfets de rendre public l'état des lieux de baignade ; les conclusions de la commission d'enquête sur la pollution du littoral méditerranéen (p. 3509) ; la coopération entre les différents services administratifs ; le rôle de coordination du ministère de l'environnement ; les orientations de la politique gouvernementale : l'équipement, la surveillance et l'information, la recherche (p. 3510).

Intervention de M. Cavaillé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, chargé des transports :

La souveraineté nationale sur la zone maritime ; la politique défendue par la France à la conférence sur le droit de la mer ; l'opposition entre les grandes puissances et les pays du Tiers-Monde pour l'exploitation des fonds marins (p. 3449) ; la position de compromis défendue par la France : éviter l'appropriation collective intégrale par les pays en voie de développement et la création d'un monopole de fait des Etats-Unis ; les résultats probables de la conférence sur le droit de la mer : limitation de la mer territoriale à 12 milles, extension du plateau continental au-delà des 200 milles, les risques existant pour la pêche française du fait de l'appropriation de la mer ; la nécessité de « l'Europe bleue » ; la création de la zone de 200 milles par la France ; le refus par elle du partage de la mer au sein de la Communauté européenne ; la recherche en matière de protection de l'environnement d'un équilibre entre la compétence de l'Etat côtier, de l'Etat du pavillon et de l'Etat du port (p. 3450).

Intervention de M. Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire :

La politique suivie par le Gouvernement en matière de pêche ; le développement équilibré de la flotte industrielle et de la flotte artisanale ; le souci de maintenir l'ensemble des entreprises ; l'accroissement de l'aide au carburant ; le maintien de la pêche artisanale ; la liaison entre l'aménagement du territoire et les activités maritimes ; l'extension de l'aquaculture ; le lancement de trois programmes de développement biologique du littoral (p. 3510) ; l'accord réalisé sur les axes de la politique de développement de la flotte ; les divergences portant sur les contraintes juridiques et financières ; la politique de rajeunissement de l'appareil de transport et de solidarité entre armateurs et constructeurs de navires menée par le Gouvernement ; le problème de la construction navale ; les priorités définies par le Gouvernement : maintien de l'outil de production nationale, spécialisation des chantiers navals dans les domaines de technologie avancée, faire face à la concurrence internationale ; l'accord réalisé pour promouvoir une grande politique de la mer ; la volonté du Gouvernement d'ouvrir notre pays sur l'océan (p. 3511).

Intervention de M. Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances :

La vocation maritime de la France (p. 3511) ; les possibilités offertes par l'exploitation des océans ; les intentions du Gouvernement : le développement de nos activités traditionnelles liées à la mer, les efforts faits pour la protection du milieu marin et du littoral ; l'opération Boehlen ; l'amélioration de la rapidité et de l'efficacité des moyens de lutte contre la pollution ; la pêche ; les difficultés des négociations en cours à Bruxelles pour l'instauration d'un régime communautaire de la pêche européenne ; la position défendue par la France (fusion des zones de pêche, politique communautaire de la gestion des ressources, la recherche de nouvelles zones de pêche, l'aide aux carburants, le développement de l'aquaculture et de la conchyliculture) (p. 3512) ; la prise en compte de la question de M. Le Pensec sur la fixation des quotas par les pays de la Communauté ; la recherche de l'indépendance en matière de transports maritimes ; la lutte contre les pavillons de complaisance ; la rationalisation des chantiers navals, condition de l'aide gouvernementale ; la création des structures portuaires de dimension internationale ; la mise en place d'une politique sociale pour remédier aux réductions temporaires des emplois ; les nouveaux problèmes de la mer ; les problèmes de droit international soulevés par l'approbation de la mer ; la prise en compte des intérêts de l'outre-mer (p. 3513) ; le rôle croissant de la marine nationale ; la bonne qualité des structures de la recherche en France ; le CNEXO ; les positions défendues par la France au sein de la conférence internationale sur le droit de la mer ; la coordination des services administratifs au niveau du Premier ministre ; le rôle du GICAMA (p. 3514).

DÉCORATIONS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 159** TENDANT A CRÉER LE « MÉRITE DU SANG », présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Tomasini (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 391** RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Ducray (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 424** TENDANT A CRÉER UN CONTINGENT DE CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR AU PROFIT DES ANCIENS COMBATTANTS DE 1914-1918, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par MM. Stehlin, Dronne, de Montesquiou (renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 665** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE L 344 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE, AFIN DE PERMETTRE AUX ANCIENS COMBATTANTS RÉFORMÉS A 100 % DE BÉNÉFICIER D'UN DROIT DE PRIORITÉ POUR LEUR NOMINATION DANS L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Schlœsing (renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 971** TENDANT A CRÉER UN CONTINGENT SPÉCIAL DE CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR AU PROFIT DES ANCIENS COMBATTANTS DE 1914-1918, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. Boudon (renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées) ; rapport le 20 juin 1974 par M. Max Lejeune, n° 1075.

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 1347** TENDANT A CRÉER UN CONTINGENT SPÉCIAL DE CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE POUR LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE ET LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DES CAMPS DE CONCENTRATION, présentée à l'Assemblée nationale le 3 décembre 1974 par M. Voilquin (renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 2856** TENDANT A RÉTABLIR LE MÉRITE SOCIAL, présentée à l'Assemblée nationale le 4 mai 1977 par M. Corrèze (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 16 juin 1977 par M. Béraud, n° 3002.

Voir aussi AMNISTIE 8 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Budget annexe de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération ; Anciens combattants.

— **Pour les anciens combattants et victimes de guerre.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 3 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Budget annexe de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération [31 octobre 1973].

DÉCRET

Voir LOI ET RÈGLEMENT 2.

DÉFENSE (La)

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 7 à 12.

— **Aménagement du quartier de —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1246.

— **Etablissement public pour l'aménagement de la zone de la —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 920.

DÉFENSE NATIONALE

Voir ARMÉE 19 ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE 43 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 7 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Crédits militaires [8, 12 novembre 1974] (p. 6145, 6171) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Services du Premier ministre, section III [19 novembre 1975] (p. 8639) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Crédits militaires ; Services du Premier ministre. — Services généraux. — Divers. — *J.O.*, SGDN, CES ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 656 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 1, 2, 3, 4, 5, 6 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 131, 132, 137.

— **Déclaration du chef d'état-major des armées.** — *Voir* ARMÉE 13 ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 10 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 833.

DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7, après l'Article 2 ; LOIS DE RÈGLEMENT 5.

DÉFOLIANTS

— **Emploi des** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 429.

DELARUE

— **Affaire** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 202.

DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE (DATAR)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 517 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 491.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE A L'INFORMATION

Voir CONSEIL CONSTITUTIONNEL (Décision 24) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1975, 5.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (DGRST)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche.

DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES ÉTRANGÈRES ET MEMBRES DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS

Voir HOMMAGES DE BIENVENUE.

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 476** TENDANT A ÉTENDRE LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI n° **46-730** DU 16 AVRIL 1946 FIXANT LE STATUT DE DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DANS LES ENTREPRISES, présentée à l'Assemblée nationale le 14 juin 1973 par M. Pierre Joxe et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 78** (ANNÉE 1974-1975) FIXANT A DIX-HUIT ANS L'AGE POUR ÊTRE ÉLU EN QUALITÉ DE DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL OU MEMBRE DE COMITÉ D'ENTREPRISE ET POUR ÊTRE DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE DÉLÉGUÉ SYNDICAL, présentée au Sénat par M. Robert Schwint le 6 novembre 1974 (renvoyée à la commission des affaires sociales) ; rapport le 28 novembre 1974 par M. Robert Schwint n° 112 (année 1974-1975) ; adoption le 16 décembre 1974.

Transmise à l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1412, rapport le 4 juin 1975 par M. Gissinger, n° 1698 ; adoption le 16 juin 1975 sous le titre : « Proposition de loi fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou de membre de comité d'entreprise et pour être désigné en qualité de délégué syndical, à vingt et un ans l'âge pour être élu en qualité de conseiller prud'homme ». — Proposition de loi n° 303.

Transmise au Sénat le 16 juin 1975 (deuxième lecture) (renvoyée à la commission des affaires sociales), n° 396 (année 1974-1975) ; rapport le 25 juin 1975 par M. Schwint, n° 449 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 29 juin 1975 sous le titre : « Proposition de loi fixant à dix-huit ans l'âge pour être élu en qualité de délégué du personnel ou de membre de comité d'entreprise ». — Proposition de loi n° 175 (année 1974-1975).

Transmise à l'Assemblée nationale le 30 juin 1975 (renvoyée à la commission des affaires culturelles), n° 1842 ; rapport le 30 juin 1975 par M. Gissinger, n° 1846 ; adoption définitive le 30 juin 1975. — Proposition de loi n° 349.

Loi n° 75-598 du 9 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1975 (p. 7077).

PREMIÈRE LECTURE [16 juin 1975] (p. 4249).

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, chargé des travailleurs immigrés ; Berthelot.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Quatre propositions de loi ayant le même objet avaient été déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale (p. 4249) ; tirer les conséquences de l'adoption de la loi du 5 juillet 1974 fixant à dix-huit ans la majorité civile et électorale (p. 4249) ; les diverses disparités en matière d'âge de l'éligibilité (p. 4249).

Intervention de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, chargé des travailleurs immigrés (p. 4250) :

L'initiation à la vie économique et sociale assurée, même imparfaitement, dans le cadre scolaire rend les jeunes de dix-huit ans plus aptes que par le passé à exercer convenablement un mandat ; importance des stages de formation syndicale ; cette insertion doit permettre d'éviter les actions « explosives » de certains éléments jeunes ; un autre texte devra régler les problèmes de la juridiction prud'hommale.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4250) : les prises de position du parti communiste en faveur d'un abaissement de l'âge électoral et de l'âge d'éligibilité.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. UNIQUE : adoption d'un *amendement* du rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales supprimant la référence à l'article L 412-12 du code du travail (p. 4251) ; adoption de l'article unique ainsi modifié (p. 4251).

Après l'ART. UNIQUE : adoption de l'*amendement n° 1* présenté par la commission et MM. Nilès et Andrieux tendant à ramener à vingt et un ans l'âge d'éligibilité en conseil de prud'hommes (p. 4251) ; adoption de l'*amendement n° 3*, présenté par la commission, harmonisant les conditions d'âge en matière de désignation de délégués du personnel ou de représentants assimilés et fixant cet âge à dix-huit ans (p. 4251).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission complétant le titre de la proposition de loi par les mots : « à vingt et un ans l'âge pour être élu en qualité de conseiller prud'homme » (p. 4252).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4252).

DEUXIÈME LECTURE [30 juin 1975] (p. 5071).

ORATEURS : MM. *Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Legrand.*

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5071) : le Sénat, à la demande du Gouvernement, a supprimé la disposition qui fixait à vingt et un ans l'âge d'éligibilité des conseillers prud'hommes.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 2 : supprimé par le Sénat.

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Joseph Legrand, au nom du groupe communiste, demande le retour au texte voté en première lecture par l'Assemblée nationale (p. 5071).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 5071).

Voir COMITÉS D'ENTREPRISE 1 ; ELECTIONS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 553 ; SYNDICATS PROFESSIONNELS 5 ; TRAVAILLEURS ÉTRANGERS 4.

— **Communal.** — *Voir* AGENTS COMMUNAUX 7.

DÉLINQUANCE JUVÉNILE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 697** VISANT A DONNER AUX JUGEMENTS RENDUS PAR LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS UNE PUBLICITÉ ANONYME PERMETTANT DE FAIRE CONNAITRE AU MINEURS LES PEINES QU'ILS ENCOURENT EN CAS D'INFRACTIONS ET DE RAPPELER AUX PARENTS QU'ILS SONT CIVILEMENT RESPONSABLES DE LEURS ENFANTS MINEURS, présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. Pierre Cornet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

DÉLIT D'OPINION

— **ORTF.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 238.

DÉMOGRAPHIE

Voir AVORTEMENT ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 16 ; FAMILLE ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Travail [4 novembre 1974] (p. 5772, 5773, 5781) ; PLAN 2 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 113 et 114 ; SÉCURITÉ SOCIALE.

DÉMOLITION

— **Permis de —.** *Voir* IMMEUBLES 2.

DÉPARTEMENTS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 46** TENDANT A MODIFIER LES LIMITES ADMINISTRATIVES ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR ET LE DÉPARTEMENT DU JURA, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Berger (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 89** TENDANT A DÉTACHER LA COMMUNE DE SERAINCOURT DU DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE POUR LA RATTACHER AU DÉPARTEMENT DES YVELINES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Palewski et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 20 décembre 1973 par M. Burckel, n° 916.

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1658** TENDANT A MODIFIER L'ORDONNANCE n° 45-2604 DU 2 NOVEMBRE 1945 RELATIVE A LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DES CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 mai 1975 par M. Gaudin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République). — Retrait par M. Gaudin [19 octobre 1976] (p. 6757).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 2578** TENDANT A MODIFIER L'ORDONNANCE n° 45-2604 DU 2 NOVEMBRE 1945 RELATIVE A LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DES CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1976 par M. Gaudin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi COMMUNES 5 ; TRANSPORTS URBAINS 2.

— **Allégement du contrôle financier exercé sur les budgets départementaux.** — *Voir* IMPÔTS 2, article 8.

— **Commissions départementales.** — *Voir* CONSEILS GÉNÉRAUX 8.

— **Prêts complémentaires aux —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1215.

— **Rôles respectifs du département et de la région.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 600.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

1. — PROJET DE LOI **n° 1282** ORGANISANT UN RÉGIME DE GARANTIE CONTRE LES CALAMITÉS AGRICOLES DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, présenté au Sénat par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 141 (année 1973-1974) ; rapport le 29 octobre 1974 par M. Bertaud, n° 69 (année 1974-1975) ; adoption le 6 novembre 1974. — Projet de loi n° 26 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 7 novembre 1974 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1282 ; rapport le 19 novembre 1974 par M. Renouard, n° 1302 ; adoption le 22 novembre 1974. — Projet de loi n° 180.

Transmis au Sénat le 23 novembre 1974 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 107 (année 1974-1975) ; rapport le 5 décembre 1974 par M. Jean Bertaud, n° 116 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 17 décembre 1974. — Projet de loi n° 57 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1974 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1421 ; rapport le 19 décembre 1974 par M. Renouard, n° 1432 ; adoption définitive le 19 décembre 1974. — Projet de loi n° 210.

Loi n° 74-1170 du 31 décembre 1974, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1975 (p. 135).

PREMIÈRE LECTURE [22 novembre 1974] (p. 6964).

ORATEURS : *MM. Renouard, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, Fontaine, Cerneau, Sablé, Claude Weber, Krieg, Hamel.*

Intervention de M. Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer :

Les calamités dues aux cyclones ; le fonds d'aide aux calamités publiques ; le régime de garantie prévu par la loi du 10 juillet 1964 ; l'obligation d'assurance ; les cyclones ayant le caractère de calamités publiques ; les dommages résultant des cyclones, coups de vent et tempêtes, inondations, sécheresse, glissements de terrain ; distinction entre agriculteurs assurés et non assurés quant à l'indemnisation ; les ressources du fonds : les contributions individuelles des producteurs, les bénéfices sur les importations de bananes en provenance des pays tiers, les subventions de l'Etat (p. 6965) ; la politique de départementalisation (p. 6965) ; l'application de la loi sur l'artisanat outre-mer ; les dommages causés par les cyclones ; la subvention de l'Etat ; la solidarité nationale (p. 6970).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

La garantie contre les calamités agricoles en métropole : la loi du 10 juillet 1964 ; non-parution des décrets d'application ; inadaptation de la loi aux départements d'outre-mer (p. 6964, 6965 à 6970, 6978) ; le fonds de secours aux victimes des sinistres et calamités publiques ; la répartition des aides (p. 6964, 6965, 6968, 6969, 6975) ; la départementalisation ; l'autonomie et la gestion du fonds de garantie des DOM (p. 6964, 6965, 6966, 6968, 6970, 6971) ; les ressources du fonds (p. 6964, 6965 à 6971, 6973, 6975) ; la taxe sur les bananes en provenance des pays tiers ; le groupement interprofessionnel bananier (p. 6965, 6969) ; la convention d'Arusca sur l'ananas (p. 6973, 6974) ; la vanille et les huiles essentielles (p. 6973, 6974) ; les importations d'alcools (p. 6976) ; la notion de calamité agricole (p. 6964, 6965, 6966, 6967, 6969, 6970) ; les bénéficiaires du fonds ; distinction entre agriculteurs assurés et non assurés ; l'incitation des producteurs à s'assurer et à s'organiser (p. 6964, 6965, 6967, 6968, 6969, 6974, 6975, 6977) ; la prise en charge partielle par l'Etat et les collectivités locales des cotisations d'assurance (p. 6969, 6976) ; pénalisation des agriculteurs pauvres ; profit pour les plus riches (p. 6969, 6975, 6976) ; évaluation des dommages ; les comités départementaux d'expertise ; la commission des calamités agricoles (p. 6968, 6971, 6978) ; l'essor, la protection de l'agriculture outre-mer (p. 6968, 6969, 6974) ; la solidarité nationale (p. 6966, 6970, 6975) ; les DOM victimes d'autres calamités (p. 6965) ; la concertation ; la consultation des conseils généraux (p. 6966, 6970, 6973) ; les lois incomplètement étendues aux DOM (p. 6967, 6970).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (création d'un fonds de garantie des calamités agricoles) : adopté (p. 6970).

ART. 2 (nature des dommages indemnisés) : *amendement n° 9* de forme de M. Renouard ; adopté ; *amendement n° 1* de M. Fontaine (coups de vent et tempêtes) ; adopté ; *amendement n° 10* de M. Renouard (procédure de reconnaissance des calamités agricoles) ; adopté (p. 6971) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté.

ART. 3 (les ressources du fonds de garantie ; la gestion du fonds par la caisse centrale de réassurance) : *amendement n° 2* de M. Fontaine (institution des taxes parafiscales) ; rejeté (p. 6973) ; *amendement n° 13* de M. Cerneau (p. 1971) (taxes parafiscales remplacées par une taxe *ad valorem*) ; rejeté (p. 6973) ; *amendement n° 14* de M. Cerneau (consultation préalable des conseils généraux) ; adopté (p. 6973) ; *amendement n° 18* corrigé de M. Renouard (taxe sur l'importation de produits agricoles ou alimentaires dans les pays d'outre-mer) ; adopté (p. 6973) ; *amendement n° 3 de* M. Fontaine (bénéfices sur les importations d'ananas) ; retiré (p. 6974) ; *amendement n° 15* de M. Cerneau (bénéfices sur les importations de vanilles et huiles essentielles) (p. 6973) ; retiré (p. 6974) ; l'article 3, ainsi modifié, est adopté.

ART. 14 (montant de l'indemnité en fonction des biens assurés et pour les biens non assurables) : *amendement n° 11* de M. Renouard (indemnisation comparées des agriculteurs assurés et non assurés) ; adopté (p. 6975) ; l'article 4, ainsi modifié, est adopté.

ART. 4 *bis* (réparation des dommages dans le cadre des dispositions relatives aux calamités publiques) : *amendement n° 19* du Gouvernement (suppression de l'article) ; adopté ; en conséquence, l'article 4 *bis* est supprimé (p. 6976).

Après l'ART. 4 *bis* : *amendement n° 6* de M. Fontaine (prise en charge d'une part des primes d'assurance par le fonds de garantie pendant cinq ans) modifié par le dernier alinéa de l'*amendement n° 17* de M. Cerneau (aide complémentaire des collectivités locales) ; l'*amendement*, ainsi modifié, est adopté (p. 6977).

ART. 5 (exclusion du bénéfice de l'indemnisation) : adopté (p. 6977).

ART. 6 (évaluation des dommages) : *amendement n° 12* de coordination de M. Renouard ; adopté ; l'article 6, ainsi modifié, est adopté.

ART. 7 : (montant des dommages indemnisables ; liquidation du dossier) : adopté.

ART. 8 (montant maximum de l'indemnisation ; subrogation de l'Etat ; cumul d'un prêt au titre du code rural et d'une indemnisation) : adopté.

ART. 9 (contestations) : adopté.

ART. 10 (sanctions pénales) : adopté.

ART. 11 (prêts au titre du code rural) : adopté (p. 6977).

ART. 12 (p. 6978) (commission des calamités agricoles) : adopté.

ART. 13 (modalités d'application ; décrets en Conseil d'Etat) : adopté.

ART. 14 (avances de la caisse nationale de crédit agricole) : adopté.

ART. 15 (exclusion des collectivités publiques du bénéfice de la loi) : adopté (p. 6978).

ART. 16 (non-application de la loi du 10 juillet 1964) : *amendement n° 8* de forme de M. Fontaine ; retiré ; adoption de l'article 16.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 6978).

DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1974] (p. 8152).

ORATEURS : *MM. Renouard, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.*

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 2 : adoption dans le texte du Sénat (p. 8153).

ART. 4 : rejet, après intervention du secrétaire d'Etat, de l'*amendement n° 1* de M. Renouard en faveur des agriculteurs non couverts par le fonds de garantie ; adoption de l'article, dans le texte du Sénat (p. 8154).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8154).

Voir aussi AMNISTIE 8 [20 juin 1974] (p. 2866) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 9 [25 janvier 1974] (p. 470, 471) et 10 [5 et 6 juin 1974] (p. 2525, 2530) ; IMPÔTS LOCAUX 3 (p. 2774, 3235, 3244) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 [4 juillet 1974] (p. 3326, 3327, 3332, 3333) ; MAJORITÉ (AGE DE LA) 10 [25 juin 1974] (p. 2941) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 107 et 132 (accès aux concours de la fonction publique) ; 137 et 158.

— **Application des lois dans les —.** *Voir* COMMISSIONS D'ENQUÊTE 21.

— **Arrestations et interpellations dans les —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 329.

— **Calamités agricoles dans les —.** *Voir* DOM 1.

— **Consultation de la population des Comores.** — *Voir* COMORES 1.

— **Election des sénateurs dans les DOM.** — *Voir* ELECTIONS (LÉGISLATION) [8 octobre 1974] (p. 4858).

— **Extension de la législation sociale aux —.** *Voir* PENSIONS DE RETRAITE [5 décembre 1974] (p. 7438, 7442).

— **Industrialisation des DOM.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Intérieur [19 novembre 1974] (p. 6719) ; Départements d'outre-mer [12, 13 novembre 1974] ; Territoires d'outre-mer [13 novembre 1974] ; Qualité de la vie (Tourisme) (p. 5709, 5717, 5719, 5720).

— **Production de sucre dans les —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 240.

— **Situation démographique dans les —.** *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 38.

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Voir ALLOCATION DE LOGEMENT 3 ; AMENDES 4 ; CRÉDIT 1 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 1 ; DÉTENTION 3 ; DIVORCE 5 ; EAU 1 ; ELCTIONS 38, 39 ; ELECTIONS (LÉGISLATION) 32, 49 et 50 ; ELECTRICITÉ 2 ; FAMILLE 9 ; LOI DE FINANCES POUR 1976, 5 (deuxième partie), Fonction publique ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche ; DOM ; TOM ; Logement (amendement n° 235) ; Articles et articles additionnels non rattachés (art. 64) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976 ; MARINE MARCHANDE 2 ; MER (DROIT DE LA) 2 ; NATIONALITÉ FRANÇAISE 2 ; NOUVELLE-CALÉDONIE 6, 7, 8, 9 et 10 ; PARLEMENTAIRES 19 ; PLAN 2 ; POLYNÉSIE FRANÇAISE 5 et 6 ; PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE 3 ; RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION 11 ; RAPPEL AU RÈGLEMENT 571 ; RÉGIONS 8 ; SÉCURITÉ SOCIALE 9 ; SÉNATEURS 2 ; TABACS 1.

Voir aussi RUBRIQUES RELATIVES A CHAQUE DÉPARTEMENT OU TERRITOIRE.

— **Administrateurs des affaires d'outre-mer.** — *Voir* IMPÔTS 2, article 15.

— **Agriculture des —.** *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2 [3, 4 mai 1973] (p. 1052, 1053, 1069).

— **Application des lois sociales dans les —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1206 ; SALARIÉS 2.

— **Budget des —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Commerce et artisanat 6 (p. 6702, 6706).

— **Complément familial dans les DOM.** — *Voir* PRESTATIONS FAMILIALES 14.

— **Entrée en vigueur de la loi du 2 janvier 1973 sur le statut des notaires et huissiers.** — *Voir* OFFICIER MINISTÉRIEL 1.

— **Extension aux TOM de nouvelles modalités de crédit différé.** — *Voir* IMPÔTS 2, article 27.

— **Financement de la construction de l'UER de la Guadeloupe.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 612.

— **Hausse des prix à la Réunion.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 27.

— **Importation de riz dans les —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1210.

— **Libertés publiques dans les —.** *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 15 [20 décembre 1973].

— **Mesures de sécurité à Mayotte.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 641.

— **Organisation des courses de chevaux et du PMU.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 1 [5 décembre 1973] (p. 6659).

— **Partis communistes dans les départements d'outre-mer.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 504.

— **Personnels hospitaliers originaires des DOM.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 224.

— **Politique de la CEE à l'égard des DOM.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 340.

— **Produits tropicaux, leur admission au bénéfice de la préférence communautaire.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6 et 7 novembre 1973] (p. 5235, 5245, 5339).

— **Réforme foncière.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 1 [5 décembre 1973] (p. 6658, 6659).

— **Régime fiscal des bénéfices réinvestis dans les —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 43 ; DOMAINE PUBLIC MARITIME 1 ; LANGUE VERNACULAIRE 1 ; ELECTRICITÉ 1 ; COMMERCE ET ARTISANAT 6, article 5 (p. 4243) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Départements et territoires d'outre-mer.

— **Retraite des marins des —.** *Voir* MARINE MARCHANDE 2.

— **Revendications à la Martinique.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 777.

— **Situation économique aux Antilles.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 211.

— **Taxe régionale dans les —.** *Voir* IMPÔTS LOCAUX 1.

— **Territoires antérieurement sous tutelle de la France.** — *Voir* RAPATRIÉS 7, 8.

— **Tourisme.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Tourisme [15 novembre 1973] (p. 5808).

— **Validation des codes douaniers des TOM.** — *Voir* IMPÔTS 2, article 22 ; WALLIS-ET-FUTUNA 1.

DÉPENSES PUBLIQUES

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 775.

DÉPISTAGE

Voir SANTÉ PUBLIQUE.

DÉPORTÉS ET INTERNÉS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 320** TENDANT A FAIRE BÉNÉFICIER LES PERSONNELS MILITAIRES DE CARRIÈRE, TITULAIRES DE LA CARTE DE DÉPORTÉ OU D'INTERNÉ DE LA RÉSISTANCE, EN RETRAITE ANTÉRIEUREMENT AU 8 AOUT 1948, DATE DE PUBLICATION DE LA LOI n° 48-1251 DU 6 AOUT 1948 ÉTABLISSANT LE STATUT DÉFINITIF DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE, DES DISPOSITIONS DE LA LOI n° 51-1124 DU 26 SEPTEMBRE 1951 INSTITUANT DES BONIFICATIONS D'ANCIENNETÉ POUR LES PERSONNES AYANT PRIS UNE PART ACTIVE ET CONTINUE A LA RÉSISTANCE AINSI QUE LA LOI n° 58-347 DU 4 AVRIL 1958 RELATIVE A L'APPLICA-

TION DE CES DEUX LOIS AUX PERSONNELS MILITAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Stehlin (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 740** TENDANT A REMPLACER DANS LE TITRE DE LA LOI n° 51-538 DU 14 MAI 1951 LES MOTS : « PERSONNES CONTRAINTES AU TRAVAIL EN PAYS ENNEMI, EN TERRITOIRE ÉTRANGER OCCUPÉ PAR L'ENNEMI OU EN TERRITOIRE FRANÇAIS ANNEXÉ PAR L'ENNEMI » PAR LES MOTS : « VICTIMES DE LA DÉPORTATION DU TRAVAIL » ET A MODIFIER, EN CONSÉQUENCE, LE CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE, présentée à l'Assemblée nationale le 31 octobre 1973 par M. Bustin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1223** TENDANT A AUTORISER LES ANCIENS DÉPORTÉS OU INTERNÉS RÉSISTANTS OU POLITIQUES A FAIRE LIQUIDER LEUR RETRAITE A L'AGE DE CINQUANTE-CINQ ANS AU TAUX APPLICABLE A L'AGE DE SOIXANTE-CINQ ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 9 octobre 1974 par M. Philibert et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 28 avril 1977 par M. Brocard, n° 2845 ; adoption le 23 juin 1977 sous le titre : « Proposition de loi tendant à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les anciens déportés ou internés ». — Proposition de loi n° 719.

Transmise au Sénat le 24 juin 1977, n° 418 (année 1976-1977) (renvoyée à la commission des affaires sociales) ; rapport le 17 juin 1977 par M. André Rabineau, n° 433 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 30 juin 1977. — Proposition de loi n° 192 (année 1976-1977).

Transmise à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 3101 : rapport le 30 juin 1977 par M. Brocard, n° 3102 ; adoption définitive le 30 juin 1977. — Proposition de loi n° 758.

Loi n° 77-773 du 12 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1977 (p. 3710).

Voir aussi DÉPORTÉS ET INTERNÉS 5, 6 et 8.

PREMIÈRE LECTURE [23 juin 1977] (p. 4143 à 4147).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Jean Brocard, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, André Tourné, Gérard Godon, Paul Boudon, Gilbert Faure, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.*

La pluralité des propositions de loi déposées pour l'abaissement de l'âge de la retraite des anciens déportés ou internés (p. 4143) ; les difficultés supportées par les adolescents déportés (p. 4143, 4145) ; les amendements déposés par le Gouvernement : la condition d'une invalidité d'au moins 85 % pour bénéficier des mesures proposées ; l'opposition de l'article 40 aux propositions de la commission ; la référence à Paul Eluard (p. 4143) ; le scandale de la déportation ; les souffrances des déportés ; la reconnaissance nationale aux déportés ; la mesure proposée en 1965 ; le sort des jeunes déportés ; l'adhésion de tous les groupes de l'Assemblée nationale aux mesures proposées pour les déportés ; la nécessité d'un nouvel aménagement du système des retraites des anciens déportés et internés ; l'urgence de cette action ; une catégorie spécifique de la population (p. 4144) ; la proposition d'attribuer aux déportés l'allocation n° 9 aux implaçables ; les mesures prises par le Gouvernement en 1965 ; la tendance générale à l'abaissement de l'âge de la retraite ; le principe de la retraite à soixante ans ; l'alignement des pensions des déportés politiques sur celles des déportés résistants (p. 4145) ; la demande d'abaissement du taux d'invalidité retenu par le Gouvernement (p. 4144, 4145, 4146) ; la genèse du texte (p. 4145) ; la critique de l'amendement déposé par le Gouvernement (p. 4146).

Intervention de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale :

Les dispositions spécifiques prises depuis 1965 pour les déportés et internés ; l'existence au-delà du problème humain d'un problème matériel ; les inconvénients d'une reconnaissance du droit à la retraite sans condition d'âge pour les déportés et internés ; les conséquences d'une telle mesure sur les revendications des autres catégories (p. 4146) ; l'établissement par le texte d'une présomption d'invalidité soumise à trois conditions ; l'octroi automatique d'une pension d'invalidité de la sécurité sociale en cas de présomption d'incapacité ; la possibilité de cumul total de la pension militaire et de la pension de sécurité sociale (p. 4147).

DISCUSSION DES ARTICLES [23 juin 1977] (p. 4147 à 4149).

ORATEURS : *Mme Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, MM. Brocard, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Neuwirth, Ducoloné, Gilbert Faure, Tourné.*

ART. 1er (abaissement de l'âge de la retraite pour les déportés ou internés) (p. 4148) : *amendement n° 1* du Gouvernement : adopté après modification (nouvelle rédaction de l'article 1er, nécessité d'une invalidité de 85 % pour bénéficier de la pension militaire d'invalidité) (p. 4148) ; *sous-amendement* de M. Tourné : adopté (modification rédactionnelle à la condition de taux d'invalidité fixée dans l'*amendement n° 1* modifié) (p. 4148).

Le texte de l'*amendement n° 1* modifié devient l'article 1er (p. 4148).

ART. 2 (majoration de la durée d'assurance des déportés et internés) (p. 4148) : *amendement n° 2* de suppression du Gouvernement : adopté (p. 4148). L'article 2 est donc supprimé.

ART. 3 (extension de l'article 1er à tous les régimes de sécurité sociale) (p. 4149) : *amendement* de suppression *n° 3* du Gouvernement : adopté (p. 4149). L'article 3 est donc supprimé.

ART. 4 (modalités de financement des mesures prévues par le texte) (p. 4149) : *amendement* de suppression *n° 4* du Gouvernement : adopté (p. 4149). L'article 4 est donc supprimé.

ART. 5 (modalités de financement) (p. 4149) : *amendement* de suppression *n° 5* du Gouvernement : adopté (p. 4149). L'article 5 est donc supprimé.

ART. 6 (modalités d'application de la loi) (p. 4149) : adopté.

TITRE (Proposition de loi tendant à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les anciens déportés et internés de la Résistance) : adopté (p. 4149).

L'ensemble de la proposition de loi est ADOPTÉ (p. 4149).

DEUXIÈME LECTURE [30 juin 1977] (p. 4547).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Jean Brocard, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.*

Les modifications apportées au texte par le Sénat : la suppression de la condition de réduction des deux tiers de la capacité de travail ou de gain pour ouvrir droit à la pension militaire d'invalidité (p. 4547).

Intervention de M. Stirn, secrétaire d'Etat :

Souligne que le Gouvernement rejoint les préoccupations du rapporteur et souhaite l'adoption de la proposition de loi par l'Assemblée (p. 4547).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adopté (p. 4547).

ART. 2 : adopté (p. 4547).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4547).

4. — PROPOSITION DE LOI n° 1547 TENDANT A REMPLACER DANS LE TITRE DE LA LOI n° 51-538 DU 14 MAI 1951 LES MOTS : « PERSONNES CONTRAINTES AU TRAVAIL EN PAYS ENNEMI, EN TERRITOIRE ÉTRANGER OCCUPÉ PAR L'ENNEMI OU EN TERRITOIRE FRANÇAIS ANNEXÉ PAR L'ENNEMI » PAR LES MOTS : « VICTIMES DE LA DÉPORTATION DU TRAVAIL », présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1973 par M. Jean Favre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROPOSITION DE LOI n° 1863 TENDANT A FAIRE BÉNÉFICIER LES ASSURÉS DE TOUS LES RÉGIMES OBLIGATOIRES DE SÉCURITÉ SOCIALE, ANCIENS DÉPORTÉS OU INTERNÉS, TITULAIRES DE LA CARTE DE DÉPORTÉ OU INTERNÉ DE LA RÉSISTANCE OU DE LA CARTE DE DÉPORTÉ OU INTERNÉ POLITIQUE, D'UNE PENSION DE RETRAITE CALCULÉE A CINQUANTE-CINQ ANS AU TAUX NORMALEMENT APPLICABLE A SOIXANTE-CINQ ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1975 par M. de Gastines et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 28 avril 1977 par M. Brocard, n° 2845.

DISCUSSION [23 juin 1977].

Voir DÉPORTÉS ET INTERNÉS 3, Discussion commune.

6. — PROPOSITION DE LOI n° 2282 TENDANT A L'ABAISSEMENT DE L'AGE DE LA RETRAITE POUR TOUS LES AN-

CIENS DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 mai 1976 par M. Jean Brocard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 28 avril 1977 par M. Brocard, n° 2845.

DISCUSSION [23 juin 1977].

Voir DÉPORTÉS ET INTERNÉS 3, Discussion commune.

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 2326** VISANT A ÉTENDRE AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA LOI n° 50-1027 DU 22 AOUT 1950 ÉTABLISSANT LE STATUT DU RÉFRACTAIRE ET DE LA LOI n° 51-528 DU 14 MAI 1951 RELATIVE AU STATUT DES PERSONNES CONTRAINTES AU TRAVAIL EN PAYS ENNEMI, EN TERRITOIRE FRANÇAIS OCCUPÉ PAR L'ENNEMI, OU EN TERRITOIRE FRANÇAIS ANNEXÉ PAR L'ENNEMI LES DISPOSITIONS DE LA LOI n° 73-1051 DU 21 NOVEMBRE 1973 PERMETTANT AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE BÉNÉFICIER ENTRE SOIXANTE ET SOIXANTE-CINQ ANS D'UNE PENSION DE RETRAITE CALCULÉE SUR LE TAUX APPLICABLE A L'AGE DE SOIXANTE-CINQ ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 26 mai 1976 par M. Bonhomme (renvoyée à la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 8 décembre 1977 par M. Bonhomme, n° 3290.

Voir aussi DÉPORTÉS ET INTERNÉS 10.

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 2328** TENDANT A ABAISSER L'AGE D'OUVERTURE DU DROIT A LA RETRAITE DES ANCIENS DÉPORTÉS ET INTERNÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 26 mai 1976 par M. Gilbert Schwartz et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 28 avril 1977 par M. Brocard, n° 2845.

DISCUSSION [23 juin 1977].

Voir DÉPORTÉS ET INTERNÉS 3, Discussion commune.

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 2331** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DE LA PATHOLOGIE DE LA DÉPORTATION DU TRAVAIL, présentée à l'Assemblée nationale le 26 mai 1976 par M. Caillaud (renvoyée à à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

10. — PROPOSITION DE LOI **n° 2451** VISANT A ÉTENDRE AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA LOI n° 50-1027 DU 22 AOUT 1950 ÉTABLISSANT LE STATUT DU RÉFRACTAIRE ET DE LA LOI n° 51-538 DU 14 MAI 1951 RELATIVE AUX VICTIMES DE LA DÉPORTATION DU TRAVAIL LES DISPOSITIONS DE LA LOI n° 73-1051 DU 21 NOVEMBRE 1973 PERMETTANT AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE BÉNÉFICIER ENTRE SOIXANTE ET SOIXANTE-CINQ ANS D'UNE PENSION DE RETRAITE CALCULÉE SUR LE TAUX APPLICABLE A L'AGE DE SOIXANTE-CINQ ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1976 par M. Maurice Nilès et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 8 décembre 1977 par M. Bonhomme, n° 3290.

Voir DÉPORTÉS ET INTERNÉS 7.

11. — PROPOSITION DE LOI **n° 2798** TENDANT A L'ABAISSEMENT DE L'AGE DE LA RETRAITE POUR TOUS LES ANCIENS DÉPORTÉS ET INTERNÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Daillet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

12. — PROPOSITION DE LOI **n° 2977** TENDANT A ÉTENDRE AUX BÉNÉFICIAIRES DES LOIS n° 51-538 DU 4 MAI 1951 RELATIVE AUX VICTIMES DE LA DÉPORTATION DU TRAVAIL ET n° 50-1027 DU 22 AOUT 1950 ÉTABLISSANT LE STATUT DES RÉFRACTAIRES LES DISPOSITIONS DE LA LOI n° 73-1051 DU 21 NOVEMBRE 1973 ET DE SON DÉCRET D'APPLICATION n° 74-54 DU 23 JANVIER 1974 PERMETTANT AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX PRISONNIERS DE GUERRE DE BÉNÉFICIER, ENTRE SOIXANTE ET SOIXANTE-CINQ ANS, D'UNE PENSION DE RETRAITE CALCULÉE SUR LE TAUX APPLICABLE A L'AGE DE SOIXANTE-CINQ ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 15 juin 1977 par MM. Jean Favre et Corrèze (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

13. — PROPOSITION DE LOI **n° 3313** TENDANT A MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE EN FAVEUR DES ANCIENS PRISONNIERS DU CAMP DE RAWA-RUSKA, présentée à l'Assemblée

nationale le 14 décembre 1977 par M. Aubert et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

14. — PROPOSITION DE LOI **n° 3320** TENDANT A ÉTENDRE AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA LOI n° 50-1027 DU 22 AOUT 1950 ÉTABLISSANT LE STATUT DU RÉFRACTAIRE ET DE LA LOI n° 51-528 DU 14 MAI 1951 RELATIVE AU STATUT DES PERSONNES CONTRAINTES AU TRAVAIL EN PAYS ENNEMI, EN TERRITOIRE FRANÇAIS OCCUPÉ PAR L'ENNEMI, OU EN TERRITOIRE FRANÇAIS ANNEXÉ PAR L'ENNEMI, LES DISPOSITIONS DE LA LOI n° 73-1051 DU 21 NOVEMBRE 1973 PERMETTANT AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE BÉNÉFICIER ENTRE SOIXANTE ET SOIXANTE-CINQ ANS D'UNE PENSION DE RETRAITE CALCULÉE SUR LE TAUX APPLICABLE A L'AGE DE SOIXANTE-CINQ ANS, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. Fourneyron (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

15. — PROPOSITION DE LOI **n° 3400** PORTANT EXTENSION AUX BÉNÉFICIAIRES DES LOIS n° 50-1027 DU 22 AOUT 1950 ET n° 51-538 DU 14 MAI 1951 DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir ANCIENS COMBATTANTS ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 3 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Anciens combattants [9 novembre 1973] (p. 5525) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Anciens combattants [13 novembre 1975] (p. 6296, 6303, 6314, 6315).

DÉPUTÉS

I. — **Décès :**

1. — M. Louis-Alexis Delmas, décédé le 4 février 1973 (*J.O.* du 6 février 1973, p. 1435).

2. — M. Pierre Charié (Loiret, 3e circonscription), décédé le 12 mars 1973 (*J.O.* du 14 mars 1973, p. 2789).

3. — M. Francis Vals (Aude, 2e circonscription), décédé le 27 juin 1974 [27 juin 1974] (p. 3004) (*J.O.* du 29 juin 1974, p. 6850).

4. — M. Franck Cazenave (Gironde, 7e circonscription), décédé le 10 août 1974 (*J.O.* du 11 août 1974, p. 8484) [2 octobre 1974] (p. 4660, 4661).

5. — M. Christian Fouchet (Meurthe-et-Moselle, 5e circonscription), décédé le 11 août 1974 (*J.O.* du 13 août 1974, p. 8517) [2 octobre 1974] (p. 4658, 4659, 4660).

6. — M. Pierre Lepage (Indre-et-Loire, 2e circonscription), décédé le 23 septembre 1974 (*J.O.* du 26 septembre 1974, p. 9892) [2 octobre 1974] (p. 4661).

7. — M. Paul Ihuel (Morbihan, 6e circonscription), décédé le 22 octobre 1974 (*J.O.* du 24 octobre 1974, p. 10865) [23 octobre 1974] (p. 5346).

8. — M. Jean Lassere (Haute-Garonne, 6e circonscription), décédé le 13 novembre 1974 (*J.O.* du 15 novembre 1974, p. 11476) [14 novembre 1974] (p. 6367).

9. — M. Isidore Renouard (Ille-et-Vilaine, 4e circonscription), décédé le 18 avril 1975 (*J.O.* du 20 avril 1975, p. 4111) [22 avril 1975] (p. 1904).

10. — M. Paul Stehlin (Paris, 21e circonscription), décédé le 22 juin 1975 (*J.O.* du 25 juin 1975, p. 6332) [23 juin 1975] (p. 4592).

11. — M. Claude Peyret (Vienne, 3e circonscription), décédé le 7 juillet 1975 (*J.O.* du 8 juillet 1975, p. 7033) [9 septembre 1975] (p. 6056).

12. — M. Robert Gourault (Vienne, 2e circonscription), décédé le 30 août 1975 (*J.O.* du 2 septembre 1975, p. 9070) [9 septembre 1975] (p. 6056).

13. — M. Guy Mollet (Pas-de-Calais, 1re circonscription), décédé le 3 octobre 1975 (*J.O.* du 4 octobre 1975, p. 10282) [3 octobre 1975] (p. 6548, 6574).

14. — M. Louis Pimont (Dordogne, 2e circonscription), décédé le 9 novembre 1975 (*J.O.* du 11 novembre 1975, p. 11614) [12 novembre 1975] (p. 8148).

15. — M. Maurice Schnebelen (Moselle, 4e circonscription), décédé le 25 mars 1976 (*J.O.* du 28 mars 1976, p. 1884) [2 avril 1976] (p. 1272).

16. — M. Michel Jacquet (Loire, 7e circonscription), décédé le 9 avril 1976 (*J.O.* du 11 avril 1976, p. 2233) [13 avril 1976] (p. 1632).

17. — M. Antoine Caill (Finistère, 5e circonscription), décédé le 26 avril 1976 (*J.O.* du 28 avril 1976, p. 2579) [27 avril 1976] (p. 2164).

18. — M. Jean-Claude Simon (Haute-Loire, 2e circonscription), décédé le 19 août 1976 (*J.O.* du 21 août 1976, p. 5045) [2 octobre 1976] (p. 6304).

19. — M. Marcel Anthonioz (Ain, 2e circonscription), décédé le 31 août 1976 (*J.O.* du 3 septembre 1976, p. 5351) [2 octobre 1976] (p. 6304).

20. — M. Pierre de Montesquiou (Gers, 2e circonscription), décédé le 15 octobre 1976 (*J.O.* du 17 octobre 1976, p. 6097) [19 octobre 1976] (p. 6725).

21. — M. Jean Gabriac (Aveyron, 3e circonscription), décédé le 28 octobre 1976 (*J.O.* du 30 octobre 1976, p. 6335) [29 octobre 1976] (p. 7267).

22. — M. René Quentier (Oise, 4e circonscription), décédé le 18 novembre 1976 (*J.O.* du 19 novembre 1976, p. 6658) [18 novembre 1976] (p. 8245).

23. — M. Jean-Paul Palewski (Yvelines, 2e circonscription), décédé le 10 décembre 1976 (*J.O.* du 11 décembre 1976, p. 7132) [13 décembre 1976] (p. 9269).

24. — M. Jean de Broglie (Eure, 1re circonscription), décédé le 24 décembre 1976 (*J.O.* du 26 décembre 1976, p. 7483).

25. — M. Albert Bignon (Charente-Maritime, 2e circonscription), décédé le 10 janvier 1977 (*J.O.* du 11 janvier 1977, p. 303) [2 avril 1977] (p. 1458).

26. — M. Bernard Lafay (Paris, 22e circonscription), décédé le 13 février 1977 (*J.O.* du 16 février 1977, p. 942) [2 avril 1977] (p. 1458).

27. — M. Louis Le Sénéchal (Pas-de-Calais, 6e circonscription), décédé le 2 mars 1977 (*J.O.* du 4 mars 1977, p. 1221) [2 avril 1977] (p. 1458).

28. — M. Hervé Laudrin (Morbihan, 3e circonscription), décédé le 19 mars 1977 (*J.O.* du 22 mars 1977, p. 1560) [2 avril 1977] (p. 1458).

29. — M. Aymeric Simon-Lorière (Var, 3e circonscription), décédé le 21 avril 1977 (*J.O.* du 24 avril 1977, p. 2396) [22 avril 1977] (p. 2100).

30. — M. Jacques Weinman (Doubs, 1re circonscription), décédé le 7 mai 1977 (*J.O.* du 10 mai 1977, p. 2678) [10 mai 1977] (p. 2576).

31. — M. Didier Eloy (Nord, 23e circonscription), décédé le 30 juin 1977 (*J.O.* du 1er juillet 1977, p. 3492) [30 juin 1977] (p. 4520).

32. — M. Jacques Duhamel (Jura, 2e circonscription), décédé le 8 juillet 1977 (*J.O.* du 9 juillet 1977, p. 3625) [3 octobre 1977] (p. 5765).

33. — M. François Billoux (Bouches-du-Rhône, 4e circonscription), décédé le 14 janvier 1978 (*J.O.* du 17 janvier 1978 (p. 396).

II. — **Démissions :**

Prise d'acte de démission de : MM. Grandcolas, député de l'Ardèche (2e circonscription) ; Peizerat, député de la Savoie (2e circonscription) ; Jarrige, député de la Moselle (8e circonscription) ; Lovato, député de la Dordogne (1re circonscription) ; Rabreau, député de la Loire-Atlantique (7e circonscription) [11 juillet 1974] (p. 3513). M. Henri Moine, député de la Côte-d'Or (3e circonscription) [28 juillet 1974] (p. 3940). M. Louis Donnadieu (député du Tarn, 2e circonscription) [10 avril 1975] (p. 1522, 1544). M. Maurice Georges (député de la Seine-Maritime, (6e circonscription) [30 avril 1975] (p. 2270, 2296). M. Jean Chassagne (député de l'Indre-et-Loire, 1re circonscription) [2 avril 1976] (p. 1272, 1275). M. Francis Sanford (député de la Polynésie française) [29 juin 1976] (p. 4861, 4904). M. Guy Antoune (député de la Gironde, 5e circonscription) ; M. Henri Belcour (député de la Corrèze, 3e circonscription) ; M. Jean Chabrol (député de l'Allier, 4e circonscription) ; M. Jean Riquin (député des Yvelines, 5e circonscription) ; Mme Monique Tisné (député de Paris, 3e circonscription) [2 octobre 1976] (p. 6304, 6307). M. Serge Mathieu (député du Rhône, 10e circonscription) [12 octobre 1976] (p. 6503, 6532). M. Francis Sanford (député de la Polynésie française) (*J.O.* du 1er juillet 1977, p. 3492) [30 juin 1977] (p. 4520, 4560).

III. — **Annulation d'élections :**

M. Mirtin (Landes, 1re circonscription) (*J.O.* 7 juillet 1973, p. 7369, 7370) (*J.O.* 17 juillet 1973, p. 7739).

M. Hélène (Guadeloupe, 1re circonscription) [26 octobre 1973] (p. 4878, 4944, 4945).

IV. — **Elus sénateurs :**

MM. Michel d'Aillières ; André Bettencourt ; Jean Chamant ; Jacques Chaumont ; Henri Duffaut ; Pierre Gaudin ; Tony Larue ; Max Lejeune ; Louis Longequeue ; Christian de la Malène ; Georges Spénale ; Albert Voilquin, sont élus sénateurs le 25 septembre 1977 [3 octobre 1977] (p. 5766).

V. — **Nommés membres du Conseil constitutionnel :**

M. Roger Frey (Paris, 11e circonscription) (décision du Président de la République) [*J.O.* du 24 février 1974] (p. 2171) [2 avril 1974] (p. 1448).

M. Achille Peretti (Hauts-de-Seine, 6e circonscription) (décision du président de l'Assemblée nationale) (*J.O.* du 23 février 1977, p. 1036) (*J.O.* du 5 mars 1977, p. 1233) [2 avril 1977] (p. 1458).

M. Louis Joxe (député du Rhône, 4e circonscription) (décision du président de l'Assemblée nationale) (*J.O.* du 26 octobre 1977, p. 5222) (*J.O.* du 4 novembre 1977, p. 5316) [3 novembre 1977] (p. 6979).

VI. — **Remplacements :**

M. Maurice Jarrige remplace M. Messmer (Moselle, 8e circonscription) [3 mai 1973] (p. 998) (*J.O.* du 14 mai 1973, p. 5004, 5005).

M. Roger Crespin remplace M. Jean Taittinger (Marne, 1re circonscription) ; M. Jean Grimaud remplace M. Raymond Marcellin (Morbihan, 1re circonscription) ; M. Jacques Delhalle remplace M. Robert Galley (Aube, 2e circonscription) ; M. Jean Morellon remplace M. Valéry Giscard d'Estaing (Puy-de-Dôme, 2e circonscription) ; M. Georges Peizerat remplace M. Joseph Fontanet (Savoie, 2e circonscription) ; M. Michel Rabreau remplace M. Olivier Guichard (Loire-Atlantique, 7e circonscription) ; M. Etienne Pinté remplace M. Alain Peyrefitte (Seine-et-Marne, 4e circonscription) ; M. René Blas remplace M. Robert Poujade (Côte-d'Or, 1re circonscription) ; M. Henri Belcour remplace M. Jacques Chirac (Corrèze, 3e circonscription) ; M. Charles Ceyrac remplace M. Jean Charbonnel (Corrèze, 2e circonscription) ; M. Jean Chassagne remplace M. Jean Royer (Indre-et-Loire, 1re circonscription) ; M. Marcel Pujol remplace M. Joseph Comiti (Bouches-du-Rhône, 1re circonscription) ; M. Paul Graziani remplace M. Georges Gorse (Hauts-de-Seine, 10e circonscription) ; M. Yves de Kerveguen remplace M. Michel Poniatowski (Val-d'Oise, 1re circonscription) ; M. Jean Lovato remplace M. Yves Guéna (Dordogne, 1re circonscription) ; M. Romain Buffet remplace M. Philippe Malaud (Saône-et-Loire, 1re circonscription) ; M. Jean Turco remplace M. Hubert Germain (Paris, 14e circonscription) ; M. Pierre Caurier remplace M. Bernard Stasi (Marne, 4e circonscription) ; M. Ernest Rickert remplace M. André Bord (Bas-Rhin, 2e circonscription) (*J.O.* du 8 mai 1973, p. 5133) [9 mai 1973] (p. 1084, 1102, 1103).

M. Jean-Marcel Papet remplace M. Paul Dijoud (Hautes-Alpes, 2e circonscription) ; M. Paul Vauclair remplace M. Pierre Mazeaud (Hauts-de-Seine, 12e circonscription) ; M. André Brillouet remplace M. Jean de Lipkowski (Charente-Maritime, 5e circonscription) ; M. René Métayer remplace M. Pierre Vertadier (Vienne, 1re circonscription) ; M. Guy Antoune remplace M. Aymar Achille-Fould (Gironde, 5e circonscription) ; M. Henri Moine remplace M. Jean-Philippe Lecat (Côte-d'Or, 3e circonscription) ; M. Louis Donnadieu remplace M. Jacques Limouzy (Tarn, 2e circonscription) ; M. Jean Crenn remplace Mme Suzanne Ploux (Finistère, 6e circonscription) ; Mme Yvonne Stephan remplace M. Christian Bonnet (Morbihan, 2e circonscription) ; M. Guy Cabanel remplace M. Aimé Paquet (Isère, 1re circonscription) ; M. Pierre Grandcolas remplace M. Henri Torre (Ardèche, 2e circonscription) ; M. Charles Malouin remplace M. Olivier Stirn (Calvados, 5e circonscription) ; M. Gérard Braun remplace M. Christian Poncelet (Vosges, 3e circonscription) ; M. André Glon remplace Mme Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord, 3e circonscription) ; M. Claude Dhinnin remplace M. Pierre Billecocq (Nord, 3e circonscription) (*J.O.* du 15 mai 1973, p. 5383) [15 mai 1973] (p. 1248, 1275, 1276).

M. Charles Magaud remplace M. Roger Frey (Paris, 11e circonscription), nommé membre du Conseil constitutionnel [2 avril 1974] (p. 1448, 1450).

M. Robert Montdargent remplace M. Léon Feix, décédé (Val-d'Oise, 3e circonscription) (*J.O.* du 2 mai 1974, p. 4683) [30 mai 1974] (p. 2337).

M. Jean Antagnac remplace M. Francis Vals, décédé (Aude, 2e circonscription) [28 juin 1974] (p. 3160) (*J.O.* du 30 juin 1974, p. 6918) ;

M. Henri Damamme remplace M. Jean Lecanuet (Seine-Maritime, 1re circonscription) ; M. Robert Gourault remplace M. Pierre Abelin (Vienne, 2e circonscription) ; M. Jean Braillon remplace M. André Jarrot (Saône-et-Loire, 4e circonscription) ; M. Pierre Gaussin remplace M. Michel Durafour (Loire, 1re circonscription) ; M. Jacques Richomme remplace M. Michel d'Ornano (Calvados, 3e circonscription) ; M. Léon Darnis remplace M. Vincent Ansquer (Vendée, 4e circonscription), nommés membres du Gouvernement (*J.O.* du 30 juin 1974, p. 6918) [2 juillet 1974] (p. 3233).

M. Jean-Claude Rohel remplace M. Pierre Lelong (Finistère, 4e circonscription) ; M. Robert Valbrun remplace M. Norbert Ségard (Nord, 1re circonscription) ; M. Marc Masson

remplace M. Jean-Pierre Soisson (Yonne, 1re circonscription) ; M. Eugène Authier remplace M. René Tomasini (Eure, 4e circonscription) ; M. Raoul Honnet remplace M. Paul Granet (Aube, 3e circonscription) ; Mme Aliette Crépin remplace M. André Rossi (Aisne, 5e circonscription) ; M. Jean Riquin remplace M. Bernard Destremau (Yvelines, 5e circonscription) ; M. Roger Fourneyron remplace M. Jacques Barrot (Haute-Loire, 1re circonscription) ; M. Jean Chabrol remplace M. Gabriel Péronnet (Allier, 4e circonscription) ; M. Serge Mathieu remplace M. Gérard Ducray (Rhône, 10e circonscription), nommés membres du Gouvernement [9 juillet 1974] (p. 3405) (*J.O.* du 10 juillet 1974, p. 7213).

Mme Missoffe remplace M. Missoffe, député de Paris (24e circonscription), dont le mandat de député cesse le 26 juillet 1974, en raison de la prolongation au-delà de six mois de la mission temporaire qui lui avait été conférée par le Gouvernement [26 juillet 1974] (p. 3852, 3854).

M. Emile Durand remplace M. Franck Cazenave, décédé (Gironde, 7e circonscription) (*J.O.* du 11 août 1974, p. 8484) [2 octobre 1974] (p. 4662, 4674).

M. André Picquot remplace M. Christian Fouchet, décédé (Meurthe-et-Moselle, 5e circonscription) (*J.O.* du 14 août 1974, p. 8547) [2 octobre 1974] (p. 4662, 4674).

M. Jean Delaneau remplace M. Pierre Lepage, décédé (Indre-et-Loire, 2e circonscription) (*J.O.* du 26 septembre 1974, p. 9892) [2 octobre 1974] (p. 4662, 4674).

M. Olivier Guichard remplace M. Rabreau, démissionnaire (Loire-Atlantique, 7e circonscription) (*J.O.* du 2 octobre 1974, p. 10100) [2 octobre 1974] (p. 4662, 4674).

M. Pierre Messmer remplace M. Jarrige, démissionnaire (Moselle, 8e circonscription) (*J.O.* du 2 octobre 1974, p. 10100) [2 octobre 1974] (p. 4662, 4674).

M. Henri Torre remplace M. Grandcolas, démissionnaire (Ardèche, 2e circonscription) [8 octobre 1974] (p. 4857) (*J.O.* du 9 octobre 1974, p. 10362).

M. Pierre Charles remplace M. Moine, démissionnaire (Côte-d'Or, 3e circonscription) [8 octobre 1974] (p. 4857) (*J.O.* du 9 octobre 1974, p. 10362).

M. Yves Guéna remplace M. Lovato, démissionnaire (Dordogne, 1re circonscription) [8 octobre 1974] (p. 4857) (*J.O.* du 9 octobre 1974, p. 10362).

M. Maurice Blanc remplace M. Peizerat, démissionnaire (Savoie, 2e circonscription) [8 octobre 1974] (p. 4857) (*J.O.* du 9 octobre 1974, p. 10362).

M. Yves Le Cabellec remplace M. Ihuel, décédé (Morbihan, 6e circonscription) (*J.O.* du 24 octobre 1974, p. 10865) [23 octobre 1974] (p. 5346, 5366).

M. Maurice Masquere remplace M. Lassere, décédé (Haute-Garonne, 6e circonscription) (*J.O.* du 15 novembre 1974, p. 11476) [14 novembre 1974] (p. 6367, 6426).

M. Jean Hamelin remplace M. Yvon Bourges (Ille-et-Vilaine, 6e circonscription), nommé membre du Gouvernement (*J.O.* du 2 mars 1975, p. 2432) [2 avril 1975] (p. 1198).

M. Edouard Simon remplace M. Renouard, décédé (Ille-et-Vilaine, 4e circonscription) (*J.O.* du 22 avril 1975, p. 4155) [22 avril 1975] (p. 1904).

M. Jacques Limouzy remplace M. Donnadieu, démissionnaire (Tarn, 2e circonscription) (*J.O.* du 28 mai 1975) (p. 5324) [27 mai 1975] (p. 3235).

M. Antoine Rufenacht remplace M. Georges, démissionnaire (Seine-Maritime, 6e circonscription) (*J.O.* des 16 et 17 juin 1975, (p. 6043) [16 juin 1975] (p. 4236).

M. Gilbert Gantier remplace M. Stehlin, décédé (Paris, 21e circonscription) (*J.O.* du 24 juin 1975, p. 6292) [23 juin 1975] (p. 4592).

M. Arnaud Lepercq remplace M. Peyret, décédé (Vienne, 3e circonscription) (*J.O.* du 9 juillet 1975) (p. 6056, 6074).

M. André Delehedde remplace M. Guy Mollet, décédé (Pas-de-Calais, 1re circonscription) (*J.O.* du 4 octobre 1975, p. 10282) [3 octobre 1975] (p. 6548, 6574).

M. Pierre Abelin remplace M. Robert Gourault, décédé (Vienne, 2e circonscription) (*J.O.* du 22 octobre 1975, p. 10923) [21 octobre 1975] (p. 7135).

M. Raoul Jarry remplace M. Louis Pimont, décédé (Dordogne, 2e circonscription) (*J.O.* du 11 novembre 1975, p. 11614) [12 novembre 1975] (p. 8148, 8216).

M. Jean-Jacques Fouqueteau remplace M. Pierre Abelin, nommé membre du Gouvernement (décret du 28 mai 1974, *J.O.* du 29 mai 1974, p. 5851) (Vienne, 2e circonscription) (*J.O.* du 20 novembre 1975, p. 11898) [19 novembre 1975] (p. 8694).

M. Maurice Drouet remplace M. Pierre Méhaignerie, nommé membre du Gouvernement (Ille-et-Vilaine, 3e circonscription) (*J.O.* du 14 février 1976, p. 1063) [2 avril 1976] (p. 1272, 1275).

M. Charles Ehrmann remplace M. Jacques Médecin, nommé membre du Gouvernement (Alpes-Maritimes, 2e circonscription) (*J.O* du 14 février 1976, p. 1063) [2 avril 1976] (p. 1272, 1275).

Mme Monique Tisné remplace M. Jean Tibéri, nommé membre du Gouvernement (Paris, 3e circonscription) (*J.O.* du 14 février 1976, p. 1063) [2 avril 1976] (p. 1272, 1275].

M. Henri Ferretti remplace M. Maurice Schnebelen, décédé (Moselle, 4e circonscription) (*J.O.* du 29 mars 1976, p. 1884) [2 avril 1976] (p. 1272, 1275).

M. Henri Bayard remplace M. Michel Jacquet, décédé (Loire, 7e circonscription) (*J.O.* du 11 avril 1976, p. 2233) [13 avril 1976] (p. 1633, 1672).

M. Yves Michel remplace M. Antoine Caill, décédé (Finistère, 5e circonscription) (*J.O.* du 28 avril 1976, p. 2579) [27 avril 1976] (p. 2164, 2208).

M. Jean Royer remplace M. Chassagne, démissionnaire (Indre-et-Loire, 1re circonscription) (*J.O.* du 12 mai 1976, p. 2842) [11 mai 1976] (p. 2845, 2888).

M. Yves Cornic remplace M. Albin Chalandon (Hauts-de-Seine, 2e circonscription, dont le mandat de député cesse le 11 août 1976, en raison de la prolongation au-delà de six mois de la mission temporaire qui lui avait été conférée par le Gouvernement (*J.O.* du 12 août 1976, p. 4857) [2 octobre 1976] (p. 6304, 6307).

M. Michel Carrier remplace M. Anthonioz, décédé (Ain, 2e circonscription) (*J.O.* du 3 septembre 1976, p. 5351) [2 octobre 1976] (p. 6304, 6307).

M. Michel Rabreau remplace M. Olivier Guichard, nommé membre du Gouvernement (Loire-Atlantique, 7e circonscription) (*J.O.* du 29 septembre 1976, p. 5765) [2 octobre 1976] (p. 6304, 6306).

M. Gérard César remplace M. Robert Boulin, nommé membre du Gouvernement (Gironde, 9e circonscription) (*J.O.* du 29 septembre 1976, p. 5765) [2 octobre 1976] (p. 6304, 6306).

M. Jean-Pierre Huchon remplace M. Maurice Ligot, nommé membre du Gouvernement (Maine-et-Loire, 5e circonscription) (*J.O.* du 29 septembre 1976, p. 5765) [2 octobre 1976] (p. 6304, 6306).

M. Raymond Réjaud remplace M. Antoine Rufenacht, nommé membre du Gouvernement (Seine-Maritime, 6e circonscription) (*J.O.* du 29 septembre 1976, p. 5765) [2 octobre 1976] (p. 6304, 6306).

M. Jean Faget remplace M. Pierre de Montesquiou, décédé (Gers, 2e circonscription) (*J.O.* du 19 octobre 1976, p. 6113) [19 octobre 1976] (p. 6725, 6758).

M. Pierre Montredon remplace M. Jean Gabriac, décédé (Aveyron, 3e circonscription) (*J.O.* du 30 octobre 1976, p. 6335) [29 octobre 1976] (p. 7283, 7303).

M. Jacques Chirac remplace M. Belcour, démissionnaire (Corrèze, 3e circonscription) (*J.O.* du 17 novembre 1976, p. 6625) [16 novembre 1976] (p. 8078, 8123).

M. Louis Eyraud remplace M. Jean-Claude Simon, décédé (Haute-Loire, 2e circonscription) (*J.O.* du 17 novembre 1976, p. 6625) [16 novembre 1976] (p. 8078, 8123).

M. Jean Tiberi remplace Mme Tisné, démissionnaire (Paris, 3e circonscription) (*J.O.* du 17 novembre 1976, p. 6625) [16 novembre 1976] (p. 8078, 8123) [23 novembre 1976] (p. 8568).

M. Arthur Dehaine remplace M. René Quentier, décédé (Oise, 4e circonscription) (*J.O.* du 19 novembre 1976, p. 6658) [18 novembre 1976] (p. 8253, 8300).

M. Gabriel Péronnet remplace M. Chabrol, démissionnaire (Allier, 4e circonscription) (*J.O.* du 24 novembre 1976, p. 6748) [23 novembre 1976] (p. 8568, 8605).

M. Aymar Achille-Fould remplace M. Antoune, démissionnaire (Gironde, 5e circonscription) (*J.O.* du 24 novembre 1976, p. 6748) [23 novembre 1976] (p. 8568, 8605).

M. André Poutissou remplace M. Mathieu, démissionnaire (Rhône, 10e circonscription) (*J.O.* du 24 novembre 1976, p. 6748) [23 novembre 1976] (p. 8568, 8605).

M. Bernard Destremau remplace M. Riquin, démissionnaire (Yvelines, 5e circonscription) (*J.O.* du 24 novembre 1976, p. 6748) [23 novembre 1976] (p. 8568, 8605).

M. Pierre Régis remplace M. Palewski, décédé (Yvelines, 2e circonscription) (*J.O.* du 12 décembre 1976, p. 7163) [13 décembre 1976] (p. 9269).

M. Pierre Monfrais remplace M. Jean de Broglie, décédé (Eure, 1re circonscription) (*J.O.* du 26 décembre 1976, p. 7483) [2 avril 1977] (p. 1458, 1462).

M. Jean-Guy Branger remplace M. Albert Bignon, décédé (Charente-Maritime, 2e circonscription) (*J.O.* du 12 janvier 1977, p. 326) [2 avril 1977] (p. 1458, 1462).

M. Jean-Claude Demonté remplace M. Claude Coulais, nommé membre du Gouvernement (Meurthe-et-Moselle, 2e circonscription) (*J.O.* du 22 janvier 1977, p. 543) [2 avril 1977] (p. 1458, 1462).

M. Dominique Dupilet remplace M. Louis Le Sénéchal, décédé (Pas-de-Calais, 6e circonscription) (*J.O.* du 4 mars 1977, p. 1221) [2 avril 1977] (p. 1458, 1462).

Mme Florence d'Harcourt remplace M. Achille Peretti (Hauts-de-Seine, 6e circonscription), nommé membre du Conseil constitutionnel (décision de l'Assemblée nationale) (*J.O.* du 5 mars 1977, p. 1234) [2 avril 1977] (p. 1458, 1462).

M. Jean Pascal remplace M. Hervé Laudrin, décédé (Morbihan, 3e circonscription) (*J.O.* du 22 mars 1977, p. 1560) [2 avril 1977] (p. 1458, 1462).

M. Bernard Lafont remplace M. Aymeric Simon-Lorière, décédé (Var, 3e circonscription) (*J.O.* du 23 avril 1977, p. 2367) [22 avril 1977] (p. 2100, 2112).

M. Henri Vin remplace M. Jacques Sourdille, nommé membre du Gouvernement (Ardennes, 3e circonscription) (*J.O.* du 3 mai 1977, p. 2544) [3 mai 1977] (p. 2360, 2387).

M. Jacques Guinebretière remplace M. Marc Bécam, nommé membre du Gouvernement (Finistère, 1re circonscription) (*J.O.* du 3 mai 1977, p. 2544) [3 mai 1977] (p. 2360, 2387).

M. Pierre Leval remplace M. Jean-Jacques Beucler, nommé membre du Gouvernement (Haute-Saône, 2e circonscription) (*J.O.* du 3 mai 1977, p. 2544) [3 mai 1977] (p. 2360, 2387).

M. René Serres remplace M. Pierre Bernard-Reymond, nommé membre du Gouvernement (Hautes-Alpes, 1re circonscription) (*J.O.* du 3 mai 1977, p. 2544) [3 mai 1977] (p. 2360, 2387).

M. Denis Salaville remplace M. Jacques Blanc, nommé membre du Gouvernement (Lozère, 2e circonscription) (*J.O.* du 3 mai 1977, p. 2544) [3 mai 1977] (p. 2360, 2387).

M. Claude Pringalle remplace M. Jacques Legendre, nommé membre du Gouvernement (Nord, 16e circonscription) (*J.O.* du 3 mai 1977, p. 2544) [3 mai 1977] (p. 2360, 2387).

M. Georges Bolard remplace M. Jacques Weinman, décédé (Doubs, 1re circonscription) (*J.O.* du 10 mai 1977, p. 2678) [10 mai 1977] (p. 2576, 2590).

M. Jean Jarosz remplace M. Didier Eloy, décédé (Nord, 23e circonscription) (*J.O.* du 1er juillet 1977, p. 3492) [30 juin 1977] (p. 4546, 4560).

M. Henri Jouffroy remplace M. Jacques Duhamel, décédé (Jura, 2e circonscription) (*J.O.* du 12 juillet 1977, p. 3690) [3 octobre 1977] (p. 5765, 5768).

M. Jacques Dumas-Lairolle remplace M. Fernand Icart, nommé membre du Gouvernement (Alpes-Maritimes, 3e circonscription) (*J.O.* du 27 octobre 1977, p. 5251) [26 octobre 1977] (p. 6682, 6688).

M. Jean Baridon remplace M. Louis Joxe, nommé membre du Conseil constitutionnel (décision de l'Assemblée nationale) (Rhône, 4e circonscription) (*J.O.* du 4 novembre 1977, (p. 5316) [3 novembre 1977] (p. 6979, 6992).

M. Pascal Posado remplace M. François Billoux, décédé (Bouches-du-Rhône, 4e circonscription) (*J.O.* du 17 janvier 1978) (p. 396).

VII. — **Chargés d'une mission temporaire :**

1. — M. François Missoffe, chargé d'une mission temporaire auprès du ministre des affaires étrangères (*J.O.* du 19 mai 1973, p. 5491) [22 mai 1973] (p. 1455).

Fin de mission de M. Missoffe [20 novembre 1973] (p. 6074).

2. — M. Vincent Ansquer, chargé d'une mission temporaire auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme (*J.O.* du 19 mai 1973, p. 5494) [22 mai 1973] (p. 1455).

Fin de mission de M. Ansquer [20 novembre 1973] (p. 6074).

3. — M. Jean Tiberi, chargé d'une mission temporaire auprès du Premier ministre (*J.O.* du 15 janvier 1974, p. 555) [22 janvier 1974] (p. 306).

4. — M. Hector Rivierez, chargé d'une mission temporaire auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de la santé publique et de la sécurité sociale (*J.O.* du 15 janvier 1974, p. 556) [22 janvier 1974] (p. 306).

5. — M. Albin Chalandon, chargé d'une mission temporaire auprès du ministre des affaires étrangères (*J.O.* du 13 février 1974, p. 1245) [2 avril 1974] (p. 1448), prolongation de sa mission (*J.O.* du 12 août 1976, p. 4857).

6. — M. Jean Boinvilliers, chargé d'une mission temporaire auprès du ministre de l'information (*J.O.* du 29 mars 1974, p. 3566) [2 avril 1974] (p. 1448). « Prise d'effet de cette mission à compter du 25 septembre 1974, puisqu'elle n'a pu être exercée en raison des circonstances » (*J.O.* du 26 septembre 1974, p. 9875) [2 octobre 1974] (p. 4662).

Fin de mission de M. Jean Boinvilliers [4 avril 1975] (p. 1322).

7. — M. Pierre Lelong, chargé d'une mission temporaire auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (*J.O.* du 29 mars 1974, p. 3526) [2 avril 1974] (p. 1448).

8. — Prolongation de la mission temporaire de M. François Missoffe auprès du ministre des affaires étrangères (*J.O.* du 26 juillet 1974, p. 7844) [26 juillet 1974] (p. 3852).

9. — M. Mario Bénard, chargé d'une mission temporaire auprès du Premier ministre (*J.O.* du 2 octobre 1974, p. 10083) [2 octobre 1974] (p. 4662).

Fin de mission de M. Mario Bénard [3 avril 1975] (p. 1244).

10. — M. Jacques Soustelle, chargé d'une mission temporaire auprès du Premier ministre (*J.O.* du 8 octobre 1974, p. 10245) [8 octobre 1974] (p. 4854).

Fin de mission de M. Jacques Soustelle [8 avril 1975] (p. 1384).

11. — M. Caro, chargé d'une mission temporaire auprès de M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur (*J.O.* du 18 décembre 1974, p. 12723) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. Caro [20 juin 1975] (p. 4568).

12. — M. Frédéric-Dupont, chargé d'une mission temporaire auprès de M. le ministre du commerce et de l'artisanat (*J.O.* du 20 décembre 1974, p. 12823) [18 décembre 1974] (p. 8040).

[Fin de mission de M. Frédéric-Dupont, 20 juin 1975] (p. 4568).

13. — Mme Fritsch, chargée d'une mission temporaire auprès de M. le secrétaire d'Etat aux transports (*J.O.* du 18 décembre 1974, p. 12723) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de Mme Fritsch [20 juin 1975] (p. 4568).

14. — M. Magaud, en mission auprès de M. le ministre de l'industrie et de la recherche (*J.O.* du 18 décembre 1974, p. 12721) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. Magaud [20 juin 1975] (p. 4568).

15. — M. Mathieu, en mission auprès de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants (*J.O.* du 20 décembre 1974, p. 12825) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. Mathieu [20 juin 1975] (p. 4568).

16. — M. Mauger, en mission auprès de M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications (*J.O.* du 20 décembre 1974, p. 12884) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. Mauger [20 juin 1975] (p. 4568).

17. — M. Alloncle, en mission auprès de M. le ministre du travail (*J.O.* du 20 décembre 1974, p. 12822) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. Alloncle [20 juin 1975] (p. 4568).

18. — M. Bernard-Reymond, en mission auprès de M. le ministre de l'éducation (*J.O.* du 20 décembre 1974, p. 12821) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. Bernard-Reymond [20 juin 1975] (p. 4568).

19. — M. Maurice Cornette, en mission auprès de M. le ministre de l'agriculture (*J.O.* du 20 décembre 1974, p. 12822) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. Maurice Cornette [20 juin 1975] (p. 4568).

20. — M. Jacques Delong, en mission auprès de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle (*J.O.* du 18 décembre 1974, p. 12684) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. Jacques Delong [20 juin 1975] (p. 4568).

21. — M. de Gastines, en mission auprès de M. le ministre de la qualité de la vie (*J.O.* du 20 décembre 1974, p. 12822) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. de Gastines [20 juin 1975] (p. 4568).

22. — M. Hoffer, en mission auprès de M. le ministre de l'économie et des finances (*J.O.* du 20 décembre 1974, p. 12806) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. Hoffer [20 juin 1975] (p. 4568).

23. — M. Piot, en mission auprès de M. le garde des sceaux, ministre de la justice (*J.O.* du 20 décembre 1974, p. 12801) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. Piot [20 juin 1975] (p. 4568).

24. — M. Rolland, en mission auprès de M. le Premier ministre (*J.O.* du 18 décembre 1974, p. 12684) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. Rolland [20 juin 1975] (p. 4568).

25. — M. Tissandier, en mission auprès de Mme le ministre de la santé (*J.O.* du 20 décembre 1974, p. 12822) [18 décembre 1974] (p. 8040).

Fin de mission de M. Tissandier [20 juin 1975] (p. 4568).

26. — M. Jean Brocard, en mission auprès de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, à compter du 17 février 1975 [3 avril 1975] (p. 1244).

Fin de mission de M. Brocard [9 septembre 1975] (p. 6056).

27. — M. Maurice Herzog, en mission auprès de M. le ministre de l'industrie et de la recherche à compter du 7 avril 1975 [8 avril 1975] (p. 1384).

Fin de mission de M. Herzog [8 octobre 1975] (p. 6673).

28. — M. Pierre Ribes, chargé d'une mission temporaire auprès du Premier ministre (*J.O.* du 15 mai 1976, p. 2916) [18 mai 1976] (p. 3132).

Fin de mission de M. Ribes le 14 novembre 1976 [9 novembre 1976] (p. 7819).

29. — M. Aymar Achille-Fould, en mission auprès de M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances [1er décembre 1976] (p. 8849).

Fin de mission de M. Aymar Achille-Fould [31 mai 1977] (p. 3211).

VIII. — **Elections ou proclamations en cours de législature :**

Voir ELECTIONS PARTIELLES ; ELECTIONS (LÉGISLATION) 48, 49, 50, 52.

— **Chambre des — du Territoire des Afars et des Issas.** — *Voir* TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS 2.

— **Election des — Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.** — *Voir* ELECTIONS 43 ; CONSEIL CONSTITUTIONNEL (DÉCISIONS) (*J.O.* du 29 décembre 1976, p. 7580).

— **Nombre de sièges de —.** *Voir* ELECTIONS (LÉGISLATION) 41.

DÉSERTEUR

Voir ARMÉE ; SERVICE NATIONAL ; AMNISTIE 8 [20 juin 1974] (p. 2819, art. 3, 4 et 5, p. 2834 à 2836).

DÉTENTION

1. — PROJET DE LOI **n° 872** RELATIF A LA SITUATION DES DÉTENUS AU REGARD DE L'ASSURANCE VIEILLESSE, présenté à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 29 mai 1975 par M. Gissinger, n° 1689 ; adoption le 25 novembre 1975. — Projet de loi n° 363.

Transmis au Sénat le 27 novembre 1975, n° 74 (année 1975-1976) ; renvoyé à la commission des affaires sociales ; rapport le 11 décembre 1975 par M. Jean Mézard, n° 134 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 18 décembre 1975. — Projet de loi n° 63 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1975 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 2092, rapport le 19 décembre 1975 par M. Gissinger, n° 2095 ; adoption définitive le 20 décembre 1975. — Projet de loi n° 440.

Loi n° 75-1350 du 31 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 9 janvier 1976 (p. 190).

PREMIÈRE LECTURE [25 novembre 1975] (p. 8919).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Michel Durafour, ministre du travail ; Laborde, Hamel, Forni.*

Droits sociaux des prévenus (p. 8919) ; travail des détenus (p. 8920) ; la formation professionnelle des détenus (p. 8920, 8921).

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail (p. 8920) :

Rappel de la volonté exprimée par le Président de la République de veiller à ce que la privation de liberté ne soit pas aggravée par l'absence de dispositions permettant la réinsertion sociale ; ce texte complète en matière d'assurance vieillesse la loi du 2 juillet 1975 ; (p. 8921) : la protection personnelle des détenus en cas d'accident survenu à l'occasion du travail pénal ; le maintien des allocations familiales.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : *article L 242-5 du livre III du code de la sécurité sociale* (affiliation obligatoire des détenus exécutant un travail pénal à l'assurance vieillesse du régime général de la sécurité sociale) : adoption de l'*amendement n° 9* de pure forme de la commission des affaires culturelles, et de l'*amendement n° 1* de la commission affiliant au régime général les détenus en stage de formation professionnelle (p. 8922) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission précisant que l'administration pénitentiaire verse la cotisation patronale pour les détenus employés au service général (p. 8922) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission fixant le régime des cotisations des détenus qui suivent un stage de formation professionnelle (p. 8922) ; adoption de l'article 1er modifié (p. 8922).

ART. 2 (prise en compte de toute période de détention provisoire) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission qui a pour but d'éviter que ne soient pénalisés ceux qui, au cours de la détention provisoire, n'ont pu se livrer à un travail pénal ; adoption de l'article 2 modifié (p. 8922).

ART. 3 : *article 1110 du code rural :* adoption d'un *amendement* de coordination *n° 6* de la commission ; adoption de l'article 3 modifié (p. 8922).

ART. 4 (décrets d'application) : adoption (p. 8923).

Après l'ART. 4 : adoption de l'*amendement n° 7* de la commission confiant au pouvoir réglementaire les aménagements nécessaires pour l'application de la loi aux départements d'outre-mer (p. 8923).

ART. 5 (prise en compte des périodes de détention postérieures au premier jour du trimestre civil suivant la publication de la loi au *Journal officiel*) : adoption de l'*amendement n° 10* modifié du Gouvernement fixant la date d'application au 1er janvier 1977 (p. 8923).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Emmanuel Hamel (p. 8923) : votera un texte qui manifeste la solidarité nationale bien que les mesures adoptées doivent être sans doute impopulaires.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8923).

DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1975] (p. 10168).

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; Durafour, ministre du travail.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Refus par le Sénat de la question préalable (p. 10168).

Intervention de M. Durafour, ministre du travail (p. 10168) :

Le Gouvernement accepte une rectification matérielle.

ADOPTION de l'article 1er et de l'ensemble du projet de loi dans le texte du Sénat (p. 10168).

2. — PROJET DE LOI n° 1482 ÉTENDANT AUX DÉTENUS LIBÉRÉS LE BÉNÉFICE DE L'ALLOCATION D'AIDE PUBLIQUE AUX TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI ET MODIFIANT L'ARTICLE L 351-4 DU CODE DU TRAVAIL, présenté à l'Assemblée nationale le 2 avril 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 2 avril 1975 par M. Bourson, n° 1500 ; adoption le 9 décembre 1975. — Projet de loi n° 392.

Transmis au Sénat le 10 décembre 1975, n° 110 (année 1975-1976) ; (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 11 décembre 1975 par M. Jean Mézard, n° 135 (année 1975-1976) ; adoption avec modifica-

tions le 18 décembre 1975. — Projet de loi n° 62 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 2091 ; rapport le 19 décembre 1975 par M. Bourson, n° 2102 ; adoption définitive le 20 décembre 1975. — Projet de loi n° 442.

Loi n° 75-1281 du 30 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 31 décembre 1975 (p. 13608).

PREMIÈRE LECTURE [26 novembre 1975] (p. 8964), [27 novembre 1975] (p. 9004), [9 décembre 1975] (p. 9506).

ORATEURS : *M. Bourson, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Mme Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, chargée de la condition pénitentiaire ; MM. Michel Durafour, ministre du travail ; Fontaine, Voisin, Hamel, Garcin, Aubert, Pierre Weber, de Poulpiquet, Xavier Deniau, Icart, Benoist, Jacques Blanc, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles ; Ducoloné, Claudius-Petit, Masson, Forni, Gerbet, Bernard Marie, Bolo, Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, chargé des travailleurs immigrés.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Emploi des jeunes ; situation des jeunes délinquants (p. 8964, 8965, 8967, 8970, 8972) ; article 351-4 du code du travail (p. 8964) ; l'agence nationale pour l'emploi (p. 8965, 8970) ; retrait du permis de conduire (p. 8966, 8969) ; récidive (p. 8965, 8967, 8970) ; formation professionnelle des détenus (p. 8968) ; veuves (p. 8968, 8970).

Intervention de Mme Dorlhac, secrétaire d'Etat, chargée de la condition pénitentiaire (p. 8965) :

Rappelle les mesures qui ont été prises pour faire des prisons des instruments de réinsertion sociale ; si 25 % des détenus récidivent l'année qui suit leur libération, c'est souvent faute de pouvoir assurer normalement leur subsistance ; le bénéfice de l'aide publique aura pour avantage d'inciter les libérés à travailler.

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail (p. 8965) :

Fait observer que le projet intéresse essentiellement les jeunes détenus ; justifie l'exigence d'une durée minimum de détention par le fait qu'en deçà, les détenus répondent déjà aux conditions normales d'accès à l'agence pour l'emploi ; (p. 8970) : la mesure proposée représentera au maximum une dépense de 25 millions ; elle profitera essentiellement aux jeunes détenus sans emploi au moment de leur condamnation puisque les autres, titulaires d'un contrat de travail lors de leur entrée en prison, bénéficient déjà de l'aide publique ; à M. Aubert, il précise que des études sont en cours pour octroyer l'aide publique aux jeunes veuves ; à M. Fontaine, il précise que la non-application du projet dans les DOM tient à l'absence d'agence de l'emploi sur place.

RENVOI DE LA DISCUSSION à la demande de M. Icart, président de la commission des finances, et de M. Foyer, président de la commission des lois (p. 8973).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : *amendement n° 4* du Gouvernement qui propose de tenir compte de la durée de détention dans le calcul de la durée minimale d'activité préalable nécessaire au bénéfice de l'aide publique (p. 9005) ; retrait du *sous-amendement n° 6* de M. Gerbet qui vise à exclure du bénéfice des dispositions de l'amendement les personnes en état de récidive légale (p. 9005) ; *amendement n° 2* de M. Icart qui tend à éviter que les détenus condamnés aux peines les plus longues soient les plus avantagés par le projet (p. 9005) ; reprise du *sous-amendement n° 6* de M. Gerbet par M. de Poulpiquet (p. 9006) ; à la demande de M. Foyer, président de la commission des lois, la discussion du texte est renvoyée (p. 9007).

REPRISE DE LA DISCUSSION (p. 9506) : retrait des *amendements n°s 4* rectifié du Gouvernement et *2* de M. Icart (p. 9509) ; adoption de l'*amendement n° 8* de M. Foyer modifié par un *sous-amendement* de M. Gerbet (les détenus libérés seront admis au bénéfice de l'allocation sur avis de la commission d'application des peines ou s'il s'agit d'un prévenu après avis du ministère public ; exclusion de ceux qui ont été condamnés à deux peines de réclusion criminelle) (p. 9510) ; l'*amendement n° 5* de M. Fontaine n'est pas soutenu (p. 9510) ; adoption de l'article unique modifié (p. 9510).

DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1975] (p. 10169).

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, suppléant ; Bourson, rapporteur ; Durafour, ministre du travail.*

Approbation des modifications apportées par le Sénat ; intervention par décret en

Conseil d'Etat (p. 10170) ; adoption de l'article unique (p. 10170) dans la rédaction du Sénat.

3. — PROJET DE LOI **n° 1485** RELATIF A LA SITUATION DES DÉTENUS ET DE LEURS FAMILLES AU REGARD DES ASSURANCES MALADIE ET MATERNITÉ, présenté à l'Assemblée nationale le 2 avril 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 24 avril 1975 par M. Delaneau, n° 1569 ; adoption le 22 mai 1975. — Projet de loi n° 274.

Transmis au Sénat le 23 mai 1975, n° 324 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 11 juin 1975 par M. Jean Mézard, n° 376 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 18 juin 1975. — Projet de loi n° 151 (année 1974-1975).

Loi n° 75-551 du 2 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 3 juillet 1975 (p. 6715). — Rectificatif : *J.O.* du 10 septembre 1975 (p. 9348).

PREMIÈRE LECTURE [22 mai 1975] (p. 3087).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Delaneau, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Durafour, ministre du travail ; Forni, Fontaine.*

Situation du détenu à l'égard des différentes prestations sociales (p. 3087) ; arrêt de la Cour de cassation du 5 mai 1966 (p. 3087) ; les conséquences du régime de semi-liberté (p. 3088) ; affiliation obligatoire au régime de sécurité sociale (p. 3088) ; exclusion des détenus qui ne relevaient pas d'un régime obligatoire ou n'effectuant pas un travail salarié (p. 3088) ; organisation financière (p. 3088) ; cotisations de l'employeur versées par l'administration pénitentiaire (p. 3088) ; travail pénal (p. 3088).

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail (p. 3089) :

Le texte s'insère dans un ensemble destiné à atténuer pour le détenu et sa famille les conséquences sociales de la privation de liberté ; la situation des conjoints de détenus sera harmonisée avec celle des femmes ayant perdu le soutien de leur mari ; maintien des conditions de concurrence normale entre les utilisateurs de la main-d'œuvre pénitentiaire et les secteurs d'activité ordinaire ; faciliter la réinsertion des détenus en leur accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie-maternité pendant la période de recherche de l'emploi.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Critiques à l'égard du système sanitaire dans les prisons (p. 3090) ; affiliation souhaitable de tous les détenus (p. 3090) ; situation des détenus dans les DOM (p. 3090) ; incidences financières du projet (p. 3090).

Intervention de M. Durafour, ministre (p. 3091) : répond aux orateurs.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (extension du bénéfice des prestations de l'assurance maladie-maternité) : adoption (p. 3091).

ART. 2 (affiliation obligatoire, obligations de l'employeur, régime de semi-liberté) : adoption de l'*amendement n° 7* du Gouvernement (extension à tous les régimes obligatoires) (p. 3092) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission des affaires culturelles (la rémunération du travail pénitentiaire est soumise à cotisation patronale et ouvrière) (p. 3092) ; adoption de l'article 2 (p. 3092).

ART. 3 (détenus libérés demandeurs d'emploi) : adoption (p. 3092).

ART. 4 (entrée en vigueur le premier jour du trimestre civil suivant la promulgation) : adoption de l'*amendement n° 6* de M. Delaneau (extension aux DOM) ; adoption de l'article 4 modifié (p. 3092).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3092).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 2109** TENDANT A MODIFIER LE CODE PÉNAL ET LE CODE DE PROCÉDURE PÉNALE EN VUE DE RÉGLEMENTER LE TRAVAIL DES DÉTENUS, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1975 par M. Kiffer (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROJET DE LOI **n° 2182** MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE RELATIVES A L'APPLICATION DES PEINES, présenté à l'Assemblée nationale le 13 avril

1976 par M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 2 avril 1977 par M. Gerbet, n° 2762.

Voir aussi TRAITÉS ET CONVENTIONS 15.

— **provisoire d'un viticulteur de l'Aude.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 203.

— **préventive.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, JUSTICE [14, 15 novembre 1974] (p. 6411, 6424, 6464).

DÉTENUS

Voir PRISONS.

DETTE

Voir VIEILLESSE 3.

— **des Etats africains et malgache.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Affaires étrangères (p. 5603).

— **publique.** — *Voir* EMPRUNT 2.

DEUX-ROUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Equipement.

— **Jeunes motocyclistes de Rungis.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1348.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

— **Engagement des dépenses de l'Etat en matière de —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1173.

DIALOGUE NORD-SUD

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Coopération.

DIEPPE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Aménagement du territoire, équipement et urbanisme [14 novembre 1973] (p. 5744, 5745, 5749).

DIFFAMATION

Voir AMNISTIE 8 [20 juin 1974] (art. 20, p. 2856), [9 juillet 1974] (p. 3408, 3409) ; COMMERCE ET ARTISANAT 6 ; PRESSE 1.

DIPLOMATE

— **Présence de l'ambassadeur de France dans un meeting électoral italien.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 846.

— **Vote des Français à l'étranger.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 469.

DIPLOMES

Voir ARCHITECTURE 9 ; ARTISANS 1 ; EXAMENS ET CONCOURS 5 ; HERBORISTE 1 ; PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS 1 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 778.

— **Délivrance de certains — universitaires.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1087.

— **Equivalence des — entre les pays européens.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 4 [14 juin 1973] (p. 2140, 2141, 2144, 2145).

— **Reconnaissance des — délivrés par les IUT.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 440 ; ENSEIGNEMENT 4 [17, 18, 19 juin 1975] (p. 4415), article 11 (p. 4463).

DIRECTEURS D'ÉCOLES

Voir ENSEIGNANTS 1 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1367.

DISPOSITIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

— **Projet portant diverses DDOEF.** — *Voir* IMPÔTS 2.

DISSUASION

— **Force de** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Crédits militaires [30 octobre 1975] (p. 7617 et suivantes).

DISTRICTS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2984** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE L 164-6 DU CODE DES COMMUNES AFIN DE PERMETTRE AU BUREAU DU CONSEIL DE DISTRICT D'AGIR PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL POUR LE RÈGLEMENT DE CERTAINES AFFAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 15 juin 1977 par M. Plantier (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir COMMUNES 4 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, article 70.

DIVORCE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 98** PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 303 DU CODE CIVIL RELATIF AU DROIT DE GARDE ET DE VISITE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Bonhomme et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir DIVORCE 5 (rapport).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1222** TENDANT A INSTAURER UNE NOUVELLE LÉGISLATION SUR LE DIVORCE, présentée à l'Assemblée nationale le 9 octobre 1974 par M. Villa et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir DIVORCE 5 (rapport).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1321** RELATIVE A LA RÉFORME DU DIVORCE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1974 par M. Chandernagor et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir DIVORCE 5 (rapport).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 1543** PORTANT RÉFORME DU DIVORCE, DE LA SÉPARATION DE CORPS ET DU PAIEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir DIVORCE 5 (rapport).

5. — PROJET DE LOI **n° 1560** PORTANT RÉFORME DU DIVORCE, présenté à l'Assemblée nationale le 17 avril 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport le 23 mai 1975 par M. Donnez, n° 1681 ; adoption le 4 juin 1975. — Projet de loi n° 287.

Transmis au Sénat le 6 juin 1975, n° 365 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 10 juin 1975 par M. Jean Geoffroy, n° 368 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 18 juin 1975. — Projet de loi n° 143 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 juin 1975 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 1767 ; rapport le 24 juin 1975 par M. Donnez, n° 1794 ; adoption le 24 juin 1975. — Projet de loi n° 318.

Transmis au Sénat le 25 juin 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 451 (année 1974-1975) ; rapport le 27 juin 1975 par M. Jean Geoffroy, n° 461 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 28 juin 1975. — Projet de loi n° 169 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 30 juin 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 1837 ; rapport le 30 juin 1975 par M. Donnez au nom de la commission mixte paritaire, n° 1865 ; adoption le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 351.

Rapport le 30 juin 1975 par M. Jean Geoffroy au nom de la commission mixte paritaire, n° 485 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 191 (année 1974-1975).

Loi n° 75-617 du 11 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1975 (p. 7171).

PREMIÈRE LECTURE [28 mai 1975] (p. 3294, 3309), [29 mai 1975] (p. 3342, 3371), [30 mai 1975] (p. 3455), [3 juin 1975] (p. 3494, 3518), [4 juin 1975] (p. 3628, 3648).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Macquet, Donnez, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; Mmes Missoffe, Constans, MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles ; Forens, Chandernagor, Gerbet, Boudon, Bolo, Villa, Mme Crépin, MM. Chevènement, Michel Jacquet, Fontaine, Mmes Chonavel, Giroud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de la condition féminine ; MM. Ribadeau-Dumas, Ibéné, Commenay, Mme Thome-Patenôtre, MM. Richomme, Cressard, Claudius-Petit, Ducoloné, Pierre Bas, Xavier Deniau, Darnis, Briane, Charles Bignon, Bérard, Lauriol, Odru, Massot, Alfonsi, Fanton, Brun, Frédéric-Dupont, Guillermin, Neuwirth, Pierre Joxe, Kalinsky, Mme Missoffe, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (suppléant M. de Préaumont) ; MM. Hamel, Glon, Mme Fritsch, MM. Ginoux, Julia, Ralite, Chinaud, L'Huillier, Mme de Hauteclocque, MM. Jacques Blanc, Marette, Garcin, Bertrand Denis, Krieg, Mme Stéphan, MM. Chaumont, Maisonnat.*

Sur la conception du mariage (p. 3305, 3309, 3315, 3326, 3346) ; pensions alimentaires, droits à pension de réversion (p. 3304, 3306, 3316, 3317, 3323) ; réinsertion professionnelle de la femme divorcée (p. 3306, 3322, 3343) ; le divorce dans les pays socialistes (p. 3306, 3314, 3353) ; historique du divorce en France (p. 3294, 3312) ; pratique judiciaire actuelle (p. 3295, 3297, 3317) ; juge matrimonial spécialisé (p. 3296, 3316, 3320, 3344) ; prestations compensatoires (p. 3296, 3318).

Intervention de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 3299) :

Le grave problème de conscience que constitue le divorce ; l'augmentation récente de la fréquence des divorces ; l'importance du taux de nuptialité et les attraits du mariage pour les Français ; la transformation de la fonction du mariage ; la recherche par les conjoints de leur épanouissement mutuel ; la durée plus longue des mariages due à leur précocité et au recul de la mortalité ; (p. 3300) : l'équilibre recherché par le Gouvernement entre la morale du bonheur et celle du devoir ; l'absence de raison d'être de la recherche de la faute en cas de consentement mutuel des époux en faveur de la désunion ; le caractère primordial de l'intérêt des enfants ; amener les conjoints à organiser les conséquences de leur divorce ; la préoccupation du Gouvernement ; diversifier les causes du divorce ; assouplir sa procédure ; en redéfinir les conséquences ; le projet de loi sur les pensions alimentaires ; (p. 3301) : sa discussion au cours de la présente session ; l'alternative entre le divorce-sanction et le divorce-constat ; les inconvénients du divorce pour faute ; la dissociation faite par le projet entre le problème des prestations après divorce et celui de la faute ; la possibilité offerte à l'époux aux torts exclusifs duquel le divorce a été prononcé d'obtenir la réparation du préjudice ; (p. 3302) : l'impossibilité, compte tenu de l'état des mœurs, de ne retenir que la notion de divorce-constat ; les indications que fournit le droit comparé : Grande-Bretagne, Suisse ; l'impossibilité d'éviter le débat sur la responsabilité de la désunion en cas de désaccord sur le divorce ; l'intérêt de la notion du divorce-constat ; l'exigence de perpétuité du mariage, principe supérieur de morale qui ne peut être imposé de force dans une démocratie ; (p. 3303) : l'institution de la clause de dureté ; l'intérêt de cette clause ; mettre en œuvre une politique familiale digne de ce nom ; rétablir le problème de la famille dans sa véritable perspective ; une loi qui tente d'obéir au critère de la raison et de la générosité ; un progrès dans la voie d'une législation de la responsabilité ; (p. 3306) : sa question à Mme Constans relative à l'accroissement des divorces en Union soviétique.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Divorce-sanction (p. 3305, 3315) ; divorce-constat (p. 3301, 3315) ; fonds de garantie des pensions alimentaires (p. 3317, 3323, 3342, 3353) ; divorce pour altération des facultés mentales (p. 3303, 3314, 3318, 3319, 3320, 3345) ; divorce par consentement mutuel (p. 3309, 3318, 3319, 3320, 3325, 3345, 3349) ; la répudiation déguisée autorisée par le divorce pour rupture de la vie commune (p. 3310, 3318, 3319, 3320, 3346) ; erreur sur la qualité du conjoint (p. 3320) ; clause « d'exceptionnelle dureté » (p. 3320, 3346, 3348) ; divorce par décision commune

(p. 3322, 3323) ; dépendance économique des femmes divorcées (p. 3323) ; chambres de la famille (p. 3325, 3344) ; conciliation (p. 3325) ; garde des enfants (p. 3325).

Intervention de Mme Giroud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de la condition féminine (p. 3343) :

Ses observations sur les propos de Mme Chonavel relatifs aux pensions alimentaires.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3345) :

Situation matrimoniale à la Guadeloupe ; donations et avantages matrimoniaux (p. 3349).

Interventions de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 3344) :

Ses réponses à M. Ribadeau-Dumas ; possibilité offerte à l'époux délaissé de demander le divorce pour faute ; maintien de la séparation de corps pour le « divorce des chrétiens » ; (p. 3350) : sa réponse aux orateurs ; l'accord unanime sur le maintien du divorce ; le divorce par consentement mutuel ; sa nécessaire homologation judiciaire ; (p. 3351) : le projet de loi : équilibre entre les principes auxquels la majorité des Français est attachée et l'évolution des mœurs ; le possible recours au divorce fondé sur la faute en cas de séparation pendant un long délai ; l'admission du divorce pour rupture de la vie commune ; son absence de toute identité avec la répudiation ; le délai de six ans prévu par le projet de loi ; l'intervention du juge et l'exclusion de toute automaticité ; les obligations pécuniaires pesant sur l'époux qui a demandé le divorce ; (p. 3352) : les exemples fournis par le droit comparé ; le nécessaire maintien du divorce pour faute ; recherche du meilleur intérêt pour l'enfant ; le problème des pensions alimentaires ; (p. 3353) : le possible versement d'un capital ; le renforcement des droits du créancier en cas de non-constitution d'un capital ; un projet de loi relatif au recouvrement public des aliments par l'intermédiaire de l'administration fiscale ; son refus de créer un fonds des pensions alimentaires demandé par le groupe communiste ; (p. 3354) : le décuplement en dix ans du nombre des divorces en Union soviétique ; l'échec que constitue le divorce.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption du 1er alinéa de l'article 1er et de l'intitulé du titre 6e du code civil : « Du divorce » (p. 3354).

Avant l'article 229 du code civil : adoption de l'*amendement n° 101* de la commission des lois constitutionnelles (les cas de divorce) (p. 3355).

Article 229 du code civil (consentement mutuel, rupture de vie commune ou faute) : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 177* de M. Fontaine (p. 3355) ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 203* de M. Pierre Joxe (obligation de prononcer le divorce en cas de consentement mutuel des époux ou de rupture de la vie commune) (p. 3357) ; liste des votants (p. 3365, 3366) ; adoption de l'*amendement n° 102* de la commission (l'une des causes spécifiées par la loi ou pour consentement mutuel) (p. 3357) ; retrait de l'*amendement n° 86* de M. Forens (le consentement mutuel ne peut être invoqué durant les deux premières années de mariage) (p. 3358) ; les *amendements nos 2* et *3* de M. Ducoloné deviennent sans objet.

Avant l'article 230 du code civil : adoption de l'intitulé modifié par l'adoption de l'*amendement n° 101* (p. 3358).

Article 230 du code civil (demande conjointe des époux) : rejet de l'*amendement n° 4* de M. Ducoloné (procédure de présentation de la demande) (p. 3358) ; rejet par scrutin du *sous-amendement n° 304* de M. Charles Bignon (suppression de l'alinéa de l'amendement n° 103 qui permet aux époux de ne pas mentionner la cause du divorce) (p. 3360) ; liste des votants (p. 3366, 3367) ; adoption de l'*amendement n° 103* de la commission (la demande conjointe n'a pas à indiquer les causes) (p. 3360) ; l'*amendement n° 64* de M. Charles Bignon devient sans objet ; rejet de l'*amendement n° 66* de M. Bolo (pas de demande avant trois années de mariage) (p. 3361) ; adoption de l'*amendement n° 280* modifié de M. Gerbet (délai d'un an de mariage) (p. 3361) ; adoption des *amendements* identiques *nos 104* de la commission, *67* de M. Bolo et *178*, de M. Fontaine (suppression de la possibilité de demander conseil au juge dans la rédaction de la convention) (p. 3362) ; adoption du texte proposé pour l'article 230 modifié (p. 3362).

Article 231 du code civil (examen de la demande délai de réflexion) : rejet de l'*amendement n° 204* de suppression de M. Pierre Joxe (p. 3362) ; adoption de l'*amendement n° 285* rectifié de M. Donnez : délai de réflexion de trois mois (p. 3363) ; retrait de l'*amendement n° 105* de la commission au profit de l'*amendement n° 285 ;* retrait du *sous-amendement n° 286* de M. Foyer et de l'*amendement n° 68* rectifié de M. Bolo (consultation du notaire) ; l'*amendement*

n° 262 de Mme Missoffe n'a plus d'objet ; adoption de l'*amendement n° 106* de la commission (demande caduque si elle n'a pas été renouvelée à l'issue du délai de réflexion) (p. 3364) ; adoption du texte proposé pour l'article 231, modifié (p. 3364).

Après l'article 331 du code civil : retrait de l'*amendement n° 205* de M. Pierre Joxe (procédure à suivre pour le dépôt de la demande) (p. 3372).

Article 232 du code civil (pouvoirs du juge de refuser de prononcer le divorce) : retrait de l'*amendement n° 7* de M. Ducoloné (p. 3372) ; retrait de l'*amendement n° 180* de M. Fontaine au profit de l'*amendement n° 107* (p. 3372) ; adoption de l'*amendement n° 107* de la commission (le juge apprécie la volonté réelle des époux) (p. 3372) ; retrait des *amendements n°s 272* de M. Ducoloné, *69* de M. Bolo et *287* de M. Donnez (p. 3372, 3373).

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 3373) :

A défaut d'homologation par le juge de la convention, le divorce ne peut être prononcé que sur la base de la faute ; adoption du texte proposé pour l'article 233, modifié (p. 3374).

Avant l'article 233 du code civil : adoption de l'*amendement n° 108* de la commission modifiant l'intitulé du paragraphe 2, section 1, chapitre I « Du divorce demandé par l'un des époux ».

Article 233 du code civil (impossibilité de maintenir la vie commune) : rejet de l'*amendement n° 206* corrigé de M. Pierre Joxe (la mésentente, cause péremptoire) (p. 3375) et de l'*amendement n° 181* de M. Fontaine (délai de 3 ans) ; adoption de l'*amendement n° 109* de la commission : suppression de l'expression « selon lui » ; adoption du texte proposé pour l'article 233, modifié (p. 3375).

Article 234 du code civil (non-reconnaissance par l'autre époux) : adoption de l'*amendement n° 110* de la commission (assistance d'un avocat) (p. 3376) ; adoption de l'article 234 modifié (p. 3376).

Article 235 du code civil (non-reconnaissance par l'autre époux) : rejet de l'*amendement n° 207* de M. Pierre Joxe (le juge garde le pouvoir de statuer) ; adoption du premier alinéa de l'*amendement n° 111* de la commission (« si l'autre époux ne reconnaît pas les faits, le juge ne prononce pas le divorce ») (p. 3377) ; ce premier alinéa de l'*amendement n° 111* devient l'article 235 du code civil (p. 3377).

Article 236 du code civil (l'exposé des faits ne peut servir de moyen de preuve) : adoption (p. 3377).

Avant l'article 237 du code civil : adoption de l'*amendement n° 112* de la commission portant intitulé de la section II du chapitre I (p. 3377) ; réserve de l'*amendement n° 238 de M. Deniau* (divorce en cas d'aliénation mentale) (p. 3377).

Article 237 du code civil (rupture prolongée de la vie commune) : *amendements* de suppression *n°s 71* de M. Bolo, *81* de M. Forens, *239* de M. Xavier Deniau.

Le Gouvernement s'oppose aux amendements.

Les textes proposés pour les articles 237 à 241 du code civil sont réservés.

Avant l'article 242 du code civil : rejet de l'*amendement n° 13* de M. Ducoloné portant modification de l'intitulé de la section III du chapitre I « Rupture irrémédiable du lien conjugal » (p. 3381) ; adoption de l'intitulé (p. 3381).

Article 242 du code civil (violations graves et renouvelées des obligations conjugales) : rejet de l'*amendement n° 231* de suppression de M. Pierre Joxe (p. 3382) ; rejet de l'*amendement n° 14* de M. Ducoloné (pour atténuer le caractère de la faute) (p. 3383) ; liste des votants (p. 3403, 3404).

Article 243 du code civil (condamnations pénales) : les *amendements* identiques *n°s 15* de M. Ducoloné et *232* de M. Pierre Joxe sont devenus sans objet (p. 3382) ; adoption du texte proposé pour l'article 243 (p. 3382).

Article 244 du code civil (conséquences de la réconciliation des époux) : les *amendements* identiques *n°s 16* de M. Ducoloné et *233* de M. Pierre Joxe sont devenus sans objet ; adoption de l'*amendement n° 119* de la commission purement rédactionnel (p. 3383) ; retrait de l'*amendement n° 120* de la commission purement rédactionnel ; retrait de l'*amendement n° 187* de M. Fontaine (la réconciliation interdit d'évoquer les faits précédents dans une nouvelle demande) (p. 3383) ; adoption de l'*amendement n° 121* de la commission purement rédactionnel (p. 3383) ; rejet de l'*amendement n° 122* de la commission (non-assimilation d'une reprise de vie commune à une réconciliation) (p. 3383) ; rejet de l'*amendement n° 188* de M. Fontaine (p. 3383).

Article 245 du code civil (faute et torts partagés) : les *amendements* de suppression *n°s 17* de M. Ducoloné et *234* de M. Pierre Joxe deviennent sans objet (p. 3384) ; retrait de l'*amendement n° 189* de M. Fontaine pour

être représenté à l'article 298 du code civil (p. 3384) ; rejet de l'*amendement n° 190* de M. Fontaine (nécessité d'une demande reconventionnelle) (p. 3384) ; adopiton du texte proposé pour l'article 245 (p. 3384).

Article 246 du code civil (dol) : adoption du texte commun des *amendements* de suppression *n° 76* de M. Bolo et *191* de M. Fontaine (p. 3384) ; le texte proposé pour l'article 246 du code civil est supprimé.

Après l'article 246 du code civil : réserve de l'*amendement n° 123* de la commission (établir une passerelle entre divorce par faute et divorce par consentement mutuel) (p. 3386).

Avant l'article 247 du code civil : adoption de l'intitulé modifié par l'*amendement n° 101* précédemment adopté (la procédure de divorce) p. 3386).

Article 247 du code civil (compétence du tribunal de grande instance et du juge aux affaires matrimoniales) : rejet de l'*amendement n° 18* de M. Kalinsky (suppression du juge aux affaires matrimoniales) (p. 3386) ; rejet de l'*amendement n° 192* de M. Fontaine (compétence du juge unique limitée) (p. 3386) ; adoption de l'amendement n° 267 du Gouvernement (le juge *ad hoc* est chargé de la sauvegarde des enfants mineurs) ; l'*amendement n° 124* de la commission devient sans objet ; adoption du texte de l'article 247 modifié (p. 3387).

Article 248 du code civil (non-publicité des débats) : adoption de l'*amendement n° 125* de la commission (objet : rédaction différente) ; ce texte devient celui de l'article 248 (p. 3387).

Article 248-1 du code civil (le tribunal peut ne pas énoncer les torts des parties) : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 87* de M. Forens ; adoption de l'*amendement n° 292* rédactionnel de M. Bérard ; adoption de l'article 248-1 modifié (p. 3388).

Article 249 du code civil (demandeur majeur en tutelle) : adoption (p. 3388).

Article 249-1 du code civil (défendeur majeur en tutelle) : adoption de l'*amendement* rédactionnel *n° 126* de la commission ; adoption de l'article 249-1 modifié (p. 3388).

Articles 249-2 du code civil à 250 (époux tuteur ou curateur, régime de protection de l'article 490) : adoption (p. 3388, 3389).

Article 251 du code civil : réserve du texte proposé et des *amendements* qui s'y rapportent (p. 3388).

Article 252 du code civil (entretien de conciliation) : rejet de l'*amendement n° 20* de Mme Constans (pas d'entretien séparé) (p. 3388) ; adoption de l'*amendement n° 129* de la commission (entretien séparé obligatoire) (p. 3388) ; adoption de l'*amendement n° 268* du Gouvernement (les époux doivent demander la présence de leurs avocats) ; les *amendements n°s 21* de Mme Constans, *78* de M. Bolo et *180* de la commission deviennent sans objet (p. 3389) ; réserve du dernier alinéa du texte proposé pour l'article 252.

Article 252-1 du code civil (temps de réflexion de 8 jours) : rejet de l'*amendement n° 214* de suppression de M. Chandernagor ; adoption des *amendements* identiques *n°s 132* de la commission et *22* de M. Ducoloné supprimant le renouvellement du délai de réflexion (p. 3389) ; adoption du texte proposé pour l'article 252-1 modifié (p. 3389).

Article 252-2 du code civil (le juge peut inviter les époux à prendre conseil) : adoption des *amendements* de suppression *n°s 133* de la commission et *23* de M. Kalinsky (p. 3390) ; l'article 252-2 est supprimé (p. 3390).

Article 252-3 du code civil (règlement amiable des conséquences du divorce) : retrait de l'*amendement n° 216* de M. Chandernagor (p. 3390) ; rejet de l'*amendement n° 24* de Mme Moreau relatif à l'intérêt des enfants (p. 3390) ; adoption du texte proposé pour l'article 252-3 (p. 3390).

Article 252-4 du code civil (le déroulement de la conciliation ne peut fournir de moyen de preuve) ; adoption (p. 3390).

Avant l'article 253 du code civil : adoption de l'intitulé (mesures provisoires) (p. 3390).

Article 253 du code civil (le juge prescrit les mesures provisoires) : rejet de l'*amendement n° 25* de M. Villa (dès la requête initiale) ; retrait de l'*amendement n° 217* de M. Chandernagor ayant le même objet que le précédent (p. 3390) ; adoption de l'*amendement n° 134* de la commission (référence à l'article 233) (p. 3390) ; adoption de l'*amendement n° 135* de la commission (pour une plus grande clarté du texte) (p. 3391) ; adoption du texte proposé pour l'article 253 modifié (p. 3391).

Article 254 du code civil (contenu des mesures provisoires) : retrait de l'*amendement n° 218* de M. Pierre Joxe ; adoption de l'*amendement n° 219* de M. Chandernagor (provisions sur parts de communauté) (p. 3391) ; adoption du texte proposé pour l'article 254 modifié (p. 3391).

Après l'article 254 du code civil : rejet de l'*amendement n° 220* de M. Chandernagor

(notaire chargé de liquider les droits des parties) (p. 3392).

Article 255 du code civil (garde des enfants mineurs) : retrait de l'*amendement n° 293* de M. Alfonsi prévoyant leur audition ; adoption du texte proposé pour l'article 255 du code civil (p. 3392).

Article 256 du code civil (mesures d'urgence et de sauvegarde) : retrait de l'*amendement n° 26* de M. Villa ; adoption de l'*amendement n° 136* de la commission (dès la requête initiale) ; ce texte devient l'article 256 du code civil (p. 3393).

Article 257 du code civil (convention temporaire en cas de demande conjointe) : adoption (p. 3393).

Après l'article 257 du code civil : adoption de l'*amendement n° 194* de M. Fontaine (durée des mesures provisoires) (p. 3393).

Avant l'article 258 du code civil : adoption de l'intitulé de la section IV, chapitre II : « Les preuves ».

Article 258 du code civil (pouvoirs de constatation d'office du juge) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 221* de M. Chandernagor ; l'article 258 est supprimé (p. 3393).

Article 259 du code civil (établissement des faits par tous moyens y compris l'aveu) : adoption de l'*amendement n° 137* rédactionnel de la commission ; ce texte devient l'article 259 (p. 3394).

Article 259-1 du code civil (lettres obtenues par fraude) : adoption (p. 3394).

Article 259-2 du code civil (constats établis avec violation de domicile) : rejet de l'*amendement n° 138* de la commission (suppression de la référence à la vie privée) (p. 3394) ; adoption du texte de l'article 259-2 (p. 3394).

Article 260 du code civil (liquidation du régime matrimonial) : adoption de l'*amendement n° 139* de la commission, de pure forme, dans la rédaction proposée par le Gouvernement ; adoption du texte de l'article 260 modifié (p. 3394).

Article 261 du code civil (enquête sociale) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 140* de la commission (transfert à l'article 287) (p. 3394) ; l'article 261 est supprimé (p. 3395).

Avant l'article 262 du code civil : adoption des intitulés du chapitre III et de la section I précédemment modifiés par l'*amendement n° 101* « Conséquences du divorce » (p. 3395).

Article 262 du code civil (date d'effet de la décision) : adoption (p. 3395).

Article 262-1 du code civil (délai de viduité) : rejet de l'*amendement* de suppression de Mme Constans (p. 3395) ; retrait de l'*amendement n° 222* de M. Pierre Joxe (possibilité d'un certificat médical) (p. 3385) ; adoption du texte proposé pour l'article 262-1 du code civil (p. 3395).

Article 262-2 du code civil : l'*amendement n° 30* de suppression de Mme Constans devient sans objet ; adoption de l'article 262-2 du code civil (p. 3395).

Article 262-3 du code civil (interruption du délai de viduité) : adoption de l'*amendement n° 141* de la commission purement rédactionnel ; ce texte devient l'article 262-3 (p. 3395).

Article 262-4 du code civil (opposabilité aux tiers) : adoption (p. 3395).

Article 262-5 du code civil (date d'effet entre époux) : retrait de l'*amendement n° 32* de M. Ducoloné (p. 3396) ; adoption de l'article 262-5 du code civil (p. 3396).

Article 262-6 du code civil (nullité des engagements contractés par l'un des époux en cas de fraude) : adoption de l'*amendement n° 142* de la commission (limitation aux seuls biens communs) ; ce texte devient l'article 262-6 du code civil (p. 3396).

Avant l'article 263 du code civil (nouvelle célébration de mariage) : adoption (p. 3396).

Articles 264 à 285 du code civil : réserve de ces articles et des amendements s'y rapportant (p. 3396).

Avant l'article 286 du code civil : adoption de l'intitulé modifié par l'*amendement n° 101* précédemment adopté « Conséquences du divorce pour les enfants ».

Article 286 du code civil (droits et devoirs des père et mère) : adoption (p. 3397).

Article 287 du code civil (garde des enfants mineurs) : adoption du *sous-amendement n° 269* du Gouvernement et de l'*amendement n° 228* de M. Chandernagor (possibilité de placement dans un établissement d'éducation) (p. 3397) ; retrait de l'*amendement n° 46* de Mme Constans et de l'*amendement n° 153* de la commission (au profit de l'*amendement n° 228* de M. Chandernagor) ; l'*amendement n° 228* devient l'article 287 du code civil (p. 3397).

Après l'article 287 du code civil : rejet des *sous-amendements n°s 310* de Mme Constans et *311* de M. L'Huillier précisant que seule

une assistante sociale peut faire l'enquête (p. 3398) ; adoption des *sous-amendements n°s 270* et *271* du Gouvernement supprimant l'intervention du parquet (p. 3398) ; adoption de l'*amendement n° 154* modifié de la commission (enquête sociale) (p. 3398).

Article 288 du code civil (rapports de l'époux privé de la garde avec les enfants) : adoption (p. 3398).

Article 289 du code civil : adoption de l'*amendement n° 296* de M. Donnez (modalités d'exercice de l'autorité parentale) ; ce texte devient l'article 289 du code civil.

Article 290 du code civil (le juge tient compte des accords entre époux et de la préférence marquée par les enfants) : adoption de l'*amendement n° 156* rédactionnel de la commission ; ce texte devient l'article 290 (p. 3399).

Article 291 du code civil (modifications dans le droit de garde, etc.) : adoption (p. 3399).

Article 292 du code civil (modifications de la convention homologuée par le juge) : adoption de l'*amendement n° 157* de pure forme de la commission ; adoption du texte proposé pour l'article 292 modifié (p. 3399).

Article 293 du code civil (pension alimentaire au profit des enfants) : rejet du *sous-amendement n° 94* de la commission des affaires culturelles prévoyant l'indexation de la pension alimentaire ; adoption de l'*amendement n° 158* de la commission (de pure forme) (p. 3399) ; adoption du texte proposé pour l'article 293 modifié (p. 3399).

Article 294 du code civil (constitution d'un capital au profit des enfants) : adoption des *amendements* de suppression *n°s 159* de la commission et *51* de Mme Constans ; l'article 294 est supprimé (p. 3400).

Article 294-1 du code civil : le texte proposé pour cet article n'a plus de raison d'être en raison du vote précédent (p. 3400).

Article 295 du code civil (contribution à l'entretien des enfants majeurs) : rejet de l'*amendement n° 161* de suppression de la commission (p. 3401) ; adoption de l'*amendement n° 236* de M. Foyer (enfants majeurs handicapés) ; ce texte devient l'article 295 (p. 3401).

Après l'article 295 du code civil : l'*amendement n° 162* de la commission n'a plus d'objet (p. 3401).

Article 296 du code civil (la séparation de corps peut être prononcée dans les mêmes cas que le divorce) : adoption (p. 3456).

Article 297 du code civil (séparation de corps en l'absence de faute) : rejet de l'*amendement* de suppression de la commission (p. 3456).

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice :

Le Gouvernement estime que la disposition proposée sera utile aux femmes des milieux populaires ; adoption de l'article 297 (p. 3458).

Article 298 du code civil (demande reconventionnelle) : retrait de l'*amendement n° 79* de M. Bolo tendant à ne pas limiter le choix du juge ; adoption de l'*amendement n° 297* de la commission et de M. Fontaine (rejet de la demande principale en divorce et accueil d'une demande reconventionnelle en séparation) ; adoption de l'article 298 modifié (p. 3459).

Article 299 du code civil (procédure de la séparation de corps) : adoption (p. 3459).

Article 300 du code civil (la séparation laisse subsister le devoir de secours) : adoption de l'*amendement n° 164* de la commission de portée rédactionnelle ; adoption de l'article 300 modifié (p. 3459).

Article 301 du code civil (usage du nom par la femme) : adoption (p. 3459).

Article 302 du code civil (décès de l'un des époux séparés) : adoption après modification de forme motivée par l'*amendement n° 165* (p. 3459).

Articles 303 à 305 du code civil (règlement financier de la séparation) : adoption (p. 3460).

Article 306 du code civil (reprise volontaire de la vie commune) : adoption de l'*amendement n° 300* de la commission proposant une rédaction plus souple ; adoption de l'article 306 modifié ; (p. 3460).

Article 307 du code civil (conversion de plein droit de la séparation en divorce au bout de trois ans) : rejet de l'*amendement n° 198* de M. Fontaine relatif au délai de conversion ; adoption de l'article 307 (p. 3460).

Article 308 du code civil (conversion de la séparation en divorce) : rejet de suppression n° 166 de la commission ; rejet de l'*amendement n° 55* de M. Ducoloné tendant à supprimer le deuxième alinéa ; adoption de l'article 308 (p. 3462).

Article 309 du code civil (la cause de la séparation devient la cause du divorce) : adoption (p. 3462).

Article 310 du code civil (nouveau mariage de la femme) : adoption (p. 3462).

Le vote sur l'article premier est réservé (p. 3462).

ART. 2 : *article 108 du code civil* (domicile distinct des époux) : adoption de l'*amendement n° 168* de la commission qui tend à clarifier le texte ainsi que celui de l'article 215 du code civil ; adoption de l'article 108 du code civil (p. 3463).

Article 108-1 du code civil (la résidence séparée entraîne domicile distinct) : adoption (p. 3463).

Article 108-2 du code civil (domicile du mineur) : *amendements n°s 169* de la commission et *57* de Mme Chonavel identiques (la résidence du mineur n'est pas confondue avec la garde) ; adoption du *sous-amendement n° 273* du Gouvernement ; adoption de l'*amendement n° 169* modifié ; adoption de l'article 108-2 rectifié (p. 3464) ; adoption de l'ensemble de l'article 2 (p. 3464).

Après l'ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 170* de la commission (résidence de la famille) (p. 3464).

ART. 3 (erreur sur la personne) : adoption (p. 3464).

ART. 4 (conséquences de la nullité prononcée en vertu de l'article 3) : adoption d'un *amendement* de suppression *n° 171* de la commission ; l'article 4 est supprimé (p. 3465).

Après l'ART. 4 : adoption de l'*amendement n° 58* rectifié de Mme Chonavel (les charges du mariage incombent au mari ou à la femme) (p. 3465).

ART. 5 : *article 228, alinéas 2 et 3 du code civil* (grossesse de la femme) : retrait de l'*amendement n° 199* de M. Fontaine ; adoption (p. 3465).

ART. 6 (liquidation et partage de la communauté) : adoption (p. 3465).

Après l'ART. 6 : adoption de l'*amendement n° 274* du Gouvernement relatif aux articles 162 et 164 du code civil concernant les différents cas de mariage entre belle-sœur et beau-frère (p. 3465).

ART. 7 : *article 1463 ancien du code civil :* adoption (p. 3465).

Après l'ART. 7 (pensions de réversion) : rejet de l'*amendement n° 302* de MM. Besson et Chandernagor et des *sous-amendements n°s 319* et *320* de M. Gau (partage des pensions de réversion entre la femme divorcée et la veuve) (p. 3470) ; adoption de l'*amendement n° 95* rectifié de la commission des affaires culturelles sous-amendé par les *sous-amendements n°s 312* et *313* de M. Fanton ajoutant un article L. 351-2 au code de la sécurité sociale et plaçant hommes et femmes sur un pied d'égalité (débat sur l'application éventuelle de l'article 40 de la Constitution) (p. 3470).

Intervention de Mme Missoffe, rapporteur pour avis suppléant (p. 3469) :

L'*amendement n° 284* de Mme Fritsch est satisfait ; adoption de l'*amendement n° 97* de la commission des affaires culturelles modifié par les *sous-amendement n°s 315* de M. Fanton, *326* du Gouvernement, *323* de M. Aubert modifiant l'article L 44 du code des pensions civiles et militaires (débat sur l'application éventuelle de l'article 40 de la Constitution) (p. 3473) ; adoption de l'*amendement n° 98* de la commission des affaires culturelles modifié par les *sous-amendements n°s 327* du Gouvernement, *316, 317, 318* de M. Fanton (suppression de la référence à la femme divorcée à son profit exclusif) (p. 3474) ; adoption de l'*amendement n° 324* de M. Foyer réglant de manière équitable le problème du logement des anciens époux (p. 3474).

ART 1er (suite après réserve) :

Après l'article 246 du code civil : adoption de l'*amendement n° 123* de la commission des lois permettant aux époux de faire constater leur accord même si le divorce a été intenté pour faute (p. 3475).

Avant l'article 251 du code civil : adoption de l'intitulé ; section II « La conciliation » (p. 3475).

Article 251 du code civil (conciliation obligatoire) : rejet de l'*amendement n° 213* de MM. Chandernagor, Massot, de l'*amendement n° 77* de M. Bolo et *n° 193* de M. Fontaine obligeant le juge à une présence personnelle (p. 3476) ; rejet de l'*amendement n° 301* de Mme Missoffe rendant la conciliation facultative quand le divorce est demandé pour rupture (p. 3476) ; adoption de l'*amendement n° 19* de M. L'Huillier qui tend à permettre au juge de procéder à la conciliation à la demande de l'une des parties (p. 3476) ; l'*amendement n° 127* de la commission est ainsi satisfait ; adoption de l'*amendement n° 128* de coordination de la commission ; rejet de l'*amendement n° 88* de Mme Crépin et de M. Ducoloné (conciliation obligatoire) (p. 3477) ; adoption de l'article 251 modifié (p. 3477).

Article 252 du code civil (suite) (la tentative de conciliation comporte un entretien person-

nel) : adoption après modification de forme par l'*amendement n° 131* de la commission (p. 3477).

Article 264 du code civil (usage du nom du mari en cas de divorce) : rejet de l'*amendement n° 223* de MM. Chandernagor et Massot. (La femme ne conserve pas automatiquement le nom du mari) (p. 3477) ; adoption de l'article 264 (p. 3478).

Article 265 du code civil (conséquences de l'attribution des torts exclusifs) : adoption (p. 3478).

Article 266 du code civil (dommages-intérêts) : rejet de l'*amendement n° 143* de la commission qui revient à considérer la demande en divorce comme une faute (p. 3479) ; rejet de l'*amendement n° 144* de la commission supprimant toute action en dommages-intérêts après le divorce ; adoption du texte proposé pour l'article 266 (p. 3479).

Article 267 du code civil (les torts entraînent la perte des avantages) : rejet de l'*amendement n° 305* de MM. Brun et Alfonsi qui réserve l'hypothèse d'un accord des époux (p. 3479) ; adoption de l'article 267 modifié par l'*amendement n° 145* rédactionnel de la commission (p. 3480).

Article 267-1 du code civil (en cas de torts partagés, possibilité de révoquer les donations) : adoption de l'*amendement n° 146* de la commission qui supprime le recours obligatoire au juge (p. 3480) ; adoption de l'article (p. 3480).

Article 268 du code civil (sort des donations en cas de demande conjointe) : rejet de l'*amendement n° 37* de M. L'Huillier (partage des donations) ; adoption de l'article (p. 3480).

Article 268-1 du code civil (sort des donations en cas de demande acceptée) : adoption de l'article modifié par l'*amendement n° 147* rédactionnel de la commission (p. 3480).

Article 269 du code civil (pertes des donations et avantages consentis à l'époux qui demande le divorce pour rupture de la vie commune) : l'*amendement n° 225* de MM. Joxe et Alfonsi est retiré ; l'*amendement n° 244* de M. Xavier Deniau n'est pas soutenu ; adoption du texte proposé pour l'article 369.

Avant l'article 270 du code civil : adoption de l'intitulé : « Les prestations » (p. 3481).

Article 270 du code civil (le divorce pour rupture de vie commune ne met pas fin au devoir de secours) : rejet de l'*amendement n° 39* de M. Villa (caractère facultatif du devoir de secours) (p. 3481) ; adoption de l'article 270 (p. 3481).

Article 271 du code civil (modalités de fixation de la prestation) : adoption de l'article modifié par l'*amendement n° 146* de la commission (notion de « prestation compensatoire ») (p. 3481).

Article 272 du code civil (détermination des besoins et des ressources) : rejet de l'*amendement n° 149* de la commission (prise en compte de la durée du mariage) (p. 3482) ; adoption de l'*amendement n° 89* de la commission des affaires culturelles (perte éventuelle de droits à pension de réversion) ; adoption de l'article (p. 3482).

Article 273 du code civil (caractère forfaitaire de la prestation) : adoption (p. 3482).

Article 274 du code civil (prestation sous forme d'un capital) : adoption (p. 3483).

Article 275 du code civil (modalités de constitution de ce capital) : rejet de l'*amendement n° 227* de MM. Massot et Chandernagor (à la demande des parties) ; adoption de l'article modifié par l'*amendement n° 325* de M. Foyer, rédactionnel (p. 3483).

Article 275-1 du code civil (constitution du capital en trois annuités) : adoption (p. 3484).

Article 276 du code civil (prestations sous forme de rente) : adoption (p. 3484).

Article 276-1 du code civil (durée et indexation de la rente) : adoption (p. 3494).

Article 276-2 du code civil (la charge de la rente passe aux héritiers) : adoption (p. 3494).

Article 277 du code civil (garanties de la rente) : adoption (p. 3494).

Article 278 du code civil (précédemment réservé) (prestation en cas de demande conjointe) : retrait de l'*amendement n° 43* de M. Kalinsky ; adoption du texte de l'article (p. 3495).

Article 279 du code civil (force exécutoire de la convention) : adoption du texte modifié par l'*amendement n° 151* rédactionnel de la commission (p. 3495).

Article 280 du code civil (soumission aux règles du régime matrimonial) : adoption de l'article modifié par l'*amendement n° 152* purement formel de la commission.

Article 280-1 du code civil (l'époux fautif n'a droit à aucune prestation mais peut obtenir une indemnité) : rejet des *amendements* identiques *n° 252* de MM. Bolo et Peretti tendant à supprimer l'indemnité ; adoption de l'article (p. 3496).

Avant l'article 281 du code civil : adoption de l'intitulé : « Devoir de secours après le divorce ».

Réserve des articles 281 à 285 du code civil et des amendements correspondants.

ART. 1er (*suite*) : examen des articles 237 à 241 du code civil précédemment réservés (p. 3496).

Article 237 du code civil (divorce pour rupture de la vie commune).

Observations de M. Lecanuet, garde des sceaux, et de M. Foyer, président de la commission des lois :

Rejet par scrutin des *amendements* de suppression *nos 71* de M .Bolo, *81* de M. Forens et *239* de M. Deniau (p. 3498) ; liste des votants (p. 3511, 3512) ; l'*amendement n° 298* de M. Peretti n'est pas soutenu ; rejet des *amendements nos 8* de M. L'Huillier et *208* de M. Alfonsi ramenant de six à trois ans la durée de rupture de la vie commune ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 308* de M. Claudius-Petit portant de six à dix ans la durée de rupture de la vie commune (p. 3501) ; liste des votants (p. 3512, 3513) ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 201* de M. Lauriol qui restreint la possibilité de demander le divorce au cas où l'époux abandonné à moins de quarante ans et où il n'existe aucun enfant mineur (p. 3501) ; liste des votants (p. 3513, 3514) ; retrait de l'*amendement n° 200* de Mme Missoffe et de l'*amendement n° 288* de MM. Fanton et Bignon.

Sur l'adoption de l'article 237, les groupes communiste et socialiste s'abstiennent ; adoption de l'article (p. 3502).

Article 238 du code civil (divorce pour altération des facultés mentales) : rejet par scrutin de trois *amendements* de suppression *nos 72* de M. Bolo, *82* de M. Forens et *281* de MM. Gerbet et Lauriol (p. 3506) ; liste des votants (p. 3514, 3515) ; retrait de l'*amendement n° 209* de M. Chandernagor repris pour l'essentiel par l'*amendement n° 289* de MM. Donnez, Alfonsi, Brun, Fanton et Bignon (le conjoint malade ne devra subir aucun préjudice) ; adoption par scrutin de l'*amendement n° 289* (p. 3508) ; liste des votants (p. 3515, 3516).

Article 239 du code civil (l'époux demandeur, en cas de rupture de la vie commune, supporte toutes les charges) : rejet des *amendements* de suppression *nos 10* de M Garcin et *210* de M. Massot (p. 3518) ; retrait de l'*amendement n° 183* de M. Fontaine jugé superflu ; adoption de l'article (p. 3519).

Article 240 du code civil (clause de dureté) : .rejet des *amendements* de suppression *nos 11* de M. Garcin et *211* de M. Pierre Joxe (p. 3519) (les *amendements nos84* de M. Forens et *202* de M. Lauriol portant suppression ne sont pas soutenus) ; retrait de l'*amendement n° 282* de Mme Fritsch qui tend à mieux protéger la femme et les enfants et des *sous-amendements nos 290* de M. Charles Bignon et *291* de M. Donnez tendant à remplacer « dureté » par « gravité » (p. 3520) ; retrait des *amendements nos 184* de M Fontaine et *241* de M. Lauriol (« dureté » remplacé par « gravité ») (p. 3521) ; (observations sur la notion d'exceptionnelle gravité) ; retrait de l'*amendement n° 115* de la commission (substituer au mot « dureté » le mot « gravité ») (p. 3521) : retrait de l'*amendement n° 283* de Mme Fritsch portant suppression du deuxième alinéa de l'article (le rapporteur précise que l'alinéa 2 permet au juge de se saisir d'office) ; repris par M. Fanton, il est adopté (p. 3522) ; adoption de l'article 240 modifié (p. 3522).

Article 241 du code civil (la rupture de la vie commune ne peut être invoquée que par l'époux qui présente la demande initiale) : les *amendements* de suppression *nos 12* de M. Garcin, *85* de M. Forens et *212* de M. Chandernagor deviennent sans objet (p. 3523) ; rejet des *amendements nos 117* et *118* de la commission tendant à revenir au vocabulaire juridique habituel (p. 3523) ; rejet des *amendements nos 75* de M. Bolo et *185* de M. Fontaine (demande reconventionnelle en séparation de corps) (p. 3524) ; adoption de l'article (p. 3524).

Avant l'article 237 du code civil (suite) : adoption de l'intitulé (p. 3524).

ART. 1er (*suite*) : reprise de la discussion (p. 3628).

Article 281 du code civil, réservé précédemment (devoir de secours) : adoption (p. 3628).

Article 282 du code civil, réservé précédemment (pension alimentaire) : adoption (p. 3628).

Après l'article 282 du code civil : l'amendement n° 263 de Mme Missoffe de la commission des affaires culturelles est réservé (p. 3628).

Article 283 du code civil (la pension alimentaire cesse en cas de remariage) : adoption de l'*amendement n° 289* de M. Claudius-Petit modifié (suppression de la pension alimentaire en cas de concubinage notoire) (p. 3629) ; adoption de l'article (p. 3629).

Article 284 du code civil (la charge de la pension passe aux héritiers) : adoption (p. 3629).

Article 285 du code civil (constitution d'un capital) : adoption (p. 3629).

Après l'article 285 du code civil : adoption de l'*amendement n° 306* rectifié de M. Foyer sur l'attribution du bail (p. 3630).

Après l'article 310 du code civil : adoption de l'*amendement n° 329* de M. Foyer (cas d'application de la loi française en matière de séparation de corps) (p. 3630) ; réserve de l'article 1er du projet de loi jusqu'au vote de l'*amendement n° 263* de Mme Missoffe.

Avant l'ART. 8 : retrait de l'*amendement n° 263* de Mme Missoffe au profit de l'*amendement n° 330* du Gouvernement (le devoir de secours comporte la charge pour l'époux du paiement des cotisations à l'assurance volontaire maladie-maternité) ; observations de M. Krieg et du garde des sceaux sur le recouvrement public des pensions alimentaires (p. 3631) ; retrait de l'*amendement n° 330* du Gouvernement (ses dispositions seront reprises lors de l'examen du projet de loi relatif au recouvrement des pensions alimentaires) (p. 3634) ; adoption de l'article 1er du projet de loi amendé (p. 3634).

ART. 8 (modification de la loi 73-5 du 2 janvier 1973 relative au paiement direct de la pension alimentaire) : retrait de l'*amendement n° 96* de Mme Missoffe de la commission des affaires culturelles ; rejet de l'*amendement n° 61* de MM. Renard et Garcin (les sanctions pénales ne peuvent être prises par décret) adoption de l'article 8.

Après l'ART. 8 (paiement des pensions alimentaires) : retrait de l'*amendement n° 100* de Mme Missoffe de la commission des affaires culturelles (p. 3637) ; retrait de l'*amendement n° 257* de M. Boyer (recouvrement par les comptables du Trésor) (p. 3637) ; rejet de l'*amendement n° 60* de Mme Chonavel (création d'un fonds des pensions alimentaires) (p. 3639) ; liste des votants (p. 3645, 3646) ; retrait de l'*amendement n° 1* de M. Chaumont (caisse nationale de recouvrement des pensions) (p. 3639) ; retrait de l'*amendement n° 230* de MM. Chandernagor et Gau (fonds de garantie) (p. 3639) ; les *amendements nos 172* de la commission, *62* de Mme Moreau et *99* de la commission des affaires culturelles relatifs à la réinsertion professionnelle des femmes divorcées sont déclarés irrecevables (p. 3639).

ART. 9 (abrogation des articles 336 à 339 du code pénal, délit d'adultère) : rejet des *amendements nos 173* et *174* de la commission maintenant l'excuse de meurtre en cas d'adultère au domicile conjugal (p. 3640) ; adoption de l'article 9 (p. 3640).

ART. 10 à 12 (modifications des articles 357, 357-2 et 357-3 du code pénal) : adoption (p. 3640).

Après l'ART. 12 : adoption de l'*amendement n° 27* du Gouvernement et du *sous-amendement n° 321* de M. Fanton (notification du changement de domicile pour permettre l'exercice du droit de garde) (p. 3641).

ART. 13 (interdiction de rendre compte dans la presse de certains procès) : adoption (p. 3641).

ART. 14 (admission des demandes en divorce ou séparation de corps pour des faits antérieurs à la promulgation de la loi) : rejet de l'*amendement n° 331* de M. Foyer interdisant à l'époux débouté avant l'entrée en vigueur de la loi de reformuler une demande (p. 3642) ; adoption de l'article 14 (p. 3642).

ART. 15 (conditions d'entrée en vigueur de la loi) : rejet de l'*amendement n° 175* de la commission (la révision des pensions alimentaires attribuées selon la loi ancienne) (p. 3642) ; adoption de l'*amendement n° 307* de M. Foyer (application immédiate des dispositions relatives au logement des époux) (nouvel article 285-1 du code civil) ; adoption de l'article (p. 3642).

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 3642) :

En réponse à M. Foyer précise que la chancellerie fera procéder à une étude de la situation des créanciers du fait de la disparition de la tierce opposition, conséquence de la requête conjointe.

ART. 16 (entrée en vigueur de la loi le troisième mois qui suivra la parution du décret relatif à la procédure de divorce) : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 63* de MM. Villa, Maisonnat ; adoption de l'*amendement n° 176* de la commission et du *sous-amendement* de M. Gerbet (entrée en vigueur le 1er janvier 1976) (p. 3643).

M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 3644) :

En réponse à Mme Missoffe s'engage à tenter de trouver, en deuxième lecture, une solution au problème des pensions de réversion au profit des femmes ayant subi le divorce pour rupture de la vie commune.

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Alfonsi* (p. 3648) : le groupe socialiste votera le texte malgré sa faible portée et révisera éventuellement sa position si le Sénat le dénature par trop ;

— *M. Ducoloné* (p. 3649) : le groupe communiste votera le projet malgré les réserves qu'il lui inspire ;

— *M. Chinaud* (p. 3650) : la majorité du groupe des indépendants votera le texte ;

— *M. Claudius-Petit* (p. 3651) : vote favorable mais sans allégresse ;

— *M. Fanton* (p. 3652) : vote favorable des députés UDR.

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 3652) :

Le projet protège la famille, atténue le recours à la notion de culpabilité et fait surgir celle de responsabilité.

ADOPTION par scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 3653) ; liste des votants (p. 3676, 3677).

DEUXIÈME LECTURE [24 juin 1975] (p. 4681).

ORATEURS : *MM. Donnez, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; Fanton, Alfonsi, Gerbet, Foyer, président de la commission des lois ; Besson.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Altération des facultés mentales (p. 4681) ; droits des époux divorcés en matière de pension de réversion (p. 4681).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (p. 4682) :

Article 229 du code civil : rejet de l'*amendement n° 5* de la commission qui tend à reconnaître cinq cas de divorce (p. 4682) ; adoption de l'article 229.

Article 230 du code civil : adoption de l'*amendement n° 7* de la commission interdisant le divorce par consentement mutuel au cours des six premiers mois de mariage ; adoption de l'article (p. 4682).

Article 231 du code civil : adoption de l'article et d'un *amendement* rédactionnel *n° 8* de la commission (p. 4683).

Article 232 du code civil : adoption dans la rédaction du Gouvernement de l'*amendement n° 9* de la commission qui tend à revenir au texte voté par l'Assemblée en première lecture ; adoption de l'article modifié (p. 4683).

Article 233 du code civil : adoption de l'*amendement n° 12* de la commission relatif à la relation de fait qui rend intolérable le maintien de la vie commune ; adoption de l'article 233 modifié (p. 4684).

Article 236 du code civil : adoption de l'article (p. 4684).

Après l'article 237 du code civil : réserve de l'*amendement n° 14* de la commission (p. 4684).

Article 238 du code civil : adoption de l'*amendement n° 2* de M. Alfonsi qui propose de revenir au texte voté par l'Assemblée et de retenir la notion de préjudice.

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 4685) :

S'oppose à l'amendement car il juge inopportun de lier le divorce pour maladie mentale et la séparation de fait.

Les *amendements nos 15* et *16* de la commission deviennent sans objet.

L'*amendement n° 14* précédemment réservé après l'article 237 devient sans objet (p. 4686).

Adoption de l'article 238 dans la rédaction votée par l'Assemblée nationale en première lecture (p. 4686).

Articles 240, 242, 245, 246-1 et 247 du code civil : adoption (p. 4686, 4687).

Article 251 du code civil : adoption de l'*amendement n° 19* de la commission supprimant la référence au juge en cas de nouvelle conciliation ; adoption de l'article 251 modifié (p. 4687).

Article 252 du code civil : adoption (p. 4687).

Article 252-1 du code civil : adoption de l'*amendement n° 21* de la commission tendant à la suppression du dernier alinéa relatif à l'intervention du juge pendant la suspension de la procédure ; adoption de l'article 252-1 modifié (p. 4688).

Article 252-2 du code civil : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 22* de la commission ; l'article 252-2 est en conséquence supprimé (p. 4688).

Articles 253 A, 253, 255 du code civil : sont adoptés (p. 4688).

Article 257-1 du code civil : adoption de l'*amendement n° 23* de la commission qui tend à reprendre le texte adopté en première lecture, le Sénat ayant supprimé cet article.

M. Lecanuet, garde des sceaux : s'oppose au maintien indéfini des mesures transitoires (p. 4688).

Adoption de l'article 257-1 rétabli (p. 4689).

Article 259 du code civil : adoption (p. 4689).

Article 263 du code civil : adoption de l'*amendement n° 24* modifié sur intervention du Gouvernement relatif au remariage entre eux des époux précédemment divorcés ; adoption de l'article 263 modifié (p. 4689).

Article 264 du code civil : adoption de l'*amendement n° 25* de la commission permettant à la femme de conserver le nom du mari en cas de divorce aux torts exclusifs de ce dernier ; adoption de l'article 264 modifié (p. 4689).

Article 267 du code civil : adoption de l'article modifié par l'*amendement n° 26* de la commission portant harmonisation du texte (p. 4690).

Article 269 du code civil : adoption de l'*amendement n° 28* de la commission supprimant la possibilité d'accord entre époux pour la répartition des donations et avantages ; adoption de l'article modifié (p. 4690).

Article 275 du code civil : adoption de l'*amendement n° 29* de la commission précisant le rôle du juge quant à la constitution du capital ; adoption de l'article 275 modifié (p. 4690).

Article 285-1 du code civil : adoption des *amendements n°s 30* et *31* de la commission et *43* de M. Foyer relatifs au sort du bail-dotation ; adoption de l'article 285-1 modifié (p. 4691).

Article 289 du code civil : adoption de l'article modifié par un *amendement* de forme *n° 32* de la commission (p. 4691).

Après l'article 289 : retrait d'un *amendement n° 4* de M. Alfonsi et d'un *amendement n° 33* de la commission relatifs à la collaboration effective des parents pour l'éducation et l'entretien des enfants (p. 4691).

Article 291 du code civil : adoption de l'*amendement n° 34* de la commission visant à harmoniser le texte de l'article avec celui de l'article 289 ; adoption de l'article modifié (p. 4691).

Article 293 du code civil : adoption (p. 4691).

Article 294 du code civil : adoption, malgré l'opposition du garde des sceaux, de l'*amendement n° 35* de suppression de la commission ; l'article 294 est supprimé (p. 4693).

Article 294-1 du code civil : adoption d'un *amendement* de suppression *n° 36* de la commission lié au vote précédent ; l'article 294-1 est supprimé (p. 4693).

Article 295 du code civil : adoption de l'*amendement n° 37* de la commission proposant une rédaction transactionnelle ; adoption de l'article 295 modifié (p. 4693).

Article 297 du code civil : supprimé par le Sénat.

Articles 298, 304 du code civil : adoption (p. 4693).

Article 310-2 du code civil : adoption de l'*amendement n° 38* de suppression de la commission ; l'article 310-2 du code civil est supprimé (p. 4693).

Adoption de l'article 1er du projet de loi modifié (p. 4693).

ART. 2 : adoption (p. 4693).

ART. 4 *bis* : adoption de l'article modifié par un *amendement n° 39* de la commission de pure forme (p. 4694).

ART. 6 : adoption de l'*amendement n° 40* de la commission relatif à la suspension d'effet des conventions entre époux jusqu'au prononcé du divorce ; adoption de l'article 6 modifié (p. 4694).

ART. 7 *bis* :

Article 351-2 du code de la sécurité sociale : adoption de l'*amendement n° 41* de la commission supprimant les conditions posées en matière de pensions de réversion (p. 4695).

Intervention de M. Lecanuet, garde des sceaux :

S'oppose à l'*amendement n° 41* prévoyant un partage de la pension de réversion au prorata de la durée respective de chaque mariage ; adoption de l'*amendement n° 42* de la commission modifié par un *amendement* de M. Besson précisant l'obligation de non-remariage (p. 4696) ; le texte proposé pour l'article L 351-2 du code de la sécurité sociale, ainsi modifié, est adopté (p. 4696).

Article 1122-2 du code rural : adoption (p. 4696).

Adoption de l'article 7 *bis* du projet de loi (p. 4696).

ART. 7 *ter* A, 7 *ter*, et 7 *quater* : adoption (p. 4696).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4696).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE :

DISCUSSION [30 juin 1975] (p. 5073).

ORATEURS : *MM. Donnez, rapporteur de la commission mixte paritaire ; Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Altération des facultés mentales (p. 5073) ; mesures provisoires ; port du nom du mari.

Intervention de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 5073) :

Demande à l'Assemblée de voter le texte de la commission mixte paritaire, se félicitant en particulier de la rédaction des articles 257-1 et 294 du code civil.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 5074).

Voir aussi EXPLOITANTS AGRICOLES 13 ; FEMME (CONDITION DE LA) 6 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Justice ; PENSIONS ALIMENTAIRES 2 ; SÉPARATION DE CORPS 1.

— **Femmes divorcées à leur profit.** — *Voir* PENSIONS DE RETRAITE [5 décembre 1974] (p. 7453).

— **Pensions alimentaires des personnes divorcées.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 264.

— **Pension de réversion des femmes divorcées.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 31.

DJIBOUTI

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Affaires étrangères ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 227.

DOCKER

Voir TRAVAIL (DURÉE DU) 2.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

— **Accès du public aux** —. *Voir* LIBERTÉS PUBLIQUES 6.

— **Commission chargée de favoriser la communication au public des** —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

DOMAINE PRIVÉ DE L'ÉTAT

— **Pêche dans les eaux du** —. *Voir* PÊCHE 6.

DOMAINE PUBLIC MARITIME

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 203** TENDANT A ÉTENDRE AUX DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER LES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 63-1178 DU 28 NOVEMBRE 1963, RELATIVE AU DOMAINE PUBLIC MARITIME, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par M. Fontaine (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1149** SUR LA PROTECTION DU RIVAGE MARITIME, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par M. Mesmin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROJET DE LOI **n° 1169** RELATIF A LA PROSPECTION, A LA RECHERCHE ET A L'EXPLOITATION DES SUBSTANCES MINÉRALES NON VISÉES A L'ARTICLE 2 DU CODE MINIER ET CONTENUES DANS LES FONDS MARINS DU DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN, présenté à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 16 avril 1975 par M. Chauvel, n° 1552 ; adoption le 22 mai 1975. — Projet de loi n° 271.

Transmis au Sénat le 23 mai 1975, n° 323 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des affaires économiques et du plan) ; rapport le 12 juin 1975 par M. Jean-François Pintat, n° 381 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 24 juin 1975. — Projet de loi n° 154 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 25 juin 1975 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1802 ; rapport le 14 avril 1976 par M. Chauvel, n° 2186 ; adoption définitive le 29 juin 1976 ; projet de loi n° 528.

Loi n° 76-646 du 17 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1976 (p. 4276).

PREMIÈRE LECTURE [22 mai 1975] (p. 3008).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Fouchier, président de la commission de la production et des échanges, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, Alain Bonnet.*

La publication du rapport de M. Chauvel, au nom de la commission de la production et des échanges (p. 3008, 3009) ; régime juridique des substances minérales situées dans les fonds de la mer territoriale dont l'étendue a été portée, par la loi du 24 décembre 1971, de 3 à 12 milles ; moyens de contrôle donnés au CNEXO et à l'ISTPM.

Intervention de M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche :

Le projet vise à instituer sur les fonds de la mer territoriale, pour les substances de carrières, le même régime que sur le plateau continental en tenant compte du caractère domanial des fonds ; double autorisation : minière et domaniale.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (soumission au régime du code minier) : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission de la production (procédure d'instruction des demandes fixée par décret en Conseil d'Etat) (p. 3009) ; adoption de l'article modifié (p. 3009).

ART. 2 (retrait ou réduction de l'autorisation domaniale) : retrait de l'*amendement n° 3* de la commission (sans indemnité) (p. 3009) ; adoption de l'article (p. 3010).

ART. 3 (redevance domaniale) : adoption (p. 3010).

ART. 4 (transports sous pavillon français) : adoption (p. 3010).

ART. 5 (constatation des infractions) : adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (peines prévues au code minier) (p. 3010) ; adoption de l'article modifié (p. 3010).

ART. 6 (pouvoirs de contrôle du CNEXO) : adoption (p. 3010).

ART. 7 (exclusion du champ d'application de la loi des petites exploitations à des fins de service public) : adoption (p. 3010).

ART. 8 (demande d'autorisation dans les douze mois pour les exploitations actuelles) : adoption (p. 3011).

Après l'ART. 8 : retrait de l'*amendement n° 5* de la commission (exclusion des entreprises exploitant des sables et graviers du bénéfice de la provision pour reconstitution de gisement) ; assurances du ministre (p. 3011).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3011).

DEUXIÈME LECTURE [29 juin 1976] (p. 4899).

ORATEURS : *M. Fouchier, président de la commission de la production et des échanges, suppléant M. Chauvel, rapporteur, M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les modifications apportées par le Sénat (p. 4899).

EXAMEN DES ARTICLES [29 juin 1976] (p. 4899).

ART. 1er : adoption (p. 4899).

ART. 5 : retrait de l'*amendement n° 1* de la commission (constatation des infractions aux dispositions de la loi par les officiers d'administration des affaires maritimes) (p. 4900) ; l'article 5 est adopté (p. 4900).

ART. 7 : adoption (p. 4900).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4900).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 1523** RELATIVE A LA PROTECTION DES RIVAGES DE LA MER, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir CODE DU DOMAINE DE L'ÉTAT ; CONSTRUCTION D'UNE MARINA A BORMES-LES-MIMOSAS ; MER ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 176.

DOMICILE

Voir INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES 1.

DONS ET LEGS

Voir BIENFAISANCE ; FONDATION 1.

— **en faveur du musée d'art moderne.** — *Voir* CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Imprimerie nationale [4 novembre 1974] (p. 5764, 5765).

— **consentis au profit des Etats français et italien.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 164.

DOPAGE

— **des coureurs cyclistes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 956.

DORDOGNE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6, 7 novembre 1973] (p. 5324).

DOSSIER SCOLAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Education.

DOUAI

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Imprimerie nationale (p. 4922).

DOUANES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Economie et finances ; services financiers ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1975, 8 (art. 9).

— **Assistance douanière avec le Tchad.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 150.

— **Dédouanement de produits pétroliers.** — *Voir* IMPÔTS 2, article 5.

— **Poursuites en matière fiscale et douanière.** — *Voir* FISCALITÉ 2.

— **Régime fiscal et douanier applicable aux dépôts spéciaux de produits pétroliers.** — *Voir* IMPÔTS 2, article 4.

— **Validation des codes douaniers des TOM.** — *Voir* IMPÔTS 2, article 22.

DRAGUIGNAN

— **Transfert de la préfecture du Var à Toulon.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 165 et 318.

— **Incidents de** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 77.

— **Incarcération d'un sous-officier.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 328.

DROGUE

Voir STUPÉFIANTS.

DROIT D'ASILE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Justice [31 octobre 1973] (p. 5122) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Intérieur [19 novembre 1974] (p. 6724).

— **Respect du** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1352.

DROIT DE CONSOMMATION

Voir TABACS 1.

DROIT DE LICENCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, article 64.

DROIT DE PRÉEMPTION

Voir URBANISME 10 et 12.

— **en faveur des exploitants agricoles.** — *Voir* EXPLOITATIONS AGRICOLES 8.

— **au profit des SAFER.** — *Voir* SAFER 3.

DROIT DE RÉPONSE

Voir RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION 8.

DROITS D'AUTEUR

— **Publication par un éditeur du rapport d'une commission d'enquête parlementaire [sociétés pétrolières].** — *Voir* RAPPEL AU RÈGLEMENT DE MM. FANTON, TERRENOIRE [4 décembre 1974] (p. 7380).

DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 14 ; JUSTICE 2.

I. — **Applicables aux sociétés :**

Voir GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES 1.

— **Applicables aux PME.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (première partie), article 9.

— **Applicables aux sociétés nouvelles.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (première partie), article 10.

— **Cessions de droits sociaux.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (première partie) (p. 4756, 4757) ; COMMISSION MIXTE PARITAIRE [18 décembre 1973] (p. 7111, 7133, 7134).

II. — **Droits de succession et de donation :**

— **Entre collatéraux.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 243.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1977 (première partie), après l'article 1er.

— **Mutation à titre gratuit.** — *Voir* AIDE SOCIALE 1 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 9 ; IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS 1 (remplacement emprunt Pinay) ; LOI DE FINANCES POUR 1974, discussion générale (p. 4672, 4685, 4713, 4724) (première partie) (p. 4760 à 4762, 4773 à 4776) (Suppression de l'exonération en faveur des constructions nouvelles et des actions des sociétés immobilières d'investissement) ; commission mixte paritaire [18 décembre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1975, discussion générale (p. 5310, 5317).

III. — **Droits de mutation :**

Voir COMMERCE ET ARTISANAT 6 (p. 3964, 3968, 3979, 3986, 4038, 4039, 4052, 4053, après l'article 12) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (première partie) (p. 4791) (deuxième partie).

— **à titre gratuit.** — *Voir* FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (première partie), article 12.

DROITS DE L'HOMME

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 380** TENDANT A MODIFIER LA LOI n° 76-6 DU 3 JANVIER 1973 INSTITUANT UN MÉDIATEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Duhamel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir discussion à DROITS DE L'HOMME 4.

2. — PROJET DE LOI ORGANIQUE **n° 497** CONCERNANT L'EXERCICE DES FONCTIONS DE MÉDIATEUR, présenté au Sénat le 8 décembre 1972 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 115 (année 1972-1973) ; rapport le 7 juin 1973 par M. Schiélé, n° 298 (année 1972-1973) ; adoption le 14 juin 1973. — Projet de loi n° 115 (année 1972-1973).

Transmis à l'Assemblée nationale le 15 juin 1973 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 20 juin 1973 par M. Gerbet, n° 507.

ADOPTION définitive le 21 juin 1973. — Projet de loi n° 20.

Loi n° 73-637 du 11 juillet 1973, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1973 (p. 7531).

Décision du Conseil constitutionnel du 5 juillet 1973 (*J.O.* du 10 juillet 1973).

DISCUSSION [21 juin 1973] (p. 2369).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, Fanton.*

Portée exacte de ce texte ; éventualité de l'élection du médiateur à la présidence de la République ; inéligibilité du médiateur à l'Assemblée nationale et au Sénat (p. 2369, 2370).

ART. UNIQUE : *article LO 130-1* (le médiateur est inéligible dans toutes les circonscriptions).

ADOPTION de l'article unique du projet de loi organique (p. 2370).

3. — PROPOSITION DE LOI n° **1540** TENDANT A ÉTENDRE A CERTAINES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ LA POSSIBILITÉ DE SAISIR LE MÉDIATEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. Maujoüan du Gasset (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir discussion à DROITS DE L'HOMME 4.

4. — PROPOSITION DE LOI TENDANT A COMPLÉTER LA LOI n° 73-6 DU 3 JANVIER 1973 INSTITUANT UN MÉDIATEUR, présentée au Sénat le 20 décembre 1973 par M. Pierre Schiélé (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 118 (année 1973-1974) ; rapport le 6 mai 1975 par M. Pierre Schiélé, n° 281 (année 1974-1975) ; adoption le 2 octobre 1975. — Proposition de loi n° 1 (année 1975-1976).

Transmise à l'Assemblée nationale le 3 octobre 1975 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1892 ; rapport le 6 mai 1976 par M. Gerbet, n° 2273.

ADOPTION le 2 décembre 1976. — Proposition de loi n° 578.

Transmise au Sénat le 3 décembre 1976 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 105 (année 1976-1977 ; rapport le 8 décembre 1976 par M. Pierre Schiélé, n° 119 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 15 décembre 1976. — Proposition de loi n° 40 (année 1976-1977).

Transmise à l'Assemblée nationale le 16 décembre 1976 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2701 ; rapport le 17 décembre 1976 par M. Gerbet, n° 2715.

ADOPTION définitive le 17 décembre 1976. — Proposition de loi n° 614.

Loi n° 76-1211 du 24 décembre 1976, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1976 (p. 7493).

Voir aussi Discussion commune avec DROITS DE L'HOMME 4, 1 et 3.

PREMIÈRE LECTURE [2 décembre 1976] (p. 8902).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

L'institution du médiateur (p. 8902) ; sa saisine ; la suspension temporaire des délais de recours ; l'instauration d'un pouvoir d'injonction vis-à-vis de l'administration ; la réponse aux questions et aux convocations éventuelles du médiateur (p. 8903).

Intervention de M. Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice :

La modification de la loi du 3 janvier 1973 ; l'opposition du Gouvernement à toute interférence entre une réclamation et une instance contentieuse ; le pouvoir d'injonction à l'égard de l'administration.

EXAMEN DES ARTICLES [2 décembre 1976] (p. 8903).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur, Guichard, ministre d'Etat, Claudius-Petit, Bernard Marie, Ginoux, Noal, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Peretti.*

ART. 1er : *article 5 de la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973* (caractère individuel d'une réclamation présentée au nom d'une personne morale et conditions de transmission des pétitions par les présidents du Sénat ou de l'Assemblée nationale au médiateur) (p. 8903) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 8903) ; réserve de l'*amendement n° 2* de la commission (p. 8904) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (saisine par les membres du Parlement de leur propre chef) (p. 8904) ; réserve de l'article 1er (p. 8904).

Après l'ART. 1er : rejet de l'*amendement n° 4* de la commission (interruption pendant six mois des délais de recours administratif et contentieux en cas de réclamation) (p. 8906).

ART. 1er (suite) : retrait de l'*amendement n° 2* de la commission (envoi des réclamations aux députés et aux sénateurs par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et modalités de transmission de ces réclamations) (p. 8906) ; l'article 1er est adopté (p. 8906).

ART. 2 : *article 8 de la loi du 3 janvier 1973* (inapplication des dispositions de l'article aux agents après la cessation de leurs fonctions) : adoption (p. 8906).

ART. 3 : *article 9 de la loi du 3 janvier 1973* (faculté offerte au médiateur de recommander à l'administration des solutions en « équité ») (p. 8900) : adoption des *amendements n°s 5 et 6* de la commission (modification de pure forme) (p. 8907) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (modification des modalités de publication des recommandations du médiateur) (p. 8907); l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 8907).

ART. 4 : *article 11 de la loi du 3 janvier 1973* (pouvoir de recommandation du médiateur à l'organisme mis en cause dans une procédure juridictionnelle) (p. 8907) : adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 8907) ; rejet de l'*amendement n° 9* du Gouvernement (substitution du mot « recommandation » à celui d'« injonction ») (p. 8907) ; l'article 4 est adopté (p. 8908).

ART. 5 : *article 12 de la loi du 3 janvier 1973* (obligation aux ministres d'enjoindre à leurs agents de répondre aux questions et convocations éventuelles du médiateur et de veiller à ce que ces injonctions soient suivies d'effet) (p. 8908) : adoption de l'*amendement n° 10* du Gouvernement (substitution du mot « autorisation » à celui d'« injonction ») (p. 8908) ; l'article 5 est adopté (p. 8908).

ART. 6 : *article 14 de la loi du 3 janvier 1973* (sanctions applicables en cas de publication du nom du médiateur dans tout document de propagande ou de publicité) (p. 8908) : adoption (p. 8908).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Chandernagor : les conceptions de l'opposition sur le médiateur (p. 8908) ; la modestie des réformes proposées ; les pouvoirs du médiateur ; le renforcement de l'indépendance et des pouvoirs du médiateur (p. 8909).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 8909).

DEUXIÈME LECTURE [17 décembre 1976] (p. 9644).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les rapports entre les agents, les corps de contrôle et le médiateur (p. 9644).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 5 (p. 9644) : adoption.

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 9644).

Voir CONSEIL CONSTITUTIONNEL 1 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 145 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1381.

— **Ratification de la Convention européenne des** —. *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 7 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 13 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 15.

DROME

— **Réouverture de l'école de Truinas.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 589.

DUMPING

Voir COMMERCE ET ARTISANAT 5.

DUNKERQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Développement industriel et scientifique [6 novembre 1973] (p. 5194), Aménagement du territoire, équipement et urbanisme [14 novembre 1973] (p. 5718).

— **Conflit au port de** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1059 et 1158.

— **Grève des dockers au port de** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1067.

— **Non-implantation à — d'une usine chimique britannique.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1154.

E

EAU

1. — PROJET DE LOI **n° 190** RELATIF AU RÉGIME DES EAUX DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA GUADELOUPE, DE LA GUYANE, DE LA MARTINIQUE ET DE LA RÉUNION.

Pour l'adoption en première lecture : *Voir* TABLE MATIÈRES, 4e législature, EAU 4.

Sénat : renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, n° 180 (année 1972-1973) ; rapport le 10 avril 1973 par M. Philippe de Bourgoing, n° 248 (année 1972-1973) ; adoption avec modifications le 12 avril 1973. — Projet de loi n° 96 (année 1972-1973).

Transmis à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 (renvoyé à la commission des lois), n° 190 ; rapport le 5 juin 1973 par M. Sablé, n° 440, adoption définitive le 14 juin 1973. — Projet de loi n° 17.

Loi n° 73-550 du 28 juin 1973, publiée au *J.O.* du 29 juin 1973 (p. 6955).

DEUXIÈME LECTURE [14 juin 1973] (p. 2157).

ORATEURS : *MM. Sablé, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer.*

Modification de l'article L 90 du code du domaine de l'Etat.

ADOPTION de l'article 1er et de l'ensemble du projet de loi (p. 2157).

2. — PROJET DE LOI **n° 357** RELATIF A LA DÉFENSE CONTRE LES EAUX, présenté au Sénat le 20 décembre 1972 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 236 (année 1972-1973) ; rapport le 15 mai 1973 par M. Philippe de Bourgoing, n° 270 (année 1972-1973) ; adoption le 17 mai 1973. — Projet de loi n° 105 (année 1972-1973).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 mai 1973 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 357; rapport le 7 juin 1973 par M. Charles Bignon, n° 454 ; adoption avec modifications le 14 juin 1973. — Projet de loi n° 15.

Transmis au Sénat le 19 juin 1973 (renvoyé à la commission des lois), n° 311 (année 1972-1973) ; rapport le 19 juin 1973 par M. Philippe de Bourgoing, n° 316 (année 1972-1973) ; adoption avec modifications le 21 juin 1973. — Projet de loi n° 119 (année 1972-1973).

Transmis à l'Assemblée nationale le 22 juin 1973 (renvoyé à la commission des lois), n° 530 ; rapport le 28 juin 1973 par M. Charles Bignon, n° 544 ; adoption définitive le 28 juin 1973. — Projet de loi n° 37.

Loi n° 73-624 du 10 juillet 1973, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1973 (p. 7485).

PREMIÈRE LECTURE.

DISCUSSION GÉNÉRALE [14 juin 1973] (p. 2148) :

ORATEURS : *MM. Charles Bignon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration*

générale de la République, Paquet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme.

Nécessité d'une défense nationale contre les eaux (p. 2148) ; demande d'une augmentation de l'aide de l'Etat (p. 2148) ; proposition de loi de M. Charles Bignon (comité de défense contre la mer) (p. 2148) ; texte visant à faciliter les groupements et à donner plus de possibilités aux collectivités locales (p. 2149).

Intervention de M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme (p. 2149) :

Législation actuelle ; son engagement de tenir compte de la proposition de loi de M. Charles Bignon, notamment en ce qui concerne les agences de défense contre la mer ; texte adopté par le Sénat (p. 2149).

REPRISE DE LA DISCUSSION :

Coût des travaux de défense contre les eaux (p. 2150) ; exemple du bassin d'Arcachon (p. 2150) ; problème de la répartition de ces dépenses (p. 2150) ; amendement déclaré irrecevable prévoyant que les travaux d'intérêt national seraient pris en charge par l'Etat (p. 2150); droit de recours des intéressés contre l'arrêté (p. 2150, 2151).

DISCUSSION DES ARTICLES :

Avant l'ART. 1er : réserve d'un *amendement* de la commission des lois ; désir du Gouvernement que soient également réservés les autres *amendements* de forme jusqu'à la discussion de l'*amendement* de suppression de l'article 5 *bis*, afin d'éviter, le cas échéant, une navette avec le Sénat (p. 2151) (voir *suite*, p. 2155).

ART. 1er : *titre Ier* (travaux entrepris par les départements et les communes ainsi que par leurs groupements et les syndicats mixtes) (p. 2151) : charge financière pour les communes et les départements (exemple du département des Bouches-du-Rhône) ; problème des responsabilités (exemple des risques d'inondations consécutifs aux travaux de la rocade reliant l'autoroute future B 52 Aubagne-Toulon) ; *amendement* de M. Garcin (responsabilité de la personne publique pour le compte de laquelle l'ouvrage est réalisé) ; inutilité de cet *amendement* étant donné la jurisprudence des tribunaux administratifs ; évocation de la lenteur de ces juridictions ; l'*amendement*, accepté par la commission et repoussé par le Gouvernement, est adopté ; opération du bassin d'Arcachon (p. 2151 à 2154) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2154).

ART. 2 (arrêté définissant les travaux et la répartition des dépenses) : adoption de l'article (p. 2154).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 3 : adoption d'un *amendement* de forme de la commission et de l'article, ainsi modifié (p. 2154).

ART. 4 (constitution d'office d'une association) : *amendement* de la commission (entretien et exploitation assurés par le maître de l'ouvrage jusqu'à la constitution de l'association) ; adoption de l'*amendement* et de l'article, ainsi complété (p. 2154).

ART. 5 : adoption (p. 2154).

ART. 5 *bis* : *amendement* de la commission, de suppression de cet article ajouté par le Sénat et concernant les baux ruraux ; adoption de l'amendement ; en conséquence, l'article 5 *bis* est supprimé (p. 2155).

Avant l'ART. 1er (*suite*) : adoption d'un *amendement* de la commission (suppression de l'intitulé du titre 1er et du titre II).

ART. 6 : adoption d'un *amendement* de forme de la commission et de l'article, ainsi modifié (p. 2155).

ART. 7 : adoption (p. 2155).

ART. 8 : adoption d'un *amendement* de la commission, de suppression de cet article, conséquence de la suppression de l'article 5 *bis* ; en conséquence, l'article 8 est supprimé (p. 2155, 2156).

ART. 9 (mise à jour des articles 327 et 329 du code d'administration communale) : adoption (p. 2156).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Hamel* : barrage de Vaugris sur le Rhône (p. 2156).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2156).

DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1973] (p. 2625).

ORATEURS : *MM. Charles Bignon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Aimé Paquet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, Garcin.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Rejet par le Sénat de la disposition introduite à l'initiative de M. Garcin ; souhait d'une codification législative générale des droits et de la responsabilité de la puissance publique (p. 2625).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : *amendement* de M. Garcin tendant à faire supporter la charge des travaux de protection contre les eaux rendus nécessaires par la réalisation d'un travail ou d'un ouvrage public par la personne publique pour le compte de laquelle ce travail ou cet ouvrage est réalisé (p. 2625) ; rejet de l'*amendement* repoussé par la commission et le Gouvernement (p. 2626) ; adoption de l'article.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2626).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1448** TENDANT A LA NATIONALISATION DE L'EAU POTABLE ET A LA CRÉATION D'UNE « RÉGIE FRANÇAISE DES EAUX », présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par M. Berthouin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 2535** VISANT A COMPLÉTER LA LOI N° 64-1245 DU 16 DÉCEMBRE 1964 RELATIVE AU RÉGIME ET A LA RÉPARTITION DES EAUX ET A LA LUTTE CONTRE LEUR POLLUTION, présentée à l'Assemblée nationale le 13 octobre 1976 par M. Jacques Blanc et M. Couderc (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 2544** TENDANT A PROMOUVOIR UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'EAU, UN AMÉNAGEMENT RATIONNEL DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, UN DÉVELOPPEMENT DES RECHERCHES ET ÉTUDES EN MATIÈRE D'EAU ET DE MÉTÉOROLOGIE ET LA LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'EAU ET DE SA POLLUTION PAR L'INDUSTRIE, présentée à l'Assemblée nationale le 13 octobre 1976 par M. Juquin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 2584** RELATIVE A LA POLICE DES EAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1976 par M. Cointat (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 2788** TENDANT A PROMOUVOIR UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR LA MAITRISE DES PHÉNOMÈNES DE POLLUTION DES EAUX DANS LE BASSIN PARISIEN PAR UN CONTROLE PLUS STRICT DES SOURCES MÊMES DE CETTE POLLUTION, UNE PROGRAMMATION SUR CINQ ANS VISANT A RÉDUIRE DE 80 % LES REJETS POLLUANTS DÉVERSÉS DANS LE BASSIN, PAR UNE NOUVELLE DÉFINITION DES REDEVANCES A PERCEVOIR AUPRÈS DES UTILISATEURS D'EAU DU BASSIN, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Paul Laurent et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 2942** TENDANT A COMPLÉTER LA LOI n° 64-1245 DU 16 DÉCEMBRE 1964 RELATIVE AU RÉGIME ET A LA RÉPARTITION DES EAUX ET A LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION, présentée à l'Assemblée nationale le 1er juin 1977 par M. Julia (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 2985** TENDANT A RÉGLEMENTER LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE RÉCUPÉRÉE, présentée à l'Assemblée nationale le 15 juin 1977 par M. Weisenhorn et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 3319** RELATIVE A LA PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. Forens (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi ADDUCTIONS D'EAU ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Culture et environnement : II. — Environnement.

— **Alimentation en — par barrages-réservoirs.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 131.

— **Alimentation en — de la région parisienne.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 463.

— **Alimentation en — potable de l'île d'Yeu.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 347.

— **Eau chaude.** — *Voir* ENERGIE 4.

— **Approvisionnement en —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 879.

— **Droit d'accès dans les — communautaires.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1301.

— **Eaux minérales.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974, commission mixte paritaire [18 décembre 1973] (p. 7112, 7114) ; LOI DE FINANCES POUR 1977, 6, commission mixte paritaire.

— **Prix de l'— (modalités de blocage et de plafonnement du).** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 10, discussion générale et article 9 ; PRIX 3.

— **Problèmes de l'—.** *Voir* RAPPORTS D'INFORMATION 38.

— **Question au Gouvernement relative aux réseaux d'— chaude.** — *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 653.

— **Usage des nappes d' — souterraines.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 272.

EBOUÉ (Eugénie)

1. — PROPOSITION DE LOI n° **1142** TENDANT AU TRANSFERT AU PANTHÉON DES CENDRES DE Mme EUGÉNIE EBOUÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par M. Pierre Bas (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche ; Fonction publique ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 815 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 521.

— **Concours de l'—.** *Voir* INFORMATIQUE 4.

ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Justice [17 novembre 1975] (p. 8465, 8483) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (n° 3120) (deuxième partie), Justice et débat préparatoire à l'examen des crédits de la justice à la séance publique ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 670.

— **Concours à l'—.** *Voir* INFORMATIQUE 4.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE MULHOUSE

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 9 et 10.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES INDUSTRIES TEXTILES DE MULHOUSE

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 10.

ÉCOLES

Voir ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.

ÉCOLES NORMALES

— **Concours d'entrée en 1re année d'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 852.

— **Concours d'entrée à l'école normale d'Eure-et-Loir.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 469.

— **Transfert à Lyon de l'école normale supérieure de Saint-Cloud.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 569.

ÉCOLOGIE

Voir ENVIRONNEMENT ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Environnement (p. 5640, 5642, 5648, 5649, 5653, 5657, 5658) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 163.

ÉCONOMIE ET FINANCES

— **Dégradation de l'économie dans la région de Valenciennes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1130.

ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 906** TENDANT A PRÉVENIR ET A RÉPRIMER LA VIOLATION DU SECRET DES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973, par M. Daillet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1777** TENDANT A METTRE FIN A L'AGRESSION CONTRE LES LIBERTÉS QUE CONSTITUENT LES ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES, présentée à l'Assemblée nationale le 19 juin 1975 par M. Juquin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi AMNISTIE 8 ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE 7 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 10 (p. 2499, 2520) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Justice [31 octobre 1973] (p. 5122), Intérieur et rapatriés [19 novembre 1973] (p. 6032 à 6035) ; Commission mixte paritaire [18 décembre 1973] (p. 7123, 7124) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 492, 501, 532 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 45, 46 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 147.

— **Affaire du « Canard Enchaîné ».** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 93, 94 ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE 7 [14 décembre 1973] (p. 7054, 7057, 7060 à 7062) ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 172, 176, 177, 188, 201.

— **Ecoutes et surveillance dans une ambassade de France.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Affaires étrangères (p. 5588).

ÉCRIVAINS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1085** PORTANT ORGANISATION ET STATUT DES GENS DE LETTRES ET DES CRÉATEURS LITTÉRAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Destremau (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi ARTISTES 2 ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Culture, LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 1 ; PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 7 à 12.

ÉDIFICES DU CULTE

Voir URBANISME 10 (article 2).

ÉDITEURS

Voir ARTISTES 2.

ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

— **Revendications des élèves.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 661.

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Voir CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU [3 décembre 1974] (p. 7300).

ÉDUCATION NATIONALE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 736** PORTANT CRÉATION DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE DÉMOCRATIQUE ET MODERNE, présentée à l'Assemblée nationale le 31 octobre 1973 par M. Juquin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROJET DE LOI **n° 2019** RELATIF A LA SITUATION DE CERTAINS PERSONNELS RELEVANT DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, présenté à l'Assemblée nationale le 2 décembre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 10 décembre 1975 par M. Buron, n° 2048 ; adoption le 14 mai 1976. — Projet de loi n° 479.

PREMIÈRE LECTURE [14 mai 1976] (p. 3092).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Buron, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Haby, ministre de l'éducation.*

Le statut des agents auxiliaires andorrans utilisé par les services postaux français en Andorre ; compléter la loi du 3 janvier 1972 en vue de faire bénéficier aux personnels non

enseignant des prérogatives des personnels enseignants ou appartenant aux PTT.

Intervention de M. René Haby, ministre de l'éducation :

Offrir aux agents non enseignants de citoyenneté andoranne la possibilité d'être titularisés dans un corps de fonctionnaires français (p. 3092) ; les précisions apportées par le Conseil d'Etat à la rédaction du projet de loi ; le nombre limité des personnes concernées (p. 3093).

DISCUSSION DES ARTICLES [14 mai 1976] (p. 3093).

ORATEURS : *MM. Buron rapporteur, Haby, ministre.*

ART. UNIQUE (conditions et modalités de titularisation dans un des corps de personnels non enseignants de l'éducation nationale, des agents auxiliaires de citoyenneté andorranne) : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (loi n° 72-2 du 3 janvier 1972 : application du statut général des fonctionnaires aux citoyens andorrans) (p. 3093) ; le texte de l'*amendement n° 1* devient l'article unique (p. 3093).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission : nouvelle rédaction du titre : projet de loi modifiant l'article 4 de la loi n° 72-2 du 3 janvier 1972 relative à la situation de différents personnels relevant du ministre de l'éducation (p. 3093).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 et 16 ; ENSEIGNEMENT ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 108 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 690.

— **Aménagement de la semaine scolaire (chauffage).** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 224.

— **Application de la loi Roustan.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 561.

— **Application de la réforme de l'éducation.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1345.

— **Budget de l'—.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie).

— **Circulaire aux enseignants de la Corrèze.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 945 et 950.

— **Dégradation du service public d'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 949.

— **Ecole et éducation.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1109.

— **Elèves français d'écoles belges.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1031.

— **Réforme du système éducatif.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 368.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 732** PORTANT RÉFORME DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT, présentée à l'Assemblée nationale le 31 octobre 1973 par M. Lavielle et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1849** POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1975 par M. Hage et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi ENSEIGNEMENT 4 ; PROGRAMMES ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Jeunesse et sports ; SPORTS 5 et 6.

— **à l'école.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 435.

— **Professorat d'—.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 239.

— **Rétablissement d'un poste de professeur d'— au lycée Faidherbe de Lille.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 890.

— **Transfert du centre régional d'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 213 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Jeunesse et sports [31 octobre 1974] (p. 5684 et suivantes).

— **Transfert de l'école normale supérieure d'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 213.

— **UER d'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1273.

ÉDUCATION SEXUELLE

Voir AVORTEMENT ; NAISSANCES (CONTROLE DES) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, 4, Santé publique et action sociale [29 octobre 1974] (p. 5537, 5562, 5572) ; PROGRAMMES.

ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Voir HANDICAPÉS 10 ; INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES 2.

ÉDUCATION SURVEILLÉE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Justice [14, 15 novembre 1974] (p. 6410, 6414, 6418) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Justice et débat préparatoire à l'examen des crédits de la justice à la séance publique.

ÉGLISES

— **Protection des œuvres d'art dans les églises.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 11.

ÉGYPTE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 57, 153 et 170.

— **Rencontre de Jérusalem.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1319.

ÉLECTIONS

— **Annulations.** —

Annulation de l'élection de M. Mirtin (département des Landes, 1re circonscription) [6 juillet 1973] (*J.O.* du 7 juillet 1973, p. 7369, 7370) (*J.O.* du 17 juillet 1973, p. 7739).

Annulation de l'élection de M. Hélène (Guadeloupe, 1re circonscription) [26 octobre 1973] (p. 4878, 4944, 4945).

— **Législation.** —

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 19** PORTANT RÉFORME DE LA LOI ÉLECTORALE, ET NOTAMMENT DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 123 DU CODE ÉLECTORAL, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par MM. de Broglie et Icart (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir n° 31 (rapport).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 87** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE L 71 DU CODE ÉLECTORAL RELATIF AU VOTE PAR PROCURATION, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Pierre Bas (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE **n° 252** TENDANT A MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE ÉLECTORAL, DE FAÇON A PRÉVOIR LE REMPLACEMENT, PAR DES ÉLECTIONS PARTIELLES, DES MEMBRES DU PARLEMENT DONT LE SIÈGE DEVIENT VACANT.

Transmise à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 253** TENDANT A MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE ÉLECTORAL.

Transmise à l'Assemblée nationale le 2 mai 1973 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 289** TENDANT A INSÉRER DANS LE CODE ÉLECTORAL UN ARTICLE 7 *bis* AYANT POUR EFFET DE RAYER DES LISTES ÉLECTORALES TEMPORAIREMENT OU DÉFINITIVEMENT QUICONQUE, SANS MOTIF VALABLE, SE SERA ABSTENU DE PRENDRE PART A CERTAINS SCRUTINS ÉLECTORAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Nessler (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 314** TENDANT A MODIFIER LE CODE ÉLECTORAL EN VUE D'INSTITUER LE SCRUTIN MAJORITAIRE UNINOMINAL A UN TOUR, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Alain Terrenoire (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

7. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE **n° 349** PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE n° 58-1067 DU 7 NOVEMBRE 1958 RELATIVE AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL, présentée à l'Assemblée nationale le 15 mai 1973 par M. Guy Mollet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 378** TENDANT A ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET A RÉGLEMEN-

TER LA PROPAGANDE ÉLECTORALE, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Guy Mollet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 552** SUPPRIMANT LE RATTACHEMENT DU COLLÈGE ÉLECTORAL FRANÇAIS DES NOUVELLES-HÉBRIDES A LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par MM. Pidjot et Sanford (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

10. — PROPOSITION DE LOI **n° 559** TENDANT A RÉPRIMER L'AFFICHAGE ÉLECTORAL EN DEHORS DES EMPLACEMENTS SPÉCIAUX RÉSERVÉS A CET EFFET PENDANT LES CAMPAGNES ÉLECTORALES, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Icart (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

11. — PROPOSITION DE LOI **n° 571** TENDANT A COMPLÉTER LE CODE ÉLECTORAL EN VUE DE LA PRISE EN CONSIDÉRATION DES BULLETINS BLANCS DANS LE CALCUL DE LA MAJORITÉ ABSOLUE, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Rossi (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

12. — PROPOSITION DE LOI **n° 624** TENDANT A INSTITUER POUR LES ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE UN SCRUTIN UNINOMINAL A UN TOUR, AVEC RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DES SIÈGES DANS LE CADRE RÉGIONAL, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1973 par M. Abelin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

13. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE **n° 626** TENDANT A MODIFIER LES ARTICLES LO 119, LO 176, LO 177 ET LO 178 DU CODE ÉLECTORAL, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1973 par M. Abelin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

14. — PROPOSITION DE LOI **n° 696** RELATIVE A LA RADIATION D'OFFICE DES LISTES ÉLECTORALES DES ABSTENTIONNISTES D'HABITUDE, présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. Pierre Cornet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

15. — PROPOSITION DE LOI **n° 713** RELATIVE AU VOTE OBLIGATOIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. Médecin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

16. — PROPOSITION DE LOI **n° 715** TENDANT A METTRE FIN A CERTAINES PRATIQUES MENSONGÈRES UTILISÉES PENDANT LES CAMPAGNES ÉLECTORALES, présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. Médecin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

17. — PROPOSITION DE LOI **n° 735** TENDANT A INSTITUER LE VOTE EN SEMAINE POUR LES DIVERSES CATÉGORIES D'ÉLECTIONS, présentée à l'Assemblée nationale le 31 octobre 1973 par M. Médecin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

18. — PROPOSITION DE LOI **n° 788** TENDANT A ORGANISER LES ÉLECTIONS UN JOUR OUVRABLE, présentée à l'Assemblée nationale le 28 novembre 1973 par M. Neuwirth (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

19. — PROPOSITION DE LOI **n° 973** TENDANT A ÉTABLIR POUR LES ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE RÉGIONALE ET NATIONALE AVEC SCRUTIN INDIVIDUEL, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. François Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

20. — PROPOSITION DE LOI **n° 1093** TENDANT A ABROGER LES ARTICLES L 279 ET L 346 DU CODE ÉLECTORAL, AINSI QUE LE TABLEAU ANNEXÉ, FIXANT LE NOMBRE DE SÉNATEURS REPRÉSENTANT LES DÉPARTEMENTS ;

présentée au Sénat le 29 novembre 1973 par M. Henri Caillavet, (n° 54) (année 1973-1974) ; (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles ; rapport le 26 juin 1974 par M. Etienne Dailly, n° 246 (année 1973-1974) ; adoption le 26 juin 1974. — Proposition de loi n° 69 (année 1973-1974).

Transmise à l'Assemblée nationale le 27 juin 1974 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1093 ; rapport le 2 octobre 1974 par M. Raynal, n° 1185 ; adoption le 8 octobre 1974 sous le titre : « Proposition de loi tendant à modifier le tableau n° 6 annexé aux articles L 279 et L 346 du code électoral fixant le nombre de sénateurs représentant les départements ». — Proposition de loi n° 145.

Transmise au Sénat le 10 octobre 1974 (deuxième lecture) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 11 (année 1974-1975) ; rapport le 15 octobre 1974 par M. Etienne Dailly, n° 30 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 16 octobre 1974. — Proposition de loi n° 6 (année 1974-1975).

Transmise à l'Assemblée nationale le 27 juin 1974 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1242 ; rapport le 2 octobre 1974 par M. Raynal, n° 1250 ; adoption le 8 octobre 1974. — Proposition de loi n° 168.

Transmise au Sénat le 22 octobre 1974 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 54 (année 1974-1975) ; rapport le 2 avril 1976 par M. Etienne Dailly, n° 226 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 15 avril 1976 sous le titre : « Proposition de loi tendant à modifier le tableau n° 6 annexé à l'article L 279 du code électoral fixant le nombre des sénateurs représentants les départements ». — Proposition de loi n° 110 (année 1975-1976).

Transmise à l'Assemblée nationale le 15 avril 1976 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2192 ; rapport le 3 juin 1976 par M. Raynal, n° 2357 ; adoption définitive le 30 juin 1976. — Proposition de loi n° 537.

Loi n° 76-645 du 16 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1976 (p. 4276).

PREMIÈRE LECTURE [8 octobre 1974] (p. 4858).

ORATEURS : *MM. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Raynal, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles.*

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : établissement du tableau annexé aux articles L 279 et L 346 du code électoral ; *amendement n° 1* de M. Pierre Raynal ; adoption (p. 4858).

TITRE : amendement de M. Raynal « Proposition de loi tendant à modifier le tableau n° 6 annexé aux articles L 279 et L 346 du code électoral fixant le nombre de sénateurs représentant les départements » ; adoption de ce titre qui devient celui de la proposition de loi.

DEUXIÈME LECTURE [17 octobre 1974] (p. 5205).

ORATEURS : *MM. Raynal, président de la commission des lois constitutionnelles, Poudonson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique).*

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : adoption de l'*amendement n° 1* de M. Raynal, rapporteur, au nom de la commission, tendant à modifier le tableau n° 6 annexé aux articles L 279 et L 346 du code électoral ; adoption de l'*amendement n° 2* de M. Raynal, rapporteur, tendant à modifier le titre de la proposition de loi (p. 5205) ; adoption de l'article unique de la proposition de loi (p. 5205).

TROISIÈME LECTURE [30 juin 1976] (p. 4976).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : l'article unique de la proposition de loi est ADOPTÉ (p. 4976).

21. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE **n° 1094** TENDANT A MODIFIER LES ARTICLES LO 274 et LO 345 DU CODE ÉLECTORAL RELATIFS A L'ÉLECTION DES SÉNATEURS DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA MÉTROPOLE ET DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, présentée au Sénat le 29 novembre 1973 par M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 52 (année 1973-1974) ; rapport le 26 juin 1974 par M. Etienne Dailly, n° 243 (année 1973-1974) ; adoption le 26 juin 1974. — Proposition de loi organique n° 67 (année 1973-1974).

Transmise à l'Assemblée nationale le 27 juin 1974 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1094 ;

rapport le 2 octobre 1974 par M. Raynal, n° 1186 ; adoption le 8 octobre 1974. — Proposition de loi n° 144.

Transmise au Sénat le 10 octobre 1974 (deuxième lecture) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 10 (année 1974-1975) ; rapport le 15 octobre 1974 par M. Etienne Dailly, n° 29 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 16 octobre 1974. — Proposition de loi n° 5 (année 1974-1975).

Transmise à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1974 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 1241 ; rapport le 17 octobre 1974 par M. Raynal, n° 1249 ; adoption le 17 octobre 1974. — Proposition de loi n° 160.

Transmise au Sénat le 22 octobre 1974 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 53 (année 1974-1975) ; rapport le 2 avril 1976 par M. Etienne Dailly, n° 225 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 15 avril 1976 sous le titre : « Proposition de loi organique tendant à modifier l'article LO 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements ». — Proposition de loi n° 109 (année 1975-1976).

Transmise à l'Assemblée nationale le 15 avril 1976 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2191 ; rapport le 3 juin 1976 par M. Raynal, n° 2356 ; adoption définitive le 30 juin 1976. — Proposition de loi n° 536.

Décision du Conseil constitutionnel en date du 15 juillet 1976 [*J. O.* du 17 juillet 1976] (p. 4287).

Loi n° 76-643 du 16 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1976 (p. 4275).

PREMIÈRE LECTURE [8 octobre 1974] (p. 4854).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Fontaine, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Kalinsky, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Raynal, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles.*

Evolution démographique et adaptation du système électoral (p. 4854, 4855) ; représentation des collectivités territoriales (p. 4855) ; effectif des assemblées parlementaires (p. 4856, 4857, 4858).

Intervention de M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (p. 4855) :

Incidences des résultats du recensement de 1968 sur la représentation sénatoriale (p. 4856); pondérer la représentation en tenant compte des régions les moins peuplées ; le système proposé par le Sénat revient à donner valeur législative au mode de calcul ; le Gouvernement préfère la fixation par la loi du nombre de sièges.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : fixation à 286 du nombre des sièges de sénateur après adoption de l'*amendement n° 1* de M. Raynal, rapporteur ; adoption de l'article (p. 4857).

ART. 2 : fixation à huit du nombre des sénateurs pour les départements d'outre-mer après adoption de l'*amendement n° 2* de M. Raynal ; adoption de l'article (p. 4858).

ART. 3 : application des dispositions du texte à mesure du renouvellement des séries après adoption de l'*amendement n° 3* de M. Raynal ; adoption de l'article ;

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi organique modifiée (p. 4858).

DEUXIÈME LECTURE [17 octobre 1974] (p. 5202).

ORATEURS : *MM. Raynal, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Poudonson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique), Voisin, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Deniau.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

La commission décide de revenir au texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture (p. 5202).

Intervention de M. Roger Poudonson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique) :

L'attitude du Sénat étant motivée par la proximité du recensement, il paraît préférable que la Haute Assemblée soit en mesure d'attendre ses résultats (p. 5203).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* de M. Raynal, au nom de la commission, fixant à 286 le nombre des sénateurs pour les départements de la métropole, cet amendement devient l'article 1er (p. 5203).

ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 2* de M. Raynal, au nom de la commission fixant à huit le nombre des sénateurs pour les départements d'outre-mer ; ce texte devient l'article 2 (p. 5203).

ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 4* de M. Voisin rendant la loi applicable lors du renouvellement de la prochaine série sortante des sénateurs et du *sous-amendement n° 5* de M. Deniau prévoyant que les sénateurs ainsi élus verront leur mandat se terminer en même temps que les autres sénateurs du même département ; l'*amendement*, ainsi modifié, devient l'article 3 (p. 5204).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi organique (p. 5205).

TROISIÈME LECTURE [30 juin 1976] (p. 4975).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Raynal, rapporteur, Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur.*

L'instauration d'un système de variation automatique de l'effectif du Sénat ; l'augmentation du nombre des sénateurs (p. 4975).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption (p. 4975).

ART. 2 : supprimé par le Sénat (p. 4975).

ART. 3 : adoption (p. 4976).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi organique (p. 4976).

22. — PROPOSITION DE LOI n° 1095 TENDANT A MODIFIER LE TABLEAU ANNEXÉ A L'ARTICLE LO 276 DU CODE ÉLECTORAL RELATIF A LA RÉPARTITION DES SIÈGES DE SÉNATEURS ENTRE LES SÉRIES, présentée au Sénat le 29 novembre 1973 par M. Henri Caillavet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlemet et d'administration générale), n° 53 (année 1973-1974) ; rapport le 26 juin 1974 par M. Etienne Dailly, n° 245 (année 1973-1974) ; adoption le 26 juin 1974. — Proposition de loi n° 68 (année 1973-1974).

Transmise à l'Assemblée nationale le 27 juin 1974 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1095 ; rapport le 2 octobre 1974 par M. Raynal, n° 1184 ; adoption le 8 octobre 1974 sous le titre : « Proposition de loi tendant à modifier le tableau n° 5 annexé à l'article LO 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries ». — Proposition de loi n° 146.

Transmise au Sénat le 10 octobre 1974 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 12 (année 1974-1975) ; rapport le 15 octobre 1974 par M. Etienne Dailly, n° 31 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 16 octobre 1974. — Proposition de loi n° 7 (année 1974-1975).

Transmise à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1974 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 1243 ; rapport le 17 octobre 1974 par M. Raynal, n° 1251 ; adoption le 17 octobre 1974. — Proposition de loi n° 162.

Transmise au Sénat le 22 octobre 1974 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 55 (année 1974-1975) ; rapport le 2 avril 1976 par M. Etienne Dailly, n° 227 (année 1975-1976) ; adoption avec modification le 15 avril 1976. — Proposition de loi n° 111 (année 1975-1976).

Transmise à l'Assemblée nationale le 15 avril 1976 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2193 ; rapport le 3 juin 1976 par M. Raynal, n° 2358 ; adoption définitive le 30 juin 1976. — Proposition de loi n° 538.

Loi n° 76-644 du 16 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1976 (p. 4275).

PREMIÈRE LECTURE [8 octobre 1974] (p. 4859).

ORATEURS : *MM. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Raynal, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles.*

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : *amendement n° 1* de M. Raynal mettant en conformité l'article unique avec les textes déjà adoptés ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 4859).

DEUXIÈME LECTURE [17 octobre 1974] (p. 5205).

ORATEURS : *MM. Raynal, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Poudonson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique).*

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : adoption de l'*amendement n° 1* de M. Raynal,

rapporteur, au nom de la commission, tendant à modifier le tableau 5 annexé à l'article LO 276 du code électoral et tirant les conséquences des deux propositions de loi adoptées le même jour et relatives au nombre des sénateurs ; adoption de l'article unique (p. 5206).

TROISIÈME LECTURE [30 juin 1976] (p. 4976).

L'article unique de la proposition de loi est adopté (p. 4976).

23. — PROPOSITION DE LOI **n° 1277** TENDANT A FIXER A DIX-HUIT ANS l'AGE DE L'ÉLIGIBILITÉ POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX, DES CONSEILLERS RÉGIONAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 6 novembre 1974 par M. Canacos et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

24. — PROPOSITION DE LOI **n° 1315** MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU CODE ÉLECTORAL EN CE QUI CONCERNE LES RADIATIONS D'OFFICE ET LES RÉINSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1974 par M. Henri Fiszbin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

25. — PROPOSITION DE LOI **n° 1320** TENDANT A INSTITUER UN SCRUTIN UNINOMINAL A DEUX TOURS MORALISÉ AVEC RÉPARTITION PROPORTIONNELLE D'UNE PARTIE DES SIÈGES DANS CHAQUE RÉGION, présentée à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1974 par M. Donnez (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

26. — PROJET DE LOI **n° 1415** PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU CODE ÉLECTORAL RELATIVES A L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE ; présenté à l'Assemblée nationale par M. Michel Poniatowski ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur le 17 décembre 1974 ; renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport le 2 avril 1975 par M. Gerbet, n° 1497 ; adoption le 3 avril 1975. — Projet de loi n° 277.

Transmis au Sénat le 8 avril 1975, n° 222 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 24 avril 1975 par M. Jacques Pelletier, n° 264 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 avril 1975. — Projet de loi n° 104 (année 1974-1975).

Loi n° 75-358 du 15 mai 1975, publiée au *J.O.* du 16 mai 1975 (p. 4949).

DISCUSSION : *Voir* CORSE 1.

27. — PROJET DE LOI **n° 1416** PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU CODE ÉLECTORAL RELATIVES A L'ÉLECTION DES SÉNATEURS, présenté à l'Assemblée nationale le 17 décembre 1974 par M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur ; renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; rapport le 2 avril 1975 par M. Gerbet, n° 1498 ; adoption le 3 avril 1975. — Projet de loi n° 228.

Transmis au Sénat le 8 avril 1975, n° 223 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 24 avril 1975 par M. Jacques Pelletier, n° 265 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 avril 1975. — Projet de loi n° 105 (année 1974-1975).

Loi n° 75-359 du 15 mai 1975, publiée au *J.O.* du 16 mai 1975 (p. 4950).

DISCUSSION : *Voir* CORSE 1.

28. — PROPOSITION DE LOI **n° 1533** TENDANT A AUTORISER LE VOTE PAR PROCURATION POUR LES DÉPUTÉS ET LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX LORS DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. Bertrand Denis (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

29. — PROPOSITION DE LOI **n° 1542** TENDANT A SANCTIONNER LA NON-INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. Médecin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

30. — PROPOSITION DE LOI **n° 1861** TENDANT A SUPPRIMER LE VOTE PAR CORRESPONDANCE ET A FACILITER LE VOTE PAR PROCURATION, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1975 par

M. Perretti (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir n° 31 (rapport).

31. — PROJET DE LOI ORGANIQUE n° 1922 SUR LE VOTE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, présenté au Sénat le 30 juin 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 488 (année 1974-1975) ; rapport le 2 octobre 1975 par M. Charles de Cuttoli, n° 7 (année 1975-1976) ; adoption le 9 octobre 1975. — Projet de loi n° 3 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 10 octobre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1922 ; rapport le 11 décembre 1975 par M. Krieg, n° 2056 ; adoption le 17 décembre 1975. — Projet de loi n° 415.

Transmis au Sénat le 18 décembre 1975 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 164 (année 1975-1976) ; rapport le 19 décembre 1975 par M. Charles de Cuttoli, n° 173 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 19 décembre 1975. — Projet de loi n° 81 (année 1975-1976).

Loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976, publiée au *J.O.* du 1er février 1976 (p. 803-804).

Décision du Conseil constitutionnel en date du 26 janvier 1976, publiée au *J.O.* du 1er février 1976.

PREMIÈRE LECTURE [17 décembre 1975] (p. 9916).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Krieg, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Louis Joxe, Mme Constans, MM. Jean-Pierre Cot, Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères.*

Volonté des Français établis hors de France de participer aux consultations électorales (p. 9916, 9918) ; vote par procuration ; centres de vote à l'étranger (p. 9917) ; risques de fraude (p. 9918) ; « charcutage » des circonscriptions en région parisienne (p. 9919).

Intervention de M. Poniatowski, ministre de l'intérieur :

La souplesse du projet ; l'établissement des centres de vote ; découpage des cantons de la région parisienne ; le décelage des doubles inscriptions (p. 9919, 9920).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (organisation du vote pour l'élection présidentielle) : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission des lois (organisation subsidiaire) (p. 9920) ; adoption de l'article 1er ainsi modifié (p. 9920).

ART. 2 (centres de vote) : adoption (p. 9920).

ART. 3 (exercice du droit de vote) : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission des lois (modification rédactionnelle) (p. 9920) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié (p. 9920).

Après l'ART. 3 : rejet de l'*amendement n° 11* de M. Jean-Pierre Cot (radiation des listes nationales) (p. 9920).

ART. 4 (inscriptions multiples) : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 9921) ; l'*amendement n° 17* de M. Jean-Pierre Cot n'a plus d'objet (p. 9921) ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (p. 9921).

ART. 5 (commission administrative) (p. 9921) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (désignation des membres de la commission) (p. 9922) ; retrait de l'*amendement n° 10* de M. Jean-Pierre Cot (p. 9922) ; adoption de l'article 5 modifié (p. 9922).

ART. 6 (dépôt de la liste des centres de vote) : adoption (p. 9922).

ART. 7 (indication contenue dans la liste de centre) (p. 9922) : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (mention de double inscription) (p. 9922) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (p. 9922).

ART. 8 (révision des listes) : adoption (p. 9922).

ART. 9 (fonctionnement des centres de vote) : adoption (p. 9922).

ART. 10 (réglementation de la propagande) : adoption de l'*amendement n° 18* de M. Louis Joxe (modification rédactionnelle) (p. 9922) ; adoption de l'article 10 ainsi modifié (p. 9922).

Après l'ART. 10 : rejet de l'*amendement n° 12* de M. Jean-Pierre Cot (conditions d'ouverture du scrutin) (p. 9923).

ART. 11 (réglementation de la propagande) : adoption (p. 9923).

ART. 12 (régime du vote) : adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (vote par correspondance) (p. 9923) ; adoption de l'article 12 modifié (p. 9923).

ART. 13 (vote par procuration) (p. 9923) ; rejet de l'*amendement n° 13* de M. Jean-Pierre Cot (vérification des procurations) (p. 9924) ; adoption de l'article 13 modifié (p. 9924).

ART. 14 (vote par correspondance) : adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (suppression de l'article 14) (p. 9924) ; l'article 14 est supprimé (p. 9924).

ART. 15 (opérations de clôture de scrutin) : adoption (p. 9924).

Après l'ART. 15 : rejet de l'*amendement n° 14* rectifié de M. Jean-Pierre Cot (bureau de vote) (p. 9924) ; rejet de l'*amendement n° 15* de M. Jean-Pierre Cot (représentation du Conseil constitutionnel) (p. 9925) ; adoption du sous-amendement de la commission à l'*amendement n° 16* (proclamation des résultats) (p. 9926) ; adoption du sous-amendement du Gouvernement à l'*amendement n° 16* (consultation des procès-verbaux) (p. 9926) ; adoption de l'*amendement n° 16* modifié de M. Jean-Pierre Cot (opération de clôture de vote) (p. 9926).

ART. 16 (régime des infractions aux dispositions applicables au vote) (p. 9926) ; adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (compétence des tribunaux) (p. 9927) ; adoption de l'article 16 modifié (p. 9927).

ART. 17 (frais occasionnés par le vote) : adoption (p. 9927).

ART. 18 (restrictions dans l'application des dispositions) : adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (modification des restrictions dans l'application des dispositions) (p. 9927) ; ce texte devient l'article 18 (p. 9927).

ART. 19 (application de la loi) : adoption (p. 9927).

ART. 20 (application de la loi) : adoption (p. 9927).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9927).

32. — PROPOSITION DE LOI **n° 1941** TENDANT A INSTITUER UN CORRECTIF PROPORTIONNEL NATIONAL AU SCRUTIN UNINOMINAL MAJORITAIRE A DEUX TOURS, présentée à l'Assemblée nationale le 29 octobre 1975 par Mme Anne-Marie Fritsch (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

33. — PROJET DE LOI **n° 1981** MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE ÉLECTORAL ET DU CODE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, présenté à l'Assemblée nationale le 17 novembre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 3 décembre 1975 par M. Limouzy, n° 2020 ; adoption le 4 décembre 1975 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 388.

Transmis au Sénat le 5 décembre 1975, n° 86 (année 1975-1976) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 11 décembre 1975 par M. Félix Ciccolini, n° 137 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 15 décembre 1975. — Projet de loi n° 54 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 16 décembre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 2070 ; rapport le 18 décembre 1975, par M. Limouzy au nom de la commission mixte paritaire, n° 2082 ; adoption le 19 décembre 1975. — Projet de loi n° 425.

Transmis au Sénat ; rapport le 17 décembre 1975 par M. Ciccolini au nom de la commission mixte paritaire, n° 159 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 19 décembre 1975.

Loi n° 75-1329 du 31 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1976 (p. 141).

PREMIÈRE LECTURE [4 décembre 1975] (p. 9366, 9376) :

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Limouzy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, Alfonsi, de Rocca Serra, Villa, Zuccarelli, Bertrand Denis, Foyer, président de la commission des lois, Baillot, Fanton, Aubert.*

Abus du vote par correspondance (p. 9376, 9377) ; extension du droit de vote par procuration (p. 9376, 9377, 9378) ; les diverses techniques de fraude électorale (p. 9377) ; le transport des électeurs insulaires (p. 9377) ; faire un bilan sincère de l'efficacité de la réforme envisagée (p. 9378).

Intervention de M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (p. 9368) :

La recherche par le droit électoral français, à la fois, d'une participation et d'une sincérité maxima ; (p. 9369) : un projet qui tend à éviter les manipulations auxquelles peut donner lieu la révision des listes électorales ; la subordination de l'inscription à la volonté de l'intéressé ; la modification de la composition des commissions chargées de la révision des listes ; le terme mis aux abus du vote par correspondance ; les exemples apportés par le ministre en la matière ; (p. 9370) : le recours au seul vote par procuration ; l'élargissement prévu du nombre des autorités habilitées à établir les procurations ; les pouvoirs donnés au juge de l'élection afin de rendre effective l'annulation pour fraude ; un projet qui a pour ambition de renforcer la moralité publique.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART 1er : *article L 11 du code électoral :* rejet de l'*amendement n° 3* de MM. Ducoloné et Villa prévoyant l'information des citoyens par lettre personnelle lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité (p. 9379) ; adoption de l'article 1er (p. 9379).

ART. 2 : *article L 17 du code électoral.*

M. Poniatowski, ministre (p. 9380) :

Une personne assermentée ou le juge lui-même passera dans l'hospice ou dans l'hôpital pour recueillir les procurations des personnes âgées ; adoption de l'article 2 (p. 9380).

Après l'ART. 2 : rejet de l'*amendement n° 9* de la commission et de M. Zuccarelli (tout électeur inscrit peut réclamer l'inscription ou la radiation d'un autre électeur) (p. 9380) ;

M. Poniatowski, ministre (p. 9380) :

Craint que l'*amendement* n'élargisse en fait les possibilités de fraude ; rejet de l'*amendement n° 4* de MM. Ducoloné et Villa (révision des listes électorales dans le mois qui précède celui où a lieu l'élection) (p. 9381).

ART. 3 : *article L 71 du code électoral* (droit de vote par procuration) : adoption de l'*amendement n° 10* de la commission précisant la nature des établissements publics ou privés de soins ou d'assistance (p. 9382) ; adoption de l'*amendement n° 11* de pure forme de la commission (p. 9382) ; adoption de l'*amendement n° 12* de la commission, modifié par un *sous-amendement n° 22* de M. Alfonsi (possibilité de vote par procuration pour les électeurs et leur conjoint qui exercent leurs activités professionnelles hors du département) (p. 9382) ; adoption de l'*amendement n° 13* de la commission et de M. Fanton (suppression du qualificatif « impérieuses » appliqué aux nécessités professionnelles ou familiales) (p. 9383).

M. Poniatowski, ministre (p. 9383) :

La mise en place du fichier électoral de fication annuelle des inscriptions.

Adoption de l'*amendement n° 5* de MM. Ducoloné et Villa (extension de la possibilité de vote par procuration au profit des bénéficiaires de congés annuels) (p. 9383) ; adoption de l'article 3 modifié (9383).

Après l'ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 15* de la commission modifié par le *sous-amendement n° 25* rectifié de M. de Rocca Serra (insertion d'un article L 72-1 dans le code électoral faisant obligation aux officiers de police judiciaire ou à leurs délégués de se déplacer à la demande de personnes infirmes pour établir la procuration).

ART. 4 : *article L 73 du code électoral :* adoption (p. 9385).

ART. 5 : *création d'un article L 118-1 du code électoral* (désignation du président de bureau de vote lors de l'élection partielle consécutive à une annulation) : adoption (p. 9385).

Après l'ART. 5 : adoption de l'*amendement n° 26* de M. Foyer (exécution provisoire nonobstant appel de la décision du tribunal administratif) (p. 9386) ; adoption de l'*amendement n° 16* de la commission et de M. Fanton (le Conseil d'Etat prendra sa décision dans les six mois du recours) (p. 9386) ; adoption de l'*amendement n° 27* de M. Foyer (compléter l'article L 250 du code électoral par un texte identique à celui proposé par l'*amendement n° 26* pour l'article L 223) (p. 9386).

ART. 6 : *article L 223 du code électoral :* adoption de deux *amendements* de suppression nos *18* de la commission et *6* de MM. Ducoloné et Villa en raison des votes intervenus après l'article 5 ; l'article 6 est supprimé (p. 9387).

ART. 7 : adoption de deux *amendements* de suppression n^os^ *19* de la commission et *7* de MM. Ducoloné et Villa ; en raison des votes intervenus après l'article 5 ; l'article 7 est supprimé (p. 9387).

ART. 8 : adoption d'un *amendement n° 20* de suppression de la commission, en raison des votes intervenus après l'article 5 ; l'article 8 est supprimé (p. 9387).

ART. 9 : dispositions abrogées ; adoption de l'article (p. 9387).

Après l'ART. 9 : adoption de l'*amendement n° 21* de la commission modifié par un sous-amendement oral de M. de Rocca Serra (sanctions contre toute personne qui aura fait expulser de la salle de vote un assesseur ou un délégué) (p. 9387) ; retrait de l'*amendement n° 23* de M. Aubert : nombre de conseillers forains dans les communes de moins de 500 habitants.

M. Poniatowski, ministre (p. 9388) :

Examinera avec M. Aubert la possibilité de régler le sort des conseillers forains dans un autre texte.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9388).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [19 décembre 1975] (p. 10085.

ORATEURS : *MM. Limouzy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur ; Fanton, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles ; Alfonsi.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le problème du contentieux des fraudes électorales (p. 10086) ; tribunaux administratifs et Conseil d'Etat (p. 10086).

Intervention de M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (p. 10086) :

Accord du Gouvernement sur le texte de la commission mixte paritaire sauf sur un point de l'article 1er.

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE : adoption à l'unanimité de l'*amendement n° 1* de M. Fanton (suppression de la référence aux enfants) (p. 10088).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 10088).

34. — PROJET DE LOI **n° 1982** MODIFIANT LE CODE ÉLECTORAL EN CE QUI CONCERNE LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, présenté à l'Assemblée nationale le 17 novembre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre, (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 3 décembre 1975 par M. Limouzy, n° 2022 ; adoption le 4 décembre 1975. — Projet de loi n° 389.

Transmis au Sénat le 5 décembre 1975, n° 88 (année 1975-1976) ; (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 11 décembre 1975 par M. Louis Virapoullé, n° 140, (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 19 décembre 1975. — Projet de loi n° 66 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 2105 ; rapport le 19 décembre 1975 par M. Limouzy, n° 2106 ; adoption définitive le 19 décembre 1975. — Projet de loi n° 429.

Loi n° 75-1330 du 31 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1976 (p. 143).

PREMIÈRE LECTURE [4 décembre 1975] (p. 9388).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Limouzy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ; Claude Weber, Fontaine.*

Utilisation de bulletins de couleurs pour les scrutins dans les départements d'outre-mer (p. 9388).

Intervention de M. Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (p. 9388) :

Juge qu'il n'y a plus de raison à maintenir dans les départements d'outre-mer des dispositions différentes de celles appliquées dans la métropole.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Importance de l'intervention de l'INSEE dans le contrôle des listes électorales

(p. 9389) ; sur les techniques de fraude à la Réunion (p. 9390).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission mettant en concordance le texte avec celui adopté lors de l'examen du projet de loi n° 1981 ; adoption de l'article 2 modifié (p. 9390).

ART. 2 à 4 (abrogation des dispositions du code électoral propres aux DOM) : adoption (p. 9390).

ART. 5 (constitution du fichier général de l'INSEE) : retrait de l'*amendement n° 1* de la commission et de M. Fontaine (intervention immédiate de l'INSEE) (p. 9391).

Intervention de M. Stirn, secrétaire d'Etat (p. 9391) :

Est favorable à l'esprit de l'*amendement n° 1* défendu par M. Limouzy ; estime néanmoins qu'une période transitoire est nécessaire ; demande le retrait de l'amendement ; donne l'assurance à M. Fontaine que le contrôle de l'INSEE interviendra très rapidement.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9321).

DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1975] (p. 10104).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Limouzy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles ; Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.*

Le problème des bulletins de couleur (p. 10104).

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (p. 10104) :

Le Gouvernement s'en remet à la sagesse de l'Assemblée en ce qui concerne la couleur des bulletins.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 6 : adoption de l'article dans la rédaction du Sénat (p. 10105).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 10105).

35. — PROJET DE LOI ORGANIQUE **n° 1983** MODIFIANT LE CODE ÉLECTORAL, présenté à l'Assemblée nationale le 17 novembre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 3 décembre 1975 par M. Limouzy, n° 2023 ; adoption le 4 décembre 1975. — Projet de loi n° 390.

Transmis au Sénat le 5 décembre 1975, n° 87 (année 1975-1976) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 11 décembre 1975 par M. Louis Virapoullé, n° 139 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 19 décembre 1975. — Projet de loi n° 67 (année 1975-1976).

Décision du Conseil constitutionnel en date du 28 janvier 1976, publiée au *J.O.* du 1er février 1976.

Loi organique n° 76-98 du 31 janvier 1976, publiée au *J.O.* du 1er février 1976 (p. 804).

PREMIÈRE LECTURE [4 décembre 1975] (p. 9391).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Limouzy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.*

Unification en matière électorale des départements d'outre-mer et de la métropole (p. 9391).

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (p. 9391) :

Demande au Parlement de voter à l'unanimité ce projet de loi organique.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : *article LO 119 du code électoral :* adoption (p. 9391).

ART. 2 : *article LO 274 du code électoral :* adoption (p. 9391).

ART. 3 (dispositions abrogées) : adoption (p. 9391).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi organique (p. 9391).

36. — PROPOSITION DE LOI **n° 2170** TENDANT A COMPLÉTER LE CODE ÉLECTORAL EN VUE DE LIMITER LES DÉPENSES EXPOSÉES PAR LES CANDI-

DATS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Achille Peretti (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

37. — PROJET DE LOI **n° 2202** MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE ÉLECTORAL, présenté au Sénat le 20 décembre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 215 (année 1975-1976) ; rapport le 14 avril 1976 par M. Charles de Cuttoli, n° 246 (année 1975-1976) ; adoption le 15 avril 1976. — Projet de loi n° 114 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 avril 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2202 ; rapport le 17 juin 1976 par M. Foyer, n° 2401.

38. — PROJET DE LOI **n° 2203** MODIFIANT L'ARTICLE LO 128 DU CODE ÉLECTORAL, présenté au Sénat le 20 décembre 1976 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) n° 213 (année 1975-1976) ; rapport le 14 avril 1976 par M. Charles de Cuttoli, n° 245 (année 1975-1976) ; adoption le 15 avril 1976. — Projet de loi n° 113 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 avril 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2203 ; rapport le 17 juin 1976 par M. Foyer, n° 2402.

39. — PROJET DE LOI **n° 2204** MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE, présenté au Sénat le 20 décembre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 214 (année 1975-1976) ; rapport le 14 avril 1976 par M. Charles de Cuttoli, n° 244 (année 1975-1976) ; adoption le 15 avril 1976. — Projet de loi n° 112 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 avril 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2204 ; rapport le 17 juin 1976 par M. Foyer, n° 2400.

40. — PROJET DE LOI **n° 2257** MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE ÉLECTORAL, présenté à l'Assemblée nationale le 30 avril 1976 par M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2427 ; rapports les 17 juin 1976 et 24 juin 1976 par MM. Foyer, Fanton, n° 2402 ; déclaration d'urgence le 1er juillet 1976 [1er juillet 1976] (p. 5009) ; adoption le 7 juillet 1976 sous le titre : « Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et du code de l'administration communale ». — Projet de loi n° 543.

Transmis au Sénat le 7 juillet 1976, n° 414 (année 1975-1976) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 8 juillet 1975 par M. Schiélé, n° 415 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 9 juillet 1976. — Projet de loi n° 186 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2507 : demande de commission mixte paritaire le 9 juillet 1976 ; rapport le 9 juillet 1976 par M. Fanton au nom de la commission mixte paritaire, n° 2509 ; adoption définitive le 9 juillet 1976. — Proposition de loi n° 547.

Transmis au Sénat ; rapport le 10 juillet 1976 par M. Aubertin au nom de la commission mixte paritaire, n° 425 (année 1975-1976). — Projet de loi n° 189 (année 1975-1976).

Loi n° 76-665 du 19 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 20 juillet 1976 (p. 4324).

PREMIÈRE LECTURE [6 juillet 1976] (p. 5070).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Fanton, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Kalinsky, Alfonsi, Barel.*

L'extension du système de la « sectorisation » à Toulouse et à Nice ; la moralisation du second tour des élections municipales, cantonales et législatives (p. 5070) ; la législation en vigueur ; la législation applicable aux élections législatives ; le régime des élections municipales ; l'application du régime des élections législatives pour les élections municipales se déroulant dans les communes de plus de 30.000 habitants ; la fixation à 15 % du nombre des électeurs inscrits du nombre des suffrages exigés pour se présenter au second tour ; la signification de la règle « des 15 % » ; les conséquences sur les différentes formations

politiques de l'application de la règle ; la réduction du nombre des candidats au second tour ; les conséquences des dispositions proposées par le Gouvernement pour les élections municipales (p. 5071) ; les conséquences particulièrement rudes de l'application des 15 % pour les élections cantonales ; l'interdiction de se présenter au second tour de scrutin faite aux candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour ; les amendements adoptés par la commission des lois sur la réforme du régime des élections municipales de Toulouse et de Nice (p. 5072).

Intervention de M. Poniatowski, ministre :

Les conditions de présentation des candidats au second tour des élections législatives ; les règles du maintien d'une liste de candidats au second tour des élections municipales dans les villes de plus de 30.000 habitants ; l'extension des systèmes en vigueur pour les élections législatives et les élections municipales dans les villes de plus de 30.000 habitants aux élections cantonales (p. 5072) ; l'absence de modification de la nature même du mode de scrutin majoritaire à deux tours ; l'élection par secteurs des conseils municipaux des villes de Nice et de Toulouse ; permettre à chaque quartier de développer sa personnalité (p. 5073).

Question préalable de Mme Constans et des membres du groupe communiste (p. 5073) :

Un projet qui constitue une nouvelle atteinte au suffrage universel et à la démocratie ; instituer pour toutes les élections la règle de la représentation proportionnelle (p. 5073) ; la liaison obligatoire, en démocratie, entre l'efficacité gouvernementale et la représentation exacte du corps électoral ; la restriction et la violation de l'universalité du suffrage par les lois électorales en vigueur ; l'érection des atteintes au suffrage universel en principe de gouvernement ; le caractère antidémocratique de la règle des 15 % ; la réduction du nombre des candidats au deuxième tour (p. 5074) ; la sectorisation des villes de Toulouse et de Nice ; étendre les libertés communales et réaliser une décentralisation effective ; l'instauration du scrutin uninominal majoritaire à deux tours sous la Ve République (p. 5075).

REJET de la question préalable par scrutin public (p. 5075) ; liste des votants (p. 5081, 5082).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

La sectorisation ; l'accentuation de tous les inconvénients de la bipolarisation par l'institution de la règle des 15 % ; le caractère excessif de ce pourcentage ; la privation des électeurs, dans certaines circonscriptions, de toute possibilité de choix ; le caractère archaïque des découpages des circonscriptions électorales (p. 5076) ; la désapprobation du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ; l'opposition du groupe communiste ; l'adaptation par le pouvoir du système de votation à ses objectifs ; l'aggravation de l'injustice de la loi électorale ; l'opposition des gros possédants à la représentation proportionnelle ; la sectorisation des villes de Toulouse et de Nice, véritable « charcutage » électoral ; la surreprésentation de la gauche dans les villes sectorisées (p. 5077).

DISCUSSION DES ARTICLES [6 juillet 1976] (p. 5077).

ORATEURS : *MM. Garcin, Donnez, Fanton, rapporteur ; Poniatowski, ministre ; Chinaud, Kalinsky, Alfonsi, L'Huillier, Aubert, Maisonnat, Hamel, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles ; Baudis, Krieg, Labbé, Gerbet.*

Avant l'ART. 1er : rejet par scrutin public de l'*amendement n° 1* de M. Villa (élection des députés à la représentation proportionnelle) (p. 5078) ; liste des votants (p. 5082, 5083) ; déclaration d'irrecevabilité de l'*amendement n° 30* de M. Donnez (élection des députés à raison de quatre cinquièmes au scrutin uninominal majoritaire à deux tours et à raison de un cinquième au scrutin proportionnel) (p. 5079).

ART. 1er : *article L 162 du code électoral* (fixation à 15 % des électeurs inscrits du pourcentage minimum de suffrages permettant à un candidat de se présenter au second tour des élections législatives) (p. 5079) ; *amendement* de suppression *n° 29* de la commission (p. 5079) ; réserve de l'article 1er (p. 5085).

Avant l'ART. 2 : rejet de l'*amendement n° 3* de M. Bustin (élection des conseillers généraux à la représentation proportionnelle) (p. 5085).

ART. 2 : *article L 210-1 du code électoral* (fixation à 15 % des électeurs inscrits du pourcentage minimum de suffrages permettant à un candidat de se présenter à un deuxième tour des élections cantonales et modalités des élections dans le cas où un seul candidat ou bien aucun candidat ne remplirait ces conditions (p. 5085) ; rejet de l'*amendement n° 4* de suppression de M. Kalinsky (p. 5086) ; adoption de l'*amendement n°* 9 de la commission (substitution d'un pourcentage de 10 % au pourcentage de 15 %) (p. 5086) ; rejet de l'*amendement n° 22* de M. Kalinsky (faculté offerte à une personne appartenant à la même

formation qu'un candidat décédé ou empêché de se présenter à la place de celui-ci entre le premier et le second tour de scrutin) (p. 5087) ; l'*amendement n° 23* de M. Kalinsky (modalités de report de l'élection en cas de décès ou d'empêchement d'un des candidats au premier tour) devient sans objet (p. 5087) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 5087).

Après l'ART. 2 : rejet de l'*amendement n° 5* de M. L'Huillier (élection des conseillers municipaux à la représentation proportionnelle) (p. 5087) ; adoption de l'*amendement n° 25* corrigé de M. Aubert (art. L 228 du code électoral : limite supérieure du nombre des conseillers municipaux ne résidant pas dans la commune au moment des élections) (p. 5088) ; retrait de l'*amendement n° 8* de M. Bourson (art. L 252 du code électoral : application du régime d'élections prévu pour les villes de plus de 30.000 habitants aux villes d'au moins 20.000 habitants) (p. 5088).

ART. 3 : *article L 260 du code électoral* (modalités d'établissement des listes électorales dans les villes de Toulouse et de Nice) (p. 5088) : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 6* de M. Barel (p. 5089) ; adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (choix des suppléants à raison d'un pour chacun des candidats) (p. 5090) ; l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 5090).

ART. 4 : réservé (p. 5090).

ART. 5 : *article L 264 du code électoral* (fixation à 15 % des électeurs inscrits du minimum de suffrages permettant à une liste d'être présentée au second tour des élections municipales et modalités de l'élection dans le cas où une seule ou bien aucune liste ne remplirait ces conditions) (p. 5090) : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 7* de M. Villa (p. 5090) ; réserve de l'*amendement n° 11* de la commission (suppression de l'application de la règle des 15 %) (p. 5090) ; réserve de l'article 5 (p. 5090).

ART. 6 : *article L 270 du code électoral* (attribution, dans les villes de Toulouse et Nice, du siège vacant au suppléant de la liste figurant au premier rang dans l'ordre de présentation des sièges) ; adoption de l'*amendement n° 12* rectifié de la commission (attribution du siège vacant au suppléant élu à cet effet en même temps que le titulaire et modalités dans lesquelles des élections complémentaires ont lieu lorsqu'il ne peut être pourvu à la vacance de la moitié des sièges des arrondissements ou groupe d'arrondissements ou groupe de cantons) (p. 5091) ; l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 5091).

ART. 7 : réservé (p. 5091).

Après l'ART. 7 : retrait de l'*amendement n° 13* de la commission (article 16 du code de l'administration communale : fixation du nombre des membres des conseils municipaux des communes de plus de 60.000 habitants) (p. 5091) ; adoption de l'*amendement n° 26* de la commission (art. 16 du code de l'administration communale : fixation du nombre des membres des conseils municipaux des communes de plus de 60.000 habitants) (p. 5092) ; l'*amendement n° 31* du Gouvernement devient sans objet (p. 5092).

ART. 4 (*suite*) : *article L 261 du code électoral* (élection des membres des conseils municipaux de Toulouse et Nice par arrondissements ou groupe d'arrondissements ou groupe de cantons) (p. 5092) ; rejet de l'*amendement n° 24* de M. Lazzarino (modification du nombre et de la répartition des conseillers municipaux de la ville de Marseille) (p. 5092) ; adoption de l'*amendement n° 27* de M. Aubert (nombre et répartition des conseillers municipaux de la ville de Toulouse) (p. 5093) ; adoption de l'*amendement n° 28* de M. Aubert (nombre et répartition des conseillers municipaux de la ville de Nice) (p. 5093) ; l'article 4, ainsi modifié, est adopté (p. 5093).

ART. 7 (*suite*), précédemment réservé : *annexion des tableaux de répartition des conseillers municipaux des villes de Nice et de Toulouse au code électoral ;* adoption (p. 5093).

ART 1er (*suite*) : rejet par scrutin public de l'*amendement* de suppression *n° 29* de la commission, repris par M. Kalinsky (p. 5132) ; liste des votants (p. 5147, 5148) ; retrait de l'*amendement n° 19* de M. Gerbet (substitution du pourcentage de 12 % à celui de 15 %) (p. 5132) ; adoption par scrutin public de l'*amendement n° 32* du Gouvernement (substitution du pourcentage de 12,5 % au pourcentage de 15 %) (p. 5132) ; liste des votants (p. 5148, 5149) ; rejet de l'*amendement n° 20* de M. Kalinsky (possibilité pour une personne appartenant à la même formation qu'un candidat décédé ou empêché entre le premier et le second tour de scrutin de se présenter à sa place) (p. 5133) ; l'*amendement n° 21* de M. Kalinsky devient sans objet (p. 5133) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 5133).

ART. 5 (*suite*) : retrait de l'*amendement n° 1* de la commission (fixation à 15 % des électeurs inscrits du pourcentage minimum de suffrages permettant à une liste d'être présentée au second tour des élections municipales) (p. 5133) ; *amendement n° 33* du Gouvernement (substitution du pourcentage de 12,5 % au pourcentage de 15 %) ; le vote négatif du groupe communiste ; adoption de l'amende-

ment n° 33 (p. 5133) ; l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 5134).

ART. 8 (modalités d'application de la loi) : l'*amendement n° 14* de la commission devient sans objet (p. 5134) ; adoption de l'*amendement n° 15* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 5134) ; l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 5134).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 18* de la commission (modification rédactionnelle : « Projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral et relatif à l'effectif des conseils municipaux ») ; adoption du nouveau titre (p. 5134).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Waldeck L'Huillier :* les marchandages intervenus au sein de la majorité ; la convocation en session extraordinaire du Parlement ; la détresse financière des collectivités locales (p. 5134) ; un projet qui porte une atteinte grave à la liberté d'expression ; l'inégalité de suffrage ; l'absence de démocratisation de la vie communale ; le vote négatif du groupe communiste (p. 5135) ;

— *M. Nicolas Alfonsi :* un débat qui a porté atteinte à la majorité et aux institutions ; le vote négatif du parti socialiste et des radicaux de gauche (p. 5135).

L'ensemble du projet de loi est adopté (p. 5135).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [9 juillet 1976] (p. 5232).

ORATEURS : *MM. Fanton, rapporteur de la commission mixte paritaire ; Poniatowski, ministre ; Gerbet, vice-président de la commission des lois constitutionnelles.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le ralliement de la commission mixte paritaire au chiffre de 12,5 % ; l'affectation d'un suppléant à chaque titulaire d'un poste municipal ; la position du Sénat sur la question des « conseillers forains » ; l'augmentation du nombre des conseillers municipaux (p. 5232) ; les adjoints municipaux ; l'exercice du droit de contrôle du Parlement lorsque l'urgence du vote d'un texte a été demandée par le Gouvernement ; le nombre des membres des commissions départementales ; l'application du même pourcentage de 12,5 % pour les élections législatives et municipales (p. 5233).

Intervention de M. Poniatowski, ministre :

L'accord du Gouvernement sur le texte proposé par la commission (p. 5233).

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (p. 5233, 5234).

L'ensemble du projet de loi est adopté, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 5234).

41. — PROJET DE LOI ORGANIQUE n° 2287 RELATIF A L'ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ DANS LES DÉPARTEMENTS DE MAYOTTE ET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON, présenté à l'Assemblée nationale le 12 mai 1976 par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 15 juin 1976, par M. Gerbet, n° 2390 ; adoption le 14 décembre 1976 sous le titre : « Projet de loi organique relatif à l'élection des députés de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ». — Projet de loi n° 595.

Transmis au Sénat le 14 décembre 1976, n° 158 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 15 décembre 1976 par M. Baudouin de Hauteclocque, n° 167 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 18 décembre 1976. — Projet de loi n° 66 (année 1976-1977).

Décision du Conseil constitutionnel en date du 28 décembre 1976 publiée au *J.O.* du 29 décembre 1976 (p. 7580).

Loi organique n° 76-1216 du 28 décembre 1976, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1976 (p. 7524).

PREMIÈRE LECTURE [14 décembre 1976] (p. 9353).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, Gabriel, Foyer, président de la commission des lois.*

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 9354) :

Art. 1er : *article LO 119 du code électoral* (fixation du nombre de députés à l'Assemblée nationale à 486) ; retrait de l'*amendement n° 4* de la commission (représentation des départements de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte) (p. 9354) ; adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (fixation à 485 du nom-

bre des députés) (p. 9354) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 9354).

Art. 2 : *ordonnance n° 58-1065 du 7 novembre 1958* (fixation à 4 du nombre des députés à l'Assemblée nationale représentant les territoires d'outre-mer) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (modification de pure forme) (p. 9354) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 9354).

Après l'ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (représentation de Mayotte à l'Assemblée nationale par un député) (p. 9354).

TITRE : retrait de l'*amendement n° 5* de M. Gabriel (nouvelle rédaction) : adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (nouvelle rédaction du titre : « Projet de loi organique relatif à l'élection des députés de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ») (p. 9355).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi organique (p. 9355).

42. — PROJET DE LOI **n° 2288** RELATIF A L'ÉLECTION D'UN SÉNATEUR DANS LES DÉPARTEMENTS DE MAYOTTE ET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON, présenté à l'Assemblée nationale le 12 mai 1976 par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 15 juin 1976, par M. Gerbet, n° 2391 ; adoption le 14 décembre 1976. — Projet de loi n° 596.

Transmis au Sénat le 14 décembre 1976, n° 159 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 15 décembre 1976, par M. Baudouin de Hauteclocque, n° 168 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 18 décembre 1976. — Projet de loi n° 65 (année 1976-1977).

Décision du Conseil constitutionnel en date du 28 décembre 1976 publiée au *J.O.* du 29 décembre 1976 (p. 7580).

Loi organique n° 76-1217 du 28 décembre 1976, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1976 (p. 7524).

PREMIÈRE LECTURE [14 décembre 1976] (p. 9355).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Gabriel.*

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 9355) :

ART. 1er : *article LO 274 du code électoral* (fixation du nombre des sénateurs à 273) ; adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (fixation du nombre des sénateurs à 305) (p. 9355) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 9355).

ART. 2 : *article LO 276 du code électoral* (modification de la série C du tableau 5) ; adoption de l'*amendement* de suppression *n° 2* de la commission ; l'article 2 est supprimé (p. 9355).

ART. 3 : *ordonnance n° 59-259 du 4 février 1959* (fixation à 4 du nombre de sénateurs représentant les territoires d'outre-mer) ; adoption (p. 9355).

Après l'ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (représentation de Mayotte au Sénat par un sénateur) (p. 9355).

TITRE : retrait de l'*amendement n° 3* de M. Gabriel (nouvelle rédaction) (p. 9356) ; adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (nouveau titre : « Projet de loi organique relatif à l'élection des sénateurs de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ») (p. 9356).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi organique (p. 9356).

43. — PROJET DE LOI **n° 2289** RELATIF A LA REPRÉSENTATION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES DÉPARTEMENTS DE MAYOTTE ET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON, présenté à l'Assemblée nationale le 12 mai 1976 par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 15 juin 1976 par M. Gerbet, n° 2392, adoption le 15 décembre 1976 sous le titre : « Projet de loi relatif à la représentation à l'Assemblée nationale de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ». — Projet de loi n° 597.

Transmis au Sénat le 14 décembre 1976, n° 155 (année 1976-1977) ; (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 15 décembre 1976 par M. Baudouin de Hauteclocque, n° 165 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 18 décembre 1976. — Projet de loi n° 66 (année 1976-1977).

Loi n° 76-1218 du 28 décembre 1976, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1976 (p. 7525).

PREMIÈRE LECTURE [14 décembre 1976] (p. 9356).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, Gabriel.*

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 9356) :

ART. 1er : *article 125 du code électoral* (modification du tableau 1) ; adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (suppression des dispositions relatives à Mayotte) (p. 9356) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 9356).

Après l'ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* rectifié de la commission (modification du titre du tableau n° 1 : « Tableau des circonscriptions électorales des départements, élection des députés » (p. 9356).

ART. 2 (exercice du mandat de député du département de Saint-Pierre-et-Miquelon par le député du territoire jusqu'au renouvellement normal de son mandat) : adoption (p. 9356).

Après l'ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (composition de la circonscription électorale de Mayotte) (p. 9357).

ART. 3 (date de l'élection du député de Mayotte) : retrait de l'*amendement n° 2* de M. Gabriel (élection du député de Mayotte avant le 30 avril 1977) ; adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (élection du député de Mayotte dans les trois mois suivant la promulgation de la loi) (p. 9357) ; l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 9357).

TITRE : retrait de l'*amendement n° 3* de M. Gabriel (nouvelle rédaction) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (nouveau titre : « Projet de loi relatif à la représentation à l'Assemblée nationale de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ») (p. 9357).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9357).

44. — PROJET DE LOI **n° 2290** RELATIF A LA REPRÉSENTATION AU SÉNAT DES DÉPARTEMENTS DE MAYOTTE ET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON, présenté à l'Assemblée nationale le 12 mai 1976 par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 15 juin 1976 par M. Gerbet, n° 2393 ; adoption le 14 décembre 1976 sous le titre : « Projet de loi relatif à la représentation au Sénat de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ». — Projet de loi n° 598.

Transmis au Sénat le 14 décembre 1976, n° 157 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 15 décembre 1976 par M. Baudoin de Hauteclocque, n° 166 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 18 décembre 1976. — Projet de loi n° 67 (année 1976-1977).

Loi n° 76-1219 du 28 décembre 1976, publiée au *J.O.* du 29 décembre 1976 (p. 7525).

PREMIÈRE LECTURE [14 décembre 1976] (p. 9357).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, Gabriel.*

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 9357) :

Avant l'ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (modification de la série C du tableau 5 annexé au code électoral portant répartition des sièges de sénateurs entre les séries) (p. 9357).

ART. 1er : *article L 279 du code électoral* (modification du tableau 6) : adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (exclusion du tableau de la représentation de Saint-Pierre-et-Miquelon) (p. 9358) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 9358).

ART. 2 (exercice du mandat de sénateur du département de Saint-Pierre-et-Miquelon par le sénateur du territoire jusqu'au renouvellement normal de son mandat) : adoption (p. 9358).

ART. 3 (date de l'élection du sénateur représentant le département de Mayotte) : retrait de l'*amendement n° 3* de la commission (élection du sénateur lors du renouvellement de la série à laquelle appartenait le sénateur du territoire des Comores) (p. 9358) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (élection du sénateur de Mayotte à la date de renouvellement de la série C) ; l'*amendement n° 7* devient l'article 3 (p. 9358).

TITRE : retrait de l'*amendement n° 4* de M. Gabriel (nouvelle rédaction) ; adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (nouveau titre : « Projet de loi relatif à la représentation au Sénat de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ») (p. 9358).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9358).

45. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE **n° 2699** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 5 DE LA LOI ORGANIQUE n° 76-97 DU 31 JANVIER 1976 SUR LE VOTE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, présentée au Sénat le 21 octobre 1976 par M. Charles de Cuttoli (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles) n° 31 (année 1976-1977) ; rapport le 1er décembre 1976 par M. Charles de Cuttoli, n° 90 (année 1976-1977) ; adoption le 15 décembre 1976. — Proposition de loi organique n° 47 (année 1976-1977).

Transmise à l'Assemblée nationale le 16 décembre 1976 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) n° 2699 ; rapport le 28 juin 1977 par M. Krieg, n° 3043 ; adoption le 28 juin 1977. — Proposition de loi organique n° 733.

Transmise au Sénat le 29 juin 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 447 (année 1976-1977) ; rapport le 29 juin 1977 par M. Charles de Cuttoli, n° 457 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 30 juin 1977. — Proposition de loi organique n° 185 (année 1976-1977).

Décision du Conseil constitutionnel du 20 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 22 juillet 1977 (p. 3885).

Loi n° 77-820 du 21 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 22 juillet 1977 (p. 3867).

PREMIÈRE LECTURE [28 juin 1977] (p. 4352 et 4353).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, suppléant M. Krieg, rapporteur, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.*

La désignation par le conseil supérieur des Français de l'étranger des membres des commissions administratives chargées d'établir les listes d'électeurs des Français à l'étranger pour le vote pour l'élection du Président de la République ; l'octroi de cette compétence au bureau permanent du conseil supérieur des Français de l'étranger par la proposition de loi (p. 4353).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur :

Approuve l'exposé de la commission des lois (p. 4353).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE [28 juin 1977] (p. 4353).

ORATEUR : *M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.*

ART. UNIQUE : adopté avec modifications (modalités d'établissements des listes de centres) (p. 4353) ; *amendement n° 1* de la commission ; adopté (modification rédactionnelle (p. 4353).

ADOPTION de la proposition de loi organique (p. 4353).

46. — PROPOSITION DE LOI **n° 2894** TENDANT A INSTITUER POUR LES ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE SCRUTIN DE LISTE PROPORTIONNEL DANS LE CADRE DÉPARTEMENTAL, présentée à l'Assemblée nationale le 18 mai 1977 par M. Servan-Schreiber (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

47. — PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE **n° 2975** TENDANT A COMPLÉTER LES ARTICLES LO 319 ET LO 320 DU CODE ÉLECTORAL, présentée au Sénat le 10 juillet 1976 par M. Jean Cluzel (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 426 (année 1975-1976) ; rapport le 10 juin 1977 par M. Pierre Jourdan, n° 370 (année 1976-1977) ; rapport supplémentaire le 14 juin 1977 par M. Pierre Jourdan, n° 372 (année 1976-1977) ; adoption le 14 juin 1977. — Proposition de loi organique n° 137 (année 1976-1977).

Transmise à l'Assemblée nationale le 14 juin 1977 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2975 ; rapport le 22 juin 1977 par M. Donnez, n° 3010 ; adoption définitive le 23 juin 1977. — Proposition de loi organique n° 715.

Loi organique déclarée contraire à la Constitution par la décision du Conseil constitutionnel du 5 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 6 juillet 1977 (p. 3560).

Voir aussi PARLEMENTAIRES 13.

PREMIÈRE LECTURE [23 juin 1977] (p. 4101 à 4103).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Donnez, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, André Fanton, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.*

La proposition de M. Cluzel sur les suppléants des sénateurs ; les différences entre la proposition du Sénat et la loi adoptée par l'Assemblée nationale pour les députés : la distinction entre les sénateurs élus au scrutin majoritaire et ceux élus à la représentation proportionnelle ; l'application immédiate du texte du Sénat (p. 4101) ; une différence d'ordre rédactionnel ; les critiques à la modification du statut des suppléants ; les problèmes posés par la suppléance des sénateurs élus à la proportionnelle (p. 4102).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

La saisine du Conseil constitutionnel sur la loi organique votée par l'Assemblée nationale ; l'objet de la proposition de loi sénatoriale ; la distinction entre les sénateurs élus au scrutin uninominal et les sénateurs élus au scrutin proportionnel ; la réponse à la question posée relative à la suppléance des sénateurs élus à la proportionnelle (p. 4102).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les difficultés suscitées par l'interprétation donnée par le ministre de la justice (p. 4103).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

La non-modification par la proposition du statut des suppléants ; la possibilité donnée aux sénateurs ayant abandonné leur siège d'exercer à nouveau leur mandat (p. 4103).

DISCUSSION DES ARTICLES [23 juin 1977] (p. 4103).

ORATEURS : *MM. Fanton, Ducoloné.*

ART. 1er (possibilité pour un sénateur ayant abandonné son siège de reprendre l'exercice de son mandat) : adopté (p. 4103).

ART. 2 (dispositions applicables aux sénateurs élus à la représentation proportionelle) : adopté (p. 4103).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Guy Ducoloné :* le vote défavorable du groupe communiste (p. 4103).

— *M. André Fanton :* son vote hostile.

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi organique (p. 4103).

48. — PROPOSITIONS DE LOI ORGANIQUES **nos 3057 et 3073** TENDANT A LA MODIFICATION DU CODE ÉLECTORAL EN VUE D'ACCROITRE LA PARTICIPATION DES CITOYENNES ET CITOYENS A LA VIE PUBLIQUE ET A FAVORISER L'ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS ÉLECTIVES, présentées à l'Assemblée nationale le 29 juin 1977 par M. Bourson (renvoyées à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

49. — PROJET DE LOI ORGANIQUE **n° 3118** MODIFIANT L'ORDONNANCE n° 58-1065 DU 7 NOVEMBRE 1958 PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE A LA COMPOSITION ET A LA DURÉE DES POUVOIRS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TERRITOIRES D'OUTRE-MER), présenté à l'Assemblée nationale le 3 octobre 1977 par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 5 octobre 1977 par M. Piot, n° 3143 ; déclaration d'urgence le 6 octobre 1977 ; adoption le 6 octobre 1977. — Projet de loi n° 763.

Transmis au Sénat le 11 octobre 1977, n° 6 (année 1977-1978) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 20 octobre 1977 par M. Jacques Pelletier, n° 33 (année 1977-1978) ; adoption définitive le 27 octobre 1977. — Projet de loi n° 5 (année 1977-1978).

Décision du Conseil constitutionnel du 23 novembre 1977 publiée au *J.O.* du 25 novembre 1977 (p. 5529).

Loi organique n° 77-1339 du 8 décembre 1977, publiée au *J.O.* du 9 décembre 1977 (p. 5727).

PREMIÈRE LECTURE [6 octobre 1977] (p. 5911).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Piot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Ducoloné.*

L'augmentation du nombre des députés en Calédonie et Polynésie nécessite la modification de l'ordonnance du 7 novembre 1958 et de celle du 4 février 1959 ; les raisons nécessitant l'augmentation de la représentation parlementaire dans les territoires d'outre-mer ; l'évolution de ces territoires ; le problème du découpage des circonscriptions électorales ; les caractéristiques du découpage en Polynésie ; le déséquilibre en faveur de l'Est du territoire (p. 5911) ; le découpage en Nouvelle-Calédonie (p. 5912) ; les inégalités de la représentation des circonscriptions métropolitaines ; l'organisation de l'information dans les territoires d'outre-mer ; la création d'une sorte « d'apartheid électoral » (p. 5912) ; les conditions d'une amélioration de la représentation de la population dans les TOM (p. 5913).

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer :

Le doublement de la population dans les territoires d'outre-mer (p. 5912) ; l'absence de fraude électorale dans les TOM ; l'organisation démocratique de l'information ; l'expulsion des résidents du foyer néo-calédonien (p. 5913).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE [6 octobre 1977] (p. 5913).

ORATEUR : *Alain Vivien.*

ART. UNIQUE (modification de l'ordonnance du 7 novembre 1958 relative au nombre des députés des territoires d'outre-mer à l'Assemblée nationale).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Alain Vivien :* le dépôt par le PSRG de la question préalable au deuxième projet de loi ; la nécessité de respecter le principe de l'égalité entre les circonscriptions et le principe d'impartialité du découpage ;

ADOPTION de l'article unique du projet de loi organique (p. 5913).

50. — PROJET DE LOI **n° 3119** MODIFIANT L'ORDONNANCE N° 59-227 DU 4 FÉVRIER 1959 RELATIVE A L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE REPRÉSENTANT LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER, présenté à l'Assemblée nationale le 3 octobre 1977 par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 5 octobre 1977 par M. Piot, n° 3144 ; déclaration d'urgence le 6 octobre 1977 ; adoption le 6 octobre 1977. — Projet de loi n° 764.

Transmis au Sénat le 11 octobre 1977, n° 7 (année 1977-1978) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles ; rapport le 20 octobre 1977 par M. Jacques Pelletier, n° 34 (année 1977-1978) ; adoption avec modifications le 27 octobre 1977. — Projet de loi n° 6 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 2 novembre 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 3176 ; rapport le 24 novembre 1977 par M. Piot, n° 3261 ; adoption définitive le 1er décembre 1977. — Projet de loi n° 783.

Loi n° 77-1340 du 8 décembre 1977, publiée au *J.O.* du 9 décembre 1977 (p. 5727).

PREMIÈRE LECTURE [6 octobre 1977] (p. 5913).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Piot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, Pidjot.*

Question préalable de M. Alain Vivien : MM. Alain Vivien, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Stirn, secrétaire d'Etat.

DISCUSSION SUR LA QUESTION PRÉALABLE OPPOSÉE PAR M. ALAIN VIVIEN :

L'absence de justification du nouveau découpage électoral ; les préoccupations électoralistes du Gouvernement ; la préférence des socialistes pour la représentation proportionnelle ; les critiques relatives au découpage réalisé en Nouvelle-Calédonie ; l'instauration d'une politique « d'apartheid » ; les critères à respecter pour le découpage électoral ; le cas des ressortissants français des Nouvelles-Hébrides ; l'inconstitutionnalité de la solution proposée (p. 5914) ; le vote négatif du groupe PSRG sur ce point ; l'incohérence des positions défendues par l'opposition (p. 5915) ; l'opposition du PSRG à la loi organique (p. 5915) ; la nécessité d'équilibrer les circonscriptions sur le plan démographique, sociologique, culturel et ethnique (p. 5916).

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer :

Justifie le découpage réalisé et le rattachement des Français des Nouvelles-Hébrides à la circonscription de la côte Est (p. 5915).

REJET de la question préalable au scrutin public (p. 5916) ; liste des votants (p. 5937, 5938).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

La situation des ressortissants français des Nouvelles-Hébrides ; le rattachement des Français de ce territoire à la circonscription des îles Wallis-et-Futuna (p. 5916).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE [6 octobre 1977] (p. 5917).

ORATEURS : *MM. Pidjot, Piot, rapporteur, Stirn, secrétaire d'Etat, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Alain Vivien.*

ART. UNIQUE (découpage électoral des territoires d'outre-mer) : rejet de l'*amendement n° 1* de M. Pidjot (rattachement des ressortissants français des Nouvelles-Hébrides au territoire des îles Wallis et Futuna) (p. 5917) ; adoption de l'article unique (p. 5917).

Après l'ART. UNIQUE : adoption de l'*amendement* formel *n° 2* de la commission (p. 5917) ; M. Foyer (l'acceptation implicite par M. Pidjot du découpage du Gouvernement) (p. 5917) ; l'absence de propositions de découpage par M. Alain Vivien (p. 5918).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 5918).

DEUXIÈME LECTURE [1er décembre 1977] (p. 8136).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Piot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, Forni.*

L'adoption par le Sénat du projet de loi organique portant de quatre à cinq le nombre des députés représentant les territoires d'outre-mer (p. 8136).

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer :

Les amendements proposés par le Sénat (p. 8136).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le vote hostile du PSRG (p. 8136).

DISCUSSION DES ARTICLES [1er décembre 1977] (p. 8136).

ART. 2 : le vote hostile du PSRG et du groupe communiste ; adoption (p. 8136).

ART. 3 : adoption de l'article (p. 8136).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8136).

51. — PROPOSITION DE LOI **n° 3163** TENDANT A INSTITUER LE VOTE OBLIGATOIRE ET LE VOTE EN SEMAINE, présentée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1977 par MM. Boudet et Daillet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

52. — PROJET DE LOI **n° 3207** PORTANT DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX SALARIÉS CANDIDATS OU ÉLUS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE OU AU SÉNAT, présenté à l'Assemblée nationale le 9 novembre 1977 par M. Christian Beullac, ministre du travail (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; déclaration d'urgence le 18 novembre 1977 [18 novembre 1977] (p. 7750) ; rapport le 8 décembre 1977 par M. Briane, n° 3288 ; adoption le 12 décembre 1977. — Projet de loi n° 803.

Transmis au Sénat le 13 décembre 1977, n° 155 (année 1977-1978) (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 14 décembre 1976 par M. A. Bohl, n° 176 (année 1977-1978) ; adoption avec modification le 17 décembre 1977. — Projet de loi n° 61 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1977 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 3376 ; demande de commission mixte paritaire le 19 décembre 1977 ; rapport le 21 décembre 1977 par M. Briane au nom de la commission mixte paritaire, n° 3435 ; adoption le 21 décembre 1977. — Projet de loi n° 866.

Au Sénat, rapport le 21 décembre 1977 par M. Bohl au nom de la commission mixte paritaire, n° 228 (année 1977-1978) ; adoption définitive le 21 décembre 1977. — Projet de loi n° 92 (année 1977-1978).

Loi n° 78-3 du 2 janvier 1978, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1978 (p. 146).

PREMIÈRE LECTURE [12 décembre 1977] (p. 8603).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Briane, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Beullac, ministre du travail, Fanton, Ducoloné.*

La place des salariés au Parlement ; la prédominance des membres de la fonction publique ; les difficultés des salariés pour exercer un mandat parlementaire ; la rupture du contrat de travail ; le dispositif du projet : accorder aux salariés des facilités pour leur participation à la campagne électorale ; faire bénéficier le salarié d'une suspension de son contrat de travail pour l'exercice de son mandat ; la procédure de licenciement (p. 8603).

Intervention de M. Christian Beullac, ministre du travail :

Le nombre de candidats salariés ; l'absence de textes permettant au candidat salarié aux élections de s'absenter pour sa campagne ; la rupture du contrat de travail ; le dispositif du projet de loi ; la possibilité d'imputer la durée des absences sur le congé annuel ; la possibilité de suspendre le contrat de travail pour l'exercice du mandat ; le problème des renouvellements de mandat (p. 8604).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le dispositif du texte ; les facilités accordées aux salariés candidats pour mener leur campagne électorale ; le problème de la récupération sur les congés ; la possibilité pour le salarié de retrouver son emploi (p. 8604) ; le remplacement du salarié par son employeur ; la situation des suppléants ; l'accès des ouvriers et des employés au Parlement ; le nombre de candidats salariés pour le parti communiste ; l'insuffisance des dix jours ouvrables accordés pour mener une campagne électorale ; les amendements déposés par le groupe communiste ; la garantie de réembauchage en cas de réélection ; l'extension de la possibilité d'absence à l'ensemble des élections (p. 8605) ; le caractère obligatoire des autorisations d'absence (p. 8606).

DISCUSSION DES ARTICLES [12 décembre 1977] (p. 8606).

ORATEURS : *MM. Briane, rapporteur ; Beullac, ministre ; Fanton, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Hamel, Ducoloné, Villa, Laurissergues, Daillet, Claudius-Petit, Franceschi, Bernard Marie, Caille, rapporteur suppléant M. Briane.*

ART. UNIQUE : réserve de l'*amendement n° 11* de la commission (p. 8606).

Article L 122-24-1 du code du travail (accordant aux salariés des facilités d'absence en cas de candidature à l'Assemblée nationale ou au Sénat pour participer à la campagne électorale) ; adoption de l'*amendement n° 12* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 8606) ; rejet de l'*amendement n° 13* de la commission (extension des possibilités offertes par l'article L 122-24-1 aux élections à l'Assemblée des Communautés européennes) (p. 8606) ; rejet de l'*amendement n° 1* de M. Le Meur (extension des possibilités prévues par l'article L 122-24-1 aux élections à un conseil régional, à un conseil général ou à un conseil municipal) (p. 8607) ; rejet de l'*amendement n° 23* de M. Laurissergues (extension des dispositions de l'article L 122-24-1 aux élections au conseil général) (p. 8607) ; adoption de l'*amendement n° 2* de M. Berthelot (portant de dix à vingt jours la durée des absences) (p. 8608) ; l'*amendement n° 24* de M. Laurissergues (augmentation de la durée des absences) devient sans objet (p. 8608) ; l'*amendement n° 14* de la commission (octroi de trois jours supplémentaires au salarié candidat au deuxième tour à l'Assemblée nationale) devient sans objet (p. 8609) : retrait de l'*amendement n° 3* de M. Berthelot (modalités de rémunération des absences) (p. 8609) ; adoption de l'*amendement n° 25* de M. Laurissergues (possibilité d'imputer la durée des absences sur le congé annuel à la demande du salarié) (p. 8609) ; rejet de l'*amendement n° 26* de M. Laurissergues (possibilité de prévoir une rémunération des absences par des conventions collectives) (p. 8610) ; adoption de l'*amendement n° 21* de M. Briane (assimilation des absences à un travail effectif pour l'appréciation des droits acquis dans l'entreprise) (p. 8610) ; l'*amendement n° 15* de la commission (assimilation des absences à un travail effectif pour l'appréciation des droits acquis dans l'entreprise) devient sans objet (p. 8610) ; rejet de l'*amendement n° 27* de M. Laurissergues (possibilité pour le salarié de demander la récupération de ses absences) (p. 8610) ; adoption du texte proposé pour l'article L 122-24-1 ainsi modifié (p. 8610).

Article L 122-24-2 du code du travail (situation du salarié élu parlementaire vis-à-vis de son employeur) : l'*amendement n° 16* de la commission (amendement de conséquence) devient sans objet (p. 8611) ; rejet de l'*amendement n° 4* de M. Berthelot (suppression de la condition de durée minimale de présence dans l'entreprise) (p. 8611) ; adoption de l'*amendement n° 22* de M. Briane (substitue la date d'entrée en fonctions à celle de l'élec-

tion pour le calcul de l'ancienneté minimale) (p. 8611) ; rejet de l'*amendement n° 17* de la commission (procédure de licenciement applicable à un salarié titulaire d'un mandat parlementaire) (p. 8612) ; adoption de l'*amendement n° 5* de M. Ducoloné (accordant aux salariés tous les avantages de sa catégorie durant l'exercice de son mandat) (p. 8613) ; adoption de l'*amendement n° 6* de M. Berthelot (application des dispositions prévues par l'article L 122-24-2 en cas de renouvellement du mandat) (p. 8613) ; rejet de l'*amendement n° 18* de la commission (dispositions applicables en cas d'acquisition d'un nouveau mandat dans une autre assemblée) (p. 8613) ; retrait de l'*amendement n° 19* de la commission (droits du salarié à l'expiration d'un mandat renouvelé) (p. 8614) ; adoption du texte proposé pour l'article L 122-24-2 ainsi modifié (p. 8614) ; l'*amendement n° 11* précédemment réservé de la commission (modification de l'intitulé de la section 4-1 du chapitre 2 du titre II du livre 1er du code du travail pour son application aux élus à l'Assemblée des Communautés européennes) devient sans objet (p. 8614) ; adoption de l'article unique du projet de loi ainsi modifié (p. 8614).

Après l'ART. UNIQUE : l'*amendement n° 8* de M. Ducoloné (dispositions applicables aux élus locaux et régionaux) devient sans objet (p. 8614) ; l'*amendement n° 9* de M. Ducoloné (temps octroyé par les employeurs aux salariés membres d'un conseil municipal, régional ou général) devient sans objet (p. 8614).

TITRE : l'*amendement n° 10* de M. Ducoloné (modification du titre) est devenu sans objet (p. 8614) ; l'*amendement n° 20* de la commission (modification du titre) est devenu sans objet (p. 8614) ; adoption du titre du projet de loi (p. 8614).

SECONDE DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI :

Adoption de l'*amendement* du Gouvernement à l'article L 122-24-2 du code du travail (non-application des dispositions en cas de renouvellement du mandat, priorité de réembauchage au salarié dont le mandat a été renouvelé) (p. 8615) ; adoption de l'article unique ainsi modifié (p. 8615).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8615).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [21 décembre 1977] (p. 9161).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Briane, rapporteur de la commission mixte paritaire ; Beullac, ministre du travail.*

L'adoption par la commission mixte paritaire du texte du Sénat ; la possibilité de récupérer les absences pour campagne électorale avec l'accord de l'employeur introduite par le Sénat dans le texte ; la possibilité de réadaptation professionnelle pour le salarié qui reprend son emploi (p. 9161).

Intervention de M. Christian Beullac, ministre :

L'accord du Gouvernement sur le texte de la commission mixte paritaire (p. 9161).

DISCUSSION DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [21 décembre 1977] (p. 9161).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9162).

53. — PROPOSITION DE LOI **n° 3314** TENDANT A GARANTIR LE PLURALISME ET A ASSURER L'ÉGAL ACCÈS DES PARTIS ET GROUPEMENTS A LA TÉLÉVISION ET A LA RADIO DURANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. Gosnat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

54. — PROPOSITION DE LOI **n° 3308** TENDANT A ABROGER L'AVANT-DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L 5 DU CODE ÉLECTORAL QUI INTERDIT L'INSCRIPTION DES FAILLIS SUR LES LISTES ÉLECTORALES, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. Bouvard (renvoyée à la commission des lois constiutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi AFARS ET ISSAS 1, 2 ; AMNISTIE 8 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 10 (Représentation proportionnelle) (p. 2516, 2517) ; FRANÇAIS A L'ÉTRANGER 3 ; PARLEMENTAIRES 1, 13 ; PARTIS POLITIQUES 1, 2 ; POLYNÉSIE FRANÇAISE 5 ; PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE 5, 12 ; RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION 11 ; SONDAGES ET ENQUÊTES 1, 2, 3, 4, 5.

— **Abaissement de l'âge de la majorité électorale.** — *Voir* MAJORITÉ (AGE DE LA).

— **Campagne préélectorale.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1347.

— **Création de nouvelles circonscriptions.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 1 [10 avril 1973] (p. 762).

— **anticipées dans l'ensemble urbain du Vaudreuil.** — *Voir* VILLES NOUVELLES 3.

— **aux Assemblées européennes.** — *Voir* ASSEMBLÉES EUROPÉENNES.

— **de l'Assemblée européenne au suffrage universel.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 483.

— **des conseillers régionaux.** — *Voir* RÉGIONS 9.

— **du Président de la République.** — *Voir* PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. ELECTIONS (Législation) 45 ; PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

— **des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes.** — *Voir* ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES 1, 2.

— **Information des électeurs parisiens.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 250.

— **Inscriptions sur les listes électorales.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 994.

— **Mode de scrutin des prochaines — législatives.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1274.

— **Problème du cumul des mandats.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 1 [10 avril au 12 avril 1973] (p. 795, 827).

— **Régime électoral en Nouvelle-Calédonie.** — *Voir* NOUVELLE-CALÉDONIE 7.

— **Respect de la volonté des électeurs.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1145.

— **Révision des listes électorales.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 617.

ÉLECTIONS CANTONALES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 436** TENDANT A INSTITUER LE SCRUTIN A UN SEUL TOUR AUX ÉLECTIONS CANTONALES, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par M. de Broglie (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 700** TENDANT A ASSURER LA SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS CANTONALES ET DES ÉLECTIONS MUNICIPALES, présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. d'Ornano et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 13 décembre 1973 par M. Fanton, n° 836.

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 712** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE L 192 DU CODE ÉLECTORAL RELATIF AUX ÉLECTIONS CANTONALES, présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. Médecin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 887** TENDANT A MODIFIER LES ARTICLES L 192 ET L 210-1 DU CODE ÉLECTORAL, RELATIFS AUX ÉLECTIONS CANTONALES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Lecanuet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi ELECTIONS (LÉGISLATION) 4 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 535.

— **Nouveau découpage des cantons.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 30.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES

ELECTIONS DES 4 ET 11 MARS 1973

Liste des députés.

I. — Départements de la métropole.

AIN

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. BARBEROT (Paul) (1re circonscription), M. ANTHONIOZ (Marcel) (2e circonscription) et M. DE LA VERPILLIÈRE (Guy) (3e circonscription).

AISNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. AUMONT (Robert) (1re circonscription), M. LEMEUR (Daniel) (2e circonscription), M. BRUGNON (Maurice) (3e circonscription), M. RENARD (Roland) (4e circonscription) et M. ROSSI (André) (5e circonscription).

ALLIER

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. ROLLAND (Hector) (1re circonscription), M. BRUN (Maurice) (2e circonscription), M. VILLON (Pierre) (dit GINSBURGER) (3e circonscription) et M. PÉRONNET (Gabriel) (4e circonscription).

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. MASSOT (Marcel) (1re circonscription) et M. DELORME (Claude) (2e circonscription).

ALPES (HAUTES-)

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. BERNARD-REYMOND (Pierre) (1re circonscription) et M. DIJOUD (Paul) (2e circonscription).

ALPES-MARITIMES

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. BAREL (Virgile) (1re circonscription), M. MÉDECIN (Jacques) (2e circonscription), M. ICART (Fernand)) 3e circonscription), M. AUBERT (Emmanuel) (4e circonscription), M. CORNUT-GENTILLE (Bernard) (5e circonscription) : contestation de l'élection par M. Pasquini [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [28 juin 1973] (p. 2649) (*J.O.* du 4 juillet 1973) (p. 7205, 7206), et M. SAUVAIGO (Pierre) (6e circonscription).

ARDÈCHE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. CORNET (Pierre) (1re circonscription), M. TORRE (Henri) (2e circonscription) et M. LIOGIER (Albert) (3e circonscription).

ARDENNES

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. MEUNIER (Lucien) (1re circonscription) : contestation de l'élection par MM. Richard et Visse [4 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [12 avril 1973] (p. 855), M. LEBON (André) (2e circonscription) et M. SOURDILLE (Jacques) (3e circonscription) : contestation de l'élection par M. Dromby [2 avril 1973] (p. 738), rejet [24 mai 1973] (p. 1584).

ARIÈGE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. FAURE (Gilbert) (1re circonscription) et M. SAINT-PAUL (André) (2e circonscription).

AUBE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. GRAVELLE (André) (1re circonscription), M. GALLEY (Robert) (2e circonscription) et M. GRANET (Paul) (3e circonscription).

AUDE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. GAYRAUD (Antoine) (1re circonscription), M. VALS (Francis) (2e circonscription) et M. CAPDEVILLE (Robert) (3e circonscription).

AVEYRON

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. BRIANE (Jean) (1re circonscription), M. FABRE (Robert) (2e circonscription) et M. GABRIAC (Jean) (3e circonscription).

BOUCHES-DU-RHÔNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. COMITI (Joseph) (1re circonscription), M. LOO (Charles) (2e circonscription), M. DEFFERRE (Gaston) (3e circonscription), M. BILLOUX (François) (4e circonscription), M. LAZZARINO (Georges) (5e circonscription), M. GARCIN (Edmond) (6e circonscription), M. CERMOLACCE (Paul) (7e circonscription), M. MASSE (Jean) (8e circonscription), M. PHILIBERT (Louis) (9e circonscription), M. RIEUBON (René) (10e circonscription) et M. PORELLI (Vincent) (11e circonscription).

CALVADOS

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. MEXANDEAU (Louis) (1re circonscription), M. BISSON (Robert) (2e circonscription), M. D'ORNANO (Michel) (3e circonscription), M. D'HARCOURT (François) (4e circonscription) et M. STIRN (Olivier) (5e circonscription).

CANTAL

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. CHAUVET (Augustin) (1re circonscription) et M. RAYNAL (Pierre) (2e circonscription).

CHARENTE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. RÉTHORÉ (Raymond) (1re circonscription), M. HARDY (Francis) (2e circonscription) et M. ALLONCLE (Michel) (3e circonscription).

CHARENTE-MARITIME

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. CRÉPEAU (Michel) (1re circonscription), M. BIGNON (Albert) (2e circonscription), M. BRUGEROLLE (André) (3e circonscription), M. JOANNE (Louis) (4e circonscription) et M. DE LIPKOWSKI (Jean) (5e circonscription).

CHER

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. BOISDÉ (Raymond) (1re circonscription), M. BOINVILLIERS (Jean) (2e circonscription) et M. PAPON (Maurice) (3e circonscription).

CORRÈZE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. PRANCHÈRE (Pierre) (1re circonscription), M. CHARBONNEL (Jean) (2e circonscription) et M. CHIRAC (Jacques) (3e circonscription).

CORSE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. ALFONSI (Nicolas) (1re circonscription), M. ZUCCARELLI (Jean) (2e circonscription), contestation de l'élection par M. Giacomi [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [21 novembre 1973] (p. 6221), M. de ROCCA-SERRA (Jean-Paul) (3e circonscription), contestation de l'élection par M. Gabrieleff et M. Bungelmi [2 avril 1973] (p. 738), rejet des requêtes [21 juin 1973] (p. 2405).

CÔTE-D'OR

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. POUJADE (Robert) (1re circonscription), M. BERGER (Henry) (2e circonscription), M. LECAT (Jean-Philippe) (3e circonscription) et M. MATHIEU (Gilbert) (4e circonscription).

CÔTES-DU-NORD

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. LE FOLL (Yves) (1re circonscription), M. JOSSELIN (Charles) (2e circonscription), Mlle DIENESCH (Marie-Madeleine) (3e circonscription), M. OLLIVRO (Edouard) (4e circonscription) et M. BOURDELLES (Pierre) (5e circonscription).

CREUSE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. BECK (Guy) (1re circonscription) et M. CHANDERNAGOR (André) (2e circonscription).

DORDOGNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 733) de M. GUÉNA (Yves) (1re circonscription), M. PIMONT (Louis) (2e circonscription), M. BONNET (Alain) (3e circonscription) et M. DUTARD (Lucien) (4e circonscription).

DOUBS

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. WEINMAN (Jacques) (1re circonscription), M. BOULLOCHE (André) (2e circonscription) et M. FAURE (Edgar) (3e circonscription).

DRÔME

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. RIBADEAU-DUMAS (Roger) (1re circonscription) : contestation de l'élection par M. Paradon [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [5 juin 1973] (p. 1775), M. MICHEL (Henri) (2e circonscription) et M. FILLIOUD (Georges) (3e circonscription).

EURE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. de BROGLIE (Jean) (1re circonscription), M. MICHEL (Claude) (2e circonscription), M. MONTAGNE (Rémy) (3e circonscription) : contestation de l'élection par M. Demeillez [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [5 juin 1973] (p. 1774, 1775) et M. TOMASINI (René) (4e circonscription).

EURE-ET-LOIR

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. BÉCAM (Marc) (1re circonscripcription), M. LEGENDRE (Maurice) (2e circonscription) et M. DOUSSET (Maurice) (3e circonscription).

FINISTÈRE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. BÉCAM (Marc) (1re circonscription), M. de BENNETOT (Michel) (2e circonscription), M. de POULPIQUET (Gabriel) (3e circonscription), M. LELONG (Pierre) (4e circonscription), M. CAILL (Antoine) (5e circonscription), Mme PLOUX (Suzanne) (6e circonscription), M. GUERMEUR (Guy) (7e circonscription) et M. LE PENSEC (Louis) (8e circonscription).

GARD

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. JOURDAN (Emile) (1re circonscription), M. BASTIDE (Jean) (2e circonscription), M. ROUCAUTE (Roger) (3e circonscription) et M. MILLET (Gilbert) (4e circonscription).

GARONNE (HAUTE-)

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. SAVARY (Alain) (1re circonscrip-

tion), M. BAUDIS (Pierre) (2e circonscription), M. ANDRIEU (Maurice) (3e circonscription), M. RAYMOND (Alex) (4e circonscription), M. HOUTEER (Gérard) (5e circonscription) et M. LASSERRE (Jean) (6e circonscription).

GERS

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. LABORDE (Jean) (1re circonscription) et M. de MONTESQUIOU (Pierre) (2e circonscription).

GIRONDE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. VALLEIX (Jean) (1re circonscription) : contestation de l'élection par M. Couton [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [12 avril 1973] (p. 855), M. CHABAN-DELMAS (Jacques) (2e circonscription), M. DESCHAMPS (Henri) (3e circonscription), M. MADRELLE (Philippe) (4e circonscription), M. ACHILLE-FOULD (Aymar) (5e circonscription), M. SAINTE-MARIE (Michel) (6e circonscription), M. CAZENAVE (Franck) (7e circonscription), M. LAGORCE (Pierre) (8e circonscription), M. BOULIN (Robert) (9e circonscription) et M. DELIAUNE (Gérard) (10e circonscription).

HÉRAULT

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. FRÈCHE (Georges) (1re circonscription) : contestation de l'élection par M. Couveinhes [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [12 juin 1973] (p. 2063), M. SÉNÈS (Gilbert) (2e circonscription), M. ARRAUT (Pierre) (3e circonscription), M. BALMIGÈRE (Paul) (4e circonscription) et M. BAYOU (Raoul) (5e circonscription).

ILLE-ET-VILAINE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. CRESSARD (Jacques) (1re circonscription), M. LE DOUAREC (François) (2e circonscription), M. MÉHAIGNERIE (Pierre) (3e circonscription), M. RENOUARD (Isidore) (4e circonscription), M. COINTAT (Michel) (5e circonscription) et M. BOURGES (Yvon) (6e circonscription).

INDRE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. LEMOINE (Marcel) (1re circonscription), M. TISSANDIER (Maurice) (2e circonscription) et M. MOUROT (Jean-Paul) (3e circonscription).

INDRE-ET-LOIRE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. ROYER (Jean) (1re circonscription), M. LEPAGE (Pierre) (2e circonscription) : contestation de l'élection par M. Lelong [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [15 juin 1973] (p. 2235, 2236), M. BERTHOUSIN (Fernand) (3e circonscription) et M. VOISIN (André-Georges) (4e circonscription).

ISÈRE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. PAQUET (Aimé) (1re circonscription), M. DUBEDOUT (Hubert) (2e circonscription), M. MAISONNAT (Louis) (3e circonscription), M. GAU (Jacques-Antoine) (4e circonscription), M. MERMAZ (Louis) (5e circonscription, M. BOYER (Jean) (6e circonscription) et M. CATTIN-BAZIN (Maurice) (7e circonscription) : contestation de l'élection par M. Ribeaud [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [21 juin 1973] (p. 2405, 2406).

JURA

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. FEIT (René) (1re circonscription) et M. DUHAMEL (Jacques) (2e circonscription).

LANDES

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 738) de M. MIRTIN (André) (1re circonscription) : contestation de l'élection par M. Duroure et M. Dales [2 avril 1973] (p. 738) ; annulation de l'élection le 7 juillet 1973 (*J.O.* p. 7369, 7370) (*J.O.* 17 juillet 1973, p. 7739), M. LAVIELLE (Henri) (2e circonscription) et M. COMMENAY (Jean-Marie) (3e circonscription).

LOIR-ET-CHER

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. SUDREAU (Pierre) (1re circonscription), M. CORRÈZE (Roger) (2e circonscription) et M. DESANLIS (Jean) (3e circonscription).

LOIRE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. DURAFOUR (Michel) (1re circonscription), M. NEUWIRTH (Lucien) (2e circonscription), M. CHAZALON (André) (3e circonscription), M. PARTRAT (Roger) (4e circonscription), M. TERRENOIRE (Alain) (5e circonscription), M. RIVIÈRE (Paul) (6e circonscription) et M. JACQUET (Michel) (7e circonscription).

LOIRE (HAUTE-)

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. BARROT (Jacques) (1re circonscription) et M. SIMON (Jean-Claude) (2e circonscription) : contestation de l'élection par MM. Eyraud et Chalaye [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [15 juin 1973] (p. 2236, 2237).

LOIRE-ATLANTIQUE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. BOLO (Alexandre) (1re circonscription), M. CHAUVEL (Christian) (2e circonscription), M. MACQUET (Benoît) (3e circonscription), M. MAUJOUAN DU GASSET (Joseph-Henri) (4e circonscription), M. HUNAULT (Xavier) (5e circonscription), M. CARPENTIER (Georges) (6e circonscription), M. GUICHARD (Olivier) (7e circonscription) et M. RICHARD (Lucien) (8e circonscription).

LOIRET

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. DUVILLARD (Henri) (1re circonscription), M. SALLÉ (Louis) (2e circonscription), M. CHARIÉ (Pierre) (3e circonscription), décédé le 12 mars 1973 et remplacé par M. GIRARD (Gaston) et M. DENIAU (Xavier) (4e circonscription).

LOT

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 734) de M. FAURE (Maurice) (1re circonscription) et M. PONS (Bernard) (2e circonscription), contestation de l'élection par M. Malvy [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [12 octobre 1973] (p. 4374 à 4377).

LOT-ET-GARONNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. LAURISSERGUES (Christian) (1re circonscription), M. RUFFE (Hubert) (2e circonscription) et M. SCHLOESING (Edouard) (3e circonscription).

LOZÈRE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. COUDERC (Pierre) (1re circonscription) et M. BLANC (Jacques) (2e circonscription).

MAINE-ET-LOIRE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. NARQUIN (Jean) (1re circonscription), M. FOYER (Jean) (2e circonscription), M. BOUDON (Paul) (3e circonscription), M. BÉGAULT (Jean) (4e circonscription), M. LIGOT (Maurice) (5e circonscription) et M. LA COMBE (René) (6e circonscription).

MANCHE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. DAILLET (Jean-Marie) (1re circonscription), M. BIZET (Emile) (2e circonscription), M. BAUDOUIN (Henri) (3e circonscription), M. GODEFROY (Pierre) (4e circonscription) et M. DARINOT (Louis) (5e circonscription).

MARNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. TAITTINGER (Jean) (1re circonscription), M. FALALA (Jean) (2e circonscription), M. DEGRAEVE (Jean) (3e circonscription) : contestation de l'élection par M. Poitevin [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [12 avril 1973] (p. 855), et M. STASI (Bernard) (4e circonscription).

MARNE (HAUTE-)

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. FAVRE (Jean) (1re circonscription) et M. DELONG (Jacques) (2e circonscription).

MAYENNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. BURON (Pierre) (1re circonscription), M. DE GASTINES (Henri) (2e circonscription) et M. DENIS (Bertrand) (3e circonscription).

MEURTHE-ET-MOSELLE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. SERVAN-SCHREIBER (Jean-Jacques) (1re circonscription), M. COULAIS (Claude) (2e circonscription), M. WEBER (Pierre) (3e circonscription), M. BICHAT (Jean) (4e circonscription), M. FOUCHET (Christian) (5e circonscription), M. SCHWARTZ (Gilbert) (6e circonscription) et M. DRAPIER (Robert) (7e circonscription) : contestation de l'élection par M. Porcu [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [28 juin 1973] (p. 2650, 2651) (*J.O.* du 4 juillet 1973, p. 7206, 7207).

MEUSE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. BERNARD (Jean) (1re circonscription) et M. BEAUGUITTE (André) (2e circonscription).

MORBIHAN

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. MARCELLIN (Raymond)

(1re circonscription) : contestation de l'élection par M. Waquet [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [12 avril 1973] (p. 854, 855), M. BONNET (Christian) (2e circonscription), M. LAUDRIN (Hervé) (3e circonscription), M. BOUVARD (Loïc) (4e circonscription), M. ALLAINMAT (Yves) (5e circonscription) et M. IHUEL (Paul) (6e circonscription).

MOSELLE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. KIFFER (Jean) (1re circonscription), M. KEDINGER (Pierre) (2e circonscription) : contestation de l'élection par MM. Wetzel et Wilhem [2 avril 1973] (p. 738), rejet des requêtes [24 mai 1973] (p. 1583), M. DEPIETRI (César) (3e circonscription), M. SCHNEBELEN (Maurice) (4e circonscription), M. SCHVARTZ (Julien) (5e circonscription), Mme FRITSCH (Anne-Marie) (6e circonscription), M. SEITLINGER (Jean) (7e circonscription) et M. MESSMER (Pierre) (8e circonscription).

NIÈVRE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. BENOIST (Jean-Marie) (1re circonscription), M. HUYGHUES DES ETAGES (Jacques) (2e circonscription) et M. MITTERRAND (François) (3e circonscription).

NORD

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. SÉGARD (Norbert) (1re circonscription), M. MAUROY (Pierre) (2e circonscription), M. BILLECOCQ (Pierre) (3e circonscription), M. CORNETTE (Arthur) (4e circonscription), M. NOTEBART (Arthur) (5e circonscription), M. LAURENT (André) (6e circonscription), M. DESMULLIEZ (André) (7e circonscription), M. CLERAMBEAUX (Léonce) (8e circonscription), M. BLARY (Henri) (9e circonscription), M. HAESEBROECK (Gérard) (10e circonscription), M. DENVERS (Albert) (11e circonscription), M. CORNETTE (Maurice) (12e circonscription), M. DAMETTE (Auguste) (13e circonscription), M. ROGER (Emile) (14e circonscription), M. HAGE (Georges) (15e circonscription), M. LEGENDRE (Jacques) (16e circonscription), M. DURIEUX (Jean) (17e circonscription), M. BUSTIN (Georges) (18e circonscription), M. DONNEZ (Georges) (19e circonscription), M. ANSART (Gustave) (20e circonscription), M. NAVEAU (Charles) (21e circonscription), M. MATON (Albert) (22e circonscription) et M. ELOY (Didier) (23e circonscription).

OISE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. DASSAULT (Marcel) (1re circonscription), M. NESSLER (Edmond) (2e circonscription), M. HERSANT (Robert) (3e circonscription), M. QUENTIER (René) (4e circonscription) et M. BENARD (François) (5e circonscription).

ORNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. GOULET (Daniel) (1re circonscription), M. BOUDET (Roland) (2e circonscription) et M. NOAL (Pierre) (3e circonscription).

PAS-DE-CALAIS

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. MOLLET (Guy) (1re circonscription), M. CHAMBON (Jean) (2e circonscription), M. PIGNION (Lucien) (3e circonscription), M. BÉRAUD (Marcel) (4e circonscription) : contestation de l'élection par M. Akar [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [24 mai 1973] (p. 1583, 1584), M. BARDOL (Jean) (5e circonscription), M. LE SÉNÉCHAL (Louis) (6e circonscription), M. BARTHE (Jean-Jacques) (7e circonscription), M. HUGUET (Roland) (8e circonscription), M. CARLIER (Edouard) (9e circonscription), M. ANDRIEUX (Maurice) (10e circonscription), M. LUCAS (Henri) (11e circonscription), M. DARRAS (Henri) (12e circonscription), M. DELELIS (André) (13e circonscription) et M. LEGRAND (Joseph) (14e circonscription).

PUY-DE-DÔME

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 735) de M. BOULAY (Arsène) (1re circonscription), M. GISCARD D'ESTAING (Valéry) (2e circonscription), M. PLANEIX (Joseph) (3e circonscription), M. SAUZEDDE (Fernand) (4e circonscription) et M. VACANT (Edmond) (5e circonscription).

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. LABARRÈRE (André) (1re circonscription) : contestation de l'élection par M. Sallenave [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [2 avril 1974] (p. 738), M. PLANTIER (Maurice) (2e circonscription) : contestation de l'élection par M. Sabarots [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [12 avril 1973] (p. 856), M. INCHAUSPÉ (Michel) (3e circonscription) et M. MARIE (Bernard) (4e circonscription).

PYRÉNÉES (HAUTES-)

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. GUERLIN (André) (1re circonscription) et M. ABADIE (François) (2e circonscription).

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. ALDUY (Paul) (1re circonscription) et M. TOURNÉ (André) (2e circonscription).

RHIN (BAS-)

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. RADIUS (René) (1re circonscription), M. BORD (André) (2e circonscription), M. BURCKEL (Jean-Claude) (3e circonscription), M. EHM (Albert) (4e circonscription), M. CARO (Jean-Marie) (5e circonscription), M. ZELLER (Adrien) (6e circonscription), M. GRUSSENMEYER (François) (7e circonscription) et M. SPRAUER (Germain) (8e circonscription).

RHIN (HAUT-)

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. HAUSHERR (Justin) (1re circonscription) : contestation de l'élection par MM. Borocco et Jung [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête (*J.O.* du 17 juillet 1973, p. 7738, 7739), rectificatif (*J.O.* du 19 juillet 1973, p. 7863, 7864), M. BOURGEOIS (Georges) (2e circonscription), M. WEISENHORN (Pierre) (3e circonscription), M. MULLER (Emile) (4e circonscription) et M. GISSINGER (Antoine) (5e circonscription).

RHÔNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. CAILLE (René) (1re circonscription), M. GUILLERMIN (Henri) (2e circonscription), M. SOUSTELLE (Jacques) (3e circonscription) : contestation de l'élection par MM. Thomas et Sestier [2 avril 1973] (p. 738), rejet des requêtes [5 juin 1973] (p. 1775), M. JOXE (Louis) (4e circonscription), M. COUSTÉ (Pierre-Bernard) (5e circonscription), M. GAGNAIRE (Etienne) (6e circonscription), M. DUGOUJON (Frédéric) (7e circonscription) : contestation de l'élection par M. Quester-Semeon [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [21 juin 1973] (p. 2406), M. HAMEL (Emmanuel) (8e circonscription), M. MAYOUD (Alain) (9e circonscription), M. DUCRAY (Gérard) (10e circonscription), M. HOUEL (Marcel) (11e circonscription), M. HAMELIN (Xavier) (12e circonscription) et M. POPEREN (Jean) (13e circonscription).

SAÔNE (HAUTE-)

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. VITTER (Pierre) (1re circonscription) et M. BEUCLER (Jean-Jacques) (2e circonscription).

SAÔNE-ET-LOIRE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. MALAUD (Philippe) (1re circonscription), M. DURAFFOUR (Paul) (2e circonscription), M. LACAGNE (Henri) (3e circonscription), M. JARROT (André) (4e circonscription) et M. JOXE (Pierre) (5e circonscription).

SARTHE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. CHASSEGUET (Gérard) (1re circonscription) : contestation de l'élection par M. Boulard [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [12 juin 1973] (p. 2062, 2063), M. CHAUMONT (Jacques) (2e circonscription), M. DRONNE (Raymond) (3e circonscription) : contestation de l'élection par M. Fouet et Mme Rousseau [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête (*J.O.* du 19 juillet 1973, p. 7862, 7863), M. LE THEULE (Joël) (4e circonscription) et M. d'AILLIÈRES (Michel) (5e circonscription).

SAVOIE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. BESSON (Louis) (1re circonscription), M. FONTANET (Joseph) (2e circonscription) et M. COT (Jean-Pierre) (3e circonscription).

SAVOIE (HAUTE-)

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. BROCARD (Jean) (1re circonscription), M. PIANTA (Georges) (2e circonscription) et M. HERZOG (Maurice) (3e circonscription).

PARIS

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. KRIEG (Pierre-Charles) (1re circonscription), M. TIBÉRI (Jean) (3e circonscription) : contestation de l'élection par M. Dupont, dit Aguigui Mouna [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête le 22 mars 1973 [2 avril 1973] (p. 738), M. BAS (Pierre) (4e circonscription), M. FRÉDÉRIC-DUPONT (5e circonscription), M. COUVE DE MURVILLE (Maurice) (6e circonscription), M. KASPEREIT (Gabriel) (7e circonscription), M. MARCUS (Claude-Gérard) (8e circonscription), M. FANTON (André) (9e circonscription), M. CHAMBAZ (Jacques) (10e circonscription), M. FREY (Roger) (11e circonscription), M. DE BENOUVILLE (Pierre), (12e circonscription), Mme MOREAU (Gisèle) (13e circonscription), M. GERMAIN (Hubert) (14e circonscription), M. CLAUDIUS-PETIT (Eugène) (15e circonscription), M. DE LA MALÈNE (Christian) (16e circonscription), M. MARETTE (Jacques)

(17e circonscription), Mme DE HAUTECLOCQUE (Nicole) (18e circonscription), M. ROUX (Claude) (19e circonscription), M. MESMIN (Georges) (20e circonscription), M. STEHLIN (Paul) (21e circonscription), M. LAFAY (Bernard) (22e circonscription), M. de PRÉAUMONT (Jean) (23e circonscription), tion), M. MISSOFFE (François) (24e circonscription), M. CHINAUD (Roger) (25e circonscription), M. LE TAC (Joël) (26e circonscription), M. BAILLOT (Louis) (27e circonscription) : contestation de l'élection par M. Bloch [2 avril 1973] (p. 738), M. FISZBIN (Henri) (28e circonscription), M. LAURENT (Paul) (29e circonscription), M. DALBERA (Daniel) (30e circonscription) et M. VILLA (Lucien) (31e circonscription).

SEINE-MARITIME

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. LECANUET (Jean) (1re circonscription), M. LARUE (Tony) (2e circonscription), M. LEROY (Roland) (3e circonscription), M. MARTIN (André) (4e circonscription), M. BETTENCOURT (André) (5e circonscription), M. GEORGES (Maurice) (6e circonscription), M. DUROMÉA (André) (7e circonscription), M. FOSSÉ (Roger) (8e circonscription), M. OFFROY (Raymond) (9e circonscription), et M. DELATRE (Georges) (10e circonscription).

SEINE-ET-MARNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. VIVIEN (Alain) (1re circonscription) : contestation de l'élection par M. Siron [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [12 juin 1973] (p. 2063), M. BORDU (Gérard) (2e circonscription), M. FLORNOY (Bertrand) (3e circonscription), M. PEYREFITTE (Alain) (4e circonscription) et M. JULIA (Didier) (5e circonscription).

YVELINES

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. BOURSON (Pierre) (1re circonscription), M. PALEWSKI (Jean-Paul) (2e circonscription), M. GODON (Gérard) (3e circonscription), M. LAURIOL (Marc) (4e circonscription), M. DESTREMEAU (Bernard) (5e circonscription), M. WAGNER (Robert) (6e circonscription), M. RIBES (Pierre) (7e circonscription) et Mme THOME-PATENOTRE (Jacqueline) (8e circonscription).

SÈVRES (DEUX-)

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. GAILLARD (René) (1re circonscription), M. FOUCHIER (Jacques) (2e circonscription) et M. BROCHARD (Albert) (3e circonscription).

SOMME

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 736) de M. LAMPS (René) (1re circonscription), M. MASSOUBRE (Jean-Louis) (2e circonscription), M. BIGNON (Charles) (3e circonscription), M. LEJEUNE (Max) (4e circonscription) et M. AUDINOT (André) (5e circonscription).

TARN

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. BILLOUX (André) (1re circonscription), M. LIMOUZY (Jacques) (2e circonscription) et M. SPÉNALE (Georges) (3e circonscription).

TARN-ET-GARONNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. BONHOMME (Jean) (1re circonscription) : contestation de l'élection par MM. Saubestre et Lacombe [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [12 juin 1973] (p. 2062) et M. VER (Antonin) (2e circonscription).

VAR

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. GAUDIN (Pierre) (1re circonscription), M. BÉNARD (Mario) (2e circonscription), M. SIMON-LORIÈRE (Aymeric) (3e circonscription) et M. GIOVANNINI (Philippe) (4e circonscription) : contestation de l'élection par M. Bayle [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête (*J.O.* du 19 juillet 1973, p. 7860, 7861).

VAUCLUSE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. DUFFAUT (Henri) (1re circonscription), M. LEENHARDT (Francis) (2e circonscription) et M. BÉRARD (Jacques) (3e circonscription).

VENDÉE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. CAILLAUD (Paul) (1re circonscription), M. FORENS (André) (2e circonscription) : contestation de l'élection par M. Texier [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [5 juin 1973] (p. 1774), M. MAUGER (Pierre) (3e circonscription) et M. ANSQUER (Vincent) (4e circonscription).

VIENNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. VERTADIER (Pierre) (1re circonscription), M. ABELIN (Pierre) (2e circonscription) et M. PEYRET (Claude) (3e circonscription).

VIENNE (HAUTE-)

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de Mme CONSTANS (Hélène) (1re circonscription), M. RIGOUT (Marcel) (2e circonscription) et M. LONGEQUEUE (Louis) (3e circonscription).

VOSGES

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. HOFFER (Marcel) (1re circonscription), M. LEMAIRE (Maurice) (2e circonscription), M. PONCELET (Christian) (3e circonscription) et M. VOILQUIN (Albert) (4e circonscription).

YONNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. SOISSON (Jean-Pierre) (1re circonscription), M. CHAMANT (Jean) (2e circonscription) et M. PIOT (Jacques) (3e circonscription).

TERRITOIRE DE BELFORT

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. CHEVÈNEMENT (Jean-Pierre) (1re circonscription) et M. FORNI (Raymond) (2e circonscription).

ESSONNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. COMBRISSON (Roger) (1re circonscription), M. BOSCHER (Michel) (2e circonscription), M. JUQUIN (Pierre) (3e circonscription) et M. VIZET (Robert) (4e circonscription).

HAUTS-DE-SEINE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. L'HUILLIER (Waldeck) (1re circonscription), M. CHALANDON (Albin) (2e circonscription), M. FRELAUT (Dominique) (3e circonscription), M. JANS (Parfait) (4e circonscription), M. GÉRARD-DEPREZ (Charles) (5e circonscription), M. PERETTI (Achille), (6e circonscription), M. BARBET (Raymond) (7e circonscription), M. BAUMEL (Jacques) (8e circonscription), M. LABBÉ (Claude) (9e circonscription), M. GORSE (Georges) (10e circonscription), M. DUCOLONÉ (Guy) (11e circonscription), M. MAZEAUD (Pierre) (12e circonscription) et M. GINOUX (Henri) (13e circonscription).

SEINE-SAINT-DENIS

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. FAJON (Etienne) (1re circonscription), M. BERTHELOT (Marcelin) (2e circonscription), M. RALITE (Jack) (3e circonscription), M. NILÈS (Maurice) (4e circonscription), M. GOUHIER (Roger) (5e circonscription), Mme CHONAVEL (Jacqueline) (6e circonscription), M. ODRU (Louis) (7e circonscription), M. BALLANGER (Robert) (8e circonscription) et M. VALENET (Raymond) (9e circonscription).

VAL-DE-MARNE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. MARCHAIS (Georges) (1re circonscription), M. DUPUY (Fernand) (2e circonscription), M. GOSNAT (Georges) (3e circonscription), M. FRANCESCHI (Joseph) (4e circonscription) : contestation de l'élection par M. Griotteray [2 avril 1973] (p. 738), M. BILLOTTE (Pierre) (5e circonscription), M. NUNGESSER (Roland) (6e circonscription) : contestation de l'élection par M. Audfray [2 avril 1973] (p. 738), désistement de requête [18 mai 1973] (p. 1429), M. VIVIEN (Robert-André) (7e circonscription) et M. KALINSKY (Maxime) (8e circonscription).

VAL-D'OISE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. PONIATOWSKI (Michel) (1re circonscription), M. WEBER (Claude) (2e circonscription) : contestation de l'élection par M. Richard [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [15 juin 1973] (p. 2237), M. FEIX (Léon) (3e circonscription) : contestation de l'élection par M. Pelletier [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [18 mai 1973] (p. 1429), M. RIBIÈRE (René) (4e circonscription) et M. CANACOS (Henry) (5e circonscription).

II. — **Départements d'outre-mer.**

GUADELOUPE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 738) de M. HÉLÈNE (Léopold) (1re circonscription) : 108 requêtes en contestation [2 avril 1973] (p. 738), 63 nouvelles requêtes en contestation [10 avril 1973] (p. 774), 7 nouvelles requêtes en contestation [3 mai 1973] (p. 1036), annulation de l'élection [26 octobre 1973] (p. 4942 à 4945), M. JALTON (Frédéric) (2e circonscription) : contestation de l'élection par MM. Gargar, Lacavé, Combet et Céleste, Méril, Tenon-Songeons, Mme Belleterre et autres [2 avril 1973] (p. 738), 50 nouvelles requêtes en contestation [10 avril 1973] (p. 738), 3 nouvelles requêtes en contestation [3 mai 1973] (p. 1036), rejet des requêtes [26 octobre 1973] (p. 4942 à 4945), et M. GUILLIOD (Raymond) (3e circonscription) : contestation de l'élection par

M. Gargar [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [26 octobre 1973] (p. 4942 à 4945).

GUYANE

Notification de l'élection [2 avril 1973] (p. 737) de M. RIVIÉREZ (Hector).

MARTINIQUE

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. PETIT (Camille) (1re circonscription) : contestation de l'élection par M. Calaber [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête (*J.O.* du 17 juillet 1973, p. 7738), M. CÉSAIRE (Aimé) (2e circonscription) : contestation de l'élection par MM. Germain et Valcin [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête (*J.O.* du 19 juillet 1973, p. 7860, 7861), et M. SABLÉ (Victor) (3e circonscription).

RÉUNION

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. DEBRÉ (Michel) (1re circonscription) : contestation de l'élection par MM. Bertil et Payet [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [28 juin 1973] (p. 2649, 2650) (*J.O.* du 4 juillet 1973, p. 7206), M. FONTAINE (Jean) (2e circonscription) : contestation de l'élection par M. Vergès [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [28 juin 1973] (p. 2651, 2652) (*J.O.* du 4 juillet 1973, p. 7207, 7208), et M. CERNEAU (Marcel) (3e circonscription) : contestation de l'élection par M. Hoarau [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [12 octobre 1973] (p. 4373, 4374).

III. — **Territoires d'outre-mer.**

COMORES

Notification des élections [2 avril 1973] (p. 737) de M. MOHAMED (Ahmed) (1re circonscription) et M. DAHALANI (Mohamed) (2e circonscription).

TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

Notification de l'élection [2 avril 1973] (p. 737) de M. OMAR FARAH ILTIREH : contestation de l'élection par M. Ibrahim Harbi Farah et divers [2 avril 1973] (p. 738), rejet de la requête [29 novembre 1973] (p. 6499).

ILES WALLIS-ET-FUTUNA

Notification de l'élection [2 avril 1973] (p. 737) de M. BRIAL (Benjamin).

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES ET NOUVELLES-HÉBRIDES

Notification de l'élection [2 avril 1973] (p. 737) de M. PIDJOT (Roch).

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Notification de l'élection [2 avril 1973] (p. 737) de M. SANFORD (Francis).

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Notification de l'élection [2 avril 1973] (p. 737) de M. GABRIEL (Frédéric).

ÉLECTIONS MUNICIPALES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 113** TENDANT A MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES A L'ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Krieg (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 13 décembre 1973 par M. Fanton, n° 837.

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1524** TENDANT A MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE ÉLECTORAL, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. Peretti (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 3086** TENDANT A MODIFIER LES CONDITIONS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATS A L'ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LES COMMUNES DE 30.000 HABITANTS AU PLUS, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 par M. Weisenhorn (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 3087** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE L 256 DU CODE ÉLECTORAL, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 par M. Burckel (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi ELECTIONS CANTONALES 2 ; ELECTIONS (LÉGISLATION) 40 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 416.

— **Election des conseillers d'ensembles urbains.** — *Voir* VILLES NOUVELLES 3.

ÉLECTIONS PARTIELLES

Landes (1re circonscription). Proclamation de l'élection de M. André Duroure [2 octobre 1973] (p. 3958).

Guadeloupe (1re circonscription). Proclamation de l'élection de M. Hégesippe Ibéné [14 décembre 1973] (p. 7074).

Loire-Atlantique (7e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Olivier Guichard (*J.O.* du 2 octobre 1974, p. 10100) [2 octobre 1974] (p. 4662).

Moselle (8e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Pierre Messmer (*J.O.* du 2 octobre 1974, p. 10100) [2 octobre 1974] (p. 4662).

Ardèche (2e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Henri Torre (*J.O.* du 9 octobre 1974, p. 10362) [8 octobre 1974] (p. 4857).

Côte-d'Or (3e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Pierre Charles (*J.O.* du 9 octobre 1974, p. 10362) [8 octobre 1974] (p. 4857).

Dordogne (1re circonscription). Proclamation de l'élection de M. Yves Guéna (*J.O.* du 9 octobre 1974, p. 10362) [8 octobre 1974] (p. 4857).

Savoie (2e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Maurice Blanc (*J.O.* du 9 octobre 1974, p. 10362) [8 octobre 1974] (p. 4857).

Tarn (2e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Jacques Limouzy (*J.O.* du 28 mai 1975, p. 5324) [27 mai 1975] (p. 3235).

Seine-Maritime (6e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Antoine Rufenacht (*J.O.* des 16, 17 juin 1975, p. 6043) [16 juin 1975] (p. 4236).

Vienne (2e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Pierre Abelin (*J.O.* du 22 octobre 1975, p. 10923) [21 octobre 1975] (p. 7135). Contestation de l'élection de M. Abelin par MM. Hourcq et Duffour-Bazin (*J.O.* du 31 octobre 1975, p. 11248) [30 octobre 1975] (p. 7601, 7646), rejet de la requête [2 avril 1976] (p. 1272).

Indre-et-Loire (1re circonscription). Proclamation de l'élection de M. Jean Royer (*J.O.* du 12 mai 1976, p. 2842) [11 mai 1976] (p. 2845, 2888). Contestation de l'élection par Mlle Régine Aubin (*J.O.* du 21 mai 1976, p. 3034) [20 mai 1976] (p. 3268, 3314) ; rejet de la requête (*J.O.* du 18 juillet 1976, p. 4306, 4307) (*J.O.* du 2 octobre 1976, p. 5836) [2 octobre 1976] (p. 6307, 6308).

Polynésie française. Proclamation de l'élection de M. Francis Sanford (*J.O.* du 2 octobre 1976, p. 5836) [2 octobre 1976] (p. 6304, 6307).

Corrèze (3e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Jacques Chirac (*J.O.* du 17 novembre 1976, p. 6625).

Haute-Loire (2e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Louis Eyraud (*J.O.* du 17 novembre 1976, p. 6825).

Paris (3e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Jean Tibéri (*J.O.* du 17 novembre 1976, p. 6625). Requête en contestation par M. Azaïs (*J.O.* du 25 novembre 1976, p. 6777) [24 novembre 1976] (p. 8671) ; rejet de la requête (*J.O.* du 13 janvier 1977, p. 345).

Allier (4e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Gabriel Péronnet (*J.O.* du 24 novembre 1976, p. 6748).

Gironde (5e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Aymar Achille-Fould (*J.O.* du 24 novembre 1978, p. 6748).

Rhône (10e circonscription). Proclamation de l'élection de M. André Poutissou (*J.O.* du 24 novembre 1976, p. 6748).

Yvelines (5e circonscription). Proclamation de l'élection de M. Bernard Destremau (*J.O.* du 24 novembre 1976, p. 6748).

Mayotte. Proclamation de l'élection de M. Younoussa Bamana (*J.O.* du 27 mars 1977, p. 1698). Tour unique (13 mars 1977) [2 avril 1977] (p. 1458, 1462).

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

1. — PROPOSITION DE LOI n° 37 TENDANT A PRÉCISER LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES SYNDICATS AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI n° **149** TENDANT A ORGANISER LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS EXTRA-POLITIQUES ET A INSTITUER POUR CES ÉLECTIONS LE VOTE PAR CORRESPONDANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Voisin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI n° **563** TENDANT AU RESPECT DU SCRUTIN DE LISTE DANS LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DES ENTREPRISES, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Juquin et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROPOSITION DE LOI n° **667** TENDANT A MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AFIN DE PERMETTRE AUX ÉLECTEURS DE VOTER, DÈS LE PREMIER TOUR DE SCRUTIN, POUR DES LISTES AUTRES QUE CELLES PRÉSENTÉES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Rolland et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROPOSITION DE LOI n° **1129** TENDANT A ASSURER L'ÉLECTION DES MEMBRES DES CHAMBRES DE MÉTIERS A LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE ET A PERMETTRE LE VOTE PAR CORRESPONDANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par M. Bardol et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

6. — PROPOSITION DE LOI n° **1278** TENDANT A FIXER A DIX-HUIT ANS L'AGE REQUIS POUR ÊTRE NOMMÉ DÉLÉGUÉ SYNDICAL OU ÊTRE ÉLU DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL, DÉLÉGUÉ AU COMITÉ D'ENTREPRISE OU CONSEILLER PRUD'HOMME, présentée à l'Assemblée nationale le 6 novembre 1974 par M. Nilès et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

7. — PROPOSITION DE LOI n° **1437** TENDANT A FIXER A DIX-HUIT ANS L'AGE D'ÉLIGIBILITÉ POUR LES ÉLECTIONS SOCIALES, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par M. Morellon (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

8. — PROPOSITION DE LOI n° **1473** RELATIVE AUX CONDITIONS D'AGE REQUISES POUR PARTICIPER A L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL OU POUR EXERCER DES FONCTIONS DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL DANS UNE ENTREPRISE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1974 par M. Gau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

9. — PROPOSITION DE LOI n° **1676** TENDANT A FIXER A DIX-HUIT ANS L'AGE REQUIS POUR ACCÉDER AUX FONCTIONS DE DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL, MEMBRE DU COMITÉ D'ENTREPRISE ET DÉLÉGUÉ SYNDICAL, présentée à l'Assemblée nationale le 22 mai 1975 par M. René Caille (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi AVOCATS 4 ; SYNDICATS PROFESSIONNELS 1.

— **Elections des délégués du personnel chez Simca-Chrysler-France.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 553.

ÉLECTRICITÉ

1. — PROPOSITION DE LOI n° **549** TENDANT A LA NATIONALISATION DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LE DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par MM. Debré, Cerneau et Fontaine (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROJET DE LOI n° **1639** RELATIF A LA NATIONALISATION DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, présenté à l'Assemblée nationale le 13 mai 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 21 mai 1975 par M. Drapier, n° 1672 ; adoption le 23 mai 1975. — Projet de loi n° 285.

Transmis au Sénat le 29 mai 1975, n° 331 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission

des affaires économiques et du Plan) ; rapport le 12 juin 1975 par M. Jean Proriol, n° 380 (année 1974-1975) ; avis le 17 juin 1975 par M. Maurice Blin au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, n° 402 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 17 juin 1975. — Projet de loi n° 142 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 18 juin 1975 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1761 ; rapport le 19 juin 1975 par M. Drapier, n° 1783 ; adoption définitive le 27 juin 1975. — Projet de loi n° 333.

Loi n° 75-622 du 11 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1975 (p. 7184).

PREMIÈRE LECTURE [23 mai 1975] (p. 3195).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Drapier, rapporteur de la commission de la production et des échanges, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, Riviérez, Claude Weber, Debré, Petit, Cerneau, Sablé, Jalton, Guilliod, Fontaine.*

Promesse faite par le Président de la République lors de son voyage aux Antilles le 13 décembre 1974 (p. 3195) ; structure juridique et financière des sociétés (p. 3195) ; alignement des tarifs sur ceux de la métropole avant 1982 (p. 3195) ; conséquences sur les tarifs en métropole (p. 3195).

Intervention de M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche (p. 3195) :

Ce texte répond à la volonté du Président de la République d'intégrer les DOM dans le système économique de la métropole ; la loi de nationalisation du 8 avril 1946 n'est pas applicable dans les DOM ; l'aide apportée par le FIDOM et la caisse de coopération économique n'est pas à la mesure des besoins financiers ; (p. 3196) : indemnisation ; charges pour l'EDF ; statut des personnels ; égalisation des tarifs dans un délai maximum de sept ans.

Intervention de M. Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer (p. 3196) :

De nouvelles mesures de départementalisation économique seront proposées en cours d'année.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Absence de consultation des conseils généraux sur le texte (p. 3196) ; personnels des filiales (p. 3199) ; statut des personnels ; formation (p. 3198, 3199, 3200, 3202) ; situation particulière de la régie de l'eau en Guyane jusqu'au 31 décembre 1975 (p. 3196) ; priorité d'embauche pour le personnel de la régie en Guyane (p. 3196) ; comité de gestion (p. 3197, 3198, 3200) ; unification des tarifs avant cinq ans (p. 3197, 3199, 3201) ; nationalisation de l'électricité de Strasbourg (p. 3197) ; la prise en charge des investissements par EDF notamment en Martinique (p. 3198) ; les transferts des crédits au FIDOM (p. 3198, 3200, 3201, 3202) ; aménagements hydro-électriques à La Réunion (p. 3197, 3198) ; date du transfert des actifs (p. 3198) ; nouvelles sources d'énergie ; géothermie (p. 3200, 3201, 3202) ; l'effort d'électrification nécessaire (p. 3201).

Intervention de M. d'Ornano, ministre (p. 3202) :

Répond aux orateurs : le personnel de l'électricité de Strasbourg ne souhaite pas la nationalisation ; dates du transfert des actifs : 31 décembre 1975 pour la Guyane et 1er juin 1975 pour les autres départements ; développement de la formation.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Aménagement de la rivière de l'Est (p. 3202).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er à 4 (nationalisation et indemnisation) : adoption (p. 3208).

Après l'ART. 4 : rejet de l'*amendement n° 5* de MM. Jans et Weber tendant à la création de comités de gestion (p. 3204) ; rejet de l'*amendement n° 1* de MM. Jalton et Césaire : alignement immédiat des tarifs (p. 3204) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission de la production tendant à l'alignement progressif des tarifs sur ceux de la métropole et d'un sous-amendement du Gouvernement fixant le délai maximum à sept années (p. 3204).

ART. 5 (régime fiscal de la nationalisation): adoption (p. 3205).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3205).

DEUXIÈME LECTURE [27 juin 1975] (p. 4959).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Date d'effet du transfert des biens et obligations des entreprises (p. 4959).

ORATEURS : *Mme Crépin, suppléant M. Drapier, rapporteur de la commission de la production et des échanges ; M. Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.*

Intervention de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat (p. 4959) :

Le Gouvernement juge utile la précision relative à la date du transfert.

DISCUSSION DES ARTICLES :

Adoption des articles 2 *bis* et 3 (p. 4959) ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi à l'unanimité (p. 4959).

Voir aussi COMMISSIONS ÉLARGIES 2 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 11 ; IMPOTS LOCAUX 4, articles 4 et 14 ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976 11, après l'article 4 ; PRIX 3 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 865.

— **Avance remboursable relative au chauffage à l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1267.

— **Electrification rurale.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, après l'article 72.

— **Prix de vente de l'— distribuée par les entreprises non nationalisées.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 486.

— **Producteurs autonomes d'—.** *Voir* ENERGIE 3.

— **Tarif du kilowatt-heure dans les régions productrices d'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1212.

ÉLECTRICITÉ - GAZ DE FRANCE

Voir COMMISSIONS ÉLARGIES 2 ; ENERGIE 1 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 200 et 1341.

— **Double tarification d'EDF.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1228.

— **Grèves à EDF.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1343 et 1344 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 479.

— **Rapports d'EDF avec une société privée.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1277.

— **Suppression des tarifs dégressifs d'EDF.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7, discussion générale.

ÉLECTRONIQUE PROFESSIONNELLE CIVILE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Développement industriel et scientifique [6 novembre 1973] (p. 5194, 5203), [8 novembre 1973] (p. 5364, 5368, 5379, 5386, 5387) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 [4 juillet 1974] (p. 3359).

— **Aide à l'industrie française de l'électronique.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1187.

ÉLEVAGE

1. — PROJET DE LOI PORTANT ABROGATION DES ARTICLES 295, 296, 336 ET 337, ALINÉA 2, DU CODE RURAL, présenté au Sénat le 20 décembre 1975, par M. Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 204 (année 1975-1976) ; rapport le 8 avril 1976 par M. René Travert, n° 240 (année 1975-1976) ; adoption le 29 avril 1976. — Projet de loi n° 126 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 30 avril 1976 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 2255 ; (rapport le 12 mai 1976 par M. Huguet), n° 2285 ; adoption définitive le 2 juin 1976. — Projet de loi n° 493.

Loi n° 76-522 du 16 juin 1976, publiée au *J.O.* du 17 juin 1976 (p. 3635).

Vote sans débat du projet de loi [2 juin 1976] (p. 3638).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2, 7 (Marché des jeunes bovins) (p. 2323, 2341), 9 (p. 427) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural, articles non rattachés (p. 6163) (patente sur les élevages avicoles et porcins sans sol) ; MALADIES DU BÉTAIL ; MOTIONS DE CENSURE 1 ; PHARMACIE VÉTÉRINAIRE 1 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 40, 88, 118 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 235, 285 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 8, 15 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 26, 31 ; TVA 2 ; VIANDE.

— **hippique.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1096.

— **ovin.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1276.

— **Exportation des productions de l'— français.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1318.

— **Herbagers de la Thiérache.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 472.

— **Maladies du bétail.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1340.

— **Organisation communautaire du marché du mouton.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1332 et 1373.

— **Prélèvement européen sur les aliments du bétail.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 404.

— **Reconversion de la production laitière et avenir de l'agriculture d'herbage.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 367.

— **Transport de paille.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1078 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 289.

ÉLOGES FUNÈBRES

— **Députés :**

Hommage à la mémoire de M. Pierre Charié (député du Loiret, 3e circonscription), décédé le 12 mars 1973 [2 avril 1973] (p. 730).

Hommage à la mémoire de M. Léon Feix (député du Val-d'Oise, 3e circonscription), décédé le 28 avril 1974 [5 juin 1974] (p. 2489, 2490). M. Jacques Chirac, Premier ministre, associe le Gouvernement.

Hommage à la mémoire de M. Francis Vals (député de l'Aude, 2e circonscription), décédé le 27 juin 1974, par M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture [27 juin 1974] (p. 3100). M. le président de l'Assemblée nationale prononce l'éloge funèbre de M. Francis Vals le 2 juillet 1974 (p. 3232, 3233). M. Jacques Chirac, Premier ministre, associe le Gouvernement (p. 3233).

Hommage à la mémoire de M. Christian Fouchet (député de la Meurthe-et-Moselle, 5e circonscription), décédé le 11 août 1974, par M. le président de l'Assemblée nationale [2 octobre 1974] (p. 4658, 4659, 4660). M. Jacques Chirac, Premier ministre, associe le Gouvernement (p. 4660).

Hommage à la mémoire de M. Franck Cazenave (député de la Gironde, 7e circonscription), décédé le 9 août 1974. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [2 octobre 1974] (p. 4660, 4661). M. Jacques Chirac, Premier ministre, associe le Gouvernement (p. 4661).

Hommage à la mémoire de M. Pierre Lepage (député de l'Indre-et-Loire, 2e circonscription), décédé le 23 septembre 1974. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [2 octobre 1974] (p. 4661). M. Jacques Chirac, Premier ministre, associe le Gouvernement (p. 4661, 4662).

Hommage à la mémoire de M. Paul Ihuel (député du Morbihan, 6e circonscription), décédé le 22 octobre 1974. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [29 octobre 1974] (p. 5533, 5534). M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, associe le Gouvernement (p. 5534).

Hommage à la mémoire de M. Jean Lassère (député de la Haute-Garonne, 6e circonscription), décédé le 13 novembre 1974 [20 novembre 1974] (p. 6788). M. Jacques Chirac, Premier ministre, associe le Gouvernement.

Hommage à la mémoire de M. Isidore Renouard (député de l'Ille-et-Vilaine, 4e circonscription), décédé le 18 avril 1975. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [23 avril 1975] (p. 1992). M. Jacques Chirac, Premier ministre, associe le Gouvernement (p. 1993).

Hommage à la mémoire de M. Paul Stehlin (député de Paris, 21e circonscription), décédé le 22 juin 1975. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [27 juin 1975] (p. 4921, 4922). M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, associe le Gouvernement (p. 4922).

Hommage à la mémoire de M. Claude Peyret (député de la Vienne, 3e circonscription), décédé le 7 juillet 1975. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [2 octobre 1975] (p. 6410, 6411). M. Tomasini, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement (p. 6411).

Hommage à la mémoire de M. Robert Gourault (député de la Vienne, 2e circonscription), décédé le 30 août 1975. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [2 octobre 1975] (p. 6411). M. Tomasini, secrétaire d'Etat, associe le Gouvernement (p. 6411).

Hommage à la mémoire de M. Guy Mollet (député du Pas-de-Calais, 1re circonscription), décédé le 3 octobre 1975. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funè-

bre [9 octobre 1975] (p. 6698, 6699). M. Robert Galley, ministre de l'équipement, associe le Gouvernement (p. 6699).

Hommage à la mémoire de M. Louis Pimont (député de la Dordogne, 2e circonscription), décédé le 9 novembre 1975. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [13 novembre 1975] (p. 8253, 8254). M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer associe le Gouvernement (p. 8254).

Hommage à la mémoire de M. Maurice Schnebelen (député de la Moselle, 4e circonscription), décédé le 25 mars 1976. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [7 avril 1976] (p. 1440, 1441). M. Jacques Chirac, Premier ministre, associe le Gouvernement (p. 1441).

Hommage à la mémoire de M. Michel Jacquet (député de la Loire, 7e circonscription), décédé le 9 avril 1976. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [20 avril 1976] (p. 1904, 1905). M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, associe le Gouvernement [20 avril 1976] (p. 1905).

Hommage à la mémoire de M. Antoine Caill (député du Finistère, 5e circonscription), décédé le 26 avril 1976. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [6 mai 1976] (p. 2693, 2694). M. Tomasini, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement [6 mai 1976] (p. 2694, 2695).

Hommage à la mémoire de M. Jean-Claude Simon (député de la Haute-Loire, 2e circonscription), décédé le 19 août 1976. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [5 octobre 1976] (p. 6320). M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, associe le Gouvernement [5 octobre 1976] (p. 6321).

Hommage à la mémoire de M. Marcel Anthonioz (député de l'Ain, 2e circonscription), décédé le 31 août 1976. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [5 octobre 1976] (p. 6320). M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, associe le Gouvernement [5 octobre 1976] (p. 6321).

Hommage à la mémoire de M. Pierre de Montesquiou (député du Gers, 2e circonscription), décédé le 15 octobre 1976. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [26 octobre 1976] (p. 7003, 7004). M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances, associe le Gouvernement [26 octobre 1976] (p. 7005).

Hommage à la mémoire de M. Jean Gabriac (député de l'Aveyron, 3e circonscription), décédé le 28 octobre 1976. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [9 novembre 1976] (p. 7801, 7802). M. Galley, ministre de la coopération, associe le Gouvernement [9 novembre 1976] (p. 7802).

Hommage à la mémoire de M. René Quentier (député de l'Oise, 4e circonscription), décédé le 18 novembre 1976. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [1er décembre 1976] (p. 8848, 8849). M. Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, associe le Gouvernement (p. 8849).

Hommage à la mémoire de M. Jean-Paul Palewski (député des Yvelines, 2e circonscription), décédé le 10 décembre 1976. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [16 décembre 1976] (p. 9500, 9501). M. Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement (p. 9501, 9502).

Hommage à la mémoire de M. Albert Bignon (député de Charente-Maritime, 2e circonscription), décédé le 10 janvier 1977. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [5 avril 1977] (p. 1538). M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement (p. 1539).

Hommage à la mémoire de M. Hervé Laudrin (député du Morbihan, 3e circonscription), décédé le 19 mars 1976. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [5 avril 1977] (p. 1538, 1539). M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement (p. 1539).

Hommage à la mémoire de M. Louis Le Sénéchal (député du Pas-de-Calais, 6e circonscription), décédé le 2 mars 1977. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [12 avril 1977] (p. 1704). M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement (p. 1706).

Hommage à la mémoire de M. Jean de Broglie (député de l'Eure, 1re circonscription), décédé le 24 décembre 1976. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [12 avril 1977] (p. 1704, 1705).

M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement (p. 1706).

Hommage à la mémoire de M. Bernard Lafay (député de Paris, 22e circonscription), décédé le 13 février 1977. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [12 avril 1977] (p. 1705, 1706). M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement (p. 1706).

Hommage à la mémoire de M. Aymeric Simon-Lorière (député du Var, 3e circonscription), décédé le 21 avril 1977. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [3 mai 1977] (p. 2358, 2359). M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement (p. 2359).

Hommage à la mémoire de M. Jacques Weinman (député du Doubs, 1re circonscription), décédé le 7 mai 1977. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [25 mai 1977] (p. 2996, 2997). M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, associe le Gouvernement (p. 2997).

Hommage à la mémoire de M. Didier Eloy (député du Nord, 23e circonscription), décédé le 30 juin 1977. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [11 octobre 1977] (p. 6038). M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, associe le Gouvernement (p. 6038).

Hommage à la mémoire de M. Jacques Duhamel (député du Jura, 2e circonscription), décédé le 8 juillet 1977. M. le président de l'Assemblée nationale prononce son éloge funèbre [18 octobre 1977] (p. 6198, 6199, 6200). M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, associe le Gouvernement (p. 6201).

— **Personnalités :**

Hommage à la mémoire de M. Georges Pompidou, Président de la République, décédé le 2 avril 1974. Son message devant l'Assemblée, le 3 avril 1973, qui apparaît comme un testament. M. Messmer, Premier ministre, associe le Gouvernement [4 avril 1974] (p. 1493, 1494).

Hommage à la mémoire d'André Malraux, décédé le 23 novembre 1976. M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances, associe le Gouvernement [24 novembre 1976] (p. 8632).

Voir aussi RAPPELS AU RÈGLEMENT 583.

Hommage à la mémoire de Mme Lucie Faure, épouse du président de l'Assemblée nationale, décédée le 25 septembre 1977. M. Nungesser, vice-président, prononce l'éloge funèbre. M. André Bord, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement. M. Edgar Faure, président de l'Asssemblée nationale, remercie l'Assemblée [3 octobre 1977] (p. 5766, 5767).

— **Fonctionnaires :**

Hommage à la mémoire de M. Robert Sans, décédé le 25 octobre 1973 [25 octobre 1973] (p. 4805, 4806). M. Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement, associe le Gouvernement.

Voir aussi RAPPELS AU RÈGLEMENT 104.

ÉMANCIPATION

Voir MAJORITÉ (AGE DE LA) 10 [25 juin 1974] (p. 2932, 2933, 2935).

EMBALLAGE

Voir CONDITIONNEMENT.

EMBLÈME NATIONAL

Voir aussi RAPPELS AU RÈGLEMENT 522.

EMPLOI

1. — RAPPORT DE M. LE PREMIER MINISTRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI n° 63-1240 DU 18 DÉCEMBRE 1963, SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI, LES ACTIVITÉS DU FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI ET LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'AIDE AUX TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI (année 1970) [3 avril 1973] (p. 749).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1367** TENDANT A ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE, présentée à l'Assemblée nationale le 5 décembre 1974 par M. André Glon (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 2325** TENDANT A COMPLÉTER LA RÉDACTION DU CERTIFICAT DE TRAVAIL, présentée à l'Assemblée nationale le 26 mai 1976 par M. Aubert (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROJET DE LOI **n° 2087** TENDANT A LA RECONDUCTION DE LA LÉGISLATION SUR LES EMPLOIS RÉSERVÉS, présenté au Sénat le 20 décembre 1976 par M. Raymond Barre, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 206 (année 1976-1977) ; rapport le 7 avril 1977 par M. André Rabineau, n° 237 (année 1976-1977) ; adoption le 14 avril 1977. — Projet de loi n° 94 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 avril 1977 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2807 ; rapport le 20 avril 1977 par M. Valenet, n° 2812 ; adoption définitive le 21 avril 1977. — Projet de loi n° 645.

Loi n° 77-465 du 4 mai 1977, publiée au *J.O.* du 5 mai 1977 (p. 2570).

PREMIÈRE LECTURE [21 avril 1977] (p. 2047).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Valenet, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.*

L'objet du texte : la reconduction de la législation sur les emplois réservés ; les difficultés rencontrées par les victimes de guerre dans l'exercice de leurs droits ; les dispositions en vigueur dans les entreprises privées et dans le secteur public ; la nécessité de conférer un caractère permanent à la législation sur les emplois réservés (p. 2047).

Intervention de M. Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

Les arguments en faveur de la reconduction de la loi proposée par le Gouvernement ; le problème des délais de nomination ; l'effort fait pour la coordination entre les offres et les demandes d'emplois (p. 2047) ; la durée de la prorogation (p. 2048).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE : *Prorogation des articles L 393, L 394 et L 401 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre :* adoption (p. 2048).

5. — PROJET DE LOI **n° 2871** PORTANT DIVERSES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI, présenté à l'Assemblée nationale le 12 mai 1977 par M. Christian Beullac, ministre du travail (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 18 mai 1977 par M. Gissinger, n° 2905 ; déclaration d'urgence le 12 mai 1977 [12 mai 1977] (p. 2696) ; adoption le 25 mai 1977. — Projet de loi n° 672.

Transmis au Sénat le 26 mai 1977, n° 332 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 2 juin 1977 par M. Jean Mézard, n° 348 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 9 juin 1977 sous le titre : « Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi et complétant la loi n° 75-574 du 4 juillet 1975 tendant à la généralisation de la sécurité sociale. » — Projet de loi n° 136 (année 1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 10 juin 1977 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2974 ; demande de commission mixte paritaire le 9 juin 1977 [10 juin 1977] (p. 3717) ; rapport le 21 juin 1977 au nom de la commission mixte paritaire par M. Berger, n° 3008 ; adoption le 21 juin 1977 sous le titre : « Projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes et complétant la loi n° 75-574 du 4 juillet 1975 tendant à la généralisation de la sécurité sociale. » — Projet de loi n° 702.

Transmis au Sénat ; rapport le 21 juin 1977 au nom de la commission mixte paritaire par M. Lucien Grand, n° 3982 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 22 juin 1977. — Projet de loi n° 155 (année 1976-1977).

Décision du Conseil constitutionnel en date du 5 juillet 1977 publiée au *J.O.* du 6 juillet 1977 (p. 3560).

Loi n° 77-704 du 5 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 6 juillet 1977 (p. 3543).

PREMIÈRE LECTURE [25 mai 1977] (p. 3014, 3026).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Beullac, ministre du travail, Brocard, Laborde, Le Meur, Dutard, Glon, Daillet.*

Exception d'irrecevabilité de MM. Delehedde, Gissinger, rapporteur, Beullac, ministre, Bertrand Denis.

Le rapport de l'OCDE sur la situation de l'emploi des jeunes (p. 3014) ; les politiques mises en œuvre pour lutter contre le chômage, notamment en Allemagne ; la situation française (p. 3014) ; la nécessité de renforcer les exportations (p. 3016) ; le dispositif du projet : incitation à la création d'emplois pour les jeunes (p. 3014) ; la prise en charge des contributions patronales par l'Etat ; son coût : 735 millions de francs (p. 3014, 3015) ; le critère du maintien du niveau des effectifs salariés (p. 3015) ; l'encouragement à l'apprentissage (p. 3014) ; l'absence de crédits pour les centres de formation des apprentis (p. 3015) ; la proposition de prise en charge des cotisations pour des contrats de trois ans au lieu de deux ans (p. 3015) ; l'ajournement de la réforme de l'apprentissage (p. 3015) ; l'amélioration de la formation des jeunes (p. 3014, 3015) ; le financement de ces mesures (p. 3014, 3015) ; l'octroi de la prime de mobilité (p. 3014) ; les risques d'abus pour les travailleurs étrangers (p. 3015) ; le caractère de frein à l'embauche de la fixation de seuil d'application des mesures sociales en nombre de salariés ; l'extension des stages de formation professionnelle aux collectivités locales ; les amendements proposés par la commission (p. 3015).

Intervention de M. Beullac, ministre du travail :

L'emploi, souci primordial du Gouvernement ; les deux priorités pour l'emploi des jeunes : créer des emplois, donner une formation aux jeunes ; la volonté de ne pas relancer l'inflation qui compromettrait l'emploi à moyen et long terme ; le dispositif du projet ; la nécessité pour le compléter de négociations entre organisations professionnelles et syndicales : 1° la prise en charge par l'Etat des cotisations patronales de sécurité sociale ; les modalités de cette prise en charge ; les dispositions prévues pour l'artisanat et le petit commerce ; la mise au point du projet de loi sur l'apprentissage ; 2° les mesures pour la formation professionnelle et les stages pratiques en entreprise ; la rémunération des stagiaires ; le financement de ce programme de formation et de stages ; le prélèvement de 0,2 % sur les salaires (p. 3016) ; 3° les mesures pour assurer la mobilité des jeunes à l'étranger ; la nécessité d'accroître la présence française à l'étranger ; la politique d'ensemble du Gouvernement en faveur de l'emploi ; la mutation structurelle de l'économie mondiale ; le refus d'une relance généralisée par les pays occidentaux ; la modération relative par rapport aux pays étrangers du taux de chômage français ; la volonté de rétablir les grands équilibres économiques ; la proposition par le Gouvernement d'un pacte national pour l'emploi ; l'appel à la concertation entre les partenaires sociaux (notamment pour la préretraite des salariés et l'aide au retour des travailleurs immigrés) (p. 3017).

DISCUSSION SUR L'EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ DE M. DELEHEDDE :

En application de l'article 91, alinéa 4, du règlement : contradiction entre l'article 3 du projet de loi et le préambule de la Constitution de 1946 et de 1958 ; le contenu de l'article 3 : interdiction de tenir compte des salariés engagés conformément aux articles 1er et 2 pour l'application des dispositions du code du travail (p. 3017) ; la volonté prétendue de supprimer ainsi les blocages à la création d'emplois ; l'absence de solutions apportées aux problèmes des petites et moyennes entreprises par cet article ; le caractère néfaste de la politique consistant à fixer des seuils pour le bénéfice des droits sociaux ; les risques présentés par l'article 3 pour la représentation des travailleurs dans l'entreprise ; le caractère artificiel, électoral et précaire de l'embauche des jeunes prévue par le projet ; leur qualité de « sous-travailleurs » ; l'éventualité de suppression des comités d'entreprise, sa contradiction avec la Constitution de 1946 et de 1958 ; la mauvaise foi de l'opposition ; le caractère législatif des dispositions relatives à la représentation des travailleurs dans l'entreprise ; la fixation de seuils par les lois déterminant les modalités de représentation dans l'entreprise (p. 3018) ; l'utilité du texte pour les petites et moyennes entreprises ; la nécessité d'accroître le fonds de roulement des entreprises et d'ouvrir de nouvelles sections dans les collèges d'enseignement technique (p. 3019).

Intervention de M. Beullac, ministre :

L'absence de volonté du Gouvernement de réduire les droits personnels des salariés ; la volonté d'éviter un accroissement des charges non contributives pour les entreprises lors de l'embauchage des jeunes (p. 3019) ; vote par scrutin public sur l'exception d'irrecevabilité et rejet de celle-ci (p. 3019) ; liste des votants (p. 3023, 3024).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

L'effort de redressement économique entrepris ; la reprise des investissements ; la nécessité de favoriser la création d'entreprises (p. 3020) ; la tendance capitaliste à investir plutôt qu'à embaucher (p. 3026) ; l'emploi en France (p. 3019, 3020, 3026) ; les raisons structurelles du chômage (p. 3019) ; les difficultés de l'emploi en Aquitaine et en Dordogne ; les fermetures d'entreprises dans cette région ; le cas de Boulazac ; la nécessité de développer le tourisme dans cette région

(p. 3027) ; la réduction du chiffre réel des demandeurs d'emploi par la prise en compte de différents facteurs (p. 3020) ; la nécessité de mieux connaître la situation des demandeurs d'emploi (p. 3020) ; l'incitation par les communistes à ce que les femmes s'inscrivent comme demandeurs d'emploi (p. 3020) ; la condition du chômeur (p. 3021, 3027) ; les conséquences du redéploiement industriel sur l'emploi (p. 3026) ; en Dordogne (p. 3027) ; l'extension du travail au noir (p. 3020, 3028) ; l'efficacité des services de placement (p. 3020) ; l'emploi des jeunes (p. 3021, 3026, 3028) ; la nécessité d'une politique de l'emploi à l'échelon européen (p. 3029) ; les inconvénients des modalités actuelles de couverture du chômage (p. 3020, 3028) ; la responsabilité du Gouvernement en matière de chômage (p. 3021) ; la possibilité d'harmoniser les dates de départ en retraite avec les périodes d'arrivée des jeunes sur le marché du travail (p. 3028) ; la nécessité de réformer l'assiette des cotisations de sécurité sociale (p. 3021) ; la possibilité de développer le travail partiel et la nécessité de simplifier la procédure administrative (p. 3028) ; les insuffisances de l'enseignement technique (p. 3021) ; la nécessité de développer les possibilités de formation en dehors de l'école par la formation pratique des jeunes (p. 3029) ; la violation des principes du droit du travail par l'article 3 (p. 3021, 3026) ; la prime à l'expatriation des jeunes (p. 3026) ; l'exploitation des apprentis (p. 3026) ; la baisse de leur nombre (p. 3028) ; l'absence de réformes de structures dans le plan gouvernemental et leur nécessité (p. 3026, 3027) ; le financement des stages emploi-formation (p. 3026) ; les mesures du programme commun (p. 3027) ; les difficultés financières des collectivités locales ; la nécessité d'accroître les pouvoirs des niveaux régional et départemental en matière d'emploi (p. 3029).

Intervention de M. Beullac, ministre :

L'importance de l'apprentissage ; la simplification des formalités relatives aux stages ; la volonté du Gouvernement de situer ces mesures dans une action à moyen terme ; la nécessité de reconsidérer l'allocation différentielle pour inciter à la reprise du travail ; l'amélioration des services rendus par les agences pour l'emploi ; la volonté de faciliter les créations d'entreprises (p. 3029) ; les problèmes liés au travail des femmes ; la volonté de ne pas donner au ministère de l'éducation un monopole en matière de formation ; le cas des établissements Saint-Joseph (réponse à M. Dutard) ; la nécessité d'admettre le principe de la rentabilité des entreprises ; la volonté du Gouvernement de simplifier les procédures administratives pour les entreprises ; le problème du cumul de la retraite avec un emploi ; l'utilisation des établissements publics régio- *Brocard, Laborde, Le Meur, Dutard, Glon,* jeunes ; le bien-fondé de l'article 3 ; l'utilité des stages pratiques et des expatriations de jeunes (p. 3030) ; le problème du délai d'exécution de la loi (p. 3031).

DISCUSSION DES ARTICLES [25 mai 1977] (p. 3031).

ORATEURS : *MM. Beullac, ministre, Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Delehedde, Besson, Glon, Le Meur, Berger, président de la commission des affaires culturelles, Masson.*

ART. 1er (prise en charge par l'Etat des cotisations de sécurité sociale dues par les employeurs en cas d'embauche de jeunes) : l'*amendement n° 31* du Gouvernement et l'*amendement n° 1* de la commission soumis à discussion commune (limitation de la prise en charge par l'Etat au taux de droit commun des cotisations) ; retrait de l'*amendement n° 1* de la commission (p. 3031) ; adoption de l'*amendement n° 31* du Gouvernement (p. 3031) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (date d'entrée en vigueur du projet) (p. 3031) ; rejet de l'*amendement n° 24* de M. Delehedde (champ d'application de la loi par entreprise et non par établissement) (p. 3032) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (calcul par année du niveau moyen de l'effectif) (p. 3032) ; réserve de l'*amendement n° 25* de M. Delehedde (conditions de stabilité des emplois offerts aux jeunes) ; adoption de l'*amendement n° 18* de M. Gissinger (prise en compte des apprentis dans le calcul de l'effectif) (p. 3032) ; adoption de l'*amendement n° 21* de M. Gissinger (modification rédactionnelle) (p. 3032) ; réserve de l'*amendement n° 26* de M. Delehedde (durée minimale d'emploi des salariés embauchés) ; mise en discussion commune des *amendements n° 25,* précédemment réservé, de M. Delehedde et *n° 4* de la commission (fixation d'une durée minimale d'emploi) ; retrait de ces amendements ; l'*amendement n° 26* devient sans objet (p. 3033) ; *amendement n° 32* du Gouvernement (application de l'article aux départements d'outre-mer) ; retrait du *sous-amendement n° 38* de M. Besson (égalité de traitement des départements d'outre-mer) (p. 3033) ; adoption de l'*amendement n° 32* (p. 3033) ; adoption de l'article 1er, ainsi modifié (p. 3033).

ART. 2 (prise en charge par l'Etat des cotisations incombant aux employeurs d'apprentis) : mise en discussion commune de l'*amendement n° 33* du Gouvernement et de l'*amendement n° 5* de la commission (limitation de la prise en charge au taux de droit

commun des cotisations) ; retrait de l'*amendement n° 5 ;* adoption de l'*amendement n° 33* (p. 3033) ; adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (date d'entrée en vigueur de la loi) (p. 3033) ; rejet de l'*amendement n° 27* de M. Delehedde (obligation d'une augmentation des effectifs pour la prise en charge des cotisations) (p. 3034) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 3034).

Après l'ART. 2 : retrait de l'*amendement n° 8* de la commission (dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi sur l'apprentissage) (p. 3034) ; retrait de l'*amendement n° 28* rectifié de M. Delehedde (réaménagement de l'assiette des cotisations sociales des entreprises) (p. 3035) ; adoption de l'*amendement n° 42* du Gouvernement (prolongation de la protection sociale des personnes ayant cessé leurs études) (p. 3035).

ART. 3 (non-prise en compte des salariés engagés aux conditions des articles 1 et 2 avant le 1er janvier 1978 pour l'application des dispositions du code du travail relatif aux conditions d'effectifs du personnel) : rejet par scrutin public de l'*amendement n° 17* de suppression de M. Le Meur (p. 3036) ; liste des votants (p. 3047, 3048) ; adoption de l'article 3 (p. 3036).

ART. 4 (obligation de financement des employeurs pour les stages de formation et modalités de ce financement): rejet de l'*amendement n° 30* de M. Delehedde (non-imputation sur le pourcentage consacré à la formation professionnelle de la contribution pour les stages de formation) (p. 3037) ; adoption de l'*amendement n° 34* du Gouvernement (modalités des stages en entreprise) (p. 3037) ; discussion commune des *amendements nos 35* du Gouvernement et *9* de la commission (protection sociale accordée aux stagiaires) ; adoption de l'*amendement n° 35* du Gouvernement (p. 3037) ; l'*amendement n° 9* devient sans objet (p. 3037) ; *amendements nos 41* de M. Ginoux et *36* du Gouvernement soumis à discussion commune (modalités des actions de formation financées par les employeurs) ; adoption de l'*amendement n° 36* du Gouvernement (p. 3038) ; retrait de l'*amendement n° 41* (p. 3038) ; adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (précision rédactionnelle) (p. 3038) ; discussion commune des *amendements nos 11* de la commission et *40* du Gouvernement (report sur les années ultérieures des charges nouvelles pesant sur les entreprises) ; adoption du *sous-amendement* du Gouvernement à l'*amendement n° 11* (p. 3038) (précision rédactionnelle) ; adoption de l'*amendement n° 11,* ainsi modifié (p. 3038) ; l'*amendement n° 40* devient sans objet (p. 3038) ; adoption de l'*amendement n° 12* de la commission (non-recouvrement des cotisations inférieures à 100 F) (p. 3039) ; adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (précision rédactionnelle) (p. 3039) ; rejet de l'*amendement n° 23* de M. Gissinger (extension des dispositions relatives aux départements d'outre-mer, aux départements du Haut-Rhin et Moselle) (p. 3039) ; adoption de l'*amendement n° 14* de la commission (conséquence de l'amendement n° 12) (p. 3039) ; adoption de l'article 4, ainsi modifié (p. 3039).

ART. 5 : *insertion d'un article L 322-8-1 dans le code du travail* (conditions d'attribution de la prime de mobilité) ; adoption de l'*amendement n° 19* de M. Gissinger (précision rédactionnelle) (p. 3040) : adoption de l'*amendement n° 15* de la commission (exclusion des étrangers du bénéfice de la prime) (p. 3040) ; adoption de l'article 5, ainsi modifié (p. 3040).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Besson :* absence de mesures structurelles, économiques et sociales de la part du Gouvernement ; le refus de celui-ci de se donner les moyens de maîtriser l'économie ; l'incapacité du texte à créer des emplois et à préserver ceux qui existent ; l'absence de pouvoir réel au niveau départemental et régional ; l'intention exprimée de donner aux établissements publics régionaux la possibilité de créer des primes ; l'insuffisance de cette mesure en l'absence d'une banque régionale d'investissement ; la mise en place par le Gouvernement de textes dissuasifs en matière de créations d'emplois ; les promesses non tenues des différents gouvernements (p. 3040) ; le refus des socialistes et radicaux de gauche d'apporter leur soutien au texte (p. 3041) ;

— *M. Gissinger :* les mesures mises en œuvre par le Gouvernement social-démocrate allemand ; l'intérêt des dispositions adoptées par le Gouvernement pour l'emploi ; le besoin de clarification des procédures pour les employeurs ; la nécessité de mesures à moyen terme pour l'emploi ; l'appui de la majorité au texte (p. 3041) ;

— *M. Masson :* l'existence de mesures concrètes en faveur de l'emploi ; l'appui de groupe républicain à ce projet (p. 3041).

ADOPTION par scrutin public de l'ensemble du projet de loi (p. 3041) ; liste des votants (p. 3048, 3049).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [21 juin 1977] (p. 4003, 4005).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Berger, vice-président et rapporteur de la commission mixte paritaire,*

Stoleru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, Delehedde.

Le sort des dispositions sur lesquelles existait un désaccord entre le Sénat et l'Assemblée nationale ; l'accord réalisé sur la possibilité laissée au Gouvernement de prévoir par décret un régime dérogatoire au système du niveau annuel moyen d'appréciation du volume d'emplois des entreprises pour l'exonération des cotisations de sécurité sociale ; la décision de la commission mixte paritaire sur les exonérations des cotisations sociales pour les salaires des apprentis ; l'accord réalisé sur l'extension de six à douze mois de la durée de la couverture sociale maintenue pour les anciens étudiants ; les modifications apportées à l'article 4 ; l'addition d'un paragraphe à l'article 4 (p. 4003) ; la modification du titre de la loi (p. 4004).

Intervention de M. Stoleru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail :

— l'accord du Gouvernement sur la rédaction proposée par la commission mixte paritaire ; l'objectif du pacte national pour l'emploi (p. 4004).

— l'abstention du groupe du PSRG (p. 4004).

— la lecture du texte de la commission mixte paritaire (p. 4004, 4005).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4005).

6. — PROPOSITION DE LOI n° 3423 TENDANT A ASSURER LE DROIT AU TRAVAIL ET LE PREMIER EMPLOI DES JEUNES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Edgar Faure et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI ; CHOMAGE ; LICENCIEMENTS ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 104, 182 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 40, 41 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 76 ; MOTIONS DE CENSURE 3 (p. 7960 à 7992).

— **Emploi I (Politique de l').**

— **Emploi II (Par secteurs).**

— **Emploi III (Par régions).**

— **Emploi IV (Par entreprises).**

I. — **Politique de l'emploi.**

Voir ACCIDENTS DU TRAVAIL 18 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 18 ; FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 7, 9 ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Travail ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 9 ; MOTIONS DE CENSURE 4, 5 ; PLAN 2 ; POLITIQUE ÉCONOMIQUE 2 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 395, 403, 495, 608 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 357 ; TRAVAIL NOIR 1.

— **Aide aux demandeurs d'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1118.

— **Allocation temporaire aux veuves recherchant un premier emploi.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 98.

— **Application de la loi du 7 juillet 1977 sur l'— des jeunes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1283.

— **Comités départementaux de promotion de l'—.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 278.

— **Condition d'emploi des élus locaux.** — *Voir* CONSEILLERS MUNICIPAUX 2.

— **Discrimination en matière d'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1203.

— **Embauche des jeunes et contrats — formation.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1176.

— **Emploi des jeunes.** — *Voir* DÉTENTION 2 ; JEUNES 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Universités ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 126.

— **Emploi des jeunes appelés au service national.** — *Voir* CONTRATS DE TRAVAIL 1.

— **Garantie de ressources aux travailleurs licenciés.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 196.

— **Licenciement des personnes exerçant leur premier —.** *Voir* LICENCIEMENTS 2.

— **Licenciements et mutations pour délit d'opinion.** — *Voir* HANDICAPÉS 9 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Travail [4 novembre 1974] (p. 5767, 5779 et suivantes) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 238 ; SALARIÉS 3.

— **Mesures en faveur de l'— des jeunes.** — *Voir* CONSEIL CONSTITUTIONNEL (DÉCISIONS) 66 [*J.O.* 6 juillet 1977] (p. 3561).

— **Mobilité de la main-d'œuvre.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 345.

— **Ouverture de la fonction publique aux demandeurs d'—.** *Voir* FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS 18.

— **Premier — des jeunes.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 390.

— **Problèmes de l'—.** *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 [27 mai, 4 juin 1975].

— **Retraite anticipée des anciens combattants et prisonniers de guerre.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 198.

— **Sauvegarde de l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1072.

— **Situation de l'—.** *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 5 (p. 1568, 1574), 8 [23 novembre 1973] (p. 6332) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Travail, emploi et population [15 novembre 1973] ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE n° 781 [5 décembre 1973] ; MOTIONS DE CENSURE 1.

— **Situation fiscale des travailleurs en chômage.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 190.

II. — **Par secteurs :**

— **Dissolution de la Société de distribution des gaz des Pyrénées.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 560.

— **Emploi dans l'aéronautique.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 68, QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 169, 174.

— **Construction navale.** — *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 614.

— **Entreprises textiles de la région lyonnaise.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 605.

— **Imprimerie.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 202, 237.

— **Industrie automobile et du poids lourd.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 461.

— **Industrie chimique.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 101.

— **Industrie du cuir.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 (p. 3336, 3337).

— **Industrie du plastique.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 100.

— **dans la marine.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Marine marchande [18 novembre 1974] (p. 6660, 6662, 6667, 6668, 6669, 6670, 6671).

— **dans le secteur de l'informatique.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 429.

— **dans la sidérurgie lorraine.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 132, 299.

— **Licenciements dans les entreprises textiles.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 996.

— **Licenciements de journalistes.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975 [30 octobre 1974] (p. 5614, 5616).

— **Licenciements de journalistes à l'ORTF.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 297, 330.

— **Personnel hospitalier.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 296 ; PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL 1 (p. 7313, 7315, 7322, 7382, 7383, 7388, 7390, 7393, 7394, 7397, 7402).

— **Situation de l'imprimerie Chaix.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 649.

— **Sous-traitants du bâtiment.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 225.

— **Suppression de concours et de postes dans l'enseignement.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 471.

— **Suppression d'— dans la sidérurgie lorraine.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1044, 1045, 1046.

III. — **Par régions :**

— **Crise dans les carrières de la région de Comblanchien.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 622.

— **Crise dans le Hainaut-Cambrésis.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 699.

— **Développement de l'— dans les Hauts-de-Seine.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 457.

— **Fermeture de l'usine de Faulquemont.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 181, 185, 218.

— **Industries textiles dans la région d'Avesnes.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 61.

— **Licenciements dans l'Hérault.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 916.

— **Licenciements à Quimper.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 961.

— **Problèmes de l'— en Auvergne.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 497.

— **Problèmes de l'— dans le Calvados.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 498.

— **Ralentissement de l'activité à Fos-sur-Mer.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 371.

— **Ralentissement dans le Languedoc-Roussillon.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 402 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3259, 3690).

— **Régulation du marché de l'—.** *Voir* RÉGIONS 10.

— **Relance de l'— à Draguignan.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 77 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 318.

— **Situation de l'— dans les Alpes-Maritimes.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3697).

— **Situation de l'— en Alsace.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3699).

— **Situation de l'— à Aubervilliers, Stains et La Courneuve.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 491.

— **Situation de l'— dans les Bouches-du-Rhône.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3682) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 69.

— **Situation de l'— en Bretagne.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 332.

— **Situation de l'— en Charente-Maritime.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1128.

— **Situation de l'— à Decazeville.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1023.

— **Situation de l'— dans les DOM-TOM.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 107.

— **Situation de l'— à Fos-sur-Mer.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 5.

— **Situation de l'— dans l'Hérault.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3695, 3697).

— **Situation de l'— dans le Languedoc-Roussillon.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 480.

— **Situation de l'— dans la Loire-Atlantique.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 434.

— **Situation de l'— dans la Haute-Loire.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 312.

— **Situation de l'— en Lorraine.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1058.

— **Situation de l'— en Lorraine (sidérurgie).** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3691).

— **Situation de l'— dans le Nord.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1139.

— **Situation de l'— dans le Pas-de-Calais.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3257, 3260).

— **Situation de l'— en Puisaye.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 967.

— **Situation de l'— à Roissy (licenciements).** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3697).

— **Situation de l'— dans la Somme.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3253).

— **Situation de l'— dans le Tarn.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 438.

— **Situation de l'— dans la vallée de l'Ondaine.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 963.

— **Situation de l'— dans le Var.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 (p. 3682).

— **Suppression d'— dans le Tarn.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 449.

IV. — **Par entreprise :**

Voir CHOMAGE, LICENCIEMENTS, AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI.

— **Affaire Lip.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 713 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 32 ; CONFLITS DU TRAVAIL ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 57.

— **Désarmement du « France ».** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 171, 177, 191.

— **Entreprise Poutrex à Argentat.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 597.

— **Entreprise Titan-Coder.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 172, 239.

— **Expulsion de travailleurs chez Lesieur.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 562.

— **Expulsion de travailleurs à l'usine Pascal-Valluit à Vienne.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 557.

— **Fermeture d'une entreprise à Liévin.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 45.

— **Fermeture des usines Citroën.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 99.

— **Grève du personnel de l'ACMA.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 502.

— **Licenciements de personnels à la Compagnie TWA.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 279.

— **Licenciements dans une entreprise de Palaiseau.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 35.

— **Licenciements à l'entreprise Rollet de Vendôme.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1016.

— **Licenciement à la société Cincinnati-Milocron.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 319.

— **Licenciements à la société Gillet-Thaon, à Genay et à Villefranche-sur-Saône.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1303.

— **Licenciements aux usines Babcock.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 24, 25.

— **Menace de fermeture de l'entreprise Gervais-Danone.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 951.

— **Menace de licenciements à l'usine Joy-France de Montluçon.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1382.

— **Menaces de licenciements à Usinor.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 694.

— **Occupation de l'entreprise Grandin.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 473.

— **Plan de restructuration du groupe La Chapelle-Darblay.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1093.

— **Personnel de la mission d'aménagement de Melun-Sénart.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 61.

— **Situation aux ateliers de Châteaudun.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 969.

— **Problème de l'— à l'usine aérospatiale de Châteauroux.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 361.

— **Situation à la Boulonnerie calibrée de Valence.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 604.

— **Entreprise « Astre » à Béziers.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 219.

— **Situation de l'entreprise Berliet.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 48, 49.

— **Situation à l'hôpital d'Eaubonne.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 205.

— **Situation à l'imprimerie Chaix.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 649.

— **Situation à l'imprimerie Tardy Quercy-Auvergne.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 228.

— **Situation à l'entreprise Laïta.** — *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT [9 octobre 1974] (p. 4901) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 221.

— **Situation chez Rhône-Poulenc.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 714 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 184, 230.

— **Situation à la Société de construction Chapuzet.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 327.

— **Situation à la société Lebocey.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 685.

— **Situation de l'— à la société Montefibre.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1227.

— **Situation de l'— au groupe Saviem.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1090.

— **Situation de l'— à la Saviem-Blainville.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1324.

— **Situation à la société Stein-Industrie-Inter.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 47.

— **Situation à la SNIAS.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 110, 111 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 166.

— **Situation de l'— à la Socmer.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 495.

— **Usines Citroën.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 199, 266, 287, 301, 305, 308, 311.

— **Usines HK Porter à Marpent et à Haillicourt.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 142.

— **Usines Gringoire à Mantes-la-Ville.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 210.

— **Usine Ratier-Figeac.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 941.

— **Usines Triton.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 680.

EMPLOYÉS DE MAISON

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1442** TENDANT A AMÉLIORER LA SITUATION DES EMPLOYÉS DE MAISON AU REGARD DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par M. Kalinski et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 2670** TENDANT A SUPPRIMER LE TROISIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE L 351-10 DU CODE DU TRAVAIL AFIN DE FAIRE BÉNÉFICIER LES EMPLOYÉS DE MAISON DU RÉGIME D'ASSURANCE CHOMAGE GÉRÉ PAR L'UNEDIC, présentée à l'Assemblée nationale le 8 décembre 1976 par M. René Caille et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 3190** TENDANT A ÉTENDRE LE RÉGIME D'ASSURANCE CHOMAGE AUX EMPLOYÉS DE MAISON ET A AMÉLIORER LEUR SITUATION AU REGARD DE LA

SÉCURITÉ SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1977 par M. Jourdan et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

— **Extension du bénéfice de l'allocation de chômage aux** —. *Voir* ALLOCATIONS DE CHOMAGE 2.

— **Retraite des** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 393.

EMPLOYEURS

— **Contribution des — au financement des crèches.** — *Voir* CRÈCHES 1, 2.

— **Participation à l'effort de construction de logements.** — *Voir* CONSTRUCTION D'HABITATIONS (participation des employeurs) 47.

— **Versement destiné aux transports en commun.** — *Voir* TRANSPORTS URBAINS 1, 2.

EMPRUNT

1. — PROJET DE LOI **n° 1617** RELATIF A L'OCTROI DE LA GARANTIE DE L'ÉTAT A UN EMPRUNT GROUPÉ ÉMIS PAR DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, présenté à l'Assemblée nationale le 6 mai 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ; rapport le 6 mai 1975 par M. Maurice Papon, rapporteur général, n° 1619 ; adoption le 6 mai 1975, après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 249.

Transmis au Sénat le 7 mai 1975, n° 285 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation) ; rapport le 7 mai 1975 par M. Coudé du Foresto, n° 287 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 7 mai 1975. — Projet de loi n° 110 (année 1974-1975).

Loi n° 75-348 du 14 mai 1975, publiée au *J.O.* du 15 mai 1975 (p. 4902).

PREMIÈRE LECTURE [6 mai 1975] (p. 2359).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget), Boulloche, Jans, Hamel.*

Disjonction de cette mesure du projet de loi de finances rectificative (p. 2339) ; les objectifs de l'emprunt (p. 2359) ; ses modalités (p. 2359) ; analyse économique et financière des conditions de lancement (p. 2360) ; recours aux marchés étrangers (p. 2360).

Intervention de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (budget) (p. 2360) :

Ne pas laisser le marché financier dans l'attente ; les petites et moyennes entreprises seront les principales bénéficiaires de l'emprunt ; les conditions de l'émission de l'emprunt sont proches de celles du marché ; les prêts à taux d'intérêt bonifié.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les taux d'intérêt bonifiés seront un cadeau aux entreprises (p. 2361) ; intervention de la caisse nationale des marchés de l'Etat (p. 2361, 2362) ; prélèvement libératoire sur les obligations (p. 2361) ; la situation économique nécessitait d'autres mesures urgentes (p. 2362); l'abaissement des taux d'intérêt (p. 2363) ; affectation du produit de l'emprunt (p. 2361, 2363).

Intervention de M. Poncelet, secrétaire d'Etat (p. 2363) :

Après l'emprunt, le marché financier devrait reprendre une activité normale en juin ; constitution du groupement des PME en juin ; prêts aux sociétés de développement régional.

ADOPTION de l'article unique du projet de loi (p. 2364).

2. — PROJET DE LOI **n° 2828** AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A ÉMETTRE UN EMPRUNT BÉNÉFICIANT D'AVANTAGES FISCAUX, présenté à l'Assemblée nationale le 27 avril 1977 par M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ; rapport le 5 mai 1977 par M. Maurice Papon, n° 2861 ; déclaration d'urgence le 5 mai 1977 [6 mai 1977] (p. 2546) ; adoption le 10 mai 1977. — Projet de loi n° 663.

Transmis au Sénat le 12 mai 1977, n° 293 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission

des finances) ; rapport le 12 mai 1977 par M. Maurice Blin, n° 294 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 12 mai 1977. — Projet de loi n° 106 (année 1976-1977).

Loi n° 77-486 du 13 mai 1977, publiée au *J.O.* du 14 mai 1977 (p. 2735).

PREMIÈRE LECTURE [10 mai 1977] (p. 2576).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, Jean-Pierre Cot, Combrisson, Porelli.*

Le caractère d'urgence du lancement de l'emprunt explique le vote séparé de l'emprunt et de l'ensemble du programme du Gouvernement ; les besoins de financement nés du déficit budgétaire de 12 milliards de francs ; les motifs du choix opéré par le Gouvernement ; la volonté de sauvegarder la neutralité du Trésor et d'éviter une création monétaire excessive ; le financement des déficits antérieurs ; la charge de la dette publique ; un total de 20 milliards de francs à couvrir ; l'accroissement des engagements de l'Etat à court terme ; le caractère modéré de l'endettement global de l'Etat français ; les conséquences économiques de l'emprunt ; la concurrence avec les autres émissions et les besoins des autres agents économiques ; l'importance donnée aux obligations par rapport aux actions ; les caractéristiques de l'emprunt, sa durée, les avantages dont il est assorti (p. 2576) ; la garantie du capital par référence à l'unité de compte européenne ; les avantages fiscaux liés à l'emprunt ; l'appréciation du bien-fondé du recours à l'emprunt par rapport aux autres sources de financement (p. 2577).

Intervention de M. Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances :

L'emprunt d'Etat, partie intégrante de l'ensemble des mesures approuvées par le vote sur le programme du Gouvernement ; les raisons de l'emprunt ; le choix de l'emprunt, outil de lutte contre l'inflation et moyen de rigueur monétaire justifié par la volonté de s'en tenir à la politique monétaire stricte décidée par le Gouvernement (augmentation de la masse monétaire de 12,5 % en 1977) ; le recours à des ressources d'épargne stables pour financer le déficit (p. 2577) ; la non-affectation de l'emprunt à une catégorie de dépenses ; la faible importance de la dette publique française ; la décroissance de la dette à long terme ; les modalités de l'emprunt : la garantie du capital souscrit par référence à la nouvelle unité de compte européenne ; les raisons de ce choix ; le régime fiscal de l'emprunt ; son caractère incitatif ; le respect de l'équité fiscale ; les conditions de taux et de durée de l'emprunt adaptés aux habitudes du marché financier (p. 2578).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

La rigueur du plan Barre pour les travailleurs ; son laxisme pour les finances publiques (p. 2578) ; la prédominance des dépenses de fonctionnement dans le déficit à financer ; critique de l'indexation choisie pour l'emprunt ; son coût ; l'inéquité des privilèges fiscaux consentis ; la ponction exercée sur le marché financier ; la nécessité de couvrir le déficit budgétaire par la fiscalité ; l'insuffisance du contrôle parlementaire sur les décisions prises ; la critique de l'emprunt ; le peu de cas qui est fait de l'épargne populaire ; les avantages consentis aux gros épargnants ; le financement du solde du déficit budgétaire (p. 2579) ; la critique de l'indexation choisie, signe de défiance vis-à-vis du franc ; l'encouragement à la spéculation contre le franc ; une politique monétaire d'abandon de l'indépendance nationale ; la nécessité d'un autre mode de financement des dépenses de caractère social ; le drame des licenciements dans la région de Marseille ; la politique démagogique du Gouvernement ; la nécessité d'appliquer le programme commun (p. 2580).

Réponse de M. Boulin, ministre délégué :

La non-affectation de l'emprunt (p. 2581) ; l'absence de baisse des taux des livrets de caisse d'épargne et des comptes sur livret ; la politique monétaire du Gouvernement, meilleure garantie de l'emploi ; la lutte contre l'inflation, priorité dans les décisions internationales ; le programme de *l'Humanité ;* son caractère inflationniste (p. 2581).

DISCUSSION DES ARTICLES [10 mai 1977] (p. 2581).

ORATEURS : *MM. Papon, rapporteur général, Boulin, ministre délégué, Jean-Pierre Cot.*

ART. 1er (autorisation d'émission de l'emprunt) : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 2581) ; le texte de cet amendement devient l'article 1er (p. 2581).

ART. 2 (avantages fiscaux liés à l'emprunt) : adoption de l'*amendement n° 2* d'harmonisation de la commission (p. 2582) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la com-

mission (harmonisation) (p. 2582) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 2582) ;

ADOPTION par scrutin public de l'ensemble du projet de loi (p. 2582) ; liste des votants (p. 2587, 2588).

Voir aussi CAISSES D'ÉPARGNE 1 ; IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS 1 (remplacement de l'emprunt Pinay) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 10, 12.

— **Emprunt des PTT.** — *Voir* IMPÔTS 2 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Budget annexe des postes et télécommunications.

— **Emprunt 4,50 % 1973.** — *Voir* IMPÔTS SUR LE REVENU 10.

— **Emprunts russes.** — *Voir* RELATIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES 1.

— **Régime fiscal des — émis à l'étranger.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 11, article 3.

— **Remboursement d' — émis par des sociétés privées.** — *Voir* VALEURS MOBILIÈRES 1.

ÉNERGIE

1. — PROJET DE LOI **n° 1178** RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, présenté à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1974, par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 3 octobre 1974 par M. Weisenhorn, n° 1188 ; adoption le 8 octobre 1974 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 143.

Transmis au Sénat le 8 octobre 1974, n° 8 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan) ; rapport le 15 octobre 1974 par M. Jean-François Pintat, n° 21 ; adoption avec modifications le 15 octobre 1974. — Projet de loi n° 4 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1974 (renvoyée à la commission de la production et des échanges), n° 1239 ; rapport le 17 octobre 1974 par M. Weisenhorn au nom de la commission mixte partiraie, n° 1254 ; adoption le 17 octobre 1974. — Projet de loi n° 157.

Transmis au Sénat ; rapport le 17 octobre 1974 par M. Jean-François Pintat au nom de la commission mixte paritaire, n° 36 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 17 octobre 1974. — Projet de loi n° 14 (année 1974-1975).

Loi n° 74-908 du 29 octobre 1974, publiée au *J.O.* du 31 octobre 1974 (p. 11083).

PREMIÈRE LECTURE [4 octobre 1974] (p. 4797, 4820).

ORATEURS : *MM. Maurice Andrieu, Antagnac, Baudouin, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles ; Boscher, Chinaud, Chirac, Premier ministre, Commenay, Coulais, Bertrand Denis, vice-président de la commission de la production ; Depietri, Guichard, Hamelin, Jans, Krieg, Marchais, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche ; Poperen, Valenet, Valleix, Villon, Robert-André Vivien, Wagner, Weisenhorn, rapporteur de la commission de la production et des échanges.*

Intervention de M. Jacques Chirac, Premier ministre :

Caractère durable de la crise actuelle ; deux grandes orientations de la politique décidée : obtenir une moindre dépendance énergétique et modifier les comportements des consommateurs ; l'appel à des sources nouvelles d'énergie (p. 4798) ; fixation à 51 milliards de francs du plafond d'importations d'énergie ; pour le fuel lourd, mise au point de contrats avec les 1.200 plus grandes entreprises ; priorité absolue à donner aux transports collectifs ; réexamen des structures tarifaires du gaz et de l'électricité (p. 4799).

Intervention de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche :

Les données de la politique d'approvisionnement : recherche de l'accès direct au pétrole brut, exploitation de nos ressources naturelles ; tiendra le Parlement régulièrement informé de la situation (p. 4801) ; création d'une commission pour évaluer les possibilités existantes en matière hydraulique ; les données du programme électronucléaire (p. 4803) ; pour le fuel lourd, directives au niveau des entreprises ; création d'une Agence pour les économies d'énergie (p. 4862).

Question préalable opposée par le groupe communiste (p. 4804) : rejet au scrutin de la question préalable (p. 4808) ; liste des votants (p. 4817, 4818).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Charbon (p. 4798, 4802, 4805, 4807, 4822) ; Faulquemont (p. 4798, 4811) ; centrales électronucléaires (p. 4799, 4802, 4823, 4827) ; échanges extérieurs (p. 4799, 4801, 4809, 4826) ; contrats avec les entreprises (p. 4799) ; transports en commun (p. 4799) ; tarifs gaz-

électricité (p. 4799) ; hausse des matières premières (p. 4799, 4800) ; isolation thermique (p. 4800) ; politique énergétique (p. 4798, 4801, 4806) ; normes de chauffage (p. 4802, 4814) ; Agence pour les économies d'énergie (p. 4803) ; compagnies pétrolières (p. 4805, 4811, 4813, 4815) ; croissance (p. 4805) ; nationalisations (p. 4806) ; coopération avec les Etats socialistes (p. 4806) ; UEO (p. 4809) ; grands ensembles (p. 4810) ; HLM (p. 4810, 4816, 4820, 4827) ; gaspillage (p. 4810) ; prix du pétrole (p. 4811) ; loi de 1928 (p. 4812) ; politique du crédit (p. 4814, 4816) ; compteurs individuels (p. 4820, 4821) ; année de référence (p. 4813, 4821) ; Institut français du pétrole (p. 4822) ; politique de la CEE (p. 4823, 4827) ; allocation logement (p. 4824) ; ANVAR (p. 4824) ; bassin houiller de l'Aumance (p. 4825); transports de marchandises (p. 4828, 4830) ; publicité (p. 4830) ; alcool (p. 4833) ; copropriété (p. 4836).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (pouvoir de réglementation confié au Gouvernement) (p. 4828) ; adoption des *amendements nos 4, 5,* 6 de la commission de la production et des échanges, des *amendements nos 1* et *2* du Gouvernement, des *amendements nos 22* et *23* de la commission des lois et de l'*amendement n° 33* de M. Hamelin ; adoption de l'article 1er modifié (p. 4832).

ART. 2 (mise en œuvre des installations de chauffage) : adoption des *amendements nos 31* de M. Wagner et *25* de la commission des lois ; adoption de l'article 2 modifié (p. 4833).

ART. 3 (nullité des stipulations contractuelles) : adoption des *amendements nos 26* et *27* de la commission des lois ; adoption de l'article 3 modifié (p. 4833).

ART. 4 (pose de compteurs individuels) : adoption de l'*amendement n° 36* du Gouvernement et des *amendements nos 7, 8* et *9* de la commission de la production ; adoption de l'article 4 modifié (p. 4834).

ART. 5 (isolation thermique) : adoption des *amendements nos 10, 11* et *12* de la commission de la production et de l'*amendement n° 35* de M. Weisenhorn ; adoption de l'article 5 modifié (p. 4835).

ART. 6 : *article 92 du code de l'urbanisme et de l'habitation :* adoption (p. 4835).

ART. 7 (règles de majorité en matière de copropriété) : adoption de l'*amendement n° 19* de M. Guichard ; adoption de l'article 7 modifié (p. 4836).

Après l'ART. 7 : adoption d'un *amendement n° 30* de la commission des lois ; adoption d'un article additionnel (p. 4836).

ART. 8 (droit de visite) : adoption de l'article 8 (p. 4837).

ART. 9 (mesures répressives) : adoption de l'article (p. 4837).

Après l'ART. 9 : adoption de l'*amendement n° 34* de la commission (répression des entraves au droit de visite), qui devient un article additionnel (p. 4838).

Vote défavorable du groupe communiste sur le projet.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4838).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [17 octobre 1974] (p. 5182).

ORATEURS : *MM. Glon, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, Wagner, Weisenhorn, rapporteur de la commission mixte paritaire.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Produits industriels non énergétiques (p. 5182, 5183) ; contrôle des températures de nuit et de jour (p. 5181, 5183) ; régime fiscal des frais d'isolation thermique (p. 5183) ; portée des décrets qui seront pris en application de la loi (p. 5183).

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (p. 5183, 5184).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Ducoloné :* vote défavorable du groupe communiste (p. 5184).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 5184).

2. — DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE L'ÉNERGIE, par M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, n° 1641 [14 mai 1975] (p. 2649).

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 11.

3. — PROJET DE LOI **n° 3007** MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 29 OCTOBRE 1974 RELATIVE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, présenté

au Sénat le 31 mai 1977 par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 339 (année 1976-1977) ; rapport le 9 juin 1977 par M. Jean-François Pintat, n° 363 (année 1976-1977) ; adoption le 16 juin 1977. — Projet de loi n° 148 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 17 juin 1977 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 3007 ; rapport le 23 juin 1977 par M. Guermeur, n° 3027 ; adoption le 28 juin 1977. — Projet de loi n° 723.

Demande de commission mixte paritaire ; à l'Assemblée nationale ; rapport le 30 juin 1977 au nom de la commission mixte paritaire, par M. Guermeur, n° 3069 ; adoption le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 748.

Au Sénat ; rapport le 30 juin 1977 au nom de la commission mixte paritaire, par M. Pintat, n° 471 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 193 (année 1976-1977).

Loi n° 77-804 du 19 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 20 juillet 1977 (p. 3831).

PREMIÈRE LECTURE [27 juin 1977] (p. 4263 à 4270).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Guermeur, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Claudius-Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Xavier Hamelin, Canacos, Claude Michel, Wagner.*

La crise de l'énergie de 1974 ; le refus des gouvernements européens de procéder à une véritable mobilisation économique ; la loi de 1974 ; l'adoption de mesures réglementaires ; les objectifs du VIIe Plan ; la politique d'économies d'énergie mise en œuvre par le Gouvernement ; sa volonté de ne pas remettre en cause le mode de vie et l'organisation de la société française ; les mesures ponctuelles décidées ; l'élaboration d'un schéma de développement de l'industrie nucléaire ; la non-utilisation des rejets d'eau chaude des centrales ; le caractère limité du projet ; le souhait du Parlement de reporter le débat au mois d'octobre ; les amendements de la commission ayant pour objet de favoriser les économies d'énergie ; les dispositions relatives aux contrats de chauffage et de climatisation (p. 4263) ; la volonté de la commission de maintenir la formule du contrat forfaitaire ; la position de la commission contre la durée des contrats ; la possibilité pour les parties de demander une renégociation du contrat ; le respect du principe de la libre discussion des contrats et du respect de la volonté des parties ; la nécessité d'un contrôle sur les immeubles collectifs ; la possibilité de répercuter le coût des travaux d'isolation thermique sur les charges locatives ; le taux d'actualisation des investissements lourds pour les économies d'énergie ; les pressions exercées sur les travaux de la commission (p. 4264).

Intervention de M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat :

La nécessité des économies d'énergie (p. 4264) ; les mesures prises à ce sujet ; les mesures de caractère législatif ; la création de l'Agence pour les économies d'énergie ; son action ; la stabilisation de la consommation pétrolière en 1976 ; l'objectif de 45 millions de tonnes d'économie par an fixé par le Gouvernement ; la réalisation d'investissements pour les économies d'énergie ; la conclusion de contrats de branches avec les branches industrielles consommatrices d'énergie ; l'augmentation des coefficients utilisés pour le calcul des amortissements dégressifs ; l'étude d'un nouveau système de financement plus incitatif ; les mesures prises dans le domaine du logement ; la portée du projet en discussion ; un complément de la loi du 29 octobre 1974 ; ses principales dispositions ; la réforme des contrats d'exploitation de chauffage (p. 4265).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les contrats de chauffage ; la nécessité de protéger les usagers ; les controverses passées sur les différentes formes de chauffage ; la position des syndicats ; le coût du chauffage pour les consommateurs ; le blocage depuis 1972 du salaire des collaborateurs des chauffagistes ; leur rémunération par les chauffagistes grâce aux économies d'énergie (p. 4266) ; la possibilité de remettre en cause les contrats de chauffage ; la nécessité de supprimer le blocage des salaires des techniciens qualifiés pour parvenir à une transparence des contrats ; les buts de la loi de 1974 sur les économies d'énergie ; l'impact des mesures gouvernementales ; les rapports de la commission Pintat pour l'hydraulique et de la commission Leroy pour la récupération de la chaleur en provenance des rejets thermiques des centrales nucléaires ; les efforts réalisés pour les aménagements hydrauliques ; l'équipement du Rhône ; les retards dans les décisions d'aménagements hydrauliques ; l'utilisation des

rejets thermiques des centrales nucléaires ; la mise à l'ordre du jour de la proposition de loi tendant à réglementer les réseaux de distribution d'eau chaude récupérée (p. 4267) ; la situation de la France en cas de crise énergétique ; la priorité à donner aux investissements nucléaires et aux investissements lourds ; la nécessité d'assurer l'indépendance énergétique, condition de l'indépendance nationale ; la politique d'austérité menée en matière de chauffage ; l'abandon des gisements de charbon de la France ; les retards pris dans l'exploitation d'énergies nouvelles ; l'insuffisance de l'isolation thermique ; les modifications proposées par le groupe communiste ; la suppression de la TVA sur l'énergie nécessaire au chauffage des immeubles d'habitation ; l'accroissement du coût de l'énergie et des charges locatives ; le caractère défavorable des contrats d'exploitation de longue durée pour les usagers ; les pratiques des chauffagistes ; l'insuffisance du texte proposé ; le refus du texte de prendre en compte les contrats publics de concession ou d'affermage (p. 4268) ; le refus de la représentation des associations d'usagers lors de la discussion des contrats ; les propositions socialistes : définir une politique énergétique d'ensemble, promouvoir une politique de l'habitat, engager une politique de la consommation et de la protection des consommateurs et utilisateurs ; la proposition de renvoyer le texte en commission ; l'origine des préoccupations sur la pénurie de combustibles ; l'institution de l'Agence pour les économies d'énergie et du comité français de l'isolation ; la limitation du projet aux énergies structurelles ; les conditions de vote du texte ; les mesures que le Gouvernement envisage de prendre avant de publier les décrets d'application ; l'absence de dispositions réglementaires pour le contrôle de l'isolation thermique (p. 4269).

DISCUSSION DES ARTICLES [28 juin 1977] (p. 4288 à 4299), (p. 4304 à 4317).

ORATEURS : *MM. Guermeur, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Raymond, Claudius-Petit, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Wagner, Briane, Canacos, Xavier Hamelin, Julien Schvartz, Jans, Foyer, président de la commission des lois, Fouchier, président de la commission de la production et des échanges, Weisenhorn.*

Avant l'ART. 1er A : *amendement n° 7* de la commission ; adopté (obligation pour le Gouvernement de déposer un projet de loi sur les économies d'énergie) (p. 4289) ; *sous-amendement n° 52* de M. Raymond ; rejeté (obligation pour le projet à déposer de traiter des contrats publics de concession ou d'affermage des installations de chauffage) (p. 4289) ; *amendement n° 8* de la commission ; adopté (création d'un comité national interprofessionnel pour les économies d'énergie) (p. 4290) ; *amendement n° 29* de M. Canacos ; rejeté (suppression de la T.V.A. sur le fuel domestique) (p. 4290) ; *amendement n° 53* de M. Guermeur ; adopté (caractère d'établissement public industriel et commercial de l'agence pour les économies d'énergie) (p. 4291) ; *amendement n° 54 de M. Guermeur* ; rejeté (création d'une redevance pour financer l'agence pour les économies d'énergie) (p. 4293).

ART. 1er A : adopté avec modifications (modification rédactionnelle de l'article premier de la loi du 29 octobre 1974) (p. 4293) : *amendement n° 38* du Gouvernement ; adopté (insiste sur le caractère permanent de l'action gouvernementale en matière d'économies d'énergie) (p. 4293).

ART. 1er : adopté avec modifications (obligation faite aux constructeurs d'appareils consommant de l'énergie de mentionner la consommation réelle de ces appareils ; moyens d'action du Gouvernement vis-à-vis des diverses formes d'énergie sur le marché du chauffage) (p. 4293) ; *amendement n° 11* de la commission ; adopté (suppression de la nécessité d'un décret en conseil des ministres pour obliger les constructeurs à mentionner la consommation réelle des appareils) (p. 4293).

ART. 2 : adopté avec modification (modification des articles 2 et 3 de la loi du 29 octobre 1974) (p. 4312).

Article 2 de la loi du 29 octobre 1974 : adopté (limitation de la température de chauffage des locaux à une valeur fixée par le décret du 3 décembre 1974) (p. 4294).

Article 3 de la loi du 29 octobre 1974 : adopté (extension à la climatisation des dispositions de l'article 3 initial) (p. 4294).

Article 3 bis de la loi du 29 octobre 1974 : adopté avec modifications (dispositions relatives aux contrats de chauffage et de climatisation) (p. 4312) ; *amendement n° 39* de la commission des lois ; adopté (modification de la durée des contrats d'exploitation, de chauffage ou de climatisation prévue à l'article 3 *bis*) (p. 4297) ; *amendement n° 40* de la commission des lois ; adopté (durée des contrats lorsque l'exploitant met en œuvre et finance des travaux pour utiliser les énergies nouvelles) (p. 4297) ; les *amendements n°s 41, 12* et le *sous-amendement n° 56* sont

réservés (p. 4297) ; *amendement n° 47* de M. Canacos ; rejeté par scrutin public (possibilité de révision immédiate des contrats en cours) (p. 4298) ; liste des votants (p. 4301, 4302) ; *amendement n° 1* de M. Raymond ; rejeté (diminution de la durée minimum restant à courir dans les contrats existants pour l'application de l'article 3 *bis*) (p. 4298) ; *amendement n° 55* de M. Julien Schvartz ; adopté (diminution de cinq à trois ans de la durée minimum nécessaire pour l'application de l'article 3 *bis* aux contrats existants) (p. 4299) ; *amendement n° 12* de la commission ; réservé (modalités applicables aux contrats en cours) (p. 4299) ; *sous-amendement n° 56* de M. Julien Schvartz à l'*amendement n° 12* de la commission ; réservé (assouplissement des conditions de la renégociation prévue à l'*amendement n° 12*) (p. 4299) ; *amendement n° 59* du Gouvernement ; adopté avec modification (amendement de synthèse : possibilité de modifier les contrats incluant une clause de garantie totale du matériel, application de l'article aux contrats en cours et possibilité de renégociation) (p. 4308) ; *sous-amendement n° 60* de M. Claudius-Petit ; adopté (caractère obligatoire de la révision des contrats à la demande des parties) (p. 4308) ; *sous-amendement n° 61* de M. Claudius-Petit ; adopté (extension des clauses révisables) (p. 4308) ; l'*amendement n° 41* de la commission des lois, précédemment réservé, devient sans objet (suppression des dispositions relatives aux contrats en cours) (p. 4308) ; les *amendements n°s 12, 42, 43, 48, 44* et le *sous-amendement n° 57* deviennent sans objet (p. 4308) ; *amendement n° 49* de M. Canacos, rejeté (participation à la négociation des contrats des représentants des associations intéressées) (p. 4309) ; *amendements n°s 13, 14* et *15* de la commission ; adoptés (atténuation du caractère contraignant des dispositions obligeant les exploitants à fournir des indications sur les consommations des appareils) (p. 4310) ; *amendement n° 31* de M. Canacos ; rejeté (abaissement de 10 à 5 % du taux d'économie d'énergie réalisée pour modifier un contrat d'exploitation de chauffage ou de climatisation) (p. 4310) ; *amendement n° 2* de M. Raymond ; retiré (modification des contrats en cas d'utilisation d'une énergie nouvelle) (p. 4310) ; *amendement n° 16* de la commission ; adopté avec modification (possibilité de résiliation du contrat en cas d'utilisation d'une énergie nouvelle) (p. 4310) ; *sous-amendement rédactionnel n° 45* de la commission des lois à l'*amendement n° 16* ; adopté (p. 4310) ; *amendement n° 27* de M. Guermeur ; adopté avec modification (limitation du champ d'application de la loi à la seule partie exploitation du contrat liant l'exploitant et le client) (p. 4312) ; *sous-amendement n° 36* de M. Wagner ; adopté (extension des contrats visés par l'*amendement n° 27*) (p. 4312) ; *sous-amendement rédactionnel n° 46* de la commission des lois ; rejeté (p. 4312) ; *sous-amendement n° 37* de M. Wagner ; adopté (précisions rédactionnelles) (p. 4312) ; *sous-amendement n° 58* de M. Julien Schvartz ; retiré (même objet que l'*amendement n° 37*) (p. 4311) ; *amendement n° 3* de M. Raymond ; sans objet (application des paragraphes 1, 4, 5 et 6 de l'article 3 *bis* aux contrats d'exploitation) (p. 4312) ; *amendement n° 18* de la commission ; adopté (conséquence de l'*amendement n° 19*) (p. 4312) ; *amendement n° 35* de M. Wagner ; devient sans objet (complément au paragraphe 8 supprimé par l'*amendement n° 18*) (p. 4312).

Après l'article 3 bis *de la loi du 29 octobre 1974 : amendement n° 19* de la commission ; adopté (non-application de la loi aux contrats passés entre une collectivité publique et un exploitant de chauffage urbain) (p. 4312).

Article 3 ter *de la loi du 29 octobre 1974 :* adopté avec modification : établissement par décrets en Conseil d'Etat des conditions d'application des articles 3 et 3 *bis ;* possibilité d'imposer par décret des clauses types pour les contrats prévus aux articles 3 et 3 *bis* (p. 4312) ; *amendement n° 20* de la commission ; adopté (modification formelle) (p. 4312).

Après l'ART. 2 : *amendement n° 21* de la commission ; adopté (dispositions relatives à la construction de centrales dites « calogènes ») (p. 4313) ; *sous-amendement n° 51* de M. Weisenhorn ; retiré (taux d'actualisation applicable au projet prévu par l'*amendement n° 21*) (p. 4313) ; *amendement n° 22* de la commission ; adopté avec modification uniquement dans son paragraphe premier (construction de centrales hydrauliques par les producteurs autonomes d'électricité et mode de rémunération de ces producteurs par EDF) (p. 4314) ; *sous-amendement n° 50* du Gouvernement ; adopté (détermination des conditions de l'article par décret) (p. 4314) ; *amendement n° 23* de la commission ; retiré (possibilité de répercuter les dépenses engagées par un propriétaire pour réaliser des économies de chauffage sur le loyer) (p. 4315) ; *amendement n° 28* de M. Guermeur ; rejeté (obligation de réglage de toute exploitation de chauffage collectif) (p. 4316).

ART. 3 : adopté (modification des règles du code de l'urbanisme et de l'habitation pour tenir compte des dispositions du projet de loi) (p. 4316) ; *amendement n° 25* de la commission ; rejeté (détermination par les ser-

vices de l'équipement de normes des appareils de chauffage au moment de la délivrance des permis de construire) (p. 4316).

ART. 4 : adopté avec modifications (modification des règles de majorité des assemblées de copropriétaires pour les travaux réalisant une économie d'énergie) (p. 4316) : *amendement n° 26* de la commission ; adopté (limitation de l'article 4 aux travaux les moins importants) (p. 4316).

Après l'ART. 4 : *amendement n° 34* de M. Canacos ; devient sans objet (représentation des associations) (p. 4316).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Alex Raymond :* les critiques faites au projet de loi ; son caractère restrictif, partiel et contradictoire avec les mesures prises par le Gouvernement ; le modèle de croissance du capitalisme libéral, gaspilleur d'énergie ; le vote favorable du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche (p. 4316) ;

— *M. Henry Canacos :* la position du groupe communiste ; les aspects positifs du projet ; le vote favorable du groupe communiste (p. 4317) ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4317).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1977] (p. 4528, 4534).

ORATEURS : *MM. Guermeur, rapporteur de la commission mixte paritaire, Claudius-Petit, Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Denis, Brocard.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le compte rendu des délibérations de la commission mixte paritaire ; les modifications apportées au texte voté par le Sénat (p. 4528, 4529) ; la critique de la suppression de la renégociation de tous les contrats à venir par la commission mixte parltaire ; la justification de la position adopté à ce sujet par la commission mixte paritaire (p. 4529) ;

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (p. 4530-4531).

DISCUSSION DES ARTICLES :

Amendement n° 1 du Gouvernement ; retiré (suppression de l'article A prévoyant le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi complémentaire relatif aux économies d'énergie) (p. 4531) ; *amendement n° 2* du Gouvernement ; adopté (modification des possibilités de révision des contrats) (p. 4532) ; *amendement n° 3* du Gouvernement ; adopté (suppression de l'obligation de mettre en place des centrales produisant en même temps de l'électricité et de la chaleur) (p. 4533) ; *amendement n° 4* du Gouvernement ; adopté (suppression de l'extension de la procédure des autorisations aux producteurs autonomes d'électricité) (p. 4534) ; l'article 2 *ter* est donc supprimé (p. 4534) ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4534).

4. — PROJET DE LOI n° 3354 RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET A L'UTILISATION DE LA CHALEUR, présenté à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (renvoyé à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi CHARBON ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 19 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 11 ; ELECTRICITÉ 2 ; ESSENCE ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7, discussion générale ; (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche ; Affaires étrangères ; Industrie, commerce et artisanat ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES [4 juillet 1974] (p. 3293, 3301, 3302, 3308, 3312, 3313, 3325, 3328, 3331, 3358) ; MINES ET CARRIÈRES 5 ; PÉTROLE ; POLITIQUE NUCLÉAIRE ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1214.

— Aménagement de la semaine scolaire (chauffage). — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 224.

— Comité consultatif de l'utilisation de l' —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— Déduction fiscale pour frais d'isolation thermique. — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, première partie (article 8, p. 5412) ; Information [25 octobre 1974] (p. 5496) ; Commerce extérieur [20 novembre 1974] (p. 6826) ; Environnement [30 octobre 1974] (p. 5652, p. 5659) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 257, 261, 269.

— Dissolution de la Société de distribution des gaz des Pyrénées. — *Voir* IMPÔTS LOCAUX 4 (article 14) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 560.

— Eclairage des tribunes de Longchamp. — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 460.

— Economies de chauffage et production charbonnière. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 173.

— **Fermeture de la mine de Faulquemont.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 181, 185, 218.

— **Géothermie.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 45 à 49 (p. 8063, 8064).

— **Indépendance énergétique de la France.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 479.

— **Politique énergétique.** — *Voir* CHARBON, COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 19 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 8 ; ESSENCE ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Développement industriel et scientifique [6, 8 novembre 1973] ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 1 [5 décembre 1973] (p. 6638) ; PLAN 2 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 78, 79, 80, 81 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 19, 20, 55 à 60, 328.

— **Taxe différentielle sur la consommation d'** —. *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 10, après l'article 5.

— **Transports urbains et économies d'** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1275.

— **Travaux de distribution d'** —. *Voir* PERMIS DE CONSTRUIRE 2.

ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Industrie et recherche [6 novembre 1975] ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7, Discussion générale ; (deuxième partie) ; Services du Premier ministre : VI. — Recherche ; Industrie, commerce et artisanat.

— **Centre de production d'** — **de Cruas (Ardèche).** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 252.

— **Conseil de l'information sur l'** —. (Présidente : Mme Simone Veil). — *Voir* décret n° 77-1233 du 10 novembre 1977 [*J.O.* du 11 novembre 1977] (p. 5391).

— **Industries du secteur nucléaire.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1014 ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE 49.

— **Installations nucléaires.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 13, 14.

— **Maintien d'industries de haute technologie.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 774.

— **Organisation du secteur électronucléaire.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 276 ; COMMISSION ÉLARGIE, Production et échanges 1, 2 ; PLAN 2.

ENFANCE DÉLINQUANTE

Voir AMNISTIE 8 [20 juin 1974] (article 21, p. 2856) ; MAJORITÉ (AGE DE LA) 10 [25 juin 1974] (p. 2936, 2939, 2940) ; PROCÉDURE PÉNALE 9 [24, 25 avril 1975] (p. 2178).

ENFANCE INADAPTÉE

Voir HANDICAPÉS.

ENFANCE MARTYRE

Voir QUESTIONS D'ACTUALITÉ 138.

ENFANTS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2785** TENDANT A LA CRÉATION DU PARRAINAGE ÉDUCATIF, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Mesmin (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi FEMME (CONDITION DE LA) 6 ; PENSIONS DE RETRAITE 26 (BONIFICATION POUR ENFANTS); PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE 2.

— **Enfants de militaires.** — *Voir* PUPILLES DE LA NATION 1.

— **Œuvres de l'enfance française en Indochine.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 424.

— **Protection de l'enfance abandonnée.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1073.

ENGRAIS

1. — PROJET DE LOI **n° 782** SUR L'AMÉNAGEMENT DU MONOPOLE DES SCORIES THOMAS, présentée à l'Assemblée nationale le 27 novembre 1973, par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyée à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 6 décembre 1973 par M. Poperen, n° 825 ; adoption le 12 décembre 1973. — Projet de loi n° 70.

Transmis au Sénat le 13 décembre 1973, n° 89 (année 1973-1974) (renvoyé à la commission des affaires économiques ; rapport le 17 décembre 1973 par M. Michel Sordel,

n° 95 (année 1973-1974) ; adoption définitive le 20 décembre 1973. — Projet de loi n° 52 (année 1973-1974).

Loi n° 73-1233 du 31 décembre 1973, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1974 (p. 72).

PREMIÈRE LECTURE [12 décembre 1973] (p. 6900).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Poperen, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.*

Modification du monopole des scories Thomas afin d'harmoniser le système de commercialisation de ces produits avec l'article 37 du traité de Rome ; nécessité d'organiser le marché de ce produit afin de maintenir les avantages apportés à notre agriculture (p. 6901, 6902).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption d'un *amendement* rédactionnel de la commission de la production et de l'article, ainsi modifié (p. 6902).

ART. 2 (libre importation et exportation à l'intérieur de la CEE) : adoption de l'article (p. 6902).

ART. 3 (péréquation des frais de transport pour la consommation interne) : adoption d'un *amendement* rédactionnel de la commission dont le texte devient l'article 2 (p. 6902).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 6902).

Voir aussi QUESTIONS D'ACTUALITÉ 109 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 197 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 26 à 31 [19 juin 1974] (p. 2794, 2798).

— **Engrais industriels.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 915.

— **Restructuration du secteur public des —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1190, 1253, 1328.

ENSEIGNANTS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 3074** TENDANT A CRÉER UN GRADE DE DIRECTEUR D'ÉCOLE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 par M. Fanton et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROJET DE LOI **n° 3293** RELATIF A L'INTÉGRATION DANS DES CORPS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE PERSONNELS D'ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES SPÉCIALISÉS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPÉS, présenté à l'Assemblée nationale le 8 décembre 1977 par M. René Haby, ministre de l'éducation nationale (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; déclaration d'urgence le 9 décembre 1977 [13 décembre 1977] (p. 8663) ; rapport le 9 décembre 1977 par M. Bayard, n° 3294 ; adoption le 15 décembre 1977 sous le titre : « Projet de loi relatif à certains personnels exerçant dans des établissements spécialisés pour enfants et adolescents handicapés ». — Projet de loi n° 819.

Transmis au Sénat le 16 décembre 1977, n° 189 (année 1977-1978) (renvoyée à la commission des affaires culturelles) ; rapport le 18 décembre 1977 par M. Paul Séramy, n° 197 (année 1977-1978) ; adoption avec modification le 20 décembre 1977. — Projet de loi n° 72 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 3428 ; demande de commission mixte paritaire le 20 décembre 1977 ; rapport le 21 décembre 1977 par M. Bayard au nom de la commission mixte paritaire, n° 3440 ; adoption le 21 décembre 1977. — Projet de loi n° 867.

Au Sénat, rapport le 21 décembre 1977 par M. Paul Séramy au nom de la commission mixte paritaire, n° 237 (année 1977-1978) ; adoption définitive le 21 décembre 1977. — Projet de loi n° 94 (année 1977-1978).

Loi n° 77-1458 du 29 décembre 1977, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1977 (p. 6285).

PREMIÈRE LECTURE [15 décembre 1977] (p. 8799).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bayard, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Huguet, Haby, ministre de l'éducation.*

Les principes de base de la loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées (p. 8799) ; le principe de l'unité ; le principe de la multidisciplinarité ; le principe de la gratuité de l'éducation spéciale ; le respect des obligations d'enseignement et de

première formation professionnelle incombant à l'Etat ; la prise en charge par le ministère de l'éducation des enseignants en fonctions dans des établissements médicaux et médico-éducatifs ne relevant pas de ses services ; le principe de l'intégration ; son champ d'application ; l'exclusion du champ d'application du projet des personnels spécialisés et des auxiliaires médicaux ayant des tâches d'ordre médical ; le problème des établissements dépendant d'associations à but non lucratif ; les conséquences matérielles et financières des dispotion; la date d'effet des intégrations; l'intégration des personnels recrutés postérieurement à la promulgation de la loi (p. 8800) ; les conditions de l'intégration ; le retard de l'action gouvernementale ; les problèmes restant à régler en matière de personnel ; les incertitudes sur les niveaux d'intégration des personnels concernés ; l'amendement de la commission sur l'intégration des personnes exerçant à titre principal une activité d'enseignement ou de formation professionnelle ; le problème des droits acquis des travailleurs ; les délais de négociation des conventions ; le sort des autres personnels exerçant dans les établissements et services spécialisés pour enfants handicapés ; la formation des personnels ; les carences de la politique dite « en faveur des handicapés » (p. 8801).

Intervention de M. René Haby, ministre de l'éducation :

La politique en faveur des personnes handicapées ; la loi du 30 juin 1975 ; les modalités de la prise en charge des handicapés (p. 8801) ; l'ouverture d'un crédit de 175 millions de francs ; la répartition des enseignants entre l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat ; le refus de la création d'un nouveau corps d'enseignants ; le projet ; le champ d'application des mesures d'intégration ; l'amendement de la commission à ce sujet ; la position du Gouvernement sur cet amendement ; les limites des possibilités d'intégration fixées par l'article 2 ; la charge de l'intégration ; la date d'entrée en vigueur des mesures d'intégration ; les conditions d'intégration ; les préoccupations exprimées par la commission (p. 8802).

DISCUSSION DES ARTICLES [15 décembre 1977] (p. 8802).

ORATEURS : *MM. Bayard, rapporteur, Haby, ministre, Huguet, Claude Weber, Foyer.*

ART. 1er (principes et champ d'application de l'intégration) : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (extension de l'intégration aux personnes exerçant à titre principal des fonctions d'enseignement pour les enfants handicapés) (p. 8803) ; rejet de l'*amendement n° 6* de M. Huguet (règlement prioritaire des cas des établissements ou services conventionnés avant la publication de la loi) (p. 8803) ; adoption de l'article 1er ainsi modifié (p. 8803).

ART. 2 (caractère et limite numérique de l'intégration) : rejet de l'*amendement n° 2* de la commission (réalisation des intégrations dans la limite des emplois créés par les lois de finances) (p. 8804) ; adoption de l'article 2 (p. 8804).

ART. 3 (date d'effet des intégrations prononcées dans le cadre du projet) : adoption de l'article 3 (p. 8804).

ART. 4 (conditions et modalités de l'intégration) : retrait de l'*amendement n° 3* de la commission (prise en compte totale ou partielle des services accomplis par les intéressés pour leur intégration) (p. 8804) ; adoption de l'article 4 (p. 8804).

Après l'ART. 4 : rejet de l'*amendement n° 5* de M. Claude Weber (mise en place d'une formation pour permettre au personnel d'acquérir les titres et qualifications nécessaires à l'intégration) (p. 8804) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (qualification exigée pour exercer les fonctions de directeur d'établissement spécialisé pour enfants handicapés) (p. 8806).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 8* de M. Bayard (modification rédactionnelle du titre qui devient : « Projet de loi relatif à certains personnels exerçant dans des établissements spécialisés pour enfants et adolescents handicapés ») (p. 8806) ;

Le vote favorable du groupe républicain et du groupe RPR (p. 8806).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8806).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [21 décembre 1977] (p. 9162).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Berger, suppléant M. Bayard, rapporteur de la commission mixte paritaire, Christian Beullac, ministre du travail.*

Les deux articles restant en discussion après le vote du Sénat (p. 9162).

Intervention de M. Christian Beullac, ministre :

L'accord du Gouvernement sur le texte de la commission mixte paritaire (p. 9162).

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE [21 décembre 1977] (p. 9162).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9162).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 (p. 1745, 1746, 1750, 1761, 1763, 1764, 1769, 1825) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Education nationale 13, [14 novembre 1973].

— **Absentéisme des instituteurs et institutrices des Yvelines.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1105.

— **Annulation d'un concours d'entrée à l'école normale (Eure-et-Loir).** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 469.

— **Directeurs d'école.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1367.

— **Droit de grève des enseignants.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 907.

— **Emploi des maîtres auxiliaires.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 894.

— **de l'éducation physique et des sports.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Jeunesse et sports [31 octobre 1974] (p. 5684 et suivantes) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Jeunesse et sports.

— **Enseignants à l'étranger.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Affaires étrangères [6 novembre 1974] (p. 5953).

— **Obligations de réserve.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 945.

— **Recrutement d'instituteurs et institutrices remplaçants.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1108.

— **Remplacements des instituteurs.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT, 219 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 822.

— **Remplacements des instituteurs absents dans les écoles primaires de Maisons-Alfort.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1379.

— **Situation des — des établissements privés.** — *Voir* ENSEIGNEMENT 7.

— **Situation des maîtres auxiliaires.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 415.

— **Suicide d'une jeune enseignante.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 970.

— **Suppression de concours et de postes dans l'enseignement.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 471.

— **Titularisation des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 156.

— **Titularisation des instituteurs suppléants.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 320.

ENSEIGNEMENT

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 309** RELATIVE A LA STRUCTURE ET A LA MISSION DES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Cressard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1528** TENDANT A INSTAURER LA GRATUITÉ EFFECTIVE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE, AINSI QU'UN RÉGIME D'ALLOCATIONS D'ÉTUDES ET DE PRÊTS D'HONNEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. André Billoux et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1659** RELATIVE A LA RÉPARTITION DES DÉPENSES ASSUMÉES PAR LES COLLECTIVITÉS POUR LA CONSTRUCTION ET LE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE LEURS ANNEXES D'ENSEIGNEMENT SPORTIF, présentée à l'Assemblée nationale le 20 mai 1975 par M. Bernard-Reymond (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROJET DE LOI **n° 1736** RELATIF A L'ÉDUCATION, présenté à l'Assemblée nationale le 10 juin 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 13 juin 1975 par M. Jacques Legendre, n° 1751 ; adoption le 19 juin 1975 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 308.

Transmis au Sénat le 20 juin 1975, n° 422 (année 1974-1975) ; (renvoyé à la commission des affaires culturelles ; rapport le 24 juin 1975 par M. Adolphe Chauvin, n° 432 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 28 juin 1975. — Projet de loi n° 165 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 28 juin 1975 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; n° 1834 ; rapport le 30 juin 1975 par M. Jacques Legendre, au nom de la commission mixte paritaire, n° 1836) ; adoption le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 346.

Rapport le 29 juin 1975 par M. Adolphe Chauvin, au nom de la commission mixte pari-

taire, n° 477 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 182 (année 1974-1975).

Loi n° 75-620 du 11 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 12 juillet 1975 (p. 7180).

PREMIÈRE LECTURE [17 juin 1975] (p. 4283, 4304), [18 juin 1975] (p. 4368, 4379), [19 juin 1975] (p. 4410, 4441).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Jacques Legendre, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Haby, ministre de l'éducation, Jean-Pierre Cot, Joanne, Chambaz, Sourdille, Mexandeau, Cressard, Mme Constans, MM. Gaussin, Fontaine, Rickert, Gaillard, Mme Fritsch, MM. Garcin, Bourson, Aumont, Ribière, Ralite, Mesmin, Pierre Buron, Pignion, Vauclair, Le Meur, de Broglie, Maurice Blanc, Weinman, Briane, Gissinger, Dupuy, André Billoux, Guermeur, Soisson, secrétaire d'Etat aux universités ; Berger, président de la commission des affaires culturelles ; Odru, Laudrin, Marcus, Fanton, Richomme, Simon-Lorière, Xavier Hamelin, Hamel, Aubert, Duroure, Gayraud, Goulet, Ligot, Ginoux, Guichard, Chassagne, de Poulpiquet, Flornoy, Hage, Mme Lesur, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (enseignement préscolaire) ; Guerlin, Dutard, Claude Weber, Le Pensec, Josselin, Baillot.*

Inadaptation de l'école (p. 4284) ; la réforme Fouchet de 1963 (p. 4285).

Intervention de M. René Haby, ministre de l'éducation (p. 4287) :

Accroître par l'école l'égalité des chances ; les efforts successifs faits en faveur de l'adaptation de l'éducation ; une évolution qui ne s'est pas faite au rythme de l'évolution du corps social ; la place satisfaisante de la France dans l'effort de démocratisation de l'enseignement ; le faible nombre de pays ayant vu se développer une formation préscolaire ayant pour but l'égalité des chances ; la nécessité d'une formation pré-professionnelle en fin de scolarité obligatoire ; l'extension de l'enseignement des sciences humaines et des sciences de la nature ; (p. 4288) : l'affirmation d'une « culture technique » ; la recherche d'un enseignement du second cycle développant la culture de base, la responsabilité et les capacités d'analyse ; le fort attachement des enseignants à leur métier mis en évidence par la commission Joxe ; la concertation qui a présidé à l'élaboration du projet ; l'absence de débats parlementaires sur les principes fondamentaux depuis un siècle ; (p. 4289) : le caractère global du projet ; les finalités de l'action éducative ; le droit à la « citoyenneté intellectuelle » ; la valeur des disciplines qui suscitent la curiosité intellectuelle ; l'exercice par chacun d'une fonction dans le système économique ; l'introduction d'activités manuelles et techniques et la valorisation de la culture technique ; accroître la capacité des établissements de formation professionnelle ; l'homme, fin ultime de toute organisation socio-économique ; la finalité de l'éducation : permettre à chacun de dégager « sa » morale ; (p. 4290) : la valeur des richesses qui naissent de notre appartenance à une des patries les plus anciennes ; redonner à l'instruction civique son véritable contenu ; instituer des structures fondées sur la participation ; un système scolaire qui doit corriger les faiblesses de la jeunesse sans en éteindre les vertus ; l'absence de toute référence dans le projet à un type quelconque d'organisation économique ; le rôle de l'école et de la famille ; le droit des parents de suivre les études de leurs enfants ; le malaise de l'école résultant d'un prosélytisme politique envahissant ; (p. 4291) : la possibilité d'un enseignement impartial ; l'impératif de la réduction des inégalités pour une société démocratique moderne ; développer à la fois un processus d'unification et de diversification de l'enseignement ; le droit pour tout jeune Français d'entrer dans un collège ; la continuité dans le changement qui caractérise l'évolution du système éducatif.

REJET PAR SCRUTIN DE L'EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ déposée par M. Jean-Pierre Cot et les membres du groupe socialiste ; la part des dispositions normatives dans le projet de loi (p. 4293) ; liste des votants (p. 4299, 4300).

M. Haby, ministre de l'éducation (p. 4293) : s'oppose à l'exception d'irrecevabilité ; fait état de l'avis du Conseil d'Etat.

REJET PAR SCRUTIN DE LA QUESTION PRÉALABLE déposée par M. Chambaz (p. 4298) ; liste des votants (p. 4300, 4301).

M. Haby, ministre de l'éducation : s'oppose à la question préalable.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Enseignement technique (p. 4368, 4369, 4375, 4377) ; enseignement de la philosophie (p. 4371, 5309) ; les propositions communistes (p. 4372) ; communauté scolaire (p. 4306, 4311, 4373, 4383) ; laïcité (p. 4305, 4307, 4310, 4375) ; gratuité de la scolarité (p. 4307, 4310, 4315) ; classes maternelles (p. 4313 à 4317, 4381) ; Alsace-Lorraine (p. 4313) ; recrutement et formation des enseignants

(p. 4315, 4373) ; obligation scolaire dès cinq ans (p. 4370) ; constructions scolaires (p. 4372) ; conseil national du patronat français (CNPF) (p. 4376) ; établissements sous contrats (p. 4378) ; tronc commun (p. 4380, 4382).

Intervention de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités (p. 4383) :

Le refus de la sélection pour l'accès aux enseignements supérieurs ; l'impossibilité d'un *numerus clausus* dans une économie non totalitaire ; la volonté de ne pas fermer une porte à celui qui est compétent pour la franchir ; (p. 4384) : le taux des étudiants ne passant aucun examen ; mettre en place une orientation des étudiants en fonction de leurs motivations ; la classe de terminale : classe de préparation à l'enseignement supérieur ; les quatre options qui seront offertes par les grands profils prévus pour le bacalauréat ; la possibilité pour certaines universités de fixer des conditions plus sévères d'accès ; le dépôt d'un projet de loi tendant à ouvrir les universités et les grandes écoles aux travailleurs ayant acquis une expérience professionnelle ; l'effort vers un enseignement supérieur ouvert à tous.

Intervention de M. René Haby, ministre de l'éducation (p. 4385) :

Sa réponse aux orateurs ; la volonté du Gouvernement de ne pas agir seul ; le problème des moyens ; la création d'un millier de postes supplémentaires dans le domaine des écoles maternelles ; l'évolution de la notion de gratuité ; l'effort de l'Etat dans le domaine des transports scolaires, des manuels et des bourses ; l'objectif prioritaire que constitue le développement des écoles maternelles ; (p. 4386) : la disposition nouvelle relative au soutien des élèves en difficulté ; le problème des élèves doués ; le maintien de la qualité du baccalauréat ; la volonté de ne pas reconstituer de filières ; l'importance de l'enseignement professionnel et technique ; le problème de l'apprentissage de la lecture ; (p. 4387) : celui des bâtiments scolaires ; situer les collèges près des résidences des familles ; la révision de la carte scolaire ; la politique constante d'abaissement des effectifs ; le problème de l'artisanat et de la loi Royer ; (p. 4388) : le droit reconnu à tout enfant de quatre années de formation secondaire ; l'intérêt de l'introduction des activités manuelles et techniques dans les collèges ; l'absence de toute suggestion utilisable de la part de l'opposition ; (p. 4389) : l'école considérée comme un « territoire de chasse » par l'opposition ; le rôle de polémiste tenu par M. Mexandeau ; les « performances verbales » des communistes ; les citations tronquées qu'ils présentent ; l'absence d'accord de l'opposition quant à l'anathème qu'elle jette sur le texte.

DISCUSSION DES ARTICLES :

Avant l'ART. 1er : rejet de l'*amendement n° 3* rectifié de M. Odru (pose les principes généraux d'une éducation moderne et démocratique) (p. 4411) ; rejet de l'*amendement* rectifié par M. Garcin (laïcité de l'éducation nationale) (p. 4413) et de l'*amendement n° 7* rectifié de M. Dupuy (de la fonction enseignante) (p. 4413), de l'*amendement n° 57* de M. Mexandeau (laïcité, gratuité, obligation) (p. 4414), de l'*amendement n° 64* de M. Mexandeau (unicité du service public de l'éducation nationale) (p. 4414), *n° 58* de M. Mexandeau (obligation scolaire jusqu'à seize ans) (p. 4414), de l'*amendement n° 59* de M. Mexandeau (neutralité et liberté d'opinion) (p. 4415), de l'*amendement n° 61* rectifié de M. Mexandeau (caractère national des diplômes) (p. 4415), de l'*amendement n° 62* de M. Mexandeau (intégration des établissements privés dans l'enseignement public) (p. 4416) ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 63* rectifié de M. Mexandeau (droit à l'emploi et formation) (p. 4416) ; liste des votants (p. 4431, 4432).

ART. 1er (objet de la formation scolaire) : rejet par scrutin de l'*amendement n° 85* de M. Mexandeau (égal accès de tous à l'instruction et à la culture) (p. 4417) ; liste des votants (p. 4432, 4433), adoption par scrutin de l'*amendement n° 23* de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, modifié par le *sous-amendement n° 132* du Gouvernement (action éducative de la famille ; égalité des chances ; gratuité scolaire ; obligation scolaire de six à seize ans) (p. 4423) ; liste des votants (p. 4433, 4434) ; rejet du *sous-amendement n° 66* de M. Mexandeau (p. 4423) et du *sous-amendement n° 67* de M. Billoux (p. 4423) ; retrait du *sous-amendement n° 48* de M. Gaussin (p. 4423) ; les *sous-amendements nos 133* et *134* de M. Duroure deviennent sans objet (p. 4423); l'*amendement n° 23* modifié devient l'article 1er (p. 4423).

ART. 2 (classes enfantines et maternelles) : rejet par scrutin de l'*amendement n° 8* de Mme Moreau (définition d'une école maternelle démocratique) (p. 4426) ; listes des votants (p. 4434, 4435) ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 69 de* M. Mexandeau (garantie des moyens matériels et humains mis à la disposition de l'école maternelle) (p. 4427) ; liste des votants (p. 4435, 4436) ; rejet de l'*amendement n° 105* de M. Goulet repris par M. Mexandeau (préscolarisation en milieu

rural) (p. 4427) ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 70* de M. Mexandeau (p. 4430) ; liste des votants (p. 4436, 4437) ; adoption de l'*amendement n° 135* du Gouvernement (préscolarisation en milieu rural et urbain) (p. 4427) ; adoption de l'*amendement n° 24* de la commission modifié par le *sous-amendement n° 136* de M. Gissinger (affectation par l'Etat du personnel enseignant des classes maternelles) (p. 4428) ; adoption de l'*amendement n° 124* du Gouvernement modifié par l'*amendement n° 25* de la commission devenu *sous-amendement* (la formation éveille la personnalité, dépiste les handicaps, compense les inégalités sans rendre l'apprentissage de la lecture obligatoire) (p. 4429) ; l'*amendement n° 26* de la commission n'a plus d'objet (p. 4429) ; retrait de l'*amendement n° 98* de M. Besson et de l'*amendement n° 50* de M. de Broglie (p. 4428) ; retrait des *amendements n°s 92* et *93* de M. Bourson (p. 4427) ; adoption de l'article 2 modifié (p. 4430).

ART. 3 (formation primaire, cours préparatoire « à deux vitesses ») : rejet par scrutin de l'*amendement n° 9* de Mme Constans (tronc commun de l'école fondamentale unifiée) (p. 4442) ; liste des votants (p. 4487, 4488) ; rejet de l'*amendement n° 85* de M. Mexandeau (création d'une « école de base » intégrant l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire) (p. 4442) ; rejet de l'*amendement n° 27* de la commission devenu *sous-amendement* à l'*amendement n° 130* rectifié (début de l'enseignement primaire à cinq ans) (p. 4443) ; adoption de l'*amendement n° 130* rectifié du Gouvernement (organisation pédagogique adaptée au rythme des enfants) (p. 4443) ; adoption de l'*amendement n° 111* de M. Chassagne (la musique, discipline de base) (p. 4444) ; adoption de l'*amendement n° 95* de M. de Poulpiquet (instruction civique et patriotique) (p. 4445) ; retrait des *amendements n°s 41* et *55* rectifiés de M. Guichard (p. 4442) ; retrait de l'*amendement n° 94* de M. Bourson (p. 4443) ; adoption de l'article 3 modifié (p. 4445).

Après l'ART. 3 : rejet de l'*amendement n° 10* de M. Ralite (place de l'éducation artistique et esthétique à l'école) (p. 4446) ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 11* de M. Ralite (place de l'éducation physique et sportive à l'école) (p. 4447) ; liste des votants (p. 4488, 4489).

ART. 4 (enseignement dans les collèges) : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 12* de M. Ralite (p. 4448) ; adoption de l'*amendement n° 125* du Gouvernement (équilibre des différentes disciplines) (p. 4448) ; adoption de l'*amendement n° 131* du Gouvernement (répartition en quatre niveaux, les deux derniers pouvant comporter une formation professionnelle) (p. 4451) ; retrait des *amendements n°s 86* de suppression de M. Mexandeau (p. 4447), *28* de la commission (p. 4448), *99* de M. Briane (p. 4451) ; *180* et *181* de Mme Fritsch (p. 4451), *42* corrigé de M. Vauclair (p. 4451) ; les *amendements n°s 29* rectifié de la commission, *116* de M. Foyer et *30* de la commission deviennent sans objet (p. 4451).

Mme Lesur, secrétaire d'Etat (p. 4449) : explique les raisons de son absence au début du débat.

Adoption de l'article 4 modifié (p. 4451).

ART. 5 (second cycle des lycées, baccalauréat) : rejet de l'*amendement n° 13* de M. Dupuy (principes du cycle terminal du second degré) (p. 4454) ; rejet de l'*amendement n° 87* rectifié de M. Mexandeau (nul ne peut quitter le système éducatif public sans diplôme professionnel national) (p. 4454) ; rejet de l'*amendement n° 1* de M. Bolo (enseignement de la philosophie en classe terminale) (p. 4455).

M. Haby, ministre de l'éducation (p. 4455) : marque sa préférence pour une terminale optionnelle.

Rejet par scrutin de l'*amendement n° 113* de M. Mexandeau ; accès de l'enseignement supérieur aux bacheliers (p. 4457) ; liste des votants (p. 4489, 4498) ; adoption de l'*amendement n° 31* de la commission (rédaction différente du premier alinéa) (p. 4454) ; adoption de l'*amendement n° 32* de pure forme de la commission (p. 4454) ; adoption de l'*amendement n° 33* de la commission (suppression du dernier alinéa de l'article 5 pour des raisons de coordination) (p. 4454) ; adoption de l'*amendement n° 126* du Gouvernement (contenu du baccalauréat) (p. 4456) ; retrait du *sous-amendement n° 97* de M. Vauclair à l'*amendement n° 31* de la commission (p. 4454) ; retrait de l'*amendement n° 43* de M. Vauclair (p. 4454) ; retrait de l'*amendement n° 44* de M. Gaussin (p. 4456).

Intervention de M. Haby, ministre de l'éducation (p. 4450) :

Sur l'enseignement de la philosophie.

Adoption de l'article 5 modifié (p. 4458).

Après l'ART. 5 : l'*amendement n° 34* de la commission n'a plus d'objet (baccalauréat) (p. 4458).

ART. 6 (actions d'adaptation professionnelle) : rejet de l'*amendement n° 14* de M. Le Meur (enseignement d'apprentissage) (p. 4459) ; retrait de l'*amendement* de sup-

pression *n° 71* de M. Mexandeau (p. 4459) ; adoption de l'article 6 (p. 4459).

ART. 7 (actions de soutien au profit des élèves inadaptés): rejet de l'*amendement n° 15* de M. Claude Weber (contenu et mise en œuvre des actions de rattrapage) (p. 4460) ; adoption de l'article 7 (p. 4460).

ART. 8 (autonomie pédagogique des établissements) : rejet de l'*amendement n° 16* de M. Garcin (définition démocratique des méthodes d'éducation ; recherches en sciences de l'éducation) (p. 4461) ; rejet de l'*amendement n° 72* rectifié de M. Mexandeau (avis des conseils d'enseignement) (p. 4461) ; adoption de l'article 8 (p. 4461).

ART. 9 (orientation des élèves) : rejet de l'*amendement n° 17* de M. Hage (facilités de l'orientation ; équipe éducative) (p. 4462) ; adoption de l'*amendement n° 35* de la commission (observation continue de l'élève) (p. 4462) ; adoption de l'*amendement n° 36* de la commission de pure forme (p. 4462) ; adoption de l'*amendement n° 37* de la commission (procédure d'appel) ; adoption de l'article 9 modifié (p. 4462).

ART. 10 (contrôle continu des résultats) : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 73* de M. Mexandeau (enseignement privé) ; adoption de l'article 10 (p. 4463).

ART. 11 (diplômes nationaux, délivrance, contrôle continu) : rejet de l'*amendement n° 18* corrigé de Mme Constans (monopole de la collation des titres) (p. 4463) ; rejet de l'*amendement n° 74* de M. Mexandeau (jurys composés d'enseignants de l'Etat) (p. 4464) ; rejet de l'*amendement n° 75* de M. Mexandeau (contrôle continu pris en compte pour les seuls élèves de l'enseignement public) (p. 4464) ; rejet de l'*amendement n° 96* de M. Bourson (unités de valeur) (p. 4464) ; adoption de l'*amendement n° 38* de la commission (unités de valeur capitalisables) (p. 4464) ; l'*amendement n° 127* du Gouvernement devient sans objet (p. 4464) ; adoption de l'article 11 modifié (p. 4464).

Après l'ART. 11 : rejet de l'*amendement n° 19* de M. Ralite (participation des collectivités locales à la définition des besoins d'enseignement) (p. 4465) ; adoption de l'*amendement n° 112* de M. Briane (langues et cultures minoritaires) (p. 4466) ; retrait de l'*amendement n° 76* rectifié de M. Le Pensec (p. 4466).

ART. 12 (organisation de la communauté scolaire) : rejet de l'*amendement n° 77* de suppression de M. Mexandeau (p. 4466) ; rejet de l'*amendement n°20* de M. Andrieux (gestion démocratique du service public de l'éducation nationale) (p. 4467) ; adoption de l'*amendement n° 128* du Gouvernement (respect des personnes et des opinions) (p. 4467) ; adoption de l'article 12 modifié (p. 4467).

ART. 13 (directeur, comité des parents) : rejet de l'*amendement n° 78* de suppression de M. Mexandeau (p. 4468) ; rejet de l'*amendement n° 39* de la commission (trois réunions annuelles du comité des parents) (p. 4469) ; adoption de l'*amendement n° 103* de M. Gissinger de pure forme (p. 4468) ; retrait de l'*amendement n° 106* de M. Goulet (missions du directeur) (p. 4468) ; retrait de l'*amendement n° 45* de M. Gaussin (p. 4469) ; l'*amendement n° 90* de M. Bourson devient sans objet (p. 4468) ; adoption de l'article 13 modifié (p. 4469).

ART. 14 (chef d'établissement et conseil d'établissement des lycées et collèges) : rejet de l'*amendement n° 79* rectifié de M. Mexandeau (autonomie réelle des établissements) (p. 4469) ; rejet de l'*amendement n° 115* de M. Mexandeau (conseil de formation permanente) (p. 4471) ; retrait des *amendements n°s 107* de MM. Goulet et Hamel (p. 4470) et *46* de M. Gaussin (p. 4470) ; adoption de l'article 14 (p. 4471).

ART. 15 (règlement de la communauté scolaire) : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 80* de M. Mexandeau (p. 4472).

Intervention de M. René Haby, ministre de l'éducation (p. 4472) :

Le contrat entre les membres de la communauté scolaire.

Rejet de l'*amendement n° 21* de M. Ralite (droit syndical pour les grands élèves) (p. 4473) ; retrait de l'*amendement n° 108* de M. Goulet (p. 4473) ; adoption de l'article 15 (p. 4473).

Après l'ART. 15 : rejet de l'*amendement n° 81* de M. Mexandeau (droit d'association des élèves de plus de quatorze ans) (p. 4474) ; adoption de l'*amendement n° 47* modifié de M. Mesmin (architecture scolaire) (p. 4474) ; les *amendements n°s 117* et *118* de M. Foyer ne sont pas soutenus (p. 4474).

Avant l'ART. 16 : retrait de l'*amendement n° 22* de M. Garcin (mesures transitoires pour le tronc commun de l'école fondamentale) (p. 4475).

ART. 16 (dérogations aux dispositions de la présente loi) : retrait de l'*amendement n° 109* de M. Goulet (p. 4475) ; adoption de l'article 16 (p. 4475).

Après l'ART. 16 : rejet de l'*amendement n° 82* de M. Mexandeau (éducation des enfants d'immigrés) (p. 4476) ; rejet de l'*amendement n° 110* de M. Goulet (statut des enseignants) (p. 4476).

ART. 17 (décrets d'application) : adoption de l'*amendement n° 138* du Gouvernement (rapport annuel du Gouvernement sur l'application de la loi) (p. 4476) ; adoption de l'article 17 modifié (p. 4476).

Après l'ART. 17 : l'*amendement n° 40* de la commission n'a plus d'objet (adoption de l'amendement n° 136 à l'article précédent).

ART. 18 (application par décret aux TOM) : adoption (p. 4476).

Après l'ART. 18 : rejet, par scrutin, de l'*amendement n° 122* de M. Mexandeau (nationalisation des établissements privés subventionnés) (p. 4476) ; liste des votants (p. 4490, 4491) ; rejet de l'*amendement n° 84* de M. Mexandeau (abrogation des dispositions contraires, notamment celles de la loi Royer) (p. 4480) ; adoption par scrutin de l'*amendement n° 91* rectifié de M. Guermeur (application aux établissements privés sous contrat) (p. 4479) ; liste des votants (p. 4491, 4492) ; adoption de l'*amendement n° 137* du Gouvernement (établissements français d'enseignement à l'étranger) (p. 4480) ; retrait de l'*amendement n° 102* de M. Hamel (p. 4478) ; retrait de l'*amendement n° 114* de M. Mexandeau (p. 4480) ; l'*amendement n° 139* du Gouvernement n'a plus d'objet (p. 4479).

TITRE : retrait de l'*amendement n° 88* de M. Mexandeau (projet de loi portant détermination des principes fondamentaux de l'enseignement) (p. 4480) ; reprise puis retrait de l'*amendement* par M. Gissinger (p. 4481) ; le *sous-amendement n° 104* de M. Legendre n'a plus d'objet (p. 4481).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Joanne* (p. 4481) : vote favorable du groupe des républicains indépendants ;

— *M. Baillot* (p. 4481) : vote hostile du groupe communiste ;

— *M. Mexandeau* (p. 4482) : vote hostile du groupe socialiste ;

— *M. Gaussin* (p. 4482) : vote favorable du groupe des réformateurs ;

— *M. Gissinger* (p. 4483) : vote favorable du groupe UDR.

ADOPTION par scrutin de l'ensemble du projet de loi (p. 4483) ; liste des votants (p. 4492, 4493).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE :

DISCUSSION [30 juin 1975] (p. 5057).

ORATEURS : *M. Jacques Legendre, rapporteur de la commission mixte paritaire ; M. Haby, ministre de l'éducation ; MM. Ralite, Deschamps, Max Lejeune, Laudrin.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Portée de l'obligation d'accueil à l'âge de cinq ans (p. 5058) ; sur la notion d'activités d'approfondissement.

Intervention de M. René Haby, ministre de l'éducation (p. 5058) :

Le Gouvernement demande à l'Assemblée d'adopter le texte de la commission mixte paritaire.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

La situation déplorable des CES en région parisienne (p. 5059) ; sur le respect de la laïcité dans l'enseignement (p. 5059) ; le texte du projet n'est pas vide (p. 5060).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 5061).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 1900** VISANT A ASSURER LA GRATUITÉ EFFECTIVE DES FOURNITURES, LIVRES ET TRANSPORTS SCOLAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 8 octobre 1975 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 2579** TENDANT A ASSURER LE RESPECT DE L'OBLIGATION SCOLAIRE JUSQU'A SEIZE ANS ET A DONNER UN STATUT A L'APPRENTISSAGE, présenté à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1976 par M. Daniel Le Meur et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 2980** COMPLÉMENTAIRE A LA LOI n° 59-1557 DU 31 DÉCEMBRE 1959 MODIFIÉE PAR LA LOI n° 71-400 DU 1er JUIN 1971 ET RELATIVE A LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 15 juin 1977 par MM. Guermeur, Marie, Montagne et Rohel (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 28 juin 1977 par M. Bolo, n° 3048 ; adoption le 28 juin 1977. — Proposition de loi n° 739.

Transmise au Sénat le 29 juin 1977, n° 452 (année 1976-1977) (renvoyée à la commission des affaires culturelles) ; rapport le 20 octobre 1977 par M. Jean Sauvage, n° 37 (année 1977-1978) ; adoption définitive le 25 octobre 1977. — Proposition de loi n° 3 (année 1977-1978).

Décision du Conseil constitutionnel du 23 novembre 1977, publiée au *J.O.* du 25 novembre 1977 (p. 5530).

Loi n° 77-1285 du 25 novembre 1977, publiée au *J.O.* du 26 novembre 1977 (p. 5539).

PREMIÈRE LECTURE [28 juin 1977] (p. 4379 à 4389).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEUR : *M. Bolo, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.*

Question préalable de M. Boulloche : MM. Boulloche, Bolo, rapporteur, Guermeur, Debré, Haby, ministre de l'éducation, Delehedde, Rohel, Ralite, Bouvard, Godon, Mexandeau.

La loi Debré du 31 décembre 1959 ; la nécessité d'un équilibre entre l'enseignement public et l'enseignement privé ; l'état de l'opinion publique sur la question ; l'attachement des Français à la liberté de l'enseignement ; l'impact de la loi de 1959 sur l'enseignement privé ; l'évolution comparée des effectifs de l'enseignement privé et de l'enseignement public ; la nécessité d'actualiser la loi de 1959 (p. 4378) ; le dispositif de la loi Debré ; les contrats prévus par cette loi ; les avantages du contrat simple pour les écoles primaires et du contrat d'association pour les établissements secondaires ; l'importance prise par le contrat d'association au niveau de l'enseignement primaire ; les données nouvelles nécessitant l'adaptation de la loi de 1959 ; la revalorisation de l'enseignement technique ; les problèmes des personnels enseignants de l'enseignement privé ; l'hétérogénéité des dispositions existantes (p. 4379) ; la discrimination existant à l'encontre des enseignants du secteur privé ; les autres mesures prévues par la proposition ; la prise en charge financière de la formation des maîtres ; la procédure de nomination des maîtres ; les pouvoirs du recteur ; la prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association ; le forfait d'externat (p. 4380).

DISCUSSION SUR LA QUESTION PRÉALABLE OPPOSÉE PAR M. BOULLOCHE :

Les conditions de l'examen du texte (p. 4380, 4381) ; les dissensions de la majorité ; le mobile électoraliste de la loi ; la volonté d'installer deux systèmes concurrents financés par l'Etat ; les engagements financiers que suppose le texte ; l'échec de la politique gouvernementale ; la conception socialiste du service public de l'éducation ; le principe de laïcité (p. 4381) ; la volonté d'établir la liberté dans l'enseignement au lieu de la liberté de l'enseignement ; les conditions du travail parlementaire ; la nécessité de respecter les caractéristiques régionales ; les aspects positifs de la loi de 1959 ; les raisons nécessitant son adaptation : l'évolution sociale, l'évolution de l'enseignement privé et l'évolution pédagogique (p. 4382) ; la promotion de l'enseignement public réalisée par la Ve République ; la volonté de paix scolaire de la loi de 1959 ; l'esprit partisan existant au sein de l'enseignement public ; la gêne de l'opposition et ses divisions ; la préparation de la réforme de la loi de 1959 (p. 4383) ; le respect par la loi de l'enseignement public ; les économies réalisées grâce à l'existence d'un secteur privé de l'enseignement ; les objectifs de la loi ; la liberté et le pluralisme ; la justice sociale ; l'indépendance de l'enseignement privé (p. 4384) ; scrutin public sur cette question (p. 4384) ; rejet de la question préalable (p. 4384) ; liste des votants (p. 4393, 4394).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le respect par la France de la charte sur les Droits de l'homme (p. 4384) ; la paix scolaire réalisée par la loi Debré ; la nécessité d'actualiser cette loi ; la réalisation de la parité entre les maîtres de l'enseignement public et ceux de l'enseignement associé ; le renforcement de l'autorité du chef d'établissement ; l'amélioration du contrat d'association ; le coût respectif des élèves de l'enseignement privé et public ; l'absence de risque de privatisation de l'enseignement en France ; les conditions de l'examen du texte ; les défauts du système éducatif français (p. 4385) ; la réforme Giscard-Haby ; la division des Français due aux inégalités sociales ; le rejet par la population de la politique sociale du Gouvernement ; l'absence d'action pour le développement régional ; la politique de l'opposition ; l'union du peuple de France (p. 4386) ; l'appui d'une majorité de Français à l'existence de l'enseignement privé ; le caractère démocratique de l'enseignement privé ; le pluralisme scolaire, condition indispensable de la liberté d'enseignement ; la mission de service public accomplie par l'enseignement catholique ; la nécessité de renforcer les liens de collaboration entre

l'Etat et l'enseignement privé ; les mesures proposées par la loi ; l'objectif est d'assurer à l'école privée les moyens réels d'assumer sa tâche ; la suppression des discriminations entre les maîtres de l'enseignement public et privé ; l'égalisation des subventions de fonctionnement ; l'attitude de certaines municipalités vis-à-vis des écoles privées (p. 4387).

Intervention de M. René Haby, ministre de l'éducation :

L'aide de l'Etat à l'enseignement privé ; le principe fondamental de l'ouverture de l'enseignement public à tous les Français ; la nécessité de l'existence d'un secteur privé de l'enseignement ; l'évolution de la situation démographique et scolaire ; l'attitude de l'opposition ; le rapport Mexandeau ; le discours de M. Cornec au congrès d'Albi ; le cas de la commune de Saint-Herblain (p. 4388) ; le rejet de la formule : « à établissements publics, fonds publics ; à établissements privés, fonds privés » ; le comportement de l'opposition (p. 4389).

DISCUSSION DES ARTICLES [28 juin 1977] (p. 4389 à 4390).

ORATEURS : *MM. Bolo, rapporteur de la commission des affaires culturelles, Chinaud.*

ART. 1er : adopté (modification du contrat d'association) (p. 4389).

ART. 2 : adopté (régime des subventions) (p. 4389).

ART. 3 : adopté (règles applicables au personnel de l'enseignement) (p. 4389).

ART. 4 : adopté (prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association) (p. 4389).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi par scrutin public (p. 4390) ; liste des votants (p. 4394, 4395).

Voir aussi FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 9 ; LANGUES RÉGIONALES 4 ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Education.

— **Application de la réforme de l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1160.

— **de l'architecture.** — *Voir* ARCHITECTURE 9.

— **Bourses d'—.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 485.

— **Campagne lancée contre la réforme de l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1152.

— **Liberté de l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1161.

— **Mutation d'un inspecteur de l' —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1327.

— **Renouvellement de la subvention à l'UNEF.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1201.

— **Titularisation des personnels auxiliaires de la faculté des sciences d'Orsay.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1257.

— **Transfert du centre national de téléenseignement de Vanves.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 445.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 97** TENDANT A MODIFIER LES MODALITÉS DE RÉPARTITION ENTRE LES COMMUNES INTÉRESSÉES DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Lucien Richard (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1436** TENDANT A LA PROTECTION DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE CONTRE LES ACCIDENTS SURVENUS PAR LE FAIT OU A L'OCCASION DE CET ENSEIGNEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par MM. Serge Mathieu, Rohel et Jean-Claude Simon (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1455** TENDANT A MODIFIER LA LOI DU 2 AOUT 1960 RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES EN VUE DE LES RATTACHER AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par M. Rigout et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 3 juin 1976 par M. Mayoud, n° 2351.

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 2978** COMPLÉMENTAIRE A LA LOI n° 60-791 DU 2 AOUT 1960 ET RELATIVE AUX RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET L'ENSEI-

GNEMENT AGRICOLE PRIVÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 15 juin 1977 par MM. Guermeur, Marie, Montagne et Rohel (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; proposition retirée par M. Guermeur [21 octobre 1977] (p. 6525).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 3164** COMPLÉMENTAIRE A LA LOI n° 60-791 DU 2 AOUT 1960 ET RELATIVE AUX RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1977 par M. Guermeur (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 13 décembre 1977 par M. Gissinger, n° 3299 ; adoption le 16 décembre 1977. — Proposition de loi n° 820.

Transmise au Sénat le 16 décembre 1977, n° 194 (année 1977-1978) ; (renvoyée à la commission des affaires culturelles) ; rapport le 18 décembre 1977 par M. Tinant, n° 198 (année 1977-1978) ; adoption définitive le 20 décembre 1977. — Proposition de loi n° 76 (année 1977-1978).

Décision du Conseil constitutionnel du 18 janvier 1978 (p. 422) déclarant non conformes les dispositions de cette loi.

PREMIÈRE LECTURE [15 décembre 1977] (p. 8806), [16 décembre 1977] (p. 8897).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.*

Question préalable de M. Mexandeau : MM. Duroure, Caillaud, Méhaignerie, ministre, MM. Guermeur, Bertrand Denis, Bouvard, Dutard, Maujoüan du Gasset, Delehedde, Mexandeau, Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

DISCUSSION GÉNÉRALE :

La liberté d'éducation ; le rôle de la famille dans l'éducation ; le choix entre l'école publique ou privée ; la situation de l'enseignement agricole ; le regroupement des établissements privés en trois fédérations ; la qualité de l'enseignement agricole ; les raisons de l'écart constaté dans le taux de réussite (p. 8806) ; les écarts de rémunération ; le fonctionnement de l'enseignement privé agricole ; la signature de conventions entre le ministère de l'agriculture et les représentants des fédérations ; l'évolution des crédits de fonctionnement alloués aux établissements privés ; la proposition de loi ; la clarification des rapports entre l'Etat et l'enseignement agricole privé ; la reconnaissance des maisons familiales rurales ; l'instauration d'un nouveau régime d'agrément ; les difficultés financières de l'enseignement agricole privé (p. 8807).

Intervention de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture :

Les rapports entre l'Etat et l'enseignement agricole privé ; les caractères de l'enseignement agricole privé (p. 8807) ; la difficulté de son financement ; la proposition de loi ; le respect de la spécificité de l'enseignement agricole privé ; les objectifs de la liberté de l'enseignement ; la procédure d'agrément ; les modalités de l'aide financière de l'Etat aux établissements agréés ; les charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations ; les modalités de répartition de l'aide financière de l'Etat entre établissements (p. 8808).

Question préalable de M. Mexandeau (p. 8809) :

La nécessité d'un débat sur l'enseignement agricole ; l'absence de publication de la carte scolaire agricole ; la nécessité d'une consultation des organisations concernées ; l'importance de l'enseignement agricole public et privé ; l'exode agricole (p. 8809).

Intervention de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture :

L'adaptation des lois de 1960 et 1962 ; la réalisation d'études approfondies sur la carte scolaire ; l'échec de la carte scolaire agricole en RFA (p. 8810).

Rejet de la question préalable, par scrutin public (p. 8810) ; liste des votants (p. 8825, 8826).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

« L'électoralisme » du texte (p. 8815, 8817) ; la décision du Conseil constitutionnel sur le texte (p. 8810) ; l'attitude de l'opposition (p. 8810, 8811, 8812, 8817) ; le programme Mexandeau sur l'enseignement (p. 8811) ; l'aide de l'Etat pour les équipements de l'enseignement agricole privé (p. 8811) ; le salaire du personnel de l'enseignement privé (p. 8814, 8817) ; la base de calcul de l'aide de l'Etat (p. 8812) ; l'insuffisance des subventions (p. 8814) ; la liberté de l'enseignement (p. 8811, 8812, 8813, 8816) ; l'inégalité entre le secteur privé et le secteur public de l'enseignement (p. 8811, 8816) ; la parité entre

public et privé (p. 8817, 8818) ; l'importance de l'enseignement agricole privé (p. 8812, 8813) ; ses difficultés financières (p. 8813, 8814) ; la situation de l'enseignement agricole public (p. 8815, 8817) ; l'enseignement par alternance (p. 8814) ; les subventions à l'enseignement privé (p. 8812, 8813) ; l'échec de la convention entre le conseil national de l'enseignement agricole privé et le ministère de l'agriculture (p. 8816) ; le contenu du texte (p. 8818) ; la procédure d'agrément (p. 8813, 8816) ; le contrôle de l'usage des fonds publics (p. 8817) ; la définition de nouvelles modalités d'aide financière (p. 8814, 8817) ; le contrôle administratif (p. 8815) ; l'évolution de l'agriculture française (p. 8813) ; le problème de la rémunération des personnels d'administration et de service (p. 8814) ; la chute du revenu des agriculteurs (p. 8815) ; la publication d'une carte scolaire (p. 8815, 8817) ; les orientations suivies par l'enseignement agricole (p. 8815) ; le vote hostile du groupe communiste (p. 8816) ; l'appréciation portée par le président de l'Assemblée nationale sur la délibération du bureau de la commission des finances ; la visite du Président de la République en Normandie ; le refus d'un débat d'ensemble sur l'enseignement agricole (p. 8900).

Intervention de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture :

L'agriculture, pièce maîtresse de notre économie (p. 8900).

DISCUSSION DES ARTICLES [16 décembre 1977] (p. 8900).

ORATEURS : *MM. Mexandeau, Gissinger, rapporteur, Jacques Blanc, secrétaire d'Etat, Guermeur, Boudon.*

ART. 1er (principe de l'intégration des établissements d'enseignement agricole privé) : rejet de l'*amendement n° 9* de M. Mexandeau (subordination de la possibilité d'intégrer les établissements agricoles privés à la publication de la carte scolaire) (p. 8901) ; *amendement n° 1* du Gouvernement (détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions de contrôle pédagogique) (p. 8901) ; adoption du *sous-amendement n° 17* de M. Guermeur (contrôle de la qualité pédagogique de l'enseignement par l'Etat) (p. 8902) ; adoption de l'*amendement n° 1* ainsi modifié (p. 8902) ; retrait de l'*amendement n° 13* de M. Boudon (contrôle de la qualité pédagogique par l'Etat) (p. 8902) ; l'*amendement n° 12* de M. Delong n'est pas soutenu (p. 8902) ; retrait de l'*amendement n° 2* du Gouvernement (fixation des modalités d'application de l'article 1er par des conventions passées entre le ministre de l'agriculture et les organisations représentatives des ordres d'enseignement) (p. 8902) ; adoption de l'article 1er ainsi modifié (p. 8902).

Après l'ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 15* du Gouvernement (modalités d'application de l'aide de l'Etat) (p. 8903).

ART. 2 : déclaré irrecevable en application de l'article 92 du règlement.

ART. 3 (application progressive des mesures prévues par la loi) : adoption de l'article 3 (p. 8903).

ART. 4 (institution d'une taxe spéciale sur le montant des marchés de travaux, fournitures et services du ministère de l'agriculture pour financer la présente loi) ; adoption de l'*amendement* de suppression *n° 4* du Gouvernement (p. 8903) ; l'article 4 est donc supprimé (p. 8903).

ADOPTION par scrutin public de l'ensemble de la proposition de loi (p. 8903) ; liste des votants (p. 8923, 8924).

Voir aussi CONSEIL CONSTITUTIONNEL (DÉCISIONS) 62 [*J.O.* 30 avril 1977] (p. 2516) 82 [*J.O.* 19 janvier 1978] (p. 423) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 (p. 1763) ; EXPLOITANTS AGRICOLES 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6, 7 novembre 1973], Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5674, 5675) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Agriculture, FORMA, BAPSA [7, 8 novembre 1974] (p. 5996 à 6132) ; LOI DE FINANCES POUR 1978 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 55 à 59 (p. 2006, 2008) ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 430.

— **Ecole supérieure d'agronomie de Montpellier.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 303.

— **Enseignement agricole privé.** — *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 663, 665, 669.

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 ; ENSEIGNANTS 1 ; ENSEIGNEMENT PRIVÉ 1.

— **Classe rurale de Truinas (Drôme).** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 589.

— **Fermeture des écoles en milieu rural.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 204.

— **Fermeture des écoles rurales à faible effectif.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 751.

— **Remplacement des instituteurs.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 219.

— **Suppléances de maîtres en congé.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 770.

— **Suppression de postes dans l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 830.

ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE

1. — PROPOSITION DE LOI n° **1042** ABAISSANT A QUATRE ANS L'AGE DE L'OBLIGATION SCOLAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 (p. 1741, 1748, 1751, 1762, 1769, 1770, 1822, 1833, 1835), 10 [5, 6 juin 1974] (p. 2495, 2516) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5618, 5632, 5635, 5636, 5639, 5643, 5651, 5652, 5653, 5654, 5658, 5659, 5662, 5664, 5665, 5667, 5668, 5669, 5672, 5675, 5698) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 [4 juillet 1974] (p. 3297, 3310) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 310, 558 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 67, 295 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 157.

— **en milieu rural.** — *Voir* ECOLES MATERNELLES ; ENSEIGNEMENT 4 [17, 18, 19 juin 1975], article 2 (p. 4426) ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 204.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

1. — PROPOSITION DE LOI n° **2744** TENDANT A SUPPRIMER LE SECOND ALINÉA DE L'ARTICLE 36, LIMITANT LA MIXITÉ DANS LES ÉCOLES PRIVÉES, DE LA LOI DU 30 OCTOBRE 1886 SUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 octobre 1976 par M. Inchauspé (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 ; ENSEIGNANTS 2 ; ENSEIGNEMENT 4, 7 ; IMPOTS LOCAUX 4 [10 juin 1975] (p. 3904, 3905), commission mixte paritaire [28 juin 1975] ; INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5621, 5622, 5624, 5637, 5640, 5641, 5645, 5650, 5651, 5658, 5668, 5669, 5671, 5674, 5689, 5698 à 5700).

— **agricole.** — *Voir* ENSEIGNEMENT AGRICOLE 4, 5 ; CONSEIL CONSTITUTIONNNEL (DÉCISIONS) 82 [*J.O.* 19 janvier 1978] (p. 423).

— **en Nouvelle-Calédonie.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 190.

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

1. — PROPOSITION DE LOI n° **40** PORTANT NATIONALISATION DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI n° **623** TENDANT A NATIONALISER LES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET LES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1973 par M. Gilbert Faure et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI n° **625** PORTANT NATIONALISATION DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1973 par M. Bouvard (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROJET DE LOI n° **938** PORTANT RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU SECOND DEGRÉ, présenté à l'Assemblée nationale le 2 avril 1974 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROPOSITION DE LOI n° **993** TENDANT A LA NATIONALISATION DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Dupuy et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi BACCALAURÉAT.

— **Discussion d'un texte à l'automne** [30 juin 1973] (p. 2759). — LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Education nationale [13, 14 novembre 1973].

— **Insuffisance des crédits pour le lycée Léon-Blum de Créteil.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1357.

— **Nationalisation des collèges d'enseignement secondaire (CES) et des collèges d'enseignement général (CEG).** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 (p. 1759, 1760, 1768, 1770, 1824, 1831, 1838) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5619, 5621, 5625, 5633, 5644, 5657, 5658, 5661, 5665, 5670, 5690, 5695).

— **Réforme de l'—.** *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 1 (p. 764, 828, 841), 6 (p. 1741, 1757, 1759, 1766, 1822, 1835).

— **Respect de la majorité civile dans les établissements.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 180.

— **Réunions dans les lycées.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 105.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 131** RELATIVE A L'APPLICATION DE LA LOI D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE DU 12 NOVEMBRE 1968 AUX FACULTÉS PRIVÉES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Ansquer et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 286** TENDANT A ASSURER L'ÉGALITÉ ENTRE TOUS LES ÉTUDIANTS QUI PRÉPARENT DES DIPLOMES NATIONAUX D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par MM. Bertrand Denis et Michel Jacquet (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROJET DE LOI **n° 1754** PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, présenté à l'Assemblée nationale le 16 juin 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles), rapport le 20 juin 1975 par M. Gaussin, n° 1792 ; adoption le 23 juin 1975 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 309 sous le titre : « Projet de loi portant modification des articles 14 et 29 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur ».

Transmis au Sénat le 24 juin 1975, n° 433 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des affaires culturelles) ; rapport le 28 juin 1975 par M. Jacques Habert, n° 474 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 178 (année 1974-1975).

Loi n° 75-573 du 4 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 5 juillet 1975 (p. 6811).

PREMIÈRE LECTURE [23 juin 1975] (p. 4592).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, Gaussin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Cabanel, Marie, Mexandeau, Sourdille, Ralite, Berger, président de la commission des affaires culturelles, Hamel.*

Intervention de M. J.-P. Soisson, secrétaire d'Etat aux universités (p. 4592) :

L'autonomie des universités fondée par la loi d'orientation de 1968 est demeurée à mi-chemin qu'il s'agisse des textes d'application ou de la pratique effective (p. 4593) ; les travaux de la commission Bienaymé ; les nouveaux rapports entre l'Etat et les universités supposent une nouvelle procédure de répartition des moyens ; elle exige une modification de l'article 29 ; distinction plus claire des crédits de fonctionnement matériel et des crédits de rémunérations des personnels contractuels ; création d'une troisième sous-catégorie de crédits : les crédits d'heures complémentaires d'enseignement et de vacation ; origine des budgets des UER.

Autonomie des universités (p. 4593) ; contractuels de l'enseignement supérieur ; heures complémentaires (p. 4593, 4595) ; ressources propres des universités (p. 4594) ; UER (p. 4594, 4595).

Intervention de M. J.-P. Soisson, secrétaire d'Etat (p. 4594) :

Donne l'assurance que le transfert des charges sociales et fiscales sera opéré de manière à alléger la gestion financière des universités.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Contrat pluriannuel entre l'Etat et les universités (p. 4595) ; remploi des crédits de personnel (p. 4595, 4597) ; aide aux étudiants-bourses (p. 4596, 4601) ; élection des présidents d'université (Caen, Aix, Marseille, Saint-Etienne) (p. 4596) ; assistants en droit et sciences économiques (p. 4597) ; université de Paris VI (p. 4597) ; sélection des étudiants (p. 4598) ; quorum électoral (p. 4598, 4601).

DISCUSSION DES ARTICLES :

Avant l'ART. UNIQUE : réserve de l'*amendement n° 3* de M. Sourdille (p. 4601).

ART. UNIQUE : rejet de l'*amendement n° 5* de M. Mexandeau tendant à supprimer l'adjectif « réel » pour caractériser l'équilibre exigé des budgets des universités (p. 4602) ; adoption de l'*amendement n° 4* de M. Sourdille tendant à étendre la réforme proposée aux établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants (p. 4602) ; rejet des *amendements n°s 6, 7* et *8* de M. Mexandeau relatifs aux crédits de vacation et aux personnels auxiliaires (p. 4602, 4603) ; retrait de l'*amendement n° 10* de MM. Josselin et Mexandeau tendant à accorder des garanties sociales aux personnels contractuels par référence aux statuts du CNRS (p. 4603) ; rejet de l'*amendement n° 11* de M. Mexandeau demandant qu'un décret précise les conditions de recrutement des personnels auxiliaires ; rejet de l'*amendement n° 12* de M. Mexandeau relatif aux conventions entre l'université et les organismes publics ou privés et autres ressources affectées (p. 4604) ; rejet de l'*amendement n° 13* de M. Mexandeau relatif à l'utilisation des crédits de vacation (p. 4604) ; rejet de l'*amendement n° 1* de la commission relatif au régime des ressources propres (p. 4604) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission relatif au budget des UER (p. 4605) ; adoption de l'article unique du projet de loi (p. 4605).

Avant l'ART. UNIQUE (*suite*) :

Examen de l'*amendement n° 3* de M. Sourdille, précédemment réservé, relatif au quorum dans les collèges d'étudiants et au coefficient de réduction du nombre des sièges par suite de l'application de la règle du quorum ; l'Assemblée déclare l'amendement recevable (p. 4606) ; adoption de l'*amendement n° 3* modifié par le *sous-amendement n° 14* du Gouvernement limitant sa portée aux seuls cas des scrutins à deux degrés ; rejet du *sous-amendement n° 16* de M. Mexandeau supprimant l'intervention du pouvoir réglementaire quant aux modalités d'application du quorum (p. 4607).

Intervention de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat (p. 4606) :

Le Gouvernement approuve l'*amendement n° 3* de M. Sourdille car il est conforme à l'interprétation donnée par le Conseil d'Etat de la loi d'orientation (p. 4606).

TITRE : sur amendement du Gouvernement, le titre est ainsi modifié : « Projet de loi portant modification des articles 14 et 29 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur ».

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Louis Mexandeau* (p. 4607) : le groupe socialiste votera contre un projet de loi qui engage le processus d'altération de la loi d'orientation ;

— *M. Sourdille* (p. 4608) : le groupe UDR votera le projet ;

— *M. Cabanel* (p. 4608) : le groupe des républicains indépendants votera le texte ;

— *M. Ducoloné* (p. 4608) : le groupe communiste votera contre le projet.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4608).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 1903** TENDANT A COMPLÉTER LA LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR n° 68-978 DU 12 NOVEMBRE 1968 AFIN DE PRÉVOIR LE DÉPOT ANNUEL D'UN RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'APPLICATION DE LADITE LOI, présentée à l'Assemblée nationale le 8 octobre 1975 par M. Cousté (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 18 décembre 1975 par M. Gaussin, n° 2088.

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 2028** TENDANT A MODIFIER LA LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR n° 68-978 DU 12 NOVEMBRE 1968 MODIFIÉE PAR LES LOIS n° 71-557 DU 12 JUILLET 1971 ET n° 75-573 DU 4 JUILLET 1975, présentée à l'Assemblée nationale le 3 décembre 1975 par M. Mexandeau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 2159** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 13 DE LA LOI n° 68-978 DU 12 NOVEMBRE 1968, D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Kiffer (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

7. — PROPOSITION DE LOI TENDANT A VALIDER LES DÉCRETS DES 10 MAI 1969 ET 9 MARS 1972 RELATIFS AU COMITÉ CONSULTATIF DES UNIVERSITÉS, présentée au Sénat le 30 octobre 1976 (renvoyée à la commission des affaires culturelles), n° 39 (année 1975-1976) ; rapport le

26 mai 1976 par M. Léon Eeckhoutte, n° 320 (année 1975-1976) ; adoption le 3 juin 1976. — Proposition de loi n° 153 (année 1975-1976).

Transmise à l'Assemblée nationale le 4 juin 1976 (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2362 ; rapport le 23 juin 1976 par M. Gaussin, n° 2416 ; adoption le 25 juin 1976. — Proposition de loi n° 518.

Transmise au Sénat le 29 juin 1976 (renvoyée à la commission des affaires culturelles), n° 379 (année 1975-1976) ; rapport le 29 juin 1976 par M. Léon Eeckhoutte, n° 397 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 29 juin 1976. — Proposition de loi n° 178 (année 1975-1976).

Loi n° 76-582 du 2 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 3 juillet 1976 (p. 4020).

PREMIÈRE LECTURE [25 juin 1976] (p. 4758).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Gaussin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités.*

Les missions dévolues par l'ordonnance du 2 novembre 1945 au comité consultatif des universités ; la modification de la composition et du fonctionnement du comité consultatif à la suite de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur ; l'annulation par le Conseil d'Etat d'un arrêté créant notamment deux nouvelles sections au sein du comité consultatif (p. 4758) ; la nécessité de valider l'inscription de nombreux candidats sur des listes d'aptitude et l'émission d'avis sur un nombre important de promotions ; la nouvelle composition du comité consultatif ; la « représentation de la compétence » (p. 4759).

Intervention de Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat :

Les conditions dans lesquelles a été commise l'erreur du pouvoir réglementaire ; la revalorisation de quelque 20.000 décisions individuelles (p. 4759) ; la composition des formations du comité consultatif des universités ; son mode de désignation ; un rôle très différent de celui du CNESER (p. 4760).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE [25 juin 1976] (p. 4760).

ORATEURS : *M. Gaussin, rapporteur, Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat.*

ART. UNIQUE (validation des décisions, propositions et avis émis par le comité consultatif des universités) : adoption (p. 4760).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (nouveau titre : « Proposition de loi tendant à valider certaines décisions, propositions et avis émis par le comité consultatif des universités ») (p. 4760).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4760).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 2462** TENDANT A LA MODIFICATION DE CERTAINS ARTICLES DE LA LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU 12 NOVEMBRE 1968, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1976 par M. Ralite et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 2538** RELATIVE AU STATUT DES PERSONNELS DE LA FONDATION POUR L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE MULHOUSE, présentée à l'Assemblée nationale le 13 octobre 1976 par M. Chevènement et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles familiales et sociales).

10. — PROPOSITION DE LOI **n° 3306** RELATIVE A L'INTÉGRATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNELS EN FONCTION AUPRÈS DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'INGÉNIEURS DE MULHOUSE, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. Muller (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 19 décembre 1977 par M. Gissinger, n° 3381 ; adoption le 20 décembre 1977. — Proposition de loi n° 852.

Transmise au Sénat le 20 décembre 1977, n° 227 (année 1977-1978) (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 ; EXAMENS ET CONCOURS 3 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5639, 5640, 5642, 5643 à 5645, 5647, 5648, 5654, 5655, 5693, 5694) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 77 ; RAPPORTS D'INFORMATION 36 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 4 (Institut universitaire européen).

— **Aides aux étudiants.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 539.

— **Carte scolaire et enseignement de certaines disciplines.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1117.

— **Conseil national de l'— et de la recherche.** — *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— **Crédits des instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1255.

— **Ecole nationale supérieure d'agronomie de Montpellier.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 303.

— **Enseignement dans les UER de pharmacie.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 590.

— **des étudiants en pharmacie.** — *Voir* PHARMACIE 7.

— **privé : conventions de coopération.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Universités, après l'article 72.

— **Etudes médicales.** — *Voir* MÉDECIN.

— **Faculté des sciences de Nancy I.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1359 ; ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— **Réforme de l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 737.

— **Rémunération des étudiants en médecine.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 552.

— **Situation des assistants de l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 490, 508.

— **Situation à la faculté de la rue d'Assas.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 13.

— **Transfert à Lyon de l'école normale supérieure de Saint-Cloud.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 569.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

1. — PROPOSITION DE LOI n° 31 RELATIVE A L'INTÉGRATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DANS L'OBLIGATION ÉDUCATIVE ET A SON ARTICULATION AVEC LA VIE ACTIVE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES 3 ; COMMERCE ET ARTISANAT 6 (p. 4540) ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 6 (p. 1741, 1744, 1747, 1750, 1757, 1765, 1766, 1828, 1835) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5633, 5634, 5639, 5650, 5651, 5660, 5661, 5670, 5692).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, COMMERCIAL ET AGRICOLE

Voir LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 [4 juillet 1974] (p. 3361).

— **Collèges d'enseignement technique de la région Rhône-Alpes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 337.

— **Difficultés des lycées d'enseignement professionnel.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 455.

— **Enseignement technique agricole.** — *Voir* ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES 4 ; ENSEIGNEMENT PRIVÉ ; ENSEIGNEMENT AGRICOLE 4 et 5.

— **Lycées technologiques.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Services du Premier ministre [25 octobre 1974] (p. 5486).

— **Situation des maîtres d'apprentissage.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 342.

— **Situation de l'enseignement technique agricole.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1168.

ENTENTES

Voir CONCURRENCE 2 ; SOCIÉTÉS COMMERCIALES 1 ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 1 [5 décembre 1973] (p. 6651).

— **Distribution des produits pétroliers.** — *Voir* COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE 20 ; LOI DE FINANCES POUR 1974, commission mixte paritaire [18 décembre 1973] (p. 7114).

ENTRAIDE JUDICIAIRE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 1 et 2.

ENTREPRISE BORDEAUX-SUD

Voir QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 263.

ENTREPRISE CLAUDE

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 858.

ENTREPRISE ELF-ERAP

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Economie et finances : I. — Charges communes [20 novembre 1974] (p. 6862) ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 45 à 49 (p. 8050, 8052, 8069, 8075).

— **Apports de l'Erap à la SNPA.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 207.

— **Raffinerie Elf à Ambès.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 338.

ENTREPRISE FURNON (Gard)

— **Licenciements à l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1081.

— **Situation de l'—.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1191.

ENTREPRISE GERVAIS-DANONE

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 951.

ENTREPRISE GRANDIN

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 473.

ENTREPRISE LANDIS ET GYR

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 476.

ENTREPRISE MANUFRANCE DE SAINT-ETIENNE

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1113.

ENTREPRISE MÉTALLURGIQUE A CHATEAUPONSAC

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1027.

ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Développement industriel et scientifique [6 novembre 1973] (p. 5195, 5220) ; Economie et finances : I. — Charges communes [20 novembre 1973] (p. 6132, 6133, 6135, 6141, 6148) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 9, article 9 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 785.

ENTREPRISE SOLEILLANT-DISTRIBUTION

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1331.

ENTREPRISES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1144** TENDANT A RÉGLER LES RAPPORTS AU SEIN DES ENTENTES ENTRE ENTREPRISES OU PERSONNES DE PUISSANCES ÉCONOMIQUES INÉGALES, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par MM. Vauclair et Neuwirth (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1148** INSTITUANT UNE PROCÉDURE D'ASSISTANCE DE GESTION AUX ENTREPRISES, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par MM. Glon et Cousté (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 2467** SUR DES STATUTS NOUVEAUX DE L'ENTREPRISE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1976 par M. Edgar Faure et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 23 novembre 1977 par M. Foyer, n° 3236 sur le titre premier :

Dispositions relatives à la société anonyme à gestion participative ; adoption le 1er décembre 1977. — Proposition de loi n° 784.

Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION 1, pour le titre III (articles 88 à 129) : Dispositions relatives aux sociétés coopératives ouvrières de production, rapport le 2 novembre 1977 par M. Foyer n° 3178.

Le titre II n'a pas été discuté.

PREMIÈRE LECTURE [1er décembre 1977] (p. 8136).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Garcin, Caille, Gaillard, Brun, Offroy.*

La loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (p. 8136) ; l'historique de la législation relative à l'entreprise (p. 8137, 8140) ; l'ordonnance du 17 août 1967 (p. 8137) ; l'amendement Vallon (p. 8140) ; la société anonyme à gestion participative ; l'existence depuis 1917 d'une société anonyme à participation ouvrière ; la proposition de M. Edgar Faure ; la reconnaissance aux salariés d'un droit de participation aux résultats et aux décisions en raison de leur qualité de travailleurs de l'entreprise ; le statut prévu par le texte ; les problèmes posés par le lien entre gestion participative et société à organisation classique dans la proposition ; les propositions de la commission des lois ; l'application de la société participative au type de société créé par la loi de 1966 ; les propos du général de Gaulle en 1968 (p. 8137) ; la réforme de l'entreprise ; le rapport Sudreau ; les déclarations de M. Ferry ; le principe de la co-surveillance ; l'adaptation du capitalisme européen ; le maintien des pouvoirs détenus par le patronat ; la participation à la gestion, moyen de la « collaboration de classe » ; la proposition de loi communiste (p. 8138) ; les origines de la proposition de M. Edgar Faure ; les propos de René Capitant (p. 8139) ; l'entreprise ; son rôle dans la société (p. 8139, 8140) ; les attitudes des partenaires sociaux vis-à-vis de l'entreprise (p. 8139) ; le caractère marginal de la société à gestion participative (p. 8140) ; le maintien des rapports d'exploitation ; les propositions socialistes ; les mesures prévues par le programme commun ; le vote hostile du PSRG ; l'incapacité des nationalisations à répondre aux problèmes sociaux posés par l'entreprise ; la proposition Edgar Faure ; le vote positif du groupe des réformateurs, centristes et démocrates sociaux ; les résultats de la loi de 1966 ; l'absence de réforme à la suite du rapport Sudreau (p. 8141) ; la critique de la position du PSRG (p. 8142).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

Le lien entre la proposition et les conclusions du comité Sudreau ; la loi Chéron de 1917 ; l'attitude du parti communiste et du parti socialiste ; l'origine parlementaire du texte (p. 8142) ; le texte sur les sociétés coopératives (p. 8143).

DISCUSSION DES ARTICLES [1er décembre 1977] (p. 8143).

ORATEURS : *MM. Offroy, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Foyer, président de la commission des lois, rapporteur, Bignon, Masson.*

ART. 1er : *Section IX* bis : *Sociétés anonymes à gestion participative :* nouveaux articles dans la loi du 24 juillet 1966.

Article 250-1 de la loi du 24 juillet 1966 (la société « à gestion participative ») : adoption du texte proposé (p. 8143).

Article 250-2 de la loi du 24 juillet 1966 (administration de la société anonyme à gestion participative ; application de ce type de société aux sociétés à directoire et conseil de surveillance) : adoption de l'*amendement n° 20 rectifié* de M. Edgar Faure (nombre de membres du conseil de surveillance ; application de la société à gestion participative aux sociétés anonymes de type classique) (p 8144) ; l'*amendement n° 1* du Gouvernement (application du droit commun pour le nombre de membres du conseil de surveillance) devient sans objet (p. 8144) ; le *sous-amendement n° 16* à l'*amendement n° 1* de la commission (nombre de membres du conseil de surveillance) devient également sans objet (p. 8144) ; le texte de l'*amendement n° 20 rectifié* devient l'article 250-2 de la loi du 24 juillet 1966 (p. 8144).

Article 250-3 de la loi précitée (modalités de la participation des salariés) : adoption de l'*amendement n° 2* du Gouvernement (diminution du temps de présence effective exigé pour la participation des salariés et regroupement dans un collège unique du personnel d'encadrement) (p. 8146) ; retrait de l'*amendement n° 13* de M. Edgar Faure (élargissement de l'éventail des entreprises pouvant adopter la forme de gestion participative) (p. 8146) ; l'*amendement n° 2* devient le texte de l'article 250-3 (p. 8146).

Après l'article 250-3 de la loi précitée : amendement n° 3 du Gouvernement (règles législatives du fonctionnement de l'assemblée générale des salariés) ; adoption du *sous-amendement n° 17* de la commission (suppression de l'alinéa 3 de l'*amendement n° 3* relatif à l'initiative des délibérations de l'assemblée générale par les représentants des salariés au conseil de surveillance) (p. 8146) ; adoption de l'*amendement n° 3,* ainsi modifié (p. 8146).

Article 250-4 de la loi précitée (rôle des commissaires aux comptes dans la société à gestion participative) : adoption de l'*amendement n° 4* du Gouvernement (nouvelle rédaction de l'article 250-4 : possibilité d'avoir recours à un commissaire aux comptes unique) (p. 8146) ; le texte de l'*amendement n° 4* devient l'article 250-4 (p. 8146).

Article 250-5 de la loi précitée (régime de la quote-part du bénéfice distribuable aux salariés) : *amendement n° 5* du Gouvernement (contenu de la quote-part, application des règles du code du travail à cette réserve de participation) ; adoption du *sous-amendement n° 21* de M. Edgar Faure (possibilité du cumul des droits attribués aux salariés) (p. 8147) ; adoption de l'*amendement n° 5,* ainsi modifié (p. 8147) ; adoption de l'*amendement n° 14* de M. Edgar Faure (extension des droits des travailleurs aux réserves, provisions pour amortissement, plus-values, etc.) (p. 8148) ; adoption du texte proposé pour l'article 250-5 (p. 8148).

Article 250-6 de la loi précitée (rôle de l'assemblée générale des salariés) : *sous-amendement n° 6* du Gouvernement (nécessité d'une durée de présence dans l'entreprise pour bénéficier des dividendes de travail et modalités de répartition de ces dividendes) ; adoption du *sous-amendement n° 18* de la commission (harmonisation due à l'adoption d'amendements précédents) (p. 8149) ; adoption de l'*amendement n° 6,* ainsi modifié (p. 8149) ; le texte de cet amendement devient l'article 250-6 (p. 8149).

Après l'article 250-6 de la loi précitée : amendement n° 7 du Gouvernement (distribution des dividendes de travail) ; adoption du *sous-amendement n° 22* de M. Edgar Faure (possibilité de prolonger le délai de distribution des dividendes) (p. 8149) ; adoption de l'*amendement n° 7,* ainsi modifié (p. 8149).

Article 250-7 de la loi précitée (possibilité d'une période transitoire pour la transformation d'une société en société à gestion participative) : adoption de l'*amendement* de coordination *n° 8* du Gouvernement (p. 8149) ; *amendement n° 9* du Gouvernement (dépassement de l'effectif maximum du conseil de surveillance) ; adoption du *sous-amendement n° 19* de la commission (coordination de l'*amendement n° 9* avec l'article 1er ; nombre de membres du conseil de surveillance) (p. 8150) ; adoption de l'*amendement n° 9,* ainsi modifié (p. 8150) ; adoption du texte de l'article 250-7 de la loi (p. 8150).

Article 250-8 de la loi précitée (conditions de modification des statuts concernant la gestion participative) : adoption de l'*amendement n° 10* du Gouvernement (quorum nécessaire aux délibérations de l'assemblée générale des salariés fixé par référence au nombre de ceux-ci appelés à siéger) (p. 8150) ; le texte de l'*amendement n° 10* devient l'article 250-8 (p. 8150) ; adoption de l'article 1er de la proposition de loi, ainsi modifié (p. 8150).

ART. 2 (introduction de la forme de la société anonyme à gestion participative dans l'article 462 de la loi du 24 juillet 1966) : adoption (p. 8150).

Après l'ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 11* modifié du Gouvernement (protection applicable aux représentants des salariés nommés membres du conseil de surveillance) (p. 8150) ; adoption de l'*amendement n° 12* du Gouvernement (application du crédit d'impôt aux dividendes de travail) (p. 8150) ; retrait de l'*amendement n° 15* de M. Edgar Faure (éventualité de la formule de l'arbitrage pour les problèmes de gestion ou la création de titres représentatifs des droits des participants) (p. 8151).

SECONDE DÉLIBÉRATION DE LA PROPOSITION DE LOI :

ART. 1er : *article 250-5 de la loi du 24 juillet 1966 :* adoption de *l'amendement n° 1* du Gouvernement (caractère facultatif des dispositions adoptées à l'article 250-5 de la loi précitée) (p. 8152) ; adoption de l'article 1er de la proposition de loi, ainsi modifié (p. 8152).

TITRE : « Proposition de loi instituant la société anonyme à gestion participative ».

VOTE SUR L'ENSEMBLE :

M. Marc Masson : le cadre libéral de cette réforme (p. 8152).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 8152).

4. — PROJET DE LOI **n° 2755** RELATIF AU BILAN SOCIAL DE L'ENTREPRISE, présenté à l'Assemblée nationale le 2 avril 1977 par M. Christian Beullac, mi-

nistre du travail (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 4 mai 1977 par M. René Caille, n° 2858 ; adoption le 11 mai 1977. — Projet de loi n° 664.

Transmis au Sénat le 12 mai 1977, n° 300 (année 1976-1977) (renvoyée à la commission des affaires sociales) ; rapport le 1er juin 1977 par M. André Bohl, n° 341 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 7 juin 1977. — Projet de loi n° 133 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 9 juin 1977 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 2969 ; rapport le 23 juin 1977 par M. René Caille, n° 3029 ; adoption le 28 juin 1977. — Projet de loi n° 725.

Transmis au Sénat le 28 juin 1977 (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 441 (année 1976-1977) ; rapport le 29 juin 1977 par M. André Bohl, n° 444 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 29 juin 1977. — Projet de loi n° 181 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 3062 ; demande de commission mixte paritaire le 30 juin 1977 ; rapport le 30 juin 1977 par M. René Caille au nom de la commission mixte paritaire, n° 3063 ; adoption le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 753.

Au Sénat, rapport le 30 juin 1977 au nom de la commission mixte paritaire par M. Bohl, n° 467 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 200 (année 1976-1977).

Loi n° 77-769 du 12 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1977 (p. 3699).

PREMIERE LECTURE [11 mai 1977] (p. 2647).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Caille, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Calvez, rapporteur du conseil économique et social, Beullac, ministre du travail, Sudreau, Pignion, Zeller, Poutissou, Brocard, Berthelot, Gantier.*

Le rôle de l'information dans la vie moderne ; l'information doit être sous-tendue par la formation ; le bilan de la situation de l'information dans l'entreprise (p. 2647) ; le désordre et la confusion du code du travail ; la volonté consécutive du Gouvernement de concrétiser dans un projet de loi une des propositions du rapport Sudreau ; l'objet du projet : le bilan social de l'entreprise, nouvel outil de concertation ; sa large diffusion, moyen d'une plus grande transparence de l'entreprise ; un projet perfectible à l'usage ; le scepticisme suscité par toute réforme ; l'avis du conseil économique et social sur le projet ; la teneur des débats devant le conseil économique et social ; la notion de bilan social plus proche du bilan de santé que du bilan comptable ; l'objectif : informer le personnel ; les buts du bilan social : être une documentation et un outil ; les difficultés que son établissement suscite ; l'attitude adoptée par les différents groupes au sein du comité économique et social, le groupe des chefs d'entreprise (p. 2648) ; la réserve des syndicats de travailleurs salariés (la CGT, la CFDT, la CGT-FO, la CFTC, le groupe de la confédération générale des cadres, le groupe de l'agriculture) ; le débat sur le seuil d'application du projet ; le triple impératif à respecter : éviter un surcroît de tâches administratives aux entreprises, ne pas restreindre le champ d'application de la loi et demeurer cohérent avec la réglementation existante (p. 2649) ; la nécessité de rendre le bilan social obligatoire ; le rejet par le conseil économique et social de la possibilité du contrôle par la représentation ouvrière des indications du bilan proposée par les syndicats ; l'extension du bilan social au secteur public et parapublic ; la prise en compte par le texte des suggestions faites par le conseil économique et social (p. 2650).

Intervention de M. Beullac, ministre du travail :

Le bilan social inspiré par le rapport Sudreau ; l'opportunité du projet (p. 2650) ; les principaux traits du projet : un document rétrospectif des trois dernières années ; un document descriptif s'appuyant sur des chiffres ; un document récapitulatif des informations sociales ; le rôle du bilan social : non pas une modification des rôles des différents partenaires mais une amélioration des moyens de les exercer ; le développement de l'information et du contrôle au sein de l'entreprise ; une discussion plus aisée des problèmes sociaux ; une meilleure réalisation des obligations en matière de programmation sociale ; les principales critiques adressées au projet en ce qui concerne le champ d'application du texte (p. 2651) ; le refus d'une période d'expérimentation ; le seuil choisi par le Gouvernement motivé par les difficultés de la conjoncture économique ; la non-application du projet au secteur public en raison de la spécificité de ce secteur ; les critiques adressées à la procédure prévue par le projet de loi ; le

problème du contrôle des informations contenues dans le bilan social ; la justification de l'absence de contrôle des informations données par le chef d'entreprise (p. 2652) ; la différenciation des indicateurs suivant les branches économiques ; la volonté du Gouvernement de favoriser la concertation dans l'entreprise ; la double vocation de l'entreprise : économique et sociale (p. 2653).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les problèmes posés par le fonctionnement d'une entreprise ; les interventions des pouvoirs publics en ce domaine limitées aux périodes de crise ; le rapport Sudreau ; sa volonté d'atténuer les processus de tensions dans l'entreprise (p. 2653) ; les lenteurs de l'application de la réforme de l'entreprise et l'urgence de son application (p. 2654, 2655, 2657) ; la nécessité d'offrir des facilités juridiques et des statuts nouveaux à ceux qui veulent créer des entreprises ; la division du pays vis-à-vis de l'entreprise ; la nécessité économique d'un meilleur climat social dans l'entreprise, condition du rétablissement de la compétitivité de l'économie française (p. 2654) ; le débat politique sur l'entreprise ; les conceptions idéologiques différentes en ce qui concerne l'entreprise ; la prise de position pour la participation ; le rappel de l'amendement Vallon sur la participation des travailleurs ; les qualités et les limites du bilan social; le caractère dépassé des rapports établis au sein de l'entreprise ; les graves conséquences de l'attentisme en ce domaine ; l'absence de réalisations de la part du Gouvernement ; la question du champ d'application du texte quant aux entreprises (seuil d'application) (p. 2649, 2655, 2657, 2658, 2659) ; quant aux domaines économiques touchés (la question de l'extension au secteur public) (p. 2650, 2656) ; l'insuffisante information du Parlement (p. 2656, 2657) ; l'insuffisance des données contenues dans le bilan social : l'absence de contrôle des travailleurs ; les amendements déposés par le groupe socialiste (p. 2656) ; l'utilité et l'importance de l'établissement du bilan social dans l'entreprise ; les lacunes du texte ; la proposition d'une application progressive de la réforme ; l'absence de nouveauté du projet ; la nécessité d'étendre les droits de ces derniers ; le refus du Gouvernement de s'attaquer aux vrais problèmes de l'entreprise ; le bien-fondé d'une meilleure information au niveau de l'entreprise ; le danger de créer une nouvelle obligation pour les chefs d'entreprise ; l'inutilité de créer des obligations législatives en matière de bilan social et le bien-fondé d'une méthode expérimentale (p. 2658, 2659) ; la nécessité de ménager les PME ; l'insuffisance des réformes réalisées par le Gouvernement et l'absence d'originalité du projet ; la volonté du Gouvernement de créer « une collaboration des classes » ; le danger présenté par le bilan social pour les comités d'entreprise ; la volonté de masquer la réalité actuelle des rapports de production dans l'entreprise ; l'insuffisance des moyens des comités d'entreprise et l'hostilité des employeurs à leur égard (p. 2659) ; la nécessité de restreindre l'arbitraire patronal ; le mécontentement des travailleurs et la grève du 24 mai ; l'abstention du groupe communiste dans le vote ; les risques présentés par l'existence du bilan social : la mise en lumière des inégalités existant entre les diverses branches de l'économie et les inégalités entre régions ; la nécessité d'une application progressive de la réforme (p. 2660).

Intervention de M. Beullac, ministre :

Critique l'intervention de M. Berthelot et remercie les autres intervenants ; affirme la volonté du Gouvernement d'éviter une législation trop abondante ; justification du contenu uniquement chiffré du bilan social et de la fixation des indicateurs par arrêté ministériel ; affirme la volonté du Gouvernement d'entreprendre la réforme de l'entreprise (p. 2661).

DISCUSSION DES ARTICLES [11 mai 1977] (p. 2664).

ORATEURS : *MM. Caille, rapporteur, Beullac, ministre du travail, Gau, Zeller, Gantier, Brocard, Mauger, Boudet, Pignion, Schloesing, Bolo, Berger, président de la commission des affaires culturelles.*

ART. 1er (introduction des dispositions sur le bilan social dans le code du travail, chapitre VIII : Bilan social de l'entreprise) : adoption de ce titre (p. 2664).

Article L 438-1 du code du travail : rejet de l'*amendement n° 23* de M. Gau (application du bilan social aux entreprises de plus de 50 salariés) (p. 2667) ; rejet de l'*amendement n° 19* de M. Zeller (modification du seuil d'application du bilan social) (p. 2667) ; rejet de l'*amendement n° 16* de M. Caille (seuil d'application de 300 salariés) (p. 2667) ; rejet de l'*amendement n° 30* de M. Brocard (seuil d'application de 1.000 salariés) (p. 2667) ; rejet de l'*amendement n° 29* de M. Bignon (modification du seuil d'application) (p. 2667) ; retrait de l'*amendement n° 31* de M. Gantier (modification rédactionnelle) (p. 2667) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (maintien des obligations

antérieures des chefs d'entreprise) (p. 2668) ; retrait de l'*amendement n° 20* de M. Zeller (avantages consentis aux entreprises présentant un bilan social sans y être obligées) (p. 2668) ; adoption du texte de l'article L 438-1 du code du travail, ainsi modifié (p. 2668).

Art. L 438-2 du code du travail (contenu du bilan social) : adoption de l'*amendement n° 32* de M. Gantier (prise en compte d'une seule année par le bilan social) (p. 2669) ; retrait du *sous-amendement n° 24* de M. Gau à l'*amendement n° 3* de la commission (prise en compte des travailleurs non directement liés à l'entreprise dans le bilan social) (p. 2669) ; l'*amendement n° 3* de la commission (élargissement des perspectives du bilan social) devient sans objet (p. 2669) ; rejet de l'*amendement n° 4* de la commission (prise en compte dans le bilan social des travailleurs non liés à l'entreprise par un contrat de travail) (p. 2670) ; adoption du texte de l'article L 438-2, ainsi modifié (p. 2870).

Article L 438-3 du code du travail (fixation par arrêté ministériel des indicateurs contenus dans le bilan social) : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (fixation des indicateurs par décret du Conseil d'Etat) (p. 2670) ; adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (précisions rédactionnelles) (p. 2670) ; *amendements n°s 7* de la commission et *21* de M. Zeller soumis à discussion commune (modulation des informations du bilan social suivant la taille de l'entreprise) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (p. 2771) ; l'*amendement n° 21* devient sans objet (p. 2671) ; retrait de l'*amendement n° 33* de M. Gantier (modalités applicables aux entreprises à établissements multiples) (p. 2671) ; le texte de l'article L 438-3, ainsi modifié, est adopté (p. 2671).

Article L 438-4 du code du travail (obligation d'un bilan social par établissement) : *amendement n°s 22* de M. Zeller et *25* de M. Gau soumis à discussion commune (seuil de l'établissement) ; retrait de l'*amendement n° 22* (p. 2672) ; rejet de l'*amendement n° 25* (p. 2672) ; rejet de l'*amendement n° 8* de la commission (fixant le seuil de l'établissement à 300 salariés) (p. 2672) ; adoption du texte de l'article L 438-4 (p. 2672).

Article L 438-5 du code du travail (avis du comité d'entreprise ou d'établissement sur le bilan social) : rejet de l'*amendement n° 26* de M. Gau (possibilité du comité d'entreprise de recourir à un expert) (p. 2672) ; rejet de l'*amendement n° 27* de M. Gau (assistance d'un expert-comptable au comité d'entreprise) (p. 2673) ; adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (communication du bilan social aux représentants syndicaux) (p. 2673) ; adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (mise à la disposition des salariés du bilan social) (p. 2673) ; adoption du texte de l'article L 438-5, ainsi modifié (p. 2673).

Article L 438-6 du code du travail (communication du bilan social à l'inspecteur du travail) : adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (modification du délai de communication) (p. 2674) ; le texte de l'article L 438-6, ainsi modifié, est adopté (p. 2674).

Article L 438-7 du code du travail (communication du bilan social aux actionnaires) : adoption (p. 2674).

Article L 438-8 du code du travail (caractère obligatoire de l'établissement du bilan social) : adoption de l'*amendement* d'harmonisation n° *12* de la commission (p. 2674) ; en conséquence, le texte de cet article est supprimé (p. 2674).

Article L 438-9 du code du travail (harmonisation des dispositions relatives au bilan social avec d'autres dispositions du code du travail) : adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (complément de l'article) (p. 2674) ; l'article L 438-9, ainsi modifié, est adopté (p. 2674).

Article L 438-10 du code du travail (modalités réglementaires d'application du texte) : adoption (p. 2674).

Article L 438-11 du code du travail (application des conventions plus favorables) : adoption (p. 2674).

Adoption de l'article 1er du projet de loi, ainsi modifié (p. 2674).

ART. 2 (modification du titre VI du livre IV du code du travail : Sanctions) : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 14* de la commission (p. 2675) ; adoption de l'*amendement n° 18* de M. Bolo, modifié par le Gouvernement (adoption de sanctions uniquement administratives) (p. 2675) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 2675).

ART. 3 (dispositions transitoires pour l'entrée en vigueur du bilan social) : retrait de l'*amendement n° 34* du Gouvernement (modification des modalités transitoires) (p. 2675) ; adoption de l'*amendement n° 15* rectifié de la commission (modification de la date d'entrée en vigueur et des modalités transitoires) (p. 2676) ; le texte de cet amendement devient l'article 3 (p. 2676).

Après l'ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 28* de M. Gau (extension de l'obligation du bilan social au secteur public (p. 2676) ; l'abstention du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et du groupe communiste (p. 2676).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2676).

DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1977] (p. 4323).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Caille, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Godon ; Beullac, ministre du travail.*

Les modifications apportées au texte par le Sénat ; le choix d'un seuil de 300 salariés ; l'entrée en vigueur de l'article 3 en 1982 ; la précision des modalités de mise en œuvre du bilan social ; la position de la commission des affaires culturelles sur les modifications apportées par le Sénat ; les dangers d'un abaissement du seuil d'application de la loi ; la nécessité de limiter l'application du bilan social aux entreprises capables d'en assumer la charge ; le contenu des informations du bilan social (p. 4424) ; le caractère illusoire de la garantie de l'intervention du Conseil d'Etat (p. 4325).

Intervention de M. Christian Beullac, ministre du travail :

Les avantages du bilan social (l'amélioration des relations sociales dans l'entreprise) (p. 4325).

DISCUSSION DES ARTICLES [28 juin 1977] (p. 4325).

ORATEURS : *MM. Le Pensec, Caille, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Gantier, Beullac, ministre du travail, Eyraud, Mexandeau, Bolo, Roucaute.*

ART. 1er : addition d'un *article L 438-1* bis *du code du travail* par le Sénat (disposition relative à la présentation du bilan social) ; rejet de l'*amendement n° 1* de M. Gau (application de l'obligation du bilan social à toutes les entreprises) (p. 4326) ; *amendement n° 8* de la commission ; réservé (rétablissement du seuil prévu par l'Assemblée nationale pour l'application du texte) (p. 4326) ; *amendement n° 2* de M. Gau (application du texte à partir de cinquante salariés) ; réservé (p. 4326) ; retrait de l'*amendement n° 9* de la commission (suppression du texte de l'article L 438-1 *bis* créé par le Sénat) (p. 4327) ; retrait de l'*amendement n° 3* de M. Gau (prise en compte du personnel non permanent de l'entreprise pour les indicateurs du bilan social) (p. 4327) ; retrait de l'*amendement n° 10* de la commission (procédure d'élaboration des informations du bilan social) (p. 4327) ; adoption de l'*amendement n° 16* du Gouvernement (procédure d'élaboration des informations du bilan social) (p. 4327) ; rejet de l'*amendement n° 4* de M. Gau (possibilité pour le comité d'entreprise ou le comité d'établissement de se faire aider d'un expert-comptable pour analyser le bilan social) (p. 4328) ; rejet de l'*amendement n° 14* de M. Gantier (suppression de la mise à disposition des salariés du bilan social) (p. 4328) ; le vote sur l'article 1er est réservé jusqu'à l'article 3 (p. 4328).

ART. 2 : rejet de l'*amendement* de suppression de M. Bolo (p. 4329) ; retrait de l'*amendement n° 11* de la commission (limitation des peines prévues à l'article 463-1 au cas de refus de présentation du bilan social) (p. 4329) ; adoption de l'*amendement n° 17* de M. Gantier (même objet que l'amendement n° 11 (p. 4329) ; adoption de l'article 2, ainsi modifié (p. 4329).

ART. 3 : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 5* de M. Gau (p. 4330) ; retrait de l'*amendement n° 13* de la commission (entrée en vigueur de la loi ; extension du bilan social à l'exercice financier de l'entreprise) (p. 4330) : *amendement n° 15* de M. Gantier (entrée en vigueur de la loi, périodicité annuelle du bilan social) ; réservé (p. 4330).

ART. 1er (*suite*) : rejet de l'*amendement n° 2*, précédemment réservé (p. 4330) ; adoption de l'*amendement n° 8*, précédemment réservé (p. 4331) ; adoption de l'article 1er, ainsi modifié (p. 4331).

ART. 3 (*suite*) : adoption de l'*amendement n° 15*, précédemment réservé, dont le texte devient l'article 3 (p. 4331).

ART. 4 : adoption des *amendements* identiques *nos 13* de la commission et *6* de M. Gau (extension du champ d'application de ce texte aux services de l'Etat) (p. 4331) ; adoption de l'article 4, ainsi modifié (p. 4331).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Le Pensec se félicite de la possibilité donnée aux délégués syndicaux d'avoir communication du projet de bilan ; sa volonté de rendre le bilan social applicable à toutes les entreprises ; l'abstention du PSRG (p. 4331).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4331).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1977] (p. 4538, 4539).

ORATEURS : *MM. René Caille, rapporteur de la commission mixte paritaire, Jacques*

Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les solutions adoptées par la commission mixte paritaire sur les mesures transitoires et la procédure de fixation de la liste des indicateurs, sur le problème des pénalités (p. 4539).

Intervention de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail :

L'accord du Gouvernement sur les conclusions de la commission mixte paritaire (p. 4539).

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (p. 4539).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4539).

5. — PROPOSITION DE LOI n° 2885 TENDANT A FACILITER LA CRÉATION D'ENTREPRISES NOUVELLES, présentée à l'Assemblée nationale le 18 mai 1977 par M. Icart et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

6. — PROJET DE LOI n° 3203 TENDANT AU DÉVELOPPEMENT DE LA CONCERTATION DANS LES ENTREPRISES AVEC LE PERSONNEL D'ENCADREMENT, présenté à l'Assemblée nationale le 7 novembre 1977 par M. Christian Beullac, ministre du travail (renvoyé à la commission des Affaires culturelles) ; rapport le 1er décembre 1977 par M. Caille, n° 3273 ; adoption le 12 décembre 1977. — Projet de loi n° 804.

Transmis au Sénat le 13 décembre 1977, n° 156 (année 1977-1978) (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 14 décembre 1977 par M. Jean Béranger, n° 175 (année 1977-1978) ; adoption avec modification le 17 décembre 1977. — Projet de loi n° 60 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1977 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 3375 ; rapport le 20 décembre 1977 par M. René Caille, n° 3392 ; adoption définitive le 20 décembre 1977. — Projet de loi n° 854.

Loi n° 78-5 du 2 janvier 1978, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1978 (p. 149).

PREMIÈRE LECTURE [12 décembre 1977] (p. 8615, 8619).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Caille, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Beullac, ministre du travail, Baillot, Gaillard.*

La réforme de l'entreprise ; l'objectif du projet ; l'impossibilité de « décréter » la concertation ; l'absence de responsabilité des cadres dans l'entreprise ; le caractère incitatif et expérimental du projet ; l'amélioration de l'information et le développement de la consultation du personnel d'encadrement ; la préparation par les employeurs d'un rapport sur les voies et moyens d'un développement de la concertation (p. 8615) ; la position des organisations syndicales sur ce texte (p. 8616).

Intervention de M. Christian Beullac, ministre du travail :

La structure de l'entreprise ; l'organisation de la représentation des salariés ; l'entreprise « hiérarchie d'hommes étagés entre un chef d'entreprise et le manœuvre » ; le phénomène de diffusion de l'autorité du chef d'entreprise vers les cadres ; le rôle du législateur ; l'initiative des partenaires sociaux ; le rôle du législateur : relancer l'initiative conventionnelle (p. 8619) ; la complémentarité entre ce texte et les organismes représentatifs du personnel (p. 8620).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les assises du patronat ; le malaise des cadres ; le recours au procédé législatif ; la nature de la concertation prévue par le texte ; l'intégration des cadres dans la stratégie patronale ; la proposition de loi du groupe communiste ; l'appartenance des cadres au salariat ; les rapports entre les cadres et les autres travailleurs ; l'entreprise de l'avenir (p. 8620); l'application limitée du texte ; la volonté de s'assurer de la neutralité des cadres ; l'opposition du groupe du PSRG à ce texte ; la menace qu'il représente pour les salariés ; la volonté d'accréditer l'idée d'une communauté de destin entre la direction et les cadres ; l'absence de garantie pour la liberté d'expression et le rôle des cadres dans l'entreprise ; la proposition de loi de la gauche (p. 8621).

Intervention de M. Christian Beullac, ministre du travail :

L'aspiration des cadres ; la collaboration entre la direction et les cadres ; le bilan des mesures prises depuis le dépôt du rapport Sudreau (p. 8621).

DISCUSSION DES ARTICLES [12 décembre 1977] (p. 8622).

ORATEURS : *MM. Caille, rapporteur de la commission des affaires culturelles, Beullac, ministre du travail, Piot, Ducoloné.*

ART. 1er : développement de la concertation avec les cadres dans l'entreprise ; dépôt du rapport par le chef d'entreprise ; rejet de l'article 1er (p. 8622).

ART. 2 (rapport du Gouvernement au Parlement sur les conditions d'application de la loi) : adoption par scrutin public de l'*amendement n° 1* de la commission (obligation de déposer ce rapport avant le 30 juin 1980) (p. 8622) ; liste des votants (p. 8649, 8650) ; rejet de l'article 2 ainsi modifié (p. 8622).

SECONDE DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI :

ADOPTION, par scrutin public, de l'article 3 complété par l'*amendement n° 1* et de l'ensemble du projet de loi, en vertu de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution (p. 8622) ; liste des votants (p. 8650, 8651).

DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1977] (p. 9096).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Caille, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Beullac, ministre du travail, Hamel.*

Le caractère expérimental du texte, les modifications apportées à ce dernier par le Sénat ; la consultation des représentants élus du personnel d'encadrement ; le caractère obligatoire de la consultation des représentants élus du personnel d'encadrement et de leurs délégués syndicaux (p. 9097).

Intervention de M. Christian Beullac, ministre du travail :

Les modifications apportées au texte par le Sénat ; la transmission du rapport du chef d'entreprise à l'inspection du travail (p. 9097).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le danger résultant du caractère obligatoire de la consultation des délégués syndicaux ; l'esprit de coopération que suppose la concertation (p. 9097).

Intervention de M. Beullac, ministre du travail :

Le refus par le Gouvernement d'autoriser la transmission du rapport établi par le chef d'entreprise au comité d'entreprise ; le bien-fondé de la consultation des représentants du personnel (p. 9097).

DISCUSSION DES ARTICLES [20 décembre 1977] (p. 9098).

ORATEURS : *MM. Caille, rapporteur, Hamel Beullac, ministre du travail.*

ART. 1er : rejet de l'*amendement n° 1* de M. Hector Rolland (suppression de la consultation obligatoire des représentants élus du personnel d'encadrement et de leurs délégués syndicaux) (p. 9099) ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9099).

7. — PROJET DE LOI **n° 3214** RELATIF A LA PRÉVENTION ET AU TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES, présenté à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1977 par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 3404** RELATIVE A LA PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Pierre-Bernard Cousté (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi COMITÉS D'ENTREPRISE 2 ; CONCURRENCE 2 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 10 ; ELECTIONS (LÉGISLATION) 52 ; EMPLOI 5 ; FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 2 et 11 ; GROUPEMENTS D'ENTREPRISES 1 ; IMPÔTS LOCAUX 9 ; IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS 3 et 4 ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 ; MENSUALISATION 1 ; MOTIONS DE CENSURE 3 ; PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL 1 ; SÉCURITÉ SOCIALE 17 ; SÉCURITÉ SOCIALE (COTISATIONS) 9 ; SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION 1 ; SOCIÉTÉ A PARTICIPATION OUVRIÈRE 1 ; TRAVAIL DES FEMMES 15.

— Aide aux — du Gers victimes des inondations. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1241.

— Charges sociales des — et des — de main-d'œuvre. — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie). Industrie, commerce et artisanat : II. — Commerce et artisanat. — Articles et articles additionnels non rattachés (articles 63, 64, 65).

— installées à l'intérieur d'un périmètre sensible. — *Voir* URBANISME 17.

— **Fermeture d' — dans la région Rhône-Alpes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1116.

— **Financement par les — des actions de formation.** — *Voir* FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 7.

— **Fiscalité des —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (première partie), article 3, amendement n° 12 ; articles 13 à 18.

— **Imposition des — nouvelles.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (première partie), article 10 ; DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT 15, 16 ; GROUPEMENT D'ENTREPRISES 1 ; COMMISSION D'ENQUÊTE 56 ; IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 2 ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 10.

— **Participation des — locales aux chantiers du département de la Manche.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1369.

— **Service de sécurité du travail dans les —.** *Voir* TRAVAIL (HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU) 3.

— **Situation financière des —.** *Voir* MOTIONS DE CENSURE 5.

— **Représentation du personnel au sein des —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1159.

ENTREPRISES DE MAIN-D'ŒUVRE

Voir TRAVAIL (DURÉE DU) 2.

— **Charges sociales des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 496.

ENTREPRISES NATIONALES

Voir IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS 4 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Comptes spéciaux du Trésor [19 novembre 1975] (p. 8678) ; NATIONALISATION 1 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 359.

ENTREPRISES PRIVÉES

— **Direction des —.** *Voir* INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES 3.

— **Recrutement de hauts fonctionnaires par des —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1171.

ENTREPRISES PUBLIQUES (Généralités)

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1450** TENDANT A LA DÉMOCRATISATION ET A L'EXTENSION DU SECTEUR PUBLIC DANS L'INDUSTRIE, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par M. Baillot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi COMMISSION D'ENQUÊTE 59 ; IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 3 ; TRAVAIL (DURÉE DU) 2.

— **Transfert à la Cour des comptes des attributions de la commission de vérification des comptes des —.** *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 9, article 6.

ENTREPRISES PUBLIQUES (Personnel)

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 225** RELATIVE A LA RÉPARATION DES PRÉJUDICES DE CARRIÈRE SUBIS DE 1940 A 1941 PAR CERTAINS AGENTS ET OUVRIERS DES SERVICES CONCÉDÉS OU SUBVENTIONNÉS PAR LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES, présentée à l'Assemblée nationale, le 25 avril 1973, par M. de La Malène (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 479** TENDANT A ÉTENDRE LE BÉNÉFICE DE LA LOI n° 51-1124 DU 26 SEPTEMBRE 1951 AUX AGENTS DES SERVICES NATIONALISÉS ET CONCÉDÉS DES RÉGIES, DES ADMINISTRATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, présentée à l'Assemblée nationale, le 14 juin 1973, par M. Neuwirth (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir GRÈVE (DROIT DE) 1.

ENTREPRISES DE TRANSPORTS

Voir IMPÔTS LOCAUX 4, articles 5 et 6.

ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 826.

ENVIRONNEMENT

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1363** TENDANT A ASSURER UNE PARTICIPATION PUBLIQUE A LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 5 décembre 1974 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROJET DE LOI **n° 1633** RELATIF A L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET A LA RÉCUPÉRATION DES MATÉRIAUX, présenté au Sénat le 2 avril 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 212 (année 1974-1975) ; rapport le 30 avril 1975 par M. Jean-Marie Rausch, n° 274 (année 1974-1975) ; avis le 29 avril 1975 par M. Boyer-Andrivet au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, n° 268 (année 1974-1975) ; avis le 6 mai 1975 par M. Jean Collery au nom de la commission des affaires culturelles, n° 280 (année 1974-1975) ; adoption le 7 mai 1975. — Projet de loi n° 109 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 13 mai 1975 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1633 ; rapport le 23 mai 1975 par M. Weisenhorn, n° 1679 ; adoption le 6 juin 1975. — Projet de loi n° 289.

Transmis au Sénat le 10 juin 1975 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 369 (année 1974-1975) ; rapport le 18 juin 1975 par M. Jean-Marie Rausch, n° 406 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 24 juin 1975. — Projet de loi n° 156 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 25 juin 1975 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1800 ; rapport le 26 juin 1975 par M. Weisenhorn, n° 1806 ; adoption le 28 juin 1975. — Projet de loi n° 340.

Transmis au Sénat le 28 juin 1975 (troisième lecture) (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 469 (année 1974-1975) ; rapport le 28 juin 1975 par M. J.-M. Rausch au nom de la commission mixte paritaire, n° 472 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 196 (année 1974-1975).

Rapport le 28 juin 1975 par M. Weisenhorn au nom de la *commission mixte paritaire,* n° 1833 ; adoption définitive le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 345.

Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 16 juillet 1975 (p. 7279).

PREMIÈRE LECTURE [6 juin 1975] (p. 3820, 3834).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Weisenhorn, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Jarrot, ministre de la qualité de la vie, Crépeau, Bertrand Denis, Wagner, Hamel, Glon, Briane, Fouchier, président de la commission de la production et des échanges, Darinot, Beck, Chassagne, Palewski.*

Rapport Affholder (p. 3820) ; éviter la diffusion de certains matériaux (p. 3820) ; éliminer les déchets (p. 3820, 3826) ; favoriser la récupération (p. 3820) ; agence pour la récupération des déchets (p. 3820) ; initiatives des préfets (p. 3821) ; tableau des techniques de récupération (p. 3821, 3826) ; « conscience patrimoniale » et environnement (p. 3821).

Intervention de M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie (p. 3822) :

Une situation de plus en plus préoccupante ; un projet qui s'attaque au problème de la pollution et du gaspillage ; agir sur les causes ; les caractéristiques des pratiques actuelles ; poser le principe de la responsabilité du producteur des déchets ; promouvoir des solutions plus satisfaisantes pour éliminer les déchets ; affirmer la compétence des communes ; prévoir une vigilance particulière pour les déchets toxiques ; donner au Gouvernement les moyens permettant d'améliorer les cycles d'utilisation des matériaux ; la réglementation des activités de récupération ; (p. 3823) : la création de l'Agence nationale pour l'élimination des déchets ; le problème des sanctions des dispositions contenues dans le code pénal ; la saisie possible du véhicule ayant servi au transport ; la réglementation dont bénéficie la protection des cours d'eau ; entreprendre des actions de sensibilisation et d'éducation ; la difficulté de transformer les mentalités.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Déchets nucléaires (p. 3823) ; eaux minérales (p. 3824) ; matières plastiques (p. 3824);

récupération du papier (p. 3824) ; ferrailleurs (p. 3825) ; environnement et éducation (p. 3825) ; retrait du permis de conduire (p. 3826) ; banlieue lyonnaise (p. 3826) ; pollution du Garon (p. 3826) ; régime juridique de l'eau (p. 3826) ; porcheries industrielles (p. 3829).

Intervention de M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie (p. 3827) :

Le dépôt d'un projet de loi relatif à l'immersion des déchets ; l'implantation de l'usine Rotor-Diesel à La Rochelle ; l'incitation à des opérations de nettoyage entreprises par les départements ; le problème de la collecte sélective des déchets ; le développement des équipements de collecte le long des routes ; l'information scolaire ; (p. 3828) : la préparation du code de l'environnement ; l'effort entrepris pour la région de Lyon en matière de traitement des déchets ; l'examen du rapport de la commission d'enquête sur la pollution du littoral méditerranéen ; les crédits du FIANE attribués à la ville de La Rochelle.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (définition des déchets) : adoption (p. 3828).

ART. 2 (obligation d'élimination).

Intervention de M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie (p. 3829) :

Destruction des déchets valorisables et non valorisables ; réserve de l'article et des *amendements nos 1* de la commission et *40* du Gouvernement relatifs à la récupération de l'énergie (p. 3830).

ART. 3 (pouvoir d'élimination d'office) : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission de pure forme (p. 3830) ; adoption de l'article 3 modifié (p. 3830).

ART. 4 (concours des dispositions de la loi avec celles relatives aux établissements dangereux) : adoption (p. 3830).

ART. 5 (nature dégradable des déchets) : adoption (p. 3830).

ART. 6 (réglementation des produits générateurs de déchets) : retrait de l'*amendement n° 26* de MM. Glon et Ceyrac restreignant la portée des pouvoirs de réglementation (p. 3831) ; retrait de l'*amendement n° 18* de M. Darinot (obligation d'utiliser les seuls emballages biodégradables à compter du 1er janvier 1980) (p. 3832) ; adoption de l'article 6.

ART. 7 (soumission des installations d'élimination à la loi du 19 décembre 1917) : adoption (p. 3832).

ART. 8 (contrôle administratif des entreprises) : retrait de l'*amendement n° 27* de M. Wagner (signe distinctif sur les véhicules) ; adoption de l'article 8 (p. 3832).

ART. 9 (contrôle de certaines activités d'élimination) : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (extension aux transporteurs de déchets) (p. 3835) ; adoption de l'*amendement n° 31* de M. Wagner (transporteurs de déchets) (p. 3835) ; rejet des *amendements nos 19* et *20* de M. Crépeau (collecte séparée) ; solvants usés (p. 3836) ; retrait de l'*amendement n° 32* de M. Wagner (obligation de disposer d'un laboratoire d'analyses) ; adoption de l'article 9 modifié (p. 3836).

ART. 10 (organisation particulière de certaines régions) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (limitation à certaines catégories de déchets) ; adoption de l'article (p. 3837).

ART. 11 (responsabilité en matière de remise de déchets) : adoption (p. 3837).

ART. 12 (obligations et ressources des collectivités locales) : adoption de l'*amendement n° 28* du Gouvernement (décret en Conseil d'Etat) (p. 3838) ; adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (délai-limite de cinq ans pour la mise en œuvre) (p. 3838) ; adoption de l'article 12 modifié (p. 3838).

ART. 13 (pouvoirs des maires) : rejet de l'*amendement n° 6* de la commission (obligation de faire trier les déchets en vue de récupération) ; adoption de l'article 13 (p. 3839).

Après l'ART. 13 : adoption de l'*amendement n° 29* du Gouvernement modifié par les *sous-amendements nos 38* et *39* de M. Weisenhorn (l'obligation générale d'entretien qui s'impose aux propriétaires s'étend à l'élimination des déchets) ; déchets sauvages (p. 3840); retrait de l'*amendement n° 7* de la commission ayant le même objet.

Intervention de M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie :

Rôle de l'agence ; taxe de séjour (p. 3840).

ART. 14 (récupération) : adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (récupération de l'énergie) (p. 3841) ; rejet de l'*amendement n° 21* de M. Crépeau (obliga-

tions à compter du 1er janvier 1978) ; adoption de l'article 14 modifié (p. 3841).

ART. 15 (réglementation pour l'utilisation ou la récupération) : le vote sur l'*amendement n° 9* rectifié de la commission et sur l'article est réservé (p. 3842).

ART. 16 (incorporation d'éléments récupérés dans la fabrication de certains produits) : adoption de l'*amendement n° 10* de pure forme de la commission ; adoption de l'article 16 (p. 3842).

ART. 17 (nullité des stipulations contraires): adoption (p. 3842).

ART. 18 (interdiction de toute publicité discriminatoire) : adoption de l'*amendement n° 11* de la commission de pure forme ; adoption de l'article 18 (p. 3842).

ART. 19 (réglementation de l'exercice de l'activité de récupération) : adoption (p. 3842).

ART. 20 (établissement de plans de zones de récupération) : adoption de l'*amendement n° 12* de la commission modifié par un *sous-amendement* du Gouvernement (« éventuellement de l'énergie ») ; adoption de l'article 20 modifié (p. 3843).

ART. 21 (agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets) : adoption de l'*amendement n° 13* de la commission modifié par le *sous-amendement n° 33* de M. Wagner (l'agence peut se substituer aux organismes défaillants) (p. 3844) ; rejet des *amendements nos 22, 23* et *24* de M. Crépeau (agence responsable de l'application de la loi) ; conseil d'administration ; agences régionales (p. 3845) ; rejet de l'*amendement n° 14* de la commission (taxe sur les producteurs de déchets) (p. 3845) ; adoption de l'*amendement n° 15* de la commission, repoussé par le Gouvernement (institution sans délai des taxes parafiscales) (p. 3845) ; adoption de l'article 21 modifié (p. 3845).

Après l'ART. 21 : retrait de l'*amendement n° 16* rectifié de la commission après reprise par M. Wagner (eaux de rejet des centrales électriques) (p. 3846).

Intervention de M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie, relative aux effluents des centrales électriques (p. 3847) :

Les *sous-amendements nos 35, 36* et *37* de M. Wagner deviennent sans objet (p. 3849) ; adoption de l'*amendement n° 41* rectifié du Gouvernement (principe de contrôle des rejets thermiques) (p. 3849).

ART. 2 (*suite*) : retrait de l'*amendement n° 1* de la commission (précédemment réservé) (p. 3849) ; adoption de l'*amendement n° 40* du Gouvernement (définition de l'élimination, de la récupération et du recyclage) ; adoption de l'article 2 modifié (p. 3850).

ART. 15 (*suite*) : adoption de l'*amendement n° 9* rectifié de la commission (extension à l'énergie) (précédemment réservé) ; adoption de l'article 15 modifié (p. 3850).

ART. 22 (sanctions) : retrait de l'*amendement n° 17* de la commission : prescription des articles 6 et 11 ; adoption de l'*amendement n° 30* rectifié du Gouvernement (remise des déchets) (p. 3850) ; rejet de l'*amendement n° 44* de M. Crépeau (prescription de l'article 13) (p. 3850) ; retrait de l'*amendement n° 34* de M. Wagner (suspension du permis de conduire en cas de dépôt sauvage) (p. 3851) ; adoption de l'*amendement n° 42* du Gouvernement (suspension du permis de conduire en cas d'infraction commise à l'aide d'un véhicule) (p. 3851) ; adoption de l'article 22 modifié (p. 3851).

ART. 23 (sanctions applicables à tous les dirigeants) : adoption (p. 3851).

ART. 24 (agents du contrôle et de la répression) : retrait de l'*amendement n° 25* de M. Crépeau au profit de l'*amendement n° 43* du Gouvernement, qui est adopté (réquisitions à la demande de l'agence) ; constitution de partie civile des associations ; adoption de l'article 24 modifié (p. 3854).

ART. 25 (décrets d'application) : adoption (p. 3852).

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 3852) :

— *M. Hamel :* votera le texte ;

— *M. Palewski :* nécessité de coordonner le texte avec celui de la loi foncière ;

— *M. Crépeau :* abstention du groupe socialiste.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3852).

DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1975] (p. 4989).

ORATEURS : *MM. Weisenhorn, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Jarrot, ministre de la qualité de la vie, Wagner, Bécam, Darinot, Claudius-Petit.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

— Ramassage des déchets sauvages (p. 4989) ; agence nationale pour la récupé-

ration et l'élimination des déchets (p. 4989) ; rejets thermiques industriels (p. 4989) ; bilan économique et bilan écologique (p. 4990).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 13 *bis* : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission de la production tendant à revenir au texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture.

Intervention de M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie (p. 4990) :

Précisions relatives aux aides que l'Etat et l'agence consentiront.

Adoption de l'article 13 *bis* modifié (p. 4991).

ART. 21 :

Intervention de M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie :

L'agence ne se substituera pas à l'initiative privée ; les associations de consommateurs seront représentées au conseil d'administration (p. 4991).

Adoption de l'article 21 dans le texte du Sénat (p. 4991).

ART. 21 *bis* : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission, repris par le groupe socialiste : bilan écologique.

Intervention de M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie (p. 4991, 4992) :

Importance des bilans écologiques en matière de classement des sites ; ses précisions relatives à la collaboration avec EDF et les PTT en matière de pylônes ; adoption de l'article 21 *bis* modifié (p. 4993). ADOPTION à l'unanimité de l'ensemble du projet de loi (p. 4993).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

DISCUSSION [20 juin 1975] (p. 5056).

ORATEURS : *MM. Weisenhorn, rapporteur de la commission mixte paritaire, Jarrot, ministre de la qualité de la vie, Bécam.*

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 5057).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 2495** VISANT A CRÉER UN OFFICE POUR L'ÉVALUATION DES OPTIONS TECHNOLOGIQUES, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 par M. Julia et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 2736** TENDANT A RÉALISER DES TRAVAUX DE COUVERTURE SUR LE BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE DE PARIS, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1976 par M. Baillot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi AFFICHAGE 1 ; ARCHITECTURE 6 ; COMMISSIONS D'ENQUÊTE 67 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 10 et 19 ; FORÊTS 14 et 17 ; HYDROCARBURES 1 ; LITTORAL (PROTECTION DU) 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième parite) : Qualité de la vie : I. — Environnement ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie) : Culture et Environnement : II. — Environnement ; MINES ET CARRIÈRES 5 ; NATURE (PROTECTION DE LA) 2 ; PRODUITS CHIMIQUES 1 et 5 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 35 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1300 ; RESPONSABILITÉ CIVILE 4 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 133 ; URBANISME 8.

— **Boues rouges.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 22.

— **Pollution de la mer.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 50.

ÉPARGNE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2446** TENDANT A INSTITUER UN COMPTE DE PATRIMOINE FAMILIAL INDEXÉ ET A INTÉRESSER LE TITULAIRE DE CE COMPTE AUX PROGRÈS DU FRANC SUR LE MARCHÉ DES CHANGES, présentée à l'Assemblée nationale le 25 novembre 1976 par M. Gilbert Gantier (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 2792** TENDANT A CRÉER UN LIVRET DE CAISSE D'ÉPARGNE D'UN MONTANT PLAFONNÉ REVALORISÉ EN FONCTION DE LA VARIATION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Pons (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 2895** TENDANT A PROTÉGER LES ÉPARGNANTS EN RÉSERVANT AUX SEULS

TITULAIRES D'UN AGRÉMENT DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES LE DROIT DE RECUEILLIR OU DE PROPOSER LE PLACEMENT DE FONDS PUBLIC, présentée à l'Assemblée nationale le 18 mai 1977 par M. Valenet (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 3422** TENDANT A PROTÉGER L'ÉPARGNE POPULAIRE CONTRE LES CONSÉQUENCES DE L'INFLATION, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Edgar Faure et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Voir aussi AGRICULTURE 4 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 9 ; IMPÔT SUR LE REVENU 10 ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie) : articles et articles additionnels non rattachés, article 53 (abattement sur dividendes d'action) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 3 et 10 ; MOTIONS DE CENSURE 3 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 156 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 39 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 691 et 977 ; SOCIÉTÉS COMMERCIALES 13 ; VIEILLESSE 7.

— **Amélioration du régime fiscal de l'** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974, commission mixte paritaire [18 décembre 1973].

— **Caisse de crédit mutuel.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 8 (pour 1975) (après l'article 9).

— **Epargne foncière.** — *Voir* GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES 1 [11 juin 1974] (p. 2587, 2590).

— **Indexation de l'** —. *Voir* EMPRUNT 2 ; POLITIQUE ÉCONOMIQUE 2 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 233 ; VIEILLESSE 12.

— **Livret d' — pour la création ou l'acquisition d'entreprises artisanales.** — *Voir* LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES 14, amendement n° 11, après l'article 6.

ÉPARGNE-LOGEMENT

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 367** TENDANT A CRÉER UNE FORMULE D'ACHAT IMMOBILIER « EN VIAGER » AU PROFIT DES PERSONNES AGÉES, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Marette (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Logement [14, 15 novembre 1973] (p. 5753, 5756, 5782).

ÉQUARRISSAGE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 282** COMPLÉTANT ET MODIFIANT LE CODE RURAL EN CE QUI CONCERNE L'INDUSTRIE DE L'ÉQUARRISSAGE, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Tomasini (renvoyée à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 20 juin 1973 par M. Chambon, n° 505.

Transmise au Sénat le 23 mai 1975, n° 319 (année 1974-1975) (renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan) ; rapport le 18 juin 1975 par M. Raoul Vadepied, n° 408 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 16 octobre 1975. — Proposition de loi n° 10 (année 1975-1976).

Transmise à l'Assemblée nationale le 17 octobre 1975 (deuxième lecture) (renvoyée à la commission de la production et des échanges), n° 1925 ; rapport le 27 novembre 1975 par M. Chambon, n° 2010 ; adoption le 17 décembre 1975. — Proposition de loi n° 419.

Transmise au Sénat le 18 décembre 1975 (renvoyée à la commission des affaires économiques et du plan), n° 168 (année 1975-1976) ; rapport le 18 décembre 1975 par M. Raoul Vadepied, n° 169 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 19 décembre 1975. — Proposition de loi n° 76 (année 1975-1976).

Loi n° 75-1336 du 31 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1976 (p. 150).

PREMIÈRE LECTURE [22 mai 1975] (p. 3098).

ORATEURS : *MM. Chambon, rapporteur de commission de la production et des échanges, Maurice Legendre, Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, Glon, Labarrère.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Financement du système proposé (p. 3099) ; concours du crédit agricole (p. 3098) ; le problème de la contribution des collectivités locales (p. 3098) ; tarification des opérations non rentables (p. 3099) ; abattoirs (p. 3099, 3103).

Intervention de M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture (p. 3099) :

La restructuration de l'industrie de l'équarrissage (p. 3100) ; nombre considérable de cadavres d'animaux à enlever ; les avantages

que présente l'industrie de l'équarrissage ; l'appui apporté par le ministère de l'agriculture ; l'adaptation de la législation ; la nécessaire accélération des réformes ; destruction des cadavres, abaissement du poids des animaux livrés à l'équarrissage ; extensions des prescriptions concernant la destruction des viandes saisies ; surveillance des investissements ; éviter de créer de nouvelles dépenses à la charge des collectivités locales.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (déclaration des animaux morts pesant plus de 40 kilogrammes) : adoption de l'*amendement n° 12* de M. Chambon, devenu *sous-amendement* à l'*amendement n° 18* du Gouvernement (en particulier obligation faite d'alerter le maire en cas de non-enlèvement par l'équarrisseur) ; l'*amendement n° 18* ainsi modifié devient l'article 1er de la proposition de loi (p. 3101).

ART. 2 (destruction par enfournement) : adoption de l'*amendement n° 3* du Gouvernement : conformément à l'article n° 275 du code rural ; adoption de l'article 2 modifié (p. 3101).

ART. 3 : réservé jusqu'au vote de l'article 8 (p. 3101).

ART. 4 et 5 (annexes d'abattoirs, retraits des viandes) : adoption (p. 3102).

ART. 6 (ordres d'enlèvement) : adoption de l'*amendement n° 7* du Gouvernement (cinq jours si la température est inférieure à 2° C) ; adoption de l'article 6 modifié (p. 3102).

Après l'ART. 6 : adoption du *sous-amendement n° 13* de M. Chambon et de l'*amendement n° 11* du Gouvernement (incompatibilité entre activité d'équarrisseur et fonctions vétérinaires).

ART. 7 (création des clos d'équarrissage) : adoption de l'*amendement n° 8* du Gouvernement (avis du ministre de la qualité de la vie) ; adoption de l'article 7 modifié (p. 3102).

ART. 8 (fixation des tarifs) : adoption de l'*amendement n° 14* de M. Chambon (tarif d'enlèvement) (p. 3103) ; adoption de l'*amendement n° 10* du Gouvernement (éviter les détournements de viandes) (p. 3103) ; adoption de l'article 8 modifié (p. 3103).

ART. 3 (précédemment réservé) : « périmètre d'équarrissage (article 266 du code rural) » ; adoption de l'*amendement n° 4* du Gouvernement (suppression de la notion d'utilité publique) (p. 3104) ; adoption de l'*amendement n° 5* du Gouvernement (sous-produits) ; adoption de l'*amendement n° 6* du Gouvernement (normes d'équipement) ; adoption de l'article 3 modifié (p. 3104).

ART. 9 (article 275 du code rural) : adoption (p. 3104).

ART. 10 (dispositions abrogées) : adoption de l'*amendement n° 15* de M. Chambon (exclusion articles 273 et 334/*e* du code rural) (p. 3104) ; l'amendement devient ainsi le texte de l'article 10.

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 3104).

DEUXIÈME LECTURE [17 décembre 1975] (p. 9944).

ORATEURS : *MM. Chambon, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, Briane.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Souhaits de l'adoption de la proposition de loi et des amendements qui ont été déposés.

Intervention de M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat à l'agriculture :

Souhaite l'adoption de la proposition de loi (p. 9945).

EXAMEN DES ARTICLES :

ART. 1er : *article 264 du code rural* (dispositions concernant les enlèvements des cadavres) ; adoption (p. 9945).

ART. 2 : *article 265 du code rural* (dispositions spéciales) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission de la production et des échanges (restriction aux dispositions spéciales) (p. 9945) ; adoption de l'article 2 modifié (p. 9945).

ART. 3 : *article 266 du code rural* (conditions de l'enlèvement et de la destruction des cadavres) (p. 9945) : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (nombre des dépôts de stockage) (p. 9946) ; adoption du *sous-amendement n° 9* de M. Chambon à l'*amendement n° 7* (état de l'animal) (p. 9946); adoption de l'*amendement n° 7* du Gouvernement (dispositions en cas d'autopsie) (p. 9946) ; adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (personnes habilitées à réaliser l'équarrissage) (p. 9946) ; retrait de l'*amendement n° 6* de M. Briane (p. 9946) ; adoption de l'article 3 modifié (p. 9946).

ART. 4 : *article 267 du code rural* (installations spécialisées annexes d'un abattoir) ; adoption (p. 9946).

ART. 6 : *article 270 du code rural* (enlèvement des viandes) (p. 9946) : adoption de l'*amendement n° 8* du Gouvernement (modification rédactionnelle) (p. 9947) ; adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (lieu de conservation des produits) (p. 9947).

ART. 6 *bis : article 271 du code rural* (interdictions liées aux fonctions d'inspection) ; adoption (p. 9947).

ART. 7 *bis : article 274 du code rural* (représentation du ministre de la qualité de la vie) ; adoption (p. 9947).

ART. 8 : *article 274 du code rural* (conditions de fixation des prix) ; adoption (p. 9947).

ART. 9 : *article 275 du code rural* (modalités d'application) ; adoption (p. 9947).

ART. 11 : *article 334 du code rural* (dispositions d'harmonisation) ; adoption (p. 9947).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 9947).

ÉQUIPEMENT

Voir LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 11.

ÉQUIPEMENT RURAL

1. — PROPOSITION DE LOI n° **902** RELATIVE A LA PROMOTION RURALE ET RÉGIONALE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par MM. Pierre Cornet et René Feït (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 119.

— **Crédit d'** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1134.

— **des communes rurales.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 442.

ÉQUIPEMENT SPORTIF

Voir SPORT.

ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

Voir QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 34.

ÉQUITATION

— **Ecoles d'** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Services du Premier ministre. Section II. — Jeunesse, sports et loisirs [29 octobre 1973] (p. 4986, 4999, 5002).

— **Ecole nationale d'** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Jeunesse et sports.

ESPACE

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 78 et 79.

— **Politique de l'** —. *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 19 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Développement scientifique [8 novembre 1973] ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 21.

ESPACES VERTS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 200** TENDANT A METTRE A LA DISPOSITION DU PUBLIC LES ESPACES VERTS PUBLICS ET PRIVÉS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE PARIS, ET A ASSURER LEUR PROTECTION DÉFINITIVE, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par M. Lafay (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Conflit de compétence entre la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République et la commission de la production et des échanges [15 mai 1973] (p. 1248, 1249).

Voir COMMISSIONS (CONFLIT DE COMPÉTENCE) 1.

La proposition de loi est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4 [17, 18 mai 1973] (p. 1339, 1343, 1361, 1362, 1416) ; ENERGIE 1 ; FORÊTS ; JARDINS FAMILIAUX 1, 2 et 3 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Aménagement du territoire, équipement et urbanisme [14 no-

vembre 1973] (p. 5713, 5714, 5718, 5719, 5740, 5748) ; Logement [14, 15 novembre 1973] (p. 5756, 5757) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Environnement [30 octobre 1974] (p. 5644, 5651, 5656, 5661), Equipement et urbanisme [15, 16 novembre 1974] (p. 6519, 6521, 6526) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre ; VI — Recherche, culture et environnement ; II. — Environnement. — Equipement ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES [4 juillet 1974] article 6 (p. 3352) ; PARIS 14 ; PÉTROLE ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 121 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 29 et 33 ;URBANISME 3, 10 et 12.

— **Accords de coopération militaire.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 140.

— **Agence des espaces verts.** — *Voir* RÉGIONS 7, article 5.

— **Frontière.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 29.

— **Impôts.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 33.

— **Revitalisation du milieu rural.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 413.

ESPAGNE

Voir ANCIENS COMBATTANTS 11 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 76, 155 et 156.

— **Accords de coopération militaire avec l' —.** *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 7 (p. 2267, 2285, 2326, 2334) ; SERVICE NATIONAL 8 (p. 2051, 2055) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Dépenses militaires [8 novembre 1973] (p. 5414, 5419).

— **Exécution de cinq jeunes Espagnols.** — *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 393, 394, 395, 396 et 397.

— **Interdiction de la marche sur l' —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 145.

— **Problème de son entrée dans le Marché commun.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2 [3, 4 mai 1973] (p. 1016, 1017, 1054, 1055), 7 (p. 2280) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6, 7 novembre 1973] (p. 5269, 5325, 5326).

— **Problèmes culturels et sociaux de l' —.** *Voir* RAPPORTS D'INFORMATION 35.

— **Représentation de la France aux obsèques du général Franco et à l'intronisation du roi d'Espagne.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 647, 651.

ESPERANTO

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1667** TENDANT A INCLURE LA LANGUE INTERNATIONALE ESPERANTO DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE COMME LANGUE FACULTATIVE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 mai 1975 par M. Mexandeau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

ESSENCE

— **Prix de l' —.** *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 11, avant l'article 4 ; PÉTROLE ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 19 et 20.

ESSO-STANDARD

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Protection de la nature et de l'environnement [19, 20 novembre 1973] (p. 6039).

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 8.

ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

— **Conseil supérieur de l' —.** *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

ÉTABLISSEMENTS BARTHELAY

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 884.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Voir ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES 1.

ÉTABLISSEMENTS COCHAUX (à Laifour)

— **Licenciements aux** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1354 ; RAPPEL AU RÈGLEMENT 662.

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES

1. — PROJET DE LOI RELATIF AUX ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES, présenté au Sénat le 13 mai 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 295 (année 1974-1975) ; rapport le 6 juin 1975 par M. Jean Legaret, n° 364 (année 1974-1975); adoption le 11 juin 1975. — Projet de loi n° 138 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 13 juin 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1753 ; rapport le 2 avril 1976 par M. Charles Bignon, n° 2143 ; adoption le 15 avril 1976. — Projet de loi n° 454.

Transmis au Sénat le 22 avril 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 261 (année 1975-1976) ; rapport le 29 avril 1976 par M. Pierre Vallon, n° 274 (année 1975-1976) ; adoption le 5 mai 1976. — Projet de loi n° 131 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 6 mai 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2271 ; rapport le 24 juin 1976 par M. Charles Bignon, n° 2420 ; adoption le 25 juin 1976. — Projet de loi n° 510.

Transmis au Sénat le 29 juin 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 384 (année 1975-1976) ; rapport le 29 juin 1976 par M. Pierre Vallon, n° 394 (année 1975-1976) ; adoption le 29 juin 1976. — Projet de loi n° 176 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 29 juin 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2439 ; rapport le 30 juin 1976 par M. Charles Bignon, n° 2469 ; adoption définitive le 30 juin 1976. — Projet de loi n° 540.

Loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 20 juillet 1976 (p. 4320).

PREMIÈRE LECTURE [15 avril 1976] (p. 1816, 1829).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Fosset, ministre de la qualité de la vie, Gau, Charles Bignon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Deprez, Barel, Forni, Maurice Cornette, Garcin, Roger, Fillioud.*

La conduite du débat (p. 1816) ; l'évolution du droit en matière d'établissements insalubres (p. 1816) ; la nécessaire adaptation du droit positif ; la codification des textes ; le caractère spécifique des activités rurales ; les mesures nouvelles contenues dans le projet de loi (p. 1817) ; le problème des établissements concernant la défense nationale ; le système des « classes » ; la notion de protection de la beauté d'un site ; un projet qui aurait pu être inclus dans le texte sur l'urbanisme (p. 1818) ; les moyens de l'administration (p. 1818, 1819).

Intervention de M. André Fosset, ministre de la qualité de la vie :

Rend hommage à l'œuvre de M. André Jarrot et à la mémoire de M. Legaret qui fut rapporteur au Sénat ; adapter la législation pour tenir compte de l'évolution des sources de pollution ; ne pas rassembler prématurément en un code des textes en pleine évolution ; le souci du Gouvernement de ne pas innover inutilement dans le domaine des procédures (p. 1819) ; le maintien des pouvoirs de police entre les mains du préfet ; la mise à jour de la nomenclature des établissements classés ; les délais d'application pour les installations existantes ; la poursuite de la politique des « programmes et des contrats de branche » ; le réaménagement des services de l'inspection des installations classées ; la révision des méthodes dans le sens d'une plus grande efficacité (p. 1820).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

L'implantation d'une usine de traitement des résidus industriels à Grasse ; la solution qui aurait consisté à déposer un texte organisant le cadre de vie du citoyen ; l'insuffisance des moyens mis à la disposition de l'administration (p. 1821) ; incohérence et impuissance du texte ; son absence d'harmonisation avec le projet de loi sur l'urbanisme et avec les autres dispositions existantes (p. 1821, 1823) ; la nécessaire création de 500 postes d'inspecteurs ; un projet cohérent ; l'application des dispositions nouvelles aux installations existantes

(p. 1822) ; le problème des carrières, terrils et crassiers (p. 1823, 1824) ; les problèmes qui se posent en matière d'exploitations agricoles (p. 1823) ; l'explosion mortelle dans une cartoucherie de la Drôme et le cas des accidents graves (p. 1824, 1825) ; l'attention que méritent les travailleurs dans les entreprises dangereuses (p. 1825).

Intervention de M. André Fosset, ministre de la qualité de la vie :

Ses réponses aux orateurs ; l'explosion dans une poudrerie ; l'implantation d'une usine de traitement des résidus industriels à Grasse ; la cohérence des différents textes soumis au Parlement ; la nette augmentation des moyens de l'administration au cours du VIIe Plan ; l'application souple de la loi ; le problème des carrières et des terrils (p. 1825).

DISCUSSION DES ARTICLES [15 avril 1976] (p. 1826, 1829).

ORATEURS : *MM. Gerbet, vice-président de la commission des lois, Garcin, Charles Bignon, rapporteur de la commission des lois ; Fosset, ministre de la qualité de la vie, Deprez, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, Mesmin, Granet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de l'environnement, Forni, Jacques Delong, Hamel, Josselin, Maujoüan du Gasset, Claudius-Petit, Ducoloné.*

ART. 1er (champ d'application de la loi) (p. 1829) : adoption de l'*amendement n° 44* de M. Garcin (extension du champ d'application du projet aux carrières) (p. 1829) ; retrait de l'*amendement n° 52* de la commission de la production (prise en compte de la protection de la nature dans les critères de classement des établissements) (p. 1830) ; adoption de l'*amendement n° 101* de la commission des lois (prise en compte de la protection de la nature dans les critères de classement des établissements) (p. 1830) ; adoption de l'*amendement n° 61* de M. Mesmin (prise en compte de la conservation des sites et des monuments) (p. 1830) ; adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (suppression des dispositions relatives à l'application d'autres dispositions législatives) (p. 1830) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 1830).

Après l'ART. 1er : rejet par scrutin public de l'*amendement n° 45* de M. Garcin (création d'une commission départementale de lutte contre la pollution) (p. 1831) ; liste des votants (p. 1858, 1859).

ART. 2 (répartition des installations en plusieurs catégories) (p. 1831) : adoption du *sous-amendement n° 84* du Gouvernement à l'*amendement n° 10* (suppression de la consultation du conseil supérieur d'hygiène publique en France) (p. 1832) ; adoption du *sous-amendement n° 85* du Gouvernement) à l'*amendement n° 10* (modification de pure forme) (p. 1832) ; adoption du *sous-amendement n° 86* à l'*amendement n° 10* (caractère réglementaire des dispositions relatives aux installations de chauffage des particuliers) (p. 1832) ; adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (nouvelle rédaction de l'article) (p. 1832) ; l'*amendement n° 10* devient l'article 2 ; rejet de l'*amendement n° 65* de M. Forni (inclusion dans le champ d'application de la loi des établissements comportant au moins une installation soumise à autorisation) (p. 1832).

ART. 3 (prescriptions imposées aux installations classées) (p. 1832) : adoption du *sous-amendement n° 87* du Gouvernement à l'*amendement n° 11* (modification rédactionnelle) (p. 1833) ; adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (nouvelle rédaction de l'article) (p. 1833) ; l'amendement n° 11 devient l'article 3.

ART. 4 (élaboration de la nomenclature) (p. 1833) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 12* de la commission des lois (p. 1833) ; l'article 4 est supprimé (p. 1833).

ART. 5 (autorisations et déclarations) (p. 1833) : rejet du *sous-amendement n° 99* de la commission de la production à l'*amendement n° 13* (subordination de la délivrance du permis de construire à l'octroi de l'autorisation) (p. 1834). Adoption du *sous-amendement n° 88* du Gouvernement à l'*amendement n° 13* (destinataire de la déclaration écrite d'installation) (p. 1834) ; adoption du *sous-amendement n° 89* du Gouvernement à l'*amendement n° 13* (modification rédactionnelle) (p. 1834) ; le *sous-amendement n° 53*, deuxième rectification, de la commission de la production à l'*amendement n° 13* devient sans objet (p. 1834) ; retrait du *sous-amendement n° 110* de M. Jacques Delong à l'*amendement n° 13* (délais d'autorisation d'ouverture) (p. 1835) ; adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (nouvelle rédaction de l'article) ; l'*amendement n° 13* devient l'article 5 (p. 1835).

ART. 6 (procédure de l'autorisation) (p. 1835) : adoption du *sous-amendement n° 90* du Gouvernement à l'*amendement n° 14* (objectif de l'enquête publique) (p. 1837) ; rejet du *sous-amendement n° 46* de M. Garcin à l'*amendement n° 14* (consultation pour avis conforme des conseils municipaux) (p. 1837) ; rejet du *sous-amendement n° 77* de la commission de la production à l'*amendement n° 14* (délai de transmission

du rapport d'enquête) (p. 1838) ; adoption du *sous-amendement n° 56* de la commission de la production à l'*amendement n° 14* (conditions de renouvellement du délai pour statuer) (p. 1838) ; adoption de l'*amendement n° 66* de M. Forni devenu *sous-amendement n° 113* à l'*amendement n° 14* (conditions générales et modalités du dépôt de la demande d'autorisation) (p. 1838) ; adoption de l'*amendement n° 14* de la commission (consultations nécessaires et délivrance de l'autorisation par le préfet) (p. 1838) ; l'*amendement n° 14* devient l'article 6 ; les autres amendements sur l'article 6 deviennent sans objet (p. 1838).

ART. 7 (finalité et étendue des mesures qui peuvent être prescrites par l'arrêté préfectoral d'autorisation) : adoption (p. 1838).

ART. 8 (habilitation du ministre à fixer les règles techniques communes applicables à une catégorie déterminée d'installations) (p. 1838) : adoption de l'*amendement n° 103* de M. Ribes défendu par M. Charles Bignon (consultation des organisations professionnelles intéressées) (p. 1838) ; adoption de l'*amendement n° 15* de la commission (possibilité pour les préfets d'assouplir les règles en fonction des circonstances locales) (p. 1839) ; appui du Gouvernement (prise en compte du cas des exploitations agricoles) (p. 1838) ; l'article 8, ainsi modifié, est adopté (p. 1839).

ART. 8 *bis* (habilitation des préfets à instituer autour de toute installation soumise à autorisation une zone dont la constructibilité serait limitée) (p. 1839) : adoption des *amendements* de suppression *n° 4* de M. Jacques Delong et *n° 57* de la commission de la production (p. 1839) ; l'article 8 *bis* est supprimé (p. 1839).

ART. 9 (délivrance des autorisations sous réserve des droits des tiers) : adoption (p. 1839).

Après l'ART. 9 : adoption du *sous-amendement n° 68* de M. Bayou à l'*amendement n° 47* (élargissement du champ d'application) ; adoption de l'*amendement n° 47* de M. Garcin (protection des viticulteurs contre la pollution) (p. 1840) ; satisfaction de l'*amendement n° 104* de M. Maujoüan du Gasset (protection des viticulteurs contre la pollution) (p. 1840).

ART. 10 (conditions de création et d'application des prescriptions générales relatives aux installations simplement soumises à déclaration) (p. 1840) : retrait du *sous-amendement n° 48* de M. Maisonnat, défendu par M. Garcin (saisine des maires en cas de demande de déclaration) (p. 1841) ; adoption de l'*amendement n° 17* de la commission (nouvelle rédaction de l'article tendant à éviter de pénaliser les installations anciennes) (p. 1841) ; l'*amendement n° 17* devient l'article 10 ; adoption de l'*amendement n° 102* de la commission (conservation des dérogations déjà existantes) (p. 1841) ; l'article 10, ainsi modifié, est adopté (p. 1841).

ART. 11 (conditions dans lesquelles les préfets peuvent imposer des prescriptions spéciales) (p. 1841) : adoption de l'*amendement* de coordination *n° 18* de la commission (p. 1842) ; adoption de l'*amendement n° 19* de la commission (possibilité pour les tiers intéressés de réclamer l'imposition de mesures spéciales à l'exploitant) (p. 1842) ; retrait de l'*amendement n° 49* de M. Maisonnat défendu par M. Garcin (consultation des conseils municipaux) (p. 1842) ; adoption de l'*amendement n° 20* de la commission (consultation du conseil départemental d'hygiène) (p. 1842) ; l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 1842).

Après l'ART. 11 : adoption de l'amendement n° 21 rectifié de la commission (régime des installations soumises à déclaration déjà autorisées) (p. 1842).

ART. 12 (obligations et prérogatives des agents de l'inspection des établissements classés) (p. 1842) : retrait de l'*amendement n° 62* de M. Claudius-Petit (extension du domaine d'investigation de l'inspection) (p. 1842) ; l'article 12 est adopté (p. 1842).

ART. 13 (conditions d'ouverture aux divers intéressés des recours devant le tribunal administratif) (p. 1842) : adoption de l'*amendement* de coordination *n° 91* du Gouvernement (p. 1843) ; adoption de l'*amendement n° 108* de M. Forni (modification rédactionnelle) (p. 1843) ; l'*amendement n° 92* du Gouvernement devient sans objet (p. 1843) ; adoption de l'*amendement n° 69* de M. Forni (inclusion parmi les tiers intéressés des personnes morales) (p. 1843) ; adoption du *sous-amendement n° 106* de la commission à l'*amendement n° 93* du Gouvernement (modification rédactionnelle) (p. 1844) ; adoption de l'*amendement n° 93* du Gouvernement (ouverture des recours aux groupements de communes) (p. 1844) ; l'*amendement n° 22* de la commission n'a plus d'objet (p. 1844) ; adoption de l'*amendement n° 23* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1844) ; adoption de l'*amendement n° 24* de la commission (limitation dans le temps du droit de recours des tiers) (p. 1844) ; adoption de l'*amendement n° 107* de M. Forni (modification rédactionnelle) (p. 1844) ; retrait de l'*amendement n° 94* du Gouvernement (inclusion des servitudes afférentes à la proximité des établisse-

ments classés dans le permis de construire et l'acte de vente) (p. 1844) ; adoption de l'*amendement n° 105* de la commission (servitudes dont la mention doit être incluse dans le permis de construire et l'acte de vente) (p. 1844) ; rejet de l'*amendement n° 6* de M. Jacques Delong (conditions de préservation des installations agricoles existant au moment de la demande de permis de construire) (p. 1845) ; l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 1845).

ART. 14 (conditions dans lesquelles peut être autorisée la suppression d'une installation) (p. 1845) : retrait du *sous-amendement n° 59* de la commission de la production à l'*amendement n° 26* (modification rédactionnelle) (p. 1846) ; adoption du *sous-amendement n° 95* du Gouvernement à l'*amendement n° 26* (suppression de la consultation du conseil supérieur d'hygiène publique de France) (p. 1846) ; adoption du *sous-amendement n° 60* de la commission de la production à l'*amendement n° 26* (nature des dangers pouvant motiver la suppression d'une installation) (p. 1846) ; adoption de l'*amendement n° 26* de la commission (simplification de la rédaction de l'article) (p. 1846) ; l'*amendement n° 26* devient l'article 14 (p. 1846) ; l'*amendement n° 58* de la commission de la production (modification rédactionnelle) devient sans objet (p. 1846).

ART. 15 (conditions dans lesquelles les installations soumises à la nouvelle loi devront être déclarées) (p. 1846) : adoption de l'*amendement n° 27* de la commission (substitution d'une date fixée par décret au délai d'un an) (p. 1846) ; adoption de l'*amendement n° 28* de la commission(non-soumission des installations existantes à un régime plus sévère que les nouvelles installations) (p. 1846) ; l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 1846).

ART. 16 (confirmation de la situation de certaines installations bénéficiant d'une autorisation déjà accordée) (p. 1846) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 29* de la commission (p. 1847) ; l'article 16 est supprimé (p. 1847).

ART. 17 (règles d'assiette et de perception de la taxe unique perçue à l'occasion de l'autorisation ou de la déclaration de toute installation classée et de la redevance annuelle auxquels sont assujettis certains établissements) (p. 1847) : adoption de l'*amendement n° 30* de la commission (assujettissement des seuls établissements industriels et commerciaux) (p. 1847) ; l'*amendement n° 7* de M. Jacques Delong devient sans objet (p. 1847) ; adoption de l'*amendement n° 31* de la commission (modification des taux de la taxe unique) (p. 1848) ; l'*amendement n° 32* de la commission (consultation du conseil supérieur de l'hygiène publique de France) devient sans objet (p. 1848) ; les *amendements n°s 50* de M. Garcin, *8* de M. Jacques Delong, *70* de M. Forni (non-assujettissement des entreprises agricoles inscrites à l'Amexa) deviennent sans objet (p. 1848) ; adoption de l'*amendement n° 33* de la commission (unification du régime des pénalités et majorations de retard applicables aux taxes) (p. 1848) ; adoption de l'*amendement n° 34* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1849) ; l'article 17, ainsi modifié, est adopté (p. 1849).

ART. 18 (sanctions applicables en cas d'ouverture sans autorisation d'une installation rangée en première classe) (p. 1849) ; adoption de l'*amendement n° 35* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1849) ; l'article 18, ainsi modifié, est adopté (p. 1849).

ART. 19 (délai dans lequel devront être respectées certaines dispositions auxquelles il a été contrevenu) : adoption (p. 1849).

ART. 20 (sanctions applicables en cas de fonctionnement d'une installation soumise à fermeture ou à une suspension d'activité) : adoption (p. 1849).

ART. 21 (sanctions applicables en cas d'obstacles à l'inspection ou à l'expertise des installations) : adoption (p. 1849).

ART. 22 (constatations des infractions) : adoption (p. 1849).

ART. 23 (régime de la mise en demeure préfectorale) (p. 1849) : retrait de l'*amendement n° 63* de M. Claudius-Petit (p. 1850) ; adoption de l'*amendement n° 36* de la commission (montant des sommes pouvant faire l'objet d'une consignation) (p. 1850) ; adoption de l'*amendement n° 96* du Gouvernement (conditions dans lesquelles le fonctionnement d'une installation peut être suspendu) (p. 1850) ; retrait de l'*amendement n° 37* de la commission (p. 1850) ; l'article 23, ainsi modifié, est adopté (p. 1850).

ART. 24 (conditions dans lesquelles le fonctionnement d'une installation peut être arrêté par apposition des scellés) (p. 1850) : retrait de l'*amendement n° 80* de la commission de la production (p. 1851) ; adoption de l'*amendement n° 109* de la commission (choix de l'exploitant entre la régularisation et la suspension spontanée d'activité) (p. 1851) ; retrait des *amendements n°s 81, 82* de la commission de la production (p. 1851) ; adoption de l'*amendement n° 111* de la

commission (modification rédactionnelle) (p. 1851) ; l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 1851).

ART. 25 (conditions dans lesquelles est conférée au préfet la possibilité de prescrire à l'exploitant de continuer à verser les salaires de son personnel) (p. 1851) : adoption de l'*amendement n° 39* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1852) ; l'article 25, ainsi modifié, est adopté (p. 1852).

ART. 26 (prérogatives de l'administration à l'égard d'installations non comprises dans la nomenclature mais présentant néanmoins des dangers ou inconvénients graves) (p. 1852) : adoption de l'*amendement n° 40* de la commission (consultation du maire et du conseil départemental d'hygiène) (p. 1852) ; l'article 26, ainsi modifié, est adopté (p. 1852).

ART. 27 (substitution de la compétence du ministre intéressé à celle du préfet) (p. 1853) : adoption par scrutin de l'*amendement n° 97* du Gouvernement (prévision d'une législation particulière pour certaines installations qui relèvent du ministre de la défense) (p. 1854) ; liste des votants (p. 1859, 1860) ; l'article 27, ainsi modifié, est adopté (p. 1854).

ART. 28 (modalités d'application de la loi) (p. 1854) : adoption de l'*amendement n° 98* du Gouvernement (harmonisation des dispositions de l'article avec celles de l'article précédent) (p. 1854) ; l'article 28, ainsi modifié, est adopté (p. 1854).

ART. 29 (abrogation des textes législatifs contraires à la nouvelle loi) (p. 1854) : adoption de l'*amendement n° 83* de la commission de la production (date d'entrée en vigueur des dispositions de la nouvelle loi) (p. 1854) ; retrait de l'*amendement n° 41* de la commission (p. 1854) ; adoption de l'*amendement n° 42* de la commission (subtitution des références à la nouvelle loi aux références de la loi du 19 décembre 1917) (p. 1854) ; l'article 29, ainsi modifié, est adopté (p. 1854).

TITRE : Retrait de l'*amendement n° 43* de la commission (p. 1855) ; adoption de l'*amendement n° 64* corrigé de M. Claudius-Petit (nouvel intitulé du titre) (p. 1855) ; les *amendements n° 112* de M. Laurissergues et *n° 100* du Gouvernement deviennent sans objet (p. 1855).

Le titre est ainsi rédigé : « Projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement » (p. 1855).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 1855).

DEUXIÈME LECTURE [25 juin 1976] (p. 4737) :

ORATEURS : *MM. Bouvard, suppléant de M. Charles Bignon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles ; Granet, secrétaire d'Etat ; Saint-Paul, Hamel, Fontaine.*

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 3 : adoption (p. 4738).

ART. 5 : adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement (modification rédactionnelle) (p. 4738) ; l'article 5, ainsi modifié, est adopté (p. 4738).

ART. 6 : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (suppression de la consultation des conseils généraux ou régionaux lors de la procédure d'autorisation d'exploitation) (p. 4738) ; adoption de l'*amendement n° 6* du Gouvernement (consultation, à sa demande, du conseil général) (p. 4739) ; retrait de l'*amendement n° 3* de la commission (conditions dans lesquelles sera donnée l'autorisation par le ministre chargé des installations classées) (p. 4739) ; adoption de l'*amendement n° 7* du Gouvernement (conditions dans lesquelles sera donnée l'autorisation par le ministre chargé des installations classées en cas de risques importants pouvant concerner plusieurs départements ou régions) (p. 4739) ; l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 4739).

ART. 10 : adoption (p. 4739).

ART. 11 *bis* : adoption (p. 4740).

ART. 13 : adoption de l'*amendement n° 5* de M. Lauriol (fixation du délai de recours devant la juridiction administrative à deux ans à partir de la mise en activité de l'installation) (p. 4740) ; l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 4740).

ART. 14 et 15 : adoption (p. 4740).

ART. 24 : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (modification de pure forme) (p. 4740) ; l'article 24, ainsi modifié, est adopté (p. 4740).

ART. 26 : adoption (p. 4740).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Saint-Paul :* l'abstention du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche (p. 4741) ;

— *M. Hamel :* une loi qui constitue incontestablement un progrès (p. 4741) ;

— *M. Granet, secrétaire d'Etat :* l'amélioration du projet en plein accord avec le Parlement ; le vote positif des groupes communiste et socialiste du Sénat (p. 4741) ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4741).

TROISIÈME LECTURE [30 juin 1976] (p. 4988).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Charles Bignon, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles ; Granet, secrétaire d'Etat.*

L'autorité responsable susceptible de donner des autorisations ; l'éventualité de la consultation des conseils généraux et régionaux (p. 4989).

Intervention de M. Granet, secrétaire d'Etat :

L'appartenance des dispositions de l'article 6 soit au domaine réglementaire, soit au domaine législatif (p. 4989).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 6 : adoption (p. 4989).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4989).

Voir aussi HYDROCARBURES 1.

ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS OU DE CRÉDIT

— **Garantie des charges d'emprunts contractés en devises étrangères.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 14, article 8.

— **Impôt sur les —.** *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 14, après l'article 5.

ÉTABLISSEMENTS PSYCHIATRIQUES

Voir QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 206.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Voir INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES 1 [17 avril 1975] (p. 1820 et suiv.).

— **du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.** — *Voir* LITTORAL 1 [25 avril 1975, 25 juin 1975].

— **d'aménagement.** — *Voir* URBANISME 12, articles 45, 46, 49 et 50.

— **pour l'aménagement de la zone de la Défense.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 920.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

— **Cité scolaire Edouard-Vaillant à Gennevilliers.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1309.

— **Ecole et éducation nationale.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1109.

— **Introduction de la presse dans les —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1337.

— **Manifestations de parents d'élèves dans les établissements scolaires.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 637.

— **Personnels d'administration des —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 829.

— **Réunions politiques dans les établissements scolaires.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 642.

— **Sécurité dans les —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 340.

ÉTAIN

— **Marché de l' —.** *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 137.

ÉTAT CIVIL

1. — PROJET DE LOI n° **2179** RELATIF A L'ÉTAT CIVIL DES PERSONNES QUI ACQUIÈRENT OU RECOUVRENT LA NATIONALITÉ FRANÇAISE, présenté à l'Assemblée nationale le 13 avril 1976 par M. Michel Durafour, ministre du travail, (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 18 mai 1977 par M. Foyer, n° 2907 ; adoption le 27 novembre 1977 sous le titre : « Projet de loi complétant et modifiant diverses dispositions du code civil, du code de la nationalité française et du code de la santé publique. » — Projet de loi n° 774.

PREMIÈRE LECTURE [22 novembre 1977] (p. 7813).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur, Beullac, ministre du travail, Forni.*

L'ordonnance du 7 janvier 1959 ; l'objet du projet : l'extension des procédés prévus par l'ordonnance précitée aux personnes acquérant la nationalité française au cours de leur existence (p. 7813) ; la possibilité de dresser un acte tenant lieu d'acte de mariage pour les personnes mariées à l'étranger ; les amendements proposés par la commission ; les avantages du texte ; les difficultés que peut créer la réforme ; les risques de contradiction entre le ministère des affaires étrangères et le ministère du travail (p. 7814).

Intervention de M. Christian Beullac, ministre du travail :

La simplification en matière d'état civil qui résulte du texte ; le nombre des acquisitions de nationalité française (p. 7814) ; la répartition des compétences ministérielles (p. 7815).

DISCUSSION DES ARTICLES [22 novembre 1977] (p. 7815).

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois, rapporteur, Beullac, ministre du travail, Berger.*

Avant l'ART. 1er : réserve de l'*amendement n° 1* rectifié de la commission (insertion dans le livre 1er, titre II du code civil d'un chapitre VI nouveau intitulé : « De l'état civil de personnes nées à l'étranger qui acquièrent ou recouvrent la nationalité française » (p. 7815).

ART. 1er (rédaction d'un acte de l'état civil tenant lieu d'acte de naissance pour les personnes nées à l'étranger ayant acquis la nationalité française) : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (nouvelle rédaction de l'article) (p. 7815) ; ce texte devient l'article 1er (p. 7815).

ART. 2 (rédaction d'un acte de l'état civil tenant lieu d'acte de mariage pour les personnes ayant contracté mariage à l'étranger avant d'acquérir la nationalité française) : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (nouvelle rédaction de l'article) (p. 7815) ; en conséquence, le texte adopté devient l'article 2 (p. 7815).

ART. 3 (possibilité de dresser un acte unique de naissance et de mariage) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (nouvelle rédaction de l'article) ; le texte adopté devient l'article 3 (p. 7815).

ART. 4 (inapplication des dispositions précédentes si les actes de l'état civil ont été portés sur des registres conservés par des autorités françaises) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 5* de la commission (p. 7815) ; l'article 4 est donc supprimé (p. 7815).

ART. 5 (dispositions obligatoires des actes) : adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (nouvelle rédaction de l'article) ; le texte adopté devient l'article 5 (p. 7815).

ART. 6 (conservation et tenue des actes de l'état civil prévus par la loi) : compétence pour les dresser ; réserve de l'*amendement n° 7* de suppression de la commission et de l'article (p. 7816).

ART. 7 (définition des rapports entre l'état civil établi en France par le ministère chargé des naturalisations et l'état civil étranger ou consulaire français) : adoption de l'*amendement* rédactionnel *n° 8* de la commission (p. 7816) ; ce texte devient l'article 7 (p. 7816).

Après l'ART. 7 : adoption de l'*amendement n° 15* modifié du Gouvernement (possibilité pour les personnes habilitées à dresser les actes mentionnés dans le projet de procéder à la rectification des erreurs et omissions matérielles contenues dans ces actes (p. 7816).

ART. 6 (*suite*) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 7* de la commission (p. 7816); l'article 6 est donc supprimé (p. 7816).

ART. 8 (détermination par décret des modalités d'application de la loi) : adoption de l'*amendement* formel *n° 9* de la commission (p. 7817) dont le texte devient l'article 8.

ART. 9 (conditions d'application de la loi dans le temps) : adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (loi applicable aux personnes acquérant la nationalité française après l'entrée en vigueur du nouveau texte ; maintien de l'application de l'ordonnance de 1959 dans les autres cas) (p. 7817) ; ce texte devient l'article 9 (p. 7817).

Après l'ART. 9 : réserve de l'*amendement n° 14* de M. Berger (suppression du délai d'attente auquel sont soumis les praticiens naturalisés et abrogation de l'article L 358 du code de la santé publique) (p. 7817).

ART. 10 (entrée en vigueur de la loi au 1er avril 1977) : réserve de l'*amendement n° 16*

du Gouvernement (entrée en vigueur de la loi au 1er octobre 1978) et réserve de l'article 10 (p. 7818) ; retrait de l'*amendement n° 11* de la commission (date d'entrée en vigueur au 1er avril 1978) (p. 7818).

Après l'ART. 10 : adoption de l'*amendement n° 12* de coordination de la commission (p. 7818).

Avant l'ART. 1er (*suite*) : adoption de l'*amendement n° 1*, précédemment réservé, de la commission (p. 7818).

Après l'ART. 10 (*suite*) : adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (introduction d'un chapitre nouveau, n° V, au code de la nationalité, titre VI : « De la preuve par les registres de l'état civil » ; mention en marge de l'acte tenant lieu d'acte de naissance de tous les actes de l'autorité publique ou de tous les actes de volonté privée pouvant avoir pour effet de faire acquérir, perdre ou recevoir la nationalité française) (p. 7818).

ART. 10 (*suite*) : adoption de l'*amendement n° 17* du Gouvernement se substituant à l'amendement *n° 16* du Gouvernement (entrée en vigueur de la loi au 1er octobre 1978) (p. 7818) ; ce texte devient l'article 10 (p. 7818).

Après l'ART. 9 (*suite*) : adoption de l'amendement *n° 14* de M. Berger, précédemment réservé (p. 7818).

TITRE : sur proposition de la commission et par suite de l'adoption de l'*amendement n° 14* de M. Berger, le titre devient : « Projet de loi complétant et modifiant diverses dispositions du code civil, du code de la nationalité française et du code de la santé publique » ; adoption du titre, ainsi rédigé (p. 7818).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 7818).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 3180** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 99 DU CODE CIVIL AFIN DE PERMETTRE LA RECTIFICATION DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL PAR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DU RESSORT DU DOMICILE DU DEMANDEUR, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1977 par M. Krieg (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

ÉTATS-UNIS

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 12 [27 juin 1975].

— **Négociations Europe sur la sidérurgie.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1240.

ÉTHYLÈNE PLASTIQUE (Usine)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 517.

ÉTRANGERS

Voir FAMILLE 8 [13 juin 1975] (p. 4171) ; PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE 2 [24 juin 1975] ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1193, 1197.

ÉTUDE D'IMPACT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Culture et environnement : II. — Environnement ; NATURE (PROTECTION DE LA) 2.

ÉTUDIANTS

— **en architecture.** — *Voir* ARCHITECTURE 9.

— **Renouvellement de la subvention à l'UNEF.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1201.

ÉTUDIANTS ET LYCÉENS

Voir AMNISTIE 8 (article 11) ; ASSURANCES SOCIALES (Affiliation) 1, 2 ; ASSURANCE MALADIE-MATERNITÉ 2 ; ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 3 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5655, 5666, 5695) ; Mesures sociales et prêts ; Logement [14, 15 novembre 1973] (p. 5795) ; PRESTATIONS FAMILIALES 5 ; SERVICE NATIONAL 8.

— **Aide aux étudiants.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 539.

— **Présalaire étudiant.** — *Voir* SERVICE NATIONAL 8 (p. 2046, 2060, 2104) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Education nationale [13, 14 novembre 1973] (p. 5626).

— **Rémunération des étudiants en médecine.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 552.

— **Service social des étudiants.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Education (Universités) [6 novembre 1974] (p. 5918, 5919).

EURATOM

Voir COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 8 [23 novembre 1973] (p. 6330) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 78, 79, 80, 81.

EURODIF

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 8 [23 novembre 1973] (p. 6330, 6334).

EUROPE

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 12 [27 juin 1975] ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Affaires étrangères ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 44.

— **Construction de l'—.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 232.

— **Europe bleue.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 19.

— **Négociations — Etats-Unis sur la sidérurgie.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1240.

— **Sécurité d'approvisionnement de l'— et développement des exportations.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 352.

EUROPE N° 1

— **Rémunération et indemnité de licenciement du directeur d'Europe n° 1.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 234 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : I. — Services généraux : information.

EUTHANASIE

Voir AVORTEMENT 3 [13 et 14 décembre 1973] (p. 6960, 6962).

EXAMENS ET CONCOURS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1221** TENDANT A VALIDER LES OPÉRATIONS D'UN CONCOURS ADMINISTRATIF, présentée à l'Assemblée nationale le 9 octobre 1974 par M. Foyer (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 17 octobre 1974 par M. Foyer, n° 1255 ; adoption le 18 octobre 1974. — Proposition de loi n° 163.

Transmise au Sénat le 22 octobre 1974, n° 57 (année 1974-1975) ; (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 12 novembre 1974 par M. Charles de Cuttoli, n° 81 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 20 novembre 1974. — Proposition de loi n° 40 (année 1974-1975).

Loi n° 74-966 du 23 novembre 1974, publiée au *J.O.* du 24 novembre 1974 (p. 11772).

PREMIÈRE LECTURE [18 octobre 1974] (p. 5253).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Mme Veil, ministre de la santé, Pierre Joxe, Fanton.*

Loi de validation (p. 5253) ; ouverture d'une possibilité de se présenter en surnombre (p. 5253).

Intervention de Mme Simone Veil, ministre de la santé :

Approuve la proposition de loi de M. Foyer (p. 5253).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Contradiction avec l'article 34 de la Constitution (p. 5253).

ART. UNIQUE : adoption (p. 5254).

2. — PROJET DE LOI **n° 1403** RELATIF A LA VALIDATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS DE L'AGRÉGATION DES LETTRES EN 1968, présenté à l'Assemblée nationale le 13 décembre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 18 juin 1975 par M. Foyer, n° 1760 ; adoption le 23 juin 1975. — Projet de loi n° 311.

Transmis au Sénat le 24 juin 1975, n° 434 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des lois) ; rapport le 28 juin 1975 par M. Jacques Habert, n° 468 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 30 juin 1975. — Projet de loi n° 183 (année 1974-1975).

Loi n° 75-592 du 8 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1975 (p. 7043).

PREMIÈRE LECTURE [23 juin 1975] (p. 4617).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Mexandeau, Haby, ministre de l'éducation, Hamel.*

Les conditions anormales du déroulement du concours d'agrégation des lettres classiques du 6 au 10 mai 1968 (p. 4617) ; les différentes phases des procédures administratives et contentieuses relatives à la validation des résultats (p. 4618) ; position du parti socialiste dans le domaine des concours d'agrégation (p. 4618).

Intervention de M. René Haby, ministre de l'éducation (p. 4618) :

Expose les raisons pour lesquelles le Gouvernement demande au Parlement la validation du concours d'agrégation des lettres de 1968 ; ses positions relatives au nombre de places mises au concours ; la sévérité du jury est moins grande qu'on le laisse supposer (p. 4619).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. UNIQUE : retrait de l'*amendement n° 2* de M. Jean Foyer, président de la commission des lois, demandant l'organisation avant la fin de l'année 1975 d'une session spéciale du concours d'agrégation des lettres classiques pour pourvoir onze postes ; adoption de l'*amendement n° 3* du Gouvernement, rectifié, sur la proposition de M. Hamel prévoyant l'organisation avant la fin de l'année scolaire 1975-1976 d'une session spéciale du concours d'agrégation de lettres classiques réservée aux candidats non admis au concours de 1968 (p. 4619).

ADOPTION de l'article unique du projet de loi ainsi modifié (p. 4619).

3. — PROJET DE LOI n° 2006 PORTANT VALIDATION DE L'ARRÊTÉ DU 4 DÉCEMBRE 1972 PORTANT RÉGLEMENTATION DU CONCOURS DE RECRUTEMENT DES MAITRES DE CONFÉRENCES AGRÉGÉS DES DISCIPLINES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION, présenté au Sénat le 28 octobre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 38 (année 1975-1976) ; rapport le 12 novembre 1975 par M. Léon Eeckhoutte, n° 54 (année 1975-1976) ; adoption le 20 novembre 1975. — Projet de loi n° 36 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 21 novembre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2006 ; rapport le 17 décembre 1975 par M. Foyer, n° 2079 ; adoption le 19 décembre 1975. — Projet de loi n° 430, sous le titre : « Projet de loi portant validation de certaines dispositions administratives. »

Transmis au Sénat le 19 décembre 1975 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 176 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 20 décembre 1975. — Projet de loi n° 83 (année 1975-1976).

Loi n° 75-1227 du 26 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 27 décembre 1975 (p. 13374).

PREMIÈRE LECTURE [19 décembre 1975] (p. 10105).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Soisson, secrétaire d'Etat aux universités.*

La nécessité de valider un arrêté du 4 décembre 1972 annulé par le Conseil d'Etat pour des raisons de pure procédure (p. 10105) ; attitude du Sénat sur l'appréciation des travaux par les jurys des sciences économiques (p. 10106) ; la validation d'un arrêté du 28 février 1972 relatif aux commissions administratives paritaires dans la police (p. 10106).

Intervention de M. Soisson, secrétaire d'Etat aux universités (p. 10106) :

Demande à l'Assemblée d'adopter, pour des raisons de rapidité, le texte du Sénat.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er et 2 (validation des concours 1973, 1974, 1975) : adoption (p. 10107).

ART. 3 (organisation, avant le 31 décembre 1976, d'un concours de « rattrapage » pour les candidats en sciences économiques) : rejet de l'*amendement n° 1* de M. Foyer qui étend l'obligation à toutes les disciplines, au profit des candidats écartés de la discussion de leurs travaux (p. 10108) ; adoption de l'article 3 (p. 10108).

Après l'ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (commissions adminis-

tratives paritaires des commandants et officiers de paix de la police nationale) (p. 10108).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission de mise en concordance et modifiant le titre du projet (p. 10108).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 10108).

4. — PROJET DE LOI RELATIF A LA VALIDATION DES BREVETS D'ÉTAT DE MONITEUR ET DE PROFESSEUR DE SKI NORDIQUE DE FOND, présenté au Sénat le 20 décembre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 212 (année 1975-1976) ; rapport le 29 avril 1976 par M. Roland Ruet, n° 270 (année 1975-1976) ; adoption le 29 avril 1976. — Projet de loi n° 130 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 30 avril 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2254 ; rapport du 26 mai 1976 par M. Bernard-Reymond, n° 2337 ; adoption avec modifications le 4 juin 1976. — Projet de loi n° 496.

Transmis au Sénat le 8 juin 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 339 (année 1975-1976) ; rapport le 17 juin 1976 par M. Roland Ruet, n° 355 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 17 juin 1976. — Projet de loi n° 162 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 17 juin 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2407 ; rapport le 28 juin 1976 par M. Bernard-Reymond, n° 2429 ; adoption définitive le 28 juin 1976. — Projet de loi n° 521.

Loi n° 76-609 du 8 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1976 (p. 4132).

PREMIÈRE LECTURE [4 juin 1976] (p. 3811).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bernard-Reymond, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports, Jean-Pierre Cot.*

La validation des brevets d'Etat de moniteur ou professeur de ski nordique de fond ; faire en sorte que la spécificité du ski de fond ne soit pas reconnue par la création de brevets d'Etat distincts des brevets de ski alpin ; la dénomination officielle du ski de fond (p. 3811).

Intervention de M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie :

Le développement récent et spectaculaire du ski nordique de fond ; la création de brevets d'Etat par arrêté ; l'annulation de l'arrêté par le Conseil d'Etat ; la situation critique des personnes ayant obtenu les brevets d'Etat (p. 3811) ; la création d'un brevet d'Etat unique pour l'enseignement du ski comportant deux options, l'une, pour le ski alpin, l'autre, pour le ski nordique de fond ; l'appellation du ski nordique de fond ; le problème de l'harmonisation européenne des brevets d'enseignement du ski (p. 3812).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

L'importance du ski de fond ; la démocratisation du ski alpin ; l'aménagement du territoire ; la dimension pédagogique du ski de fond (p. 3812, 3813).

DISCUSSION DES ARTICLES [4 juin 1976] (p. 3813).

ORATEURS : *MM. Bernard-Reymond, rapporteur, Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie.*

ART. 1er (validation des résultats des épreuves organisées sur la base de l'arrêté du 1er août 1973 pour l'attribution des brevets d'Etat d'enseignement du ski nordique de fond) : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (nouvelle rédaction de l'article ne faisant pas mention des dates exactes des épreuves) ; le texte de l'*amendement n° 1* devient l'article 1er (p. 3813).

ART. 2 (conditions dans lesquelles les candidats titulaires du brevet d'Etat d'enseignement du ski nordique de fond sont déclarés titulaires du brevet d'Etat d'éducateurs sportifs du premier degré) : rejet de l'*amendement n° 2* de la commission (suppression du qualificatif « nordique » dans la dénomination « ski nordique de fond ») (p. 3813) ; l'article 2 est adopté (p. 3813).

ART. 3 (validation des arrêtés portant attribution du brevet d'Etat de professeur de ski nordique de fonds par équivalence) : adoption (p. 3813).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3813).

DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1976] (p. 4789).

ORATEURS : *MM. Bernard-Reymond, rapporteur, Mazeaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

La nécessité d'ajouter le qualificatif « nordique » à l'expression « ski de fond ».

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption (p. 4789).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4780).

5. — PROJET DE LOI PORTANT VALIDATION DES LISTES DE CLASSEMENT D'ÉTUDIANTS ADMIS EN DEUXIÈME ANNÉE DU PREMIER CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES ET ODONTOLOGIQUES, DANS CERTAINES UNIVERSITÉS, POUR LES ANNÉES 1971-1972 ET 1972-1973, présenté au Sénat le 4 novembre 1976 par M. Raymond Barre, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; n° 44 (année 1976-1977) ; rapport le 9 décembre 1976 par M. Eeckhoutte; n° 136 (année 1976-1977) ; adoption le 14 décembre 1976. — Projet de loi n° 31 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 15 décembre 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2693 ; rapport le 14 avril 1977 par M. Gaussin, n° 2805 ; adoption définitive le 21 avril 1977. — Projet de loi n° 643.

Loi n° 77-460 du 2 mai 1977, publiée au *J.O.* du 3 mai 1977 (p. 2531).

PREMIÈRE LECTURE [21 avril 1977] (p. 2031).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Gaussin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités, MM. Gabriel, Gissinger, Millet, Delaneau.*

La critique du procédé de validation législative des opérations administratives illégales (p. 2031, 2033) ; la nature de l'illégalité en cause ; l'utilisation par le ministre de l'éducation nationale de la procédure d'urgence alors qu'il n'y avait pas d'urgence (p. 2032) ; la nécessité de valider les listes de classement ; le cas des étudiants « reçus-collés » (p. 2032).

Intervention de Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités :

L'objet du texte : la réparation d'un vice de forme ; l'explication de l'irrégularité commise par le Gouvernement (p. 2032).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le refus du Gouvernement d'accepter l'examen de l'amendement du Sénat rétablissant dans leurs droits les étudiants évincés par l'ESACO (p. 2032) ; le non-contrôle de l'administration par le Gouvernement ; le problème des reçus-collés ; le renforcement de la sélection dans les études médicales ; les objectifs du Gouvernement ; la compression des dépenses de santé ; la crise générale du système hospitalier (p. 2033) ; la non-prise en compte par le pouvoir de la modification et de l'étendue des besoins ; les constatations de la commission santé du VIIe Plan ; la dévalorisation des généralistes et la nécessaire revalorisation de leur fonction ; le rapport de la commission Fougère ; le caractère malthusien de la réforme envisagée (p. 2034) ; l'attitude irresponsable des partisans de la non-sélection ; les menaces pesant sur la médecine libérale (p. 2035).

Intervention de Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités.

Sa réponse aux orateurs : le trop grand nombre de lits des hôpitaux français ; le caractère purement consultatif du rapport Fougère ; l'impossibilité de revoir le problème des reçus-collés (p. 2035).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE [21 avril 1977] (p. 2035).

ORATEURS : *MM. Gaussin, rapporteur, Briane, Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités, MM. Forni, Millet.*

ART. UNIQUE (validation des listes de classement d'étudiants) : irrecevabilité des articles additionnels n°s 1 à 4, en vertu de l'article 40 de la Constitution (p. 2036).

Adoption de l'article unique (p. 2036).

Voir aussi ARCHITECTE 9 ; HERBORISTE 1.

— **Concours de l'ENA.** — *Voir* INFORMATIQUE 4.

— **Modification du régime des concours.** — *Voir* FONCTIONNAIRES 11.

— **Ouverture des concours de la Fonction publique aux cadres privés d'emploi.** — *Voir* FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS 18.

— **Recul de la limite d'âge d'accès au concours de la magistrature.** — *Voir* MAGISTRATS 6.

— **Recul de l'âge limite de présentation de certaines femmes aux —.** *Voir* FAMILLE 9, article 16 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 792.

EXPÉRIENCES NUCLÉAIRES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 7 (p. 2261, 2326), 10 (p. 2491, 2502) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Dépenses militaires [8 novembre 1973] (p. 5392) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 1110 [4 juillet 1974] (p. 3298, 3322, 3323) ; MOTIONS DE CENSURE 1 [9 octobre 1973] (p. 4175, 4187, 4191) ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 4, 43, 112.

EXPERTS EN GESTION

Voir ENTREPRISES 7.

EXPERTS JUDICIAIRES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 970** TENDANT A PRÉCISER LES MODALITÉS D'EXPERTISE EN VUE DE L'ESTIMATION DES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT CORPOREL, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 par M. Cousté (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

EXPERTS MÉDICAUX

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 3 (Anciens combattants) [10, 11 mai 1973] (p. 1136).

EXPLOITANTS AGRICOLES

1. — PROJET DE LOI **n° 198** RELATIF AU STATUT DES ASSOCIÉS D'EXPLOITATION ET A LA MODIFICATION DE L'ASSURANCE VIEILLESSE DES PERSONNES NON SALARIÉES AGRICOLES, présenté à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973, par M. Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 9 mai 1973 par M. Gissinger, n° 280 ; avis oral de la commission de la production ; adoption le 15 mai 1973. — Projet de loi n° 8.

Transmis au Sénat le 17 mai 1973 (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 272 (année 1972-1973) ; rapport le 14 juin 1973 par M. Jean Gravier, n° 304 (année 1972-1973) ; avis le 14 juin 1973, de M. Michel Sordel, au nom de la commission des affaires économiques, n° 306 (année 1972-1973) ; adoption avec modifications le 20 juin 1973. — Projet de loi n° 117 (année 1972-1973).

Transmis à l'Assemblée nationale le 22 juin 1973 (deuxième lecture) renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 527 ; rapport le 26 juin 1973, par M. Gissinger, n° 531 ; adoption le 27 juin 1973. — Projet de loi n° 28.

Transmis au Sénat le 28 juin 1973 (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 340 (année 1972-1973) ; rapport le 28 juin 1973 par M. Jean Gravier, n° 341 (année 1972-1973) ; adoption avec modifications le 28 juin 1973. — Projet de loi n° 127 (année 1972-1973).

Transmis à l'Assemblée nationale le 29 juin 1973 (troisième lecture) (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 601 ; rapport le 29 juin 1973 par M. Gissinger, au nom de la commission mixte paritaire, n° 610.

Transmis au Sénat, rapport le 30 juin 1973, par M. Schwint au nom de la commission mixte paritaire, n° 361 (année 1972-1973).

Transmis à l'Assemblée nationale (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 601 ; rapport le 29 juin 1973 par M. Gissinger, n° 613 ; adoption le 30 juin 1973. — Projet de loi n° 41.

Transmis au Sénat (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 364 (année 1972-1973) ; rapport le 30 juin 1973 par M. Schwint, n° 365 (année 1972-1973) ; adoption avec modifications le 30 juin 1973. — Projet de loi n° 142 (année 1972-1973).

Transmis à l'Assemblée nationale le 30 juin 1973) (Quatrième lecture) (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 617 ; rapport le 30 juin 1973 par M. Gissinger, n° 619 ; adoption définitive le 30 juin 1973. — Projet de loi n° 47.

Loi n° 73-650 du 13 juillet 1973, publiée au *J.O.* du 17 juillet 1973 (p. 7699).

PREMIÈRE LECTURE [15 mai 1973] (p. 1249).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, fami-*

liales et sociales, Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural, Brugnon, Cointat, Cattin-Bazin, Gilbert Schwartz, Bécam, Dutard, Rigout, Blanc, Guermeur.

Nécessité de mettre un terme à l'exode rural ; amélioration de la situation des aides familiaux par la création de la nouvelle catégorie des « associés d'exploitation » ; statut des associés d'exploitation : rémunération, intéressement et participation, congé de formation (création d'un fonds d'assurance-formation pour les non-salariés agricoles financé par l'Etat et une partie des taxes parafiscales), protection sociale ; absence de retraite complémentaire ; suggestions ; avantages fiscaux, prêts bonifiés du Crédit agricole (p. 1250) ; modifications apportées par la commission des affaires culturelles (p. 1251).

Intervention de M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural (p. 1251) :

Initiative du centre national des jeunes agriculteurs ; aides familiaux ; de seize à dix-huit ans : application de la loi du 16 juillet 1971 sur l'apprentissage (p. 1251) ; création d'un statut d'associés d'exploitation pour les aides familiaux âgés de dix-huit à trente-cinq ans ; après son mariage, installation de l'associé comme exploitant ou en qualité de co-exploitant avec le chef d'exploitation (p. 1252) ; propositions de la commission de la production et des échanges : renforcement des dispositions légales du statut des associés d'exploitation en rendant obligatoires dans les conventions-types départementales les dispositions relatives au congé de formation et à l'intéressement, suppression de la catégorie des aides familiaux (p. 1253) ; disparition de la notion d'aide familiale par la suppression des âges de dix-huit et trente-cinq ans ; caractère facultatif de ce texte (p. 1253) ; durée des congés de formation (p. 1254) ; prêts bonifiés du Crédit agricole (p. 1254) ; intéressement des associés (p. 1254) ; problème des ressources d'âge (p. 1255).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (définition de l'associé d'exploitation) : *deux amendements* de la commission de la production et des échanges et de M. Cointat, le premier ramenant l'âge minimum de l'associé d'exploitation de dix-huit à seize ans (p. 1255) ; le second, supprimant la limite d'âge de trente-cinq ans (p. 1256) ; acceptés par la commission des affaires culturelles et repoussés par le Gouvernement, ces deux amendements sont adoptés ; un amendement de M. Briane ayant le même objet que le second *amendement* de la commission et un *amendement* de M. Gissinger, devenu sans objet sont retirés (p. 1257) ; l'article, ainsi modifié, est adopté (p. 1257).

ART. 2 (convention type départementale) : *amendement* de MM. Dutard et Gilbert Schwartz (critère de représentativité des organisations professionnelles agricoles) ; repoussé par le Gouvernement, l'*amendement* n'est pas adopté (p. 1257) ; adoption d'un *amendement* de forme de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales après retrait d'un *amendement* identique de la commission de la production et des échanges (p. 1257) ; *amendement* de la commission de la production tendant à limiter à trente-cinq ans l'obligation de congés de formation ; adoption (p. 1257) ; deux *amendements* identiques de la commission de la production et des échanges et de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales tendant à rendre annuel le congé de formation ; retrait du second après l'engagement du Gouvernement d'instituer un congé périodique lors des décrets d'application ; non-adoption du premier (p. 1258) ; en conséquence, retrait de *deux amendements* des deux commissions (durée minimale du congé de vingt jours) (p. 1258) ; *cinq amendements* relatifs au problème de la charge financière du congé de formation (trois de la commission des affaires culturelles, un de la commission de la production et des échanges, un du Gouvernement) (p. 1258) ; adoption de l'*amendement* de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales substituant aux mots : « à la charge du chef d'exploitation », les mots : « dont la charge est assurée conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 71-55 du 16 juillet 1971 » (loi sur la formation permanente) (p. 1259) ; retrait ou rejet des quatre autres ; réserve de l'article 2.

Après l'ART. 2 : *amendement* de la commission de la production introduisant un article 2 *bis* (définition de la rémunération qui comprend : l'allocation, un intéressement aux résultats de l'exploitation et une participation à l'accroissement de la valeur du capital d'exploitation) ; l'amendement, repoussé par la commission des affaires culturelles et le Gouvernement, n'est pas adopté (p. 1259, 1260).

ART. 2 (*suite*) : adoption d'un *amendement* de forme de la commission des affaires culrelles (p. 1260) ; rejet d'un *amendement* de la commission de la production et de M. Bertrand Denis relatif aux handicapés (p. 1260) ; rejet d'un *amendement* de la commission de la production et de M. Cointat tendant à imposer une convention type nationale en cas de carence des organisations professionnelles

(p. 1261) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté.

ART. 3 (possibilité d'adhésion totale ou partielle à la convention type départementale, l'adhésion partielle comportant obligatoirement le congé de formation, l'intéressement et le délai de dénonciation de la convention) : rejet d'un *amendement* de M. Cointat tendant à imposer au minimum ces trois dispositions (p. 1261) ; adoption d'un *amendement* de forme de la commission des affaires culturelles (p. 1261) ; *amendement* de la commission de la production tendant à rendre obligatoire pour tous les associés d'exploitation le congé de formation et l'intéressement ; rejet (p. 1262) : rejet d'un *amendement* de M. Cointat (congé de formation seul obligatoire pour les associés âgés de seize à dix-huit ans) ; l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1262).

ART. 4 (allocation versée à l'associé d'exploitation à défaut de convention) : *amendement* de la commission des affaires culturelles (intéressement à partir de vingt-cinq ans) ; réserve (p. 1264) ; retrait (p. 1265) ; l'article 4 est adopté (p. 1265).

ART. 5 (congé de formation après vingt-cinq ans à défaut de convention) : *amendement* et *sous-amendement* de la commission des affaires culturelles (suppression de la condition d'âge de vingt-cinq ans) ; n'est pas adopté (p. 1264, 1265) ; adoption de l'article 5 (p. 1265).

Après l'ART. 5 : *amendement* de la commission des affaires culturelles et de M. Simon-Lorière (obligation pour l'associé d'exploitation non titulaire d'un diplôme agricole de suivre un stage) ; l'*amendement*, repoussé par le Gouvernement, soucieux de maintenir l'esprit conventionnel du texte, n'est pas adopté (p. 1265).

ART. 6 (compatibilité de la présente loi avec l'article 63 du décret-loi du 29 juillet 1939 relatif au salaire différé ; l'intéressement est soumis au régime fiscal et juridique des salariés) : *amendements* de M. Bécam et de MM. Dutard et Gilbert Schwartz (déduction pour moitié du salaire différé de l'allocation) ; retrait du premier ; rejet du second (p. 1266, 1267) ; adoption de deux textes communs d'*amendements* rédactionnels de la commission de la production et de la commission des affaires culturelles et d'un *amendement* de forme de la commission des affaires culturelles (p. 1266) ; l'article 6, ainsi modifié, est adopté (p. 1266).

Après l'ART. 6 : rejet d'un *amendement* de la commission de la production et de M. Cointat (juridiction compétente en cas de litige entre chef d'exploitation et associé) (p. 1267, 1268).

ART. 7 (protection sociale des associés d'exploitation) : *amendement* de la commission des affaires culturelles retiré au profit d'un *amendement* du Gouvernement tendant à modifier le code rural par création de la catégorie des associés d'exploitation assujettie au régime de protection sociale des travailleurs non salariés de l'agriculture ; adoption de l'*amendement*, qui devient l'article 7 (p. 1268).

ART. 8 (conditions dans lesquelles prend fin le statut d'associé d'exploitation) : *amendements* identiques de la commission des affaires culturelles et de la commission de la production et de M. Cointat tendant à supprimer le deuxième alinéa faisant obligation à l'associé de s'installer dans les deux ans qui suivent son mariage (p. 1268) ; opposition du Gouvernement à ces deux *amendements* car la condition d'associé ne saurait être définitive ; rejet (p. 1269) ; rejet d'un *amendement* de MM. Dutard et Gilbert Schwartz repoussant l'obligation d'installation en cas de mariage au moment où le chef d'exploitation a droit à la retraite et à l'IVD (p. 1269, 1270) ; adoption d'un *amendement* de la commission des affaires culturelles fixant à vingt-trois ans l'âge à partir duquel l'associé marié doit s'installer dans les deux ans ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 1270).

ART. 9 (application aux associés d'exploitation comme aux aides familiaux du principe de la retraite de base des exploitants agricoles) : études par le Gouvernement du problème de la retraite complémentaire ; adoption de l'article (p. 1270).

ART. 10 (application de la loi dans les départements d'outre-mer) ; adoption (p. 1270).

Après l'ART. 10 : *amendement* de la commission des affaires culturelles (entrée en vigueur de la loi au plus tard le 1er janvier 1974) ; adoption (p. 1270).

SECONDE DÉLIBÉRATION DES ARTICLES 1er ET 2 :

ART. 1er : *amendement* du Gouvernement tendant à rétablir le texte initial en ce qui concerne les limites d'âge ; adoption de l'*amendement* et de l'article 1er, ainsi modifié (p. 1271).

ART. 2 : *amendement* du Gouvernement reprenant le texte initial amendé afin de

faire apparaître la prise en compte des frais de formation par le fonds d'assurance formation ; adoption de l'*amendement* et de l'article 2, ainsi modifié (p. 1272).

Abstention du groupe socialiste et du groupe communiste.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 1272).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

DEUXIÈME LECTURE [27 juin 1973] (p. 2561).

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur de de la commission des affaires cuturelles, familiales et sociales, Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural, Dutard, Brugnon, Bernard.*

Modifications apportées par le Sénat : 1° bénéfice des dispositions adoptées pour une période d'un an à compter de la promulgation de la loi pour les associés d'exploitation âgés de trente-cinq à quarante ans : 2° octroi du congé de formation à tous les associés d'exploitation dès l'âge de dix-huit ans ; 3° entrée en vigueur des dispositions relatives à la retraite de base dès le 1er juillet 1973 et de celles concernant les associés d'exploitation le 1er janvier 1974 ; 4° améliorations formelles du texte (p. 2561) ; désaccord du Gouvernement en ce qui concerne les dispositions 1° et 2° (p. 2562) ; coût pour les agriculteurs modestes du congé de formation (p. 2562) ; critère du choix des organisations représentatives (p. 2562) ; menaces pesant sur les cours professionnels polyvalents ruraux (CPPR) (p. 2562, 2563) ; abstention du groupe communiste (p. 2563, 2564) et du groupe des socialistes et des radicaux de gauche (p. 2563).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption d'un *amendement* du Gouvernement rétablissant la limite d'âge de trente-cinq ans, sans exception, et de l'article ainsi modifié (p. 2563).

ART. 2 et 3 : adoption (p. 2563).

ART. 4 : adoption d'un *amendement* du Gouvernement (suppression du droit à un congé de formation dès dix-huit ans, en l'absence d'adhésion à la convention type départementale) et de l'article, ainsi modifié (p. 2563, 2564).

ART. 5 : adoption de deux *amendements* du Gouvernement, conséquence des précédents et de l'article, ainsi modifié (p. 2564).

ART. 7 : adoption (p. 2564).

ART. 8 *bis* : 3° de l'article 1106 I du code rural ; adoption (p. 2564).

ART. 11 (entrée en vigueur de la présente loi) : adoption (p. 2564).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2564).

TROISIÈME LECTURE [30 juin 1973] (p. 2744).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé des relations avec le Parlement, Brugnon.*

Echec de la commission mixte paritaire ; demande du Gouvernement que l'Assemblée confirme son vote précédent (suppression de l'exception au principe de la limite d'âge de trente-cinq ans ; congé de formation) ; engagement du Gouvernement de mener au cours du premier trimestre 1975 un examen des conditions d'application de la loi (p. 2745).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption d'un *amendement* de la commission des affaires culturelles (refus aux associés d'exploitation âgés de trente-cinq à quarante ans du bénéfice, à titre transitoire pour un an, des dispositions attachées à la qualité d'associé d'exploitation) ; attitude du Gouvernement à l'égard de sa majorité ; retour au texte de l'Assemblée (p. 2745, 2746) ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2746).

ART. 4 : adoption d'un *amendement* de la commission (refus du droit au congé de formation dès dix-huit ans) ; retour au texte de l'Assemblée ; adoption de l'article, ainsi modifié (p. 2746).

ART. 5 : adoption de *deux amendements* de la commission (retour au texte initial) et de l'article, ainsi modifié.

Vote du groupe des socialistes et des radicaux de gauche contre l'*amendement*.

Abstention de ces deux groupes dans le vote sur l'ensemble du projet.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2746).

QUATRIÈME ET DERNIÈRE LECTURE [30 juin 1973] (p. 2760).

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur, Comiti, ministre chargé des relations avec le Parlement.*

Vote de l'Assemblée sur le dernier texte voté par elle.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2760).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 227** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 1110 DU CODE RURAL ET A FAIRE BÉNÉFICIER LES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS DE L'AGRICULTURE DES DISPOSITIONS SUR L'INAPTITUDE PRÉVUE A L'ARTICLE L 333 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par M. Joanne (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 404** TENDANT A LA CRÉATION D'UN TYPE NOUVEAU DE PRÊTS SPÉCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE A 2 % D'INTÉRÊT, DESTINÉ A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS ET AU DÉVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS FAMILIALES, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Pranchère et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 409** TENDANT A ATTRIBUER A SOIXANTE ANS A TOUS LES EXPLOITANTS AGRICOLES FAMILIAUX CESSANT LEUR ACTIVITÉ L'INDEMNITÉ VIAGÈRE DE DÉPART MAJORÉE ET INDEXÉE SUR LE SMIC, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Ruffe et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 416** TENDANT A ACCORDER AU CONJOINT DU CHEF D'EXPLOITATION LE BÉNÉFICE DES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ ET A AMÉLIORER LES CONDITIONS D'OBTENTION DE CELLES-CI, présentée à l'Assemblée nationale le 30 mai 1973 par Mme Constans et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 12 décembre 1973 par M. Tourné, n° 830.

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 889** TENDANT A ABAISSER L'AGE D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ VIAGÈRE DE DÉPART POUR LES AGRICULTEURS FRAPPÉS D'INVALIDITÉ TOTALE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. Hamel (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 1771** TENDANT A FAIRE BÉNÉFICIER DE CERTAINES MESURES SOCIALES LES FEMMES PAYSANNES PARTICIPANT A LA MISE EN VALEUR D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE, présentée à l'Assemblée nationale le 19 juin 1975 par Mme Constans et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 2232** TENDANT A FAIRE BÉNÉFICIER LES MÉTAYERS ASSURÉS SOCIAUX DU RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 28 avril 1976 par M. Jean Briane (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 2 décembre 1976 par M. Bolo, n° 2661 ; adoption le 17 décembre 1976. — Proposition de loi n° 610.

Transmise au Sénat le 17 décembre 1976, n° 178 (année 1976-1977) (renvoyée à la commission des affaires sociales) rapport le 17 décembre 1976 par M. Michel Moreigne, n° 179 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 20 décembre 1976. — Proposition de loi n° 71 (année 1976-1977).

Loi n° 76-1213 du 24 décembre 1976, publiée au *J.O.* du 28 décembre 1976 (p. 7494).

PREMIÈRE LECTURE [17 décembre 1976] (p. 9623).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bolo, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Méhaignerie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.*

Les régimes complémentaires de retraite en faveur des salariés agricoles ; l'ANCORA (Association nationale pour la coordination et la compensation des retraites complémentaires agricoles) ; l'extension du bénéfice des retraites complémentaires aux métayers (p. 9623).

Intervention de M. Méhaignerie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture :

La généralisation des retraites complémentaires (p. 9624).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. UNIQUE : *article 1050 du code rural* (ouverture des régimes complémentaires de retraite aux métayers) (p. 9624).

ADOPTION de l'article unique de la proposition de loi (p. 9624).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 3088** TENDANT A FAIRE BÉNÉFICIER LES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS DE L'AGRICULTURE DES DISPOSITIONS SUR L'INAPTITUDE PRÉVUES A L'ARTICLE L 333 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 par M. Joanne (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

10. — PROPOSITION DE LOI **n° 3252** RELATIVE A L'ÉLABORATION D'UN STATUT POUR LES ÉPOUSES D'EXPLOITANTS AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 24 novembre 1977 par M. Maujoüan du Gasset (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

DISCUSSION GÉNÉRALE [20 décembre 1977] (p. 9076).

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Fouchier, président de la commission de la production et des échanges.*

Conflit de compétence entre la commission de la production et des échanges et la commission des lois ; la possibilité de création d'une commission spéciale (p. 9076) ; la volonté du président de la commission des lois de ne pas laisser prescrire la compétence de sa commission ; le retrait de sa proposition sur la situation juridique des époux coexploitants agricoles et sa scission en deux propositions nouvelles, l'une sur les problèmes de droit civil, l'autre sur les problèmes de droit professionnel ; l'accord du président de la commission de la production et des échanges sur la suggestion de M. Foyer (p. 9077).

11. — PROPOSITION DE LOI **n° 3315** RELATIVE A LA SITUATION JURIDIQUE DES ÉPOUX COEXPLOITANTS AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 14 décembre 1977 par M. Foyer (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir « EXPLOITANTS AGRICOLES 10 » : [20 décembre 1977] (p. 9076).

12. — PROPOSITION DE LOI **n° 3415** RELATIVE A LA SITUATION JURIDIQUE DES CONJOINTS D'EXPLOITANTS AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Joxe et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

13. — PROPOSITION DE LOI **n° 3448** RELATIVE AU STATUT CIVIL DES ÉPOUX COEXPLOITANTS AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 21 décembre 1977 par M. Foyer (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

14. — PROPOSITION DE LOI **n° 3449** RELATIVE AU STATUT PROFESSIONNEL DES ÉPOUX COEXPLOITANTS AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 21 décembre 1977 par M. Foyer (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi AMÉNAGEMENT RURAL 2 ; BAUX RURAUX 3, 4, 5, 6 ; BOUILLEURS DE CRU 1 ; TVA 2 ; URBANISME 10 ; VEUVES 10.

— **Assujettissement des — à la taxe professionnelle.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977, 6, commission mixte paritaire.

— **pluriactifs.** — *Voir* MONTAGNE 4.

— **Exploitations familiales.** — *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 55 à 59.

— **Pension d'invalidité de l'assurance maladie des —.** *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1975, 8, article 14.

EXPLOITATIONS AGRICOLES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 18** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE D'ÉLABORER UN STATUT DE L'EXPLOITATION FAMILIALE AGRICOLE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Maujoüan du Gasset (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 30** TENDANT A L'INSTITUTION D'UN FONDS NATIONAL D'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ AGRICOLE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 224** TENDANT A L'INSTITUTION D'UN

FONDS NATIONAL D'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ AGRICOLE, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par M. Maurice Cornette et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 226** TENDANT A MODIFIER LES ARTICLES 188-1 et 188-7 DU CODE RURAL RELATIFS AUX CUMULS OU RÉUNIONS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par M. Joanne (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 293** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 188-8 DU CODE RURAL ET RELATIVE A CERTAINES CRÉATIONS ET EXTENSIONS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Dronne (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

6. — PROJET DE LOI **n° 1170** MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU TITRE VIII DU LIVRE PREMIER DU CODE RURAL, présenté à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission de la production et des échanges) rapport le 21 mai 1975 par M. Drapier, n° 1673.

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 3075** TENDANT A PERMETTRE L'ADHÉSION DES PRENEURS DE BAUX A FERME A DES SOCIÉTÉS CIVILES D'EXPLOITATION AGRICOLE, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 par M. Charles Bignon (renvoyée à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 8 décembre 1977 par M. Darnis, n° 3287.

8. — PROPOSITION DE LOI **n° 3130** TENDANT A COMPLÉTER LA LOI DU 8 AOUT 1962 (n° 62-933) COMPLÉMENTAIRE A LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE PAR UNE DISPOSITION INSTITUANT UN DROIT DE PRÉEMPTION EN FAVEUR DES EXPLOITANTS AGRICOLES DONT LES EXPLOITATIONS SONT SUSCEPTIBLES DE DISPARAITRE OU D'ÊTRE DÉSÉQUILIBRÉES GRAVEMENT EN RAISON D'EXPROPRIATIONS EN VUE DE LA RÉALISATION DE GRANDS OUVRAGES PUBLICS, présentée à l'Assemblée nationale le 5 octobre 1977 par M. Maurice Plantier (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

9. — PROPOSITION DE LOI **n° 3241** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 188-1 DU CODE RURAL RELATIF AU RÉGIME DE SIMPLE DÉCLARATION APPLICABLE EN MATIÈRE DE CUMULS ET RÉUNIONS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 24 novembre 1977 par M. Honnet (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi AGRICULTURE 10 ; EXPROPRIATION 3 ; IMPÔTS LOCAUX 7 ; MONTAGNE 3 ; REMEMBREMENT 2 ; SAFER 3.

— **Imposition des petites et moyennes — d'après le bénéfice réel.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 11, après l'article 2.

— **Modernisation des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 388.

EXPORTATIONS

Voir COMMERCE EXTÉRIEUR.

EXPROPRIATION

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 58** TENDANT A ASSURER LE RELOGEMENT DES PERSONNES AGÉES EXPROPRIÉES DANS LE CADRE DE DIVERSES OPÉRATIONS D'URBANISME, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Vivien (Robert, André) (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 708** TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE D'ÉTABLIR UN RAPPORT RELATIF A L'INDEMNISATION ÉQUITABLE DES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES FRAPPÉS D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'INSALUBRITÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. Frédéric-Dupont (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 2941** TENDANT A GARANTIR ET A RENFORCER LES DROITS DES EXPROPRIÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 1er juin 1977 par M. Claude Weber et plusieurs de ses col-

lègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI n° **3159** TENDANT A LA MODIFICATION DE L'ARTICLE L 13-15 DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE, présentée à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1977 par M. Cabanel (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi IMPÔT SUR LE REVENU 10, article 6 ; LITTORAL (PROTECTION DU) 1 [25 avril 1975] ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 3 [4 juillet 1974] (p. 3348 à 3350) ; PLUS-VALUES FONCIÈRES 1, 2 ; URBANISME 10, articles 20, 85, 88, 90 et 94 ; 12, article 41.

— **d'exploitants agricoles.** — *Voir* EXPLOITATIONS AGRICOLES 8.

EXPULSION

Voir BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL 22, 25, 27 ; IMPÔTS 2, article 22, IV ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 10, article 8.

— **de locataires.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 564, 1048 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 474.

— **de travailleurs étrangers.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 733.

— **de travailleurs immigrés.** — *Voir aussi* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 736, 740, 952 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 173, 454.

EXTRADITION

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 2, 88.

— **de Klaus Barbie.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT.

— **de Klaus Croissant.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1322, 1329 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 454.

— **des terroristes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 928.

F

FACULTÉ

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACTURES

— **Sanctions applicables aux auteurs de — de complaisance.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, article 65.

FAILLITE, RÈGLEMENT JUDICIAIRE ET LIQUIDATION DE BIENS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 793** RELATIVE AU RÈGLEMENT JUDICIAIRE, présentée à l'Assemblée nationale le 28 novembre 1973 par M. Peyret (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1008** TENDANT A MODIFIER LA LOI N° 67-563 DU 13 JUILLET 1967 SUR LE RÈGLEMENT JUDICIAIRE, LA LIQUIDATION DE BIENS, LA FAILLITE PERSONNELLE ET LES BANQUEROUTES, ET A INSTITUER UN FONDS DE GARANTIE DES CRÉANCES AGRICOLES, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Bouvard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1449** TENDANT A ASSURER LE PAIEMENT DES SOUS-TRAITANTS EN CAS DE LIQUIDATION DE BIENS OU DE RÈGLEMENT JUDICIAIRE DU TITULAIRE DU CONTRAT PRINCIPAL, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par M. Neuwirth (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 26 juin 1975 par M. Lauriol, n° 1817, retirée de l'ordre du jour le 28 juin 1975 (p. 5010) ; rapport supplémentaire le 4 décembre 1975 par M. Lauriol, n° 2038 ; adoption le 5 décembre 1975 sous le titre : « Proposition de loi relative à la sous-traitance ». — Proposition de loi n° 391.

Transmise au Sénat le 5 décembre 1975, n° 100 (année 1975-1976) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 13 décembre 1975 par M. Jean Sauvage, n° 144 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 18 décembre 1975. — Proposition de loi n° 65 (année 1975-1976).

Transmise à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1975 (deuxième lecture) (renvoyée à la commission des lois constitutionnnelles), n° 2094 ; rapport le 19 décembre 1975 par M. Lauriol, n° 2104 ; adoption le 19 décembre 1975. — Proposition de loi n° 435.

Transmise au Sénat le 20 décembre 1975 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 186 (année 1975-1976) ; rapport oral par M. Jean Sauvage ; adoption avec modifications le 20 décembre 1975. — Proposition de loi n° 90 (année 1975-1976).

Transmise à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1975 (troisième lecture) (renvoyée à la

commission des lois constitutionnelles), n° 2127 ; rapport le 20 décembre 1975 par M. Lauriol au nom de la commission mixte paritaire, n° 2129 ; adoption le 20 décembre 1975. — Proposition de loi n° 449.

Transmise au Sénat ; rapport le 20 décembre 1975 par M. Jean Sauvage au nom de la commission mixte paritaire, n° 190 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 20 décembre 1975. — Proposition de loi n° 94 (année 1975-1976).

Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1976 (p. 148).

PREMIÈRE LECTURE [28 juin 1975] (p. 5010, 5014).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Lauriol, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, Neuwirth, Ginoux, Mexandeau, Villa, Besson, Glon, Claudius-Petit.*

Définition juridique de la sous-traitance (p. 5010, 5011) ; situation des sous-traitants en cas de liquidation de biens ou de liquidation judiciaire (p. 5011) ; rapport du Conseil économique et social de mars 1973 sur la sous-traitance (p. 5011, 5017) ; projet de création d'un fonds de garantie des sous-traitants (p. 5011) ; la garantie exigée du maître d'ouvrage (p. 5011) ; les limites au nantissement du marché (p. 5012, 5016) ; la distinction selon l'origine publique ou privée du maître d'ouvrage (p. 5012, 5015, 5018).

Intervention de M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat (p. 5012) :

Replace la sous-traitance dans son cadre juridique et économique ; à la demande du Gouvernement, les organisations professionnelles ont préparé des contrats types de sous-traitance (p. 5013) ; on peut craindre qu'à vouloir trop protéger la sous-traitance on en vienne à la dénaturer en retirant toute responsabilité au maître d'ouvrage ; le Gouvernement considère que la question des marchés privés nécessite un supplément d'études.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les pratiques anti-économiques entraînées par la sous-traitance ; transparence des sous-traitances (p. 5014, 5015) ; la sous-traitance dans l'imprimerie (p. 5015) ; les conséquences du recours à la sous-traitance sur l'industrie normande ; planification et sous-traitance (p. 5016, 5019) ; concentration capitaliste et sous-traitance (p. 5017) ; les organisations professionnelles et la sous-traitance (p. 5018) ; les créances des salariés en cas de sous-traitance (p. 5018) ; assistance ; gestion des entreprises.

Intervention de M. Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat (p. 5020).

Le Gouvernement demande le retrait de l'ordre du jour de la proposition de loi ; la proposition de loi est retirée de l'ordre du jour (p. 5020).

NOUVELLE DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [5 décembre 1975] (p. 9454).

ORATEURS : *MM. Waldeck L'Huillier, Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat ; Foyer, président de la commission des lois ; Ducoloné, Lauriol, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles ; Neuwirth, Ginoux, Mexandeau, Bertrand Denis, Vauclair, Bécam, Briane, Maurice Cornette, Glon, Wagner, Hamel, Xavier Deniau, Icart.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le système de paiement direct ou d'action directe du sous-traitant dans ses rapports avec le maître d'ouvrage ; la protection des sous-traitants en matière de marchés publics et de contrats privés (p. 9456) ; les défauts du régime actuel (p. 9457, 9458) ; assurer l'avenir des grandes entreprises comme celui des entreprises de sous-traitance ; prendre en compte le cas des offices d'HLM et des SCI (p. 9457) ; la défense des sous-traitants contre « la pratique des traités inégaux » ; la protection des personnels des entreprises sous-traitantes (p. 9458) ; souhait de la réforme du régime d'adjudication des marchés publics ; la défense des petites entreprises ; l'utilité du rôle des sous-traitants (p. 9459) ; le caractère aigu du problème des contrats privés dans le bâtiment (p. 9460, 9461) ; la création d'un fonds de garantie (p. 9460) ; mettre en place des structures facilitant la participation du personnel ; l'importance et la spécificité du secteur de la sous-traitance (p. 9460, 9461) ; l'accroissement des garanties apportées aux entreprises de sous-traitance (p. 9461) ; aller plus loin que le texte proposé en matière de protection de la sous-traitance (p. 9462, 9463) ; la nécessité de la création d'un fonds de garantie (p. 9462) ; le rôle joué par des grandes administrations dans le développement du système de l'entreprise générale (p. 9463) ; donner une existence légale aux entreprises de sous-traitance ; l'apport de la proposition en matière de lutte contre le chômage et l'insécurité des sous-traitants (p. 9464).

Intervention de M. Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat :

Ses réponses aux orateurs ; ne pas aller trop loin et ne pas faire disparaître la sous-traitance en la décourageant ; reproche à M. Mexandeau de faire un faux procès au Gouvernement ; prend note des suggestions de plusieurs orateurs (p. 9464) ; souhaite aboutir à l'établissement d'un dispositif efficace (p. 9465).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : *Titre I : De la sous-traitance en général* (définition de la sous-traitance) (p. 9465) : rejet de l'*amendement n° 52* du Gouvernement (interdiction de l'existence de sociétés écrans) (p. 9465) ; retrait de l'*amendement n° 11* rectifié de M. Mexandeau (contrat type de sous-traitance) (p. 9465).

Après l'ART. 1er : rejet de l'*amendement n° 12* de M. Besson (responsabilité du titulaire du marché et du sous-traitant) (p. 9466).

ART. 2 (situation du sous-traitant vis-à-vis de ses propres sous-traitants) : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 53* du Gouvernement (p. 9466) ; l'article 2 est adopté (p. 9466).

ART. 2 *bis* (prise de connaissance des contrats de sous-traitance par les comités d'entreprise) (p. 9466) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 54* du Gouvernement (p. 9467) ; l'article 2 *bis* est supprimé (p. 9467) ; les *amendements n°s 13* de M. Mexandeau et *69* de M. Kiffer n'ont plus d'objet (p. 9467).

ART. 3 (agrément du contrat de sous-traitance par le maître d'ouvrage) (p. 9467) : adoption de l'*amendement n° 55* du Gouvernement (suppression de la référence au caractère direct ou indirect du contrat) (p. 9467) ; réserve de l'*amendement n° 56* et de ses sous-amendements, de l'*amendement n° 57*, ainsi que de l'article 3.

Avant l'ART. 4 A : *Titre II : De la sous-traitance dans les marchés publics :* adoption de l'*amendement n° 73* de M. Foyer (nouveau titre : Du paiement direct) (p. 9469).

ART. 4 A (champ d'application du titre) (p. 9469) ; retrait de l'*amendement n° 43* de M. Ligot (précision concernant le titre) (p. 9469) ; rejet de l'*amendement n° 58* du Gouvernement (application des règles des marchés privés aux entreprises publiques) (p. 9470) ; l'article 4 A est adopté (p. 9470).

ART. 4 B (indications que doit donner l'entrepreneur lors de la soumission des offres) (p. 9470) : rejet de l'*amendement* de suppression *n° 59* du Gouvernement (p. 9471) ; adoption du *sous-amendement n° 76* de M. Icart devenu *amendement n° 76* (fixation des modalités d'intervention ou de substitution des sous-traitants après la soumission) (p. 9471) ; l'article 4 B modifié est adopté (p. 9471).

ART. 3 (*suite*) : retrait du *sous-amendement n° 71* de M. Ligot ; retrait du *sous-amendement n° 72* de M. Donnez ; rejet de l'*amendement n° 56* du Gouvernement (transparence du sous-traité et contrôle du sous-traitant) (p. 9473) ; l'*amendement n° 57* du Gouvernement n'a plus d'objet (p. 9473) ; l'article 3 ainsi modifié est adopté (p. 9473).

ART. 4 (paiement direct du sous-traitant) : rejet de l'*amendement n° 60* du Gouvernement (allégement des procédures administratives) (p. 9473) ; l'article 4 est adopté (p. 9473).

ART. 5 (la renonciation au paiement direct) : adoption de l'*amendement n° 61* du Gouvernement (modification de pure forme) (p. 9473) ; l'article 5 ainsi modifié est adopté (p. 9473).

Après l'ART. 5 : adoption de l'*amendement n° 50* de M. Bignon (protection des artisans en cas de liquidation de biens ou de règlement judiciaire du maître d'ouvrage) (p. 9474).

ART. 6 (délai définitif à l'acceptation des pièces justificatives du paiement direct) : adoption (p. 9474).

ART. 6 *bis* (application de la législation sociale par les entreprises candidates à un marché public) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 62* du Gouvernement (p. 9475) ; l'article 6 *bis* est supprimé (p. 9475) ; les *amendements n°s 17* de M. Besson, *70* de M. Kiffer et *77* de M. Wagner deviennent sans objet (p. 9475).

ART. 7 : régime du nantissement par l'entrepreneur d'une part du marché ; l'*amendement n° 63* du Gouvernement n'a plus d'objet (p. 9475) ; l'article 7 est adopté (p. 9475).

Après l'ART. 7 : retrait de l'*amendement n° 18* de M. Besson (modification du code des marchés publics) (p. 9475).

ART. 8 (marchés publics concernés par le titre) (p. 9475) : adoption de l'*amendement n° 64* du Gouvernement (modification du délai relatif aux marchés de gré à gré) (p. 9476) ; l'article 8 ainsi modifié est adopté (p. 9476).

Avant l'ART. 9 : *Titre III : De la sous-traitance dans les contrats d'entreprise :* adoption de l'*amendement n° 74* de M. Foyer (nouveau titre : De l'action directe) (p. 9476) ; adoption de l'*amendement n° 95*

de M. Foyer (champ d'application du titre) (p. 9476).

ART. 9 (action directe du sous-traitant contre le maître d'ouvrage) : rejet de l'*amendement n° 49* de M. Donnez (substitution du paiement direct obligatoire) (p. 9476) ; l'article 9 est adopté (p. 9476).

ART. 10 (finalités de l'action directe) : adoption (p. 9476).

Avant l'ART. 11 : adoption de l'*amendement n° 78* de M. Lauriol (garantie des paiements dus par l'entrepreneur au sous-traitant (p. 9479) ; l'*amendement n° 80* du Gouvernement n'a plus d'objet (p. 9479).

ART. 11 (fonds de garantie à la sous-traitance) : adoption des *amendements* de suppression *n° 65* du Gouvernement et *n° 67* de M. Claudius-Petit (p. 9479) ; l'article 11 est supprimé (p. 9479) ; les *amendements n° 51* de M. Bécam et *n° 20* de M. Besson n'ont plus d'objet (p. 9479).

Après l'ART. 11 : retrait de l'*amendement n° 21* de M. Mexandeau ; réserve de l'*amendement n° 45* de M. Besson (p. 9480) ; rejet de l'*amendement n° 46* de M. Besson (prise par le Gouvernement des mesures de nature à encourager l'action des sous-traitants) (p. 9481) ; rejet par scrutin de l'*amendement n° 47* de M. Mexandeau (répartition géographique des marchés publics) (p. 9401) ; liste des votants (p. 9485) ; l'*amendement n° 45* précédemment réservé n'a plus d'objet (p. 9481).

Avant l'ART. 12 : l'*amendement n° 68* de M. Claudius-Petit n'a plus d'objet (p. 9481).

ART. 12 : *Titre IV : Dispositions diverses* (art. 1er de la loi n° 73-1194 du 27 décembre 1973 : garantie du paiement des créances résultant du contrat de travail) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 66* du Gouvernement (p. 9482) ; l'article 12 est supprimé (p. 9482).

ART. 13 (modalités d'application de la loi) : adoption (p. 9482).

SECONDE DÉLIBÉRATION :

ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (protection des sous-traitants) (p. 9483) ; l'article 3 ainsi modifié est adopté. (p. 9482).

TITRE : Proposition de loi relative à la sous-traitance : adoption (p. 9482).

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 9482, 9483) :

— *M. Villa :* vote positif du groupe communiste ;

— *M. Bécam :* vote unanime du groupe de l'union des démocrates pour la République ;

— *M. Hamel :* vote positif du groupe des républicains indépendants ;

— *M. Briane :* vote unanime du groupe des réformateurs, centristes et démocrates sociaux ;

— *M. Mexandeau :* le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche votera le texte.

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 9483).

DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1975] (p. 10127).

ORATEURS : *MM. Lauriol, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, Bécam, Andrieu, Neuwirth, Hamel.*

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (définition de la sous-traitance ; sous-traitance totale ou sous-traitance partielle) (p. 10127) ; le texte de l'amendement devient le texte de l'article 1er (p. 10127).

ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 3* de pure forme de la commission (p. 10128) ; adoption de l'article 2 modifié (p. 10128).

ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 29* du Gouvernement (acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement) (p. 10128) ; l'*amendement n° 4* de la commission devient sans objet ; adoption l'*amendement n° 5* de la commission (tout sous-traité non agréé ne pourra être invoqué par le titulaire principal à l'encontre du sous-traitant) (p. 10128) ; l'*amendement n° 1* du Gouvernement devient sans objet ; adoption de l'article 3 modifié (p. 10129).

ART. 3 *bis :* adoption de l'*amendement* de suppression *n° 6* de la commission (p. 10130) ; en conséquence l'article 3 *bis* est supprimé (p. 10130).

ART. 4 A : réserve des *amendements n° 30* du Gouvernement et *n° 7* de la commission (p. 10130).

ART. 4 B : adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (désignation au moment de

la soumission de la qualité des sous-traitants et du montant des lots à sous-traiter) (p. 10130) ; l'*amendement n° 33* de coordination du Gouvernement n'a plus d'objet (p. 10130) ; adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (renvoi au décret de la fixation des modalités de substitution d'un ou plusieurs sous-traitants) (p. 10131) ; adoption de l'article 4 B modifié (p. 10131).

ART. 4 : adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (paiement direct du sous-traitant agréé à concurrence des sommes qui lui sont dues en vertu du contrat de sous-traitance) (p. 10131) ; rejet de l'*amendement n° 11* de la commission (suppression du seuil de protection du sous-traitant) (p. 10132) ; adoption de l'*amendement n° 31* de M. Neurwirth (ramenant le seuil de protection du sous-traitant de 10.000 à 4.000 F (p. 10133) ; rejet de l'*amendement n° 12* de M. Lauriol (suppression du seuil de protection pour les marchés de défense nationale) (p. 10133) ; adoption de l'*amendement n° 13* de pure forme de la commission (p. 10133) ; adoption de l'article 4 modifié (p. 10133).

L'ART. 5 *bis* a été supprimé par le Sénat.

ART. 6 : adoption de l'*amendement n° 15* de la commission (fixation du point de départ du délai de paiement du sous-traitant à la réception de la situation) (p. 10133) ; adoption des *amendements n°s 14* et *16* de pure forme de la commission (p. 10133) ; adoption de l'article 6 modifié (p. 10133).

ART. 7 : adoption des *amendements n°s 17* et *19* de coordination de la commission (p. 10134) ; adoption de l'article 7 modifié (p. 10134).

ART. 8 : adoption de l'*amendement n° 20* de la commission modifié par le *sous-amendement n° 28* du Gouvernement (application du titre aux marchés de gré à gré (p. 10134) ; ce texte devient l'article 8 (p. 10134).

ART. 9 A : adoption de l'*amendement n° 21* de la commission (application du titre III aux contrats d'entreprise) (p. 10135) ; adoption de l'article 9 A modifié (p. 10135).

ART. 9 : adoption de l'*amendement n° 23* de la commission (ramenant à quinze jours le délai pour la mise en œuvre de l'action directe) (p. 10135) ; adoption des *amendements n°s 22* et *24* de pure forme de la commission (p. 10135) ; adoption de l'article 9 modifié (p. 10135).

ART. 10 : adoption de l'article 10 modifié par les *amendements n°s 25* et *26* de pure forme de la commission (p. 10135).

ART. 11 A : adoption de l'*amendement n° 27* de la commission modifié par le *sous-amendement n° 32* de M. Foyer (caution personnelle et solidaire ou délégation dans les termes de l'article 1275 du code civil) (p. 10136) ; adoption de l'article 11 A modifié (p. 10136).

ART. 4 A (*suite*) : adoption des *amendements n° 30* du Gouvernement et *n° 7* de la commission (application du titre aux marchés de toute nature passés par l'Etat et les collectivités locales ainsi que par les établissements et entreprises publics dont la liste est fixée par décret) (p. 10137) ; adoption de l'article 4 A modifié (p. 10137).

ART. 13 A : adoption (p. 10137).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Bécam :* vote favorable du groupe U.D.R. (p. 10137) ;

— *M. Hamel :* vote favorable du groupe des républicains indépendants (p. 10137) ;

— *M. Maurice Andrieu :* vote favorable du groupe socialiste et des radicaux de gauche (p. 10137) ;

— *M. Canacos :* vote favorable du groupe communiste (p. 10137).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 10137).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1975] (p. 10178).

ORATEURS : *MM. Lauriol, rapporteur de la commission mixte paritaire, Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, Bécam.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Sur l'étendue du paiement direct (p. 10178) ; le montant du lot sous-traité doit être annoncé au moment de la soumission (p. 10179).

Intervention de M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat :

Le Gouvernement accepte le texte de la commission mixte paritaire (p. 10179).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 10179).

4. — PROPOSITION DE LOI n° 1780 RELATIVE A CERTAINES VENTES DE BIENS IMMEUBLES DANS LES DÉPARTEMENTS DU BAS-RHIN, DU HAUT-RHIN ET DE LA MOSELLE, présentée au Sénat

le 29 mai 1975 par M. Marcel Nuninger (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 335 (année 1974-1975) ; rapport le 12 juin 1975 par M. Marcel Nuninger, n° 383 (année 1974-1975) ; adoption le 18 juin 1975. — Proposition de loi n° 150 (année 1974-1975).

Transmise à l'Assemblée nationale le 19 juin 1975 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1780 ; rapport le 19 décembre 1975 par M. Burckel, n° 2103 ; adoption définitive le 20 décembre 1975. — Proposition de loi n° 446.

Loi n° 75-1256 du 27 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1975 (p. 13502).

PREMIÈRE LECTURE [20 décembre 1975] (p. 10174).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, suppléant M. Burckel, rapporteur, Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement.*

Réparer une omission de la loi du 13 juillet 1967 portant réforme des procédures de liquidation de biens et de règlements judiciaires (p. 10174) ; les formes de la vente sur saisie immobilière en droit local alsacien-lorrain étaient fort mal adaptées à la vente d'immeubles dépendants d'une faillite (p. 10174).

Intervention de M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement :

Le Gouvernement est favorable à l'adoption de ce texte (p. 10175).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (la vente forcée des immeubles compris dans le patrimoine d'un débiteur pour la liquidation des biens a été prononcée, a lieu dans ces départements dans les formes prescrites pour les ventes de biens aux mineurs) : adoption de l'article (p. 10175).

ART. 2 (les ventes forcées d'immeubles intervenues depuis le 1er janvier 1968 sont réputées l'avoir été conformément aux dispositions de l'article 84 de la loi du 13 juillet 1967) : adoption de l'article (p. 10175).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 10175).

5. — PROPOSITION DE LOI n° 2890 TENDANT A MODIFIER LA COMPÉTENCE D'ATTRIBUTION DES JURIDICTIONS D'ALSACE-LORRAINE EN MATIÈRE DE RÈGLEMENT JUDICIAIRE ET DE LIQUIDATION DES BIENS, présentée à l'Assemblée nationale le 18 mai 1977 par M. Ferretti (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 14 décembre 1977 par M. Richomme, n° 3353 ; adoption le 20 décembre 1977. — Proposition de loi n° 847.

Transmise au Sénat le 20 décembre 1977, n° 209 (année 1977-1978) (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles) ; rapport le 21 décembre 1977 par M. Rudloff, n° 231 (année 1977-1978) ; adoption définitive le 21 décembre 1977. — Proposition de loi n° 98 (année 1977-1978).

Loi n° 78-6 du 2 janvier 1978, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1978 (p. 150).

PREMIÈRE LECTURE [20 décembre 1977] (p. 9070).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Richomme, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, Ferreti.*

Le maintien en vigueur de la législation locale (loi du 1er juin 1924) ; la procédure de règlement judiciaire et de liquidation des biens ; la compétence en matière de règlement judiciaire et de liquidation des biens conférée au tribunal de grande instance par la proposition de loi (p. 9070).

Intervention de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

L'approbation de la proposition de loi par le Gouvernement (p. 4070).

DISCUSSION DES ARTICLES [20 décembre 1977] (p. 9071).

ART. 1er (modification de la loi du 1er juin 1924 sur le règlement judiciaire) : adoption (p. 9071).

ART. 2 (application de la loi aux procédures en cours) : adoption (p. 9071) ;

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 9071).

Voir aussi ENTREPRISES 7 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 63 ; SALARIÉS 1, 2, 4.

— **Etablissements Barthelay à Montreuil.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 884.

— **de la société Cofranlmex.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1318.

— **Inscription des faillis sur les listes électorales.** — *Voir* ELECTIONS (Législation) 54.

— **Paiement des salaires en cas de —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 349, QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 128.

— **Situation de l'usine Bordeaux-Sud.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 433.

FAIM

— **Lutte contre la —.** *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 166.

FAMILLE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 791** RELATIVE A LA PROMOTION DE LA FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 28 novembre 1973 par M. René Feït (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROJET DE LOI **n° 949** PORTANT DIVERSES MESURES DE PROTECTION SOCIALE DE LA MÈRE ET DE LA FAMILLE, présenté à l'Assemblée nationale le 30 mai 1974 (déposé le 2 mai 1974) par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 26 novembre 1974 par M. Pierre Weber, n° 1341 ; adoption le 6 décembre 1974 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 191.

Transmis au Sénat le 6 décembre 1974, n° 124 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des affaires sociales) ; rapport le 12 décembre 1974 par M. André Bohl, n° 138 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 16 décembre 1974. — Projet de loi n° 54 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 17 décembre 1974 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1409 ; rapport le 18 décembre 1974 par M. Pierre Weber, n° 1419 ; adoption définitive le 20 décembre 1974. — Projet de loi n° 219.

Loi n° 75-6 du 3 janvier 1975, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1975 (p. 203).

PREMIÈRE LECTURE [5 décembre 1974] (p. 7453, 7518) ; [6 décembre 1974] (p. 7518).

ORATEURS : *MM. Pierre Weber, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Durafour, ministre du travail ; Fontaine, Briane, suppléant M. Pierre Weber, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Fontaine, Hamelin, Riviérez, Madrette, Mme Chonavel.*

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail :

L'amélioration des conditions de vie nécessaires à l'épanouissement des familles est la préoccupation constante du Gouvernement ; la France se situe au premier rang européen pour les prestations familiales ; l'action du Gouvernement tend à privilégier la compensation des charges familiales ; la nécessité de redéfinir les aides à caractère nataliste et d'en étendre le champ d'application (p. 7454) ; deux dispositions déjà adoptées : l'allocation de rentrée scolaire, l'amélioration du régime d'assurance vieillesse de la mère de famille ; la baisse de la natalité conduit le Gouvernement à réviser certaines aides familiales ; un prochain conseil central de la planification sera saisi des problèmes démographiques ; la réforme de l'allocation de maternité ; suppression de la condition de délai après le mariage ou d'âge de la mère et de l'obligation de nationalité française de l'enfant ; les objectifs de l'allocation postnatale ; dédommager les parents des frais de premier équipement, favoriser les naissances et participer à la politique assimilatrice d'immigration, accroître la surveillance sanitaire des enfants et faciliter le dépistage précoce des handicaps ; le renforcement du régime des prêts aux jeunes ménages (p. 7456) ; extension aux autres régimes : agriculteurs, salariés du secteur public ; l'assouplissement des conditions d'attribution de l'allocation pour frais de garde, son extension aux ménages d'étudiants ou dont le conjoint est appelé sous les drapeaux ; l'allégement de la condition de présence quotidienne de l'enfant au foyer sous réserve d'une enquête sociale favorable ; l'extension de l'allocation d'orphelin et la révision de la notion d'absence : maintien de l'allocation pour les enfants dont la filiation maternelle n'est pas établie ou dont le

parent survivant ne peut assumer l'obligation alimentaire ; ce projet ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire des prestations familiales.

DISCUSSION GÉNÉRALE :

La baisse de la natalité ; la nécessité de modifier la courbe démographique ; la question inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil central de planification (p. 7453 à 7455) ; la politique de la famille ; les propositions de loi ; les lacunes du texte (p. 7518 à 7530) ; les politiques familiales en Europe (p. 7453, 7454, 7524) ; l'application de la loi dans les DOM (p. 7518 à 7526) ; les promesses électorales ; le retard dans le vote de la loi (p. 7521, 7523) ; le coût des mesures pour la sécurité sociale et non pour le budget (p. 7521, 7524, 7530) ; l'aide aux grandes sociétés ; une politique de classe (p. 7524) ; l'absence de budget du secrétaire d'Etat à la condition féminine (p. 7531) ; les allocations de maternité remplacées par les allocations postnatales (p. 7454, 7455, 7519, 7520, 7521, 7522, 7523, 7525) ; la protection de la santé de l'enfant ; le dépistage des tares ou handicaps (p. 7454, 7455, 7520, 7525, 7526) ; la suppression des conditions de délai après le mariage ou d'âge de la mère (p. 7455) ; le délai de résidence : une mesure discriminatoire pour les familles d'immigrés (p. 7522, 7523) ; les prêts aux jeunes ménages (p. 7454, 7455, 7519, 7520, 7522, 7523, 7527) ; l'extension aux régimes des agriculteurs et des salariés du secteur public (p. 7527) ; l'allocation pour frais de garde (p. 7454, 7456, 7519, 7520, 7521, 7522, 7523, 7524, 7528) ; extension aux ménages d'étudiants et à ceux dont le conjoint est appelé sous les drapeaux (p. 7456) ; dérogations à l'obligation de présence de l'enfant au foyer (p. 7456) ; la situation des travailleuses familiales (p. 7528) ; l'allocation d'orphelin (p. 7454, 7456, 7518, 7520, 7522, 7523, 7528) ; la notion d'enfant à charge (p. 7456, 7519) ; l'allocation de rentrée scolaire (p. 7455, 7518) ; le pouvoir d'achat des allocations familiales ; les contrats de progrès (p. 7523, 7524, 7525, 7531) ; les prestations familiales aux enfants de détenus (p. 7519) ; la majoration de l'allocation de salaire unique (p. 7520).

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail (p. 7524, 7525) :

Ce projet ne prétend pas résoudre tous les problèmes de la famille ; le coût des dépenses proposées ; la France au premier rang européen pour le pourcentage du revenu national consacré aux familles ; l'harmonisation progressive des régimes des prestations sociales en métropole et dans les départements d'outre-mer ; maintien des prestations familiales en cas de chômage ; extension aux DOM de la notion d'enfant à charge, la parité globale, le niveau de vie dans les DOM ; le dialogue avec les associations familiales pour l'établissement du contrat de progrès ; le contrôle médical du jeune enfant ; les responsabilités largement partagées dans le retard accumulé ; ce projet est indépendant du vote de la loi sur l'interruption volontaire de la grossesse ; il accorde la priorité aux plus déshérités.

DISCUSSION DES ARTICLES :

TITRE 1er. — *Chapitre II : Allocations postnatales* (p. 7525).

ART. 1er : *article L 510 du code de la sécurité sociale* (conditions de résidence de la mère depuis un an ; versement à la mère ou à la personne ayant la charge de l'enfant ; prescription de surveillance sanitaire ; versement par fractions ; cas de l'enfant né viable et décédé) : *amendement n° 10* de M. Pierre Weber (obligation de résidence régulière), adopté (p. 7526), ainsi que le texte ainsi modifié ;

Articles L 520, 521, 522 du code de la sécurité sociale : adoptés, ainsi que l'article 1er, ainsi modifié (p. 7526).

ART. 2 : *article L 546 du code de la sécurité sociale* (le versement de la fraction des prestations familiales afférente à l'enfant de moins de six ans est subordonné à la présentation de certificats de santé) : *amendements nos 1* de M. Briane et *11* du Gouvernement (extension de l'obligation pour allocation de salaire unique et de l'allocation de la mère au foyer) ; retrait de l'*amendement n° 1 ;* adoption de l'*amendement n° 11* (p. 7527), ainsi que de l'article 2, ainsi modifié.

ART. 3 (décret d'application) : adopté.

TITRE II : *Réforme de l'assurance vieillesse de la mère de famille.*

ART. 4, 5 et 6 : *amendements nos 2, 3* et *4* de suppression de M. Briane : adoptés ; les articles 4, 5 et 6 sont donc supprimés (p. 7527).

TITRE III : *Prêts aux jeunes ménages.*

ART. 7 : *article L 543 du code de la sécurité sociale* (financement comme les prestations familiales ; modalités d'attribution et de remboursement fixées par décret ; le régime s'applique au régime général comme aux régimes spéciaux) : adopté.

TITRE IV : *Réforme de l'allocation pour frais de garde.*

ART. 8 : *articles L 535-5 et 561 du code de la sécurité sociale* (charge effective et permanente d'au moins un enfant vivant au foyer ; dérogations) : adopté (p. 7528).

TITRE V : *Réforme de l'allocation d'orphelin.*

ART. 9 : *article L 543-5 du code de la sécurité sociale* (est assimilé à un orphelin de père et de mère l'enfant dont la filiation n'est pas légalement établie, ou manifestement abandonné de ses père et mère) : adopté.

ART. 10 : *article L 543 du code de la sécurité sociale* (versement de l'allocation au père, à la mère ou à la personne ayant la charge effective de l'enfant ; cessation de la prestation ; cas de la femme seule sans activité professionnelle) : adopté (p. 7528).

ART. 11 (modalités d'application) : adopté.

TITRE VI : *Allocation de rentrée scolaire.*

ART. 12 et 13 : supprimés par les *amendements n*os 5 et 6 de M. Briane (p. 7529).

TITRE VII : *Dispositions diverses.*

ART. 14 : *articles L 510-2 et L 513 du code de la sécurité sociale* (remplacement des allocations de maternité par les allocations postnatales).

Article L 552 du code de la sécurité sociale (incessibilité ; saisie) : adoption de l'article 14 (p. 7529).

ART. 15 et 16 : supprimés par les *amendements n*os 7 et 8 de M. Briane.

Après l'ART. 16 : *amendement n° 9* de M. Madrelle (création d'une commission paritaire chargée d'élaborer un avant-projet de loi programme relatif à la politique de la famille ; composition de la commission ; délais pour le dépôt du rapport ; dépôt d'un projet de loi de programme) : retrait de l'amendement (p. 7530).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Hamel :* le coût du projet pour la sécurité sociale et non pour l'Etat ; la relance de la politique familiale ; demande que les promesses de Mme Veil soient tenues rapidement (p. 7531) ;

— *M. Gilbert Faure :* regrette de ne pas avoir connaissance du budget de Mme Giroud et que la conjoncture économique soit invoquée pour s'opposer à la mise en place d'une véritable politique familiale (p. 7531).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 7531).

DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1974] (p. 8257).

ORATEURS : *MM. Bichat, suppléant M. Weber, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Durafour, ministre du travail.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les modifications de forme apportées par le Sénat ; la portée modeste de ce texte (p. 8257).

Intervention de M. Michel Durafour, ministre du travail (p. 8258) :

Des mesures attendues par les familles, même si elles ne règlent pas tous les problèmes ; a pris bonne note des idées et suggestions exprimées par les députés.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 3 : supprimé par le Sénat (p. 8258).

ART. 14 : adopté.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8259).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1007** TENDANT A ASSURER LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 1069** INSTITUANT UN STATUT DE LA MÈRE DE FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 19 juin 1974 par M. Peyret (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 1208** RELATIVE AUX FEMMES QUI VIVENT MARITALEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 9 octobre 1974 par M. Carlier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 1358** TENDANT A LA CRÉATION D'UN SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 5 décembre 1974 par M. Maujoüan du Gasset (renvoyée à la

commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 1445** TENDANT A LA CRÉATION D'UN STATUT DE LA MÈRE DE FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1974 par M. Feït (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

8. — PROJET DE LOI **n° 1652** PORTANT MODIFICATION DES ARTICLES 1er A 16 DU CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE SOCIALE, présenté au Sénat le 8 avril 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 218 (année 1974-1975) ; rapport le 30 avril 1975 par M. André Bohl, n° 275 (année 1974-1975) ; adoption le 15 mai 1975. — Projet de loi n° 112 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 16 mai 1975 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1652 ; rapport le 10 juin 1975 par M. Briane, n° 1735 ; adoption le 13 juin 1975. — Projet de loi n° 294.

Transmis au Sénat le 16 juin 1975 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 394 (année 1974-1975) ; rapport le 25 juin 1975 par M. Bohl, n° 447 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 29 juin 1975.

Loi n° 75-629 du 11 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1975 (p. 7234).

PREMIÈRE LECTURE [13 juin 1975] (p. 4169, 4177).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Briane, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Mme Veil, ministre de la santé, MM. Millet, Besson, Hamel, Forni, Fontaine.*

Unions départementales familiales et union nationale (p. 4169) ; les modalités du financement de ces unions (p. 4169) ; ouverture des unions à de nouvelles catégories de familles (p. 4169) ; création d'unions régionales (p. 4169).

Intervention de Mme Veil, ministre de la santé (p. 4170) :

Le rôle des associations familiales dans la défense des consommateurs est reconnu ; (p. 4171) : le texte élargit la représentativité du mouvement familial ; accueillir la famille « naturelle » et les familles étrangères installées en France ; l'action de l'UNAF ne supplantera pas le dynamisme propre des associations.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Prééminence accordée aux familles de trois enfants (p. 4172) ; tutelle gouvernementale (p. 4172) ; protection des consommateurs (p. 4172) ; représentation des familles et action familiale (p. 4173) ; financement (p. 4173).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (définition des associations familiales) : adoption des *amendements nos 5* et *6* de la commission des affaires culturelles (prééminence de la famille légitime et situation des familles étrangères) (p. 4177) ; retrait de l'*amendement n° 24* de M. Besson ; rejet de l'*amendement n° 26* de la commission (suppression de l'exigence du décret en Conseil d'Etat) ; retrait de l'*amendement n° 1* de M. Besson identique (p. 4178) ; adoption de l'article 1er modifié (p. 4178).

ART. 1er *bis* : rejet par scrutin de l'*amendement n° 8* de la commission prévoyant la création d'unions régionales (p. 4179) ; liste des votants (p. 4210, 4211) ; adoption de l'article 1er *bis* (p. 4179).

ART. 2 (missions des associations) : adoption de l'*amendement n° 11* de la commission relatif à l'action civile (p. 4179) ; adoption de l'amendement n° 12 de la commission (représentativité des associations) (p. 4180) ; adoption de l'article 2 (p. 4180).

ART. 3 (unions départementales) : adoption des *amendements nos 13* et *14* de la commission (compétence territoriale des unions et fédérations) (p. 4180) ; adoption de l'article 3 modifié (p. 4180).

Après l'ART. 3 : retrait de l'*amendement n° 15* de la commission relatif aux unions régionales (p. 4180).

ART. 4 (union nationale) : adoption de l'*amendement n° 16* de la commission permettant une rédaction plus claire ; adoption de l'article 4 modifié (p. 4181).

Après l'ART. 4 : retrait de l'*amendement n° 17* de la commission (p. 4181).

ART. 5 (statuts et règlement intérieur) : adoption (p. 4181).

ART. 6 (conseils d'administration) : rejet de l'*amendement n° 19* de la commission,

Mme Missoffe et M. Besson (représentation des familles de moins de trois enfants) (p. 4181) ; adoption de l'*amendement n° 31* rectifié du Gouvernement (familles ayant au moins un enfant mineur) (p. 4182) ; adoption de l'article 6 (p. 4182).

ART. 7 (représentation des associations dans les unions départementales) : rejet des *amendements n° 27* rectifié de la commission et *n° 2* de MM. Besson et Gau (suppression de la référence aux enfants majeurs) (p. 4182) ; adoption de l'*amendement n° 32* du Gouvernement (1 voix par groupe de trois enfants mineurs) (p. 4182) ; rejet de l'*amendement n° 28* de la commission (enfant à charge) ; adoption de l'*amendement n° 3* de M. Besson (majeurs à charge) (p. 4182) ; adoption de l'article 7 modifié (p. 4183).

Après l'ART. 7 : adoption du texte identique des *amendements n°s 29* de la commission et *4* de M. Besson (prélèvement égal à 0,03 % du montant des prestations légales) (p. 4184).

ART. 7 *bis* (cotisations des organismes) : adoption (p. 4184).

ART. 8 (tutelle gouvernementale et contentieux) : rejet du texte commun des *amendements n°s 30* de la commission et *22* de Mme Chonavel portant suppression de l'article (p. 4185) ; rejet de l'*amendement n° 25* de M. Besson (avis du comité consultatif de la famille (p. 4185) ; le groupe communiste et le groupe socialiste votent contre l'article 8 ; adoption de l'article 8 (p. 4185).

ART. 9 et 10 : adoption (p. 4185).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4185).

9. — PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES MESURES DE PROTECTION SOCIALE DE LA FAMILLE, présenté au Sénat le 8 avril 1976 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 230 (année 1975-1976) ; rapport le 14 avril 1976 par M. André Bohl, n° 250 (année 1975-1976) ; avis le 15 avril 1976 par M. Jacques Genton, n° 255 (année 1975-1976) ; adoption le 22 avril 1976. — Projet de loi n° 121 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 27 avril 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2220, rapport le 13 mai 1976 par Mme Missoffe, n° 2293 ; adoption le 20 mai 1976. — Projet de loi n° 487.

Transmis au Sénat le 21 mai 1976 (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 315 (année 1975-1976) ; rapport le 2 juin 1976 par M. André Bohl, n° 336 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 10 juin 1976. — Projet de loi n° 157 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 11 juin 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2384 ; rapport le 16 juin 1976 par Mme Missoffe, n° 2394 ; adoption le 28 juin 1976. — Projet de loi n° 522.

Demande de commission mixte paritaire le 28 juin 1976 ; rapport de Mme Missoffe, au nom de la commission mixte paritaire, n° 2433 ; rapport de M. André Bohl, au nom de la commission mixte paritaire, n° 395 (année 1975-1976) ; adoption définitive à l'Assemblée nationale le 30 juin 1976, n° 533 ; adoption définitive au Sénat le 30 juin 1976, n° 180 (année 1975-1976). — Projet de loi n° 533 (année 1975-1976).

Loi n° 76-617 du 9 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 10 juillet 1976 (p. 4149).

PREMIÈRE LECTURE [18 mai 1976] (p. 3137, 3151), [19 mai 1976] (p. 3195, 3210), [20 mai 1976] (p. 3268).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *Mme Missoffe, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Mme Veil, ministre de la santé, MM. Gau, Pinte, Mme Constans, MM. Joanne, Briane, Raynal, Mmes Chonavel, Stéphan, MM. Laborde, Renard, Fontaine, Debré, Feït, Richomme, Cerneau, Aubert, Hamel, Bonhomme, Macquet.*

Un projet qui apparaît comme un ensemble de réformes ponctuelles tendant à améliorer l'aide aux familles ; un projet qui aura des effets pratiques immédiats sur la vie difficile de certaines familles ; un projet qui est trop parcellaire pour répondre à l'inquiétude de la société devant l'évolution de la famille (p. 3137) ; les mutations qui ont altéré la cohésion et l'épanouissement du groupe familial ; la vitalité de la famille ; la nécessaire réforme de la politique familiale ; le VIIe Plan ; la nécessité d'une politique globale ; les obstacles financiers ; la nécessité du dépôt d'un projet de loi d'organisation ; les mesures proposées par le projet de loi (p. 3138) ; l'allocation de parent isolé, amorce d'un revenu familial garanti ; le montant de l'allocation, sa durée, son financement ; les caractères spécifiques du revenu minimum garanti (p. 3139) ; l'accompagnement du revenu familial par des prestations sociales ayant le caractère d'un remboursement de frais ; son indexation sur le

SMIC ; le caractère automatique de son versement ; l'amélioration de la compatibilité entre l'activité professionnelle des femmes et leurs fonctions maternelles ; le congé d'adoption ; le congé postnatal ; l'accession tardive des femmes aux emplois de catégorie A de la fonction publique; les dispositions concernant les jeunes appelés (p. 3140) ; l'instauration d'une nouvelle catégorie de dispense ; préférer l'extension de la notion actuelle de soutien de famille ; le bénéfice de la libération anticipée aux jeunes gens dont l'incorporation aurait pour conséquence l'arrêt d'une exploitation familiale ; les mesures d'aide sociale en faveur des familles des appelés (p. 3141).

Intervention de Mme Simone Veil, ministre de la santé :

La famille, lieu primordial et quasiobligatoire de l'accomplissement individuel (p. 3141) ; la transformation de l'institution familiale ; le rétrécissement des relations familiales ; l'émergence de difficultés spécifiques dans la vie des familles ; la coïncidence du développement d'un nouveau schéma familial avec le tassement démographique constaté en France ; l'impératif constitué par le redressement démographique ; l'acceptation d'un schéma familial plus ouvert ; l'équilibrage, dans tous ses aspects, de la politique familiale ; l'effort accompli par le Gouvernement ; l'élaboration d'un véritable statut social de la mère de famille (p. 3142) ; la protection de la mère et de la future mère au regard de l'emploi ; le développement des équipements et services mis à la disposition des familles ; les catégories particulièrement visées par ces mesures ; les transferts financiers en faveur des familles ; les allocations familiales (p. 3143) ; le développement des prestations servies sous condition de ressources ; le quotient familial ; le financement de la protection sanitaire des familles ; les objectifs de la politique du Gouvernement ; l'amélioration de la cohérence des prestations familiales ; la réforme des prestations servies sous condition de ressources ; la substitution d'une prestation nouvelle, appelée complément familial (p. 3144) ; l'indexation de la progression des allocations familiales ; l'atténuation des tensions ou contradictions qui affectent la vie familiale ; la compatibilité entre la vie professionnelle et l'éducation des enfants ; le développement du travail à temps partiel ; faciliter les interruptions de durée moyenne dans la vie professionnelle des femmes ; le « trois quarts temps » dans le secteur hospitalier ; les dispositions relatives à l'avancement des femmes au sein de la fonction publique ; le développement des équipements et services mis à la disposition des familles ; l'adaptation de la structure du parc immobilier aux besoins des familles (p. 3145) ; le statut social de la mère de famille ; l'amélioration de la situation des femmes isolées ; l'institution d'une garantie de revenus au profit des mères isolées ; le congé d'adoption ; la création d'une position statutaire nouvelle de congé postnatal dans la fonction publique (p. 3146) ; le report pour certaines femmes de la limite d'accession aux emplois de catégorie A dans la fonction publique ; les dispositions relatives aux familles des appelés ; adapter les dispositions proposées à une réalité familiale en perpétuelle évolution (p. 3147).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

La nécessité d'une politique familiale qui prenne en compte tous les aspects de la vie sociale (p. 3149, 3159) ; l'urgence de la soumission au Parlement d'un projet de loi d'orientation (p. 3164) ; les conditions financières et budgétaires de la politique familiale (p. 3196) ; les grandes lignes d'une politique familiale et de l'enfance (p. 3199, 3201) ; créer un nouvel état d'esprit (p. 3199) ; ne pas nier, au nom du féminisme, la maternité (p. 3198) ; l'effort d'information et d'éducation nécessaire (p. 3199) ; la contraception (p. 3199) ; un projet d'assez faible portée (p. 3203) ; les dispositions du projet (p. 3203) ; la déclaration d'irrecevabilité de certains amendements (p. 3204) ; la question fondamentale : le devenir de l'institution ou le bien-être du groupe familial (p. 3147) ; le rôle de la cellule familiale (p. 3157, 3163, 3201) ; le rôle de l'Etat envers la famille (p. 3157) ; l'anti-éducation (p. 3157) ; les transformations subies par la famille (p. 3159, 3201) ; la liberté du couple de choisir le nombre de ses enfants (p. 3196) ; mettre en place des mesures spécifiques de nature à empêcher la dégradation du climat familial (p. 3196) ; la nécessité de l'essor démographique (p. 3197) ; combattre l'évolution démographique récente par une politique familiale et sociale (p. 3198) ; l'assurance que constitue une jeunesse chaque année plus nombreuse, les modèles anglo-saxons ; la croissance démographique mondiale (p. 3198) ; la situation démographique des DOM (p. 3196) ; la conception conservatrice de la famille qui est celle de la droite (p. 3147, 3149) ; l'annonce périodique par le Gouvernement d'une politique de la famille (p. 3155) ; un projet très limité et disparate (p. 3150, 3155) ; les propositions de loi communistes (p. 3155, 3161) ; les perspectives offertes par le parti communiste français lors de son 22e congrès (p. 3156) ; l'obtention par les Français d'un niveau de vie plus élevé et d'une meilleure qualité de vie (p. 3155) ; le budget de l'Etat au service des grandes sociétés capitalistes (p. 3157) ; l'affectation des crédits réalisés par la loi de finances rectificative (p. 3157) ; la

conception socialiste de la vie sociale (p. 3147) ; les conditions de vie et de travail (p. 3148, 3160, 3162, 3164) ; la situation familiale de l'enfant à la charge d'un foyer (p. 3202) ; la baisse de la fécondité et de la natalité en France (p. 3148, 3195, 3198, 3203) ; les mesures propres à réagir à cette tendance (p. 3148) ; l'influence du climat social et culturel sur l'évolution de l'attitude devant la natalité (p. 3153, 3203) ; les résultats d'une enquête d'opinion de l'INED (p. 3153, 3195, 3196) ; la diminution de la nuptialité (p. 3158, 3198) ; faciliter l'installation des jeunes ménages (p. 3158) ; adapter la vie sociale aux exigences de la vie familiale (p. 3163) ; la situation des familles (p. 3155) ; les rémunérations (p. 3155) ; la garantie du droit au travail, en particulier aux femmes qui le désirent (p. 3155, 3156) ; le retour aux 40 heures de travail hebdomadaire (p. 3156) ; l'impossibilité pour les familles de travailleurs de satisfaire à la fois tous leurs besoins normaux (p. 3156) ; les tensions auxquelles est soumise la vie familiale (p. 3203) ; l'aménagement des horaires de travail (p. 3154) ; aménager le travail maternel (p. 3158) ; l'absence de liberté et de justice sociale (p. 3156) ; la protection et les libertés des femmes (p. 3156) ; garantir la progression du niveau de vie des familles (p. 3156) ; prévoir des mesures particulières en faveur des familles ou mères de famille (p. 3200) ; la nécessité d'une révision des allocations familiales (p. 3200) ; l'effort particulier en faveur de la mère de famille de trois enfants ou davantage (p. 3200) ; prévoir une allocation d'une durée progressive après le troisième enfant (p. 3200) ; l'augmentation du pouvoir d'achat des foyers par les allocations familiales (p. 3153) ; la baisse relative du pouvoir d'achat des familles nombreuses (p. 3204) ; la prise en charge de certaines dépenses d'éducation (p. 3206) ; l'effort en faveur des personnes âgées (p. 3206) ; l'intégration des allocations familiales dans le revenu des personnes physiques (p. 3207) ; la surconsommation médicale (p. 3208) ; le caractère artificiel ou incomplet des chiffres fournis sur l'évolution du pouvoir d'achat des familles (p. 3153) ; tendre vers l'institution d'un revenu minimum familial garanti (p. 3153, 3159) ; la création d'une allocation parentale (p. 3153) ; le salaire maternel (p. 3158, 3202) ; le droit à une formation complémentaire (p. 3200, 3202) ; le statut social de la mère de famille (p. 3200) ; assurer une compensation effective des charges familiales (p. 3148, 3159) ; donner la priorité aux familles nombreuses (p. 3153) ; développer l'aide aux familles (p. 3158, 3160) ; le redéploiement et le montant des prestations familiales (p. 3148, 3152, 3160, 3206, 3207) ; la non-application aux DOM de certaines prestations (p. 3204) ; l'allocation de parent isolé (p. 3158, 3161, 3162, 3163, 3196, 3201, 3203, 3204, 3205, 3206) ; son financement, son montant (p. 3158, 3161) ; sa non-extension aux départements d'outre-mer (p. 3196) ; l'exclusion de certaines prestations qui ont le caractère d'un remboursement de frais (p. 3205) ; la déduction de l'allocation logement, de l'allocation d'éducation spéciale et de l'allocation de rentrée scolaire (p. 3205) ; le recours à l'aide sociale des bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (p. 3206) ; l'aide gouvernementale aux familles et aux femmes seules, chargées d'enfants (p. 3206) ; l'insuffisance des ressources en matière d'aide à la famille (p. 3207) ; l'impossibilité de son cumul avec les avantages déjà accordés (p. 3162) ; indexer le plafond du revenu familial sur le SMIC (p. 3163) ; l'exemple de la situation d'une jeune femme isolée (p. 3161) ; la situation de l'adoption (p. 3161, 3202) ; le congé d'adoption (p. 3161, 3163, 3203) ; le congé postnatal (p. 3197, 3201, 3204) ; les dispositions relatives aux dispenses des appelés pères de famille (p. 3158, 3163, 3197) ; garantir des ressources suffisantes aux familles des jeunes appelés (p. 3163, 3197) ; la compatibilité entre la vie familiale et la vie professionnelle (p. 3148, 3152, 3155, 3164, 3199, 3203) ; la ségrégation entre les femmes qui travaillent et celles qui restent à leur foyer (p. 3201) ; la non-reconnaissance des diverses activités complémentaires des tâches familiales (p. 3202) ; la nécessité d'une réforme profonde du financement de la sécurité sociale (p. 3151) ; substituer la notion de solidarité à celle d'égalitarisme (p. 3152) ; améliorer la clarté du financement (p. 3152) ; la remise en cause des transferts de charges et des compensations entre les branches d'un même régime (p. 3152) ; la situation des veuves, chefs de famille (p. 3161) ; les trop grandes disparités de protection sociale des veuves (p. 3162) ; aligner les régimes de protection sociale sur celui applicable aux travailleurs salariés (p. 3162) ; la situation des veuves de marin (p. 3162) ; les conditions de travail des femmes fonctionnaires (p. 3164) ; la nécessité d'une promotion des femmes dans la fonction publique (p. 3164) ; améliorer le principe de la mise en disponibilité (p. 3164) ; l'accès aux emplois de catégorie A dans la fonction publique (p. 3158, 3201) ; le développement des équipements collectifs (p. 3148, 3154) ; l'amélioration des services collectifs mis à la disposition des familles (p. 3154) ; améliorer la décentralisation des décisions (p. 3154) ; le retard accumulé en matière de centres sociaux (p. 3154, 3156) ; l'édification d'une crèche et d'une garderie pour un nombre donné d'enfants (p. 3200) ; la création d'un service civil pour ceux qui n'accomplissent pas le service militaire (p. 3200) ; développer les hébergements touristiques à caractère familial

(p. 3154) ; l'insuffisance des structures participatrices dans les grands ensembles et les villes ou quartiers nouveaux (p. 3155) ; les conditions de logement (p. 3158) ; la modification des normes de construction des logements (p. 3153) ; la préférence des familles nombreuses pour les logements individuels (p. 3154) ; mettre en chantier une réforme du financement du logement (p. 3154) ; le rapport Barre (p. 3154) ; l'allocation logement (p. 3154, 3197) ; l'accession à la propriété (p. 3154) ; l'urgence à engager une action en faveur du monde agricole et rural (p. 3160) ; l'évolution démographique des familles en milieu rural (p. 3160) ; prévoir des équipements originaux (p. 3160).

Intervention de Mme Veil, ministre de la santé :

Le développement des équipements collectifs ; la refonte des prestations familiales ; la conciliation entre la vie professionnelle et l'activité maternelle (p. 3210) ; les économies réalisées en matière de santé ; la nouvelle répartition des transferts financiers entre les familles ; l'intégration des prestations familiales dans le revenu imposable ; les conditions financières d'une politique familiale ; la perspective démographique actuelle ; la démographie, impératif national ; l'état d'esprit des Français à l'égard de la démographie et des problèmes de la natalité ; l'enseignement des problèmes démographiques ; les équipements collectifs ; le statut social de la mère de famille (p. 3211) ; favoriser les mères de famille nombreuse et les femmes désirant avoir des enfants ; la situation des veuves civiles ; la ségrégation entre les mères au foyer et les femmes qui travaillent ; la formation professionnelle des femmes ; le problème de l'adoption ; la situation des ressortissants des DOM ; l'extension aux DOM de diverses prestations ; l'accroissement de la dotation du fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire ; ne pas accepter la fatalité de la décadence (p. 3212).

DISCUSSION DES ARTICLES [19 mai 1976] (p. 3213).

ORATEURS : *Mme Veil, ministre de la santé, MM. Fontaine, Claude Weber, Bertrand Denis, Mme Missoffe, rapporteur, Gau, Briane, Ducoloné, Pinte, Mme Chonavel, MM. Garcin, Aubert, Gilbert Schwartz, Cabanel, Gerbet, Laborde, Besson, Joanne, de Bennetot, de Kerveguen, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Gissinger, Hamel, Xavier Deniau, Xavier Hamelin, Bonhomme, Allainmat.*

ART. 1er : *article L 510 du code de la sécurité sociale* (inclusion de l'allocation de parent isolé dans la liste des prestations familiales) ; adoption (p. 3213).

ART. 2 : *article L 543-10 à L 543-14 du code de la sécurité sociale* (conditions d'attribution de l'allocation de parent isolé) (p. 3213) : la situation ; adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (modification de pure forme) (p. 3214) ; rejet par scrutin public du texte commun des *amendements nos 10* de la commission et *89* de M. Andrieu (fixation du montant du revenu familial par référence au salaire minimum interprofessionnel de croissance) (p. 3215) ; liste des votants (p. 3239, 3240) ; adoption par scrutin public de l'*amendement n° 107* de M. Briane (fixation du montant du revenu familial par référence à la base mensuelle servant au calcul des allocations familiales) (p. 3215) ; liste des votants (p. 3240, 3241) ; rejet par scrutin public de l'*amendement n° 59* de Mme Chonavel (faire en sorte que l'allocation de parent isolé s'ajoute aux prestations familiales) (p. 3216) ; liste des votants (p. 3241, 3242) ; adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 3217) ; adoption de l'*amendement n° 12* de la commission (énumération des prestations sociales représentatives de frais spécifiques) (p. 3217) ; l'*amendement n° 111* du Gouvernement (prestations familiales comprises dans les ressources de l'allocataire) (p. 3217) ; devient sans objet ; adoption de l'*amendement* n° 15 de la commission (date à partir de laquelle est due l'allocation de parent isolé) (p. 3217) ; adoption de l'*amendement n° 16* de la commission (liquidation de l'allocation) (p. 3217) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 3217).

ART. 3 : *article 554-1 du code de la sécurité sociale* (caractère incessible et insaisissable de l'allocation de parent isolé) ; adoption (p. 3217).

ART. 3 *bis* (affiliation, à l'assurance maladie du régime général, des titulaires de l'allocation de parent isolé non couverts à un autre titre) (p. 3217) : rejet de l'*amendement n° 63* de M. Claude Weber (bénéfice offert aux parents isolés d'une priorité d'embauche et d'accès aux centres de formation) (p. 3218) ; l'article 3 *bis* est adopté (p. 3218).

ART. 3 *ter* (attribution rétroactive de l'allocation de parent isolé) : adoption (p. 3218).

Après l'ART. 3 *ter* : adoption de l'*amendement n° 109* de M. Pinte (subrogation des organismes débiteurs de l'allocation de parent isolé dans les droits de l'allocataire créancier d'aliments) (p. 3218) ; adoption de l'*amende-*

ment n° 110 de M. Pinte (communication aux organismes débiteurs de l'allocation de parent isolé d'informations relatives aux revenus des allocataires) (p. 3218).

ART. 4 : *articles L 122-25-2, L 122-26, L 122-28 du code de la sécurité sociale* (extension des dispositions de protection de la femme en couches au regard de son contrat de travail) (p. 3219) : rejet de l'*amendement n° 64* de M. Claude Weber (allongement du congé de maternité à vingt semaines) (p. 3219); rejet de l'*amendement n° 65* de Mme Chonavel (caractère obligatoire de l'annulation de licenciement) (p. 3219) ; rejet de l'*amendement n° 66* de M. Claude Weber (allongement du délai de justification de la situation de l'intéressée en cas d'état pathologique) (p. 3220) ; rejet du texte commun des *amendements n° 18* de la commission et *n° 67* de M. Claude Weber (allongement du délai de justification de la situation des intéressés) (p. 3220) ; rejet de l'*amendement n° 68* de Mme Moreau (caractère obligatoire de l'annulation du licenciement) (p. 3220) ; rejet de l'*amendement n° 69* de Mme Constans (application des dispositions si les faits générateurs surviennent au cours d'une période d'essai) (p. 3220) ; rejet de l'*amendement n° 70* de M. Legrand (alignement de la durée du congé d'adoption sur celui de maternité) (p. 3221) ; rejet de l'*amendement n° 71* de M. Legrand (réembauchage des personnes bénéficiant du congé de maternité) (p. 3221) ; l'article 4 est adopté (p. 3221).

Après l'ART. 4 : l'*amendement n° 19* de M. Pinte (droit de priorité pour la recherche d'un emploi et pourra accéder aux centres de formation professionnelle) devient sans objet (p. 3222) ; adoption de l'*amendement n° 112* du Gouvernement (droit de priorité en matière d'accès aux cycles et stages de formation professionnelle) (p. 3222).

ART. 5 : *articles L 298 du code de la sécurité sociale* (application du régime de l'indemnité journalière de repos au congé d'adoption) (p. 3222) rejet de l'*amendement n° 20* de la commission (extension du bénéfice de l'indemnité journalière de repos aux ressortissantes étrangères résidant en France) (p. 3223) ; retrait de l'*amendement n° 73* de Mme Chonavel (extension du bénéfice de l'indemnité journalière de repos aux ressortissantes étrangères résidant en France) (p. 3222) ; l'article 5 est adopté (p. 3223).

ART. 6 (extension du bénéfice du congé d'adoption aux salariés relevant d'un autre régime de sécurité sociale que le régime général) : les *amendements n° 21* de la commission et *n° 75* de Mme Constans (extension du bénéfice de la disposition aux ressortissantes étrangères résidant en France) deviennent sans objet (p. 3223) ; l'article 6 est adopté (p. 3223).

ART. 7 (extension du bénéfice du congé d'adoption aux mères adoptives relevant du secteur public) : adoption (p. 3223).

ART. 7 *bis : articles L 562 et L 563 du code de la sécurité sociale* (droit des chefs de famille salariés à un congé supplémentaire de trois jours) : adoption (p. 3223).

Avant l'ART. 8 : adoption de l'*amendement n° 103* de M. Gerbet (exclusion du champ d'application du titre III des mesures particulières concernant les magistrats) (p. 3224).

TITRE III : *Mesures particulières concernant les femmes fonctionnaires, militaires, agents des collectivités locales et des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cures publics :* adoption (p. 3224).

ART. 8 : *article 34 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959* (institution d'une position nouvelle appelée « congé postnatal ») : adoption (p. 3224).

ART. 9 : *article 47* bis *de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959* (régime de la position de congé postnatal) : retrait de l'*amendement n° 92* de M. Pignion (réintégration de l'intéressée dans son poste d'origine) (p. 3225); *amendement n° 20* de la commission (réintégration de l'intéressée, sur sa demande, dans son poste d'origine) ; adoption du *sous-amendement* de M. Briane (proximité du poste de la résidence de l'intéressé) (p. 3225) ; l'*amendement n° 29* est adopté (p. 3225) ; l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 3225).

ART. 10 : *article 57 de la loi n° 72-662 du 13 juillet 1972* (application des dispositions du congé postnatal aux militaires féminins) : adoption (p. 3225).

ART. 11 : *loi n° 72-662 du 13 juillet 1972, article 65-1* (situation du militaire féminin en congé postnatal) : adoption de l'*amendement n° 36* de la commission (réintégration du militaire féminin dans un poste le plus proche possible de sa résidence) (p. 3226) ; adoption (p. 3226).

ART. 12 : *article 536 du code de l'administration communale* (application des dispositions du congé postnatal au personnel de l'administration communale : adoption (p. 3226).

ART. 13 : *article 577-1 du code de l'administration communale* (position de l'agent féminin en congé postnatal) (p. 3226) : adoption de l'*amendement n° 44* de la commission

(réintégration de l'agent féminin dans un poste le plus proche possible de sa résidence) (p. 3226) ; l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 3227).

ART. 14 : *article L 848 du code de la santé publique* (application des dispositions du congé postnatal aux personnels féminins des établissements hospitaliers publics et de certains établissements de caractère public) : adoption (p. 3227).

ART. 15 (position de l'agent féminin en congé postnatal) : adoption (p. 3227).

ART. 16 (recul pour certaines femmes de l'âge limite applicable au recrutement par concours des fonctionnaires de catégorie A et assimilés) (p. 3227) : adoption de l'*amendement n° 104* de M. Gerbet (exclusion des magistrats du champ d'application de l'article) (p. 3227) ; rejet de l'*amendement n° 105* de M. Joanne (report de l'âge limite à 50 ans) (p. 3227) ; l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 3227).

Avant l'ART. 17 : *amendement n° 52* de la commission (article L 32 *bis* du code du service national : éléments pris en compte pour la reconnaissance de la qualité de soutien de famille aux jeunes gens, chefs de famille) (p. 3227) ; adoption du *sous-amendement n° 98* de M. Besson (prise en compte dans l'examen des ressources de l'allocation militaire versée en cas d'appel sous les drapeaux) (p. 3231) ; adoption du *sous-amendement n° 106* de la commission (éléments constitutifs de la qualité de chef de famille) (p. 3231) ; adoption de l'*amendement n° 52* par scrutin public (p. 3231) ; liste des votants (p. 3242, 3243).

ART. 17 : *articles L 31* bis *et L 34* bis *du code du service national* (jeunes gens dispensés sur leur demande des obligations du service national actif et pouvant bénéficier d'une libération anticipée) (p. 3231) : adoption par scrutin public de l'*amendement* de suppression *n° 53* de M. Gissinger (p. 3233) ; liste des votants (p. 3243, 3244) ; l'article 17 est supprimé (p. 3233).

Après l'ART. 17 : rejet de l'*amendement n° 114* de M. Pinte (exemption du service militaire pour les jeunes gens bénéficiant du report d'incorporation) (p. 3233) ; l'*amendement n° 113* de M. Xavier Hamelin (affectation à un service civil des jeunes exemptés ou libérés des obligations militaires) devient sans objet (p. 3233).

ART. 18 : *article L 32 du code du service national* (dispense des obligations du service national actif en vue d'assurer la sauvegarde des exploitations familiales à caractère agricole, commercial ou artisanal) : adoption de l'*amendement n° 54* de la commission (extension de la portée des dispositions de l'article au cas d'une réduction de l'activité des exploitations concernées) (p. 3234) ; l'article 18, ainsi modifié, est adopté (p. 3234).

ART. 19 : *article L 35 du code du service national* (libération anticipée en vue d'assurer la sauvegarde des exploitations familiales à caractère agricole, commercial ou artisanal) : *amendement n° 55* de la commission (caractère obligatoire de la libération anticipée) ; adoption du *sous-amendement n° 108* de la commission de la défense (qualification des motifs pouvant amener la libération anticipée) (p. 3235) ; l'*amendement n° 55* est adopté (p. 3235) ; le texte de l'*amendement n° 55* devient l'article 19 (p. 3235).

11. — PROPOSITION DE LOI n° 2536 RELATIVE AUX DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX LIÉS A LA PRÉSENCE D'ENFANTS DANS LA FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 13 octobre 1976 par M. Gau et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Après l'ART. 19 : retrait de l'*amendement n° 5* de M. Allainmat (art. L. 35 *bis* du code du service national : modalités de la demande de libération anticipée) (p. 3235) ; les *amendements n°s 6* de M. Allainmat et *88* de la commission de la défense (harmonisation du code du service national) avec les nouvelles dispositions adoptées, n'ont plus d'objet (p. 3235).

ART. 20 : *article L 62 du code du service national* (suppression du critère de la résidence dans l'attribution des allocations d'aide sociale) : adoption (p. 3235).

ART. 21 : *article 156 du code de la famille et de l'aide sociale* (régime de l'octroi de l'attribution d'allocations d'aide sociale aux familles) : adoption (p. 3236).

ART. 22 (date d'entrée en vigueur de la loi) : adoption (p. 3236).

Après l'ART. 22 : retrait de l'*amendement n° 100* de M. Besson (engagement du Gouvernement de soumettre au Parlement un projet de loi d'orientation sur la politique familiale)

(p. 3236) ; déclaration de l'irrecevabilité de l'*amendement n° 57* de la commission (p. 3268).

SECONDE DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI :

ART. 2 : *amendement n° 1* du Gouvernement (liste des prestations incluses dans les ressources servant à calculer le montant de l'allocation de parent isolé) (p. 3268) ; rejet par scrutin public du *sous-amendement n° 4* de M. Besson (autres prestations devant être incluses dans les ressources) (p. 3271) ; liste des votants (p. 3292, 3393) ; adoption par scrutin public du *sous-amendement n° 2* de M. Aubert (inclusion des allocations pré et postnatales dans les ressources) (p. 3271) ; liste des votants (p. 3293, 3294) ; adoption du *sous-amendement n° 3* de M. Aubert (inclusion de l'allocation de rentrée scolaire dans le montant des ressources) (p. 3271) ; adoption par scrutin public de l'*amendement n° 1* (p. 3271) ; liste des votants (p. 3294, 3295).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Fontaine :* ne votera pas le projet ; la politique du Gouvernement à l'égard des départements d'outre-mer (p. 3271) ;

— *M. Joanne :* le vote positif des républicains indépendants ; le caractère fragmentaire et limité des dispositions proposées (p. 3271) ;

— *M. Aubert :* le vote unanime du groupe de l'UDR (p. 3272).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3272).

DEUXIÈME LECTURE [28 juin 1976] (p. 4790).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *Mmes Missoffe, rapporteur, Veil, ministre de la santé, MM. Fontaine, Gabriel.*

Les dispositions modifiées ou refusées par le Sénat (p. 4790).

Intervention de Mme Veil, ministre de la santé :

L'attribution du droit au congé postnatal à la mère adoptive fonctionnaire ; la suppression des mesures de dispense du service national ; l'exclusion des exploitations industrielles du champ d'application des dispenses accordées en cas d'arrêt de l'entreprise ; l'extension aux départements d'outre-mer de la prestation d'allocation de parent isolé (p. 4790).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le discours du Président de la République lors du congrès de l'UNAF ; les propositions qui y furent énoncées, l'extension aux départements d'outre-mer de l'allocation de parent isolé (p. 4790) ; l'usage du droit d'initiative parlementaire ; l'annonce par le Président de la République de l'attribution de l'allocation de parent isolé aux départements d'outre-mer ; l'extension du dispositif du projet de loi aux DOM dans le cadre du FASO (Fonds d'action sociale obligatoire) ; l'importance des ressources des parents isolés qui en résulteraient par rapport à celles d'un certain nombre de travailleurs (p. 4791) ; la reconnaissance du statut social de la mère de famille ; les modalités d'application du projet de loi aux DOM ; permettre aux territoires d'outre-mer de bénéficier de la même extension accordée aux départements d'outre-mer (p. 4792).

DISCUSSION DES ARTICLES [28 juin 1976] (p. 4792).

ORATEURS : *M. Chinaud, Mme Missoffe, rapporteur, Mme Veil, ministre de la santé, MM. Fontaine, Hamel, Pinte, Labbé, de Kerveguen, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.*

ART. 2 : retrait de l'*amendement n° 5* de M. Brocard (modalités d'attribution de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer) (p. 4792) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (modalités de versement de l'allocation de parent isolé) (p. 4793) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4792).

Après l'ART. 2 : *amendement n° 8* du Gouvernement (fixation par décret des conditions d'attribution de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer) ; la nécessité de la cohérence du système de prestations sociales avec le niveau des revenus ; l'absence de différence entre la structure familiale des DOM et de la métropole (p. 4793, 4794) ; adoption de l'*amendement n° 8* (p. 4794).

ART. 3 *quater* et *quinquies :* supprimés par le Sénat (p. 4794).

ART. 4 *bis :* adoption (p. 4794).

ART 9, 11 et 13 : adoption (p. 4795).

ART. 15 : adoption de l'*amendement* de coordination *n° 2* de la commission (p. 4796); l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 4796).

ART. 17 A : rejet de l'*amendement n° 9* de M. Pinte (extension de la reconnaissance

de la qualité de soutien de famille aux jeunes gens pères de famille ayant au moins deux enfants à charge après l'âge de vingt-deux ans) (p. 4797) ; retrait de l'*amendement n° 10* de M. Pinte (conditions dans lesquelles les personnes autorisées à accomplir le service actif au-delà de vingt et un ans peuvent bénéficier exceptionnellement de dispenses) (p. 4797) ; l'article 17 A est adopté (p. 4797).

ART. 18 : rejet du texte commun des *amendements n°s 3* de la commission et *6* de M. de Kerveguen (conditions dans lesquelles une réduction importante d'activité d'exploitation pourrait induire la dispense des obligations du service national actif) (p. 4798) ; l'article 18 est adopté (p. 4798).

ART. 19 : rejet du texte commun des *amendements n°s 4* de la commission et *7* de M. de Kerveguen (conditions dans lesquelles une réduction importante d'activité de l'exploitation pourrait susciter une décision de libération anticipée) (p. 4799) ; l'article 19 est adopté (p. 4799).

ART. 22 : adoption de l'*amendement n° 14* du Gouvernement (modalités d'entrée en vigueur de la loi, compte tenu de la consultation des conseils généraux des DOM) (p. 4799) ; le texte de l'*amendement n° 14* devient l'article 22 (p. 4799).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4799).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1976] (p. 4968).

ORATEURS : *Mmes Missoffe, rapporteur de la commission mixte paritaire, Veil, ministre de la santé.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les dispositions proposées par la commission mixte paritaire (p. 4968).

Intervention de Mme Veil, ministre de la santé :

L'extension aux habitants des DOM du bénéfice de l'allocation attribuée au parent isolé ; la subordination du report d'incorporation à la renonciation au bénéfice des dispenses (p. 4968).

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (p. 4968, 4969).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 4968).

10. — PROPOSITION DE LOI **n° 2323** TENDANT A PROMOUVOIR DES MESURES URGENTES EN FAVEUR DES FEMMES ET DES FAMILLES, présentée à l'Assemblée nationale le 26 mai 1976 par Mme Constans et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi AUTORITÉ PARENTALE 1 ; AVORTEMENT ; COMMERCE ET ARTISANAT 6 [6, 7 décembre 1973], article 23 (p. 6769), siège à la commission départementale d'urbanisme à l'union départementale des familles ; CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 7 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 1 [10 au 12 avril 1973] (p. 764, 800, 835), 9 [22, 23, 25 janvier 1974] (p. 426, 450), 18 ; FEMME (CONDITION DE LA) 1, 5 ; FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS 15 ; IMPOTS DIRECTS (Quotient familial) 6 ; IMPOTS LOCAUX 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Travail, emploi et population [15 novembre 1973] (p. 5825, 5826, 5831) ; Santé publique et sécurité sociale [16 novembre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Travail [4 novembre 1974] (p. 5773, 5781) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Santé publique et sécurité sociale. — Travail ; MAGISTRATS 6 ; NAISSANCES (CONTROLE DES) ; PLAN 2 ; PENSIONS DE RETRAITE ; POLITIQUE ÉCONOMIQUE 2 ; PRESTATIONS FAMILIALES ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 85 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 425 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 38 ; TRAVAIL DES FEMMES 15 ; TRAVAILLEUSES FAMILIALES 6.

— **Aide ménagère.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 361.

— **Assistantes maternelles.** — *Voir* PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE 2.

— **Déduction des frais de garde des enfants.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (première partie) (p. 4736 à 4739).

— **Mères d'enfants handicapés.** — *Voir* HANDICAPÉS 6 [13, 17, 18, 19 décembre 1974].

— **Mères de famille.** — *Voir* ASSURANCES VIEILLESSE 11 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 668.

— **Mesures en faveur de la natalité.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 376.

— **Niveau de vie des** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 290.

— **Place de la politique familiale dans le VIIe Plan.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 351.

— **Politique familiale.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 325.

— **Politique familiale et médaille de la — française.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 403.

— **Primes de fin d'année aux familles.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1035.

— **Salaire de la mère de famille.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 436.

— **Situation démographique.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 114 ; LOI DE FINANCES POUR 1976, discussion générale 21 [22 octobre 1975].

— **Statut de la mère de famille.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 99, 113.

FAULQUEMONT

— **Fermeture de la mine de —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 181, 185, 218 ; ENERGIE 1 [4 octobre 1974] (p. 4798, 4811) ; RAPPEL AU RÈGLEMENT DE M. BERNARD [17 octobre 1974] (p. 5182).

FAUNE ET FLORE

— **Commerce international des espèces menacées d'extinction.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 163.

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES (FNSEA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Agriculture, FORMA, BAPSA [7, 8 novembre 1974] (p. 5998).

FEMMES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 466** RELATIVE A LA LIBÉRATION DE LA FEMME DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DE LA FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 14 juin 1973 par M. Peyret et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 790** TENDANT A CRÉER UN SALAIRE SOCIAL EN FAVEUR DES VEUVES ET FEMMES SEULES CHARGÉES DE FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 28 novembre 1973 par M. Caro (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 888** TENDANT A LA CRÉATION D'UN INSTITUT POUR LA PROTECTION DE LA VIE, D'UN SALAIRE MATERNEL ET D'UNE AIDE MATERNELLE IMMÉDIATE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 par M. René Feït et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 1323** TENDANT A RECONNAITRE CERTAINS DROITS SUPPLÉMENTAIRES A LA FEMME, MÈRE DE FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1974 par M. Michel Debré (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 2982** TENDANT A INSTAURER POUR LA FEMME PROMOTION, ÉGALITÉ, LIBERTÉ DANS LE TRAVAIL, LA FAMILLE, LA SOCIÉTÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 15 juin 1977 par Mme Chonavel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 3410** TENDANT A FAVORISER LA RÉINSERTION DES VEUVES ET DES FEMMES DIVORCÉES ET A LEUR ASSURER UNE MEILLEURE PROTECTION SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1977 par M. Mitterrand et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi ASSURANCES MALADIE-MATERNITÉ 1 ; ASSURANCES SOCIALES 2 ; AVORTEMENT 3 ; COMMERÇANTS ET ARTISANS 9 ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 1 [10 au 12 avril 1973] (p. 804, 809, 832, 841) ; 10 [5 et 6 juin 1974] (p. 2395, 2528, 2529, 2530) ; DIVORCE 5 ; FAMILLE 3, 5, 9, 10 ; FONCTIONNAIRES 9, 10 ; FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE 3 ; IMPOTS DIRECTS 8 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Industrie, commerce et artisanat : II. — Commerce et artisanat ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Travail, emploi et population [15 novembre 1973] (p. 5823, 5824, 5829, 5835, 5840) ; Fonction publique (p. 5892) ; MAGISTRATS 6 ; MÈRES CÉLIBATAIRES ; PENSIONS DE RETRAITE 20, 28, 30 ; PRESTATIONS FAMILIALES 13 ; PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE 2, 3 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 265, 425 ; QUESTIONS

ORALES SANS DÉBAT 113, 427 ; SALARIÉS 2 ; TRAVAIL DES FEMMES ; VEUVES 8.

— **Abaissement de l'âge de la retraite des femmes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 598 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), article 3 (p. 7263) ; ASSURANCE VIEILLESSE 11.

— **Bonifications d'ancienneté des femmes fonctionnaires pour la retraite.** — *Voir* PENSIONS DE RETRAITE [5 décembre 1974] (p. 7435 et suivantes).

— **Chômage des —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, TRAVAIL [4 novembre 1974] (p. 5768, 5771, 5779, 5785, 5799, 5802) ; SERVICES DU PREMIER MINISTRE [25 octobre 1974] (p. 5479).

— **d'agriculteurs.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978 7 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA ; EXPLOITANTS AGRICOLES 10, 12, 13.

— **fonctionnaires.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, FONCTION PUBLIQUE [15 novembre 1974] (p. 6478).

— **mères d'enfants handicapés.** — *Voir* HANDICAPÉS 6 [13, 17, 18, 19 décembre 1974].

— **Promotion des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 85.

— **Retraite des — fonctionnaires.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 14, article 12.

— **Statut de la — de l'artisan ou du commerçant.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 481.

— **Travail des —.** *Voir* ASSURANCES VIEILLESSE 4, 7 ; ADOPTION 1, 6 ; CRÈCHE 1, 2 ; DÉBITS DE BOISSONS 2.

FERMAGE ET MÉTAYAGE

Voir BAUX RURAUX ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6 et 7 novembre 1973] (p. 5291).

— **Augmentation des fermages.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 309.

FESSENHEIM (Centrale nucléaire de)

— **Sécurité à la centrale nucléaire de —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 397, 409.

FÊTES LÉGALES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 104** TENDANT A FAIRE DU 8 MAI UN JOUR FÉRIÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par MM. Corrèze et Jean Favre (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 6 juin 1974 par M. Garcin, n° 1056.

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 185** TENDANT A FAIRE DU 8 MAI UN JOUR FÉRIÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par MM. Hector Rolland et de Gastines (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 311** TENDANT A FAIRE DU 8 MAI UNE JOURNÉE FÉRIÉE, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Tourné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 1545** TENDANT A FAIRE DU 8 MAI DE CHAQUE ANNÉE UN JOUR FÉRIÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. Gilbert Mathieu et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 1668** TENDANT A DÉCLARER L'ANNIVERSAIRE DU 8 MAI JOUR FÉRIÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 20 mai 1975 par M. Gilbert Faure et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 1711** TENDANT A CÉLÉBRER LE 8 MAI COMME FÊTE NATIONALE, présentée à l'Assemblée nationale le 5 juin 1975 par M. Barel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1975, Anciens combattants [13 novembre 1974] (p. 6295) ; MENSUALISATION 1 ; RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (APPLICATION DU) [13 mai 1975] (p. 2452).

— **Fête des mères.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 462.

— **8 mai.** — *Voir* DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT 3 (Anciens combattants) [10, 11 mai 1973] (p. 1135, 1140, 1141, 1142, 1143, 1146, 1147, 1163, 1208) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Anciens combattants [9 novembre 1973] (p. 5526) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Anciens combattants ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 417, 423, 618, 773, 1062, 1089 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 60 à 64 (p. 2947) ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 188, 377 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 336, 340, 341, 354, 355.

— **Journée nationale du souvenir.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 3 (Anciens combattants) [10, 11 mai 1973] (p. 1157).

— **Journée nationale du souvenir des Français rapatriés d'outre-mer.** — *Voir* RAPATRIÉS 2.

FICHIERS

Voir INFORMATIQUE 4.

FILIATION

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 482** TENDANT A PROROGER LE DÉLAI PRÉVU PAR L'ARTICLE 18 DE LA LOI N° 72-3 DU 3 JANVIER 1972 SUR LA FILIATION, présentée à l'Assemblée nationale le 14 juin 1973 par M. Piot (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 27 juin 1973 par M. Foyer, n° 541 ; adoption le 28 juin 1973. — Proposition de loi n° 32.

Transmise au Sénat le 28 juin 1973 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 349 (année 1972-1973) ; rapport le 29 juin 1973 par M. Jozeau-Marigné, n° 353 (année 1972-1973) ; adoption définitive le 29 juin 1973. — Proposition de loi n° 132 (année 1972-1973).

Loi n° 73-603 du 5 juillet 1973, publiée au *J.O.* du 6 juillet 1973 (p. 7283).

DISCUSSION GÉNÉRALE [28 juin 1973] (p. 2609).

ORATEURS : *MM. Jean Foyer, président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Prolongation du régime transitoire concernant l'action en contestation de paternité de son ancien mari exercée par la mère d'un enfant lorsqu'elle se sera remariée avec le véritable père ; pas de condition de durée de mariage et d'âge pendant deux années supplémentaires.

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE :

Adoption de l'article unique de la proposition de loi (p. 2609).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 588** TENDANT A AMÉLIORER LA LOI DU 3 JANVIER 1972 SUR LA FILIATION, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Ducoloné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 1263** RELATIVE AUX DÉLAIS PENDANT LESQUELS PEUT ÊTRE ENGAGÉE L'ACTION AUX FINS DE SUBSIDES PRÉVUE PAR L'ARTICLE 342 DU CODE CIVIL, présentée à l'Assemblée nationale le 23 octobre 1974 par M. Jean-Pierre Cot et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir DISCUSSION COMMUNE AVEC FILIATION 5 (p. 2264).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 1713** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 316 DU CODE CIVIL ET RELATIVE A UNE HARMONISATION NÉCESSAIRE EN MATIÈRE DE DÉSAVEU DE PATERNITÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 5 juin 1975 par M. Commenay (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 2264** COMPLÉTANT LES DISPOSITIONS TRANSITOIRES DE LA LOI n° 72-3 DU 3 JANVIER 1972 SUR LA FILIATION, présentée à l'Assemblée nationale le 4 mai 1970 par M. Jean Foyer (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 26 mai 1976 par M. Foyer, n° 2340 ; adoption le 28 juin 1976. — Proposition de loi n° 519.

Voir aussi FILIATION 3.

Transmise au Sénat le 29 juin 1976, n° 390 (année 1975-1976) (renvoyée à la commission des lois) ; rapport le 28 octobre 1976 par M. Jean Geoffroy, n° 43 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 4 novembre 1976. — Proposition de loi n° 17 (année 1976-1977).

Loi n° 76-1036 du 15 novembre 1976, publiée au *J.O.* du 16 novembre 1976 (p. 6587).

PREMIÈRE LECTURE [28 juin 1976] (p. 4786).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur, Lecanuet, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.*

Les dispositions de la loi du 3 janvier 1972 sur la filiation ; l'arrêt de la Cour de cassation interdisant l'exercice d'une action en recherche de paternité naturelle pour les enfants adultérins ou incestueux âgés de plus de deux ou de plus de vingt-trois ans ; les dispositions des propositions de loi ; l'existence d'un nouveau délai d'une année permettant, à compter de l'entrée en vigueur de la proposition, l'exercice d'une action en recherche de paternité ; l'impossibilité pour les tribunaux de déclarer l'irrecevabilité d'une telle action si celle-ci tient seulement aux délais (p. 4787),

Intervention de M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice :

La mise en place des dispositions transitoires complémentaires à la loi de 1972 ; la préservation du droit à une action à fins de subsides ; ne pas porter préjudice aux bénéficiaires de la loi de 1956 relative à l'action alimentaire (p. 4788).

DISCUSSION DES ARTICLES [28 juin 1976] (p. 4788).

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, rapporteur, Lecanuet, ministre d'Etat, garde des sceaux.*

ART. 1er (délais et modalités d'exercice de l'action en recherche de paternité prévue par les articles 340 et suivants du code civil) : adoption de l'article rectifié (p. 4788).

ART. 2 (délais et conditions de l'exercice de l'action à fins de subsides) : adoption (p. 4788).

ART. 3 (conditions dans lesquelles la déchéance ne peut être prononcée lorsqu'a été introduite une action en recherche de paternité ou l'action à fins de subsides) : adoption (p. 4788).

TITRE : « Proposition de loi complétant les dispositions transitoires de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation ».

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 4788).

Voir aussi AIDE SOCIALE 3 ; IMPOTS LOCAUX ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 102, 103, 120 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 11.

FILIALES

— **de sociétés.** — *Voir* PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL 1 (p. 7408).

FINANCES LOCALES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 3133** TENDANT A DONNER LA POSSIBILITÉ AUX COMMUNES DE LA RÉGION PARISIENNE D'OPTER EN FAVEUR DU RÉGIME GÉNÉRAL DU VERSEMENT REPRÉSENTATIF DE LA TAXE SUR LES SALAIRES (VRTS), présentée à l'Assemblée nationale le 5 octobre 1977 par M. Kalinsky et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi IMPOTS LOCAUX ; LOI DE FINANCES POUR 1974, Discussion générale (première partie) (p. 4735, 4736) ; (deuxième partie), Intérieur et rapatriés [19 novembre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés [19 novembre 1975] ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), débats préparatoire et en séance publique : Intérieur ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 10 ; MER (DROIT DE LA) 1 ; MINES ET CARRIÈRES 5 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 460, 573 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 80.

FINANCES PUBLIQUES

Voir PLAN 2.

FISCALITÉ

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1663** RELATIVE AU SECRET FISCAL APPLICABLE AUX MEMBRES DU PARLEMENT DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS, présentée à l'Assemblée nationale le 20 mai 1975 par M. Aumont et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

2. — PROJET DE LOI **n° 2769** ACCORDANT DES GARANTIES DE PROCÉDURE AUX CONTRIBUABLES EN MATIÈRE FISCALE ET DOUANIÈRE, présenté à l'Assemblée nationale le 2 avril 1977 par M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ; rapport le 16 juin 1977 par M. Maurice Papon, n° 2997, adoption le 23 juin 1977. — Projet de loi n° 717.

Transmis au Sénat le 24 juin 1977, n° 423 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des finances) ; rapport le 13 octobre 1977 par M. Maurice Blin, n° 11 (année 1977-1978) ; avis le 20 octobre 1977 par M. Louis Virapoullé, n° 36 (année 1977-1978) ; adoption avec modification le 27 octobre 1977. — Projet de loi n° 4 (année 1977-1978).

Transmis à l'Assemblée nationale le 2 novembre 1977 (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du plan), n° 3175 ; rapport le 7 décembre 1977 par M. Maurice Papon, n° 3280 ; adoption le 13 décembre 1977. — Projet de loi n° 807.

Transmis au Sénat le 14 décembre 1977 (renvoyé à la commission des finances), n° 171 (année 1977-1978) ; rapport le 16 décembre 1977 par M. Maurice Blin, n° 190 (année 1977-1978) ; adoption définitive le 17 décembre 1977. — Projet de loi n° 58 (année 1977-1978).

Loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1977 (p. 6279).

PREMIÈRE LECTURE [22 juin 1977] (p. 4058 à 4077).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, Icart, Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, Lauriol, Ginoux, Rieubon, Neuwirth, Leenhardt, Alain Bonnet.*

Les rapports entre les citoyens et l'administration ; la haute qualité de l'administration française ; la part grandissante prise par les techniciens dans les structures administratives (p. 4058) ; les conditions de l'exercice du pouvoir dans les états industriels modernes ; la possibilité d'une réconciliation des Français et de leur administration ; les rapports entre les contribuables et l'administration (p. 4059-4072) ; l'information des contribuables (p. 4072) ; la situation dans les pays étrangers (p. 4073) ; la vétusté des textes en vigueur (p. 4058-4059) ; leur excessive complexité (p. 4058-4072) ; les causes : l'élaboration occasionnelle des textes ; les expressions hermétiques ; le déphasage avec l'évolution économique des dernières années ; l'exemple du contentieux fiscal ; les conséquences de l'inadaptation des textes sur les contribuables (p. 4059) ; les privilèges de l'administration (p. 4059-4072) ; la nécessité d'une vaste réforme fiscale (p. 4059, 4063, 4070, 4074) ; les principes d'une grande réforme de la fiscalité ; la prise en compte des facteurs moraux, sociaux, économiques et politiques ; le rééquilibrage entre impôts directs et impôts indirects ; l'intégration dans une conception globale des charges contributives, des impôts locaux et des charges sociales ; l'harmonisation des procédures fiscales et des compétences juridictionnelles ; la refonte du code général des impôts pour réglementer et codifier le contrôle, pour suivre la fraude, former les agents aux problèmes économiques et les contribuables à leur devoir fiscal (p. 4060) ; le caractère limité du texte (p. 4060, 4063, 4067, 4070, 4072) ; son objectif électoraliste (p. 4070) ; le souci d'aligner le droit fiscal sur le droit général (p. 4061) ; le faible nombre de contribuables concernés (p. 4063, 4068, 4069, 4073) ; les amendements apportés par la commission des finances ; la réforme de la taxation d'office ; le pouvoir d'intervention de la commission départementale pour les affaires contentieuses ; l'audition par des magistrats des contribuables concernés par l'article 9 du projet ; la nécessité de concilier la lutte contre la fraude et les garanties du contribuable (p. 4061) ; les garanties des contribuables vis-à-vis des contrôles (p. 4062) ; les problèmes non traités par la commission des finances ; la notification des décisions en langage clair ; le refus des expertises ; l'indépendance du droit pénal et du droit fiscal ; l'application de l'article 39 du code général des impôts ; la référence à Montesquieu ; l'importance des vérifications fiscales faites (p. 4062) ; la nécessité de la lutte contre la fraude fiscale (p. 4062, 4074) ; l'importance de la fraude fiscale (p. 4070) ; la demande de vérification du groupe Amaury ; l'affaire de Vathaire ; la commission d'enquête sur

l'affaire Dassault (p. 4070) ; les inégalités dans la lutte contre la fraude fiscale (p. 4071, 4074) ; la spéculation monétaire ou immobilière sur les stocks (p. 4071) ; les inégalités entre départements révélées par un débat télévisé (p. 4074) ; les distorsions dans le traitement réservé aux contribuables (p. 4072, 4075) ; la question orale posée par M. Icart à M. Jean-Pierre Fourcade ; les améliorations réalisées en matière de contrôle (p. 4062) ; l'institution d'un « mini-réel » (p. 4063) ; l'institution de pénalités plus souples en matière de contributions indirectes et de douane (p. 4063, 4069, 4073, 4077) ; les conditions de travail des agents du fisc ; la « rentabilisation » qui leur est imposée (p. 4063, 4073, 4075, 4076) ; l'insuffisance des effectifs des fonctionnaires (p. 4070, 4073, 4075) ; le rôle de « boucs émissaires » imposé aux fonctionnaires (p. 4070) ; l'insuffisance des prestations du service du cadastre ; la grève de ce service (p. 4070, 4074) ; la possibilité de créer des centres comptables agréés (p. 4063, 4077) ; la modification des comportements des assujettis et des agents du fisc ; la création d'une direction générale des relations avec le public au sein du ministère des finances (p. 4063) ; les propositions du groupe communiste (p. 4071).

Interventions de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances :

L'ambition limitée du texte (p. 4063) ; la nécessité de codifier les textes avant de réaliser une grande réforme fiscale ; rattachement du service de la législation au ministre de l'économie et des finances ; l'intérêt de la réforme de la taxe professionnelle ; la nécessité de faire face aux exigences budgétaires croissantes ; le problème principal : l'équité dans la répartition des charges ; la différence existant entre revenus salariaux et revenus non salariaux ; l'action du Gouvernement pour lutter contre la fraude fiscale ; la multiplication des contrôles ; les brigades d'intervention ; les garanties à donner aux contribuables ; la nécessité de défendre les agents de l'administration (p. 4064) ; la personnalisation des voies de recours ; la création d'un interlocuteur départemental pour répondre aux contribuables ; la possibilité de remise des pénalités encourues ; l'envoi d'une lettre d'information au contribuable en cas de vérification de la situation fiscale ; la création de la direction des relations avec le public ; la création de services locaux ; le contexte du projet de loi ; les chiffres concernant les visites faites par les services fiscaux ; la subordination de la taxation des signes extérieurs de richesse à l'accord de l'inspecteur principal ; les efforts faits pour donner des garanties aux redevables ; la modification par le texte du contentieux fiscal et douanier ; réfute l'argument du rapporteur selon lequel la commission des sages ne bénéficierait qu'aux gros contribuables (p. 4065) ; la substitution d'un système de minimum et de maximum aux pénalités fixes ; le régime du retrait de permis de conduire ; l'acceptation des propositions des commissions sur la saisine de la commission des infractions fiscales, sur son caractère non juridictionnel, sa volonté d'accepter la présence d'inspecteurs généraux des finances dans cette commission ; l'amendement visant à limiter la taxation d'office ; la soumission des perquisitions à domicile à une autorisation préalable du président du tribunal ou d'une autorité judiciaire (p. 4066).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le contenu du projet (p. 4068, 4072) ; la création d'une échelle de peines ouverte aux juges ; l'abaissement du montant maximum et du montant minimum des peines ; l'octroi aux juges de plus larges pouvoirs d'appréciation ; le petit nombre de dispositions relatives aux impôts directs ; la TVA ; l'enregistrement ; les principes fondamentaux du texte : la preuve de la fraude incombe à l'administration ; l'imprescriptibilité des droits de la défense (p. 4073) ; la nécessité de la publicité des transactions (p. 4074) ; la procédure des transactions (p. 4075) ; la création de la commission des infractions fiscales (p. 4061, 4068, 4070, 4074) ; sa composition (p. 4069) ; son caractère non juridictionnel (p. 4068) ; l'alourdissement de la procédure qui résulte de cette création (p. 4074) ; l'opposition à l'auto-saisine de la commission (p. 4068) ; les pouvoirs du juge en matière de suspension du permis de conduire et d'interdiction de certaines professions (p. 4068, 4069) ; l'institution d'un interlocuteur départemental pour les contribuables (p. 4074).

Intervention de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances :

Importance du nombre de dossiers transmis au pénal (p. 4069) ; la réponse aux différents orateurs ; le contexte politique de la lutte contre la fraude fiscale ; les garanties d'impartialité contenues dans la création d'une commission composée de hauts fonctionnaires (p. 4075) ; l'absence de suspicion du Gouvernement vis-à-vis des fonctionnaires ; l'augmentation des moyens de contrôle de l'administration ; le problème en matière cadastrale ; les mesures prises pour favoriser l'information du contribuable ; la création d'une charte du contrôle économique en matière de prix ; l'effort fait en matière de langage ; la substitution du terme « avis d'imposition » à « avertissement » ; les projets en matière de formation

civique à l'école ; le programme commun ; son chiffrage ; le doublement prévisible du volume du budget (p. 4076) ; sa position favorable vis-à-vis des centres de gestion agréés ; les problèmes posés par la modulation des pénalités en matière de contributions directes et de TVA (p. 4077).

DISCUSSION DES ARTICLES [23 juin 1977] (p. 4109 à p. 4125 et p. 4127 à p. 4135).

ORATEURS : *MM. Vizet, Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, Lauriol, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Charles Bignon, Claudius-Petit, Neuwirth, Gerbet, Leenhardt, Ginoux, Icart, Daillet, Montagne, Guermeur.*

ART. 1er : *Titre I* (pouvoirs respectifs du juge et de l'administration en cas de poursuites judiciaires en matière fiscale et douanière — création d'une commission des infractions fiscales dont l'intervention serait préalable au dépôt d'une plainte) (p. 4113) : *amendement n° 27* de suppression de M. Rieubon ; rejeté (p. 4109) ; *amendement n° 1* de la commission ; devenu sans objet (modification de la date d'entrée en vigueur de la loi) (p. 4110) : *amendement n° 33* de M. Lauriol ; devenu sans objet (modification de la date d'entrée en vigueur de la loi) (p. 4110) ; *amendement* du Gouvernement ; adopté (date d'entrée en vigueur de la loi) (p. 4110) ; *amendement* rédactionnel *n° 63* de M. Lauriol ; réservé (p. 4110) ; *amendement n° 2* de la commission ; adopté (modification de la composition de la commission des infractions fiscales) (p. 4111) ; *amendement n° 34* de M. Lauriol ; devenu sans objet (modification de la composition de la commission des infractions fiscales et présence en son sein d'inspecteurs des finances) (p. 4111) ; *amendement n° 35* de M. Lauriol ; adopté (suppression de l'auto-saisine de la commission des infractions fiscales) (p. 4112) ; *amendement n° 63* précédemment réservé ; adopté (p. 4112) ; *amendement n° 3* de la commission ; rejeté (audition des contribuables devant la commission des infractions fiscales) (p. 4113) ; *amendement n° 54* de M. Claudius-Petit ; adopté (avertissement du contribuable et communication de sa part à la commission des infractions fiscales) (p. 4113) ; *amendement n° 29* rectifié de M. Neuwirth ; retiré (possibilités pour les contribuables d'adresser un mémoire à la commission des infractions fiscales) (p. 4113) ; *amendement n° 36* de M. Lauriol ; adopté (harmonisation du texte) (p. 4113) ; adoption de l'article 1er ainsi modifié.

Après l'ART. 1er : *amendement n° 37* de M. Lauriol ; rejeté (avis obligatoire de la commission des infractions fiscales pour les poursuites déjà engagées) (p. 4114) ; *amendement n° 56* de M. Boulloche ; rejeté (saisine de plein droit de la juridiction pénale dans certains cas) (p. 4115) ; *amendement n° 4* de la commission ; adopté (déclenchement de la procédure de taxation d'office seulement après un délai de trente jours laissé au contribuable pour régulariser ses déclarations en vue d'une procédure de redressement contradictoire) (p. 4116) ; *amendement n° 24* de M. d'Harcourt ; non soutenu (modification de la procédure de taxation d'office) (p. 4116) ; *amendement n° 5* de la commission ; adopté (possibilité pour le contribuable de se faire assister d'un conseil en cas de vérification approfondie de sa situation fiscale) (p. 4117) ; *amendement n° 25 de* M. d'Harcourt ; devenu sans objet (suite de l'amendement n° 24) (p. 4117) ; *amendement n° 62* de M. Papon ; adopté (information des contribuables soumis à redressement par l'administration) (p. 4117).

ART. 2 (réduction des amendes dans les cas d'infraction à la législation douanière ou sur les droits indirects) (p. 4118) : *amendement n° 6* de la commission ; devenu sans objet (entrée en vigueur des mesures de l'article 2 après la promulgation de la loi) (p. 4117) ; *amendement n° 38* de M. Lauriol ; adopté (application des mesures de l'article 2 après l'entrée en vigueur de la loi) (p. 4117) ; *amendement n° 7* de la commission ; adopté (les commissionnaires en douane sont exonérés de l'application de l'article 2 pour les erreurs qu'ils commettraient) (p. 4118) ; adoption de l'article 2 ainsi modifié.

ART. 3 (modulation en fonction de la gravité de la faute des amendes fiscales réprimant certaines infractions douanières) (p. 4118) : *amendement n° 8* de la commission ; adopté (substitution au doublement des taux en cas de récidive du doublement du seul taux maximal) (p. 4118) ; *amendement* rédactionnel *n° 39* de M. Lauriol ; adopté (p. 4118) ; adoption de l'article 3 ainsi modifié.

ART. 4 (extension du bénéfice et de la portée des circonstances atténuantes aux infractions commises en matière de contributions indirectes) (p. 4119) : *amendement* de suppression *n° 40* de M. Lauriol ; rejeté (p. 4118) ; *amendement n° 9* de la commission ; adopté (précise les infractions pour lesquelles peuvent être reconnues les circonstances atténuantes) (p. 4119) ; *amendement n° 55* de M. Claudius-Petit ; devenu sans objet (précision des infractions auxquelles s'appliquent les circonstances atténuantes) (p. 4119) ; adoption de l'article 4 ainsi modifié.

ART. 5 (extension du bénéfice des circonstances atténuantes aux infractions commises en matière douanière) (p. 4120) : *amendement n° 10* de la commission ; adopté (suppression de certaines restrictions aux pouvoirs du juge) (p. 4119) ; *sous-amendement n° 65* du Gouvernement ; adopté (maintien de la confiscation des moyens de transport pour des actes de contrebande commis en utilisant des cachettes spécialement aménagées) (p. 4119) ; *amendement n° 41* de M. Lauriol ; déclaré irrecevable en vertu de l'article 40 de la Constitution (non-limitation des pouvoirs du juge pour la réduction du montant des sommes tenant lieu de confiscation) (p. 4120) ; *amendement n° 42* de M. Lauriol ; déclaré irrecevable (même objet que l'amendement précédent) (p. 4120) ; *amendement n° 11* de la commission ; adopté (précision de la rédaction du paragraphe 2 de l'art. 5) (p. 4120) ; *amendement n° 12* de la commission ; adopté (modification rédactionnelle) (p. 4120) ; *amendement n° 26* de M. Rolland ; rejeté (suppression de l'interdiction faite au juge d'excuser les contrevenants sur l'intention) (p. 4120) ; adoption de l'article 5 ainsi modifié.

ART. 6 (peines complémentaires prononcées par le tribunal) (p. 4124) : *amendement n° 13* de la commission ; rejeté (modification rédactionnelle) (p. 4121) ; *amendement n° 43* de M. Lauriol ; rejeté (réduction de la portée de l'interdiction d'exercer une profession) (p. 4121) ; *amendement n° 14* de la commission ; rejeté (suppression de la peine de retrait temporaire du permis de conduire) (p. 4123) ; *amendement n° 44* de M. Lauriol ; adopté (substitution de la suspension du permis de conduire au retrait temporaire) (p. 4123) ; *amendement n° 45* de M. Lauriol ; devenu sans objet (durée de l'interdiction de la suspension du permis de conduire) (p. 4123) ; *amendement n° 64* du Gouvernement ; adopté (durée de l'interdiction du retrait du permis de conduire) (p. 4123) ; *amendement n° 46* de M. Lauriol ; rejeté (possibilité d'user du permis de conduire retiré pour l'exercice de l'activité professionnelle) (p. 4123) ; *amendement n° 47* de M. Lauriol ; rejeté (unification des procédures relatives à la suspension du permis de conduire ; suppression des articles 1750 et 1817 du code général des impôts) (p. 4124) ; *amendement n° 15* de la commission ; adopté (maintien des articles 1750 et 1817 du code général des impôts pour les délits commis antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi) (p. 4124) ; *amendement n° 48* de M. Lauriol adopté après modification par le Gouvernement (annulation des sanctions administratives rendues en vertu de l'article 1750 du code général des impôts en cas de non-confirmation des sanctions prononcées par la justice) (p. 4124) ; adoption de l'article 6 ainsi modifié.

ART. 7 (maintien en détention en cas de non-acquittement du montant des sanctions fiscales) (p. 4124) : *amendement n° 31* de M. Icart ; adopté (maintien de la rigueur du code des douanes pour le cas de trafic de stupéfiants) (p. 4124) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié.

ART. 8 (règles relatives aux transactions et remises après mise en mouvement d'une action judiciaire) (p. 4128) : *amendement n° 57* de M. Boulloche ; rejeté (impossibilité pour l'administration de transiger après mise en mouvement d'une action judiciaire) (p. 4125) ; *amendement n° 58* de M. Boulloche ; devenu sans objet (suppression du deuxième alinéa de l'article 8) (p. 4127) ; *amendement n° 59* de M. Boulloche ; devenu sans objet (p. 4128) ; *amendement n° 16* de la commission ; adopté (obligation pour l'administration de soumettre la demande du contribuable de remise de sanction fiscale à l'avis du président de la juridiction ayant prononcé la condamnation) (p. 4128) ; *amendement n° 17* de la commission ; devenu sans objet (harmonisation) (p. 4128) ; *amendement* du Gouvernement ; adopté (modification des dispositions sur l'entrée en vigueur de la loi) (p. 4128) ; *amendement n° 49* de M. Lauriol ; devenu sans objet (modification des dispositions sur l'entrée en vigueur de la loi) (p. 4128).

Après l'ART. 8 : *amendement n° 50* de M. Lauriol ; adopté (nécessité d'une autorisation écrite du procureur de la République pour les visites effectuées pour la recherche des infractions fiscales) (p. 4128) ; *amendement n° 51* de M. Lauriol ; adopté (suppression de la possibilité d'affichage de la décision de l'administration d'opérer un redressement ou d'appliquer des pénalités fiscales) (p. 4129).

Avant l'ART. 9 : *amendement n° 32* de M. Neuwirth ; adopté (charges de la preuve des manœuvres frauduleuses à la charge de l'administration) (p. 4129).

ART. 9 : *Titre II* (amélioration des procédures administratives ; le comité du contentieux fiscal, douanier et des changes ; institution d'un comité du contentieux fiscal consulté sur les transactions et remises d'un montant excédant la compétence des services départementaux des impôts et des douanes) (p. 4133) : *amendement n° 18* de la commission ; rejeté (audition obligatoire des contribuables intéressés) (p. 4131) ; *amendement n° 19* de la commission ; adopté (évite le cumul des procédures existant dans le texte du Gouvernement) (p. 4131) ; *amendement n° 20* de la commission ; adopté (écarte les inspecteurs généraux des finances de la composition du comité) (p. 4131) ; *amendement*

n° 28 de M. Rieubon ; rejeté (participation des représentants de la direction générale des impôts à la composition du comité) (p. 4131) ; *amendement n° 66* du Gouvernement ; adopté (procédure écrite obligatoire pour les demandes de transaction ou de remise) (p. 4132) ; *sous-amendement n° 67* de M. Gerbet ; adopté (possibilité d'une procédure orale) (p. 4132) ; *amendement n° 60* de M. Boulloche ; adopté (rapport annuel du comité à l'intention du Gouvernement et du Parlement) (p. 4132) ; *amendement n° 21* de la commission ; adopté (publication du rapport du comité) (p. 4132) ; *amendement n° 22* de la commission ; devenu sans objet (date d'entrée en vigueur de l'article 9) (p. 4132) ; *amendement n° 52* de M. Lauriol ; adopté après modification (date d'entrée en vigueur de l'article 9) (p. 4132) ; adoption de l'article 9 ainsi modifié.

ART. 10 (compétence consultative du comité du contentieux fiscal) (p. 4133) : *amendement n° 53* de M. Lauriol ; adopté (possibilité d'information du comité par les assujettis à la réglementation) (p. 4133).

Après l'ART. 10 : *amendement n° 23* de la commission ; rejeté (avis de la commission départementale des impôts sur les propositions de transaction ou de remise n'excédant pas la limite de compétence des services départementaux des impôts et des douanes à la demande des contribuables) (p. 4134) ; *amendement n° 61* de M. Boulloche ; rejeté (suppression du comité des remises et transactions et du conseil d'administration institués par le code général des impôts) (p. 4134).

TITRE : « Projet de loi accordant des garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière » (p. 4135) : *amendement n° 30* de M. Ginoux ; retiré (modification du titre du projet de loi) (p. 4135).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi par scrutin public (p. 4135) ; liste des votants (p. 4156-4157).

DEUXIÈME LECTURE [13 décembre 1977] (p. 8667).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Papon, rapporteur général de la commission des finances, Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances.*

Les modifications apportées par le Sénat ; l'amélioration des garanties accordées aux contribuables vis-à-vis de l'administration fiscale et douanière (p. 8667).

Intervention de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances :

Les dispositions complémentaires introduites par le Sénat (p. 8667).

DISCUSSION DES ARTICLES [13 décembre 1977] (p. 8667).

ORATEURS : *MM. Papon, rapporteur général, Boulin, ministre délégué, Dehaine, Ginoux, Neuwirth, Lauriol, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles.*

ART. 1er : adoption de l'article 1er (p. 8668).

ART. 1er *bis* A (obligation pour l'administration ou le ministère public d'établir le caractère intentionnel de la fraude en cas de poursuites pénales engagées en application des articles 1741 et 1743 du code général des impôts) : adoption de l'*amendement n° 2* (rédactionnel) de la commission (p. 8668) ; retrait de l'*amendement n° 15* de M. Dehaine (extension de l'article 1er *bis* A aux autres déclarations fiscales) (p. 8668) ; adoption de l'*amendement n° 1* de M. Neuwirth (alignement du droit fiscal sur le droit commun et obligation pour l'administration de prouver la mauvaise foi du redevable dans l'article 1729-1 du CGI ; relèvement de 100 à 150 % de la majoration prévue par l'article 1729 du CGI lorsque le redevable s'est rendu coupable de manœuvres frauduleuses) (p. 8670) ; adoption de l'article 1er *bis* A ainsi modifié (p. 8670).

ART. 1er *bis* : retrait de l'*amendement n° 16* de M. Dehaine (institution d'une procédure rapide et simplifiée en cas de contestation éventuelle de l'usage du rejet de comptabilité) (p. 8671) ; adoption de l'*amendement n° 19* du Gouvernement (grade d'inspecteur principal des agents habilités à recourir à la procédure de rectification d'office) (p. 8671) ; adoption de l'article 1er *bis* ainsi modifié (p. 8671).

ART. 1er *ter* : adoption de l'article 1er *ter* (p. 8671).

ART. 1er *quater* : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission des lois (suppression de la sanction de la nullité pour les notifications de recrutement non motivées de façon claire ou utile pour le contribuable) (p. 8671) ; adoption de l'article 1er *quater* ainsi modifié (p. 8671).

ART. 1er *quinquies* : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission des lois (obligation de motivation des décisions par lesquelles l'administration rejette les observations du contribuable) (p. 8672) ; l'*amendement n° 3* de la commission (substitution des termes « vérification approfondie » à ceux « d'examen approfondi ») devient sans objet

(p. 8672) ; adoption de l'article 1er *quinquies* ainsi modifié (p. 8672).

ART. 5 : rejet de l'*amendement n° 6* de la commission des lois (modification formelle) (p. 8672) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission des lois (suppression de la possibilité de relaxer les contrevenants pour défaut d'intention dans l'article 369 du code des douanes (p. 8672) ; adoption de l'article 5 ainsi modifié (p. 8672).

ART. 5 *bis* (compétences de la commission de conciliation et d'expertise douanière pour les contestations s'élevant au moment du dédouanement des marchandises) : rejet de l'*amendement n° 8* de la commission des lois (compétences du tribunal pour désigner l'expert et suppression du monopole d'expertise de la commission de conciliation) (p. 8673) ; adoption de l'article 5 *bis* (p. 8673).

ART. 5 *ter* (renforcement des moyens de la commission de conciliation et d'expertise douanière) : rejet de l'*amendement n° 9* (de suppression de la commission des lois (p. 8674) ; adoption de l'article 5 *ter* (p. 8674).

ART. 6 : rejet de l'*amendement n° 10* de la commission des lois (rétablissement des interdictions de fonction supprimées par le Sénat dans l'article 6) (p. 8674) ; adoption de l'*amendement n° 11* de la commission des lois modifié par le Gouvernement (modification formelle) (p. 8674) ; adoption de l'*amendement n° 17* du Gouvernement (prolongation du délai d'application des sanctions administratives prononcées au titre de l'article 1750 du CGI jusqu'au 31 décembre 1978) (p. 8674) ; adoption de l'article 6 ainsi modifié (p. 8674).

ART. 6 *bis* (suppression de la disposition de la loi du 30 août 1947 prévoyant une interdiction d'exercer la profession pour une durée minimale de cinq ans et en vue de l'assainissement des professions commerciales en matière de fraude fiscale) : adoption de l'*amendement n° 12* de la commission des lois (mise à jour de la loi du 30 août 1947 ; suppression du *d* du 7° de l'article 1er de la loi) (p. 8675) ; adoption de l'*amendement n° 13* de la commission des lois (modification rédactionnelle de la loi du 30 août 1947) (p. 8675) ; adoption de l'article 6 *bis* ainsi modifié (p. 8675).

ART. 8 : rejet de l'*amendement n° 14* de la commission des lois (suppression de la possibilité créée par le Sénat d'instruire les demandes de remise des sanctions fiscales en fonction de toutes circonstances particulières) (p. 8676) ; adoption de l'*amendement n° 20* du Gouvernement (limitation de la possibilité d'accorder des remises en vertu de circonstances particulières aux commissionnaires en douane) (p. 8676) ; adoption de l'article 8 ainsi modifié (p. 8676).

ART. 8 *bis* : adoption de l'article 8 *bis* (p. 8676).

ART. 9 : adoption de l'article 9 (p. 8676).

ART. 11 (allongement du délai durant lequel un contribuable peut exercer son droit de réclamation contre une imposition) : adoption de l'*amendement n° 18* du Gouvernement (tendant à préciser que la législation actuelle sera maintenue pour les réclamations portant sur les impôts directs locaux) (p. 8676) ; le texte de l'*amendement n° 18* devient l'article 11 (p. 8676).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8676).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 3127** RELATIVE AUX DÉLAIS DONT DISPOSE L'ADMINISTRATION POUR EFFECTUER CERTAINS CONTROLES FISCAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 5 octobre 1977 par M. Frédéric-Dupont (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ; proposition retirée par M. Frédéric-Dupont [2 novembre 1977] (p. 6881).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 3253** RELATIVE AUX DÉLAIS DONT DISPOSE L'ADMINISTRATION POUR EFFECTUER CERTAINS CONTROLES FISCAUX, présentée à l'Assemblée nationale le 24 novembre 1977 par M. Frédéric-Dupont (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 16 ; IMPOTS DIRECTS 9 ; IMPOTS LOCAUX 8 ; JUSTICE 2 ; LOI DE FINANCES POUR 1976, Discussion générale [21, 22 octobre 1975] ; MARINS 4 ; POLITIQUE ÉCONOMIQUE 2 ; POLYNÉSIE FRANÇAISE 4 ; PRESTATIONS FAMILIALES 13.

— **Avantages fiscaux.** — *Voir* EMPRUNT 2.

— **Contrôles fiscaux.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 789, 790, 795.

— **Egalité fiscale entre commerçants, artisans et salariés.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 270.

— **Fiscalité des entreprises.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 ; article 3 ; amendement n° 12, articles 13 à 18.

— **Fiscalité locale.** — *Voir* IMPOTS 2 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7, Débat préparatoire et en séance publique ; Intérieur ; articles et articles additionnels non rattachés (articles 60, 67, 69, 70, après l'article 70).

— **Fiscalité des salariés.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Industrie, commerce et artisanat : II. — Commerce et artisanat.

— **Impôt indirect.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 150.

— **Régime fiscal des commerçants et artisans.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 407.

— **Régime fiscal des libéralités consenties aux Etats français et italiens.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 164.

— **Régime fiscal des périodiques politiques.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 350 ; PRESSE 4.

— **Régime fiscal entre les Philippines et la France.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 165.

— **Régime fiscal des provisions pour congés payés.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 353.

FISCALITÉ IMMOBILIÈRE

Voir DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE (Droits de succession) ; IMPOTS DIRECTS 7.

— **Imposition des profits immobiliers et réforme du régime fiscal des plus-values.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 3 [4 juillet 1974] (p. 3302, art. 5, p. 3350), [11 juillet 1974] (p. 3506).

— **Profits immobiliers.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974, Discussion générale (p. 4713) (première partie) (p. 4759, 4762, 4763).

FLEURS ET PLANTES AROMATIQUES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Taxes parafiscales [20 novembre 1974] (p. 6832, 6850).

FONCTION PUBLIQUE

1. — PROPOSITION DE LOI n° 141 RELATIVE AU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Cointat (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), rapport le 6 juin 1974 par M. Burckel, n° 1057.

Voir aussi AMNISTIE 8 ; ARMÉE 3, 4, 5 ; EDUCATION 2 ; FAMILLE 9 ; FONCTIONNAIRES 11 ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Services du Premier ministre : I. — Services généraux, fonction publique et formation professionnelle ; MAGISTRAT 9 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 132 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 325 ; SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON 1.

— **Accès à certains emplois de la —.** *Voir* SERVICE NATIONAL 17.

— **Conflits sociaux dans le secteur public et nationalisé.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 599.

— **Discussions salariales dans la —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1232.

— **Emplois et accès au concours de la —.** *Voir* HANDICAPÉS 6 [13, 17, 18, 19 décembre 1974] (p. 8020).

— **Extension aux agents hospitaliers des éléments de la rémunération ou de la —.** *Voir* IMPOTS 2, article 16.

— **des DOM.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974, 4 [10 décembre 1974] (p. 7609).

— **Formation professionnelle des agents de la —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Services du Premier ministre [25 octobre 1974] (p. 5480, 5481).

— **Grèves dans les services publics.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 901.

— **Indépendance de la —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1129.

— **Intégration dans la —.** *Voir* ENSEIGNANTS 2.

— **Intégration dans la — de personnels des écoles nationales supérieures de Mulhouse.** — *Voir* ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 10.

— **Liberté d'opinion et d'expression des fonctionnaires (obligation de réserve).** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 26.

— **Politisation de la —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 787.

— **Problème de l'auxiliariat.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 20, 21, 22.

— **Statut de la —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Fonction publique [15 novembre 1974] (p. 6479, 6482, 6484, 6487, 6489).

— **Statut des personnels de l'école supérieure de chimie de Mulhouse.** — *Voir* ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 9.

— **Suppression de la limite d'âge des veuves pour l'accès à la fonction publique.** — *Voir* PENSIONS ET RETRAITES [5 décembre 1974] (p. 7434, 7438 à 7443, 7446, 7447, 7449).

FONCTIONNAIRES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 213** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 8 DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1965 (n° 65-1154 DU 30 DÉCEMBRE 1965) AFIN DE FACILITER LA RÉINTÉGRATION DANS LEUR CORPS FRANÇAIS D'ORIGINE DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'ETAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, ORIGINAIRES D'ALGÉRIE, AYANT BÉNÉFICIÉ DE LA RECONNAISSANCE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE, présentée à l'Assemblée nationale, le 25 avril 1973, par M. Tomasini (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 219** TENDANT A FAIRE PRENDRE EN COMPTE, DANS LE CALCUL DES ANNÉES DE SERVICE EFFECTIF ACCOMPLIES DANS LES ADMINISTRATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES, TOUT OU PARTIE DE LA DURÉE DES SERVICES MILITAIRES OU DE RÉSISTANCE ACCOMPLIS PAR LES FONCTIONNAIRES ET AGENTS, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par Mme de Hauteclocque (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 223** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 8 DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1965 (n° 65-1154 DU 30 DÉCEMBRE 1965) AFIN DE PERMETTRE LA RÉINTÉGRATION DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT ET DES AGENTS TITULAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES ORIGINAIRES D'ALGÉRIE ET DE STATUT CIVIL DE DROIT LOCAL, RADIÉS DES CADRES EN APPLICATION DE CET ARTICLE, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par M. Lelong (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 377** TENDANT A MODIFIER L'ORDONNANCE n° 58-1036 DU 29 OCTOBRE 1958 RELATIVE A LA SITUATION DE CERTAINS PERSONNELS RELEVANT DU MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER ET SUPPRIMANT POUR CEUX DÉSIREUX D'ÊTRE ADMIS A UNE RETRAITE ANTICIPÉE L'OBLIGATION DE NE PAS AVOIR REÇU D'AFFECTATION PENDANT DOUZE MOIS CONSÉCUTIFS PRÉALABLEMENT A LEUR DEMANDE, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par MM. Neuwirth et Bernard Marie (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

5. — PROJET DE LOI **n° 802** RELATIF A CERTAINS CORPS DE FONCTIONNAIRES, présenté à l'Assemblée nationale le 29 novembre 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 13 décembre 1973 par M. Burckel, n° 838 ; adoption le 18 décembre 1973. — Projet de loi n° 81.

Transmis au Sénat le 19 décembre 1973, n° 112 (année 1973-1974) (renvoyée à la commission des lois) ; rapport le 20 décembre 1973 par M. Pierre Schiélé, n° 117 (année 1973-1974) ; adoption avec modifications le 20 décembre 1973. — Projet de loi n° 53 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973 (renvoyé à la commission des lois) n° 919 ; rapport le 20 décembre 1973 par M. Burckel, n° 920 ; adoption le 20 décembre 1973. — Projet de loi n° 100.

Transmis au Sénat le 20 décembre 1973 (renvoyé à la commission des lois), n° 122 (année 1973-1974) ; rapport oral le 20 décembre 1973 par M. Schiélé ; adoption définitive le 20 décembre 1973. — Projet de loi n° 56 (année 1973-1974).

Loi n° 73-1231 du 31 décembre 1973, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1974 (p. 71).

PREMIÈRE LECTURE [18 décembre 1973] (p. 7148).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Burckel, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Malaud, ministre de la fonction publique ; Ginoux, Krieg, Hamel.*

Dispositions concernant, d'une part, les attachés d'administration centrale et ceux de la ville de Paris, et, d'autre part, la catégorie B.

Intervention de M. Philippe Malaud, ministre de la fonction publique (p. 7149).

Objet du texte : calcul du rappel des rémunérations sur les traitements de base sans tenir compte des primes et de l'érosion monétaire (p. 7149, 7150).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (rattrapage du retard dans le déroulement normal de la carrière des attachés d'administration centrale et de la ville de Paris pour l'accès au principalat) : retrait d'un amendement de M. Ginoux (réforme du statut des attachés) ; adoption de l'article (p. 7150).

ART. 2 (validation de la date d'application du décret du 30 septembre 1973 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B) : adoption de l'article (p. 7150).

ART. 3 (validation de la date d'application de décrets à venir relatifs à la catégorie B) : adoption d'un *amendement* de M. Krieg et de l'article ainsi modifié (p. 7150, 7151).

EXPLICATIONS DE VOTE : *MM. Hamel, Flornoy, Ginoux.*

Attente des textes relatifs aux fonctionnaires municipaux (p. 7151).

ADOPTION à l'unanimité de l'ensemble du projet de loi (p. 7151).

DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1973] (p. 7274).

ORATEURS : *MM. Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, suppléant M. Burckel, rapporteur ; Malaud, ministre de la fonction publique.*

Suppression par le Sénat des articles 1er et 3 (p. 7274).

ART. 1er : adoption d'un amendement de la commission rétablissant l'article 1er, modifié par un sous-amendement du Gouvernement (p. 7274, 7275).

ART. 3 : retrait d'un *amendement* de la commission tendant à rétablir l'article 3, qui demeure donc supprimé (p. 7275).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 7275).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 1067** PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE n° 59-244 DU 4 FÉVRIER 1959 RELATIVE AU STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES EN CE QUI CONCERNE LES DROITS A L'AVANCEMENT DES FONCTIONNAIRES DÉTACHÉS POUR L'EXERCICE D'UN MANDAT PARLEMENTAIRE, présenté à l'Assemblée nationale le 19 juin 1974 par M. Foyer (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 1143** FIXANT LES GARANTIES FONDAMENTALES DES FONCTIONNAIRES CIVILS EN SERVICE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER ET MODIFIANT LA LOI n° 50-772 DU 30 JUIN 1950 FIXANT LES CONDITIONS DES SOLDES ET DES INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES CIVILS ET MILITAIRES RELEVANT DU MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT, DE MISE EN CONGÉ OU A LA RETRAITE DE CES MÊMES FONCTIONNAIRES, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par MM. Pidjot et Sanford (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

8. — PROJET DE LOI **n° 1175** RELATIF A LA LIMITE D'AGE DES FONCTIONNAIRES, présenté à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 18 juin 1975 par M. Gerbet, n° 1758 ; discussion le 24 juin 1975. Adoption de la motion de renvoi en commission n° 1 de M. Frêche ; rapport supplémentaire le 13 novembre 1975 par M. Gerbet, n° 1977 ; adoption le 26 novembre 1975 après déclaration d'urgence. — Projet de loi n° 364.

Transmis au Sénat le 27 novembre 1975, n° 76 (année 1975-1976) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 6 décembre 1975 par M. Edgar Tailhades, n° 101 (année 1975-1976) ; avis le 8 décembre 1975 par M. René Chazelle au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, n° 103 (année 1975-

1976) ; adoption le 12 décembre 1975. — Projet de loi n° 40 (année 1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 15 décembre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 2065 ; rapport le 18 décembre 1975 par M. Gerbet au nom de la commission mixte paritaire, n° 2083 ; adoption le 19 décembre 1975. — Projet de loi n° 431.

Transmis au Sénat ; rapport le 17 décembre 1975 par M. Edgar Tailhades au nom de la commission mixte paritaire, n° 160 (année 1975-1976) ; rejet le 20 décembre 1975. — Projet de loi n° 91 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 décembre 1975 (nouvelle lecture) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 2065 ; rapport le 20 décembre 1975 par M. Gerbet, n° 2130 ; adoption le 20 décembre 1975. — Projet de loi n° 450.

Transmis au Sénat le 20 décembre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 191 (année 1975-1976) ; rapport le 20 décembre 1975 par M. Edgar Tailhades, n° 192 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 20 décembre 1975. — Projet de loi n° 95 (année 1975-1976).

Loi n° 75-1280 du 30 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 31 décembre 1975 (p. 13607).

PREMIÈRE LECTURE [24 juin 1975] (p. 4646).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice, Chinaud, Foyer, président de la commission des lois, Fanton, Hamel, Crépeau.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Conséquences prévisibles de l'abaissement de l'âge de la retraite sur les magistrats de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, sur l'effectif des conseillers d'Etat, sur l'effectif des fonctionnaires de catégorie A (p. 4646 à 4648) ; Collège de France, Muséum d'histoire naturelle (p. 4648).

Intervention de M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique (p. 4649) :

Le projet est justifié par le souci du Gouvernement de ne pas maintenir de privilèges au moment où il semble souhaitable de favoriser l'accès plus rapide des cadres de la nation aux postes de responsabilité ; le Gouvernement n'est animé d'aucun dessein obscur de sanctions à l'égard des hauts fonctionnaires.

Intervention de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 4649) :

La magistrature ne peut être isolée d'une évolution générale qui, par le rajeunissement des cadres supérieurs de l'Etat, doit permettre une meilleure adaptation de la fonction publique aux changements qui caractérisent notre époque ; (p. 4650) : le renouvellement précédemment chiffré des effectifs de magistrats tenait compte des départs supplémentaires entraînés éventuellement par le projet soumis à l'Assemblée ; le Gouvernement admet qu'il est possible de chercher pour les magistrats une meilleure coïncidence entre le texte proposé et les mesures provisoires de recrutement applicables jusqu'au 31 décembre 1980 ; le sort des magistrats de la Cour de cassation pourrait faire l'objet de mesures particulières.

Après le retrait de la question préalable déposée par la commission des lois, trois motions de renvoi en commission sont déposées : n° 1 de M. Frêche, n° 2 de M. Hamel et n° 3 de la commission (p. 4651, 4652).

M. Michel Crépeau : au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, défend la motion de renvoi n° 1 (p. 4652) ; cette motion de renvoi est adoptée (p. 4652) ;

Le garde des sceaux indique son intention de demander une nouvelle inscription de ce texte à l'ordre du jour pour le début de la prochaine session (p. 4652).

NOUVELLE DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE [20 novembre 1975] (p. 8793), [21 novembre 1975] (p. 8870), [26 novembre 1975] (p. 8973).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles ; Lagorce, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique ; Mme Constans, MM. Frédéric-Dupont, Debré, Darnis, Hamel, Claudius-Petit, Fontaine, Mesmin, Soustelle, Aubert, Guichard, Plantier, Jean-Pierre Cot, Boscher, Krieg, Flornoy, Fanton, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice ; Delaneau.*

Le précédent constitué par la loi du 18 avril 1936 ; la faiblesse des effectifs de la magistrature (p. 8793) ; le souhait de la confirmation par le Gouvernement du maintien en vigueur de la loi du 14 décembre 1948 modifiée ; prévoir une période transitoire plus longue ; l'injustice de la situation des médecins fonctionnaires (p. 8794) ; le rajeunissement des corps concernés ; la suppression des chasses gardées ; préférer un système de retraite à la carte ; la disparité des validations d'annuités (p. 8795) ; la décapitation des grands corps de l'Etat ; la situation de ces corps (p. 8796) ; la détérioration du rapport entre actifs et inactifs (p. 8796, 8798) ; l'accomplissement de grandes œuvres après soixante-cinq ans ; la défaveur de la réforme auprès des jeunes fonctionnaires (p. 8797, 8798) ; aménager les pensions (p. 8797) ; un texte qui s'oppose à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les travailleurs ; le blocage des carrières des fonctionnaires ; les goulots d'étranglement ; la nécessité de créer des nouveaux postes ; le texte conduira à décapiter l'administration plutôt qu'à la rajeunir ; un texte qui vise tous les fonctionnaires sans exception ; la philosophie du loisir qui sous-tend le projet (p. 8799).

Intervention de M. Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique :

Les objectifs du Gouvernement : réduire les inégalités, offrir des emplois aux jeunes diplômés, en finir avec certaines disparités ; le caractère surprenant de l'émotion que soulève le texte (p. 8799) ; la volonté d'élargir le recrutement opéré par l'ENA ; accepte la limite à soixante-huit ans proposée par la commission des lois ; apporte des précisions sur les mesures transitoires ; le souci du Gouvernement d'assurer un meilleur service de l'Etat (p. 8800).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (fixation à soixante-cinq ans de la limite d'âge supérieure des fonctionnaires civils de l'Etat) (p. 8800) ; retrait de l'*amendement n° 9* rectifié de M. Bizet (fixation de la limite d'âge à soixante-huit ans) (p. 8801) ; retrait de l'*amendement n° 5* de M. Hamel (fixation de la limite d'âge à soixante-sept ans et demi) (p. 8801) ; adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (fixation de la limite d'âge à soixante-huit ans et à soixante-cinq ans selon les cas) (p. 8801) ; adoption de l'*amendement n° 2* de M. Frédéric-Dupont (recul de la limite d'âge pour charge d'enfants) (p. 8801) ; rejet de l'*amendement n° 4* de M. Soustelle (fixation à soixante-dix ans pour certains fonctionnaires relevant d'établissements d'enseignement supérieur) (p. 8871) ; adoption de l'*amendement n° 21* de M. Claudius-Petit (dérogation concernant l'âge limite de certains professeurs et chercheurs de l'enseignement supérieur) (p. 8871) ; adoption de l'*amendement n° 12* de la commission (limite d'âge des professeurs du Collège de France) (p. 8871) ; adoption par scrutin de l'*amendement n° 22* de M. Claudius-Petit (limite d'âge des membres de l'inspection générale de l'instruction publique) (p. 8871) ; liste des votants (p. 8881) ; adoption de l'article 1er ainsi modifié (p. 8871).

ART. 2 (limite d'âge des membres du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et des tribunaux administratifs) (p. 8872) ; adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (modulation de la limite d'âge des membres des tribunaux administratifs) (p. 8872) ; adoption de l'*amendement n° 3* de M. Frédéric-Dupont (recul de la limite d'âge pour charge d'enfants) (p. 8872) ; l'article 2 ainsi modifié est adopté (p. 8872).

ART. 3 (dispositions transitoires) (p. 8873) ; rejet de l'*amendement n° 25* de M. Lagorce (modification des dispositions transitoires) (p. 8874) ; adoption de l'*amendement n° 14* de la commission (modification des dispositions transitoires) (p. 8874) ; l'*amendement n° 23* du Gouvernement devient sans objet (p. 8874) ; adoption de l'*amendement n° 15* de la commission (modification des dispositions transitoires) (p. 8875) ; l'*amendement n° 24* rectifié du Gouvernement devient sans objet (p. 8875).

ART. 4 (abrogation des dispositions concernant les mises à la retraite pour ancienneté) : adoption de l'*amendement n° 20* de la commission (nouvelle rédaction) ; l'*amendement n° 20* devient l'article 4 (p. 8875).

Après l'ART. 4 : rejet de l'*amendement n° 1* de M. Frédéric-Dupont (recul des limites d'âge pour les fonctionnaires maintenus au-delà de la durée légale du service militaire) (p. 8875) ; retrait de l'*amendement n° 22* de M. Lagorce (plafond du recul de l'âge limite des fonctionnaires) (p. 8876) ; adoption de l'*amendement n° 18* du Gouvernement (calcul de la pension des fonctionnaires radiés des cadres pour limite d'âge) (p. 8876) ; adoption de l'*amendement n° 19* du Gouvernement (abrogation de l'article L 15 dernier alinéa du code des pensions civiles et militaires) (p. 8877) ; rejet du *sous-amendement n° 30* de M. Plantier à l'*amendement n° 17* (conditions du bénéfice de l'honorariat) (p. 8877) ; rejet de l'*amende-*

ment n° 17 de la commission (bénéfice de l'honorariat pour les fonctionnaires admis à la retraite) (p. 8878) ; retrait de l'*amendement n° 7* de M. Frêche (entrée en vigueur de la loi après la remise en ordre des carrières des intéressés) (p. 8878).

SECONDE DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI [26 novembre 1975].

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Rappel des décisions déjà prises par l'Assemblée (p. 8973) ; les amendements proposés (p. 8974).

Intervention de M. Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique :

Rappelle que le maintien en activité jusqu'à soixante-dix ans des hauts fonctionnaires constitue un privilège particulier par rapport à la situation normale des autres agents de l'Etat ; la nécessité d'ouvrir les emplois de la fonction publique aux jeunes diplômés ; le texte des articles adoptés au cours de la séance du 21 novembre 1975 institue de nouveaux privilèges en faveur des hauts fonctionnaires (p. 8874).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement (suppression du recul de la limite d'âge pour charge d'enfants) (p. 8975) ; adoption de l'*amendement n° 2* du Gouvernement (suppression de la dérogation accordée à des membres de l'enseignement supérieur) (p. 8976) ; rejet de l'*amendement n° 9* de M. Flornoy (limite d'âge des professeurs du Muséum national d'histoire naturelle) (p. 8976) ; adoption de l'*amendement n° 3* du Gouvernement (suppression de la dérogation accordée aux inspecteurs généraux de l'instruction publique) (p. 8978) ; rejet de l'*amendement n° 7* de M. Cot (entrée en vigueur des dispositions de l'article après la remise en ordre des carrières des intéressés) (p. 8979) ; l'article 1er ainsi modifié est adopté (p. 8979).

ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 4* du Gouvernement (suppression du recul de la limite d'âge pour charge d'enfants) (p. 8979) ; rejet de l'*amendement n° 8* de M. Cot (entrée en vigueur des dispositions de l'article après la remise en ordre des carrières des intéressés) (p. 8979) ; l'article 2 ainsi modifié est adopté (p. 8979).

ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 5* du Gouvernement : modification des dispositions transitoires (p. 8980) ; adoption de l'*amendement n° 6* du Gouvernement : modification des dispositions transitoires (p. 8980) ; l'article 3 ainsi modifié est adopté (p. 8980).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 8980).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [19 décembre 1975] (p. 10115).

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission mixte paritaire ; Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique ; Foyer, président de la commission mixte paritaire ; Savary, Hamel, Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Accord obtenu à l'unanimité au sein de la commission mixte paritaire (p. 10115, 10116) ; protestations contre l'attitude du Gouvernement qui veut ignorer la commission mixte paritaire (p. 10116) ; privilège de certains enseignants (p. 10117).

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE :

Adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement (contre toute discrimination au profit des professeurs de médecine) (p. 10118).

Intervention de M. Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique (p. 10117) :

Sur la validation des années de clinicat et d'internat ; adoption de l'*amendement n° 2* du Gouvernement (suppression de toute discrimination en faveur des magistrats de la Cour des comptes) (p. 10119) ; adoption de l'*amendement n° 3* du Gouvernement (suppression de toute discrimination en faveur des fonctionnaires résistants) (p. 10119) ; adoption de l'*amendement n° 4* du Gouvernement (ne pas établir le calcul de la pension sur le traitement des six derniers mois de fonctions) (p. 10120).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire modifié (p. 10120).

DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1975] (p. 10180).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles ; Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier minis-*

tre, chargé de la fonction publique, Claudius-Petit.

L'échec, du fait du Gouvernement, de la procédure de la commission mixte paritaire (p. 10180) ; magistrats de la Cour des comptes (p. 10180) ; professeurs de médecine (p. 10180).

Intervention de M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique :

Donne des précisions relatives à la prise en charge des années d'internat et de « clinicat » (p. 10180) ; le Gouvernement convoquera début janvier une commission interministérielle destinée à élaborer un projet pour cette prise en charge (p. 10180).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (suppression du maintien de l'âge de la retraite à soixante-dix ans pour les professeurs de médecine) (p. 10181) ; adoption de l'article 1er modifié (p. 10181).

ART. 3 : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (aménagement transitoire de l'âge de la retraite pour les magistrats de la Cour des comptes) (p. 10181) ; adoption de l'*amendement n° 2* du Gouvernement (mesures dérogatoires en faveur des magistrats de la Cour des comptes) (p. 10181) ; adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (conséquence de l'amendement précédent) (p. 10181) ; adoption de l'article 3 modifié (p. 10181).

ART. 5 : retrait de l'*amendement n° 3* du Gouvernement : adoption de l'article 5 (p. 10182).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Frelaut : le groupe communiste ne prend pas part au vote (p. 10182).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 10182).

9. — PROJET DE LOI n° 1487 rectifié PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 36 DU CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE SOCIALE, présenté à l'Assemblée nationale le 2 avril 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 10 avril 1975 par M. Burckel, n° 1516 ; adoption le 22 avril 1975. — Projet de loi n° 242.

Transmis au Sénat le 24 avril 1975, n° 256 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 20 avril 1975 par M. Jean Auburtin, n° 277 (année 1974-1975) ; adoption définitive le 7 mai 1975. — Projet de loi n° 108 (année 1974-1975).

Loi n° 75-376 du 20 mai 1975, publiée au *J.O.* du 21 mai 1975 (p. 5092).

Voir DISCUSSION COMMUNE AVEC FONCTIONNAIRES 10, n° 1488 rectifié [22 avril 1975] (p. 1914, 1920).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE :

ART. UNIQUE (recul de la limite d'âge pour l'accès à la fonction publique) ; adoption de la seule première phrase de l'*amendement n° 6* de la commission des lois (p. 1927) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission des lois de pure forme (p. 1927) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission des affaires culturelles (p. 1927) ; rejet de l'*amendement n° 12* de la commission des affaires culturelles (enfant élevé au foyer) (p. 1928) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission des lois (enfant à charge ou ouvrant droit aux allocations prévues pour handicapés) (p. 1928) ; adoption de l'*amendement n° 4* de la commission des lois (supprimer le dernier alinéa de l'article en raison de son inutilité) (p. 1929) ; retrait de l'*amendement* identique *n° 14* de Mme Thome-Patenôtre (p. 1929) ; rejet de l'*amendement n° 15* de M. Claude Michel (application du texte aux veuves de préférence à l'article 8 de la loi du 3 janvier 1975) ; adoption de l'*amendement n° 17* de la commission des lois (un même enfant ne peut permettre de cumuler deux avantages) (p. 1929) ; adoption de l'article unique modifié (p. 1929).

Après l'ART. UNIQUE : rejet de l'*amendement n° 9* de M. Richard (faire bénéficier les mères de famille de la priorité d'emploi prévue par l'article L. 323-36 du code du travail) (p. 1929).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 1929).

10. — PROJET DE LOI n° 1488 rectifié PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE n° 59-244 DU 4 FÉVRIER 1959 RELATIVE AU STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES, présenté à l'Assemblée nationale le 2 avril 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la

commission des lois constitutionnelles, de la législation et l'administration générale de la République) ; rapport le 10 avril 1975 par M. Burckel, n° 1517 ; adoption le 22 avril 1975. — Projet de loi n° 241.

Transmis au Sénat le 24 avril 1975, n° 257 (année 1974-1975) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 30 avril 1975 par M. Jean Auburtin, n° 276 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 7 mai 1975. — Projet de loi n° 107 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 13 mai 1975 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1631 ; rapport le 15 mai 1975 par M. Burckel, n° 1647 ; adoption le 20 mai 1975. — Projet de loi n° 268.

Transmis au Sénat le 21 mai 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 314 (année 1974-1975) ; rapport le 29 mai 1975 par M. Jean Auburtin, n° 342 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 18 juin 1975. — Projet de loi n° 144 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 juin 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 1791 ; rapport le 27 juin 1975 par M. Burckel, n° 1820 ; adoption définitive le 28 juin 1975. — Projet de loi n° 336.

Loi n° 75-599 du 10 juillet 1975, publiée au *J.O.* du 11 juillet 1975 (p. 7124).

DISCUSSION GÉNÉRALE COMMUNE :

PREMIÈRE LECTURE [22 avril 1975] (p. 1914, 1920) n° 1488 rectifié et 1487 rectifié.

ORATEURS : *M. Burckel, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Mme Thome-Patenôtre, MM. Renard, Maurice Blanc, Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, Mme Chonavel, MM. Richard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Jean Brocard.*

Les étapes de la politique gouvernementale qui vise à supprimer la discrimination entre les sexes (p. 1914) ; les limitations de fait à l'application du principe constitutionnel d'égalité entre les sexes (p. 1914) ; possibilités de dérogation limitées au seul recrutement à l'exclusion de la carrière (p. 1914) ; procédure précise de dérogation (p. 1915) ; extension du bénéfice du recul de la limite d'âge pour l'accès à la fonction publique (p. 1915, 1917) ; extension de la notion d'enfant à charge (p. 1915, 1917) ; charges effectives (p. 1917) ; agents publics (p. 1915) ; disponibilité spéciale pour raisons de famille (p. 1916) ; enfants handicapés (p. 1915, 1916) ; bilan des discriminations sexuelles dans la fonction publique (p. 1921) ; veuves (p. 1921, 1922).

Intervention de M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique (p. 1922) :

Présente les objectifs du Gouvernement et la portée des deux textes en discussion.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (principe d'égalité entre les sexes, procédure de dérogation) : rejet de l'*amendement n° 9* de Mme Thome-Patenôtre (compétence législative en matière de dérogation) (p. 1923) ; rejet de l'*amendement n° 5* de M. Renard (consultation des organismes paritaires (p. 1924) ; adoption de l'*amendement n° 1* corrigé de la commission (même objet) (p. 1924) ; adoption de l'*amendement n° 2* corrigé de la commission des lois (coordination) (p. 1924) ; adoption de l'article 1er modifié (p. 1924).

ART. 2 (disponibilité spéciale pour raisons de famille) : rejet de l'*amendement n° 8* de Mme Thome-Patenôtre (extension aux fonctionnaires des deux sexes) (p. 1924) ; rejet de l'*amendement n° 6* de M. Renard (même objet) (p. 1924) ; adoption de l'*amendement n° 3* corrigé de la commission (même objet) (p. 1924) ; cet article devient l'article 2 (p. 1925).

Après l'ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 10* de la commission des lois (extension à l'ensemble des agents publics) (p. 1925).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Hamel :* vote favorable.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 1925).

DEUXIÈME LECTURE [20 mai 1975] (p. 2888).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Piot, suppléant M. Burckel, rapporteur de la commission des*

lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique.

Le Sénat a créé un nouveau cas de disponibilité « en fonction d'un certain nombre d'années de service » (p. 2889).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : adoption (p. 2889).

ART. 2 : rejet de l'*amendement n° 1* de la commission des lois tendant à revenir au texte voté par l'Assemblée en première lecture et à supprimer le nouveau cas d'ouverture de la disponibilité créé par le Sénat (p. 2889).

Intervention de M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat (p. 2889) :

Le Gouvernement est hostile à toute tentative d'introduire dans le statut général de la fonction publique un droit à la disponibilité au gré du fonctionnaire.

L'article 2 n'est pas adopté (p. 2890).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2890).

TROISIÈME LECTURE [28 juin 1975] (p. 4984).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Burckel, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique.*

Nature législative ou réglementaire des dispositions relatives à la disponibilité pour raisons familiales (p. 4984).

Intervention de M. Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique (p. 4984) :

Le Gouvernement marque son accord pour l'abrogation de l'article 44 de l'ordonnance du 4 février 1959.

Discussion de l'ART. 2 : adoption dans le texte du Sénat (p. 4984).

— ADOPTION à l'unanimité de l'ensemble du projet de loi (p. 4984).

11. — PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE n° 59-244 DU 4 FÉVRIER 1959 RELATIVE AU STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES, présenté au Sénat le 12 septembre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale), n° 507 (année 1974-1975) ; rapport le 14 novembre 1975 par M. Schiélé), n° 59 (année 1975-1976) ; adoption le 19 novembre 1975. — Projet de loi n° 32 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1975 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 1991 ; rapport le 23 avril 1976 par M. Burckel, n° 2216 ; adoption le 30 avril 1976. — Projet de loi n° 470.

Transmis au Sénat le 4 mai 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 283 (année 1975-1976) ; rapport le 25 mai 1976 par M. Schiélé, n° 316 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 3 juin 1976. — Projet de loi n° 154 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 3 juin 1976 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2361 ; rapport le 29 juin 1976 par M. Bouvard, n° 2436 ; adoption le 30 juin 1976. — Projet de loi n° 531.

Transmis au Sénat le 30 juin 1976 (renvoyé à la commission des lois), n° 400 (année 1975-1976) ; rapport oral par M. Jozeau-Marigné. — Projet de loi n° 179 (année 1975-1976).

Décision du Conseil constitutionnel en date du 15 juillet 1976 [*J.O.* du 20 juillet 1976] (p. 4330).

Loi n° 76-661 du 19 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 20 juillet 1976 (p. 4319).

PREMIÈRE LECTURE [30 avril 1976] (p. 2520).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Burckel, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Frêche, Kalinsky, Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique.*

La validation *a posteriori* de décisions individuelles annulées par la juridiction administrative ; la légalisation des dispositions réglementaires annulées par les juridictions administratives ; les modifications introduites par le projet de loi ; l'unicité du jury ; la par-

ticipation de non-titulaires aux concours internes de la fonction publique ; les modes d'accès à la fonction publique ; la promotion interne (p. 2520) ; le caractère normal du recours, au choix, de l'examen professionnel ou du concours ; la possibilité pour le jury d'apprécier l'aptitude générale des candidats lors des examens professionnels ; la substitution de la notion de liste d'aptitude à celle de tableau d'avancement ; la suppression pour les jurys d'apprécier l'aptitude générale des candidats sur consultation de leur dossier individuel lors des examens de promotion interne ; l'arrêt Gourcy ; la modification des règles de l'avancement dans un sens plus équitable ; la réintroduction de fait de l'avancement au choix sans la garantie que constitue l'intervention de la commission paritaire (p. 2521) ; les mutations dans « l'intérêt du service » ; les funestes effets du « spoil system » ; l'opposition du groupe des socialistes et radicaux de gauche au projet ; le statut général des fonctionnaires ; les principes qui garantissent les acquis démocratiques du statut des fonctionnaires ; la nécessité de choix politiques de grande envergure ; les nouvelles pratiques introduites dans la procédure de la promotion de grade ; la prise en compte du dossier personnel des candidats dans les sélections sur épreuves professionnelles (p. 2522) ; accroître le rôle et la compétence des organismes paritaires de la fonction publique ; l'opposition du groupe communiste au projet de loi (p. 2523).

Intervention de M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique :

Un projet qui ne tend nullement à entériner des pratiques contraires à la loi ; la modification des dispositions relatives aux principes du recrutement par concours et de l'unicité du jury ; la consultation du dossier individuel du candidat par le jury lors des épreuves d'avancement de grade ; l'arrêt Gourcy ; l'opposition du Conseil d'Etat à l'appréciation des candidats au vu de leur dossier individuel (p. 2523) ; une meilleure définition des divers modes de recrutement et d'avancement ; améliorer la souplesse du cadre de recrutement des fonctionnaires (p. 2524).

DISCUSSION DES ARTICLES [30 avril 1976] (p. 2524).

ORATEURS : *MM. Burckel, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Péronnet, secrétaire d'Etat, Fontaine, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, Hamel.*

ART. 1er : *article 18 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959* (autorisation de la constitution au sein des jurys de groupes d'examinateurs) : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (conditions d'accès aux concours externes) (p. 2525) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (procédure d'égalisation de notation) (p. 2525) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 2525).

ART. 2 : *article 19 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959* (modification des modalités des différents concours) ; *amendement n° 3* de la commission (regroupement des différentes dispositions relatives à la promotion interne) ; rejet du *sous-amendement n° 12* du Gouvernement (suppression du lien automatique entre concours externes et recrutement interne) (p. 2526) ; adoption du *sous-amendement n° 13* du Gouvernement (accès aux concours internes des agents de droit public) (p. 2526) ; *sous-amendement n° 14* du Gouvernement (recrutement par inscription sur une liste d'aptitude ; consultation des dossiers individuels des candidats) ; adoption de la première partie du sous-amendement (p. 2528) ; rejet de la seconde partie du sous-amendement (p. 2528) ; l'*amendement n° 3* est adopté (p. 2528) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 2528).

ART. 2 *bis* : *article 20 ; avant l'article 20 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959* (établissement des modalités dérogatoires de recrutement) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 4* de la commission (p. 2528) ; l'article 2 *bis* est supprimé (p. 2528).

ART. 3 : *article 28 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959* (grades et diverses procédures d'avancement de grade) : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (fixation par les statuts particuliers des différentes proportions de l'avancement de grade) (p. 2528) ; retrait de l'*amendement n° 7* de la commission (suppression de la procédure d'avancement par voie d'inscription au tableau précédée d'une sélection par examen ou concours professionnel) (p. 2528) ; adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (suppression de la possibilité d'appréciation de l'aptitude générale des candidats sur consultation de leur dossier individuel) (p. 2529) ; l'*amendement n° 15* du Gouvernement (consultation par le jury des dossiers individuels des candidats) devient sans objet (p. 2529) ; l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 2529).

ART. 4 (validation rétroactive des dispositions statutaires jugées par les juridictions administratives et des décisions individuelles prises en application) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 9* de la commission (p. 2529) ; l'article 4 est supprimé (p. 2529).

ART. 5 (validation rétroactive d'arrêtés réglementaires et de décisions individuelles

intéressant les techniciens de la météorologie, les adjoints administratifs et commis du ministère des transports) : adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (validation des seules décisions individuelles) (p. 2529) ; le texte de l'*amendement n° 10* devient l'article 5 (p. 2529).

Après l'ART. 5 : adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (révision des statuts particuliers en conformité avec les dispositions de la loi) (p. 2529).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2529).

DEUXIÈME LECTURE [30 juin 1976] (p. 4956).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bouvard, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, Alain Bonnet, Kalinsky, Burckel.*

Les modifications apportées par le Sénat, la reconsidération globale des modalités d'accès à la fonction publique (p. 4956) ; la réaffirmation par le Sénat que le concours constitue le procédé de recrutement de droit commun ; l'organisation d'examens d'admission à concourir ; la fixation par des statuts particuliers de la proportion de postes pourvus par voie de concours internes, par voie d'examens professionnels ou par voie d'inscription sur une liste d'aptitude après avis de la commission administrative paritaire (p. 4957).

Intervention de M. Péronnet, secrétaire d'Etat :

Le ralliement du Gouvernement aux amendements de la commission des lois (p. 4957).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

La remise en cause des garanties offertes traditionnellement aux fonctionnaires ; l'éventuelle saisine du Conseil constitutionnel par le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ; la remise en cause des acquis démocratiques du statut général des fonctionnaires ; le vote négatif du groupe communiste ; la non-démission du premier rapporteur du projet (p. 4958).

DISCUSSION DES ARTICLES [30 juin 1976] (p. 4958).

ORATEURS : *MM. Fontaine, Bouvard, rapporteur, Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, Claudius-Petit, Stoleru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, chargé de la condition des travailleurs manuels, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Alain Bonnet, Hamel.*

ART. 1er : rejet de l'*amendement n° 7* de M. Fontaine (ouverture des concours aux candidats ayant satisfait à des tests de niveau) (p. 4960) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (ouverture des concours aux agents de l'Etat et, sans conditions, aux agents des collectivités et établissements publics) (p. 4960) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 4960).

ART. 2 : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (suppression des dispositions relatives à l'organisation, au sein de chaque administration ou service, des facilités de formation et d'accès aux corps et catégories hiérarchiquement supérieurs) (p. 4961) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (modalités d'accès aux corps et catégories hiérarchiquement supérieurs) (p. 4961) ; rejet par scrutin public de l'*amendement n° 5* de M. Alain Bonnet (suppression de la possibilité offerte au jury de compléter son appréciation par la consultation des dossiers individuels des candidats) (p. 4961) ; liste des votants (p. 4971, 4972) ; adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (modalités d'organisation, au sein de chaque administration ou service, des facilités de formation et d'accès aux corps et catégories hiérarchiquement supérieurs) (p. 4962); l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 4962).

ART. 3 : rejet de l'*amendement n° 6* de M. Alain Bonnet (suppression de la possibilité offerte au jury de compléter son appréciation après consultation des dossiers individuels des candidats) (p. 4962) ; l'article 3 est adopté (p. 4962).

ART. 4 : adoption (p. 4962).

Les votes négatifs du groupe communiste et du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche (p. 4962).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4962).

12. — PROPOSITION DE LOI n° 2114 TENDANT A ASSURER LA TITULARISATION DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ÉTAT, présentée à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1975 par M. Kalinsky et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la

législation et de l'administration générale de la République).

13. — PROPOSITION DE LOI **n° 2165** TENDANT A ORGANISER L'AVANCEMENT DE CERTAINS FONCTIONNAIRES PENDANT LEUR PÉRIODE DE DÉTACHEMENT, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. de Broglie (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

14. — PROPOSITION DE LOI **n° 2166** TENDANT A ASSURER LA TITULARISATION DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ÉTAT, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Frêche et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

15. — PROPOSITION DE LOI **n° 2485** MODIFIANT LES ARTICLES 1er, 3 (PARAGRAPHE 2) ET 4 DE LA LOI DU 30 DÉCEMBRE 1921 RELATIVE AU RAPPROCHEMENT DES FONCTIONNAIRES ET L'ARTICLE 3 DE LA LOI DU 21 JUILLET 1925, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 par M. Neuwirth (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

16. — PROPOSITION DE LOI **n° 2488** TENDANT A COMPLÉTER LA LOI DU 30 DÉCEMBRE 1921 RELATIVE AU RAPPROCHEMENT DES FONCTIONNAIRES AFIN D'ACCORDER, SOUS CERTAINES CONDITIONS, UNE PRIORITÉ D'AFFECTATION AUX FONCTIONNAIRES VEUFS OU VEUVES, présentée à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1976 par M. Glon et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

17. — PROPOSITION DE LOI **n° 2645** TENDANT A RECONNAITRE LA QUALITÉ DE COMPTABLE PUBLIC DES RECEVEURS DISTRIBUTEURS DES PTT, présentée à l'Assemblée nationale le 25 novembre 1976 par M. Henri Lucas et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

18. — PROJET DE LOI INSTITUANT DES MODALITÉS EXCEPTIONNELLES D'ACCÈS AUX CORPS DE FONCTIONNAIRES, présenté au Sénat le 20 décembre 1976 par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 218 (année 1976-1977) ; rapport le 5 mai 1977 par M. Pierre Schiélé, n° 281 année (1976-1977) ; adoption le 12 mai 1977. — Projet de loi n° 110 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 17 mai 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2877 ; rapport le 23 juin 1977 par M. Gerbet, n° 3015 ; adoption définitive le 23 juin 1977. — Projet de loi n° 718.

Loi n° 77-730 du 7 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 8 juillet 1977 (p. 3581).

PREMIÈRE LECTURE [23 juin 1977] (p. 4135 à 4139).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Claude Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Roland Renard, Arsène Boulay, Jean-Marie Daillet, Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique.*

L'objet du texte : permettre aux cadres du secteur privé licenciés pour cause économique de participer aux concours externes de recrutement des corps de fonctionnaires de catégories A et B ; le chômage des cadres ; la réponse limitée que le projet y apporte ; l'intensification des échanges entre le secteur public et le secteur privé ; les bénéficiaires de la réforme ; les deux conditions posées par le texte : être privé d'emploi pour cause économique et avoir la qualité de cadre ; la limite d'âge imposée de quarante-cinq ans (p. 4135) ; l'augmentation de quarante-cinq à cinquante ans de l'âge limite d'accès au secteur public ; la limitation de la période d'application de ces mesures à la durée d'exécution du VIIe Plan ; les modalités d'accès au secteur public ; le souhait d'ouvrir des concours spéciaux aux cadres licenciés ; la nécessité de prendre des mesures pour faciliter aux cadres la préparation de ces concours ; l'extension de la portée de ces mesures à la catégorie B par le Sénat ; la dispense des titres ou diplômes requis par les statuts des corps de fonctionnaires ; l'organisation d'une publicité pour ce type de recrutement ; la prise en compte des années accomplies en qualité de cadre pour le classement dans le grade de début ; l'absence de création d'emplois par ce projet ; le chômage des cadres ; le recrutement

des vacataires par le plan Barre *bis* ; son caractère contradictoire avec la volonté du Gouvernement de résorber le nombre des auxiliaires ; la proposition du groupe communiste sur la titularisation des agents non titulaires (p. 4136) ; les objectifs du Gouvernement ; les propositions de création d'emplois ; le rejet du projet par le conseil supérieur de la fonction publique ; les revendications des cadres ; le vote hostile du groupe communiste ; l'inexistence des garanties offertes par le texte pour les cadres ; le décalage entre les salaires du secteur public et du secteur privé ; le faible nombre de créations d'emplois par les budgets successifs ; l'absence de politique de recrutement de la fonction publique ; la promesse par le Gouvernement de la mise en place d'un plan de titularisation ; le vote défavorable du groupe socialiste ; la gravité du chômage ; la mise en place progressive d'une nouvelle politique de l'emploi ; une recherche empirique de solutions ponctuelles ; le champ d'application du projet (p. 4137) ; l'élargissement des possibilités de reclassement offertes aux cadres ; les modalités pratiques d'aide à la création d'entreprises ; l'atténuation de l'opposition traditionnelle entre le secteur privé et le secteur public ; les avantages présentés par le passage entre secteur public et secteur privé ; les problèmes qu'il soulève (p. 4138).

Intervention de M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique :

La lutte contre le chômage ; la création de vingt mille emplois de vacataires ; les textes législatifs pris en faveur des femmes ; les mesures concernant les cadres ; la publicité systématique des emplois vacants de non-titulaires ; l'accès à des emplois de titulaires dans la fonction publique pendant la durée du VIIe Plan ; le recrutement par les concours normaux (p. 4138) ; le report de la limite d'âge à quarante-cinq ans ; les problèmes posés par une augmentation de la limite d'âge ; la dispense de la condition de diplôme pour les cadres ; la prise en compte partielle des services accomplis dans le secteur privé ; les amendements apportés par le Sénat au projet du Gouvernement ; l'extension des dispositions de la loi aux concours de recrutement des collectivités décentralisées et l'extension aux concours de la catégorie B ; l'approbation du texte à l'unanimité par les groupes du Sénat (p. 4139).

DISCUSSION DES ARTICLES [23 juin 1977] (p. 4139 à 4143) .

ORATEURS : *MM. Claude Gerbet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, Eugène Claudius-Petit, André Fanton, Marc Masson, André Glon.*

ART. 1er (ouverture des concours de catégories A et B de la fonction publique aux cadres licenciés pour cause économique) : adopté avec modification (p. 4141) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (champ d'application de la loi jusqu'en 1985) (p. 4140) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (élévation de la limite d'âge à 50 ans) (p. 4141) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (modification formelle) (p. 4141).

ART. 2 (ouverture des concours sans condition de diplôme aux cadres licenciés pour cause économique) : adopté avec modification (p. 4142) ; adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (amendement de coordination) (p. 4141) ; adoption après modification de l'*amendement n° 5* de la commission (organisation de la publicité des concours de recrutement) (p. 4142).

ART. 3 (prise en compte des années accomplies en qualité de cadre pour le classement dans le grade de début) ; adopté (p. 4143).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4143).

19. — PROJET DE LOI MODIFIANT L'ARTICLE 4 DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1961 (n° 61-82 du 29 juillet 1961), présenté au Sénat le 9 juin 1977 par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 362 (année 1976-1977) ; rapport le 21 juin 1977 par M. Pierre Jourdan, n° 399 (année 1976-1977) ; adoption le 27 juin 1977. — Projet de loi n° 163 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 27 juin 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 3037 ; rapport le 29 juin 1977 par M. Bouvard, n° 3051 ; adoption le 29 juin 1977. — Projet de loi n° 742.

Transmis au Sénat le 29 juin 1977 ; demande de commission mixte paritaire le 29 juin 1977 (p. 4449) ; retrait de la demande de commission mixte paritaire le 30 juin 1977 (p. 4547) ; (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 460 (année 1976-1977) ; rapport le 30 juin 1977 par M. Pierre Jourdan,

n° 474 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 194 (année 1976-1977).

Loi n° 77-826 du 22 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 23 juillet 1977 (p. 3892).

Décision du Conseil constitutionnel du 20 juillet 1977 [J.O. du 22 juillet 1977] (p. 3885-3886).

PREMIÈRE LECTURE [29 juin 1977] (p. 4425 à 4431).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Bouvard, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Pierre Joxe et Renard. Exception d'irrecevabilité présentée par M. Pierre Joxe : MM. Pierre Joxe, Foyer, Ligot secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, Fanton, Forni.*

La règle du service fait existant dans la fonction publique (p. 4425) ; ses conséquences en cas de grève ; les modalités du prélèvement sur traitement pour fait de grève ; la circulaire du 3 juin 1976 prescrivant une retenue en cas d'exécution partielle des tâches ; l'annulation de telles mesures par le Conseil d'Etat, origine du projet de loi adopté par le Sénat ; le caractère incertain de l'appréciation de l'insuffisance du travail fourni ; les risques d'arbitraire qui en résultent (p. 4426).

Discussion sur l'exception d'irrecevabilité présentée par M. Pierre Joxe :

Un projet de loi contraire aux principes généraux du droit et réactionnaire ; les motifs d'inconstitutionnalité du texte ; le non-respect des droits de la défense ; la possibilité de sanctionner un fonctionnaire pour le refus d'exécution d'un ordre jugé illégal par lui ; l'absence de consultation du conseil supérieur de la fonction publique ; la ratification par la France d'une convention internationale de l'OIT (organisation internationale du travail) limitant les retenues sur salaire ; la saisine éventuelle du Conseil constitutionnel ; l'absence de délibération de la commission sur l'exception d'irrecevabilité ; le traitement du fonctionnaire, contrepartie du service fait (p. 4427).

Intervention de M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique :

La portée du projet de loi ; l'obligation de présence et de travail des fonctionnaires ; réfute les objections à l'adoption du texte (p. 4428) ; rejet de l'exception d'irrecevabilité par scrutin public (p. 4428) ; liste des votants (p. 4441, 4442).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

L'aggravation par le texte des inégalités devant la loi ; les restrictions apportées à l'exercice du droit de grève dans la fonction publique ; le texte, « monstre juridique » (p. 4428) ; le caractère répressif du projet ; la non-saisine du conseil supérieur de la fonction publique ; l'énumération des textes restreignant les libertés des fonctionnaires : la loi du 29 juillet 1961, la loi du 31 juillet 1963, les circulaires gouvernementales, la circulaire Chirac ; l'arrêt du 20 mai 1977 annulant une décision prise en vertu de cette circulaire ; l'impossibilité de sanctionner le travail dans son aspect qualitatif ; la volonté du Gouvernement de « légaliser l'illégalité » (p. 4429) ; la déclaration des libertés faite par l'opposition ; les restrictions apportées aux libertés des fonctionnaires à la Libération (p. 4430).

Intervention de M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique :

Les raisons justifiant ce texte ; le respect par le texte de l'esprit de la loi de 1961 ; l'absence de changements apportés par le texte dans le fond du droit ; l'accomplissement de ses tâches par le fonctionnaire, élément principal du service fait (p. 4430) ; le texte, conséquence du principe du service fait ; l'absence de risques d'arbitraire dans l'application du texte en raison de la supériorité de l'autorité législative (p. 4431).

DISCUSSION DES ARTICLES [29 juin 1977] (p. 4431) :

ORATEURS : *MM. Bouvard, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Ligot, secrétaire d'Etat.*

ART. UNIQUE : adopté avec modifications (définition du service fait) (p. 4431) : *amendement n° 1* de suppression de la commission ; rejeté par scrutin public (p. 4431) ; liste des votants (p. 4442, 4443) ; *amendement n° 2* du Gouvernement ; adopté (rappel de la supériorité des lois et règlements sur l'autorité hiérarchique) (p. 4431).

ADOPTION *du projet de loi* (p. 4431).

20. — PROPOSITION DE LOI n° 3078 TENDANT A OUVRIR LA POSSIBILITÉ DE LA RETRAITE A CINQUANTE-CINQ ANS A TOUTES LES CATÉGORIES DES PTT, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 par Mme Moreau et plusieurs de ses collègues.

Voir aussi ARMÉE 12 ; COMMISSION D'ENQUÊTE 4, 42, 63 ; COUR DES COMPTES 1 ; ELECTIONS (Législation) 43 ; ENSEIGNANT 2 ; FEMME (Condition de la) 5 ; IMPÔTS 2 ; IMPÔTS SUR LE REVENU 13 ; LIBERTÉS PUBLIQUES 4 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Fonction publique [16 novembre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre, Fonction publique ; PARIS 16 ; RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES 10 ; RÉSISTANTS 1.

— Action sociale en faveur des — des PTT. — *Voir* POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS 1.

— Affectation des — dans le département du Nord. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 808.

— Age de la retraite de certains —. *Voir* PENSIONS DE RETRAITE 39.

— Aménagement de carrière des conducteurs de travaux publics de l'Etat. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1094.

— Application aux femmes fonctionnaires de la loi du 9 juillet 1976 sur la protection de la famille. — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 427.

— Attachés d'administration de la Ville de Paris. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 897.

— Commission de répartition des personnels de la Ville de Paris. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 911.

— Communication des dossiers administratifs. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 794.

— Corps des administrateurs des affaires d'outre-mer. — *Voir* IMPÔTS 2, article 15.

— Fonctionnaires assurant des services polyvalents. — *Voir* AMÉNAGEMENT RURAL 2.

— Fonctionnaires du cadre de complément de la police de Nouvelle-Calédonie. — *Voir* NOUVELLE-CALÉDONIE 9.

— Fonctionnaire menacé d'une mutation d'office. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1231.

— Grève des agents du secteur public. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 592.

— Honorariat des —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 421.

— Ingénieurs du ministère de l'agriculture. — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 161.

— Intégration des — du corps des conseillers aux affaires administratives dans le corps des administrateurs aux affaires d'outre-mer. — *Voir* IMPÔTS 2, article 15.

— Liberté d'opinion des —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 772.

— Limite d'âge des —. *Voir* FONCTIONNAIRES 8.

— Nomination dans des corps de — d'agents statutaires reclassés dans une administration de l'Etat. — *Voir* IMPÔTS 2, article 20 *bis*.

— Obligation de réserve des —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1129.

— Recrutement de hauts — par des entreprises privées. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1171.

— Recul de l'âge de présentation aux concours pour certains — de catégorie A. — *Voir* FAMILLE 9, article 16.

— Rémunération et « service fait » par les —. *Voir* CONSEIL CONSTITUTIONNEL (DÉCISIONS) 69 (*J.O.* 22 juillet 1977) (p. 3886).

— Responsabilité des —. *Voir* ASTREINTES 1.

— Rétroactivité de nouvelles règles applicables à des — de la catégorie A. — *Voir* IMPÔTS 2, article 22 *bis*.

— Situation de certains personnels des PTT. — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1239.

FONDATION DE FRANCE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), article 4 (p. 7266 et suiv.)

FONDATION NATIONALE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA GESTION DES ENTREPRISES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Développement industriel et scientifique [6 novembre 1973] (p. 5224) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Industrie et Recherche [14 novembre 1974] (p. 6356).

FONDATIONS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 173** TENDANT A COMPLÉTER L'ARTICLE 906 DU CODE CIVIL, POUR PERMETTRE DE DISPOSER EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS EXISTANTS OU A CRÉER, SOUS LA CONDITION QU'ILS OBTIENNENT LA RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Ansquer (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

FONDS D'ACTION CONJONCTURELLE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, article 26 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1111.

— **Suppression du** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7, discussion générale.

FONDS D'ACTION SOCIALE (pour les travailleurs migrants)

Voir TRAVAIL (RÉGLEMENTATION DU) 3 ; TRAVAILLEURS ÉTRANGERS ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Travail, emploi et population [15 novembre 1973] (p. 5823).

FONDS D'ACTION SOCIALE AGRICOLE

— **Prestations congé-maternité.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Agriculture, article 67.

FONDS D'ACTION SOCIALE POUR L'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES AGRICOLES (FASASA)

Voir BAUX RURAUX 3 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, AGRICULTURE, FORMA, BAPSA [7, 8 novembre 1974] (p. 5997, 6039, 6118).

FONDS D'ADAPTATION DE L'ARTISANAT

Voir COMMERÇANTS ET ARTISANS 2.

FONDS D'ADAPTATION DU COMMERCE INDÉPENDANT

Voir COMMERCE ET ARTISANAT 3.

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

— **Création du** —. *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 159.

FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Coopération.

— **Comité directeur du** —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

FONDS D'ASSURANCE FORMATION

— **Salariés de l'industrie.** — *Voir* FORMATION PROFESSIONNELLE 5 ,11.

FONDS D'ASSURANCE FORMATION POUR LES NON-SALARIÉS AGRICOLES

Voir EXPLOITANT AGRICOLE 1.

FONDS CULTUREL

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie) (p. 4898, 4903).

FONDS DÉPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Voir IMPÔTS LOCAUX 4.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (FDES)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1973] ; LOI DE FINANCES POUR 1975, 4, Commerce et artisanat (p. 5513, 5516, 5528) ; Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1974] (p. 6851) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 3 [4 juillet 1974] (p. 3303, 3317, 3325 ; article 11 : p. 3359) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974, 4 [10 décembre 1974] (p. 7576 et suivantes) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 9.

— **Chômage à Naphtachimie.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 137.

— **Concours du — pour faciliter la création d'entreprises nouvelles.** — *Voir* ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES 5.

— **Prêts du — à la sidérurgie française.** — *Voir* LOI DE RÈGLEMENT 5 ; COMMISSION D'ENQUÊTE 66 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Comptes spéciaux du Trésor.

FONDS D'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Voir IMPÔTS LOCAUX 9 ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), article 25 (p. 7313) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Débat préparatoire et séance publique : Intérieur.

— **Attributions du —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1304.

— **Reconduction du système de répartition du —.** *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 9, article 2 ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Intérieur, article 51.

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Coopération [18 novmebre 1974] (p. 6615, 6616, 6617, 6620).

FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE (FEOGA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, AGRICULTURE, FORMA, BAPSA [7, 8 novembre 1974] (p. 6004, 6006, 6012, 6020) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 10 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1292 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 288, 486 ; RAPPEL AU RÈGLEMENT 652.

FONDS FORESTIER NATIONAL

Voir FORÊTS 12, 15 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, AGRICULTURE, FORMA, BAPSA [7, 8 novembre 1974] (p. 6015, 6118, 6140).

— **Comité de contrôle du —.** *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

— **Institution d'un — en Guyane.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 11, après l'article 5.

FONDS DE GARANTIE DES CALAMITÉS AGRICOLES

Voir QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 55 à 59 (p. 2005, 2006, 2020).

FONDS DE GARANTIE DES CRÉANCES AGRICOLES

Voir FAILLITE, RÈGLEMENT JUDICIAIRE, LIQUIDATION DE BIENS 2.

FONDS DE GARANTIE DE L'EMPLOI

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 196.

FONDS DE GARANTIE POUR LES VICTIMES D'ACCIDENTS

Voir IMPÔTS 2.

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Voir QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 167.

— **Création du** —. *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 166.

FONDS D'INTERVENTION ET D'ACTION POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (FIANE)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Protection de la nature et de l'environnement [19, 20 novembre 1973] (p. 6095) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (deuxième partie), Environnement [30 octobre 1974] (p. 5641, 5643 à 5662) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Culture et environnement : II. — Environnement ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 50 (Pollution de la mer).

FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

— **Création d'un** —. *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 134.

FONDS D'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (FIDOM)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), DOM.

FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (FIDES)

— *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), TOM.

— **Octroi d'un crédit spécial au propriétaire d'un hôtel de Moroni.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 633.

FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER (FIDES-TOM)

— **Comité directeur du** —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Voir BANQUE DE FRANCE 3 [22 avril 1975] (p. 1909).

— **Quote-part de la France.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 129.

FONDS NATIONAL D'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ AGRICOLE

Voir EXPLOITATION AGRICOLE 2, 3.

FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'URBANISME (FNAFU)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Equipement.

FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, TRAVAIL [4 novembre 1974] (p. 5768, 5778).

FONDS NATIONAL DE L'HABITATION

Voir LOGEMENT 8.

FONDS NATIONAL POUR L'INDEMNISATION DES FRANÇAIS D'OUTRE-MER

Voir RAPATRIÉS 13.

FONDS NATIONAL DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Culture, article 33.

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1212** TENDANT A EXCLURE LES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ DU PLAFOND DES RESSOURCES OUVRANT DROIT A L'ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE DU FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ, présentée à l'Assemblée nationale le 9 octobre 1974 par M. Goulet (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi BAUX RURAUX 3 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6 et 7 novembre 1973] (p. 5297, 5316) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, TRAVAIL [4 novembre 1974] (p. 5770) ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Economie et finances : I. — Charges communes, après l'article 72 ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 1 [5 décembre 1973] (p. 6657, 6658) ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 3 [4 juillet 1974] (p. 3316) ; OBLIGATION ALIMENTAIRE 1 ; PENSIONS DE RETRAITE 20, 21 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 85, 141 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 179, 187, 283 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 227 ; RAPPEL AU RÈGLEMENT 190 ; VIEILLESSE 9.

— **Conditions d'attribution de l'allocation de vieillesse du** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1149.

— **Congés des bénéficiaires du** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1009.

— **Pour les handicapés.** — *Voir* HANDICAPÉS 1.

FONDS NATIONAL SPORTIF

Voir LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), QUALITÉ DE LA VIE : II. — JEUNESSE ET SPORTS [7 novembre 1975] (p. 8132).

FONDS D'ORIENTATION ET DE RÉGULARISATION DES MARCHÉS AGRICOLES (FORMA)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, AGRICULTURE, FORMA, BAPSA [7, 8 novembre 1974] (p. 6003 à 6005, 6012, 6013, 6020, 6046, 6048, 6049, 6130) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA ; LOI DE RÈGLEMENT 2 [27 juin 1974] (p. 3009 à 3011), TVA 2 (p. 4732) ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 472.

— **Commission chargée du contrôle et du fonctionnement du** —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

FONDS DE PLACEMENT

Voir IMPÔT SUR LE REVENU 10, article 8.

FONDS DE PRÉVOYANCE SOCIALE

— **Création d'un.** — *Voir* SÉCURITÉ SOCIALE 12.

FONDS PUBLICS

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE 47.

FONDS DE LA RECHERCHE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Services du Premier ministre : VI. — Recherche.

FONDS RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

Voir EMPLOI 7.

FONDS DE SOLIDARITÉ AFRICAIN

— **Création du** —. *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 147.

FONDS DE SOUTIEN AUX HYDROCARBURES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1973] (p. 6124).

— **Comité de gestion du** —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

FONDS SPÉCIAL D'ÉQUIPEMENT AUTOROUTIER

Voir AUTOROUTES 1.

FONDS SPÉCIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1133** TENDANT A INSTITUER UNE TRANCHE RÉGIONALE DU FONDS SPÉCIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER, présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par M. Roland Boudet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Voir aussi IMPÔTS LOCAUX [4 et 5 décembre 1973] (p. 6558) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Aménagement du territoire, équipement et urbanisme [14 novembre 1973] (p. 5737, 5738, 5743), Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1973] (p. 6122, 6128, 6130) ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (première partie) (art. 14, p. 5423), Intérieur [19 novembre 1974] (p. 6729, 6731, 6759), Equipement et urbanisme [15, 16 novembre 1974] (p. 6517, 6555, 6562) ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (première partie), article 15 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (première partie), article 27, (deuxième partie), Débats préparatoires et en séance publique, Intérieur, Comptes spéciaux du Trésor (art. 43, amendements n°s 248 et 90) ; LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES [4 juillet 1974] (p. 3353), 10 (article 7) ; 11 (article 11), 12.

— **Commission de gestion du** —. *Voir* ORGANISMES EXTRA-PARLEMENTAIRES.

FONTANET (Circulaire Fontanet-Marcellin du 22 février 1972)

Voir TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

FONT-ROMEU

— **Centre pré-olympique de** —. *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 [27 mai 1975, 4 juin 1975] (p. 3695).

— **Lycée de** —. *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Jeunesse et sports [31 octobre 1974] (p. 5691, 5705).

FORCLUSIONS

— *Voir* ANCIENS COMBATTANTS ; PROCÉDURE CIVILE ET COMMERCIALE 1.

FORÊTS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 129** TENDANT A MODIFIER ET A COMPLÉTER LES DISPOSITIONS DE LA LOI n° 63-810 DU 6 AOUT 1963 POUR L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA STRUCTURE FONCIÈRE DES FORÊTS FRANÇAISES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Papon (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 142** TENDANT A LA CRÉATION DE SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT FORESTIER, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Cointat et Radius (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 177** TENDANT A MODIFIER L'ARTICLE 159 DU CODE FORESTIER AFIN D'ASSURER UNE MEILLEURE PROTECTION DES SITES BOISÉS, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Boscher (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 363** TENDANT A ASSURER LA SAUVEGARDE ET LA RECONSTITUTION DES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES ET A CRÉER LES MOYENS EFFICACES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊTS, présentée à l'Assemblée nationale le 24 mai 1973 par M. Virgile Barel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

5. — PROPOSITION DE LOI **n° 591** TENDANT A INSTITUER UNE TAXE AU BÉNÉFICE DES COMMUNES A VERSER PAR LES PROPRIÉTAIRES DE ZONES BOISÉES QUI ENTOURENT LEUR PROPRIÉTÉ D'UNE CLOTURE PERMANENTE, présentée à l'Assemblée nationale le 28 juin 1973 par M. Corrèze (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

6. — PROPOSITION DE LOI **n° 659** TENDANT A AUTORISER LES CONSEILS MUNICIPAUX A INSTITUER DES ZONES DE BOISEMENT ET A METTRE FIN A L'EXEMPTION DE CONTRIBUTION FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS NON BATIES, présentée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1973 par M. Sauzedde et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

7. — PROPOSITION DE LOI **n° 699** TENDANT A MODIFIER ET A COMPLÉTER LES DISPOSITIONS DE LOI n° 63-810 DU 6 AOUT 1963 POUR L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA STRUCTURE FONCIÈRE DES FORÊTS FRANÇAISES, présentée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973 par M. Papon (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

8. — RAPPORT DE GESTION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR 1972 [18 octobre 1973] (p. 4554).

9. — RAPPORT DE GESTION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR 1973 [22 octobre 1974] (p. 5326).

10. — PROJET DE LOI COMPLÉTANT L'ARTICLE 14 DE LA LOI n° 71-384 DU 22 MAI 1971 RELATIF A L'AMÉLIORATION DES STRUCTURES FORESTIÈRES ET CONCERNANT LA TUTELLE DES GROUPEMENTS SYNDICAUX FORESTIERS, présenté au Sénat le 29 octobre 1974 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 67 (année 1974-1975); (rapport le 14 novembre 1974 par M. Raymond Brun), n° 91 (année 1974-1975) : adoption le 2 avril 1975. — Projet de loi n° 82 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 3 avril 1975 (renvoyée à la commission de la production et des échanges), n° 1506 ; (rapport le 22 avril 1976 par M. Gaudin), n° 2211 ; adoption définitive le 29 avril 1976. — Projet de loi n° 468.

Loi n° 76-400 du 10 mai 1976, publiée au *J.O.* du 11 mai 1976 (p. 2812).

PREMIÈRE LECTURE [29 avril 1976] (p. 2408).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gravelle, suppléant M. Gaudin, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Méhaignerie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.*

L'objectif de lutte contre les effets du morcellement excessif de la forêt française ; la constitution de groupements syndicaux forestiers ; les conditions d'exercice de la tutelle de l'autorité administrative sur les décisions des groupements syndicaux forestiers ; les sociétés d'investissements forestiers (p. 2408).

Intervention de M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture :

Réparer l'omission de la loi du 22 mai 1971 relative à l'amélioration des structures forestières ; la mise au point délicate du projet de loi relatif à la constitution de sociétés d'investissements forestiers (p. 2409).

DISCUSSION DE L'ARTICLE UNIQUE [29 avril 1976] (p. 1409).

ORATEUR : *M. Fontaine.*

ART. UNIQUE (application des lois et règlements concernant la tutelle des délibérations des conseils municipaux aux délibérations des comités des groupements syndicaux forestiers) (p. 2409) ; l'article unique est adopté (p. 2409).

11. — RAPPORT DE GESTION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR 1974 [7 octobre 1975] (p. 6616).

12. — PROPOSITION DE LOI **n° 2158** TENDANT A ORGANISER D'UNE MANIÈRE ÉQUITABLE LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA FORÊT CONTRE LES INCENDIES DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA DORDOGNE, DE LA GIRONDE, DES LANDES ET DU LOT-ET-GARONNE, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Ruffe et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

13. — PROPOSITION DE LOI **n° 2169** VISANT A INCLURE LES ÉTABLISSEMENTS FORESTIERS ET AGRICOLES DE TOUTE NATURE DANS LE CHAMP D'APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET A AFFILIER LEURS SALARIÉS AU RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 7 avril 1976 par M. Renard et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

14. — PROJET DE LOI **n° 2260** RELATIF AUX BOIS ET FORÊTS DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION, présenté à l'Assemblée nationale le 30 avril 1976 par M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture (renvoyé à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 24 juin 1976 par M. Cointat, n° 2423 ; adoption le 14 avril 1977. — Projet de loi n° 639.

Transmis au Sénat le 19 avril 1977, n° 250 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan) ; rapport le 5 mai 1977 par M. Raymond Brun, n° 282 (année 1976-1977) ; adoption le 10 mai 1977. — Projet de loi n° 103 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 11 mai 1977 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 2866 ; rapport le 25 mai 1977 par M. Cointat, n° 2922 ; adoption définitive le 1er juin 1977. — Projet de loi n° 678.

Loi n° 77-618 du 16 juin 1977, publiée au *J.O.* du 17 juin 1977 (p. 3280).

PREMIÈRE LECTURE [14 avril 1977] (p. 1801).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Cointat, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.*

L'importance du domaine forestier de la Réunion ; les structures et la situation juridique de la forêt réunionnaise ; l'inadaptation de la législation antérieure ; l'objet du texte : l'extension et l'adaptation du code forestier au département de la Réunion ; le respect de la spécificité de la Réunion (p. 1801) ; les dérogations apportées à certaines dispositions du code forestier pour tenir compte de cette spécificité (p. 1802).

Intervention de M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture :

Le rapprochement de la législation réunionnaise avec celle de la métropole ; le respect de nécessités propres à la Réunion ; protection de l'équilibre biologique et de l'existence des sources et cours d'eau ; les consultations réalisées pour l'établissement du projet (p. 1802).

DISCUSSION DES ARTICLES [14 avril 1977] (p. 1802).

ORATEURS : *MM. Cointat, rapporteur, Méhaignerie, ministre de l'agriculture, Duroure.*

ART. 1er : *Titre 1er : Dispositions législatives étendues au département de la Réunion :* adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (modification rédactionnelle : principe de l'extension du code forestier à la Réunion) dont le texte devient l'article 1er (p. 1803).

ART. 2 (extension d'autres dispositions au département de la Réunion) : rejet de l'*amendement n° 2* de la commission (non-application de la taxe sur les défrichements au département de la Réunion) (p. 1804) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (application d'autres dispositions au département de la Réunion) (p. 1804) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 1804).

ART. 3 : *Titre II : Dispositions spéciales au département de la Réunion. — Chapitre 1er : Bois et forêts soumis au régime forestier :* adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1805) ; l'article 3, ainsi modifié, est adopté (p. 1805).

ART. 4 (document pris en compte pour délimiter l'application du code forestier) : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1805) ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (p. 1805).

ART. 5 (interdiction des concessions dans les forêts de l'Etat) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 6* de la commission ; en conséquence, l'article 5 est supprimé (p. 1805).

ART. 6 (pénalités applicables aux infractions au code forestier) : adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1805) ; adoption de l'*amendement n° 44* du Gouvernement (respect du domaine réglementaire) (p. 1805) ; adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (caractère immédiat de l'expulsion) (p. 1806) ; adoption de l'article 6 ainsi modifié (p. 1806).

ART. 7 (extension des peines aux dommages causés par les animaux) : adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1806) ; adoption de l'article 7 ainsi modifié (p. 1806).

ART. 8 : *Chapitre II : Bois des particuliers* (droits applicables aux bois des propriétaires privés) : adoption de l'*amendement n° 10* rec-

tifié de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1806) ; adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (extension de l'obligation de délimitation des forêts aux propriétaires privés) (p. 1806) ; adoption de l'article 8 ainsi modifié (p. 1806).

Après l'ART. 8 : *amendement n° 12* de la commission (insertion d'un nouvel article 8 *bis* : interdiction du défrichement des bois et forêts dans le département de la Réunion et dérogations à certaines interdictions) ; adoption du *sous-amendement n° 45* du Gouvernement (conséquence de l'amendement n° 44) et du *sous-amendement n° 46* du Gouvernement (interdiction des défrichements contraires au bien-être de la population) (p. 1807) ; adoption de l'*amendement n° 12* ainsi modifié (p. 1870) ; adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (insertion d'un nouvel article 8 *ter* reprenant les dispositions de l'article 13) (p. 1808).

ART. 9 (pouvoirs du ministre de l'agriculture en matière d'autorisations de défrichement) : adoption de l'*amendement n° 14* de la commission (nouvelle rédaction de l'article) modifié par le *sous-amendement n° 47* du Gouvernement (modification rédactionnelle) (p. 1808) ; adoption de l'*amendement n° 14*, ainsi modifié, qui devient l'article 9 (p. 1808).

ART. 10 (obligation de rétablissement des lieux en cas d'infraction) : adoption de l'*amendement n° 15* de la commission (regroupement des différentes sanctions en un article unique devenant l'article 10) (p. 1809) ; adoption des *sous-amendements n°s 48* et *49* du Gouvernement (rectification rédactionnelle) (p. 1809) ; l'*amendement n° 15*, ainsi modifié, devient l'article 10 (p. 1809).

Après l'ART. 10 : adoption de l'*amendement n° 16* de la commission (application de l'article 104 du code forestier modifié à la Réunion) (p. 1809) ; adoption de l'*amendement n° 17* de la commission (application de l'article 165 du code forestier modifié à la Réunion) (p. 1809).

ART. 11 (extension des dispositions à d'autres terrains) : adoption de l'*amendement n° 18* de coordination de la commission (p. 1809) ; adoption de l'*amendement n° 19* de la commission (conséquence de la modification de l'article 9) (p. 1809) ; l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 1809).

ART. 12 (application de certaines dispositions aux semis et plantations) : adoption de l'*amendement n° 20* de la commission (amendement rédactionnel de coordination et de regroupement) (p. 1809) ; le texte de l'amendement devient l'article 12 (p. 1809).

ART. 13 (exceptions à l'application de l'article 157 du code forestier concernant l'interdiction du défrichement) : adoption de l'*amendement* de suppression *n° 21* de la commission (conséquence de l'article 8 *ter*) (p. 1810) ; en conséquence, l'article 13 est supprimé (p. 1810).

ART. 14 (détermination des forêts de protection) : adoption (p. 1810).

ART. 15 (régime des travaux déclarés d'utilité publique) : adoption de l'*amendement* de coordination *n° 22* de la commission (p. 1810) ; adoption de l'*amendement n° 23* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1810) ; adoption de l'*amendement n° 24* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1810) ; adoption de l'article 15 ainsi modifié (p. 1810).

ART. 16 (dispositions applicables à la protection des dunes et des côtes) : adoption de l'*amendement* de coordination *n° 25* de la commission (p. 1811) ; adoption de l'*amendement n° 26* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1811) ; adoption de l'*amendement n° 27* de la commission (regroupement de textes) (p. 1811) ; adoption de l'article 16 ainsi modifié (p. 1811).

Avant l'ART. 17 : adoption de l'*amendement n° 28* de la commission (interdiction des concessions de droit d'usage) (p. 1811).

ART. 17 : *Chapitre IV : Police et conservation des bois en général* (interdiction de défrichement et d'exploitation de certains terrains) : adoption de l'*amendement n° 29* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1811) ; adoption de l'article 17 ainsi modifié (p. 1811).

ART. 18 (exceptions à l'article 17) : adoption de l'*amendement n° 30* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1811) ; adoption de l'*amendement* de coordination *n° 31* de la commission (p. 1811) ; adoption de l'article 18 ainsi modifié (p. 1811).

ART. 19 (pouvoirs du juge en cas d'infraction à l'article 17) : adoption de l'*amendement n° 32* de la commission (de portée rédactionnelle) (p. 1812) ; adoption de l'*amendement n° 50* du Gouvernement (conséquence de l'amendement n° 44, précédemment adopté) (p. 1812) ; adoption de l'article 19, ainsi modifié (p. 1812).

ART. 20 (réglementation de la coupe des choux-palmistes) : discussion commune des *amendements n°s 33, 34, 35* de la commission ;

rejet de l'*amendement n° 33* (pouvoirs de l'office national des forêts) (p. 1813) ; les *amendements n°s 34* et *35* deviennent sans objet (p. 1813) ; l'article 20 est adopté (p. 1813).

Après l'ART. 20 : adoption de l'*amendement n° 42* de M. Cointat (application de l'article à la coupe des fanjans) (p. 1813).

ART. 21 : *Chapitre V : Constatation et poursuite des infractions* (procédure applicable) : adoption de l'*amendement n° 36* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1813); adoption de l'*amendement* rédactionnel *n° 37* de la commission (p. 1813) ; adoption de l'article 21, ainsi modifié (p. 1813).

ART. 22 (régime des infractions commises sur les bois des particuliers) : adoption de l'*amendement* rédactionnel et de coordination *n° 38* de la commission (p. 1813) ; adoption de l'*amendement n° 39* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 1813) ; adoption de l'article 22, ainsi modifié (p. 1814).

ART. 23 (possibilité de se libérer en nature pour les auteurs d'infraction) : adoption de l'*amendement n° 40* de la commission (extension de l'article aux bois des particuliers) (p. 1814) ; adoption de l'article 23, ainsi modifié (p. 1814).

ART. 24 (modalités de calcul des amendes) : adoption (p. 1814).

ART. 25 : *Titre III : Dispositions diverses* (abrogation de la loi n° 3815 du 5 septembre 1941 fixant le régime forestier de la Réunion) : adoption (p. 1814).

Après l'ART. 25 : discussion commune des *amendements n° 41* de la commission et *n° 51* du Gouvernement (protection de la pêche fluviale) ; retrait de l'*amendement n° 41* (p. 1815) ; adoption de l'*amendement n° 51* rectifié (p. 1815).

ART. 26 (entrée en vigueur de la loi) : adoption (p. 1815).

ART. 27 (extension de la loi à certains territoires d'outre-mer) : retrait de l'*amendement n° 43* de la commission (extension de la loi à Mayotte) (p. 1815) ; adoption de l'article 27, modifié par l'amendement n° 52 du Gouvernement adopté après l'article 28 (p. 1815).

ART. 28 (détermination par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de la loi) : adoption (p. 1815).

Après l'ART. 28 : adoption de l'*amendement n° 52* du Gouvernement modifié par la commission (extension par voie réglementaire de la loi à Mayotte) (p. 1815) ; la concertation existant entre le Gouvernement et la commission, moyen d'améliorer le texte et de l'adopter rapidement (p. 1815).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 1815).

DEUXIÈME LECTURE [1er juin 1977] (p. 3265).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Cointat, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Méhaignerie, ministre de l'agriculture, Fontaine.*

Les modifications apportées par le Sénat au texte ; l'acceptation des modifications rédactionnelles par les membres de la commission ; la formule de compromis trouvée par le Sénat pour l'exploitation des choux-palmistes ; l'extension des dispositions de la loi à l'île de Mayotte ; l'extension de la législation métropolitaine sur la pêche à l'île de la Réunion (p. 3265).

Intervention de M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture :

Le contrôle de l'application du texte par les agents de l'office national des forêts (p. 3266).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Le rôle de l'office national des forêts de la Réunion ; l'importance du territoire forestier à la Réunion ; hommage à M. Benoist, conservateur des eaux et forêts ; la mission de l'office national des forêts : protéger la forêt et améliorer la vie quotidienne des habitants ; le problème du champ d'application du projet de loi sur la pêche et le délai nécessaire au dépôt de ce projet.

Intervention de M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture :

Le caractère général du projet de loi sur la pêche (p. 3266).

DISCUSSION DES ARTICLES [1er juin 1977] (p. 3266).

ORATEUR : *M. Cerneau.*

ART. 3 : adoption (p. 3267).

ART. 8 *ter :* supprimé par le Sénat (p. 3267).

ART. 10 *bis* A (application des articles 8 *bis* et 10 de la loi aux semis et plantations

exécutés en remplacement des bois défrichés): adoption (p. 3267).

ART. 10 *bis* B (dispositions dérogatoires à l'article 8 *bis* applicables à certains terrains) : adoption (p. 3267).

ART. 10 *bis* (nécessité d'une autorisation de défrichement avant une autorisation de lotissement dans un terrain boisé) : adoption (p. 3267).

ART. 11 : adoption (p. 3267).

ART. 12 : supprimé par le Sénat (p. 3267).

ART. 14 : adoption (p. 3267).

ART. 16 (extension de l'article 15 aux travaux nécessaires à la protection des dunes et des côtes) : adoption (p. 3267).

ART. 17 : adoption (p. 3267).

ART. 20 : adoption (p. 3267).

ART. 22 : adoption (p. 3268).

ART. 25 *bis* (dépôt d'un projet de loi relatif à la pêche fluviale à étendre au département de la Réunion) : adoption (p. 3268).

ART. 29 (extension de la loi à l'île de Mayotte avant le 1er juillet 1979 après consultation de ses représentants locaux) : adoption (p. 3268).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3268).

15. — PROPOSITION DE LOI **n° 2540** TENDANT A RÉNOVER LA POLITIQUE FORESTIÈRE DE LA FRANCE, présentée à l'Assemblée nationale le 13 octobre 1976 par M. Rigout et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

16. — PROPOSITION DE LOI **n° 2581** TENDANT A UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA FORÊT LANDAISE, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1976 par M. Lavielle et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

17. — PROPOSITION DE LOI **n° 3090** TENDANT A ASSURER LA DÉFENSE ET LA RECONSTITUTION DES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES, présentée à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977, par M. Barel et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi FONDS FORESTIER NATIONAL ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Protection de la nature et de l'environnement [19, 20 novembre 1973] (p. 6060, 6069) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Agriculture, FORMA, BAPSA [7, 8 novembre 1974] (p. 6013, 6015, 6020, 6021, 6039, 6049, 6118), Intérieur [19 novembre 1974] (p. 6716, 6722, 6732, 6745, 6746, 6757, 6763) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Qualité de la vie : I. — Environnement, examen des crédits [7 novembre 1975] (p. 8104 et suiv.) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (n° 3120) (première partie), article 28 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 295 ; SAFER 3 ; SOCIÉTÉS DINVESTISSEMENT FORESTIER ; URBANISME 3.

— **Dommages causés aux** —. *Voir* CHASSE 10.

— **Gemmage.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 387.

— **Incendies de** —. *Voir* IMPÔT SUR LE REVENU 10, article 5 ; NATURE (Protection de la) 2 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 847, 866, 971.

— **Reconstitution.** — *Voir* COMMISSIONS D'ENQUÊTE 37.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION SOCIALE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1020** ÉTENDANT LE BÉNÉFICE DES DISPOSITIONS LÉGALES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE AFIN QU'UN TRAVAILLEUR SUR DIX PUISSE EFFECTUER UN STAGE DE FORMATION CHAQUE ANNÉE, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Defferre et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROJET DE LOI **n° 1106** MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL RELATIVES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE, présenté au Sénat le 3 mai 1974 (rattaché pour ordre à la séance du 4 avril 1974) par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 151 (année 1973-1974) ; rapport le 18 juin 1974 par M. Adolphe Chauvin, n° 231 (année 1973-1974) ; avis le 18 juin 1974 par M. André Méric au nom de la commission des affaires sociales, n° 232 (année 1973-1974) ; adoption le 27 juin 1974. — Projet de loi n° 74 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 28 juin 1974 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1106 ; rapport le 2 octobre 1974 par M. Gissinger, n° 1183 ; adoption le 18 octobre 1974. — Projet de loi n° 164.

Transmis au Sénat le 22 octobre 1974 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 56 (année 1974-1975) ; rapport le 19 novembre 1974 par M. Adolphe Chauvin, n° 95 (année 1974-1975) ; adoption avec modifications le 21 novembre 1974. — Projet de loi n° 41 (année 1974-1975).

Transmis à l'Assemblée nationale le 22 novembre 1974 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 1339 ; rapport le 4 décembre 1974 par M. Gissinger, n° 1349 ; adoption définitive le 20 décembre 1974. — Projet de loi n° 216.

Loi n° 74-1171 du 31 décembre 1974, publiée au *J.O.* du 3 janvier 1975 (p. 137).

PREMIÈRE LECTURE [18 octobre 1974] (p. 5254).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Delong, Gau, Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Granet, secrétaire auprès du Premier ministre (formation professionnelle), Mme Moreau.*

Les stages à la seule initiative de l'entreprise (p. 5255) ; arrêt du Conseil d'Etat du 28 juin 1974 (p. 5255, 5257) ; accord de juillet 1970 (p. 5255) ; calcul de la participation pécuniaire des entreprises (p. 5255) ; salarié privé d'emploi (p. 5255) ; accident du travail (p. 5255) ; cotisations forfaitaires (p. 5255).

Intervention de M. Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (formation professionnelle) (p. 5256).

Pourcentage d'absents ; stages à l'initiative de l'entreprise ; contributions des entreprises retenues pour leur montant total (p. 5256, 5259) ; amélioration de la protection sociale des stagiaires (p. 5256, 5258).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Formation générale (p. 5256) ; bilan de la loi du 16 juillet 1971 (p. 5257, 5258) ; ignorance des travailleurs (p. 5257) ; comité d'entreprise (p. 5257) ; généralisation de la sécurité sociale (p. 5258) ; culture générale (p. 5258, 5259).

Intervention de M. Granet, secrétaire d'Etat (p. 5259).

Dimension culturelle de la formation professionnelle (p. 5257, 5259) ; projet de loi sur le crédit d'heures.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er (limite du nombre des travailleurs en congé) (p. 5259) : adoption.

ART. 2 : réservé (p. 5259).

ART. 3 à 5 (mise en ordre du code du travail) : adoption (p. 5259).

ART. 6 (couverture sociale des stagiaires) : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (affiliation au régime général) (p. 5260) ; adoption de l'*amendement n° 3* de la commission rectifié à la demande du Gouvernement (cotisations pour les stagiaires rémunérés par l'Etat) (p. 5261) ; retrait de l'*amendement n° 4* de la commission et adoption de l'*amendement n° 10* du Gouvernement (taux forfaitaire de cotisation pour les stagiaires rémunérés par l'Etat) (p. 5262).

Après l'ART. 6 : rejet de l'*amendement n° 7* de Mme Moreau (congé individuel de formation).

ART. 2 (*suite*) : supprimé du fait de l'adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (p. 5624).

Après l'ART. 6 (*suite*) : adoption de l'*amendement n° 8* de M. Gissinger (congé individuel de formation) (p. 5264).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 5264).

DEUXIÈME LECTURE [20 décembre 1974] (p. 8251).

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle.*

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 6 : adoption dans la rédaction du Sénat (p. 8252).

ADOPTION définitive de l'ensemble du projet de loi (p. 8253).

3. — PROPOSITION DE LOI n° 1132 TENDANT A AMÉLIORER LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES JEUNES FILLES ET LES FEMMES, présentée

à l'Assemblée nationale le 10 juillet 1974 par M. Gouhier et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

4. — PROPOSITION DE LOI **n° 1537** TENDANT A ÉTENDRE LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LÉGISLATION SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE, présentée à l'Assemblée nationale le 11 avril 1975 par M. Pierre Joxe et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

5. — PROJET DE LOI **n° 1933** PORTANT MODIFICATION DES TITRES II ET V DU LIVRE IX DU CODE DU TRAVAIL ET RELATIVE AU CONTROLE DU FINANCEMENT DES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE, présenté au Sénat le 7 octobre 1975 par M. Jacques Chirac, Premier ministre (renvoyée à la commission des affaires culturelles), n° 9 (année 1975-1976) ; rapport le 16 octobre 1975 par M. Eeckhoutte, n° 22 (année 1975-1976) ; adoption le 23 octobre 1975. — Projet de loi n° 13 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 24 octobre 1975 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 1933 ; rapport le 20 novembre 1975 par M. Jacques Delong, n° 1997 ; adoption le 28 novembre 1975. — Projet de loi n° 368.

Transmis au Sénat le 1er décembre 1975 (deuxième lecture) (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 80 (année 1975-1976) ; rapport le 11 décembre 1975 par M. Léon Eeckhoutte, n° 129 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 18 décembre 1975. — Projet de loi n° 64 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1975 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 2093 ; rapport le 19 décembre 1975 par M. Delong, n° 2096 ; adoption le 19 décembre 1975. — Projet de loi n° 437.

Transmis au Sénat le 20 décembre 1975 (troisième lecture) (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 181 (année 1975-1976) ; rapport le 20 décembre 1975 par M. Léon Eeckhoutte au nom de la commission mixte paritaire, n° 184 (année 1975-1976) ; adoption le 20 décembre 1975, sous le titre : « Projet de loi portant modification des titres Ier, II et V du code du travail et relative au contrôle du financement des actions de formation professionnelle continue ». — Projet de loi n° 88 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale ; rapport le 20 décembre 1975 par M. Delong au nom de la commission mixte paritaire, n° 2122 ; adoption définitive le 20 décembre 1975. — Projet de loi n° 445.

Loi n° 75-1332 du 31 décembre 1975, publié au *J.O.* du 3 janvier 1976 (p. 145).

PREMIÈRE LECTURE [28 novembre 1975] (p. 9114).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Delong, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle, Le Meur, Carpentier, Mme Moreau, MM. Delaneau, Bernard Marie, Laborde.*

Publicité (p. 9115) ; démarchage (p. 9115) ; fraude actuelle en matière de formation professionnelle (p. 9115).

Intervention de M. Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle (p. 9115) :

Le caractère libéral du système mis en place en 1971 a pu être, dans certains cas, générateur d'abus ou de fraudes dont les contrôles ont montré qu'ils n'atteignaient pas 1 % des actions de formation ; (p. 9116) : le présent projet vise à limiter les petits abus qui risquent à tout moment de mener au dérapage ; il se veut fidèle à l'esprit de la loi initiale, c'est-à-dire libéral et pragmatique ; les sanctions à l'encontre de l'organisme formateur lorsque les dépenses engagées ne pourront se rattacher à l'exécution d'une convention de formation ; marque sa conviction qu'il sera possible de déboucher progressivement sur un contrôle qualitatif qui s'accompagnerait d'un accroissement du rôle des représentants du personnel.

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

« Savoir-marchandise » (p. 9117) ; contrôle qualitatif (p. 9117, 9118) ; comités d'entreprise (p. 9117) ; les abus constatés (p. 9118) ; équipements (p. 9118) ; programme socialiste en matière de formation professionnelle (p. 9119).

Intervention de M. Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle (p. 9119) :

Répond aux orateurs : si les dispositions du présent projet s'avèrent insuffisantes, le Gouvernement sera conduit à revoir sa position très libérale et à recourir à la procédure de l'agrément.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : *Article L 920-4 du code du travail* (déclaration administrative) : rejet de l'*amendement n° 1* de M. Le Meur (rôle de l'éducation nationale) (p. 9119) ; rejet de l'*amendement n° 2* de M. Le Meur et de Mme Moreau (conseils de perfectionnement) (p. 9120) ; adoption de l'*amendement n° 36* du Gouvernement (étendue de l'obligation de déclaration) (p. 9120) ; adoption de l'*amendement n° 8* corrigé de la commission (le contenu des déclarations est fixé par décret) (p. 9121) ; adoption de l'*amendement n° 35* du Gouvernement (de coordination) (p. 9121) ; adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (cessation d'activité) (p. 9121) ; retrait de l'*amendement n° 7* corrigé de la commission (p. 9120) ; retrait de l'*amendement n° 10* corrigé de la commission (information des comités régionaux) (p. 9121) ; adoption de l'article L 920-4 modifié (p. 9121).

Article L 920-5 du code du travail (état financier) : rejet de l'*amendement n° 23* de MM. Besson et Carpentier (transmission aux comités d'entreprise) (p. 9122) ; rejet de l'*amendement n° 3* de M. Le Meur (rémunération des représentants syndicaux dans les comités régionaux) (p. 9122) ; adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (allégement de la procédure) (p. 9122) ; adoption de l'*amendement n° 37* de MM. Brocard et Delaneau modifié par un sous-amendement du Gouvernement (rémunération des salariés participant aux comités régionaux) (p. 9122) ; retrait de l'*amendement n° 12* de la commission (p. 9122) ; adoption de l'article L 920-5 modifié (p. 9123).

Article L 920-6 du code du travail (publicité des organismes de formation) : adoption (p. 9123).

Article L 920-8 du code du travail (démarchage) : adoption de l'*amendement n° 15* de la commission (sanctions pénales) (p. 9123) ; adoption de l'*amendement n° 16* de la commission adopté par le *sous-amendement n° 34* du Gouvernement (rémunération à la commission) (p. 9123) ; adoption de l'*amendement n° 40* de M. Marie et de l'*amendement du Gouvernement* (vente de plan de formation) (p. 9124) ; adoption de l'article L 920-8 modifié (p. 9124).

Article L 920-7 du code du travail (précédemment réservé) : adoption de l'*amendement n° 13* de la commission de coordination (p. 9124) ; adoption de l'*amendement n° 14* de la commission (limite ramenée de 5.000 F à 2.000 F) (p. 9125) ; adoption de l'article 920-7 modifié (p. 9125).

Article L 920-9 du code du travail (inexécution partielle) : retrait de l'*amendement n° 26* de MM. Besson et Carpentier (p. 9125) ; adoption de l'*amendement n° 41* de M. Marie : conventions conclues dans le cadre d'un accord professionnel (p. 9126) ; adoption de l'*amendement n° 33* du Gouvernement ; suppression du reversement au Trésor en cas d'inexécution (p. 9126) ; retrait des *amendements n°s 24* de M. Besson et *38* de M. Delaneau (reversement à un FAF [fonds d'assurance formation]).

Intervention de M. Granet, secrétaire d'Etat : (p. 9126) :

Réinsertion des sommes dans les circuits de formation ; adoption de l'article L 920-9 modifié (p. 9127).

Article L 920-10 du code du travail (pénalisation des dispensateurs de formation en cas d'abus) : rejet de l'*amendement n° 4* de M. Le Meur (contrôle qualitatif) (p. 9127) ; rejet de l'*amendement n° 18* de la commission (prix de revient moyen de l'heure-stagiaire) (p. 9128) ; rejet de l'*amendement n° 5* de Mme Moreau (contrôle qualitatif) (p. 9128) ; adoption de l'*amendement n° 17* de pure forme de la commission (p. 9127) ; retrait de l'*amendement n° 25* de M. Besson et de l'*amendement n° 39* de M. Delaneau (p. 9128) ; versement aux fonds d'assurance formation ; adoption de l'article L 920-10 modifié (p. 9128).

Article L 920-11 du code du travail : (recouvrement fiscal des versements au Trésor) ; adoption de l'*amendement n° 31* du Gouvernement (plaintes de l'autorité administrative) (p. 9129) ; adoption de l'article L 920-11 modifié (p. 9129) ; adoption de l'article 1er du projet de loi modifié (p. 9129).

ART. 2 : *article L 950-2 du livre IX du code du travail*) (dépenses de formation) : adoption de l'*amendement n° 19* de la commission (suppression des règles d'amortissement) (p. 9129) ; rejet de l'*amendement n° 6* de M. Le Meur (renforcement des pouvoirs du comité d'entreprise) (p. 9129) ; adoption de l'article 2 modifié (p. 9129).

Après l'ART. 2 : rejet de l'*amendement n° 29* de M. Carpentier (meilleure information du comité d'entreprise) (p. 9130).

ART. 3 (contrôle par les agents commissionnés) : adoption de l'*amendement n° 30* de M. Delong (contrôle des fonds d'assurance formation) (p. 9130) ; adoption de l'*amendement n° 20* de la commission (défaut de justification du fait du dispensateur de formation) (p. 9130) ; adoption de l'*amen-*

dement n° 21 de la commission, modifié par le *sous-amendement n° 32* du Gouvernement (compte rendu annuel de l'activité des services de contrôle aux comités régionaux) (p. 9130) ; adoption de l'article 3 modifié (p. 9131).

ART. 4 (déclaration des organismes existants) ; adoption de l'*amendement n° 22* de la commission (sanction de la non-déclaration) (p. 9131) ; adoption de l'article 4 modifié (p. 9131).

ART. 5 (entrée en vigueur le 1er janvier 1976) ; adoption (p. 9131).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9131).

DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1975] (p. 10139).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Delong, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle ; Hamel, Gissinger.*

Démarchage (p. 10140) ; peines d'emprisonnement (p. 10140) ; actions de formation organisées en application d'une convention professionnelle ou interprofessionnelle (p. 10140).

Intervention de M. Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle (p. 10141) :

Exprime sa conviction que les deux Assemblées sont très près d'aboutir à un texte acceptable.

DISCUSSION DES ARTICLES :

Avant l'ART. 1er : réserve d'un *amendement n° 1* de la commission des affaires culturelles (p. 10141).

ART. 1er (déclaration d'activité des dispensateurs de la formation) : rejet de l'*amendement n° 7* de M. Hamel élargissant l'intervention du pouvoir réglementaire (p. 10142) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission : synthèse des éléments fournis par les rapports de contrôle (p. 10142) ; adoption de l'*amendement n° 11* de M. Hamel portant les peines d'amende à 20.000 F en cas de récidive ; adoption des *amendements n°s 3 et 4* de la commission (interdiction d'exercer en cas de condamnation à une peine de prison) : adoption de l'article 1er modifié (p. 10143).

Avant l'ART. 1er (*suite*) : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (rémunération des membres non fonctionnaires des comités régionaux et départementaux de la formation professionnelle) (p. 10143).

ART. 3 (agents commissionnés) : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission, conséquence de l'adoption de l'amendement précédent ; adoption de l'article 3 (p. 10143).

TITRE : adoption de l'*amendement* de pure forme *n° 6* de la commission (p. 10144).

SECONDE DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI :

ART. 1er : adoption de l'*amendement n° 1* du Gouvernement (suppression du texte adopté précédemment par l'amendement n° 2 de la commission) (p. 10144) ; adoption de l'*amendement n° 2* du Gouvernement : la récidive pourra être punie d'une peine de prison ou d'une peine d'amende (p 10144).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 10144).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1975] (p. 10173).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Jacques Delong, rapporteur de la commission mixte paritaire, Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle, Hamel, Bécam.*

Modulation des peines, y compris d'emprisonnement (p. 10173) ; interdiction définitive de l'exercice de la profession de dispensateur de formation (p. 10173).

Intervention de M. Paul Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle :

Le Gouvernement demande d'adopter le texte de la commission mixte paritaire (p. 10173).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 10174).

6. — PROJET DE LOI **n° 2244** MODIFIANT L'ARTICLE L 119-3 DU CODE DU TRAVAIL RELATIF A LA PROROGATION DES MESURES PROVISOIRES D'ADAPTATION DES DISPOSITIONS CONCERNANT L'APPRENTISSAGE, présenté à l'Assemblée nationale le 29 avril 1976 par M. Haby, ministre de l'éducation (ren-

voyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 9 juin 1976 par M. Gissinger, n° 2369) ; adoption le 25 juin 1976. — Projet de loi n° 517.

Transmis au Sénat le 29 juin 1976, n° 383 (année 1975-1976) (renvoyé à la commission des affaires culturelles) ; rapport le 29 juin 1976 par M. Eeckhoutte, n° 392 (année 1975-1976) ; adoption définitive le 29 juin 1976. — Projet de loi n° 177 (année 1975-1976).

Loi n° 76-610 du 8 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 9 juillet 1976 (p. 4132).

PREMIÈRE LECTURE [25 juin 1976] (p. 4754).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, L'Huillier, Vauclair, Haby, ministre de l'éducation.*

La modification par la loi du 16 juillet 1971 du régime de l'apprentissage, l'augmentation du nombre des centres de formation d'apprentis (CFA) ; la croissance des effectifs de l'enseignement technique ; l'insuffisance des crédits pour satisfaire toutes les demandes de création de CFA ; le report de la date d'expiration des mesures provisoires d'adaptation ; la discussion d'accords de transformation d'établissements en CFA (p. 4754) ; la nécessité de mettre au point des accords permettant une meilleure implantation des CFA ; la proposition de loi du groupe communiste sur l'enseignement technologique et professionnel ; faire reposer la formation professionnelle sur une formation générale de niveau élevé commune à tous les enfants ; la promotion de l'enseignement technique et professionnel ; le développement d'une formation au rabais ; une réforme qui répond aux exigences du patronat ; le respect des dispositions contenues dans l'accord de 1970 et la loi de 1971 (p. 4755) ; l'apprentissage, formation se situant au carrefour de deux priorités : l'emploi et la revalorisation des métiers manuels ; doter l'apprenti d'une formation d'ouvrier qualifié ; les trop nombreux cas d'échecs aux CAP ; améliorer la qualité de l'enseignement des métiers artisanaux ; l'inadaptation des programmes aux réalités des métiers (p. 4756).

Intervention de M. Haby, ministre de l'éducation :

Les objectifs de la réforme proposée ; donner au Gouvernement les moyens d'achever la réforme de l'apprentissage (p. 4756) ; la transformation progressive des anciens locaux professionnels en CFA ; l'effort financier considérable réalisé par l'Etat pour assurer le fonctionnement des CFA ; le rôle des commissions professionnelles et consultatives ; la simplification administrative intervenue dans le domaine des contrats d'apprentissage ; le bilan financier de la formation professionnelle ; la mise en place de structures administratives spécifiques ; l'augmentation du nombre des apprentis ; améliorer la qualité de la formation donnée en apprentissage (p. 4757) ; l'amélioration du recrutement des sections des collèges techniques et des CFA ; la concurrence entre les formations dispensées par les CET et les CFA (p. 4758).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. UNIQUE (report au 1er juillet 1978 de la limite de mise en place des mesures provisoires concernant la détermination des contrats d'apprentissage) : adoption (p. 4758).

7. — PROJET DE LOI **n° 2245** MODIFIANT L'ARTICLE L 950-2 DU CODE DU TRAVAIL RELATIF A LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE, présenté à l'Assemblée nationale le 29 avril 1976 par M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 10 juin 1976 par M. Jacques Delong, n° 2378 ; adoption le 25 juin 1976. — Projet de loi n° 514.

Déclaration d'urgence [25 juin 1976] (p. 4736).

Transmis au Sénat le 29 juin 1976, n° 385 (année 1975-1976) (renvoyé à la commission des affaires culturelles) ; rapport le 29 juin 1976 par M. Léon Eeckhoutte, n° 393 (année 1975-1976) ; adoption avec modification le 29 juin 1976. — Projet de loi n° 175 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 29 juin 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2440 ; rapport le 30 juin 1976 par M. Jacques Delong, n° 2442 ; adoption définitive le 30 juin 1976 sous le titre : « Projet de loi modifiant l'article L 950-2 du code du travail afin de permettre aux employeurs de participer au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi ». — Projet de loi n° 534.

Loi n° 76-656 du 16 juillet 1976, publiée au *J.O.* du 18 juillet 1976 (p. 4300).

PREMIÈRE LECTURE [25 juin 1976] (p. 4747).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Delong, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Odru, Vauclair, Gau, Hamel, Soisson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle.*

L'essor de la politique de formation professionnelle continue ; donner aux travailleurs et principalement aux jeunes leur première chance ; refermer l'écart entre les qualifications recherchées par les entreprises et les qualifications choisies par les jeunes ; la dérive du système de formation initiale par rapport aux besoins ; l'objectif du projet de loi : mettre les jeunes et les travailleurs au chômage en état d'occuper les emplois que suscite la reprise ; la mise en place d'une véritable entreprise de camouflage du chômage ; la remise en cause de l'accord patronat-syndicats de 1970 et de la loi de juillet 1971 sur la formation professionnelle continue ; l'orientation des jeunes vers des « stages-parkings » (p. 4747) ; l'absence de formation dispensée par les enseignements scolaires ; le vote négatif du groupe communiste ; le problème de l'orientation professionnelle ; la nécessité de contrôler la formation continue ; l'opération de camouflage du chômage par le Gouvernement ; le taux inférieur aux prévisions de la participation des entreprises au financement de la formation professionnelle ; l'insuffisance de l'appareil de formation ; l'effort très important réalisé par la France en matière de formation professionnelle ; ne pas faire supporter aux entreprises plus de charges que leurs concurrentes étrangères (p. 4749).

Intervention de M. Soisson, secrétaire d'Etat :

La participation active des moyens de la formation professionnelle à l'effort national de reprise ; permettre aux entreprises de financer les actions en faveur des demandeurs d'emploi ; la faculté offerte aux entreprises d'accueillir des demandeurs pour compléter les effectifs des stages de salariés ; l'absence, dans le domaine de la formation, d'opposition entre les intérêts des entreprises, des travailleurs et de la nation (p. 4749).

DISCUSSION DES ARTICLES [25 juin 1976] (p. 4749).

ORATEURS : *MM. Daillet, Delong, rapporteur, Gissinger, vice-président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Soisson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle, Gau.*

ART. UNIQUE : *article L 950-2 du code du travail* (financement par les entreprises des actions de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi sans contrat de travail) : retrait de l'*amendement n° 4* de M. Briane (financement par les entreprises de l'ensemble des stages de formation existants) (p. 4750) ; adoption de l'*amendement* de la commission (limitation de la contribution des entreprises aux seules actions organisées dans des centres conventionnés par l'Etat) (p. 4750) ; l'article unique du projet de loi, ainsi modifié, est adopté (p. 4750).

Après l'ART. UNIQUE : *amendement n° 2* de la commission (modalités de contrôle du financement des actions de formation et conditions d'affectation des fonds non employés à l'issue de ces actions) (p. 4750) ; adoption du premier alinéa de l'amendement (p. 4751) ; déclaration d'irrecevabilité du second alinéa (p. 4751).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (modification du titre) (p. 4751) ; « Projet de loi modifiant l'article L 950-2 du code du travail afin de permettre aux employeurs de participer au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emplois » (p. 4751) ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4751).

DEUXIÈME LECTURE [30 juin 1976] (p. 4969).

ORATEURS : *MM. Delong, rapporteur ; Soisson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle ; Hamel.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les modifications apportées par le Sénat (p. 4969).

Intervention de M. Soisson, secrétaire d'Etat :

Le rétablissement du texte par le Sénat dans la forme souhaitée par la commission (p. 4969).

DISCUSSION DES ARTICLES [30 juin 1976] (p. 4969) :

ART. 2 : adoption (p. 4969) ;

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4970).

8. — PROJET DE LOI **n° 2258** MODIFIANT LE LIVRE IX DU CODE DU TRAVAIL EN CE QUI CONCERNE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AUX ACTIVITÉ QUI S'Y RATTACHENT, présenté à l'Assemblée nationale le 30 avril 1976 par M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

9. — PROJET DE LOI **n° 2686** MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU TITRE 1er DU LIVRE 1er DU CODE DU TRAVAIL RELATIVES AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE, présenté à l'Assemblée nationale le 10 décembre 1976 par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances et par M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la fonction publique (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 23 juin 1977 par M. Aubert, n° 3028 ; déclaration d'urgence le 24 juin 1977 [24 juin 1977] (p. 4224) ; adoption le 27 juin 1977. — Projet de loi n° 721.

Transmis au Sénat le 28 juin 1977, n° 432 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des affaires culturelles) ; rapport le 28 juin 1977 par M. Chauvin, n° 439 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 29 juin 1977. — Projet de loi n° 175 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 29 juin 1977 (renvoyé à la commission des affaires culturelles), n° 3059 ; demande de commission mixte paritaire le 29 juin 1977 ; rapport le 30 juin 1977 au nom de la commission mixte paritaire, par M. Aubert, n° 3061 ; adoption le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 754.

Au Sénat, rapport le 30 juin 1977 par M. Chauvin, n° 470 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 201 (année 1976-1977).

Loi n° 77-767 du 12 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1977 (p. 3697).

PREMIÈRE LECTURE [27 juin 1977] (p. 4233 à 4243).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Aubert, suppléant M. Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, Vauclair, Le Meur, Bertrand Denis, Mexandeau, Caro, Briane.*

La législation relative à l'apprentissage : la loi Astier de 1919 ; l'institution par la loi de finances de 1925 d'une taxe d'apprentissage ; la portée de la réforme de 1971 ; l'amélioration de la protection et de la formation de l'apprenti ; l'organisation par la loi de 1971 d'une aide financière à l'apprentissage ; l'augmentation consécutive du nombre des CFA conventionnés ; les problèmes non réglés par la loi de 1971 : le recrutement des apprentis, l'origine sociale de ceux-ci ; la concentration de l'apprentissage sur quelques branches d'activité ; l'absence de concurrence entre l'enseignement technique et l'artisanat ; la nécessité de relancer l'artisanat par une amélioration de la loi de 1971 ; la revalorisation des salaires des apprentis, moyen de rendre l'apprentissage plus attractif aux yeux des jeunes ; le projet de loi : l'absence de définition du statut de l'apprenti ; la simplification de la procédure d'agrément (institution de l'agrément tacite) (p. 4233) ; la modification du régime d'aide financière : substitution d'une prime unique accordée aux entreprises artisanales en remplacement du système du concours financier ; les inconvénients de ce système ; le système des primes modulables retenu par la commission ; les souhaits de la commission (p. 4234).

Intervention de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail :

L'importance du problème de l'apprentissage ; le caractère urgent du projet de loi ; l'importance de l'apprentissage comme voie de formation professionnelle (p. 4234) ; la nécessité d'encourager l'apprentissage car il constitue une formation professionnelle de qualité et assure l'avenir d'un grand nombre de métiers artisanaux ; les difficultés de l'apprentissage ; la loi de 1971 ; les modifications qui doivent lui être apportées : simplification administrative, amélioration des conditions de vie des apprentis, régularisation de dispositions temporaires et transitoires de la loi de 1971, amélioration des dispositions financières ; le système financier existant ; les mesures proposées par le texte (p. 4235) ; la forfaitisation des charges sociales retenues par le Gouvernement ; la volonté du Gouvernement de réhabiliter l'apprentissage (p. 4236).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les mesures d'ordre réglementaire annoncées par le Gouvernement (p. 4236) ; la situation actuelle des 220.000 apprentis (p. 4238, 4240, 4242) ; les informations provenant de la correspondance de jeunes apprentis de basse

Normandie de la JOC (p. 4240) ; les frais de transport des apprentis ; la nécessité de la revalorisation de la situation sociale de l'apprenti (p. 4237, 4238, 4243) ; l'insuffisance du nombre des apprentis, ses causes ; l'insuffisance du nombre des maîtres d'apprentissage (p. 4239, 4241) ; l'allégement des charges des artisans (p. 4239) ; l'octroi de la qualité d'artisan (p. 4241) ; l'artisanat, moyen de résorber le chômage (p. 4241) ; la législation alsacienne sur l'artisanat (p. 4241) ; le chômage des jeunes (p. 4237, 4242) ; la responsabilité du patronat et du Gouvernement (p. 4237, 4238) ; la distorsion entre les formations et les possibilités d'emploi (p. 4242) ; l'incohérence de la politique d'éducation du Gouvernement ; le sort de la formation des apprentis (p. 4237, 4238, 4240, 4242) ; les avantages de l'apprentissage (p. 4242) ; la réduction du contrôle sur la valeur de l'apprentissage dû à la possibilité d'agrément automatique (p. 4238): l'absence de statut des apprentis (p. 4236, 4239); la proposition de loi du groupe communiste inspirée par les recommandations de la CGT et de la JOC (p. 4238) ; la réforme en profondeur de l'apprentissage, son contenu (p. 4236, 4237, 4240, 4242) ; la nécessité de réformer l'orientation des programmes, le contrôle de l'apprentissage et le régime des aides et des crédits (p. 4237) ; le projet de loi, sa préparation hâtive (p. 4239, 4241) ; son contenu (p. 4233, 4236, 4238, 4240, 4242) ; la modification des conditions d'agrément (p. 4236, 4238, 4242) ; la création d'un recours devant un groupe de hauts fonctionnaires en cas de refus du conventionnement des centres de formation d'apprentis par l'Etat ; la possibilité d'affecter la taxe d'apprentissage à des secteurs où il n'y a pas de contrats d'apprentissage (p. 4238) ; le paiement des charges sociales par l'Etat (p. 4238, 4240) ; la loi de 1971 (p. 4238) ; la simplification des dispositions financières ; la création de primes forfaitaires (p. 4236) ; la modification des conditions d'agrément (p. 4236, 4242) ; l'insuffisance des postes d'inspecteur de l'apprentissage (p. 4241, 4242) ; la modification des conventions de CFA ; l'introduction dans le projet, à l'article 7, de la référence à l'enregistrement au registre des entreprises pour l'application de la loi à l'Alsace (p. 4241).

Intervention de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat :

La réforme de l'éducation adoptée par le Parlement en 1975 ; la volonté de relever le niveau moyen de la formation générale ; la revalorisation de l'apprentissage aux yeux des jeunes ; le renforcement des moyens de contrôle de l'apprentissage ; le nombre des inspecteurs de l'apprentissage ; l'hétérogénéité des mesures en faveur des apprentis ; la non-imposition des revenus qu'ils procurent à leur famille ; la simplification des formalités administratives ; les éléments financiers de l'apprentissage (p. 4243).

DISCUSSION DES ARTICLES [27 juin 1977] (p. 4244 à 4258).

ORATEURS : *MM. Le Meur, Aubert, rapporteur suppléant de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, Mexandeau, Vauclair, Briane, Bertrand Denis, Berthelot, Caro, Philibert.*

Avant l'ART. 1er : *amendement n° 2* de M. Le Meur : rejeté (institution d'un système de formation professionnelle pour l'apprentissage) (p. 4244).

ART. 1er : adopté avec modifications (p. 4246) (procédures et formalités préalables à la création des centres de formation d'apprentis) : *amendements* de suppression *n° 4* de M. Le Meur et *n° 15* de M. Carpentier : rejetés (p. 4245) ; *amendement n° 33* de la commission : adopté (possibilité de recours en cas de refus d'une convention) (p. 4245) ; *amendement n° 34* de la commission : adopté (effets du recours) (p. 4245) ; *amendement n° 35* de la commission : adopté avec modification (délai pour la décision en cas de recours) (p. 4246) ; *sous-amendement* de la commission : rejeté (modification de la durée prévue dans l'amendement n° 35) (p. 4246) ; *sous-amendement* de M. Briane : adopté (augmentation de la durée prévue à l'amendement n° 35) (p. 4246).

ART. 2 : adopté avec modifications (conditions d'attribution de l'agrément des maîtres d'apprentissage) (p. 4249) ; *amendement n° 1* de M. Vauclair : retiré (modification des conditions d'octroi de l'agrément relatives à l'équipement de l'entreprise et aux techniques utilisées) (p. 4246) ; *amendement n° 36* de la commission : adopté après modification rédactionnelle (substitution des conditions relatives à l'équipement de l'entreprise et aux techniques utilisées par les conditions de travail dans l'entreprise) (p. 4247) ; *amendement n° 37* de la commission : adopté (fixation d'un délai pour la décision du comité départemental de la formation professionnelle) (p. 4247) ; *amendements nos 6* de M. Nilès et *16* de M. Carpentier : rejetés (suppression de l'agrément automatique) (p. 4248) ; *amendement n° 38* de la commission : rejeté (modification des conditions de l'agrément automatique (p. 4248) ; *amendement* rédactionnel *n° 39* de la commission : adopté (p. 4248) ; *amendement n° 40* de la commission : adopté avec modification (délai des décisions du comité départemental ou régional de la formation

professionnelle en cas de recours contre un refus ou un retrait d'agrément) (p. 4248) ; *amendement n° 7* de M. Berthelot : rejeté (suppression du caractère suspensif du recours) (p. 4248) ; *amendement n° 41* de la commission : adopté (limitation du caractère suspensif du recours) (p. 4248) ; *amendement n° 52* de M. Carpentier : rejeté (sanctions en cas de confirmation du refus d'agrément à l'égard du maître d'apprentissage) (p. 4249).

ART. 3 : adopté avec modifications (disparition des concours financiers existant antérieurement) (p. 4249) ; *amendement n° 42* de la commission : adopté (modification rédactionnelle) (p. 4249) ; *amendement n° 17* de M. Carpentier : rejeté (maintien du concours financier pour les plus petits employeurs) (p. 4249).

Après l'ART. 3 : *amendement n° 21* du Gouvernement : réservé (congé supplémentaire pour la préparation du diplôme de l'enseignement technologique) (p. 4249) ; *sous-amendement n° 32* de M. Vauclair à l'amendement n° 21 : réservé (modalités du congé supplémentaire) (p. 4249) ; *amendement n° 31* de M. Vauclair : réservé (congé supplémentaire accordé aux apprentis pour le diplôme de l'enseignement technologique) (p. 4249).

ART. 4 : adopté (conséquences de la disposition des concours financiers) (p. 4250) : *amendements* de suppression *n° 10* de M. Berthelot et *n° 19* de M. Carpentier : rejetés (p. 4250).

ART. 5 : adopté (institutionnalisation des dérogations accordées par la loi de 1971 à certaines écoles d'enseignement technologique et professionnel) (p. 4250) : *amendement n° 53* de M. Aubert : rejeté (limitation de l'exonération de la taxe d'apprentissage aux entreprises ayant créé des écoles professionnelles) (p. 4250).

Après l'ART. 5 : *amendement* rédactionnel *n° 44* de la commission : adopté (p. 4250).

ART. 6 : adopté avec modifications (possibilité pour les entreprises de certaines branches de bénéficier des possibilités d'exonération prévues pour l'apprentissage) (p. 4251) : *amendements* de suppression *n° 11* de M. Nilès et *n° 20* de M. Carpentier : rejetés (p. 4251) ; *amendement n° 45* de la commission : adopté (limitation des avantages prévus pour les employeurs par l'article 6 dans le secteur des banques et des assurances) ; l'*amendement n° 28* de M. Berthelot devient sans objet (modification rédactionnelle) (p. 4252) ; l'*amendement n° 29* de M. Berthelot devient sans objet (modification de l'article 6) (p. 4252) ; *amendement n° 58* de M. Caro : adopté (détermination des conditions d'information prévues par l'article 6 par décret en Conseil d'Etat) (p. 4252) ; *amendement n° 60* de M. Mexandeau : rejeté (limitation de la formation dans les banques au cas où il n'existe pas de sections de formation dans le secteur public) (p. 4252).

ART. 7 : adopté avec modifications (nouvelles dispositions financières applicables). *Article L 118-5 et L 118-6 du code du travail* (forfaitisation des charges sociales ; bases de la forfaitisation ; conséquence de la forfaitisation ; primes pour frais de formation d'apprentis) (p. 4256) ; les dispositions du texte relatives au concours financier pour l'apprentissage ; la simplification de la procédure d'octroi du concours financier par sa transformation en prime ; la possibilité de fixer par voie réglementaire le montant de cette prime ; l'absence d'obligation pour le pouvoir réglementaire ; la nécessité de l'engagement du Gouvernement sur ce point ; les problèmes posés par le caractère annuel de la prime ; l'obligation de déclaration de l'employeur ; la complexité due aux modifications apportées par la commission (p. 4253).

Réponse de M. Jacques Legendre secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail :

La volonté du Gouvernement d'apporter aux artisans une aide supplémentaire ; le souci de simplification contenu dans le texte ; l'intérêt d'un système dégressif de primes (p. 4253).

Amendement de suppression *n° 13* de M. Berthelot : rejeté (p. 4254) ; *amendement n° 26* de M. Vauclair : retiré (fixation d'un forfait annuel et uniforme) (p. 4255) ; *amendement n° 22* du Gouvernement : retiré (forfaitisation des cotisations sociales dues par les maîtres d'apprentissage) (p. 4254) ; *amendement n° 46* de la commission : adopté avec modification (forfait annuel et identique pour toutes les entreprises ; précision de ses bases de calcul) (p. 4255) ; *sous-amendement* verbal du Gouvernement à l'amendement n° 46 : adopté (limitation des cotisations visées aux cotisations imposées par la loi) (p. 4255) ; *amendement n° 14* de M. Berthelot devenu sans objet (suppression du texte proposé pour l'article L 118-6 du code du travail à l'article 7) (p. 4255) ; *amendement n° 23* du Gouvernement : adopté avec modification (octroi d'une prime aux employeurs d'apprentis) (p. 4256) ; *sous-amendement n° 47* de la commission : adopté (p. 4256) (application de l'amendement n° 23 aux départements alsaciens) ; *amendement n° 48* de la commission : adopté (porter de cinq à dix le nombre de salariés minimum pour avoir droit à la prime)

(p. 4256) ; *amendement n° 49* de la commission ; rejeté (caractère dégressif de la prime en fonction du nombre de salariés) (p. 4256).

Après l'ART. 3 (*suite*) : l'*amendement n° 31* précédemment réservé : retiré (p. 4256) ; *sous-amendement n° 32* à l'amendement n° 21, précédemment réservé : retiré (p. 4256).

Après l'ART. 7 : *amendement n° 51* de la commission : adopté avec modification (a pour objet d'insérer dans le livre Ier du titre Ier du code du travail un chapitre VII *bis* intitulé : « Du statut de l'apprenti ») ; reprise dans un chapitre unique de diverses dispositions concernant le travail des apprentis (p. 4258) ; *sous-amendement n° 54* de M. Aubert : adopté (dérogation aux dispositions relatives à la durée du travail des apprentis) (p. 4258) ; *sous-amendement n° 55* de M. Aubert : adopté (modification rédactionnelle de l'article L 117 *bis* 6 du code du travail) (p. 4258).

Après l'ART. 3 (*suite*) : l'*amendement n° 21* du Gouvernement, précédemment réservé devient sans objet (p. 4258).

ART. 8 : pas adopté dans sa forme initiale (entrée en vigueur du texte) (p. 4258) : *amendement n° 24* du Gouvernement : adopté avec modification (nouvelle rédaction de l'article) (p. 4258) ; *sous-amendement* de forme *n° 56* de M. Aubert : adopté (p. 4158) ; l'*amendement n° 24,* ainsi modifié, devient l'article 8 (p. 4258).

ART. 9 : supprimé (entrée en vigueur de l'article L 118-5 du code du travail) (p. 4258) : *amendement* de suppression *n° 25* du Gouvernement : adopté (p. 4258).

EXPLICATIONS DE VOTE :

— *M. Marcelin Berthelot :* le vote défavorable du groupe communiste (p. 4258).

— *M. Louis Mexandeau :* le vote défavorable du groupe socialiste (p. 4258).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4258).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [30 juin 1977] (p. 4539, 4540).

ORATEURS : *MM. Emmanuel Aubert, rapporteur de la commission mixte paritaire ; Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.*

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les points de discussion au sein de la commission mixte paritaire : les centres de formation dans les banques et les assurances ; les forfaits pour les charges sociales ; le statut de l'apprenti ; les conditions pour le bénéfice du congé de cinq jours précédant l'examen (p. 4539, 4540).

Intervention de M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail :

Accepte les conclusions de la commission mixte paritaire (p. 4540) ;

Lecture du texte de la commission mixte paritaire (p. 4540).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4540).

10. — PROPOSITION DE LOI **n° 2786** TENDANT A FAIRE BÉNÉFICIER DE L'AIDE DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION SOCIALE LES DIRIGEANTS ET ANIMATEURS DES ASSOCIATIONS AYANT POUR OBJET L'EXERCICE D'UNE ACTION SOCIALE, présentée à l'Assemblée nationale le 13 avril 1977 par M. Delhalle (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

11. — PROJET DE LOI **n° 3266** MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU LIVRE IX DU CODE DU TRAVAIL RELATIVES A LA PROMOTION INDIVIDUELLE, AU CONGÉ DE FORMATION ET A LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, présenté à l'Assemblée nationale le 29 novembre 1977 par M. Christian Beullac, ministre du travail (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Voir aussi ARTISANS 1 ; AVOCATS 5 ; COMMERÇANT ET ARTISAN 1 ; COMMERCE ET ARTISANAT 6 (art. 2, 37, 39, avant l'art. 41, art. 41, après l'art. 41, art. 42, 43, après l'art. 44, art. 45, (avant l'art. 49) ; EMPLOI 5, 6 ; ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 1 ; EXPLOITANTS AGRICOLES 1 ; FEMME (Condition de la) 5 ; HANDICAPÉS 8 ; INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1975 (première partie) (art. 19, p. 5429), Commerce et artisanat (p. 5522, 5528) ; Santé publique et action sociale (p. 5571) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Travail [4 novembre 1974] (p. 5767 et suivantes) ; AFPA (p. 5768, 5772, 5778, 5783, 5785, 5788, 5796, 5802, 5803, 5804, 5812) ; Services du Premier ministre [25 octobre 1974] (p. 5475, 5477, 5478, 5481, 5482, 5484) ; Fonction publique [15 novembre 1974] (p. 6485, 6486) ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Services du Premier ministre : I. — Services généraux : fonction publique, formation professionnelle ; LOI DE

FINANCES POUR 1978, 7 (première partie), après l'article 29 ; MAGISTRATS 8 ; MÉDECINS 1.

— **Association pour la formation professionnelle des adultes [AFPA].** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Travail, emploi et population [15 novembre 1973] (p. 5823, 5825, 5830, 5834, 5839, 5840, 5842, 5844).

— **Enseignement préprofessionnel.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 384.

— **Formation agricole.** — *Voir* ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES 4 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Agriculture, FORMA, BAPSA [7, 8 novembre 1974] (voir références à ENSEIGNEMENT AGRICOLE) ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 40 à 44.

— **Formation des agriculteurs.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA.

— **Formation des jeunes handicapés.** — *Voir* ENSEIGNANTS 2.

— **Formation permanente.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, Education [5 novembre 1974] (p. 5860, 5867) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), article 24 (p. 7311) ; (deuxième partie), Services du Premier ministre : Formation professionnelle et promotion sociale [19 novembre 1975] ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 69 [27 mai, 4 juin 1975] (p. 3237, 3683) ; MAGISTRATS 8 ; MÉDECINS 1 ; SPORTS 3 [3 octobre 1975].

— **Participation des élus locaux à des stages de formation.** — *Voir* CONSEILLERS MUNICIPAUX 2.

— **Rémunération des stages de — des jeunes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1140.

— **Stages de —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1270.

— **Taxe pour le financement de la —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (première partie) (art. 14, p. 4862 à 4864) ; Services du Premier ministre : I [20 octobre 1973] (p. 4958 à 4972) ; Commerce et artisanat [29 octobre 1973] ; seconde délibération [20 novembre 1973] (p. 6170, 6171, 6200, 6201) ; Commission mixte paritaire [18 décembre 1973].

— **Taux de participation des employeurs à la —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1977 (première partie), article 21.

FOSSILES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 109** RELATIVE A LA PROTECTION DES GISEMENTS FOSSILES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Krieg (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

FOS-SUR-MER

Voir : DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4, 5, 17 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Développement industriel et scientifique [6 novembre 1973] (p. 5194, 5200) ; Aménagement du territoire, équipement et urbanisme [14 novembre 1973] (p. 5718, 5719, 5727, 5728, 5749) ; Protection de la nature et de l'environnement [19 et 20 novembre 1973] (p. 6039, 6043, 6061, 6071) ; Comptes spéciaux du Trésor [20 novembre 1973] (p. 6122, 6127) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Environnement (p. 5640) ; Intérieur [19 novembre 1974] (p. 6725, 6749, 6760) ; LOI DE FINANCES POUR 1976, Discussion générale [21 et 22 octobre 1975] (p. 7154, 7162) ; LOIS DE RÈGLEMENT 1 ; QUESTIONS D'ACTUALITÉ 69 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 371 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 5.

— **Situation de l'emploi à —.** *Voir* QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 65 à 19 [27 mai 1975, 4 juin 1975] (p. 3682, 3685) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 538.

FOURNITURES SCOLAIRES

— **Gratuité des —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 75.

FOYER (Jean)

— **Amendement.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), article 10 (p. 7282 et suiv.).

FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

Voir QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 116.

FRAIS DE GARDE

— **Déduction pour —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (première partie), article 2 B.

FRAIS PROFESSIONNELS

— **Abattements pour** —. *Voir* IMPÔTS DIRECTS.

FRANC

— **Réintégration du franc dans le « serpent » communautaire.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 445.

— **Défense du** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 938.

FRANC VERT

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Agriculture, FORMA, BAPSA.

FRANÇAIS (Langue)

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 306** RELATIVE A LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Pierre Bas (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 21 juin 1973 par M. Pierre Bas, n° 517 ; rapport supplémentaire le 3 juin 1975 par M. Lauriol au nom de la commission des lois, n° 1694 ; adoption le 6 juin 1975 sous le titre : « Proposition de loi relative à l'emploi de la langue française ». — Proposition de loi n° 290.

Transmise au Sénat le 10 juin 1975, n° 367 (année 1974-1975) (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ; rapport le 16 novembre 1975 par M. Georges Lamousse, n° 21 (année 1975-1976) ; adoption avec modifications le 28 octobre 1975. — Proposition de loi n° 14 (année 1975-1976).

Transmise à l'Assemblée nationale le 24 octobre 1975 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 1929 ; rapport le 16 décembre 1975 par M. Lauriol, n° 2073 ; adoption définitive le 19 décembre 1975. — Proposition de loi n° 434.

Loi n° 75-1349 du 31 décembre 1975, publiée au *J.O.* du 4 janvier 1976 (p. 189).

PREMIÈRE LECTURE [6 juin 1975] (p. 3852).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Lauriol, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Jean-Pierre Cot, Foyer, président de la commission des lois, Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, Pierre Bas, Mme Constans, M. Hamel.*

Mise en vente de produits et fourniture de services (p. 3853) ; contrats de vente (p. 3853) ; services publics et biens publics (p. 3853) ; exclusion des noms commerciaux et des contrats privés (p. 3853) ; langue régionale (p. 3854) ; le « franglais » (p. 3853, 3854, 3856) ; le rôle du juge (p. 3855) ; les arrêtés de terminologie (décret du 7 janvier 1972) (p. 3855) ; radiodiffusion des disques étrangers (p. 3855) ; le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française (p. 3857) ; défense de la langue française et nature des relations économiques et politiques entre les nations (p. 3858).

Intervention de M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat (p. 3856).

La proposition de loi présente un caractère démocratique car elle porte remède à l'inégalité d'accès à la langue française, elle complète le décret du 7 janvier 1972 relatif à l'enrichissement de la langue française ; le Gouvernement souhaite donc son adoption.

DISCUSSION DES ARTICLES :

Avant l'ART. 1er : rejet de l'*amendement n° 3* de M. Jean-Pierre Cot tendant à assimiler à la langue française les termes et langues utilisés par les minorités ethniques régionales (p. 3859).

ART. 1er et 2 (portée de l'obligation d'emploi du français) : adoption (p. 3860).

ART. 3 (les infractions seront sanctionnées conformément à la loi de 1905 sur la répression des fraudes) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission des lois de pure forme ; adoption de l'article 3 modifié (p. 3860).

ART. 4 (obligation de rédiger les contrats de travail en français) : adoption de l'article (p. 3860).

ART. 5 (publicité des offres d'emploi) : adoption de l'*amendement n° 1* de pure forme de la commission ; adoption de l'article 5 modifié (p. 3860).

ART. 6 (obligation d'utiliser la seule langue française dès lors que les biens ou bâtiments appartiennent à une collectivité publique) : adoption de l'article (p. 3860).

ART. 7 (suppression ou restitution de toute subvention publique en cas de manquement à la loi) : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (mise en demeure préalable) ; adoption de l'article 7 modifié (p. 3861).

ART. 8 (rédaction en français des contrats publics) : vote par division : rejet du deuxième alinéa qui prévoyait que toute rédaction contrevenant aux dispositions de l'article ne ferait pas foi en justice ; adoption de l'article 8 modifié (p. 3861).

ART. 9 (mise en vigueur de la loi) : adoption (p. 3861).

TITRE : le titre est ainsi rédigé : « Proposition de loi relative à l'emploi de la langue française ».

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Hamel : demande que le président et les questeurs veillent à l'application de la loi dans l'enceinte du Palais-Bourbon.

M. Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat :

Assure que le Gouvernement donnera l'exemple (p. 3861).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 3861).

DEUXIÈME LECTURE [19 décembre 1975] (p. 10125).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Lauriol, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat.*

Extension par le Sénat du texte à la radio-télévision ; peines prévues en matière de répression des fraudes (p. 10126).

Intervention de M. Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat (p. 10126) :

Demande à l'Assemblée d'adopter le texte.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : extension aux programmes de radio-télévision ; sur la portée des sanctions prises en matière de répression des fraudes (p. 10126) ; adoption de l'article premier (p. 10126).

ART. 6 à 8 : (p. 10126).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 10126).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 14 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Affaires étrangères [6 novembre 1974] (p. 5952) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS : I. 1090 [28 juin 1974] (p. 3190).

— **Diffusion du** —. *Voir* AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 7 (p. 2263, 2324, 2325) ; LOI DE FINANCES POUR 1974, (deuxième partie), Développement scientifique [8 novembre 1973] (p. 5366, 5367, 5373, 5383) (édition scientifique en langue française) ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 7, 13.

FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

1. — PROJET DE LOI MODIFIANT LES RÈGLES DE TERRITORIALITÉ ET LES CONDITIONS D'IMPOSITION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER AINSI QUE DES AUTRES PERSONNES NON DOMICILIÉES EN FRANCE, présenté au Sénat le 1er juillet 1976 par M. Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des finances), n° 406 (année 1975-1976) ; rapport le 5 octobre 1976 par M. Edmond Sauvageot, n° 7 (année 1976-1977) ; adoption le 14 octobre 1976. — Projet de loi n° 3 (année 1975-1976).

Transmis à l'Assemblée nationale le 19 octobre 1976 (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan), n° 2550 ; rapport le 2 décembre 1976 par M. Mario Bénard, n° 2663 ; adoption le 7 décembre 1976. — Projet de loi n° 582.

Transmis au Sénat le 8 décembre 1976 (renvoyé à la commission des finances), n° 122 (année 1976-1977) ; rapport le 15 décembre 1976 par M. Edmond Sauvageot, n° 169 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 17 décembre 1976. — Projet de loi n° 60 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 17 décembre 1976 (renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du plan), n° 2720 ; rapport le 18 décembre 1976 par M. Mario Bénard, n° 2722 ; adoption le 18 décembre 1976. — Projet de loi n° 617.

Transmis à l'Assemblée nationale. Demande de commission mixte paritaire le 18 décembre 1976 (rapport le 20 décembre 1976 au nom de la commission mixte paritaire par M. Marette), n° 2726 ; adoption définitive le 20 décembre 1976. — Projet de loi n° 619.

Au Sénat, rapport le 20 décembre 1976 au nom de la commission mixte paritaire par M. Edmond Sauvageot, n° 185 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 20 décembre

1976. — Projet de loi n° 72 (année 1976-1977).

Loi n° 76-1234 du 29 décembre 1976, publiée au *J.O.* du 30 décembre 1976 (p. 7630).

PREMIÈRE LECTURE [7 décembre 1976] (p. 9031, 9042).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Mario Bénard, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, Marette, Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargé du budget.*

Un projet de caractère général ; un texte de clarification et de simplification ; l'obtention pour les travailleurs français à l'étranger d'avantages fiscaux supérieurs ; la nature de l'imposition ; les modalités de perception des impôts frappant le revenu de source française ; le cas particulier des Français résidant longuement à l'étranger (p. 9031) ; caractéristiques des Français à l'étranger ; leurs conditions d'imposition ; la fiscalité des citoyens américains en France (p. 9032).

Intervention de M. Poncelet, secrétaire d'Etat :

La remise en ordre des règles de territorialité de l'impôt sur le revenu ; l'incidence des conventions internationales (p. 9032) ; l'absence de convention avec les pays d'Amérique latine et les pays d'Afrique anglophone ; l'imposition en France des contribuables étrangers ; la lutte contre la fraude fiscale ; la mise en place de mesures positives de taxation ou de garanties pour le Trésor ; éviter l'inclusion de dispositions exploitables par les spécialistes de la fraude internationale ; l'imposition des Français s'expatriant à l'étranger (p. 9033).

DISCUSSION DES ARTICLES [7 décembre 1976] (p. 9034).

ORATEURS : *MM. Mario Bénard, rapporteur, Poncelet, secrétaire d'Etat, Marette, Gantier.*

ART. 1er (personnes imposables) : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (caractère fiscal du domicile) (p. 9034) ; l'*amendement n° 3* de la commission (modification rédactionnelle) devient sans objet en raison de l'irrecevabilité de l'*amendement n° 2* (p. 9034) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 9034).

ART. 2 (définition du domicile) : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (non-qualification du foyer) (p. 9034) ; l'article 2, ainsi modifié, est adopté (p. 9034).

ART. 3 (agents de l'Etat exerçant leurs fonctions à l'étranger) : adoption (p. 9034).

ART. 4 (modalités d'imposition des personnes non domiciliées en France) : adoption (p. 9034).

ART. 5 (revenus de source française des personnes non domiciliées en France) : adoption (p. 9035).

ART. 6 (revenus de source française des personnes domiciliées en France) : adoption (p. 9035).

ART. 7 (réduction ou suppression de l'imposition forfaitaire d'après la valeur locative de l'habitation) : adoption de l'*amendement n° 6* de la commission (substitution au mot « habitations » des mots « propriétés immobilières ») (p. 9035) ; *amendement n° 7* de la commission (caractère minimal de la base d'imposition) ; adoption d'un *sous-amendement* du Gouvernement (imposition des revenus en France) (p. 9035) ; adoption de l'*amendement n° 7* (p. 9035) ; l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 9035).

ART. 8 (réduction du taux d'imposition pour les salaires et pensions perçus par les Français à l'étranger) : adoption (p. 9035).

ART. 9 (exonération des traitements et salaires perçus par des Français envoyés à l'étranger par une entreprise établie en France) (p. 9036) : adoption de l'*amendement n° 24* rectifié du Gouvernement (activités susceptibles de déterminer une exonération) (p. 9043) ; l'*amendement n° 8* de la commission (durée de séjour à l'étranger pouvant déterminer une exonération), devient sans objet (p. 9043) ; adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (modification de pure forme) (p. 9044) ; adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (extension du champ d'application de l'article aux agents de l'Etat assurant leur service à l'étranger) (p. 9044) ; adoption de l'*amendement n° 21* du Gouvernement (assiette de l'impôt redevable en France) (p 9045) ; l'*amendement n° 11* de la commission (modalités de calcul de l'impôt français sur les autres revenus) devient sans objet (p. 9045) ; l'article 9, ainsi modifié, est adopté (p. 9045).

ART. 10 (retenue à la source sur certains bénéfices réalisés par des contribuables n'ayant pas d'installations professionnelles en France) : adoption (p. 9045).

ART. 11 (champ d'application des droits de mutation à titre gratuit) : adoption (p. 9045).

ART. 12 (retenue à la source sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères) : adoption de l'*amendement n° 12* de la commission (conditions de variation annuelle des seuils d'application des taux d'abattement) (p. 9045) ; l'article 12, ainsi modifié, est adopté (p. 9045).

ART. 13 (impôt sur les sociétés redevable par les personnes morales dont le siège est situé hors de France et disposant d'habitations en France) : adoption de l'*amendement n° 13* de la commission (substitution au mot « habitations » des mots « propriétés immobilières ») (p. 9046) ; adoption de l'*amendement n° 14* de la commission (fixation de l'assiette de l'imposition à cinq fois la valeur locative) (p. 9046) ; adoption de l'*amendement n° 15* de la commission (suppression des conditions d'exonération des personnes morales) (p. 9047) ; adoption de l'*amendement n° 22* du Gouvernement (exonération des organismes étrangers à but non lucratif) (p. 9047) ; l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 9047).

ART. 14 (caractère libératoire des retenues) : adoption de l'*amendement n° 23* du Gouvernement (accompagnement du versement des retenues d'une remise de déclaration et conditions de garantie du Trésor) (p. 9047) ; l'article 14, ainsi modifié, est adopté (p. 9047).

ART. 15 (obligations des contribuables non domiciliés en France) : adoption de l'*amendement n° 16* de la commission (modification des conditions de délais relatifs à la désignation des représentants autorisés à recevoir les communications en matière d'assiette, de recouvrement et de contentieux de l'impôt) (p. 9047) ; adoption de l'*amendement n° 17* de la commission (fixation du lieu d'imposition par arrêté du ministre de l'économie et des finances, publié au *J.O.*) (p. 9048) ; l'article 15, ainsi modifié, est adopté (p. 9048).

ART. 16 (dispositions abrogées) (p. 9048) : adoption de l'*amendement n° 18* de la commission (non-abrogation du 1er alinéa du paragraphe 1er de l'article 164 du CGI) (p. 9049) ; retrait de l'*amendement n° 20* de M. Gantier (prise d'effet de l'abrogation du premier alinéa du paragraphe 1er de l'article 164 du CGI à compter du 1er janvier 1979) (p. 9050) ; adoption de l'*amendement n° 19* de la commission (prise d'effet de l'abrogation du premier alinéa du paragraphe 1er de l'article 164 du CGI à compter du 1er janvier 1978) (p. 9050) ; l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 9050).

ART. 17 (modalités d'entrée en vigueur de la loi) : adoption (p. 9050).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9050).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE [20 décembre 1976] (p. 9762).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Icart, président de la commission des finances, suppléant M. Marette, rapporteur de la commission mixte paritaire, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie et aux finances, chargée de la consommation.*

Les articles non adoptés conformes par les deux Assemblées (p. 9762).

TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (p. 9762, 9763).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire (p. 9763).

2. — PROJET DE LOI RELATIF A LA SITUATION AU REGARD DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS A L'ÉTRANGER, présenté au Sénat le 1er juillet 1976 par M. Chirac, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires sociales), n° 407 (année 1975-1976) ; (rapport le 14 octobre 1976 par M. Louis Gros), n° 12 (année 1976-1977) ; adoption le 19 octobre 1976. — Projet de loi n° 4 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 20 octobre 1976 (renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2553 ; (rapport le 1er décembre 1976 par M. Gissinger), n° 2660 ; adoption le 8 décembre 1976. — Projet de loi n° 588.

Transmis au Sénat le 9 décembre 1976 (renvoyé à la commission des finances), n° 137 (année 1976-1977) ; rapport le 14 décembre 1976 par M. Louis Gros), n° 154 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 16 décembre 1976. — Projet de loi n° 49 (année 1976-1977).

Loi n° 76-1287 du 31 décembre 1976, publiée au *J.O.* du 1er janvier 1976 (p. 22).

PREMIÈRE LECTURE [8 décembre 1976] (p. 9077).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur de la commission des affaires culturelles, fami-*

liales et sociales, Beullac, ministre du travail, Legrand.

La couverture sociale des Français salariés travaillant à l'étranger ; la situation des détachés ; celle des expatriés (p. 9077) ; la non-prise en compte des problèmes relatifs aux salariés non agricoles ou aux pensionnés, ainsi que ceux des coopérants non fonctionnaires ; le non-versement des prestations familiales à la famille accompagnant le salarié ; les amendements de la commission (p. 9078).

Intervention de M. Beullac, ministre du travail :

La présence des entreprises françaises sur les marchés étrangers ; le principe de la territorialité des lois ; les accommodements à la rigueur de ce principe (p. 9078) ; l'uniformisation des règles applicables à tous les Français résidant à l'étranger ; la situation des salariés des secteurs industriel et commercial et ceux du secteur agricole ; la protection des salariés expatriés (p. 9079).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

L'amélioration de la protection sociale des salariés à l'étranger, le besoin en main-d'œuvre des sociétés investissant à l'étranger ; le reconvertissement à l'étranger d'un industriel de la chaussure ; l'importance des investissements directs à l'étranger ; le principe de la généralisation de la sécurité sociale (p. 9079) ; la distinction entre salariés détachés et salariés expatriés (p. 9089).

DISCUSSION DES ARTICLES [8 décembre 1976] (p. 9080).

ORATEURS : *MM. Gissinger, rapporteur, Beullac, ministre du travail, Legrand, Gau, Hamel.*

ART. 1er : *Section I* (dispositions modifiant le code de la sécurité sociale) : *après l'article L 767 du code de la sécurité sociale :* introduction d'un livre XII (travailleurs salariés détachés à l'étranger ou expatriés) ; titre 1er (travailleurs détachés à l'étranger) : adoption (p. 9080).

Article L 768 du code de la sécurité sociale (reconnaissance du bénéfice de l'intégralité des prestations sociales aux travailleurs détachés temporairement à l'étranger en vertu de conventions ou de règlements internationaux) : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (extension des dispositions de l'article aux Français partant à l'étranger pour occuper leur premier emploi) (p. 9080) ; le texte proposé pour l'article L 768 est adopté (p. 9080).

Article L 769 du code de la sécurité sociale (conditions de soumission des travailleurs détachés temporairement à la législation française de sécurité sociale) : adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (extension des dispositions de l'article aux Français partant à l'étranger pour y occuper leur premier emploi) (p. 9080) ; le texte proposé pour l'article L 769 est adopté (p. 9080).

Article L 770 du code de la sécurité sociale (conditions du maintien de l'affiliation de certains travailleurs aux régimes spéciaux de sécurité sociale) (p. 9080) : réserve de l'*amendement n° 31* de M. Legrand et de l'*amendement n° 1* de M. Gau (p. 9081) ; adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (extension des dispositions de l'article aux coopérants non fonctionnaires) (p. 9081) ; adoption de l'*amendement* de coordination *n° 6* de la commission (p. 9081) ; adoption de l'*amendement n° 7* de la commission (maintien du droit aux prestations des régimes français de sécurité sociale) (p. 9081) ; retrait de l'*amendement n° 1* de M. Gau (extension des dispositions de l'article aux fonctionnaires) (p. 9082) ; retrait de l'*amendement n° 31* de M. Legrand (renforcement de la garantie des droits antérieurs au départ à l'étranger) (p. 9082) ; adoption de l'*amendement n° 8* de la commission (application aux fonctionnaires détachés ou en activité à l'étranger des articles L 582 et L 597 du code de la sécurité sociale) (p. 9082) ; le texte proposé pour l'article L 770 est adopté (p. 9082).

Article L 771 du code de la sécurité sociale : Titre II (travailleurs salariés expatriés ; instauration en faveur des travailleurs salariés ou assimilés de nationalité française exerçant à l'étranger de régimes d'assurance couvrant les risques maladie, maternité, invalidité et les risques accidents du travail et maladies professionnelles) (p. 9082) : retrait de l'*amendement n° 2* de M. Gau (extension des dispositions de l'article aux fonctionnaires) (p. 9082) ; le texte proposé pour l'article L 771 est adopté (p. 9082).

Article L 772 du code de la sécurité sociale (conditions d'adhésion et d'ouverture du droit aux prestations des régimes d'assurance volontaire) : adoption de l'*amendement n° 9* de la commission (maintien de la protection sociale dans les premiers mois du retour en France) (p. 9082) ; le texte proposé pour l'article L 772 est adopté (p. 9082).

Article L 773 du code de la sécurité sociale (limitation de la couverture maladie-maternité-invalidité de l'assurance volontaire aux seules prestations en nature prévues aux articles L 283-*a* et L 296) : le texte proposé pour l'article L 773 est adopté (p. 9082).

Article L 774 du code de la sécurité sociale (régime des prestations) : adoption de l'*amendement n° 10* de la commission (limite de l'exigence du versement de cotisation à l'assurance vieillesse à la date de l'interruption de travail ou à celle de la constatation médicale de l'usure prématurée) (p. 9083) ; adoption de l'*amendement n° 11* de la commission (conditions de transformation de la pension d'invalidité en pension de vieillesse) (p. 9083) ; adoption de l'*amendement n° 12* de la commission (introduction de la notion d'assurance volontaire) (p. 9083) ; adoption des *amendements* de coordination *n°s 13* et *14* de la commission (p. 9083) ; adoption de l'*amendement n° 15* de la commission (introduction de la notion d'assurance-vieillesse volontaire) (p. 9083) ; *amendement n° 16* de la commission (suppression de la possibilité de révision de la pension d'invalidité au-delà de soixante ans) ; adoption du *sous-amendement* de coordination *n° 35* de M. Gissinger (p. 9084) ; adoption de l'*amendement n° 16* (p. 9084) ; adoption de l'*amendement n° 36* de M. Gissinger (non-possibilité de cumul avec un avantage de base au titre d'un régime français d'assurance-vieillesse) (p. 9084) ; le texte proposé pour l'article L 774 est adopté (p. 9084).

Article L 775 du code de la sécurité sociale (ouverture du droit à l'ensemble des prestations prévues par le livre IV en cas d'affiliation à l'assurance volontaire « accidents du travail et maladies professionnelles ») : adoption du texte proposé pour l'article L 775 (p. 9084).

Article L 776 du code de la sécurité sociale (modalités de calcul des pensions d'invalidité et des prestations en espèces de l'assurance « accidents du travail, maladies professionnelles ») : le texte proposé pour l'article L 776 est adopté (p. 9084).

Article L 777 du code de la sécurité sociale (modalités de financement des régimes d'assurance volontaire) : rejet par scrutin public de l'*amendement n° 32* de M. Legrand (modalités de répartition des cotisations entre l'employeur et le travailleur en cas d'emploi par une filiale d'une entreprise française) (p. 9085) ; liste des votants (p. 9099, 9100) ; retrait de l'*amendement n° 33* de M. Legrand (mise à la charge exclusive de l'employeur des cotisations dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles (p. 9085) ; le texte proposé pour l'article L 777 est adopté (p. 9085).

Article L 778 du code de la sécurité sociale (affiliation à une caisse primaire d'assurance maladie des assurés volontaires) : le texte proposé pour l'article L 778 est adopté (p. 9085).

Article L 779 du code de la sécurité sociale : titre III (dispositions communes : conditions dans lesquelles seront réalisés les soins et les prestations) (p. 9085) ; adoption de l'*amendement n° 17* de la commission (garantie du remboursement des soins aux ayants droit restant en France) (p. 9085) ; adoption de l'*amendement n° 18* de la commission (prise en compte des dispositions des conventions et règlements internationaux concernant les travailleurs visés à l'article L 768) (p. 9085) ; adoption de l'*amendement n° 19* de la commission (remboursement des soins dans le pays de résidence) (p. 9086) ; adoption de l'*amendement n° 20* de la commission (concours apporté à la caisse compétente par les organismes de sécurité sociale du pays dans lequel les soins ont été dispensés et par les autorités consulaires françaises) (p. 9086) ; le texte proposé pour l'article L 779 est adopté (p. 9086).

Article L 780 du code de la sécurité sociale (modalités d'application du livre XII du code de la sécurité sociale) : le texte proposé pour l'article L 780 est adopté (p. 9086) ; l'article 1er du projet de loi est adopté (p. 9086).

ART. 2 (dispositions de coordination) : adoption (p. 9086).

ART. 3 (dispositions de coordination) : adoption (p. 9086).

ART. 4 (dispositions transitoires pour la mise en route du régime d'assurance volontaire maladie, maternité, invalidité) : adoption (p. 9086).

ART. 5 : *Section II* (dispositions modifiant le code rural) ; *Titre VI* (travailleurs salariés détachés à l'étranger ou expatriés) ; chapitre 1er (travailleurs salariés à l'étranger) : adoption (p. 9086).

Article 1263-1 du code rural (bénéfice des prestations sociales aux travailleurs détachés temporairement à l'étranger par leur employeur) (p. 9086) : adoption de l'*amendement n° 21* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 9087) ; adoption de l'*amendement n° 22* de la commission (extension des dispositions de l'article aux Français partant à l'étranger pour y occuper leur premier emploi) (p. 9087) ; le texte proposé pour l'article 1263-1 du code rural est adopté (p. 9087).

Article 1263-2 du code rural (conditions dans lesquelles les salariés agricoles détachés sans convention peuvent bénéficier d'une couverture analogue à celle offerte aux salariés relevant du régime général) : adoption de l'*amendement n° 23* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 9087) ; adoption de

l'*amendement n° 24* de la commission (extension des dispositions de l'article aux Français partant à l'étranger pour y occuper leur premier emploi) (p. 9087) ; le texte proposé pour l'article 1263-2 du code rural est adopté (p. 9087).

Article 1263-3 du code rural (couverture des soins dispensés à l'étranger) : adoption de l'*amendement n° 25* de la commission (conditions de dispense des soins) (p. 9087) ; adoption de l'*amendement n° 26* de la commission (prise en compte des dispositions des conventions et règlements internationaux) (p. 9088) ; adoption de l'*amendement n° 27* de la commission (distribution des prestations dans le pays de résidence du bénéficiaire) (p. 9088) ; adoption de l'*amendement n° 28* de la commission (extension des dispositions de l'article aux Français partant à l'étranger pour y occuper leur premier emploi) (p. 9088) ; le texte proposé pour l'article 1263-3 du code rural est adopté (p. 9088).

Article 1263-4 du code rural : Chapitre II (travailleurs salariés expatriés ; droit aux assurances volontaires des salariés agricoles et assimilés expatriés) : adoption de l'*amendement n° 29* de la commission (modification rédactionnelle) (p. 9088) ; le texte proposé pour l'article 1263-4 du code rural est adopté (p. 9088).

Article 1263-5 du code rural (modalité d'application du titre VI) : adoption du texte proposé pour l'article 1263-5 du code rural (p. 9088) ; l'article 5 du projet de loi est adopté (p. 9088).

ART. 6 : *article 1038-2 du code rural* (conditions de dérogation au non-remboursement des prestations en nature de l'assurance maladie et maternité) : adoption (p. 9088).

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Hamel : le procès social (p. 9088).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9088).

DEUXIÈME LECTURE [18 décembre 1976] (p. 9690).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Marette, suppléant M. Mario Bénard, rapporteur de la commission des finances.*

La notion de foyer ; le concept d'habitation ; la définition des traitements et salaires ; les conditions d'exonération du paiement de l'impôt de certaines personnes envoyées à l'étranger par leur employeur (p. 9690) ; les activités de prospection et d'ingénierie ; les droits de mutation à titre gratuit ; le montant de l'imposition ; l'exemption de taxation des organismes à but non lucratif ; la taxation des citoyens américains en France (p. 9691).

DISCUSSION DES ARTICLES [18 décembre 1976] (p. 9691).

ORATEURS : *M. Marette, rapporteur suppléant, Mme Scrivener, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué à l'économie, chargée de la consommation, M. Bourson.*

ART. 7 : adoption de l'*amendement n° 1* de la commission (substitution des mots : « propriétés immobilières » au mot : « habitations ») (p. 9692) ; l'article 7, ainsi modifié, est adopté (p. 9692).

ART. 9 : modification rédactionnelle proposée par le Gouvernement : l'article 9 est adopté (p. 9692).

ART. 11 : adoption de l'*amendement n° 2* de la commission (prise en compte de l'impôt acquitté) (p. 9692) ; l'article 11, ainsi modifié, est adopté (p. 9692).

ART. 13 : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (substitution des mots : « propriétés immobilières » au mot : « habitations ») (p. 9692) ; adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (imposition égale à cinq fois la valeur locative) (p. 9692) ; l'article 13, ainsi modifié, est adopté (p. 9692).

ART. 16 : adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (abrogation du premier alinéa du paragraphe 1er de l'article 164 du code général des impôts au 1er janvier 1978) (p. 9693) ; l'article 16, ainsi modifié, est adopté (p. 9663).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 9693).

3. — PROJET DE LOI **n° 3011** TENDANT A FACILITER LE VOTE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE, présenté au Sénat le 3 mai 1977 par M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 274 (année 1976-1977) ; rapport le 26 mai 1977, par M. de Cuttoli), n° 333 (année 1976-1977) ; adoption le 21 juin 1977. — Projet de loi n° 151 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 22 juin 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République),

n° 3011 ; rapport le 28 juin 1977 par M. Fanton, n° 3042 ; adoption avec modifications le 28 juin 1977. — Projet de loi n° 732.

Transmis au Sénat le 29 juin 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), n° 446 (année 1976-1977) ; rapport le 29 juin 1977 par M. Charles de Cuttoli, n° 456 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 456 (année 1976-1977).

Transmis à l'Assemblée nationale le 30 juin 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 3099 ; rapport le 30 juin 1977 par M. Fanton, n° 3100 ; adoption définitive le 30 juin 1977. — Projet de loi n° 756.

Loi n° 77-805 du 19 juillet 1977, publiée au *J.O.* du 20 juillet 1977 (p. 3832).

PREMIÈRE LECTURE [28 juin 1977] (p. 4345 à 4348).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Fanton, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.*

Le non-respect par le Gouvernement de la tradition consistant à déposer en premier lieu devant l'Assemblée nationale les textes relatifs à l'élection des députés ; les objectifs visés par le Gouvernement : faciliter l'inscription sur les listes électorales des Français installés à l'étranger, faciliter l'exercice du vote par procuration ; le problème du rattachement des Français à l'étranger aux circonscriptions des villes de plus de 30.000 habitants ; la volonté d'organiser à travers le monde la consultation électorale des Français à l'étranger (p. 4345) ; les difficultés soulevées par cet objectif ; la création d'inégalités entre les Français suivant leur localisation à l'étranger ; les problèmes matériels posés par l'organisation de la propagande électorale et du vote ; le dépouillement des bulletins des Français à l'étranger ; les problèmes soulevés au deuxième tour (p. 4346) ; les risques de modifications des résultats dans une circonscription du fait de l'arrivée des bulletins de l'étranger (p. 4347).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur :

La volonté du Gouvernement de faciliter le vote des Français établis hors de France ; les dispositions tendant à favoriser le vote par procuration ; l'inscription dans les villes de plus de 30.000 habitants des Français établis hors de France ; les caractéristiques du système actuel ; la possibilité de résoudre les difficultés matérielles créées par les opérations de vote à l'étranger (p. 4347) ; les garanties prévues par le Gouvernement pour les opérations de vote (p. 4348).

DISCUSSION DES ARTICLES [28 juin 1977] (p. 4348 à 4352).

ORATEURS : *MM. Fanton, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, Forni, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles.*

ART. 1er : adopté avec modifications : *section I* (des procurations établies hors de France) Modification de l'*article L 12 du code électoral* (possibilités pour les Français établis hors de France d'être inscrits dans les communes de plus de 30.000 habitants) : *amendement n° 1* de la commission ; devenu sans objet (suppression de l'obligation du respect de la proportion de 2 % applicable aux circonscriptions électorales des villes de plus de 30.000 habitants) (p. 4350) ; *amendement n° 18* du Gouvernement ; adopté avec modifications (modification des dispositions relatives à l'inscription dans les circonscriptions des communes de plus de 30.000 habitants) (p. 4350) ; *sous-amendement n° 19* de M. Foyer à l'*amendement n° 18* du Gouvernement : adopté (répartition des électeurs n'ayant pas opté pour une circonscription) (p. 4350).

ART. 2 : adopté : *article L 73 du code électoral* (Règles applicables aux procurations) (p. 4350).

ART. 3 : *Section II :* Code électoral : supprimé (vote des Français établis hors de France en cas de renouvellement intégral de l'Assemblée nationale ; dispositions relatives au vote des Français en cas de renouvellement intégral de l'Assemblée nationale) (p. 4351) ; *amendement* de suppression *n° 2* de la commission : adopté (p. 4351).

ART. 4 : supprimé (limitation de l'exercice des droits de vote des Français à l'étranger à ceux qui sont inscrits dans un centre de vote et sur une liste électorale en France) (p. 4351) : *amendement n° 3* de suppression de la commission : adopté (p. 4351).

ART. 5 : supprimé (règles relatives aux inscriptions des Français hors de France) (p. 4351) : *amendement n° 4* de suppression de la commission : adopté (p. 4351).

ART. 6 : supprimé (modalités d'établissement des listes de centres de vote) (p. 4351) : *amendement* de suppression *n° 5* de la commission : adopté (p. 4351).

ART. 7 : supprimé (règles relatives à la propagande électorale à l'étranger) (p. 4351) : *amendement n° 6* de suppression de la commission : adopté (p. 4351).

ART. 8 : supprimé (application de dispositions du code électoral relatives à la propagande électorale à l'étranger) (p. 4351) : *amendement* de suppression *n° 7* de la commission : adopté (p. 4351).

ART. 9 : supprimé (application aux centres de vote de dispositions du code électoral relatives au vote) (p. 4351) : *amendement n° 8* de suppression de la commission : adopté (p. 4351).

ART. 10 : supprimé (dispositions relatives aux procurations) (p. 4351) : *amendement* de suppression *n° 9* de la commission : adopté (p. 4351).

ART. 11 : supprimé (transport des urnes) (p. 4351) : *amendement n° 10* de suppression de la commission : adopté (p. 4351).

ART. 12 : supprimé (dépouillement des votes effectués hors de France) (p. 4352) : *amendement* de suppression *n° 11* de la commission : adopté (p. 4352).

ART. 13 : supprimé (peines applicables en cas d'infractions) (p. 4352) : *amendement n° 12* de la commission : adopté (p. 4352).

ART. 14 : supprimé (prise en charge des dépenses pour l'organisation du vote des Français à l'étranger) (p. 4352) : *amendement* de suppression *n° 13* de la commission : adopté (p. 4352).

ART. 15 : supprimé (non-application des dispositions aux militaires stationnés en RFA (p. 4352) : *amendement* de suppression *n° 14* de la commission : adopté (p. 4352).

ART. 16 : adopté avec modification : *Section III :* dispositions diverses (application de la loi au département de Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte et aux territoires d'outre-mer) (p. 4352) : *amendement n° 15* de la commission : adopté (modification formelle) (p. 4352).

ART 17 : supprimé par le Sénat (p. 4352).

Après l'ART. 17 : *amendement n° 16* de la commission : retiré (extension des dispositions de la loi du 31 janvier 1976 à l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes) (p. 4352).

ART. 18 : supprimé (fixation par décret des modalités d'application des articles 3 à 15 de la loi) (p. 4352) : *amendement* de suppression *n° 17* de la commission : adopté (p. 4352).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4352).

DEUXIÈME LECTURE [30 juin 1977] (p. 4543).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. André Fanton, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.*

Le problème restant en discussion : l'inscription dans les communes de plus de 30.000 habitants ; les difficultés soulevées par l'application du texte adopté par le Sénat sur ce sujet (p. 4543).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur :

Informe le rapporteur que le Gouvernement prendra des mesures tendant à éviter les inconvénients matériels évoqués.

DISCUSSION DES ARTICLES [30 juin 1977] (p. 4543).

ORATEUR : *M. Guy Ducoloné.*

ART. 1er : adopté (p. 4543) ; le vote hostile du groupe communiste sur l'article 1er.

EXPLICATIONS DE VOTE :

M. Guy Ducoloné : le vote hostile du groupe communiste sur l'ensemble du projet de loi (p. 4543).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 4543).

Voir aussi ELECTIONS (LÉGISLATION) 29, 45 ; RAPATRIÉS 7, 13.

— **Français du Sud Viet-Nam.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 700.

— **Vote des — pour l'élection du Président de la République.** — *Voir* CONSEIL CONSTITUTIONNEL (DÉCISIONS) [*J.O.* 22 juillet 1977] (p. 3885).

— **Vote des — de l'étranger.** — *Voir* ALLOCUTIONS 10 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 469.

FRANÇAIS MUSULMANS

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE 55 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 510.

FRANCE (Paquebot)

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE 22, 25 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Marine marchande [18 novembre 1974] (p. 6658 à 6662, 6669, 6670, 6672, 6677 à 6679) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Transports : IV. — Marine marchande [14 novembre 1975] ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 171, 177, 191 ; RAPPELS AU RÈGLEMENT 259.

FRAUDES

— **Répression des** —. *Voir* CONSOMMATEURS 9 ; CRÉANCES 5.

FRAUDE FISCALE

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTROLE 10, 60, 61 ; FISCALITÉ 2 ; LOI DE FINANCES POUR 1974, Discussion générale (p. 4673, 4710) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés [19 novembre 1975], après l'article 61 ; Economie et finances : II. — Services financiers [19 novembre 1975] (p. 8717, 8719) ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés, après l'article 65 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7, Economie et finances : Services financiers ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1974, 4 [10 décembre 1974] (p. 7588, 7593) ; POLITIQUE ÉCONOMIQUE 2.

— **Lutte contre la** —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 196 ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 809.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 809.

FROMAGES

1. — PROJET DE LOI **n° 729** MODIFIANT LA LOI n° 55-1533 DU 28 NOVEMBRE 1955 RELATIVE AUX APPELLATIONS D'ORIGINE DES FROMAGES, présenté au Sénat le 30 juin 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan), n° 374 (année 1972-1973) ; rapport le 18 octobre 1973 par M. Paul Malassagne, n° 21 (année 1973-1974) ; adoption le 25 octobre 1973. — Projet de loi n° 11 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 26 octobre 1973 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 729 ; rapport le 15 novembre 1973 par M. Sauzedde, n° 765 ; adoption définitive le 29 novembre 1973. — Projet de loi n° 58.

Loi n° 73-1096 du 12 décembre 1973, publiée au *J.O.* du 13 décembre 1973 (p. 13203).

PREMIÈRE LECTURE [29 novembre 1973] (p. 6480).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

Insertion en application de l'article 105, alinéa 2 du règlement, du rapport présenté par M. Sauzedde au nom de la commission de la production et des échanges (p. 6500 à 6502).

Maintien des appellations déjà définies par une loi ou une décision de justice, mais possibilité de les modifier dans les conditions prévues pour la détermination des appellations d'origine.

Détermination des appellations d'origine par décret pris sur avis conforme du comité national des appellations d'origine.

Renforcement des mesures propres à assurer le respect des dispositions légales.

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : remplacement de l'article 3 de la loi du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages.

ART. 2 : abrogation des dispositions du troisième alinéa de l'article 4 de la loi du 28 novembre 1955.

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 6480).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 1985** TENDANT A COMPLÉTER LA LOI n° 55-1533 DU 28 NOVEMBRE 1955 RELATIVE AUX APPELLATIONS D'ORIGINE DES FROMAGES, présentée à l'Assemblée nationale le 18 novembre 1975 par M. Morellon (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi LAIT 3 [27 juin 1974] (p. 3099, 3100, 3101, 3108, 3109, 3110) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6, 7 novembre 1973].

— **Marché de l'emmenthal.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 813.

FRONTALIERS

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 989** TENDANT A DÉFINIR UN STATUT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Maisonnat et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

FRONTIÈRES

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 98, 99.

FRUITS ET LÉGUMES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 151** TENDANT A GARANTIR LA PROGRESSION DU REVENU DES PRODUCTEURS FAMILIAUX DE FRUITS ET LÉGUMES, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Tourné et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

Voir aussi DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2 [3, 4 mai 1973] (p. 1022, 1059) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Agriculture et développement rural [6, 7 novembre 1973] (p. 5235, 5241, 5271, 5287) ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT 26 à 31 [19 juin 1974] (p. 2792, 2793, 2799, 2803, 2804, 2806), 55 à 59 (p. 2009, 2020, 2025, 2033).

— **Grève des détaillants en —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 921.

— **Marché de la pomme.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 554.

— **Pénurie de pommes de terre.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 765, 769.

— **Protection des producteurs français de tomates.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 817.

— **Raisins de table.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1249.

G

GABON

Voir TRAITÉS ET CONVENTIONS 74, 80, 101.

GARAGISTES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 43** TENDANT A INSTITUER UN STATUT PROFESSIONNEL DU VÉLOCISTE-MOTOCISTE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Berger (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 44** TENDANT A INSTITUER UN STATUT PROFESSIONNEL DU GARAGISTE-MOTORISTE, présentée à l'Assemblée nationale le 12 avril 1973 par M. Berger (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

GARANTIE DE L'ÉTAT

— En matière de prêts. — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), articles et articles additionnels non rattachés ; article 74.

GARDE

— Droit de — et de visite. — *Voir* DIVORCE 1.

GARDE A VUE

Voir COUR DE SURETÉ DE L'ETAT 1 ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Intérieur [19 novembre 1974] (p. 6784).

— Durée de la —. *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 16 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS [20 décembre 1973] (p. 7267, 7280).

GARDES-RÉPUBLICAINS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Crédits militaires [8 novembre 1973] (p. 5425, 5428, 5429).

— Indemnités de la garde républicaine de Paris. — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 392.

GARDIENNES

— d'enfants. — *Voir* ASSISTANTES MATERNELLES.

GAZ LIQUIDE

— Utilisation du — par les autobus et les taxis. — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 470.

GAZ DES PYRÉNÉES

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 560.

GEMMAGE

Voir AGRICULTURE ; FORÊT.

GENDARMERIE

Voir ARMÉE 13 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Crédits militaires [8 novembre 1973] (p. 5390, 5391, 5396, 5398, 5418, 5401, 5142 à 5429, 5432) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), crédits militaires ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 72.

— **Parité de traitement entre la — et la police.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 898, 926 ; LOI DE FINANCES POUR 1977 (deuxième partie), Intérieur.

— **Restrictions de crédits dans la —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 360.

— **Suppression de la brigade de — de Villeneuve-la-Guyard.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1237.

— **Utilisation d'insignes, d'uniformes ou de documents réservés à la —.** *Voir* CRIMES ET DÉLITS 6.

GENDARMES

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, Crédits militaires [8, 12 novembre 1974] (p. 6146, 6152, 6176, 6189, 6192, 6197, 6198).

GENS DE MAISON

Voir EMPLOYÉS DE MAISON.

GÉOTHERMIE

Voir MINES ET CARRIÈRES 5.

GÉRANIUM-BOURBON

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 2 [3, 4 mai 1973] (p. 1052, 1053) ; DOM-TOM (Agriculture).

GÉRANT

Voir STATIONS-SERVICE 1, 3.

GESTION IMMOBILIÈRE

— **Activité du cabinet Plante.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 304.

GILLET-THAON

— **Licenciements à la société — à Genay et à Villefranche-sur-Saône.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1303.

GIRONDE

— **Problème de l'emploi chez Lesieur à Bordeaux.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 562.

GITES RURAUX

Voir TVA 3.

GOLDMAN (Affaire)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 345.

GOUVERNEMENT

Voir COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT ; DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT.

— **Composition du —.** *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 135.

— **Doctrine du ministère du travail en matière de licenciements.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 478.

— **Politique du — en Afrique.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 417.

GRANDS ENSEMBLES

Voir DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 4 ; QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 34 (Financement des équipements socio - culturels) ; ŒUVRES D'ART 1.

GRANDES ÉCOLES

Voir ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ou au nom de l'école).

GRANDES SURFACES

Voir MAGASINS A GRANDE SURFACE.

— **Implantation de** —. *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1291, 1293.

GRANDIN (Entreprise)

Voir QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 360.

GRATUITÉ SCOLAIRE

Voir SCOLARITÉ OBLIGATOIRE (Gratuité de la).

GRÈCE

Voir RAPPORTS D'INFORMATION 45 ; TRAITÉS ET CONVENTIONS 178.

GREFFE D'ORGANES

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 1009** TENDANT A RÉGLEMENTER LE DON D'ORGANES ET A PRÉSERVER LES DONNEURS ET LEUR FAMILLE, présentée à l'Assemblée nationale le 6 juin 1974 par M. Bizet et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 2629** RELATIVE AUX GREFFES D'ORGANES, présentée au Sénat le 10 juillet 1976 par M. Henri Caillavet (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 436 (année 1975-1976) ; rapport le 16 novembre 1976 par M. Jean Auburtin, n° 58 (année 1976-1977) ; avis le 16 novembre 1976 par M. Jean Mézard, n° 63 (année 1976-1977) ; adoption le 18 novembre 1976. — Proposition de loi n° 27 (année 1976-1977).

Transmise à l'Assemblée nationale le 18 novembre 1976 (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), n° 2629 ; rapport le 1er décembre 1976 par M. Delaneau, n° 2654 ; adoption le 8 décembre 1976 sous le titre : « Proposition de loi relative aux prélèvements d'organes. » — Proposition de loi n° 589.

Transmise au Sénat le 8 décembre 1976 (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles), n° 120 (année 1976-1977) ; rapport le 14 décembre 1976 par M. Jean Auburtin, n° 152 (année 1976-1977) ; adoption définitive le 14 décembre 1976. — Proposition de loi n° 34 (année 1976-1977).

Loi n° 76-1181 du 22 décembre 1976, publiée au *J.O.* du 23 décembre 1976 (p. 7365).

PREMIÈRE LECTURE [8 décembre 1976] (p. 9089).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *M. Delaneau, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Mme Veil, ministre de la santé ; M. Bizet.*

Les conditions d'examen du projet de loi ; la loi du 15 novembre 1887 ; les mesures d'ordre réglementaire ; les responsabilités pénales des médecins ; l'insuffisance du nombre des donneurs ; les propositions de loi émanant de l'Assemblée ; les problèmes de prélèvement sur les personnes vivantes (p. 9089) ; les respect des droits de la personne humaine (p. 9090).

Intervention de Mme Veil, ministre de la santé :

Le développement des greffes ; la protection des donneurs éventuels ; les prélèvements sur un mineur ; l'absence de législation en matière de prélèvements *post-mortem* (p. 9090) ; la conciliation de besoins thérapeutiques avec le respect de la volonté du donneur ; la nécessité d'études approfondies (p. 9091).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

Les associations de donneurs d'organes ; la notion de gratuité ; la proposition de loi Bizet (p. 9091).

DISCUSSION DES ARTICLES [8 décembre 1976] (p. 9091).

ORATEURS : *M. Delaneau, rapporteur ; Mme Veil, ministre ; MM. Maillet, Noal, Joanne, Gau, Foyer, Berger, président de la commission des affaires culturelles.*

ART. 1er (conditions de prélèvements d'organes sur les personnes vivantes) (p. 9091) : réserve des *amendements nos 1 et 2* de la commission (p. 9092) ; adoption de l'*amendement n° 2* de la commission précédemment réservé (suppression des dispositions relatives aux prélèvements d'organes sur un mineur ou un incapable) (p. 9094) ; *amendement n° 4* de la commission (conditions de prélèvement d'organes sur une personne mineure) ; adoption du *sous-amendement n° 9* du Gouvernement (limitation du prélèvement au jumeau d'un frère ou d'une sœur d'un receveur) (p. 9094) ; rejet du *sous-amendement n° 8* de M. Noal (nécessité du consentement du père ou de la mère) (p. 9094) ; l'*amendement n° 7* de M. Noal (application des dispositions générales de l'article aux personnes incapables) devient sans objet (p. 9094) ; adoption de l'*amendement n° 1* de la commission, précédemment réservé (autorisation des prélèvements d'organes sur les personnes vivantes majeures et jouissant de leur intégrité mentale) (p. 9095) ; l'article 1er, ainsi modifié, est adopté (p. 9095).

ART. 2 (conditions de prélèvement sur le cadavre de personnes n'ayant pas fait connaître de leur vivant le refus d'un tel prélèvement) : rejet de l'*amendement n° 6* de M. Foyer (non-autorisation des prélèvements effectués à des fins scientifiques) (p. 9095) ; l'article 2 est adopté (p. 9095).

ART. 3 (absence de contrepartie pécuniaire des prélèvements) : adoption (p. 9095).

ART. 4 (fixation par décret en Conseil d'Etat des modalités de réalisation des prélèvements) : l'*amendement n° 3* de la commission (suppression de l'obligation d'information des représentants légaux des donneurs) devient sans objet (p. 9096) ; l'article 4 est adopté (p. 9096).

ART. 5 (maintien en vigueur des dispositions des lois relatives aux greffes de cornée et à la transfusion sanguine) : adoption (p. 9096).

TITRE : adoption de l'*amendement n° 5* rectifié de la commission ; nouveau titre : « Proposition de loi relative aux prélèvements d'organes » (p. 9096).

ADOPTION de l'ensemble de la proposition de loi (p. 9096).

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1975, Justice [14, 15 novembre 1974] (p. 6413, 6419, 6420, 6464).

GREFFIERS

Voir JUSTICE 2 ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Justice [31 octobre 1973] (p. 5112, 5118, 5120, 5136, 5137, 5139, 5141) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Justice et débat préparatoire à l'examen des crédits de la justice à la séance publique.

— **Intégration des — d'Herford et de Berlin dans un corps de fonctionnaire des services judiciaires.** — *Voir* IMPOTS 2, article 20 *ter*.

GRENOBLE

— **Région de —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 420.

GRÈVE (Droit de)

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 216** TENDANT A ÉVITER QUE L'EXERCICE DU DROIT DE GRÈVE PAR LES PERSONNELS DE L'EDF NE PARALYSE LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA NATION, présentée à l'Assemblée nationale le 25 avril 1973 par M. André-Georges Voisin (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

2. — PROPOSITION DE LOI **n° 310** TENDANT A RÉGLEMENTER L'EXERCICE DU DROIT DE GRÈVE PAR DES PERSONNELS DES COMPAGNIES DE NAVIGATION ASSURANT DES LIAISONS RÉGULIÈRES AVEC LES PARTIES NON CONTINENTALES DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN ET AVEC LES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER, présentée à l'Assemblée nationale le 10 mai 1973 par M. Peretti (renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — PROPOSITION DE LOI **n° 468** TENDANT A ABROGER LES DISPOSITIONS DE LA LOI n° 64-650 DU 2 JUILLET 1964 ET DE LA LOI n° 71-458 du 17 JUIN 1971 PORTANT ATTEINTE AU DROIT DE GRÈVE DES PERSONNELS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE, présentée à l'Assemblée nationale le 14 juin 1973 par M. Cermolacce et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 5 décembre 1974 par M. Rivierez n° 1371.

Voir aussi LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Transports ; III [30 octobre 1973] (p. 5066, 5068) ; Fonction publique [16 novembre 1973] (p. 5896, 5900) ; LOI DE FINANCES POUR 1975, Fonction publique [15 novembre 1974] (p. 6487), QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT, 29, 30 (contrôleurs aériens).

— **Droit de — des enseignants.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 907.

— **Droit de — et liberté du travail.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1341.

GRÈVES

Voir CONFLITS DU TRAVAIL ; FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS 19.

— **Bilan économique de la dernière grève au port de Dunkerque.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1158.

— **Conséquences de la — des PTT sur les échéances fiscales.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 352.

— **Conflits sociaux dans le secteur public et nationalisé.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 599.

— **des agents du secteur public.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 592.

— **de la Caisse des dépôts et des PTT.** — *Voir* RAPPEL AU RÈGLEMENT DE M. GODON [30 octobre 1974] (p. 5645, 5662).

— **à la caisse d'épargne de Paris.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 929.

— **de la céramique de Beugin-la-Comté.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 743.

— **à la compagnie de transport « Les Courriers normands ».** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1282.

— **des détaillants en fuel.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 253, 255.

— **des détaillants en fruits et légumes.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 921.

— **des éboueurs parisiens.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1095.

— **à EDF.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 479.

— **dans la métallurgie à La Rochelle.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 802.

— **du personnel d'Air France.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 585-621.

— **du personnel des caisses d'épargne.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 923.

— **du personnel du CEA à La Hague.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 431.

— **des personnels de l'ORTF.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 314, 683.

— **de certains personnels des œuvres universitaires.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 905.

— **des PTT.** — *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1975, 4. Commerce et artisanat (p. 5522) ; Santé publique et action sociale [29 octobre 1974] (p. 5556) ; Travail [4 novembre 1974] (p. 5771) ; Fonction publique [15 novembre 1974] (p. 6484, 6488) ; Intérieur [19 novembre 1974] (p. 6723, 6744, 6762) ; Budget annexe des postes et télécommunications [20 novembre 1974] (p. 6772 et suivantes) ; QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 211, 217, 223, 231, 236, 260, 263, 271, 276, 294, 325, 341.

— **« sauvages » à Electricité de France.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1343.

— **dans les services publics.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 901.

— **à la Société nationale des pétroles d'Aquitaine.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 801.

— **à l'usine Béghin-Say.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 719.

— **à l'usine Naphta-Chimie, de Martigues-Lavéra.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1361.

— **à Usinor-Dunkerque.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 457.

— **du 24 mai.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1131, 1147, 1148.

— **Menace de — de certains magistrats.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 838.

— **Mouvements de — dans les universités.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 704.

— **Sanctions consécutives à une — dans la SNCF.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 269.

GROUPE INTERMINISTÉRIEL DES ACTIONS EN MER DES ADMINISTRATIONS (G.I.C.A.M.A.)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 7 (deuxième partie), Service du Premier ministre : VI. — Recherche : Crédits militaires.

GROUPE RHONE-POULENC

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2585** TENDANT A LA NATIONALISATION DU GROUPE RHONE-POULENC, présentée à l'Assemblée nationale le 3 novembre 1976 par M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (renvoyée à la commission de la production et des échanges).

GROUPEMENT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRONOMIE TROPICALE (G.E.R.D.A.T.)

Voir LOI DE FINANCES POUR 1978 7 (deuxième partie), Coopération.

GROUPEMENT INTERMINISTÉRIEL D'EXPLOITATION DU RENSEIGNEMENT

Voir COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE 7 [14 décembre 1973] (p. 7061, 7062) ; LOI DE FINANCES POUR 1974 (deuxième partie), Intérieur et rapatriés [19 novembre 1973] (p. 6008, 6021, 6032 à 6035).

GROUPEMENTS D'ENTREPRISES

1. — PROJET DE LOI **n° 2432** RELATIF AU CONTRAT DE GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES, présenté à l'Assemblée nationale le 29 juin 1976 par M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la justice (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ; rapport le 2 avril 1977, par M. Inchauspé, n° 2760 ; adoption le 4 mai 1977 ; projet de loi n° 658.

Transmis au Sénat le 5 mai 1977, n° 291 (année 1976-1977) (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles), rapport le 26 mai 1977, par M. Jacques Thyraud, n° 329 (année 1976-1977) ; adoption avec modifications le 31 mai 1977. — Projet de loi n° 127 (année 1976-1977).)

Transmis à l'Assemblée nationale le 2 juin 1977 (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République), n° 2944 ; rapport le 15 juin 1977, par M. Inchauspé, n° 2994.

PREMIÈRE LECTURE [4 mai 1977] (p. 2450).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Inchauspé, rapporteur de commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice ; Claudius-Petit.*

Les avantages des grandes entreprises dans la passation des marchés publics ; les mesures prises pour aider les PME ; les conséquences de cette politique ; favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics ; l'objet du texte : lever les obstacles juridiques empêchant l'accès des PME à certains marchés ; le développement dans la pratique des GME (groupements momentanés d'entreprises) ; les avantages de tels groupements pour les entreprises ; les problèmes posés par leur fonctionnement : la constitution du groupement, sa trésorerie et la responsabilité des participants ; les inconvénients pour les entreprises, de la jurisprudence récente assimilant les groupements momentanés d'entreprises à des sociétés de fait ; la volonté d'éviter les conséquences d'une telle jurisprudence ; la réglementation par le projet des groupements momentanés d'entreprises ; le dispositif du projet : définition du contrat (p. 2451) ; publicité des GME ; détermination de la responsabilité de chacun des membres du groupement ; les risques présentés par les avantages de la formule (mise en échec de la loi sur la sous-traitance) ; les raisons de voter le texte (p. 2452).

Intervention de M. Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice :

La volonté du Gouvernement d'aider les petites et moyennes entreprises indispensables à l'économie ; l'effort accompli par l'Etat pour favoriser l'accès des PME à des marchés importants ; la nécessité de réglementer les innovations juridiques apportées par la pratique ; la position du Gouvernement sur les amendements proposés ; l'inanité des craintes invoquées (p. 2452, 2453).

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE :

L'impossibilité de légiférer pour une catégorie déterminée d'entreprises ; l'utilité des grosses entreprises (p. 2453).

DISCUSSION DES ARTICLES : [4 mai 1977] (p. 2453).

ORATEURS : *MM. Inchauspé, rapporteur ; L'Huillier, Peyrefitte, garde des sceaux ; Maisonnat, Claudius-Petit, Masson, Gerbet, vice-président de la commission des lois constitutionnelles.*

ART. 1er (conclusion et objet du contrat de groupement momentané d'entreprises) : adoption (p. 2453).

ART. 2 (contenu du contrat écrit créant le groupement) : adoption (p. 2453).

ART. 3 (désignation d'un mandataire commun responsable envers le maître d'ouvrage) : *amendement n° 1* rectifié de la commission (caractère facultatif de la responsabilité globale du mandataire commun) ; *amendement n° 9* du Gouvernement (cas de responsabilité des membres du groupement) ; retrait de l'*amendement n° 7* de M. L'Huillier (responsabilité de chaque membre du groupement) ; acceptation par le Gouvernement de la proposition de la commission tendant à compléter l'*amendement* de la commission par l'*amendement* du Gouvernement ; adoption de ce texte, qui devient l'article 3 (p. 2455).

Après l'ART. 3 : rejet de l'*amendement n° 2* de la commission (règlement des créances non individualisables) (p. 2457) ; adoption de l'*amendement n° 8* du Gouvernement (modalités de règlement des différentes créances) (p. 2457).

ART. 4 (modalités de la responsabilité des membres du groupement) : adoption de l'*amendement n° 3* de la commission (précisions rédactionnelles) (p. 2457) ; adoption de l'*amendement n° 4* de la commission (précisions rédactionnelles) (p. 2457) ; adoption de l'*amendement n° 5* de la commission (information du maître d'ouvrage) (p. 2457) ; adoption de l'article 4 ainsi modifié (p. 2457).

ART. 5 (publicité des dispositions prévues par le texte) ; adoption (p. 2457).

ART. 6 (application de la loi aux territoires d'outre-mer. Date d'entrée en vigueur de la loi) : adoption de l'*amendement* de forme *n° 6* de la commission (p. 2458) ; adoption de l'article 6 ainsi modifié (p. 2458).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2458).

GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES

1. — PROJET DE LOI **n° 809** MODIFIANT ET COMPLÉTANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI n° 70-1299 DU 31 DÉCEMBRE 1970 RELATIVE AUX GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES, présenté à l'Assemblée nationale le 29 novembre 1973 par M. Pierre Messmer, Premier ministre (renvoyé à la commission de la production et des échanges) ; rapport le 13 décembre 1973 par M. Ceyrac, n° 840 ; adoption le 11 juin 1974. — Projet de loi n° 103.

Transmis au Sénat le 13 juin 1974, n° 206 (année 1973-1974) ; (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale) ; rapport le 18 juin 1974 par M. Jean Geoffroy, n° 228 (année 1973-1974) ; adoption avec modifications le 28 juin 1974. — Projet de loi n° 80 (année 1973-1974).

Transmis à l'Assemblée nationale le 2 juillet 1974 (renvoyé à la commission de la production et des échanges), n° 1111 ; rapport le 2 juillet 1974 par M. Ceyrac, n° 1114 ; adoption définitive le 2 juillet 1974. — Projet de loi n° 130.

Loi n° 74-638 du 12 juillet 1974, publiée au *J.O.* du 13 juillet 1974 (p. 7307).

PREMIÈRE LECTURE [11 juin 1974] (p. 2584).

DISCUSSION GÉNÉRALE :

ORATEURS : *MM. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, Ceyrac, rapporteur de la commission de la production et des échanges, MM. Bécam, Cointat, Bertrand Denis, Dutard, Fouchier, Pierre Joxe, Kédinger, Piot, Ruffe.*

Texte ayant pour objet de permettre aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de participer aux groupements fonciers agricoles (GFA) afin de faciliter les transferts de parts de GFA existants afin d'attirer vers ces emplois l'épargne disponible des ruraux non agriculteurs et d'encourager la création ou l'extension de nouveaux GFA (p. 2584) ; impossibilité pour la SAFER de disposer de plus du tiers du capital, d'intervenir en tant que gérant et de conserver des parts pendant plus de cinq ans (p. 2585) ; problème des conditions dans lesquelles les parts détenues par la SAFER pourront être cédées à un acquéreur éventuel ou rachetées par les membres du groupement (p. 2585) ; problème fiscal (distorsion en faveur des SAFER) (p. 2585, 2588, 2589) ; préférence pour une solution du problème des GFA passant par une meilleure politique du crédit (p. 2587) ; sociétés agricoles d'investissement foncier (SAIF) (p. 2587, 2588) ; projet sur les sociétés d'investissement forestier (p. 2587) ; vote du texte tel qu'il est proposé par les républicains indé-

pendants (p. 2587) ; épargne foncière (p. 2587) ; évolution inquiétante des prix agricoles et augmentation des charges pesant sur l'agriculture (p. 2587) ; problème de l'écoulement de nos produits agricoles (lait, bœuf, veaux) (p. 2587) ; régression du budget des SAFER en francs constants (p. 2588) ; non-opposition à ce texte du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche (p. 2588) ; détermination de la valeur des droits sociaux (p. 2589) ; augmentation du prix de la terre (p. 2589) ; nécessité de démocratiser les SAFER de telle sorte que la profession y occupe une position prépondérante (p. 2589) ; vote de ce projet par le groupe communiste (p. 2590).

Intervention de M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture (p. 2585, 2590) :

Objectifs du Gouvernement : favoriser des exploitations familiales ayant une taille suffisante pour assurer le plein emploi et la rentabilité sans dépasser des maxima qui se heurteraient à l'insuffisance des ressources en terres ; annonce d'un texte de réglementation du fermage ; problème de la mobilité de l'épargne investie dans le patrimoine foncier agricole (p. 2586) ; ses réponses à M. Cointat concernant l'intervention du crédit agricole, à M. Bertrand Denis sur l'épargne foncière et les difficultés de vente des jeunes veaux ; à MM. Joxe et Piot concernant les disparités fiscales (p. 2590).

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 1er : complète l'article 1er de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 (possibilité pour les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural d'être membres d'un groupement foncier agricole, conditions de leur participation) (p. 2590, 2591) ; adoption d'un amendement de la commission de la production et des échanges et de M. Cornette précisant que l'intervention des SAFER dans les GFA ne peut être que transitoire ; retrait compte tenu des explications données par M. le ministre de l'agriculture, d'un amendement de la commission et de M. Cointat tendant à limiter l'intervention des SAFER à la création ou à l'extension des GFA (p. 2591) ; rejet d'un amendement de M. Rigout tendant à supprimer la limitation à cinq ans de la durée d'intervention des SAFER (p. 2591, 2592) ; rappel de la proposition de loi n° 407 de M. Rigout ; retrait, à la demande du Gouvernement, d'un amendement de M. Kédinger (sanctions encourues par la SAFER qui ne vendrait pas ses parts au bout de cinq ans) et adoption d'un amendement de la commission disposant que les associés ne seraient tenus de racheter les parts détenues par la SAFER que dans le cas où ils n'auraient pas agréé d'acquéreur présenté par la société pour ces parts (p. 2592, 2593) ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2593).

ART. 2 : modifie le premier alinéa de l'article 6 de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 et dispose que tous les GFA auxquels participe la SAFER doivent donner leur bien à bail ; adoption, contre l'avis du Gouvernement, d'un amendement de M. Cointat tendant à supprimer cette obligation ; adoption de l'article ainsi modifié (p. 2593).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 2593).

DEUXIÈME LECTURE [2 juillet 1974] (p. 3245).

ORATEURS : *MM. Bonnet, ministre de l'agriculture, Ceyrac, rapporteur de la commission de la production et des échanges, Cointat, Ruffe.*

DISCUSSION DES ARTICLES :

ART. 2 : rejet d'un *amendement n° 1* de M. Cointat repoussé par la commission et le Gouvernement, tendant à supprimer l'obligation faite aux groupements fonciers agricoles de donner à bail l'exploitation lorsque la SAFER figure au nombre des membres du groupement ; adoption de l'article (p. 3245, 3246).

ADOPTION de l'ensemble du projet de loi (p. 3246).

Voir aussi BAUX RURAUX 8 [8, 10 avril 1975] (p. 1390, 1393, 1395, 1410, 1519).

GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, 4. Commerce et artisanat (p. 5523, 5527).

GROUPEMENTS PASTORAUX

— Modalités de constitution et de composition des —.

Voir MONTAGNE 2.

GROUPEMENTS PROFESSIONNELS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1975, 4. Commerce et artisanat (p. 5516).

GROUPEMENTS SPORTIFS

Voir LOI DE FINANCES POUR 1976 (première partie), Article 6 (p. 7272) ; SPORTS 3 [2, 3 octobre 1975, commission mixte paritaire 14 octobre 1975].

GROUPEMENTS SYNDICAUX FORESTIERS (Tutelle)

Voir FORÊTS 10.

GROUPES PARLEMENTAIRES

GROUPE COMMUNISTE

1973

Font partie de ce groupe le 2 avril 1973 (73 membres). — *Président :* M. Robert Ballanger ; MM. Andrieux (Pas-de-Calais), Ansart, Arraut, Baillot, Ballanger, Balmigère, Barbet, Bardol, Barel, Barthe, Berthelot, François Billoux, Bordu, Bustin, Canacos, Carlier, Cermolacce, Chambaz, Mme Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Dalbera, Depietri, Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Dutard, Eloy, Fajon, Léon Feix, Fiszbin, Frelaut, Garcin, Giovannini, Gosnat, Gouhier, Hage, Houël, Jans, Jourdan, Juquin, Kalinsky, Lamps, Paul Laurent, Lazzarino, Legrand, Le Meur, Lemoine, Leroy, L'Huillier, Lucas, Maisonnat, Marchais, Maton, Millet, Mme Moreau, MM. Nilès, Odru, Porelli, Pranchère, Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Roucaute, Ruffe, Schwartz (Gilbert), Tourné, Villa, Villon, Vizet, Claude Weber [2 avril 1973] (p. 745).

S'apparente à ce groupe. — M. Ibéné [19 décembre 1973] (p. 7232).

1974

Font partie de ce groupe le 2 avril 1974 (73 membres). — *Président :* M. Robert Ballanger ; MM. Andrieux (Pas-de-Calais), Ansart, Arraut, Baillot, Ballanger, Balmigère, Barbet, Bardol, Barel, Barthe, Berthelot, François Billoux, Bordu, Bustin, Canacos, Carlier, Cermolacce, Chambaz, Mme Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Dalbera, Depietri, Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Dutard, Eloy, Fajon, Léon Feix, Fiszbin, Frelaut, Garcin, Giovannini, Gosnat, Gouhier, Hage, Houël, Jans, Jourdan, Juquin, Kalinsky, Lamps, Paul Laurent, Lazzarino, Legrand, Le Meur, Lemoine, Leroy, L'Huillier, Lucas, Maisonnat, Marchais, Maton, Millet, Mme Moreau, MM. Nilès, Odru, Porelli,, Pranchère, Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Roucaute, Ruffe, Gilbert Schwartz, Tourné, Villa, Villon, Vizet, Claude Weber [2 avril 1974] (p. 1450).

S'inscrit à ce groupe. — M. Robert Montdargent [*J.O.* du 2 mai 1974] (p. 4682).

Cesse d'appartenir à ce groupe. — M. Léon Feix (décédé) [*J.O.* du 2 mai 1974] (p. 4682).

Apparenté aux termes de l'article 19 du Règlement (1 membre). — M. Ibéné [2 avril 1974] (p. 1450).

1975

Font partie de ce groupe le 2 avril 1975 (73 membres). — *Président :* M. Robert Ballanger ; MM. Andrieux (Pas-de-Calais), Ansart, Arraut, Baillot, Ballanger, Balmigère, Barbet, Bardol, Barel, Barthe, Berthelot, François Billoux, Bordu, Bustin, Canacos, Carlier, Cermolacce, Chambaz, Mme Chovanel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Dalbera, Depietri, Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Dutard, Eloy, Fajon, Fiszbin, Frelaut, Garcin, Giovannini, Gosnat, Gouhier, Hage, Houël, Jans, Jourdan, Juquin, Kalinski, Lamps, Paul Laurent, Lazzarino, Legrand, Le Meur, Lemoine, Leroy, L'Huillier, Lucas, Maisonnat, Marchais, Maton, Millet, Montdargent, Mme Moreau, MM. Nilès, Odru, Porelli, Pranchère, Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Roucaute, Ruffe, Gilbert Schwartz, Tourné, Villa, Villon, Vizet, Claude Weber [2 avril 1975] (p. 1201).

Apparenté aux termes de l'article 19 du règlement (1 membre). — M. Ibéné [2 avril 1975] (p. 1201).

1976

Font partie de ce groupe le 2 avril 1976 (73 membres). — *Président :* M. Robert Ballanger ; MM. Andrieux (Pas-de-Calais), Ansart, Arraut, Baillot, Ballanger, Balmigère, Barbet, Barbol, Barel, Barthe, Berthelot, François Billoux, Bordu, Bustin, Canacos, Carlier, Cermolacce, Chambaz, Mme Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Dalbera, Depietri, Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Dutard, Eloy, Fajon, Fiszbin, Frelaut, Garcin, Giovannini, Gosnat, Gouhier, Hage, Houël, Jans,

Jourdan, Juquin, Kalinski, Lamps, Paul Laurent, Lazzarino, Legrand, Le Meur, Lemoine, Leroy, L'Huillier, Lucas, Maisonnat, Marchais, Maton, Millet, Montdargent, Mme Moreau, MM. Nilès, Odru, Porelli, Pranchère, Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Roucaute, Ruffe, Gilbert Schwartz, Tourné, Villa, Villon, Vizet, Claude Weber [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2028).

Apparenté aux termes de l'article 19 du règlement (1 membre). — M. Ibéné [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2028).

1977

Font partie de ce groupe le 2 avril 1977 (73 membres). — *Président :* M. Robert Ballanger ; MM. Andrieux (Pas-de-Calais), Ansart, Arraut, Baillot, Ballanger, Balmigère, Barbet, Bardol, Barel, Barthe, Berthelot, François Billoux, Bordu, Bustin, Canacos, Carlier, Cermolacce, Chambaz, Mme Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Dalbera, Depietri, Ducoloné, Dupuy, Duroméa, Dutard, Eloy, Fajon, Fiszbin, Frelaut, Garcin, Giovannini, Gosnat, Gouhier, Hage, Houël, Jans, Jourdan, Juquin, Kalinsky, Lamps, Paul Laurent, Lazzarino, Legrand, Le Meur, Lemoine, Leroy, L'Huillier, Lucas, Maisonnat, Marchais, Maton, Millet, Montdargent, Mme Moreau, MM. Nilès, Odru, Porelli, Pranchère, Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Roucaute, Ruffe, Gilbert Schwartz, Tourné, Villa, Villon, Vizet, Claude Weber [*J.O.* du 2 avril 1977] (p. 1873).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Jarosz [*J.O.* du 12 septembre 1977] (p. 4678) ; M. Posado [*J.O.* du 30 janvier 1978] (p. 542).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Eloy, décédé [*J.O.* du 1er juillet 1977] (p. 3492) ; M. Billoux, décédé [*J.O.* du 17 janvier 1978] (p. 396).

Apparenté aux termes de l'article 19 du règlement (1 membre). — M. Ibéné [*J.O.* du 2 avril 1977] (p. 1873).

GROUPE DU PARTI SOCIALISTE ET DES RADICAUX DE GAUCHE

1973

Font partie de ce groupe le 2 avril 1973 (100 membres). — *Président :* M. Gaston Defferre ; MM. Abadie, Alduy, Alfonsi Allainmat, Andrieu (Haute-Garonne), Aumont, Bastide, Bayou, Beck, Benoist, Bernard, Berthouin, André Billoux, Alain Bonnet, Boulay, Boulloche, Brugnon, Capdeville, Carpentier, Chandernagor, Christian Chauvel, Chevènement, Clérambeaux, Arthur Cornette, Jean-Pierre Cot, Crépeau, Darinot, Darras, Defferre, Delelis, Delorme, Denvers, Deschamps, Desmulliez, Duffaut, Paul Duraffour, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Fillioud, Forni, Franceschi, Frêche, Gaillard, Gau, Gaudin, Gayraud, Gravelle, Guerlin, Haesebroeck, Houteer, Huguet, Huyghues des Etages, Josselin, Pierre Joxe, Labarrère, Laborde, Pierre Lagorce, Larue, Lassère, André Laurent, Laurissergues, Lavielle, Lebon, Leenhardt, Maurice Legendre, Le Pensec, Le Sénéchal, Longequeue, Loo, Madrelle, Masse, Massot, Mauroy, Mermaz, Mexandeau, Claude Michel, Henri Michel, Mitterrand, Mollet, Naveau, Notebart, Philibert, Lucien Pignion, Pimont, Planeix, Poperen, Raymond, Saint-Paul, Sainte-Marie, Sauzedde, Savary, Sénès, Spénale, Mme Thome-Patenôtre, MM. Vacant, Vals, Ver, Alain Vivien, Zuccarelli [*J.O.* 2 avril 1973] (p. 745).

S'inscrit à ce groupe. — M. Duroure [23 octobre 1973] (p. 4688).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (2 membres). — MM. Besson, Dubedout [*J.O.* 2 avril 1973] (p. 745).

1974

Font partie de ce groupe le 2 avril 1974 (101 membres). — *Président :* M. Gaston Defferre ; MM. Abadie, Alduy, Alfonsi, Allainmat, Andrieu (Haute-Garonne), Aumont, Bastide, Bayou, Beck, Benoist, Bernard, Berthouin, André Billoux, Alain Bonnet, Boulay, Boulloche, Brugnon, Capdeville, Carpentier, Chandernagor, Christian Chauvel, Chevènement, Clérambeaux, Arthur Cornette, Jean-Pierre Cot, Crépeau, Darinot, Darras, Defferre, Delelis, Delorme, Denvers, Deschamps, Desmulliez, Duffaut, Paul Duraffour, Duroure, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Fillioud, Forni, Franceschi, Frêche, Gaillard, Gau, Gaudin, Gayraud, Gravelle, Guerlin, Haesebroeck, Houteer, Huguet, Huyghues des Etages, Josselin, Pierre Joxe, Labarrère, Laborde, Pierre Lagorce, Larue, Lassère, André Laurent, Laurissergues, Lavielle, Lebon, Leenhardt, Maurice Legendre, Le Pensec, Le Sénéchal, Longequeue, Loo, Madrelle, Masse, Massot, Mauroy, Mermaz, Mexandeau, Claude Michel, Henri Michel, Mitterrand, Mollet, Naveau, Notebart, Philibert, Lucien Pignion, Pimont, Planeix, Poperen, Raymond, Saint-Paul, Sainte-Marie, Sauzedde, Savary, Sénès, Spénale, Mme Thome-Patenôtre, MM. Vacant, Vals, Ver, Alain Vivien, Zuccarelli [2 avril 1974] (p. 1450).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Antagnac [2 juillet 1974] (p. 3248) ; MM. Maurice Blanc et Pierre Charles [22 octobre 1974]

(p. 5326) ; M. Dubedout [3 décembre 1974] (p. 7327) ; M. Masquère [5 décembre 1974] (p. 7482).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Francis Vals (décédé) [27 juin 1974] (p. 3115) ; M. Lassère (décédé) [*J.O.* du 15 novembre 1974] (p. 11476).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (2 membres). — MM. Besson, Dubedout [2 avril 1974] (p. 1450).

S'apparentent à ce groupe. — M. Jalton [18 juin 1974] (p. 2758) ; M. Césaire [9 juillet 1974] (p. 3431).

Cesse d'être apparenté à ce groupe. — M. Dubedout [3 décembre 1974] (p. 7327).

1975

Modifications intervenues entre le 1er janvier 1975 et le 2 avril 1975 :

S'inscrit à ce groupe. — M. Le Foll [*J.O.* du 14 mars 1975] (p. 2794).

Font partie de ce groupe le 2 avril 1975 (105 membres). — *Président :* M. Gaston Defferre ; MM. Abadie, Alduy, Alfonsi, Allainmat, Andrieu (Haute-Garonne), Antagnac, Aumont, Bastide, Bayou, Beck, Benoist, Bernard, Berthouin, André Billoux, Maurice Blanc, Alain Bonnet, Boulay, Boulloche, Brugnon, Capdeville, Carpentier, Chandernagor, Pierre Charles, Christian Chauvel, Chevènement, Clérambeaux, Arthur Cornette, Jean-Pierre Cot, Crépeau, Darinot, Darras, Defferre, Delelis, Delorme, Denvers, Deschamps, Desmulliez, Dubedout, Duffaut, Paul Duraffour, Duroure, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Fillioud, Forni, Franceschi, Frêche, Gaillard, Gau, Gaudin, Gayraud, Gravelle, Guerlin, Haesebroeck, Houteer, Huguet, Huyghues des Etages, Josselin, Pierre Joxe, Labarrère, Laborde, Pierre Lagorce, Larue, André Laurent, Laurissergues, Lavielle, Lebon, Leenhardt, Le Foll, Maurice Legendre, Le Pensec, Le Sénéchal, Longequeue, Loo, Madrelle, Masquère, Masse, Massot, Mauroy, Mermaz, Mexandeau, Claude Michel, Henri Michel, Mitterrand, Mollet, Naveau, Notebart, Philibert, Lucien Pignion, Pimont, Planeix, Poperen, Raymond, Saint-Paul, Sainte-Marie, Sauzedde, Savary, Sénès, Spénale, Mme Thome-Patenôtre, MM. Vacant, Ver, Alain Vivien, Zuccarelli [2 avril 1975] (p. 1201).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Besson [18 avril 1975] (p. 1896) ; M. André Delehedde [10 octobre 1975] (p. 6800) ; M. Jarry [2 décembre 1975] (p. 9215).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Christian Chauvel [21 mai 1975] (p. 2985) ; M. Guy Mollet (décédé) [3 octobre 1975] (p. 6574) ; M. Louis Pimont (décédé) [12 novembre 1975] (p. 8216).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (3 membres). — MM. Besson, Césaire, Jalton [2 avril 1975] (p. 1201).

Cesse d'être apparenté à ce groupe. — M. Besson [18 avril 1975] (p. 1896).

1976

Font partie de ce groupe le 2 avril 1976 (105 membres). — *Président :* M. Gaston Defferre ; MM. Abadie, Alduy, Alfonsi, Allainmat, Andrieu (Haute-Garonne), Antagnac, Aumont, Bastide, Bayou, Beck, Benoist, Bernard, Berthouin, Besson, André Billoux, Maurice Blanc, Alain Bonnet, Boulay, Boulloche, Brugnon, Capdeville, Carpentier, Chandernagor, Pierre Charles, Chevènement, Clérambeaux, Arthur Cornette, Jean-Pierre Cot, Crépeau, Darinot, Darras, Defferre, Delehedde, Delelis, Delorme, Denvers, Deschamps, Desmulliez, Dubedout, Duffaut, Paul Duraffour, Duroure, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Fillioud, Forni, Franceschi, Frêche, Gaillard, Gau, Gaudin, Gayraud, Gravelle, Guerlin, Haesebroeck, Houteer, Huguet, Huyghues des Etages, Jarry, Josselin, Pierre Joxe, Labarrère, Laborde, Pierre Lagorce, Larue, André Laurent, Laurissergues, Lavielle, Lebon, Leenhardt, Le Foll, Maurice Legendre, Le Pensec, Le Sénéchal, Longequeue, Loo, Madrelle, Masquère, Masse, Massot, Mauroy, Mermaz, Mexandeau, Claude Michel, Henri Michel, Mitterrand, Naveau, Notebart, Philibert, Lucien Pignion, Planeix, Poperen, Raymond, Saint-Paul, Sainte-Marie, Sauzedde, Savary, Sénès, Spénale, Mme Thome-Patenôtre, MM. Vacant, Ver, Alain Vivien, Zuccarelli [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2028).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Louis Eyraud, élu député [17 novembre 1976] (p. 8207) ; M. Poutissou, élu député [30 novembre 1976] (p. 8820).

Cesse d'appartenir à ce groupe. — M. Paul Alduy [*J.O.* du 3 avril 1976] (p. 2039), [2 avril 1976] (p. 1277).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (2 membres). — MM. Césaire, Jalton [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2028).

1977

Modifications intervenues entre le 1er janvier et le 2 avril 1977 :

S'inscrit à ce groupe. — M. Dupilet [*J.O.* du 29 mars 1977] (p. 1725).

Cesse d'appartenir à ce groupe. — M. Le Sénéchal, décédé [*J.O.* du 4 mars 1977] (p. 1221).

Font partie de ce groupe le 2 avril 1977 (106 membres). — *Président :* M. Gaston Defferre ; MM. Abadie, Alfonsi, Allainmat, Andrieu (Haute-Garonne), Antagnac, Aumont, Bastide, Bayou, Guy Beck, Benoist, Bernard, Berthouin, Besson, André Billoux, Maurice Blanc, Alain Bonnet, Boulay, Boulloche, Brugnon, Capdeville, Carpentier, Chandernagor, Pierre Charles, Chevènement, Clérambeaux, Arthur Cornette, Jean-Pierre Cot, Crépeau, Darinot, Darras, Defferre, Delehedde, Delelis, Delorme, Denvers, Deschamps, Desmulliez, Dubedout, Duffaut, Dupilet, Paul Duraffour, Duroure, Eyraud, Robert Fabre, Gilbert Faure, Maurice Faure, Fillioud, Forni, Franceschi, Frêche, Gaillard, Gau, Gaudin, Gayraud, Gravelle, Guerlin, Haesebroeck, Houteer, Huguet, Huyghues des Etages, Jarry, Josselin, Pierre Joxe, Labarrère, Laborde, Pierre Lagorce, Larue, André Laurent, Laurissergues, Lavielle, Lebon, Leenhardt, Le Foll, Maurice Legendre, Le Pensec, Longequeue, Loo, Madrelle, Masquère, Masse, Massot, Mauroy, Mermaz, Mexandeau, Claude Michel, Henri Michel, Mitterrand, Naveau, Notebart, Philibert, Lucien Pignion, Planeix, Poperen, Poutissou, Raymond, Saint-Paul, Sainte-Marie, Sauzedde, Savary, Sénès, Spénale, Mme Thome-Patenôtre, MM. Vacant, Ver, Alain Vivien, Zuccarelli [*J.O.* du 2 avril 1977] (p. 1873).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — MM. Duffaut, Gaudin, Larue, Longequeue et Spénale, élus sénateurs [*J.O.* du 7 octobre 1977] (p. 4886).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (deux membres) : MM. Césaire, Jalton [*J.O.* du 2 avril 1977] (p. 1873).

Groupe des réformateurs démocrates sociaux

1973

Font partie de ce groupe le 2 avril 1973 (30 membres). — *Président :* M. Michel Durafour ; MM. Abelin, Bégault, Boudet, Bouvard, Jean Briane, Brochard, Caro, Daillet, Donnez, Dugoujon, Michel Durafour, Mme Fritsch, MM. Gagnaire, Hausherr, Ihuel, Kiffer, Lecanuet, Martin, Médecin, Mesmin, Montagne, Muller, Péronnet, Pidjot, Rossi, Sanford, Schloesing, Servan-Schreiber, Stehlin, Zeller [2 avril 1973] (p. 745).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (4 membres). — MM. Dronne, Ginoux, Max Lejeune, de Montesquiou [2 avril 1973] (p. 745).

1974

Font partie de ce groupe le 2 avril 1974 (30 membres). — *Président :* M. Michel Durafour, M. Max Lejeune en remplacement de M. Michel Durafour [12 juin 1974] (p. 2617) ; MM. Abelin, Bégault, Boudet, Bouvard, Jean Briane, Brochard, Caro, Daillet, Donnez, Dugoujon, Michel Durafour, Mme Fritsch, MM. Gagnaire, Hausherr, Ihuel, Kiffer, Lecanuet, Martin, Médecin, Mesmin, Montagne, Muller, Péronnet, Pidjot, Rossi, Sanford, Schloesing, Servan-Schreiber, Stehlin, Zeller [2 avril 1974] (p. 1451).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Max Lejeune [5 juin 1974] (p. 2503) ; M. de Montesquiou [13 juin 1974] (p. 2682) ; M. Dronne [28 juin 1974] (p. 3212) ; MM. Damamme, Gaussin, Gourault [2 juillet 1974] (p. 3248) ; M. Ginoux [4 juillet 1974] (p. 3271) ; M. Chabrol, Mme Crépin [9 juillet 1974] (p. 3431).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — MM. Abelin, Michel Durafour, Lecanuet (nommés ministres) [2 juillet 1974] (p. 3248) ; MM. Péronnet et Rossi (nommés ministres) [9 juillet 1974] (p. 3431).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (4 membres). — MM. Dronne, Ginoux, Max Lejeune, de Montesquiou [2 avril 1974] (p. 1451).

Cessent d'être apparentés à ce groupe. — M. Max Lejeune [5 juin 1974] (p. 2503) ; M. de Montesquiou [13 juin 1974] (p. 2682) ; M. Dronne [28 juin 1974] (p. 3212) ; M. Ginoux [4 juillet 1974] (p. 3271).

Groupe supprimé le 10 juillet 1974 [*J.O.* du 11 juillet 1974] (p. 3489).

Groupe union centriste

1973

Font partie de ce groupe le 2 avril 1973 (30 membres). — *Président :* M. Eugène ClaudiusPetit, puis M. Jacques Duhamel ; MM. Achille-Fould, Audinot, Barberot, Barrot, François Bénard, Bernard-Reymond, Beucler, Bourdellès, Brugerolle, Cerneau, Claudius-Petit, Commenay, Cornet, Desanlis, Duhamel, Fontanet, Fouchier, Forens, Gabriel, Godon, d'Harcourt, Hersant, Pierre Lelong, Ligot, Méhaignerie, Ollivro, Partrat, Seitlinger, Stasi, Sudreau [2 avril 1973] (p. 745). *Président du groupe.* — M. Jacques Duhamel, en remplacement de M. Eugène Claudius-Petit [26 avril 1973] (p. 946).

S'inscrivent à ce groupe. — MM. Caurier, Peizerat [9 mai 1973] (p. 1103) ; M. Antoune [15 mai 1973] (p. 1276).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — MM. Fontanet, Stasi (nommés membres du Gouvernement) [9 mai 1973] (p. 1103) ; M. Achille-Fould (nommé membre du Gouvernement) [15 mai 1973] (p. 1276).

1974

Font partie de ce groupe le 2 avril 1974 (30 membres). — *Président :* M. Jacques Duhamel ; MM. Antoune, Audinot, Barberot, Barrot, François Bénard, Bernard-Reymond, Beucler, Bourdellès, Brugerolle, Caurier, Cerneau, Claudius-Petit, Commenay, Cornet, Desanlis, Duhamel, Forens, Fouchier, Gabriel, Godon, d'Harcourt, Hersant, Pierre Lelong, Ligot, Méhaignerie, Ollivro, Partrat, Peizerat, Seitlinger, Sudreau [2 avril 1974] (p. 1451).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — MM. Barrot et Pierre Lelong (nommés ministres) [9 juillet 1974] (p. 3431).

Groupe supprimé le 10 juillet 1974 [*J.O.* du 11 juillet 1974] (p. 3489).

GROUPE DES RÉFORMATEURS, DES CENTRISTES ET DES DÉMOCRATES SOCIAUX

1974

Font partie de ce groupe le 2 avril 1974 (52 membres). — *Président :* M. Max Lejeune ; MM. Antoune, Barberot, Bégault, Bernard-Reymond, Beucler, Boudet, Bourdellès, Bouvard, Jean Briane, Brochard, Caro, Chabrol, Claudius-Petit, Mme Crépin, MM. Daillet, Damamme, Desanlis, Donnez, Dronne, Dugoujon, Duhamel, Fourneyron, Mme Fritsch, MM. Gagnaire, Gaussin, Ginoux, Gourault, d'Harcourt, Hausherr, Hersant, Ihuel, Kiffer, Max Lejeune, Martin, Médecin, Méhaignerie, Mesmin, Montagne, de Montesquiou, Muller, Ollivro, Partrat, Peizerat, Pidjot, Sanford, Schloesing, Seitlinger, Servan-Schreiber, Soustelle, Stehlin, Sudreau, Zeller [11 juillet 1974] (p. 3489).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Forens [8 octobre 1974] (p. 4871) ; M. Le Cabellec [29 octobre 1974] (p. 5574).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Peizerat démissionnant de son mandat [12 juillet 1974] (p. 3515) ; M. Ihuel (décédé) [*J.O.* du 24 octobre 1974] (p. 10865) ; M. Stehlin [7 novembre 1974] (p. 60558).

Apparenté aux termes de l'article 19 du règlement (1 membre). — M. Commenay [11 juillet 1974] (p. 3489).

1975

Font partie de ce groupe le 2 avril 1975 (51 membres). — *Président :* M. Max Lejeune ; MM. Antoune, Barberot, Bégault, Bernard-Reymond, Beucler, Boudet, Bourdellès, Bouvard, Jean Briane, Brochard, Caro, Chabrol, Claudius-Petit, Mme Crépin, MM. Daillet, Damamme, Desanlis, Donnez, Dronne, Dugoujon, Duhamel, Forens, Fourneyron, Mme Fritsch, MM. Gagnaire, Gaussin, Ginoux, Gourault, d'Harcourt, Hausherr, Hersant, Kiffer, Max Lejeune, Martin, Médecin, Méhaignerie, Mesmin, Montagne, de Montesquiou, Muller, Ollivro, Partrat, Pidjot, Sanford, Schloesing, Seitlinger, Servan-Schreiber, Soustelle, Sudreau, Zeller [2 avril 1975] (p. 1201).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Fouqueteau [26 novembre 1975] (p. 8995) ; M. Chazalon [*J.O.* du 23 décembre 1975] (p. 13233), [2 avril 1976] (p. 1276).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Gourault, décédé [*J.O.* du 2 septembre 1975] (p. 9070) ; M. Médecin [*J.O.* du 5 septembre 1975] (p. 9201).

Apparenté aux termes de l'article 19 du règlement (1 membre). — M. Commenay [2 avril 1975] (p. 1201).

1976

Modifications intervenues entre le 1er janvier 1976 et le 2 avril 1976 :

S'inscrit à ce groupe. — M. Maurice Drouet, suppléant devenu député [*J.O.* du 28 février 1976] (p. 1358), [2 avril 1976] (p. 1276).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Pierre Méhaignerie, nommé secrétaire d'Etat [*J.O.* du 14 février 1976] (p. 1063), [2 avril 1976] (p. 1276) ; M. Adrien Zeller [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2027), [2 avril 1976] (p. 1276).

Font partie de ce groupe le 2 avril 1976 (50 membres). — *Président :* M. Max Lejeune ; MM. Antoune, Barberot, Bégault, Bernard-Reymond, Beucler, Boudet, Bourdellès, Bouvard, Jean Briane, Brochard, Caro, Chabrol, Chazalon, Claudius-Petit, Mme Aliette Crépin, MM. Daillet, Damamme, Desanlis, Donnez, Dronne, Drouet, Dugoujon, Duhamel, Forens, Fouqueteau, Fourneyron, Mme Fritsch, MM. Gagnaire, Gaussin, Ginoux, d'Harcourt, Hausherr, Hersant, Kiffer, Le Cabellec, Max Lejeune, Martin, Mesmin, Montagne, de Montesquiou, Muller, Ollivro, Partrat, Pidjot, Sanford, Schloesing, Seitlinger, Servan-Schreiber, Soustelle, Sudreau [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2028).

S'inscrit à ce groupe. — M. Gabriel Péronnet, élu député [23 novembre 1976] (p. 8605).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Sanford, démissionnant de son mandat [*J.O.* du 30 juin 1976] (p. 3937), [29 juin 1976] (p. 4904) ; M. Antoune, démissionnant de son mandat [*J.O.* du 3 octobre 1976] (p. 5859) ; M. Chabrol, démissionnant de son mandat [*J.O.* du 3 octobre 1976] (p. 5859) ; M. de Montesquiou, décédé [19 octobre 1976] (p. 6758) ; M. Roch Pidjot [20 décembre 1976] (p. 9811).

Apparenté aux termes de l'article 19 du règlement (1 membre). — M. Commenay [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2028).

S'apparentent à ce groupe. — M. Faget, suppléant devenu député [21 octobre 1976] (p. 6888) ; M. Achille-Fould, élu député [1er décembre 1976] (p. 8887).

1977

Font partie de ce groupe le 2 avril 1977 (46 membres). — *Président :* M. Max Lejeune, élu sénateur le 25 septembre 1977, est remplacé par M. Ollivro [*J.O.* du 8 octobre 1977] (p. 4908) ; MM. Barberot, Bégault, Bernard-Reymond, Beucler, Boudet, Bourdellès, Bouvard, Jean Briane, Brochard, Caro, Chazalon, Claudius-Petit, Mme Aliette Crépin, MM. Daillet, Damamme, Desanlis, Donnez, Dronne, Drouet, Dugoujon, Duhamel, Forens, Fouqueteau, Fourneyron, Mme Fritsch, MM. Gagnaire, Gaussin, Ginoux, François d'Harcourt, Hausherr, Hersant, Kiffer, Le Cabellec, Max Lejeune, Martin, Mesmin, Montagne, Muller, Ollivro, Partrat, Péronnet, Schloesing, Seitlinger, Servan-Schreiber, Soustelle, Sudreau [*J.O.* du 2 avril 1977] (p. 1873).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Bamana [*J.O.* du 7 avril 1977] (p. 2085) ; M. Leval [*J.O.* du 7 mai 1977] (p. 2617) ; M. Serres [*J.O.* du 12 mai 1977] (p. 2709) ; M. Jouffroy [*J.O.* du 1er septembre 1977] (p. 4414).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Bernard-Reymond, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544) ; M. Beucler, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544) ; M. Duhamel, décédé [*J.O.* du 9 juillet 1977] (p. 3625) ; M. Max Lejeune, élu sénateur [*J.O.* du 7 octobre 1977] (p. 3625).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (3 membres). — MM. Achille-Fould, Commenay, Faget [*J.O.* du 2 avril 1977] (p. 1873).

S'apparentent à ce groupe. — M. Alduy [*J.O.* du 29 avril 1977] (p. 2475) ; M. Cerneau [*J.O.* du 4 juin 1977] (p. 3128).

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

Prend le nom de GROUPE RÉPUBLICAIN [*J.O.* du 26 mai 1977] (p. 2974).

1973

Font partie de ce groupe le 2 avril 1973 (51 membres). — *Président :* M. Aimé Paquet, puis M. Michel d'Ornano ; MM. d'Aillières, Anthonioz, Beauguitte, Bettencourt, Bichat, Blanc, Boisdé, Christian Bonnet, Bourson, Boyer, Jean Brocard, de Broglie, Caillaud, Cattin-Bazin, Cazenave, Chamant, Chinaud, Couderc, Coulais, Bertrand Denis, Deprez, Destremau, Dijoud, Dominati, Ducray, Durieux, René Feït, Frédéric-Dupont, Gerbet, Giscard d'Estaing, Hamel, Icart, Michel Jacquet, Joanne, Malaud, Marcellin, Mathieu, Maujoüan du Gasset, Mayoud, d'Ornano, Paquet, Pianta, Poniatowski, Renouard, Schnebelen, Simon, Soisson, Tissandier, de la Verpillière, Vitter, Voilquin [2 avril 1973] (p. 745).

Président du groupe. — M. Michel d'Ornano, en remplacement de M. Paquet [13 avril 1973] (p. 856).

S'inscrivent à ce groupe. — MM. Grimaud, de Kerveguen, Morellon [9 mai 1973] (p. 1103) ; MM. Buffet et Cabanel [15 mai 1973] (p. 1276) ; M. Papet, Mme Stéphan [17 mai 1973] (p. 1364).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — MM. Giscard d'Estaing, Malaud, Marcellin, Poniatowski, nommés membres du Gouvernement [9 mai 1973] (p. 1103) ; MM. Christian Bonnet, Dijoud, Paquet, nommés membres du Gouvernement [15 mai 1973] (p. 1276).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (4 membres). — MM. Baudis, Baudouin, Sablé, Pierre Weber [2 avril 1973] (p. 745).

1974

Font partie de ce groupe le 2 avril 1974 (51 membres). — *Président :* M. Michel d'Ornano ; MM. d'Aillières, Anthonioz, Beauguitte, Bettencourt, Bichat, Blanc, Boisdé, Bourson, Boyer, Jean Brocard, de Broglie, Buffet, Cabanel, Caillaud, Cattin-Bazin, Cazenave, Chamant, Chinaud, Couderc, Coulais, Bertrand Denis, Deprez, Destremau, Dominati, Ducray, Durieux, René Feït, Frédéric-Dupont, Gerbet, Grimaud, Hamel, Icart, Michel Jacquet, Joanne, de Kerveguen, Mathieu, Maujoüan du Gasset, Mayoud, Morellon, d'Ornano, Papet, Pianta, Renouard, Schnebelen, Simon, Soisson, Mme Stéphan, MM. Tissandier, de la Verpillière, Vitter, Voilquin [2 avril 1974] (p. 1450).

Président. — M. Jean Brocard (en remplacement de M. Michel d'Ornano nommé ministre) [20 juin 1974] (p. 2869).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Baudouin [18 juin 1974] (p. 2758) ; MM. Braillon, Richomme [2 juillet 1974] (p. 3248) ; MM. Masson, Riquin [9 juillet 1974] (p. 3431) ; M. Serge Mathieu [10 juillet 1974] (p. 3489) ; M. Rohel [24 juillet 1974] (p. 3663) ; M. François Bénard [27 juillet 1974] (p. 3854) ; M. Picquot [8 octobre 1974] (p. 4871).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Michel d'Ornano (nommé ministre) [2 juillet 1974] (p. 3248) ; MM. Destremau, Ducray, Soisson (nommés ministres) [9 juillet 1974] (p. 3431) ; M. Cazenave, décédé [*J.O.* du 11 août 1974] (p. 8484).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (4 membres). — MM. Baudis, Baudouin, Sablé, Pierre Weber [2 avril 1974] (p. 1450).

S'apparentent à ce groupe. — MM. Brugerolle, Cornet, Fouchier, Gabriel, Ligot [10 juillet 1974] (p. 3489) ; M. Durand [8 octobre 1974] (p. 4871).

Cesse d'être apparenté. — M. Baudouin [18 juin 1974] (p. 2758).

1975

Modification intervenue entre le 1er janvier 1975 et le 2 avril 1975 :

S'inscrit à ce groupe. — M. Torre [*J.O.* du 25 mars 1975] (p. 3224).

Font partie de ce groupe le 2 avril 1975 (57 membres). — *Président :* M. Roger Chinaud ; MM. d'Aillières, Anthonioz, Baudouin, Beauguitte, François Bénard, Bettencourt, Bichat, Blanc, Boisdé, Bourson, Boyer, Braillon, Jean Brocard, de Broglie, Buffet, Cabanel, Caillaud, Cattin-Bazin, Chamant, Chinaud, Couderc, Coulais, Delaneau, Bertrand Denis, Deprez, Dominati, Durieux, René Feït, Frédéric-Dupont, Gerbet, Grimaud, Hamel, Icart, Michel Jacquet, Joanne, de Kerveguen, Masson, Gilbert Mathieu, Serge Mathieu, Maujoüan du Gasset, Mayoud, Morellon, Papet, Pianta, Picquot, Renouard, Richomme, Riquin, Rohel, Schnebelen, Simon, Mme Stéphan, MM. Tissandier, Torre, de la Verpillière, Vitter, Voilquin [2 avril 1975] (p. 1201).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Edouard Simon [29 avril 1975] (p. 2228) ; M. Gilbert Gantier [2 octobre 1975] (p. 6444).

Cesse d'appartenir à ce groupe. — M. Isidore Renouard, décédé [22 avril 1975] (p. 1944).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (9 membres). — MM. Baudis, Brugerolle, Cornet, Durand, Fouchier, Gabriel, Ligot, Sablé, Pierre Weber [2 avril 1975] (p. 1201).

S'apparentent à ce groupe. — M. Dousset et M. Médecin [*J.O.* du 5 septembre 1975] (p. 9201) ; M. Honnet [10 octobre 1975] (p. 6800).

1976

Modifications intervenues entre le 1er janvier 1976 et le 2 avril 1976 :

S'inscrivent à ce groupe. — M. Charles Ehrmann, suppléant devenu député [*J.O.* du 24 mars 1976] (p. 1786), [2 avril 1976] (p. 1276) ; M. Henri Ferretti, suppléant devenu député [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2027), [2 avril 1976] (p. 1276).

Cesse d'appartenir à ce groupe. — M. Maurice Schnebelen, décédé [*J.O.* du 28 mars 1976] (p. 1884), [2 avril 1976] (p. 1276).

Font partie de ce groupe le 2 avril 1976 (59 membres). — *Président :* M. Roger Chinaud ; MM. d'Aillières, Anthonioz, Baudouin, André Beauguitte, François Bénard, Bettencourt, Bichat, Jacques Blanc, Boisdé, Bourson, Boyer, Braillon, Jean Brocard, de Broglie, Buffet, Cabanel, Caillaud, Cattin-Bazin, Chamant, Chinaud, Couderc, Coulais, Delaneau, Bertrand Denis, Deprez, Dominati, Durieux, Ehrmann, René Feït, Henri Ferretti, Frédéric-Dupont, Gantier, Gerbet, Grimaud, Hamel, Icart, Michel Jacquet, Joanne, de Kerveguen, Marc Masson, Gilbert Mathieu, Serge Mathieu, Maujoüan du Gasset, Mayoud, Morellon, Papet, Pianta, Picquot, Richomme, Riquin, Rohel, Edouard Simon, Jean-Claude Simon, Mme Stéphan, MM. Tissandier, Torre, de la Verpillière, Vitter, Voilquin. [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2028).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Bayard, suppléant devenu député [*J.O.* du 15 avril 1976] (p. 2311) ; M. Caurier, suppléant devenu député [*J.O.* du 5 octobre 1976] (p. 5871) ; M. Huchon, suppléant devenu député [*J.O.* du 6 octobre 1976] (p. 5903) ; M. Honnet [21 octobre 1976] (p. 6888) ; M. Destremau, élu député [24 novembre 1976] (p. 8671) ; M. Régis, suppléant devenu député [16 décembre 1976] (p. 9551).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Michel Jacquet, décédé [*J.O.* du 11 avril 1976] (p. 2233) ; M. Jean-Claude Simon,

décédé [*J.O.* du 21 août 1976] (p. 5045) ; M. Anthonioz, décédé [*J.O.* du 3 septembre 1976] (p. 5351) ; M. Riquin, démissionnant de son mandat [*J.O.* du 3 octobre 1976] (p. 5859) ; M. Mathieu, démissionnant de son mandat [*J.O.* du 13 octobre 1976] (p. 6014) ; M. Palewski, décédé [10 décembre 1976] (p. 9249) ; M. de Broglie, décédé [26 décembre 1976] (p. 7483).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement, modifications intervenues entre le 1er janvier 1976 et le 2 avril 1976 :

Cesse d'être apparenté à ce groupe. — M. Jacques Médecin, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 14 février 1976] (p. 1063).

Sont apparentés à ce groupe le 2 avril 1976 (11 membres). — MM. Baudis, Brugerolle, Cornet, Dousset, Durand, Fouchier, Gabriel, Honnet, Ligot, Sablé, Pierre Weber [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2028).

Cesse d'être apparenté à ce groupe. — M. Honnet [21 octobre 1976] (p. 6888).

1977

Modifications intervenues entre le 1er janvier et le 2 avril 1977 :

S'inscrivent à ce groupe. — M. Demonte [*J.O.* du 28 janvier 1977] (p. 638) ; M. Monfrais [*J.O.* du 30 mars 1977] (p. 1750).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Coulais, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 22 janvier 1977] (p. 542) ; M. Frédéric-Dupont [*J.O.* du 30 mars 1977] (p. 1750).

Font partie de ce groupe le 2 avril 1977 (57 membres). — *Président :* M. Roger Chinaud ; MM. d'Aillières, Baudouin, Bayard, André Beauguitte, François, Bénard, Bettencourt, Bichat, Jacques Blanc, Boisdé, Bourson, Boyer, Braillon, Jean Brocard, Buffet, Cabanel, Caillaud, Carrier, Cattin-Bazin, Chamant, Chinaud, Couderc, Delaneau, Demonte, Bertrand Denis, Deprez, Destremau, Dominati, Durieux, Ehrmann, René Feït, Henri Ferretti, Gilbert Gantier, Gerbet, Grimaud, Hamel, Honnet, Icart, Joanne, de Kerveguen, Marc Masson, Gilbert Mathieu, Maujoüan du Gasset, Mayoud, Monfrais, Morellon, Papet, Pianta, Picquot, Richomme, Rohel, Edouard Simon, Mme Stéphan, MM. Tissandier, Torre, de la Verpillière, Vitter, Voilquin. [*J.O.* du 2 avril 1977] (p. 1873).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Salaville [*J.O.* du 5 mai 1977] (p. 2580) ; M. Dumas-Lairolle [*J.O.* du 29 octobre 1977] (p. 5286).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Jacques Blanc, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544) ; M. Dominati, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544) ; MM. d'Aillières, Bettencourt, Chamant et Voilquin, élus sénateurs [*J.O.* du 7 octobre 1977] (p. 4886) ; M. Icart, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 27 octobre 1977] (p. 5251).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement, modifications intervenues entre le 1er janvier et le 2 avril 1977 :

S'apparente à ce groupe. — M. Frédéric-Dupont [*J.O.* du 30 mars 1977] (p. 1750).

Apparentés au 2 avril 1977 (11 membres). — MM. Baudis, Brugerolle, Cornet, Dousset, Durand, Fouchier, Frédéric-Dupont, Gabriel, Huchon, Sablé, Pierre Weber [*J.O.* du 2 avril 1977] (p. 1873).

Cesse d'être apparenté à ce groupe. — M. Gabriel [*J.O.* du 2 juillet 1977] (p. 3514).

Groupe d'union des démocrates pour la République

Prend le nom de groupe du Rassemblement pour la République (RPR) [10 décembre 1976] (p. 9249).

1973

Font partie de ce groupe le 2 avril 1973 (162 membres). — *Président :* M. Roger Frey, puis M. Claude Labbé ; MM. Alloncle, Ansquer, Aubert, Pierre Bas, Baumel, Mario Bénard, de Bennetot, Bérard, Beraud, Berger, Albert Bignon, Charles Bignon, Billecocq, Billotte, Robert Bisson, Blary, Boinvilliers, Bolo, Bord, Boscher, Boulin, Bourgeois, Bourges, Brial, Burckel, Antoine Caill, René Caille, Chaban-Delmas, Chalandon, Chambon, Charbonnel, Chasseguet, Chaumont, Chauvet, Chirac, Cointat, Comiti, Maurice Cornette, Corrèze, Couve de Murville, Cressard, Damette, Dassault, Debré, Degraeve, Delatre, Deliaune, Jacques Delong, Duvillard, Albert Ehm, Falala, Fanton, Jean Favre, Flornoy, Fontaine, Fossé, Foyer, Frey, Gabriac, Galley, de Gastines, Georges, Germain, Gissinger, Gorse, Goulet, Grussenmeyer, Guéna, Guermeur, Guichard, Guillermin, Guilliod, Hamelin, Hardy, Mme de Hauteclocque, MM. Hélène, Herzog, Hoffer, Inchauspé, Jarrot, Louis Joxe, Julia, Kaspereit, Kédinger, Krieg, Labbé, Lacagne, La Combe, Laudrin, Lauriol, Lecat, Le Douarec, Jacques Legendre, Lemaire, Lepage, Le Tac, Le Theule, Limouzy, Liogier, de Lipkowski, Macquet, de la Malène, Marcus, Marette, Marie, Massoubre, Mauger, Mazeaud, Messmer, Mirtin, Missoffe, Mourot,

Narquin, Nessler, Neuwirth, Noal, Nungesser, Offroy, Omar Farah Iltireh, Palewski, Papon, Peretti, Petit, Peyrefitte, Peyret, Piot, Plantier, Mme Ploux, MM. Poncelet, Pons, Poujade, de Poulpiquet, de Préaumont, Quentier, Radius, Raynal, Ribadeau Dumas, Ribes, René Ribière, Paul Rivière, de Rocca Serra, Rolland, Roux, Louis Sallé, Julien Schvartz, Simon-Lorière, Sourdille, Sprauer, Stirn, Jean Taittinger, Terrenoire, Tiberi, Tomasini, Torre, Valenet, Valleix, Vertadier, Robert-André Vivien, Wagner, Weinman, Weisenhorn [2 avril 1973] (p. 744).

M. Claude Labbé est nommé président du groupe en remplacement de M. Frey, démissionnaire [9 octobre 1973] (p. 4206).

S'inscrivent à ce groupe. — MM. Belcour, Crespin, Delhalle, Graziani, Jarrige, Lovato, Pinte, Pujol, Rickert, Turco [9 mai 1973] (p. 1103), MM. Blas, Ceyrac, Rabreau [10 mai 1973] (p. 1173), MM. Brillouet, Crenn, Dhinnin, Donnadieu, Grandcolas, Malouin, Moine, Vauclair [15 mai 1973] (p. 1276).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Messmer, nommé Premier ministre [3 mai 1973] (p. 1037), MM. Bord, Charbonnel, Chirac, Comiti, Galley, Germain, Gorse, Guéna, Guichard, Peyrefitte, Poujade, Jean Taittinger, nommés membres du Gouvernement [9 mai 1973] (p. 1103), MM. Billecocq, Lecat, Limouzy, de Lipkowski, Mazeaud, Mme Ploux, MM. Poncelet, Pujol, Stirn, Torre, Vertadier, nommés membres du Gouvernement [15 mai 1973] (p. 1276), M. Mirtin (élection annulée) [*J.O.* du 7 juillet 1973] (p. 7369), M. Hélène (élection annulée) [26 octobre 1973] (p. 4945).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (21 membres). — MM. Audinot, Bécam, de Benouville, Bizet, Bonhomme, Buron, Cousté, Dahalani, Xavier Deniau, Mlle Dienesch, MM. Edgar Faure, Girard, Godefroy, Granet, Lafay, Meunier, Mohamed, Réthoré, Richard, Sauvaigo, Ségard, Voisin [2 avril 1973] (p. 744).

S'apparentent à ce groupe. — MM. Braun, Glon, Métayer, Pujol [15 mai 1973] (p. 1276).

Cesse d'être apparentée à ce groupe. — Mlle Dienesch, nommée membre du Gouvernement [15 mai 1973] (p. 1276).

1974

Font partie de ce groupe le 2 avril 1974 (157 membres). — *Président :* M. Claude Labbé ; MM. Alloncle, Ansquer, Aubert, Pierre Bas, Baumel, Belcour, Mario Bénard, de Bennetot, Bérard, Beraud, Berger, Albert Bignon, Charles Bignon, Billotte, Robert Bisson, Blary, Blas, Boinvilliers, Bolo, Boscher, Boulin, Bourgeois, Bourges, Brial, Brillouet, Burckel, Antoine Caill, René Caille, Ceyrac, Chaban-Delmas, Chalandon, Chambon, Chasseguet, Chaumont, Chauvet, Cointat, Maurice Cornette, Corrèze, Couve de Murville, Crenn, Crespin, Cressard, Damette, Dassault, Debré, Degraeve, Delatre, Delhalle, Deliaune, Jacques Delong, Dhinnin, Donnadieu, Duvillard, Albert Ehm, Falala, Fanton, Jean Favre, Flornoy, Fontaine, Fossé, Foyer, Gabriac, de Gastines, Georges, Gissinger, Goulet, Grandcolas, Graziani, Grussenmeyer, Guermeur, Guillermin, Guilliod, Hamelin, Hardy, Mme de Hauteclocque, MM. Herzog, Hoffer, Inchauspé, Jarrige, Jarrot, Louis Joxe, Julia, Kaspereit, Kédinger, Krieg, Labbé, Lacagne, La Combe, Laudrin, Lauriol, Le Douarec, Jacques Legendre, Lemaire, Lepage, Le Tac, Le Theule, Liogier, Lovato, Macquet, Magaud, de la Malène, Malouin, Marcus, Marette, Marie, Massoubre, Mauger, Missoffe, Moine, Mourot, Narquin, Nessler, Neuwirth, Noal, Nungesser, Offroy, Omar Farah Iltireh, Palewski, Papon, Peretti, Petit, Peyret, Pinte, Piot, Plantier, Pons, de Poulpiquet, de Préaumont, Quentier, Rabreau, Radius, Raynal, Ribadeau Dumas, Ribes, René Ribière, Rickert, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Rolland, Roux, Louis Sallé, Julien Schvartz, Simon-Lorière, Sourdille, Sprauer, Terrenoire, Tiberi, Tomasini, Turco, Valenet, Valleix, Vauclair, Robert-André Vivien, Wagner, Weinman, Weisenhorn [2 avril 1974] (p. 1450).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Charles Magaud [*J.O.* du 7 mars 1974] (p. 2650) ; M. Darnis [2 juillet 1974] (p. 3248) ; MM. Authier, Valbrun [9 juillet 1974] (p. 3430) ; Mme Missoffe [*J.O.* du 11 septembre 1974] (p. 9432) ; M. Olivier Guichard [*J.O.* du 2 octobre 1974] (p. 10100) ; M. Messmer [3 octobre 1974] (p. 4759) ; M. Guéna [8 octobre 1974] (p. 4871).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Roger Frey, nommé membre du Conseil constitutionnel [*J.O.* du 6 mars 1974] (p. 2607) ; M. Duvillard [*J.O.* du 25 mai 1974] (p. 5713) ; MM. Ansquer et Jarrot (nommés ministres) [2 juillet 1974] (p. 3248) ; M. Tomasini, nommé membre du Gouvernement [9 juillet 1974] (p. 3430) ; MM. Grandcolas, Jarrige, Lovato, Rabreau, démissionnaires de leur mandat [12 juillet 1974] (p. 3515) ; M. Missoffe (prolongation de mission temporaire) [27 juillet 1974] (p. 3854) ; M. Moine, démissionnaire de son mandat [29 juillet 1974] (p. 3942) ; M. Lepage, décédé [*J.O.* du 26 septembre 1974] (p. 9892) ; M. Fontaine [3 octobre 1974] (p. 4759) ; M. Boulin [17 décembre 1974] (p. 7994) ; M. Ribière [18 décembre 1974] (p. 8084).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (24 membres). — MM. Bécam, de Benouville, Bizet, Bonhomme, Braun, Buron, Cousté, Dahalani, Xavier Deniau, Edgar Faure, Girard, Glon, Godefroy, Granet, Lafay, Métayer, Meunier, Mohamed, Pujol, Réthoré, Richard, Sauvaigo, Ségard, Voisin [2 avril 1974] (p. 1450).

Cessent d'être apparentés. — MM. Granet, Ségard (nommés membres du Gouvernement) [9 juillet 1974] (p. 3430).

1975

Modifications intervenues entre le 1er janvier 1975 et le 2 avril 1975 :

S'inscrivent à ce groupe. — M. Boulin [*J.O.* du 20 février 1975] (p. 2075) ; M. Hamelin [*J.O.* du 2 mars 1975] (p. 2432) ; M. Godon [*J.O.* du 28 mars 1975] (p. 3339).

Cesse d'appartenir à ce groupe. — M. Yvon Bourges (nommé ministre) [*J.O.* du 2 mars 1975] (p. 2432).

Font partie de ce groupe le 2 avril 1975 (152 membres). — *Président :* M. Claude Labbé ; MM. Alloncle, Aubert, Authier, Pierre Bas, Baumel, Belcour, Mario Bénard, de Bennetot, Bérard, Beraud, Berger, Albert Bignon, Charles Bignon, Billotte, Robert Bisson, Blary, Blas, Boinvilliers, Bolo, Boscher, Boulin, Bourgeois, Brial, Brillouet, Burckel, Antoine Caill, René Caille, Ceyrac, Chaban-Delmas, Chalandon, Chambon, Chasseguet, Chaumont, Chauvet, Cointat, Maurice Cornette, Corrèze, Couve de Murville, Crenn, Crespin, Cressard, Damette, Darnis, Dassault, Debré, Degraeve, Delatre, Delhalle, Deliaune, Jacques Delong, Dhinnin, Donnadieu, Albert Ehm, Falala, Fanton, Jean Favre, Flornoy, Fossé, Foyer, Gabriac, de Gastines, Georges, Gissinger, Godon, Goulet, Graziani, Grussenmeyer, Guéna, Guermeur, Guichard, Guillermin, Guilliod, Jean Hamelin, Xavier Hamelin, Hardy, Mme de Hauteclocque, MM. Herzog, Hoffer, Inchauspé, Louis Joxe, Julia, Kaspereit, Kédinger, Krieg, Labbé, Lacagne, La Combe, Laudrin, Lauriol, Le Douarec, Jacques Legendre, Lemaire, Le Tac, Le Theule, Liogier, Macquet, Magaud, de la Malène, Malouin, Marcus, Marette, Marie, Massoubre, Mauger, Messmer, Mme Missoffe, MM. Mourot, Narquin, Nessler, Neuwirth, Noal, Nungesser, Offroy, Omar Farah Iltireh, Palewski, Papon, Peretti, Petit, Peyret, Pinte, Piot, Plantier, Pons, de Poulpiquet, de Préaumont, Quentier, Radius, Raynal, Ribadeau Dumas, Ribes, Rickert, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Rolland, Roux, Louis Sallé, Julien Schvartz, Simon-Lorière, Sourdille, Sprauer, Terrenoire, Tiberi, Turco, Valbrun, Valenet, Valleix, Vauclair, Robert-André Vivien, Wagner, Weinman, Weisenhorn [2 avril 1975] (p. 1201).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Meunier [9 avril 1975] (p. 1469) ; M. Limouzy [28 mai 1975] (p. 3327) ; M. Rufenacht [17 juin 1975] (p. 4320).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Donnadieu, démissionnaire de son mandat [10 avril 1975] (p. 1544) ; M. Georges, démissionnaire de son mandat [30 avril 1975] (p. 2296) ; M. Claude Peyret (décédé) [*J.O.* du 9 juillet 1975] (p. 7060).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (22 membres). — MM. Bécam, de Benouville, Bizet, Bonhomme, Braun, Buron, Cousté, Dahalani, Xavier Deniau, Edgar Faure, Girard, Glon, Godefroy, Lafay, Métayer, Meunier, Mohamed, Pujol, Réthoré, Richard, Sauvaigo, Voisin [2 avril 1975] (p. 1201).

Cesse d'être apparenté à ce groupe. — M. Meunier [9 avril 1975] (p. 1469).

1976

Modifications intervenues entre le 1er janvier 1976 et le 2 avril 1976 :

S'inscrit à ce groupe. — Mme Monique Tisné, suppléante devenue député [*J.O.* du 17 février 1976] (p. 1276).

Cesse d'appartenir à ce groupe. — M. Jean Tiberi, devenu membre du Gouvernement [*J.O.* du 14 février 1976] (p. 1063).

Font partie de ce groupe le 2 avril 1976 (152 membres). — *Président :* M. Claude Labbé ; MM. Alloncle, Aubert, Authier, Pierre Bas, Baumel, Belcour, Mario Bénard, de Bennetot, Bérard, Beraud, Berger, Albert Bignon, Charles Bignon, Billotte, Robert Bisson, Blary, Blas, Boinvilliers, Antoine Caill, René Caille, Ceyrac, Chaban-Delmas, Chalandon, Chambon, Chasseguet, Chaumont, Chauvet, Cointat, Maurice Cornette, Corrèze, Couve de Murville, Crenn, Crespin, Cressard, Damette, Darnis, Dassault, Debré, Degraeve, Delatre, Delhalle, Deliaune, Jacques Delong, Dhinnin, Albert Ehm, Falala, Fanton, Jean Favre, Flornoy, Fossé, Foyer, Gabriac, de Gastines, Gissinger, Godon, Daniel Goulet, Graziani, Grussenmeyer, Guéna, Guermeur, Guichard, Guillermin, Guilliod, Jean Hamelin, Xavier Hamelin, Hardy, Mme de Hauteclocque, MM. Herzog, Hoffer, Inchauspé, Louis Joxe, Julia, Kaspereit, Kédinger, Krieg, Labbé, Lacagne, La Combe, Laudrin, Lauriol, Le Douarec, Jacques Legendre, Lemaire, Le Tac, Le Theule, Limouzy, Liogier, Macquet,

Magaud, de la Malène, Malouin, Marcus, Marctte, Marie, Massoubre, Mauger, Messmer, Meunier, Mme Hélène Missoffe, MM. Mourot, Narquin, Nessler, Neuwirth, Noal, Nungesser, Offroy, Omar Farah Iltireh, Palewski, Maurice Papon, Peretti, Petit, Pinte, Piot, Plantier, Pons, de Poulpiquet, de Préaumont, Quentier, Radius, Raynal, Ribadeau Dumas, Ribes, Rickert, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Rolland, Roux, Rufenacht, Louis Sallé, Julien Schvartz, Simon-Lorière, Sourdille, Sprauer, Terrenoire, Mme Tisné, MM. Turco, Valbrun, Valenet, Valleix, Vauclair, Robert-André Vivien, Wagner, Weisenhorn [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2027).

S'inscrivent à ce groupe : M. Yves Michel, suppléant devenu député [4 mai 1976] (p. 2600) ; M. Cornic, suppléant devenu député [*J.O.* du 10 septembre 1976] (p. 5459) ; M. Rabreau, suppléant devenu député [8 octobre 1976] (p. 6495) ; M. Jacques Chirac, réélu [16 novembre 1976] (p. 8123) ; M. Jean Tiberi, réélu [16 novembre 1976] (p. 8123) ; M. Montredon, suppléant devenu député [17 novembre 1976] (p. 8207) ; M. Dehaine [23 novembre 1976] (p. 8605) ; M. Lepercq [25 novembre 1976] (p. 8710) ; M. Pujol [20 décembre 1976] (p. 9811).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Antoine Caill, décédé [27 avril 1976] (p. 2208) ; M. Albin Chalandon, en mission temporaire [*J.O.* du 12 août 1976] (p. 4857) ; M. Boulin, nommé ministre [*J.O.* du 29 septembre 1976] (p. 5765) ; M. Guichard, nommé ministre [*J.O.* du 29 septembre 1976] (p. 5765) ; M. Rufenacht, nommé ministre [*J.O.* du 29 septembre 1976] (p. 5765) ; M. Belcour, démissionnant de son mandat [*J.O.* du 3 octobre 1976] (p. 5859) ; Mme Tisné, démissionnant de son mandat [*J.O.* du 3 octobre 1976] (p. 5859) ; M. Gabriac, décédé [29 octobre 1976] (p. 7302) ; M. Quentier, décédé [18 novembre 1976] (p. 8300).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement, modifications intervenues entre le 1er janvier 1976 et le 2 avril 1976 :

S'apparente à ce groupe. — M. Pierre Caurier, suppléant devenu député [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2027).

Sont apparentés à ce groupe le 2 avril 1976 (22 membres). — MM. Bécam, de Benouville, Bizet, Bonhomme, Braun, Buron, Caurier, Cousté, Dahalani, Xavier Deniau, Edgar Faure, Girard, André Glon, Godefroy, Lafay, Métayer, Mohamed, Pujol, Réthoré, Richard, Sauvaigo, Voisin [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2028).

S'apparente à ce groupe. — M. César, suppléant devenu député [19 octobre 1976] (p. 6758).

Cesse d'être apparenté. — M. Pujol [20 décembre 1976] (p. 9811).

1977

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

Modifications intervenues entre le 1er janvier et le 2 avril 1977 :

S'inscrivent à ce groupe. — M. Branger [*J.O.* du 5 février 1977] (p. 777) ; Mme Florence d'Harcourt [*J.O.* du 5 mars 1977] (p. 1234) ; M. Pascal [*J.O.* du 29 mars 1977] (p. 1725).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Albert Bignon, décédé [*J.O.* du 12 janvier 1977] (p. 326) ; M. Duvillard [*J.O.* du 16 février 1977] (p. 942) ; M. Peretti, nommé membre du Conseil constitutionnel [*J.O.* du 5 mars 1977] (p. 1234) ; M. Laudrin, décédé [*J.O.* du 22 mars 1977] (p. 1560) ; M. Radius [*J.O.* du 29 mars 1977] (p. 1725) ; M. Rickert [*J.O.* du 30 mars 1977] (p. 1750).

Font partie de ce groupe le 2 avril 1977 (150 membres). — *Président :* M. Claude Labbé ; MM. Alloncle, Aubert, Authier, Pierre Bas, Baumel, Mario Bénard, de Bennetot, Bérard, Beraud, Berger, Charles Bignon, Billotte, Robert Bisson, Blary, Blas, Boinvilliers, Bolo, Boscher, Bourgeois, Branger, Brial, Brillouet, Burckel, René Caille, Ceyrac, Chaban-Delmas, Chambon, Chasseguet, Chaumont, Chauvet, Chirac, Cointat, Maurice Cornette, Cornic, Corrèze, Couve de Murville, Crenn, Crespin, Cressard, Damette, Darnis, Dassault, Debré, Degraeve, Dehaine, Delatre, Delhalle, Deliaune, Jacques Delong, Dhinnin, Albert Ehm, Falala, Fanton, Jean Favre, Flornoy, Fossé, Foyer, de Gastines, Gissinger, Godon, Daniel Goulet, Graziani, Grussenmeyer, Guéna, Guermeur, Guillermin, Guilliod, Jean Hamelin, Xavier Hamelin, Mme Florence d'Harcourt, M. Hardy, Mme de Hauteclocque, MM. Herzog, Hoffer, Inchauspé, Louis Joxe, Julia, Kaspereit, Kédinger, Krieg, Labbé, Lacagne, La Combe, Lauriol, Le Douarec, Jacques Legendre, Lemaire, Le Tac, Le Theule, Limouzy, Liogier, Macquet, Magaud, de la Malène, Malouin, Marcus, Marette, Marie, Massoubre, Mauger, Messmer, Meunier, Yves Michel, Mme Hélène Missoffe, MM. Montredon, Mourot, Narquin, Nessler, Neuwirth, Noal, Nungesser, Offroy, Omar Farah Iltireh, Maurice Papon, Pascal, Petit, Pinte, Piot, Plantier, Pons, de Poulpiquet, de Préaumont, Pujol, Rabreau, Raynal, Régis, Réjaud, Riba-

deau Dumas, Ribes, Paul Rivière, Rivierez, de Rocca Serra, Rolland, Roux, Louis Sallé, Julien Schvartz, Simon-Lorière, Sourdille, Sprauer, Terrenoire, Tiberi, Turco, Valbrun, Valenet, Valleix, Vauclair, Robert-André Vivien, Wagner, Weinman, Weisenhorn [*J.O.* du 2 avril 1977] (p. 1873).

S'inscrivent à ce groupe. — M. Jacques Guinebretière [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544); MM. Pringalle et Vin [*J.O.* du 4 mai 1977] (p. 2565) ; M. Georges Bolard [*J.O.* du 21 mai 1977] (p. 2897) ; M. Gabriel [*J.O.* du 2 juillet 1977] (p. 3514) ; M. Braun [*J.O.* du 7 octobre 1977] (p. 4886).

Cessent d'appartenir à ce groupe. — M. Simon-Lorière, décédé [*J.O.* du 23 avril 1977] (p. 2367) ; M. Jacques Legendre, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544) ; M. Sourdille, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544) ; Mme Hélène Missoffe, nommée membre du Gouvernement [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544) ; M. Weinman, décédé [*J.O.* du 10 mai 1977] (p. 2678) ; M. Chaumont, élu sénateur [*J.O.* du 7 octobre 1977] (p. 4886) ; M. de la Malène, élu sénateur [*J.O.* du 7 octobre 1977] (p. 4886) ; M. Louis Joxe, nommé membre du Conseil constitutionnel [*J.O.* du 4 novembre 1977] (p. 5316) ; M. Mario Bénard [*J.O.* du 3 décembre 1977] (p. 5635).

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement, modifications intervenues entre le 1er janvier et le 2 avril 1977 (p. 942) :

S'apparente à ce groupe. — M. Duvillard [*J.O.* du 16 février 1977] (p. 942).

Cesse d'être apparenté. — M. Lafay, décédé [*J.O.* du 20 février 1977] (p. 1010).

Apparentés au 2 avril 1977 (23 membres). — MM. Bécam, de Benouville, Bizet, Bonhomme, Braun, Buron, Caurier, Gérard César, Cousté, Dahalani, Xavier Deniau, Duvillard, Edgar Faure, Girard, André Glon, Godefroy, Lepercq, Métayer, Mohamed, Réthoré, Richard, Sauvaigo, Voisin [*J.O.* du 2 avril 1977] (p. 1873).

S'apparente à ce groupe. — M. Radius [*J.O.* du 1er octobre 1977] (p. 4788).

Cessent d'être apparentés à ce groupe. — M. Braun [*J.O.* du 7 octobre 1977] (p. 4886) ; M. Bécam, nommé membre du Gouvernement [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544).

Liste des députés n'appartenant a aucun groupe

1973

Font partie de cette catégorie le 2 avril 1973 (13 membres). — MM. Boudon, Brun, Césaire, Chazalon, Cornut-Gentille, Dousset, Drapier, Fouchet, Hunault, Jalton, Le Foll, Royer, Soustelle [2 avril 1973] (p. 745).

S'inscrivent dans cette catégorie. — M. Jarrige [3 mai 1973] (p. 1037) ; MM. Blas, Buffet, Ceyrac, Chassagne, Rabreau [9 mai 1973] (p. 1103) ; M. Papet, Mme Stéphan [15 mai 1973] (p. 1276) ; M. Duroure [*J.O.* du 20 septembre 1973] (p. 10201) ; M. Ibéné [14 décembre 1973] (p. 7075).

Cessent d'appartenir à cette catégorie. — MM. Royer, nommé membre du Gouvernement, Jarrige [9 mai 1973] (p. 1103) ; MM. Blas, Ceyrac, Rabreau [10 mai 1973] (p. 1173) ; M. Buffet [15 mai 1973] (p. 1276) ; M. Papet, Mme Stéphan [16 mai 1973] (p. 1364) ; M. Duroure [23 octobre 1973] (p. 4688) ; M. Ibéné [19 décembre 1973] (p. 7232).

1974

Font partie de cette catégorie le 2 avril 1974. — MM. Audinot, Boudon, Brun, Caurier, Cerneau, Chassagne, Chazalon, Cornut-Gentille, Dousset, Drapier, Duvillard, Fontaine, Godon, Hamel, Hunault, Le Foll, Masquère, Stehlin, Torre [*J.O.* du 2 avril 1974] (p. 1451).

S'inscrit dans cette catégorie. — M. Boulin [17 décembre 1974] (p. 7994).

1975

Modifications intervenues entre le 1er janvier 1975 et le 2 avril 1975 :

S'inscrit dans cette catégorie. — M. Hamelin [*J.O.* du 2 mars 1975] (p. 2432).

Cessent d'appartenir à cette catégorie. — M. Boulin [*J.O.* du 20 février 1975] (p. 2075) ; M. Le Foll [*J.O.* du 14 mars 1975] (p. 2794) ; M. Hamelin [*J.O.* du 22 mars 1975] (p. 3133) ; M. Torre [*J.O.* du 25 mars 1975] (p. 3224) ; M. Godon [*J.O.* du 28 mars 1975] (p. 3339).

Font partie de cette catégorie le 2 avril 1975 (16 députés). — MM. Audinot, Boudon, Brun, Caurier, Chassagne, Chazalon, Cerneau, Cornut-Gentille, Duvillard, Dousset, Drapier, Fontaine, Honnet, Hunault, René Ribière, Stehlin [2 avril 1975] (p. 1201).

S'inscrivent dans cette catégorie. — M. Edouard Simon [22 avril 1975] (p. 1944) ; M. Christian Chauvel [21 mai 1975] (p. 2985) ; M. Jacques Limouzy [27 mai 1975] (p. 3263) ; M. Antoine Rufenacht [16 juin 1975] (p. 4252) ; M. Gantier [24 juin 1975] (p. 4698) ; M. Lepercq [*J.O.* du 9 juillet 1975] (p. 7060) ; M. André Delehedde [3 oc-

tobre 1975] (p. 6574) ; M. Pierre Abelin [*J.O.* du 22 octobre 1975] (p. 10923) ; M. Raoul Jarry [12 novembre 1975] (p. 8216) ; M. Jean-Jacques Fouqueteau [*J.O.* du 20 novembre 1975] (p. 11898).

Cessent d'appartenir à cette catégorie. — M. Edouard Simon [29 avril 1975] (p. 2228) ; M. Jacques Limouzy [28 mai 1975] (p. 3327) ; M. Antoine Rufenacht [17 juin 1975] (p. 4320) ; M. Stehlin (décédé) [24 juin 1975] (p. 4698) ; M. Dousset [*J.O.* du 5 septembre 1975] (p. 9201) ; M. Gilbert Gantier [2 octobre 1975] (p. 6444) ; M. Honnet et M. Delehedde [10 octobre 1975] (p. 6800) ; M. Pierre Abelin [*J.O.* du 20 novembre 1975] (p. 11898) ; M. Fouqueteau [26 novembre 1975] (p. 8995) ; M. Jarry [2 décembre 1975] (p. 9215) ; M. Chazalon [*J.O.* du 23 décembre 1975] (p. 13233).

1976

Modifications intervenues entre le 1er janvier 1976 et le 1er avril 1976 :

S'inscrivent dans cette catégorie. — Mme Monique Tisné [*J.O.* du 14 février 1976] (p. 1063), [2 avril 1976] (p. 1276) ; M. Charles Ehrmann [*J.O.* du 14 février 1976] (p. 1063), [2 avril 1976] (p. 1276) ; M. Maurice Drouet [*J.O.* du 14 février 1976] (p. 1063), [2 avril 1976] (p. 1276) ; M. Henri Ferretti [*J.O.* du 28 mars 1976] (p. 1884), [2 avril 1976] (p. 1276) ; M. Adrien Zeller [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2027), [2 avril 1976] (p. 1276).

Cessent d'appartenir à cette catégorie. — Mme Monique Tisné [*J.O.* du 14 février 1976] (p. 1115), [2 avril 1976] (p. 1276) ; M. Charles Ehrmann [*J.O.* du 24 mars 1976] (p. 1786), [2 avril 1976] (p. 1276) ; M. Maurice Drouet [*J.O.* du 28 février 1976] (p. 1358), [2 avril 1976] (p. 1276) ; M. Pierre Caurier [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2027), [2 avril 1976] (p. 1276) ; M. Henri Ferretti [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2027), [2 avril 1976] (p. 1276).

Font partie de cette catégorie au 2 avril 1976 (14 membres). — MM. Audinot, Boudon, Brun, Cerneau, Chassagne, Christian Chauvel, Cornut-Gentille, Drapier, Duvillard, Fontaine, Hunault, Lepercq, René Ribière, Zeller [*J.O.* du 2 avril 1976] (p. 2028).

S'inscrivent dans cette catégorie. — M. Alduy (Paul) [*J.O.* du 3 avril 1976] (p. 2039) ; M. Bayard (Henri) [*J.O.* du 11 avril 1976] (p. 2233) ; M. Royer [11 mai 1976] (p. 2888) ; M. Michel (Yves) [27 avril 1976] (p. 2208) ; M. Cornic [*J.O.* du 12 août 1976] (p. 4857) ; M. Carrier [*J.O.* du 3 septembre 1976] (p. 5351) ; M. César [*J.O.* du 29 septembre 1976] (p. 5765) ; M. Huchon [*J.O.* du 29 septembre 1976] (p. 5765) ; M. Rabreau [*J.O.* du 29 septembre 1976] (p. 5765) ; M. Réjaud [*J.O.* du 29 septembre 1976] (p. 5765) ; M. Sanford [*J.O.* du 2 octobre 1976] (p. 5836) ; M. Faget (Jean) [19 octobre 1976] (p. 6758) ; M. Montredon (Pierre), [29 octobre 1976] (p. 7303) ; M. Eyraud (Louis) [16 novembre 1976] (p. 8123) ; M. Dehaine [18 novembre 1976] (p. 8300) ; M. Destremau [23 novembre 1976] (p. 8605); M. Achille-Fould (Aymar) [23 novembre 1976] (p. 8605) ; M. Poutissou (André) [23 novembre 1976] (p. 8605) ; M. Régis (Pierre) [10 décembre 1976] (p. 9249) ; M. Pidjot (Roch) [20 décembre 1976] (p. 9811) ; M. Monfrais (Pierre) [26 décembre 1976] (p. 7482).

Cessent d'appartenir à cette catégorie. — M. Chassagne (Jean), démissionnaire de son mandat [*J.O.* du 3 avril 1976] (p. 2039), [2 avril 1976] (p. 1277) ; M. Bayard (Henri) [*J.O.* du 15 avril 1976] (p. 2311), [14 avril 1976] (p. 1779) ; M. Michel (Yves) [4 mai 1976] (p. 2600) ; M. Cornic [*J.O.* du 10 septembre 1976] (p. 5459) ; M. Carrier [*J.O.* du 5 octobre 1976] (p. 5871) ; M. Huchon [*J.O.* du 6 octobre 1976] (p. 5903) ; M. Rabreau [8 octobre 1976] (p. 6495) ; M. Réjaud [8 octobre 1976] (p. 6495) ; M. César [19 octobre 1976] (p. 6758) ; M. Faget (Jean) [21 octobre 1976] (p. 6888) ; M. Montredon (Pierre) [17 novembre 1976] (p. 8207) ; M. Eyraud (Louis) [17 novembre 1976] (p. 8207) ; M. Dehaine [23 novembre 1976] (p. 8605) ; M. Destremau [24 novembre 1976] (p. 8671) ; M. Lepercq [25 novembre 1976] (p. 8710) ; M. Poutissou [30 novembre 1976] (p. 8820) ; M. Achille-Fould [1er décembre 1976] (p. 8887) ; M. Régis (Pierre) [16 décembre 1976] (p. 9551).

1977

Modifications intervenues entre le 1er janvier et le 2 avril 1977 :

S'inscrivent dans cette catégorie. — M. Branger [*J.O.* du 12 janvier 1977] (p. 326) ; M. Demonté [*J.O.* du 22 janvier 1977] (p. 542) ; M. Dupilet [*J.O.* du 4 mars 1977] (p. 1221) ; M. Pascal [*J.O.* du 22 mars 1977] (p. 1560) ; M. Younoussa Bamana [*J.O.* du 27 mars 1977] (p. 1698) ; M. Radius [*J.O.* du 29 mars 1977] (p. 1725) ; M. Rickert [*J.O.* du 30 mars 1977] (p. 1750).

Cessent d'appartenir à cette catégorie. — M. Demonté [*J.O.* du 28 janvier 1977] (p. 638) ; M. Branger [*J.O.* du 5 février 1977] (p. 777) ; M. Duvillard [*J.O.* du 16 février

1977] (p. 942) ; M. Dupilet [*J.O.* du 29 mars 1977] (p. 1725) ; M. Pascal [*J.O.* du 29 mars 1977] (p. 1725) ; M. Monfrais [*J.O.* du 30 mars 1977] (p. 1750) ; M. Radius [*J.O.* du 1er octobre 1977] (p. 4788).

Font partie de cette catégorie au 2 avril 1977 (18 députés). — MM. Alduy, Audinot, Bamana, Boudon, Brun, Cerneau, Christian Chauvel, Cornut-Gentille, Drapier, Fontaine, Hunault, Pidjot, Radius, René Ribière, Rickert, Royer, Sanford, Zeller [*J.O.* du 2 avril 1977] (p. 1874).

S'inscrivent dans cette catégorie. — M. Bernard Lafont [*J.O.* du 23 avril 1977] (p. 2366) ; M. Pierre Leval [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544) ; M. Claude Pringalle [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544) ; M. Salaville [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544) ; M. Serres [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544) ; M. Henri Vin [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2544) ; M. Georges Bolard [*J.O.* du 10 mai 1977] (p. 2678) ; M. Jean Jarosz [*J.O.* du 1er juillet 1977] (p. 3492) ; M. Jouffroy [*J.O.* du 12 juillet 1977] (p. 3690) ; M. Dumas-Lairolle [*J.O.* du 27 octobre 1977] (p. 5250) ; M. Baridon [*J.O.* du 4 novembre 1977] (p. 5316) ; M. Mario Bénard [*J.O.* du 3 décembre 1977] (p. 5635) ; M. Posado [*J.O.* du 17 janvier 1978] (p. 396).

Cessent de figurer dans cette catégorie. — M. Bamana [*J.O.* du 7 avril 1977] (p. 2085) ; M. Alduy [*J.O.* du 29 avril 1977] (p. 2475) ; MM. Pringalle et Vin [*J.O.* du 3 mai 1977] (p. 2565) ; M. Salaville [*J.O.* du 5 mai 1977] (p. 2580) ; M. Leval [*J.O.* du 7 mai 1977] (p. 2617) ; M. Serres [*J.O.* du 12 mai 1977] (p. 2709) ; M. Georges Bolard [*J.O.* du 21 mai 1977] (p. 2897) ; M. Cerneau [*J.O.* du 4 juin 1977] (p. 3128) ; M. Sanford, démissionnaire de son mandat de député [*J.O.* du 1er juillet 1977] (p. 3492) ; M. Jouffroy [*J.O.* du 1er septembre 1977] (p. 4414) ; M. Jarosz [*J.O.* du 23 septembre 1977] (p. 4678) ; M. Dumas-Lairolle [*J.O.* du 29 octobre 1977] (p. 5286) ; M. Posado [*J.O.* du 30 janvier 1978] (p. 542).

— **Secret des délibérations des —.** *Voir* RAPPELS AU RÈGLEMENT 92.

GUADELOUPE

1. — PROPOSITION DE LOI **n° 2669** RELATIVE AUX FORCLUSIONS ENCOURUES ET AUX OBLIGATIONS CONTRACTÉES OU A LA CHARGE DES POPULATIONS DE LA GUADELOUPE QUI ONT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ÉVACUATION EN RAISON DES MENACES D'EXPLOSION DU VOLCAN DE « LA SOUFRIÈRE », présentée à l'Assemblée nationale le 8 décembre 1976 par M. Guilliod (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Voir aussi DOM-TOM ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), DOM.

— **Aide aux réfugiés de la Soufrière.** — *Voir* DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT 16 ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 10 (discussion générale), article 1er, article 11.

— **Application de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu aux réfugiés de la Soufrière.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 10, article 1er.

— **Evacuation de Basse-Terre.** — *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 957.

— **Industrie du sucre et du rhum de la —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 406.

— **Irrigation de la Grande-Terre en —.** *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 405.

— **Menace d'éruption volcanique à la Soufrière.** — *Voir* QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT 189.

— **Moratoire applicable aux habitants de la — ayant fait l'objet de mesures d'évacuation.** — *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 11, après l'article 5.

— **Prix de la canne à sucre en —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 1057.

GUATEMALA

— **Coopération culturelle.** — *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 62.

GUERMEUR (Loi)

Voir ENSEIGNEMENT 7 ; ENSEIGNEMENT AGRICOLE 5 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Education.

GUICHARD (Olivier)

— **Rapport —.** *Voir* IMPOTS LOCAUX 9 ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), Débats préparatoires et séance publique ; Intérieur ; LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 12.

GUINÉE (République de)

— **Contentieux financier entre la France et la —.** *Voir* TRAITÉS ET CONVENTIONS 160.

GUYANE

Voir CHASSE 8 [24 avril 1975] (p. 2066, 2067), DOM-TOM ; ELECTRICITÉ 2 [23 mai 1975] (p. 3196) ; LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie), Départements d'outre-mer [13 novembre 1975] (p. 8241, 8246, 8250, 8255 et suivantes) ; LOI DE FINANCES POUR 1978, 7 (deuxième partie), DOM.

— **Arrestations et interpellations en —.** *Voir* QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 329.

— **Institution d'un fonds forestier national en —.** *Voir* LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976, 11, après l'article 5.

— **Personnel du centre spatial.** — *Voir* QUESTIONS D'ACTUALITÉ 9.

— **Répression en —.** *Voir* MOTIONS DE CENSURE 3 (p. 7963, 7981).

GUYNEMER

— **Emission de télévision sur —.** *Voir* LOI DE FINANCES POUR 1974 (p. 4918).